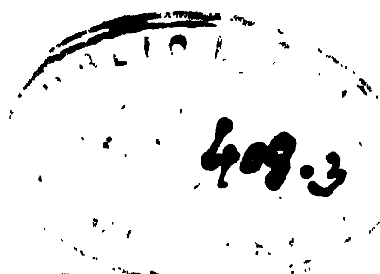


HISTOIRE

DE PARIS.

TOME VII.



IMPRIMERIE D'ÉVERAT ET COMP.,
14 et 16, rue du Cadran.

HISTOIRE

PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE

DE PARIS

PAR

J.-A. DULAURE,

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE,

SIXIÈME ÉDITION.

Augmentée de Notes nouvelles et d'un Appendice

contenant

DES DÉTAILS DESCRIPTIFS ET HISTORIQUES SUR TOUS LES MONUMENTS RÉCEMMENT ÉLEVÉS DANS LA CAPITALE;

PAR J.-L. BELIN, AVOCAT.

TOME SEPTIÈME.

PARIS,

FURNE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 55.

1839.

HISTOIRE

PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE

DE PARIS.

PÉRIODE XV.

(SUITE.)

PARIS SOUS LOUIS XVI.

§ IV. État physique de Paris.

Cette ville, pendant le règne de Louis XVI, éprouva de grands changements, et continua à se dépouiller de sa vieille physionomie. Elle vit naître plusieurs établissements nouveaux, les uns utiles ou agréables, et quelques autres attentatoires à la morale publique; j'en ai déjà parlé.

Paris fut entouré d'une enceinte profitable au ministère, oppressive pour les habitants.

Une foire perpétuelle fut établie au milieu de cette ville; le jardin du Palais-Royal, ses galeries, ses tripots,

devinrent le principal rendez-vous des étrangers, un foyer d'industrie, de commerce et de corruption.

Il y eut des quartiers qui s'étendirent de telle sorte, que des faubourgs devinrent des parties de la ville, et que de nouveaux faubourgs envahirent la campagne et les villages voisins.

Plusieurs rues furent ouvertes et prolongées.

On commença à démolir les maisons élevées sur les ponts, et un pont nouveau fut jeté sur la Seine. Plusieurs autres changements plus ou moins avantageux s'exécutèrent : je vais les détailler.

Enceinte de Paris. Cette entreprise était toute fiscale. Les fermiers-généraux, pour arrêter les progrès de la contrebande, et assujettir aux droits d'entrée un plus grand nombre de consommateurs, obtinrent, en 1784, du ministre Calonne, l'autorisation de renfermer Paris dans une vaste muraille. Les travaux commencèrent au mois de mai de cette année, du côté de l'hôpital de la Salpêtrière. Malgré les oppositions de quelques personnes puissantes dont les intérêts étaient lésés, on continua l'exécution de ce projet, et l'on enserra les boulevards neufs.

Lorsqu'en 1786 l'enceinte du midi de Paris fut terminée, que l'on eut entrepris celle du côté du nord, et qu'on eut englobé les villages de Chaillot, du Roule, de Mousseau, de Clichy, on attaqua le territoire de Montmartre. Les habitants et l'abbesse de ce village firent de vives réclamations qui obligèrent les entrepreneurs à faire subir à la ligne de circonvallation une inflexion, un angle rentrant, qui se remarque entre les barrières de Clichy et de Rochechouart.

Lorsqu'à la fin de cette année on s'occupa de jalonner du côté du village de Picpus, un propriétaire, fils du peintre Restout, s'opposa, tant qu'il put, à cette usurpation ; et quand il demanda de quel droit on lui enlevait sa propriété, un maître des requêtes, nommé de Colonia, lui répondit sottement, *le droit canon.* La muraille fut continuée.

Les Parisiens, s'apercevant qu'on les emprisonnait, firent, comme c'était alors leur usage, éclater leur mécontement par des vers et des jeux de mots, tels que:

Le mur murant Paris rend Paris murmurant.

On fit aussi l'épigramme suivante, qui n'emporta point la pièce :

Pour augmenter son numéraire
Et raccourcir notre horizon,
La ferme a jugé nécessaire
De mettre Paris en prison.

Les portes ou barrières d'entrée, élevées sur les dessins de l'architecte Ledoux, le furent avec une magnificence très-déplacée, parce que pour des bureaux et des commis de barrières il ne faut ni vaste édifice, ni temple, ni palais; d'ailleurs, cette magnificence était intempestive à une époque où les finances de l'état se trouvaient dans une situation déplorable; elle devenait insultante pour le peuple qui se voyait forcé de payer les frais des instruments de son supplice, et d'en admirer les formes.

Le ministre Calonne, prodigue au milieu de la disette, laissait l'architecte déployer toutes les ressources de son génie déréglé et dispendieux; mais, lorsqu'en 1787 un nouveau ministre eut succédé à celui-ci, tout changea

de face. On ouvrit les yeux, et l'on fut offusqué du luxe de ces bâtiments et de ces énormes dépenses qui s'élevaient alors à plus de vingt-cinq millions. Un arrêt du conseil, du 7 septembre, ordonna la suspension des travaux de cette enceinte. Le 8 novembre 1787, le sieur de Brienne, archevêque de Toulouse et ministre, accompagné de plusieurs fonctionnaires, vint visiter cette muraille. Dans les premiers mouvements de sa colère, il voulut la faire démolir et en vendre les matériaux; mais les travaux en parurent trop avancés. Il n'était plus temps de réparer le mal; et la presque totalité de l'enceinte se trouvait achevée, lorsque le gouvernement s'aperçut de son existence. Le nouveau ministre se borna, par un nouvel arrêt du conseil, du 25 novembre de la même année, à suspendre les travaux, à prescrire diverses opérations avant qu'ils fussent continués, et à nommer d'autres architectes et d'autres inspecteurs.

Le 1er mai 1791, les droits d'entrée étant abolis, les barrières et les murailles devinrent inutiles.

Sous le Directoire, vers l'an V, il fut établi une légère perception à l'entrée de Paris; on répara les barrières en cette circonstance. Cette perception, dont le produit était destiné aux hôpitaux, se nommait *octroi de bienfaisance*. Sous le règne de Bonaparte, on acheva les murailles de Paris, et on perfectionna considérablement la perception des barrières.

Dans le tableau chorographique de cette ville, je décrirai l'étendue de cette enceinte, les dimensions de ses murailles, le nombre et la forme de ses barrières.

GALERIES ET JARDIN DU PALAIS-ROYAL. C'est la foire perpétuelle, le rendez-vous de tous les étrangers, le centre de beaucoup d'affaires.

L'ancien jardin du Palais-Royal, plus vaste que celui d'aujourd'hui, comprenait, outre le jardin actuel, tout l'emplacement qu'occupent les rues de Valois, de Montpensier et de Beaujolais, et l'emplacement des corps de bâtiments qui entourent les trois côtés du jardin qu'on voit aujourd'hui. Son plus bel ornement était une large allée de marronniers, vieux, touffus, toujours peuplée d'oisifs, de nouvelliste et de filles publiques.

Cet ancien jardin présentait, dans son plan, un parallélogramme de 167 toises de longueur sur 72 de largeur. Dans cette étendue, d'après le prospectus des constructions nouvelles, publié en 1781, il fallut prendre sur les côtés et sur le fond des espaces suffisants pour faire place aux rues qui séparent les bâtiments nouveaux des anciennes maisons qui bordaient le jardin, et faire place à ces mêmes bâtiments. La surface du jardin fut diminuée, et n'offrit plus dans sa longueur que 117 toises, et 50 dans sa largeur.

Au 1er août 1781, on commença à porter la cognée sur les arbres antiques de cette promenade, et la désolation dans les cœurs de tous ses habitués. Les propriétaires des maisons dont les façades donnaient sur ce jardin condamné mirent à ce projet des oppositions souvent reproduites et toujours inutiles. Les libelles, les épigrammes, se renouvelaient chaque jour contre le duc de Chartres. En janvier 1782, les fondations des bâtiments nouveaux furent jetées; et, malgré les clameurs publiques, les trois faces des bâtiments qui environnent le jardin furent achevées sur les dessins du sieur Louis. La quatrième face du côté du palais, qui devait être la plus magnifique, resta longtemps à construire; et c'est là qu'on avait établi les constructions provisoires nommées *baraques*.

Les trois façades, quoique parfaitement régulières, ne sont pas sans défauts. Le style de l'architecture est mesquin et peu convenable à un aussi vaste édifice; les cent quatre-vingts arcades qui communiquent de la galerie publique au jardin sont trop étroites, mal exécutées. Le duc de Chartres aurait pu choisir un architecte plus habile.

Cependant le quartier du Palais-Royal fut embelli par ces constructions. Outre les trois rues dont j'ai parlé, il s'opéra des communications nouvelles qui en étaient la conséquence. Une large ouverture facilita l'abord de la rue Vivienne au Palais-Royal, et des rues qui l'entourent; la rue de Valois, après la démolition de l'Opéra, fut étendue jusqu'à la rue Saint-Honoré; une place, devant la partie laterale du Théâtre-Français, favorisa la communication entre la rue de Richelieu et celle de Beaujolais.

Le jardin du Palais-Royal éprouva, en 1787, d'autres changements; le duc de Chartres, devenu duc d'Orleans, le bouleversa presque entièrement pour faire construire au centre un vaste cirque, et s'attira de nouveau les sarcasmes du public.

Le Cirque du Palais-Royal, commencé en avril 1787, et terminé à la fin de l'an 1788, offrait dans son plan un parallélogramme très-allongé. Une partie de sa construction était souterraine et avait treize pieds trois pouces de profondeur. L'autre partie s'élevait au-dessus du sol du jardin, à la hauteur de neuf pieds huit pouces.

La partie souterraine présentait une arène éclairée par en haut; séparée d'une galerie par soixante-douze colonnes doriques cannelées. Cette galerie communiquait à une

seconde par des portiques. A l'arène venait aboutir une route en pente douce et tournante, qui partait des bâtiments du palais. Il s'y est tenu des séances de diverses sociétés; on y a joué la comédie. La partie supérieure, qui s'élevait au-dessus du sol du jardin, était décorée de soixante-douze colonnes ioniques et entièrement revêtue de treillages. On avait projeté de placer, le long des faces latérales, des bassins avec des jets d'eau. Cette décoration extérieure devait être ennoblie par les bustes des grands hommes de France. Jamais les eaux n'y jouèrent, jamais les bustes n'y furent placés.

Cet édifice fut, le 25 frimaire an VII, ou 15 décembre 1798, entièrement ruiné par un incendie.

Ce jardin a été planté et replanté souvent. Son plus bel ornement est, aujourd'hui, un bassin circulaire de soixante et un pieds de diametre, d'où s'élève, par plusieurs tuyaux rapprochés, une gerbe d'eau qui produit un bel effet.

Dans le voisinage, la translation de l'établissement des Quinze-Vingts laissa un emplacement vide, où s'établit un quartier nouveau. Cette translation fut exécutée en 1780; et sur le terrain des Quinze-Vingts, on ouvrit, en 1784, les rues de Chartres et de Valois [1].

Enclos du Temple. Vendu en 1779, par bail emphytéotique, il offrait un vide à remplir. On y construisit, en 1781, la *Rotonde*, ou les *Portiques du Temple,* et, en 1809, la halle au vieux linge.

[1] Par lettres-patentes du roi, enregistrées le 31 décembre 1779, la translation des Quinze-Vingts fut ordonnée. Le roi vendit à cet hôpital l'hôtel des mousquetaires noirs, situé au faubourg Saint-Antoine, pour la somme de 440,000 livres.

Le Petit-Chatelet, démoli en 1782, répandit la lumière dans le bas du quartier Saint-Jacques, et laissa une place assez vaste à l'extrémité méridionale du Petit-Pont.

Rues nouvelles. La construction de la *Comédie-Française*, aujourd'hui l'*Odéon*, donna naissance à sept rues : celle de l'Odéon, qui s'ouvre en face de cet édifice, celles de Corneille, de Racine, de Voltaire, de Molière, de Crébillon et de Regnard : toutes ces rues furent établies vers l'an 1782.

La construction du théâtre des Italiens, sur l'emplacement de l'hôtel de Choiseul, fut l'occasion de la création d'un quartier assez considérable, et de la formation des rues Favart, Grétry, Marivaux, d'Amboise, et de la place située devant ce théâtre. Ces constructions, cette place et ces rues furent établies en 1784.

La rue de la Barillerie, située devant le Palais de Justice, rue si étroite autrefois, fut élargie considérablement, lorsqu'en 1787 on éleva la façade de ce palais ; alors une belle place, demi-circulaire, remplaça, dans la Cité, des constructions hideuses et barbares.

Un arrêt du conseil, de l'an 1777, ordonne la démolition de la porte Saint-Antoine. Cette porte, vaine décoration qui gênait la circulation dans un quartier très-fréquenté, construite en 1585, réparée en 1670, fut démolie au mois de mai 1778.

Le même arrêt porte que les boulevards Saint-Antoine et du Temple seront pavés, et que les fossés, glacis et contrescarpes, jusqu'à la rue du Calvaire, seront démolis et comblés, afin d'y construire des maisons.

En 1775, on ouvrit la rue Neuve-Saint-Nicolas et celle

de Bourgogne en face du palais Bourbon, aujourd'hui palais de la Chambre des Députés.

En 1776, on ouvrit les rues Chauchat et de Provence, et on répara considérablement la cour du Commerce, qui communique de la rue de l'École-de-Médecine à la rue Saint-André-des-Ars. Ce passage, sale et étroit du côté de la rue Saint-André-des-Ars, a été, en 1823, élargi et vivifié par de nouvelles constructions.

Furent ouvertes, en 1777, la rue de Chabannais, qui communique de la rue Neuve-des-Petits-Champs à la rue Sainte-Anne, et celle de Laval, près celle des Martyrs;

En 1778, la rue d'Angoulême du Temple, la rue Étienne, la rue Neuve-de-Berry, et la rue Boucher, qui donne dans les rues de la Monnaie et Thibautodé;

En 1779, *la rue Le Noir, faubourg Saint-Antoine*, et la rue Caumartin, par *la rue Basse-du-Rempart*;

En 1780, *la rue de Miroménil, la rue Neuve-Saint-*Jean, faubourg Saint-Martin; les rues de Malte, faubourg du Temple; Martel, faubourg Poissonnière; Amelot, place Saint-Antoine; de la Tour, quartier du Temple; de Trudon, de Beaujolais Saint-Honoré, d'Astorg et d'Angoulême Saint-Honoré;

En 1781, la rue Sainte-Croix, Chaussée-d'Antin;

En 1782, les rues des Petites-Écuries, Grétry, Montpensier et de la Pépinière; les rues Pinon, Biron, et la rue Neuve-des-Capucins, nommée en 1800 rue Joubert, parce que le général Joubert y demeurait, et qu'il y est mort en cette année;

En 1783, la rue Madame, près du Luxembourg;

En 1784, la rue de la Comète au Gros-Caillou; la rue des Trois-Bornes, la rue Papillon, la rue de Ponthieu, la rue des Quinze-Vingts, la rue Roquepine, la rue de

Rousselet, aux Champs-Élysées ; la rue de Valois, faubourg Saint-Honoré, la petite rue Verte, et celle de Jarente ;

En 1785, les rues de l'Échiquier, d'Enghien et du Faubourg-du-Roule ;

En 1786, les rues du Contrat-Social, le Pelletier et de Tracy ;

En 1787, la rue Lenoir-Saint-Honoré ;

En 1788, la rue Caron, la rue Neuve-du-Colombier, la rue Saint-Jean-Baptiste, la rue Saint-Michel, la rue d'Ormesson, la rue Richer et celle Necker ;

En 1790, la rue du Port-Mahon ;

En 1792, la rue de Lesdiguières.

On s'occupait beaucoup, comme on le voit, de percer des rues nouvelles. On élargissait celles qui étaient trop étroites ; mais il fallait établir des règles à ce sujet : c'est ce que fit la déclaration du roi, du 10 avril 1783. Elle statue qu'il ne sera ouvert aucune rue qu'en vertu de lettres-patentes; que ces rues nouvelles ne peuvent avoir moins de 30 pieds de largeur; que celles qui n'auront pas cette largeur seront successivement élargies lors des reconstructions. On y fixe aussi la hauteur que doivent avoir les maisons : cette hauteur doit être de 60 pieds pour les rues de 30 pieds de largeur ; et lorsque les maisons seront bâties en pierres dans les rues qui auront moins de 30 pieds, la hauteur des maisons sera de 48 pieds, etc.

On conçut plusieurs projets de percements de rues qui n'ont été exécutés que longtemps après le règne de Louis XVI. C'est ainsi qu'en 1781 on proposa d'établir le long du jardin des Tuileries une rue qui, du Carrousel, irait aboutir à la place Louis XV. Ce projet a été exécuté, et cette rue porte le nom de *Rivoli*. En même temps fut

proposée une autre rue qui, du jardin des Tuileries, serait perpendiculaire à la première, traverserait la place Vendôme, et irait aboutir au boulevard. Cette rue projetée a été, sans obstacle, ouverte et terminée en 1807, sous les noms de *rue Napoléon* et de *Castiglione*. La partie de cette rue qui portait le nom de *Napoléon* reçut, après 1814, celui de *la Paix*, et l'autre partie a conservé son nom de *Castiglione*. En 1780, on proposa la prolongation de la rue de Tournon jusqu'à la rue de Seine. Cette prolongation s'est effectuée en 1812.

Sous ce règne, on présenta plusieurs autres projets de rues et de places qui ne furent point exécutés.

Plusieurs places furent étendues ou créées. En 1774, la place située devant le Palais-Royal fut agrandie ; on créa des places devant le Palais-de-Justice, devant l'Odéon, devant le théâtre Italien.

On s'occupa aussi des ponts et des maisons qui bordaient leur route. Depuis longtemps l'opinion publique réclamait leur démolition. Un arrêt du conseil du 14 août 1785 autorise le prévôt des marchands à donner congé aux locataires des maisons appartenant à la ville, situées sur le pont de Notre-Dame et sur le pont au Change, et lui ordonne de faire démolir ces maisons dans le mois de janvier 1786. On s'occupa de l'exécution de cet arrêt : le pont de Notre-Dame et le pont au Change furent débarrassés, en 1788, des maisons qui bordaient leur route. Les parapets du pont de Notre-Dame furent terminés au mois d'août de cette année.

Un édit du roi, de septembre 1786, ordonne la démolition des bâtiments situés sur les autres ponts.

En 1787, les maisons qui se trouvaient sur le Pont-Marie furent abattues ; et ce ne fut qu'en 1808 que celles

dont le pont Saint-Michel était bordé éprouvèrent le même sort. On démolit aussi celles qui, sur les quais aboutissant à ce pont, formaient, du côté de l'Université, la rue de *Hurepoix*, et, du côté du Palais, celle de *Saint-Louis*.

Une compagnie, à la tête de laquelle était le sieur Beaumarchais, obtint, en décembre 1787, des lettres-patentes qui l'autorisaient à faire construire un pont de fer entre le jardin des Plantes et l'Arsenal, avec le droit d'y lever un péage; mais ce projet ne fut exécuté que quinze années après.

PONT DE LOUIS XVI, situé en face de la place Louis XV et dans la direction de l'axe de cette place.

L'édit du mois de septembre 1786, ordonnant un emprunt de trente millions, dont une partie devait être consacrée aux embellissements de Paris, autorise la construction de ce pont, et affecte à ses frais la somme de douze cent mille livres.

On commença, le 10 juin 1787, à battre les pieux des pilotis de ce pont dont les travaux ont été achevés à la fin de la campagne de 1790. Le sieur Perronnet, premier ingénieur des ponts-et-chaussées, en fournit les dessins: on employa, dans sa maçonnerie, une partie des pierres de la galerie qui n'avaient pas été mises en œuvre, et de celles provenant de la démolition de la Bastille. Il est fondé sur pilotis et grillage, à 2 mètres 75 centimètres au-dessus de la hauteur moyenne des eaux. Il a cinq arches surbaissées qui offrent une portion de cercle. L'arche du milieu a 31 mètres d'ouverture, ou 96 pieds; les arches collatérales ont 27 mètres, ou 87 pieds, et les deux autres attenantes aux culées ont chacune 26 mètres ou

75 pieds. La longueur totale entre les culées est de 150 mètres ou 461 pieds.

Chaque pile a 3 mètres ou 9 pieds d'épaisseur, leurs avant-becs et arrière-becs présentent des colonnes engagées qui contiennent une corniche couronnée par une balustrade qui sert de parapet aux trottoirs du pont.

Sur les piédestaux de la balustrade, et à l'aplomb des piles de ce pont, devaient être placées les statues colossales en marbre de douze hommes célèbres dans l'histoire de France[1].

LE JARDIN DU LUXEMBOURG, diminué d'un tiers de sa surface, laissa, pendant plus de quinze années, un emplacement stérile, sur lequel on a ouvert des rues qui depuis se sont bordées de maisons.

LE JARDIN DES PLANTES fut considérablement agrandi : avant 1782, la partie principale de ce jardin se bornait vers le milieu de sa longueur actuelle, et se terminait par une muraille au bas de laquelle avait autrefois coulé le canal factice de la Bièvre. Au-delà était un vaste terrain en culture : on a depuis étendu le jardin jusqu'auprès

[1] Ces douze statues sont celles de Sully, de l'abbé Suger, de Duguesclin, de Colbert, de Turenne, de Duguay-Trouin, de Suffren, de Bayard, de Condé, de Duquesne, de Tourville, du cardinal de Richelieu; elles sont dues à MM. Espercieux, Stouf, Briant fils, Milhomme, Gois, Dupasquier, Lesueur, Montoni, David, Roquier, Marin et Ramey.

Elles ont figuré pendant quelque temps sur le pont Louis XVI, appelé aujourd'hui pont de la Concorde; mais elles étaient d'une trop grande proportion relativement au peu de largeur de ce pont : c'est pourquoi on les a descendues de leurs piédestaux, pour être transportées dans la vaste cour d'honneur du château de Versailles, où elles sont beaucoup mieux placées. Quoiqu'elles ne soient pas toutes exemptes de défauts, elles se recommandent généralement par un beau caractère, et quelques-unes par une exécution vigoureuse.

On ne les a pas encore remplacées sur le pont de la Concorde. (B.)

du bord de la Seine; on l'a aussi agrandi sur une de ses parties latérales, et la belle serre que l'on voit aujourd'hui du côté de la ménagerie fut élevée sous ce règne.

A mi-côte du monticule riant et pittoresque, ancienne voirie ou dépôt d'immondices, les naturalistes français érigèrent, en 1790, un monument au célèbre Linné.

Dans le même temps, on creusa, entre le bâtiment du Muséum et le cours de la Seine, un bassin carré dont le fond était au niveau des eaux de cette rivière; ses talus, alors plantés d'arbustes et de plantes aquatiques, étaient protégés par une grille de fer, métal prodigué dans ce jardin, et qui, à beaucoup d'égards, remplace la maçonnerie. D'autres accroissements furent faits aux bâtiments qu'on nommait alors *Cabinet d'histoire naturelle*, et qu'on nomme aujourd'hui *Muséum*. On plaça en 1780, a l'entrée de cet édifice, la statue en marbre de l'illustre Buffon, sur le socle de laquelle est cette inscription:

Majestati naturæ par ingenium.

Ces améliorations, ces agrandissements des bâtiments et du jardin sont loin d'égaler ceux qu'on a faits depuis Louis XVI. Les bâtiments ont reçu un accroissement considérable, et l'immense collection qu'ils contiennent leur a valu le titre de *Muséum d'histoire naturelle*. Une bibliothèque et de vastes galeries, contenant les productions les plus rares des trois règnes dans les diverses parties du monde, occupent le vaste édifice du *Muséum*. Un amphithéâtre est placé dans le jardin: on y fait plusieurs cours sur toutes les parties des sciences naturelles. Ce jardin offre, outre des sites variés et pittoresques, les plantes de toutes les contrées et une vaste ménagerie composée d'oiseaux et de quadrupèdes. Les animaux morts et empaillés

figurent dans le muséum, et les animaux vivants dans la ménagerie. Cet ensemble offre les échantillons de toutes les productions de la terre, et, pour ainsi dire, un abrégé de l'univers. Il faudrait des volumes pour les décrire[1].

On s'occupa aussi de la salubrité de Paris. En 1779, on transféra les cimetières hors de cette ville.

Dans la même année, la police, enfin réveillée par les éboulements nombreux qui se manifestaient sur le sol de Paris, commença à entreprendre la consolidation du ciel des carrières qui se trouvent sous la partie méridionale de cette ville.

Les rues de Paris, depuis un temps immémorial, jouissaient d'une réputation solide et bien méritée de malpropreté. Le lieutenant de police, au mois de janvier 1780, proposa un prix de 600 livres pour l'auteur d'un memoire qui renfermerait les meilleures vues sur cette partie importante de la salubrité publique. Il en résulta un ordre de choses qui diminua un peu l'excès du mal.

Paris n'était éclairé, la nuit, que pendant les absences de la lumière de la lune; il l'est, depuis le lieutenant de police Lenoir, en tous les temps de l'année. C'est le même qui fit éclairer le chemin de Paris à Versailles.

On avait, sous Louis XV, substitué les réverbères aux lanternes; sous Louis XVI, on ajouta quelque chose à ces luminaires et à la commodité publique. En 1785, le lieutenant de police de Crosne ordonna qu'il serait placé des réverbères d'une forme particulière devant les maisons des commissaires au Châtelet, nommés à présent commis-

[1] Cette description d'un des établissements les plus importants de la capitale doit paraître au lecteur bien insuffisante. Je tâcherai de suppléer au laconisme de Dulaure, en donnant dans l'*Appendice* une description aussi complète que possible du *Jardin des Plantes* et du *Muséum d'Histoire naturelle*. (B.)

saires de police, afin que, pendant la nuit, on pût, au besoin et sans embarras, recourir à ces officiers publics.

Ce qui vient d'être exposé suffit pour faire connaître la nature des changements et améliorations qui, pendant le règne de Louis XVI, s'opérèrent dans l'état physique de Paris, et contribuèrent à embellir et à assainir cette ville.

§ V. État civil de Paris.

Depuis le commencement de ce règne jusqu'à l'époque de la révolution, il ne s'opéra, dans les cours de justice, dans les administrations parisiennes, dans l'état des citoyens, aucun changement notable.

On adoucit la rigueur de quelques lois anciennes, et la féodalité perdit du terrain.

Dans un gouvernement dont l'origine est barbare, il ne faut, pour l'améliorer, que détruire : on détruisit sous Louis XVI.

La question préparatoire, supplice qu'on faisait subir à l'accusé avant qu'il fût convaincu de crime, existait depuis longtemps malgré l'indignation des hommes justes : la cour du Châtelet s'abstenait de l'ordonner. Un édit, enregistré au parlement le 5 septembre 1780, supprima cette question préparatoire.

Un édit, bien honorable pour le ministre qui en est l'auteur, est celui qui supprima, au mois d'août 1779, le droit de mainmorte et de servitude dans les domaines du roi, et dans tous ceux tenus par engagement, et qui abolit le droit de suite sur les serfs et les mainmortables [1].

[1] La féodalité exerçait encore, sous Louis XV et Louis XVI, son odieuse tyrannie. Je lis dans les papiers du président de Meinières, qu'un habitant

Mais on ne supprima point, dans la banlieue de Paris, l'usage féodal et désastreux nommé *les plaisirs du roi*. Une immense quantité de gibier, perdrix, lièvres et lapins, y dévorait chaque année les moissons. On les voyait par troupes de cinquante, de cent, sur un même champ. Il était défendu, sous des peines sévères, de les détruire; leur conservation était, au contraire, l'objet des soins du gouvernement. A une distance d'environ cinq cents toises les uns des autres, on avait établi des bouquets de bois appelés *remises*, pour héberger ces animaux destructeurs. En hiver, on y portait du foin; et en été, de l'eau dans une auge placée à demeure.

Le roi, avec sa suite, venait une fois l'an chasser dans ces plaines; on lui présentait un fusil tout chargé, qu'il tirait sur la foule de lièvres qu'on faisait passer devant lui. Pendant plusieurs heures, sur toutes les routes, les voitures, les cavaliers et les piétons étaient arrêtés; le ser-

d'Auvergne, né dans une terre du marquis de Tournelle (ou plutôt *Tourzèle*), était poursuivi par ce marquis qui le considérait comme *son serf*. Un arrêt du parlement de Paris, du 17 juin 1760, condamna le marquis.

Les seigneurs main-mortables du Jura, et notamment ceux du chapitre de Saint-Claude, ont eu la barbarie de maintenir leurs sujets dans cet état de servage jusqu'au temps de l'émancipation générale.

Les seigneurs, outre les droits de lots et ventes, les cens, etc., qu'ils percevaient sur tous les héritages de leurs terres, jouissaient encore de prestations ou servitudes d'une origine barbare. Le chapitre de Remiremont, en Lorraine, exigeait des habitants de Fougerolle, chaque année, à la Pentecôte, un plat de neige, et, à son défaut, une paire de bœufs. L'hiver de 1783 ayant été fort doux, ces habitants ne purent fournir de la neige à l'abbesse. Ils imaginèrent de lui présenter un plat d'œufs à la neige, et d'y ajouter les vers suivants :

Ce simple mets, par les gourmets vanté,
D'un tribut dû c'est la trop-faible image;
Mais la figure, aux yeux trompés du sage,
Vaut souvent mieux que la réalité.

La dame abbesse se contenta de cette manière de payer la redevance, avec la réserve qu'elle ne tirerait pas à conséquence.

vice public était suspendu. La révolution fit justice de cette oppression féodale.

Un mandement de l'archevêque, et des lettres-patentes du roi, du mois de février 1778, enregistrées au parlement, supprimèrent *treize fêtes* dans le diocèse de Paris. Ce furent treize jours rendus aux travaux de l'industrie. On fit alors, comme on avait fait sous Louis XIV en la même occasion, des couplets contenant les plaintes des saints dont les fêtes furent supprimées [1].

Prisons. Depuis longtemps on s'indignait de l'insalubrité des prisons, et du sort des prisonniers qui, simplement accusés, étaient traités comme des coupables; et l'indignation publique avait de l'influence sur le gouvernement de certains ministres.

Le ministre Necker engagea Louis XVI à supprimer les prisons du For-l'Évêque et du Petit-Châtelet; et une ordonnance du roi, du 30 août 1780, porte que les prisonniers seront transférés dans l'hôtel de la Force, dont le vaste emplacement promettait plus de salubrité aux détenus, et facilitait les moyens d'établir entre eux des séparations et distinctions nécessaires.

Le For-l'Évêque était situé rue Saint-Germain-l'Auxerrois, dans l'emplacement de la maison numérotée 65.

On fit disposer l'hôtel de la Force, près de la rue Saint-Antoine, pour remplacer ces deux prisons; il fut divisé en huit cours.

On était fort émerveillé de voir s'établir des prisons spacieuses; et le sieur de Caraccioli fit à ce sujet une pièce

[1] *Voyez*, ci-dessus, les vers composés sous Louis XIV à l'occasion de la suppression des fêtes. Ceux qui le furent sous Louis XVI se trouvent dans les *Mémoires secrets de Bachaumont*, tome XI, au 19 mars 1778

de vers, où il manifeste son ravissement pour cette nouveauté [1].

Alors seulement on renonça aux cachots du Grand-Châtelet, et les criminels furent renfermés dans des prisons moins meurtrières.

Par lettres-patentes d'avril 1785, on supprima la prison de Saint-Martin, consacrée spécialement aux filles publiques : elle était fort incommode ; et l'on transféra les prisonnières à l'hôtel de la Force, dans une partie de cet hôtel, séparée de la prison des hommes, et qu'on nomme la *Petite-Force*.

ÉTAT CIVIL DES PROTESTANTS. Depuis le règne de François Ier jusqu'à celui de Louis XVI, si l'on en excepte le règne de Henri IV, les protestants n'ont éprouvé, de la part des différents rois, que des persécutions. Brûlés vifs sous les règnes de François Ier et de Henri II ; trahis, égorgés par milliers sous Charles IX ; pendus et poursuivis les armes à la main sous Henri III et sous Louis XIII, ils éprouvèrent, sous Louis XIV, une persécution, lente, progressive, et savamment combinée ; persécution sinon plus horrible, certainement aussi criminelle que les précédentes. Elles se continua sous le règne de Louis XV. Les agents de ce roi, indignés de tant de violences et de tant d'iniquités, la ralentirent ; et les lois contre les protestants, par l'effet de leur propre atrocité, commençaient à tomber en désuétude : elles étaient nulles ou faiblement exécutées.

En 1775, on conçut quelques espérances de voir ces

[1] Voici les deux premiers vers :

Je l'ai baisé dix fois, cet édit précieux
Qui sur des malheureux étend sa bienfaisance, etc.

lois rapportées, de voir des Français fugitifs ou dépouillés rétablis dans leur patrie et dans leurs droits. On espérait au moins voir leurs mariages validés. L'assemblée du clergé, composée de prélats fanatiques, qui ne s'occupaient que de conserver, d'accroître leur puissance et leurs richesses, et de maintenir le peuple dans un *aveuglement salutaire*, trompa l'attente générale. Le sieur Legouvé avait présenté, en cette année, une requête très-détaillée qui n'eut pas de suite. On y voit que les protestants étaient encore en France au nombre de trois millions. On publia, à cette époque, un *Dialogue entre un évêque et un curé, sur les mariages des protestants*, ouvrage qui fit une grande sensation. Les ministres d'alors, et quelques archevêques, cherchaient à faire cesser le scandale des lois qui obligeaient les persécutés à des impostures et à des profanations continuelles.

En 1778, l'affaire des protestants, ou la validité de leur mariage, fut portée au parlement. On publia, en cette année, un *Dialogue sur l'état civil des protestants*. Il fut suivi d'un autre intitulé : *Réflexions d'un catholique sur les lois de France relatives aux protestants*.

Ceux qui désiraient l'abrogation des lois barbares promulguées par Louis XIV ou ses jésuites avaient pour but de restituer les droits d'un grand nombre de Français, de rétablir la morale cruellement outragée par ces lois, de faire cesser les parjures, les profanations de sacrements, auxquels ces lois forçaient les protestants; ils faisaient aussi valoir l'intérêt de l'état, fort obéré, à qui la ressource de cent mille familles, sorties de France, et qui y rentreraient avec leurs richesses, offrirait des secours plus certains que ceux qui résultaient des emprunts et de l'agiotage.

Mais le temps n'était pas encore venu, et les protestants ne recueillirent alors que des espérances.

En octobre 1786, le baron de Breteuil mit sous les yeux du roi un *Mémoire* ou *Rapport détaillé sur la situation des calvinistes en France, sur les causes de cette situation, et sur les moyens d'y remédier*[1]. Ce mémoire, fort de faits et de raisonnements, démontrait tous les vices, tous les résultats funestes des lois de Louis XIV contre les protestants. Il ne produisit point l'effet qu'on devait en attendre : la majorité des évêques opposait toujours avec succès sa cruelle résistance. L'Assemblée constituante fit justice, et restitua à la classe persécutée les droits dont les lois impies de Louis XIV l'avaient dépouillée.

Clergé de Paris. J'ai parlé des moyens employés par les prélats et autres ecclésiastiques pour accroître leurs richesses et leur domination ; j'ai cité ce capitulaire de Charlemagne qu'aucun historien n'avait encore osé traduire et publier, où cet empereur reproche aux évêques leur avidité insatiable, où il les accuse d'envahir la succession des mourants, en abusant de leur faiblesse, de leur crédulité, en les flattant de l'espoir des béatitudes célestes, en les épouvantant par la perspective des supplices de l'enfer.

J'ai cité les capitulaires qui s'élèvent fréquemment contre les débauches du clergé, et contre ces prêtres qui ne vivent que *d'iniquités, d'oppressions et de rapines ;* capitulaires qui prouvent quel emploi les prêtres faisaient de leurs richesses, la plupart mal acquises.

J'ai souvent eu occasion de parler des nombreuses

[1] Ce Mémoire est inséré dans le tome II, page 19, des *Éclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes*, etc.

fourberies de certains ecclésiastiques, de leurs *fraudes pieuses*, de leur fabrication de fausses chartes, de fausses légendes, de leurs faux miracles et des fausses reliques ; fourberies tendantes à augmenter les richesses du clergé. J'ai aussi donné la preuve de la fabrication de trois fausses lois, que des évêques ou leurs partisans interposèrent à la suite du code théodosien.

J'ai dit et prouvé que le clergé s'était arrogé le droit de contraindre, sous des peines graves, tous les mourants à faire un legs en sa faveur.

J'ai cité plusieurs exemples de ces ecclésiastiques qui, lorsqu'on leur confiait l'administration des hôpitaux, en excluaient les pauvres, et envahissaient leurs biens.

Mais j'ai dit aussi que, dans chaque siècle, il existait un petit nombre d'ecclésiastiques vertueux qui s'indignaient de ces abus, et qui avaient le courage de les dénoncer, sans avoir le moyen de les faire cesser.

Ces faits, et une infinité d'autres que je passe sous silence, l'abus bien connu que la plupart des ecclésiastiques faisaient autrefois de leurs richesses, joints aux besoins de l'état, amenèrent une réforme salutaire et désirée, et déterminèrent l'Assemblée constituante à imiter l'exemple des rois qui, dans la disette de leurs finances, et avec l'autorisation du pape, faisaient vendre et s'appropriaient une partie des biens du clergé.

Le 2 novembre 1789, pendant que cette Assemblée siégeait au Palais archiépiscopal de Paris, les ordres monastiques furent supprimés et tous les biens du clergé furent déclarés propriété nationale et aliénable.

A cette époque, il se trouvait à Paris *cinquante* paroisses, *dix* églises qui avaient le même droit, *vingt* chapitres ou églises collégiales. *quatre-vingts* églises ou chapelles

non paroisses, *trois* abbayes d'hommes, *huit* de filles, *cinquante-trois* couvents et communautés d'hommes, et *cent quarante-six* couvents et communautés de filles[1].

On n'a point le tableau de tous les chapitres et églises collégiales, ni celui des quatre-vingts autres églises ou chapelles, dont l'ensemble des revenus devait être considérable.

[1] D'après les tableaux qui furent dressés sur les biens des maisons religieuses seulement, et d'après les déclarations des intéressés, les revenus annuels, sans y comprendre les menses abbatiales et prieurales, ni les lieux claustraux, ni les revenus éventuels, étaient, pour les communautés d'hommes, de

	l.	s.	d.
d'hommes, de	2,702,476	17	7
Les charges s'élevaient à	1,765,557	10	»
Reste	998,819	7	7

Pour les communautés de filles, avec les mêmes réserves, les revenus annuels s'élevaient à

	l.	s.	d.
s'élevaient à	2,028,859	7	11
Les charges montaient à	1,001,100	10	3
Reste	1,027,758	17	6

Les revenus de l'archevêque, sans y comprendre ceux des biens situés hors de l'enceinte de Paris, s'élevaient, d'après les déclarations du clergé à

	l.	s.	d.
du clergé à	366,772	7	1
Les charges se montaient à	118,515	8	»
Les revenus de quinze chapitres de Paris montaient à	1,258,427	12	11
Et leurs charges à	854,078	19	3
Les revenus des cinq abbayes et prieurés commandataires montaient à	642,269	2	5
Leurs charges s'élevaient à	56,943	3	10
Total des revenus	2,217,469	2	5
Total des charges	1,029,307	15	1
Reste	1,188,161	9	4

Si l'on joint à cette somme le revenu net des maisons religieuses des deux sexes, celui de l'archevêché, des abbayes et prieurés, on aura un total de

	l.	s.	d.
on aura un total de	3,214,739	14	5

MUNICIPALITÉ DE PARIS. Elle siégeait à l'Hôtel-de-Ville. Le prévôt des marchands, les quatre échevins et les vingt-six conseillers de ville cessèrent leurs fonctions après la prise de la Bastille. Les électeurs de Paris les remplacèrent, et exercèrent les fonctions municipales jusqu'au 30 juillet 1789. Un décret de l'Assemblée nationale, du 27 juin 1790, organisa une nouvelle municipalité, composée d'un maire, de seize administrateurs, de trente-deux membres du conseil, de quatre-vingt-seize notables, d'un procureur de la commune, de deux substituts, etc. Tous ces membres étaient élus par les habitants de Paris, divisés en quarante-huit sections.

Cette municipalité comprenait, en outre, un *conseil général de la commune*, qui se composait du maire, des quatre-vingt-seize notables et des trente-deux membres du conseil.

Cette municipalité ainsi ordonnée se maintint jusqu'au 10 août 1792; elle éprouva divers changements pendant les orages de la révolution, et cessa d'exister après le 9 thermidor an II. Elle fut réorganisée par décret du 14 fructidor suivant. Ensuite, par la loi du 19 vendémiaire de l'an IV (11 octobre 1795), la ville de Paris fut divisée en douze municipalités, et l'est encore [1].

[1] Chacun de ces arrondissements municipaux comprenait quatre divisions, ainsi qu'il suit :

1[er] *Arrondissement municipal :* 1[re] division des Tuileries; 2[e] division des Champs-Élysées, y compris Chaillot; 3[e] division de la place Vendôme, ci-devant section des Piques; 4[e] division du Roule, ci-devant section de la République.

2[e] *Arrondissement :* 5[e] division Lepelletier, ci-devant section des Filles-Saint-Thomas ou de la Bibliothèque; 6[e] division du Mont-Blanc, ci-devant section des Capucins, — Grange-Batelière, — Mirabeau; 7[e] division de la Butte-des-Moulins, ci-devant section de Saint-Roch, — de la Montagne; 8[e] division du faubourg Montmartre.

3[e] *Arrondissement :* 9[e] division du Contrat-Social, ci-devant section des

DIVISION DE PARIS EN DISTRICTS. Lorsqu'il fut question de procéder à la nomination des électeurs qui devaient nommer des députés aux états-généraux, la ville de Paris

Postes; 10° division de Brutus, ci-devant section de la Fontaine-de-Montmorency, — de la Fontaine-de-Molière; 11° division du Mail, ci-devant section des Petits-Pères, — de la place des Victoires, — de Guillaume-Tell; 12° division de la rue Poissonnière.

4° *Arrondissement:* 13° division des Gardes-Françaises, ci-devant section de l'Oratoire; 14° division des Marchés, ci-devant section de Sainte-Opportune; 15° division du Muséum, ci-devant section du Louvre; 16° division de la Halle-au-Blé, ci-devant section de Grenelle.

5° *Arrondissement:* 17° division de Bonne-Nouvelle; 18° division de Bon-Conseil, ci-devant section de Mauconseil; 19° division du Nord, ci-devant section des Filles-Dieu ou du Faubourg-Saint-Denis; 20° division de Bondi, ci-devant section des Récollets.

6° *Arrondissement:* 21° division des Lombards; 22° division des Gravilliers; 23° division du Temple; 24° division des Amis-de-la-Patrie, ci-devant section de la Trinité, — du Ponceau.

7° *Arrondissement:* 25° division de la Réunion, ci-devant section de la rue Beaubourg; 26° division de l'Homme-Armé, ci-devant section des Enfants-Rouges, — du Marais; 27° division des Droits-de-l'Homme, ci-devant section du Roi-de-Sicile; 28° division des Arcis.

8° *Arrondissement:* 29° division des Quinze-Vingts; 30° division de l'Indivisibilité, ci-devant section de la Place-Royale, — des Fédérés; 31° division de Popincourt; 32° division de Montreuil.

9° *Arrondissement:* 33° division de la Fraternité, ci-devant section de l'Ile-Saint Louis; 34° division de la Fidélité, ci-devant section de la Maison-Commune; 35° division de l'Arsenal; 36° division de la Cité, ci-devant section de l'Ile-Notre-Dame.

10° *Arrondissement:* 37° division de l'Unité, ci-devant section des Quatre-Nations; 38° division de la Fontaine-de-Grenelle; 39° division de l'Ouest, ci-devant section de la Croix-Rouge, — du Bonnet-Rouge; 40° division des Invalides.

11° *Arrondissement:* 41° division des Thermes, ci-devant section Beaurepaire; 42° division du Luxembourg, ci-devant section de Mucius-Scévola; 43° division du Théâtre-Français, ci-devant section des Cordeliers, — des Marseillais, — de Marat; 44° division du Pont-Neuf, ci-devant section de Henri IV, — de la Révolution.

12° *Arrondissement:* 45° division des Plantes, ci-devant section du Jardin-du-Roi, — des Sans-Culottes; 46° division de l'Observatoire; 47° division du Finistère, ci-devant section des Gobelins; 48° division du Panthéon, ci-devant section de Sainte-Geneviève.

fut divisée en soixante districts : à chaque district on assigna un édifice public pour la réunion des habitants. On n'accorda à chacun de ces districts que vingt-quatre heures pour se réunir, élire les membres du bureau, et nommer des rédacteurs de cahiers ou doléances, et des électeurs.

Ce fut le 20 avril 1789 qu'eurent lieu ces brusques et nouvelles réunions, dont plusieurs, ne voulant point reconnaître les présidents que le bureau de la ville leur avait envoyés, en nommèrent un de leur choix.

Le 13 juillet suivant, les habitants de Paris, pressés par les événements, sentant le besoin de se protéger eux-mêmes, et d'agir de concert, se rappelèrent les lieux où, deux mois auparavant, ils avaient été réunis en districts, s'y rassemblèrent spontanément, et conservèrent les officiers qui en composaient le bureau.

Depuis le 13 juillet 1789 jusqu'au 25 juillet 1790, les soixante districts ont gouverné Paris, et ont offert le tableau d'une pure démocratie. Lorsque la majorité des districts exprimait un vœu, ce vœu était porté à la municipalité, qui se chargeait de son exécution. Jamais Paris n'a été plus tranquille, plus libre que pendant l'année où cette ville s'est gouvernée par elle-même ; jamais les propriétés et les personnes n'ont été plus en sûreté.

Un décret de l'Assemblée constituante, sanctionné le 27 juin 1790, changea la division de Paris : aux soixante *districts*[1] succédèrent quarante-huit *sections* : chacune

[1] Les soixante districts de Paris, établis en 1789, prenaient leurs noms des principales églises situées entre leurs limites.

Voici ces noms, classés par divisions de la garde nationale :

1re *Division* : 1er district, Saint-Jacques-du-Haut-Pas ; 2e, Saint-Victor ; 3e, Saint-André-des-Arts ; 4e, Saint-Marcel ; 5e, Saint-Louis-en-l'Ile ; 6e, le

d'elles reçut un nom de localité. Toute la partie septentrionale de Paris était divisée en trente-quatre sections dont les noms suivent :

Les *Tuileries*, les *Champs-Élysées*, le *Roule*, le *Palais-Royal*, la *Place Vendôme*, la *Bibliothèque*, la *Grange-Batelière*, le *Louvre*, l'*Oratoire*, la *Halle-aux-Blés*, les *Postes*, la *Place de Louis XIV* (ci-devant Place des Victoires); la *Fontaine de Momtmorenci*, *Bonne-Nouvelle*, le *Ponceau*, *Mauconseil*, le *Marché des Innocents*, rue des *Lombards*, rue des *Arcis*, *Faubourg-Montmartre*, rue *Poissonnière*, rue de *Bondi*, le *Temple*, *Popincourt*, rue de *Montreuil*,

Val-de-Grâce; 7e, Saint-Étienne-du-Mont; 8e, la Sorbonne; 9e, Saint-Nicolas-du-Chardonnet; 10e, les Mathurins.

2e *Division*. 11e district, les Prémontrés. 12e, Henri IV; 13e, les Cordeliers; 14e, Notre-Dame; 15e, Saint-Séverin; 16e, les Petits-Augustins; 17e, l'abbaye Saint-Germain; 18e, les Jacobins-Saint-Dominique; 19e, les Théatins: 20e, les Carmes-Déchaussés.

3e *Division*. 21e district, les Récollets, faubourg Saint-Martin: 22e, Saint-Nicolas-des-Champs; 23e, la Trinite, rue Saint-Denis: 24e, Saint-Médéric; 25e, les Carmelites, rue Chapon; 26e, les Filles-Dieu, rue Saint-Denis; 27e, Saint-Martin-des-Champs; 28e, les Enfants-Rouges; 29e, Saint-Laurent; 30e, les Pères-de-Nazareth, rue du Temple.

4e *Division* : 31e district, Saint-Jacques-de-l'Hôpital; 32e, Bonne-Nouvelle; 33e, Saint-Leu, rue Saint-Denis; 34e, Saint-Lazare; 35e. Sainte-Opportune; 36e. Saint-Jacques-de-la-Boucherie; 37e. les Petits-Peres, 38e, Saint-Eustache; 39e, Saint-Magloire. rue Saint-Denis; 40e. Saint-Joseph, rue Montmartre.

5e *Division* : 41e district, Sainte-Marguerite. faubourg Saint-Antoine; 42e, les Minimes; 43e, le Petit-Saint-Antoine; 44e, Saint-Gervais; 45e, Saint-Jean-en-Grève; 46e, Saint-Louis-la-Culture; 47e, les Blancs-Manteaux; 48e, Popincourt; 49e, les Capucins-du-Marais; 50e, les Enfants-Trouvés, faubourg Saint-Antoine.

6e *Division* : 51e district, l'Oratoire; 52e, les Feuillants; 53e, les Filles-Saint-Thomas; 54e, Saint-Philippe-du-Roule; 55e, Saint-Germain-l'Auxerrois; 56e, les Jacobins-Saint-Honoré; 57e, Saint-Honoré; 58e, les Capucins-Chaussée-d'Antin; 59e, les Capucins-Saint-Honoré; 60e, Saint-Roch.

Chacun de ces districts fournissait un bataillon à l'armée parisienne, qui, par leur réunion, se trouvait forte de 33,000 hommes.

les *Quinze-Vingts*, les *Gravilliers*, le *Faubourg-Saint-Denis*, la rue *Beaubourg*, les *Enfants-Rouges*, rue du *Roi-de-Sicile*, l'*Hôtel-de-Ville*, la *Place Royale*, l'*Arsenal*.

L'île de la Cité formait deux sections : celles de *Notre-Dame* et de *Henri IV*.

La partie méridionale de Paris fut divisée en onze sections : les *Invalides*, la *Fontaine de Grenelle*, les *Quatre-Nations*, le *Théâtre-Français*, la *Croix-Rouge*, le *Luxembourg*, les *Thermes de Julien*, *Sainte-Geneviève*, l'*Observatoire*, le *Jardin des Plantes* et les *Gobelins*.

Ces réunions étaient considérées comme des sections de la commune ; celles qui portaient des noms un peu monarchiques en changèrent pendant la république, ou en reçurent de plus analogues aux circonstances : elles se maintinrent jusqu'en octobre 1795, époque où Paris fut divisé en douze municipalités, division qui est encore en vigueur[1].

[1] Paris a encore été divisé depuis en huit arrondissements électoraux :

1er Arrondissement électoral. 1er et 4e *Arrondissements municipaux.*	1re Section, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 45 ; 2e Section, à la Halle-aux-Draps ; 3e Section, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 64 ; 4e Section, rue Saint-Lazare, n° 59.
2e Arrondissement. 2e *Arrondissement municipal.*	1re Section, a la Loterie ; 2e Section, au théâtre Favart ; 3e Section, rue Chantereine, n° 48.
3e Arrondissement. 3e et 5e *Arrondissements municipaux.*	1re Section, au Vaux-Hall ; 2e Section, au Conservatoire de Musique ; 3e Section, aux Petits-Pères.
4e Arrondissement. 6e et 8e *Arrondissements municipaux.*	1re Section, au Conservatoire des Arts et-Métiers ; 2e Section, hôtel Saint-Agnan, rue Sainte-Avoye ; 3e Section, hôtel des Quinze-Vingts.
5e Arrondissement. 7e et 9e *Arrondissements municipaux.*	1re Section, Hôtel-de-Ville, salle du Trône ; 2e Section, Archives du royaume ; 3e Section, Hôtel-de-Ville, salle du Jardin.
6e Arrondissement. 10e *Arrondissement municipal.*	1re Section, palais de l'Institut ; 2e Section, palais Bourbon.

Population. Nous manquons encore de notions suffisantes pour donner sur cette matière des résultats aussi précis qu'il serait désirable. Voici ce qui existe de plus certain :

Sous Louis XV, l'abbé d'Expilly avait vaguement déterminé le nombre des habitants à.......................... 600,000

Suivant le celebre Buffon, il etait, en 1776, de.............. 658,000

Suivant le sieur Mohau, en 1778, de.................. 670,000

En 1784, M. Necker évalua la population de Paris à 640,000 et à 680,000, suivant les saisons de l'année : ce qui donne pour terme moyen une population de.. 660,000

En 1786, les papiers publics donnèrent le résultat des mouvements de la population pendant l'année 1785 [1].

Le nombre des *naissances* était de........................ 19,859

Celui des *mariages*, de........................ 5,234

Celui des *enfants trouvés*, de........................ 6,918

Celui des *morts*, de........................ 20,365

Si l'on suit la méthode que le sieur Messance a adoptée pour la population de Paris, et qu'on multiplie la somme des naissances par le nombre de trente, il résultera, pour l'annee 1785, une population de................ 595,770

Ce résultat diffère de 65,000 de celui que donne M. Necker.

En 1790, un état de la population fut publié [2].

Le nombre des *naissances* était de........................ 20,005

Celui des *mariages*, de........................ 6,576

Celui des *enfants trouvés*, de........................ 5,842

Celui des *morts*, de........................ 19,447

En 1791, le nombre des *naissances* s'élevait à................ 20,554

Celui des *mariages*, à........................ 7,410

Celui des *enfants trouvés*, à........................ 5,440

Et celui des *morts*, à........................ 17,952

7ᵉ Arrondissement. 11ᵉ et 12ᵉ *Arrondissements municipaux.*	1ʳᵉ Section, rue des Irlandais ; 2ᵉ Section, rue du Cherche-Midi, nᵒ 59 ; 5ᵉ Section, à la Sorbonne.
8ᵉ Arrondissement. *Arrondissem. de Sceaux et de Saint-Denis réunis.*	Hôtel-de-Ville, salle Saint-Jean.

[1] *Journal général de France*, nᵒ 16, page 61, du 7 février 1786.

[2] État des baptêmes, mariages, mortuaires et *enfants trouvés* de la ville et des faubourgs de Paris, chez Lottin, rue Saint-André-des-Ars, nᵒ 27.

Si l'on compare les états de ces deux dernières années avec ceux de l'année 1785, il résultera que la population, dans les premières années de la révolution, avait obtenu une amélioration sensible.

En comparant les nombres de l'année 1785 et ceux de l'année 1794, il résultera que celui des *naissances* s'est accru de.................... 495

Celui des *mariages*, de.. 2,176

Que celui des *enfants trouvés* a diminué de.................... 1,778

Celui des *morts* a diminué de................................. 2,415

Ces résultats incontestables démontrent les bienfaits de la liberté, et devant eux s'évanouissent les faux raisonnements, les déclamations de ses ennemis.

Si l'on applique la méthode de Messance au nombre de naissances de l'année 1794, c'est-à-dire si l'on multiplie le nombre 20,554 par 30, on aura, pour la population de Paris sous Louis XVI, le nombre de.... 616,620

Consommations de Paris. D'après une vérification faite en 1775, par ordre du ministre Turgot, il entrait à Paris, année commune, prise sur dix années, en nature de blé ou de seigle, setiers. 14,330,880

Livres de pain, en nature, de farine. . 165,457,344

La consommation totale des livres de pain par année était alors de. 179,788,224

Pour obtenir une juste appréciation de la quantité de pain consommée à Paris, il faut supposer que la quantité qu'on y introduit du dehors égale celle qui en sort; c'est-à-dire il faut que les quantités qu'on apporte des villages voisins dans les marchés de Paris égalent celles que des habitants d'autres villages emportent avec eux, en revenant de vendre leurs denrées.

En 1791, le savant Lavoisier remit au comité d'imposition de l'Assemblée constituante un tableau des objets consommés ou entrés à Paris, chaque année, antérieurement à la révolution. C'est l'ouvrage le plus complet qu'on ait sur cette matière. Voici les objets les plus intéressants qu'il contient :

Livres de *pain*	206,000,000
Livres de *riz*	3,500,000
Muids de *vin ordinaire* [1]	250,000
Muids de *vin de liqueur*	1,000
Muids d'*eau-de-vie* (en supposant que tout entre en eau-de-vie simple, et en évaluant la fraude à un sixième)	8,000
Muids de *cidre*	2,000
Muids de *bière*	20,000
Muids de *vinaigre*	4,000
Bœufs du poids de 700 livres	70,000
Vaches du poids de 560 livres	18,000
Veaux du poids de 72 livres	120,000
Moutons du poids de 50 livres	350,000
Porcs du poids de 200 livres	35,000
Viande en livres	1,280,000
Livres de *poisson de mer*, frais, sec et salé	10,000,000
Nombre de *carpes*	800,000
Nombre de *brochets*	50,000
Nombre d'*anguilles*	56,000
Nombre de *tanches*	30,000
Nombre de *perches*	6,000
Nombre d'*écrevisses*	75,000
Cordes de *bois* [2]	417,000
Voies de *charbon de bois*	694,000
Voies de *charbon de terre*	10,000
Nombre d'*œufs*	78,000,000
Livres de *beurre frais*	3,150,000
Livres de *beurre salé et fondu*	2,700,000
Nombre de *fromages frais*, de Marolles et autres	424,000

[1] Le muid contient deux cent quatre-vingt-huit pintes de Paris, ou deux cent soixante-quatorze litres.

[2] En 1782 et 1783 il se fit sentir à Paris une grande disette de bois : on s'occupa beaucoup de cette matière. Le sieur Tellès d'Acosta publia, en 1782, une instruction sur les bois à brûler, d'où il résulte qu'en 1730 on ne consommait à Paris que 366,605 voies de bois, et qu'en 1782 cette consommation s'élevait à 640,920 voies.

Il se faisait plusieurs gaspillages sur ces bois ; les marchands ne donnaient que trois quarts de voie pour une voie entière. Le fisc, qui retirait un écu par voie, gagnait à cette fraude et ne l'empêchait pas. L'administration de la ville montra alors, comme à l'ordinaire, beaucoup d'indifférence pour l'approvisionnement de Paris.

Livres de *fromages secs*, faisant partie du commerce de l'épicerie.	2,600,000
Livres de *cire* et *bougie*	538,000
Livres de *sucre* et *cassonnade*	6,500,000
Livres d'*huile* de toute espèce	6,600,000
Livres de *café*	2,500,000
Livres de *cacao*	250,000
Livres de *girofle*	9,000
Livres de *poivre*	75,000
Livres de *pruneaux*	476,000
Livres de *savon*	1,900,000
Livres de *potasse*, *soude* et *cendres gravelées*	2,300,000
Aunes de *toiles*	6,000,000
Livres de *cuivre*	450,000
Livres d'*acier*	2,500,000
Livres de *fer*	8,000,000
Livres de *plomb*	3,200,000
Livres d'*étain*	350,000
Livres de *vif-argent*	18,000
Livres de *cuirs* et *peaux*	3,700,000
Livres de *pelleteries*	530,000
Bottes de *paille*	11,090,000
Bottes de *foin*	6,388,000
Muids d'*avoine* [1]	21,000
Muids de *vesce* et *grenailles*	1,400
Muids d'*orge*	8,500
Pieds cubes de *bois carré* propre à bâtir	1,600,000
Pieds cubes de *pierres de taille dures*	620,000
Pieds cubes de *pierres de taille de Saint-Leu*	950,000
Toises cubes de *moellons de meulière* et autres	64,000
Muids de *plâtre* contenant chacun trente-six sacs	120,000
Muids de *chaux*	8,000
Nombre d'*ardoises fortes*	3,717,000
Nombre d'*ardoises fines*	132,000
Nombre de *tuiles*, grand moule	3,498,000
Nombre de *tuiles*, petit moule	527,000
Nombre de *briques*	973,000
Pavés, sans compter ceux qui sont destinés au pavage de Paris.	1,360,000

A ce tableau le sieur Lavoisier en joint un autre qui

[1] Le muid de Paris était, pour les grains, de douze setiers; le setier comprenait douze boisseaux : le muid équivaut à dix-huit hectolitres.

offre l'évaluation en argent de toutes les denrées et marchandises mentionnées dans le premier : d'où il résulte que la consommation annuelle de Paris s'élevait à environ 260 millions. Ensuite, estimant par approximation les bénéfices et économies de la partie industrieuse des habitants de Paris à 40 millions, ce savant en conclut que l'ensemble des habitants doit avoir en revenus 300 millions, sur lesquels le fisc retirait environ un cinquième.

Un tableau pour les années 1786 et 1787 donne à Paris la consommation suivante pendant les carêmes de ces deux années :

	EN 1786.		EN 1787.	
Morues, en poignées	179,845		206,389	
Saumon, en barils	414		554	
Maquereaux, en barils	608		1,560	
Harengs secs, en barils	220		820	
Harengs blancs, en barils	2,093		3,000	
Poissons d'eau douce	649,000		606,000	
Beurre salé et *fondu*, liv.	167,043		125,993	
Fromages, liv.	314,807		147,645	
Riz, liv.	215.855		360,295	
Pruneaux, *figues*, *raisins*, etc., liv.	331,673		405,868	
	m.	s.	m.	s.
Pois, muids et setiers	60	5	97	1
Haricots et *fèves*, idem	574	3	596	11
Lentilles, idem	653	11	398	6

Ces tableaux sont du nombre de ceux que le lieutenant de police venait, chaque année, offrir au parlement[1].

Contributions. Le ministre Necker parle ainsi des contributions imposées aux habitants de Paris :

« Les droits perçus à l'entrée de la capitale, soit pour

[1] *Police de Paris dévoilée*, tome I, pages 8 et 9.

» le compte du roi, soit au profit de la ville et des hôpi-
» taux, s'élèvent aujourd'hui à plus de 36 millions... Les
» impôts à la charge de cette grande ville s'élèvent de 77
» à 78 millions.

» Le roi tire plus de revenus de sa capitale que les trois
» royaumes ensemble de Sardaigne, de Suède et de Da-
» nemarck ne paient de tributs à leur souverain.

» Les principales manufactures de Paris consistent en
» bijoux de toute espèce, en montres, en vaisselle, en
» modes, en galons, en broderies, en chapeaux, etc.
» Les manufactures des Gobelins et de la Savonnerie sont
» célèbres par leurs ouvrages en tapis et en tapisse-
» ries, etc.[1] »

§ VI. Tableau moral de Paris.

Je renonce ici à ma méthode accoutumée : je garde le silence sur les personnes les plus éminentes de la cour, sur ces modeles en matière de moralité, et je ne parle que de leurs imitateurs, que de ceux qui n'ont eu sur les mœurs qu'une influence secondaire. On sent les motifs de ma retenue. Les événements sont trop récents pour avoir atteint la maturité historique, et l'on pourrait s'égarer en cédant à l'entraînement de l'esprit de parti. D'ailleurs, il vaut mieux omettre les faits que de s'exposer à les retracer inexactement ; il vaut mieux taire la vérité que la montrer à demi voilée, que l'outrager en employant des formes circonspectes, des ménagements et des mensonges officieux.

[1] *De l'Administration des Finances de France*, tome I, pages 275, 276 et 277.

Plusieurs vices de la barbarie, plusieurs désordres dominaient encore à la cour de Louis XVI : ils provenaient des antécédents ; mais ces vices, autorisés par l'usage, embellis par une politique raffinée, par le luxe et l'éclat de la magnificence, étaient à peine aperçus du vulgaire, qui se contente souvent des apparences, et qui juge bon ce qui lui paraît beau [1].

Les hommes du règne de Louis XV vivaient sous Louis XVI : le mal était invétéré ; et, quoique modifié par la civilisation, il se maintenait et faisait des ravages.

La superstition insultait encore à la raison, et la féodalité à la justice ; il aurait fallu tout réformer pour prévenir une réforme violente ; pour se préserver de la catastrophe, il aurait fallu ne pas craindre de déplaire à certaines classes, depuis longtemps en possession de partager avec la cour la substance du peuple et le profit des

[1] Il serait désirable que la jeunesse s'accoutumât de bonne heure à résister à la séduction du luxe, des cérémonies, de la magnificence et des titres pompeux, et qu'elle se prémunît contre les piéges que l'opulence tend à son inexpérience, à ses sens novices ; qu'on lui apprît à soumettre à l'analyse la valeur de ces mots vides de raison, *représentation*, *préséance*, *magnificence*, *splendeur*, *cérémonial*, *étiquette*, *naissance illustre*, etc. Ces mots et les choses qu'ils signifient, restes de notre vieille barbarie, seront des objets de ridicule lorsque la civilisation sera plus avancée.

Il faudrait établir une espèce de gymnase moral où l'on accoutumerait les jeunes gens à voir de vastes et riches appartements sans éprouver un stupide respect, une prévention favorable pour celui qui les habite ; de riches habits, tous les insignes de la puissance, sans être intimidés ni pénétrés de vénération pour celui qui les porte ; à voir de fastueux équipages sans estimer davantage celui qui croit en avoir besoin ; et à entendre prononcer des titres pompeux sans éprouver pour ceux qui les portent d'autres sentiments de considération que ceux qu'inspire un simple particulier, sans leur accorder avant de les connaître aucune supériorité sur les autres hommes. Ceux qui se parent des titres d'*excellence*, de *grandeur*, ne sont pas toujours des hommes excellents ni de grands hommes.

A cette école, on n'accorderait de l'estime qu'à ceux qui la mériteraient ; la raison, la morale, la liberté y gagneraient. Les gouvernements despotiques n'en établiront jamais de semblables.

abus ; il aurait fallu braver les vieilles habitudes, avoir de la force ; et le gouvernement, par la mobilité de ses principes, par les fréquents changements de ministres, avait donné le signal de sa faiblesse [1].

Chargé des funestes résultats de l'orgueil, de la dévotion peu éclairée, et des profusions immenses de Louis XIV ; chargé des résultats des mœurs corrompues et des désordres de la cour de Louis XV, le char du gou vernement continua donc à rouler dans ses vieilles ornières. Il continua à éblouir par sa magnificence les yeux du peuple déjà étourdi par les jeux, les spectacles ; mais, vers la fin du règne de Louis XVI, les lumières, qui avaient fait de grands progrès, éclairèrent plus que jamais les abus du gouvernement. Ces abus, quoique moins grands que ceux des règnes précédents, étaient beaucoup mieux aperçus. De plus, des événements imprévus jetèrent de la déconsidération sur les personnes de la cour : *l'affaire du Collier,* comme je l'ai dit, fit évanouir le prestige du pouvoir.

On calcula mal la force de l'opinion publique ; le ministère crut facilement la dominer. Il fallait la seconder. On la méprisa, on la combattit ; elle devint la maîtresse.

Les finances étaient depuis longtemps épuisées et les emprunts leur donnaient un faux air de prospérité. Dès qu'elles furent confiées au dissipateur Calonne, le mal

[1] Il aurait fallu supprimer les pensions secrètes, ces récompenses souvent accordées à l'inutilité, à la bassesse, et qui sont mentionnées dans le *livre rouge.* On nommait ainsi trois volumes in-4°, reliés en maroquin rouge, où se trouvaient consignés toutes les pensions, gratifications secrètes, et tous les subsides payés à différents souverains, etc., accordés depuis 1750 jusqu'en 1788. A l'ouverture du second volume et à l'année 1766, je trouve cet article : « A » monsieur l'évêque d'Orléans, à compte de ce qui lui a été promis par le roi » pour le mariage de ses nièces, *cent mille livres.* »

s'accrut si brusquement, qu'il fallut recourir aux grands remèdes ; et l'on appela le médecin quand la maladie était incurable. Voilà, je crois, quelques-unes des causes de la ruine de ce gouvernement ; mais il y en eut d'autres.

Les mœurs suivaient la marche des lumières, elles s'épurèrent. Dans le paragraphe précédent, en offrant les tableaux des naissances, des morts, des mariages et des enfants trouvés, j'ai produit une preuve irréfragable de leur épuration. En comparant l'état de ces mouvements de la population en 1785 avec celui des années 1791, 1792, il résulte que le nombre des mariages s'accrut, et que celui des enfants trouvés diminua. De pareils résultats parlent plus haut que toutes les déclamations.

Le caractère national acquit plus de gravité ; et le goût pour la vie dissipée, pour l'ivrognerie, la débauche et les frivolités, qui depuis longtemps déshonoraient les Français, s'affaiblit rapidement. Il n'en restait que de faibles traces au commencement de la révolution. On ne chantait guère, la presse n'était pas libre, et le mécontentement public, ne s'exhalant plus par des chansons et par des bons mots, se concentra et fit explosion.

Telles furent quelques autres causes de la révolution, qui éclata avec l'aide d'un parti d'hommes puissants. Quand la majorité d'une nation est mécontente, il ne faut pour renverser le trône de celui qui la domine qu'une occasion ou un ambitieux.

Les seigneurs féodaux, malgré les progrès de la raison, conservaient encore, sous ce règne, leur insolence antique, continuaient à se croire fort supérieurs aux hommes utiles, et même supérieurs aux lois. Ils étaient encore nombreux dans les provinces, mais moins que sous les

règnes précédents. Je ne parlerai que des actes qui eurent lieu à Paris.

Le mercredi saint de l'an 1780, le prince de L...., grand-officier de France, son frère et madame la princesse de V......, parcouraient la rue Saint-Antoine dans un carosse à six chevaux: alors des prêtres de la paroisse Saint-Paul se trouvaient dans cette rue, portant le saint sacrement à un malade; le cortége religieux n'a pas le temps d'éviter la rapidité de la voiture; un des prêtres est renversé et blessé. Les seigneurs rient de sa chute, le peuple s'en indigne, et la voiture disparaît [1].

C'est aussi un prince de V........, qui, refusant de payer une somme qu'il devait à un fournisseur, et piqué des reproches qu'il en reçut, déchira le titre de son créancier, l'accabla de coups et le mit en danger de mort [2].

En février 1783, le sieur de Ch...... M.... ., en cabriolet, accroche une voiture de place, et punit de sa maladresse le cocher de cette voiture, en lui assénant vingt coups de canne; le cocher battu riposte avec son fouet. Le jeune seigneur fait sortir alors le dard de sa canne, et en perce à plusieurs reprises le malheureux cocher, qui tombe mourant. La cour, sans l'intervention des lois, se chargea de punir le seigneur assassin [3].

En septembre 1782, le prince de Guéménée, grand-chambellan de France, fit une banqueroute de trente-trois millions, qui désola et réduisit à la misère une infinité de familles parisiennes; plusieurs personnes ruinées

[1] *Mémoires secrets*, au 2 avril 1780.

[2] *Idem*, au 6 avril 1786.

[3] C'était un usage des gens du bon ton de menacer, de battre les cocher des voitures de place. Ces mauvais traitements restaient impunis; les cochers étaient toujours considérés comme coupables.

moururent de chagrin. La qualité de marchand l'eût dégradé ; banqueroutier, il ne cessa point d'être noble.

Quelques membres de la famille de Rohan furent très-affligés de cette turpitude ; d'autres s'en firent gloire. Le cardinal de Rohan, grand-aumônier de France, disait : *Il n'y a qu'un roi ou un Rohan qui puisse faire une pareille banqueroute : c'était*, disait-il aussi, *une banqueroute de souverain*[1].

Cette famille de Rohan a obtenu d'autres titres à une honteuse célébrité. Le cardinal de ce nom, dont je viens de parler, accusé et mal justifié d'avoir commis des déprédations criantes dans l'administration des biens des Quinze-Vingts, convaincu d'une sotte crédulité envers l'imposteur Cagliostro, s'est encore scandaleusement illustré dans l'*affaire du Collier*, affaire tissue de détails honteux et dignes des tripots du Palais-Royal.

D'après la banqueroute du prince de Guéménée, et les basses intrigues de son frère, le cardinal de Rohan, quelle famille roturière voudrait participer à la prétendue illustration de celle-ci ?

La régularité des mœurs de Louis XVI, et les soins qu'il apportait à réprimer les désordres de sa cour, n'en exclurent pas la débauche ; et les infamies des jeunes courtisans de Henri III, de Louis XV et du régent se continuèrent jusque sous son règne. En 1784, ce roi, pour ne pas donner trop d'éclat à leurs goûts honteux, et pour ménager l'honneur des personnes d'un rang éminent, se vit forcé de renoncer aux châtiments juridiques, et de se borner à exiler quelques seigneurs[2].

[1] Cette banqueroute n'est pas entièrement le fait de ce prince ; ses alentours y contribuèrent, et il faut aussi l'attribuer en grande partie à une cause que je ne dois pas dévoiler ici.

[2] *Mémoires secrets*, aux 4 et 31 décembre 1784.

On plaisantait sur les désordres ; on cherchait à leur prêter des charmes. Voici un échantillon de la morale d'un des roués de ce temps :

De Louvois suivant les leçons,
Je fais des chansons et des dettes ;
Les premières sont sans façons,
Et les secondes sont bien faites.
C'est pour échapper à l'ennui
Qu'un homme prudent se dérange ;
Quel bien est solide aujourd'hui ?
Le plus sûr est celui qu'on mange.

On peut considérer ces vers comme une licence poétique, un jeu d'esprit ; mais les suivants de la même pièce sont d'une immoralité grave :

Vieux parents, en vain vous prêchez ;
Vous êtes d'ennuyeux apôtres :
Vous nous fîtes pour vos péchés,
Et vous vivez trop pour les nôtres.

On trouve quelques traits pareils dans des comédies de Molière ; mais le temps où il écrivait les rendait excusables.

On fit publier, en 1780, un recueil de toutes les productions inspirées par la licence et la débauche du dix-huitième siècle ; on assure que ce recueil, ramas d'obscénités, et qu'on nommait *Sottisier*, obtint le privilége d'être imprimé au Louvre, et qu'il était destiné à orner la bibliothèque d'une maison de campagne située près de Paris.

On jouait à la cour de Louis XVI, et on avait pour cet objet établi des banquiers. Les sieurs de Chalabre et Poinçot[1] remplissaient ces fonctions. En 1778, pendant le jeu de Marly, un homme de qualité substitua un rouleau de louis faux à un rouleau de louis véritables. Les

duchesses, à ces jeux, filoutaient comme du temps de Louis XIV et de celui de Louis XV. On raconte que *Madame* disait aux banquiers : *On vous friponne bien, messieurs*[1]. Ces banquiers, pour obvier aux escroqueries dont ils étaient les dupes, imaginèrent de border la table de jeu d'un ruban, et de déclarer que l'on ne regarderait comme engagé pour chaque coup que l'argent mis sur les cartes au-delà du ruban. Cette précaution indiquait le mal, mais ne le détournait pas entièrement.

Quand on se livre à ces turpitudes, quand, avec de la fortune et de l'éducation, on se place au-dessous de ceux qui ne peuvent en avoir, on est sans excuse, et l'on n'a droit de se prévaloir d'aucune supériorité sur les autres classes de la population.

Mais, j'aime à le déclarer, parmi les hommes que la naissance plaçait dans les premiers rangs, il s'en trouvait un grand nombre qui, dédaignant les préjugés de leurs aïeux, cherchèrent dans la culture des sciences, des lettres, des arts, et dans la pratique des vertus, une gloire plus solide que celle qui n'est appuyée que sur les parchemins : ils illustrèrent la noblesse. Jamais elle n'avait encore produit tant d'éclat. Riches de leur propre mérite, ces hommes n'eurent pas besoin, pour acquérir de la considération, d'emprunter le prétendu mérite des autres, celui de leurs aïeux morts.

Les sciences, la littérature, reçurent un accroissement sensible par le concours d'une partie de la noblesse ; et cette caste, jadis dévouée à l'ignorance, à l'inutilité, aux désordres, fit briller des talents inattendus dans les discussions de l'Assemblée constituante.

[1] *Mémoires secrets*, au 18 novembre 1778.

Ce règne fut signalé par des découvertes dans les sciences, dans les arts; je vais indiquer celles qui firent le plus de bruit à Paris.

Franklin, ambassadeur des États-Unis de l'Amérique à Paris, fit adopter les *paratonnerres*[1]. Cette invention trouva, dans la vieille ignorance, dans les partisans de la barbarie, des oppositions dont elle a aujourd'hui pleinement triomphé. C'est le sort de toutes les découvertes utiles[2].

Un docteur allemand, appelé *Mesmer*, vint en France, et publia, en 1780, un ouvrage où il établissait l'existence du *magnétisme animal*. Il trouva, parmi les médecins et les savants, beaucoup de contradicteurs et peu de partisans. Le docteur Deslon fut du nombre de ces derniers La Faculté de médecine, irritée contre ce membre réfractaire, lui interdit pendant deux ans l'entrée de ses assemblées. Mesmer survint, désavoua son disciple, prétendit qu'il entendait mal sa doctrine, et voulut lui seul la faire valoir. En conséquence, il ouvrit une souscription, prit l'engagement de communiquer le secret de sa découverte à ceux qui déposeraient cent louis.

La curiosité fit des dupes : de ce nombre fut le savant Bertholet, qui, moyennant cette somme, eut l'honneur

[1] A ce sujet fut composé ce vers latin, attribué au ministre Turgot

Eripuit cœlo fulmen sceptrumque tyrannis

C'est-à-dire que ce savant :

Ravit la foudre aux cieux et le sceptre aux tyrans.

[2] Le sieur de Boisvalé ayant établi un paratonnerre sur sa maison fut, par les échevins de Saint-Omer, condamné à l'abattre ; et le conseil supérieur d'Artois, après avoir entendu le plaidoyer d'un jeune avocat dont le nom a depuis acquis une affreuse célébrité, rendit, le 31 mai 1783, un jugement qui infirma celui de Saint-Omer. Ce jeune avocat était *Robespierre*.

d'être admis aux séances du magnétisme. Mécontent de cette doctrine, il publia, en mai 1784, un avis très-défavorable à l'empirique. Celui-ci n'en fut point déconcerté; il forma une société, appelée *de l'Harmonie,* où il établit ses baquets ou réservoirs du magnétisme.

Le roi, le 12 mars 1784, avait chargé des commissaires de faire un rapport sur cette découverte. Ce rapport, attendu avec impatience, parut le 11 août suivant. Il porte que l'imagination est le grand moteur du magnétisme; que, sans elle, son prétendu fluide ne peut agir, que le magnétisme est inutile, et même dangereux, à cause de l'imitation dont la nature nous a fait une loi. C'est cette loi qui engendra les convulsionnaires dont j'ai parlé ci-dessus.

La Faculté et la Société de médecine, longtemps divisées, furent d'accord sur ces principes, et y souscrivirent.

L'opération du magnétisme s'exécutait ainsi : le malade était assis; l'opérateur, avec une baguette de fer, ou seulement avec un doigt tendu, parcourait, sans le toucher, la direction de ses parties nerveuses, et lui faisait éprouver des extases, des crises.

Un baquet rempli d'eau, réservoir du fluide magnétique, avait la faculté de transmettre ce fluide aux malades qui l'entouraient et se mettaient en contact avec ce réservoir.

Le magnétisme animal donnait prise au ridicule; il en devint la proie. On composa contre lui des épigrammes, des satires, des comédies, qui ne prouvaient rien, mais qui faisaient justice d'un nouveau genre de charlatisme.

Cependant la doctrine de Mesmer conserva des partisans; plus enthousiastes qu'instruits, ils prirent sa de-

fense; et, parmi ces avocats du magnétisme, on distinguait le sieur Bergasse.

En 1785, le magnétisme produisit le *somnambulisme;* et c'est au sieur de Puységur qu'on doit ce perfectionnement. Il parvenait à endormir ceux ou celles qui se soumettaient à l'opération, leur faisait des questions auxquelles les dormeurs inspirés répondaient par des paroles qui étaient reçues comme des oracles ou des prophéties.

Un autre empirique, être prétendu surnaturel, qui possédait des secrets merveilleux et correspondait avec des esprits, *Joseph Balsamo,* fameux sous le nom de *Cagliostro,* était à Strasbourg, et y attendait, pour venir à Paris commencer son rôle, que Mesmer eût fini le sien et qu'il fût descendu de ses tréteaux.

Cet homme, qui avait parcouru toutes les cours de l'Europe, était, dit-on, âgé de deux cents ans, et guérissait toutes les maladies. Après avoir séduit quelques princes, et notamment le cardinal de Rohan, qui, pourvu d'immenses richesses de l'Église, n'en fut ni plus raisonnable ni plus édifiant, il vint à Paris, où il fit beaucoup d'autres dupes. Il y fonda des loges maçonniques, *du rit égyptien, d'adoption;* il s'annonçait comme possédant le secret de rajeunir les vieillards [1], et celui de régénérer le moral et le physique.

Compromis dans la fameuse affaire du collier, Cagliostro fut mis à la Bastille, se plaignit d'avoir été dépouillé de ses bijoux par le gouverneur de cette forteresse; puis, s'étant retiré à Londres, il y publia une *Lettre au peuple français,* dans laquelle on trouve cette prophétie, inspi-

[1] On trouve dans l'*Histoire du Grand-Orient* le détail des épreuves à subir pour arriver au rajeunissement. Je ne crois pas qu'aucune personne raisonnable, après en avoir pris connaissance, soit tentée de s'y soumettre.

rée par la connaissance qu'il avait acquise à Paris de l'état de l'opinion publique, prophétie qui s'est vérifiée : *la Bastille sera détruite, et deviendra un lieu de promenade.*

Une découverte moins mystérieuse, qui satisfait la curiosité sans ajouter beaucoup aux connaissances humaines, est celle des aérostats ou ballons. Le sieur Jacques-Étienne Montgolfier les inventa en 1783.

Les sieurs Charles et Robert perfectionnèrent cette découverte; le 27 août 1783, ils firent élever, au Champ-de-Mars, un ballon de taffetas gommé, qui alla tomber du côté de Gonesse, où son apparition causa une grande surprise aux habitants. Le gaz qui enflait ce ballon était produit par un procédé différent de celui de M. de Montgolfier.

Le 19 septembre de la même année, il se fit une expérience à Versailles. Les expériences aérostatiques se multipliaient. Le gaz dont M. Montgolfier enflait et animait son ballon provenait de l'air raréfié par la chaleur que produisait la paille mouillée; et celui dont le sieur Charles remplissait le sien était du gaz hydrogène.

Le sieur de Montgolfier eut plusieurs partisans, notamment Pilâtre des Rosiers. Le sieur Charles eut aussi les siens, et notamment les sieurs Robert et Blanchard, ses collaborateurs [1].

En octobre 1783, dans le jardin de la maison de M. Réveillon, M. Pilâtre des Rosiers se fit enlever; mais cette ascension eut peu de succès.

Le 21 novembre, nouvelle expérience, plus audacieuse et plus notable que les précédentes. Deux particuliers, le

[1] Le sieur Blanchard avait projeté de s'enlever dans les airs sur un char volant de sa façon; il y renonça dès qu'il connut la découverte des ballons.

marquis d'Arlandes et Pilâtre des Rosiers, s'élevèrent, du parc de la Muette, dans une espèce de galerie qui pendait au ballon de la Montgolfière. La machine traversa la partie méridionale de Paris, et s'abattit au-delà de la barrière d'Italie. C'était le premier voyage aérien qui méritait d'être noté : les voyageurs n'éprouvèrent aucun accident. Mais cette expérience, et plusieurs autres, ne peuvent être comparées à celle qui se fit le 1er décembre 1783, dans le parterre du jardin des Tuileries.

Le temps était serein et doux ; à une heure et quarante minutes, on vit s'élever un ballon parfaitement sphérique, divisé en côtes rouges et blanches, au bas duquel pendait une nacelle, élégamment ornée, dans laquelle étaient assis les sieurs Charles et Robert. Accoutumés à voir les corps en mouvement descendre en obéissant aux lois de la gravitation, les spectateurs éprouvèrent une sensation inconnue en voyant cette volumineuse masse s'élever rapidement, et se perdre dans les airs. Ce ballon, à trois heures trois quarts, s'abattit dans la prairie de Nesle, à environ neuf lieues de Paris. Cette expérience remplit les habitants de Paris d'admiration et d'hilarité. Elle fut suivie de plusieurs autres qui prouvèrent la supériorité des procédés du sieur Charles sur ceux du sieur Montgolfier, lequel conserva néanmoins l'honneur de l'invention.

Je laisse beaucoup à dire, et je termine par une notice sur quelques hommes qui se distinguèrent à Paris pendant ce règne, par leurs talents, la singularité, l'originalité de leur conduite, ou par des événements extraordinaires.

Un individu, connu sous le nom de *chevalier d'Éon*, militaire, diplomate, auteur, habile et hardi à l'escrime, avec la force d'âme d'un homme énergique, se trouva,

dit-on, n'être qu'une demoiselle. Il fut contraint de quitter ses habits militaires, de prendre ceux du sexe féminin et le nom de *chevalière d'Éon*. La diplomatie ou la haute police voulut le faire croire ; mais il est prouvé que cet individu était du sexe masculin. Il était né à Tonnerre, et il mourut aux environs de Londres, le 21 avril 1810. Le chirurgien Copeland, en présence du père Élysée, de MM. André et Wilson, vérification faite, attesta sa masculinité.

Un avocat, le sieur *Linguet*, célèbre par son talent, par ses plaidoyers, sa détention à la Bastille, ses ouvrages périodiques, ses paradoxes, son ambition, son éloquence, et par son défaut de jugement, fit beaucoup plus de bruit qu'il n'inspira d'intérêt.

Beaumarchais, dévoré par la soif des richesses et de la renommée, à force d'esprit, de souplesse et d'intrigues, et par quelques illustres galanteries, parvint à satisfaire ces deux passions; ses mémoires, ses pièces de théâtre, ses heureuses spéculations commerciales, sa maison, en firent, sinon un des particuliers les plus respectables, au moins un des plus renommés de ce règne.

Le marquis *de Brunoy* était passionné pour les cérémonies religieuses, et se ruinait à faire de magnifiques processions. Il ordonna la fabrication d'un grand nombre de chapes très-riches, dont il revêtait les paysans du village de Brunoy et du voisinage, qui, lors des solennités de l'église, rangés sur deux lignes, marchaient gravement, suivis du curé. Ses parents, en 1779, voulurent le faire interdire comme insensé; il y eut à ce sujet un procès ridicule qui fit beaucoup de bruit.

Le sieur *Grimod de la Reynière* avait des singularités dans le caractère, de la bizarrerie dans sa conduite, des

talents et des principes d'égalité qu'il mettait sans cesse en pratique. On parlait de ses déjeuners et de ses soupers étranges et funèbres[1]. Sa querelle avec le poëte Saint-Ange, et sa détention dans une prison d'état, occupèrent, pendant les années 1785 et 1786, les bouches de la Renommée; il s'acquit une réputation qu'il a soutenue depuis par son *Almanach des gourmands*.

Dans cette galerie de portraits, je ne dois pas oublier le sieur *Métra*, le plus célèbre nouvelliste de Paris; il tenait ses séances journalières au jardin des Tuileries, sur la terrasse des Feuillants. Au centre d'un groupe immense d'amateurs, on le reconnaissait à son chapeau sulpicien, bordé d'or, à son nez rubicond et très-saillant, à des papiers qu'il tenait en main, et qu'il lisait à tous venants. Lorsque des nouvelles importantes de la guerre étaient arrivées, Louis XVI demandait ordinairement: *Que dit Métra?*

Un chevalier de Saint-Louis acquit un sobriquet fameux à Paris : celui de *chevalier Tape-Cul*. Son occupation journalière était de parcourir les rues, places et jardins de Paris, et de frapper furtivement le derrière de chaque femme qu'il rencontrait. Sa rouge trogne, ses cheveux blancs, sa gibbosité, sa croix de Saint-Louis qui se dessinait sur un habit blanc couvert de taches le faisaient reconnaître de loin. Une de ses mains était armée d'une canne qu'il agitait; et l'autre, placée derrière son dos, était destinée à l'exécution de ses coups inattendus. Au milieu de la grande allée du jardin du Palais-Royal, vous eussiez vu toutes les femmes, dont il était fort connu, se

[1] Les billets d'invitation avaient la forme des billets d'enterrement; et la salle à manger, tendue en noir, était décorée de têtes de morts.

ranger, s'éloigner au-devant du chevalier Tape-Cul, et laisser un espace de plusieurs toises entre elles et lui. C'est ainsi que fuit la timide volatille à l'approche de l'oiseau de proie.

La femme frappée par ce chevalier ne manquait point de se plaindre ou de lui adresser des injures. Quelquefois sur ses larges épaules tombaient des coups de canne lancés par l'homme qui accompagnait la femme insultée; le chevalier recevait les injures et les coups avec une résignation exemplaire, et s'éloignait paisiblement sans détourner la tête.

Quel était ce nègre de petite stature qu'on voyait sans cesse le chapeau sous le bras, vêtu d'un habit noir, de la poche duquel sortait à demi un rouleau de papier blanc, qui portait l'épée au côté, à ses souliers des talons rouges de marquis, et qui, en cet équipage, trottait dans les rues de Paris? C'était un prince, héritier présomptif d'un royaume des Moluques. Pourquoi se trouvait-il à Paris?

Son père, roi de Timor et de Solor, avait accueilli dans ses états des moines dominicains qui y prêchaient le christianisme, et confié l'éducation de son fils aîné à un de ces religieux, nommé *le père Ignace*. Celui-ci, sous prétexte de faire, avec plus de solennité, administrer au jeune prince, son élève, le sacrement de la première communion, engagea le roi, son père, à le lui confier pour le conduire à Macao, résidence d'un évêque. Le père y consentit, et donna un grand nombre d'esclaves et beaucoup de richesses à son fils.

Le moine conduisit son pupille à Macao, de là à Canton, où ils s'embarquèrent sur un bâtiment français appelé *le Duc de Béthune*. Là, le père Ignace endoctrina son élève, lui peignit les Français comme des monstres qui

ne parcouraient les mers que pour détruire les rois et les princes, et se nourrir de leur chair. En conséquence il lui recommanda de ne pas se faire reconnaître pour fils de roi. Il le dépouilla de ses riches habits, et le revêtit très-simplement. On arrive en Portugal, de là au port de Lorient. Le moine débarque seul, et, après s'être emparé des richesses du jeune prince, il le laisse sur le navire, accablé d'inquiétudes et de besoins. Il est obligé de faire, pour vivre, le métier d'aide de cuisine. Le sieur Chevalier, médecin du roi, lui donna un asile à Paris. Enfin ce malheureux prince, pendant près de quinze ans, sollicitait auprès du gouvernement la faveur d'être transféré dans son pays. Il l'obtint fort tard[1].

Voilà la face superficielle, ridicule ou intéressante du règne de Louis XVI; mais ce règne, envisagé sous un autre côté, offrait des pronostics de sa prochaine décadence. J'en ai donné une esquisse rapide au commencement de ce chapitre. Je dois ajouter que sa chute fut annoncée par de fréquents changements de ministres et de systèmes, par des actes de vigueur et de sévérité qui ne se soutenaient pas, par des entreprises commencées avec éclat, et terminées sans gloire comme sans succès. On fit la guerre au parlement, on l'exila, on fit le siége du Palais, siége où le sieur d'Agoût, qui le commandait, déploya de grands talents militaires qui malheureusement ne furent pas honorés de l'assentiment public. On fit une insurrection au faubourg Saint-Antoine : on brûla la maison du riche manufacturier Réveillon; on fit et on défit, suivant les volontés qui se succédaient. On voulait cacher

[1] Voyez la *Requête au Roi pour Balthazar-Pascal Celse, fils aîné du roi, et héritier présomptif des royaumes de Timor et de Solor, dans les Moluques*, 1768; par l'avocat Lethinois.

son impuissance sous l'appareil de la sévérité ; mais on décelait sa faiblesse, mais on cédait aux passions. De faute en faute, le gouvernement accélérait l'événement de sa chute.

USAGES. Les usages étaient à peu près les mêmes sous Louis XVI que sous le règne précédent. Les gens de la cour s'occupèrent beaucoup, pendant les années 1776, 1777 et suivantes, des courses de chevaux. On essaya, pendant l'hiver de 1777, de se faire voiturer en *traîneaux* richement ornés. Cette mode n'était qu'une fantaisie de cour, qui n'eut pas de suite.

Les modes changeaient toujours de formes. Les coiffures des femmes s'élevaient à une hauteur exorbitante ; elles interceptaient la vue des spectateurs dans les théâtres, ce qui causait de fréquentes querelles.

Le sieur de Visme, directeur de l'Opéra, fit, en novembre 1778, un règlement particulier pour l'amphithéâtre, suivant lequel on ne pouvait s'y placer qu'avec une coiffure d'une hauteur modérée. Ce règlement et des caricatures plaisantes, que l'on publia contre ces ridicules coiffures, ne les firent point baisser ; mais, en 1780, les cheveux de la reine étant tombés par suite d'une couche, cette princesse porta une coiffure basse, appelée *coiffure à l'enfant*. Toutes les femmes de la cour répondirent à ce signal ; et la hauteur des coiffures, réduite à Versailles, le fut bientôt à Paris, puis en province.

En octobre 1784, les dames portaient des chapeaux *à la caisse d'escompte*, chapeaux *sans fond*, comme cette caisse.

Les dames avaient encore leurs vastes et embarrassants paniers ; elles les abandonnèrent ensuite, ou au moins elles en diminuèrent le volume, et les remplacèrent par

de petits paniers, appelés *poches*, qui leur donnaient des hanches énormes. Enfin elles s'affublèrent d'une autre espèce de paniers, indécemment appelés *culs*, qui les faisait ressembler à la *Vénus hottentote*. Les souveraines de l'empire des modes, ainsi que leurs sujettes, manquaient de goût. Au lieu de faire ressortir les belles formes de la nature, elles les défiguraient. Elles cachaient les beautés qu'elles avaient, pour montrer des défauts qu'elles n'avaient pas : elles se tourmentaient, se ruinaient pour paraître difformes. On fit des vers sur ces modes et sur leur ridicule, en voici quelques-uns :

Que, folles de leur coiffure,
Nos charmantes de la cour
Imaginent chaque jour
De quoi gâter la nature ;
Eh ! qu'est-c' qu' ça m' fait à moi, etc.

Qu'en chenille carmélite
Un magistrat chez Laïs,
Coure donner son avis
Sur le pouff et la lévite, etc.

La lévite, vêtement de femme, commença son règne en 1780 ; et, pour en célébrer l'usage, on composa un poëme intitulé *la Lévite conquise*.

Quant aux hommes, voyez-les courant chez leurs protecteurs, l'épée au côté, le chapeau sous le bras, vêtus de l'habit français galonné ou brodé ; leurs cheveux, sur leur dos, sont réunis dans un sac de taffetas noir qu'on appelait *bourse ;* leur tête est enfarinée de poudre ; leur toupet élevé est accompagné de chaque côté de trois ou quatre boudins symétriques ou en ailes de pigeon. Ils sont chaussés de minces souliers, couverts d'une vaste fibule

qui ressemble aux boucles des harnais de voiture ; deux chaînes de montre, terminées par une infinité de breloques s'agitant avec bruit, descendent fort bas sur l'une et l'autre cuisse. Dans les rues, dans les jardins publics, ces hommes, ainsi équipés, ont l'air fier, grave, occupé ; mais tout change dans l'antichambre ; leur dos devient d'une souplesse merveilleuse ; et sur leurs lèvres sévères succède le souris de la complaisance ; leurs discours deviennent ceux de l'adulation et de la bassesse.

Lors de la révolution, il s'opéra dans les vêtemens, les modes et les usages, un changement presque subit. Tous ces ridicules s'évanouirent, l'étiquette et le cérémonial perdirent beaucoup de leur ascendant sur les actions des hommes.

En 1791, on voit les Parisiens préférer la redingote à l'habit, des cordons aux larges boucles de souliers ; on les voit porter leur chapeau sur la tête et non sous le bras, renoncer à la poudre, au supplice d'une belle coiffure, se contenter de leur chevelure naturelle, et ne porter l'épée que pour la défense de leur pays.

Les femmes prirent des chapeaux, eurent le bon esprit de se soustraire à la gêne de leurs talons hauts, et de porter des souliers plats qui donnèrent plus d'aisance à leur démarche. Le rouge dont elles s'enluminaient encore le visage disparut insensiblement ; il ne fut plus employé que sur la scène et pour cacher les rides et la pâleur de la vieillesse. La nature, en peu d'années, reprit une partie de ses droits.

A Paris, on dînait à deux heures, le spectacle commençait à cinq, et se terminait à neuf. Cet ordre de choses fut dérangé par un changement introduit dans les administrations. Les employés travaillaient, dans leurs bureaux,

depuis neuf heures jusqu'à midi, y rentraient à trois heures pour y rester jusqu'à neuf. On jugea que le travail du soir était plus dispendieux qu'utile : on le supprima, et on établit une seule séance, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures après midi. Ce changement en amena d'autres auxquels la généralité de la population se conforma bientôt. On dîna à quatre heures, à cinq et même six heures. Les spectacles commencèrent à sept, et finirent à onze heures ou à minuit. Le déjeuner se fit à l'heure du dîner. et le dîner à l'heure du souper [1].

L'esprit d'indépendance s'étendit aux formules épistolaires : à ces mots vils et mensongers de *votre très-humble* et *très-obéissant serviteur*, on substitua des *salutations amicales*, des *assurances d'estime* et *de considération ;* le *respect* fut réservé pour les femmes et les personnes âgées ou constituées en hautes dignités.

Le cérémonial, les culottes courtes, l'épée au côté, l'habit français, les courbettes, les formules avilissantes, discrédités, reparurent à la cour de Bonaparte, et ne furent point imités par le public. La cour n'exerça plus sur les usages l'empire qu'elle avait autrefois ; elle n'a pas encore ressaisi le sceptre de la mode.

[1] Du temps de François I[er], on dînait à neuf heures du matin et l'on soupait à cinq heures du soir, suivant cette rime :

> Lever à cinq, dîner à neuf,
> Souper à cinq, coucher à neuf,
> Fait vivre d'ans nonante et neuf.

Sous Louis XII, on dînait à huit heures du matin ; mais pour plaire à sa dernière femme, ce roi changea ce régime et dîna à midi ; et, au lieu de se coucher à six heures du soir, il se couchait souvent à minuit. Ce régime nouveau ne fit pas fortune à la cour de France : on continua, après la mort de ce roi, à dîner à neuf ou dix heures du matin et à souper à cinq ou six heures du soir.

Sous Henri IV, la cour dînait à onze heures du matin ; sous Louis XIV, à la même heure. Ainsi aujourd'hui on déjeune à l'heure à laquelle on dînait autrefois, et l'on dîne à l'heure du souper.

PÉRIODE XVI.

PARIS SOUS LA CONVENTION.

§ 1er.

Le 21 septembre 1792, s'ouvrit la session de l'Assemblée conventionnelle. Les factions qui, dans les premiers jours de ce mois, avaient suscité les massacres des prisonniers, factions composées d'étrangers et de nationaux corrompus, attaquèrent, à diverses reprises et par tous les moyens imaginables, la majorité de cette Assemblée. A force de renouveler leurs coups, ces factions réunies parvinrent, dans la journée du 2 juin 1793, à faire arrêter les membres les plus influents de cette majorité, à les faire décréter d'accusation et traduire au tribunal révolutionnaire. Puis, le 3 octobre suivant, d'après le rapport d'Amar, elle décréta pareillement quarante-quatre autres députés, et ordonna l'arrestation de soixante-onze, obligea plusieurs à se retirer, à se cacher. Ainsi elle diminua la majorité de plus de cent cinquante de ses membres : la minorité devint la majorité.

Alors un des chefs de ces attentats, Robespierre, espérant en retirer tous les fruits, et ne trouvant plus d'obstacles à ses projets ambitieux, devint dictateur de fait, soumit tout à sa volonté, et régna par la terreur : la crainte accrut sa férocité naturelle. Pendant quatorze mois, il opprima cruellement les habitants de la France, et en fit périr un très-grand nombre. A Paris seulement on abat-

tait par jour trente, quarante ou soixante têtes. Enfin la journée du 9 thermidor an II (27 juillet 1794) vit tomber ce tyran farouche et ses complices : la France fut affranchie d'un joug insupportable.

A la désolation générale, aux souffrances, aux alarmes, succéda la joie la plus vive : les nombreuses prisons s'ouvrirent ; l'instrument de mort s'arrêta.

La Convention, libre et tranquille, fut bientôt troublée par les manœuvres des factions étrangères. Elle sortit victorieuse des journées du 12 germinal, des 2 et 3 prairial et du 13 vendémiaire ; elle donna une constitution à la France ; et le 23 brumaire an IV, ou le 26 octobre 1795, elle termina sa session.

§ II. Établissements et Institutions de la Convention nationale.

L'Assemblée conventionnelle, en guerre contre tous les états de l'Europe, en guerre contre des Français de quelques provinces de l'ouest, ayant le sein déchiré par les sourdes manœuvres des agents de l'étranger, au milieu de la tourmente dont une grande partie de ses membres et trop de Français furent victimes, ne laissa pas d'encourager les sciences, les arts utiles, les arts d'agrément. et de fonder des établissements publics d'une haute importance [1].

[1] Le rapport fait, en l'an III, par le savant Fourcroy, au nom du comité de salut public, *sur les arts qui ont servi à la défense de la république*, me fournit les passages suivants :

« En neuf mois, douze millions de livres de *salpêtre* remplissent les magasins » de la république, tandis qu'avant la révolution, à peine chaque année voyait- » elle un million de sel sortir de quelques points de son sol.

» Un procédé propre à faire de la *poudre* en quelques heures, avec des ma-

Il faut être juste, et distinguer la Convention enchaînée sous la tyrannie de Robespierre de la Convention affranchie et rendue à elle-même. Il ne faut pas non plus parler des circonstances extrêmement périlleuses et irritantes où ses nombreux ennemis l'avaient placée. Il faut la considérer au milieu des dangers les plus imminents, aux prises avec l'Europe entière, tirant de son propre fonds des ressources immenses et jusqu'alors inconnues. Il faut enfin

» chines simples qu'on trouve partout, est inventé, exécuté presqu'en même » temps.

» Il n'y avait dans toute la république qu'une seule *fabrique d'armes blanches*, à Klingensthal... Il s'est formé un grand nombre d'ateliers où l'on fabrique aujourd'hui la quantité d'armes nécessaire.

» La France avait, jusque-là, été tributaire des nations voisines pour la » *fabrication de l'acier*. L'Angleterre et l'Allemagne lui en fournissaient dans » les temps ordinaires pour environ quatre millions par an. Plusieurs manufac- » tures sont élevées dans des lieux où cet art était inconnu. Les préjugés sur le » charbon et les mines, que l'on croyait autrefois peu propres à la préparation » de l'acier, disparaissent.

» On a perfectionné les procédés, en faisant par des machines les diverses » pièces de fusil.

» Le *cuivre* manquait en France; le métal des cloches est devenu, par de » nouveaux procédés chimiques, une immense mine de cuivre à exploiter, et » plusieurs ateliers, consacrés à ce travail, sont aujourd'hui en pleine activité. » Les ateliers où l'on fond le canon se sont multipliés : le cuivre tiré des cloches » sert à l'armement des vaisseaux. L'art de couler les canons de fer fondu a fait » établir un grand nombre d'usines et de fonderies.

» Les *pièces de canon* dont la lumière était évasée par le tir fréquent étaient » transportées à grands frais dans nos arsenaux. On inventa l'art de placer des » grains de lumières dans les parcs d'artillerie et au milieu même de nos camps.

» La *machine aérostatique* est devenue un instrument de guerre.

» Le *télégraphe*, nouveau courrier révolutionnaire.

» Les *lunettes achromatiques* et l'art de fabriquer le *flintglass* occupent aussi » le comité de salut public.

» La France tirait à grands frais du nord de l'Europe les *bois*, les *chanvres* » et le *goudron*. A l'aide d'une nouvelle industrie, son sol offre presque toutes » les ressources nécessaires à ce genre de travaux.

» *Conseil des Mines* organisé.

» *Établissement* à Meudon.

verser le blâme sur les individus qui l'ont mérité ; car les crimes de quelques-uns de ses membres n'ont déshonoré qu'eux. La majorité de cette Assemblée a détesté et puni ces crimes. Admirable dans les moyens de défense qu'elle s'est créés, elle fut toujours grande, courageuse, brillante de vertus civiques, et ne parut jamais plus majestueuse que dans les dangers.

Pendant qu'une partie de la Convention, dirigée par

» Aux moyens de multiplier le *salin* et la *potasse* par l'incinération des her-
» bes, on ajouta ceux de se procurer de la soude.

» Fabrication de *savon*.

» Fabrication de *crayons de mine de plomb*.

» L'*École centrale*, dite *Polytechnique*.

» L'*École normale*.

» Trois *Écoles de Santé*.

» La *Commission d'Agriculture*.

» Les *poids et mesures*.

» L'achat des *chaussures* de tous les citoyens de la république, en ne portant
» qu'à deux paires de souliers la consommation de chaque individu, forme une
» dépense annelle d'un milliard.

» Nos armées en dépensent pour 45,000,000. Il faut, pour tous les citoyens
» de la république, quinze cent mille peaux de bœufs, douze cent vingt mille
» peaux de vaches, dix millions de peaux de veaux. Pour nos armees, il faut cent
» soixante-dix mille peaux de bœufs, cent mille peaux de vaches, un million de
» peaux de veaux.

» L'art du *tannage* était lent. Le sieur Seguin decouvrit un procédé par le-
» quel, en peu de jours, on peut tanner les peaux les plus fortes, qui exigent
» ordinairement des années de préparation. Une manufacture de tannage fut éta-
» blie à Sèvres par le sieur Seguin, et autorisée par le gouvernement. »

Je n'ajouterai au recit du sieur Fourcroy que quelques nouveaux faits.

L'*uniformité des poids et mesures*. Depuis longtemps le besoin en était senti. Plusieurs capitules et ordonnances des rois avaient prescrit cette uniformité, sans pouvoir l'exécuter ; la féodalité était l'obstacle insurmontable pour arriver à ce bienfait. L'assemblée conventionnelle, par un décret du 1er août 1793, ordonna cette uniformité, et, par son décret du 18 germinal an III (7 avril 1795), fixa l'époque où elle deviendrait obligatoire. C'est au savant Prieur (de la Côte-d'Or) qu'est dû cet immense travail.

La Convention créa les écoles primaires, secondaires et centrales, l'école des mines ; elle agrandit, enrichit le Jardin des Plantes, le Muséum d'histoire na-

nos ennemis, démolissait les hommes et les choses, une autre partie, dirigée par l'amour des sciences, des arts et de la patrie, construisait, et faisait faire des progrès rapides aux connaissances humaines.

Au premier rang des actes utiles de cette assemblée, on doit placer l'amélioration des hôpitaux de Paris.

Hôpitaux et Hospices.

En l'année 1787, époque où le misérable état de ces asiles de la misère parut intolérable, on proposa de rem-

turelle, les bibliothèques, les musées et les jardins botaniques des départemens.

Au milieu des désordres de l'anarchie, son comité d'instruction publique ne négligea rien pour conserver les dépôts sacrés des sciences et des arts, et souvent il fit violence au gouvernement pour en obtenir des lois protectrices. Un membre de ce comité M. Grégoire, ancien évêque de Blois, indigné des dégradations et destructions que l'ignorance ou la méchanceté exerçait dans les départements, fit plusieurs rapports pour en arrêter le cours, inventa le mot *vandalisme* pour qualifier ces destructions et les faire détester, et obtint des décrets qui rendaient les autorités constituées responsables de la conservation des dépôts littéraires et des monuments.

Ainsi, au milieu des dissensions civiles et d'une guerre contre presque toute l'Europe, le comité d'instruction publique protégeait, stimulait tous les arts de la paix, et favorisait les progrès des sciences, qui font la gloire la plus solide des empires.

La Convention, par son décret du 7 messidor an III (15 juillet 1795), institue, à l'Observatoire, le *bureau des longitudes*.

Par sa loi du 5 brumaire an IV (26 octobre 1795), la Convention organisa l'instruction publique, et fonda l'*Institut de France*.

La Convention supprima, par décret du 28 vendémiaire an II (19 octobre 1793), toutes les *loteries*, excepté celle de France; par décret du 25 brumaire an II (15 novembre 1793), cette assemblée supprima toutes les loteries, sans aucune exception.

Elle supprima les *maisons de jeu*, ainsi que le bureau secret de la poste aux lettres. Elle eut la justice, que n'ont pas eue les gouvernements passés et ceux qui sont venus depuis, d'accorder aux accusés reconnus innocents des indemnités proportionnées au temps de leur détention.

Le 21 frimaire an III (11 décembre 1794), elle décréta l'acquisition de plu-

placer l'Hôtel-Dieu par quatre hôpitaux qui seraient établis sur les dehors de Paris. Les auteurs du rapport qui fut fait alors sur ce projet en adoptèrent une grande partie[1]. Les habitants de cette ville s'étaient empressés, par des dons et des souscriptions, de concourir à ces actes de bienfaisance. Ce projet eut un commencement d'exécution; mais les sommes déposées étant dissipées par un ministre déprédateur, et la révolution ayant engagé les citoyens dans d'autres intérêts, il ne fut point suivi. Néanmoins le projet de diviser l'Hôtel-Dieu et d'établir quatre hôpitaux à Paris ne fut point oublié. La Convention, par son décret du 16 juillet 1793, ordonne à l'administration du département de Paris de faire transférer sans délai, dans les maisons nationales qu'elle jugera le plus convenables, une partie des malades placés dans les hospices de Paris[2].

Par décret du 23 brumaire (13 novembre 1793), elle réunit à l'Hôtel-Dieu le palais archiépiscopal de Paris, et, en attendant l'organisation générale des hôpitaux, elle autorisa la municipalité de Paris à disposer provisoirement des bâtiments de ce palais, afin que chaque malade

sieurs maisons et terrains, pour accroître l'étendue du jardin du *Museum* d'histoire naturelle. Dans les derniers temps de son existence, elle conclut l'acquisition de plusieurs propriétés pour opérer l'ouverture de la magnifique avenue qui met en communication l'édifice de l'Observatoire avec le palais du Luxembourg ou de la Chambre des Pairs.

Voilà une partie du bien que fit la Convention. J'en parle, parce qu'on a toujours affecté de le passer sous silence.

Quant au mal qu'elle fit, qu'elle fut forcée de faire, ou que ses ennemis firent en son nom, je n'en parle pas, il est assez connu : ce mal lui a été suffisamment reproché.

[1] *Voyez* tome II, *art.* HOTEL-DIEU.

[2] *Procès-verbaux de la Convention nationale*, tome LII, page 214.

fût seul dans un lit, et que les lits fussent séparés l'un de l'autre par la distance de trois pieds.

Un autre décret du 7 fructidor an II (24 septembre 1794), attribua à seize membres de la Convention la surveillance des hôpitaux et hospices.

Par le décret du 28 nivôse an III (17 janvier 1795), la convention établit deux nouveaux hospices, l'un dans la maison Beaujon, l'autre dans les bâtiments neufs de l'abbaye Saint-Antoine; ordonna que le premier de ces hospices contiendrait quatre-vingts lits, et le second cent soixante; et que l'hospice Saint-Jacques (hospice Cochin), qui ne contenait que quarante lits, serait porté à quatre-vingts [1].

Alors, sans avoir besoin de construire de nouveaux édifices, on trouva dans ceux qui existaient déjà et dans les maisons religieuses, déclarées propriétés nationales, des moyens suffisants pour remplir les conditions du projet de 1787 [2]. On perfectionna même ce projet en affectant certains hospices à des maladies spéciales, comme on le verra.

On améliora dans la suite les hôpitaux et hospices, et on les soumit à une administration générale dont je vais parler.

L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES HÔPITAUX ET HOSPICES CIVILS, située parvis de Notre-Dame, en face de l'Hôtel-Dieu, fut installée au mois de février 1801, sur un plan

[1] *Procès-verbaux de la Convention nationale*, tome LII, page 214.

[2] On eut, outre les hôpitaux placés dans le centre de Paris, quatre hôpitaux dans les faubourgs de cette ville : un dans le faubourg Saint-Antoine, un autre au faubourg de Sèvres, un troisième au faubourg Saint-Jacques, et un quatrième au faubourg du Roule.

plus vaste que celui des administrations antécédentes qui avaient le même objet, plan conçu par M. Chaptal, ministre de l'intérieur. Elle fut composée d'un conseil général et d'une commission administrative. Tous les hospices et hôpitaux civils furent dans ses attributions, et on y réunit diverses institutions qui s'y rapportent.

Cette administration a la surveillance des archives de tous les hôpitaux de Paris, anciens et nouveaux, réunies dans le même lieu. Elle a sous sa dépendance le *bureau central d'admission*, établi dans le bâtiment destiné autrefois aux *enfants trouvés*, bâtiment situé sur le parvis de Notre Dame.

Elle surveille aussi les écoles de charité et autres établissements dont je vais parler.

Pour donner une idée des travaux de cette administration et du nombre des malades admis chaque année dans tous les hôpitaux civils, j'expose le tableau suivant :

ANNÉES.	MALADES.	ANNÉES.	MALADES.
En 1806	28,223	En 1810	33,210
En 1807	29,982	En 1811	32,506
En 1808	29,559	En 1812	37,667
En 1809	31,878	En 1813[1]	35,241

Les hôpitaux pour les maladies ordinaires sont au nom-

[1] En 1833 (voy. *le compte-rendu de l'administration des hospices*), il est entré dans les hôpitaux de Paris, 60,099 malades. On en comptait, le 1er janvier 1833, 4,333 : pendant l'année, 53,833 ont été guéris ; 5,952 sont morts ; et le 31 décembre il en restait dans les hôpitaux 4,647. Si ces chiffres sont si élevés, en comparaison de ceux des années que Dulaure cite dans les tableau ci-dessus, il faut attribuer cette augmentation non-seulement à l'accroissement de la population, mais aux mesures administratives, aux fondations diverses, à l'agrandissement des hôpitaux, etc., qui permettent au gouvernement de prendre soin de plus de malades qu'autrefois. (B.)

bre de huit : *l'Hôtel-Dieu, la Pitié,* son annexe ; *la Charité, l'hôpital Saint-Antoine, l'hôpital Necker, l'hôpital Cochin, l'hôpital Beaujon* et *l'hôpital des Enfants.*

Trois hôpitaux sont destinés à des maladies spéciales : tels sont *l'hôpital de Saint-Louis,* où l'on traite la gale, la teigne, etc. ; *l'hôpital des Vénériens et la maison de Santé,* consacrés au traitement de la maladie vénérienne ;

Trois hospices pour l'enfance : *l'hospice de l'Accouchement, l'hospice de l'Allaitement* et *l'hospice des Orphelins :*

Deux hospices pour la vieillesse : *l'hospice de la Salpêtrière* et *l'hospice de Bicêtre.*

Deux hospices pour les incurables, celui des *Incurables-Femmes,* rue de Sèvres ; et celui des *Incurables-Hommes,* faubourg Saint-Martin ;

Deux hospices où l'on traite les fous ou aliénés : à *la Salpêtrière* sont les folles, et à *Bicêtre* les fous ;

Quatre établissements hospitaliers, où l'on n'est reçu qu'en payant : *l'hospice des Ménages, la maison de retraite de Montrouge, l'institution de Sainte-Périne* et *la maison de Santé* du faubourg Saint-Denis.

Voilà vingt-quatre maisons placées sous la surveillance de l'administration générale des hôpitaux civils [1].

[1] Il faut ajouter l'hospice de Villas, récemment fondé.

M. de Villas est né, en 1748, à Quissac, département du Gard. Il entra fort jeune dans le commerce, et fut l'un des fondateurs de l'entrepôt de Bercy. Cette carrière, qu'il parcourut honorablement, lui fit acquérir une fortune assez considérable. Resté veuf, sans enfants, il conçut le projet de consacrer au soulagement des pauvres le fruit de ses longs travaux. En conséquence, par son testament, en date du 16 octobre 1832, il institua sa légataire universelle l'administration des hospices civils de Paris, à la condition expresse d'établir dans sa maison, rue du Regard, n° 17, un hospice pour y recevoir des vieillards, hommes et femmes, ayant au moins soixante-dix ans, atteints d'infirmités incurables et inscrits sur le contrôle des pauvres.

Cette acceptation était à la charge de legs particuliers, parmi lesquels on remarque le suivant :

De plus, cette administration dirige les *secours à domicile*, qui se composent de secours donnés à des indigents et à divers établissements de charité ; les *maisons de secours*, distribuées dans les douze arrondissements de Paris ; les *écoles de charité*, qui, à la fin de 1814, étaient au nombre de 50 ; un *établissement de filature* en faveur des indigents ; *le bureau de la direction des nourrices* ; la *pharmacie centrale* et la *boulangerie générale*.

Je vais parler de ces divers établissements ; je puiserai la plupart des notions les plus récentes dans le rapport qu'a publié, en 1816, le conseil général des hospices[1].

Il fit don à la commune de Quissac, lieu de sa naissance, de tous les biens-fonds et maisons situés sur le territoire de cette commune, et de 4,000 fr. de rente perpétuelle, à la charge, par elle, d'établir dans sa maison, située quartier de Vieille, à Quissac, un hospice pour y recevoir dix ou douze pauvres malades indigents. Il voulut que l'inscription suivante fût posée au-dessus de la porte de la maison : *Les maux qu'a soufferts le fondateur lui ont inspiré le devoir de soulager de pauvres malades.*

M. de Villas mourut le 22 octobre 1832, et la fortune qu'il laissa pour accomplir ses dernières intentions s'élève, déduction faite des charges, à la somme de 1,124,000 fr.

Des difficultés, qu'il est inutile de signaler ici, ont empêché l'administration d'établir définitivement l'hospice dans la maison de Paris indiquée par le fondateur. Toutes les dispositions prises pour que cet hospice fût ouvert promptement l'ont été à moins de frais possible. Le 27 juillet 1835, quinze hommes et quinze femmes, vingt-quatre catholiques et six protestants, réunissant les conditions imposées par le fondateur, ont été admis dans l'hospice de Villas. (B.)

[1] Voici l'état des consommations annuelles de l'administration générale des hôpitaux, tel que l'a publié cette administration, pour le service de la pharmacie de l'année 1819.

25,000 litres de vin du Languedoc et du Midi, 200 litres de vin de Malaga, 6,000 litres de vinaigre, 20,000 kilogrammes de sucre terré de la Martinique, et 1,200 kilogrammes de sucre en cassonnades et en pains ; 10,000 kilogrammes de miel, 50 kilogrammes d'ipécacuanha, 940 kilogrammes de quinquinas divers, 500 kilogrammes de manne en sorte, et 40 kilogrammes de manne en larmes ; 75 kilogrammes d'opium, 250 kilogrammes de mercure, 5 kilogrammes de vipères sèches, 10,500 kilogrammes de farine de lin, 150 kilogrammes de violettes et 1,000 de chiendent.

25,000 sacs de farine pour la boulangerie, 24,000 kilogrammes de fromage de

HÔTEL-DIEU, le plus ancien hôpital de Paris, situé au parvis de Notre-Dame. Son origine, son accroissement, son état passé et présent ont été décrits [1].

HÔPITAL SAINT-ANTOINE, rue du faubourg de ce nom, établi sur l'emplacement et dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de femmes nommée *Saint-Antoine-des-Champs*. Cette abbaye, dont j'ai parlé [2], supprimée en 1790, fut, par un décret de la Convention du 28 nivôse an III (17 janvier 1795), convertie en hôpital qui devait alors contenir 100 lits. Le nombre de ces lits et les salles où ils se trouvaient étant insuffisants, on commença, en 1799, la construction d'une aile de bâtiment, qui depuis a été interrompue, et que l'on se propose de continuer.

Le principal bâtiment a 264 pieds de long sur 43 de

Comte, 56,000 kilogrammes de fromages de Marolles, 600,000 œufs frais, 600 kilogrammes de beurre frais, 6[illegible],000 kilogrammes de raisiné, 3,000 doubles hectolitres de charbon de bois, 30,000 balais de bouleau.

Les farines employées dans les hospices de Paris s'élèvent communément de 45 à 48,000 sacs de 325 livres ou 159 kilogrammes (par an); le sac produisant 400 pains de 2 kilogrammes ou de 4 livres.

En 1816, la consommation des hôpitaux a été de 15,300 sacs, ou de 6,420,000 livres de pain.

En 1817, elle a été de 15,598 sacs, ou de 6,238,000 livres de pain.

Ces calculs sont sans doute erronés, car aujourd'hui, que la population des hôpitaux et des hospices est beaucoup plus considérable, nous voyons que, par exemple en 1833, il n'a été consommé que 3,851,579 livres de pain. L'erreur vient peut-être de ce que Dulaure compte comme exclusivement destinée à la fabrication du pain la totalité des sacs de farine fournis par année aux hôpitaux et hospices, tandis qu'une grande partie de cette farine est employée aux assaisonnements, etc.) (B.)

Il a été employé, pour le pain distribué aux indigents par les bureaux de bienfaisance ou de charité des douze arrondissements municipaux :

En 1816, 6,405 sacs de farine, représentant 2,442,000 livres de pain.

En 1817, 7,804 sacs de farine, représentant 3,121,600 livres de pain.

[1] *Voyez* tome II, page 277.

[2] *Id.*, page 122.

large ; les ailes ont environ chacune 180 pieds. En 1802, on fit dans cet hôpital plusieurs réparations très-importantes, qui ont amélioré le service et le sort des malades.

Le nombre des lits s'élève à 250. Depuis 1811, le service est confié aux estimables sœurs hospitalières de l'ordre de Sainte-Marthe.

Le terme moyen de la mortalite, calculé sur dix années, depuis le 1[er] janvier 1804 jusqu'au 31 décembre 1814, est d'un sur cinq et demi.

HÔPITAL DE LA CHARITÉ, rue des Saints-Peres. J'ai parlé, sous le regne de Philippe-Auguste, de la chapelle de *Saint-Pierre*, dont on a fait *Saint-Pere*, et enfin *Saints-Peres*. Cette chapelle devint dans la suite une eglise paroissiale. En 1602, *Marie de Medicis*, seconde femme de Henri IV, appela a Paris cinq freres de l'ordre de *Saint-Jean-de-Dieu*, ou *Freres de la Charite*. Ces freres s'etablirent d'abord dans la rue des Petits-Augustins. La fondation qu'y fit la reine *Marguerite*, premiere femme de Henri IV, les obligea, en 1607, a ceder la place ; ils vinrent s'établir pres de la chapelle de *Saint-Pierre*, dite *Saints-Pères*, autour de laquelle etaient alors de vastes jardins.

Ces cinq freres de la Charité devaient, suivant leurs règlements, être chirurgiens et pharmaciens, et soigner eux-mêmes leurs malades. *Marie de Médicis* leur fit construire près de cette chapelle, un hôpital et une maison, et les dota. Cette maison de Paris devint le chef-lieu de tous les couvents du même ordre établis en France ; et le nombre des religieux s'y éleva bientôt à soixante.

Peu de temps après cette fondation, l'église fut reconstruite, et le portail, élevé, en 1722, sur les dessins de

Cotte. Cette église était ornée de plusieurs tableaux : on remarquait surtout celui de *la Résurrection du Lazare*, par *Galloche*, dont toutes les figures étaient des portraits de la femme, des filles, de la domestique et du porteur d'eau de ce peintre ; l'*Apothéose de Saint-Jean-de-Dieu*, de *Jouvenet*, etc. On y voyait aussi une *Vierge* de marbre, sculptée par *Le Pautre*.

Les salles de l'hôpital offraient d'autres tableaux précieux. Dans celle de Saint-Louis, Testelin avait peint ce roi soignant les malades ; et Restout, deux sujets tirés de l'Évangile. Dans la salle Saint-Michel, Lebrun avait représenté *la Charité* sous l'emblème d'une femme qui répand de l'eau sur un brasier enflammé.

En 1784, on construisit une nouvelle salle et un porche, orné de colonnes de l'ordre du *pestum*, qui sert d'entrée à l'hôpital.

Cet hôpital, pendant la révolution, porta le titre d'*hospice de l'Unité* ; il a repris, depuis 1815, la dénomination d'*hôpital de la Charité*.

Les religieux de cette maison en occupaient une grande partie, et le nombre des lits destinés aux malades serait resté au même état qu'il était lors de la fondation, si la piété de quelques particuliers n'était venue les augmenter. Au commencement du dix-septième siècle ils s'élevaient à 130, et en 1786 à 208. Il était le même en 1791 ; aujourd'hui il est porté à environ 350 : 100 pour les femmes, et 250 pour les hommes, qui, autrefois, étaient les seuls admis dans cet hôpital.

L'espace vaste et aéré des salles, et l'usage de placer chaque malade seul dans son lit, ont toujours donné, à l'égard de la mortalité de cet hôpital, des résultats satisfaisants. Diverses réparations et améliorations, exécutées

depuis quelques années, en accroissent encore les avantages.

Un tableau du nombre des malades et des morts, depuis 1804 jusqu'en 1814, donne sur la mortalité de cet hôpital le résultat suivant :

Pour les hommes, d'un sur 7,41.
Pour les femmes, d'une sur 5,66.
La mortalité moyenne est d'un sur 7,16[1].

L'École clinique interne fut établie, en l'an X (1801), dans l'hôpital de la Charité : les élèves y suivent la marche de la maladie, sa cure et son terme, au lit du malade, sous les yeux du médecin, qui leur fait ensuite un rapport historique de la maladie : les faits sont vérifiés, en cas de mort, par l'ouverture du cadavre.

Il existe encore une autre *école clinique*, située dans les bâtiments des anciens Cordeliers, rue de l'Observance[2], dont je parlerai bientôt.

Hospice des Orphelins, situé rue du Faubourg-Saint-Antoine, n°s 124 et 126, nommé précédemment Hôpital des Enfants-Trouvés.

L'édifice fut bâti en 1669, et la première pierre de son église posée en 1676.

On y plaça des *orphelines*, qui habitèrent seules cette maison ; mais, dans la suite, on y réunit les orphelins de l'hôpital de la Pitié. Voici la cause de cette réunion.

[1] Cette moyenne s'est améliorée depuis cette époque. Ainsi, en 1833, la mortalité a été de 1 sur 9,69 ; en 1834, de 1 sur 10,66 ; et en 1835, de 1 sur 10,95. (B.)

[2] L'entrée des bâtiments de cette école clinique s'ouvre actuellement sur la place de l'École-de-Médecine, à l'emplacement même de l'ancienne fontaine. (B.)

Pour assainir l'Hôtel-Dieu et les quartiers voisins, et améliorer le sort des malades, on démolit quelques bâtiments de cet hôpital, et on lui adjoignit, pour lui servir d'annexe, l'hôpital de *la Pitié,* occupé par des orphelins. Ces orphelins furent, en conséquence, transférés, en 1809, dans l'hospice de Saint-Antoine, où se trouvaient les orphelines. On disposa les bâtiments de manière à recevoir ces nouveaux venus, sans les confondre avec les anciennes habitantes.

Cette maison peut contenir environ 750 enfants, séparés par sexe, dans chacune des deux ailes du bâtiment. Les distributions sont bien ordonnées : on y trouve quatre cours distinctes, deux pour les garçons, et deux pour les filles. L'église et les jardins, dont la contenance est d'eviron trois arpents et demi, sont pareillement divisés, afin d'éviter les communications qui pourraient amener des désordres.

On fait apprendre à ces enfants des métiers ; à l'âge de onze ans et au-dessus, on les met en apprentissage. L'hospice ne les abandonne qu'à leur majorité.

En 1809, il est entré dans l'hospice 1,010 enfants, dont 668 garçons et 342 filles.

En 1810, 1,084 enfants, dont 644 garçons et 440 filles ;

En 1811, 1,249 enfants, dont 805 garçons et 444 filles ;

En 1812, 1,357 enfants, dont 848 garçons et 509 filles ;

En 1813, 1,324 enfants, dont 872 garçons et 452 filles[1] ;

Pendant ces cinq années, il est sorti temporairement de cet hospice, et par chaque année, 3,075 enfants, dont 1,774 garçons, et 1,301 filles. Les uns ont eté mis en ap-

[1] En 1833, il est entré dans cet hospice 612 enfants, dont 345 garçons et 267 filles. Ce résultat, comparé à ceux des années ci-dessus citées, prouve l'amélioration du sort des classes pauvres. (B.)

prentissage ; les autres, pour causes de maladies et d'incommodités graves qui les rendaient incapables d'être placés chez des maîtres, ont été envoyés dans d'autres maisons.

Le nombre de ceux qui sont sortis volontairement pendant ces cinq années, est de 2,834, savoir : 2,081 garçons et 753 filles.

Hôpital Necker, ci-devant Couvent des Bénédictines de Notre-Dame-de-Liesse, rue de Sèvres, n° 3, au-delà du boulevard. Des religieuses bénédictines étaient établies à Réthel, diocèse de Reims : les guerres leur firent abandonner leur monastère; elles vinrent, en 1636, se réfugier à Paris, et s'établirent d'abord, avec l'autorisation de l'abbé de Saint-Germain, rue du Vieux-Colombier; puis, en 1638, *Anne de Montafié*, comtesse de Soissons, les gratifia de 2,000 livres de rente, et se rendit fondatrice. En 1645, ces religieuses furent transférées dans une autre maison du faubourg Saint-Germain, dont l'emplacement était nommé *Jardin d'Olivet*, où se trouvaient déjà une chapelle et des bâtiments destinés à l'instruction des jeunes filles. Quoiqu'on eût réuni à cette communauté plusieurs autres personnes, elle se trouva, en 1657, réduite à trois ou quatre religieuses qui furent transférées dans la rue de Sèvres, où, en 1663, elles firent bâtir une église.

Ce couvent était supprimé en 1779, lorsque madame *Necker* en loua l'emplacement et y fonda un hôpital. Louis XVI concourut à cet établissement utile qui porta d'abord le nom d'*Hospice de Saint-Sulpice et du Gros-Caillou*. Tous les ans on publiait un compte des dépenses, des recettes, des améliorations et de la mortalité de cet

hospice. En 1784, le tableau de la mortalité donnait, sur 2,068 malades, 172 morts; en 1785, sur 2,035 malades, il en mourut 707.

Pendant la révolution, cette maison reçut le nom d'*Hospice de l'Ouest;* et depuis quelques années elle porte celui de sa fondatrice.

Cet hôpital, dans son origine, contenait cent vingt lits. En 1792, ce nombre fut porté jusqu'à cent vingt-huit, dont soixante-huit furent destinés pour les hommes, et soixante pour les femmes. Ces lits étaient distribués en huit salles : quatre au rez-de-chaussée et quatre au premier étage. Deux salles de cet étage appartinrent aux convalescents des deux sexes.

Les bâtiments primitifs n'étant point construits pour un hôpital, il en est résulté plusieurs inconvénients contraires à la salubrité; inconvénients qu'on a fait en partie disparaître dans les années 1802 et 1805, et dont quelques-uns subsistent encore, malgré les améliorations nombreuses qu'on y a exécutées.

Aujourd'hui le nombre des lits est de cent trente-six, quatorze pour les blessés, et douze pour les blessées; douze pour les convalescents, et quinze pour les convalescentes; trente-six pour les malades ordinaires, hommes, et quarante-quatre pour les femmes.

Pendant dix années, la mortalité moyenne, sans distinction de sexe, s'est trouvée d'un sur 6 environ [1]; celle des hommes a été beaucoup moins forte que celle des femmes. Sur 1,862 morts en dix années, on a compté 790 hommes.

HÔPITAL COCHIN, rue du Faubourg-Saint-Jacques, près

[1] Voici la moyenne de trois années récentes. En 1833, la mortalité a été de 1 sur 8,20; en 1834, 1 sur 10,65, et en 1835, 1 sur 8,50. (B.)

de l'Observatoire. Il porta d'abord le nom d'*Hospice de Saint-Jacques-du-Haut-Pas;* sa construction fut commencée en 1780, et terminée en 1782. Sa fondation est due à la bienfaisance de M. Cochin, ancien curé de *Saint-Jacques-du-Haut-Pas*. Le conseil des hospices a donné à cet établissement le nom de son fondateur, dont il a fait placer le buste en marbre dans la salle principale.

Les bâtiments, qui ne sont pas anciens, présentent tous les caractères de la solidité : la grande entrée est ornée de deux colonnes doriques de grande dimension, et de son entablement; entre cet entablement et le fronton est un espace où on lit ce verset :

Pauper clamavit, et Dominus exaudivit eum.

En novembre 1820, on a placé dans la frise une table de marbre blanc, portant cette inscription en lettres dorées : *Hôpital Cochin, fondé en* 1780.

Cet hôpital est bien aéré ; la propreté y règne ; il est desservi, depuis 1810, par des sœurs de Sainte-Marthe, recommandables par leur activité et par l'exactitude de leur service ; il est composé de quatre salles, deux au premier étage et deux au second.

Il ne fut d'abord destiné que pour trente-huit malades. Il en eut bientôt quarante ; la Convention nationale porta ce nombre à quatre-vingts ; maintenant il contient cent vingt lits environ.

La proportion des morts aux malades, prise d'après un tableau de dix années, depuis 1804 jusqu'en 1814, est d'un sur 7 ou 8 [1].

[1] La moyenne, pour les trois années déjà citées dans les notes précédentes, a été, pour cet hôpital, de 1 sur 10,17, en 1833; de 1 sur 11,04, en 1834 ; et de 1 sur 12,35, en 1835. (B.)

HÔPITAL BEAUJON, situé rue du Faubourg-du-Roule. Il fut fondé en 1784, par le sieur Beaujon, receveur-général des finances, pour vingt-quatre orphelins de la paroisse du Roule : douze garçons et douze filles. En outre six places avaient été destinées aux enfants qui annonçaient d'heureuses dispositions pour le dessin. Le sieur Girardin a fourni les dessins de cet édifice, qui porta d'abord le nom d'*Hospice Beaujon*. Un décret de la Convention, du 17 janvier 1795, changea le nom et la destination de cette maison. Elle fut nommée *Hôpital du Roule* ; et, au lieu d'être un hospice pour les orphelins, elle devint un hôpital pour les malades. Le conseil général des hospices lui a restitué son premier nom, mais non sa destination primitive.

Quelques améliorations nécessaires ont été faites à cet établissement, qui est remarquable par la salubrité et la propreté qui y règnent. Il est bien aéré ; les bâtiments où sont les salles des malades sont placés entre cour et jardin.

Depuis 1815, cet hôpital est desservi par les sœurs de Sainte-Marthe ; il est pourvu de cent cinquante lits environ, dont trente pour les blessés des deux sexes, et le reste pour les autres malades.

Sur 2,511 morts pendant dix ans, on compte 1,356 hommes et 1,155 femmes. La proportion générale de la mortalité, pendant ce nombre d'années, comparée au nombre des malades, donne à peu près un sur cinq et demi [1].

HÔPITAL DES ENFANTS, ci-devant COMMUNAUTÉ DES FILLES

[1] En 1833, la mortalité a été de 1 sur 7,06 ; en 1834, de 1 sur 7,46 ; et en 1835, de 1 sur 8,28. (B.)

DE L'ENFANT-JÉSUS, OU DES FILLES DU CURÉ DE SAINT-SULPICE, situé rue de Sèvres, n° 9, au delà du boulevard. Le sieur Languet, curé de Saint-Sulpice, pour procurer de l'éducation à un petit nombre de filles nobles et indigentes de sa paroisse, fonda, en 1735, cette maison qui, dans la suite, fut convertie en *hospice d'orphelins*.

Au mois de juin 1802, le conseil général des hospices destina cette maison à des *enfants malades*. D'abord on ne put y recevoir que ceux qui étaient affligés de maladies aiguës, et trois cents lits furent établis pour eux : il fut impossible de faire mieux, vu l'état des bâtiments, qui, restés longtemps sans réparations, en réclamaient de très-urgentes.

Le nombre de lits, depuis 1805, s'accrut toujours ; et, de trois cents, il s'éleva successivement jusqu'à près de six cents.

On a fait dans les bâtiments des constructions et des améliorations tendant à les consolider et à en assainir l'intérieur.

Les enfants attaqués de maladies qui paraissent contagieuses sont placés dans des bâtiments isolés, et séparés de l'hôpital par de grands jardins.

Il y a deux cent douze lits pour ceux qui sont atteints de maladies aiguës : cent vingt-neuf pour les garçons, et quatre-vingt-trois pour les filles. Pour les maladies qui réclament les secours de la chirurgie, il y a soixante-dix lits, dont quarante pour les garçons, et le reste pour les maladies chroniques, pour la gale, la teigne et les scrofules.

Malgré les soins et les précautions employés pour traiter les enfants, la mortalité a toujours été forte dans cette

maison. La proportion générale entre les personnes mortes et les personnes malades, depuis le 1er janvier 1804 jusqu'au 31 décembre 1814, est du quart au cinquième.

La mortalité moyenne a été d'un sur 4,37[1]. Celle des garçons, prise isolément, offre le résultat d'un sur 4,73 : la mortalité a, par conséquent, été plus considérable sur les filles.

Hôpital Saint-Louis, situé rue du Carême-Prenant, entre le faubourg du Temple et celui de Saint-Martin. Il fut fondé, en 1607, par Henri IV, et bâti, dans l'espace de quatre années, sur les dessins de *Claude Villefaux*.

En 1619, cet hôpital fut ouvert aux malades ; il n'est formé que d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage. L'architecte a rempli parfaitement l'objet du fondateur, qui avait intention d'y placer les personnes atteintes de maladies contagieuses. Il a établi une double enceinte de murailles, lesquelles sont entourées de doubles cours qui interceptent toute communication avec la ville ; plusieurs autres parties du plan de cet hôpital concourent vers le même but.

Cet hôpital était le plus beau de Paris. Le nombre des malades ne s'y trouvait cependant pas en proportion avec son étendue et ses ressources. Il n'était ordinairement peuplé que de six à sept cents individus : en 1787, on n'y comptait que trois cents lits ; deux malades et quelquefois trois partageaient la même couche.

Pendant quelques années de la révolution, il fut nommé *Hospice du Nord* ; il a depuis repris le nom de *Saint-Louis*.

[1] Cependant depuis cette époque la mortalité semble diminuer. En 1834, elle a été de 1 sur 6,18, et en 1835, de 1 sur 5,22. Ces résultats sont dus, sans doute, aux progrès et aux améliorations du régime intérieur de cet établissement. (B.)

Dans les années 1801, 1802 et suivantes, on a exécuté dans les bâtiments des réparations urgentes, des améliorations considérables et appropriées aux nouvelles méthodes. Vingt-quatre baignoires en cuivre ont été substituées à quelques vieilles baignoires en bois. On peut y prendre deux cents bains par jour; on y a aussi établi des douches. Les eaux y arrivent avec plus d'abondance; on a agrandi les fenêtres en les baissant.

Un pavillon de cet hôpital avait été assigné aux soldats de la garde de Paris; il contenait cent soixante lits.

Cet hôpital est destiné aux maladies chroniques, à la teigne, à la gale, aux dartres et à la maladie vénérienne.

Sept cent lits sont affectés aux galeux: quatre cents pour les hommes, et trois cents pour les femmes; et, sur les sept cents, quatre cent cinquante sont pour les gales simples, deux cent cinquante pour les gales compliquées. Les nourrices galeuses ont un établissement séparé. Deux cents lits sont occupés par ceux qui sont affligés d'ulcères, de dartres, de cancers et de blessures: cent vingt pour les hommes, et quatre-vingts pour les femmes. Deux cents lits sont destinés aux scrofuleux, aux teigneux et aux fiévreux.

Dans l'espace de dix années, depuis le 1er janvier 1804 jusqu'a 31 décembre 1813, il est entré dans l hôpital de Saint-Louis 56,934 individus, savoir: 35,081 hommes, 18,324 femmes, 1,748 garçons, 1,781 filles; et pendant cet intervalle de temps, il est mort 2,158 individus, dont 1,399 hommes, 556 femmes, 85 garçons, et 118 filles.

Pendant les mêmes dix années, la mortalité moyenne a été d'un sur 26,35;

Pour les femmes, en particulier, elle a été d'une sur 33,66;

Pour les filles, elle s'est élevée à une sur 13,67[1].

M. le docteur Alibert y a fait longtemps une excellente clinique sur les maladies cutanées en général.

HÔPITAL DES VÉNÉRIENS, rue et ancienne maison des Capucins, quartier de l'Observatoire. J'ai parlé, sous le règne de Charles VIII, de la première manifestation du mal vénérien en France; et, à l'article *Hôpital des Petites-Maisons*, des moyens employés pour en arrêter les progrès et guérir ceux qui s'en trouvaient affligés. Sous Louis XIV, on envoyait à Bicêtre les malades vénériens. Voici comment ces malades y étaient traités :

Ils couchaient jusqu'à huit dans le même lit, ou plutôt les uns restaient étendus par terre depuis huit heures du soir jusqu'à une heure du matin, et faisaient alors lever ceux qui occupaient le lit, pour les remplacer. Vingt ou vingt-cinq lits servaient ordinairement à deux cents personnes, dont les deux tiers mouraient. Ce n'est pas tout: les malades devaient être, d'après les arrêtés de l'administration, châtiés et fustigés avant et après leur traitement. Cet horrible état de choses subsistait au dix-huitième siècle, et *M. Cullerier* cite une délibération de l'an 1700, qui renouvelle expressément l'ordre de fustiger ces malades[2].

[1] La mortalité, dans cet hôpital, a été, pour l'année 1833, de 1 sur 15,95; pour 1834, de 1 sur 16,24, et pour 1835, de 1 sur 17,58. (B.)

[2] On ne croirait pas à cette horrible manière de soulager l'humanité souffrante; on croirait que ce fait est tiré des annales du douzième siècle, ou de quelques peuplades barbares, s'il n'était attesté par le rapport du conseil général des hospices, publié en 1816, pages 80 et 81.

A côté de la magnificence de la place Vendôme, du faste de Versailles, de Marly, de l'Opéra et des pompes et fêtes de Louis XIV, etc., placez *Bicêtre et* ses horribles abus, et jugez du gouvernement de ce roi.

On traita ensuite cette maladie à l'Hôtel-Dieu et à la Salpêtrière. Les enfants nés d'une mère infectée de ce mal furent reçus avec leur mère dans l'hospice de Vaugirard.

En 1784, on destina l'ancien couvent des Capucins du faubourg Saint-Jacques à servir d'hôpital pour les vénériens. Cet emplacement vaste, bien aéré, a huit à neuf arpents de superficie, dont la moitié forme les jardins de la maison. Il donne des deux côtés sur la campagne. La maison fut réparée suivant les besoins de sa nouvelle destination. En 1785, on y transféra d'abord les vénériens de Bicêtre, puis les nourrices et les enfants de l'hospice de Vaugirard.

En 1792, le nouvel hôpital fut en état de recevoir tous les malades qui lui étaient destinés. Dans les années 1802 et 1803, on fit dans cette maison un grand nombre de réparations nécessaires; on les continua en 1804 et 1805. Dans cette dernière année, on établit une salle de rechange de cinquante lits, et, en 1806, une salle pour les femmes, contenant quarante lits.

Voici une partie du rapport de conseil général des hospices : « Un tableau de la mortalité depuis la fondation de l'hôpital, qui embrasse environ dix années, offre, en négligeant les fractions, un mort sur 47 malades pour les hommes, et un sur 48 pour les femmes. » Le nombre des femmes entrées dans cet intervalle est de plus de 12,070; celui des hommes ne s'élève pas au delà de 9,342. La mortalité est beaucoup plus forte depuis 1801; elle fut l'année suivante (1802) de 154 sur 2,275; et, l'année suivante encore (1803), de 167 sur 2,536. Les dix années, du 1er janvier 1804 au 31 décembre 1813, ont amené à l'hôpital des Vénériens

» 27,576 malades, dont 13,638 hommes, 12,163 femmes, et, pour les adultes et pour les enfants, 794 garçons, 981 filles. Les quatre dernières de ces dix années ont été beaucoup plus considérables que toutes les autres. »

Voici le résultat de ces quatre années 1810, 1811, 1812, 1813: il est entré dans cet hôpital 13,765 individus, dont 7,184 hommes, 5,773 femmes, 337 garçons 471 filles.

Le total des morts, dans ces dix années, a été de 1,170; c'est presque un sur 24[1] Si l'on sépare les enfants des adultes, la proportion change beaucoup: pour les enfants des deux sexes, elle est d'un sur 2 et demi; pour les adultes mâles, elle n'est que d'un sur 36 à peu près; pour les adultes femelles, d'un sur 67 environ.

Il se fait dans cet hôpital un *traitement externe et gratuit*, traitement dont l'exercice a commencé avec régularité en 1808.

Le nombre des malades admis à ce traitement s'est accru chaque année: en 1809, il s'est monté à 978; en 1810, à 1,227; en 1811, à 1,400; en 1812, à 1421; en 1813, à 1,309.

Le conseil général des hospices donne un tableau curieux des hommes de chaque profession qui, pendant les années 1811, 1812 et 1813, ont eu recours à ce traitement externe et gratuit. Il en résulte que les professions les plus sujettes au mal vénérien sont celles des *cordonniers* et des *tailleurs*; après eux viennent les *boulangers*, les *charpentiers*, les *menuisiers*, les *tisserands* et les *maçons*.

[1] La mortalité diminue de jour en jour dans cet hôpital. En 1833, elle a été de 1 sur 42,48, en 1834, de 1 sur 57,38, et en 1835, de 1 sur 107,76. (B.)

Ceux qui paraissent moins accessibles à cette maladie, sont les *porteurs d'eau*, les *perruquiers* et les *vitriers*. En 1811, on compta 161 cordonniers, 131 tailleurs, 25 boulangers, 49 charpentiers, 39 menuisiers, 33 tisserands; tandis qu'en cette même année, on n'y trouve que 3 porteurs d'eau, 10 perruquiers et 11 vitriers.

L'année 1812 fournit 142 cordonniers, 100 tailleurs, 31 boulangers, 70 menuisiers; tandis que cette même année ne fournit que 6 porteurs d'eau, 9 perruquiers et 4 vitriers.

En 1813, on trouve 171 cordonniers, 125 tailleurs, 35 boulangers, 29 charpentiers, 58 menuisiers; tandis qu'on n'y voit que 12 porteurs d'eau, 10 perruquiers et 7 vitriers.

Je laisse à juger si cette différence provient de ce qu'il existe un plus grand nombre d'ouvriers cordonniers ou tailleurs, etc., occupés dans la capitale, ou si elle résulte de la nature de leurs travaux[1].

Maison de santé pour les maladies syphilitiques, située rue du Faubourg-Saint-Jacques, n° 17. Avant 1790, l'hospices des Petites-Maisons avait un local particulier, destiné aux gardes-suisses et aux gardes-françaises atteints de la maladie vénérienne; les premiers pour 15 francs, les seconds pour 30, et quelques autres personnes pour une somme plus modique, y étaient soignés et nourris.

En 1809, à l'instar de cet établissement, on en forma un nouveau sur un plan plus général et mieux ordonné.

[1] *Voyez* du reste, sur ce sujet, le savant et consciencieux ouvrage de M. Parent-Duchâtelet, intitulé : *De la Prostitution dans la ville de Paris*. On y trouve des renseignements statistiques fort curieux et de la plus grande exactitude. (B.)

On loua une maison, rue du Faubourg-Saint-Jacques, attenant à l'Hôpital des Vénériens; et, le 1er juillet de cette année, elle fut mise en état de recevoir des malades. Elle est composée de 25 chambres et de 6 cabinets.

Le prix pour les chambres particulières est aujourd'hui de 5 francs par jour; pour les chambres de 2 à 3 lits, de 2 francs 50 centimes; et, pour les cabinets où l'on est seul, de 3 francs 50 centimes. Les malades ne sont assujettis à aucune autre rétribution.

Ils sont fournis de linge de table et de nuit, de médicaments, et traités avec beaucoup de soins et d'égards.

Le nombre des lits est de 60, savoir : 48 dans 19 chambres, qui en ont 2 ou 3; 14 dans les chambres ou cabinets qui n'en ont qu'un seul.

En 1813, le nombre des malades s'élevait à 269. Il en est mort quatre.

L'Hospice de l'Accouchement, situé aujourd'hui rue de la Bourbe, portait, avec celui de l'Allaitement, le nom d'Hospice de la Maternité. Ces deux établissements occupaient, dès l'an 1801, deux maisons séparées : celle de l'institution de l'Oratoire, rue d'Enfer, et celle de l'abbaye de Port-Royal, rue de la Bourbe [1]. Dans la maison de *la Maternité*, rue d'Enfer, étaient les élèves de l'école d'accouchement, et dans la maison de *la Maternité*, rue de la Bourbe, logeaient les femmes près d'accoucher, ainsi que leurs enfants nouveaux nés. On y plaça aussi dans la suite des enfants trouvés.

Cet ordre de choses est totalement changé depuis l'an

[1] Pendant le régime de la terreur, la maison de Port-Royal reçut le nom de *Port-Libre*, et fut convertie en prison pour les *suspects*, ensuite pour les militaires.

1814 : ces deux maisons, toujours distinctes, ne portent plus la même dénomination, ont chacune leur régime, une destination particulière, et sont indépendantes l'une de l'autre.

Les femmes enceintes, les femmes en couches, et les élèves sages-femmes, sont réunies dans la maison de l'ancienne abbaye de Port-Royal, rue de la Bourbe; et les enfants trouvés ont été transférés dans la maison de l'Oratoire de la rue d'Enfer, n° 74.

Les femmes pauvres accouchaient autrefois à l'Hôtel-Dieu; il y avait pour elles 105 lits, plus grands les uns que les autres; les plus grands contenaient souvent jusqu'à quatre femmes en couches. D'après ce fait, on peut apprécier leur état.

Toutes les femmes enceintes sont, après leur huitième mois de grossesse, admises dans l'hospice de l'Accouchement; néanmoins on admet celles qui, étant pauvres, ou qui, sans être arrivées au terme exigé, sont sur le point d'accoucher. Elles peuvent faire ou ne pas faire leur déclaration. Si elles la font, on respecte leur secret; mais, en entrant, elles sont soumises à une visite.

Le nombre des lits est tel que chaque femme a le sien. Les femmes y sont occupées aux travaux qu'elles peuvent faire, et on leur en paie le prix. On leur fournit du linge, et même des vêtements, si elles en manquent.

Huit jours après leur accouchement, elles sortent de l'hospice, à moins que le médecin n'ordonne un plus long séjour.

Pendant dix ans, depuis le 1er janvier 1804 jusqu'au 31 décembre 1813, il est entré dans l'hospice 21,035 femmes. Sur ce nombre, pendant les dix années, 859 fem-

mes sont mortes[1]; et, dans le même intervalle, 18,367 enfants sont nés vivants, et 863 sont nés morts. Plus des deux tiers des femmes admises à l'hospice ne sont point de Paris, mais viennent des départements.

Cet hospice a environ 450 lits et 55 employés.

Les quatre premiers mois de l'année sont ceux où il entre le plus de femmes.

ÉCOLE D'ACCOUCHEMENT, située dans la maison de l'hospice d'Accouchement, établi en 1802 dans la maison rue d'Enfer, et aujourd'hui dans la maison rue de la Bourbe. Les préfets doivent chaque année y envoyer une ou plusieurs élèves, suivant les fonds dont ils peuvent disposer. Les élèves, pour être admises, doivent être âgées de dix-huit ans au moins, et de trente-cinq ans au plus. La pension est de 600 francs, payés par les préfets. Les élèves peuvent être reçues sans une nomination préalable, et à leurs frais. Chaque élève reçoit en arrivant une somme suffisante pour acheter des livres indispensables, et, de plus, 3 francs par mois pour son blanchissage; elles sont logées, nourries, éclairées, chauffées, fournies de linge de lit et de table, etc.

Le nombre de celles qu'on a envoyées à l'école depuis le 22 décembre 1802, jour où cette école fut ouverte, jusqu'en l'année 1814, se monte à 1,270.

A la fin de l'année, les élèves subissent un examen devant un jury de médecins et de chirurgiens. Ce jury décerne des prix : ce sont des médailles d'or, d'argent, et des livres.

[1] La mortalité, à l'hospice de l'*Accouchement*, a été, en 1833, de 1 sur 26,52; en 1834, de 1 sur 37,24; et en 1835, de 1 sur 54,99. Pendant cette dernière année, on y a reçu 2,935 femmes enceintes. (B.)

Hospice de l'Allaitement ou des Enfants-Trouvés, situé rue d'Enfer, n° 74, dans l'ancienne maison de l'*Institution de l'Oratoire.*

Vincent de Paul, aussi bienfaisant que pieux, recueillit, en l'an 1640, 312 enfants délaissés, intéressa les mères opulentes en leur faveur, fonda le premier un hospice pour les recevoir, et institua les sœurs de la Charité pour le desservir. J'ai parlé ailleurs de l'hôpital du faubourg Saint-Antoine, et de celui qui étoit situé en face de l'église de Notre-Dame [1].

Les enfants trouvés, dont l'hôpital était sur le parvis de Notre-Dame, furent déplacés et transférés dans les maisons de la Bourbe et de la rue d'Enfer.

L'hospice des *Enfants-Trouvés* n'étant que pour ceux qui ont moins de deux ans, si on en apporte un plus âgé, il est aussitôt envoyé à l'hospice des Orphelins : les pères et mères qui veulent retirer leurs enfants paient, avant que les recherches en soient faites, 30 francs pour les frais d'éducation.

En recevant les enfants nouveaux nés, on les lave, puis on les pèse ; si le poids d'un de ces enfants est de moins de six livres, on a peu d'espérance de le conserver. En 1803, sur 1,443 enfants entrés dans l'année, 623 ne pesaient pas les six livres.

Les enfants sont soignés par des berceuses, sous les ordres d'une surveillante en chef ; deux tiers de ces berceuses servent le jour, et un tiers la nuit.

Plusieurs salles, qu'on nomme *crèches*, sont garnies de berceaux séparés les uns des autres.

Le nombre des enfants amenés à l'hospice dans les

[1] *Voyez* ci-dessus les art. *Enfants-Trouvés.*

trente années qui suivirent sa fondation, et précédèrent l'an 1670, ne s'était jamais élevé au-dessus de 500 par an. En 1674, il s'accrut, et dans la suite il monta jusqu'à 1,000, jusqu'à 2,000. A la fin du dix-septième siècle, il excéda une fois 3,000.

Dans les trente premières années du dix-huitième siècle, le nombre des enfants trouvés ne s'éleva pas au-dessus de 2,525.

Voici le tableau des enfants trouvés reçus, de dix ans en dix ans, et pris chaque année dans cet hospice, depuis 1670 jusqu'en 1770.

ANNÉES.	Nombre d'enfants admis.	ANNÉES.	Nombre d'enfants admis.
1670	512	1741	3,388
1680	890	1742	3,163
1690	1,504	1743	3,199
1700	1,738	1744	3,034
1710	1,698	1745	3,234
1720	1,441	1750	3,789
1730	2,401	1760	5,032
1740	3,150	1770	6,918

En 1771 et en 1772, le nombre des enfants augmenta encore; depuis 1773 jusqu'en 1777, 31,951 enfants entrèrent à l'hospice, sur lesquels 21,985 périrent dans le premier mois, et 3,491 dans le reste de la première année (1771). Dans la seconde année (1772), il en mourut 1,325. A la fin de 1777, de ces 31,951 enfants, il n'en restait que 4,711 vivants.

La totalité des enfants exposés depuis 1741 jusqu'à 1790 a été de 260,465. C'est par année moyenne 5,209 à 5,210.

Depuis et compris l'an 1789 jusqu'au 31 décembre 1813, ont été reçus à l'hospice 109,650 enfants; il en est

mort, dans l'intérieur de cet hospice, 39,330; ce qui donne, année moyenne, 4,386 enfants reçus par an, et 1,372 morts aussi par an.

Il est remarquable que pendant les années de la révolution, depuis 1793 jusqu'en l'an 1801, le nombre d'enfants envoyés à l'hospice ne s'est guère élevé au-dessus de 3,000, tandis que dans les années précédentes, notamment en 1790, il s'est élevé jusqu'à 5,840, et que, dans les années suivantes, et notamment en 1812, il se trouva porté à 5,394 [1].

Ce qui est aussi digne de remarque, c'est que si, dans ces mêmes années, les enfants reçus à l'hospice ont été en moins, les enfants morts ont été en plus. En l'an 1797, il a été reçu 3,716 enfants, et il en est mort 3,108.

Je n'entrerai pas dans les détails qui concernent les *nourrices* et les *meneurs* : je dirai seulement que dans la maison il existe un dortoir pour les nourrices, et que les meneurs ont un local qui leur est particulier.

Dans l'espace de dix ans, depuis 1804 jusqu'en 1814, on a employé 36,468 nourrices; ce qui donne pour une année le terme moyen de 3,646.

HÔPITAL DE LA PITIÉ, situé rue Copeau, n° 1, au coin de la rue du Jardin-des-Plantes. J'ai déjà parlé de cette maison, où furent placés des orphelins des deux sexes, orphelins que pendant la révolution on nomma *les Élèves de la Patrie*.

[1] *Voyez* ci-dessus *État civil*, et ci-après *État des naissances, décès et mariages*.

En 1833, le nombre des enfants trouvés a été de 4,877. Sur ce nombre, 144 sont présumés légitimes, et 4,833 sont supposés naturels; ils étaient tous nouvellement nés, à l'exception de 134. La mortalité moyenne a été, pendant cette année 1833, de 1 sur 4,84. (B.)

En janvier 1809, les orphelins de la Pitié furent transférés dans l'établissement du faubourg Saint-Antoine, et leur maison fut destinée à servir d'annexe à l'Hôtel-Dieu. On fixa provisoirement à 200 le nombre de lits qu'on devait y placer; on fit ensuite plusieurs réparations qui permirent d'augmenter ce nombre.

Cet hôpital a maintenant 630 lits placés dans 25 salles. Chaque malade est couché seul.

D'après le terme moyen donné pendant cinq années, la mortalité annuelle est d'un sur 4 et un quart environ, c'est-à-dire que sur vingt personnes il en est mort cinq[1].

Hospice de la Salpêtrière, connu auparavant sous le nom d'Hôpital général, situé rue Poliveau, au delà de l'ancien boulevard de l'Hôpital; il fut, comme il a été dit, fondé en 1656 et 1657.

Cet hôpital contenait, avant la révolution, sept à huit mille femmes indigentes, et autant de détenues à titre de correction ou de sûreté; des femmes et des filles enceintes, des nourrices avec leurs nourrissons, des enfants mâles, depuis l'âge de sept à huit mois jusqu'à celui de quatre à cinq ans; des jeunes filles de toute sorte d'âge; des vieilles femmes et de vieux hommes mariés; des folles furieuses, des imbéciles, des épileptiques, des paralytiques, des aveugles, des estropiées, des teigneuses, des incurables de toute espèce, des enfants scrofuleux, etc., etc.

Au centre de l'hôpital il existe une maison de force qui comprenait quatre prisons différentes; savoir, le *commun*, lieu destiné aux filles les plus dissolues; la *correction*, contenant les filles qui donnaient des espérances

[1] En 1833, la mortalité a été de 1 sur 12,92; en 1834, de 1 sur 12,72; et en 1835, de 1 sur 11,58. (B.)

de repentir; la *prison*, réservée aux personnes détenues par ordre du roi; et la *grande force*, aux femmes flétries par la justice.

D'après ce qu'on vient d'exposer, on doit juger de l'étendue des bâtiments : elle est immense; et un grand nombre de villes ne contiennent point chacune une population aussi nombreuse que celle de cet établissement. C'est le plus vaste qui existe en Europe; la superficie des bâtiments, cours et jardins, contient plus de soixante mille toises carrées.

Livré, en 1802, aux soins de l'administration des hospices, ce vaste établissement a, depuis cette époque, éprouvé des changements heureux et des améliorations considérables; je n'en offrirai point les détails, ni ceux de la partie administrative, ce qui m'écarterait trop de mon sujet. Je dirai seulement que le service est distribué en cinq grandes divisions, savoir :

1° Les *reposantes*, ou femmes qui ont vieilli dans le service;

2° Les *indigentes* aveugles, paralytiques, infirmes et octogénaires;

3° Les femmes *septuagénaires*, les *gâteuses*, les *cancerées* et autres femmes attaquées de plaies incurables;

4° L'*infirmerie*, composée de 400 lits, dont le bâtiment est séparé des autres;

5° Les aliénées, les épileptiques; elle sont traitées à la Salpêtrière, ainsi qu'à Bicêtre, d'après la même méthode et par les mêmes médecins.

Le nombre des femmes aliénées entrées à la Salpêtrière est à peu près de 2,804.

Voici les causes de leur aliénation :

Cent soixante de ces femmes sont folles par hérédité :

98 le sont de naissance, ou après les convulsions de l'enfance; 167 par le désordre des règles, 227 par la suite des couches, 164 par l'effet du temps critique, 32 par la suite des fièvres graves, 41 par épilepsie, 65 par paralysie, 38 par hystérie, 65 par libertinage, 101 par ivresse, 27 par opinion politique, 55 par l'effet de la conscription et de la guerre, 127 par chagrin provenant de perte de fortune et de misère, 345 par chagrins domestiques, 166 par amour contrarié, 32 par religion exagérée, 35 par colère, 89 par frayeur, et 794 pour causes inconnues.

En 1790, la mortalité dans cet hospice était d'environ un dixième. Dans l'espace de temps qui s'est écoulé entre le premier janvier 1804 et le 31 décembre 1814, on a compté 13,691 femmes qui y sont entrées, 6,900 qui en sont sorties avec pension [1] ou par congé, et 6,047 qui y sont mortes. Le terme moyen de la mortalité, calculé sur ces dix années, est d'un sur 7,26 [2].

[1] Les femmes vieilles et infirmes peuvent renoncer au droit de leur admission, et se retirer dans leur famille, si elle y consent : l'hospice, alors, leur paie une pension représentative de la place dont elles jouissaient. Cette pension est de 120 francs par an pour les valides, et de 180 francs pour les infirmes.

[2] La partie de cet hôpital consacrée aux aliénés a reçu, depuis quelques années, de grandes améliorations. Une des mesures les plus utiles est la séparation établie entre les divers degrés de folie. Un quartier particulier pour le classement des malades placées sous le poids d'une condamnation, ou dont le paroxysme exige l'isolement, ou qui, par de continuelles tentatives d'évasion, demandent une surveillance plus active, manquait dans la division des aliénées. Sur un emplacement ménagé à son centre, entre les deux sections du traitement et des convalescentes, on a construit quatre pavillons carrés, divisés en seize petites cellules.

Cette construction et celle commencée en 1836, de quatorze petites cellules sous la forme de chalets suisses, offrent des localités dont le besoin se faisait sentir dans le traitement des maladies mentales.

Voyez le compte-rendu de l'Administration des Hospices, 1836. (B.)

HOSPICE DE BICÊTRE, abstraction faite de la prison de ce nom[1], dont je ne m'occupe pas ici, et dont je parlerai ailleurs, situé hors de Paris, à une demi-lieue de la barrière d'Italie, à peu de distance de la route de Fontainebleau, et sur une éminence qui domine de vastes campagnes. Cette situation semblait assurer à Bicêtre une salubrité constante; mais le grand nombre de pauvres qu'on y entassait, et le placement de l'infirmerie au milieu des chambres ordinaires, infectaient l'air et propageaient les maladies.

En 1801, au moment où l'on a institué l'administration générale des hospices, Bicêtre contenait des valides, des aveugles, des paralytiques, des épileptiques, des gâteux, des vénériens, des scrofuleux, des incurables, des fous et des enfants. Les sexes, les âges, les infirmités y étaient confondus. Il y avait alors 1,205 lits où les malades couchaient seuls; 262 où ils couchaient deux; 144 à double cloison, qui séparaient les pauvres couchés ensemble; 172 lits à seul, scellés dans les murs, pour les fous; 126 lits appelés *auges*, pour les gâteux, et 55 lits de sangles placés au besoin dans les dortoirs. On venait de supprimer les lits à quatre, qui occasionnaient entre les coucheurs de violentes querelles qui se terminaient souvent par des blessures.

J'ai dit ailleurs qu'avant la révolution il existait des lits dont un seul servait à huit personnes, et que quatre coucheurs veillaient la moitié de la nuit, tandis que quatre autres sommeillaient pendant l'autre moitié[2].

Depuis la révolution, et notamment depuis 1805, de

[1] Il n'y a plus de prison à Bicêtre. (B.)

[2] *Voyez*, ci-dessus, *hôpital des Vénériens*.

nombreux et utiles changements ont été opérés dans l'hospice de ce vaste établissement. Plusieurs constructions, réparations, agrandissements, plantations d'arbres, y ont été exécutés. Des mesures de propreté relatives aux salles et aux individus; un accroissement et une amélioration de nourriture, ont un peu tempéré le malaise des malades, et le sentiment d'horreur qu'a toujours inspiré, dans Bicêtre, la réunion de toutes les misères et de tous les vices de l'humanité.

Plusieurs habitués de cette maison sont occupés à divers travaux, métiers et arts. Il n'y a que la caducité et l'infirmité qui soient oisives. Les ouvrages sont payés par l'administration.

Le nombre des travailleurs était, vers la fin de 1813, de 680, dont 556 pris parmi les indigents ordinaires, et 124 parmi les fous et les épileptiques. Au nombre de ces travailleurs on comptait alors 59 cordonniers ou savetiers, 58 faiseurs de fossets, 51 cardeurs et fileurs de laine, 47 tailleurs, 44 faiseurs de boutons, 22 faiseurs de chapeaux de paille, 20 devideurs de soie, fil et laine, 19 barbiers, 18 faiseurs de jouets d'enfants, 12 bourreliers, 12 serruriers, limeurs et polisseurs, 11 matelassiers, 12 faiseurs de charpie, 10 râpeurs de corne, 10 menuisiers en bâtiments ou ébénistes, 10 buandiers, 9 faiseurs de clous pour les poêliers, 9 écrivains, 8 batteurs et peigneurs de nerfs, 7 effileurs de soie, 7 jardiniers, 6 découpeurs de cartes pour veilleuses, 5 épingliers en bois; les autres sont en plus petit nombre; 89 servent dans les salles, au chantier, au cimetière, à la pharmacie, au balayage des cours, etc.: 55 sont journellement et successivement occupés au puits de Bicêtre.

« On donnait autrefois le nom de *bons pauvres*, dit

» *l'auteur du rapport du conseil général des hospices, aux* » indigents admis à *Bicêtre. Cette dénomination est utile* » à conserver : en rappelant le malheur, elle rappelle » l'intérêt qu'il doit inspirer; elle empêche de confondre » dans sa pensée l'infortuné qui habite une partie de cette » maison et le coupable qui habite l'autre. Le mot de » *Bicêtre* est devenu si effrayant ! »

En 1801, la population de l'hospice de Bicêtre était de trois mille individus, elle a été réduite, elle se montait, en 1814, à 2,500 personnes. Chaque infirmité a sa salle, et chaque malade son lit.

En 1812, l'administration des hospices a fait construire, dans l'enceinte de Bicêtre et dans la partie la plus reculée de cet hospice, un bâtiment destiné aux fous, qui auparavant étaient placés dans des loges humides. Ce bâtiment se divise en six salles; chaque salle peut contenir 28 lits. Les étages supérieurs sont pour les fous tranquilles, et le rez-de-chaussée pour ceux dont on espère la guérison. Les fous incurables sont dans un local particulier, et séparés du promenoir des fous tranquilles par une grille de fer. Ce promenoir est planté de tilleuls.

A l'extrémité orientale d'une allée est une salle destinée aux femmes âgées réduites à un état de démence.

La partie de l'hospice consacrée aux aliénés peut contenir environ 800 personnes. Les loges sont au nombre de 349. Il y a, en outre, 10 dortoirs qui contiennent 321 lits. Il en existe 66 dans les salles de l'infirmerie. De plus on a ajouté un nouveau bâtiment qui contient 150 lits: 500 folles couchent sur des matelas, dont 320 dans les dortoirs, et 180 dans les loges. D'autres couchent sur la paille. Les convalescentes occupent un dortoir

de 44 lits; et les mélancoliques, au nombre de 100, en occupent un second.

Près de 400 femmes ou filles, tranquilles, travaillent à des ouvrages de couture qui leur sont payés.

Chaque degré d'aliénation a ses cours particulières, ses loges ou ses dortoirs.

Les fous furieux ne sont plus enchaînés.

Pendant dix années, depuis le 1er janvier 1804 jusqu'au 13 décembre 1831, il est entré à Bicêtre 2,167 fous : 106 pour cause d'ivrognerie, 69 de naissance, 49 par excès de travail de corps et d'esprit, 39 par l'effet de l'âge, 58 par accidents, 137 par suite de maladies, 118 par épilepsie, 20 par suite de mauvais traitements de la part des père et mère ou de leurs maîtres, 17 par vice de conformation du crâne, 27 par émanation de substance malfaisante, 21 par l'onanisme, 55 par religion, 78 par ambition, 37 par amour, 116 par infortunes, 24 par les événements politiques, 99 par chagrin, 21 qui ont simulé l'aliénation par esprit de fainéantise ou pour se soustraire à la conscription, et 1,054 pour causes inconnues.

La population de cet hospice, pendant dix ans, depuis le 1er janvier 1804 jusqu'au 13 décembre 1813, peut être déterminée par les résultats suivants : 19,472 individus y sont entrés; 14,932 en sont sortis avec pension ou par congé. Il en est mort 4,203. Le terme moyen, pris sur ces dix années, donne par an 1,647 individus entrés, 1,493 sortis, et 420 morts. La mortalité y est d'un sur 3,43.

Il faut remarquer qu'il se trouve parmi les habitants de Bicêtre qualifiés de *bons pauvres*, plusieurs octogénaires; et que dans chacune des dix années ci-dessus énoncées

on a compté au moins 162 et au plus 193 vieillards de cet âge.

Je reproduis ici les souhaits que fait le conseil général dans son rapport : « On a souvent exprimé le désir, y est-» il dit, de voir séparer l'*hospice* de la *prison*. L'hospice » n'en deviendrait pas seulement plus vaste ; il en devien-» drait plus salubre, d'une surveillance plus facile, d'une » police plus exacte et plus sûre. On verrait aussi dimi-» nuer insensiblement cette mauvaise renommée, si juste » quand elle s'attache à un lieu de condamnation, si in-» juste et si désolante quand elle s'attache à un asile » offert au malheur par la piété publique [1]. »

HOSPICE DES INCURABLES-HOMMES, rue du Faubourg-Saint-Martin, n° 166. Autrefois il n'existait à Paris qu'une seule maison d'Incurables, fondée en 1637, rue de Sèvres. Cette maison, où les hommes et les femmes étaient réunis, existe encore au même lieu : on l'a réservée pour les femmes. J'en parlerai à la suite de cet article.

L'hospice fondé par saint Vincent de Paul, en faveur de quarante vieillards des deux sexes, et une maison voisine, ancien couvent de récollets, qu'en 1793 on avait adjointe à cet hospice, devinrent l'emplacement où fut établi, en 1802, l'hospice des Incurables-Hommes. Les bâtiments tombaient en ruine ; il y existait plusieurs causes d'insalubrité : on a fait des réparations et des changements considérables pour assainir, pour égayer cette triste demeure.

[1] L'hospice de Bicêtre a pris, depuis un an environ, un accroissement considérable par la suppression de la prison qui, auparavant, attenait à cet établissement, et qui est aujourd'hui transportée dans la rue de la Roquette. On a donc réalisé de cette manière les souhaits dont parle Dulaure à la fin de cet article. (B.)

Les enfants, au nombre de 50, y ont un établissement particulier; on fait travailler et instruire, dans diverses professions, ceux à qui leurs infirmités permettent ces occupations: on y a établi une infirmerie. Le nombre des incurables-hommes, admissibles, ne peut excéder 450; et, de leurs 450 places, 50 sont réservées pour les enfants.

Pendant le cours de dix années, depuis le 1er janvier 1803 jusqu'au 31 décembre 1814, il est entré dans cet hospice 983 individus; il en est sorti 345, et il en est mort 373. Le terme moyen des morts, pendant chaque année, est d'un sur 6 82.

En 1804, la mortalité a été de moins d'un onzième; en 1812, elle a été beaucoup plus funeste, puisqu'elle s'est portée presque au cinquième.

Hospice des Incurables-Femmes, situé rue de Sèvres, n° 54, dans l'ancien établissement des Incurables. J'ai parlé de sa fondation et de son état antécédent.

Les principales salles de cet hospice ont cent pieds de long sur vingt-quatre pieds de large; elles se divisent, s'étendent en forme de croix, et aboutissent à un centre commun, ce qui rend les communications et la surveillance faciles. Deux corps de bâtiments, unis entre eux par une église, étaient destinés l'un aux femmes, et l'autre aux hommes. Les femmes aujourd'hui occupent seules ces deux corps de bâtiments. Deux cours vastes, bien aérées, et un promenoir, rendent cet hospice très-sain.

Les bâtiments furent négligés pendant les temps de la révolution: ils ont été réparés, améliorés depuis 1802; et, pour l'aisance des malades et la salubrité de cette maison, on y ajouta plusieurs constructions. A l'exemple de ce qui s'est fait à l'hospice du faubourg Saint-Martin, on

a affecté un quartier séparé pour les enfants incurables.

En 1790, il existait 440 lits; leur nombre aujourd'hui s'élève à 500.

Une grande partie des femmes jouit de l'avantage d'avoir des cabinets particuliers et fermés.

On était autrefois très-facile dans les admissions aux Incurables. Une difformité accidentelle, la phalange d'un doigt de la main coupée et autres légères incommodités, étaient des titres pour être admis. On est plus sévère aujourd'hui, à ce que disent les auteurs du rapport du conseil général des hospices : on exige que les femmes qui aspirent à l'admission aient vingt ans, et soient affligées de diverses maladies très-incurables dont je ne transcrirai pas la longue énumération.

Pendant dix années, depuis le 1er janvier 1804 jusqu'au 13 décembre 1813, il est entré dans cet hospice 1,316 individus femmes; il en est sorti 992, et il en est mort 324; ce qui donne, par année, 131 entrées, 99 sorties et 32 mortes.

La mortalité, pendant ces dix années, a été d'un sur 8,38.

En l'année 1813, il est mort 33 femmes, dont 12 dans le seul mois de janvier.

HOSPICE DES MÉNAGES, ci-devant nommé *hôpital des Petites-Maisons*. J'ai parlé, sous le règne de Henri II, de l'origine, de l'état passé et présent de cette maison.

MAISON DE RETRAITE, située au Petit-Montrouge, à quelque distance de la barrière d'Enfer, sur la grande route d'Orléans; commencée en 1781, elle fut achevée en 1783.

On nomma d'abord cet établissement *Maison royale de Santé* ; et on la destina à des militaires et à des ecclésiasti-

ques pauvres et malades. Pendant la révolution, elle changea de destination et de nom; elle fut réservée aux malades de Bourg-la-Reine et des villages voisins, et reçut le nom d'*Hospice national*. En 1796, cette maison fut affectée aux indigents de l'un et de l'autre sexe, attaqués d'infirmités incurables.

En 1802, elle fut convertie en un asile pour les personnes qui, manquant de moyens suffisants à leur existence, pouvaient cependant payer une pension annuelle de 200 francs. Cette pension varie selon l'âge et l'état de santé de celui qui se présente. Elle est fixée à 200 francs pour les sexagénaires, et elle est augmentée jusqu'à 250 francs si, de plus, ils ont des infirmités qui exigent des soins. On peut encore y être admis en donnant une somme une fois payée. Elle se règle aussi suivant l'âge et les infirmités. De 20 à 50 ans, les infirmes et incurables paient 3,600 francs; de 60 à 65 ans, 1,600 francs; et, au-dessus de 80 ans, 700.

Le nombre des lits, dans cette maison, fut d'abord de 12, puis de 22. En 1796, il fut porté à 100; en 1803, à 131 : 69 pour les hommes, et 62 pour les femmes; et depuis on a encore ajouté 20 lits. Ces lits seraient bien plus nombreux si l'on pouvait admettre tous ceux qui se présentent et qui se font inscrire.

Cette maison, située au milieu des champs, est riante et bien bâtie : elle se trouve entre une vaste cour plantée d'arbres et un plus vaste jardin.

Dans les années 1823 et 1824, on à construit une aile de bâtiment parallèle à celui qui existait auparavant. Par ce moyen, on a pu accroître le nombre des lits. Cette maison porte aujourd'hui le titre d'*Hospice de la Rochefoucauld*.

Depuis le 1er janvier 1804 jusqu'au 31 décembre 1813, 118 hommes et 152 femmes ont été admis dans cette maison. Il en est mort pendant cet intervalle de temps 270. Le terme moyen par chaque année est de 27. La mortalité pour les hommes a été d'un sur 6,14, pour les femmes d'une sur 4,37.

INSTITUTION DE SAINTE-PÉRINE, OU HOSPICE DES VIEILLARDS, situé rue de Chaillot, quartier des Champs-Élysées. Cette maison était celle d'un ancien monastère où s'établirent, en 1659, des chanoinesses de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Paix, auxquelles on adjoignit, en 1746, des religieuses de Sainte-Périne de la Villette : elles furent supprimées en 1790, et la maison fut louée à des particuliers.

En 1801, on destina cette maison à un hospice pour les vieillards des deux sexes, d'après le plan de M. Chamouset ; mais cet établissement n'était qu'une spéculation particulière. Un décret du 17 janvier 1806 soumit cet hospice à la surveillance du gouvernement, ainsi que les autres institutions de ce genre. Elle contenait alors 273 personnes.

Un autre décret, du 10 novembre 1807, chargea l'administration des hospices de régir l'institution de Sainte-Périne. La maison contenait alors 255 personnes, en y comprenant 22 employés ; et les revenus étaient loin d'être proportionnés aux dépenses. Au mois de juillet 1813, il n'y restait plus que 104 personnes précédemment admises. Le nombre était encore diminué au 1er janvier 1814, et se trouvait réduit à 74.

On n'avait point établi une juste proportion entre l'admission des nouveaux pensionnaires et les décès des anciens. Aujourd'hui on exige que les pensionnaires ne soient reçus qu'à l'âge de soixante ans ; et que ceux qui

se présentent pour être admis gratuitement fournissent la preuve de leur impossibilité de payer la pension, qui est de 600 francs.

On a fait, dans cet hospice, les réparations et reconstructions les plus urgentes.

MAISON ROYALE DE SANTÉ, rue du Faubourg-Saint-Denis, n° 112, en face de Saint-Lazare, ci-devant située faubourg Saint-Martin. Elle fut établie, en 1802, par l'administration des hospices, en faveur des personnes malades qui, sans être dénuées de ressources, ne sont pas assez fortunées pour se faire traiter et soigner chez elles. On y plaça d'abord 88 lits, dont les prix sont réglés de la manière suivante :

Dans les chambres communes, un lit est taxé à 2 francs par jour; dans les cabinets, à 3 francs; dans les chambres particulières, à 4 francs, et dans d'autres chambres particulières et plus commodes, à 6 francs. En entrant, on dépose la somme nécessaire pour quinze jours

Par l'affluence des malades, l'administration fut bientôt obligée d'agrandir l'emplacement, et d'accroître le nombre des lits. Elle acquit deux maisons contiguës, où 37 lits furent placés. En 1813, l'administration a établi une maison plus vaste et qui doit suffire au nombre des malades qui se présentent.

Dans les salles communes de 12 à 14 lits, on paie 2 francs 50 centimes par jour; dans les chambres de 2 à 3 lits, 3 francs 50 centimes; dans les chambres à 1 lit pour femmes, 5 francs; dans les chambres à un lit pour hommes, 6 francs.

Dans ces prix sont compris tous les frais de garde et de pansement, la nourriture, les médicaments, le linge, le chauffage. La plus grande propreté règne dans cette mai-

son, qui est accompagnée d'un vaste et beau jardin. Deux médecins et deux chirurgiens soignent les malades. En outre, quatre élèves en médecine et en chirurgie sont chargés des pensements. On y reçoit des femmes en couches.

Pendant les dix années qui se sont écoulées depuis le 1er janvier 1804 jusqu'au 31 décembre 1813, il est entré dans cette maison 10,686 malades; 8,537 ont été guéris, et 2,113 morts, dont 1,293 hommes et 820 femmes.

La mortalité, pendant ces 10 années, a été, pour chacune d'elles, d'un sur 5,08.

Les maladies incurables ou contagieuses ne sont point traitées dans cette maison.

Maisons de secours. Un assez grand nombre de ces maisons existent à Paris, et sont distribuées dans les douze arrondissements de cette ville. Chacune est placée sous la surveillance des bureaux de bienfaisance : toutes renferment une marmite à la Rumfort, un fourneau pour les soupes, une pharmacie, une école destinée aux filles; et toutes sont desservies par plusieurs sœurs de la Charité ou de Sainte-Marthe. Quelques-unes ont des écoles de filles et de garçons; quelques autres ont des lits où couchent des femmes vieilles et infirmes; c'est dans ces petits hospices qu'elles attendent le moment d'être admises dans les grands. Telles sont les maisons situées rue Notre-Dame-des-Victoires, rue du Crucifix-Saint-Jacques, rue du Cloître-Saint-Merri, rue des Poitevins, etc.; il en est où sont établis des *ateliers de couture;* telle est la maison de secours située rue Saint-Antoine, passage Saint-Pierre, et celle du cul-de-sac Férou.

Écoles de charité. Il existait diverses écoles de charité.

Une seule avait survécu aux orages de la révolution : c'était celle des jeunes ouvrières de la paroisse de Saint-Paul. On en a depuis multiplié le nombre[1]. Dans plusieurs on a, depuis quelques années, adopté la méthode de l'enseignement mutuel, d'après les principes de la société formée à Paris pour l'amélioration de l'enseignement élémentaire.

MAISON D'ÉDUCATION, rue Saint-Antoine, passage Saint-Pierre. Elle était anciennement connue sous le nom de *petite communauté des ouvrières indigentes de Saint-Paul*, elle avait été établie, vers l'an 1760, par un curé de Saint-Paul. En 1791, il s'y trouvait quarante élèves : douze qui payaient des pensions, et douze des demi-pensions ; vingt-quatre places étaient gratuites. Le nombre des élèves est aujourd'hui fixé à quarante-huit.

PHARMACIE CENTRALE, située rue de la Tournelle, n° 5, douzième arrondissement. Elle était d'abord dans le bâtiment des Enfants-Trouvés, au parvis Notre-Dame ; en 1822, elle fut transférée dans l'emplacement de l'ancienne communauté des Miramionnes, rue et quai de la Tournelle. Là se préparent et se distribuent tous les médicaments dont les maisons hospitalières ont besoin. On divise cet établissement en deux sections : l'une comprend le laboratoire où se font les remèdes, et l'autre le magasin où on les conserve, et où sont rassemblées les drogues destinées à les préparer. Au rez-de-chaussée, sont les la-

[1] L'instruction primaire gratuite a reçu, à Paris, de grands développements depuis quelques années. On compte aujourd'hui dans la capitale 120 écoles primaires, 24 asiles (ou écoles destinées à la première enfance), 26 classes d'adultes ; ce qui donne un total de 170 établissements d'instruction primaire, où environ 31,484 individus sont reçus. (B.)

boratoires, les étuves, les magasins pour la conservation et la distribution des médicaments. Dans les étages supérieurs se trouvent les magasins pour les drogues simples, les plantes sèches; une salle pour la conservation de la matière médicale et des productions chimiques et pharmaceutiques; un amphithéâtre destiné aux cours qui s'y font pour les élèves, etc.

Secours a domicile. Ces secours ont existé avant et pendant la révolution, sous le nom de *bureaux de bienfaisance*. Il s'en trouvait un dans chaque arrondissement. En 1803, on mit entièrement ces bureaux sous la direction de l'administration générale des hospices. Voici un résumé des tableaux classés par années, que me fournit l'administration, du nombre, de l'âge, du sexe et des professions des indigents qui sont dans les douze arrondissements de Paris.

En 1804, le nombre total des indigents était de 86,936. Le troisième arrondissement a fourni alors le moindre nombre : il est de 2,223. Le douzième arrondissement a fourni le plus fort nombre, celui de 17,018. Sous le rapport des professions, celles des blanchisseuses, des brodeuses, des cardeurs, des charretiers, des chiffonniers, des domestiques, des couturières, des faiseuses de ménages, des fileuses, des gaziers, des imprimeurs, des journaliers, des maçons, des cordonniers, des manœuvres, des marchandes de fruits, des menuisiers, d'ouvriers sans désignation, des ravaudeuses, des revendeuses, des savetiers, des serruriers, des tailleurs et des terrassiers, offrent une plus grande quantité d'indigents.

Les départements qui fournissent le plus de pauvres à Paris sont ceux de la Côte-d'Or, du Cantal, du Doubs,

de la Marne, de la Seine, de Seine-et-Oise et de l'Yonne.

En 1813, le total des indigents était de 102,806. Les arrondissements de Paris qui, en cette année, ont le plus abondé en pauvres, sont : le sixième, qui en a produit 11,910 ; le huitième, 17,241, et le douzième, 17,415.

En 1813, les métiers où l'on comptait le plus de pauvres, étaient les chiffonniers et les chiffonnières ; les cordonniers, dont le nombre des pauvres s'est élevé, en cette année, à 1,573 ; les couturières, les dévideuses, les faiseuses de ménages, les fileuses, dont le nombre s'est porté à 1,162 ; les journaliers pauvres étaient au nombre de 2,182 ; les journalières à celui de 2,439. Les laveuses, les marchandes de fruits et de legumes, les ouvriers en tabac, les ouvrières en linge, les peintres, les porteurs d'eau, les serruriers, les terrassiers et les tisserands paraissent les plus nombreux d'entre les indigents.

Les départements qui, pendant cette année, ont fourni le plus de pauvres à Paris sont le Cantal, qui en a donné 1,156 ; la Côte-d'Or, 1,129 ; le Doubs, 600 ; l'Eure, 982 ; le Loiret, 623 ; la Marne, 1,083 ; la Mayenne, 910 ; la Meurthe, 736 ; le Mont-Blanc, 1,280 ; la Moselle, 1,283 ; le Nord, 669 ; l'Oise, 786, l'Orne, 621 ; le Pas-de-Calais, 1,153 ; le Puy-de-Dôme, 2,002 ; Saône-et-Loire, 1,400 ; la Sarthe, 1,433 ; la Seine, 20,863 ; la Seine-Inférieure, 903 ; Seine-et-Marne, 1,001 ; Seine-et-Oise, 2,187.

Les étrangers pauvres, pendant cette année, étaient au nombre de 69,479, et les individus sans désignation de lieu de naissance, de 36,190.

Le nombre des pauvres était à Paris.

En 1804, de.	86,936
En 1805, de.	90,703

En 1806, de.	94,062
En 1807, de.	97,914
En 1808, de.	116,703
En 1809, de.	118,202
En 1810, de.	121,891
En 1811, de.	116,670
En 1812, de.	95,886
En 1813, de.	102,805

Il résulte de ce tableau une vérité dont les partisans du pouvoir absolu ne se prévaudront point : plus on s'éloigne du régime de la liberté, plus le nombre des pauvres augmente.

Dans les recherches statistiques de la ville de Paris, publiées en 1823, on voit la population indigente de cette ville s'élever, en 1819, à 65,150 individus secourus; en 1820, à 86,870 [1].

[1] On lit, dans le *Compte-rendu de l'Administration du département de la Seine* (janvier 1837), page 180, les détails suivants sur les secours à domicile :

« Le chiffre des secours à domicile s'est élevé, pour 1835, à 1,417,514 fr., distribués à 62,539 indigents.

» L'administration fait faire tous les trois ans le recensement à domicile de la population indigente. Le recensement opéré en 1835 a constaté que le chiffre de cette population était de 28,969 ménages composés de 62,539 individus. Si l'on compare ces résultats avec la population indigente au 31 décembre 1834, suivant les états rédigés par les bureaux de bienfaisance, on trouve une diminution de 18,711 individus. Les radiations opérées par suite de ce recensement ont été, par rapport à la population de 1834, d'un tiers dans le 6e arrondissement, d'un quart dans les 1er, 2e, 4e et 10e arrondissements, d'un cinquième dans les 3e et 7e ; d'un sixième dans les 5e, 8e et 11e ; d'un huitième dans le 9e, et d'un douzième seulement dans le 12e arrondissement.

» Si on rapproche les résultats du recensement de 1835 de ceux du recensement de 1832, on trouve une diminution de 6,447 individus : mais l'année 1832 est une année exceptionnelle qui ne peut servir de base à aucune comparaison ; si l'on remonte jusqu'au recensement de 1829, on trouve une différence, en moins, de 1,392 ménages. Cette comparaison, exercée sur la population indi-

Boulangerie générale des hôpitaux, située dans une maison appelée *de Scipion*, à cause de Scipion Sardini qui la fit bâtir; maison dont j'ai parlé précédemment.

Il s'y fabrique, pour les hôpitaux, environ sept millions de livres de pain par année.

Bureau de la direction des nourrices, situé rue Sainte-Apolline, sixième arrondissement. Il est aussi dans les attributions du conseil général des hospices, et il y fut

gente de tout âge, donnerait une idée inexacte de la diminution de cette population, puisqu'il n'en ressortirait qu'une différence, en moins, de 466 individus; mais en opérant séparément sur les adultes et les enfants, on trouve que le nombre des indigents adultes a diminué de 2,551, tandis que celui des enfants a augmenté de 2,485 : cette dernière augmentation peut être considérée comme une amélioration, en ce qu'elle prouve que les enfants ont fréquenté les écoles en plus grand nombre. Cette diminution sera plus sensible si l'on veut tenir compte de l'accroissement successif de la population de Paris depuis 1829.

» Le rapport de la population indigente à la population générale de Paris est d'un indigent sur douze habitants trente-deux centièmes. Il est, dans le 12e arrondissement, d'un indigent sur six habitants quatre-vingt-deux centièmes; dans le 2e arrondissement, d'un indigent sur vingt-huit habitants vingt-six centièmes :

» Pour résumer le nombre des personnes sur lesquelles les bienfaits de l'administration se sont étendus, dans le cours de l'année 1835, nous rappellerons :

» Qu'elle a soigné dans les hôpitaux............	70,452 malades.
» Qu'elle a entretenu dans les hospices..........	12,447 personnes.
» Qu'elle a pourvu à l'entretien de............	21,288 enfants-trouvés.
	1,676 orphelins.
» Qu'elle a secouru à domicile................	62,539 indigents.
» Total........	168,402 individus. »

Tel est, sur cette matière importante, l'ensemble des détails statistiques fournis par les documents administratifs les plus récents.

Ajoutons ici un détail qui n'est pas intérêt.

On sait qu'une partie de la recette des théâtres est affectée aux hospices et aux secours des indigents. Cette recette s'est élevée, pour 1836 (non compris les guinguettes), à la somme de 775,991 fr. 24 c. En 1835, elle n'avait été que de 714,950 fr. 04 c. (B.)

mis au mois d'avril 1801. L'objet de cet établissement a été déjà exposé[1].

Depuis les derniers mois de l'an 1801 jusqu'à la fin de 1813, 37,878 enfants ont été enregistrés dans ce bureau; 16,222 sont morts la première année de leur naissance.

Outre ces *institutions*, il en est d'autres qui ont le même objet, et qui, étrangères à l'administration générale des hôpitaux, sont administrées séparément. Je vais donner la notice des plus remarquables.

La maison de Charenton, destinée aux fous ou aliénés, est située hors Paris, à l'extrémité du village de Charenton. En l'an X, on établit dans cette maison 40 lits d'hommes et 20 de femmes, pour les indigents attaqués de folie qui sont à la charge des hospices de Paris. Quand l'espoir de guérison est perdu, les aliénés sont alors transférés dans les hospices de Bicêtre ou de la Salpêtrière.

On a, pendant l'année 1815, compté dans cette maison 158,384 journées[2].

Hôpital des Quinze-Vingts. J'en ai parlé en détail.

Institution des Sourds et Muets. J'en ai parlé en son lieu. J'ajouterai que, pendant l'an 1815, on a compté dans cette maison 21,613 journées.

Hôpital civil de Saint-Denis. En 1815, on y a compté 9,224 journées.

Hospice clinique de la Faculté de Médecine, situé place de l'École de Médecine. En l'an 1803, on comptait dans cet hospice 8,634 journées; et, en 1815, ce nombre s'est

[1] *Voyez*, ci-dessus, *Bureau des Nourrices*.

[2] J'ai donné la signification de ce mot *journée*, tome II, page 277.

élevé jusqu'à 14,886. J'ai exposé, à l'article de l'École clinique établie à l'*hôpital de la Charité*, l'objet de cette école.

MAISON DE SECOURS DU QUARTIER SAINTE-AVOYE. En 1815, on y a compté 2,644 journées.

HOSPICE DE LA MAISON DE BIENFAISANCE, rue des Poitevins, fondé au dix-huitième siècle par M. Dubois de Rochefort, curé de Saint-André-des-Ars, en faveur des pauvres de cette paroisse. On y a, pendant l'année 1815, compté 400 journées.

MAISON D'ÉDUCATION DES JEUNES-ÉLÈVES, située passage Saint-Pierre, rue Saint-Antoine. On y a, pendant l'année 1815, compté 16,405 journées.

HOSPICE DE SAINT-MERRI, situé cloître Saint-Merri. L'ouverture en fut faite le 15 décembre 1783[1]. Il n'y eut d'abord que 4 lits, maintenant il en existe 12, 6 pour les hommes et 6 pour les femmes. Les malades y sont soignés par les sœurs de la Charité. Pendant l'année 1815, on y a compté 2,798 journées.

HÔPITAUX MILITAIRES. Ils sont, à Paris, au nombre de trois ; en voici la notice :

HÔPITAL MILITAIRE, situé rue Saint-Dominique, au Gros-Caillou. Il fut, en 1765, fondé par le duc de Biron; en 1792, il contenait 264 lits. Pendant 1815, on y a compté 101,084 journées de malades.

HÔPITAL DE MONTAIGU, situé rue des Sept-Voyes, n° 26. Il occupe les bâtiments d'un ancien collége de ce nom,

[1] Il a été fondé par M. Viennet, curé de cette paroisse. B.

qui a été maintenu en exercice jusqu'au temps des vacances de l'an 1793. Ce collége a, depuis, été converti en hôpital et en prison militaire[1]. Pendant l'année 1815, on a compté dans l'hôpital 126,678 journées de malades.

HÔPITAL DU VAL-DE-GRACE. Cette maison, située au faubourg Saint-Jacques, entre les nos 277 et 279, était un ancien monastère de filles que j'ai décrit. Pendant la révolution il a été converti en hôpital militaire; il est garni d'environ 1,000 lits. Pendant l'année 1815, on y a compté 225,035 journées de malades.

ÉCOLE NORMALE, établie en vertu de la loi du 9 brumaire an III (30 novembre 1795), dans l'amphithéâtre du Jardin des Plantes. L'objet de la Convention nationale, dans cette institution, était de former des professeurs et d'apprendre l'art d'enseigner. Elle fut organisée par des représentants du peuple commis à cet effet; et, en conséquence de leur arrêté du 2 nivôse an III (13 janvier 1795), l'ouverture en fut faite le 1er pluviôse suivant (20 janvier 1795).

Les savants Lagrange, Laplace, Monge, Haüy, Daubenton, Berthollet, Thouin, Huache, Mentelle, Volney, Bernardin-de-Saint-Pierre, Sicard, Garat, La Harpe, professaient et enseignaient à professer les sciences qui leur étaient le plus familières; leurs cours n'étaient point écrits; ils les prononçaient de vive voix; mais des sténographes les recueillaient, puis on les faisait imprimer et publier. On en usait de même dans des discussions qui

[1] *Voyez Collége de Montaigu,* tome II, page 406, et, ci-après, *Prison de Montaigu.*

s'établissaient entre les professeurs et les élèves. Ces cours très-suivis, et les discussions qu'ils firent naître, forment treize volumes qui ont eu une seconde édition, et qui méritent de tenir une place distinguée dans les bibliothèques.

Cette institution eut des commencements illustres et brillants ; mais, après une existence de plusieurs mois, elle fut supprimée. Quelques années après, lorsqu'on fonda une Université pour toute la France, il fut créé une École normale fort différente de la première[1] ; elle consistait en un pensionnat, destiné à un nombre déterminé de jeunes gens qui étaient entretenus pendant trois ans et instruits dans l'art d'enseigner les autres. Cet établissement était situé rue des Postes, nº 26[2].

École Polytechnique, située rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, nº 55, établie dans les bâtiments de l'ancien collége de Navarre.

Un décret de la Convention nationale, du 21 ventôse an II (11 mars 1794), en créant la *commission des travaux publics*, créa aussi l'*école centrale* : c'est le nom qui fut d'abord donné à cette école. Un décret du 15 fructidor an III (1er septembre 1795), attribue à cette école le nom de *Polytechnique*, et règle ce qui est relatif à l'admission et à l'examen des élèves. Un autre décret du 7 vendémiaire an III (29 septembre 1795) donne un nouveau degré d'activité à cette école, en la plaçant sous l'autorité de la commission des travaux publics et en déterminant le mode d'appel des élèves. Les événements politiques

[1] Cette nouvelle École normale fut créée par le décret impérial du 17 mai 1808. (B.)

[2] Il a été réorganisé et occupe maintenant l'ancien collége du Plessis. *Voyez*, ci-dessus, *Paris sous Philippe V*, article *Collége du Plessis*. (B.)

mirent plusieurs entraves à la marche des travaux de cette école, dont les leçons commencèrent le 1er nivôse an III (21 décembre 1794).

D'après le rapport du représentant *Prieur* de la Côte-d'Or, du 30 prairial an III (18 juin 1795), la Convention nationale décréta que cette école cesserait d'être sous la surveillance des trois comités de gouvernement, et que la commission des travaux publics serait entièrement chargée d'en maintenir l'organisation et d'en entretenir le service.

Le 15 fructidor an III (1er septembre 1795), cette école subit quelques changements dans son organisation.

Elle était, dès son origine, destinée à former des élèves pour remplir les places d'officiers du génie, d'ingénieurs des ponts-et-chaussées, d'ingénieurs géographes, d'ingénieurs des mines et d'ingénieurs constructeurs pour les vaisseaux.

La loi du 30 vendémiaire an IV (22 octobre 1795) mit cette école sous l'autorité du ministre de l'intérieur, et fixa le nombre des élèves à 360, et à trois ans le cours complet des études de cette école. Les places dans les diverses classes de génie furent données au concours, et l'on ne pouvait être admis dans aucune de ces classes qu'après avoir passé à l'École Polytechnique.

Tels furent l'origine et l'état de cette école sous les gouvernements conventionnel et directorial. Des professeurs habiles, et notamment le savant Monge, étendirent, dans cette école, la sphère des sciences physiques et mathématiques. Ce professeur perfectionna éminemment la géométrie applicable aux constructions, et en fit une science nouvelle qu'il nomma *géométrie descriptive*.

Sous le gouvernement impérial, l'École Polytechnique

subit quelques altérations; le nombre des élèves fut réduit à 290, et le temps des études à deux ans.

L'école a deux divisions : la première est destinée au premier degré d'enseignement; et la seconde, où les élèves ne sont admis qu'après avoir subi un examen, les met en état d'être reçus dans les écoles de service public.

Par ordonnance du roi du 4 septembre 1816, l'École Polytechnique reçut une nouvelle organisation dont voici les principaux articles : les candidats, pour être admis, doivent être âgés de seize ans au moins et de vingt ans au plus. Chaque élève paie une pension de 1,000 francs. Le roi y a institué vingt-quatre bourses qui sont à sa nomination. L'école est mise sous la surveillance de deux conseils, celui de perfectionnement et celui d'inspection; on y a de plus établi un conseil d'instruction, et un autre d'administration [1].

ARCHIVES NATIONALES, depuis ARCHIVES DE L'EMPIRE, enfin ARCHIVES DU ROYAUME, situées successivement dans les bâtiments des Capucins, dans ceux des Tuileries, au Palais-Bourbon, enfin à l'hôtel de Soubise.

Quoique ces archives eussent été établies sous l'Assemblée constituante, par décret des 4 et 7 septembre 1790, je place cependant cet établissement sous la Convention, parce que c'est de cette assemblée gouvernante qu'il reçut une consistance qu'il n'avait pas encore obtenue. A la tête des archives fut placé le sévère et savant Camus, rigide observateur de l'ordre et devant qui s'éloignaient tous les abus.

Ces archives furent d'abord établies dans le couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré; elles y restèrent jus-

[1] L'École Polytechnique est dans les attributions du ministère de la guerre. (B.)

qu'en septembre 1793, époque où elles furent transférées dans le bâtiment des Tuileries.

La Convention rendit plusieurs lois pour l'organisation des archives nationales, et notamment celle du 12 brumaire an II (2 novembre 1792), qui met sous la surveillance immédiate de l'archiviste de la république deux sections nommées, l'une *archives judiciaires,* et l'autre *archives domaniales.*

Les *archives judiciaires* furent déposées dans trois longues salles situées au-dessous de la voûte de la grande salle du Palais de Justice, où elles existent aujourd'hui.

Les *archives domaniales* étaient au Louvre; le décret du 5 brumaire an III (24 octobre 1794) ordonna l'accroissement du local de ce dépôt, qui fut dans la suite réuni aux archives du royaume.

La loi du 7 messidor an III (25 juin 1795) avait réglé tout ce qui devait être déposé aux archives, et établi le *triage des titres.* Quelques autres lois accrurent la surveillance générale de ces dépôts.

Lorsque dans les premiers jours de nivôse an IV (fin de décembre 1795), Camus fut de retour de sa captivité en Bohême[1], il publia, le 1er prairial an V (20 mai 1797), un rapport détaillé de l'état des archives, rapport qui contient plusieurs faits historiques fort curieux.

Les archives du royaume, proprement dites, se composent de l'ancien *Trésor des Chartres,* d'environ quatre-vingts volumes in-folio manuscrits, contenant les actes de

[1] Camus, Bancal, Lamarque et Quinette, envoyés auprès de Dumouriez pour examiner la conduite de ce général soupçonné de trahir les intérêts qu'il était chargé de défendre, furent arrêtés par ses ordres et livrés à l'Autriche. Ils y restèrent longtemps prisonniers, et ne sortirent de leur prison rigoureuse que lorsque le Directoire les eut échangés avec la duchesse d'Angoulême. Camus fut, en son absence, dignement remplacé à la tête des archives par son collègue Baudin.

différents règnes, depuis et y compris celui de Philippe-Auguste[1]; d'une infinité de pièces provenant de diverses archives du royaume; du *dépôt topographique*, des *archives domaniales*, d'une bibliothèque, etc.

Quelques jours après le 19 brumaire an VII (9 novembre 1798), Bonaparte ordonna que les archives et la bibliothèque du Corps-Législatif seraient transférées du palais des Tuileries au Palais-Bourbon[2]; elles y restèrent jusqu'en 1810, époque où un décret du 6 mars de cette même année ordonna leur translation à l'hôtel de Soubise, où elles sont encore. Ces archives furent considérablement accrues de celles des puissances vaincues par les armes de Bonaparte; trésor qu'il fallut bientôt restituer lorsque la victoire cessa de nous être favorable.

Toutes les archives du royaume sont sous la dépendance de celles de Paris.

C'est dans cet immense dépôt que sont cachés les vérités de l'histoire, les secrets de la monarchie, les excès de la féodalité; source féconde où nos historiens modernes ne se sont guère mis en peine d'aller puiser.

INSTITUT DE FRANCE, situé dans les bâtiments du ci-devant collége Mazarin, quai de la Monnaie. Le lieu de ses séances est l'ancienne église de ce collége.

[1] Les archives du royaume, antérieures au règne de Philippe-Auguste, furent perdues au combat de Bellefoge, en 1194. A cette époque, les rois avaient l'étrange et imprudente coutume de porter partout avec eux, même à la guerre, les titres les plus précieux de leur couronne. L'accident de Bellefoge fit reformer cet abus, et c'est de cette époque que peut dater la formation du Trésor des Chartes. (B.)

[2] Bonaparte, sitôt qu'il fut nommé consul provisoire, envoya l'ordre de déménager dans trois jours la bibliothèque et les archives établies aux Tuileries. Camus n'obéit point à cet ordre militaire, et fit réponse qu'une loi ayant établi les archives aux Tuileries, il fallait une autre loi pour les transférer ailleurs. Bonaparte céda à cette raison, et fut forcé d'attendre une loi. Je tiens ce fait de Camus lui-même.

La Convention, tant qu'elle fut dominée par les factions de Robepierre et de l'étranger, établit peu et détruisit beaucoup. Débarrassée pour quelque temps de ces factions, elle s'occupa de restaurations. Les sociétés savantes ou littéraires établies sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, sous la dénominaton devenue vulgaire d'*académies*, étaient dissoutes ou désertées. La Convention, rendue à elle-même, s'occupa de les organiser sur un meilleur plan.

Dans la constitution de l'an III, promulguée le 1er vendémiaire an IV (23 septembre 1795), on lit au titre X : « Il y aura pour toute la république un Institut national, » chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner » les arts et les sciences. »

La loi du 3 brumaire suivant (25 octobre 1795) sur l'instruction publique, offre dans son titre IV l'organisation de l'Institut : il fut alors divisé en trois classes : la première, *sciences physiques et mathématiques* ; la seconde, *sciences morales et politiques* ; la troisième, *littérature et beaux-arts*.

La première classe était composée de 60 membres et 60 associés, la seconde de 36 membres et 36 associés, la troisième de 48 membres et 48 associés.

Les voyages à faire pour les progres des sciences, les concours, les encouragements, le compte-rendu des travaux de chaque classe, sont aussi réglés par cette loi. L'Institut tint sa première séance au Louvre.

En l'an XI (1803), Bonaparte apporta quelques changements à cet ordre de choses. Il divisa l'Institut en quatre classes, la première classe comprit les sciences physiques et mathématiques, et fut composée de 65 membres.

La seconde, qui eut pour objet la langue et la littérature française, se composa de 40 membres.

La troisième, celle de l'histoire et de la littérature anciennes, fut composée de 40 membres, 8 associés étrangers et 60 correspondants.

La quatrième classe, relative aux beaux-arts, contenait 20 membres, 8 associés étrangers et 60 correspondants.

Tous les gouvernements ont voulu introduire leurs innovations dans cette société de savants et de littérateurs. En 1815, on lui conserva son nom d'*Institut;* mais on donna aux quatre classes leurs vieilles dénominations; la première classe fut nommée *Académie des Sciences,* la seconde *Académie Française*, la troisième *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* et la quatrième *Académie de Peinture et de Sculpture*[1].

Bureau des Longitudes, établi à l'Observatoire. Il fut créé, d'après le rapport du représentant du peuple Grégoire, par la loi du 7 messidor an III (25 juin 1795), qui met dans ses attributions l'Observatoire de Paris et celui de l'École-Militaire, et le charge de rédiger la *Connaissance des Temps*, de faire chaque année un cours d'astronomie, de perfectionner les tables de cette science, les méthodes des longitudes, et de publier des observations astronomiques et météorologiques. Le bureau des longitudes fut alors composé de deux grands géomètres, MM. Lagrange et Laplace;

De quatre astronomes : les sieurs Lalande Cassini, Méchin et Delambre;

[1] Depuis la révolution de 1830, on a rétabli l'ancienne classe des *Sciences morales et politiques*. L'Institut se trouve donc composé aujourd'hui de cinq classes. (B.)

De deux anciens navigateurs : les sieurs Borda et Bougainville ;

D'un géographe : le sieur Buache;

Et d'un artiste : le sieur Carochez.

Le bureau était autorisé à nommer quatre astronomes adjoints pour travailler, sous sa direction, aux observations et aux calculs ; à nommer aux places vacantes et à faire un règlement qui, de plus, oblige les membres à publier tous les ans un *Annuaire* extrait de la *Connaissance des Temps*, etc.

En 1821, le bureau des longitudes était composé de trois géomètres : les sieurs Laplace, Legendre et de Prony ;

De quatre astronomes : les sieurs Delambre, Bouvard, Lefrançais de Lalande et Burckhard ;

De deux anciens navigateurs : les sieurs Rossel et Rosily-Mesros.

D'un géographe : le sieur Buache;

De cinq astronomes adjoints : les sieurs Biot, Arago, Poisson, Mathieu, Sedillot.

Les artistes adjoints étaient les sieurs Lenoir, Breguet et Lerebours [1].

[1] MM. Delambre et Breguet étant morts, le premier fut remplacé par M. Arago.

Voici la liste actuelle des membres composant le *Bureau des Longitudes*

GÉOMÈTRES.

MM. Poisson, le baron de Prony.

ASTRONOMES.

MM. Bouvard, Lefrançais de Lalande, Arago et Biot.

ANCIENS NAVIGATEURS.

MM. de Freycinet, le baron Roussin.

GÉOGRAPHE.

M. Beautemps-Beaupré

Musée des tableaux de la galerie du Louvre. Cette galerie, dont j'ai décrit l'extérieur, en indiquant les époques diverses de sa construction, était intérieurement restée imparfaite. Elle contenait, sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, des plans en relief de diverses places fortes du royaume. En 1775, un particulier proposa de transférer ces plans à l'École-Militaire, et d'établir dans la galerie du Louvre des tableaux, des statues et objets d'arts qui étaient entassés dans la salle des antiques. Ce projet fut accueilli, mais ne fut pas exécuté. On se borna, en 1784, à transférer les plans en relief à l'hôtel des Invalides. La Convention, par son décret du 27 juillet 1793, ordonna l'établissement d'un *Musée national*, et fixa son ouverture publique au 10 août suivant. On y réunit divers objets dont on pouvait disposer; et 537 tableaux des plus grands maîtres de diverses écoles y furent provisoirement exposés. On y joignit plusieurs bronzes, bustes, vases, tables de marbre, porcelaines, pendules et autres objets, au nombre de 124.

Le 6 messidor an II (24 juin 1794), la Convention établit un concours et un jury pour la restauration des tableaux, statues, etc.

Une partie de la longueur de cette galerie reçut ces productions des arts. L'autre partie n'était encore ni parquetée ni terminée.

ARTISTE.

M. Lerebours.

ASTRONOMES ADJOINTS.

MM. Mathieu, le baron Damoiseau, Savary, Largeteau.

ARTISTE ADJOINT.

M. Gambey.

Voyez l'Annuaire pour l'année 1836. (B)

En l'an VI on y joignit un grand nombre de tableaux conquis dans les diverses contrées de l'Europe; et l'exposition publique de ces nouvelles richesses fut faite pour la première fois le 18 germinal an VII.

En l'an IX, tous les travaux étant achevés, le public put jouir de la totalité de cette magnifique galerie et de la riche collection qu'elle contenait.

On y admire l'escalier qui conduit à ce musée, escalier très-pittoresque, exécuté sur les dessins de M. Fontaine, composé de quatre rampes ornées de vingt-deux colonnes de marbre, et conduisant d'un côté au *salon d'exposition*, et de l'autre à la *galerie d'Apollon*.

Arrivé à travers deux salles jusqu'au salon d'exposition, salon vaste, carré, éclairé par le comble, on trouve à gauche une porte qui s'ouvre sur la *galerie d'Apollon*, dont je parlerai, et à droite une autre porte par laquelle on entre dans la longue *galerie des tableaux*.

Plusieurs tableaux recueillis à Venise, à Florence, à Turin et à Foligno, furent restaurés et exposés au public le 18 ventôse an X (9 mars 1802) dans le grand salon du Musée, et placés ensuite dans la grande galerie.

Ces tableaux, au nombre de 85, étaient dans le plus déplorable état de dégradation; et leur transport en France en a sauvé la plupart d'une entière et prochaine destruction. L'art de restaurer les anciennes peintures a opéré en cette circonstance de véritables prodiges[1].

[1] Je ne citerai ici que l'exemple du tableau dit la *Vierge au donataire*, peint par Raphaël et tiré d'une église de Foligno. Les commissaires hésitèrent de l'envoyer à Paris, tant il était dégradé; la peinture s'écaillait, se détachait du fond en bois sur lequel elle était appliquée. Ce bois blanc avait éprouvé une grande fente d'écartement; sa surface, piquée de vers, était d'ailleurs inégal. Cette peinture sur bois fut, avec le plus grand succès, transportée sur une toile. Ce chef-d'œuvre de Raphaël fut préservé de sa ruine, et parut brillant de tout

La galerie de peinture, ornée de ces tableaux et d'un bien plus grand nombre d'autres, se compose d'une seule pièce en droite ligne, longue de 222 toises. Elle est éclairée par des croisées et par des jours pratiqués dans le comble. Elle se divise en neuf parties, et cette division est marquée par des portiques décorés de colonnes de divers marbres précieux, entre lesquels sont placés les bustes des peintres les plus célèbres des écoles anciennes et de l'école moderne. Des tables en marbre, en mosaïque, riches par leur matière et leurs dessins, étaient autrefois placées de loin en loin dans la longueur de cette galerie.

La première de ces divisions, contiguë au grand salon d'exposition, contenait les tableaux de l'école française, au nombre de 107, parmi lesquels on remarquait 25 tableaux du Poussin, 8 de Lesueur, 9 de Lebrun et 8 de Vernet.

Les seconde, troisième, quatrième et cinquième de ces divisions étaient occupées par les tableaux des écoles allemande, flamande et hollandaise, qui composaient ensemble 647 tableaux de toutes dimensions; 53 tableaux de Rubens ou de son école; 34 de Van-Dick, 10 de Jor-

l'éclat qu'il devait avoir lorsqu'il sortit des mains de cet excellent peintre. Je me borne à rappeler cette merveilleuse opération, dont la gloire en grande partie appartient à M. Hacquin, et dont on sentira les difficultés et le mérite, si l'on pense à la ténacité extrême d'une couche de peinture adhérente à une planche dont il a fallu la détacher pour la transporter sur une toile.

Les détails des procédés longs et ingénieux imaginés alors pour le succès de cette opération, sont consignés dans le rapport des membres de l'Institut chargés de la surveiller; et ce rapport est contenu dans la *Notice des tableaux recueillis à Venise, Florence, Turin et Foligno*, exposés le 18 ventôse an X.

M. Fouque, depuis la création du Musée jusqu'à sa mort, a rentoilé, avec le même succès, plusieurs tableaux précieux, tels que le *Martyre de sainte Agnès*, du Dominiquin; le *Martyre de saint Pierre*, du Guerchin; le *Repas chez Lévi*, de Paul Véronèse; plusieurs grands tableaux de l'école française. Son fils a hérité du talent de son père.

dens, 5 de Lairesse, 7 de Vander-Meulen, 33 de Wouwermans, 15 d'Holbein, 32 de Rembrandt, 10 de Paul Potter, 7 de Breughel de Velours, 7 paysages de Ruisdael, 7 de Vanhuysum, 17 de David Teniers, 16 des deux Miéris, père et fils, 17 de Gérard Dow, etc.

Les quatre dernières parties de la galerie étaient remplies de tableaux des différentes écoles italiennes, au nombre de 470, dont 20 tableaux de l'Albane, 7 d'André del Sarto, 41 des Antoine, Annibal, Augustin et Louis Carrache; 9 du Corrége, 15 du Guerchin, 24 du Guide (Guido Reni), 3 de Carle Maratte, 16 de Paul Véronèse, 28 de Raphaël d'Urbin, 10 du Tintoret, 24 du Titien, etc.

Depuis les plus grandes compositions historiques jusqu'aux tableaux de chevalet, jusqu'aux portraits, tous ces ouvrages étaient autant de chefs-d'œuvre ou des productions de choix et de curiosité. La médiocrité était bannie de cette excellente collection qui, en 1814, suivant la notice de cette année, s'élevait au nombre de 1224 tableaux. Il n'existait point en Europe de galerie aussi vaste, aussi magnifiquement meublée, contenant des richesses aussi variées, ni qui offrit aux artistes des modèles plus parfaits. En 1815, elle a été dépouillée d'un grand nombre de ses tableaux les plus précieux[1].

Musée des dessins : Galerie d'Apollon. Cette galerie a deux entrées, comme je l'ai dit; elle porta les noms de *petite galerie du Louvre*, de *galerie des Peintres* et de

[1] Malgré ces pertes à jamais regrettables, le Musée du Louvre est encore la plus belle collection de peinture qui existe dans le monde entier. Le roi Louis-Philippe vient de l'accroître récemment par l'adjonction de plusieurs galeries, consacrées, les unes aux tableaux de Vernet, les autres à ceux de Le Sueur, d'autres aux chefs-d'œuvre de l'école espagnole, d'autres enfin à la collection des cartons et des dessins des grands maîtres, etc., etc. (B.)

galerie d'Apollon; elle fut bâtie sous le règne de Henri IV.

Le 6 février 1661, au moment où on y préparait un théâtre sur lequel Louis XIV devait danser avec toute sa cour, un incendie en détruisit une grande partie. Ce roi la fit réparer; et le plafond fut peint d'après les dessins du célèbre Lebrun, qui n'eut pas le temps d'achever cet ouvrage. On donna à cette galerie le nom d'Apollon à cause des sujets de peinture qu'offre son plafond.

Sous le Directoire elle fut destinée à contenir des dessins originaux, esquisses, gouaches, pastels, émaux, miniatures, vases étrusques et curiosités.

Les objets précieux de cette galerie se composaient des collections de Jabach, de Lanoue, de Montarsis, de Le Brun, de Crozat, de Mariette, etc.: collections qui, depuis plus d'un siècle, renfermées dans un local étroit, restaient presque inconnues. Le nombre de ces dessins s'élevait à environ 11.000.

Le 28 thermidor de l'an V (15 août 1797), on exposa pour la première fois aux yeux du public 415 de ces dessins, et plusieurs autres objets de curiosité. Chaque année, on fit de pareilles expositions; mais les conquêtes des armées françaises ayant procuré de nouvelles richesses à cette collection, on en fit une exposition solennelle au mois de messidor an X (juillet 1802).

Elle contenait alors 551 pièces nouvelles, tant dessins qu'objets d'érudition ou de curiosité, classés méthodiquement.

L'école italienne fournissait 282 articles, parmi lesquels on distinguait un dessin de l'Albane, 7 d'André del Sarto, 15 d'Annibal, 5 d'Augustin et 6 de Louis Carrache, 9 du Corrége, 4 de Pietro de Cortone, 7 du Dominiquin, 8 du Guerchin, 7 du Guide, 16 de Jules

Romain, 5 de Isabelle, 8 de Léonard de Vinci, 1 de Carle Maratte, 5 de Michel-Ange, 2 de Pannini, 1 de Paul Véronèse, 3 du Pérugin, 8 du Primatice, 22 de Raphaël, dont l'école d'Athènes, 7 du Tintoret, 4 du Titien, et les autres appartenant à plusieurs maîtres célèbres.

Les écoles flamande, hollandaise et allemande composaient 86 dessins, dont 3 de Paul Bril, 2 de Champagne, 5 d'Albert Durer, 3 de Van-Dick, 1 de Vanhuysum, 7 de Vander-Meulen, 1 de Rembrandt, 16 de Rubens, 1 de Ruisdael, 4 de Teniers, etc.

Les dessins de l'école française se montaient au nombre de 74. On y distinguait 6 dessins de Le Brun, 2 de Sébastien Leclerc, 6 de Claude-le-Lorrain, 26 du Poussin, 3 du Pujet, 6 de Lesueur, 2 pastels de La Tour.

Un cadre contenait 45 portraits de diverses personnes, en miniature et en émail, peints par Petitot, et d'autres émaux exécutés par les peintres de Limoges.

On y voyait en outre plusieurs tables et tableaux de la manufacture de Florence, exécutés en pierres fines, au nombre de dix, et dix-sept vases antiques, dits *étrusques*, ornés de peintures curieuses, la plupart d'une grande dimension.

Dans la suite cette collection fut enrichie de plusieurs cartons de Jules Romain et du Dominiquin, d'une infinité de bronzes antiques, tels que vases, figurines, lampes, etc.; et dans le salon situé à l'extrémité de cette galerie se voyait un grand nombre d'objets rares, précieux, et de curiosités, parmi lesquels je ne citerai que le casque d'Attila. Ce musée, en 1815, a été en partie dépouillé comme le précédent [1].

[1] Une notable partie des objets d'art ci-dessus détaillés, a été réunie dans les salles du Louvre qu'on avait destinées, il y a dix ou douze ans, aux séances du

MUSÉE D'ARTILLERIE, situé dans l'ancien bâtiment des Jacobins de la rue Saint-Dominique, dont l'entrée était sur la place de l'église Saint-Thomas-d'Aquin, puis dans la rue de l'Université, n° 15 [1]. Ce musée, qui est composé d'une grande partie des armes contenues tant au garde-meuble de la couronne que dans le cabinet des armures du château de Chantilli et dans d'autres dépôts, renfermait une immense quantité d'armes de toute espèce, de tous les temps, de tous les pays; on y voyait plusieurs armures des rois de France, des armures de femmes, parmi lesquelles on distinguait celle qui a, dit-on, appartenu à Jeanne d'Arc, dite la *Pucelle d'Orléans* [2].

Cette curieuse et riche collection, outre des milliers de fusils, sabres, épées, poignards, masses d'armes ou assommoirs, etc., offrait en outre divers objets rares et singuliers. J'y ai remarqué notamment une forme d'heures ou livre de prières qui contenait dans son intérieur un petit pistolet, et qui, sous les apparences de la dévotion, permettait à un homme d'en tuer facilement un autre.

Ce musée, en 1815, a éprouvé un désastre qui l'a

conseil d'état, et dans d'autres salles y attenantes et situées au-dessus des appartements du gouverneur du Louvre; d'autres sont placés dans les salles de l'aile du Louvre qui fait face au pont des Arts. (B.)

Le bâtiment situé rue de l'Université, par où on entrait dans ce musée, est aujourd'hui destiné au dépôt de la marine.

[2] Les formes du sein n'étaient point marquées sur ces armures de femmes; une seule protubérance du poitrinal en fer emboîtait sans goût leurs deux mamelles. Dans la partie inférieure de la cuirasse, près de l'enfourchure, on voyait une forme proéminente, à charnière, qui s'ouvrait à volonté; voici son usage. Quand ces dames allaient en guerre et qu'un besoin naturel les pressait, elles ne descendaient pas de cheval pour le satisfaire; mais une éponge, placée dans la cavité de cette proéminence, recevait le liquide épanchement; puis ces dames retiraient l'éponge, l'exprimaient avec leurs mains, en répandaient le liquide, et la replaçaient jusqu'à de nouveaux besoins. Telle était la propreté de nos héroïnes du bon vieux temps.

presque entièrement anéanti. En partie encaissé et transporté en 1814 au delà de la Loire, il fut rétabli pendant les cent jours; et bientôt après il devint la proie des Prussiens, nos alliés, qui en ont emporté, à ce qu'on m'assure, près de cinq cent quatre-vingts caisses. Des soldats étrangers en ont enlevé, vendu à vil prix, et détruit plusieurs objets. Un particulier s'en est formé une collection qu'il montrait à Londres comme un objet du curiosité. Si un ministre n'avait pris des mesures promptes et adroites pour soustraire les pièces les plus précieuses de cette collection à l'avidité des alliés, il n'en resterait presque rien. Cette perte est difficile à réparer; mais on y travaille. Ce qui est échappé à nos alliés est encore très-curieux; on peut accroître successivement cette collection, et espérer de la voir bientôt reparaître, mais non aussi riche qu'elle était[1].

Musée des monuments français, établi dans les bâtiments du couvent des Petits-Augustins, rue des Petits-Augustins, n° 16. Lorsqu'en 1790 l'Assemblée constituante eut déclaré les biens du clergé propriétés nationales, on s'occupa de la conservation des bâtiments contenus dans les édifices religieux. Une *commission des monuments*, composée de savants et d'artistes, fut spécialement chargée de ce soin. Les bâtiments des Petits-Augustins furent choisis pour recevoir les tableaux et les monuments de sculpture. Le sieur Alexandre Lenoir, le 4 janvier 1791, en fut nommé conservateur. Cet artiste s'occupa de ranger les monuments par ordre des temps.

Plusieurs decrets de la Convention nationale, sollicités

[1] Ce musée a encore fait de grandes pertes, lors de la révolution de 1830. Les armes qu'il contenait ont servi aux combattants de juillet. Quelques-unes ont depuis été rendues : mais d'autres ont été perdues pour toujours. (B.)

par la commission d'instruction publique, contribuèrent à donner à cet établissement une consistance et une organisation qu'il n'avait pu obtenir encore. Parmi ces décrets, il faut citer celui du 3 brumaire an II (24 octobre 1783), qui défend de détruire, de mutiler et d'altérer les monuments des arts, sous prétexte d'en faire disparaître les signes de féodalité.

Tout étant disposé par les soins de M. Lenoir, le 15 fructidor an III (1er septembre 1795), cette précieuse réunion des monuments nationaux fut offerte aux yeux du public.

On vit des productions de l'antiquité, du moyen âge, des temps modernes, classées par siècles et par conséquent de la manière la plus instructive, la plus propre à faire connaître l'état des arts, leur marche progressive ou rétrograde.

Depuis l'an 1795 jusqu'à l'an 1814, cette vaste collection s'est continuellement enrichie d'objets intéressants. Toutes les parties des bâtiments des Augustins, l'église, le chœur, le cloître, la cour, et le jardin, nommé *Élysée*, à cause des tombeaux qu'on y avait placés, en furent remplis et décorés.

Le sieur Lenoir, ayant fait une ample collection et n'ayant pas pu tout soumettre à la méthode heureuse qu'il avait adoptée, plaça dans la nef de l'église plusieurs monuments qui appartiennent à des temps différents. Il nomma cet nef *salle d'introduction*. Là se voyaient des monuments celtiques, des monuments grecs et romains, des monuments français de divers siècles, même des seizième et dix septième.

La salle d'introduction contenait surtout les plus remarquables monuments sépulcraux de l'église des Célestins de Paris; les trois Grâces de Germain Pilon, et

des colonnes funèbres en marbre. On y admirait le tombeau superbe de Diane de Poitiers, ceux de François Ier, de Richelieu, de Montmorenci; les pierres de l'autel érigé à Jupiter dans la cité de Paris, sous le règne de Tibère, et dont j'ai donné la description et la gravure; plusieurs tombeaux de rois, de leurs maîtresses, de leurs ministres, etc., curieux par leur forme, mais dont les noms de ceux auxquels on les a élevés ne réveillent, pour la plupart, que des souvenirs pénibles. Que nous veulent Henri II, Charles IX, Henri III, Catherine de Médicis, Diane de Poitiers, Richelieu? Pourquoi la mémoire de ces morts odieux, parée du prestige des beaux-arts, vient-elle importuner les vivants, et solliciter auprès de la postérité indignée des hommages qu'elle leur refuse?

Le sieur Lenoir, dans la distribution des autres monuments, adoptant un meilleur ordre, l'ordre chronologique, a servi plus utilement l'histoire des arts et des mœurs. Cinq salles séparées contenaient les productions des arts de cinq siècles. Cette division commençait au treizième siècle, et se terminait au dix-huitième.

Le chœur de l'église des Augustins servait à la salle du treizième siècle. Ce lieu sombre, qui a le caractère d'une chapelle sépulcrale, contenait les monuments suivants:

Le tombeau de *Clovis*, tombeau qui, ruiné par les Normands, fut rétabli par un abbé de Sainte-Geneviève; la figure couchée de Clovis II, celle de Charles Martel, de Pepin et de son épouse Berthe, de Carloman, de Louis-le-Bègue et d'Eudes. Ces tombeaux des princes de la seconde race provenaient de l'abbaye de Saint-Denis. Quelques-uns sont du règne de Louis IX, qui les fit rétablir.

On voyait, dans la même salle, les tombeaux ou cénotaphes des princes de la troisième race: de Hugues Ca-

pet, de Robert, de Philippe, fils aîné de Louis VI, etc., etc., et plusieurs bas-reliefs d'un goût barbare.

Le cloître du couvent des Augustins était rempli d'objets curieux, et la première salle latérale qu'on trouvait était consacrée aux productions des arts du quatorzième siècle : on y voyait les monuments de Philippe-le-Bel, de Louis X, de Charles IV dit le Bel, de Philippe de Valois, de Jean, de Charles V, de plusieurs princes de la famille royale, de plusieurs seigneurs, parmi lesquels on distinguait le tombeau de Bertrand du Guesclin, etc.

La salle du quinzieme siecle renfermait des monuments de Louis XI, de Comines, de Charles VII, de Charles VIII, de la Pucelle d'Orléans, quelques bas-reliefs, notamment celui qui représente une réparation publique faite par des sergents aux Augustins et à l'Universite.

La salle du seizieme siècle etait riche en productions des arts : c'etait l'epoque de la renaissance. Plusieurs objets contenus dans cette salle, et notamment les tombeaux de Louis XII et d'Anne de Bretagne, son épouse, prouvent que la sculpture, avant François Ier marchait fermement vers sa perfection, et se serait passée de la protection de ce dernier roi. Je ne parle point d'un grand nombre d'autres monuments qui appartiennent à cette époque fameuse.

La salle du dix-septième siècle contenait les monuments érigés sous Henri III, sous Henri IV et son successeur. Les arts de sculpture et d'architecture se dégraderent alors, et ne furent restaures que sous le règne de Louis XIV, ou sous le ministère de Colbert. Les productions de cette dernière époque enrichissaient cette salle. Elles etaient nombreuses, bien conçues et remarquables par la pureté de leurs dessins.

La salle du dix-huitième siècle n'était pas moins riche en productions de diverses espèces. On remarquait tout à la fois le talent, le style maniéré et le faux goût de cette époque, vices qui dominèrent dans les arts pendant tout le règne de Louis XV, et ne disparurent que sous celui de son successeur.

La cour de ce musée offrait plusieurs objets curieux; mais le plus remarquable, qui s'y voit encore, est une portion considérable du château de Gaillon, construit en 1501 par le cardinal d'Amboise. Ce bâtiment, qui occupe en partie la largeur de la cour du Musée, montre la magnificence et le genre d'architecture en usage à la fin du quinzième siècle, genre tout différent de celui qu'on suivait au commencement de ce siècle. Les pierres de cet édifice démoli furent, pendant les années 1811 et 1812, soigneusement transférées de Gaillon à Paris, et rétablies dans leur position primitive.

Dans la même cour, on voit une façade qui a pareillement été transférée du château d'Anet.

Le jardin appelé l'*Élysée*, qui, quoique la circonscription de ses limites le rendît peu digne de ce nom, était néanmoins disposé avec art, contenait un grand nombre de monuments précieux, parmi lesquels se faisait remarquer un groupe de marbre blanc, représentant Diane de Poitiers sous les emblèmes de la divinité de ce nom : elle y était représentée accompagnée de deux chiens, et s'appuyant sur un cerf. Ce groupe devait servir à l'ornement d'une fontaine dans le parc d'Anet.

Le tombeau d'Anne de Montmorenci, connétable de France, tel qu'il se voyait dans l'église de Montmorenci.

On y trouvait le tombeau de Dagobert Ier. Ce monument n'est point du temps de ce roi. Détruit par les Normands,

il fut rétabli, au treizième siècle, par ordre de Louis IX. Il présente un sépulcre surmonté de plusieurs scènes en relief, qui attestent la stupidité de nos aïeux. L'âme de ce roi Dagobert, chargée de crimes énormes, est représentée sur une nacelle conduite par des diables qui la dirigent vers le manoir de Vulcain, *in vulcania loca*, c'est-à-dire en enfer, et la maltraitent pendant la traversée. Mais saint Denis, saint Martin et saint Maurice viennent promptement au secours de cette âme malheureuse, mettent les diables en fuite, et la livrent aux mains de deux anges qui doivent la transporter dans le sein d'Abraham [1].

Entre plusieurs autres monuments qui décoraient ce jardin, je ne dois pas omettre le tombeau d'Abélard et d'Héloïse. Ce monument forme une enceinte entourée de colonnes dans le goût du temps, qui supportent une toiture sous laquelle sont les deux tombeaux et les figures des deux amants. Il fut construit par Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, ami d'Abélard. Les deux figures couchées ne sont pas du temps, et paraissent avoir été rétablies au seizième siècle.

Ce monument a été transféré au cimetière du Père Lachaise.

Ce musée, très-intéressant, qui s'accroissait toujours

[1] Ce monument prouve qu'à l'époque où il a été construit ou réparé, les chrétiens n'avaient sur l'enfer que des idées empruntées du paganisme : c'était l'antre de Vulcain, dieu du feu. Un ermite, Jean, habitant de la Sicile, avait eu une vision : il aperçut sur la mer l'âme du roi Dagobert, maltraitée par les diables et secourue par les saints. Il raconta cette vision à Ansoalde, qui la transmit à saint Ouen, et celui-ci aux moines de Saint-Denis. (Voyez *Gesta Dagoberti*, cap. 44 ; *Aimoni monachi de Gestis Francorum*, lib. 4, cap 34, etc.)

Voici le sens moral ou immoral de cette fable : de quelques crimes que vous soyez coupables, si vous fondez des monastères en l'honneur des saints, si vous enrichissez les moines, vous êtes sûrs d'être sauvés par eux. Voilà les idées que répandaient les moines de cette époque sur la justice divine.

par de nouvelles acquisitions, perdit quelques monuments de peinture et de sculpture, lorsque, par suite du concordat du 9 avril 1802, on donna une organisation nouvelle au culte catholique. Plusieurs églises réclamèrent des objets qu'elles avaient possédés, ou qui ne leur avaient jamais appartenu. Il y eut même quelques pièces qui en furent tirées pour orner certains jardins particuliers. Ces pertes étaient peu sensibles, et le Musée des antiquités nationales offrait encore une des plus nombreuses et des plus intéressantes collections de la capitale; mais, en 1815, la suppression de ce Musée fut décidée. Une grande partie des richesses qu'il contenait fut enlevée et dispersée. Toutes celles qui étaient relatives aux princes et princesses des familles royales, tombeaux, statues, bas-reliefs, etc., dont le nombre se montait, en 1820, à 140 articles, furent transférées dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis. Diverses églises ou maisons religieuses, plusieurs familles, sollicitèrent quelques parties de cette précieuse collection, qui perdit dès lors la qualification de *Musée*, et reçut celle de *Dépôt de monuments d'arts* [1]. Une

[1] Voici, sur ce musée, une note aussi détaillée que possible. (Je la dois à l'obligeance de M. A. Lenoir.) Elle complétera l'énumération faite par Dulaure des principaux objets d'art que possédait le Musée des Monuments français, en même temps qu'elle fera connaître ce que sont devenus ces objets depuis la suppression de ce musée.

OBJETS RENDUS OU DONNÉS AUX ÉGLISES.

A Notre-Dame. — Un groupe en marbre, représentant une Descente de croix, par Coustou; un bas-relief en bronze, même sujet, par Girardon; les statues, à genoux et en marbre, de Louis XIII et de Louis XIV; la statue, en marbre et colossale, de la Sainte-Vierge, attribuée au Bernin; la statue, aussi en marbre, de saint Denis, par Sarrasin: la statue, en plâtre, de saint Christophe, par Gois; un lutrin orné de figures et d'arabesques, venant des Chartreux; un crucifix, sculpté en bois, par Sarrasin; un squelette, en albâtre, attribué à François Gentil; les statues, à genoux, de Juvénal des Ursins et de Michelle de Vitry, sa femme; plus un tableau de cette famille: une statue en pierre, représentant Adam,

ordonnance du 24 avril 1816 porte qu'il sera établi dans son emplacement une *École royale des beaux-arts;* qu'au 15 octobre 1819, cette école occupera la totalité des bâti-

le mausolée et les statues de Pierre de Gondi, évêque de Paris, et d'Albert de Gondi, maréchal; le mausolée du maréchal d'Harcourt.

A Saint-Roch. — La Nativité de Jésus, groupe en marbre, de trois figures de grandeur naturelle, par Anguier; un Crucifix colossal, en marbre, par le même; la Force et l'Espérance, statues en pierre, par le même; Jésus agonisant, statue en pierre, par Falconet; saint Jérôme, statue colossale, en marbre, par Adam, le Baptême de Jésus-Christ, groupe en marbre, par J.-B. Lemoine; une autre statue, par le même; le buste, en marbre, d'André Le Nostre; le mausolée du cardinal Dubois; celui de Pierre Mignard; les médaillons, en marbre, du marquis d'Asfeld et de Maureau de Maupertuis; le mausolée de Charles de Créqui, acheté à un marbrier, porte Saint-Antoine.

Au collége de Juilly. — La statue, à genoux, du cardinal de Bérulle: elle était accompagnée d'un prie-dieu orné d'un bas-relief qui représentait Jonas sortant du corps d'une baleine (par Jacques Sarrasin).

Aux Carmélites, rue d'Enfer. — Le buste, a mi-corps, du cardinal de Bérulle, en marbre, par Anguier (le reste de la statue avait été supprimé); l'Apothéose d'Élie, bas-relief en bois, par Flamen; Jésus au tombeau, bas-relief sous glace, par Duret; l'Assomption de la Vierge, modèle, par Adam; une statue en pierre de Tonnerre; la statue du cardinal de Bérulle et son piédestal, orné de bas-reliefs, sculptés par Sarrasin.

A Saint-Thomas-d'Aquin. — Une statue colossale de la Sainte Vierge, par Desjardins; deux autres statues allégoriques, du même auteur; un petit mausolée en marbre, sculpté par Broche.

A Saint-Mery. — Une Descente de croix, groupe en marbre blanc; la Sainte Vierge, sculptée en pierre, par Vassé; un tableau en mosaïque, représentant la Sainte Vierge, l'enfant Jésus et des anges; plus, les marches en marbre de l'autel de la communion.

A l'église d'Arpajon. — Un devant d'autel en marbre; deux groupes en terre cuite, par Pilon, représentant Jésus au tombeau et la Resurrection; plus les marbres nécessaires à la réparation du maître autel

A Saint-Sulpice. — Saint Jean prêchant dans le désert, statue en marbre, par Boizot; une statue de la Sainte Vierge et les six Apôtres, sculptée par Bouchardon; le Mausolée de Languet de Gergy, celui de madame de Lauragais, par Bouchardon; un Baptistaire garni de cuivre.

A Saint-Germain-des-Prés. — Un baptistaire en cuivre rouge, orné de bronze doré; un médaillon en marbre, représentant une Mère de douleur; la Sainte Vierge, statue en marbre, sculptée en 1430; une statue en marbre blanc,

ments du Musée, et qu'il sera construit sur la place du jardin un édifice destiné à cette école. Le 3 mai 1820, le ministre de l'intérieur vint poser solennellement la pre-

représentant sainte Marguerite, sculptée par Bourlet; saint François Xavier, statue en marbre blanc, par Coustou; les statues de Childebert et de la Sainte Vierge; un tombeau en marbre, cru celui de Charibert, roi de Paris; le mausolée de Guillaume et de Jacques de Douglas; le mausolée de Casimir, roi de Pologne; l'epitaphe, sur marbre, de Bernard Cherin; plus, les corps de René Descartes, de Boileau, de Mabillon et de Montfaucon.

A l'église de Magny.—La Sainte Vierge, statue en marbre blanc, sculptée en 1420; deux colonnes de douze pieds, en marbre noir; le mausolée de la famille de Villeroy, le mausolée du curé Dubuisson, élevé par M. Bettencourt, son neveu.

A l'église Saint-Thomas. — Le mausolée de Lully.

A l'église de Sceaux. — Le Baptême de Jésus-Christ, groupe en marbre, par Tuby; deux bas-reliefs en marbre, par le même.

A l'église de Choisy. — Une statue de la Sainte Vierge; saint Louis et saint Maurice, statues en marbre, par Boursault.

A la chapelle de l'école royale de Saint-Cyr. — Une mere de douleur, en terre cuite, de grandeur naturelle, par Germain Pilon; un Crucifix, de grandeur naturelle, en terre cuite, par Sarrasin; dix Apôtres, en pierre de Tonnerre, par Boudin: un Calvaire, bas-relief en albâtre; un buste de Louis XIV; deux petites figures en pierre, par Prieur.

A Saint-Étienne-du-Mont. — La Sainte Vierge, statue, par Duret; celle de saint Joseph, par le même; le mausolée du cardinal de La Rochefoucauld le cénotaphe de Descartes, et de plus, la totalite des vitraux qui garnissent les croisées de la galerie appelée *les Charniers.*

A Saint-Paul. — Une statue colossale, en marbre, représentant Jésus au moment de sa résurrection, par Germain Pilon; une Mere de douleur, aussi en marbre, par le même; Jésus à la colonne, en terre cuite, par le même; la Sainte Vierge, en marbre, par Coïzevox; Pierre d'Orgemont; statue à genoux; médaillon en marbre du buste de Mansard, architecte; le mausolée du chancelier Birague et de Balbiani, sa femme; la statue du chancelier est en bronze, et celle de sa femme en marbre.

A Sainte-Marguerite, rue Saint-Antoine. — Une Descente de croix, grand relief en marbre blanc, qui servait de tombeau au célèbre Girardon, premier sculpteur de Louis XIV; le médaillon, en marbre, de Vaucanson.

A l'Église Notre-Dame de Cléry. — Le tombeau, en marbre, du roi Louis XI; orné de sa statue et de plusieurs colonnes.

mière pierre de ce bâtiment, qui s'est élevé sur les dessins du sieur Debret, architecte. Ainsi cessa le *Musée des antiquités nationales*, et commença l'*École des Arts*[1].

A Saint-Germain-l'Auxerrois. — Le mausolée de Louis Deponcher, en marbre et en albâtre; la statue, à genoux, de la femme Cœur (marbre curieux); les bustes, en marbre, de la famille Montholon; les bustes, aussi en marbre, de la famille Bellièvre.

A l'Oratoire Saint-Honoré. — Un grand bas-relief, en pierre de Tonnerre, représentant la Justice soutenant le buste en médaillon d'Antoine d'Aubray, lieutenant civil. Ce bas-relief a été donné depuis à Saint-Germain-l'Auxerrois.

A Saint-Eustache. — Un bas-relief en pierre, représentant Jésus au tombeau; trois panneaux de marbre, peints par Sauvage; le mausolée de Cureau de La Chambre, médecin de Louis XIV; le mausolée de Colbert, composé de trois figures en marbre blanc et d'un sarcophage en marbre noir; un bas-relief en bois, figurant le martyre de sainte Barbe; le médaillon et l'épitaphe, en marbre blanc, de François de Chevert.

A Saint-Severin. — Le mausolée de la famille de Thou, qui était à Saint-André-des-Ars, composé de la statue, en marbre, de Jacques-Auguste de Thou et de ses deux femmes; d'un bas-relief en bronze représentant l'Histoire écrivant, accompagnée des Génies des sciences et des arts, par Michel Anguier (le buste en marbre de Christophe de Thou, qui faisait partie de ce mausolée, a été porté au Musée du Louvre); un bas-relief en marbre, par Girardon, qui figure Tobie faisant enterrer les morts; l'épitaphe, en marbre, de Winslow, célèbre anatomiste.

A Saint-Nicolas-du-Chardonnet. — Le mausolée de Jérôme Bignon, composé de son buste en marbre, d'un bas-relief figurant saint Jerôme en prière, et de deux figures en pierre de Tonnerre, le tout par Anguier; le mausolée, en marbre, de Charles Le Brun, premier peintre de Louis XIV, composé de son buste en marbre, par Coisevox, et des figures de la Peinture et de la Sculpture, par le même; le mausolée, aussi en marbre, de la mère du même Charles Le Brun, où elle est figurée au moment de la résurrection, par Tuby et Collignon; un bas-relief en bronze, représentant saint Charles Borromée guerissant des pestiférés, par Girardon.

On a également rendu à la Sainte-Chapelle de Vincennes les vitraux peints par Jean Cousin, qui la décoraient, et aussi d'autres peintures sur verre, pour remplir la totalité des croisées.

Quelques-uns des objets détaillés dans cette note ont été transportés depuis au musée de Versailles. (B.)

[1] Il sera parlé, dans l'*Appendice*, de l'École royale des Beaux-Arts. (B.)

Le Conservatoire des Arts et Métiers, situé rue Saint-Martin, nos 208 et 210, dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Martin.

« L'idée de rassembler dans un seul lieu les nom- » breuses séries des *moyens* que l'industrie emploie pour » produire est, sans contredit, une des plus heureuses con- » ceptions de l'*administration* industrielle. » Tel est le début de la notice sur ce conservatoire, publiée par M. Christian, qui en est actuellement le directeur. On s'attendait à le voir offrir ensuite à la reconnaissance publique le nom de celui à qui l'on doit cette conception *des plus heureuses*. M. Christian est, à ce sujet, d'une discrétion remarquable.

On s'attendait aussi à trouver dans cette notice l'historique de la fondation de cet utile établissement. On n'y trouve rien qui puisse à cet égard satisfaire la curiosité du lecteur. Je vais suppléer à cet oubli.

M. Grégoire, ancien évêque de Blois, à qui les arts et les institutions scientifiques doivent tant de reconnaissance, provoqua le premier, au comité d'instruction publique de la Convention nationale, la création du Conservatoire des arts et métiers; il fut chargé d'en faire un rapport, d'après lequel cette assemblée gouvernante, le 19 vendémiaire an III (10 octobre 1794), en ordonna l'établissement. La commission temporaire des arts, composée de cinquante artistes ou savants des plus distingués de Paris, et souvent présidée par M. Grégoire, commission qui a rendu de si grands services, fut chargée de l'exécution[1].

Trois dépôts de machines furent le noyau du Conservatoire des arts et métiers.

[1] M. Christian est fort mal informé lorsqu'il dit que cette commission était

Au Louvre étaient celles que le sieur Pajot d'Ozembray avait données à l'Académie des sciences et celles qu'y avait ajoutées cette compagnie.

Un autre dépôt, situé rue de Charonne, hôtel Mortagne, se composait de plus de cinq cents machines léguées, en 1782, au gouvernement par le célèbre Vaucanson.

Le troisième dépôt existait rue de l'Université, et se faisait remarquer par un grand nombre de machines relatives aux travaux agricoles et d'instruments aratoires de diverses contrées.

C'est à M. Gregoire, ancien évêque de Blois, et depuis membre de l'Institut, que l'on doit, comme je l'ai dit, la mise en activité et l'organisation définitive de cet établissement; et c'est surtout d'après son rapport, fait dans la séance du 17 floréal an VI (6 mai 1791), que le conseil des Cinq-Cents décréta qu'une grande partie des bâtiments de l'abbaye supprimée de Saint-Martin-des-Champs serait destinée au Conservatoire des arts et métiers.

Cet établissement avait éprouvé quelques oppositions au Conseil des Anciens. Le représentant Alquier, membre de ce conseil, fit, le 27 nivôse an VI (16 janvier 1798), un rapport très-intéressant; on y remarque ces passages :

« Dans cette vaste collection, qui n'aura point d'égale » en Europe, où l'histoire des découvertes de l'esprit humain sera écrite parmi les instruments de tous les arts, » de toutes les professions, depuis les outils du *vannier* » jusqu'au métier où sont tissues les étoffes les plus somptueuses; depuis le simple levier jusqu'à la machine à

composée de cinq membres : elle l'était de cinquante. Il ne se montre pas plus instruit lorsqu'il dit que M. Grégoire était adjoint à la commission. M. Grégoire, étant membre de la Convention nationale et du comité d'instruction publique, ne pouvait y figurer comme adjoint.

» diviser de Ramsden, on distinguera ces modèles ingé-
» nieux et savants dont nous ont enrichis nos conquêtes.
» Ce sont de nobles et glorieux monuments de nos vic-
» toires, que les produits nombreux de cette contribution
» levée par nous en Hollande, en Allemagne, en Italie,
» sur le génie et l'invention des peuples que nous avons
» vaincus; mais, en se rappelant qu'on les doit à l'intré-
» pidité de nos armées et aux talents de nos généraux,
» on n'oubliera pas qu'ils sont aussi le fruit des recher-
» ches savantes et du goût éclairé de plusieurs Français
» recommandables par leurs talents, et les noms de Fau-
» jas de Saint-Fond, de Thouin, de Wailly, de Monge, de
» Moitte et de Barthélemy, déjà si distingués dans les
» sciences et dans les arts éminents, seront encore en-
» core et bénis dans l'atelier de l'artiste et de l'habitant
» des campagnes, dont leurs soins auront perfectionné
» l'industrie et augmenté les jouissances.

» Hâtons-nous d'encourager et de favoriser nos artistes,
» si nous voulons n'avoir pas à redouter les ouvrages
» perfectionnés de nos voisins. Cette industrie dont se van-
» tent les Anglais, ils nous la doivent, du moins quant à
» plusieurs objets d'une haute importance. Ils ont sou-
» vent profité, pour s'enrichir, de nos découvertes, des
» refus impolitiques qu'a faits, à différentes époques,
» l'ancien gouvernement, d'accueillir les inventions les
» plus utiles. Ainsi le *métier à bas,* inventé à Nîmes, le
» *balancier à frapper les médailles,* une *nouvelle matrice*
» *pour la monnaie,* un *nouveau métier à gaze,* et *l'art de*
» *teindre le coton en rouge*, leur furent portés par des in-
» venteurs découragés dans notre patrie. »

L'année suivante, le décret proposé par M. Grégoire, au 17 floréal an VI (6 mai 1798), eut son entière exécu-

tion, et les machines furent réunies dans le nouveau local de Saint-Martin-des-Champs, rue Saint-Martin.

Divers changements furent opérés dans l'administration de cet établissement. En 1810, on y fonda une école gratuite dont l'objet est de former des jeunes gens à devenir des artistes habiles et instruits, et des professeurs distingués. On y enseigne le dessin de la figure, de l'ornement, de l'architecture et des machines; on y enseigne de plus l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la géographie descriptive, et l'application de ces diverses branches des mathématiques aux tracés de charpente, à la coupe des pierres et au calcul des machines.

En 1819, on y créa trois chaires, l'une d'économie industrielle, et les deux autres de chimie et de mécanique appliquées aux arts.

Si des artistes ont fait quelques inventions utiles et qu'ils manquent de moyens pour les faire valoir, le conseil les met en rapport avec des capitalistes qui s'entendent avec eux pour les leur fournir.

Par la loi du 17 vendémiaire an VII (8 octobre 1798), ceux qui ont obtenu des brevets d'invention sont tenus de déposer au Conservatoire des arts et métiers les originaux de leursdits brevets, les descriptions, plans, dessins, modèles qui y sont relatifs; et ce Conservatoire est autorisé à faire imprimer ces descriptions, graver ces dessins, et à les publier.

En 1817, on renouvela l'organisation de ce conservatoire, et on y établit un conseil d'amélioration composé de savants distingués.

Voici la description succincte de l'état de cet établissement en 1818.

Quatorze pièces, galeries, vestibules ou salles, servent à contenir tous les objets de ce précieux dépôt.

La *Galerie d'entrée,* au rez-de-chaussée, offre 105 machines en grand : jougs, charrues, semoirs, moulins à battre le blé, scies, machines à élever l'eau, pompes, voitures, treuils, crics, etc.

Salle d'Agriculture, elle contient principalement des modèles, et on y compte 504 pièces, telles que bèches, pioches, pelles, charrues, semoirs, machines à battre le blé, à cribler, moulins à eau, à vent, machine à vapeur pour élever l'eau, pompes, ruches, etc.

La *Salle de Filatures,* divisée en deux parties, offre 78 machines en grand, tels que tours à tirer la soie, moulins, dévidoirs, métiers, cardes, etc.

La *Grande Galerie* renferme 530 modèles relatifs à la coupe des pierres, et instruments propres à l'architecture.

Dans la *Galerie des Échantillons,* on voit 565 pièces, tant de modèles que de métiers, de grandeur naturelle ; on y voit des appareils de distillation, diverses espèces de fourneaux, fours, cheminées, poêles, lampes, machines à dégraisser la laine ; tours, dévidoirs, rouets, calandres, et tout ce qui peut concerner la fabrication des étoffes ; de plus, un grand nombre de modèles relatifs à l'art de la serrurerie.

Dans la *Salle de Vaucanson* sont étalées 129 pièces : outils, laminoirs, machines à tailler les vis, planches pour l'impression des toiles, plusieurs modèles qui appartiennent à l'art de l'imprimerie, stéréotype et polytype, presses, etc.

La *Salle de l'Éventail* offre 272 pièces : modèles de roues

pour engrenage, et plusieurs autres relatifs aux poids et mesures, machines arithmétiques, instruments de mathématiques, modèles de télégraphes.

La *Salle des Tours* contient 45 modèles de tours de diverses formes.

Salle latérale sur le Jardin. Elle contient 138 pièces qui se rapportent à l'optique, à la cosmographie, et à diverses parties de la physique, comme machines à dessiner les paysages, miroirs, lunettes, microscopes, chambre noire, machines pneumatiques, aimants, machines électriques, planétaires, sphères, calendriers astronomiques.

Salle des Outils. Elle a 210 articles, comprenant des outils tranchants, battants, perçants, fendants, pour diverses professions.

Salle de l'Horlogerie. Elle contient 274 articles, offrant tous les outils propres à l'horlogerie, des pendules astronomiques, des horloges marines, des machines à diviser les instruments astronomiques.

Cabinet de Physique. Ce cabinet, un des plus précieux de l'Europe, se divise en neuf parties.

Celle qui est consacrée à la *mécanique* a 108 articles, parmi lesquels on remarque un billard de marbre, destiné à la démonstration des diverses lois de la mécanique; plusieurs machines d'*Atwood;* machine dite de *Bulfinger;* sphère de *Grenet;* balance de *Sanctorius;* la vis d'*Archimède*, etc.

La partie consacrée à l'*hydrostatique* contient 35 pièces : plusieurs balances hydrostatiques, machines pour la démonstration de la pression, niveaux d'eau, aréomètres, etc.

1° La partie *pneumatique* se compose de 86 pièces, dont diverses machines pneumatiques, des hygromètres, des fontaines intermittentes, des syphons, des baromètres et thermomètres, etc.

La partie destinée à l'*acoustique* offre 27 pièces : sonomètres, timbres, instruments de musique, cornets acoustiques, *tamtam, ougon*, instrument indien.

Celle qui appartient à la *pneumatochimie* se compose de 40 pièces : de cuves destinées aux expériences des gaz, de boîtes, de matras, de cornues, de fourneaux, d'alambics, de pyromètres, d'un globe aérostatique, d'une montgolfière, de divers endiomètres, de pompes à feu, de marmites de Papin, de diverses lampes, etc.

La place que l'*électricité* occupe dans ce cabinet est remplie par 84 pièces : plusieurs machines électriques, des condensateurs, des bouteilles de Leyde, des électrophores, etc.

Le *galvanisme* tient son rang dans ce cabinet. On y voit des piles galvaniques, des condensateurs, et plusieurs autres objets propres à la démonstration des effets de cette partie de la physique : les pièces sont au nombre de 9.

On trouve ensuite 29 pièces consacrées à démontrer les divers phénomènes de l'*aimant*.

La partie consacrée à l'*optique* offre 167 pièces : des réflecteurs, héliostats, miroirs de plusieurs espèces, des loupes, prismes, polyprismes, chambres noires, des yeux artificiels, des mégascopes, microscopes, lunettes achromatiques, etc.

On voit aussi dans ce cabinet plusieurs autres objets, comme tables précieuses par leurs matières, poêles, guéridons, colonnes, lampes, outils de menuisier, cages circulaires ; et ces objets sont au nombre de 42.

Salle des Dessins. Elle contient une suite nombreuse de dessins placés dans des tiroirs. Les dessins qui se rapportent à l'hydraulique sont au nombre de 48; les dessins de machines, instruments, outils concernant l'agriculture, au nombre de 66; ceux de voitures, chariots, traîneaux, cabestans, treuils, etc., au nombre de 28. On compte 58 dessins d'échelles à incendie et autres, de mécanisme élémentaire, de moutons, de machines à battre ou recéper les pieux, et des ponts de diverses espèces; 61 dessins de machines relatives au travail du coton, de la laine, de la soie; de métiers à tisser les étoffes et autres objets analogues; 75 dessins de machines de différents genres, et de divers outils; 27 dessins de machines propres à la fabrication des aiguilles et des assignats, aux poids et mesures et à l'imprimerie; 30 dessins de cheminées, cuisines, poêles, fourneaux, appareils pour le blanchîment, appareils distillatoires et salines; 32 dessins de fours, fourneaux, fonderies et foreries de canons; 26 dessins relatifs à l'artillerie et aux machines de guerre; 39 dessins relatifs à la fabrication des armes, poudre à canon, etc; 37 dessins d'objets propres à la navigation, à la fabrication du papier, aux aérostats, aux instruments de mathématiques, d'optique, de musique et d'horlogerie; 13 dessins de lampes, quinquets et autres objets, et 86 planches gravées sur les arts et métiers. Le Conservatoire est en outre enrichi d'une belle bibliothèque composée principalement de livres relatifs aux sciences et aux arts qui y sont enseignés.

Il serait difficile de trouver en Europe une collection plus complète, plus utile aux arts, à l'industrie, mieux distribuée, plus riche en modèles et plus honorable pour

ceux qui en ont conçu l'établissement et qui l'ont amélioré. Cette belle collection s'augmente de jour en jour.

Cet établissement est ouvert au public les dimanches et les jeudis, et tous les autres jours aux étrangers qui présentent leurs passe-ports.

Administration des télégraphes, rue de l'Université, n° 9. Le sieur Chappe, neveu du savant abbé Chappe d'Auteroche, découvrit un moyen de communiquer promptement à de grandes distances avec des signaux. Ce moyen n'était pas nouveau. César parle des Gaulois qui, dans l'espace de douze heures, parvinrent à faire connaître un avis parti de la position de *Genabum* (Orléans), jusqu'à celle de *Gergovia* (des Arvernes), distantes l'une de l'autre de 165 milles, environ 60 lieues [1].

Végèce atteste aussi l'usage des correspondances par signes entre des assiégés et des partisans éloignés ; voici ses expressions : « Quelques-uns, sur le haut des tours » des forteresses et des villes, suspendent des pièces de » bois qui, en s'élevant et s'abaissant, font connaître les » besoins de ceux qui s'y défendent [2]. »

Linguet, pendant sa prison à la Bastille, inventa un moyen de correspondre promptement et au loin. Ce moyen ne fut pas mis à exécution.

Le savant auteur de l'*Origine des Cultes,* Dupuis, en 1778, correspondait avec un de ses amis, de Belleville à Bagneux, lieux distants l'un de l'autre de plus de trois lieues, en ouvrant et fermant, en tout ou en partie, suivant ce qui était convenu, telle ou telle autre fenêtre qui pouvait être vue des deux positions.

[1] *Cæsar, de Bello Gallico,* lib. 7, cap. 3.
[2] *Vegetius,* lib. 3, n° 50.

Il y a certainement bien loin de ces inventions à l'état de nos télégraphes, qui se font remarquer par la promptitude, l'étendue et le secret des communications.

Cette découverte, quoique très-ancienne et renouvelée dans des temps modernes par de faibles essais ou par des projets inexécutés, n'ôte rien au mérite de celui qui a su lui donner une extension vasté, la porter au plus haut degré de perfection, la faire adopter par un gouvernement, et qui enfin a obtenu l'avantage de plus de trente années de succès.

Le 1er avril 1793, le sieur Chappe proposa sa découverte à la Convention nationale, qui en ordonna l'essai. Il en fut fait un rapport favorable; et, le 24 juillet suivant, cette assemblée admit les télégraphes, et accorda à l'inventeur le titre d'*Ingénieur télégraphe,* avec les appointements de lieutenant du génie.

Le sieur Chappe associa son frère à ses travaux: tous les deux furent administrateurs de l'établissement télégraphique.

On compte à Paris cinq télégraphes :

1° Le télégraphe central établi sur les bâtiments de l'administration ;

2° Un télégraphe placé sur le comble de l'édifice du ministère de la marine : il sert à la ligne télégraphique de Brest [1].

3° Le télégraphe de l'église des Petits-Pères, qui sert à la ligne télégraphique de Lille;

4° et 5° Deux télégraphes sur les deux tours de l'église de Saint-Sulpice : celui de la tour du nord communique

[1] Ce télégraphe fut d'abord établi au-dessus du dôme quadrangulaire du vieux Louvre. On le déplaça lorsqu'on entreprit la restauration de tous les bâtiments de ce palais.

à Strasbourg, et celui de la tour du sud communique à Lyon et en Italie.

On reçoit à Paris, point central, des nouvelles en 3 minutes de Calais, par le moyen d'une ligne composée de 27 télegraphes;

En 2 minutes, de Lille, par 22 télégraphes;

En 6 minutes et demie de Strasbourg, par 46 télégraphes;

En 8 minutes, de Lyon, par 50 télégraphes;

Et en 8 minutes, de Brest, par 80 télégraphes.

Les télégraphes, inventés pour les intérêts de la liberté, servent aujourd'hui aux gouvernements libres comme à ceux qui ne le sont pas.

Théâtres.

Les priviléges des comédiens français et de ceux de l'Opéra étant anéantis par l'effet de la révolution, il s'établit à Paris plusieurs théâtres de diverse espèces, qui prirent la couleur de l'opinion dominante. Parmi ces nouveaux établissements figurait le *théâtre de Marat*, situé rue de l'Estrapade. Il s'en trouvait un, construit en bois, sur la place de Louis XV; le plus considérable était le *théâtre de Molière*.

Le Théatre de Molière, situé rue Saint-Martin, entre les nos 105 et 107, fut établi en 1792, et dirigé par le sieur Boursaut, qui en était propriétaire, directeur et acteur.

Ce théâtre était orné avec goût et recherche: des glaces formaient le fond des loges. Plusieurs troupes de comédiens y ont joué; mais il fut avec plusieurs autres, supprimé par un décret de Bonaparte, du 8 août 1807: il

n'en est resté que le nom qu'a reçu le passage contigu à son emplacement, et qui communique de la rue Saint-Martin à celle de Quincampoix. On l'appelle *passage de Molière*[1].

THÉATRE DU VAUDEVILLE, situé rue de Chartres-Saint-Honoré, entre les nos 14 et 16, et rue Saint-Thomas-du-Louvre, entre les nos 13 et 15. Il fut fondé, en 1792, par les sieurs Piis et Barré. Ce théâtre a un genre particulier, qui l'a préservé de la proscription prononcée par Bonaparte. De petites pièces, mêlées de couplets sur des airs connus, ont fait la fortune de ce spectacle, qui s'est soutenu avec distinction, quoiqu'il ait éprouvé les vicissitudes de la fortune, la vogue et l'indifférence des Parisiens.

En août 1817, on exécuta dans l'intérieur de ce théâtre, peu commode, plusieurs changements avantageux. La scène fut agrandie; on établit aux premières une galerie et un rang de loges.

THÉATRE DE LOUVOIS, situé rue Louvois, n° 8. Il fut construit, en 1791, sur les dessins de l'architecte Brongniart. On en fit l'ouverture le 1er juillet 1793, par la première représentation des *Trois Gascons* et de *la Fille mal Gardée*. Ce théâtre, après avoir été fermé pendant quelque temps, réparé sur les dessins de MM. Peyre et Clément, fut, le 17 floréal an IX (7 mai 1801), rouvert au public par un prologue intitulé *la petite Maison de Thalie*. Picard en était le directeur. L'incendie de l'Odéon l'avait forcé d'y transporter ses acteurs et ses talents. On

[1] La salle de ce théâtre existe toujours. Il y a quelques années, une troupe de comédiens y a donné, pendant quelque temps, des représentations. Elle ne sert plus aujourd'hui qu'à un bal public d'hiver. (B.)

y a joué jusqu'en 1808. Depuis, le Théâtre-Italien y fut établi.

Après l'événement fatal d'où est résultée, en 1820, l'interdiction de l'édifice de l'Opéra, les acteurs de ce dernier théâtre ont donné quelques représentations sur le théâtre de Louvois qui est aujourd'hui fermé.

Opéra ou Académie royale de Musique, situé rue de Richelieu, n° 73, et aujourd'hui rue Lepelletier, sur l'emplacement de l'hôtel de Choiseul.

J'ai parlé de la salle de l'Opéra, contiguë aux bâtiments du Palais-Royal, et qui, le 8 juin 1781, fut consumée par le feu. J'ai dit que ce spectacle fut transféré dans une salle *provisoire*, bâtie sur le boulevard, près de la porte Saint-Martin : il s'y maintint jusqu'en 1794, époque où il fut placé dans un édifice récemment construit, situé rue de Richelieu. Voici les causes de ce changement :

La demoiselle de Montansier, déjà directrice d'un théâtre à Paris, avait fait construire, en 1793, dans la rue de Richelieu, sur les dessins de l'architecte Louis, un vaste théâtre qui fut intitulé *Théâtre National*, puis *Théâtre des Arts*. Elle y fit jouer des pièces nouvelles, dont le succès éveilla, dit-on, la jalousie de quelques autres théâtres. Cette directrice, accusée d'avoir fait bâtir cet édifice en face de la Bibliothèque nationale, exprès pour incendier ce précieux dépôt, fut emprisonnée. Devenue libre, elle réclama longtemps des indemnités et son théâtre, dont les acteurs de l'Opéra étaient déjà en jouissance. Les débats furent terminés le 7 messidor an III (25 juin 1795). Un décret de ce jour porte que la nation française devient propriétaire de ce théâtre, moyennant la somme de huit millions en assignats.

Cette salle vaste, isolée, commode, et dont le voisinage était dangereux pour la Bibliothèque, a continué néanmoins à servir aux représentations de l'Opéra jusqu'au 13 février 1820, époque d'un événement affreux. Ce jour, à onze heures du soir, le duc de Berri, sortant de ce spectacle et conduisant la duchesse son épouse à sa voiture, fut assassiné par un nommé Louvel. Transporté dans une des salles de ce théâtre, ce prince, mortellement blessé, expira le lendemain à six heures du matin.

Cet édifice, innocent du crime, fut fermé, condamné à l'inactivité, ensuite à la démolition. En son lieu est une place, où un monument devait attester l'événement et la destruction de l'édifice [1].

Ce spectacle fut transféré au théâtre de Louvois, situé dans le voisinage, puis au théâtre Favart; et on s'occupa aussitôt de la construction d'une salle *provisoire*. On choisit l'emplacement des jardins de l'hôtel de Choiseul, situé rue Grange-Batelière; et les travaux, commencés au mois d'août 1820, sur les dessins et sous la conduite du sieur Debret, ont été achevés le 13 août 1821.

La décoration extérieure de cet édifice est simple [2]; l'intérieur est commodément distribué, la scène, aussi large que dans la précédente salle, a vingt pieds de plus en profondeur; le foyer est vaste. Les abords de ce théâtre sont faciles, et les piétons peuvent entrer et sortir sans courir le danger des voitures.

[1] Ce monument, qui devait être une chapelle expiatoire, était déjà élevé en 1830; il restait à y faire les travaux d'ornement, à l'intérieur et à l'extérieur. La révolution de juillet changea la destination de cette place on abattit cette chapelle, qui n'aurait perpétué que de tristes souvenirs, et on travaille à la remplacer par une fontaine monumentale. La place a été plantée d'arbres, décorée de trottoirs, et convertie ainsi en un lieu de promenade (B.)

[2] La façade de ce théâtre est située sur la rue Lepelletier. (B.)

L'architecte s'est plus occupé de la commodité des spectateurs que de la magnificence de l'édifice ; il a fait sagement. Ce théâtre a été ouvert au public par l'opéra des *Bayadères* et par le ballet du *Retour de Zéphyr*.

Il est éclairé par le gaz hydrogène.

Cour Batave, située rue Saint-Denis, n° 124, et communiquant au passage de Venise.

On donne ce nom à une cour entourée de bâtiments élevés sur l'emplacement de l'ancienne église du Saint-Sépulcre et de ses dépendances, dont j'ai parlé ailleurs.

Une compagnie de Hollandais ou de Bataves acheta, en 1791, le terrain et les bâtiments de cette église ; quelques années après, elle y fit élever les constructions que l'on voit aujourd'hui, et qui reçurent le nom de la nation des acquéreurs, celui de *Cour Batave*.

La façade sur la rue Saint-Denis a 28 toises de longueur, et la profondeur de l'édifice est de 68 toises.

Cette construction, dirigée par les sieurs Sobre et Happe, est faite avec goût et même avec luxe. Sur le sommet d'une petite campanille élevée sur le corps de bâtiment du fond, campanille qui contient une horloge, est placé Mercure, dieu du commerce.

La principale cour, dont le plan est un parallélogramme, est entourée de portiques et d'une galerie couverte bordée de boutiques. De cette cour et sur la même ligne on apercevait à travers un espace pratiqué entre deux bâtiments, et au fond d'une seconde cour, dans une vaste niche, un bassin d'où s'élevait, sur un piédestal, une figure dans le goût égyptien, couleur de bronze, et tenant de chaque bras une corne d'abondance, décoration qui donnait à l'ensemble de l'édifice un caractère

monumental. Une boutique occupe aujourd'hui l'emplacement de ce bassin. Plusieurs parties de ces constructions prouvent que les propriétaires les auraient encore enrichies de quelques autres ornements, et auraient achevé les édifices de cette cour, si des événements imprévus n'eussent pas suspendu l'exécution de leurs projets. La propriété fut vendue à la Banque territoriale.

Outre les deux cours que j'ai mentionnées, il en existe une troisième que l'on trouve à droite de la niche dont j'ai parlé; elle est entourée de bâtiments réguliers et construit avec goût. Cette cour, suivant le plan, devait communiquer par un passage à la rue Aubri-le-Boucher.

Marché de Saint-Joseph, situé rue Montmartre, et sur l'emplacement de la chapelle *Saint-Joseph*, où furent inhumés deux illustres littérateurs, Molière et La Fontaine [1]. Ce marché, commencé en 1793, fut achevé l'année suivante. Il est commode et ouvert tous les jours. On y vend des comestibles de toute espèce.

J'indiquerai, mais je ne décrirai pas quelques monuments élevés par l'esprit de parti et qui n'eurent qu'une existence éphémère, tels que l'espèce de *sacellum* dédié à *Marat*, sur la place du Carrousel; et ce monument en plâtre qu'on établit sur l'esplanade des Invalides, où l'on voyait le parti de Robespierre ou de la montagne, sous la forme d'Hercule, frappant à coups de massue les crapauds du marais, c'est-à-dire les ennemis du régime de la terreur; mais je dois m'arrêter ici.

Figure de la Liberté, élevée sur le piédestal de la statue de Louis XV, au centre de la place de ce nom. Elle fut

[1] Voyez *Chapelle Saint-Joseph*.

érigée pour la cérémonie de l'acceptation de la constitution de 1793, célébrée le 10 août de cette année.

La Liberté, dans des proportions très-colossales, était représentée assise, coiffée mal à propos du bonnet phrygien, s'appuyant d'une main sur une haste, et tenant de l'autre le globe terrestre. Cette figure, ouvrage du statuaire Lemot, est restée en place jusqu'au 20 mars 1800, époque où un arrêté de Bonaparte ordonna sa démolition, pour y substituer une prétendue colonne départementale dont on n'a vu que l'image en charpente recouverte de toile peinte.

PÉRIODE XVII.

PARIS SOUS LE DIRECTOIRE ET LES DEUX CONSEILS.

§ Ier.

Avant de parler de ce gouvernement et de ses institutions, il convient d'indiquer en peu de mots les événements qui l'ont précédé.

Le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), jour mémorable, déconcerte les partis étrangers et anéantit Robespierre et sa tyrannie : les nombreuses prisons s'ouvrent, les têtes cessent de tomber sur les échafauds, le calme et l'espérance succèdent à la terreur, et les chants d'allégresse à un morne silence : on bénit le courage de ceux qui ont délivré la France de cette affreuse tyrannie.

La Convention, affranchie, travaille à réparer les maux de ce régime épouvantable; elle s'occupe à donner une constitution à la France.

Le parti étranger est alarmé; il renoue ses intrigues, sème le trouble dans plusieurs lieux, en soulève les habitants, affame Paris, produit les mouvements du 1er et du 12 germinal an III (21 mars et 1er avril 1795), et l'émeute plus déplorable encore des trois premiers jours de prairial (20, 21 et 22 mai 1795).

Ces manœuvres ne produisaient que des crimes et des malheurs. Le parti qui les avait tentées, n'en retirant aucun profit, et voyant de plus l'ordre près de succéder aux

agitations, résolut de réunir tous ses moyens de corruption et de force pour détourner la source d'un bonheur futur et prévenir l'établissement d'un ordre de choses plus stable. Les intrigues furent plus que jamais mises en jeu ; et l'or, destiné à corrompre les uns, à soulever les autres, fut répandu avec profusion.

Pendant qu'une partie des Parisiens faisait entendre encore les chants de reconnaissance dont la Convention, libératrice des Français, était l'objet, une autre partie, séduite, aveuglée, ou impure, s'armait contre cette assemblée gouvernante.

Le général Danican, chef de cette expédition, souleva la plupart des sections de Paris rassemblées pour les élections, et arma quarante mille hommes qui furent dirigés contre le gouvernement.

La Convention, prise au dépourvu, trahie par quelques-uns de ses membres, n'avait qu'environ quatre mille hommes de troupes réglées et du canon à opposer à ces forces. Alors Barras, en qualité de général, fut chargé de sa défense. Il nomma pour son second un officier qui depuis a rempli l'univers de sa renommée. Cet officier était *Bonaparte ;* et les événements de vendémiaire an IV commencèrent sa fortune.

La Convention, vivement attaquée, fut défendue de même : elle triompha, et usa de sa victoire avec beaucoup de modération [1].

Vingt-deux jours après ce combat, le 6 brumaire

[1] Le 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795), à quatre heures un quart du soir, commença l'attaque des sections de Paris ou de l'armée de Danican. Le combat continua toute la nuit, et se termina à sept heures du matin. Les sections furent dissoutes. Le portail de Saint-Roch et les colonnes du Théâtre-Français éprouvèrent, pendant le combat, quelques dommages par l'effet de l'artillerie de la Convention. Il y eut beaucoup de blessés et peu de morts.



LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

an IV (28 octobre 1795), la constitution fut mise en activité ; et le gouvernement du Directoire et des deux conseils commença. Ce gouvernement, que Bonaparte avait puissamment contribué à établir, fut, quatre ans après, renversé par ce même général, dans la séance tenue à Saint-Cloud le 19 brumaire an VIII (10 novembre 1799).

Le gouvernement directorial, occupé de guerres contre une grande partie de l'Europe, occupé à réprimer des trahisons de toute espèce, à se débattre contre un gouvernement occulte organisé dans l'intérieur de la France ; en butte à une infinité de manœuvres sourdes et d'attaques à force ouverte. n'a pu, pendant les quatre années d'une existence fort troublée, faire dans Paris des établissements qui ne prennent naissance que dans les temps de paix et de prospérité.

Il a organisé toutes les administrations de France, et procuré à ses habitants un calme dont ils n'avaient pas joui depuis plusieurs années, et dont les gouvernants ne jouissaient pas eux-mêmes ; il a conservé le dépôt précieux de la liberté, qui n'a pas été respecté par les gouvernements qui lui ont succédé. Il a, sans secousse, fait disparaître de la circulation les assignats, et leur a substitué le numéraire métallique.

Pour la première fois, en l'an V, la porte Ottomane envoya à Paris un ambassadeur chargé de résider auprès du Directoire.

Voici la notice des établissements faits sous ce gouvernement de courte durée.

Palais du Conseil des Cinq-Cents, puis du Corps Législatif, enfin de la Chambre des Députés. La constitution de l'an III avait établi un Directoire exécutif et deux con-

seils, l'un nommé *des Cinq-Cents*, l'autre *des Anciens*. Le Directoire exécutif fut logé dans l'hôtel du petit Luxembourg; le conseil des Anciens, dans la salle du château des Tuileries qu'avait occupée la Convention nationale, et le conseil des Cinq-Cents dans la salle dite du *Manége*, près la terrasse des Feuillants. Cette salle, où l'Assemblée constituante siegea pendant son séjour à Paris, où l'Assemblée législative la remplaça, et qu'occupa la Convention nationale pendant les premiers mois de sa session, était incommode et sans dignité. On s'occupa, dès l'an IV, de donner au conseil des Cinq-Cents un lieu plus convenable. Le Palais-Bourbon, propriété nationale, fut choisi.

Cet édifice, bâti en 1722, quoique construit avec récherche et magnificence, se sentait du mauvais goût de cette epoque : élevé d'un seul étage, il était couronné par une balustrade dont les acroteres servaient de piédestaux à des groupes d'enfants. La façade du côté de la Seine, ornée de ces groupes et de colonnes corinthiennes, offrait de nombreux ressauts, et avait le caractere mesquin et tourmenté de l'architecture de ce temps. Cette partie du Palais Bourbon n'était pas entierement achevée, et n'avait jamais été habitée.

La façade du côté de la ville, à laquelle on a fait depuis quelques changements, offre plus de grandeur et moins de défauts.

Pendant les années IV, V (1795, 1796), l'architecte Gisors fit exécuter dans ce bâtiment les travaux nécessaires à sa nouvelle destination.

Le milieu de la façade du côté du cours de la Seine correspond avec l'axe du pont de Louis XVI, avec ceux de la place Louis XV, et de l'édifice de Sainte-Madeleine.

Des vues économiques dirigèrent l'architecte dans la composition de cette façade : il conserva quelques parties de l'ancienne construction, mura les croisées, et ajouta au centre un avant-corps décoré de six colonnes. Cette ordonnance était surmontée par un énorme et lourd attique, que couronnait un vaste fronton, orné d'un bas-relief où l'on voyait la Loi punissant les Crimes et protégeant l'Innocence.

En l'an VII (1798), le conseil des Cinq-Cents vint prendre possession de sa nouvelle salle. Son plan demi-circulaire était, comme il l'est aujourd'hui, disposé en amphithéâtre. Le fauteuil et le bureau du président, précieux par leur forme et leur matière, furent placés au centre et en face des banquettes en gradins. En avant de ce bureau était la tribune, ornée d'un beau bas-relief en marbre, représentant l'*Histoire*, exécuté par Lemot[1].

Le jour qui descendait du comble éclairait parfaitement cette salle. Ses parois, en stuc vert antique, présentaient des assises dont tous les joints étaient recouverts de lames de cuivre.

On fut obligé dans la suite de revêtir de draperies les parois de cette salle, afin d'amortir l'éclat de la voix qui faisait écho.

Dans six niches, trois de chaque côté de la tribune, on plaça les statues de six orateurs ou législateurs de l'antiquité.

Plusieurs pièces, vastes et ornées, précédaient et suivaient cette salle des séances.

[1] Le premier ambassadeur de la Porte qui ait résidé à Paris alla voir ce bas-relief dans l'atelier du sculpteur. Voulant donner une preuve de son admiration pour cet ouvrage, il promena son *chapelet* sur les figures. La plupart des peuples de l'Orient ont fait usage du chapelet bien avant que cet instrument de prières fût introduit parmi les chrétiens.

En 1807, un autre gouvernement moins économe fit construire à cette salle une façade plus convenable, sur les dessin du sieur Poyet, architecte.

Au-devant de cette façade, un vaste perron de 6 mètres ou 18 pieds d'élévation, contenant un escalier divisé en deux rampes, annonce majestueusement l'édifice. Cet escalier a 32 mètres ou près de cent pieds de largeur. Au bas, et sur des piédestaux, sont les statues colossales de la Justice et de la Prudence; on voit aussi en avant de cet escalier les figures assises, également colossales, de Sully, de Colbert, de l'Hôpital et de d'Aguesseau.

Ces figures paraissent en marbre et sont en pierre couverte d'un enduit.

Au-dessus de cet escalier, la façade présente sur la même ligne douze colonnes corinthiennes, de grande proportion, qui supportent un entablement et un fronton orné d'un bas-relief: ce bas-relief a pour sujet la Loi sur un char dont les chevaux sont dirigés par un génie. Il est l'ouvrage du sieur Fragonard [1].

Trois grands bas-reliefs ornaient le mur du porche, formé par les douze colonnes: ils ont été effacés depuis 1815.

Dans la cour d'honneur on remarquait deux statues représentant la Sagesse et la Force: la première était l'ouvrage de Bridan, la seconde celui de d'Espercieux; elles étaient enduites comme celles qui décorent la façade du côté de la Seine.

Ces embellissements furent exécutés sous Napoléon qui nomma cet édifice *Palais du Corps-Législatif;* il donna

[1] Le sieur de Puymaurin, député, proposa, en mars 1817, de faire enlever la figure de *la Loi* et d'y substituer [illegible] lle du roi.

aux députés un costume brillant de broderies en or, et leur ôta en même temps la faculté de parler.

En 1814, cet édifice reçut le nom de *Palais de la Chambre des Députés*, et le conserve encore.

EXPOSITION PUBLIQUE DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE. Ce fut sous ce gouvernement qu'on vit la première *exposition publique des produits des manufactures et de l'industrie française*. Elle eut lieu au Champ-de-Mars, à la fête de la fondation de la république, le 1er vendémiaire an VII (22 septembre 1798); elle dura jusqu'au 10 vendemiaire.

Le 28 germinal an IX (18 avril 1801) le ministre Chaptal écrivit aux préfets des départements, pour qu'ils déterminassent les manufacturiers et les fabricants à porter à l'exposition des produits de leur industrie. Cette exposition eut lieu, pendant les jours complémentaires (à la fin de septembre), dans le Louvre.

Les gouvernements qui sont venus ensuite ont adopté cette institution. En 1802 et 1806, ces expositions se sont reproduites sur l'esplanade des Invalides et dans de longues suites de magasins ornés et construits en bois, dans les bâtiments de l'administration des ponts-et-chaussées, au petit hôtel de Bourbon et dans la cour du Louvre. A la fin d'août 1819, on a vu une magnifique *exposition des manufactures du département de la Seine et de toute la France* dans les salles et galeries du premier étage du Louvre, en vertu d'une ordonnance du 13 juillet de cette année, qui porte que pareille exposition sera faite en l'année 1828. Un jury fut institué à l'instar de celui qui, pour le même objet, existait en 1806, afin de juger, d'après les produits, quels artistes ou manufacturiers méri-

naient des récompenses et des encouragements. L'exposition de 1823, dans les salles et galeries du Louvre, fut très-remarquable [1].

Je me tais sur quelques autres institutions administratives ; je parlerai d'un établissement fiscal et d'une secte religieuse qui prospéra sous le gouvernement directorial.

OCTROI DE BIENFAISANCE. Le Directoire exécutif sentit la nécessité de pourvoir aux besoins des hôpitaux de Paris, dont les biens étaient en grande partie vendus comme propriétés nationales ; il était à la veille de soutenir une guerre nouvelle contre une puissante coalition ; il demanda une contribution pour l'entretien des hôpitaux et hospices et pour les dépenses communales. Le Corps-Législatif, par une loi du 27 vendémiaire an VII, autorisa cette contribution indirecte. Les barrières de Paris furent réparées, et le 1er brumaire suivant (22 octobre 1798) la perception commença. Elle était faible et peu onéreuse ; elle devint, sous Bonaparte, aussi forte, aussi gênante qu'elle l'était sous l'ancien régime [2].

LES THÉOPHILANTHROPES [3]. En l'an V (1796) on vit éclore

[1] Il n'y a pas à Paris d'édifice spécialement affecté à l'exposition des produits de l'industrie. En 1834, cette exposition a eu lieu sur la place de la Concorde, dans quatre grands bâtiments en charpente construits exprès, et qui depuis ont été démolis. (B.)

[2] L'hectolitre de vin de toute espèce (105 pintes) payait...... 5 fr. 50 c.

L'eau-de-vie ou esprit, l'hectolitre	16	50
Bœuf, par tête	15	»
L'avoine, l'hectolitre	»	25
Charbon de bois, par sac	»	25
Bois de chauffage, par stère ou demi-voie	4	»

Et les autres matières étaient imposées à proportion. Dans la suite, cette perception s'est considérablement accrue.

[3] Ce fut un frère du célèbre physicien Haüy, qui fonda la société des Théo-

une secte nouvelle, secte plus morale que religieuse, secte tolérante, qui s'interdisait toute atteinte contre les religions existantes et les respectait.

Dans ses réunions, toujours publiques, on prêchait les devoirs des hommes envers leurs semblables, les devoirs des enfants envers leurs parents, des pères envers leurs enfants; les devoirs réciproques des époux; et on faisait entendre des témoignages de reconnaissance pour l'Être des êtres.

La première séance des *théophilantropes*, ou *amis de Dieu et des hommes*, se tint, le 26 nivôse an V (15 janvier 1797), dans une maison de la rue Saint-Denis, au coin de celle des Lombards, maison qui servait à l'institution des aveugles.

La salle consacrée à ces réunions offrait sur ses murs et dans des tableaux écrits en gros caractères, des maximes relatives aux vertus sociales, à la bienfaisance, à la justice : maximes touchantes, principes de sociabilité, qui contenaient des règles de conduite pour tous les peuples, pour tous les temps, pour tous les âges.

Voici quelles étaient ces inscriptions :

Nous croyons à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme.

Adorez Dieu, chérissez vos semblables, rendez-vous utiles à la patrie.

Le bien est tout ce qui tend à conserver l'homme et à le perfectionner.

Le mal est tout ce qui tend à le détruire ou à le détériorer.

philanthropes. Voyez *Histoire de la Révolution française*, par M. Thiers, tome IX, page 9, troisième édition. (R.)

Enfants, honorez vos père et mère, obéissez-leur avec affection, soulagez leur vieillesse; pères et mères, instruisez vos enfants.

Femmes, voyez dans vos maris les chefs de vos maisons, et rendez-vous réciproquement heureux.

Un autel sur lequel était une corbeille de fleurs ou de fruits, symbole de la création et du développement végétal, était, avec ces maximes, les uniques objets offerts à la contemplation des assistants. Un orateur, dans un costume simple, mais dont la forme s'écartait des vêtements communs, développait les avantages d'une vie régulière, des actions bienfaisantes et des actes de vertus.

Après le discours, on chantait des hymnes auxquels les assistants mêlaient leurs voix; la poésie et la musique étaient composées pour la solennité. Sur le visage de quelques assistants on voyait les signes de l'émotion et les larmes couler.

Voici quelques fragments de leurs hymnes :

Dans les sentiers de l'orgueil et du vice
Si nous avons la faiblesse d'errer,
Tu nous donnas au bord du précipice
Un guide sûr, prompt à nous éclairer
A la raison que le cœur obéisse,
Et son flambeau ne pourra l'égarer.
Blâmons l'erreur, mais plaignons le coupable :
Le Ciel a seul le droit de le punir.
De la douceur que l'éloquence aimable,
En instruisant, pardonne sans haïr.
L'art d'être heureux et d'aimer son semblable :
Ah! quel devoir est plus doux à remplir!

La prière à Dieu ne doit être dédaignée par aucune religion; en voici la dernière strophe :

O toi ! qui du néant, ainsi qu'une étincelle,
Fis jaillir dans les airs l'astre éclatant du jour;
Fais plus... verse en nos cœurs ta sagesse immortelle;
Embrase-nous de ton amour.

Les théophilanthropes faisaient de nombreux prosélytes. Leur premier local ne put contenir la foule qui s'y portait. Ils sollicitèrent la permission de tenir leurs séances dans quelques églises de Paris qui n'étaient point occupées, ou qui, l'étant, pouvaient leur servir sans nuire au culte catholique, en tenant leurs assemblées à des heures où ce culte n'était point célébré. Ils s'établirent successivement dans les temples de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, de Saint-Sulpice, de Saint-Thomas-d'Aquin, de Saint-Étienne-du-Mont, de Saint-Médard, de Saint-Eustache, de Saint-Germain-l'Auxerrois, etc.

Aucune plainte ne s'éleva contre ces réunions, parce qu'elles n'attaquaient aucun intérêt, ne contrariaient aucune opinion.

La théophilanthropie, en faveur à Paris, s'étendit dans les départements, y fit des progrès, et franchit même les limites de la France; mais, pour se soutenir, pour subjuguer les esprits du vulgaire, il lui fallait produire de fortes émotions, il lui fallait du spectacle, des mystères et du merveilleux : elle était dépourvue de tous ces moyens de déception. Elle parlait plus au cœur qu'à l'imagination, elle touchait plus qu'elle n'étonnait; elle suffisait aux gens raisonnables, et n'attachait pas assez le commun des hommes. Une persécution violente aurait pu lui donner de la force; mais, dénuée du fanatisme qui fait prospérer les sectes persécutées, elle céda

à l'ascendant du pouvoir par défaut de protection et aux coups du ridicule.

Bonaparte, en s'emparant de l'autorité, vit avec inquiétude une réunion d'hommes qui suivaient un cours de morale, et qui, par son influence, pouvaient contrarier ses projets ambitieux. Il retira d'abord aux théophilanthropes les faibles secours que leur accordait le gouvernement auquel il venait de succéder; il envoya, dans les lieux où ils s'assemblaient, des agents chargés d'y exciter du trouble, et d'y tourner en dérision les choses et les paroles. Ce fut alors qu'on fit circuler, parmi la classe ignorante, ce misérable jeu de mots où l'on qualifiait les *théophilanthropes* de *filous en troupe*.

Cette société morale, trouvant dans un gouvernement nouveau que fortifiait le prestige de la gloire, au lieu d'appui, une opposition manifeste, n'étant soutenue que par la raison, dut succomber; mais sa chute ne fut pas sans éclat.

Les théophilanthropes, qui jouissaient alors de quatre temples dans Paris, ceux de Saint-Nicolas-des-Champs, de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Saint-Sulpice et de Saint-Gervais, résistèrent aux insultes et aux sarcasmes, en ne leur opposant qu'une modération constante, résultant de leurs principes, modération qui, chez eux, ne s'est point démentie.

Le gouvernement consulaire, par son arrêté du 12 vendémiaire an X (4 octobre 1801), mit fin à leur existence, en défendant aux théophilanthropes de se réunir dans les édifices nationaux, et en refusant ensuite de leur donner acte de leur déclaration, lorsqu'ils louèrent un local particulier pour y tenir leur assemblée. Les théophi-

lanthropes se bornèrent à se plaindre dans quelques écrits qu'ils publièrent alors[1].

Ainsi, après cinq ans de prospérité, la théophilanthropie succomba sous une persécution froide, dédaigneuse et négative; et sa destruction, opérée sans trouble, fut supportée, par ses membres opprimés, avec une résignation exemplaire, qui prouve que l'existence de cette association n'était nullement dangereuse à la tranquillité publique.

Le gouvernement directorial, comme à l'ordinaire, fut blâmé, insulté et méprisé par celui qui le renversa. Cependant il avait soutenu avec succès l'effort des puissances étrangères, fait jouir les Français d'une liberté qui ne fut limitée que par les lois, et organisé toutes les administrations. On peut, à quelques égards, lui reprocher de la faiblesse; mais cette faiblesse n'était que l'effet des circonstances que la constitution ne lui permettait pas de maîtriser: placé au milieu des conspirations d'une espèce de gouvernement occulte, et de généraux qui lui donnaient de l'inquiétude, il avait toute la force, mais n'avait pas la liberté nécessaire pour les réprimer. On peut aussi lui reprocher d'avoir rétabli la *loterie de France*, à laquelle on a donné ensuite une extension désastreuse; d'avoir rétabli aussi une perception aux entrées des barrières de Paris; mais les produits de cette perception, appelée *octroi de bienfaisance*, étaient destinés aux besoins des hôpitaux de Paris. Néanmoins, ce gouvernement donna l'initiative de cette contribution qui devint, sous celui de Bonaparte, très-onéreuse aux Parisiens.

[1] Voici les titres de deux de ces ouvrages : *Sur l'Interdiction du culte de la Religion naturelle ou théophilanthropique.* — *Qu'est-ce que la Théophilanthropie?*

Sous le Directoire, le palais du Luxembourg fut ragréé : on y construisit une aile de bâtiment, située à l'ouest, dans l'alignement de la façade du jardin, aile qui fut abattue sous Bonaparte ; et on commença les travaux de la grande avenue de ce jardin.

Le Muséum d'histoire naturelle reçut un accroissement considérable. Plusieurs quais furent rétablis, et surtout une grande partie du mur du quai qui longe le Cours-la-Reine.

Il s'établit aussi quelques théâtres à Paris pendant la durée de ce gouvernement.

Théâtre de la Cité, situé sur la place du Palais-de-Justice, et sur l'ancien emplacement de l'église de Saint-Barthélemi[1].

Une partie des acteurs des *Variétés amusantes* vint s'établir sur ce théâtre, et s'y associa le sieur Franconi, qui donnait le spectacle des exercices équestres et des tours de force.

En l'an 1807, ce théâtre, abandonné, fut transformé en salles de danse et de spectacles, appelées *la Veillée*, et depuis le *Prado*.

Théâtre olympique, situé rue Chantereine, n° 30. Ce théâtre, élevé en 1796, sur les dessins du sieur Dumène, offrait une construction très-gracieuse. L'Opéra-Buffa l'a occupé pendant quelques années. Il a ensuite été remplacé par diverses troupes de comédiens. Ce théâtre fut frappé d'interdiction par le décret du 8 août 1807. Depuis, il a servi aux concerts, et on l'a nommé *Salle olympique*. Enfin l'édifice a été consacré à des bains.

[1] *Voyez*, sur cette église, tome I, pag. 325.

Théatre des Victoires nationales, situé rue du Bac, construit sur l'emplacement de l'église des Récollets. On y jouait la tragédie, la comédie, le vaudeville et la pantomime. Ouvert le 25 messidor an VI (13 juillet 1798), il fut, avec plusieurs autres, supprimé en 1807 par Bonaparte.

PÉRIODE XVIII.

PARIS SOUS NAPOLÉON BONAPARTE.

§ Ier.

D'ABORD *général et membre de l'Institut*, Napoléon, revenu d'Égypte à Paris, ayant renversé, dans la journée du 19 brumaire an VIII (10 novembre 1799), le gouvernement existant, devint *troisième consul provisoire* de la république française[1]. En vertu de la constitution du 22 frimaire suivant, il fut élevé au rang de *premier consul*. Selon cette constitution, le consulat ne devait durer que dix ans. Bonaparte, le 14 juillet 1802, lui porta la première atteinte, en se faisant proclamer *consul à vie*. Enfin, le 18 mai 1804, il se fit déclarer *empereur*.

Que de choses à dire sur les vices et les vertus, sur les actes déplorables, utiles et imposants de cet homme extraordinaire! Il possédait le génie, l'audace et les talents propres à faire prospérer son ambition dévorante. Il vengea la France de ses éternels ennemis, et la trompa en s'attribuant les profits de la victoire. Il triompha pour asservir la nation qui avait contribué à son triomphe; il triompha pour étouffer la liberté dont il était la créature. Il mit la gloire militaire à la place du patriotisme, de

[1] Il ne fut alors que *troisième consul*, comme le prouve le supplément à l'Almanach national qu'il fit imprimer après la révolution du 19 brumaire.

vaines décorations, de vains honneurs à la place du véritable honneur. Il se trompa lui-même, et décéla le peu d'étendue de ses vues politiques, en dédaignant les plus solides appuis du pouvoir, la justice et la liberté publique. Aveuglé par sa passion pour les conquêtes, il en poursuivit inconsidérément le cours, vit enfin sa fortune l'abandonner, plusieurs de ses protégés le trahir : il fut réduit à terminer dans l'exil sa glorieuse et turbulente carrière [1]. Napoléon, préférant la gloire ternie de César à la gloire impérissable de Washington, séduisant pour enchaîner, dissimulant pour envahir, opprimant avec prudence, condamnant en public les actes d'oppression qu'il avait ordonnés en secret, voulant cacher et cachant très-mal ses déportements sous l'éclat de ses victoires, Napoléon, blâmé par les historiens, loué par les poëtes, laissera de grands et douloureux souvenirs; il figurera dans la postérité comme ces héros antiques et désastreux qui, heureusement pour l'humanité, ne paraissent que rarement sur la scène du monde.

Mais je ne dois considérer cet homme colossal que dans ses rapports avec la capitale de son vaste empire. Paris lui doit beaucoup : par ses soins, cette ville fut réparée, embellie; il y fit exécuter un grand nombre de travaux et d'établissements dont les uns sont *utiles*, les autres *fastueux*. Je parlerai des premiers avant de m'occuper des seconds.

[1] Napoléon voulait cacher son despotisme sous une enveloppe de dissimulations, de feintes et de ressources corruptrices; tout le monde était dans le secret de ce manége. Cependant, il faut l'avouer, son despotisme n'était point abject comme celui de tant d'autres; il y mêlait une sorte de grandeur qu'il devait à sa puissance et à ses succès. Il avait les vices des ambitieux : il n'avait point ceux des petites âmes; la vengeance, la haine, la superstition, étaient étrangères à son caractère.

Au premier rang des établissements d'utilité publique, il faut placer les marchés, les dépôts ou magasins de comestibles et de boissons; il en existait plusieurs, la plupart très-incommodes, et leur nombre était insuffisant.

§ II. Halles, Marchés, Entrepôts, Greniers de réserve, etc.

MARCHÉ AUX FLEURS ET AUX ARBUSTES, situé dans toute la longueur du quai Desaix, entre les extrémités méridionales du pont au Change et du pont Notre-Dame. Il fut établi dans les années 1804 et 1808, et transféré du quai de la Mégisserie où il était depuis longtemps et où il gênait les communications. Son emplacement, outre les trottoirs, la route du quai et la rue de la Pelleterie, contient un espace régulier, planté de quatre rangs d'arbres, et orné de deux fontaines ou bassins qui, les jours où se tient le marché, les mercredis et les samedis, fournissent de l'eau provenant de la pompe Notre-Dame.

MARCHÉ DES JACOBINS, OU DE SAINT-HONORÉ, établi, en 1810, sur l'emplacement du couvent des Jacobins. Ce marché, qui se tient tous les jours, est traversé par une rue portant son nom, et communiquant de la rue Saint-Honoré à la rue Neuve-des-Petits-Champs. Il est vaste et commode, des hangars couverts en ardoises et supportés par des colonnes en bois abritent les vendeurs; il est enrichi de deux fontaines dont les eaux proviennent de la pompe à feu de Chaillot.

HALLE AU VIEUX LINGE. Cette halle, très-vaste, située rue et enclos du Temple, commencée, en 1809, sur les dessins de M. Molinos, fut achevée en 1811; elle est con-

struite en bois, et se compose de quatre vastes nefs et d'environ 1,800 boutiques. C'est un tableau assez piquant que la vue des marchandises de toutes couleurs, de toutes dimensions, étalées sous cette halle.

Halle et marché a la volaille et au gibier, dite vulgairement *la Vallée*, située sur le quai, au coin de la rue des Grands-Augustins, et sur l'emplacement de l'église et d'une partie du cloître des religieux de ce nom. Ce marché, qui se tenait sur le quai, était incommode aux marchands exposés aux injures de l'air, et incommode aux passants, dont les marchands, leur marchandise et leur étalage obstruaient le chemin.

La première pierre de cette halle a été posée le 17 septembre 1809. Elle se compose de trois galeries, divisées par des rangs de piliers, liés entre eux par des grilles de fer. La galerie du centre sert aux voitures et aux marchés en gros; la première galerie, destinée à la vente en détail, offre de petites boutiques élégamment construites et placées à égale distance. La longueur de cet édifice a 62 mètres, et sa largeur 46 mètres.

La façade de cette halle, du côté du quai, présente onze arcades, et sa façade sur la rue des Grands-Augustins en a douze. L'architecture est dans le style convenable à la destination de l'édifice; elle fait l'ornement du quai [1].

Marché de l'abbaye Saint-Martin, situé sur une par-

[1] On a fait, pendant ces dernières années, de grands travaux d'agrandissement et de réparation dans le marché de la Vallée. Les anciennes boutiques en bois ont été remplacées par des boutiques en fer, beaucoup plus propres et construites uniformément. Sur le derrière de ce marché, c'est-à-dire du côté de la rue du Pont-de Lodi, on a construit des espèces de basses-cours et des cages pour les animaux.

tie du jardin de cette abbaye, entre une autre partie de ce jardin, les rues du Vertbois, de la Croix et le précédent marché, qui, quoique construit assez récemment, n'en était pas moins incommode.

Le nouveau marché, commencé en 1815 et terminé en 1817, se compose de deux corps de halle, qui ont chacun 60 mètres de longueur sur 20 de largeur. Ces deux édifices, solidement construits sur les dessins du sieur Petit-Radel, sont éclairés par les arcades de leurs façades.

Entre ces deux corps de bâtiments, on voit une fontaine élevée sur les dessins du sieur Gois fils; elle présente une vasque d'où l'eau doit jaillir et retomber en nappe. Cette espèce de vase est supporté par un groupe de trois génies allégoriques qui représentent la pêche, la chasse et l'agriculture, dont les produits remplissent ce marché.

Ce marché étant voisin du Conservatoire des arts et métiers, on a donné aux rues nouvelles qui viennent y aboutir les noms des personnes signalées par leurs découvertes dans les arts, ou par des services éminents rendus à l'industrie française : tels sont ceux de Borda, de Montgolfier, de Conte, de Vaucanson.

Marché des Blancs-Manteaux, situé sur l'emplacement du couvent des Filles hospitalières de Saint-Gervais, n° 60. On y entre par la vieille rue du Temple. Ce marché, commencé en 1811, fut ouvert au public le 24 août 1819; on voit une halle bien construite, qui présente six arcades de face et une autre halle destinée à la boucherie, qui est séparée de la première par une rue d'environ trente pieds de largeur. Ce marché est peu

étendu ; il contient néanmoins 168 places louées chacune à raison de 20 centimes par jour. Aux côtés de la porte d'entrée on a établi deux fontaines, dont chacune offre une tête de taureau en bronze ; de ces têtes jaillit de l'eau qui se verse dans deux cuvettes.

Marché Saint-Germain, situé sur l'emplacement de l'ancienne foire de ce nom, entre les nouvelles rues Félibien, Mabillon, Lobineau et Clémencé. La construction de ce marché fut commencée en 1811. On détruisit une infinité de baraques en bois, contenues dans une enceinte appelée *Foire Saint-Germain*, lesquelles, depuis la suppression de cette foire, servaient à des marchands de vieux meubles ; et on en exhaussa le sol d'environ douze à quinze pieds.

Ce marché est le plus vaste, le plus beau, le mieux construit de tous ceux de Paris, et même de la France ; son architecture, simple, solide et majestueuse, à ces caractères essentiels aux monuments uniquement consacrés à l'utilité publique, réunit l'avantage de se trouver dans une situation commode qui laisse beaucoup de facilité à la circulation. L'architecte, le sieur Blondel, a eu le bonheur de ne rencontrer aucun obstacle qui pût le gêner dans ses conceptions.

Le plan de cette halle offre un parallélogramme régulier de 92 mètres de longueur, sur 75 mètres de largeur. Les faces des deux grands côtés ont chacune vingt-deux ouvertures, portes ou fenêtres en forme d'arcades ; les deux faces des deux petits côtés en ont 17 ; chacune des quatre faces a cinq entrées fermées par des grilles en fer : trois à leur milieu, et deux vers leurs extrémités.

L'intérieur présente quatre nefs éclairées par les ar-

cades, par des ouvertures ménagées entre elles et la toiture, et par des jours pratiqués entre les deux rangs du comble.

Entre ces quatre nefs est une cour spacieuse, au centre de laquelle on a placé, en 1825, la fontaine monumentale qu'on avait élevée sur la place de Saint-Sulpice.

Cet édifice est entouré de trottoirs et de quatre larges rues qui ont reçu les noms de bénédictins célèbres par leurs travaux littéraires[1]. La rue située au midi de la halle porte le nom de Lobineau, et celle du côté de l'est celui de Félibien : deux religieux auteurs d'une histoire de Paris; la rue qui est à l'ouest, et s'étend depuis celle du Petit-Bourbon jusqu'à la rue du Four, a le nom du savant Mabillon. La rue du côté du nord porte le nom de Clémencé.

Sept rues viennent aboutir à ce marché, deux desquelles portent aussi des noms de bénédictins : l'une, qui part du carrefour formé par la rencontre des rues des Boucheries, de Bussi, de Sainte-Marguerite et du Four, a reçu le nom du savant bénédictin Montfaucon; et une autre, qui part de la rue de Seine, celui de Toustain.

Le bâtiment destiné aux boucheries, situé au sud de la halle, n'en est séparé que par la rue Lobineau. Il a les mêmes formes que ce principal édifice, excepté qu'une partie des arcades n'est que figurée; on y pénètre par trois portes d'entrée ornées de grilles. La principale, placée au milieu de la façade, correspond à l'axe de la halle. En face de cette entrée, on voit une fontaine ados-

[1] L'emplacement de cette halle appartenait aux Bénédictins de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

sée au mur; elle est décorée par une figure allégorique de l'Abondance, que représente une femme assise. La face de son piédestal offre une bouche qui fournit de l'eau provenant de la pompe à feu de Chaillot.

Les travaux de serrurerie qu'on a exécutés pour les étaux des bouchers sont immenses.

Sous cette boucherie sont pratiquées des caves, divisées en 150 cases fermées et séparées par des grilles, qui forment autant de serres, dans lesquelles les marchands peuvent déposer les denrées non vendues, et s'abriter lors des rigueurs de l'hiver.

Le 1er juin 1817 le gouvernement ayant cru nécessaire de faire bénir ces travaux par des prêtres, la cérémonie de cette bénédiction fut célébrée avec solennité; et le lendemain, 2 juin, on livra au commerce les nefs orientale et méridionale qui étaient alors achevées. En 1820, la construction de cet édifice, les trottoirs et les pavés des rues environnantes, et autres accessoires, furent entièrement terminés.

Marché des Carmes, établi sur l'emplacement du couvent des Carmes, dans la rue des Noyers qui, sur ce point, a été fort élargie, et sur les rues des Carmes et de la Montagne-Sainte-Geneviève. Il remplace le marché fort incommode de la place Maubert dont il est voisin. La première pierre de ce marché fut posée le 15 août 1813. Une grande partie a été construite depuis et ouverte au public en février 1819.

Ce marché, qui n'est ni aussi vaste ni aussi heureusement situé que celui de Saint-Germain, est construit dans le même goût. Il présente, sur la rue des Noyers, onze arcades, dont deux servent de portes d'entrée, fer-

mées par des grilles de fer. Du côté de la rue des Carmes, cet édifice offre quatorze arcades, dont trois forment portes d'entrée, et sont pareillement fermées par des grilles de fer. Il en est de même de la partie de cet édifice située du côté de la Montagne ; cette partie est destinée à la boucherie. Au centre des quatre nefs est une cour qui offre sept arcades dans sa longueur et cinq dans sa largeur. On y voit deux rampes conduisant à des salles souterraines qui servent de magasin. La charpente de la toiture diffère un peu de celle du marché Saint-Germain ; mais son système est le même, et le jour pénètre dans l'intérieur par de semblables ouvertures. Cet édifice fait honneur à son architecte, le sieur Vaudoyer.

MARCHÉ A LA VIANDE, situé entre les rues des Deux-Écus, du Four et des Prouvaires. Commencé en 1813, il a été terminé en 1818.

Il existait une ancienne halle à la viande, située entre les rues de la Fromagerie, de la Cordonnerie et de la Tonnellerie ; son emplacement, devenu insuffisant, est aujourd'hui destiné au *marché aux légumes*.

Pour construire la nouvelle halle, on a démoli plusieurs maisons et hôtels entre les rues du Four et des Prouvaires. Cette démolition a laissé un espace assez vaste, puisque ce marché a 112 mètres de longueur sur 35 de largeur.

L'établissement actuel n'est que *provisoire* : il devait, suivant le plan adopté sous le règne de Napoléon, offrir une vaste halle en maçonnerie ; les événements de 1814 n'ont pas permis l'exécution de ce projet. On s'est borné à y construire, en attendant mieux, des hangars en bois.

Ce marché se divise en deux parties.

La première, située au nord et du côté de Saint-Eustache, contient le parc aux charrettes, les écuries et la triperie, enclos de murs.

La seconde partie, placée au sud, contient la halle à la viande, qui, sur la rue des Deux-Écus, offre huit hangars construits en bois de chêne, lesquels ont chacun cinq mètres et demi de largeur sur dix-neuf de longueur. Elle contient en outre douze hangars, placés entre les rues du Four et des Prouvaires, longs chacun de quinze mètres et demi; et quatre autres de dix-neuf mètres de longueur sur quatre de largeur. Enfin elle contient en avant un petit édifice qui sert de bureau.

Ce marché, entouré de bornes, est partagé du nord au midi par une large rue, qui s'étend de la rue des Prouvaires jusqu'à celle du Four, et par une autre rue qui traverse la première.

Six bornes-fontaines rafraîchissent et purifient ce marché.

Grenier de réserve, situé sur le boulevard Bourdon, et sur une partie de l'emplacement du jardin de l'Arsenal. Sa première pierre fut posée le 26 décembre 1807; dans les années suivantes, l'édifice s'éleva sous la conduite du sieur Delannoy.

Cet édifice devait avoir cinq étages; mais les événements de 1814 arrêtèrent l'exécution du premier projet. On borna son élévation aux deux étages existants, et on y fit une toiture *provisoire* avec le bois qui avait servi aux échafauds de l'arc de triomphe de l'Étoile.

Cet édifice tronqué, terminé en 1817, est d'une étendue considérable; il a près de trois cent cinquante mètres,

ou mille soixante-dix-sept pieds de longueur; il s'élève, depuis le sol jusqu'au comble, de vingt-trois mètres. Sa longueur est divisée par cinq avant-corps ou pavillons percés chacun de trois arcades; et la façade tout entière offre, dans le même étage, soixante-sept arcades, portes ou fenêtres. Entre la toiture et les arcades se trouve un étage éclairé par de petites fenêtres carrées.

Les salles de l'intérieur sont d'une étendue qui frappe d'admiration celui qui y pénètre pour la première fois. Un étage est destiné à recevoir les blés et farines; les étages souterrains servent de dépôt aux vins, aux huiles, etc.

ENTREPÔT ET HALLES AUX VINS ET EAUX-DE-VIE, situés quai Saint-Bernard. Il existait, depuis le règne de Louis XIV, une halle aux vins au coin de ce quai et de la rue des Fossés-Saint-Bernard, halle qui subsiste encore; elle est aujourd'hui comprise dans l'emplacement du nouvel entrepôt, qui est beaucoup plus vaste.

Cette ancienne halle fut établie, en 1662, sur un terrain que traversait un canal factice de la rivière de Bièvre[1].

Les seigneurs de la cour de Louis XIII et de Louis XIV s'occupaient beaucoup de spéculations financières. Un particulier imaginait un établissement lucratif, et cédait son projet pour quelque argent à un seigneur qui en obtenait le privilége et le bénéfice. Les exemples de pareilles entreprises étaient alors fort communs.

En 1656, les sieurs de Chamarane et de Baas, maréchal-de-camp, obtinrent du roi l'autorisation d'établir une halle aux vins. Ce projet rencontra des oppositions de la part des administrateurs de l'Hôpital général, qui,

[1] *Voyez ci-dessus Canal de Bièvre.*

en 1662, consentirent à son établissement, à condition qu'ils recevraient la moitié des bénéfices. Cette halle fut construite, et on y joignit une chapelle de *Saint-Ambroise*.

Depuis longtemps l'insuffisance de ce local était sentie. Un décret impérial du 30 mars 1808 ordonna la construction d'une nouvelle halle sur un plan beaucoup plus vaste. En voici les principales dispositions :

« Art. Ier. Il sera formé dans notre bonne ville de Paris » un marché et un entrepôt franc pour les vins et eaux- » de-vie, dans les terrains situés sur le quai Saint-Ber- » nard entre les rues de Seine et des Fossés-Saint-Ber- » nard.

» II. Les vins et eaux-de-vie conduits à l'entrepôt con- » serveront la faculté d'être réexportés hors de la ville sans » acquitter l'octroi.

» III. Cette exportation ne pourra avoir lieu que par » la rivière ou par les deux barrières de Berci ou de la » Gare.

» Dans ce dernier cas, les transports devront suivre le » quai et sortir en deux heures.

» IV. Les vins destinés à l'approvisionnement de Paris » n'acquitteront les droits d'octroi qu'au moment de la » sortie de l'entrepôt.

» V. L'entrepôt sera disposé pour placer, tant à cou- » vert qu'à découvert, jusqu'à cent cinquante mille piè- » ces de vin, etc. »

Dès que ce décret et les plans y annexés furent rendus publics, il se présenta une compagnie sous les noms d'*Hérail* et *Bélanger*, qui publia un mémoire, accompagné de

plans et de dessins, où sont énumérés plusieurs inconvénients résultant de la position du nouvel entrepôt, et où l'on proposa de placer cet établissement plus loin et au delà du cours de la Bièvre, dans l'emplacement appelé *la Gare*. Ces propositions ne changèrent rien à la détermination prise. Les travaux furent commencés sur les dessins et sous la direction de M. Gaucher, architecte; et, le 15 août 1811, on posa la première pierre de l'édifice.

Cet établissement se compose de cinq grandes masses de constructions, et de deux bâtiments destinés à l'administration, sans y comprendre les petits celliers établis dans la partie irrégulière que laisse la rue de Seine.

Des cinq masses de constructions, deux, placées au centre de l'établissement, servent au marché des vins. Des trois autres masses, placées du côté des rues de Seine, de Saint-Bernard, de Saint-Victor, deux contiennent chacune vingt et un celliers, et la troisième en contient quarante-neuf.

Sur chacune de ces cinq masses sont élevés des magasins; et les magasins de celle du milieu, du côté de la rue Saint-Victor, sont destinés aux eaux-de-vie.

Les travaux, d'abord poussés avec activité, se ralentirent un peu pendant les années 1815, 1816 et 1817; mais ils ont été repris depuis.

Le 30 mai 1812, on posa la charpente d'un des marchés; et, le 27 décembre suivant, le commerce des eaux-de-vie put jouir de deux halles d'un des marchés. Le 5 août 1813, quatre halles de l'autre marché furent livrées au commerce. Les celliers situés du côté de la rue de Seine ont été commencés pendant l'année 1813; et, le 6 novembre de l'année suivante, cinq celliers, qui sont

du côté du quai, furent ouverts aux marchands de vin.

Cette masse de constructions n'a pu être achevée qu'en l'an 1818.

Depuis cette époque, on s'est occupé de la fondation de la masse de constructions située du côté de la rue Saint-Victor; on y compte vingt-trois celliers, ainsi qu'un magasin supérieur, et un magasin destiné aux eaux-de-vie.

Les rues de Saint-Victor, de Seine, le quai Saint-Bernard, la rue des Fossés-Saint-Bernard, sont les limites de l'espace destiné à l'entrepôt des boissons. Cet espace contient les emplacements de l'ancienne halle aux vins, de l'abbaye de Saint-Victor, d'une partie de la terre d'Alez, et d'une infinité de maisons particulières. L'architecte, le constructeur, y admirent la disposition heureuse et commode de toutes les parties de cet entrepôt, ses bâtiments d'un beau style, ses charpentes hardies et solides, et la facilité des abords et des moyens de communication. Tout le monde est frappé de l'immense étendue de l'emplacement, de la largeur de ses rues, de la régularité des bâtiments. Une ville du quatrième ordre, et ses faubourgs, seraient aisément placés dans l'enceinte de cet entrepôt.

Cet établissement peut contenir *cent soixante-quinze mille hectolitres de vins*[1].

DÉPOT DE LAINES ET LAVOIR PUBLIC, situé au port de l'Hôpital, n° 35. Cet établissement, fondé en 1813, est placé sous la surveillance de plusieurs membres du conseil

[1] Au moyen de plusieurs chemins de fer en pente douce, qu'on a construits dans cet entrepôt, on peut faire monter les voitures jusqu'aux étages supérieurs; ce qui facilite beaucoup les chargements et l'emmagasinage. (B.)

général d'agriculture. Il a reçu depuis une nouvelle organisation, qui fut mise en activité au 1er janvier 1820. Les plus grandes précautions sont prises pour mettre les intérêts des dépositaires à l'abri de toute atteinte, et pour conserver aux laines travaillées dans l'établissement la réputation dont elles jouissent.

Abattoirs, ou bâtiments destinés aux tueries des bestiaux. Avant ces établissements, les bouchers conduisaient les bœufs qu'ils avaient achetés dans les marchés de Sceaux ou de Poissy [1] à travers les rues de Paris, et exposaient les habitants à plusieurs dangers. Ces animaux, et les tueries, contribuaient en outre à y salir les rues, à les embarrasser, à corrompre l'air qu'on y respirait. On souhaitait depuis longtemps que les bestiaux n'entrassent plus dans cette ville, et que les tueries fussent portées hors de ses murs.

Un décret de Napoléon, rendu le 9 février 1810, porte qu'il sera fondé à Paris cinq abattoirs, savoir : trois sur la rive droite de la Seine et deux sur la rive gauche. Les trois abattoirs de la rive droite, dit ce décret, seront : l'un de 24 échaudoirs, le second de 18 et le troisième

[1] Il existait à Poissy un marché de bestiaux du temps de saint Louis. Colbert, ministre de Louis XIV, propriétaire de la terre de Sceaux, y fit transférer le marché de Poissy. Cette injustice, qui n'est pas la seule qu'on ait à reprocher à ce ministre célèbre, fut en partie réparée avant sa mort. Dans la suite, le duc du Maine, propriétaire de Sceaux, ne s'opposa point à ce que les habitants de Poissy recouvrassent leur marché, qui fut rétabli par lettres-patentes de l'an 1704; mais il ne voulut point se dessaisir du marché de Sceaux. Ce marché est situé loin du village de ce nom et à l'extrémité méridionale du Bourg-la-Reine.

Les marchés de Sceaux et de Poissy approvisionnent Paris de bestiaux. La *caisse de Poissy*, fameuse par les discussions qu'elle a fait naître, paie comptant aux marchands de bestiaux le prix de ceux qu'ils vendent aux bouchers de Paris et du département de la Seine, et avance à ces bouchers le montant de leurs achats, jusqu'à concurrence du crédit ouvert à chacun d'eux par le préfet de ce département.

de 12. Les deux abattoirs de la rive gauche seront de 18 échaudoirs. Ces cinq établissements sont, au nord de cette ville, ceux du *Roule*, de *Montmartre* et de *Popincourt*, et, dans sa partie méridionale, ceux d'*Ivry* et de *Vaugirard*. Ces établissements occupent chacun un vaste espace, et contiennent plusieurs cours et corps de bâtiments.

L'*Abattoir du Roule*, situé dans la plaine de Monceaux, au bout de la rue Miroménil, fut construit sur les dessins et sous la conduite du sieur Petit-Radel, architecte. Les travaux commencèrent en 1810. Cet édifice se compose de quatorze corps de bâtiments et de plusieurs cours. L'espace qu'il occupe a 202 mètres de longueur sur 118 de largeur.

L'*Abattoir de Montmartre* est situé entre les rues Rochechouart, de la Tour-d'Auvergne et des Martyrs, et les murs de Paris. Cet établissement fut commencé, en 1810, sur les dessins et sous la conduite du sieur Poitevin, architecte. L'emplacement qu'il occupe a 330 mètres de longueur sur 127 mètres de largeur. Il contient quatre bergeries, quatre bouveries, et autres corps de bâtiments.

L'*Abattoir de Popincourt*, situé entre l'avenue Parmentier, les rues des Amandiers, Saint-Maur et Saint-Ambroise, fut commencé en 1810. Les sieurs Happe et Vautier, architectes, ont contribué à la construction de cet immense édifice, qui a sept bergeries, sept bouveries, etc.

L'*Abattoir d'Ivry*, situé près de la barrière d'Italie, entre les boulevards intérieurs et extérieurs, fut commencé, en 1810, sur les dessins du sieur Leloir, architecte. Il occupe un espace considérable, quoiqu'il se compose de

bâtiments moins étendus que les abattoirs dont je viens de parler.

L'*Abattoir de Vaugirard*, situé entre l'avenue de Saxe, la place et l'avenue de Breteuil, la rue des Paillassons et le chemin de ronde de la barrière de Sèvres, a été commencé en 1811, sur les dessins du sieur Gisors. Cet abattoir est composé, comme les autres, de plusieurs cours et bâtiments.

Ces cinq abattoirs ont été terminés en 1818, et une ordonnance de police, du 11 septembre de cette année, fixa au 15 de ce mois l'époque où ils seraient ouverts et livrés aux bouchers de Paris, et ordonna qu'à partir de ce même jour les bestiaux ne pourraient plus être conduits dans l'intérieur de cette ville aux étables et abattoirs particuliers.

Ponts et quais.

Une loi du 24 ventôse an IX (15 mars 1801) ordonne la construction de trois ponts à Paris : l'un en face du Jardin des Plantes, l'autre pour servir de communication de l'île Saint-Louis à celle de la Cité, et remplacer l'ancien Pont-Rouge, et le troisième en face du Louvre et du collége des Quatre-Nations. Voici la notice de ces trois ponts :

Le *pont d'Austerlitz* ou du *jardin des Plantes* communique à son extrémité septentrionale aux quais Morland et de la Râpée, et à son extrémité méridionale aux quais de l'Hôpital et de Saint-Bernard, et au boulevard de l'Hôpital.

Ce pont, commencé en 1802, fut, le 1er janvier 1805, ouvert aux piétons; et, le 5 mars 1807, aux voitures;

il reçut le nom d'*Austerlitz*, en mémoire de la célèbre bataille gagnée le 2 décembre 1805, par les Français, sur les Russes et les Autrichiens. Il a été construit sous la direction du sieur Lamandé, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, d'après les dessins du sieur Becquey-Beaupré, aux frais d'une compagnie qui doit, pendant soixante-dix ans, l'entretenir et percevoir un péage.

Les culées et les piles de ce pont sont construites en pierres de taille et fondées sur pilotis. Cinq arches en fer fondu présentent chacune une portion de cercle; leur dimension moyenne est de 25 mètres; la largeur entre les têtes est de 12 mètres, et la longueur totale du pont, entre les culées, est de 130 mètres.

Ce pont est le second à Paris dont les arches aient été construites en fer. Sa construction est curieuse et sa solidité à toute épreuve. Il est destiné à supporter les plus lourdes voitures. Si l'on excepte les masques en metal qui ornent les extrémités des solives de sa route, il ne présente d'autre ornement que la beauté de ses proportions.

Le *pont de la Cité* sert de communication entre l'île Saint-Louis et celle de la Cité; il est situé sur le bras de la Seine qui sépare ces deux îles; il remplace l'ancien Pont-Rouge, qui, fort irrégulier, était placé à environ vingt-cinq toises plus bas. Cet ancien pont, entièrement en bois, fut emporté par un débordement dans les premières années de la révolution.

La construction du nouveau pont de la Cité, commencée en 1801 et terminée en 1804, fut entreprise par une compagnie qui y perçoit un péage. Ses deux culées et son unique pile sont en maçonnerie et fondées sur pilotis; ses deux arches en charpente de chêne, doublées en cui-

vre et goudronnées, portaient un plancher destiné aux cabriolets et aux gens de pied.

Voici ses dimensions. Le diamètre des arches était de 31 mètres 3 centimètres; sa largeur, entre les têtes, de 10 mètres 27 centimètres; sa longueur, entre les culées, de 64 mètres 56 centimètres.

Ces deux arches étaient extrêmement surbaissées, et cette forme, vicieuse aux yeux des hommes les moins instruits en architecture, présageait leur ruine prochaine. Bientôt ces arches surbaissées éprouvèrent un affaissement très-sensible; la route du pont fut interdite aux voitures et aux chevaux; les bois de cette route furent enlevés, et on ne permit qu'aux piétons de passer sur un des trottoirs. Ces arches ont été reconstruites en 1819. Elles sont moins surbaissées, et ont reçu d'ailleurs des soutiens qui paraissent garantir leur solidité. La route, plus étroite qu'avant cette restauration, ne peut recevoir que des piétons.

Une rue ouverte entre le jardin de l'archevêché et des maisons particulières se présente à l'entrée de l'île de la Cité et à l'extrémité de ce pont; elle se nomme rue *Bossuet*.

Le *pont des Arts* traverse le cours entier de la Seine, et communique du Louvre au palais de l'Institut, ci-devant collége des Quatre-Nations, ou de Mazarin. Sa direction est celle de l'axe de ces deux édifices correspondants. Son nom lui vient du Louvre, qui portait le titre de *palais des Arts* avant qu'on l'eût appliqué à l'édifice des Quatre-Nations.

Ce pont, qui ne sert qu'aux piétons, fut commencé en 1802 et terminé en 1804. Il a été bâti aux frais de la compagnie qui a entrepris les ponts dont je viens de par-

ler. On y perçoit un péage. Ses culées et ses piles, en pierre de taille, sont fondées sur pilotis. Il a neuf arches en fer fondu supportant le plancher qui sert de route. Ce plancher est bordé par une balustrade en fer.

Le diamètre moyen des arches est de 16 mètres 18 centimètres; la largeur, entre les têtes, est de 10 mètres, et la longueur totale de ce pont, entre les culées, est de 166 mètres 39 centimètres.

Ce pont est, à Paris, le premier dont les arches furent construites en fer.

Le *pont d'Iéna*, situé en face de l'édifice de l'École-Militaire et du Champ de-Mars, communique de ce champ et des quais placés à ses extrémités, à la route de Versailles, au bas de Chaillot, et près de la barrière de Passy.

Ce pont, tout construit en pierres de taille, et dont les piles et culées sont fondées sur pilotis, fut commencé en 1809 et achevé en 1813, sous la direction de MM. Lamandé et Dillon. Il se compose de cinq arches à plein cintre, dont le diamètre moyen est de 28 mètres; la largeur, entre les têtes, est de 12 et la longueur totale, entre les culées, est de 140 mètres. A chaque extrémité des parapets sont quatre piédestaux en marbre de Château-Landon, destinés à porter des statues. Au-dessus de chaque pile, et dans l'intervalle des arches, étaient sculptés des aigles entrelacés de couronnes. Ces sculptures ont été effacées depuis l'établissement du gouvernement royal, et d'autres y ont été substituées.

Le détail estimatif, arrêté le 10 octobre 1809, porte la totalité des dépenses de la construction de ce pont, y compris l'acquisition du terrain des abords, à la somme de 6 millions 175,128 francs 75 centimes.

La dénomination d'*Iéna* fut donnée à ce pont en mé-

moire de la bataille de ce nom, gagnée, le 14 octobre 1806, sur les Prussiens. Lorsqu'en 1814, dans le temps des revers, l'armée prussienne vint à Paris, son chef voulut faire sauter ce pont. Quelques tentatives furent faites sans succès. On négocia avec lui, et il fut convenu que le pont serait conservé, mais qu'il changerait de nom ; le roi, par ordonnance de juillet 1814, lui appliqua celui de *pont des Invalides*[1].

Les travaux de ce pont, le terrain énorme qu'il a fallu entasser pour former une culée du côté du Champ-de-Mars, les murs de terrasse des abords, ne sont pas les seuls qui furent entrepris sur cette rive par Bonaparte. Les quais élevés aux deux extrémités de ce pont, et prolongés du côté d'amont comme du côté d'aval sur les deux rives de la Seine, sont encore plus considérables. En face, sur l'axe du pont et sur le penchant de la montagne de Chaillot, fut commencé le *palais du Roi de Rome*. Aux deux côtés de l'extrémité occidentale du Champ-de-Mars, et dans le voisinage de ce pont, devait s'élever, du côté de Paris, le *palais des Archives*, et du côté de la barrière, un édifice destiné à des casernes. Ces constructions projetées, et dont l'exécution était commencée, ont été abandonnées par l'effet des événements de 1814. On y a depuis établi une route bordée d'arbres.

Quai d'Orsai, situé entre le Pont-Royal et le pont de Louis XVI. Il portait anciennement le nom de *la Grenouillère*. Il doit son nom au prévôt des marchands, Boucher d'Orsai, qui, en 1708, en fit commencer une partie. Il fut, sous Bonaparte, dans les années 1808 et 1809, entièrement reconstruit ; il porta d'abord le nom de

[1] Il a repris son premier nom depuis longtemps. (B.)

quai Bonaparte ; en 1814, on lui redonna son ancien nom de *quai d'Orsai.*

Le *quai des Invalides* est à la suite du quai d'Orsai, et commence au delà du pont Louis XVI ; il borde, dans toute la longueur de la rive, le quartier du Gros-Caillou jusqu'au pont d'Iéna.

La première pierre de ce quai fut posée le 13 messidor an X (2 juillet 1802).

En 1814 les travaux en furent suspendus ; ils ont été repris depuis, et ce quai a complétement été achevé jusqu'au pont d'*Iéna.*

Quai Debilly, situé au bas de Chaillot, sur la rive droite de la Seine, qui sépare ce quai de celui des Invalides. Ce quai portait indistinctement les noms *de la Conférence, de Chaillot* et *des Bons-Hommes.* Par décret du 10 janvier 1807, il reçut le nom du général Debilly, tué à la bataille d'Iéna.

Le quai Debilly fait partie de la route de Paris à Versailles. Cette route, autrefois fort étroite, reçut, pendant qu'on construisit le pont d'Iéna, une largeur depuis longtemps désirée. On porta le mur de terrasse de ce quai au milieu du cours de la Seine, dont on déploya le lit aux dépens de la rive opposée. Ce mur de terrasse vient se rattacher à la culée du pont d'Iéna et facilite ses abords.

Le *quai de la Conférence* longe les Champs-Élysées et le Cours-la-Reine. Son mur de terrasse, entrepris sous le gouvernement du directoire, laissait encore un assez long espace vide ; il fut continué sous le règne de Bonaparte et est terminé maintenant.

Le *quai du Louvre,* qui s'étend depuis le Pont-Royal jusqu'au pont des Arts, fut considérablement réparé sous ce règne. Le mur de terrasse, ses parapets, ses trottoirs,

furent construits en 1803. On éleva la route de ce quai, entre le Louvre et le pont des Arts, à la hauteur de la route de ce pont; et sur le bord de la Seine, au bas de ce quai, *au port Saint-Nicolas*, on construisit un *bas-port* très-solide et très-commode au commerce.

Quai Desaix, situé entre le pont de Notre-Dame et le pont au Change, sur la rive gauche de la Seine. Il occupe l'ancien emplacement de la rue de la Pelleterie. Il est bordé, du côté de la Cité, par le *Marché aux Fleurs*.

Le 18 avril 1788, un arrêt du conseil avait arrêté le projet de ce quai; mais alors on projetait et on n'exécutait guère. Ce quai, en 1802, fut complétement construit.

Le *quai de la Cité* commence au pont de la Cité et à la rue Bossuet, et se termine au pont de Notre-Dame et à la rue de la Lanterne. Un arrêté du gouvernement, du 29 vendémiaire an XII (22 octobre 1803) ordonne l'ouverture de ce quai et la construction de son mur de terrasse. Les travaux furent achevés en 1813. Sur l'emplacement de ce quai étaient autrefois des maisons hideuses, et les rues étroites, dites *Basse-des-Ursins* et d'*Enfer*, qui menaient à la rivière.

Quai Catinat. Il commence au pont de la Cite et à la rue Bossuet, et finit au Pont au Double et à la rue de l'Évêché. Ce quai, ordonné par décret du 29 mars 1809, fut terminé en 1813. Il contourne l'ancien jardin de l'archevêché, et occupe une partie du lieu appelé le *Terrain* ou la *Motte aux papelards*, et une partie des jardins des chanoines et de l'archevêché.

Le *quai Montebello*, ou *Bignon*, aujourd'hui *quai Saint-Michel*, commence au pont Saint-Michel et finit au Petit-Pont. Bignon, prévôt des marchands, avait, en 1772,

projeté sa construction ; mais alors il y avait loin du projet à l'exécution. Il fut commencé en 1811 et achevé en 1813. Il est placé sur une partie du derrière des maisons de la rue de la Huchette, et sur une partie des ruelles dites des *Trois-Chandeliers* et *du Chat-qui-Pêche*.

L'île de la Cité serait entièrement entourée de quais, si les bâtiments de l'Hôtel-Dieu n'y mettaient obstacle.

Le *Quai Morland* s'étend le long du petit bras de la Seine qui le sépare de l'île Louvier. Il occupe l'emplacement d'un ancien *Mail*, auquel succéda un chemin bordé de cabarets. On lui donna, en 1806, le nom qu'il porte, en mémoire de Morland, commandant des chasseurs de la garde, tué, le 2 décembre 1805, à la bataille d'Austerlitz.

Quai nouveau de la Tournelle. Il s'étend depuis le Pont-au-Double jusqu'au port aux fruits. Il fut terminé en 1819.

Les quais qui bordent la Seine au nord du cours de cette rivière ont éprouvé, dans les années 1830 et suivantes, de notables améliorations. Les uns reconstruits, élargis aux dépens du lit de la Seine ; d'autres alignés, nivelés ; tous rendus plus commodes, offrent, au lieu de ces étroits passages où les piétons se pressaient, se heurtaient, où les voitures s'embarrassaient, offrent, dis-je, aujourd'hui de magnifiques abords, des promenades, des places spacieuses et des communications faciles et dignes d'une grande cité.

§ III. Eaux de Paris.

Canal de l'Ourcq. J'ai dit que les sieurs Solage et Bossu avaient, en 1799, proposé la dérivation des eaux de la rivière de l'Ourcq et leur conduite à Paris, en pro-

nant les eaux de cette rivière aux environs du village de Lisy. On jugea qu'ils ne les prenaient pas assez haut, on parlait de remonter jusqu'au village de Crouy, lorsqu'un décret du 29 floréal an X (19 mai 1802) mit fin à cette discussion. Il porte : « Il sera ouvert un canal de dérivation de la rivière d'Ourcq, qui amènera cette rivière » dans un bassin près de la Villette. » Le 25 thermidor suivant, un autre décret prescrit le commencement des travaux au 1er vendémiaire an XI (23 septembre 1802), assigne les fonds qui leur sont nécessaires sur les produits des octrois établis aux entrées de Paris, charge le préfet du département de la Seine de l'administration générale de ces travaux, et les ingénieurs des ponts et chaussées de leur exécution.

La prise d'eau, dans l'Ourcq, fut fixée au bief supérieur du Moulin de Mareuil, distant de la barrière de Pantin de 96.000 mètres, ou 24 lieues.

Ce canal a plusieurs objets d'utilité : le premier consiste à amener dans le bassin de la Villette un assez grand volume d'eau pour servir aux besoins de Paris, et procurer de l'embellissement à cette ville ; le second à établir, par cette conduite d'eau, une communication navigable entre la rivière d'Ourcq et Paris ; le troisième à former, au nord de Paris, un canal de la Seine à la Seine, composé de deux branches navigables, alimentées par le bassin de la Villette : l'une dirigée de Saint-Denis à ce bassin, et l'autre de ce même bassin aux fossés de l'Arsenal; et le quatrième, à disposer du superflu des eaux pour former des usines dans Paris, et principalement sur les deux rives du canal de la Seine à la Seine.

Je vais parler des diverses parties, embranchements et ramifications de ce canal.

Le Bassin de la Villette, commencé en 1806 et terminé en 1809. Il présente un parallélogramme dont la plus grande dimension est de 800 mètres, et la moindre de 80. Il reçoit au nord les eaux du canal de l'Ourcq. Ce bassin, bordé de quatre rangs d'arbres, et dont la surface est animée par des barques ornées de banderoles, acquiert un nouvel ornement de l'édifice magnifique et pittoresque qu'offre la barrière de Pantin. L'axe de cette vaste pièce d'eau correspond parfaitement avec celui de cet édifice. Ce bassin est revêtu en maçonnerie sur toutes ses faces.

Aux deux angles de son extrémité, du côté de la ville, ses eaux ont deux issues, dont l'une, partant de l'angle occidental, alimente l'aqueduc de Ceinture dont je vais d'abord parler.

Aqueduc de Ceinture. L'eau qui sert aux besoins et aux embellissements d'une partie de Paris sort d'un des angles du bassin de la Villette, parcourt l'*aqueduc de Ceinture*, long de 4,330 mètres, et qui s'étend de ce bassin jusqu'à Monceaux. De cet aqueduc partent deux branches ou galeries, l'une appelée de *Saint-Laurent*, et l'autre des *Martyrs*. Ces deux galeries, dont la première a 900 mètres de longueur, l'autre 800, parties de l'aqueduc de Ceinture, se terminent au grand égout. Elles ont des ramifications de moindres dimensions, ainsi que des tuyaux en fonte de fer de 9,700 mètres de longueur, qui alimentent les bornes-fontaines de la rue Saint-Denis et d'autres rues adjacentes, les fontaines des Innocents, du Ponceau, et la belle fontaine située sur le boulevard de Bondi, et qui alimentaient la *fontaine de la Place Royale*, avant que cette belle fontaine fût détruite.

L'issue de l'angle oriental du bassin de la Villette est destinée à fournir de l'eau au canal Saint-Martin.

Le Canal Saint-Martin, appelé d'abord *Canal de navigation*, partant du bassin de la Villette, et aboutissant à la *gare des fossés de l'Arsenal;* cette distance est de 3,200 mètres. Sa largeur est de 19 mètres au fond et de 20 au sommet; il a 2 mètres de hauteur d'eau; il est revêtu en maçonnerie et bordé, sur ses deux côtés, de chemins de halage, plantés d'arbres et pavés sur une largeur de 12 mètres. Ce canal passe entre l'hôpital Saint-Louis et le boulevard extérieur, traverse le faubourg du Temple, la rue Mesnilmontant, celle du Chemin-Vert, et arrive à la place de la Bastille. Sa pente totale, de 25 mètres, est répartie entre dix écluses, non compris l'écluse de garde de la gare.

Le 3 mai 1822, M. le préfet de la Seine a posé, dans les fossés de la Bastille, la première pierre de l'écluse de Seine, pour le canal Saint-Martin.

La Gare de l'Arsenal, à laquelle aboutit le canal Saint-Martin, est d'une utilité incontestable. Établie sur les fossés de l'Arsenal, élargis et débarrassés de leurs vieilles constructions, cette gare a en longueur 386 mètres et en largeur environ 38 mètres; elle ne peut contenir que 70 à 80 bateaux, parce que son milieu doit être laissé libre aux bateaux entrants ou sortants. Un pont en biais est élevé au-dessus de l'écluse de garde, au point où les eaux de la Gare communiquent à la Seine.

Les fossés de l'Arsenal et l'emplacement de la Bastille doivent à l'exécution de ces travaux immenses de notables embellissements.

Le canal Saint-Martin sert de complément au canal

de communication de la Seine à la Seine, *en traversant des quartiers de Paris*; communication dont le canal de Saint-Denis est la première partie.

Canal de Saint-Denis. Il commence près de la ville de Saint-Denis et du lieu de la Briche, au point où la petite rivière du Rouillon se jette dans la Seine, et se termine au canal de l'Ourcq, à une pièce d'eau en demi-lune, située au-dessus du bassin de la Villette, et à une distance d'environ 800 mètres de ce bassin.

Depuis longtemps on avait senti la nécessité d'établir un canal de Saint-Denis à Paris; en 1725, le comte de Jumelle offrit au conseil d'état un projet de ce canal, projet qui fut examiné, approuvé, mais non exécuté. Ce gouvernement n'était pas expéditif.

Un décret du 24 février 1811 ordonna la construction de ce canal, et les travaux commencèrent la même année.

Ce canal, après avoir contourné, dans une longueur d'environ 2,000 mètres, les dehors de la ville de Saint-Denis, du côté de Paris, se dirige en une ligne droite, d'environ 5,[illegible]00 mètres, jusqu'au canal de l'Ourcq. La longueur totale de ce canal est de 6,600 mètres; la différence des niveaux, ou sa pente depuis le canal de l'Ourcq jusqu'au point où il s'ouvre sur la rive de la Seine, est de 28 mètres 40 centimètres. Cette pente est rachetée par douze écluses. Trois ponts sont construits sur sa longueur: deux sur les deux routes qui de Paris mènent à Saint-Denis, et le troisième à l'extrémité septentrionale du village de la Villette.

Du point où commence le canal, il fallait aux bateaux, en parcourant les sinuosités de la Seine, trois jours pour arriver à Paris; il ne faut que huit heures, ou tout au

plus une journée, pour qu'ils arrivent au bassin de la Villette.

Ce canal fut achevé en 1821, et l'ouverture en fut célébrée, le dimanche 16 mai de cette même année, par des cérémonies qui n'ajoutèrent rien à son utilité.

Fontaines de Paris.

Sous ce règne les fontaines se multiplièrent dans cette ville; celles qui, depuis des siècles, étaient frappées de stérilité ou qui n'avaient qu'une activité intermittente, reçurent une nouvelle vie; de plus, de nouvelles fontaines furent créées. Je vais en donner la notice suivant l'ordre chronologique.

La *fontaine monumentale de Desaix*, située au centre de la place Dauphine, fut elevée en 1802, sur les dessins de M. *Percier*, à la mémoire du général Desaix, tué le 25 prairial an VIII, à la bataille de Marengo. Ce monument est composé d'un cippe qui porte le buste de ce général, couronné par la France militaire. Le Pô et le Nil, fleuves témoins de ses exploits, sont représentés avec leurs attributs sur le bas-relief circulaire. Deux Renommées gravent sur des écussons, l'une *Thèbes* et les *Pyramides*, l'autre *Kehl* et *Marengo*.

Là sont plusieurs inscriptions: l'une contient les dernières paroles que ce général prononça, dit-on, en expirant[1], et l'autre le dénombrement des lieux où il signala son courage; on y remarque ces mots: *Les ennemis l'appelaient le Juste*.

Une troisième inscription apprend qu'il naquit à Ayat,

[1] « Allez dire au premier consul que je meurs avec le regret de n'avoir pas » assez fait pour la postérité. » (B.)

département du Puy-de-Dôme, le 17 août 1768, et que ce monument lui fut élevé en l'an X. Au-dessous, sur une plinthe en marbre, sont les noms de tous ceux qui ont contribué à l'execution de ce monument.

Quatre têtes de lions en bronze jettent, dans un bassin circulaire, des eaux d'abord provenues de la pompe de la *Samaritaine*, et aujourd'hui de l'aqueduc d'Arcueil.

Fontaine du Lion-Saint-Marc, située au milieu de l'esplanade des Invalides. Elle était composée d'un piédestal de forte dimension, surmonté d'un socle sur lequel était le lion ailé qui décorait la place de Saint-Marc à Venise : c'est là un des fruits de nos conquêtes en Italie. Ce lion, en bronze, de proportion colossale, était un monument de nos victoires, mais non un modèle de bon goût ; il a été rendu à ses anciens propriétaires : cette perte n'est pas regrettable. Cette fontaine, construite en 1804, fournit de l'eau de la pompe du Gros-Caillou [1].

La *fontaine de l'Ecole de Médecine*, située sur la place de ce nom, était adossée à l'ancien bâtiment du couvent des cordeliers ; elle fut construite, pendant les années 1805 et 1806, sur les dessins de M. *Gondouin*. Elle présentait quatre colonnes doriques cannelées, supportant un vaste entablement, sur lequel était l'inscription suivante, qui fut effacée depuis 1814 :

NAPOLIONIS. AUGUSTI. PROVIDENTIA.
DIVERGIUM SEQUANÆ.
CIVIUM. COMMODO. ASCLEPIADEI. ORNAMENTO.
MDCCCVI.

[1] Cette fontaine a été reconstruite, dans ces dernières années, sur un dessin nouveau, fort simple, et qui n'a rien de monumental. Elle est décorée du buste du général La Fayette. (B.)

A travers ces colonnes, on voyait un enfoncement dont le plan demi-circulaire offrait une forme de niche, au bas de laquelle était un vaste bassin : d'une ouverture placée à la partie supérieure sortait quelquefois assez abondamment, souvent avec parcimonie, de l'eau qui, comme une cascade, tombait dans le bassin.

Le bassin de cette fontaine n'était pas assez élevé au-dessus du pavé ; les eaux, à défaut d'une pente suffisante, s'écoulaient difficilement, et la place en était toujours inondée [1].

Lorsqu'on achevait de construire la fontaine de l'École de Médecine, parut un décret impérial, du 2 mai 1806, portant que soixante-cinq fontaines existant à Paris seraient mises en état de fournir de l'eau, et qu'il en serait construit quinze nouvelles : il ajoute que,

« LA POMPE DE NOTRE-DAME continuera d'alimenter » vingt-neuf fontaines, ainsi dénombrées :

» La *fontaine Maubuée*, au coin de la rue de ce nom et » de la rue Saint-Martin ;

» La *fontaine Sainte-Avoie*, rue de ce nom ;

» La *fontaine Saint-Leu*, rue Salle-au-Comte ;

» La *fontaine Grenetat*, au coin de la rue de ce nom et » de la rue Saint-Denis ;

» La *fontaine Saint-Denis*, rue de ce nom, près celle » Sainte-Foi ;

[1] La fontaine de l'École de Médecine n'existe plus telle qu'elle vient d'être décrite ; sur son emplacement s'élève un portique donnant entrée aux *Cliniques de l'École de Médecine*, établies dans l'ancien cloître des Cordeliers. De chaque côté de ce portique, on a construit une borne-fontaine, pour remplacer l'ancienne fontaine aujourd'hui supprimée. (B.)

» La *fontaine Saint-Martin*, rue de ce nom, près l'an-
» cienne abbaye;

» La *fontaine Saint-Côme*, au coin des rues des Corde-
» liers et de La Harpe (elle a été supprimée depuis);

» La *fontaine Saint-Severin*, au coin de la rue de ce
» nom et de la rue Saint-Jacques;

» La *fontaine Saint-Benoît*, place Cambrai;

» La *fontaine Sainte-Anne*, cour de la Sainte-Chapelle;

» La *fontaine de la place Maubert;*

» La *fontaine de la rue des Fossés-Saint-Bernard;*

» La *fontaine Saint-Victor* (dite d'*Alexandre*), au coin
» de la rue de Seine, rue Saint-Victor;

» La *fontaine du marché Saint-Jean;*

» La *fontaine des Blancs-Manteaux*, rue de ce nom;

» La *fontaine des Audriettes*, au coin de la rue de ce
» nom et de la rue du Chaume;

» La *fontaine du marché Saint-Martin;*

» La *fontaine du Temple*, près du palais de ce nom;

» La *fontaine de l'Échaudé*, près de la rue de ce nom;

» La *fontaine des Enfants-Rouges;*

» La *fontaine Boucherat*, au coin de la rue de ce nom
» et de la rue Charlot, au Marais;

» La *fontaine Sainte-Catherine* (ou *de Birague*), rue
» Saint-Antoine;

» La *fontaine Saint-Louis*, rue de Turenne, au Marais;

» La *fontaine des Tournelles*, au coin de la rue de ce
» nom et de la rue Saint-Antoine;

» La *fontaine Trogneux*, au coin de la rue de Cha-
» ronne, rue du Faubourg-Saint-Antoine;

» La *fontaine Bas-Froid*, au coin de la rue de ce nom » et de la rue de Charonne;

» La *fontaine du marché Lenoir*, faubourg Saint-Antoine;

» La *fontaine de la Petite-Halle*, rue du Faubourg-» Saint-Antoine, à l'entrée de la rue de Montreuil;

» La *fontaine du Ponceau*, au coin de la rue de ce nom » et de la rue Saint-Denis.

» LA POMPE DE LA SAMARITAINE continuera d'alimenter :

» La *fontaine de la Croix-du-Trahoir*, au coin de la rue » de l'Arbre-Sec et de la rue Saint-Honoré.

» Elle n'alimentera plus :

» La *fontaine de Desaix*, place Dauphine;

» La *fontaine du Diable*, située à l'angle de la rue de » l'Échelle et de la rue Saint-Louis.

» LES POMPES À VAPEUR DE CHAILLOT fourniront de l'eau aux fontaines ci-après désignées :

» La *fontaine* ci-devant des *Capucins*, rue Saint Honoré;

» La *fontaine de la butte Saint-Roch*, au coin de la rue » des Moineaux et de celle des Moulins (dite *fontaine* » *d'Amour*);

» La *fontaine de Richelieu*, rue de ce nom, au coin de » la rue Traversière;

» La *fontaine Colbert*, rue de ce nom;

» La *fontaine d'Antin*, à l'extrémité de la rue Neuve-» Saint-Augustin, et au coin de celle de La Fontaine;

» La *fontaine Montmartre*, rue de ce nom, près le boulevard;

» La *fontaine* ci-devant *des Petits-Pères*, rue de ce » nom ;

» La *fontaine des Innocents*, au milieu du marché de » ce nom ;

» La *fontaine du Pilori*, dans la halle au beurre ;

» La *fontaine de Médicis*, à la colonne attenante à la » halle aux blés.

» LES POMPES A VAPEUR DU GROS-CAILLOU fourniront » journellement de l'eau aux fontaines ci-après désignées :

» La *fontaine de l'Esplanade des Invalides* (ou du *Lion-* » *Saint-Marc*) ;

» La *fontaine de Grenelle*, rue de ce nom ;

» La *fontaine de la Charité*, rue Taranne ;

» La *fontaine de la ci-devant abbaye de Saint-Germain-* » *des-Prés* ;

» La *fontaine des Cordeliers*, rue de ce nom. »

Après quelques dispositions relatives à l'entretien et à l'amélioration des pompes à vapeur, le décret porte que :

« LES EAUX DE BELLEVILLE ET DU PRÉ-SAINT-GERVAIS con- » tinueront d'alimenter les fontaines ci-dessous nom- » mées :

» *Fontaine du Pré-Saint-Gervais*, hors des barrieres ;

» *Fontaine de Sainte-Périne* de Chaillot ;

» *Fontaine du Chaudron*, à l'extrémité du faubourg » Saint-Martin ;

» *Fontaine des Récollets*, rue du Faubourg-Saint- » Martin ;

» *Fontaine de Saint-Lazare*, vis-à-vis la maison de dé-
» tention;

» *Fontaine de Saint-Maur*, rue du chemin Saint-Denis,
» faubourg du Temple.

» LES EAUX DE L'AQUEDUC D'ARCUEIL continueront d'ali-
» menter les quatre fontaines suivantes :

» La *fontaine Saint-Michel*, place de ce nom;

» La *fontaine de Sainte-Geneviève*, vers la partie supé-
rieure de la rue de la montagne Sainte-Geneviève;

» La *fontaine du Pot-de-Fer*, au coin de la rue de ce
» nom et de la rue Mouffetard;

» La *fontaine des Carmélites*, rue du Faubourg-Saint-
» Jacques. »

Il faut ajouter au dénombrement une fontaine omise par le rédacteur du décret, et qui provient d'une dérivation de la fontaine des Carmélites :

La *fontaine de la rue d'Enfer*, près des Carmélites.

Ce dénombrement présente un total de *soixante-six fontaines* existantes à Paris avant l'an 1806. Dans ce nombre ne sont point comprises les fontaines établies dans les palais et dans leurs jardins.

Le même décret porte que, dans la ville de Paris, il sera érigé quinze fontaines nouvelles, et qu'elles seront établies dans les emplacements ci-après désignés :

Fontaine du marché des Jacobins, dit aujourd'hui *Marché Saint-Honoré*. Cette fontaine est alimentée par les eaux de la pompe de Chaillot.

Château-d'Eau, place du Palais-Royal. Ici, rien ou presque rien n'était à construire, il n'y manquait que de l'eau; j'en ai donné la description.

Fontaine de l'École, sur la place de ce nom ; elle est composée d'un piédestal sur lequel est posé un vase de forme simple et pure. L'eau qui jaillit de quatre masques en bronze est reçue dans un bassin circulaire. Cette eau provient de la pompe Notre-Dame.

Fontaine du Palmier, située au centre de la place du Châtelet, à l'extrémité septentrionale du Pont-au-Change. Par sa forme, son isolement et par ses inscriptions, qui conservent la mémoire des victoires des armées françaises, cette fontaine mérite le titre de *monumentale* : elle fut construite en 1807. Au milieu d'un bassin circulaire de vingt pieds de diamètre, est un piédestal qui porte une colonne de cinquante-deux pieds de hauteur : son fût a la forme d'un palmier et son chapiteau en offre les rameaux. De là est provenue la dénomination de cette fontaine.

Sur le piédestal sont quatre statues symboliques plus grandes que nature, et sculptées par M. Boisot ; elles représentent *la Loi, la Force, la Prudence, la Vigilance.* Unies entre elles par la jonction de leurs mains, elles forment un cercle autour de la base de la colonne, dont le fût est divisé par des anneaux de bronze doré, sur lesquels sont inscrits les noms des victoires remportées par les Français. Aux quatre angles du piédestal sont placées quatre cornes d'abondance dont les parties inférieures se terminent par des têtes de poissons marins qui lancent de l'eau. La face du piédestal qui regarde le Pont-au-Change, et la face opposée, sont décorées d'une large couronne de lauriers en relief, au centre de laquelle est une aigle éployée.

Au-dessus du chapiteau de la colonne on voit une portion sphérique en bronze doré, d'où s'élance une figure de même métal : c'est celle de la Victoire, aux ailes



éployées, élevant et tenant de chaque main une couronne.

Cette fontaine est alimentée par les eaux de la pompe Notre-Dame.

Le même décret indique ensuite une fontaine à construire, *au pied du regard de Saint-Jean-le-Rond*, adossée à une des faces latérales de l'église de Notre-Dame, et destinée à fournir les eaux de la pompe Notre-Dame.

Une autre *fontaine au pied du regard des Lions-Saint-Paul*, doit produire les mêmes eaux.

Fontaine de Popincourt, située dans la rue de ce nom, vis-à-vis la caserne. Elle est décorée d'un bas-relief représentant la Charité qui assiste un enfant et donne à boire à plusieurs autres; elle est alimentée par la pompe de Chaillot.

Fontaine de l'Hospice militaire du Gros-Caillou, située rue Saint-Dominique. Elle est isolée, et offre une construction carrée, ornée de huit pilastres et d'un entablement dorique. Sur une de ses faces est un bas-relief représentant *Hygie* donnant un breuvage à un guerrier épuisé; dans les entre-pilastres sont des vases dont chacun est entouré par le serpent, symbole du dieu de la médecine. Cette fontaine fut terminée en 1809; ses eaux proviennent de la pompe à feu du Gros-Caillou.

Fontaine du palais des Arts ou *de l'Institut*, quai Conti. Cette fontaine ne consiste point en un monument isolé; aux côtés du perron de la façade du Palais des Arts on a construit deux bassins, chacun desquels est rempli par quatre jets d'eau, sortis des gueules de quatre lions. Ces quatre lions, en fer fondu et d'un beau style, proviennent de la célèbre fonderie du Creuzot, village situé au bas du Mont-Cenis, département de Saône-et-Loire.

Cette fontaine est alimentée par les eaux d'Arcueil.

Fontaine Égyptienne, rue de Sèvres, située entre les nos 58 et 60; elle est adossée aux maisons. L'architecture et la statue placée dans une niche carrée portent le caractère égyptien ; les deux bras de cette statue sont collés le long de son corps, et de ses mains elle tient deux cruches qui répandent de l'eau provenue de la pompe du Gros-Caillou.

Au-dessus, en bas-relief, au lieu d'un Ibis, on voit une aigle éployée [1].

Fontaine de la rue de Vaugirard ou de *Léda*, située à l'angle de la rue de ce nom et de celle du Regard. Elle n'est point isolée, mais adossée à l'angle de ces rues. On y remarque un vaste bas-relief en pierre, qui représente Léda caressant Jupiter métamorphosé en cygne; à côté est une figure de l'Amour qui contemple le mystère. C'est du bec en métal de ce cygne que sort l'unique jet de cette fontaine qui fournit de l'eau d'Arcueil.

Fontaine de la place Saint-Sulpice. Elle était située au centre de cette place. Au-dessus de trois gradins est un bassin carré, du milieu duquel s'élève une construction quadrangulaire, dont chaque face est couronnée par une frise et un fronton. Deux tuyaux, l'un sur la face orientale, l'autre sur la face opposée, versent l'eau dans deux coquilles, d'où elle se répand, par six filets, dans deux bassins carrés placés au-dessous; elle sort ensuite par quatre tuyaux des faces latérales de ces deux bassins, et retombe dans le grand bassin. Quatre bas-reliefs en

[1] En 1816 et 1817, des réparations à faire à cette fontaine suspendirent momentanément l'activité de ses eaux ; on y a suppléé par une bouche d'eau placée dans le voisinage.

marbre, sculptés par le sieur d'Espercieux, et des inscriptions indicatives de leur sujet, décorent les faces de cette fontaine. Celui de la face opposée à l'église de Saint-Sulpice est dédié *à la Paix*, les trois autres représentent *l'Agriculture, le Commerce, les Sciences et les Arts*.

Les dimensions de cette fontaine n'étant point en proportion avec l'étendue de la place, ni avec l'élévation du portail de Saint-Sulpice, elle se trouvait rapetissée par ce qui l'environnait. Elle fournit l'eau de la pompe du Gros-Caillou.

Cette fontaine, démolie en 1824, a été rétablie l'année suivante au centre de la cour du marché Saint-Germain, où elle se trouve beaucoup mieux proportionnée aux objets qui l'entourent; elle a été, dans sa nouvelle place, entièrement ragréée.

Fontaine du Lycée ou *du Collége Bourbon*, établie rue Sainte-Croix, Chaussée-d'Antin. Elle est alimentée par la pompe de Chaillot.

Fontaine de la rue Censier, située au coin de cette rue et de la rue Mouffetard. On y remarque la figure, à mi-corps, d'un Satyre ou Bacchant, qui tient sous son bras et presse une outre, d'où, au lieu de vin, sort de l'eau qui provient de l'aqueduc d'Arcueil.

Fontaine au carrefour qui termine la rue du Jardin des Plantes. Cette fontaine isolée est d'un style pur. Son élévation présente un massif de maçonnerie dont la partie supérieure se termine en forme cintrée; une large couronne de lauriers, au centre de laquelle était une aigle éployée, qu'on a fait disparaître, et un masque en bronze d'après l'antique, de la bouche duquel sort un jet, sont les principaux ornements de cette fontaine, qui se des-

sine avantageusement sur la verdure de quelques peupliers plantés derrière. Elle donne de l'eau d'Arcueil.

Telles sont les fontaines nouvelles dont la construction fut ordonnée par le décret de 1806. Elles ont été exécutées depuis, ainsi que quelques autres dont ce décret ne fait pas mention ; je vais parler des plus remarquables de ces dernières.

Fontaine de Tantale, adossée aux maisons qui forment la *pointe Saint-Eustache.* Dans une niche est un vase qui reçoit l'eau sortie d'une coquille, au-dessus de laquelle est une tête couronnée de fruits, qui, la bouche ouverte, semble s'efforcer, mais vainement, de se désaltérer avec l'eau dont cette coquille est pleine. C'est en partie le sujet de la fable de Tantale, et la cause du nom donné à cette fontaine. Cette fontaine fournit de l'eau provenue de la pompe du pont Notre-Dame.

Fontaine de la place des Vosges, dite aujourd'hui *Place Royale.* Du centre du bassin situé au milieu de cette place, ou plutôt de ce jardin, s'élevait une gerbe d'eau, composée de plusieurs jets, qui produisaient un très-bel effet. Cette belle fontaine, pareille à celle du jardin du Palais-Royal, et dont l'eau provenait du canal de l'Ourcq, a été détruite en 1819 ; elle est remplacée par la statue équestre de Louis XIII.

Fontaine de la rue du Ponceau. Un jet d'eau, situé à l'angle rentrant que forme cette rue, s'élançait à la hauteur de dix à douze pieds du milieu d'un bassin. Ce jet était alimenté par les eaux du canal de l'Ourcq.

Fontaine du marché aux Fleurs, sur le quai Desaix. Elle consiste en deux bassins séparés qui ne se remplissent que les jours de marché; alors on voit jaillir de chacun de

leurs centres, et d'une calotte sphérique percée de plusieurs trous, des jets divergents. Ces eaux proviennent de la pompe de Notre-Dame.

Fontaine ou *Château-d'Eau du boulevard Bondi*. Elle fut terminée en 1810. Sa beauté ne peut être comparée qu'à celle de la fontaine du marché des Innocents : si elle est moins riche en sculpture, ses eaux sont plus abondantes, et leur effet plus imposant et plus pittoresque. Elle est située sur l'esplanade du boulevard Bondi, entre la porte Saint-Martin et la rue du Temple.

Le plafond de son bassin est à 12 mètres au-dessous du niveau moyen des eaux du bassin de la Villette, par lesquelles cette fontaine est alimentée.

Sa construction et le jeu de ses eaux présentent une forme pyramidale, dont la base, qui est celle du bassin inférieur, a 15 mètres de rayon, et dont le sommet s'élève au-dessus du sol du boulevard à la hauteur de 5 mètres.

Une gerbe volumineuse jaillit d'une cuvette supérieure, y retombe, puis ses eaux se versent dans une seconde cuvette, d'où elles sont versées dans une troisième, et enfin dans le bassin; ainsi le jet supérieur se reproduit par trois cascades circulaires, et ses eaux se déploient plus largement à mesure qu'elles se rapprochent du bassin qui les reçoit.

D'autres ornements embellissent cette fontaine et en varient les effets. Quatre socles divisent le bassin circulaire; sur chacun de ces socles sont posés deux lions en fer fondu, qui de leur gueule lancent huit jets dans ce bassin.

Les arbres du boulevard mêlent leur verdure à l'éclat birllant de ces eaux, et l'ensemble de cette fontaine et de

ce qui l'entoure est un spectacle d'autant plus admirable, que l'œil des habitants n'y était point accoutumé. Elle a été réparée en 1825.

Fontaine de l'Éléphant, située sur l'emplacement de la Bastille, entre le canal Saint-Martin et la nouvelle gare. Le décret qui ordonne sa construction est du 9 février 1810; il porte qu'il sera élevé sur cette place une fontaine sous la forme d'un éléphant en bronze, fondu avec les canons pris sur les Espagnols insurgés. Cet éléphant sera chargé d'une tour, et l'eau jaillira de sa trompe. Cette fontaine, qui, suivant ce décret, devait être terminée au plus tard le 2 décembre 1811, ne l'est pas encore en 1837, et les fondations furent posées en l'an 1810. Elle devait être magnifique et se présenter sous les formes que je vais décrire.

Une voûte à plein cintre, déjà construite en pierres dures et ouverte sur le canal, devait porter un socle surmonté de la figure colossale d'un éléphant en bronze, haut de plus de 24 mètres, y compris la hauteur d'une tour placée sur son dos : cet éléphant devait lancer l'eau par sa trompe.

On aurait monté à la tour, placée sur le dos de cet animal, par un escalier à vis pratiqué dans l'intérieur d'une de ses jambes, et chaque jambe aurait eu 2 mètres de largeur. Cette fontaine devait être décorée de 24 bas-reliefs en marbre représentant les sciences et les arts.

En parlant des fontaines les plus récentes, je dois rappeler celle du *marché Saint-Martin*, qui n'a été terminée qu'en 1817, et celle du *marché Saint-Germain*, située dans le milieu de la galerie destinée aux boucheries de ce marché. J'ai décrit l'une et l'autre.

Il est, à Paris, plusieurs autres fontaines que j'ai déjà mentionnées; plus simples, moins magnifiques, elles n'en sont pas moins utiles. Je me bornerai à dire que, sans y comprendre les nombreuses concessions faites aux palais, hôtels et maisons particulières, les distributions aux tonneaux, les *fontaines marchandes*, constructions placées dans diverses places publiques et sur les quais, et les bouches d'eau pour le lavage des rues, il se trouve cent vingt-sept fontaines ou regards publics dans l'intérieur de Paris [1].

Pour faire connaître la quantité d'eau distribuée à ces fontaines pendant vingt-quatre heures, je joins le tableau suivant :

EAUX FOURNIES EN VINGT-QUATRE HEURES.	MUIDS.	KILOLIT.
Par le canal de l'Ourq..................	972,000	26,082,000
Par le Pré Saint-Gervais.................	648	17,588
Par Belleville et Mesnilmontant...........	432	11,592
Par l'aqueduc d'Arcueil..................	3,600	96,600
Par la pompe Notre-Dame	3,600	96,600
Par la pompe de Chaillot................	15,768	425,108
Par la pompe du Gros-Caillou...........	5,040	135,240
Et par les établissements particuliers [2].....	720	19,320
TOTAL....	1,001,808	26,881,848

A ces détails, fort abrégés, je vais en joindre quelques autres qui résultent de l'analyse des eaux qui remplissent

[1] Dans ce calcul n'entrent point les bornes-fontaines construites, depuis ces dernières années, dans tous les quartiers de Paris; et on sait qu'elles sont déjà en très-grand nombre, et qu'elles se multiplieront encore. (B.)

[2] Les établissements particuliers consistent dans les pompes épuratoires, eaux filtrées, etc.

le canal de l'Ourcq, et l'analyse des autres eaux dont s'abreuvent les habitants de Paris.

ANALYSE DES EAUX DE PARIS. Le 14 août 1816, une commission de savants fut nommée pour procéder à cette analyse importante. Les opérations les plus minutieuses, les plus propres à donner des résultats certains, furent employées. On prit des quantités égales de ces diverses eaux; quinze litres de chacune d'elles furent puisés et renfermés dans des vases de grès; puis, soumises à l'ébullition et entièrement évaporées, elles laissèrent chacune un résidu dont je vais faire connaître la composition.

Mais avant il convient de dire que les eaux du canal de l'Ourcq se composent de celles de la rivière de ce nom, puis de celles des rivières de la Collinance, de la Gergogne, de la Thérouenne, de la Beuvronne, prise à Claye, etc.

Les eaux de la *rivière de l'Ourcq*, qui fournit au canal 5,480 pouces, ont donné le résidu suivant :

	gram.	cent.
Sulfate calcaire	0	202
Carbonate de chaux	2	362
Sels déliquescents	0	208
Sel marin	0	115
Matière végétale et eau	1	051
Poids total du résidu	3	938

L'eau de la *Collinance*, qui fournit 592 pouces, a donné le résidu suivant :

	gram.	cent.
Sulfate calcaire.	0	269
Carbonate calcaire.	0	882
Sels déliquescents.	0	095
Sel marin.	0	144
Matière végétale et eau.	0	368
Poids total du résidu.	3	758

L'eau de la *Gergogne*, qui fournit 838 pouces, a donné :

Sulfate calcaire.	0	221
Carbonate calcaire.	2	705
Sels déliquescents.	0	223
Sel marin.	0	129
Eau et matière végétale.	1	447
Poids total du résidu.	4	723

L'eau de la *Thérouenne*, qui fournit 598 pouces, a donné :

Sulfate calcaire.	0	304
Carbonate calcaire.	3	925
Sels déliquescents.	0	541
Eau et matière végétale.	1	032
Poids total du résidu.	5	802

L'eau de la *Beuvronne*, qui fournit 977 pouces, a donné :

Sulfate calcaire.	3	050
Carbonate calcaire.	3	855
Sels déliquescents.	1	275
Eau et matière végétale.	1	037
Poids total du résidu.	9	217

Les eaux de ces cinq rivières, mêlées dans le canal de l'Ourcq, ont aussi été soumises à la même anlyse.

L'eau du *canal de l'Ourcq* a donné :

	gram.	cent.
Sulfate calcaire.	0	257
Carbonate calcaire.	2	993
Sels déliquescents.	0	417
Sel marin.	0	114
Eau et matière végétale.	1	344
Poids total du résidu.	5	125

On a soumis à la même analyse les autres eaux de Paris, afin d'avoir des objets de comparaison. Voici les résultats de cette opération :

L'*eau du pré Saint-Gervais,* puisée à la fontaine du Chaudron, au coin du chemin de Pantin, a donné :

Sulfate de chaux.	6	655
Carbonate de chaux.	3	540
Sels déliquescents.	6	647
Sel marin.	0	439
Eau retenue par les sels.	4	000
Poids total du résidu.	21	281

Les *eaux de Belleville et de Mesnilmontant,* puisées au regard de Saint-Maur, ont donné :

Sulfate de chaux.	17	040
Carbonate de chaux.	3	830
Sels déliquescents.	3	518
Sel marin.	0	347
Eau retenue en combinaison.	2	338
Poids total du résidu.	27	073

L'*eau d'Arcueil*, puisée à la fontaine du palais de l'Institut, offrait un résidu très-compacte et très-adhérent à la capsule; il attirait fortement l'humidité; sa partie supérieure était en écailles blanches. Il a donné :

	gram.	cent.
Sulfate calcaire.	2	528
Carbonate calcaire.	2	536
Sels déliquescents.	1	646
Sel marin.	0	290
Eau.	1	855
Poids total du résidu.	8	855

L'*eau de la Bièvre*, prise avant son entrée à Paris, a donné :

Sulfate calcaire.	3	758
Carbonate calcaire.	2	047
Sels déliquescents.	1	638
Sel marin.	0	169
Eau.	2	212
Poids total du résidu.	9	824

L'*eau de la Seine*, prise au-dessus de l'embouchure de la Bièvre, a donné :

Sulfate calcaire.	0	761
Carbonate calcaire.	1	494
Sels déliquescents.	0	171
Matière végétale.	0	365
Poids total du résidu.	2	791

L'*eau de la Seine*, prise au-dessous de Paris, a donné :

	gram.	cent.
Sulfate calcaire.	0	295
Carbonate calcaire.	1	940
Sels déliquescents.	0	378
Matière végétale.	0	308
Poids total du résidu.	2	921

Les principaux résultats de ces expériences sont que l'*eau de la rivière de l'Ourcq* est plus pure que celle du canal de ce nom, qu'elle approche de très-près de celle de la Seine par sa pureté ;

Que l'*eau du canal de l'Ourcq*, celle de la Collinance et de la Gergogne s'écartent peu de cette pureté ;

Que l'*eau de la Thérouenne* s'en éloigne davantage, son impureté étant double de celle de la Seine :

Que l'*eau de la Beuvronne*, encore plus impure, n'est à cet égard surpassée que par l'eau de la Bièvre ; que son eau, prise à la fontaine du Ponceau, à Paris, est environ quatre fois plus impure que l'eau de la Seine, et trois fois plus impure que l'eau du canal de l'Ourcq ;

Que l'*eau du pré Saint-Gervais* est sept fois plus impure que l'eau de la Seine, quatre fois plus impure que l'eau du canal de l'Ourcq ;

Que les *eaux de Belleville et de Mesnilmontant* sont sept et neuf fois plus impures que l'eau de la Seine, quatre et six fois plus impures que les eaux mélangées du canal de l'Ourcq.

Ajoutons que les eaux de la Beuvronne, de la Bièvre, et surtout celles de Belleville et de Mesnilmontant, sont les plus impures, les moins propres à dissoudre le savon, et les moins promptes à cuire les légumes ; que les eaux

de la Thérouenne, de la Seine sous Paris, et celles de l'Ourcq, sont celles qui les cuisent le plus promptement.

En dernière analyse, les eaux de la Seine sont meilleures que les eaux de l'Ourcq; les eaux de l'Ourcq sont meilleures que celles d'Arcueil, du pré Saint-Gervais, de Belleville et de Mesnilmontant.

Les événements de 1814 et de 1815 interrompirent les travaux du canal de l'Ourcq; mais ils ont été repris dans la suite. Une loi du 20 mai 1818 autorise la ville de Paris à emprunter une somme de sept millions pour l'achèvement du canal de l'Ourcq; et un traité, conclu le 19 avril précédent, entre le préfet de la Seine et les sieurs Saint-Didier et Vassal, garantit la continuation et l'achèvement de ces travaux. Par ce traité, la compagnie s'engagea à exécuter à ses frais tous les travaux et ouvrages d'art nécessaires à la confection du canal Saint-Denis; et il lui fut accordé, pendant 99 ans, à dater du 1er janvier 1823, un droit de navigation sur ce canal. Cette compagnie s'est engagée, de plus, à fournir à la ville de Paris quatre mille pouces d'eau, et à terminer tous les travaux à faire pour l'achèvement du canal de dérivation de l'Ourcq, depuis la prise d'eau à Mareuil jusques et compris le bassin de la Villette, moyennant la somme de 7,500,000 fr. Les travaux du *canal de Saint-Martin* et de la *Gare* de l'Arsenal ne furent point compris dans cette entreprise.

Le 15 novembre 1821, ces derniers travaux ont été définitivement adjugés à la compagnie Saint-Didier et Vassal, pour la somme de 4,470,000 fr.

Depuis ce traité, les travaux ont été repris et continués sans relâche. Ils sont terminés aujourd'hui.

Le canal de Saint-Denis a, comme je l'ai dit, été terminé en mai 1821.

Égouts de Paris.

La Seine et la Bièvre, dans la partie méridionale de Paris, la Seine et le ruisseau de Mesnilmontant[1], dans la partie septentrionale de cette ville, recevaient l'écoulement des eaux pluviales. Lorsqu'on eut creusé des fossés autour des murailles de Paris, ces fossés servirent d'égouts. Quelques parties, aujourd'hui voûtées, conservent encore la direction des fossés : telle est notamment la partie de l'égout qui, de la rue de l'École-de-Médecine, se jette dans la Seine au-dessus de l'Institut ou du Collége Mazarin.

Hugues Aubriot, prévôt de Paris vers l'an 1370, fut le premier qui fit couvrir de maçonnerie une partie de la rigole qui se jetait dans le ruisseau de Mesnilmontant, et qui se trouvait enserrée dans l'enceinte que fit construire Charles V.

Avant 1412, il existait un égout couvert sous la rue Saint-Antoine, qui versait ses eaux dans les fossés de la Bastille. Cet égout, appelé *Pont-Perrin,* répandait une odeur insupportable pour les habitants de l'*Hôtel de Saint-Paul,* alors séjour ordinaire des rois de France. On le détourna en cette année, et on le dirigea à travers la culture Sainte-Catherine, par la rue des Égouts et celle de Saint-Louis, à l'extrémité de laquelle on le retourna

[1] Ce ruisseau est certainement le même qui, dans un diplôme de Childebert Ier, est nommé *Savara.* Ce roi, entre plusieurs dons qu'il fait à l'église de Saint-Vincent, lui cède toutes les pêcheries qui sont sur la Seine, depuis le pont de la Cité jusqu'au point où le ruisseau appelé *Savara* se jette dans cette rivière. *Cum piscatoriis omnibus in ipso alveo Sequanæ sumentque initium à ponte Civitatis, et sortiuntur finem ubi alveolus veniens SAVARA præcipitat se in flumine.* (*Diplomata chartæ* de Bréquigny, tome I, page 54.)

à l'ouest parallèlement aux murs de l'enclos du Temple. Arrivé à la porte de ce nom, il traversait le fossé de la ville par un canal en maçonnerie, et parvenait au ruisseau de Mesnilmontant; là, il recevait dans sa direction un autre égout qui venait de la rue Saint-Denis, suivait la rue du Ponceau et celle du Vertbois, jusqu'à son entrée dans le fossé.

Ces deux égouts étaient à découvert; on établissait de petits ponts aux endroits où le passage public l'exigeait; et la rue du Ponceau doit son nom à un de ces ponts.

Les eaux du quartier des halles se rendaient au ruisseau de Mesnilmontant, en suivant la rue actuelle du Cadran. L'égout voûté de la rue Montmartre traversait les fossés de la ville sur un canal en bois, et se versait dans le ruisseau de Mesnilmontant, nommé alors le *grand égout de la ville*.

Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1605: à cette époque, François Miron, prévôt de Paris, fit, à ses dépens, voûter l'égout du Ponceau, depuis la rue Saint-Denis jusqu'à la rue Saint-Martin; ses successeurs n'apportèrent pas le même zèle pour la salubrité publique. Les égouts étaient encombrés d'immondices stagnantes, dont les exhalaisons faisaient craindre des maladies contagieuses. On en ordonna le nettoiement en 1610. Plusieurs projets, pour débarrasser Paris de ces cloaques putrides furent présentés sous le règne de Louis XIII, et non exécutés; on se borna, en 1663, à les nettoyer. La longueur totale des égouts voûtés était de 1,207 toises, et celle des égouts découverts de 4,121 toises.

Dans l'intervalle de 1663 à 1671, on s'occupa plus sérieusement que jamais de la salubrité de Paris; on fit voûter quelques égouts; le prévôt des marchands et les

échevins furent chargés de faire, chaque année, une visite dans leur étendue totale. On construisit l'égout de l'Hôtel des Invalides, qui traverse l'esplanade et se jette dans la Seine.

En 1714, on répara l'égout de la Vieille rue du Temple; en 1718, on reconstruisit celui de la rue Saint-Louis; en 1722, les quartiers du Louvre, de Saint-Honoré, de la butte Saint-Roch, prenant de l'accroissement, on sentit la nécessité de reculer, de ce côté, les limites de la ville, et de les porter entre les rues d'Anjou, de la Ville-l'Évêque et le faubourg Montmartre. On accordait des privilèges à ceux qui voudraient y bâtir; mais le voisinage de l'égout et ses exhalaisons étaient un grand obstacle à l'établissement de nouvelles habitations. On ordonna, en cette même année, le creusement d'un grand égout entre le Calvaire et le Ponceau de Chaillot; mais cette ordonnance ne fut point alors exécutée : ce ne fut que dans les années 1737 et 1740 que les travaux du *grand égout* furent commencés et achevés; il fut revêtu de murs et voûté.

En 1754, on avait voûté la partie inférieure de l'égout Montmartre; en 1754, on exécuta celui de l'École-Militaire, à travers le Champ-de-Mars et ceux de la rue Saint-Florentin et de la place Louis XV. Ceux qui entourent le Palais-Royal datent du temps où fut construit cet édifice; ils se jettent dans l'égout de la place du Carrousel, reste des fossés de l'enceinte de Charles VI.

Maintenant, tous les égouts de l'intérieur de Paris, si l'on en excepte l'égout du Ponceau, qui est encore à découvert au faubourg Saint-Denis, sont, dans une longueur de 103 mètres, revêtus de maçonneries et voûtés.

Le grand égout commence Vieille rue du Temple; de-

puis ce point, il entoure une grande portion de la partie septentrionale de Paris, et se prolonge, en suivant l'extrémité des Champs-Élysées, jusqu'au quai Debilly, au bas de Chaillot, où il se jette dans la Seine. Dans son cours, il reçoit un grand nombre d'égouts moins considérables dont je ne parlerai pas.

L'égout de Rivoli s'étend depuis le palais des Tuileries jusqu'à la rue Saint-Florentin, en suivant la direction de la rue de Rivoli. Ses travaux sont immenses et d'une grande solidité; ils ont été achevés en 1807.

L'égout de la rue Saint-Denis, dont la voûte sert de base à l'aqueduc dit *Galerie de Saint-Laurent,* a été terminé en 1800.

L'égout de la rue Montmartre, qui sert de base à la conduite des eaux du canal de l'Ourcq, a été terminé en 1812.

L'égout de la rue du Cadran a été terminé en 1813.

Les égouts de la partie méridionale de Paris, de la Cité et de l'île Saint-Louis, sont moins considérables; je n'en parlerai pas; je me bornerai à donner la totalité de l'étendue en mètres de tous les égouts et de leurs embranchements :

	mètres.
Dans la partie septentrionale de Paris. . .	21,020
Dans la partie méridionale.	4,708
Iles de la Cité et Saint-Louis.	282
Total.	26,010 [1]

[1] Depuis que cet article est écrit, le nombre des égouts s'est considérablement accru. En 1830, on évaluait leur étendue à environ 40,000 mètres, dont la dépense peut être estimée, en comptant le mètre à 300 fr., à la somme de 12,000,000 de francs. La longueur des nouveaux égouts, construits depuis 1830 jusqu'en 1836, est de 41,109 mètres, pour lesquels on a dépensé plus de six millions; en

Bains.

Dans les temps même de barbarie, les bains étaient fort en usage à Paris : on les nommait *étuves*. Plusieurs rues et impasses de cette ville en ont porté ou conservé le nom : tels sont la rue *des Vieilles-Étuves-Saint-Martin*, qui s'est nommée aussi rue *Geoffroy-des-Bains* ; la rue *des Vieilles-Étuves-Saint-Honoré*, et la ruelle *des Étuves*, près la rue *de la Huchette*, qui porte aujourd'hui le nom de rue *du Chat-qui-Pêche* ; le cul-de-sac *des Peintres*, qui portait, au quatorzième siècle, le nom des *Étuves* ; le cul-de-sac *des Étuves*, rue Marivaux ; la ruelle dite *Arche-Marion*, qui portait autrefois le nom d'*Étuves-aux-Femmes*. Le défaut de linge rendait les bains nécessaires.

Chaque matin, au treizième siècle, des crieurs parcouraient les rues de Paris, pour avertir les habitants que les bains étaient préparés. C'est ce que prouve la pièce intitulée *les Crieries de Paris*.

> Seignor, car vous alez baingnier
> Et étuver sans délaier ;
> Li baing sont chaut, c'est sans mentir[1].

L'usage général était de se baigner avant le repas ; et, chaque fois qu'on donnait une fête ou qu'on se livrait à quelque partie de débauche, on commençait toujours par prendre des bains.

Les barbiers, au dix-septième siècle, étaient étuvistes, et on allait se baigner chez eux.

sorte que la longueur totale des égouts de Paris était, à la fin de 1836, d'environ 81,000 mètres, et la dépense de 18,000,000 de francs.

(*Voyez* le *Compte-rendu de l'Administration du département de la Seine, pendant* 1836. Janvier 1837, page 119.) (B.)

[1] *Fabliaux et Contes*, par Barbazan, deuxième édition, tome II, page 277.

Aujourd'hui, il existe à Paris plusieurs établissements de ce genre ; voici les plus remarquables :

Bains Saint-Sauveur, où l'on entre par la rue Saint-Denis, construits sur l'emplacement de l'église de ce nom. Ces bains se distinguent de plusieurs autres par la propreté et la commode distribution des cabinets de bains.

Bains Chi[redacted]tion pittoresque et bizarre, faite pou[redacted]pratiques, exécutée d'après les de[redacted] de M. Lenoir le Romain, et située sur le boulevard des Italiens : outre des bains commodes, on y trouve un restaurateur et un café.

Bains Montesquieu, situés dans la rue de ce nom, près le Palais-Royal. Établissement nouveau dans une rue nouvelle : façade imposante au dehors, luxe et commodité dans l'intérieur [1].

Bains Turcs, rue du Temple. Ils sont aussi très-recommandables par la propreté et l'agrément.

Bains de la rue Taranne, en face de celle du Dragon, tenus par M. Deruez, pharmacien, avec élégance et propreté.

Bains de la rue du Bac, au coin de celle de la Planche. Ils sont commodes, agréables et très-fréquentés.

Bains de la rue Chantereine, n° 30, dans l'emplacement du théâtre Olympique.

Il en existe plusieurs autres dont je ne parlerai pas [2].

[1] Ces bains n'existent plus. Leur emplacement a été depuis occupé par une salle de concerts, et maintenant par un bal public. (B.)

[2] Parmi les bains nouvellement construits, je ne citerai, comme dignes de remarque, que les bains de Tivoli. (B.)

Paris souterrain.

CATACOMBES, dont la principale entrée est dans la cour du pavillon ouest de la barriere d'Enfer ou d'Orléans.

Avant de parler de cet ossuaire souterrain, il convient de donner quelques notions sur les causes de l'étendue des vastes excavations dont il occupe une partie.

Les pierres des anciens édifices de Paris furent anciennement tirées des carrières ouvertes sur les bords de la rivière de Bièvre, au faubourg Saint-Marcel, à l'emplacement des Chartreux et du Mont-Parnasse. Il paraît qu'au commencement du quatorzième siècle on entreprit d'exploiter les bancs calcaires des carrières situées sous le faubourg Saint-Jacques et sur les territoires de Mont-Souris et de Gentilly[1].

Ces exploitations, pendant plusieurs siècles, se firent sans surveillance, sans méthode, sans respecter les limites des propriétés, et au gré des entrepreneurs, qui fouillerent fort avant dans la campagne, et même fort avant sous la ville. L'Observatoire, le Luxembourg, l'Odéon, le Val de Grâce, le Panthéon, l'église de Saint-Sulpice, les rues Saint-Jacques, de La Harpe, de Tournon, de Vaugirard, etc., fondés sur le vide de ces carrières immenses, sont, pour ainsi dire, suspendus sur des abîmes.

Le gouvernement, indifférent sur le désordre et les dangers de ces fouilles qu'il ne dirigeait ni ne surveillait, le fut aussi longtemps sur les accidents nombreux qu'elles

[1] Ces notions sont extraites d'un procès-verbal sur la nature et l'origine des pierres qui ont servi à la construction de divers édifices de Paris ; procès-verbal commencé le 11 juillet 1678 et terminé le 18 avril 1679, fait par ordre de Colbert, et que M. Héricart de Thury a publié dans sa Description des Catacombes, page 158.

occasionnaient, sur les éboulements, les affaissements de terrain, et sur les alarmes qu'ils répandirent. Des plaintes multipliées attirèrent enfin son attention. Ces accidents s'étaient surtout manifestés en 1774, et ce ne fut qu'à la fin de 1776 qu'on ordonna une visite générale, et la levée des plans de toutes les excavations. Cette visite procura la certitude, dit M. Hericart de Thury, « que » les temples, les palais, et la plupart des voies publiques » des quartiers méridionaux de Paris etaient près de s'a- » bîmer dans des gouffres immenses; que le péril était » d'autant plus redoutable, qu'il se présentait sur tous » les points [1]. »

En 1777, fut créée une compagnie d'ingénieurs, spécialement chargée de consolider toutes les excavations, ainsi qu'une *administration générale des carrières*. Le sieur Charles-Alexandre Guillaumot en fut nommé inspecteur-général. Le jour même de son installation, une maison de la rue d'Enfer fut engloutie à 28 metres au-dessous du sol de sa cour.

Depuis 1777, on n'a point suspendu les travaux souterrains qui continuent encore. On a vu de temps en temps quelques affaissements se manifester, et deux assez récemment: l'un à la porte occidentale du jardin du Luxembourg, et l'autre dans la rue des Catacombes; mais on a l'espoir que ces accidents deviendront très-rares, et enfin cesseront entièrement.

Ce n'est point ici le lieu de décrire l'immensité des travaux opérés par l'administration des carrières; je dirai seulement que chaque galerie souterraine correspond à une rue de la surface du sol, et que les numéros des mai-

[1] *Description des Catacombes de Paris*, page 144.

sons ont en bas des numéros qui leur correspondent en haut ; de sorte que s'il arrive un éboulement, on sait aussitôt à quel endroit des carrières doit se faire la réparation.

C'est dans une partie de ces souterrains, qu'à l'exemple des villes de Rome, de Naples, etc., on a établi des *Catacombes* ou ossuaires composés de tous les ossements du cimetière des Innocents et d'autres cimetières de Paris. Voici les causes de cet établissement :

Le cimetière de l'église des Innocents servait à plus de vingt paroisses de Paris ; depuis près de mille ans les générations venaient successivement s'y engloutir[1]. Le voisinage en était infecté ; les habitants des rues adjacentes, pendant plus de deux siècles, portaient des plaintes aux gouvernants, qui, pleins de respect pour la routine et pour les morts, leur sacrifiaient les vivants.

En 1780, un accident arriva dans les caves des maisons de la rue de la Lingerie, par le voisinage d'une fosse qui devait contenir près de deux mille corps ; les vives réclamations des habitants de cette rue, un mémoire que publia, en 1783, le sieur Cadet-de-Vaux, inspecteur-général de la salubrité, où ce savant faisait fortement sentir les dangers de conserver plus longtemps ce cimetière dans le centre de Paris, déterminèrent enfin le conseil d'état à s'occuper de cet objet ; il ordonna, par un arrêt du 9 novembre 1785, que l'emplacement de ce cimetière changerait de destination et serait converti en marché public[2].

[1] M. Héricart de Thury a calculé que, pendant sept siècles seulement, ce cimetière a dû dévorer un million deux cent mille cadavres.

[2] *Voyez*, ci-dessus, *Église*, *Cimetière*, *Fontaine* et *Marché des Innocents*.

L'archevêque de Paris, par un décret de 1786, consentit à ce que le cimetière des Innocents fût supprimé, ordonna que le terrain serait défoncé à la profondeur de cinq pieds, la terre passée à la claie, et que les ossements seraient transportés dans le nouveau cimetière souterrain[1].

[1] Les fouilles exécutées à cette époque ont fait découvrir un phénomène assez étrange pour que nous en parlions ici. Voici un extrait du compte qu'en rend M. Thouret dans son *Rapport sur les exhumations du cimetière et de l'église des Saints-Innocents*, lu dans la séance de la Société royale de Médecine, tenue au Louvre, le 3 mars 1789.

« Dans ces vastes dépôts, formés par les fosses communes, la destruction » avait établi un ordre de choses particulier. Là, comme dans les sépultures » éparses à la surface du sol, elle ne semblait point dérober ses traces. Tout an» nonçait, au contraire, qu'elle s'y était occupée à les multiplier et à les fixer. » Les cercueils conservés dans toutes leurs dimensions et leur solidité, la terre » qui les environnait empreinte d'une couleur noire très-intense, attestaient la » lenteur de la décomposition dernière. A l'exception de cette teinte dont elles » étaient salies extérieurement, les bières avaient conservé leur fraîcheur. A l'in» térieur, on reconnaissait la couleur naturelle de la substance dont elles étaient » formées. Le même degré de conservation se remarquait sur les linceuls. Les » corps eux-mêmes, n'ayant rien perdu de leur volume, et paraissant envelop» pés de leurs voiles, sous la forme de larves, ne semblaient avoir éprouvé aucune » altération. En déchirant l'enveloppe funèbre, on voyait que leurs chairs s'é» taient conservées; le seul changement qu'on y apercevait consistant en ce » qu'elles étaient comme changées en une masse ou matière mollasse, dont la » blancheur, encore relevée aux lumières par la teinte noire du sol, paraissait » plus éclatante. La première idée qui s'offrit, à cette vue, fut de penser qu'une » couche de chaux avait été répandue sur ces corps; mais, en examinant leur » état avec attention, cette erreur fut promptement dissipée; et l'on reconnut » toutes les parties molles converties en une substance pulpeuse, le plus souvent » très-solide, d'une blancheur plus ou moins pure, déjà connue sous le nom » de *gras*, par les fossoyeurs; n'ayant plus de tissu fibreux, s'écrasant sous les » doigts, où elle paraît onctueuse et comme savonneuse au toucher; se durcis» sant à l'air sec, où elle prend quelquefois un poli luisant et une sorte d'éclat » métallique; susceptible de se ramollir à l'air humide, où elle se couvre de moi» sissures très-abondantes, et qui offrent les couleurs les plus vives et les plus » variées; formée, à l'extérieur, par la peau dont on reconnaît le tissu grenu, et » embrassant toute l'épaisseur du corps adipeux, ou de la couche de graisse pla» cée au-dessous, qui se change en gras de la plus grande blancheur, d'une con-

Déjà les carrières souterraines de la plaine de *Mont-Souris* étaient choisies pour recevoir les ossements de ce cimetière; la maison de la *Tombe-Isoire*, située au même lieu, était acquise pour servir d'entrée aux Catacombes; et, par l'activité des travaux, on était parvenu à consoli-

» sistance serrée et compacte; offrant ensuite une masse alvéolaire, quelquefois » très-rare, très-spongieuse, très-légère, qui paraît correspondre au tissu cellu- » laire, et dans l'épaisseur de laquelle on distingue longtemps toutes les couches » des muscles, toutes les divisions des faisceaux qui les forment, toutes les di- » rections de leurs fibres, comme empreintes et ombrées, en traces fugitives et » légères, d'un brun rougeâtre très-clair. En général, ces masses ont tous les » contours des membres; elles en présentent toutes les formes. C'est une sorte » de modification d'une espèce nouvelle et très-remarquable, qui rend, à l'aide » de quelques soins, les corps susceptibles de se conserver. Parmi ceux que l'on » a trouvés le plus parfaitement transformés, et qui font partie de la collection » réunie pour conserver l'histoire de ce phénomène, plusieurs se sont gardés, » depuis trois ans, sans avoir éprouvé d'altération. *Ces momies mémorables » offrent tous les linéaments de la figure, tous les traits de la physionomie » et du visage. Les yeux y sont conservés, ainsi que le volume, l'embon- » point, les cheveux, les cils, les sourcils, les paupières.* Ce n'est point un » changement borné à la surface: il a lieu dans toute l'épaisseur des chairs, il » se remarque également dans toutes les cavités, où l'on voit la plupart des vis- » cères conservés sous la même forme. La même substance s'offre aussi à l'inté- » rieur des os, où elle occupe tous les épanouissements, toutes les divisions de la » membrane médullaire, et jusqu'aux cellules du tissu alvéolaire ou du diploé.

» Cependant, quelque active, quelque profonde que paraisse cette transmuta- » tion, elle trouve plusieurs parties réfractaires: tels sont les cheveux, les on- » gles, qui se conservent intacts; les os, dont les cellules les plus minces, les » lames les plus délicates restent inaltérables et pures, au milieu de ce change- » ment qui fond les muscles, les ligaments, les tendons, et qui dénature jus- » qu'aux cartilages. Tels sont encore certains principes colorants, tels que celui » de la bile, celui des glandes bronchiques, le pigmentum de la choroïde, la » partie rouge du sang, et peut-être aussi la substance propre des muscles, dont » on retrouve, ainsi que des autres principes que nous venons de nommer, la » couleur longtemps durable, et quelquefois même survivant à la matière du » gras, dans les masses de cette substance que ces principes peuvent pénétrer de » la teinte qui leur est propre. Mais, cette partie exceptée, cette transformation » soumet en entier toutes les autres: la peau, le corps adipeux, les membranes, » les muscles et les organes, en plus ou moins grande partie, les cartilages, les » parties glanduleuses, tendineuses, ligamenteuses et aponévrotiques; enfin la » matière même des fluides. »

der les ciels des galeries souterraines, à disposer les lieux pour leur nouvelle destination.

Plusieurs grands-vicaires, docteurs en théologie, les desservants de plusieurs paroisses, etc., vinrent, le 7 avril 1786, avec toute la pompe sacerdotale, bénir et consacrer dans toutes les règles le cimetière souterrain.

Pour opérer le transport des ossements de celui des Innocents, on n'avait attendu ni le consentement de l'archevêque ni la cérémonie de la bénédiction. Les inscriptions des Catacombes attestent que la première translation se fit dans les mois de décembre 1785, janvier, fevrier, mars et avril 1786; la seconde, dans le mois de décembre 1786, et mars 1787; la troisième dans le mois d'août 1787, jusque dans celui de janvier 1788.

Les ossements des cimetières supprimes de Saint-Eustache et de Saint-Étienne-des Grés y furent transférés en mai 1787. Dans la suite, pendant et après les orages révolutionnaires, les corps des personnes tuées dans les troubles et les ossements des cimetières des autres paroisses et maisons religieuses de Paris y furent successivement déposés.

Le cimetiere des Innocents avait encore de nouvelles richesses à fournir aux Catacombes. En 1808, lors des premiers travaux exécutés sur son emplacement pour l'aqueduc du canal de l'Ourcq, on fit encore des decouvertes sépulcrales. Les ossements furent transferés aux Catacombes, et les cercueils au cimetiere de Montmartre.

En 1809, les mêmes travaux produisirent une nouvelle découverte de fosses jusqu'alors inconnues; elles accrurent la triste collection des Catacombes.

En 1811, en construisant les halles qui entourent le marché des Innocents, et en fouillant la terre jusqu'à

cinq mètres de profondeur, on découvrit encore des fosses funèbres et des ossements qui furent partagés entre les cimetières de Montmartre et du père Lachaise; ce qui revint aux Catacombes y fut transporté du 19 janvier au 19 mars 1811, et déposé dans une fosse particulière: dépôt qui forme une masse de 70 mètres cubes.

Je laisse les détails de divers autres transports faits aux Catacombes, et je passe à leur état actuel.

On doit à M. Frochot, préfet de la Seine, le bienfait d'avoir rendu intéressantes, presque agréables, de vastes et sombres cavernes tapissées de têtes et d'ossements humains. Ce fut pendant les années 1810 et 1811 qu'il s'occupa de familiariser ainsi la vie avec la mort.

On descend aux Catacombes par plusieurs portes[1]; la plus généralement fréquentée est située dans la cour du pavillon ouest de la barrière d'Enfer ou d'Orléans. Après avoir descendu 90 marches, on se trouve dans une galerie de 19 mètres 14 centimètres d'élévation; puis on arrive dans une autre galerie de l'ouest qui est à l'aplomb de la rangée occidentale des arbres de la route d'Orléans, route en cet endroit entièrement excavée. Après plusieurs détours on aperçoit les constructions faites pour empêcher la contrebande souterraine, et les grands ouvrages commencés, en 1777, pour la consolidation de l'aqueduc

[1] On a le projet d'établir, pour les Catacombes, une entrée plus convenable, sur le flanc d'un terrain enfoncé appelé *la Fosse-aux-Lions*, non loin du boulevard extérieur, entre les barrières Saint-Jacques et de la Santé. Une avenue de 200 mètres au moins, plantée en cyprès, conduirait depuis le boulevard jusqu'à la partie inférieure de cette fosse, où l'on ouvrirait une entrée à la grande galerie des Catacombes. Cette entrée serait ornée d'architecture, portant un caractère convenable. Sur le boulevard et en tête de l'avenue, seraient élevés deux pavillons, l'un destiné au logement du concierge, et l'autre servant d'abri aux personnes qui se présenteraient et seraient obligées d'attendre pour être introduites.

d'Arcueil. Puis on parcourt des galeries longues et sinueuses, et on descend, par un escalier, dans une exploitation inférieure que reconnut, en 1777, un militaire vétéran, nommé *Décure*, ouvrier de l'inspection. Cet ouvrier, se rappelant sa longue détention dans les casemates de *Port-Mahon*, exécuta, pendant cinq années, à ses heures de loisir, un plan en relief de cette place, et construisit un vestibule en silex. Voulant pratiquer un escalier commode dans la masse, il causa un éboulement dont il fut mortellement blessé.

Près de là on voit d'anciennes exploitations, un grand pilier taillé dans la masse calcaire, qui offre des traces évidentes d'un courant souterrain; un autre pilier en pierres sèches, couvert d'une incrustation d'albâtre calcaire, gris et jaunâtre; enfin à 80 mètres de ce pilier, on arrive au vestibule des Catacombes, et on y lit ces inscriptions :

Has ultrà metas requiescunt beatam spem expectantes.

« Arrete, c'est ici l'empire de la mort. »

On en lit plusieurs autres, et peut-être dans ce lieu, comme dans le reste des Catacombes, y sont-elles répandues avec une prodigalité qui en diminue l'effet.

En entrant est un cabinet particulier qui contient une *collection minéralogique;* elle offre une série complète de tous les échantillons des bancs de terre et de pierres qui constituent le sol de la *Tombe-Isoire* ou des Catacombes.

Dans un ancien carrefour de ces souterrains, entre quatre murs de consolidation, M. Héricart de Thury a fait établir aussi un *cabinet de pathologie,* où sont classées avec méthode toutes les espèces d'ossements déformés par quelques maladies.

Un ancien et vaste atelier de carrière a été choisie pour recevoir les corps qui, en novembre 1804, furent exhumés du cimetière supprimé de Saint-Laurent ; l'entrée de cette crypte est décorée de pilastres d'ordre du pestum ; et au fond est un piedestal construit en ossements, dont les moulures se composent de tibias de la plus grande dimension ; au-dessus est une tête de mort.

L'autel des Obélisques fut construit en 1810, et sa construction masque des travaux de consolidation faits pour soutenir le ciel de la carrière, dont les affaissements annonçaient une ruine prochaine. Cet hôtel et ses obélisques ont des formes imitées de l'antique, et des piédestaux, placés aux deux côtés de l'autel, sont construits avec des ossements.

D'autres travaux de consolidation ont reçu la forme d'un monument sépulcral, et sont connus sous le nom du *Sarcophage du Lacrymatoire* ou *tombeau de Gilbert,* à cause des vers suivants composés par ce poëte :

Au banquet de la vie, infortuné convive,
J'apparus un jour et je meurs ;
Je meurs ; et sur ma tombe, où lentement j'arrive,
Nul ne viendra verser des pleurs.

Le piédestal de la lampe sépulcrale est encore un de ces objets qui rompent la monotonie lugubre de ces souterrains et de leurs longues murailles, toutes tapissées de têtes de morts. Ce monument se compose d'une lampe antique et du piédestal qui la supporte ; près de là est le pilier du *Memento*.

La *fontaine de la Samaritaine* est un épisode du voyage. Des eaux éparses ont été recueillies dans un bassin que l'on a entouré d'un mur qui sert d'appui à la double

rampe de l'escalier : on la nomma d'abord la *Source du Léthé* ou *de l'Oubli ;* on lui a donné ensuite le nom de *Samaritaine,* à cause d'un verset de l'Évangile qu'on y a gravé.

En novembre 1813, on jeta, dans ce bassin, quatre poissons rouges ou dorades chinoises : ils y vivent et prospèrent, mais ne s'y reproduisent pas.

Au delà se voient les ossements des victimes de diverses scènes sanglantes qui se manifestèrent à Paris pendant la révolution :

Celles *des combats de la place de Grève, de l'hôtel de Brienne, et de la rue Meslée, chez le commandant du guet, les* 28 *et* 29 *août* 1788 ;

Du combat de la manufacture de papiers peints de M. Réveillon, faubourg Saint-Antoine, le 28 *avril* 1789 ;

Du combat du château des Tuileries, le 10 *août* 1792 ;

Des journées des 2 *et* 3 *septembre* 1792.

On descend aux *Catacombes basses* par un escalier sous lequel on a construit un aqueduc qui conduit les eaux d'une source voisine dans le puits de la *Tombe-Isoire ;* puis on voit un pilier de forte dimension, élevé pour soutenir le ciel de la carrière, qui, fendu, lézardé en plusieurs endroits, faisait craindre un éboulement. Les inscriptions de ce pilier sont quatre strophes, tirées des *Nuits Clémentines,* composées sur la mort du pape Ganganelli : cette construction a reçu le nom de *Pilier des Nuits Clémentines.* On sort ensuite des Catacombes, on remonte aux galeries supérieures ; on parcourt un vestibule, un long corridor ; enfin on arrive au bas d'un escalier bâti, en 1784, sur le bord du chemin qui conduit du hameau de Mont-Souris au Petit-Montrouge, chemin nommé depuis quelques

nées *rue des Catacombes*. Cet escalier a 17 mètres 53 centimètres de hauteur.

On revoit avec joie la lumière du jour, et, en quittant cette sombre région des morts pour retourner dans celle des vivants, on semble renaître. Si l'on sort sans regret de ces souterrains funèbres, ce n'est pas sans avoir éprouvé des émotions inconnues, reçu des leçons salutaires sur le néant des vanités humaines et sur le pouvoir invincible de la mort, qui met au même niveau et la tête de celui qui commande le plus absolument et celle de l'esclave le plus soumis, celle du noble, du riche et de l'utile citoyen. Les têtes des assassins aux gages de Charles IX, de Catherine de Médicis et du cardinal de Lorraine, restent en paix à côté de celles de leurs nombreuses victimes : les têtes qui furent animées par une aveugle intolérance, par un fanatisme sanguinaire, reposent tranquillement auprès de celles des hommes éclairés par le savoir, conduits par la raison.

Quels abondants sujets d'études pour les physionomistes, s'ils pouvaient connaître le génie, la moralité et les habitudes des personnes, d'après les formes des crânes qui sont ici rassemblés!

En sortant des Catacombes, on présente à ceux qui les ont parcourués, un registre où chacun est invité à exprimer les sensations qu'il a éprouvées. Ce registre est chargé d'inscriptions offrant des traits d'esprit ou de sentiment, des sentences morales, les unes en vers, d'autres en prose : on les trouve partout; mais elles sont ici à leur place. Quel sujet, tout triste qu'il soit, peut échapper à la gaieté française? Elle s'est exercée sur ces Catacombes; et le registre dont je viens de parler en contient plusieurs preuves; je ne citerai que les deux suivantes :

Disciples de Rancé, ces lieux sauront vous plaire :
Un silence éternel et la nuit en plein jour
Y favorisent la prière.
Venez-y. Quant à moi, je le dis sans détour,
J'aime mieux en plein vent admirer la lumière,
Et fêter tour à tour
Bacchus et la gaité, mes amis et l'amour.

Qu'on se moque de moi, que partout on me glose :
Je me rends, et je crois à la métempsycose.
Oui, le fait est certain, après l'instant fatal,
Chacun de nous devient arbre, plante, animal.
Ici j'ai reconnu la sœur de mon grand-père,
Mon oncle, mon cousin, ma nourrice et mon frère.
Mais, grand Dieu ! qu'ils étaient changés !
Ils étaient tous en *os rangés* (orangers).

Cimetières ou *Champs de Repos*.

L'Assemblée constituante défendit, en 1790, d'enterrer les morts dans l'intérieur des églises. Par arrêté de la préfecture du département de la Seine, du 21 ventôse an IX (12 mars 1801), il est ordonné que trois enclos de cimetière seront établis hors de la ville de Paris.

Le premier, situé au nord, fut affecté aux 1er, 2e, 3e et 4e arrondissements;

Le second, à l'est, aux 5e, 6e, 7e et 8e arrondissements;

Le troisième, au sud, aux 9e, 10e, 11e et 12e arrondissements.

En 1804, Napoléon renouvela la défense d'enterrer dans les églises, et ordonna que quatre cimetières seraient établis hors de l'enceinte de Paris. Il est inutile d'exposer ici la nécessité de cette détermination. Ces cimetières sont, au nord de Paris, ceux de *Montmartre*, du *Père-*

Lachaise ou de *Mont-Louis ;* et au sud de cette ville, ceux de *Vaugirard* et de *Sainte-Catherine*.

Les Parisiens ont une prédilection particulière pour le cimetière du *Père-Lachaise,* et semblent dédaigner les trois autres, qui cependant méritent aussi de les intéresser.

Cimetière de Montmartre, d'abord nommé *Champ-de-Repos*. Il est situé hors du mur d'enceinte près de la barrière Blanche et de celle de Montmartre. Il fut établi sur l'emplacement d'une ancienne carrière à plâtre. Son étendue était fort circonscrite: en 1819, il fut agrandi, et sa surface est aujourd'hui de 30 arpents. L'inégalité de son sol produit des points de vue pittoresques. On voit plusieurs tombeaux plus ou moins simples, ornés d'arbustes et de fleurs, et la plupart enrichis d'inscriptions attendrissantes.

On y remarque ceux de Barthélemi-Pierre Lecouteulx, neveu du sénateur de ce nom ; de Gabriel-Marie-Jean-Baptiste Legouvé, auteur du poëme sur le mérite des femmes, et de son épouse Élisabeth Sauvan-Legouvé.

On voit le tombeau d'Adrienne Chameroy, actrice distinguée, à laquelle les prêtres de sa paroisse refusèrent les honneurs funèbres, qui ne lui furent rendus que par des ordres supérieurs.

En parcourant les vallons de cette enceinte, on trouve les monuments de plusieurs personnes célèbres, tels que ceux de J.-H.-J. Thomas de La Tour-du-Pin, de J.-F. Saint-Lambert, de Dazincourt, acteur des Français et professeur au Conservatoire, etc. Les inscriptions les plus touchantes sont celles qui peignent la douleur d'une mère pour une fille chérie. Ceux qui se plaisent à nour-



rir leur imagination de pensées mélancoliques pourront se satisfaire dans ces lieux qui offrent aux yeux le tableau d'un jardin pittoresque, et à l'âme de douces émotions.

CIMETIÈRE DE L'EST, DE MONT-LOUIS ou du *Père-Lachaise*, situé au nord-est et hors de l'enceinte de Paris, à quelque distance de la barrière des Amandiers et dans la commune de Charenton.

François de Lachaise, jésuite, confesseur de Louis XIV, depuis 1676 jusqu'au 20 janvier 1709, époque de la mort de ce prêtre, suivant des témoignages très-accrédités, fut plus qu'il ne convenait à un religieux, et surtout à un confesseur de roi, l'ami du luxe et des plaisirs. Il obtint de la munificence de ce roi, sujet des jésuites, la propriété de Mont-Louis, et fit construire une maison de campagne qu'on voyait encore avant 1820, époque de sa démolition.

L'enclos de Mont-Louis, destiné à être un des cimetières de Paris, fut ouvert aux morts le 1er prairial an XII (21 mai 1804); sa surface était de 51 arpents 45 perches. Son site est heureux et varié : une partie, en plaine, occupe la hauteur du plateau; l'autre partie, en pente, descend jusqu'au bas du coteau, et forme plusieurs inégalités pittoresques. La vue dont on y jouit s'étend sur une grande partie de Paris et sur les campagnes environnantes. Ces divers avantages ont fait la fortune de ce cimetière, et les affections respectables des parents pour la mémoire de leurs morts l'ont transformé en un véritable *Élysée* : tous ceux qui le parcourent désirent l'avoir pour dernier asile [1].

[1] Les *Champs-Élysées*, le *Séjour des bienheureux*, les *Champs sacrés*, etc. des anciens, n'étaient que des cimetières destinés aux âmes vertueuses.

Les cimetières de Paris, jusqu'alors hideux, repoussants, devenaient pour cette ville des foyers de corruption : loin d'attirer les vivants, ils leur inspiraient de l'horreur. Ici la mort se présente sous une face gracieuse, et ne réveille que des sentiments moraux ou attendrissants : la nature est appelée à embellir ses propres ravages, et les roses de la jeunesse couvrent souvent la tombe des vieillards.

Les monuments sépulcraux, qui déjà ont envahi une grande partie de l'enclos, se présentent sous des formes et des matières différentes. Les uns ont de la grandeur, beaucoup d'apparence et de richesse ; d'autres sont simples et humbles. Ces premiers ont la forme de temples, de chapelles sépulcrales, de caveaux funèbres, de pyramides, d'obélisques, de cippes, de colonnes. Les seconds sont en bois et ont la forme d'une croix inscrite. Ceux qu'on peut ranger dans la classe moyenne, et ce sont les plus nombreux, se composent d'une table de pierre ou de marbre, terminée en forme circulaire ou en forme d'autel antique, plantée verticalement en terre, inclinée, ou couchée horizontalement.

Chaque tombeau est protégé par une enceinte en bois ou en fer plus ou moins vaste : les unes sont spacieuses ; les autres n'ont à peu près que les dimensions de la fosse. A l'exception des tombeaux les plus somptueux qui restent stériles, la plupart sont ornés de fleurs, d'arbustes en pleine terre ou placés dans des vases ; quelques tombeaux sont couverts de roses ; la fleur des orangers répand son parfum sur quelques autres : un vase rempli d'eau, un arrosoir sont placés là pour entretenir leur verdure. Ce devoir, imposé par de pieuses et douces affections, est religieusement observé. Là sont aussi un ou deux siéges

où les amis, les parents viennent se reposer auprès de la cendre des amis, des parents dont ils regrettent la perte ou honorent la mémoire.

Sur les monuments de cette classe moyenne, on voit souvent appendus des bouquets, des couronnes de fleurs; on y voit les inscriptions les plus touchantes.

Les portions de terrain concédées le sont temporairement ou à perpétuité. Malheur aux parents dont la fortune met des bornes à leur sensibilité!

Parmi les monuments les plus considérables, il faut citer le tombeau d'Héloïse et d'Abélard [1], placé à droite en entrant dans le cimetière : tombeau qui, après avoir souvent changé de place, trouvera sans doute en ce lieu un asile stable. Il faut citer dans la même catégorie une chapelle sépulcrale, située sur la hauteur du coteau, construite au dix-neuvième siècle dans le style du qua-

[1] Abélard, inhumé au prieuré de Saint-Marcel de Châlon-sur-Saône, fut ensuite, le 21 avril 1143, furtivement transféré au Paraclet. En 1163, le corps d'Héloïse fut réuni à celui de son amant; alors on construisit le monument que l'on voit. En 1497, on transfera ce monument, de la chapelle du Petit-Moutier dans la grande église; on sépara les ossements des deux personnes, on leur érigea un tombeau à chacun. Ces deux tombeaux furent placés de chaque côté du chœur.

En 1630, Marie de La Rochefoucauld, abbesse du Paraclet, fit placer les deux tombes dans la chapelle de la Trinité.

En 1792, les deux corps furent transportés dans l'église de Nogent-sur-Seine, et déposés dans un caveau particulier. Ces corps étaient alors dans un même cercueil et séparés par une lame de plomb.

En 1800, ces corps et le monument furent transférés dans le jardin du Musée des Antiquités nationales. En 1814, ce monument fut placé dans la seconde cour de ce Musée; en 1815, dans l'église de Saint-Germain-des-Prés; de là dans une chambre de la maison du P. Lachaise; et en 1817, le 6 novembre, on le transporta à la place qu'il occupe aujourd'hui. Ainsi, Abélard et Héloïse ont été unis, séparés, et ont beaucoup voyagé après leur mort.

Voyez, sur Abélard, tome Ier, page 390, et, sur son tombeau, ci-dessus, art. *Musée des Monuments français*.

torzième, par un artiste italien, sur le modèle de la *Sancta-Casa,* ou chapelle de Notre-Dame de-Lorrette.

D'autres monuments sont ornés de colonnes de marbre, et ont la forme de chapelles sépulcrales. Dans quelques-uns, tel que celui de mademoiselle Raucourt, se voit le buste des défunts.

Les amis des arts verront avec intérêt le tombeau d'un époux, situé à mi-côte, devant lequel est la figure d'une femme dans l'attitude de la douleur. Cette figure en marbre, plus grande que nature, est représentée assise, les coudes appuyés sur ses genoux et le visage couvert par ses deux mains.

Les symboles le plus fréquemment employés dans ces monuments funèbres sont le hibou, le sablier, la torche ardente renversée, les lacrymatoires, les vases cinéraires.

L'orgueil féodal s'est ici peu manifesté : les armoiries de familles sont rares; et, parmi plusieurs milliers de monuments, j'en ai vu peu chargés de blasons.

Plusieurs guerriers, célèbres par les services qu'ils ont rendus à leur patrie, ont des monuments dans cette enceinte. Je ne parlerai que de celui du général Masséna, érigé en 1817. Il offre, sur un piédestal de cinq pieds de haut, un obélisque de vingt pieds. Sur une de ses faces est le portrait de ce guerrier, qui n'avait pas besoin de bâton de maréchal de France pour être illustre.

Plusieurs tombeaux sont magnifiques et ornés d'inscriptions élégantes; mais ni le marbre, ni les belles épitaphes ne sont des titres à l'illustration des morts. Ce faste, employé à revêtir le néant, fait naître des réflexions peu favorables aux vieilles opinions des vivants. On s'éloigne

bientôt de ces monuments de l'orgueil pour s'arrêter devant ceux du mérite modeste.

De ce nombre est le tombeau simple, remarquable par sa matière et son objet, de Jean-François Gauthier de Biauzat, avocat à Clermont-Ferrand, député à l'Assemblée des notables, ensuite aux États-Généraux, qui, après avoir dignement exercé plusieurs fonctions dans la magistrature, mourut conseiller à la Cour d'appel de Paris, le 22 février 1815. Ces lignes expriment la tendresse et les regrets de ses enfants, partagés par ses amis :

Au meilleur des pères,
ami dévoué,
citoyen courageux,
magistrat intègre,
ses enfants,
reconnaissants de sa bonté,
honorés de ses vertus,
sensibles à sa perte.

Les fils, filles et gendre du défunt, ont fait transporter une pierre de lave d'Auvergne pour former ce monument, afin de réunir les affections du pays natal à la tendresse filiale.

Dans ce nouvel Élysée, on voit plusieurs tombeaux d'hommes qui ne sont renommés que par leurs emplois, leurs dignités ou leur opulence ; il en est qui le sont par leurs talents. Je me bornerai à désigner quelques-uns de ces derniers. Les monuments élevés à Molière et à La Fontaine ont une enceinte commune.

Ailleurs sont groupés ceux de Delille, de Chénier, de Boufflers, de Parny, de Ginguené, de Suard, de Vincent, peintre ; de Brongniard, architecte. Sur le vaste tombeau du premier, on ne lit que ces mots : *Jacques Delille.*

L'urne cinéraire consacrée à Boufflers porte cette inscription : *Mes amis, croyez que je dors.*

Les inscriptions de ces tombeaux inspirent généralement de l'intérêt. Il en est en vers français : on ne croit guère à la sincérité d'une douleur métriquement exprimée. Celles qui sont en prose agissent plus fortement sur l'âme du lecteur, surtout lorsqu'elles peignent les regrets des pères, des mères, pour leurs enfants chéris : rien n'est plus touchant que ces élans de leur douleur. Je cite les suivantes à cause de leur précision :

Notre Émilie est là.

Ici repose mon meilleur ami : c'était mon frère.

On trouve, parmi les nombreuses épitaphes, ces mots fréquemment répétés : *Bon père, bon époux, bonne mère, bonne épouse.* Ces répétitions donnent, si je ne me trompe, la mesure des progrès de la morale publique : on les croit propres à honorer la mémoire du mort. Autrefois on aurait cru mieux le louer en étalant, non ses vertus, mais des titres, des dignités et des signes de sa puissance.

Si l'inégalité des fortunes a banni l'égalité parmi ces tombeaux, la force de l'opinion publique y a maintenu la tolérance : elle règne dans ce séjour des morts. Le protestant repose en paix non loin du catholique, et le philosophe près du dévot. A côté de l'expression du sentiment, ou d'une pensée de haute sagesse, on lit quelquefois ces formules de l'Église : *Priez pour lui! De profundis.*

Les israélites ne sont pas confondus avec la foule des morts; ils reposent dans une portion particulière de ce

jardin sépulcral ; peut-être les israélites ont-ils eux-mêmes désiré cette ségrégation de mauvais exemple.

On a construit en 1820 la porte d'entrée de ce cimetière; elle s'ouvre sur le boulevard d'Aulnay.

Cimetière de Vaugirard, situé hors de la barrière et à l'entrée du village de ce nom. Il n'a point l'étendue des cimetières dont je viens de parler; il n'est pas non plus aussi riche en monuments funèbres et fastueux; il est plutôt le cimetière des pauvres que celui des morts opulents. Cependant il s'y voit plusieurs monuments remarquables par leur beauté et leur recherche. De ce nombre sont les tombeaux de l'épouse du sieur Détrez, médecin; de Zélia, fille du sieur Lenoir, administrateur du Musée des monuments français, etc.

On y voit aussi les tombeaux de Leris-Clairon-de-Latude, actrice célèbre ; de Jean-François de La Harpe, membre de l'Institut national, fort connu par ses talents et l'instabilité de ses opinions; d'Alphonse Leroi, professeur de l'École de Médecine, etc.

Plusieurs autres monuments fort simples se font remarquer par des inscriptions que le cœur a dictées, et qui parlent au cœur de ceux qui s'y arrêtent.

Cet emplacement est circonscrit dans des bornes trop étroites pour la nombreuse population destinée à y être engloutie. Depuis 1810 on avait senti son insuffisance: en conséquence, on a établi un autre cimetière hors et près de la barrière du Mont-Parnasse, qui comprend le Moulin-Moliniste, et s'étend jusqu'à la chaussée du Maine. L'emplacement, environné de hauts murs, est très-vaste. Le hameau du Mont-Parnasse, composé de guinguettes, d'une salle de spectacle et de salons de danse, avoisine et égaie le séjour des morts.

Cimetière de Sainte-Catherine; il est situé au quartier Saint-Marcel, à côté de l'ancien cimetière de Clamart, qui, encombré de cadavres, ne pouvait plus être en usage, et fut fermé en 1793[1].

Le nouveau cimetière est déjà presque entièrement occupé par les tombeaux et les vastes fosses où l'on jette pêle-mêle les corps dont ce quartier abonde.

C'est dans ce cimetière que reposent les restes d'un homme dont la gloire fut longtemps associée à celle des généraux français qui combattirent avec succès pour la liberté de leur patrie... Respectons sa cendre et son dernier asile. Voici l'inscription de son tombeau :

Ici reposent les cendres de Charles Pichegru, *général en chef des armées françaises, né à Arlois, département du Jura, le 15 février 1761, mort à Paris le 5 avril 1804.*

Ce monument fut élevé par la piété filiale d'Élisabeth Pichegru.

Parmi un grand nombre de monuments plus ou moins fastueux, et dont les inscriptions sont plus ou moins dignes d'être citées, je choisis la suivante, gravée en lettres d'or sur une colonne en marbre noir : *Ci gît Charles Devilliers, maître en Chirurgie, décédé le* 30 *juillet* 1812. Son fils Charles lui érigea ce monument où on lit aussi ce quatrain un peu satirique :

Du fond de son cercueil vous que Charles contemple,
Gens opulents qui n'êtes bons à rien,
Prosternez-vous et suivez son exemple :
Il ne fut jamais riche et fit toujours du bien.

Ce cimetière, placé dans l'enceinte de Paris, sera sans

[1] Le nom de ce cimetière abandonné vient d'un ancien hôtel de *Clamart*, situé près de son emplacement, hôtel qui existait encore en 1646.

doute, comme les autres, transféré au dehors de cette ville.

Cette insuffisance des cimetières, et le besoin de les renouveler, de les étendre, fait craindre que, dans les temps futurs, le séjour des morts n'envahisse celui des vivants.

Cette matière fait naître d'autres réflexions. Les anciens cimetières, hideux, attristants, objet de répugnance et d'horreur, étaient fuis par les vivants. Les cimetières nouveaux attirent une infinité de curieux, ont le charme des beaux jardins. Les inscriptions des tombeaux, au lieu de tristes *De Profundis,* d'images sinistres et affligeantes, offrent les expressions touchantes et les regrets naïfs et sincères de l'amour maternel. On y voit, et j'aime à le redire, ce qu'on n'avait jamais vu : les tombeaux environnés de roses au printemps, d'autres fleurs et d'arbustes en d'autres saisons, soignés, arrosés par les parents et les amis du défunt. De lugubres sépulcres sont changés en parterres fleuris; et, à la faveur d'une consolante illusion, la vie semble se familiariser avec la mort.

L'abolition de quelques vieilles entraves, la faculté laissée aux Parisiens de manifester, dans un lieu convenable, leur attachement religieux envers leurs amis et leurs parents, ont suffi pour opérer cette métamorphose : signe incontestable des progrès de la civilisation.

Musée ou Galerie des Antiques, au Louvre. Ce musée fut composé, en grande partie, de statues et autres monuments, fruits des conquêtes de l'armée d'Italie en 1797, et recueillis, conformément au traité de *Tolentino,* par les sieurs Berthollet, Moitte, Monge, Thouin et Tinet, commissaires nommés par le gouvernement pour la

recherche des objets de sciences et d'arts. C'est aux soins scrupuleux que ces artistes et savants ont apportés dans l'encaissement et le transport de ces objets précieux, que l'on doit leur heureuse conservation. Le sieur Raymond, membre de l'Institut et architecte du palais du Louvre, fut chargé de disposer et d'embellir les salles du Vieux-Louvre, destinées à recevoir dignement ces chefs-d'œuvre d'antiquité.

Ce musée fut, pour la première fois, ouvert au public le 18 brumaire an IX (9 novembre 1800). Deux jours auparavant, on y avait célébré l'inauguration de l'*Apollon Pythien,* et consacré, par une inscription qui sera citée, le placement de cette précieuse statue.

Au-dessus et à l'extérieur de la porte du Musée, on plaça le buste colossal de Bonaparte.

Les plafonds, les colonnes et autres ornements accessoires de ce musée, étaient décorés comme ils le sont aujourd'hui.

Vestibule.

Statues. La belle Diane chasseresse, qui était à Versailles. Une autre colossale de Bacchus et une de Marc-Aurèle.

Bustes colossaux de Sérapis, de Minerve, d'Hadrien, d'Antinoüs, d'Antonin Pie, de Lucius Vérus; bustes ordinaires d'Esculape et de Domitien.

Siéges : l'un consacré à Cérès, l'autre à Bacchus.

Un grand *candélabre* en marbre, le plus grand qui nous reste de l'antiquité.

Salle des Empereurs.

Les statues colossales de Minerve, dite la Pallas de

Velletri, celle de Cérès, de Melpomène et de Néron, etc.

Statues de proportion ordinaire. Celles de Julien que les chrétiens ont nommé l'*Apostat;* de Septime Sévère; de Pupien; une que l'on croit être d'Othon; celles de Domitien, d'Antinoüs en Hercule, d'Auguste, etc.

Têtes en bronze de Tibère et de Claude; les bustes en bronze de Claude et de Titus; les bustes en marbre d'Élius César, fils adoptif d'Hadrien; les bustes de Lucius Vérus, de Commode, de Septime Sévère, de Caracalla, de Gordien d'Afrique le père, de Pupien, etc.

Le *Trépied du Capitole,* en marbre pentélique, d'un seul bloc.

Deux *sarcophages* ornés de bas-reliefs; ceux de l'un représentent des Néréides, et ceux de l'autre les Muses, etc.

Salle des Saisons.

Les *statues* d'Esculape, de deux Faunes avec la Panthère, une autre d'un Faune en repos, d'une Bacchante, de Vénus sortant du bain; deux Cupidons, l'un en fragment; celles d'Hygie, de Vénus Génitrix, de Cérès, d'une Nymphe, d'Ariadne, de Flore, d'un Génie funèbre, etc.

Groupe d'Apollon avec le Griffon.

Les *bustes* de Trajan le père, de Philippe le père, de Lucius Vérus jeune, de Matidie, de Plautille, de Vibius Volusianus, d'Émilien, d'un inconnu, de Néron, d'une femme romaine, de Lucius César, etc.

Les *bas-reliefs :* l'un représentant la procession des Panathénées, l'autre une Bacchanale, etc.

Salle des Hommes illustres.

Un Philosophe inconnu, Démosthènes, Trajan vêtu en philosophe : ces figures sont assises, ainsi que celles de Ménandre, de Posidippe et de Sextus de Chéronée ; un Guerrier debout que l'on a pris pour Phocion ; une statue de Minerve dont les bras sont modernes.

Les *hermès* d'Alcibiade, de Mercure Énagonios, d'Hippocrate et de Q. Hortensius, etc.

Salle des Romains.

La *statue* d'un orateur romain qu'on a pris pour Germanicus : elle porte une inscription grecque qui apprend qu'elle a été sculptée par Cléomène, fils de Cléomène, Athénien ; statue de Cérès, belle figure que l'on croit devoir attribuer à la muse Clio ; celle qu'on a nommée Mars ; celles d'Auguste, du sacrificateur, modèle d'exécution pour les draperies ; d'un Héros grec, d'une Prêtresse d'Isis, dite la *Vestale du Capitole :* de Julie, femme de Septime Sévère, très-bien conservée; le Guerrier blessé, dit le *Gladiateur mourant,* superbe statue; une Vestale, l'Antinoüs du Capitole, belle figure; Vénus au bain, jeune fille romaine ; Tibère, fragment d'une statue d'Hercule, dite le *Torse du Belvédère,* sculptée par Apollonius, fils de Nestor, Athénien.

Les *bustes* d'Hadrien, de Marcus Junius Brutus, meurtrier de César ; de Lucius Junius Brutus, fondateur de la république romaine ; du Faune à la tâche, de Palémon, de Septime Sévère ; bustes en bronze de Faune, et d'un jeune homme avec diadème, etc.

Salle du Laocoon.

Statues. Jason, dit *Cincinnatus*, belle statue de marbre pentélique; une Amazone, Adonis, Discobole se préparant au jeu, autre Discobole, un ministre de Mithra, connu sous le nom de *Pâtris*; une petite statue de Bacchus; la statue dite la *Vénus de Médicis*, chef-d'œuvre d'élégance et de grâce, exécutée en marbre de Paros, et l'un des objets les plus précieux de cette collection. L'heureuse attitude de cette figure a sans doute excité l'admiration des anciens qui en ont fait diverses copies; je l'ai trouvée représentée jusque sur des fragments de vases romains. Les modernes l'ont aussi plusieurs fois copiée [1].

Groupes. Méléagre et son chien, l'Amour et Psyché; le Laocoon, dont le sujet pathétique est composé avec un rare talent; c'est un chef-d'œuvre de dessin et d'expression. La tête de Laocoon est admirable. Ce groupe est un des ouvrages les plus parfaits qu'ait produits le ciseau des antiques statuaires [2].

Hermès. La Tragédie, la Comédie, Dieu marin, appelé l'*Océan*.

Une figure en bronze qui représente un jeune homme assis, nommé le *Tireur d'épines*.

Bustes de Jupiter colossal, de Lucius Vérus, de Commode, de Claudius Albinus, de Galba; portraits de deux personnages dits *Caton* et *Porcie*.

Salle d'Apollon.

Statues. Mercure, dit l'*Antinoüs du Belvédère*, une des

[1] Cette belle statue a été enlevée en 1815.
[2] Il a été enlevé en 1815.

plus parfaites qui soient restées des temps antiques; deux statues de Mars vainqueur; une d'Uranie ou l'Espérance, et l'Apollon Pythien; cette statue sans égale est le sublime du beau idéal. Dans cette riche collection on trouve de belles figures d'hommes ou de femmes : celle-ci nous représente un dieu. L'art n'a rien produit d'aussi parfait.

Sur une table de bronze, placée entre la plinthe et le piédestal de cette statue, fut gravée l'inscription suivante: « La statue d'Apollon qui s'élève sur ce piédestal, trou- » vée à Antium sur la fin du quinzième siècle, placée au » Vatican, par Jules II, au commencement du seizième » siècle, conquise, l'an V de la république, par l'armée » d'Italie, sous les ordres du général Bonaparte, a été » fixée ici le 21 germinal an VIII, première année de » son consulat[1]. »

Cette statue, placée au fond de la salle dans une niche flanquée de deux colonnes venues d'Aix-la-Chapelle, se détachait sur un fond de marbre sombre, et recevait un jour très-favorable. Elle était accompagnée d'ornements dignes de sa haute importance, et de deux sphinx de granit rouge oriental, placés aux deux côtés des marches du perron sur lequel était posé le piédestal de la statue. Ces marches étaient en marbre précieux, et au centre on voyait cinq carreaux de mosaïque antique; d'un côté était la Vénus d'Arles, monument national trouvé dans la ville de ce nom; et de l'autre, Isis salutaire.

Les autres statues de cette salle sont celles de Bacchus indien, ou le barbu; d'Apollon Lycien, d'Antinoüs égyptien, en marbre pentélique; d'un autre Antinoüs, en

[1] *Cette statue, chef-d'œuvre de l'art, a été enlevée en 1815.*

marbre rouge, presque colossale; celles de Bacchus en repos, de Mercure, de Junon, dite la *Junon du Capitole;* de Bacchus, l'une des plus belles que l'on connaisse de ce dieu; la figure assise d'un dieu égyptien, en albâtre.

Des *petites figures :* celles d'Apollon Sauroctone, ou Tueur de lézards, de Mercure, de Mars, le Torse d'Apolline ou jeune Apollon; la figure d'Apollon delphique, d'Antinoüs, d'Isis, de Junon, de Minerve, d'une autre Minerve avec le géant Pallas, etc.

Les *groupes* de Leucothée et de Bacchus, son nourrisson; d'Hercule et Télémaque, dit l'*Hercule Commode.*

Les *bustes* de Rome, de Caracalla, de Commode, de Macrin, de Nerva, de Trajan, de Tibère, de Vitellius, de Faustine la mère, de Faustine la jeune, d'Antinoüs, de Julie Mammée, de Démosthènes, un des plus beaux portraits de cet orateur athénien, de Néron et de Gallien, bustes très-rares, et celui du Soleil, dit l'*Alexandre du Capitole.*

Les *têtes* d'Ariadne, dite du *Capitole,* superbe tête d'Antinoüs, celles de Minerve, d'Alexandre Sévère, de Pâris, l'amant d'Hélène; d'Omphale et de Bacchus indien.

Les *bas-reliefs* du trône de Saturne, d'un sacrifice appelé *Suovetaurilia;* d'une Conclamation, cérémonie pratiquée aux funérailles des Romains, et des Danseuses

Un *autel triangulaire,* avec des bas-reliefs très-élégants.

Deux *grands siéges,* en rouge antique, destinés à l'usage des bains, et qui ont servi de chaire pontificale dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran.

Deux *candélabres* ornés de sculptures.

Salle de Diane.

Tous les objets antiques contenus dans cette salle résultent des conquêtes de la grande armée pendant les campagnes de 1806 et 1807.

Deux *statues* d'Hygie, déesse de la santé ; celles d'Apollon Lycien, d'Antinoüs, d'Atys, de Minerve : la draperie et autres détails de cette dernière sont d'un travail exquis ; elle appartient à l'école de Praxitèle ; celle d'un Athlète, de Sabine, épouse d'Hadrien, de deux Muses, de Thésée, d'un Athlète, de Vertumne, de l'empereur Didius Julien, de Marc-Aurèle, d'un Athlète et d'Apollon.

Les *bustes* de Plotine, épouse de Trajan ; de Matidie, sa nièce ; de Marciana, sa sœur ; d'un Athlète et de Livie, femme d'Auguste.

Les *têtes* de Septime Sévère, de Marc-Aurèle jeune ; de Périclès, de Claude et d'Hercule.

Un *bas-relief* représentant Bacchus, dieu des Saisons.

Ce Musée contenait encore plusieurs autres belles productions de l'antiquité, que le rédacteur de la notice de 1814 a arrangées dans un supplément ; en voici la nomenclature.

Hermaphrodite, statue couchée. Un Paysan qui éventre un chevreuil ; l'Enfant à l'oie ; figure d'Auguste en marbre de Paros ; un jeune Athlète en bronze de grandeur naturelle ; une Minerve pacifique.

Un *groupe* représentant Messaline tenant dans ses bras le jeune Britannicus, son fils.

Bustes : d'un personnage inconnu, de Scipion l'Africain l'ancien ; trois bustes de femmes romaines incon-

nues; ceux de Minerve, de l'empereur Gallien, de Gordien Pie, de Faune.

Deux *hermès* de Socrate, ceux d'Homère, d'Euripide, de Miltiade, de Thémistocle, à ce qu'on présume, enfin celui d'Alexandre. On y voit une inscription grecque portant ces mots : *Alexandre macédonien, fils de Philippe.* C'est le portrait le plus authentique de ce conquérant; trouvé près de Tivoli en 1779; il fut donné, en 1803, par le chevalier d'Azara, au chef du gouvernement français.

Les *têtes* de Ménélas, de Claudius Drusus, de Bacchus, de Crispine en bronze; celle de Germanicus, très-belle; celle d'Hippocrate et celle de Virgile, venue de Mantoue.

Les *bas-reliefs* d'Antinoüs, du festin de Bacchus et des forges de Vulcain.

Cippes d'Amemptus, de Fundanius Vélinus.

Autel rond, orné de huit figures en bas-relief, représentant les Suivants de Bacchus.

Urne cinéraire d'Aurélius Orestes, de Cornélia Épyticha. Autre de porphyre avec son couvercle : elle avait servi de monument funèbre à M. de Caylus, dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Vases : un en marbre de Paros, dans la forme des vases étrusques; autour on voit huit figures qui représentent les Suivants de Bacchus; l'autre est de basalte et de forme très-élégante : il a servi à des fonts baptismaux à Naples.

Trépied d'Apollon en marbre pentélique; Lion en basalte vert.

Inscriptions athéniennes, composées de deux tables de marbre pentélique, contenant les noms des guerriers

athéniens morts en divers combats, dans l'année 458 avant notre ère vulgaire.

Ce musée, dont je ne puis ici caractériser et expliquer toutes les parties, ni indiquer le degré de beauté, la matière de tous les sujets, se composait, au commencement de l'an 1814, de deux cent cinquante-quatre pièces.

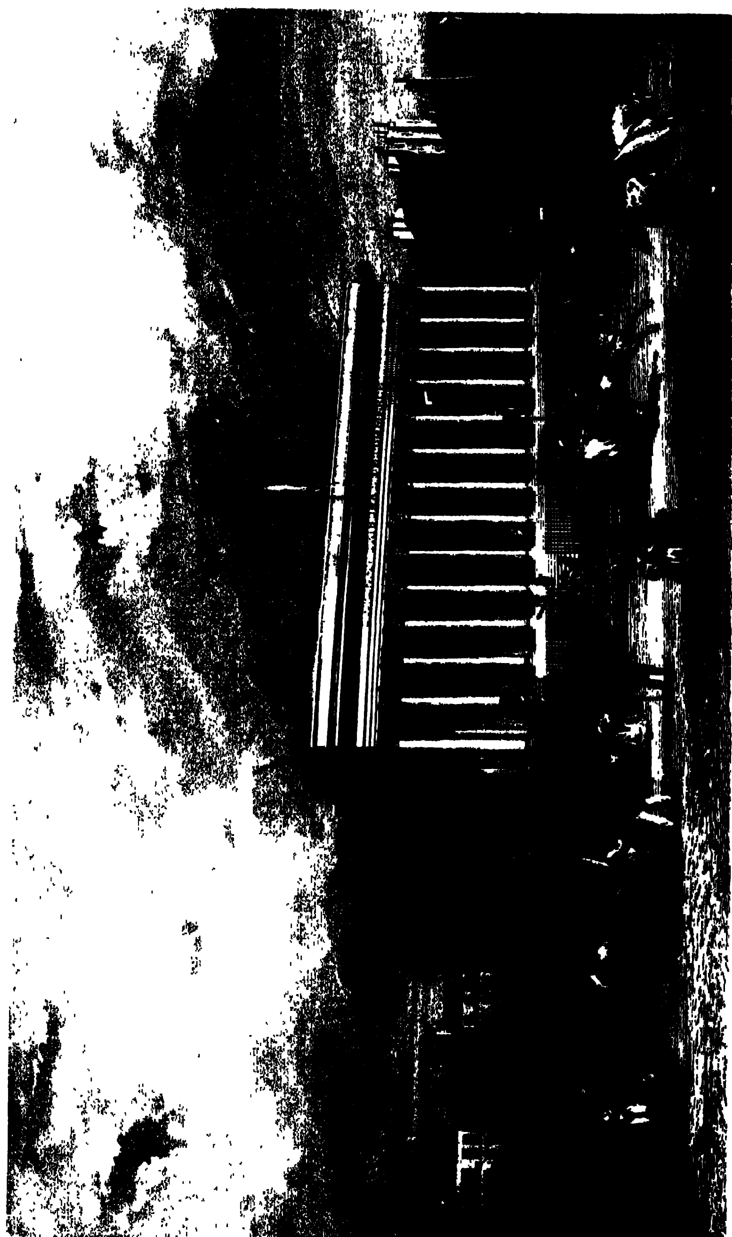
En 1815, les objets les plus précieux de cette collection en furent enlevés. Mais il reste encore un grand nombre d'articles intéressants, auxquels on a eu soin d'ajouter plusieurs autres qui furent acquis depuis cette époque.

SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, située rue des Petits-Augustins, n° 16, dans les bâtiments des ci-devant Petits-Augustins, ou de l'ancien Musée des monuments français. Le premier établissement de cette société portait la dénomination d'*Académie Celtique*. Le 9 germinal an XIII (30 mars 1805), elle tint, sous ce nom, sa première séance générale au Louvre, puis occupa une salle de l'hôtel de Bullion, rue J.-J. Rousseau. Le 9 juin 1806, ses séances furent transférées dans le chœur de l'église des Petits-Augustins, ou du *Muséum* des Antiquités nationales, puis dans une des salles de cet établissement.

Cette société publia, en 1807, le premier numéro de ses Mémoires : on y remarque une série de questions adressées aux savants de l'Europe, sur les anciens usages qui sont en vigueur dans différents cantons de la France [1]; elle en publia seize numéros, ornés de gravures, qui forment cinq volumes.

En 1812 et 1813, cette société, désunie, ne tenait plus de séances. En 1814, elle se réorganisa sous le nom de

[1] L'Académie des Inscriptions s'est emparée d'une grande partie de cette série de questions, et l'a publiée comme son ouvrage.



Société des Antiquaires de France, fit d'autres règlements, réunit ses membres épars qui, ne voyant plus les objets qui avaient causé leur éloignement, concoururent avec zèle à ses travaux et à sa réorganisation. Elle obtint dans la même année un diplôme de *Société Royale*. Elle a depuis publié douze volumes de ses Mémoires sur les mœurs et antiquités nationales.

Le Palais de la Bourse, situé rue Vivienne, entre les rues des Filles-Saint-Thomas et de Feydeau. La Bourse de Paris était établie dans une partie de l'ancien palais Mazarin, et dans l'édifice anciennement occupé par le Trésor Royal ; pendant la révolution, elle fut transférée dans l'édifice des Petits-Pères, ensuite au Palais-Royal, dans la galerie de Virginie.

Il convenait que la Bourse eût un édifice spécial, digne de la capitale d'un grand état et du commerce considérable qui s'y fait aujourd'hui. Ce besoin fut senti ; et le sieur Brongniart, architecte, fut chargé de fournir les dessins d'un nouvel édifice de la Bourse. La première pierre fut posée le 24 mars 1808 ; les travaux commencèrent alors, et ne furent suspendus qu'en 1814, par l'effet des événements politiques ; ils ont été repris depuis cette époque, et achevés en 1826.

Cet édifice, destiné aux assemblées des négociants, à tous leurs accessoires, destiné de plus au tribunal de commerce, est élevé sur l'emplacement du couvent des Filles de Saint-Thomas. Voici ses dimensions : son plan offre un parallélogramme dont la longueur est de 69 mètres ou 212 pieds, et la largeur de 41 mètres ou 126 pieds. Son élévation présente un péristyle parfait, et à ses quatre faces une ordonnace de colonnes corinthiennes élevées sur un soubassement haut de 8 pieds environ Ces co-

lonnes sont au nombre de 66, et ont un mètre de diamètre et dix de hauteur.

Ce péristyle supporte son entablement et un attique, et forme autour de l'édifice une galerie couverte, à laquelle on arrive par un perron qui occupe toute la largeur de la face occidentale; il est composé de seize marches. Des bas-reliefs ornent cette galerie, et leurs sujets sont relatifs aux operations du commerce.

Un grand vestibule communique à droite aux salles particulières des agents et courtiers de change, et à gauche au tribunal de commerce situé au premier étage.

La salle de la Bourse est au rez-de-chaussée et au centre de l'édifice; sa longueur est de 38 mètres ou 116 pieds; sa largeur de 25 mètres ou 76 pieds; elle peut contenir deux mille personnes, et la lumière dont cette vaste pièce est éclairée descend du comble.

En 1813, pendant la construction de cet édifice, son architecte, le sieur Brongniart, mourut; le sieur Labarre le remplaça [1]; il a achevé son ouvrage. La construction de ce bel édifice a fait éprouver au quartier qui l'environne d'heureux changements [2].

[1] Le 8 juin 1813 expira le sieur Brongniart; son convoi funebre fit une station devant l'édifice qu'il avait élevé. Aussitôt tous les ouvriers avertis descendirent de leurs échafauds, se rangèrent en haie la tête decouverte, et, par leur contenance respectueuse, rendirent hommage aux qualités et aux talents de leur défunt maître.

[2] Voici le total des sommes qui ont été dépensées pour l'érection de ce monument :

Par le gouvernement..........	3,789,386 fr.
Par la ville de Paris......	2,266,480
Par le commerce de Paris............	2 093,626
	8,149,492

On admire les grisailles qui ornent la salle de la Bourse. Le plafond de la salle d'audience du tribunal de commerce est aussi décoré de belles peintures. (B.)

La rue Vivienne a été prolongée jusqu'au boulevard; du côté de la rue de Notre-Dame-des-Victoires, une rue de 60 pieds de largeur doit être percée, et aboutir jusqu'à la rue Montmartre[1]; grâce à ces changements, ce quartier s'est fort amélioré.

Temple de la Gloire. J'ai parlé de l'église de la Madeleine, de ses diverses constructions, commencées, démolies et recommencées, et longtemps inachevées. La position de cet édifice, élevé sur l'axe de la place de Louis XV et qui lui sert de perspective du côté du nord, détermina des architectes à proposer au gouvernement plusieurs projets pour l'achèvement de cette construction. Ces projets inspirèrent à Bonaparte l'idée d'en faire un temple dédié *à la gloire des armées françaises*. En 1806, un programme fut publié; en voici les conditions:

Ce temple devait être intérieurement décoré des statues des maréchaux de France et des généraux dont les services étaient le plus dignes de mémoire, et de tables d'or, d'argent, de bronze et de marbre, sur lesquelles on se proposait de graver, selon le mérite de leurs actions, les noms des braves de nos armées.

Plus de cent vingt projets parurent: de ce nombre, on en choisit quatre, dont les auteurs furent assemblés pour discuter le mérite respectif de leurs ouvrages. On dressa procès-verbal de cette discussion, qui fut expédié à Bonaparte, alors en Prusse. Le projet préféré fut celui

[1] En face du palais de la Bourse, une rue spacieuse a été ouverte, qui conduit à la rue de Richelieu, en traversant la rue des Colonnes, autrefois triste et obscure, aujourd'hui gaie et claire. De chaque côté de ce palais, plusieurs rangées d'arbres offrent une belle promenade. Enfin la place de la Bourse s'est embellie de magnifiques maisons particulières, qui en font un des quartiers les plus admirés de Paris. (B.)

de M. P. Vignon. Cet architecte fit toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de ses dessins.

A l'exception des fondations, et de quelques constructions commencées, tout fut démonté ou démoli. Ce temple est un périptère entouré de cinquante-deux colonnes corinthiennes, de six pieds de diamètre, ou un mètre quatre-vingt-quatorze centimètres; sa longueur, hors d'œuvre, a trois cent sept pieds dix pouces ou cent mètres; sa largeur, aussi hors d'œuvre, cent vingt-neuf pieds deux pouces, ou quarante-deux mètres.

Après les démolitions, la construction fut commencée et continuée jusqu'en 1814, époque où on ordonna la suspension des travaux. Les grandes colonnes se trouvaient élevées jusqu'à leurs astragales, d'autres constructions étaient avancées.

En 1816, deux ordonnances royales vinrent changer la destination de cet édifice, et le temple de la Gloire fut converti en une église; alors l'architecte fut obligé de faire de cet édifice une église paroissiale. Une ordonnance du 6 mai 1818 lui prescrivit d'y placer des monuments commémoratifs de Louis XVI, Louis XVII, Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, et de la princesse Élisabeth.

L'édifice de la Madeleine conserva, à l'extérieur, toute la beauté, toute la magnificence du temple de la Gloire. L'intérieur seul a subi les changements nécessaires à sa nouvelle destination. Le péristyle, de cinquante-deux colonnes corinthiennes, repose sur un stylobate de quatre mètres de hauteur. Au nord et au midi de l'édifice sont deux vastes perrons; celui qui fait face à la place Louis XV a trente marches, et offre la principale entrée. On arrive à un vestibule extérieur, puis à un autre vesti-

bule intérieur qui, à droite et à gauche, présente deux chapelles, l'une destinée aux baptêmes, et l'autre aux mariages.

De ce vestibule on entre dans la nef par une arcade haute de vingt-cinq mètres quatre-vingt-onze centimètres, ou à peu près de quatre-vingt pieds, et large de quatorze mètres quatre-vingt-treize centimètres, ou près de quarante-trois pieds. Cette nef est décorée de deux ordres, l'ionique et le corinthien, élevés sur le même stylobate.

Elle a six chapelles, trois de chaque côté; elle communique au chœur par une arcade semblable à celle du vestibule intérieur; le plan de ce chœur est demi-circulaire.

Cet édifice, dont je ne décris pas toutes les parties intérieures, doit être, par la grandeur et la majesté de ses proportions, par la beauté, la richesse de ses formes, placé au rang des plus beaux monuments de ce genre dont la France et la ville de Paris doivent s'honorer.

Sainte-Madeleine de la Ville-Lévêque. Je reviens sur cet article dont j'ai, à plusieurs reprises, entretenu mes lecteurs, pour ajouter que M. Vignon, architecte, dont les dessins obtinrent la préférence, fut chargé de la continuation de ces travaux; et qu'en 1834, lors de l'exposition des produits de l'industrie, la façade de cet édifice, débarrassée de ses échafaudages, fut mise à découvert. Cette vue étonna et excita le plus vif enthousiasme. Cette façade fut jugée comme un chef-d'œuvre, comparée à celles des plus beaux édifices connus à Paris et en France, qu'elle surpasse en magnificence et en beauté. On a tout lieu de croire que la décoration de l'intérieur répondra dignement à celle de la façade extérieure; qu'elle excitera

la même admiration, et ajoutera encore à la gloire de l'architecte et à l'embellissement de la capitale [1].

Spectacles.

Bonaparte, on ne sait d'après quelle inspiration, jugea convenable de réduire le nombre des théâtres de Paris; par son décret du 8 août 1807, il en supprima plusieurs et n'en conserva que huit : les quatre grands théâtres furent maintenus; parmi les théâtres inférieurs, le théâtre de la *Gaîté,* établi en 1760, celui de l'*Ambigu-Comique,* établi en 1772, boulevard du Temple; le théâtre des *Variétés*, boulevard Montmartre; le *Vaudeville*, furent pareillement conservés. Il fut ordonné que tous les autres seraient fermés au 15 août suivant. J'ai donné, dans ce volume et dans les précédents, de suffisantes notices sur ces divers théâtres; je n'y reviendrai pas.

Quelques années après, la sévérité du gouvernement se relâcha en faveur d'un établissement dramatique appelé les *Jeux Gymniques :* on lui accorda la salle de la Porte Saint-Martin où, depuis l'an 1781 jusqu'en 1794, avait joué l'Opéra, salle abandonnée depuis cette dernière époque. Le 1[er] janvier 1810, fut solennisée l'ouverture de ce nouveau spectacle qui se maintient encore. Le public n'a pas admis sa dénomination savante de *Jeux Gymniques*, et ne lui donne que celle de *théâtre de la Porte-Saint-Martin*.

Plusieurs autres *spectacles spéciaux* furent en vigueur ou s'établirent à Paris sous ce gouvernement. Au premier rang il faut placer le *Cirque-Olympique,* qui, d'abord situé au Mont-Thabor et rue Saint-Honoré, n° 355, ensuite

[1] Nous consacrerons à ce beau monument quelques pages de l'*Appendice*. (B.)

dans la rue du Faubourg-du-Temple, et actuellement sur le boulevard de ce nom, existait du temps du Directoire : c'est un théâtre d'exercices d'équitation, de pantomimes et de mimodrames, dirigé par les sieurs Franconi. Là les chevaux sont les principaux acteurs ; là, on admire le pouvoir de l'éducation sur ces animaux, et le talent de celui qui les a élevés.

Le *Spectacle pittoresque et mécanique* du sieur Pierre, rue du Port-Mahon, depuis transféré dans une maison de la rue Montesquieu, spectacle curieux et surprenant par l'exacte imitation de la nature. Il n'existe plus.

Les *Panoramas* [1], situés sur le boulevard Montmartre et sur le boulevard des Capucines. Ici les sites les plus intéressants, les plus historiques, étaient offerts, dans l'exactitude la plus rigoureuse, aux yeux du spectateur placé au centre du tableau [2].

Je ne parle pas du *Cosmorama*, ni du spectacle du sieur *Comte*, dont les tours d'adresse offrent toujours de nouveaux sujets d'étonnement.

[1] L'invention de ce spectacle est due à Robert Barker, natif d'Edimbourg, qui, le 19 juin 1787, en obtint le brevet. Trois années après, il fit l'ouverture du premier *Panorama* qui représentait la ville de Londres. Ce nom se compose de deux mots grecs qui signifient *vue de la totalité*. Robert Fulton, citoyen des États-Unis, ingénieur mécanicien, introduisit le premier en France cette ingénieuse manière de représenter la nature ; il obtint, au mois de nivôse an VII (janvier 1799), un brevet d'importation que peu de mois après il céda à son compatriote James. Le premier Panorama dirigé par Fulton représentait la ville de Paris ; le second représenta la vue de Toulon et de ses environs, vue qui parut exécutée avec plus de supériorité que celle de Paris. On peignit depuis beaucoup d'autres vues. Le spectateur paraît placé au centre d'un vaste paysage dont il voit autour de lui toutes les parties.

[2] Il n'existe plus de *Panorama* sur le boulevard Montmartre. Les seuls spectacles de ce genre qu'il y ait à Paris, sont le *Diorama*, rue Sanson, près le Château-d'Eau, le *Néorama*, rue Saint-Fiacre, et le *Panorama*, rue des Marais, faubourg du Temple. (B.)

Sous le gouvernement qui a succédé à celui de Bonaparte, deux nouveaux théâtres se sont établis à Paris : le *Gymnase dramatique,* situé sur le boulevard de Bonne-Nouvelle, entre les nos 4 et 10, fut ouvert le 25 décembre 1820 ; l'édifice du théâtre fait honneur à son architecte, le sieur de Rougevin.

Le *Panorama dramatique,* situé sur le boulevard du Temple, fut ouvert le 14 avril 1821. Ce théâtre n'existe plus[1].

Prisons de Paris au dix-neuvième siècle[2].

Bonaparte créa, par un décret impérial du 3 mars 1810, *huit prisons* illégales, qu'il qualifia, comme dans l'ancien régime, de *prisons d'état.* Ainsi la prison du Temple[3] succéda à la Bastille, et celle de Vincennes eut son ancienne destination. Quant aux prisons légales, il prescrivit, par un arrêté du 25 nivôse an IX (15 janvier 1801), qu'il ne serait fourni par jour aux détenus dans les maisons d'arrêt, de justice et prisons, d'autres comestibles qu'une ration de pain et de soupe ; cet arrêté

[1] Les théâtres ouverts plus récemment sont : le *théâtre des Nouveautés,* place de la Bourse, dont la salle est occupée aujourd'hui par l'*Opéra-Comique ;* le *théâtre Ventadour,* rue Neuve-des-Petits-Champs, dont la salle magnifique servit quelque temps à l'*Opéra-Comique* et au *Spectacle-Nautique,* et est maintenant occupée par le *Théâtre-Italien,* depuis l'incendie qui a dévoré (le 14 janvier 1838) la salle *Favart ;* le *théâtre des Folies-Dramatiques,* sur le boulevard du Temple ; le *théâtre du Palais-Royal,* situé dans l'ancienne salle Montansier ; le *théâtre du Panthéon,* dans la rue Saint-Jacques, et sur l'emplacement de la petite église Saint-Benoît ; et enfin le *théâtre de la Porte-Saint-Antoine.* Parmi les théâtres d'une moindre importance, je ne citerai que les *théâtres du Mont-Parnasse* et *du Luxembourg.* (B.)

[2] Il est bon de dire ici, en commençant ce paragraphe, que l'état des prisons s'est, depuis quelques années, sensiblement amélioré.

[3] La prison dite la Tour du Temple fut démolie en 1805.

ajoute qu'ils pourront améliorer leur sort par le travail ; du reste, il n'opéra aucun changement notable dans les prisons légales. Néanmoins, pour compléter cette histoire, je vais offrir le tableau de l'état des prisons pendant son règne, et indiquer celles qui ont été supprimées.

CONCIERGERIE. Cette prison, la plus ancienne, la plus formidable de toutes, et qui fait partie des bâtiments du Palais de Justice, ancien palais des rois, conserve encore le caractère hideux des temps féodaux. Ses tours, son préau, le corridor obscur par lequel les prisonniers y sont introduits, portent dans leur âme la tristesse et l'effroi. Malheur à celui qui, condamné à y séjourner, n'est pas assez pourvu de ressources pécuniaires pour pouvoir payer ce qu'on appelle *la pistole*, c'est-à-dire la location d'un lit ! Il est logé dans des pièces obscures et humides, couché sur la paille, et confondu avec beaucoup d'autres infortunés, innocents ou criminels : le sommeil ne peut guère calmer ses inquiétudes.

Une cour assez vaste, appelée *Préau,* moitié construite au treizième siècle, moitié reconstruite dans des temps modernes, et dont le sol se trouve enfoncé au-dessous du niveau des rues voisines, sert de promenade aux prisonniers, promenade dont on ne leur permet de jouir que depuis huit heures du matin, et dont ils sont privés à six heures du soir en été, et à quatre heures en hiver.

Cette maison communique au tribunal, où les accusés sont conduits pour y entendre leur sentence de vie ou de mort.

La tour de Montgomery, qui servit de prison au seigneur de ce nom, et après lui à Ravaillac et à Damiens, fut démolie en 1778, lorsqu'on s'occupait de la reconstruc-

tion du Palais de Justice; cette tour gênait les plans de l'architecte.

PRISONS DU GRAND CHATELET. Ces prisons furent détruites en 1802, avec l'édifice du Châtelet; elles étaient très-meurtrières.

LA TOURNELLE, située sur la rive de la Seine, au-dessus du pont de ce nom, ancienne forteresse qui faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste; et où, dans les derniers temps, on déposait les prisonniers condamnés aux galères, fut démolie en 1790.

PRISON DE L'ABBAYE, située rue Sainte-Marguerite. Elle offre un bâtiment très-solide et isolé; elle était celle de la justice du seigneur abbé de Saint-Germain; elle est depuis longtemps destinée aux militaires; mais, pendant la révolution, on y introduisit des hommes qui ne l'étaient pas. Les cachots de cette prison monacale sont horribles; un prisonnier s'y tient à peine debout, et n'y peut vivre longtemps: on ne s'en sert plus.

Les prisonniers qui n'ont pas le moyen de *prendre la pistole* sont réduits au pain de munition, à un bouillon peu nourrissant et à la paille. Ils y attendent leur sort, qui est prononcé par jugement d'un conseil de guerre.

PRISONS DE LA FORCE [1]. On distingue sous ce nom deux prisons qui sont contiguës sans se communiquer, la *Grande* et la *Petite-Force*. Ces deux prisons doivent égale-

[1] Le conseil-général du département de la Seine s'occupe de remplacer les prisons de la Force par une maison d'arrêt, qui sera construite dans le quartier de l'hôpital général, et qui aura son entrée sur la place circulaire de l'hôpital de la Salpêtrière. Cette prison pourra contenir treize cents détenus. Ce projet présente une dépense de plus de trois millions. On pense que la construction de cette maison d'arrêt pourra être terminée en 1840. (B.)

ment leurs noms à l'emplacement de l'*hôtel de la Force*, qui existait au treizième siècle, avait appartenu à Charles, roi de Naples et de Sicile, frère de saint Louis, et qui, dans la suite, eut pour propriétaire le duc de la Force. Une partie de l'emplacement de cet hôtel fut distraite de l'autre, et on y reconstruisit l'*hôtel de Brienne*; c'est cette dernière partie qui forme aujourd'hui *la Petite-Force*. L'autre partie conserva le nom primitif et devint la prison appelé *Force* ou la *Grande-Force*..

Le gouvernement, en 1754, acheta ces deux hôtels, dans le dessein d'y établir une école militaire. Ce projet n'eut pas de suite : un autre emplacement fut choisi pour cette école.

Le ministre Necker, voulant établir des prisons plus commodes, plus salubres, proposa la suppression de deux prisons corruptrices, au physique comme au moral, celles du *For-l'Évêque* et du *Petit-Châtelet*, et l'établissement d'autres prisons plus saines et plus vastes. Il en résulta une déclaration du roi, du 30 août 1780, qui ordonna l'établissement d'une prison à l'hôtel de la Force, et la suppression des deux prisons que celle-ci devait remplacer.

L'hôtel de la Force fut alors disposé pour y recevoir les prisonniers, et ils y furent transférés au mois de janvier 1782.

Cette prison, dont l'entrée est placée rue du roi de Sicile, n° 2, fut alors divisée en six départements : le premier destiné au geôlier, au guichetier et autres employés; le second aux prisonniers détenus par défaut de paiement des mois de nourrice de leurs enfants; le troisième aux débiteurs civils; le quatrième aux prisonniers de police; le cinquième aux femmes prisonnières, et le

sixième au dépôt de mendicité. Cet ordre de choses éprouva des changements.

Le bâtiment neuf est le plus remarquable de cette prison. Situé entre deux cours plantées d'arbres, on y arrive par une ruelle obscure : c'est là que logent les prisonniers qui sont assez riches pour *prendre la pistole*.

Ce bâtiment est construit de pierres de taille unies entre elles par des liens de fer. Ses quatre étages sont voûtés, et contiennent de vastes salles munies de lits de camp. Les parloirs sont à double grille. Les cachots, ténébreux et humides, servent à renfermer les personnes dont on redoute l'évasion.

Voici le tableau que M. Delaborde a tracé de cette prison :

« A la Grande-Force, sont encombrés dans une » salle basse, tenant lieu de chauffoir, 150 ou 200 mal- » heureux, la plupart sans bas, sans souliers, couverts » de haillons, ne recevant pour nourriture que du pain » et de l'eau, et une cuillerée de soupe à la Rumfort, ap- » pelée communément *pitance d'oisifs*; n'ayant qu'un re- » trait commun, qu'il est impossible de nettoyer, et qui » exhale une odeur fétide. Il en est à peu près de même » du troisième corps de logis (appelé *bâtiment du centre*), » donnant sur la cour, nommé *le Préau*; du *bâtiment* » *neuf*, où sont 200 détenus qu'on entasse la nuit, soixante » ensemble, sur un lit de bois, sur des paillasses puan- » tes, et dans des salles qui n'ont pas été blanchies depuis » qu'elles existent. Un baquet leur sert de latrines com- » munes; et dans les longues nuits de l'hiver, pendant » quinze à seize heures de suite, ces malheureux, qui » ne sont que prévenus, respirent un air empesté.

» L'administration, au lieu de réparer leur triste de-

» meure, élève devant eux des chapelles somptueuses.

» Plus loin, dans une cour séparée (*la nouvelle infirme-*
» *rie*), sont 15 ou 20 enfants de dix à douze ans, la
» plupart les pieds nus, et ne recevant des bas et des ha-
» bits que de la charité publique. Ils sont abandonnés à
» eux-mêmes et livrés aux plus honteux exemples, sans
» que personne s'occupe de leur sort [1]. »

PRISON DE LA PETITE-FORCE[2], ci-devant hôtel de Brienne, contiguë à celle de la Grande-Force, et dont l'entrée, remarquable par un portail caractéristique, bâti par l'architecte Desmaisons, est située rue Pavée-Saint-Antoine, n° 22.

Lorsqu'en 1785 on eut aboli la prison Saint-Martin, où les filles publiques étaient renfermées, on transféra ces filles dans l'hôtel de Brienne, dite *la Petite-Force*, hôtel qu'on avait disposé pour les recevoir, et qui fut uniquement destiné à punir, non la prostitution, mais les délits qui peuvent en résulter.

Voici ces délits punis par la prison : si ces filles mécontentent leurs matrones, ou les agents de la police qui les gouvernent; si elles outrepassent, dans les rues qu'elles parcourent, les limites qui sont prescrites à chacune d'elles; si elles occasionnent du tumulte, elles sont arrêtées.

A leur entrée dans ce lieu de détention, elles éprouvent une métamorphose presque totale. Tout le mérite qu'elles doivent à leur ajustement disparaît; elles reçoivent l'uniforme de la prison; le taffetas, le linon sont remplacés

[1] *Mémoire sur les Prisons*, par M. Delaborde.
[2] *Voyez* la note de l'article précédent. (B.)

par la bure grossière, les chapeaux fleuris par une coiffe de grosse toile, et les souliers élégants par des sabots.

Elles s'y enivrent, se caressent, se querellent, se battent, fument la pipe, et, poür se réchauffer en hiver, dansent des rondes.

On les occupe à des travaux grossiers, à filer, à coudre. Il est dans la société, même dans les hauts rangs, des professions plus infâmes que la leur; mais il n'en est pas, je crois, de plus malheureuse que celle des femmes livrées à la prostitution.

PRISON DE SAINT-ÉLOI, située rue Saint-Paul : elle n'existe plus.

PRISON DE SAINT-LAZARE, située rue du Faubourg-Saint-Denis, n° 117. Cette ancienne léproserie, dont j'ai parlé[1], était, dès le dix-septième siècle, une maison de correction où l'on renfermait des jeunes gens de mœurs déréglées, des prêtres qui mécontentaient leurs supérieurs, etc. Aujourd'hui elle est uniquement destinée à renfermer les femmes en prévention ou condamnées, et les filles publiques détenues par mesure de police[2].

On y occupe ces femmes à coudre, à broder et à filer de la laine et du coton; travail avantageux à la maison, qui préserve les détenues de l'ennui, du désespoir, et qui leur procure un petit profit.

On remarque dans ces prisonnières, comme dans celles de *la Petite-Force*, des affections désordonnées, des passions féminines qui, contenues par la surveillance, n'en sont que plus violentes. De là naissent des jalousies, des

[1] *Voyez* tome Ier, page 420.

[2] Les jeunes filles détenues par forme de correction paternelle étaient renfermées autrefois dans cette prison. Depuis 1828, on les a transférées au couvent de la Madeleine. (B.)

haines, qui éclatent avec une fureur que la crainte des châtiments ne peut pas toujours arrêter. Tranquilles en apparence pendant leur travail, leurs animosités ou leurs passions amoureuses se manifestent aux heures de la promenade, aux jours de dimanche après la messe et le sermon : elles s'invectivent, se déchirent, ou se caressent, et offrent l'image des Bacchantes enivrées.

Cependant il est des condamnées qui, douées d'une certaine éducation, s'éloignent de ces furies dont elles ne partagent ni les emportements ni les désirs impies : elles sont laborieuses, soumises, et s'appliquent à faire oublier la cause de leur détention. Quelques-unes obtiennent, par leur bonne conduite, la faveur d'être chefs d'ateliers [1].

Prison des Madelonnettes, autre prison de femmes, située rue des Fontaines, entre les nos 14 et 16. J'ai parlé de ce couvent de religieuses *pénitentes*, qui a été converti en prison pour des personnes qui ne le sont guère. On y enferme des femmes prévenues de quelques délits : elles y attendent leur jugement, qui doit les rendre à la liberté, ou les envoyer à la Conciergerie. Cette maison sert aussi à la réclusion des femmes condamnées par le tribunal correctionnel. Dans des bâtiments séparés sont détenues des femmes arrêtées pour dettes.

Les jeunes filles détenues dans cette maison par l'effet

[1] Cette prison a été augmentée, depuis quelques années, d'une chapelle, de deux bâtiments affectés spécialement à la détention des filles publiques, avec séparation pour les enfants au-dessous de seize ans; d'une grande infirmerie et de deux magasins pour la literie des prisons.

Cette maison contient également les services généraux des prisons de la Seine. L'administration s'occupe d'appliquer à cette prison le régime cellulaire qui forme la base de tout système pénitentiaire. (B.)

de la puissance paternelle, étaient, en 1819, au nombre de neuf : la plus âgée avait dix-neuf ans, et la plus jeune treize : le nombre moyen est de neuf à douze ; elles travaillent pendant l'hiver dans une pièce commune. Une seule était attaquée de la maladie vénérienne.

En 1817, on y a construit une chapelle dont le projet fut approuvé le 7 août 1816.

On a établi dans cette maison des ateliers où les prisonnières sont assujetties au travail [1].

SAINTE-PÉLAGIE, située quartier du Jardin des Plantes, rue de la Clef, n° 14. J'ai parlé de l'origine de cette maison, qui fut bientôt convertie en prison destinée aux femmes de mauvaise vie, et où les pères faisaient enfermer leurs filles, et les époux leurs femmes dont la conduite était déréglée. Aujourd'hui elle contient des jeunes gens détenus par l'autorité paternelle, des débiteurs et des prévenus pour délits politiques [2].

M. Delaborde parle ainsi de cette prison : « Le corps » de logis destiné aux prisonniers pour dettes dans la » maison de Sainte-Pélagie, et qui n'est disposé que pour » contenir cent détenus, en a cent vingt et quelquefois » cent cinquante. Il consiste en trois étages, composés » chacun d'un corridor étroit dont les chambres ne re» çoivent le jour que par des espèces de soupiraux placés » sous le toit sans mansardes. Aucune de ces chambres

[1] Cette prison a servi depuis de maison de correction pour les jeunes enfants, qui, actuellement, sont renfermés dans la prison-modèle, rue de la Roquette. (B.)

[2] Cette prison est spécialement consacrée aujourd'hui aux prisonniers politiques. Les prisonniers pour dettes sont détenus dans une nouvelle prison située rue de Clichy, auprès du jardin de Tivoli. La construction de cette prison a coûté 1,100,000 francs. (B.)

» n'a de cheminées ; il règne un froid cruel dans les unes » et une chaleur asphyxiante dans les autres. Ces chambres, qui ne peuvent contenir que trois personnes, en » renferment ordinairement cinq à six, et la malpro» preté y est partout révoltante. Ces malheureux n'ont » pour se promener qu'un corridor qui n'a pas quatre » pieds de large, et le *Préau* qui n'a pas trente pieds car» rés. Ils ont inutilement demandé, pendant des années, » qu'on établît des courants d'air et des ventilateurs dans » le plafond.

» Renfermés dès huit heures du soir, en hiver, jus» qu'à sept heures du matin, sans qu'il soit possible à » aucun d'eux de sortir dans le corridor pour satisfaire » à ses besoins, souvent cinq ou six individus sont obli» gés de souffrir douze heures de suite de l'infirmité d'un » seul.

» L'infirmerie est plus sale, plus mal tenue que tout » le reste de la maison. Le mauvais usage de faire cou» cher les galeux deux et souvent trois ensemble, pro» longe cette maladie, et la communique à d'autres pré» venus. »

Les prévenus de délits politiques ne jouissent ni de plus d'aisance ni de plus de salubrité : ils préfèrent le séjour de la Grande-Force à celui de Sainte-Pélagie.

« Le régime de cette prison, dit encore M. Delaborde, » est assez mauvais, et rien n'excuse la malpropreté qui » y règne. Les murailles n'ont pas été blanchies depuis » vingt ans, et tout accuse à la fois l'incurie de la haute » administration et la négligence des subordonnés [1]. »

Les enfants détenus à Sainte-Pélagie par l'effet de la

[1] *Mémoires de M. Alexandre Delaborde.*

puissance paternelle, étaient, au mois de juin 1819, au nombre de dix-neuf : le plus âgé avait dix-neuf ans, et le plus jeune neuf ans. Leur nombre moyen est de quinze à vingt. Chacun de ces enfants a sa chambre et son lit; ils travaillent à faire des cardes, et sont entièrement séparés des autres prisonniers[1].

Les enfants filous, détenus d'abord à la Force après leur jugement, passent à Sainte-Pélagie; les plus coupables sont envoyés à Bicêtre.

On a construit dans cette prison une chapelle dont le projet fut approuvé le 7 août 1816.

BICÊTRE. J'ai parlé ailleurs de l'*hospice* de cette maison[2]; je ne l'envisage ici que sous le rapport de *prison*[3].

Six corps de bâtiments à plusieurs étages, et dont les fenêtres sont garnies de barreaux de fer, composaient les prisons de Bicêtre. Ces bâtiments, pour l'avantage des prisonniers, se sont augmentés dans la suite.

Cette maison est administrée par deux autorités distinctes : la préfecture de police et la préfecture de la Seine. La première, très-active, a sous sa direction tout ce qui tient à la sûreté : le greffe, la conciergerie, les guichetiers, etc. La seconde, calme et passive, dirige et nomme les régisseurs, les commis, les officiers de santé, l'aumônier et les hommes de peine.

[1] *Rapport* fait à la Société royale pour l'amélioration des prisons, le 8 juin 1819.

[2] *Voyez*, ci-dessus, *Hospice de Bicêtre*.

[3] J'ai déjà dit plus haut que Bicêtre ne contenait plus aujourd'hui de prison; cet établissement est maintenant consacré en entier aux malades, aux infirmes, aux vieillards. Les prisonniers qui autrefois étaient détenus à Bicêtre sont actuellement renfermés dans la prison nouvellement construite rue de la Roquette, non loin du cimetière du Père-Lachaise. Nous laissons néanmoins subsister la description de Dulaure, comme indiquant l'état ancien de Bicêtre. (B.)

Une compagnie de vétérans, logée dans les bâtiments de la prison, sert à y maintenir l'ordre.

La prison de Bicêtre est instituée pour contenir quatre cents prisonniers, et sa population moyenne était, en 1817, d'environ huit cents.

Dans la prison, on a établi un appareil semblable à celui de l'hôpital Saint-Louis, pour le traitement des maladies de la peau par les fumigations sulfureuses. Les médicaments sont fournis par la pharmacie centrale des hôpitaux.

Il manquait à Bicêtre une lingerie : le transport du linge se faisait une fois par semaine, ce qui était sujet à beaucoup d'inconvénients, et causait parfois des retards dans le service. On changeait de draps une fois par mois; mais le linge de ces draps, comme celui des chemises, est, dit M. Pariset dans son rapport, formé d'une toile brune et grossière, et d'une dureté presque métallique. Les prisonniers, pour user les aspérités de cette toile, et la rendre plus flexible, la courbent sur l'angle de leur bois de lit, et la frottent vigoureusement jusqu'à ce qu'elle paraisse plus assouplie. Le linge, par ce frottement, est bientôt usé, et l'économie qu'on a voulu atteindre se trouve trompée. Le même médecin nous apprend, dans son rapport, que les draps et les chemises sont souvent délivrés aux prisonniers dans un état d'humidité et mal lavés [1].

En 1823, on a paré à ces inconvénients en établissant dans cette maison une belle lingerie.

Dans les infirmeries, on donne aux malades du linge blanc et plus fin.

[1] *Rapport* fait dans la séance du 8 juin 1819.

M. Pariset signale, dans le régime de cette prison, plusieurs abus, plusieurs vices, et propose des réformes utiles, qui, on doit l'espérer, seront adoptées. On voit avec plaisir cet éloquent écrivain, sans cesser d'être juste sur la rigueur des peines, plaider la cause des malheureux qui les subissent. Il fait sentir la nécessité de leur procurer une nourriture plus abondante et plus substantielle. « Le pain, dit-il, est généralement amer, aigre, » mat : étant mal conditionné, il passe vite, et ne nour- » rit pas ; il fatigue l'estomac, il use ses forces, et ne les » répare point.... Il est naturel que le prisonnier prenne » en haine qui le nourrit mal. De là vient que la morale » trouve son cœur fermé. Comment serait-il touché de » vos préceptes, lorsque vous ne l'êtes point de sa mi- » sère? Et que reste-t-il à un homme qui se croit le rebut » des autres, que le souhait de mourir en les détestant? » Aussi est-il d'observation que, pressés par le supplice » d'une faim toujours allumée et toujours mal satisfaite, » des prisonniers ont voulu se pendre, et que d'autres, » pour abréger une vie malheureuse, se sont précipités » avec fureur dans les dépravations les plus révoltantes. » Par toute la terre, la faim est le plus dangereux de tous » les conseillers. Si vous voulez que le prisonnier soit » disciplinable, ne l'irritez pas par la faim ; et, si vous » voulez épargner à lui cette torture, et à vous cette in- » dignité, n'hésitez pas, donnez-lui de bons aliments [1]. »

Le même médecin, avec sa verve et son talent connus, fait des observations d'une haute importance. Ce qu'il dit sur les mauvais traitements qu'on fait éprouver aux pri-

[1] *Rapport* fait au conseil général des prisons, dans les séances des 25 mai et 8 juin 1819.

sonniers devrait servir de règle à tous ceux qui ont de l'autorité sur eux. Il dénonce formellement les abus de ce qu'on appelle *la cantine;* abus qui deviennent une source de vexation contre les prisonniers, et de fortune pour le concierge. « Le concierge, dit-il, a intérêt de » vendre, puisque cette vente fait son gain : il vend à des » prix immodérés; le prisonnier qui se plaindrait serait » mal reçu, peut-être serait-il mis au cachot, peut-être » aux fers... Le prisonnier sobre n'est pas vu de meilleur » œil... C'est un désordre impossible à concilier avec le » salutaire projet d'améliorer le moral des détenus, que » l'existence d'un ordre de choses où le concierge, qui, » par la nature de ses fonctions, doit avoir une autorité » presque absolue sur les prisonniers, ait, par *la cantine,* » la faculté de les voler, de les corrompre, et de leur » faire dissiper d'avance la réserve de leurs travaux; et » où le détenu est toujours sous le coup de l'injus- » tice[1]. »

Des abus plus graves encore existaient avant l'établissement de la Société royale pour l'amélioration des prisons, et doivent être aujourd'hui entièrement réformés. Voici des désordres que M. Pariset n'a point révélés, sans doute parce qu'ils n'existaient plus.

Les deux administrations, en présence l'une de l'autre dans cette maison, se nuisent réciproquement. L'administration de la préfecture départementale se fait remarquer par un calme qui ressemble à la faiblesse; celle de la préfecture de police se distingue par une activité excessive, quoique bien intentionnée : ses agents trouvent avec facilité, sans employer la provocation, des prisonniers

[1] *Rapport* fait au conseil général des prisons, dans les séances des 25 mai et 8 juin 1819.

empressés à devenir les dénonciateurs d'autres prisonniers, moins criminels qu'eux, ou auteurs de crimes pour lesquels ils n'avaient pas encore été condamnés. Ces dénonciations, trop facilement accueillies peut-être par les agents de la police, étaient la source d'une foule de stratagèmes, d'intrigues, de séductions, et la matière des rapports que ces agents adressaient journellement à la préfecture de police : la malheureuse victime de ces manœuvres était plongée dans les cachots ! Voilà comment on plaçait les détenus sur la voie de la morale.

Le concierge, sans en instruire l'autorité, les guichetiers, pour des causes très-legères, mettaient arbitrairement les détenus dans les cachots. Ce n'est point par des iniquités et des abus de pouvoir qu'on peut ramener les criminels à la vertu.

La loi defend les distinctions entre les condamnés, et de prélever sur eux des rétributions. Le concierge continuait d'enfreindre la loi en faveur des condamnés payants ; cent et tant de détenus portaient, pour leur argent, des vêtements distingués : et, moyennant six ou dix livres par mois, ils couchaient seuls, avaient une table payée trente sous par mois, et une chaise douze sous.

Ce ne sont là que les moindres abus existants dans cette maison. Des condamnés se jouaient des devoirs de la religion, qu'on leur avait imposés depuis quelques années ; ils se prêtaient à toutes les pratiques extérieures, même les plus sacrées du culte, et n'en continuaient pas moins leurs détestables habitudes. La pédérastie en faisait périr un grand nombre.

La surveillance de la police était poussée à un tel excès, et les dénonciateurs étaient si favorisés, que la méfiance, l'inquiétude, le dégoût, troublaient les travailleurs jusque

dans leurs ateliers, désertés par un grand nombre. Cette surveillance s'étendait jusque sur les employés de la maison.

Il faut certainement de la sévérité parmi ces hommes vieillis dans le vice; mais si elle dépasse les bornes de la justice, elle ne corrige point: elle irrite, elle révolte, ou engendre de nouveaux vices dans l'âme de ces criminels.

Ces abus et plusieurs autres, dont la description m'entraînerait dans de trop longs détails, ont été réformés depuis 1818: ils étaient connus du docteur Pariset, puisque, dans son rapport, on lit cette phrase consolante: « J'ai vu Bicêtre à deux époques différentes: dans l'une, » Bicêtre rivalisait l'enfer des poëtes; dans l'autre, qui » est l'époque actuelle (1819), il s'administre comme un » couvent[1]. »

Le nombre des prisonniers s'est élevé, en 1818, à près de 1,100, et a dépassé constamment celui de 1,000. En cette dernière année, on y comptait 238 condamnés à la détention, 418 à la réclusion, 304 aux fers. 3 à la déportation, et 43 *suspects*. Elle donne cette qualification à des gens soupçonnés de crimes, et que la police fait renfermer pour des motifs connus d'elle seule: en général ce sont des voleurs adroits.

A l'exception de ces *suspects*, des condamnés aux fers et des infirmes, tous les prisonniers sont astreints au travail: et, dans les années 1817, 1818 et 1819, on s'est occupé de nouvelles constructions pour les ateliers de Bicêtre.

Le produit des travaux est ainsi réparti: le gouverne-

[1] *Rapport* de M. Pariset fait au conseil-général des prisons, dans les séances des 25 mai et 8 juin 1819, page 51.

ment retient un tiers et deux centimes par franc, pour se défrayer du coucher et des vivres.

Un tiers est payé chaque semaine aux travailleurs ; le troisième tiers reste en fonds de réserve, comme masse, pour être rendu à l'individu lors de sa sortie de Bicêtre.

Les non-travailleurs ont, par jour, une livre et demie de pain, un demi-litre de bouillon à la Rumfort ; ils couchent sur une paillasse que l'on renouvelle une fois l'an, ou plus souvent, s'il y a extrême besoin ; ils ont de plus un traversin en balle d'avoine, une couverture et une couchette ; ils couchent deux dans le même lit.

Les travailleurs ont, par jour, une livre et demie de pain, un demi-litre de bouillon ordinaire, un demi-litre de haricots ou de lentilles apprêtés, et, deux fois par semaine, quatre onces de viande désossée. Ils couchent deux dans un lit composé d'une paillasse, d'un matelas, de draps, d'une couverture et d'un traversin de balle d'avoine.

Les infirmes couchent seuls, et sont nourris comme les travailleurs.

Le nombre des prisonniers malades traités dans les infirmeries forme le dixième de la population de Bicêtre. Deux vastes salles, l'une pour la médecine, l'autre pour la chirurgie, reçoivent 90 à 100 malades. En 1818, on y comptait 33 fiévreux, 18 vénériens, 10 blessés, 8 teigneux, 9 scrofuleux, 4 scorbutiques et 82 galeux.

Les galeux, nourris comme les travailleurs, ne sont pas considérés comme malades, et habitent une salle particulière.

Dans un rapport fait en 1819, au conseil-général des prisons, la population des prisonniers, en 1818, se montait à 820 personnes, et le nombre des malades était de

80. Il y a eu des jours où le nombre des malades a été de 115, et celui des galeux de 108. Tous les lits de la salle de médecine, qui en contient 47, étaient occupés pendant l'été de 1819.

Tous les malades couchent seuls sur une couchette garnie d'une paillasse, de deux matelas, de draps, d'un traversin en plume et de deux couvertures. Des poêles chauffent les salles en hiver, à dix degrés de Réaumur. Leur nourriture consiste en une livre de pain blanc, six onces de viande désossée, un demi-litre de bouillon, un double centilitre de vin. Ils peuvent, en remplacement de la viande, demander des pruneaux, des œufs durs ou à l'oseille, une côtelette, du riz ou du vermicelle au lait ou au gras, des haricots, des lentilles, suivant leur goût.

En été comme en hiver, les détenus sont vêtus en toile noire et blanche; on leur donne une veste tous les deux ans, un pantalon tous les ans, une paire de bas de laine tous les six mois, une paire de sabots tous les six mois. On accorde des souliers à ceux dont les infirmités les leur rendent nécessaires. On a essayé, dans ces derniers temps, de les habiller d'étoffes de laine en hiver; ils étaient dévorés par la vermine.

On accorde des permis à ceux qui demandent à prendre des bains.

Maison de Charenton-Saint-Maurice, destinée aux aliénés, fondée en 1641. Elle est moins une prison qu'un *hospice*: j'en ai parlé ci-dessus sous ce dernier rapport. Ses bâtiments peuvent contenir quatre cents personnes insensées; on n'y reçoit que celles dont on peut espérer la guérison: il y a des pensions de plusieurs prix. Le sieur de Coulmiers, ancien directeur de cet établissement, avait cherché à ramener les aliénés par de la mu-

sique et des spectacles où les pensionnaires jouaient leurs rôles.

Dans cette maison, qui était aussi maison de détention, fut renfermé, puis mourut en 1815, ce profond scélérat nommé *marquis de Sades*, qui, par ses exemples atroces et ses écrits non moins horribles, s'est montré l'apôtre de tous les crimes, de l'assassinat, du poison, et l'ennemi de tout ordre social : ce monstre a passé une grande partie de sa vie dans les prisons, et son titre de *marquis* l'a vingt fois sauvé de l'échafaud.

Telles étaient les prisons qui existaient avant la révolution, et dont quelques-unes, pour avoir changé de destination, n'ont pas cessé d'être en activité. Je vais y joindre la notice des prisons établies depuis.

Pendant la révolution, on s'occupa beaucoup de l'amélioration du sort des prisonniers. Le 22 juillet 1791, une loi ordonne l'établissement des *maisons de correction* destinées aux jeunes gens âgés de moins de vingt et un ans, et aux personnes condamnées par voie de police correctionnelle ; elle prescrit la séparation des personnes des deux sexes et le travail des prisonniers.

La loi du 29 septembre de la même année établit des *maisons d'arrêt* pour y détenir ceux qui y seront envoyés par mandat d'officiers de police, et des *maisons de justice* près de chaque tribunal criminel.

Celle du 21 octobre 1791 établit des maisons *de justice municipale* pour les individus pris en flagrant délit.

Sous le régime de la terreur, il fut établi à Paris un grand nombre de prisons extraordinaires, dans la plupart des édifices nationaux [1], elles n'eurent qu'une exis-

[1] Voyez *Almanach des Prisons*, le *Tableau des Prisons de Paris sous le règne de Robespierre*, etc., etc.

lence passagère, et s'ouvrirent à la mort de Robespierre. Le 1er juillet 1800, le gouvernement attribua au préfet de police de Paris la surveillance des *prisons*, *maisons de dépôt*, *d'arrêt*, *de justice*, *de force* et de *correction*. Ce préfet conserve encore ces attributions.

PRISON DE DÉPÔT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE OU PRISON MUNICIPALE, située dans les bâtiments de la préfecture de police. Cette prison se divise en deux parties principales :

La première, composée de chambres particulières et assez commodes porte le nom de *Salle Saint-Martin* : elle est destinée aux personnes qui peuvent fournir aux frais de leur logement et de leur nourriture.

La seconde partie consiste en un ancien bâtiment à trois étages, dont chacun se compose d'une pièce longue, étroite et obscure, de sombres cabinets pour les prisonniers mis au secret et de quelques cachots.

Au premier étage sont logées les filles publiques, au second des prévenus, et au troisième ceux qui paraissent les moins coupables. Voici les observations de M. Delaborde sur cette partie de la prison municipale.

« Un honnête homme qui serait accusé par la malveil-
» lance, ou suivi dans la rue au moment d'une émeute
» ou d'une voie de fait, ou saisi par mégarde, est amené
» au dépôt de la préfecture de police, et confondu avec
» ce que la crapule, la malpropreté, le vice ont de plus
» odieux, dans un local infect, qui n'est jamais blanchi
» ni purifié, à moins que l'extérieur de cet homme ne le
» fasse connaître pour quelqu'un au-dessus de la classe
» commune, et cela n'a guère lieu pendant la nuit : il
» pourrait rester dans ce cloaque assez de temps pour y
» contracter toutes sortes de maladies contagieuses. Il en

» est de même pour les femmes, qui, dans les premiers » moments, peuvent se trouver avec ce qu'il y a de plus » abject... Si l'homme arrêté n'est pas connu, ou qu'on » juge à son extérieur qu'il mérite moins d'égards, ou » seulement si les salles *Saint-Martin* sont occupées, il » est renfermé dans une salle commune d'une malpro- » preté révoltante; il est confondu avec ce que Paris of- » fre de plus honteux : les voleurs, les vagabonds, les » mendiants, la plupart couverts de vermine et d'érup- » tions cutanées, et entassés l'un près de l'autre comme » des bêtes; et quelquefois on reste cinq à six jours sans » y être examiné [1]. »

Cette cruelle insouciance pour les malheureux, ces dangers ont sans doute cessé ou cesseront bientôt par la sollicitude des membres de la société pour l'amélioration des prisons.

Voici, suivant M. Delaborde, le nombre des prévenus entrés dans cette maison pendant l'espace de cinq années :

En 1813 furent conduits à la prison de la préfecture de police.	10,737 personnes.
En 1814.	12,659
En 1815.	14,414
En 1816.	17,649
En 1817.	18,132
En 1818.	14,547
Total.	88,318

Toutes les personnes arrêtées par mandats du préfet

[1] *Mémoire sur les Prisons*, par M. Alexandre Delaborde. *Constitutionnel* du 12 juin 1819.

de police ou par ordre des commissaires sont conduites dans cette prison municipale : là elles attendent la liberté ou bien une autre prison.

PRISON MILITAIRE DE MONTAIGU, située rue des Sept-Voies. Elle occupait une partie des bâtiments de l'ancien collége de Montaigu, qui, dès l'an 1792, fut converti en hôpital et en prison militaire. On y renfermait pour peu de temps ceux qui s'étaient rendus coupables de quelques infractions contre la discipline ; les soldats qui, casernés hors de Paris, se rendaient sans permission dans cette ville, et autres soldats de la place convaincus de légers délits. Le régime de cette maison de correction était assez doux[1].

HÔTEL DE BESANCOURT, maison de détention, située quai Saint-Bernard, destinée aux délinquants de la garde nationale parisienne. Par une décision du ministre de l'intérieur, du 9 mars 1819, cette prison devait avoir une autre destination, et être disposée pour y recevoir les accusés de délits politiques, qu'il était inconvenant, sous tous les rapports, de laisser renfermés dans les prisons ordinaires[2].

PRISON D'ESSAI, située au quai de l'Hôpital, au delà du Jardin des Plantes. Cette prison, établie par ordonnance du roi, du 18 août 1814, est destinée à contenir des jeunes gens corrompus, mais susceptibles d'être ramenés à des principes de morale. Ce sont des prêtres qui sont

[1] Cette prison n'existe plus. Elle a été remplacée par la prison pénitentiaire de Saint-Germain-en-Laye. (B.)

[2] Les condamnés de la garde nationale sont aujourd'hui détenus dans une maison située rue des Fossés-Saint-Bernard. (B.)

chargés de les convertir et de leur inculquer ces principes : le but de cette institution est très-louable.

Les enfants placés entre la contrainte, les châtiments et l'espoir d'obtenir leur liberté et un sort meilleur, doivent nécessairement suivre la route qui leur est prescrite ; mais ce moyen pourra-t-il agir efficacement sur tous les détenus? Les habitudes seront-elles effacées? N'est-il pas à craindre que ces jeunes gens ne paraissent renoncer au vice de leur éducation que pour y joindre un vice nouveau, celui de l'hypocrisie, qui en ferait des scélérats plus dangereux? Si j'en crois certains rapports, ces craintes ne sont pas sans fondement. Il est reconnu que les sujets sur lesquels on opérera, si on ne leur donne pas une instruction solide, un métier ou moyen d'existence, ne changeront point ; on ne parviendra jamais qu'à convertir leur audace en dissimulation[1].

Maison des Dames de Saint-Michel, couvent et lieu de correction, situés rue Saint-Jacques, n° 193. Dans ce couvent sont détenues, en vertu d'ordres de la police, des filles et femmes d'une conduite déréglée. On y renferme aussi de petites filles qui n'ont pas encore atteint l'âge de puberté, et qu'on croit nécessaire de punir.

Dépôts de Saint-Denis et de Villers-Cotterets. Ces dépôts dépendent de Paris, et sont destinés à recevoir les mendiants, vagabonds, gens sans aveu qui se trouvent dans cette ville. Je ne connais aucun rapport sur ces dépôts dont les habitants n'ont point fixé l'attention des amis de l'humanité, et dont le sort est moins connu que celui

[1] Cette prison n'existe plus, mais on en a établi une autre, dite *Prison-modèle*, située rue de la Roquette, non loin du cimetière du Père-Lachaise, et qui sert également de maison de correction pour les jeunes détenus. (B.)

des prisonniers de Paris. Les prisonniers y obtiennent du pain au prix de leur liberté, et subissent la peine de leur défaut d'éducation et de fortune. Chacun de ces dépôts est divisé en deux parties : l'une pour les femmes, l'autre pour les hommes. On y avait établi des ateliers ; les hommes travaillaient à polir des glaces ; les femmes à filer et à coudre ; mais les événements des années 1814 et 1815 interrompirent ces travaux, qui procuraient aux détenus une distraction utile et des moyens d'améliorer leur sort. Ces travaux ont sans doute été depuis remis en vigueur.

« En examinant l'état des prisons de Paris, et le ré-
» gime qui s'y observe, dit M. Delaborde, on est surtout
» frappé d'une chose qui choque autant le bon sens que la
» justice : c'est que les détenus sont plus maltraités en
» raison de leur moindre culpabilité ; c'est-à-dire que le
» condamné aux galères a une existence tolérable ; le ré-
» clusionnaire une condition moins bonne ; l'accusé, au
» moment de son jugement, une situation beaucoup plus
» cruelle, et qu'enfin le simple prévenu est dans un aban-
» don affreux, et traité comme le dernier des scélérats,
» sans aucun moyen d'adoucir son sort ; de sorte que
» beaucoup d'individus peuvent regretter de n'être pas
» plus coupables[1]. »

Nous avons l'espoir que ces abus cesseront, que le gouvernement ne méritera plus les reproches que lui adressent les amis de la justice et de l'humanité. L'ordonnance du roi, du 9 avril 1819, qui établit une *société royale pour l'amélioration des prisons*, et un *conseil-général des prisons*, chargés spécialement de présenter des vues sur leur régime, leur salubrité et l'instruction des déte-

[1] *Mémoire sur les Prisons de Paris*, par M. Delaborde.

nus, paraît tendre à une amélioration nécessaire; elle confirme le préfet de police dans ses attributions sur les prisons de Paris, en outre le charge seul de tout ce qui est relatif au régime administratif et économique de ces prisons, des maisons de répression de Saint-Denis et du dépôt de mendicité du département de la Seine.

La *Société pour l'amélioration des prisons,* créée au mois de mai 1819, installée le 14 juin suivant, nomma un *conseil spécial* d'administration, et chaque membre fut chargé de la surveillance d'une de ces prisons.

Compagnie d'assurance contre les Incendies. C'est au mois de septembre 1810 qu'une société de capitalistes a publié le prospectus de ses statuts et règlements; depuis, d'autres compagnies se sont constituées pour le même objet. Ces établissements, résultat d'une idée ingénieuse qui concilie l'intérêt des actionnaires avec l'intérêt public, ont parfaitement prospéré.

Palais de la Légion d'Honneur, situé rue de Bourbon, n° 70. Il fut bâti, en 1786, sur les dessins du sieur Rousseau, architecte, pour le prince de Salm, et porta le nom d'*hôtel du prince de Salm* jusqu'en 1802, qu'il fut affecté à cette nouvelle institution.

Bonaparte, encore consul, sembla dire à ses partisans dévoués : « Je vais porter la première atteinte à l'égalité » sociale; laissez-moi faire; favorisez les progrès de mon » despotisme, je flatterai votre vanité et j'accroîtrai vos » richesses. » S'il ne le dit pas, il le fit; il tendit ce piége à la faiblesse humaine, et ces hommes s'y laissèrent prendre. Les rubans, les cordons devinrent des chaînes qui les attachèrent aux intérêts de l'envahisseur[1].

[1] Il est consolant d'annoncer que le tribunat résista fortement à cette institution nouvelle; que la loi ne passa qu'à une faible majorité; que quelques hom-

Par la loi du 19 mai 1802, la Légion-d'Honneur fut créée, et son inauguration célébrée le 14 juillet 1804. On choisit l'hôtel de Salm pour y placer l'administration de cette nouvelle institution : hôtel magnifique où sont prodiguées toutes les richesses de l'architecture. Le chef de cette administration porte le titre de *grand-chancelier*.

Depuis l'établissement de la Légion-d'Honneur, jusqu'au 15 mars 1819, on a compté 59,875 membres de cette légion, nommés dans les différents grades ; 13,285 morts ; 5,381 étaient devenus étrangers par suite des événements de 1814 et 1815.

La Légion-d'Honneur, en 1819, se composait de 79 grand'croix, 155 grands-officiers, 648 commandeurs, 3,963 officiers et 36,364 légionnaires ; ce qui donne un total de 41,209 membres, dont 27,568 militaires, et 1,110 civils, nommés avant la Charte, et 10,015 militaires et 2,516 civils, nommés depuis.

Tant que cette marque distinctive sera le prix d'utiles services rendus à la patrie, tant qu'on ne l'accordera qu'au vrai mérite, il sera honorable de la porter ; mais si elle est le fruit des sollicitations importunes ou d'une protection partiale, si elle est le prix de services honteux et d'emplois infamants, il lui arrivera ce qui autrefois est arrivé à la croix de Saint-Louis : elle ne vaudra plus à celui qui la porte qu'une considération douteuse [1].

mes eurent l'honneur de refuser le serment d'obéissance au gouvernement de Bonaparte, serment exigé en recevant la décoration. Tels furent le savant et très-peu opulent *Anquetil-Duperron*, membre de l'Institut ; M. *Riols*, membre du tribunal de cassation, et *Réveillère-Lépaux*. Ils renoncèrent à leurs places, aux avantages qu'elles leur procuraient ; mais ils ne trahirent point leur conscience. Honneur immortel à ces généreux Français !

[1] La plupart de ceux qui ont reçu cette décoration depuis l'an 1814 l'étalent tout entière aux yeux du public. Ceux qui l'avaient reçue avant cette époque ne

Colonne de la place Vendôme, ou *colonne triomphale*, érigée à la gloire de la grande armée. Elle s'élève au centre de la place Vendôme ; et, par la vaste ouverture des belles rues de *Castiglione* et de *la Paix*[1], elle s'aperçoit du boulevard des Capucines et du Jardin des Tuileries ; elle fut fondée en 1806, et terminée en 1810.

Elle surpasse en hauteur les édifices qui l'environnent ; cette hauteur est de 43 mètres ou 132 pieds, y compris le piédestal ; son diamètre est de 4 mètres ou 12 pieds. Sa fondation a 30 pieds de profondeur ; elle a été assise sur le pilotis établi pour la statue équestre de Louis XIV, qu'elle remplace.

Le piédestal de la colonne a 7 mètres ou 21 pieds et demi d'élévation. Il est entouré par un pavé et trois gradins en marbre blanc. Ce piédestal, le fût de la colonne, son chapiteau et son amortissement, bâtis en pierres de taille, sont extérieurement revêtus de fortes lames de bronze, chargées de bas-reliefs. Ce bronze provient des douze cents pièces de canon prises sur les armées russes et autrichiennes, pendant la glorieuse campagne de 1805[2].

Les quatre faces du piédestal présentent, en bas-relief, des trophées d'armes, composés de canons, mortiers, obusiers, boulets, carabines, timbales, drapeaux, cas-

laissent paraître qu'une partie très-exiguë du ruban. Parmi ces derniers, il en est qui ne la portent que dans des occasions rares et nécessaires.

[1] La rue de *Castiglione*, qui part du milieu de la longueur du jardin des Tuileries, traverse la rue de Rivoli, s'étend jusqu'à celle de Saint-Honoré, qu'elle traverse aussi, et communique en ligne droite au centre de la place Vendôme. La rue de *la Paix* continue dans la même direction, et va aboutir au boulevard des Capucines.

[2] Le bronze employé à revêtir cette colonne pèse un million huit cent mille livres.



ques, et de vêtements militaires. Au-dessus du piédestal et sur une espèce d'attique, se dessinent des festons de chêne, soutenus aux quatre angles par autant d'aigles en bronze, pesant chacun 500 livres.

A l'imitation de la fameuse colonne d'Antonin, le fût de celle-ci est couvert d'une suite de tableaux en bas-relief et en bronze, disposés en spirale, et dont les sujets représentent, par ordre chronologique, les principaux exploits qui signalèrent la campagne de 1805, depuis le départ des troupes du camp de Boulogne jusqu'à la conclusion de la paix après la bataille d'Austerlitz.

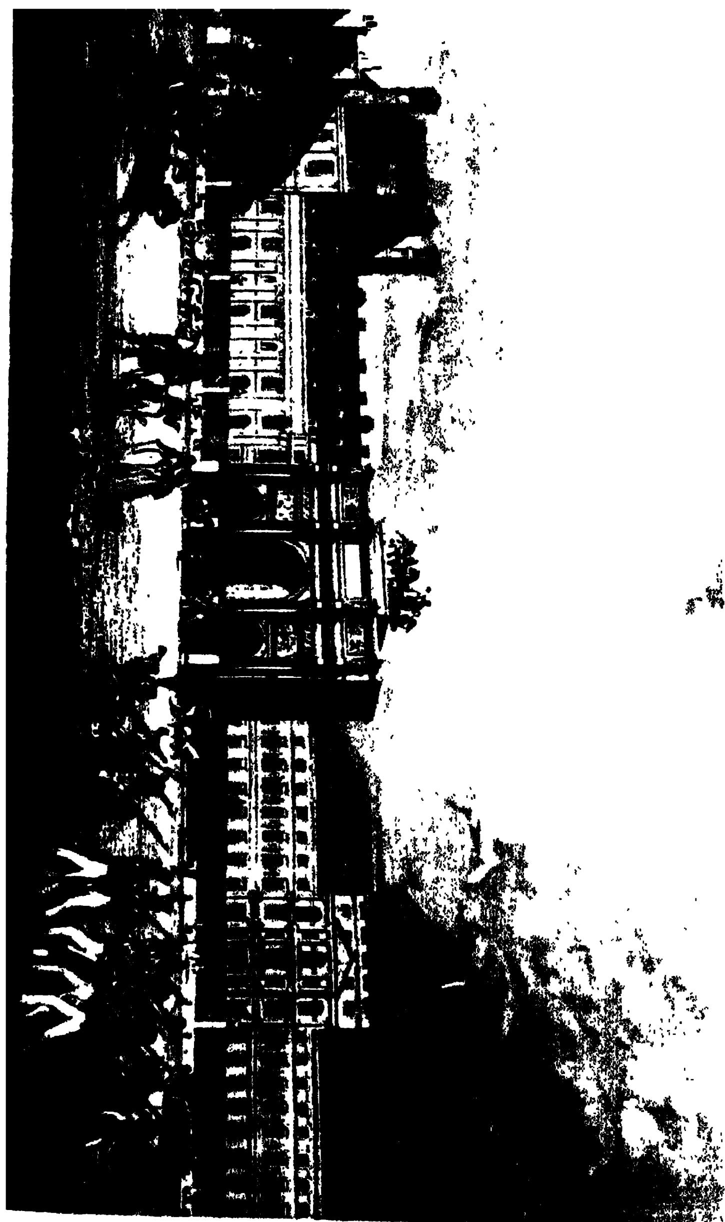
Les bandes de bronze sur lesquelles sont ces tableaux en bas-relief, et qui contournent la colonne, depuis sa base jusqu'à son chapiteau, ont trois pieds huit pouces de haut, et sont séparées entre elles par un cordon sur lequel est inscrit l'action représentée dans le tableau placé au-dessus.

Dans l'intérieur de cette colonne, on a pratiqué un escalier à vis; on y parvient par une porte ouverte sur une des faces du piédestal. Par cet escalier, composé de 176 marches, on monte à une galerie placée au-dessus du chapiteau de la colonne.

Au-dessus de ce chapiteau s'élève une forme circulaire, ou espèce de calotte. Sur la partie de cette calotte qui fait face aux Tuileries, on lit l'inscription suivante :

Monument élevé à la gloire de la grande armée, commencé le 25 août 1806, terminé le 15 août 1810, sous la direction de M. Denon, directeur-général, de M. G.-B. Lepère et de M. Gondouin, architectes.

C'est sur cette calotte qu'était placée la statue pédestre de Napoléon Bonaparte. Cette statue, qui, vue du sol de



Cette explosion rompit les portes, les fenêtres du voisinage, et ébranla tellement les maisons de la rue Saint-Nicaise qu'elles furent abandonnées et condamnées à la démolition. Par ce désastre, par les réparations et agrandissements qui en résultèrent, cette rue disparut presque entièrement, et la place du Carrousel, très-inégale, acquit de l'étendue et de la régularité.

Bonaparte ajouta à la décoration de cette place, en faisant construire la grille du château des Tuileries, et surtout l'édifice de la *nouvelle galerie du Louvre*. Cet édifice fut commencé en 1808; mais, en 1814, par l'effet des événements politiques, la construction de cette galerie fut suspendue.

En 1808, on ouvrit la rue du Carrousel, pour établir la communication de la place de ce nom à celle du Vieux-Louvre; et, pour la première fois, de la façade du château des Tuileries, on put, à travers cette rue, apercevoir celle du Vieux-Louvre.

La place du Carrousel, suivant le plan adopté par Bonaparte, ne devait avoir de bornes que les édifices des deux galeries, et ceux du Louvre et des Tuileries; tous les bâtiments intermédiaires étaient destinés à la démolition; mais les événements de 1814 arrêtèrent l'exécution de ce projet. Cette place restera encore longtemps dans l'état où elle se trouve. Son plan présente un parallélogramme irrégulier, dont la plus grande dimension a 280 mètres ou 861 pieds, et dans la plus grande largeur 210 mètres ou 648 pieds. Elle a été encore agrandie récemment.

L'ancienne galerie du Louvre, qui borde cette place du côté du midi, était fort dégradée par le temps; elle fut, à l'extérieur comme à l'intérieur, convenablement restaurée.

Du côté du couchant, cette place est avantageusement limitée par une vaste grille, qui la sépare de la cour des Tuileries et laisse voir la façade orientale de ce château. Cette grille a trois entrées dans cette cour : deux de ces entrées offrent, à chacun de leurs côtés, un vaste piédestal portant une figure colossale assise; la troisième entrée, placée au milieu, est décorée par un édifice qui mérite une description particulière.

Arc de triomphe de la place du Carrousel. Ce monument, placé à la principale entrée de la cour des Tuileries, fut fondé en 1806 et construit sur les dessins du sieur Fontaine.

Cet arc de triomphe, élevé à la gloire des armées françaises, a quarante-cinq pieds de hauteur; sa largeur est de soixante, et son épaisseur de vingt et demi. Il présente de face trois arcades, dont celle du centre a quatorze pieds d'ouverture; ses arcades latérales ont huit pieds et demi. Les flancs de cette construction sont percés, chacun, par une arcade dont la direction se correspond de l'un à l'autre, et traverse celle des trois arcades de face.

Chacune des deux faces est ornée de huit colonnes corinthiennes de marbre rouge de Languedoc, dont les bases et chapiteaux sont en bronze. A l'aplomb de ces colonnes et au-devant de l'attique, sont placées autant de statues de militaires français de diverses armes. L'attique est surmonté par un double socle, sur lequel s'élevait un quadrige ou char de triomphe, en plomb doré et de forme antique, ouvrage du sieur Lemot. A ce char étaient attelés les quatre chevaux de bronze, jadis dorés, conquis à Venise, transférés à Paris et nommés

chevaux de Corinthe : ils paraissaient dirigés par deux statues allégoriques, en plomb doré et de grande proportion : la Victoire et la Paix. Ce char vide attendait la figure de Napoléon ; les événements n'ont pas permis de l'y placer.

Six bas-reliefs en marbre ornent les faces de ce monument, dont les sujets sont relatifs à la campagne de 1805.

Du côté de la place du Carrousel, à gauche, un de ces bas-reliefs représente la *capitulation devant Ulm*, sculptée par le sieur Castelier.

A droite, la *victoire d'Austerlitz*, sculptée par le sieur Espercieux.

Sur le côté de l'édifice, est l'*entrée à Vienne*, par le sieur Deseine.

Sur la face qui regarde les Tuileries, l'*entrée à Munich*, par le sieur Claudion.

Sur la même face, l'*entrevue des deux empereurs*, par le sieur Ramey.

Sur le côté à droite, la *Paix de Presbourg*, par le sieur Lesueur.

Cet arc de triomphe, bâti avec un soin extraordinaire, enrichi de sculptures et de matières précieuses, fut imité de celui de Septime Sévère qui se voit à Rome.

Mais cette construction semble étrangère à tout ce qui l'entoure ; son architecture n'a aucun rapport avec celle du château des Tuileries ; ses dimensions sont trop faibles pour l'étendue de la place du Carrousel ; elle est placée sur l'axe du château des Tuileries, mais ne se trouve point sur celui du palais du Louvre ; et par le défaut de parallélisme dans les lignes de ces deux édifices, il résulte un grand désavantage pour la position de cet arc de triomphe : ce n'est pas la faute de l'architecte, c'est la

faute des localités. Enfin ces défauts, ces inconvénients ne permettent de considérer cette construction que comme un riche et précieux hors-d'œuvre.

L'année 1815, fatale à plusieurs édifices terminés ou commencés, le fut à cet arc de triomphe : on le dépouilla des quatre chevaux antiques, du char et des deux figures qui les dirigeaient. Il fut aussi dépouillé des six bas-reliefs en marbre que j'ai indiqués[1]; mais les huit statues de militaires, placées au-dessus de l'entablement, sont restées à leur poste.

Arc de triomphe de l'Étoile, situé hors de la barrière de Neuilly et au centre de la vaste place circulaire appelée l'*Étoile*.

Le sieur Chalgrin, architecte, a fourni les dessins primitifs de cet édifice qui a coûté des travaux et des sommes immenses. La première pierre en fut posée le 15 août 1806.

Quelques-unes de ses parties s'élevaient à peine au-dessus du sol, lorsque, le 1er avril 1810, Marie-Louise, fille de l'empereur d'Autriche, dont le mariage avec l'empereur Napoléon avait été conclu le 7 février de cette année, fit son entrée solennelle à Paris.

Pour recevoir dignement cette princesse et lui donner une grande idée de la capitale de l'empire français, on fit faire à son cortége un long détour : parti du château de Saint-Cloud, ce cortége traversa le bois de Boulogne et prit la route de Neuilly. L'arc triomphal parut alors, par le moyen des charpentes et des toiles peintes, avec

[1] Ces six bas-reliefs ont repris leur ancienne place sur cet arc de triomphe, après la révolution de 1830.

Depuis 1828, ce monument est surmonté par un char attelé de quatre chevaux de bronze, ouvrage de M. Bosio. (B.)

toute la magnificence qu'il devait avoir lors de son entier achèvement.

Les fondations de ce monument retardèrent son élévation. Les couches calcaires du sol n'offraient point de solidité. On fut obligé, après avoir creusé à 24 pieds de profondeur, de former un sol factice qui pût supporter sans danger l'énorme poids de cette construction. Ce sol factice fut composé de plusieurs assises en pierres de taille de grande dimension; chacune de ces assises était disposée de manière à ce que les joints des pierres de l'une ne correspondaient point avec ceux des assises qui lui étaient inférieures et superposées. Les pierres de ces assises présentaient des formes irrégulières, de manière que les angles saillants des unes étaient reçus dans les angles rentrants des autres. Ce sol, dans un sens horizontal, offrait l'image des constructions antiques et verticales, nommées *pélagiennes* ou *cyclopéennes*.

Sur cette base solide s'éleva l'arc triomphal, un des plus colossaux que l'on ait entrepris.

Les événements de 1814, que Bonaparte aurait dû prévoir, et que ses invasions successives sur les droits de la nation française et sur les états étrangers avaient amenés, arrêtèrent les travaux de ce monument d'orgueil qu'il s'élevait à lui-même. Les échafauds furent abattus, et leur bois servit à la toiture du grenier de réserve. On a établi un belvédère sur la hauteur d'un des massifs de maçonnerie[1].

Napoléon Bonaparte opéra, dans les administrations de Paris et de la France, plusieurs changements qu'il

[1] Nous consacrerons, dans l'*Appendice*, un article spécial à l'arc-de-triomphe de l'Étoile. (B.)

jugea nécessaires à ses desseins. Lorsqu'il démolissait pièce à pièce les bases de la république, il en employait les matériaux à construire l'édifice de son despotisme. Fort du dévouement de ses agents civils et militaires, qu'il avait enchaînés à ses intérêts par l'ascendant de sa renommée, et en leur prodiguant des titres, des décorations, des richesses, il brava sans crainte l'opinion publique et le blâme des gens de bien. Il travailla à faire rétrograder la civilisation, en rétablissant les institutions de la barbarie; en faisant revivre les vieilles habitudes des cours, l'étiquette, le cérémonial, les préséances, et ces titres d'*altesse*, de *grandeur*, d'*excellence*, qui ne rendent ni plus grands ni meilleurs ceux qui les portent; et en créant une noblesse héréditaire, institution immorale, outrageante pour la majorité de la nation, et dont l'existence fut la cause principale de la révolution française.

La loterie, les contributions directes et indirectes, les perceptions aux entrées des villes, la conscription, etc., reçurent des extensions qui accablèrent la population française. On le tolérait, on avait l'air de l'admirer, parce qu'on ne pouvait faire mieux, parce qu'il présentait la seule digue qui pût contenir le torrent d'une contre-révolution qu'on redoutait.

Toutefois, il ne méprisa pas assez son siècle et la France pour se croire dispensé d'acquérir des titres à la vraie gloire; il conçut et fit exécuter dans son empire des travaux d'une grande utilité, et, à cet égard, Paris lui doit beaucoup de reconnaissance. Il aspira à l'honneur d'être législateur; et, s'il ne composa pas le Code civil, il ordonna qu'il fût fait.

Il n'était gouverné ni par ses ministres, ni par des par-

tis; il les gouvernait, il gouvernait seul; il leur demandait des conseils, et faisait sa volonté.

Mais, pour satisfaire à la soif de son ambition, et se maintenir dans la fausse route où elle l'avait engagé, il prodigua le sang français, et on évalue à plus d'un million le nombre d'hommes qu'il a sacrifiés à cette passion. Par la vertu de l'organisation politique, chaque année des cent milliers de Français étaient forcés de marcher à sa défense, à la victoire ou à la mort.

Il fut un homme de génie, un grand conquérant, et, si l'on veut, un héros; mais ses vues étaient bornées, ou plutôt son jugement fut égaré par le désir d'accroître sa domination; il ne put apercevoir l'effet de ses conquêtes. Napoléon n'était point un souverain *national*; aussi, lors de ses revers, il n'eut que son armée pour le défendre; il fut abandonné par une nation qu'il avait opprimée et dépouillée de ses droits[1].

[1] Napoleon cachait son oppression sous le pretexte de la nécessite et de la gloire nationale. Il rejetait publiquement l'odieux de ses actes despotiques sur ses ministres, et les en applaudissait en secret. Il obligeait ses orateurs a celebrer la vigueur de la liberté française dans le moment où il la faisait expirer sous des [illegible] mortel.

Il donna le premier au mot *liberal* une acception qu'il n'avait pas encore eue. Ce mot avait signifié jusqu'alors *généreux* ou *prodigue*; mais, dans un arrêté qu'il [illegible] dans les premiers temps de son consulat en faveur des anciens nobles dont il voulait fortifier son parti, il lui fit signifier *indulgent*, *tolérant*. Un député (Pons de Verdun) fit alors ce quatrain :

> Qu'est-ce que ce mot *liberal*,
> Que des gens d'un certain calibre
> Vont tournant partout bien ou mal?
> C'est un diminutif de *libre*.

Ce mot *libéral* se prend aujourd'hui dans un sens différent : il signifie un ennemi des anciens priviléges, le partisan d'une liberté forte et légale.

L'Académie française, dans son Dictionnaire, n'oubliera pas de marquer les changements d'acception que ce mot a éprouvés et les causes de ces changements.

STATISTIQUE DE PARIS.

§ Ier. Chorographie de Paris.

Boulevards. Paris est environné de deux boulevards plantés d'arbres, qui s'unissent en quelques parties, notamment depuis la barrrière d'Italie jusqu'à la barrière d'Enfer. On les divise en *boulevards intérieurs* et *boulevards extérieurs*. Ces deux boulevards se subdivisent en vingt-deux autres qui ont chacun leur dénomination.

Ces deux *boulevards* sont, par le cours de la Seine, divisés en deux parties : le *boulevard du nord* et le *boulevard du midi*.

Le *boulevard intérieur du nord*, nommé *grand boulevard*, fut en partie planté, en 1668, sur l'emplacement des fossés creusés en 1536. Ce boulevard a 2,400 toises de longueur. Ses diverses parties portent différents noms : les boulevards de *Bourdon, de Saint-Antoine, des Filles-du-Calvaire, du Temple, de Saint-Martin, de Saint-Denis, de Bonne-Nouvelle, Poissonnière, de Montmartre, des Italiens, des Capucines* et *de la Madeleine*.

Le *boulevard intérieur du midi*, entièrement terminé en 1761, a 14,490 mètres de longueur ; il se divise en parties différemment nommées : les boulevards *de l'Hôpital, des Gobelins, de la Glacière, de Saint-Jacques, d'Enfer, du Mont-Parnasse* et *des Invalides*. Ces boulevards sont plantés de quatre rangs d'arbres qui forment une route et deux contre-allées.

Boulevards extérieurs. Ils furent établis par suite de la construction d'un nouveau mur d'enceinte, ordonnée par Louis XVI, le 15 janvier 1783. Ce mur d'enceinte, qui n'avait pour objet que les intérêts du fisc, et dont les barrières trop magnifiques qui l'accompagnent ont été bâties sur les dessins de Ledoux, fut presque entièrement achevé en 1789. Quelques parties, notamment celles qu'on nomme *boulevard Saint-Jacques* et *des Gobelins*, ont été terminées en 1813 et 1814. Quatre rangées d'arbres, plantées au delà de ce mur d'enceinte, forment le *boulevard extérieur.*

Barrières. Soixante barrières [1] décorent ce mur d'enceinte, et offrent autant d'entrées à la ville de Paris.

Je commence la description de ce boulevard, de ce mur d'enceinte et de ces barrières, de leur distance de l'une à l'autre, par la partie nord de Paris, en partant du point le plus oriental de la rive droite de la Seine.

La barrière de la *Râpée*, située sur la rive droite de ce fleuve, donne entrée au quai de la Râpée; de ce point, le mur d'enceinte et le boulevard s'étendent jusqu'à la barrière de *Berci*. La distance de l'une à l'autre est de 200 mètres ou 103 toises;

De la barrière de *Berci* à celle de *Charenton*, 800 mètres ou 410 toises;

De la barriere de *Charenton*, route de Provins, Troyes, Bâle, à celle de *Reuilly*, 500 mètres ou 257 toises;

De la barrière de *Reuilly* à celle de *Picpus*, 350 mètres ou 179 toises;

[1] Cinq de ces barrières (trois au nord, celle de *Rioin*, des *Vertus* et des *Réservoirs* ou *Bassins*; deux au midi, celles des *Paillassons* et de *Croulebarbe*) ayant été murées, il ne reste plus que cinquante-cinq barrières effectives.

De la barrière de *Picpus* à celle de *Saint-Mandé*, 650 mètres ou 332 toises;

De la barrière de *Saint-Mandé* à celle de *Vincennes*, 400 mètres ou 205 toises;

De la barrière de *Vincennes*, autrefois barrière du *Trône*, route de Lagny et de Vitry-le-Français, à celle de *Montreuil*, 400 metres ou 205 toises;

De la barrière de *Montreuil* à celle de *Fontarabie* ou de *Charonne*, 680 mètres ou 348 toises;

De la barrière de *Fontarabie* ou de *Charonne* à celle des *Rats*, 520 mètres ou 267 toises;

De la barriere des *Rats* à celle d'*Aunai*, 180 mètres ou 98 toises;

De la barriere d'*Aunai* à celle des *Amandiers*, 320 mètres ou 164 toises;

De la barrière des *Amandiers* à celle de *Mesnilmontant*, 320 mètres ou 164 toises;

De la barrière de *Mesnilmontant* à celle des *Trois-Couronnes*, 600 mètres ou 307 toises;

De la barrière des *Trois-Couronnes* à celle de *Riom* (murée), 300 mètres ou 154 toises;

De la barrière de *Riom* ou de *Ramponneau* à celle de *Belleville*, 200 mètres ou 105 toises;

De la barrière de *Belleville* à celle de la *Chopinette*, 290 mètres ou 150 toises;

De la barrière de la *Chopinette* à celle du *Combat*, 600 mètres ou 307 toises;

De la barrière du *Combat* à celle de la *Boyauderie*, 10 mètres ou 5 toises;

De la barrière de la *Boyauderie* à celle de *Pantin*, 500 mètres ou 257 toises;

De la barrière de *Pantin*, route de Meaux et de Mayence, à celle de la *Rotonde-Saint-Martin*, 100 mètres ou 51 toises;

De la barrière de la *Rotonde-Saint-Martin* à celle de la *Villette*, 100 mètres ou 51 toises;

De la barrière de la *Villette* ou de *Saint-Martin* à celle des *Vertus* (murée), 300 mètres ou 154 toises;

De la barrière des *Vertus* à celle de *Saint-Denis*, 360 mètres ou 185 toises;

De la barrière de *Saint-Denis*, route de Pontoise, de Rouen, du Havre et d'Amsterdam, à celle dite *Poissonnière*, 900 mètres ou 462 toises;

De la barrière *Poissonnière* à celle du *Télégraphe* ou de *Rochechouart*, 200 mètres ou 103 toises;

De la barrière du *Télégraphe* ou de *Rochechouart* à celle des *Martyrs*, 500 mètres ou 257 toises;

De la barrière des *Martyrs* à celle de *Montmartre*, 200 mètres ou 103 toises;

De la barrière *Montmartre* à la barrière *Blanche*, 450 mètres ou 232 toises;

De la barrière *Blanche* à celle de *Clichy*, 480 mètres ou 246 toises;

De la barrière de *Clichy* à celle de *Mouceau*, 800 mètres ou 410 toises;

De la barrière de *Mouceau* à celle dite *Rotonde-de-Chartres*, 780 mètres ou 403 toises;

De la barrière dite *Rotonde-de-Chartres* à celle de *Courcelles*, 600 mètres ou 307 toises;

De la barrière de *Courcelles* à celle du *Roule*, 580 mètres ou 298 toises;

De la barrière du *Roule* à celle de *Neuilly*, route de Saint-Germain, Poissy, etc., 420 mètres ou 215 toises;

De la barrière de *Neuilly* à celle des *Réservoirs* ou des *Bassins* (murée), 500 mètres ou 257 toises;

De la barrière des *Réservoirs* ou des *Bassins* à celle de *Longchamp*, 700 mètres ou 359 toises;

De la barrière de *Longchamp* à celle de *Sainte-Marie*, 500 mètres ou 257 toises;

De la barrière de *Sainte-Marie* à celle de *Franklin*, 550 mètres ou 283 toises;

De la barrière de *Franklin* à celle de *Passy*, 360 mètres ou 185 toises. Cette dernière barrière est située sur le bord de la Seine, et sur la route qui conduit à Versailles, à Bayonne, etc.

Ici, le cours de cette rivière interrompt la continuité de l'enceinte et du boulevard.

La barrière située sur la rive opposée est nommée barrière de la *Cunette;* elle ne se trouve point en face de celle de Passy, mais plus bas qu'elle; elle en est distante de 300 mètres ou 154 toises;

De la barrière de la *Cunette* à celle de *Grenelle*, 500 mètres ou 257 toises;

De la barrière de *Grenelle* à celle de l'*École-Militaire*, 750 mètres ou 388 toises;

De la barrière de l'*École-Militaire* à celle des *Paillassons* (murée), 300 mètres ou 154 toises;

De la barrière des *Paillassons* à celle de *Sèvres*, 450 mètres ou 232 toises;

De la barrière de *Sèvres* à celle de *Vaugirard*, 300 mètres ou 154 toises;

De la barrière de *Vaugirard* à celle des *Fourneaux*, 300 mètres ou 154 toises;

De la barrière des *Fourneaux* à celle du *Maine*, 650 mètres ou 333 toises;

De la barrière du *Maine* à celle du *Mont-Parnasse*, 460 mètres ou 235 toises;

De la barrière du *Mont-Parnasse* à celle d'*Enfer*, route d'Étampes, d'Orléans, etc., 1,100 mètres ou 564 toises;

De la barrière d'*Enfer* à celle d'*Arcueil*, 500 mètres ou 257 toises;

De la barrière d'*Arcueil* à celle de la *Santé*, 480 mètres ou 246 toises,

De la barrière de la *Santé* à celle de l'*Oursine*, [illegible]20 mètres ou [illegible] toises;

De la barrière de l'*Oursine* à celle de *Croulebarbe* (murée), 220 mètres ou 11[illegible] toises;

De la barrière de *Croulebarbe* à celle d'*Italie*, 680 mètres ou 348 toises;

De la barrière d'*Italie*, route de Fontainebleau, Lyon, Rome, à celle d'*Ivry*, 400 mètres ou 205 toises;

De la barrière d'*Ivry* à celle des *Deux-Moulins*, 300 mètres ou 154 toises; et de la barrière des *Deux-Moulins* à celle de la *Gare*, 1,600 mètres ou 820 toises. Cet ordre de choses a changé pour ces dernières barrières. En 1817, et dans les années suivantes, a été construite depuis la barrière d'Italie jusqu'à la rive de la Seine, une portion d'enceinte qui enserre dans les murs de Paris l'abattoir de Villejuif, le vaste emplacement de l'hôpital de la Sal-

pêtrière, et deux hameaux composés de guinguettes, et formés au delà des barrières précédentes : l'un situé hors de la barrière des *Deux-Moulins*, porte le nom de cette barrière ; l'autre qui s'est établi près de la Gare, est appelé d'*Austerlitz*, nom du pont placé dans le voisinage[1].

Cette nouvelle construction ne change presque rien à la distance respective des barrières de cette nouvelle portion de l'enceinte.

Ici le cours de la Seine interrompt la continuation du mur d'enceinte et du boulevard, et se termine leur description métrique. J'ajouterai qu'entre cette dernière barrière et celle de la *Râpée*, située sur la rive opposée, la distance est de 300 mètres ou 154 toises.

Au milieu de la largeur de la Seine est fixé entre ces barrières un grand bateau appelé *patache*, sur lequel sont établis des bureaux pour la perception des droits d'entrée; il en est de même à l'autre extrémité de Paris, entre les barrières de *Passy* et de la *Cunette*.

L'étendue totale de cette enceinte ou boulevard extérieur est de 24,100 mètres ou 12,364 toises, ou environ six lieues de 25 au degré.

Les barrières de cette enceinte sont construites avec plus ou moins de magnificence, suivant l'importance et la fréquentation de la route. Les barrières qui, du côté du nord, se font le plus distinguer par la singularité ou la pompe de leurs formes, sont :

La *barrière de Reuilly*, qui offre une rotonde pareille à celle que les anciens consacraient au temple de Vénus ;

La *barrière du Trône* ou *de Vincennes*, qui se compose

[1] Il se forma, dès que les droits d'entrée furent établis à Paris, de pareils hameaux au delà de toutes les barrières.

de deux vastes bâtiments symétriques, imposants par leur caractère monumental, et de deux colonnes de 75 pieds de hauteur, dont les piédestaux servent de guérites ;

La barrière de *Saint-Martin*, remarquable par ses formes pittoresques, semble plutôt convenir à un temple qu'à un bureau de percepteurs des droits d'entrée. Cette barrière se trouve sur la ligne de l'axe du bassin de la Villette, et l'observateur qui se place à l'extrémité de ce bassin, voit cette riche perspective heureusement terminée par ce pompeux édifice.

Les autres barrières remarquables sont celles de Montmartre, du Roule, de Neuilly, au bout de l'avenue des Champs-Élysées.

Du côté du midi, on remarque celles du Maine, d'Enfer et d'Italie.

Toutes ces constructions, tantôt élégantes, tantôt excessivement solides, tantôt bizarres et quelquefois ridicules, diffèrent de caractère, quoiqu'elles ne diffèrent point d'objet.

Superficie de Paris. L'espace contenu dans cette enceinte extérieure est calculé d'après les 72 cartes du plan de Paris, par M. Verniquet. On évalue la superficie des boulevards extérieurs à 72 hectares; la superficie des rues, quais, rivières, places, marchés, l'avenue des Tuileries et le Cours-la-Reine, à 706 hectares ;

La superficie des emplacements des maisons, des cours et jardins qui en dépendent, est évaluée à 2,661 hectares.

Enfin la superficie totale de Paris est de 3,439 hectares 68 ares, ou 34,396,800 mètres carrés, ou *dix mille soixante arpents et soixante-dix-sept perches*, l'arpent étant

de 100 perches et la perche de 18 pieds ; ou bien, en lieues carrées de 25 au degré, environ *une lieue et soixante-quatorze centièmes de lieue*.

La totalité de cette superficie, encadrée par l'enceinte extérieure, est divisée, par le cours de la Seine, en deux parties inégales en grandeur, la partie septentrionale étant d'une étendue à peu près double de la partie méridionale.

Cette superficie se divise idéalement par la ligne méridienne et par une autre ligne perpendiculaire à cette méridienne.

La ligne méridienne se dirigeant du sud au nord, d'un point de la clôture méridionale à un autre point de la clôture septentrionale, et en passant par le milieu du bâtiment de l'Observatoire, a de longueur, en mètres, 5,505, et, en lieues de 25 au degré, une lieue et 24/100 de lieue, à peu près une lieue et un quart.

La ligne perpendiculaire à la méridienne, qui se dirige de l'est à l'ouest, de la barrière de Charonne à celle des Bons-Hommes, a, de longueur, en mètres, 7,809, et en lieues de 25 au degré, une lieue 78/100 environ.

Iles de la Seine. Cette rivière, vers le tiers de son cours dans cette enceinte, forme trois îles : l'*île Louvier,* l'*île Saint-Louis* et l'*île de la Cité*.

Ces deux dernières sont couvertes de maisons ; la première n'est point habitée, et sert de chantier de bois à brûler.

Quais. Les deux bords de cette rivière, ainsi que ceux des deux îles habitées, sont aujourd'hui, si l'on en excepte la partie de ces bords occupée par les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, partagés en quais, en ports et en abreuvoirs.

On compte 33 quais[1] : 14 sur la rive droite de la Seine, 11 sur sa rive gauche, 4 dans l'île Saint-Louis et 4 dans l'île de la Cité[2].

PORTS *sur la rive droite de la Seine.*

Port de la Râpée, établi en 1812, pour les pierres à plâtre, le bois flotté et le bois neuf, etc.

Port de l'île Louvier, pour le bois flotté, le bois neuf, les fagots et les cotrets.

Port Saint-Paul, pour les coches qui remontent la Seine, les pavés, les fers et les charbons de terre.

Port aux Blés, le long du quai de la Grève, pour le charbon de bois, le charbon de terre et le sel.

Port de l'École, pour le sel, le charbon de bois, les cotrets et fagots.

Port de Saint-Nicolas, quai des Tuileries, solidement rétabli en 1804; pour les pavés, cidres et vins. C'est sur ce port qu'arrivent et sont déposées les marchandises venant de Dieppe, du Havre, de Rouen, de Provence, de Hollande, etc., telles que huiles, savons, oranges, poivre, café, cidre, eaux-de-vie, vins étrangers, liqueurs, marées, etc.

PORTS *sur la rive gauche de la Seine.*

Port de l'Hôpital, sur le quai de ce nom, pour les pavés.

Port Saint-Bernard, sur le quai de ce nom, pour les vins, les bois flottés, les bois neufs.

[1] Il y a deux autres quais, qui longent le canal Saint-Martin depuis la barrière de Pantin jusqu'à la place de la Bastille : l'un s'appelle *quai Jemmapes* et l'autre *quai Valmy*. (B.)

[2] J'en ai parlé dans le cours de cet ouvrage.

Port de la Tournelle ou des *Miramionnes*, pour les charbons de bois, tuiles, ardoises, fruits.

Port des Quatre-Nations, pour les charbons de bois et de terre.

Port d'Orsay, ci-devant dit *Port de Bonaparte*, et plus anciennement *la Grenouillère*, construit, en 1808, pour diverses marchandises venues de Rouen ou d'ailleurs.

Port des Invalides, pour le bois.

Sur les deux rives de la Seine et sur celles des deux îles habitées, il existe vingt-et-un *abreuvoirs* et douze *puisoirs*, endroits désignés pour puiser de l'eau dans cette rivière.

Hauteur des eaux de la Seine. J'ai déjà fourni des notions sur cette matière [1], et parlé à diverses époques des inondations de cette rivière. *Le mémoire sur les inondations, par M. P. Egault*, ingénieur, publié en 1814, me procure l'avantage de rectifier quelques erreurs, de rétablir des notions omises et de reproduire le tableau suivant :

Hauteur des inondations aux différents ponts.

MOIS.	ANNÉES.	Pont de la Tournelle.		Pont-Royal.		Pont de Louis XVI.	
		m.	c.	m.	c.	m.	c.
Janvier................	1649	7	65	7	94	»	»
Janvier................	1651	7	80	8	06	»	»
Mars, 1er..............	1658	8	80	8	87	»	»
....	1690	7	50	7	82	»	»
Mars..................	1711	7	55	7	84	»	»
Décembre, 25..........	1740	7	90	8	12	»	»
Janvier................	1751	6	70	7	53	»	»
Novembre, 14..........	1764	7	00	7	45	»	»
Mars, 4................	1784	6	66	7	50	»	»
Janvier, 3.............	1802	7	45	7	78	7	75
Mars, 3................	1807	6	66	7	30	7	25

[1] *Voyez* tome I, page 19 et suivantes.

Le fond de la Seine ne s'exhausse point. Dans les grandes eaux, sa pente est plus rapide que dans les eaux moyennes.

Le zéro de l'échelle du pont de la Tournelle a été fixé à la hauteur des basses eaux de 1719; mais dans la suite les eaux ont baissé au-dessous de ce zéro. La différence entre les basses eaux de 1767 et les grandes eaux de 1658 est de 9 mètres 7 centimètres, ou 28 pieds.

PONTS. Pour la communication entre les diverses parties de Paris, séparées par la Seine ou par les bras de cette rivière, il a été, en divers temps, établi seize ponts[1] que je vais dénombrer, en partant du pont le plus oriental de Paris et continuant jusqu'au pont le plus occidental.

Pont d'Austerlitz ou du *Jardin des Plantes*, sur la totalité de la Seine;

Pont de Grammont, sur un bras de la Seine, entre l'île Louvier et le quai Morland;

Pont de la Tournelle, sur le bras méridional de la Seine, entre l'île Saint-Louis et le quai Saint-Bernard;

Pont Marie, sur le bras septentrional de la Seine, entre l'île Saint-Louis et le quai des Ormes;

Pont de la Cité, sur le bras méridional de la Seine, entre l'île Saint-Louis et l'île de la Cité;

Pont au Double, occupé en partie par l'Hôtel-Dieu, sur le bras méridional de la Seine, entre l'île de la Cité et la rue de la Bûcherie;

[1] On en compte aujourd'hui cinq de plus : ce sont les ponts *d'Arcole*, *de l'Archevêché*, *du Carrousel*, *Louis-Philippe*, et *d'Antin* ou *des Invalides*. On a construit de plus deux passerelles pour les piétons à la pointe orientale de l'île Saint-Louis, l'une allant du quai des Célestins au quai de Béthune, et l'autre du quai de Béthune au quai Saint-Bernard. On peut même ajouter à ce nombre le pont de Bercy, qui, bien que hors barrières, est trop près de Paris pour être omis ici. (B.)

Pont Saint-Charles, occupé tout entier par l'Hôtel-Dieu, sur le même bras de la Seine;

Le *Petit-Pont*, sur le même bras de la Seine, entre l'île de la Cité et la rue Saint-Jacques;

Pont Notre-Dame, sur le bras septentrional de la Seine, entre l'île de la Cité et les quais de Gesvres et Pelletier;

Pont Saint-Michel, sur le bras méridional de la Seine, entre l'île de la Cité et les quais des Augustins et Bignon;

Pont-au-Change, sur le bras septentrional de la Seine, entre le palais de la Cité et la place du Châtelet;

Pont-Neuf, divisé en deux parties par la pointe de l'île de la Cité au confluent des deux bras de la Seine, entre les quais des Augustins et des Orfévres, d'une part, le quai de l'Horloge et les quais de la Mégisserie et de l'École, de l'autre;

Pont des Arts, sur la totalite de la Seine, entre le Louvre et le Palais des Arts, aujourd'hui l'Institut.

Pont Royal, sur la Seine tout entière, entre les quais Voltaire et d'Orsay, et les quais du Louvre et des Tuileries de l'autre;

Pont de la Concorde, sur la rivière tout entière, entre les quais d'Orsay et des Invalides, d'une part, et les quais des Tuileries et de la Conférence, de l'autre;

Et le *pont d'Iéna*, sur la Seine tout entière, entre le Champ-deMars et le quai Debilly.

Les *ponts* ou *ponceaux* établis sur la petite rivière de Bièvre sont au nombre de six : 1° sur le boulevard des Gobelins, près la barrière de Croulebarbe; 2° rue Saint-Hippolyte; 3° rue Mouffetard; 4° rue du Jardin des

Plantes; 5° boulevard de l'Hôpital; 6° quai de l'Hôpital [1].

Rues de Paris. Vers la fin du treizième siècle, Guillot de Paris, dans sa pièce intitulée *le Dit des rues de Paris*, comptait dans tous les quartiers de cette ville *trois cent neuf rues*. Au commencement du règne de Louis XV, on comptait *neuf cent quatre-vingt-neuf rues*. Aujourd'hui on en compte *mille quatre-vingt-quatorze*.

On compte aussi dans Paris dix cloîtres : ceux de *Saint-Benoît*, des *Bernardins*, de *Saint-Germain-l'Auxerrois*, de *Saint-Honoré*, de *Saint-Jacques-de-l'Hôpital*, de *Saint-Marcel*, de *Saint-Merri*, de *Notre-Dame*, de *Sainte-Opportune*, de *Saint-Severin*.

Plus vingt-deux cours : celles de l'*Arsenal*, *Batave*, des *Cloches*, des *Coches*, du *Commerce*, du *Dragon*, des *Fontaines*, de *François* Ier, de *Saint-Guillaume*, de la *Juiverie*, de *Lamoignon*, du *Mai*, deux *cours des Miracles*, *des Morts*, *cour Neuve du Palais*, du *Palais-Royal*, du *Puits de Rome*, de *Rohan*, de la *Sainte-Chapelle*, *cour Royale*, *cour des Salpêtres*.

Sept enclos : ceux de l'*Abbaye-Saint-Antoine*, de l'*Abbaye Saint-Germain-des-Prés*, de la *Foire Saint-Laurent*, de *Saint-Jean-de-Latran*, de *Saint-Martin-des-Champs*, du *Temple*, de la *Trinité*.

Quarante-sept halles et marchés, cent trente-trois impasses, cent soixante-six passages, quatre-vingt-seize places, vingt-sept ruelles, trente-sept carrefours et quarante-six chemins de ronde.

[1] Il existe encore à Paris plusieurs autres ponts; ce sont les ponts tournants construits sur le canal Saint-Martin. (B.)

[2] On en compte aujourd'hui une trentaine. (B.)

A l'égard des *mille quatre-vingt-quatorze rues,* il faut rabattre sur ce nombre, par la raison suivante : on compte bien mille quatre-vingt-quatorze noms, mais non pas autant de rues, parce qu'il y a plus de noms que de rues, et que la même rue porte plusieurs noms.

Deux longues rues, presque parallèles, traversent tout Paris dans une même direction, du midi au nord : une de ces rues porte à son commencement le nom d'*Enfer,* puis ceux de *La Harpe*, de la *Vieille-Bouclerie*, de la *Barillerie,* enfin celui de *Saint-Denis*, qu'elle conserve dans tout le reste de son étendue. Voilà une seule rue comptée pour cinq, parce qu'elle porte cinq noms.

L'autre rue parallèle porte d'abord, dans un long espace, le nom de *rue Saint-Jacques ;* puis, à l'endroit où elle est coupée par les rues Galande et Saint-Severin, elle quitte ce nom, pour recevoir celui de *rue du Petit-Pont*. En traversant l'île de la Cité, elle prend ceux de *rue du Marché-Palu*, de la *Juiverie* et de la *Lanterne ;* puis, au-delà de la rivière, celui de *rue des Arcis ;* enfin elle est nommée *rue Saint-Martin*, nom qu'elle conserve jusqu'à la barrière ; ainsi voilà une autre rue qui porte sept noms.

Chaque nom ne désigne pas toujours, surtout dans les plus longues rues de Paris, une voie publique dans toute son étendue, mais une portion de cette voie, à laquelle les circonstances ou des interruptions ont donné un nom particulier ; ainsi le nombre de mille quatre-vingt-quatorze rues désigne celui des noms et non pas celui des rues.

Mais ce n'est ici qu'une exception à la règle générale : les rues d'une moyenne longueur ne portent ordinairement qu'un seul nom.

La plupart des rues doivent leur nom aux institutions religieuses, civiles ou populaires qui s'y trouvaient, aux personnes qui y avaient formé un établissement remarquable, aux enseignes des maisons, etc.

Les rues sont plus spacieuses, mieux bâties, et leurs noms sont moins barbares à mesure qu'elles s'éloignent du centre de Paris.

Les rues contenues dans l'enceinte extérieure ne sont pas encore toutes bâties ; de ce nombre sont les rues éloignées du centre et peu fréquentées.

Éclairage de Paris. En 1817, les rues et places de Paris étaient éclairées par 10,500 becs de réverbères, établis dans 4,521 lanternes.

Les maisons administratives étaient éclairées par 320 becs de réverbères, placés dans 73 lanternes.

Les galeries du Palais-Royal étaient éclairées par 121 becs de réverbères, placés dans 31 lanternes.

Ce qui donnait 10,941 becs de lumière, placés dans 4,625 lanternes.

La dépense de cet éclairage se montait à 646,023 fr. 83 centimes [1].

Dans les *Recherches statistiques sur la ville de Paris*, publiées en 1821, ce nombre de luminaires est augmenté. On y trouve que les rues et places de Paris sont éclairées par 4,533 lanternes et 12,672 becs de lumière ; et les établissements publics par 482 lanternes et 668 becs de lumière : ce qui donne, dans l'espace de cinq ans, une augmentation de 390 lanternes et de 2,399 becs [2].

[1] Comptes d'administration des dépenses du préfet de Police, pages 8, 9, 10.

[2] Il serait difficile d'établir aujourd'hui une statistique précise sur l'éclairage de Paris, parce qu'on s'occupe activement de remplacer l'ancien système par celui

	mètr.	cent.
Pavés. La superficie des rues et places de l'intérieur de Paris qui sont pavées s'élève à.	2,470,834	32
La superficie pavée des boulevards intérieurs est de.	102,151	51
La superficie pavée des boulevards extérieurs est de.	131,947	27
Total de toutes les superficies pavées.	2,704,933	10
La superficie des chaussées en cailloutis des boulevards intérieurs est de	29,866	98
Celle des chaussées en cailloutis des boulevards extérieurs est de.	3,940	
La superficie des accottements des boulevards intérieurs est de.	106,506	90
Celle des accottements des boulevards extérieurs est de.	193,234	62
La superficie des contre-allées des boulevards intérieurs est de.	139,939	76
Celle des contre-allées des boulevards extérieurs est de.	168,109	
La superficie des fossés des boulevards intérieurs est de.	2,366	
Celle des fossés des boulevards extérieurs est de.	9,291	
Il résulte que la superficie totale des boulevards intérieurs et extérieurs s'élève à.	655,294	26

de l'éclairage au gaz. Cette réforme est en cours d'exécution, et déjà le gaz éclaire la plupart des quartiers de Paris, surtout ceux du centre. (B.)

Pour l'entretien des rues de Paris on emploie chaque année environ *un million de pavés*, dont *quarante milliers* pour les boulevards intérieurs, et *quarante-huit milliers* pour les boulevards extérieurs.

NOUVEAU NUMÉROTAGE DES MAISONS. Pour la première fois en 1728, sous la prévôté de M. Turgot, les rues de Paris furent désignées par des noms inscrits au coin de chacune d'elles. Le numérotage actuel a fait disparaître le désordre de l'ancien, et mérite qu'on en fasse connaître le système : il fut effectué en 1806. Chaque rue, impasse, quai, boulevard, offre d'un côté une série de numéros pairs, et de l'autre une série de numéros impairs.

Les rues *longitudinales*, parallèles, ou à peu près, au cours de la Seine, se distinguent par des inscriptions et des numéros rouges, et la série de ces numéros commence toujours au point le plus élevé du cours de la Seine.

Dans les rues *transversales* ou perpendiculaires au cours de cette rivière, ou à peu près, la série des numéros commence toujours à leur extrémité la plus voisine du cours de la Seine, et les numéros sont noirs[1].

ARRONDISSEMENTS ET QUARTIERS. Paris éprouva plusieurs divisions dont j'ai parlé dans le cours de cet ouvrage. En 1702, Louis XIV divisa cette ville en vingt quartiers. Cette division était tombée en désuétude. Lorsqu'en 1789

[1] Ce système de numérotage est exposé avec une heureuse précision dans les vers suivants, composé en 1807 par M. Binet, proviseur au collége nommé aujourd'hui *Royal-Bourbon* :

Dividit hanc urbem duplici nota picta colore ;
Nigra fugit flumen, sequitur rubra fluminis undam
Partitis numeris, per dextra imparque sinistra
Limina designat ; numerus dum crescit eundo,
Idem decrescens reditum indicat ordine verso.

il fallut procéder à la nomination des électeurs aux États-Généraux, le bureau de la ville divisa Paris en *soixante districts* ou assemblées primaires. Au 13 juillet suivant, l'insurrection appela les habitants de Paris dans ces centres de réunion. Le 25 juillet 1790, autre division : aux soixante districts furent substituées *quarante-huit sections*.

Par un décret de la Convention du 19 vendémiaire an IV, Paris fut divisé en *douze municipalités* ou *mairies*, et chacune fut composée de quatre quartiers. Cet ordre de choses s'est maintenu : voici la description de ces douze arrondissements ou municipalités et de leur subdivision en quartiers.

Premier arrondissement. Il est limité au nord-est et à l'ouest par le mur d'enceinte, depuis la barrière de Passy jusqu'à celle de Clichy ; à l'est, par les rues de Clichy, de la Chaussée-d'Antin, de Louis-le-Grand, et par la place Vendôme jusqu'à la rue Saint-Honoré : la limite remonte cette rue jusqu'à la rue Froidmanteau, et de là traverse le Carrousel et aboutit à la rive de la Seine. Cette rivière, depuis ce point jusqu'à la barrière de Passy, borne cet arrondissement du côté du sud.

Le chef-lieu de cette municipalité est rue d'Anjou-Saint-Honoré, nº 11.

Cet arrondissement est divisé en quatre quartiers : ceux du *Roule*, des *Tuileries*, des *Champs-Élysées*, et de la *Place Vendôme*.

Deuxième arrondissement. Il est à l'ouest et au sud limité par le premier arrondissement ; au nord, par le mur d'enceinte, depuis la barrière de Clichy jusqu'à celle du Télégraphe ; et, à l'Est, par la rue du Faubourg-Pois-

sonnière, le boulevard Poissonnière, les rues Montmartre, Notre-Dame-des-Victoires, des Filles-Saint-Thomas, Vivienne, Neuve-des-Petits-Champs, Neuve-des-Bons-Enfants, des Bons-Enfants jusqu'à la rue Saint-Honoré, qui sert de limite au premier arrondissement.

Le chef-lieu de cet arrondissement est rue Pinon, n° 2, en face de la rue Grange-Batelière.

Ses quatre quartiers sont : ceux de la *Chaussée-d'Antin*, de *Feydeau*, du *Palais-Royal* et du *Faubourg-Montmartre*.

Troisième arrondissement. Il est limité à l'ouest par l'arrondissement précédent ; au nord, par le mur d'enceinte, depuis la barrière du Télégraphe jusqu'à celle de Saint-Denis, à l'est, par la rue du Faubourg-Saint-Denis ; puis, faisant un retour sur le boulevard de Bonne-Nouvelle, la limite suit la direction des rues du Petit-Carreau et Montorgueil, traverse la place de la Pointe-Saint-Eustache, suit la rue de la Tonnellerie ; puis, en retour, la rue Saint-Honoré, jusqu'à la rue du Four ; prend, en retour, la direction de cette rue, puis suit les rues Coquillière, Croix-des-Petits-Champs, la place des Victoires, les rues de la Feuillade, Neuve-des-Petits-Champs, jusqu'à la rue Vivienne, où elle se confond avec la limite du précédent arrondissement.

Le chef-lieu de cet arrondissement est dans les bâtiments des Petits-Pères, près la place des Victoires.

Quatre quartiers divisent cet arrondissement : ceux du *Faubourg-Poissonnière*, de *Montmartre*, de *Saint-Eustache* et du *Mail*.

Quatrième arrondissement. Il est limité par la rue Froidmanteau, depuis le guichet jusqu'à la rue Saint-Honoré, par les rues des Bons-Enfants et Neuve-des-Bons-Enfants,

de la Feuillade, par la place des Victoires, par les rues Croix-des-Petits-Champs, Coquillière, du Four, Saint-Honoré et de la Tonnellerie; par la Halle, par les rues Pirouette, Mondétour, de la Chanvrerie, Saint-Denis, jusqu'au Pont-au-Change, et, par la rive de la Seine, jusqu'au guichet Froidmanteau.

Son chef-lieu est place du Chevalier-du-Guet, n° 4.

Ses quatre quartiers sont ceux de *Saint-Honoré*, de la *Halle*, du *Louvre* et de la *Banque de France*.

Cinquième arrondissement. Il est limité à l'ouest par la rue Montorgueil, par le boulevard de Bonne-Nouvelle, par la rue du Faubourg-Saint-Denis; au nord et au nord-est, par le mur d'enceinte, depuis la barrière Saint-Denis jusqu'à la barrière de Belleville. La limite, partant de ce dernier point, suit la direction de la rue du Faubourg-du-Temple, puis s'étend par le boulevard Saint-Martin jusqu'à la porte Saint-Denis, par les rues Saint-Denis, de la Chanvrerie, Mondetour, Pirouette, de la Tonnellerie, la Pointe-Saint-Eustache, les rues Comtesse-d'Artois, Montorgueil, du Petit-Carreau et Poissonniere, jusqu'au boulevard; le boulevard jusqu'à la porte Saint-Denis, et la rue du Faubourg-Saint-Denis jusqu'à la barriere.

Le chef-lieu de cet arrondissement est rue de Bondy, n° 20.

Les quartiers de cet arrondissement sont ceux de *Bonne-Nouvelle*, du *Faubourg-Saint-Denis*, du *Faubourg-Saint-Martin* et de *Montorgueil*.

Sixième arrondissement. Sa limite commence rue Saint-Denis, au point où aboutit, dans cette rue, celle de Saint-Germain-l'Auxerrois, se dirige, par la rue Saint Denis,

jusqu'à la porte ou arc de triomphe Saint-Denis ; par les boulevards Saint-Martin et par la rue du Faubourg-du-Temple, jusqu'à la barrière de Belleville. De ce point, elle suit le mur d'enceinte jusqu'à la barrière de Mesnil-montant; suit la rue de Mesnilmontant jusqu'au boulevard du Temple, puis celle des Fossés-du-Temple, des Filles-du-Calvaire, de Bretagne, de la Corderie, du Temple, Chapon, du Cimetière-Saint-Nicolas, Saint-Martin, des Arcis et Saint-Jacques-de-la-Boucherie.

Le chef-lieu de cet arrondissement est à l'abbaye Saint-Martin, rue Saint-Martin, n°s 208 et 210.

Ses quartiers sont ceux du *Temple*, des *Lombards*, de la *porte Saint-Denis* et de *Saint-Martin des-Champs*.

Septième arrondissement. Sa limite, en partant du coin de la rue Culture-Sainte-Catherine, suit les rues Saint-Antoine, de la Tixeranderie, du Mouton, la place de l'Hôtel-de-Ville, les quais Pelletier et de la Grève, la place du Châtelet, les rues Saint-Jacques-de-la-Boucherie, des Arcis, Saint-Martin, du Cimetière-Saint-Nicolas, Chapon; puis celles de la Corderie, de Bretagne, Vieille-du-Temple, des Francs-Bourgeois et Culture-Sainte-Catherine jusqu'à la rue Saint-Antoine.

Le chef-lieu de cet arrondissement est rue des Francs-Bourgeois, n° 21.

Ses quartiers sont ceux des *Arcis*, de *Sainte-Avoye*, du *Mont-de-Piété* et du *Marché-Saint-Jean*.

Huitième arrondissement. En partant de la rue Saint-Antoine, la limite de cet arrondissement suit la direction de la rue Culture-Sainte-Catherine, de celle des Francs-Bourgeois, du Temple; et, après avoir traversé le boulevard, elle se prolonge par la rue de Mesnilmontant jus-

qu'à la barrière de ce nom. Depuis cette barrière jusqu'à celle de la Râpée, située sur la rive droite de la Seine, le mur d'enceinte, sans exception, sert de limite à cet arrondissement. Cette limite prend la direction du cours de cette rivière jusqu'au point où viennent se vider les anciens fossés de l'Arsenal. Alors, laissant en dehors ce fossé et la place de la Bastille, elle suit la rue Contrescarpe, puis tourne dans la rue Saint-Antoine jusqu'à la rue Culture-Sainte-Catherine.

Son chef-lieu est place Royale, n° 14.

Ses quartiers sont ceux des *Quinze-Vingts*, de *Popincourt*, du *Faubourg-Saint-Antoine* et du *Marais*.

Neuvième arrondissement. Il comprend dans ses limites deux îles de la Seine, l'île Louvier et l'île Saint-Louis, et la partie orientale de l'île de la Cité que la rue de la Barillerie sépare de l'autre partie. La ligne de démarcation suit cette rue, en partant du pont Saint-Michel, et aboutissant au Pont-au-Change; de ce point, elle remonte le cours de la Seine jusqu'à la place de Grève. Là, l'arron dissement s'étend sur la partie du continent située au nord de ces îles et dans les limites suivantes: la ligne de démarcation longe la façade de l'Hôtel-de-Ville, se dirige comme les rues du Mouton, de la Tixeranderie, la place Baudoyer, la rue Saint-Antoine, la rue Contrescarpe inclusivement, et revient joindre le cours de la Seine.

Le chef-lieu est rue Geoffroy-l'Asnier, n° 25.

Les quartiers de cet arrondissement sont ceux de la *Cité*, de l'*Arsenal*, de l'*île Saint-Louis* et de l'*Hôtel-de-Ville*.

Dixième arrondissement. Il est situé dans la partie méridionale: sa limite, en commençant à la barrière de la Cunette, placée sur la rive gauche de la Seine, s'étend

le long de cette rive jusqu'au Pont-Neuf. Le cours de cette rivière fait limite. Du Pont-Neuf, cet arrondissement a pour limites les rues Dauphine, des Fossés-Saint-Germain, des Boucheries, du Four, Cherche-Midi, du Regard, de Vaugirard jusqu'à la barrière de ce nom, et depuis cette barrière jusqu'à celle de la Cunette.

Le chef-lieu est rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 7.

Les quartiers de cet arrondissement sont ceux des *Invalides*, de la *Monnaie*, de *Saint-Thomas-d'Aquin* et du *Faubourg-Saint-Germain*.

Onzième arrondissement. Il est limité du côté du nord-ouest, comme le dixième arrondissement, depuis le commencement de la rue Dauphine, le bas du Pont-Neuf jusqu'à la barrière de Vaugirard. De cette barrière, la limite suit le mur d'enceinte jusqu'au-delà de la barrière du Mont-Parnasse, le longe, en suivant la direction du boulevard d'Enfer, jusqu'au point où une ruelle vient aboutir sur ce boulevard. Sans suivre la direction de cette ruelle, la limite laisse en dehors les bâtiments de l'hospice des Enfants-Trouvés, ci-devant de la Maternité, va joindre l'extrémité orientale du boulevard Mont-Parnasse. Là, elle traverse la grande avenue qui, du Luxembourg, ou du palais des Pairs, conduit à l'Observatoire, suit la direction du mur à l'orient de la place formée au-dehors de la grille de cette avenue, se dirige vers la rue de l'Est. Au bout de cette rue, elle vient rejoindre la grande avenue du palais des Pairs, laisse en dehors tous les bâtiments qui se trouvent à l'orient de cette avenue et du jardin de ce palais jusqu'à la grille du jardin qui s'ouvre sur la rue d'Enfer. Là, elle suit la direction de la rue Saint-Dominique

jusqu'à la rue Saint-Jacques. Depuis ce point jusqu'au Petit-Pont, la rue Saint-Jacques limite cet arrondissement. Le cours de la Seine, depuis le Petit-Pont jusqu'au pont Saint-Michel, trace la ligne de démarcation. Cette ligne pénètre dans l'île de la Cité, la traverse en suivant la rue de la Barillerie jusqu'au grand bras de la Seine, et enserre toute la partie occidentale de cette île, où sont situés le Palais de Justice et la place Dauphine, tourne jusqu'à sa partie extrême, où s'élève la statue équestre d'Henri IV. De là, elle revient se terminer à la rue Dauphine[1].

Le chef-lieu a deux entrées : l'une rue Garencière, n° 10, et l'autre rue Servandoni, n° 17.

Les quartiers qui divisent cet arrondissement sont ceux du *Luxembourg*, du *Palais-de-Justice*, de l'*École-de-Médecine* et de la *Sorbonne*.

Douzième arrondissement. Il est limité du côté de l'ouest par le onzième arrondissement. Du point où une ruelle vient de la rue d'Enfer au boulevard de ce nom, sa limite s'étend jusqu'à la barrière de ce nom, suit le mur d'enceinte jusqu'à la barrière de la Gare située sur la rive gauche de la Seine; puis, côtoyant le cours de cette rivière, se termine au Petit-Pont et à l'extrémité septentrionale de la rue Saint-Jacques.

Le chef-lieu est rue Saint-Jacques, n° 262.

Les quartiers de cet arrondissement sont ceux de l'*Observatoire*, de *Saint-Jacques*, du *Jardin du Roi* et de *Saint-Marcel*.

[1] La limitation de cet arrondissement est très-compliquée. L'administration a certainement eu de puissants motifs pour adopter une marche aussi tortueuse et pour ne pas lui préférer les bornes simples que présentent les grandes routes et les avenues de Paris.

§ II. Institutions contenues dans les douze arrondissements de Paris.

INSTITUTIONS CIVILES ET DE POLICE. Dans chacun des douze arrondissements sont une municipalité ou mairie, présidée par un maire, et une justice de paix.

Dans chacun des quartiers de chaque arrondissement est un commissaire de police.

Il resulte que dans l'ensemble des douze arrondissements il existe douze maires, douze juges de paix, et quarante-huit commissaires de police. Le préfet de police, dont l'hôtel est situé île de la Cite, rue de Jerusalem, quai des Orfévres, exerce la police municipale : il est chargé de la sûrete publique et de tous les objets de salubrité; il délivre les cartes et les passe-ports, etc.

Le *corps des sapeurs-pompiers*, dont le chef-lieu est quai des Orfevres, n° 20, a trois *casernes*, situees rue du Vieux-Colombier, n° 15, rue de la Paix, n° 4, ci-devant de Napoléon, et rue Culture-Sainte-Catherine, n° 9.

Boîtes fumigatoires pour les noyés : on a établi à Paris 24 dépôts de ces boîtes.

Administration des pompes funèbres, rue du Pas-de-la-Mule.

INSTITUTIONS JUDICIAIRES. Le garde des sceaux est le chef de la justice. Les cours et tribunaux que renferme Paris sont :

La *justice de paix*, qui se tient au chef-lieu de chaque mairie;

Le *tribunal de première instance*, au Palais-de-Justice;

Le *tribunal de commerce*, séant au palais de la Bourse;

La *cour royale* au Palais-de-Justice;

La *cour d'assises*, au Palais-de-Justice;

La *cour de cassation*, idem;

La *cour des comptes*, dans l'enclos du Palais;

Le *conseil des prises*, maison de l'Oratoire-Saint-Honoré; il a existé jusqu'en 1814.

PRISONS. J'en ai parlé avec détail[1].

INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES de Paris :

Le *conseil d'état*, rue Saint-Dominique-Saint-Germain;

Préfecture du département de Paris, à l'Hôtel-de-Ville, place de Grève;

La *commission des contributions directes*, idem;

L'*administration des tontines*, rue de Grammont;

L'*administration du canal de l'Ourcq et des eaux de Paris et du département*, à l'Hôtel-de-Ville;

La *grande voirie*, idem[2];

INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE. Vingt-sept hôpitaux et hospices civils et militaires[3].

Bureau de bienfaisance dans chaque arrondissement;

Société philanthropique, à l'hôtel de la préfecture;

Hospice central de la vaccine gratuite, rue du Battoir-Saint-André.

Les INSTITUTIONS MILITAIRES de Paris sont :

État-major divisionnaire, rue de Bourbon, n° 1;

État-major de la place, place Vendôme, n° 7;

État major de la garde nationale, place du Carrousel;

[1] *Voyez*, ci-dessus, *Paris sous Napoléon*.

[2] Je ne parle point d'autres institutions établies à Paris : elles se trouvent dénommées dans l'Almanach royal, dans l'Almanach du Commerce et ailleurs.

[3] *Voyez*, ci-dessus, *Hospices et Hôpitaux*.

Conseil de guerre, rue du Cherche-Midi, n° 34;

Direction de l'artillerie, place Saint-Thomas-d'Aquin;

Direction du génie, quai Voltaire, n° 7;

Direction des lits militaires, île Saint-Louis;

Manutention des vivres, rue du Cherche-Midi;

Magasin d'habillement et équipement de l'armée, rue de Vaugirard;

Magasin de fourrages, rue Bellechasse;

Pharmacie centrale pour les hôpitaux militaires, quai de la Tournelle;

L'*Intendance de la première division*, rue de Verneuil;

Administration des poudres et salpêtres, rue de la Cerisaie;

Direction générale des subsistances, quai de Billy;

Infanterie de ligne : aux casernes de la Courtille, de Popincourt, du Vieil-Arsenal, de l'Ave-Maria, de l'Oursine, de Mouffetard, du collége de Lisieux et du collége Gervais, etc.

Vétérans sédentaires : aux casernes des Petits-Pères, du Jardin-du-Roi et du séminaire Saint-Louis, rue de Vaugirard.

Gendarmerie de Paris : aux casernes des Minimes, de la rue du Faubourg-Saint-Martin, de la rue des Franc-Bourgeois, de la rue de Tournon, et aux barrières de Neuilly, de Saint-Martin, de Vincennes et d'Enfer.

Sapeurs-pompiers : état-major, quai des Orfévres; casernes, quai des Orfévres, rue Culture-Sainte-Catherine, rue du Vieux-Colombier, rue de la Paix, etc.

Hôpitaux militaires : hôpital du Val-de-Grâce; hôpital

de Picpus, succursale du Val-de-Grâce; hôpital du Gros-Caillou.

Prisons militaires : l'Abbaye, rue Sainte-Marguerite.

INSTITUTIONS RELATIVES AUX SCIENCES, AUX ARTS ET A L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Administration des travaux publics, rue du Bac;

Hôtel du cadastre de France, rue de Cléry;

Bureau central des télégraphes, rue de l'Université;

Direction générale des mines, rue d'Enfer;

Observatoire et bureau des longitudes, à l'Observatoire, faubourg Saint-Jacques;

Faculté de théologie, rue de Sorbonne;

Faculté de droit, place du Panthéon;

Faculté de médecine, rue de l'École-de-Médecine;

Faculté de pharmacie, au Jardin des Plantes;

Faculté des sciences, rue de Sorbonne;

Faculté des lettres, rue de Sorbonne;

Collége de France, place Cambrai;

École normale, rue Saint-Jacques, dans l'ancien collége du Plessis;

Collége de Louis-le-Grand, rue Saint-Jacques;

Collége Henri IV, place Saint-Étienne-du-Mont;

Collége de Bourbon, rue Sainte-Croix, Chaussée-d'Antin;

Collége d'Harcourt, dit depuis *collége Saint-Louis*, rue de la Harpe;

Collége Charlemagne, rue Saint-Antoine;

Collége Stanislas, rue Notre-Dame-des-Champs;

Collége Rollin, rue des Postes, nº 54;

Collége des Irlandais, Anglais et Écossais, rue des Irlandais;

École des mines, hôtel des Monnaies;

École des Beaux-Arts, rue des Petits-Augustins;

École Polytechnique, rue Descartes;

École gratuite de dessin, rue de l'École-de-Médecine;

Écoles de natation, quai d'Orsay, etc.

École des ponts et chaussées, rue Culture-Sainte-Catherine, hôtel Carnavalet;

École vétérinaire, à Alfort, pres Charenton;

Écoles élémentaires de l'enseignement mutuel établies à Paris : il existe dans cette ville cent soixante-dix établissements d'instruction primaire gratuite,

École élémentaire et normale, rue Saint-Jean-de-Beauvais, dans l'ancien collége de Lisieux : elle est la première école de cette méthode fondée à Paris; les autres sont : rue *Popincourt*, rue de *Fleurus*, rue des *Billettes*, rue *Saint-Dominique*, rue du *Coq*, rue du *Pont-de-Lodi*, à la *Halle aux draps*, rue de la *Chanvrerie*, rue du *Petit-Musc*, rue *Carpentier*, *cloître Saint-Jacques-de-l'Hôpital*, rue de *Pontoise*, quartier Saint-Bernard, rue de *Grenelle-Saint-Honoré*, à l'ancien hôtel des Fermes, etc.;

École des frères de la doctrine chrétienne : il s'en trouve une ou plusieurs dans chacun des douze arrondissements;

École d'accouchement, rue d'Enfer;

École gymnastique ou *gymnase normal*, militaire, civil et orthopedique, place Dupleix

École d'équitation, ci-devant établie rue Saint-Honoré, n° 359, a été transférée rue Cadet, n° 19;

École d'équitation, établie en 1823 à l'extrémité et au-dehors du Jardin du Luxembourg, du côté de la rue Madame (il en existe plusieurs autres à Paris);

Administration générale des haras, de l'agriculture et du commerce, rue des Saints-Peres, n° 13;

Bibliothèque royale, cabinet d'antiquités, dépôt des manuscrits, des estampes, rue de Richelieu;

Bibliothèque Mazarine, au palais des Beaux-Arts;

Bibliothèque du Panthéon, au collége d'Henri IV, ancienne maison de Sainte-Geneviève,

Bibliothèque de l'Arsenal, à l'Arsenal,

Bibliothèque de la Ville, à l'Hôtel-de-Ville,

Archives de France, hôtel de Soubise;

Archives de la Couronne, galerie du Louvre.

Archives, aux Minimes de la Place-Royale,

Archives judiciaires, dans les bâtiments du Palais-de-Justice et dans l'ancienne église des Barnabites;

Institut royal de France : Académie des sciences, des inscriptions et belles-lettres, de peinture et sculpture; des sciences morales et politiques, et Académie française, au palais de l'Institut. quai des Quatre-Nations;

Société royale académique des sciences de Paris, à l'Hôtel-de-Ville;

Athénée, rue de Valois, n° 5;

Athénée des arts, à l'Hôtel-de-Ville,

Société philotechnique, à l'Hôtel-de Ville ;

Société pour l'encouragement de l'industrie nationale, rue du Bac, n° 42 ;

Musée des antiques, au Louvre ;

Musée des tableaux, au Louvre ;

Musée des médailles, rue Guénégaud ;

Musée d'artillerie, rue Saint-Dominique, près de l'église de ce nom ;

Musée d'histoire naturelle, au Jardin des Plantes ;

Conservatoire des arts et métiers, rue et maison Saint-Martin ;

Conservatoire de musique, rue Bergère ;

INSTITUTIONS DU CULTE CATHOLIQUE à Paris. Il existe dans cette ville douze églises paroissiales, une dans chaque arrondissement. Chaque église paroissiale a plus ou moins de succursales, suivant le plus ou moins de population de l'arrondissement. Par le concordat du 26 germinal an X (9 avril 1802), la circonscription fut établie ainsi qu'il suit :

PREMIER ARRONDISSEMENT. Église paroissiale de l'*Assomption*, dite aujourd'hui de *Sainte-Madeleine*, rue Saint-Honoré, entre les n[os] 369 et 371. Ses succursales sont au nombre de trois :

Saint-Louis de la Chaussée-d'Antin, rue Sainte-Croix, église des ci-devant Capucins ;

Saint-Philippe-du-Roule, rue du Faubourg-du-Roule ;

Saint-Pierre de Chaillot, rue de Chaillot ;

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT. Église paroissiale de *Saint-Roch*, rue Saint-Honoré. Elle n'a qu'une succursale :

L'église de Notre-Dame-de-Lorette, à l'extrémité septentrionale de la rue Laffitte.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT. Église paroissiale de *Saint-Eustache ;* elle a deux succursales qui sont :

L'Église de *Notre-Dame-des-Victoires*, ci-devant église des Petits-Pères, passage des Petits-Pères, n° 11 ;

Église de *Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles*, rue Beauregard, n° 21.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT. Église paroissiale de *Saint-Germain-l'Auxerrois ;* elle n'a point de succursale.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT. Église paroissiale de *Saint-Laurent*, rue du Faubourg-Saint-Martin ; elle a pour unique succursale :

L'église de *Saint-Lazare*, rue du Faubourg-Saint-Denis, n° 117, démolie et remplacée par la petite église de Saint-Vincent-de-Paul, rue Montholon.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT. Église paroissiale de *Saint-Nicolas-des-Champs*, rue Saint-Martin, entre les n°s 200 et 202 ; elle a deux succursales ; savoir :

L'église de *Saint-Leu et Saint-Gilles*, rue Saint-Denis, entre les n°s 182 et 184 ;

L'église de *Sainte-Élisabeth*, rue du Temple, entre les n°s 107 et 109.

SEPTIÈME ARRONDISSEMENT. Église paroissiale de *Saint-Merri*, rue Saint-Martin, entre les n°s 2 et 4 ; elle a trois succursales :

L'église de *Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux*, rue des Blancs-Manteaux, entre les n°s 12 et 16 ;

L'église de *Saint-François-d'Assise*, rue du Perche, n° 13;

L'église du *Saint-Sacrement*, rue Saint-Louis au Marais, entre les n°s 50 et 52.

HUITIÈME ARRONDISSEMENT. Église paroissiale de *Sainte-Marguerite*, rue Saint-Bernard, entre les n°s 26 et 30; elle a deux succursales:

L'église de *Saint-Antoine-des-Quinze-Vingts*, rue de Charenton, n° 38;

L'église de *Saint-Ambroise*, située rue Popincourt, à l'église ci-devant des Annonciades du Saint-Esprit.

NEUVIÈME ARRONDISSEMENT. L'église métropolitaine et cathédrale de *Notre-Dame*, située île de la Cité, elle a trois succursales:

L'église de *Saint-Louis-en-l'Ile*, dans l'île Saint-Louis,

L'église de *Saint-Gervais*, rue du Monceau;

L'église de *Saint-Louis et Saint-Paul*, rue Saint-Antoine.

DIXIÈME ARRONDISSEMENT. Église paroissiale de *Saint-Thomas-d'Aquin*, rues Saint-Dominique et du Bac; elle a trois succursales:

L'église de l'*Abbaye-aux-Bois*, rue de Sèvres, n° 16;

L'église des *Missions-Étrangères*, rue du Bac, n° 120;

L'église de *Sainte-Valère*, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 142.

ONZIÈME ARRONDISSEMENT. Église paroissiale de *Saint-Sulpice*, place de ce nom; elle a deux succursales:

L'église de *Saint-Germain-des-Prés*, place de l'Abbaye de ce nom;

L'église de *Saint-Severin*, rue de ce nom.

DOUZIÈME ARRONDISSEMENT. L'église paroissiale de *Saint-Étienne-du-Mont*, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, et place de ce nom; elle a pour succursales:

L'église de *Saint-Nicolas du-Chardonnet*, rues Saint-Victor et des Bernardins;

L'église de *Saint-Jacques-du-Haut-Pas*, rue Saint-Jacques, entre les nos 252 et 254;

L'église de *Saint-Médard*, rue Mouffetard, entre les nos 161 et 163.

Outre ces douze églises paroissiales et ces vingt-cinq églises succursales, il existe quelques autres établissements du culte catholique; tels sont:

La chapelle du *Saint-Sacrement*, rue de Vaugirard;

Les hospitalières de *Saint-Thomas-de-Villeneuve*, rue de Sèvres;

Les *Sœurs de la Charité*, rue du Bac;

La maison des *Prêtres séculiers écossais*, rue des Fossés-Saint-Victor;

Couvent de *Religieuses anglaises*, rue des Fossés-Saint-Victor;

Les *Filles* ou *Dames de la Croix*, rétablies en 1817, rue de Charonne;

Les *Carmélites* de la rue d'Enfer;

Le couvent des *Religieuses de Saint-Michel*; maison de détention pour les filles et femmes de mauvaise conduite, rue Saint-Jacques, n° 193.

On pourrait citer quelques autres réunions de religieux et de religieuses peu connues et vivant obscurément.

Séminaires. On n'en connaît que deux dans Paris : le *séminaire Saint-Sulpice,* rue du Pot-de-Fer, et le *séminaire Saint-Nicolas*, rue Saint-Victor.

Cimetières de Paris. Ils étaient au nombre de cinq : ceux de *Montmartre* ou du *Nord,* de *Mont-Louis* ou du *Père-Lachaise*, ou de l'*Est*, de *Sainte-Catherine*, de *Saint-Marceau* ou du *Sud*, et de *Vaugirard*. Ils sont réduits à trois : ceux du *Sud*, du *Nord* et de l'*Est*.

Institutions du culte protestant. Ce culte a deux temples dans Paris :

Le *temple de l'Oratoire*, rue Saint-Honoré ;

Le *temple de Sainte-Marie*, rue Saint-Antoine ;

Le *temple de Panthemont*, rue de Grenelle, sert aujourd'hui de magasin d'habillement pour les troupes.

Culte luthérien, dit *confession d'Augsbourg;* son temple est rue des Billettes.

Culte hébraique :

Une *synagogue*, rue du Temple.

Autorités suprêmes. Paris contient toutes les institutions, tous les établissements qui appartiennent à un chef-lieu de département et à une cité très-populeuse ; cette ville jouit de plus de la haute prérogative d'être la capitale d'un grand état et la résidence des premières autorités du gouvernement français, circonstance qui produit un grand concours de regnicoles et d'étrangers, accroît le luxe, et y multiplie les mouvements.

Le roi habite les Tuileries ; son conseil d'état siége actuellement rue Saint-Dominique-Saint-Germain.

La *Chambre des Députés* tient ses séances au palais du Corps-Législatif, dit *Palais-Bourbon.*

La Chambre des Pairs siége dans le palais du Luxembourg, dit *Palais des Pairs.*

Le ministre de l'intérieur a son hôtel rue de Grenelle-Saint-Germain ;

Le ministre des affaires étrangères, au coin de la rue Neuve-des-Capucines, hôtel Wagram ;

Le ministre de la guerre, rue Saint-Dominique-Saint-Germain ;

Le ministre des finances, rue de Rivoli ;

Le ministre de la justice et des cultes, place Vendôme,

Le ministre de l'instruction publique, rue de Grenelle-Saint-Germain ;

Le ministre du commerce, rue de Varenne-Saint-Germain ;

Le ministre de la marine, rue Royale, place Louis XV.

PALAIS. On en compte neuf à Paris :

Le palais des *Tuileries,* place du Carrousel ;

Le palais du *Louvre;*

Le palais du *Luxembourg,* dit *palais de la Chambre des Pairs,* rue de Vaugirard ;

Le *Palais-Royal;*

Le *Palais-Bourbon,* ou *palais de la Chambre des Députés;*

Le palais de la *Légion-d'Honneur,* rue de Lille ;

Le *Palais de Justice,* dans la Cité ;

Le palais de l'*Élysée-Bourbon*, rue du Faubourg-Saint-Honoré;

Le palais des *Beaux-Arts*, rue des Petits-Augustins;

JARDINS PUBLICS, PLACES PLANTÉES D'ARBRES ET AVENUES.

Le jardin des *Tuileries*, le jardin du *Luxembourg*, le jardin du *Palais-Royal*, le *Jardin-des-Plantes*, les *boulevards*, l'*avenue de Neuilly*, les *Champs-Élysées*, le *Cours-la-Reine*, la *place Royale* ou *des Vosges*, le *Champ-de-Mars*, les avenues de *Saxe*, de *Lowendall*, de *Ségur*, de *Villars*, se dirigeant vers l'École-Militaire ou aux Invalides; l'*esplanade des Invalides*, l'avenue de l'*Observatoire*, le *Marché aux fleurs*. Il existe à Paris vingt-quatre avenues bordées d'arbres, sans compter les nouveaux quais.

FONTAINES PUBLIQUES. On peut compter au moins cent vingt-sept fontaines publiques à Paris [1].

[1] *Voyez*, ci-dessus, *Eaux de Paris*, *Canal de l'Ourq*, *Fontaines*.

Ce nombre s'est beaucoup accru dans ces derniers temps, par l'établissement des bornes-fontaines. On voit, dans le *Compte-rendu de l'administration du département de la Seine* (janvier 1837), que le nombre total des bornes-fontaines qui seront nécessaires au lavage complet des rues de Paris, sera de 1500. Voici l'état de celles qui sont déjà établies.

On en comptait avant 1830	200
Voici le nombre de celles construites depuis cette époque	
En 1830	34
1831	35
1832	64
1833	45
1834	25
1835	150
1836	60
TOTAL	616

Il reste donc à construire encore 884 bornes-fontaines. (B.)

Population de Paris.

J'ai donné, sous les gouvernements précédents, l'état de la population de cette ville, et j'ai approché, autant qu'il m'a été possible, de l'exactitude désirable dans cette partie importante de la statistique. On a vu précédemment qu'en adoptant la méthode de Messance, en multipliant le nombre des naissances par celui de trente, la population de Paris, à la fin du regne de Louis XVI, en 1791, s'élevait à 610,620 habitants.

La révolution, l'émigration, le régime de la terreur, ont dû causer une diminution considérable dans ce nombre; aussi voit-on, même à une époque où ces causes avaient cessé d'agir, dans les tables de l'état civil dressées ou reproduites par le bureau des Longitudes, une variete de résultats sur la population de Paris, qui indique l'incertitude. En l'an VI (1798), cette population est marquée de 640,504. Il en est de même pour l'an VII (1799 et suivantes); mais en l'an X (1802), on éleva cette population, *par estime*, à 672,000; puis, en 1806, elle est réduite à 652,000.

Un recensement fait dans les années 1806, 1807 et 1808, donne à la ville de Paris une population beaucoup moindre. Il est vrai que les militaires n'y sont point compris. Cette population se trouve subitement rabaissee à 580,609 [1].

On verra dans la suite, à l'article *recensement des habitants de Paris*, des résultats plus certains sur le nombre de ces habitants; mais je dois faire précéder ces résultats

[1] *Voyez* l'*Annuaire du bureau des Longitudes*, depuis l'an VII jusques et y compris l'an XII.

par des tableaux sur le mouvement annuel de la population.

En l'an IX (1801), les naissances étaient ainsi qu'il suit : mâles, 5,843; femelles, 5,209; enfants trouvés, 564. L'état civil a, depuis cette époque, éprouvé des changements.

En 1813, l'*Annuaire* donne pour la première fois le relevé des actes de l'*état civil* de Paris, ou le mouvement de la population pour l'an 1812 ; voici cet état :

ANNÉE 1812.

Naissances.

Masculines........	10,779
Feminines.	10 356
Total	21,135

Mariages.

4,818

Décès.

Masculins. .	8,508
Féminins.	8,298
Total	16,804

Nota — Enfants morts de la petite-vérole

En 1811......... .	418
En 1812........	259

ANNEE 1813.

Naissances.

Masculines..	[illegible]
Feminines..	9,677
Total...... ..	20,249

Mariages.

6,585

Décès.

Masculins.	9,552
Feminins	9,124
Total	18.676

Nota. — Les enfants morts de la petite-vérole étaient

En 1812, de	259
En 1813, de..	207

ANNEE 1814.

Naissances.

Masculines..	10,814
Feminines.........	10,433
Total...... ...	21,247

Mariages.

4,488

Décès.

	Masculins......	8,265
	Féminins......	8,134
Dans les hôpitaux civils...	Masculins......	7,581
	Féminins......	3,847
	Total......	27,815 [1]

Nota. — Enfants morts de la petite-vérole........... 334

[1] L'accroissement considérable du nombre de morts et la diminution de celui des mariages, en 1814, résultent des événements de cette année.

ANNÉE 1815.

Naissances.

A domicile.	en mariage	garçons	6,907
		filles.	6,473
	hors de mariage	garçons	2,245
		filles.	2,260
Aux hôpitaux	en mariage	garçons	144
		filles.	406
	hors de mariage	garçons	2,241
		filles.	2,236
		Total	22,612

Mariages.

Garçons et filles	4,509
Garçons et veuves	341
Veufs et filles	509
Veufs et veuves.	217
Total	5,576

Décès.

A domicile	masculins	5,64[illegible]
	féminins	6,478
Aux hôpitaux.	masculins	4,044
	féminins	3,859
Déposés à la Morgue [1]	masculins	334
	féminins	99
	Total	20,4[illegible]

Le nombre des naissances en 1815, comparé à celui de 1814, présente un excédant de 1,364 individus, c'est plus d'un vingtième.

Le nombre des enfants nés hors mariage, en 1815,

[1] Édifice situé au Marché-Neuf, près de l'extrémité septentrionale du pont Saint-Michel, où l'on porte, pour y être exposés, les cadavres des personnes tuées, noyées ou suicidées.

comparé au nombre total des naissances, est dans un rapport un peu au-dessous de 2 à 5.

Les décès de 1814 se sont élevés à 27,815; les décès de 1815 ne s'élèvent qu'aux deux tiers de ce nombre.

Le nombre des mariages, en 1815, comparé à celui de 1811, est dans le rapport de 11 a 8, à peu de chose près; les divorces se sont eleves à 52, dans chacune de ces deux années.

La petite-vérole, en 1815, a enlevé 446 personnes.

ANNÉE 1816.

Naissances.

A domicile	en mariage	garçons	6,922
		filles	6,373
	hors de mariage	garçons	2,404
		filles	2,215
Aux hôpitaux	en mariage	garçons	141
		filles	427
	hors de mariage	garçons	2,208
		filles	2,065
		Total	22,458

Naissances	des garçons	11,675
	des filles	10,783
	Total	22,458

Total des enfants naturels . . . 8,890

Mariages.

Garçons et filles	5,629
Garçons et veuves	402
Veufs et filles	596
Veufs et veuves	242
Total	6,869

Décès.

A domicile	masculins	5,259
	féminins	5,702
Aux hôpitaux	masculins	3,966
	féminins	3,947
Déposés à la Morgue	masculins	218
	féminins	66
	Total	19,128

Le nombre des naissances de 1816, comparé à celui de 1815, présente une diminution de 451 individus.

Le nombre des enfants nés hors mariage, en 1816, comparé au nombre total des naissances, est à peu près dans un rapport de 11 à 28.

Les décès de 1815 se sont élevés à 20,456, y compris les militaires morts dans les hôpitaux; les décès de 1816 s'élèvent à 19,128; la mortalité, en 1816, a diminué de 1,328.

Le nombre des mariages, en 1815, était de 5,576, et le nombre de ceux de l'an 1816, de 6,869 : ce qui donne un excédant de 1,293.

La petite-vérole, en 1815, enleva 416 personnes à Paris; en 1816, elle n'a enlevé que 251 individus, dont 124 garçons et 127 filles.

Le nombre des personnes vaccinées gratuitement s'est monté, en 1816, à 816.

ANNÉE 1817.

Naissances.

A domicile	en mariage	garçons	7,395
		filles	7,028
	hors de mariage	garçons	2,216
		filles	2,213
Aux hôpitaux	en mariage	garçons	148
		filles	141
	hors de mariage	garçons	2,360
		filles	2,258
		Total	23,759

Naissances	des garçons	12,119
	des filles	11,640
	Total	23,759

Enfants naturels	reconnus	garçons	1,073
		filles	1,037
	abandonnés	garçons	3,303
		filles	3,434
		Total des enfants naturels	8,847

Total des naissances......... 23,759

Mariages.

Garçons et filles	5,171
Garçons et veuves	355
Veufs et filles	605
Veufs et veuves	251
Total	6,382

Décès.

A domicile	masculins	5,805
	féminins	6,379
Aux hôpitaux	masculins	3,941
	féminins	4,072
Militaires français		602
Dans les prisons		83
Déposés à la Morgue	masculins	205
	féminins	67
	Total	21,124

Décès pour cause de la petite-vérole : 740, dont 402 mâles et 338 femelles. Ils sont compris dans le total des décès.

ANNÉE 1848.

Naissances.

A domicile	en mariage	garçons	7,352
		filles	7,147
	hors de mariage	garçons	2,158
		filles	2,043
Aux hôpitaux	en mariage	garçons	265
		filles	214
	hors de mariage	garçons	1,977
		filles	1,911
		Total	23,067

Naissances	des garçons	11,752
	des filles	11,315
	Total	23,067

Enfants naturels	reconnus	garçons	4,069
		filles	935
	abandonnés	garçons	3,075
		filles	3,019
		Total des enfants naturels	8,098

Total des Naissances... 23,067.

Mariages.

Garçons et filles	5,476
Garçons et veuves	342
Veufs et filles	625
Veufs et veuves	203
Total	6,646

Décès.

A domicile	masculins	6,274
	féminins	7,469
Aux hôpitaux	masculins	3,738
	féminins	4,372
Militaires français		364
Dans les prisons	masculins	43
	féminins	33
Déposés à la Morgue	masculins	494
	féminins	55
	Total	22,421

Les décès pour cause de petite-vérole, compris dans le total précédent, s'élèvent à 993, dont 507 masculins et 486 féminins.

ANNÉE 1819.

Naissances.

A domicile	en mariage	garçons	7,803
		filles	7,500
	hors de mariage	garçons	2,197
		filles	2,166
Aux hôpitaux	en mariage	garçons	220
		filles	180
	hors de mariage	garçons	2,187
		filles	2,091
		Total	24,344

Naissances	des garçons	12,407
	des filles	11,937
	Total	24,344

Enfants naturels	reconnus	masculins	974
		feminins	1,010
	abandonnés	masculins	3,411
		feminins	3,246
		Total	8,641

Enfants morts-nés	masculins	757
	feminins	595
	Total	1,352

Mariages

Garçons et filles	5,025
Garçons et veuves	315
Veufs et filles	671
Veufs et veuves	225
Total	6,236

Décès.

A domicile	masculins	6,383
	feminins	7,258
Aux hôpitaux	masculins	3,721
	feminins	4,289
Militaires français		737
Dans les prisons	masculins	23
	feminins	34
Deposés à la Morgue	masculins	186
	feminins	40
	Total	22,671

Morts de la petite-vérole, compris dans le total précédent : 351, dont 199 mâles et 152 femelles.

ANNÉE 1820.

Naissances.

A domicile........	en mariage.......	garçons....	7,953	15,633
		filles......	7,680	
	hors de mariage...	garçons.. .	2,290	4,479
		filles.	2,189	
Aux hôpitaux......	en mariage.......	garçons...	177	855
		filles	478	
	hors de mariage...	garçons....	2,4[illegible]	4,591
		filles......	2,136	
			Total..........	24,858

Naissances....	des garçons	12,653
	des filles........	12,205
	Total..... .. .	24,858

Enfants naturels....	reconnus [1]........	masculins..	1,067	2,091
		féminins...	1,024	
	abandonnés. . . .	masculins..	3,456	6,779
		féminins...	3,323	
			Total....... ...	8,870

Décès.

A domicile..................	masculins............	6,148	13,216
	féminins.............	7,068	
Aux hôpitaux................	masculins............	3,783	8,293
	féminins	4,510	
Militaires..		611	611
Dans les prisons.......	masculins...........	42	98
	féminins........	56	
Déposés à la Morgue...........	masculins...........	196	246
	féminins...........	50	
		Total...............	22,464

Enfants morts-nés.........	masculins..	754
	féminins.........	593
	Total............	1,347

[1] Ils sont compris dans les naissances précédentes.

Décès par suite de la petite-vérole, compris dans le total précédent : 105, dont 59 mâles et 46 femelles.

Mariages.

Garçons et filles	4,723
Garçons et veuves	296
Veufs et filles	658
Veufs et veuves	200
Totaux	5,877

ANNÉE 1821.

Naissances.

A domicile	en mariage	garçons	7,983	15,660
		filles	7,677	
	hors de mariage	garçons	2,388	4,630
		filles	2,242	
Aux hôpitaux	en mariage	garçons	172	320
		filles	148	
	hors de mariage	garçons	5,317	4,546
		filles	2,229	
		Total		25,156

Naissances	des garçons	12,860
	des filles	12,296
	Total	25,156

Enfants naturels	reconnus	masculins	1,093	2,113
		féminins	1,020	
	abandonnés	masculins	3,612	7,063
		féminins	3,465	
		Total		9,176

Décès.

A domicile	masculins	6,733	14,155
	féminins	7,422	
Aux hôpitaux	masculins	3,778	7,799
	féminins	4,021	
Militaires	masculins	630	634
	féminins	4	
Dans les prisons	masculins	26	60
	féminins	34	
Déposés à la Morgue	masculins	234	269
	féminins	35	
	Total		22,917

Enfants morts-nés. . . .	masculins........	797
	féminins..........	617
	Total.	1,414

Décès par suite de la petite-vérole, compris dans le total précédent : 272, dont 147 mâles et 125 femelles.

Mariages.

Garçons et filles. . . .	5,234
Garçons et veuves.	296
Veufs et filles. . .	704
Veufs et veuves	231
Total.	6,465

ANNÉE 1822.

Naissances.

A domicile .	en mariage..	garçons..	8,516	16,841
		filles	8,325	
	hors de mariage	garçons .	2,469	4,986
		filles. .	2,517	
Aux hôpitaux.	en mariage . .	garçons. .	155	288
		filles.	133	
	hors de mariage .	garçons..	2,422	4,765
		filles	2,343	
		Total		26,880

Naissances.	des garçons	13,562
	des filles	13,318
	Total .	26,880

Enfants naturels.. .	reconnus . . .	masculins.	1,126	2,270
		féminins .	1,144	
	abandonnés. .	masculins..	3,763	7,481
		féminins..	3,718	
		Total .		9,751

Décès.

A domicile	masculins	6,955	14,520
	féminins	7,565	
Aux hôpitaux	masculins	3,882	7,855
	féminins	3,973	
Militaires		797	797
Dans les prisons	masculins	13	53
	féminins	40	
Déposés à la Morgue	masculins	209	257
	féminins	48	
	Total		23,282

Enfants morts-nés	masculins	795
	féminins	626
	Total	1,421

Décès par suite de la petite-verole, compris dans le total précédent : 1,084, dont 585 mâles et 499 femelles.

Mariages.

Garçons et filles	5,933
Garçons et veuves	329
Veufs et filles	685
Veufs et veuves	210
Total	7,457 [1]

Ces états du mouvement de la population donnent lieu a quelques observations. Comment se fait-il qu'en 1816 le nombre des morts de la petite-verole ne soit que de 251, tandis qu'en 1817 il est de 740, en 1818 de 993, et en 1822 de 1,084? Il y a donc eu, pendant ces der-

[1] Voici le mouvement de la population en 1835 [2].

Total des naissances	garçons	15,003	29,520
	filles	14,517	
Total des décès	masculins	12,534	24,792
	féminins	12,258	
	Différence en plus des naissances		4,528

[2] Voyez l'*Annuaire du Bureau des longitudes* pour l'année 1837. (B.)

nières années, dans la pratique de la vaccination, une négligence extraordinaire, ou bien des causes inconnues ont agi sur les individus susceptibles de cette maladie.

Si l'on voit naître chaque année dans les hôpitaux trois, quatre et cinq mille enfants naturels, on ne doit point l'imputer à ces établissements; les femmes enceintes, et en outre malades, y sont reçues et y accouchent pendant leur maladie.

Les mois de mars, d'août et d'octobre sont ceux où il naît le plus d'enfants, et leur nombre s'élève à plus de deux mille par chacun de ces mois.

Les mois de janvier, de mars, de septembre et de décembre sont les plus féconds en mortalité; il meurt à Paris, pendant chacun de ces mois, dix-neuf cents ou deux mille personnes.

Ces tableaux donnent l'état civil de Paris, les rapports entre les naissances, les décès et les mariages; ils peuvent, par le moyen d'une methode douteuse, fournir des résultats approximatifs; mais on ne peut obtenir des données certaines sur la population de Paris que par le recensement général dont je vais parler.

Un des articles qui, dans ces tableaux, doit le plus intéresser les moralistes, est celui des enfants nés hors mariage :

En 1817, leur nombre était de. . . .	8,847
En 1818, de.	7,098
En 1819, de.	8,641
En 1820, de.	8,870
En 1821, de.	9,176
En 1822, de.	9,751 [1]

[1] En 1835, le nombre des enfants nés hors mariage a été de 10,773. (B.)

Cette progression peut avoir deux causes : la première, l'augmentation de la population, indiquée par l'accroissement du nombre des naissances. En effet, le nombre des naissances était :

En 1817, de.	23,759
En 1818, de.	23,067
En 1819, de.	24,344
En 1820, de.	24,858
En 1821, de.	25,156
En 1822, de.	26,880 [1]

Mais l'accroissement du nombre des naissances n'est pas en rapport avec celui du nombre des enfants naturels; et l'accroissement du premier nombre est à l'accroissement du second comme 1 est à 3. La différence entre le nombre des naissances d'une année et le nombre de celles de la suivante est d'abord en plus d'environ deux cents, puis surpasse trois cents. Enfin cette différence entre les années 1821 et 1822 est de 333.

La seconde cause de cette rapide progression consiste, si je ne me trompe, dans l'accroissement du nombre des jeunes gens qui, par leur état, sont exclus du mariage.

RECENSEMENT DES HABITANTS DE PARIS. L'année 1816, année extraordinairement pluvieuse, fut très-funeste à la récolte [2]. Il en résulta une disette qui fit affluer à Paris un grand nombre de pauvres ou de gens manquant de vivres. Dans cet état de détresse, Paris était menacé

[1] En 1833, le nombre des naissances a été de 29,520. (B.)

[2] On eut recours à une pratique religieuse appelée *prières des quarante heures* : la pluie continua.

d'une famine ; on sentit le besoin d'un recensement général des habitants de cette ville : opération difficile, d'une haute importance, et dont on ne connaît, depuis le commencement de la monarchie, qu'un seul exemple, celui que donna Colbert ; encore son opération fut-elle très-incomplète.

Le recensement opéré en 1817 par M. le préfet du département donne la population de Paris telle qu'elle se trouvait au 1er mars de cette année. Il a été, avec plusieurs autres notions, publié en 1821, sous le titre de *Recherches statistiques sur la ville de Paris et sur le département de la Seine*, et je me trouve heureux de pouvoir offrir à mes lecteurs plusieurs parties de ce travail important, fait avec une grande exactitude [1].

Le tableau principal de la population de Paris, contenu dans cet ouvrage, se compose du nombre des personnes recensées *nominativement* et de celles qui l'ont été *collectivement*. Les habitants de Paris proprement dits ont été recensés *nominativement*. La garnison, les voyageurs, les étrangers, les établissements publics, comme hospices et hôpitaux, et la partie mobile de la population, ont été compris dans le recensement collectif. Voici ce recensement par arrondissements et par chacun de leurs quartiers :

[1] M. le préfet du département de la Seine a eu la bienveillance de m'adresser un exemplaire de cet ouvrage, et ce don m'est d'autant plus précieux qu'il n'a point été sollicité, et qu'on ne trouve point ailleurs des résultats aussi exacts. Les journaux qui ont transcrit un des principaux tableaux de cette statistique ont omis plusieurs de ces détails et commis quelques erreurs.

TABLEAU DE LA POPULATION DE PARIS,

PAR ARRONDISSEMENTS ET QUARTIERS

1er ARRONDISSEMENT.

QUARTIERS.	Nombre des MAISONS	Nombre des MÉNAGES	PERSONNES recensées nominativement	PERSONNES recensées collectivement.
Du Roule .	649	4,733	14,567	2,624
Des Champs-Élysées .	495	2,430	7,356	1,6[illegible]9
De la place Vendôme	574	4,498	15,191	1,187
Des Tuileries .	266	2,516	7,942	1,590
Totaux	1,98[illegible]	13,877	45,8[illegible]	7,067

Total de la population du 1er arrondissement. 52,921

2e ARRONDISSEMENT.

Chaussée-d'Antin	518	5,880	12,938	866
Palais-Royal	703	7,0[illegible]	20,663	994
Feydeau	369	[illegible]	15,5[illegible]7	767
Faub.-Montmartre	524	4,745	14,312	659
Totaux .	2,[illegible]	20,545	63,240	3,283

Total de la population du 2e arrondissement 6[illegible],523

3e ARRONDISSEMENT.

Faub. Poissonnière	394	3,[illegible]64	11,046	2,339
Montmartre	373	3,207	9,119	318
Saint-Eustache	332	3,743	10,545	205
Du Mail	336	3,426	9,973	1,190
Totaux	1,435	13,910	40,987	4,047

Total de la population du 3e arrondissement....... . 4[illegible],034

4e ARRONDISSEMENT.

QUARTIERS.	Nombre des MAISONS	Nombre des MÉNAGES	PERSONNES recensées nominativem.	PERSONNES recensées collectivement
Saint-Honoré.......	509	3,964	11,377	288
Du Louvre.	425	4,554	12,047	404
Des Marchés.	340	3,887	11,124	49
De la Banque......	458	8,994	11,019	616
Totaux..	2,032	21,195	45,567	1,037

Total de la population du 4e arrondissement 46,624

5e ARRONDISSEMENT.

Faub. Saint-Denis	539	4,302	12,923	145
Porte Saint-Martin	597	4,404	13,806	1,790
Bonnes-Nouvelles.	493	4,981	13,410	94
Montorgueil	544	5,094	14,598	468
Totaux . .	1,973	18,778	54,737	2,194

Total de la population du 5e arrondissement . . 56,931

6e ARRONDISSEMENT

Porte Saint-Martin.	517	5,587	16,698	245
Saint-Martin-des-Champs.......	753	9,026	25,094	474
Des Lombards ...	623	5,253	15,466	57
Du Temple... .	647	4,852	14,452	528
Totaux.......	2,520	24,698	71,440	1,272

Total de la population du 6e arrondissement . . 72,682

7e ARRONDISSEMENT.

QUARTIERS.	Nombre des MAISONS.	Nombre des MÉNAGES.	PERSONNES recensées nominativem.	PERSONNES recensées collectivement.
Sainte-Avoie.	762	6,072	17,657	45
Mont-de-Piété.	628	4,376	15,160	49
Marché Saint-Jean. .	617	4,604	13,104	1,116
Des Arcis.	488	4,011	11,136	30
Totaux.	2,495	19,063	55,037	1,208

Total de la population du 7e arrondissement. 56,243

8e ARRONDISSEMENT.

Des Marais.	675	5,814	16,868	1,665
Popincourt	539	3,396	10,870	773
Saint-Antoine.	504	4,300	14,026	203
Quinze-Vingts.	794	5,039	16,298	2,055
Totaux.	2,509	18,549	58,062	4,696

Total de la population du 8e arrondissement. 62,758

9e ARRONDISSEMENT.

Ile Saint-Louis.	246	2,017	5,696	82
Hôtel-de-Ville.	448	4,372	12,561	26
Cité.	449	4,265	11,554	1,020
Arsenal.	475	3,849	10,908	1,085
Totaux.	1,618	14,703	40,719	2,213

Total de la population du 9e arrrondissement. 42,932

10e ARRONDISSEMENT.

QUARTIERS	Nombre des MAISONS.	Nombre des MÉNAGES.	PERSONNES recensées nominativem.	PERSONNES recensées collectivement.
De la Monnaie.... .	745	7,741	21,455	4,233
De Saint-Thomas-d'Aquin..........	644	6,440	19,714	5,069
Des Invalides......	532	4,150	12,465	6,226
Du faubourg Saint-Germain.... . ..	585	5,272	15,151	4,844
Totaux...... .	2,505	23,573	68,7[illegible]	42,372

Total de la population du 10e arrondissement. .. . 81,455

11e ARRONDISSEMENT.

QUARTIERS	Nombre des MAISONS.	Nombre des MÉNAGES.	PERSONNES recensées nominativem.	PERSONNES recensées collectivement.
Du Luxembourg..	746	6,185	[illegible]	4,677
De l'École-de-Médecine..	[illegible]	[illegible]	11,801	591
De la Sorbonne .	[illegible]	[illegible]	12,[illegible]	1,779
Du Palais-de-Justice..	496	4,155	[illegible]	[illegible]
Totaux.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Total de la population du 11e arrondissement [illegible],766

12e ARRONDISSEMENT.

QUARTIERS	Nombre des MAISONS.	Nombre des MÉNAGES.	PERSONNES recensées nominativem.	PERSONNES recensées collectivement.
De Saint-Jacques...	972	8,828	25,826	2,613
Saint-Marcel. .	844	5,352	11,481	5,080
Du Jardin-du-Roi...	741	5,467	15,747	4,884
De l'Observatoire. .	752	[illegible]	15,[illegible]19	4,103
Totaux.......	5,281	[illegible]	66,793	13,686

Total de la population du 12e arrondissement 80,679

Il résulte de ce tableau que Paris contient 26,751 *maisons :*

Et 224,992 *ménages ;*

De plus, il résulte que :

Les *personnes recensées nominativement* sont au nombre de 657,472 ;

Les *personnes recensées collectivement* sont :

Dans les 27 hôpitaux ou hospices, au nombre de.	17,925
Dans les 45 établissements militaires, de.	13,549
Dans les 10 prisons, de.	5,233
Dans 692 hôtels garnis, de.	9.484
Et dans divers établissements, de.	11,232
Ce qui donne pour les personnes recensées collectivement, un total de.	57,124
Qu'en ajoutant ce nombre des personnes recensées collectivement à celui des personnes qui l'ont été nominativement, lequel se monte à.	657,472
On aura pour la population totale de Paris au 1er mars 1817, un total de.	714,596 [1]

[1] Voici l'état actuel de la population de Paris, d'après le dernier recensement qui a eu lieu en 1836.

Le premier arrondissement compte	82,758 habitants.
Le 2e.	90,292
Le 3e	57,059
Le 4e.	50,125
Le 5e.	82,234
A reporter.	362,468

Nombre des voitures publiques de Paris. Il y a aujourd'hui dans Paris 1,775 cabriolets de remise, 980 fiacres, 758 cabriolets de place et numérotés, 400 omnibus; total, 3,913 voitures publiques, qui gagnent, terme moyen par jour, chacune 10 francs; total de la journée, 38,695 francs. C'est par an un mouvement d'argent de 21,423,083 francs.

Les rues, surtout dans le centre de Paris, étant autrefois très-étroites, les voitures ne pouvaient pas y pénétrer. Sous Louis XIV, on en fit élargir plusieurs qui purent

Report	362,466 habitants.
Le 6e arrondissement compte..............	94,408
Le 7e..................................	68,407
Le 8e..................................	82,094
Le 9e..................................	71,730
Le 10e.................................	89,173
Le 11e.................................	58,767
Le 12e.................................	82,364
Ce qui donne pour tout Paris (la garnison non comprise) un total de	909,126

La population, en 1831, était de 774,338 habitants; la différence entre les deux nombres est donc en plus, pour 1836, de 134,788; mais l'augmentation réelle de la population est néanmoins inférieure à cette différence, ce qui vient de ce que le mode de recensement n'a pas été le même aux deux époques. Ainsi, en 1831, on n'a recensé que les personnes habitant réellement Paris; tandis que, d'après les instructions ministérielles, le recensement de 1836 a dû comprendre toutes les personnes absentes pour quelque temps d'un ménage, quelle qu'ait été la cause de cette absence momentanée: il suit de là que dans le chiffre de la population de Paris en 1836 se trouvent compris tous les enfants envoyés en nourrice à la campagne par les habitants de la ville; et de plus, près de 25,000 enfants sous la tutelle des hospices dont le domicile est à Paris, dans le 9e arrondissement, et placés à la campagne par cette administration, soit en apprentissage, soit en nourrice

En opérant ces défalcations, on peut évaluer que l'augmentation de la population est d'environ 100,000 habitants.

Voyez le compte-rendu de l'administration du département de la Seine (janvier 1837). Titre 2, pages 16 et 17. (B.)

dès lors les recevoir. Les rues des faubourgs Saint-Martin et Saint-Denis et la rue Saint-Antoine étaient à peu près les seules accessibles aux voitures de commerce.

Les carrosses, qu'on nommait *coches*, étaient fort rares avant le règne de Louis XIII; les courtisans allaient au Louvre à cheval, et les dames montées en croupe ou en litière; les conseillers se rendaient au Palais sur des mules.

Les voitures, commodes aux riches, dangereuses aux piétons, deviennent d'année en année plus nombreuses; l'accroissement de leur nombre suit la marche progressive de la population [1].

Je vais joindre un tableau présentant divers objets des consommation pendant cinq années consécutives.

[1] On compte à Paris plus de six mille voitures particulières. (B.)

TABLEAU DE LA CONSOMMATION DE PARIS, EXTRAIT DES REGISTRES DE L'OCTROI.

		1815.	1816.	1817.	1818.	1819.	QUANTITÉS.
[illegible]	Vins en cercle	612 4[illegible]	588 [illegible]	445,484	519,257	801,521	hectolitres.
	Vins en bouteilles	[illegible]	4 [illegible]	5,822	5,654	4,0 7	bouteilles.
	Eaux-de-vie	[illegible]	57,2[illegible]	41 164	59 639	42,[illegible]	hectolitres
	Eaux-de-vie en bouteilles	4,[illegible]	8[illegible]	686	782	655	id.
	Liqueurs en cercle et en bouteilles	[illegible]					id
	Cidres, Poiré, Hydromel	22 [illegible]	29 8[illegible]	[illegible]	22 950	45,926	id.
	Vinaigre	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible] 214	20 7[illegible]	id.
	Bières [illegible]	[illegible]	5,4 [illegible]	5,680	5 508	678	
[illegible]	[illegible]						
	[illegible]	[illegible]	72 81[illegible]	[illegible],000	[illegible]	71,518	id
	[illegible]			[illegible]	702	505	id
	Esprits			4[illegible]	2		id
	Vins		[illegible]2				id.
	Raisins					2,648,56[illegible]	demi-kilogrammes.
VIANDE	Bœufs	78 [illegible]	71 937	[illegible]	73 [illegible]	70,[illegible]28	par tête
	Vaches	[illegible]	[illegible]	978	9 [illegible]4	6,4[illegible]	id
	Veaux	[illegible]	7[illegible]	77 [illegible]	77,[illegible]	[illegible]	id
	Moutons	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	329 [illegible]	id
	Porcs et Sangliers	[illegible]	[illegible]	[illegible]	62 [illegible]	[illegible] 822	id
	Abats et issues	455 [illegible]	[illegible]	451,[illegible]	480,[illegible]	[illegible],72[illegible]	kilogrammes
FOURRAGES	Foin	[illegible] 062	7 [illegible]	8,7[illegible]	[illegible]822 [illegible]		cent bottes de cinq kilog
	Paille	41,[illegible]	42 [illegible]	[illegible] 241	[illegible]	11,[illegible],571	
	Avoine	1,45[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible] 029	hectolitres.

Combustibles.	Bois [illegible]	[illegible]	4,113,5[illegible]	[illegible]20	89 [illegible]		723 29[illegible]	stères
	Bois [illegible]	4[illegible]	[illegible]	[illegible]	422[illegible]		[illegible]	id.
	[illegible]						5[illegible],5[illegible]	cents.
	Charbon de bois	1[illegible]21,42	[illegible]5[illegible]	[illegible]	[illegible]		862,[illegible]	voies de deux hectolitres
	Charbon de terre		672 74[illegible]	[illegible]	[illegible]2		[illegible]0 2[illegible]	hectolitres
Matériaux.	Chaux	2[illegible]25	[illegible]	[illegible]	[illegible]2		50 [illegible]	id.
	Plâtre	7[illegible]9 [illegible]	[illegible]	[illegible]152 412	[illegible]217 [illegible]		[illegible]221 818	mètres cubes
	Moellons [illegible]	30,522	12	60 7[illegible]	[illegible]		[illegible]	id.
	Pierre de [illegible] granits	4[illegible],492	27 [illegible]	51[illegible]	[illegible]		[illegible]	milliers.
	Ardoises [illegible]			[illegible]	[illegible]21 [illegible]147		4,7[illegible]	id.
	Briques.			2[illegible]	[illegible]		2 820,[illegible]75	id.
	Tuiles			5[illegible]	[illegible]		[illegible]	id.
	[illegible]						[illegible]	cents.
	[illegible]			[illegible]77,4[illegible]	4,0[illegible]		5,8[illegible]2 [illegible]57	milliers.
	[illegible]						5 0[illegible]	stères.
	Latte			[illegible]5 2	414 [illegible]2		4[illegible]5,[illegible]48	cent bottes.
[illegible]	[illegible] pour [illegible]		22[illegible]0	25 474	2[illegible]2[illegible]0		55 077	stères.
	[illegible]		2[illegible]	2[illegible],857	24		[illegible],999	mètres
	Sapin [illegible]		[illegible]	[illegible]	2 [illegible]		2 614	stères.
	[illegible]		2 944 7[illegible]	5[illegible]	[illegible]		55[illegible]	mètres.
	[illegible]		2[illegible]	5[illegible]	2[illegible]		[illegible]80	bateaux.
	[illegible]	[illegible]	3,[illegible]	5[illegible]	5[illegible]		3[illegible]2[illegible]	id.
	[illegible]	[illegible]8	18 [illegible]	25[illegible]	4[illegible]8		49 7[illegible]	mètres carrés.
	Sapin en [illegible]	2,8[illegible]8	7,570	7,[illegible]	[illegible]58		6 505	id.
Objets divers.	[illegible]			[illegible]32 27	1[illegible]4,445		4,2[illegible]7,[illegible]	kilogrammes.
	[illegible]	454,2[illegible]					[illegible]4,[illegible]55	hectolitres.
	[illegible]			422 058	451,0[illegible]		5,86[illegible]	kilogrammes
	[illegible]	47[illegible]82					75,[illegible]8	id.
	[illegible]			5,[illegible]	6[illegible],801		72 [illegible]	id.
	[illegible]						7[illegible]012,[illegible]50	cent kilogrammes.

Nota. Ces quantités portées dans ces tableaux, extraits des registres de l'octroi, sont d'une exactitude rigoureuse; cependant je dois faire observer que, pour éviter la confusion, j'en ai retranché les fractions[1].

[1] Voici, sur cette matière intéressante, le dernier tableau publié :

CONSOMMATION DE LA VILLE DE PARIS PENDANT L'ANNÉE 1833.

Boissons.

Vins..............	hectolitres..	932,402
Eaux-de-vie..........	*id.*........	36,910
Cidre et poirée........	*id.*........	17,024
Vinaigre.............	*id.*...... .	18,375
Bière.......... ...	*id.*.. . ..	110,624

Comestibles.

Raisins....	kilogrammes..	727,129
Bœufs.........	têtes.. ...	71,634
Vaches..............	*id.*........	16,439
Veaux...............	*id.*	73,947
Moutons....	*id.*..... ..	364,875
Porcs et sangliers.... .	*id.*.....	86,901
Pâtés, terrines, viandes confites, écrevisses et homards....	kilogrammes..	242,466
Viandes à la main.....	*id.*..	783,024
Charcuterie.	*id.*.......	2,351,491
Abats et issues....	*id.*.. . .	1,407,943
Fromages secs... ..	*id.*..	1,480,421
Marée, montant de la vente sur les marchés.	francs...	4,469,096
Huîtres..	*id.*... ..	1,420,362
Poissons d'eau douce.	*id.* . . .	310,959
Volailles et gibiers..	*id.*.. . .	7,998,800
Beurre...	*id.*.....	10,677,873
Œufs.	*id.*	4,392,424

Fourrages et Grains.

Foin....	bottes.. . .	7,814,377
Paille.......	*id.*.... ...	11,905,606
Avoine.......	hectolitres. ..	987,885

Les graines et farines vendues à la Halle ne figurent pas dans ce tableau, at-

Je dois aussi ajouter que ces quantités, quoique indicatives de la consommation, n'atteignent cependant pas la réalité; les quantités consommées diffèrent de celles sur lesquelles l'impôt de l'octroi a été perçu, et les surpassent. La fraude est cause de cette différence. Par exemple, la quantité de bière fabriquée dans Paris est portée, dans l'un de ces tableaux, à 79 ou 80 mille hectolitres, et en vendémiaire an XII (octobre 1803), les deux plus puissants brasseurs de cette ville proposèrent à la régie de soumissionner la perception d'un impôt sur cette boisson, année commune, à 160 ou 180 mille hectolitres. Ainsi, par l'effet de la fraude, la quantité des bières consommées serait plus du double de la quantité des bières atteintes par l'impôt. Mais ce qui s'applique à cette espèce de boisson n'est pas applicable à toutes les autres, et ne l'est pas du tout à certains objets imposés qui ne se prêtent guère aux entreprises de la fraude, tels que les bœufs, les moutons, les porcs, les fourrages, les combustibles et les matériaux de construction.

tendu que ces ventes ne donneraient pas la consommation réelle de la ville, evaluée à 1,580 sacs du poids de 159 kilogrammes, par jour, en temps ordinaire.

Lorsque le prix du pain est plus élevé hors de Paris que dans son enceinte, les dehors n'y apportant pas, et en tirant, au contraire, la consommation journalière n'a plus de règle; elle est de 1,700 sacs et au-delà.

Ces details sont extraits de l'*Annuaire du bureau des Longitudes pour l'année* 1837. (B.)

Tableau de la consommation des Hospices et Hôpitaux civils en l'année 1818[1].

NATURE DES DENRÉES CONSOMMÉES.	MESURES.	QUANTITÉS
Vin pour les valides	litres.	778,881
Vin de malades	id	[illegible]
Bière	id	[illegible]
Pain blanc	kilogrammes	[illegible]
Pain moyen	id	[illegible]
Viande	id	[illegible]
Légumes secs	hectolitres.	[illegible]
Légumes frais	kilogrammes.	[illegible]
Vermicelle	id	[illegible]
Riz	id	[illegible]
Farine	id	[illegible]
Beurre frais	id	[illegible]
Beurre demi-sel	id	[illegible]
Pruneaux	id	[illegible]
Œufs	nombre	[illegible]
Lait	litres.	[illegible]
Fromage de Comté	kilogrammes.	[illegible]
Fromage de Marolles	id	[illegible]
Sel	id	7,850
Poivre	id	[illegible]
Huile à manger	kilogrammes.	[illegible]
Vinaigre	litres	[illegible]
Cassonade	kilogrammes	41
Raisiné	id	[illegible]
Pommes de terre	id	[illegible]
Poisson	id.	[illegible]
Bois	stères.	[illegible]
Charbon de bois.	hectolitres.	[illegible]
Charbon de terre	id.	49,169
Briquettes	id.	581,680
Chandelles	kilogrammes	7,940
Huile à brûler	id	8,067
Savon	id	[illegible]
Potasse.	id	10,926
Soude	id	730
Sel de soude	id	15,540

[1] Extrait des Recherches statistiques, tableau [illegible]

Il est des comestibles que le fisc a respectés, et que les octrois n'ont pu placer dans leurs registres. Le *pain* et *les pommes de terre* sont de ce nombre. Les tableaux émanés de la préfecture de Paris donnent à cet égard les résultats suivans :

En 1789, il se consommait par an, d'après les calculs du sieur Lavoisier, 205,312,500 livres de pain; ce qui revient à 100 500.000 kilogrammes.

En 1818, il s'est consommé environ 1,500 sacs de farine, pesant chacun 159 kilogrammes et produisant 208 kilogrammes de pain, ce qui donne par jour 238,500 kilogrammes, et en farine 312 000 kilogrammes.

La consommation en farine, par an, s'élève aujourd'hui à 87,052,500 kilogrammes.

Lesquels donnent, par an, 113,880,000 kilogrammes de pain.

Les *pommes de terre* consommées à Paris pendant une année moyenne s'élèvent à 525,610 hectolitres.

La *volaille* et le *gibier* vendus et consommés, suivant un état dressé en 1811, étaient alors de 931,000 pigeons; 174,000 canards; 1,289,000 poulets; 251,000 chapons ou poulardes; 549,000 dindons; 328,000 oies; 131,000 perdrix; 177,000 lapins et 29 000 lièvres.

En 1817, il fut vendu pour 6,295,537 francs de volaille et gibier;

En 1818, il en fut vendu pour 6,689,318 francs;

En 1819, il en a été vendu pour 7,601,402 francs.

Marée. En 1819, il en a été vendu pour 5,163,520 francs.

Poissons d'eau douce. En 1819, il en a été vendu pour 399,270 francs.

Beurre. Il en a été vendu, en 1819, pour 7,405,531 francs.

OEufs. Dans la même année, il en a été vendu pour 3,676,302 francs.

Contributions de Paris[1].

ANNÉES.	Contributions indirectes perçues à Paris	Contributions directes perçues à Paris
1815	15,406,934 fr	25,631,906 fr.
1816	15,827,983	34,948,933
1817	1[illegible],522,381	32,725,393
1818	17,682,680	27,140,523
1819	21,650,663	25,680,080
1820	23,098,476	25,513,760
1821	22,898,837	24,182,800

[1] Les contributions indirectes comprennent les droits de circulation de 15 centimes par expédition, de détail à l'enlevement, de consommation, d'estampille sur les voitures publiques extraordinaires, de navigation, la garantie des matières d'or et d'argent, timbres, droit d'entrée sur les manquants, droit sur les bières, sur les voitures publiques, les cartes, les sels provenant du salpêtre, passages d'eau, locations sur la Seine et ses berges, dix pour cent sur les droits d'octroi, prelèvement pour frais de casernement, remboursement par les octrois pour frais d'exercices, recettes extraordinaires, amendes, tabacs, poudres à feu, remboursement sur frais administratifs, droits d'entrée sur les boissons et les huiles.

Les contributions directes sont la contribution foncière, les portes et fenêtres, la contribution personnelle et mobiliere et les patentes.

ANNÉES.	Produit brut de la Poste aux lettres [1].	Sommes versées aux bureaux des Loteries [2].
1815	3,801,545 fr.	.... fr.
1816	4,179,547	19,552,000
1817	4,269,074	21,464,000
1818	4,436 267	20,371,000
1819	4,375,300	27,521,000
1820	4,353,025	29,036,000

ANNÉES.	Produit de l'Octroi.	Recettes faites à Paris pour les douanes.
1815	18,152,121 fr.	93,056 fr.
1816	20,650,748	133,937
1817	18,560,036	184,143
1818	20,843,682	338,037
1819	24,073,068	274,806
1820	25,442 585	256,622
1821	25,977,790	362,746

A ces perceptions il faudrait joindre les contributions perçues sur les *enregistrements* des actes, sur les *hypothèques*, sur le *timbre*, sur les *entrepôts des sels*, sur les *ventes mobilières* par autorité de justice, les passe-ports, les diplômes aux écoles, les perceptions sur les spectacles, sur les jeux de hasard, et l'on verrait qu'il n'est que peu d'actions journalières, utiles ou préjudiciables aux indi-

[1] On évalue à 81,000 le nombre des lettres et des journaux distribués chaque jour dans Paris. (B.)

[2] On sait que depuis le 1er janvier 1837 la loterie n'existe plus. (B.)

[3] En 1835, les produits de l'octroi se sont élevés à 29,048,492 francs, et en 1836, à 29,593,256 francs, d'où il résulte une augmentation, pour cette dernière année, de 544,764 francs. Les autres perceptions municipales doivent varier à peu près dans les mêmes proportions. (B.)

vidus qui ne paient une contribution au fisc ou à ses agents.

J'aurais dû, suivant l'opinion de quelques personnes, ajouter à cette statistique des détails sur le *commerce de Paris;* mais l'immensité de ces détails m'aurait rejeté fort au-delà des limites que je me suis prescrites. D'ailleurs, ce travail est fait dans l'*Almanach du Commerce* que publie M. Bottin, ouvrage où sont contenues toutes les notions desirables sur cette matière. Rien de ce qui peut intéresser les lecteurs, éclairer les commerçants, n'est omis dans cet ouvrage qui parait annuellement. Les manufactures, leurs produits, leur nombre, les banquiers, les agents de change, entreposeurs, commissionnaires, fonctionnaires publics, leurs adresses, et tout ce qui se rapporte au commerce de Paris, occupe plus de la moitié de ce volumineux et très-utile almanach qui se recommande à mes lecteurs[1].

[1] *Almanach du Commerce de Paris, des départements de la France et des principales villes du monde*, par M. Bottin, rue J.-J. Rousseau, n° 20.

RÉSUMÉ.

L'état physique de Paris fut, dans tous les siècles, l'image fidele de l'état moral de ses habitants. Sous la domination romaine, cette ville contenait de vastes édifices et des monuments dont les restes attestent son ancienne magnificence, et prouvent de plus que les arts s'y cultivaient avec succes.

Sous la barbarie des Francs, pendant la premiere race, ces edifices et monuments furent abandonnés, dégradés ou detruits; à leur place on eleva quelques oratoires et des temples en pierres ou en bois alors appelés basiliques et depuis eglises. Les maisons particulieres, construites en bois, souvent la proie des flammes, étaient habitées par la misere, l'ignorance, la superstition ou le commerce persécute.

Ces maisons, la plupart couvertes de chaume, etaient séparees par des ruelles boueuses, obscures, malsaines, impénétrables aux voitures. Il n'existait point de pavés, point de quais, point de promenades, point de lanternes, point de fontaines. Plusieurs cloaques exhalaient des vapeurs morbifiques. Tel fut Paris pendant que la feodalité avait acquis son plus haut degre de puissance.

Les rois de la seconde race ne résidèrent point dans cette ville; leur absence et les ravages des Normands la

réduisirent au dernier état de faiblesse. Elle s'enrichit de reliques, la plupart extorquées, et s'appauvrit d'habitants qui gémissaient sous le joug des comtes et des seigneurs ecclésiastiques ; leur condition civile ne différait pas de celle des serfs. Paris, suivant un écrivain de cette époque, était la plus misérable des cités de la Gaule.

Sous la troisième race, et notamment sous le roi Robert, le palais de la Cite et quelques églises ruinées par les Normands furent rétablis sous de pareilles dénominations.

Des guerres continuelles sur tous les points de la France amenèrent des famines fréquentes et durables. Les hommes se nourrissaient d'herbes, de reptiles, d'animaux immondes; déterraient les cadavres dans les cimetières, tuaient les voyageurs, tuaient même leurs parents; les meres égorgeaient leurs enfants, les fils leurs mères, pour les devorer.

Ces famines, dont plusieurs ont duré pendant sept et même douze années consécutives, rendirent les habitants de la France *anthropophages*, et produisirent d'horribles maladies contagieuses, surtout la maladie *des ardents*, celle de la *lèpre*, inconnues aux siecles civilisés. On craignit la depopulation entiere de la Gaule, et cette crainte fut manifestée dans un concile [1].

Paris, sous un tel regime, d'ailleurs dépouille de son commerce, peuplé d esclaves que les agents du fisc, que ses seigneurs, tous ecclésiastiques, ne cessaient d'opprimer, resta pendant quatre ou cinq siecles dans un état de misère et d'abjection.

[1] Tous les faits ici rapportés se trouvent exposés dans le cours de cette histoire, notamment dans les *Etats civils* et *Tableaux moraux* de la première, seconde, et d'une grande partie de la troisième race

Cette situation commença à s'améliorer un peu lorsque Philippe-Auguste accrut, par des conquêtes, la puissance monarchique, et la fortifia aux dépens de la puissance des princes et des seigneurs.

Dès lors les rois, plus assurés sur leur trône, eurent moins à redouter les atteintes des grands et des petits vassaux.

Saint Louis, dans des lois assez sages pour le temps, mais mal exécutées, voulant contenir les seigneurs, leur fit de honteuses concessions et légalisa leur tyrannie.

Philippe-le-Bel donna au royaume une organisation nouvelle et forte qui porta un coup fatal à la féodalité, il commanda et se fit obéir. Il devint monarque.

Mais si les rois parvinrent à s'affranchir de la puissance des princes et des seigneurs, ils n'en garantirent pas la classe utile : le joug féodal continua d'écraser cette classe[1].

Dans ces temps de barbarie, le fisc portait tous les caractères de la féodalité. Chaque fois que les rois, après avoir séjourné dans quelques forteresses, rentraient à Paris, leurs officiers se répandaient dans les maisons des habitants, en enlevaient, sans les payer, les meubles et les denrées qu'elles contenaient, et les transportaient dans le palais du roi, en vertu de l'exaction appelée *droit de prise*.

[1] La langue française n'a pas de terme assez énergique pour peindre l'excès des maux de ces siècles que les ignorants nomment le *bon vieux temps*; pour peindre les crimes fréquents et horribles des hommes puissants; pour peindre les malheurs de cette période désastreuse qui est trop méconnue.

Les chroniques et [illegible] écrits de ce temps sont remplis de détails sur le brigandage, les meurtres, les incendies commis ou ordonnés par les princes et seigneurs, et l'établissement de la *trêve de Dieu*, ses suites, son inutilité, sont des témoignages irrécusables, et qui parlent bien plus hautement des crimes de la noblesse et des malheurs du peuple.

Une ignorance complete, et, de plus, des erreurs les plus absurdes, les plus revoltantes, joignaient leurs maux à ceux de la double oppression fiscale et féodale.

A cette époque, le clergé de Paris célébrait la fête impie et sacrilege des *sous-diacres*, de l'*évêque des fous*, donnait des spectacles publics caractérisés par la plus revoltante obscenite.

A cette epoque, on n'observait de la religion que les pratiques, souvent païennes, et on dedaignait la morale qu'elle enseigne.

A cette epoque, les chanoines quittaient l'office divin pour aller, en habit de chœur, boire au cabaret.

A cette epoque, les hôpitaux fondés pour les pauvres, etaient spoliés par des prêtres chargés de les administrer; ces prêtres en bannissaient les malheureux, pour jouir seuls de leurs biens.

A cette epoque on fabriquait des images de cire que des prêtres baptisaient et oignaient de saint-chrême; on les torturait, on les perçait à l'endroit du cœur, dans l'intention de faire languir ou mourir les personnes dont ces images portaient le nom.

A cette epoque, les prêtres et les moines insultaient à la divinité en jetant à terre, en plaçant sur des épines les objets sacrés du culte, en frappant les tombeaux et les images des saints.

A cette epoque, on ne voyait partout que des diables, des revenants, des miracles, de la magie, des sorciers, des meurtres, des processions et de la debauche, etc.

A cette epoque, les seigneurs, les princes, les rois, étaient tellement appauvris par le regime feodal, que pour suffire à leurs dépenses, non-seulement ils pillaient les meubles, les provisions des habitants des villes et des

bourgs, en vertu du *droit de prise*, mais encore *allaient à la proie*, c'est-à-dire s'embusquaient sur les routes pour y détrousser les voyageurs et les marchands.

A cette époque, pour découvrir la vérité des accusations, discerner le crime de l'innocence, on ne connaissait pas de moyen plus sûr que celui de faire battre, à coups d'épée, à coups de bâton, l'accusateur et l'accusé. Le plus fort était innocent, le plus faible coupable et puni.

Pour juger du mérite d'une opinion, d'une doctrine, on faisait battre deux champions.

Suivant cette jurisprudence brutale, il était des cas où le plaideur devait se battre contre son adversaire, contre tous les témoins, contre tous les juges.

A cette époque, l'espèce humaine était, à plusieurs égards, inférieure à celle des brutes qui obéissent à leur instinct et non à l'erreur.

C'est cette époque de malheurs et de crimes que des hommes trompés ou mal instruits, comme il a été dit, qualifient encore aujourd'hui de *bon vieux temps*.

Quelles circonstances, quels événements commencèrent à tirer Paris et la France de cet état de souffrances, de crimes et de dégradation?

Au commencement du douzième siècle, l'école épiscopale de Paris, fort inférieure à celle des autres cités de France, parut sortir de son état d'obscurité. Quelques maîtres, notamment Guillaume de Champeaux, lui donnèrent une réputation dont elle n'avait pas encore joui. Bientôt son élève, le célèbre Abélard, établit dans cette ville une école particulière. Ses talents, sa méthode nouvelle, y attirèrent un nombre considérable d'étudiants. Les maisons ne purent suffire à les loger. Ce fut en bra-

vant la routine qu'il améliora son siècle. Ce maître contribua à l'accroissement de la science et à celui de la population de Paris; et ce double accroissement a toujours depuis fait des progrès plus ou moins rapides.

La basilique de Notre-Dame, ou église cathédrale, vers la fin de ce même siècle, ne put suffire à la population toujours croissante. L'évêque Maurice de Sully entreprit la construction d'un édifice plus vaste. Philippe-Auguste, dans le même temps, crut nécessaire d'enserrer les faubourgs agrandis dans un nouveau mur d'enceinte; et la surface de Paris, qui ne contenait que 115 arpents, 44 perches, contint 779 arpents 61 perches, ou 254 hectares 87 ares.

L'impulsion était donnée. Les bénéfices de l'Église devinrent alors assez généralement la récompense du savoir, et chacun, pour en obtenir, bravait le supplice des études. Des colléges nombreux, quoique pauvres et cruellement administrés, contribuèrent à peupler Paris, à y répandre les lumières et à augmenter le nombre des habitations.

Un corps municipal commença à s'y établir, ainsi qu'un tribunal souverain, appelé *parlement*. Malgré les vices du gouvernement, le régime féodal, les priviléges exorbitants de l'université, le *droit de prise*, les guerres et les nombreuses dissensions civiles des règnes de Jean, de Charles VI, de Charles VII; malgré les bûchers ardents de François Ier et de Henri II, les massacres de Charles IX, les crimes de la Ligue et de ses prédicateurs; malgré les guerres civiles des minorités de Louis XIII et de Louis XIV; malgré la frivolité et les dissolutions de la régence du duc d'Orléans et du règne de Louis XV; malgré les échafauds de Robespierre, le mouvement de la

population, ainsi que celui de la civilisation, depuis Abélard et Philippe-Auguste, quelquefois rapide, quelquefois ralenti, a toujours été progressif.

Les sciences enseignees dans les premiers colléges de Paris étaient fort bornees, mais elles ouvrirent à plusieurs le sanctuaire de la litterature antique; elles accrurent une source dont les eaux coulèrent sur un sol aride que le temps devait féconder.

Au quinzième siecle, la découverte et l'usage de l'imprimerie rendirent plus faciles la propagation des lumières. Elles éclairèrent presque subitement les vices et les erreurs qui corrompaient toutes les parties du corps social. Cette lumière brusque acquit aux contemporains une réputation d immoralite et d ignorance devenue proverbiale; et, toutefois, les hommes du quinzième siècle etaient moins immoraux moins ignorants que ceux des siècles précédents.

Deux causes, au seizieme siecle, favoriserent la propagation des lumières: d une part, la reformation de la religion et les discussions qu elle fit naitre; de l'autre, la prise de Constantinople par les Turcs. Les arts et les lettres, bannis de la Grèce, furent alors refoulés en Italie et même en France.

Les écrits, les monuments de l'antiquité, explores, discutes, s'offrirent plus épurés à la curiosité publique.

La reformation, en accelerant les progrès des lumières, purifia les mœurs. Ordinairement, les zélateurs des sectes naissantes se piquent d'être, en moralité, supérieurs à leurs antagonistes, et ces antagonistes, craignant de perdre à la comparaison, s'efforcent au moins de les égaler en pureté.

Sous Louis XIV, l'impulsion que donna Colbert à la

marche des arts et des sciences, quoique peu durable, fut très-efficace. Sous ce règne, on défendit aux tribunaux de condamner des accusés comme *sorciers*: les sorciers disparurent. On établit des séminaires, et les aspirants à la prêtrise y puisèrent de l'instruction et de bonnes mœurs. Sous ce règne aussi s'éleva, comme au seizième siècle, une controverse sur les matières religieuses. Les jansénistes et les molinistes agitèrent plusieurs questions dont les débats tournèrent au profit de la vérité et de la morale. Ce roi, inspiré par les jésuites, prodigua aveuglément sa protection à l'un de ces partis et sa persécution à l'autre. Sa partialité, les discussions qui en résultèrent, exercèrent le jugement du public, apprirent aux individus à penser d'après eux-mêmes, et non d'après les autres.

Sous ce règne la civilisation surmonta la barbarie mais ne la détruisit pas entièrement.

Les vices ou les vertus des gouvernants éclairés par d'abondantes lumières, ont aussi beaucoup contribué à former le jugement du public et à perfectionner sa raison.

Ainsi, depuis l'arrivée des Francs dans la Gaule, jusqu'au douzième siècle, la civilisation fit continuellement des pas rétrogrades, et fut remplacée par la plus horrible barbarie. Elle commença à renaître au treizième; ses développements furent très-lents.

Ceux qui croient que le temps passé était en France l'*âge d'or*, le meilleur des temps, qui le regrettent et s'efforcent de le ramener, manquent certainement, s'ils sont de bonne foi, de l'instruction nécessaire pour juger ce vieux temps. Aveuglés par des intérêts personnels ou de corporation, ils croient que tout recule vers la dégrada-

tion, quand tout s'avance vers le perfectionnement; ils déplorent la perte de la barbarie, et regrettent ses coutumes dont ils ignorent les désastreux résultats.

Ils préconisent la simplicité des mœurs de nos aïeux, et ne pensent pas que cette simplicité, bien différente de la pureté des mœurs, n'est que la simplicité de la misère, de l'ignorance, et qu'elle résulte de l'absence d'industrie.

Les princes et seigneurs, en détroussant les marchands sur les chemins, tuaient le commerce; en brûlant les maisons et les fermes, en enlevant et emprisonnant les laboureurs, tuaient l'agriculture. Les princes et seigneurs, en recevant le *droit de prise*, en arrachant des maisons particulières les meubles, les lits, les denrées qui s'y trouvaient, tuaient l'industrie. La féodalité détruisait tout, et ne produisait que la misère, les incendies et les maladies contagieuses.

Si l'on demande aux apologistes du temps passé sous quel règne, sous quel siècle a fleuri ce *bon vieux temps*, ils ne savent que répondre.

L'accroissement considérable et toujours progressif de la population et de l'étendue de Paris, accroissement qui ne peut provenir que d'un état prospère et meilleur; les progrès bien évidents des connaissances humaines qui marchent ensemble, ne les touchent point. On croirait que le bien général est un mal pour eux; qu'il leur faut la féodalité, la barbarie et leurs suites épouvantables; qu'il leur faut des erreurs, des déchirements civils, les guerres intestines, la dépopulation, les longues famines, les maladies contagieuses; qu'il leur faut la misère, la servitude du peuple, les mensonges, les ruses politiques, les fraudes pieuses et les jésuites. Enfin, on croirait qu'ils

aspirent à cet état de choses où les habitants de la France étaient devenus anthropophages, et qu'ils préferent le désordre, la honte et le malheur, à l'empire des lois. D'après ces fausses idees, ils propagent les erreurs, et les opposent aux vérites qui les importunent : ils auront la double honte de tenter le retour du mal, et de le tenter sans succes [1].

De cet expose, je crois qu'on peut conclure que rien,

[1] Dans tous les siècles il s'est trouvé des écrivains qui ont [illegible] le passé et blâme le present, mais ils se sont toujours dementis les uns après les autres. Il resulte de leur opinion que les mœurs d'un siècle, [illegible] par des écrivains contemporains, sont devenues des mœurs [illegible] comme des modèles par des écrivains du siècle suivant. Ainsi, de siècle en siècle, les mœurs d'une époque se trouvent tour à tour [illegible] par différens auteurs.

Si les déclamations faites en faveur [illegible] étaient fondées, il s'ensuivrait qu'il existerait au [illegible] de mal. Or, l'opinion de cette [illegible] tout le demontre. Si cela était vrai, dit Montesquieu, [illegible] (Montesquieu, *Pensées diverses*, [illegible])

Un auteur du seizième siècle dit à ce sujet : « On ne s'aperçoit pas que, si le monde allait toujours en empirant, et que les pères en général fussent toujours meilleurs que leurs enfants, il y a long temps que nous serions arrivés au dernier degré du mal qui n'eût plus pu empirer. » *Diverses leçons de Louis Guyon*, tome I, page 226.

« Si ainsi estoit, dit un autre écrivain du même siècl[e], [illegible] long temps que le monde a duré, nous serions tous anéantis, il n'y auroit plus rien qui valu[s]t entre nous. » (*Considérations sur l'Histoire de France*, par Louis Leroy, imprimées en 1570.)

C'est le sentiment de tous les hommes [illegible] et [illegible] celui de tous les ignorants en histoire.

Le cardinal Jacques de Vitry, persuadé de cette prétendue progression du mal et de la dégradation continuelle de l'espèce humaine, a conclu que le nombre de nos dents diminuait : *imminuti sunt dentes*. Ainsi, depuis six cents ans que l'ouvrage de ce cardinal est composé, il résulterait que nous n'aurions plus aujourd'hui une seule dent. (*Histor. occidental.*, tom. II, cap. 4.)

Guyot de Provins, qui partage la sottise commune, dit qu'il s'est opéré un changement funeste : que les hommes, autrefois grands et beaux, sont devenus petits et chetifs ; que l'espece humaine ira toujours en diminuant, de sorte que

ou presque rien des institutions, usages, opinions, appartenant a la barbarie des temps barbares, ne doit être pris pour modele, ni cité comme autorité, et que c'est une erreur de dire : *telle chose est bonne, parce qu'elle parut telle autrefois*

les paysans pourront battre a l'aise le blé dans un four, et quatre chevaliers se combattre dans un pot. (*Bible de Guyot de Provins*, vers 28[illegible] et suiv.)

Telles sont les conséquences absurdes d'un faux principe que je vois avec peine adopté par plusieurs fonctionnaires publics.

Cette fausse opinion, ce respect pour le passé et ce mépris pour le present sont le fruit de notre éducation. Les pères, qui ont à regretter les vives jouissances de leur jeunesse, vantent sans cesse le temps où ils pouvaient les sentir, et blâment celui où ils ne les éprouvent plus, en outre, pour se faire estimer et respecter de leurs enfants, ils ont soin de se montrer à leurs yeux meilleurs qu'ils ne sont en effet.

Les enfants, aperçoivent ensuite des vices dans la société, semblent les voir croître avec eux, et prennent les preuves de leur expérience pour les progrès du mal. Leurs instituteurs, trompés de même, fortifient par leurs discours l'esprit de la jeunesse dans ces dispositions. Ainsi s'établit une erreur qui ne peut être détruite que par l'étude du passé, étude répugnante à la plupart des hommes, qui trouvent plus commode de croire un mensonge que de s'occuper péniblement à rechercher une vérité.

FIN DU SEPTIÈME VOLUME.

TABLE

DES

CHAPITRES ET PARAGRAPHES

CONTENUS DANS LE TOME SEPTIÈME.

PÉRIODE XV (Suite). *Paris sous Louis XVI.* 1

§ IV. État physique de Paris. *Ibid.*

Enceinte de Paris 2

Galeries et Jardin du Palais-Royal 4

Le Cirque du Palais-Royal. 6

Enclos du Temple. 7

Le Petit Châtelet 8

Rues nouvelles *Ibid.*

Pont de Louis XVI 12

Le Jardin du Luxembourg 13

Le Jardin des Plantes *Ibid.*

§ V. État civil de Paris 16

Prisons 18

État civil des Protestants 19

Clergé de Paris. 21

Municipalité de Paris 24

Division de Paris 25

Population 2[illegible]

Consommation de Paris 30

Contribution. 33

§ VI. Tableau moral de Paris 34

Usages. 34

PÉRIODE XVI. *Paris sous la Convention* 55

§ I[illegible] *Ibid.*

§ II. Établissements et Institutions de la Convention nationale 56

H[illegible] et H[illegible] 5[illegible]

Administration [illegible] des Hôpitaux et Hospices civils 61

[illegible] 63

Hôpital Saint-[illegible] *Ibid.*

— de [illegible] 66

[illegible] 68

[illegible] *Ibid.*

Hôpital [illegible] couvent des Bénédictines de Notre-Dame [illegible] 70

— [illegible] 71

[illegible] 73

— des Enfants [illegible] communauté des filles de l'Enfant-Jésus, ou des filles du curé de Saint-Sulpice *Ibid.*

Hôpital Saint-Louis. 75
— des Vénériens. 77
Maison de Santé pour les maladies syphilitiques. 80
Hospice de l'Accouchement. 84
École d'Accouchement. 85
Hospice de l'Allaitement ou des Enfants-Trouvés. 84
Hôpital de la Pitié. 86
Hospice de la Salpêtrière. 87
— de Bicêtre 90
— des Incurables-Hommes 94
— des Incurables-Femmes. 95
des Ménages. 96
Maison de Retraite. Ibid.
Institution de Sainte-Périne ou hospice des Vieillards 98
Maison royale de Santé 99
— de Secours 400
[illegible] Ibid.
Maison d'éducation 401
[illegible] Ibid.
[illegible] 402
[illegible] des hôpitaux 403
Bureau [illegible] des nourrices Ibid.
Maison [illegible] Charenton 40[illegible]
Hôpital des Quinze-Vingts Ibid.
[illegible] Ibid.
[illegible] Ibid.
[illegible] Ibid.
Maison de secours [illegible] 407
Hospice de la Maison de [illegible] Ibid.
Maison d'éducation des Jeunes [illegible] Ibid.
[illegible] Saint-Merri Ibid.
Hôpitaux militaires Ibid.
Hôpital [illegible] du Gros-Caillou Ibid.
— de Montaigu Ibid.
— du Val-de-Grâce 408
École normale Ibid.
Polytechnique 409
Archives nationales de l'empire, du royaume 411
Institut de France. 413
Musée des tableaux de la galerie du Louvre 417
des dessins, Galerie d'Apollon 420
— des Monuments français 423
Conservatoire des Arts et Métiers 433
[illegible] 4[illegible]
de Monsieur Ibid.
du Vaudeville 44[illegible]
[illegible] Ibid.
— Opéra ou Académie de Musique 4[illegible]
— [illegible] 4[illegible]
Marché de Saint-Joseph 4[illegible]
[illegible] de la Liberté Ibid.
[illegible] XVII [illegible] Conseils 4[illegible]
[illegible] Ibid.
Exposition publique des produits de l'industrie française 457
Octroi de Bienfaisance. 458

Les Théophilanthropes.	458
Théâtre de la Cité	464
— Olympique.	*Ibid*
— des Victoires nationales	465
Période XVIII *Paris sous Napoléon Bonaparte.*	467
§ Ier.	*Ibid.*
§ II Halles, Marchés, Entrepôts, Greniers de réserve, etc	469
Marché aux fleurs et aux arbustes	*Ibid*
— des Jacobins ou de Saint-Honoré	*Ibid*
Halle au vieux linge.	*Ibid*
— et marché à la volaille et au gibier	470
Marché de l'abbaye Saint-Martin	*Ibid.*
— des Blancs-Manteaux	471
— Saint-Germain	472
— des Carmes	474
— à la Viande	475
Grenier de réserve	476
Entrepôt et Halles aux vins et eaux-de-vie	477
Dépôt de laine et lavoir public	480
Abattoirs	481
— du Roule	482
— de Montmartre	*Ibid*
— de Popincourt	*Ibid*
— d'Ivry	*Ibid*
— de Vaugirard	483
Ponts et quais	*Ibid*
Pont d'Austerlitz ou du Jardin-des-Plantes	*Ibid*
de la Cité	484
— des Arts	485
d'Iéna	486
Quai d'Orsay	487
— des Invalides	488
— Debilly	*Ibid*
— de la Conférence	*Ibid*
— du Louvre	*Ibid*
— Desaix	489
— de la Cité	*Ibid*
— Catinat	*Ibid*
— Montebello ou Bignon	*Ibid*
Morland.	490
— nouveau de la Tournelle	*Ibid*
§ III. Eaux de Paris	*Ibid*
Le bassin de la Villette	492
Aqueduc de ceinture	*Ibid*
Le canal Saint-Martin	493
La gare de l'Arsenal	*Ibid*
Canal de Saint-Denis.	494
Fontaines de Paris	495
monumentale de Desaix	*Ibid.*
— du Lion Saint Marc.	496
— de l'École-de-Médecine	*Ibid*
La pompe de Notre-Dame	497
Fontaine Maubuée.	*Ibid.*
— Sainte-Avoye.	*Ibid*
— Saint-Leu.	*Ibid*

Fontaine Grenétat.	497
— Saint-Denis.	*Ibid.*
— Saint-Martin.	498
— Saint-Côme.	*Ibid.*
— Saint-Severin.	*Ibid.*
— Saint-Benoit.	*Ibid.*
— Sainte-Anne.	*Ibid.*
— de la place Maubert.	*Ibid.*
— de la rue des Fossés-Saint-Bernard.	*Ibid.*
— Saint-Victor.	*Ibid.*
du marché Saint-Jean.	*Ibid.*
— des Blancs-Manteaux.	*Ibid.*
des Audriettes.	*Ibid.*
— du marché Saint-Martin.	*Ibid.*
— du Temple	*Ibid.*
— des Enfants-Rouges.	*Ibid.*
— Boucherat.	*Ibid.*
— Sainte-Catherine	*Ibid.*
— Saint-Louis.	*Ibid.*
— des Tournelles.	*Ibid.*
— Trogneux.	*Ibid.*
— Basfroid	499
du marché Lenoir.	*Ibid.*
— de la Petite-Halle.	*Ibid.*
— du Ponceau	*Ibid*
La Pompe de la Samaritaine.	*Ibid.*
Fontaine de la Croix-du-Trahoir	*Ibid.*
— de Desaix.	*Ibid.*
— du Diable.	*Ibid.*
Pompe à vapeur de Chaillot	*Ibid.*
Fontaine ci-devant des Capucins	*Ibid.*
de la Butte Saint-Roch	*Ibid.*
— de Richelieu	*Ibid.*
Colbert	*Ibid.*
— d'Antin	*Ibid*
— Montmartre	*Ibid.*
— ci-devant des Petits-Pères.	200
des Innocents	*Ibid.*
du [illegible]	*Ibid.*
— de Médicis.	*Ibid.*
Pompes à vapeur du Gros-Caillou.	*Ibid.*
Fontaine de l'Esplanade des Invalides.	*Ibid.*
de Grenelle.	*Ibid.*
de la Charité	*Ibid.*
— de la ci-devant abbaye de Saint-Germain-des-Prés	*Ibid.*
— des Cordeliers	*Ibid.*
Eaux de Belleville et du Pré-Saint-Gervais.	*Ibid.*
Fontaine du Pré-Saint-Gervais.	*Ibid.*
— de Sainte-Périne de Chaillot.	*Ibid.*
— du Chaudron	*Ibid.*
des Récollets.	*Ibid.*
— de Saint-Lazare.	201
— de Saint-Maur	*Ibid.*
Eaux de l'aqueduc d'Arcueil	*Ibid.*
Fontaine Saint-Michel	*Ibid.*

Fontaine Sainte-Geneviève. 204
— du Pot-de-Fer. *Ibid.*
— des Carmélites. *Ibid.*
— de la rue d'Enfer. *Ibid.*
— du marché des Jacobins. *Ibid.*
— du Château-d'Eau. *Ibid.*
— de l'École. 202
— du Palmier. *Ibid.*
— de Saint-Jean-le-Rond. *Ibid.*
— des Lions-Saint-Paul. *Ibid.*
— de Popincourt. *Ibid.*
— de l'hospice militaire du Gros-Caillou. *Ibid.*
— du Palais des Arts ou de l'Institut. *Ibid.*
Égyptienne. 204
— de la rue de Vaugirard ou de Léda. *Ibid.*
— de la place Saint-Sulpice. *Ibid.*
du Lycée [illegible] Bourbon. 20[illegible]
— de la rue [illegible] *Ibid.*
— de la rue du Jardin des Plantes. *Ibid.*
— d[illegible] 206
de la place des Vosges, aujourd'hui Place-Royale. *Ibid.*
de la rue d[illegible] *Ibid.*
du [illegible] *Ibid.*
[illegible] Château-d'Eau du boulevard Bondi. 207
— de l'[illegible] 208
Analyse des eaux de Paris. 210
[illegible] 216
— de R[illegible] 219
[illegible] Saint-Denis. *Ibid.*
— [illegible] *Ibid.*
— [illegible] *Ibid.*
Bains. 221
— Saint-Sauveur. 221
[illegible] *Ibid.*
[illegible] *Ibid.*
[illegible] *Ibid.*
de la rue [illegible] *Ibid.*
— [illegible] *Ibid.*
[illegible] *Ibid.*
[illegible] 222
Catacombes. *Ibid.*
[illegible] de repos. [illegible]
— de Montmartre. 2[illegible]
de [illegible], ou du Père-Lachaise. [illegible]
[illegible] 242
Musée [illegible] au Louvre. [illegible]
— [illegible] 2[illegible]
[illegible] *Ibid.*
— — [illegible] [illegible]
— — [illegible] illustres. [illegible]
[illegible] *Ibid.*
[illegible] 247
— — [illegible] *Ibid.*
— — [illegible] 251
Société royale des Antiquaires de France. 252

Palais de la Bourse. 253
Temple de la Gloire. 255
Sainte-Madeleine de la Ville-l'Évêque. 257
Spectacles. 258
Prisons de Paris au dix-neuvième siècle. 260
— Conciergerie. 261
— Grand Châtelet. 262
— la Tournelle. Ibid.
— l'Abbaye. Ibid.
— La Force. Ibid.
— Petite Force. 265
— Saint-Éloi. 266
— Saint-Lazare. Ibid.
— Madelonnettes. 267
— Sainte-Pélagie. 268
— Bicêtre. 270
Maison de Charenton-Saint-Maurice. 277
Prison de dépôt de la préfecture de police, ou Prison municipale. 279
— militaire de Montaigu. 281
Hôtel de Bellechasse. Ibid.
Prison d'essai. Ibid.
Maison des dames de Saint-Michel. 282
Dépôts de Saint-Denis et de Villers-Cotterets. Ibid.
Compagnie d'assurances contre les incendies. 284
Palais de la Légion d'Honneur. Ibid.
Colonne de la place Vendôme. 286
Palais du Carrousel. 288
Arc de triomphe de la place du Carrousel. 291
[illegible] de l'Étoile. 292

STATISTIQUE DE PARIS. 297
[illegible] de Paris. Ibid.
Boulevards. Ibid.
[illegible] du Nord, ou grand boulevard. Ibid.
— [illegible] du Midi. Ibid.
[illegible] extérieurs. [illegible]
Barrières. Ibid.
[illegible] de Paris. 304
[illegible] la Seine. 305
Quais. Ibid.
Ports [illegible] droite de la Seine. 306
— de la Rapée. Ibid.
— du Louvre. Ibid.
Saint-Paul. Ibid.
— [illegible] Ibid.
[illegible] Ibid.
[illegible] Ibid.
Ports [illegible] la Seine. Ibid.
— [illegible] Ibid.
Saint-Bernard. Ibid.
— [illegible] Minimes. 307
— des Quatre-Nations. Ibid.
— d'Orsay. Ibid.
— des Invalides. Ibid.
Hauteurs des eaux de la Seine. Ibid.

Ponts.	308
— d'Austerlitz ou du Jardin-des-Plantes.	*Ibid.*
— de Grammont.	*Ibid.*
— de la Tournelle.	*Ibid.*
— Marie.	*Ibid.*
— de la Cité.	*Ibid.*
— au Double.	*Ibid*
— Saint-Charles.	309
— Petit-Pont.	*Ibid.*
— Notre-Dame.	*Ibid.*
— Saint-Michel.	*Ibid*
— au Change	*Ibid.*
— Neuf	*Ibid.*
— des Arts.	*Ibid.*
— Royal.	*Ibid.*
— de la Concorde.	*Ibid.*
— d'Iena	*Ibid.*
Rues de Paris	310
Éclairage de Paris.	312
Pavés.	313
Nouveau numérotage des maisons.	314
Arrondissements et quartiers	*Ibid*
§ II. Institutions contenues dans les douze arrondissements de Paris.	322
Institutions civiles et de Police.	*Ibid*
— judiciaires.	*Ibid.*
— administratives et financières	325
de bienfaisance	*Ibid*
— militaires.	*Ibid*
relatives aux sciences, aux arts et à l'instruction publique	32[illegible]
Institution du culte catholique à Paris	328
— du culte protestant	332
Culte luthérien	*Ibid.*
— hébraïque	*Ibid.*
Autorités suprêmes	*Ibid.*
Palais.	333
Jardins publics, places plantées d'arbres et avenues	334
Fontaines publiques.	*Ibid*
Population	33[illegible]
Recensement des habitants.	339
Tableau de la population par arrondissements et quartiers.	3[illegible]
Nombre des voitures publiques	35[illegible]
Tableau de la consommation.	358
de la consommation des hospices et hôpitaux civils en l'année 181[illegible]	362
Contributions	364
Résumé.	367

FIN DE LA TABLE DU SEPTIÈME VOLUME.

HISTOIRE

DE PARIS.

TOME VIII.

IMPRIMERIE D'EVERAT ET COMP.,
14 et 16, rue du Cadran.

HISTOIRE

PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE

DE PARIS

PAR

J.-A. DULAURE.

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

SIXIÈME ÉDITION

Augmentée de Notes nouvelles et d'un Appendice

contenant

DES DÉTAILS DESCRIPTIFS ET HISTORIQUES SUR TOUS LES MONUMENTS RÉCEMMENT ÉLEVÉS DANS LA CAPITALE

PAR J.-L. BELIN, AVOCAT

TOME HUITIÈME.

PARIS,

FURNE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS.

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 55

1839.



HISTOIRE
PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE
DE PARIS.

APPENDICE.

§ Ier. Établissements religieux.

Église de la Madeleine. On a vu précédemment que ce beau monument, l'un des plus remarquables de Paris, avait été commencé en 1764, par Constant d'Ivry. En 1777, l'architecte Couture, son successeur, modifia presque totalement la disposition de cet édifice, dont la construction se trouva suspendue par la révolution.

En 1806, les travaux furent repris; mais le nouvel architecte, M. Vignon, adopta de nouveaux plans. La destination du monument fut également changée: Napoléon voulut en faire le *Temple de la Gloire*.

On ne lira pas sans intérêt la lettre suivante. qui contient l'exposé des intentions de l'empereur touchant cet édifice. Cette lettre est datée du 30 mai 1807: elle était adressée, de *Finckenstein*, par Napoléon, à M. de Champagny, alors ministre de l'intérieur.

« Monsieur de Champagny,

« Après avoir examiné attentivement les différents plans du monument dédié à la grande armée, je n'ai pas

été un moment en doute : celui de M. Vignon est le seul qui remplisse mes intentions. C'est un temple que j'avais demandé et non une église. Que pouvait-on faire dans le genre des églises, qui fût dans le cas de lutter avec Sainte-Geneviève, même avec Notre-Dame, et surtout avec Saint Pierre de Rome? Le projet de M. Vignon réunit, à beaucoup d'avantages, celui de s'accorder mieux avec le Palais-Législatif, et de ne pas écraser les Tuileries.

» Lorsque j'ai fixé la dépense à trois millions, j'ai entendu que ce temple ne devait pas coûter beaucoup plus que ceux d'Athènes, dont la construction ne s'élevait pas à la moitié de cette somme.

» Il m'a paru que l'entrée de la Cour devait avoir lieu par l'escalier vis-à-vis le trône, de manière qu'il n'y eût qu'à descendre et à traverser la salle pour se rendre au trône. Il faut que dans les projets définitifs, M. Vignon s'arrange pour qu'on descende à couvert; il faut aussi que l'appartement soit le plus beau possible[1] : M. Vignon pourrait peut-être le faire double, puisque la salle est déjà trop longue. Il sera également facile d'ajouter quelques tribunes.

» Les spectateurs doivent être placés sur des gradins de marbre formant les amphithéâtres destinés au public; et les personnes nécessaires à la cérémonie seront sur des bancs, de manière que la distinction de ces deux sortes de spectateurs soit très-sensible. Les amphithéâtres garnis de femmes feront un contraste avec le costume grave et sévère des personnes nécessaires à la cérémonie. La tribune de l'orateur doit être fixe et d'un beau travail. Rien

[1] Cet appartement devait servir à recevoir l'empereur et l'impératrice, quand ils se seraient rendus aux cérémonies célébrées dans le Temple de la Gloire.

dans ce temple ne doit être mobile et changeant ; tout, au contraire, doit y être fixe à sa place.

» S'il était possible de placer à l'entrée du temple le *Nil* et le *Tibre,* qui ont été apportés de Rome, cela serait d'un très-bon effet : il faut que M. Vignon tâche de les faire entrer dans son projet définitif ainsi que les statues équestres qu'on placerait au dehors, puisque réellement elles seraient mal dans l'intérieur. Il faut aussi désigner le lieu où l'on placera l'armure de François Ier, prise à Vienne, et le quadrige de Berlin.

» Il ne faut pas de bois dans la construction de ce temple. Pourquoi n'emploierait-on pas pour la voûte, qui a fait un objet de discussion, du fer ou même des pots de terre? Ces matières ne seraient-elles pas préférables à du bois? Dans un temple qui est destiné à durer plusieurs milliers d'années, il faut chercher la plus grande solidité possible, éviter toute construction qui pourrait être mise en problème par les gens de l art, et porter la plus grande attention au choix des matériaux : du granit ou du fer, tels devraient être ceux de ce monument. On objectera que les colonnes actuelles ne sont pas de granit ; mais cette objection ne serait pas bonne, puisque avec le temps on peut renouveler ces colonnes sans nuire au monument Cependant si l'on prouvait que le granit entraînât dans une trop grande dépense et dans de longs délais, il faudrait y renoncer, car la condition principale du projet, c'est qu'il soit exécuté en trois ou quatre ans, et au plus en cinq ans. Ce monument tient en quelque chose à la politique : il est dès lors du nombre de ceux qui doivent se faire vite. Il convient néanmoins de s'occuper à chercher du granit pour d'autres monuments que j'ordonnerai, et qui, par leur nature, peuvent permettre

de donner trente, quarante ou cinquante ans à leur construction.

» Je suppose que toutes les sculptures intérieures seront en marbre; et qu'on ne me propose pas des sculptures propres aux salons et aux salles à manger des femmes de banquiers de Paris. Tout ce qui est futile n'est pas simple et noble; tout ce qui n'est pas de longue durée ne doit pas être employé dans ce monument. Il n'y faut aucune espèce de meubles, pas même de rideaux.

» Quant au projet qui a obtenu le prix[1], il n'atteint pas mon but; c'est le premier que j'ai écarté. Il est vrai que j'ai donné pour base de conserver la partie du bâtiment de la Madeleine qui existe aujourd'hui; mais cette expression est une ellipse : il etait sous-entendu que l'on conserverait de ce bâtiment le plus possible; autrement il n'y aurait pas au besoin de programme; il n'y avait qu'à se borner à suivre le plan primitif. Mon intention était de n'avoir pas une église, mais un temple; et je ne voulais ni qu'on rasât tout, ni qu'on conservât tout. Si les deux propositions étaient incompatibles, savoir celle d'avoir un temple et celle de conserver les constructions actuelles de la Madeleine, il était simple de s'attacher à la définition d'un temple; par exemple, j'ai entendu un monument tel qu'il y en avait à Athènes, et qu'il n'y en a pas à Paris. Il y a beaucoup d'eglises à Paris; il y en a dans tous les villages : je n'aurais assurément pas trouvé mauvais que les architectes eussent observé qu'il y avait une contradiction entre l'idée d'avoir un temple, et l'inten-

[1] La construction de la Madeleine avait été l'objet d'un concours entre plusieurs architectes, et l'Institut avait donné le prix à un projet qui fut écarté par Napoleon. Le projet de M. Vignon n'avait été, je crois, classé que le quatrième : ce fut néanmoins celui-là que l'empereur choisit.

tion de conserver les constructions faites pour une église. La première était l'idée principale, la seconde l'idée accessoire. M. Vignon a donc deviné ce que je voulais.

» Quant à la dépense fixée à trois millions, je n'en fais pas une condition absolue. J'ai entendu qu'il ne fallait pas faire un autre Panthéon; celui de Sainte-Geneviève a déjà coûté plus de quinze millions. Mais en disant trois millions, je n'ai pas entendu qu'un ou deux millions de plus ou de moins entrassent en concurrence avec la convenance d'avoir un monument plus ou moins beau. Je pourrai autoriser une dépense de cinq ou six millions, si elle est nécessaire, et c'est ce que le devis définitif me prouvera.

» Vous ne manquerez pas de dire à la quatrième classe de l'Institut, que c'est dans son rapport même que j'ai trouvé les motifs qui m'ont déterminé.

» Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde, etc. »

Quelque longue que soit cette lettre, j'ai cru devoir la transcrire tout entière : car elle est aujourd'hui, ce me semble, un document historique assez curieux, non pas tant à cause du monument qu'elle concerne, qu'à cause de l'homme qui l'a dictée. Il est intéressant, en effet, de connaître de quelle manière Napoléon concevait et dirigeait les immenses travaux que Paris doit à son règne.

Les événements de 1815 rendirent cet édifice au culte catholique; mais la construction n'en fut pas moins continuée d'après les mêmes plans. Aussi l'église de la Madeleine ne présente-t-elle pas l'aspect d'un temple chrétien. Tel est le sort des monuments dont on change sans cesse la destination, ils finissent par n'avoir plus aucun caractère. Toutefois, en faisant abstraction de ce défaut capi-

tal, cette église est une des plus remarquables de Paris.

L'extérieur est complétement achevé ; on en trouve la description dans le volume précédent.

Il ne reste plus qu'à terminer les travaux intérieurs, dont la direction est confiée à M. Uve, architecte. Dans peu de temps, sans doute, le public pourra juger de leur magnificence. Les marbres les plus précieux, les ornements les plus somptueux, les plus riches peintures doivent concourir à la décoration de cette église, dont la construction aura duré plus de soixante-dix ans. Mais hâtons-nous de dire, à la gloire du temps présent, que c'est de nos jours que la plus grande partie des travaux ont été exécutés. On sait dans quel état la restauration avait légué cet édifice à la révolution de juillet. Dans l'espace de huit ans, le nouveau gouvernement aura plus fait que tous les gouvernements qui l'ont précédé depuis 1764.

Nous terminerons cet article par la description du fronton qui décore la façade du côté du midi.

Cette vaste composition, qui représente le jugement dernier, est le plus bel ouvrage de M. Lemaire, sculpteur. Les figures ont 16 pieds de proportion. Au milieu du fronton est le Christ ; à sa gauche, la Madeleine, dans une attitude suppliante, semble implorer le pardon des pécheurs placés derrière elle et figurés par les sept Péchés Capitaux. Un ange, armé d'une épée, les repousse. Auprès d'un démon, précipitant un réprouvé dans l'enfer, on lit une inscription portant ces mots : *Væ impio!* (Malheur à l'impie !)

A la droite du Christ, on voit un ange qui vient de sonner la trompette du jugement dernier. Derrière lui sont les Vertus Théologales personnifiées. Auprès d'elles.

un autre ange aide un juste à sortir de son tombeau, sur lequel l'artiste a gravé ces mots: *Ecce dies salutis* (Voici le jour du salut.)

Au-dessous du fronton, on lit l'inscription suivante :

D. O. M. Sub invocatione Sanctæ Magdalenæ.

Le fronton, du côté du nord, n'est pas encore fait. Derrière ce fronton seront placees les cloches.

Séminaire de Saint-Sulpice, situé sur la place et auprès de l'église Saint-Sulpice, entre les rues Ferou et du Pot-de-Fer. La première pierre de cet edifice fut posée le 21 novembre 1820, par M. le comte Simeon, ministre de l'interieur, et M. l'archevêque de Paris, Talleyrand de Périgord. La façade principale de ce bâtiment, dont l'architecture appartient au style florentin, donne sur la place Saint-Sulpice; elle se compose d'un corps principal au centre, et de deux pavillons en saillie de chaque côte; elle est percée de 17 fenêtres de face. Chaque pavillon comporte trois croisées. La longueur de cette façade est de 60 metres.

Au milieu de la façade on a construit un porche élevé de 7 degrés au dessus du sol de la place: il est large de 10 mètres et profond de 4 mètres environ. Il présente trois arcades au-dessus desquelles règne une terrasse de plain-pied avec le premier étage.

Les bâtiments de ce séminaire forment un parallélogramme au centre duquel se trouve une vaste cour carrée de 36 mètres, entourée d'une galerie couverte et en arcades. Ces bâtiments se composent d'un rez-de-chaussée construit sur des caves, et de trois étages surmontés, à l'exception de la façade, d'un étage de mansardes. La pro-

fondeur totale des bâtiments est de la même dimension que la largeur de la façade.

Le rez-de-chaussée s'élève de 4 pieds au-dessus de la place Saint-Sulpice. Il renferme un vestibule, des parloirs, des réfectoires, des salles d'exercice et de conférences, et plusieurs escaliers conduisant aux étages supérieurs, destinés à l'habitation, et divisés en 260 chambres.

L'architecture des façades qui donnent sur la cour, et des façades laterales exterieures, est la même que celle de la façade principale. Les croisées sont entourées d'un chambranle ; elles affectent par le haut une forme circulaire. L'entablement supérieur présente une architrave, une frise et une corniche ornée de modillons.

On peut reprocher à ce monument de n'avoir pas le caractere de sa destination. Il ressemble autant à une caserne qu'à un séminaire. Il est d'ailleurs ecrasé par le voisinage de l'église Saint-Sulpice.

Le long de la rue Férou et de la rue du Pot-de-Fer, s'étend un mur de clôture haut de 4 mètres environ, construit à 13 mètres en avant des bâtiments.

Chapelle expiatoire, située au coin de la rue d'Anjou-Saint-Honoré et de la rue de l'Arcade. La destination de ce monument est indiquée par l'inscription suivante gravée sur le fronton de la façade principale :

Le roi Louis XVIII a élevé ce monument pour consacrer le lieu
où les depouilles mortelles du roi Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette,
transférées le 21 janvier 1815 dans la chapelle royale de Saint-Denis,
ont reposé pendant vingt et un ans.
Il a été achevé la deuxieme année du regne de Charles X,
l'an de grâce MDCCCXXVI.

La façade principale est percée d'une porte en bronze,

ornée de deux cippes funéraires, et surmontée d'un fronton. Elle donne entrée dans un vestibule élevé de sept degrés au-dessus du sol extérieur. Ce vestibule conduit, par une rampe de neuf degrés, à une espèce de parvis, le long duquel s'étendent des deux côtés des plantations en gazon, entourées de grilles. A droite et à gauche du parvis, entre le vestibule et la chapelle que nous allons décrire, règnent deux portiques, composés l'un et l'autre de neuf arcades voûtées; au fond de chacune de ces arcades s'élève un cippe funèbre. L'entrée de la chapelle s'ouvre à l'extrémité de ce parvis; elle présente un porche précédé de douze degrés, et orné de quatre colonnes d'ordre dorique-romain, qui supportent un fronton surmonté d'une croix latine. La frise est ornée de triglyphes entre lesquels sont sculptés alternativement des rosaces et des sabliers. Cette entrée forme également un porche dans l'intérieur de la chapelle. La porte est à panneaux de bronze à jour.

Au-dessus de la chapelle s'élève une coupole de 24 pieds de diamètre, qui repose sur quatre grands arceaux; une lanterne, pratiquée au centre, éclaire l'édifice. Les pendantifs de cette coupole sont ornés de bas-reliefs qui représentent les mystères de la Trinité et de l'Eucharistie. Un autre bas-relief, représentant la translation des dépouilles mortelles de Louis XVI et de Marie-Antoinette, dans la chapelle de Saint-Denis, est placé au-dessus du porche intérieur.

Le 21 janvier 1825, avant l'entier achèvement de cette chapelle expiatoire, on y a célébré, pour la première fois, le service anniversaire de la mort de Louis XVI.

La chapelle est pavée de marbres de différentes couleurs.

L'autel, en marbre blanc, incrusté de bronze doré, occupe une niche vis-à-vis la porte d'entrée. De chaque côté de l'autel sont deux piédestaux de marbre blanc, supportant, l'un le groupe de Louis XVI et de son confesseur, et l'autre, celui de Marie-Antoinette, implorant le secours de la Religion. Ce dernier groupe est l'ouvrage de M. Cortot : le premier est de M. Bosio. Sur les faces des piédestaux on a gravé, en lettres d'or, sur des tablettes de marbre noir, les testaments du roi et de la reine.

Deux escaliers, à double rampe, pratiqués dans les parties latérales de la chapelle haute, descendent à une crypte voûtée, où s'élève un autel en forme de tombeau, à l'endroit même où ont reposé les restes du roi.

Ce monument a été construit sur les plans de M. Fontaine, architecte du roi, qui en a dirigé les travaux.

Chapelle du cimetière du Père-Lachaise. Elle est située sur la partie la plus élevée de ce cimetière. Sa forme est un parallélogramme de 33 pieds de largeur sur 65 pieds de profondeur. Aux quatre angles extérieurs de ce monument sont des pilastres d'ordre dorique, qui soutiennent un encadrement décoré de modillons et de triglyphes. Au levant et au couchant, c'est-à-dire sur les deux façades antérieure et postérieure de la chapelle, cet entablement est surmonté d'un fronton. On entre, du côté de l'ouest, par une grande porte de bois peint entourée d'un chambranle qui supporte une corniche. De chaque côté du perron de sept marches qui précède cette entrée, sont des trépieds avec des cassolettes en fonte, posées sur des socles de pierre. Le nu des murs extérieurs est décoré de refends.

A l'intérieur règne la plus grande simplicité. L'autel,

élevé de deux marches au-dessus du pavé, est en marbre blanc ; il est placé vis-à-vis la porte ; à droite et à gauche des socles de marbre bleu turquin supportent des candélabres en marbre blanc.

Le jour pénetre par une ouverture pratiquée au milieu de la voûte.

Ce monument a ete construit sur les dessins de M. Godde, architecte. Il a été inauguré au mois de novembre 1834, et est destiné à l'office des morts.

Église Notre-Dame de-Bonne-Nouvelle, rue Beauregard. L'ancienne eglise de cette paroisse, qui fut bâtie l'an 1624. est aujourd'hui remplacée par une nouvelle basilique construite sur les dessins de M. Godde. Le portail, d'ordre dorique, est decoré de pilastres et de deux colonnes L'interieur de cette église est divisé en trois nefs non voûtees, séparees par des colonnes d'ordre ionique. Le maître-autel est placé dans un abside. Ce monument n'offre rien de remarquable.

Église de Saint-Vincent-de-Paul. Cette eglise, située rue et place La Fayette, est encore en construction ; l'exterieur est presque acheve. Son plan forme un rectangle ou carré long. La façade est decoree d'un portique à trois rangs de colonnes ioniques, couronnees par un fronton triangulaire. Un perron de soixante marches conduit à l'entree principale. L'ensemble de ce monument a un caractere de grandeur qui n'exclut pas l'élégance. Sa position, sur la partie la plus elevee du faubourg Poissonnière, ajoute à son aspect imposant.

Cet édifice, commence en 1826, est destiné à remplacer la petite église de Saint-Vincent-de-Paul, située rue Montholon. Il ne sera sans doute pas achevé avant quatre ans.

Église Saint-Denis-du-Saint-Sacrement, rue Saint-Louis, au Marais. Cette église, commencée en 1826 et livrée au culte le jour de Pâques 1835, est construite sur l'emplacement de la chapelle des *Filles du Saint-Sacrement*. La façade est décorée de colonnes. L'intérieur se partage en trois nefs. L'autel est placé sous une voûte, au fond de la nef principale.

Notre-Dame-de-Lorette [1], église paroissiale, située rue Olivier et à l'extrémité septentrionale de la rue Laffitte, autrefois rue d'Artois. Dès 1820, on pensa à faire choix d'un emplacement pour la construction de cet édifice. Le haut du faubourg Montmartre, à l'endroit où commence la rue Saint-Lazare, et où viennent aboutir les rues Coquenard et des Martyrs, fut choisi comme le point le plus central. La rue d'Artois, aujourd'hui rue Laffitte, qui prend naissance au boulevard, ne se prolongeait pas encore au delà de la rue de Provence : elle y aboutissait vis-à-vis de l'hôtel de Thélusson, qui, par une heureuse disposition architecturale, formait, à son extrémité, un point de vue agréable. On ne pensait pas encore que cet hôtel dût être démoli, et qu'un jour la rue d'Artois pourrait être prolongée. Aussi, lorsqu'il fut décidé qu'une nouvelle église paroissiale, sous l'invocation de Notre-Dame-de-Lorette, serait bâtie sur le point qui vient d'être indiqué, on s'occupa activement de l'acquisition des terrains nécessaires, sans songer à orienter l'édifice projeté de manière à ce qu'il se trouvât établi dans l'axe du prolongement de la rue Laffitte. Ce ne fut que depuis, lorsque l'hôtel de Thélusson fut dé-

[1] Nous empruntons quelques-uns des détails suivants à la notice, publiée en 1836, sur les renseignements de M. Hippolyte Lebas, membre de l'Institut, architecte de cette église.

moli, et l'ancienne rue d'Artois percée jusqu'à la rue de la Victoire[1], que l'on entrevit la possibilité de la continuer jusqu'à l'église projetée, et que l'on sentit la convenance de donner à ce monument une nouvelle direction, afin qu'il formât, à l'extrémité de la rue Laffitte, ainsi prolongée, un point de vue analogue à celui que présentait l'ancien hôtel de Thélusson.

En conséquence, avant de faire commencer les fouilles de cette église, l'administration de la ville de Paris, au moyen d'échanges, d'indemnités et de nouvelles acquisitions, se procura l'emplacement qu'exigeait cette nouvelle disposition, incomparablement préférable à la première.

En 1823, un concours fut ouvert par M. le préfet de la Seine, entre dix architectes. Une observation jointe au programme, dont les données principales avaient été rédigées d'après les indications de l'archevêque de Paris, informait les concurrents, « que la Ville, par l'organe de
» monsieur le préfet, ayant à distribuer des travaux d'en-
» couragement aux artistes peintres et sculpteurs pour
» ensuite en orner les églises, il serait à désirer pour le
» bien de l'art, pour l'avantage des artistes, enfin pour
» l'harmonie et le bon ordre dans la décoration de nos
» temples, que les tableaux ou statues fussent faits exprès
» pour des places destinées d'avance, et non, accrochés
» comme de simples expositions, et comme n'apparte-
» nant en rien à l'édifice. »

C'est dans ce but que l'on invitait les concurrents, « qui croiraient convenable d'orner leur église de gran-

[1] Autrefois rue Chantereine. Elle avait déjà porté le nom de rue *de la Victoire*, qui lui fut donné lorsque Napoléon, de retour d'Égypte, vint y loger en 1799.

des peintures et de soulptures, à en indiquer la place, afin de diriger l'administration dans la distribution des travaux qu'elle ordonnerait. »

Les projets devaient être désignés chacun par un épigraphe. Ils furent remis dans le courant d'avril 1823, et jugés par une commission composée de cinq architectes, membres de l'Institut, et presidée par monsieur le préfet de la Seine, assisté du directeur des travaux publics.

Le projet qui obtint les honneurs du concours, fut celui dont l'épigraphe était conçue en ces termes :

> Que de l'or le plus pur son autel soit paré,
> Et que du sein des monts le marbre soit tiré

L'auteur de ce projet, M. Hippolyte Lebas, fut donc chargé de l'exécution du monument qu'il avait conçu. M. Dommey eut l'inspection des travaux.

La première pierre fut posée le 25 août 1823. Les objets qui y furent deposés, sont : 1° une plaque en cuivre sur laquelle sont gravés l'époque de la fondation, les noms des autorités civiles et ecclesiastiques qui y ont participé, le plan, l'élevation et la coupe de l'édifice, et le nom de l'architecte ; 2° une medaille frappée à cette occasion, et sur le revers de laquelle est représentée la façade de l'eglise ; 3° des pièces de monnaie au millésime de 1823, depuis la valeur de 40 francs jusqu'à celle de 50 centimes.

Les travaux ont été commencés en 1824 et l'édifice terminé en 1836.

Cette eglise, par sa construction intérieure et plus encore par les ornements qui la décorent, rappelle les églises d'Italie, que l'architecte semble avoir prises pour

modèles. C'est la même recherche, la même parure, le même éclat, le même luxe un peu mondain. On n'y trouve ni la grandeur sévère, ni le recueillement solennel, ni l'obscurité religieuse de nos antiques basiliques. Ici point d'arceaux élancés, point d'ogives délicates et souples, point de clochetons dentelés, point de vitraux aux dessins naïfs et aux brillantes couleurs; mais des dorures partout, des statues et des tableaux. Cette accumulation d'ornements fatigue des yeux accoutumés à l'architecture austère de nos cathédrales du moyen-âge. Dans nos contrées du nord, l'architecture religieuse a toujours eu, comme la religion elle-même, quelque chose d'âpre et de sombre, dont s'accommoderaient mal les riants climats et les vives imaginations du midi; mais il faut avouer que nos vieux monuments, comme Notre-Dame de Paris et Saint-Ouen de Rouen, empreints de la majesté des siècles et riches des souvenirs de la foi, parlent bien plus puissamment à nos cœurs que toutes ces eglises neuves si bien parées. Et puis le grand défaut surtout de ces edifices somptueux, construits de nos jours, c'est le manque d unite dans le système de décoration. Vingt artistes concourent à la fois à l'embellissement d'une église; chacun y apporte son style, sa manière, sa couleur : il en résulte que, malgré le mérite particulier de chaque ouvrage, cette diversité nuit nécessairement à l'effet général de l édifice. Autrefois, en Italie, la decoration d'un monument était l'œuvre d'un seul artiste; et cet artiste, c'était Raphael ou Michel-Ange. Un seul homme peut en effet donner aux compositions de ce genre l'unité de pensée et de style qui leur convient; et il fera un beau monument sans être un Michel-Ange ni Raphaël. Si au contraire, le monument est confié à plu-

sieurs, quand ce seraient les premiers artistes de leur époque, il y aura dans l'exécution, je le répète, des contrastes fâcheux, des bigarrures heurtées, des rapprochements malheureux.

Ce défaut se remarque dans l'église que nous décrivons. La plupart des tableaux qui la décorent sont dus à des artistes d'un mérite distingué; mais chacune de ces peintures se fait remarquer par des qualités différentes; s'il en résulte plus de variété, il en résulte aussi parfois des voisinages incommodes. Ajoutons, pour en finir avec ces critiques, que ce qui manque à presque tous ces tableaux, comme à l'édifice lui-même, c'est le caractère religieux.

Cependant il faut dire, pour être juste, que la construction de l'église de Notre-Dame-de-Lorette aura été utile aux arts. L'idée d'exécuter les tableaux sur place au lieu de les suspendre, comme autrefois, dans des cadres, à la muraille, identifie mieux la peinture à l'édifice, rompt heureusement les lignes de l'architecture, et fortifie, par le choix des sujets, le caractere même du monument.

Ce systeme de décoration est renouvelé des beaux temps de Léon X, de Sixte-Quint, de François Ier et de Louis XIV.

Description de l'Eglise. Sa largeur est de 32 mètres (98 pieds 10 pouces), et sa longueur de 70 mètres (215 pieds 6 pouces). Elle peut contenir 3,000 personnes.

Des trottoirs et des grilles l'isolent de tous côtés. La façade principale présente, au milieu, un avant-corps de même largeur que la grande nef, et formant un portique orné de 4 colonnes d'ordre corinthien, de 13 mètres de proportion; ce portique est surmonté d'un entablement

dans la frise duquel est gravée l'inscription suivante, en lettres de bronze doré :

BEATÆ MARIÆ VIRGINI LAVRETANÆ.

Tout cet avant-corps soutient un fronton, dont les trois angles sont décorés de trois statues représentant la *Foi*, l'*Espérance* et la *Charité*, par MM. Foyatier, Lemaire et Laitié. Le tympan du fronton est orné d'un bas-relief, ouvrage de M. Nanteuil, qui représente *des Anges en adoration devant la Vierge et l'Enfant Jésus*.

Sous le portique est la grande porte d'entrée principale, et sur les arrière-corps, à droite et à gauche, sont deux portes latérales.

L'intérieur de l'église se compose d'un porche d'entrée, au-dessus duquel est placé le buffet d'orgues, dont la partie instrumentale a été exécutée par MM. Cavalié père et fils; d'une grande nef de 11 mètres 15 centimètres (34 pieds) de largeur, sur 29 mètres 25 centimètres (90 pieds) de longueur; de deux nefs latérales, ou bas-côtés, et de six chapelles particulières, indépendamment de quatre autres chapelles, consacrées au Baptême, à l'Eucharistie, aux mariages et aux morts, qui occupent les angles des bas-côtés[1]. Quatre rangs de colonnes d'or-

[1] Ces quatre chapelles ne sont point encore terminées. Elles seront ornées de peintures comme les autres parties de l'edifice. L'execution de ces peintures est confiée à MM. Roger, Perrin, Orsel et Blondel.

C'est dans la chapelle du Baptême que doit être placée la cuve des fonts, que l'on a déposée provisoirement dans la première chapelle, à droite, sous les bas-côtés. Cette cuve a été exécutée sur les dessins de M. Lebas. La coupe est portée par un piedouche orné de poissons, au pourtour de la coupe règne une frise composée de coquilles et de têtes d'agneaux supportant des guirlandes. Elle est fermée d'un couvercle divisé en quatre compartiments, dont les milieux sont decorés de croix dorées se détachant sur un fond d'écailles. Ce couvercle est sur-

dre ionique forment les divisions des trois nefs et des chapelles. La nef principale se termine par un chœur, où sont les stalles, et par un hémicycle, où est placé le maître-autel qui se compose d'un baldaquin, supporté par quatre colonnes égyptiennes de granit oriental, avec bases et chapiteaux en bronze doré, et surmonté d'un couronnement de sculpture, ouvrage de M. Elschoëcht. On lit, sur la frise du baldaquin, l'inscription : *Gloria in excelsis Deo*. Enfin, deux sacristies sont à droite et à gauche du chœur et à l'extrémité des bas-côtés : elles sont éclairées chacune par une grande croisée en arcade, garnie d'un vitrail coloré de la manufacture de Sèvres.

Les peintures qui décorent les chapelles représentent des sujets tirés de la vie des saintes ou des saints auxquels elles sont consacrées. Ces chapelles se présentent dans l'ordre suivant :

La première, à droite en entrant, dédiée à *saint Hippolyte*, contient trois sujets : le tableau à gauche de la fenêtre représente *la conversion de saint Hippolyte*. Le sujet de celui de droite est *le martyre de ce saint*. Le troisième tableau représente *ses funérailles*. Les deux premiers sont de M. Hesse, et le dernier, de M. Coutan. Le portrait du saint, placé au-dessus de l'autel, est de M. Bézard.

La seconde chapelle est consacrée à *saint Hyacinthe*. On y voit deux tableaux de M. Alfred Johannot. Dans l'un, *saint Hyacinthe ressuscite un jeune homme, à la prière de sa mère éplorée*. Dans l'autre, *le saint est représenté sortant de son monastère, au milieu d'une ville incendiée par les*

monté d'une petite statue de saint *Jean-Baptiste*, sculptée par M. Duret. Autour de la plinthe qui supporte cette figure, on lit ces mots : *In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti*.

La fonte, exécutée avec une grande perfection, sort des ateliers de M. Quesnel.

Tartares ; il porte d'une main l'image de la Vierge, et de l'autre le Saint-Sacrement. Le portrait du saint, placé sur l'autel, est de madame Varcollier.

La troisième chapelle est celle de *sainte Thérèse*. Elle est ornée de trois tableaux ; celui à droite de la fenêtre, peint par M. Langlois, représente *cette sainte se vouant à la Vierge, au moment de la mort de sa mère. L'Extase de sainte Thérèse* est le sujet de celui à gauche, du même peintre. M. Caminade a représenté, dans le troisième tableau, *cette sainte recevant l'extrême-onction*. Le portrait de *sainte Thérèse* est de M. Decaisne.

Sous les bas-côtés, à gauche en entrant, la première chapelle est dédiée à *sainte Geneviève*. Des trois tableaux qui la décorent, le premier à gauche, en retour, a pour sujet *saint Germain d'Auxerre, rencontrant sainte Geneviève encore enfant, et lui prédisant sa sainteté future*. Le sujet du second est *sainte Geneviève guérissant sa mère aveugle*, et celui du troisième est *l'Apothéose de cette sainte*. Le premier de ces tableaux est de M. Dejuinne; les deux autres sont de M. Eugène Deveria. Le portrait de la patronne de Paris est de madame Deherain.

Les deux tableaux de la seconde chapelle, consacrée à *saint Philibert*, sont de M. Schnetz. Dans celui de droite *le saint est représenté secourant de pauvres voyageurs ;* celui de gauche le représente *rachetant des captifs*. M. Etex a peint le portrait de saint Philibert.

La troisième chapelle de ce côté est sous l'invocation de *saint Étienne*. On y voit trois tableaux. Celui à gauche de la fenêtre a pour sujet *saint Étienne distribuant des aumônes ;* celui de droite représente *ce saint condamné à mort, et traîné par le peuple au lieu du supplice*. Ces deux ouvrages sont de M. Champmartin. Le sujet du troisième

tableau, peint par M. Couder, est le *Martyre de saint Étienne*. Le portrait du saint est de M. Goyet.

D'autres peintures décorent les trumeaux qui séparent les croisées de la nef principale : elles représentent l'histoire de la Vierge ; en voici les sujets :

1° *La Naissance de la Vierge*, par M. Monvoisin ;
2° *La Consécration*, par M. Vinchon ;
3° *Le Mariage de la Vierge*, par M. Langlois ;
4° *L'annonciation*, par M. Dubois ;
5° *La Visitation*, par M. Coutan ;
6° *L'Adoration des Bergers*, par M. Hesse ;
7° *L'Adoration des Mages*, par M. Granger ;
8° *L'Assomption*, par M. Dejuinne.

Deux grands tableaux, qui font suite à l'histoire de la Vierge, couvrent les parois des murs du chœur, au-dessus des stalles. Celui de gauche, par M. Heim, a pour sujet : *la Présentation au Temple*. Cleui de droite, par M. Drolling, représente *Jésus au milieu des Docteurs*.

Les *quatre Prophetes*, qui occupent les écoinçons des grandes arcades, au-dessus des orgues, et à l'entrée du chœur, sont de M. Schnetz.

M. Delorme a exécuté les *quatre Évangélistes*, placés dans les pendentifs qui supportent la coupole, ainsi que la grande peinture dont cette coupole est décorée, et qui a pour sujet : *la Translation de la sainte maison de Lorette* (sancta casa) *par les anges, en présence de la Vierge et de la Cour céleste*.

La peinture sur fond d'or, qui occupe le cul-de-four de l'hémicycle, et qui représente *le Couronnement de la Vierge*, est de M. Picot.

Plusieurs morceaux de sculpture, qui ne sont pas encore terminés, doivent orner cette église. M. Cortot est chargé de l'exécution du groupe en bronze doré de *la Pitié*, qui sera placé sous le baldaquin du maître-autel. Les deux *Anges adorateurs*, qui doivent occuper les piédestaux à droite et à gauche de l'autel, seront de M. Nanteuil. La statue en marbre du *Christ*, pour la chapelle de la Communion, sera sculptée par M. Desbœuf; et M. Dumont exécutera une statue de la *Vierge*, destinée à la chapelle des mariages.

Les *Deux Séraphins*, qui supportent l'abat-voix de la chaire à prêcher, sont dus au ciseau de M. Elschoëcht.

Quatre inscriptions latines, placées au-dessus des niches pratiquées dans les tambours des entrées latérales, font connaître : 1° que cette église, sous l'invocation de Notre-Dame-de Lorette, a été bâtie aux frais de la ville de Paris, et que la première pierre en a été posée le 25 août 1823, sous l'administration de M. le comte Chabrol de Volvic, alors préfet de la Seine; 2° que sous le règne de Louis-Philippe 1er, elle a été enrichie d'ouvrages d'art, et terminée en 1836, par les soins de M. le comte de Rambuteau, pair de France, préfet de la Seine; 3° qu'elle a été consacrée, le 15 décembre 1836, par M. l'archevêque de Paris, M. de Rolleau étant curé de cette paroisse; 4° qu'elle a été édifiée par suite d'un concours, par M. Lebas, architecte, qui en a commencé les travaux en 1824, et les a achevés en 1836.

PANTHÉON. Quoique le Panthéon ne soit plus aujourd'hui un monument du culte, telle a été longtemps sa destination, et, à ce titre, nous avons cru devoir en parler ici.

Pour compléter la description que Dulaure en a donnée, dans son *Histoire de Paris*, il nous reste à décrire le fronton qui décore sa façade principale depuis 1837.

M. David, sculpteur, chargé de cet immense travail, s'est inspiré de l'inscription même qui consacre le monument : « *Aux grands hommes la Patrie reconnaissante!* » et il a traduit cette grande pensée avec un rare bonheur. Au milieu du fronton, et montée sur un autel, est une majestueuse figure, le front ceint d'une couronne étoilée; c'est la Patrie, distribuant des couronnes à tous ceux qui l'ont honorée et servie par leurs vertus, leurs talents ou leur courage. A ses pieds sont assises l'Histoire et la Liberté, l'une inscrivant sur des tablettes les noms des grands hommes, l'autre tressant les couronnes que la Patrie décerne. A droite, sont les illustrations de l'ordre civil; à gauche, toutes les gloires militaires. De ce partage si simple du sujet résulte un contraste plein d'effet; d'un côté le recueillement, le calme et la méditation; de l'autre, l'action, le mouvement, l'enthousiasme : là sont Malesherbes, Fénelon, Mirabeau, Laplace, Cuvier, David, etc ; ici, le général Bonaparte, revêtu de l'uniforme républicain, et dominant, par sa position plus que par sa taille, un groupe de soldats de toutes les armes, où l'on retrouve jusqu'au vieux grenadier de la fameuse trente-deuxième demi-brigade, et jusqu'à l'intrépide enfant qui battait la charge au pont d'Arcole. Enfin, les deux angles aigus du fronton sont remplis par des groupes de jeunes gens qui se livrent à des études sérieuses, en attendant qu'ils viennent prendre leur part des récompenses nationales. Quelque-uns d'entre eux portent l'uniforme de l'Ecole Polytechnique. Telle est, à peu près, la distribution de ce beau travail. Rien de plus ferme

et de plus accentué n'est sorti du ciseau de M. David.

Mais si le fronton du Panthéon ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'exécution, en est-il de même sous le rapport de la composition? Quelques éloges que nous ayons donnés à l'inspiration brillante de l'artiste, et à la manière heureuse dont il a dramatisé, en quelque sorte, la destination de ce magnifique monument, nous hasarderons toutefois quelques critiques. Il nous semble que M. David n'aurait pas dû répudier la gloire militaire de l'ancienne France. La Patrie doit couronner tous les courages, tous les hauts-faits; elle ne doit pas oublier les héros, qui, avant Bonaparte, ont illustré ses drapeaux. Sans doute, Napoléon est la personnification la plus complète de notre gloire moderne, mais pourquoi n'avoir point placé à ses côtés quelques grands capitaines de l'ancienne monarchie? Que si l'artiste, préoccupé de la consécration toute moderne de l'édifice, n'a voulu placer dans son fronton que des héros de la France nouvelle, pourquoi alors a-t-il fait, pour le mérite civil, ce qu'il refusait au mérite militaire? Pourquoi J.-J. Rousseau, pourquoi Voltaire, pourquoi Fénelon, se trouvent ils auprès de David, de Cuvier, de Carnot, de Bichat?

Telles sont les réflexions que fait naître l'examen attentif de ce beau morceau de sculpture, qui du reste, nous le répétons, est digne, par la vigueur de l'exécution, par l'énergie et le grandiose de ses proportions, de décorer l'un de nos plus remarquables monuments.

Des travaux assez importants ont été exécutés, pendant ces dernières années, à l'intérieur et à l'extérieur du Panthéon. Ceux du dehors n'étant point achevés, nous ne pouvons en parler avec detail; il consistent principalement dans la pose de grilles destinées à entourer l'édifice,

et de trépieds supportant des pots-à-feu pour les illuminations dans les solennités.

A l'intérieur, on a placé, au centre du monument, des tablettes de marbre noir, sur lesquelles sont gravés en lettres d'or les noms des citoyens morts pendant les journées des 27, 28 et 29 juillet 1830.

Les quatre grands pendentifs de l'intérieur du dôme, dont l'exécution avait été confiée à M. Gérard, sont aujourd'hui terminés.

Nous pensons devoir faire connaître la disposition générale des dernières quatre grandes compositions de ce grand peintre.

L'artiste a représenté la *Mort*, la *Patrie*, la *Justice* et la *Gloire*.

Le personnage de la *Mort* frappe l'homme dans la force de l'âge; de la main gauche, la *Mort* touche sa victime, tandis que, de la droite, elle indique l'âme du défunt, qui s'élance vers le ciel. Au-dessous de ce groupe en est un autre composé d'une femme, d'un enfant et d'un vieillard; tous trois paraissent émus et épouvantés de la mort de l'homme.

La *Patrie* est représentée couverte d'un voile noir, et près de la tombe d'un grand homme, auquel elle semble rendre les derniers honneurs. Au-dessus de la tombe, la *Renommée* prend son vol pour aller répandre le nom du défunt. A gauche s'avance un groupe où figurent un guerrier, un artisan et un jeune étudiant, venant offrir leurs services à la *Patrie*.

La *Justice*, tenant le glaive et les balances, défend l'approche du Panthéon à la Vanité, à la Calomnie, à l'Envie, au Mensonge. Aux pieds de la Justice est la Vertu,

les mains liées derriere le dos . et qui semble avoir été la victime des personnages hideux qui l'entourent.

La *Gloire*, auprès de laquelle est NAPOLÉON, indique au héros le ciel comme le véritable objet des désirs de l'homme. Vers la gauche est un aigle portant la couronne du vainqueur, et, au-dessous, la *Renommée* pleurant celui qu'elle a accompagné si longtemps.

§ II. Établissements civils.

PONTS DE PARIS. Nous dirons quelques mots de plusieurs ponts construits à Paris depuis l'epoque à laquelle Dulaure a cessé de travailler à son *Histoire de Paris*, et dont, par conséquent, il n'a pu parler dans cet ouvrage.

LE PONT DE BERCY, situé hors Paris, et près de la barrière de la Gare, communique du quai de la Râpée au quai d'Austerlitz. Il repose sur deux arches de pierre, qui supportent chacune une arcade. De fortes chaînes de fer soutiennent les trois travées de ce pont, qui sert aux piétons et aux voitures : le péage est le même qu'au pont d'Austerlitz, situé plus bas.

LE PONT DE L'ARCHEVÊCHÉ, sur le bras gauche de la Seine, vis-à-vis la rue des Bernardins, communique du quai de l'Archevêché au quai de la Tournelle. Ce pont élégant, formé de trois arches en pierre, a été achevé en novembre 1827, par une compagnie qui y perçoit les droits de péage établis sur les ponts de Paris, de construction récente.

LE PONT LOUIS-PHILIPPE, communique du port au Blé à la pointe orientale de l'île de la Cité, en s'appuyant sur

la pointe occidentale de l'île Saint-Louis. Le passage qu'il établit entre ces deux îles a rendu presque inutile le pont de la Cité, qui n'en est éloigné que d'une vingtaine de pas. Ce pont suspendu, inauguré le 1er mai 1834, est le premier, à Paris, dans la construction duquel on ait employé des câbles de fil de fer. Les voitures suspendues peuvent seules y passer.

Le Pont d'Arcole, nommé, avant 1830, pont de la Grève, est construit sur le bras droit de la Seine : il communique du quai Napoléon à la place de Grève. Il repose sur un pilier placé au milieu de la rivière ; son plancher, presque horizontal, est supporté par des barres de fer. Ce pont ne sert qu'aux piétons.

Le Pont du Carrousel est construit entre le quai Voltaire et le quai du Louvre. Sa construction est d'une hardiesse remarquable. Il se compose de trois arches de la plus grande ouverture : chaque arche présente cinq travées formées par de longues planches de sapin superposées comme des ressorts de voitures, bien goudronnées et enfermées dans une enveloppe de fonte. Le sol de ce pont est formé d'un cailloutage compacte et solide. On a employé, pour la construction des trottoirs, un bitume provenant des mines de Seyssel, combiné avec du cailloutage : ce nouveau mode de pavage est uni comme un marbre, poli et dur comme du granit. Le pont du Carrousel est ouvert aux piétons et aux voitures, moyennant péage.

Le Pont des Invalides communique du quai de la Conférence au quai d'Orsay au Gros-Caillou. Ce pont élégant, construit en 1825, sous la direction de MM. Vergez et Bayard, consiste en trois travées suspendues par des chaînes de fer. Sa longueur est de 361 pieds, et sa largeur

de 26; l'ouverture de la principale travée est de 206 pieds. Il sert au passage des plus grosses voitures : on y perçoit les mêmes droits qu'au pont d'Austerlitz

Depuis la construction des ponts que nous venons de décrire, une ordonnance royale, rendue en 1836, a autorisé l'établissement de deux passerelles pour le passage des piétons. Elles ont été livrées au public dans le courant de 1837. Ces deux passerelles sont construites à l'extrémité orientale de l'île Saint-Louis : l'une communique du quai des Célestins au quai de Béthune, et l'autre du quai de Béthune au quai Saint-Bernard. L'adjudication de cette entreprise à été faite moyennant la concession, pendant vingt ans, d'un péage fixé à raison de 5 centimes pour le passage d'une personne sur les deux passerelles.

Musées.

Muséum d'Histoire naturelle, et Jardin du Roi. Louis XIII, en fondant ce jardin, l'an 1626, en lui accordant quelques arpents d'une terre ingrate, à l'extrémité du faubourg Saint-Victor, et une butte aride, autrefois environnée d'une voirie; en y plaçant un petit droguier avec un jardin botanique fort étroit, et seulement trois professeurs et un démonstrateur, était loin de présumer qu'il préparait un temple magnifique aux merveilles de la nature, destiné à devenir un des ornements principaux de la capitale, l'honneur même de la France entière.

Jardin. Son enceinte, de 84 arpents, se divise naturellement en trois parties distinctes pour l'œil : le jardin bas, s'étendant des bords de la Seine aux galeries, consacré à l'étude des végétaux et à leur culture; le jardin haut,

servant uniquement de promenoir, planté d'arbres verts, d'une manière irrégulière, appropriée aux accidents du terrain montueux; et la Vallée Suisse, contiguë au jardin bas, et distribuée dans le genre pittoresque, suivant la diversité des besoins des animaux paisibles ou non apprivoisés qui l'habitent.

En entrant dans le jardin bas, fermé du côté de la Seine par une grille accompagnée de deux pavillons, il paraît longitudinalement divisé en trois parties. Un large intervalle découvert, laissant voir les galeries du Musée, est accompagné de chaque côté d'une longue allée de tilleuls, puis de marronniers, et bordé par des plantations d'arbres élevés, dont les masses sont partagées en carrés par des allées transversales.

Du côte de la rue de Buffon est d'abord un café dans un réduit ombragé. Après le café, s'élève une magnifique galerie d'un style tout-à-fait monumental. Elle est adossée à la rue de Buffon, et destinée à renfermer la bibliothèque et la riche collection de minéralogie qui occupait le premier étage de l'ancienne galerie, dont nous parlerons plus loin. Non loin de cette construction nouvelle est un carré planté d'arbres fleurissant au printemps, séparé des arbres servant d'ornement pour l'été par une allée d'aylanthes, improprement nommées vernis du Japon. Une seconde allée d'érables à fruit cotonneux le sépare du carré des arbres dont les fleurs ou les fruits se colorent durant l'automne; cette dernière division est séparée elle-même de celle des arbres toujours verts par une allée de melèzes. Au-delà commence la culture des plantes potagères; puis vient l'*école des plantes en usage dans l'économie domestique*, employées pour la nourriture de l'homme, pour celle des animaux, ou servant aux arts. Sous les ombrages

des arbres forestiers se trouve un café. Dans ce bocage croissent, non loin de l'autre, le marronnier venu de l'Inde pour orner nos jardins, l'acacia de l'Amérique du nord, pour border nos allées; le genevrier du Levant, qui a acquis une hauteur de 40 pieds depuis que Tournefort le planta. Dans les premiers parterres, placés dans l'intervalle des grandes allées, s'étendant vis-à-vis des galeries, sont d'abord des fleurs et des plantes vivaces; puis un enclos fermé de grilles, dans lequel on acclimate des arbres exotiques et surtout des arbres résineux. Au milieu est une maisonnette à six pans, destinée à l'observation des abeilles. Au delà, dans un espace enfoncé, se cultivent encore des plantes vivaces; puis vient l'*école de culture des fleurs*. Les carrés les plus voisins de la grille d'entrée sont employés à la culture des plantes médicinales. Tout l'intervalle, s'étendant à droite de l'allée de tilleuls jusqu'à la Vallée Suisse, est consacré à l'étude des six cents espèces ou variétés d'arbres fruitiers croissant sur le sol français. Dans un premier enclos sont rassemblées toutes les espèces d'engrais, puis les matières propres à servir de supports aux arbres fruitiers. Au dessus sont des modèles de haies, de fossés, de clôtures naturelles, de murs artificiels pour former des espaliers, de greffes de toutes natures, présentant les phénomènes les plus singuliers par leur configuration ou par la réunion de divers fruits sur une même tige, etc.

Au delà est l'*école des arbres fruitiers*, classés d'après leurs fruits à coques, à capsules, à noyaux, à pepins, à osselets, à baies. Au-dessus s'étend l'*école de botanique*, où six mille cinq cents espèces de plantes sont rangées suivant la méthode naturelle de Jussieu. Chacune a une étiquette indicative de son nom, de sa famille, de

sa classe. Viennent ensuite les serres de différents degrés, suivant la température du climat sous lequel végètent sur le globe les plantes qu'elles contiennent.

Serres chaudes. Il y a plusieurs serres chaudes, construites à mesure que ce musée s'enrichit des savantes explorations des botanistes, sur les points les plus distants de notre sphère.

Les plus remarquables sont situées à l'extrémité de la rampe qui conduit du jardin bas dans le jardin haut; l'une est placée à droite, et l'autre à gauche de cette rampe. Elles sont construites en fer, présentent beaucoup d'elegance et de solidité, et sont destinees aux végétaux du tropique. On y remarque le cacaotier, le cactus sur lequel se nourrit la cochenille, le bananier, le mahogoni ou bois d'acajou, le *ficus elasticus* dont le lait produit la gomme élastique. Parmi les plantes herbacées que l'on y cultive, on remarque le *Xylophilla*, dont les fleurs naissent sur le bord de ses feuilles, le sainfoin oscillant; des grenadilles et des bignones étendent leurs flexibles rameaux sur son toit. Dans une autre partie des serres, on voit l'arbre à pain sauvage, le bétel, l'arec, le muscadier et le cacao; le cafier, dont le premier pied, apporté du jardin de Leyde à Louis XIV, fournit des graines qui, envoyées aux Antilles, ont formé l'un des premiers éléments de la richesse de nos colonies. On y voit une des espèces de sagou, des palmiers, des dattiers. La chaleur nécessaire en hiver, à ces végétaux, est de 12 degrés. On voit encore dans ces belles serres le *Cierge du Pérou* s'élevant dans une lanterne vitrée de 40 pieds de haut, le cycas de l'Inde et celui du Japon, le palmier éventail, le latanier, le *passiflora elata*, dont les rameaux, de 30 pieds de long, s'étendent sur le toit, et sont, pendant huit mois, chargés de fleurs.

La serre tempérée s'élève parallèlement aux allées du jardin à l'entrée de la Vallée Suisse.

Serre tempérée. Sa longueur est de 200 pieds, sa largeur de 24, sa hauteur de 27. Elle s'élève dans un lieu bas, situé en avant de la première butte. Elle est échauffée seulement quand le thermomètre descend, au dehors, au-dessous de zéro, et sert d'abri aux arbres croissant dans l'hémisphère boréal, dans la terre de Diémen, dans la Nouvelle-Zélande. Devant la serre, dans un terrain enfoncé de dix pieds au-dessous du sol de l'ancien terrain, est le *jardin de naturalisation*, orné, durant l'été, des arbres de la Nouvelle-Hollande. On y voit près du puits le mûrier à papier. Sur le même niveau est le *jardin des semis*, par lequel s'accroissent et se renouvellent sans cesse les richesses botaniques de ce magnifique établissement.

Entre les deux anciennes orangeries on parvient au jardin haut. A droite est une petite butte, formant une promenade agréable, d'où l'on jouit d'une perspective assez étendue sur le faubourg Saint-Antoine. A gauche est une colline fort rapide, couverte de sapins et d'arbres verts. En gravissant le plateau par des allées formant labyrinthe, on voit un cèdre du Liban, planté en 1734, par le célèbre Bernard de Jussieu, qui l'apporta d'Angleterre. Lorsque l'on est parvenu au kiosque couronnant le monticule, l'œil plane sur une grande partie de Paris, domine sur Vincennes, le cours de la Seine et de la Marne et la plaine d'Ivri. Au sommet de ce kiosque élégant est une sphère armillaire et une méridienne à détonnation, où se lit cette inscription : *Horas non numero, nisi serenas.* On remarque, en descendant, une colonne de granit entourée vers sa base d'échantillons de minéraux ; c'est le monument funèbre du célèbre Daubenton, qui consacra

cinquante ans d'une vie paisible et laborieuse à étudier la nature dans ce musée, où il fut inhumé. A quelques pas de là est une laiterie. Sur la porte de ce bâtiment élégant et simple, on lit ces inscriptions :

HIC POST LABOREM QUIES.

Hic secura quies, aer, victusque salubris,
Colle super viridi, sunt ova recentia nobis,
Castaneæ molles, et pressi copia lactis.

ASILE DU REPOS.

Ces pins silencieux
Sur la verte colline étendent leur ombrage.
Cet humble toit fournit des œufs et du laitage,
Repas des champs, mais pur comme l'air de ces lieux.

Derrière cette laiterie, et à peu de distance, on aperçoit de nouvelles constructions, destinées à former une entrée nouvelle au Jardin des Plantes, en place de celle qui existe dans la rue de Seine. Puis on voit le bâtiment servant de logement pour l'administration et de magasin pour l'établissement ; on circule autour d'un pavillon dans lequel habitent plusieurs professeurs, et l'on se trouve au milieu d'un petit parterre situé devant l'amphithéâtre, où sont placés, durant la belle saison, beaucoup d'arbres superbes de la Nouvelle-Hollande, du cap de Bonne-Espérance et des côtes de Barbarie. L'entrée de cet amphithéâtre élégant, servant aux leçons de chimie, d'anatomie et de médecine, est ornée de deux beaux palmiers de Sicile, de 25 pieds de haut, dont on fit présent à Louis XIV.

Vallée Suisse et Ménagerie. La menagerie de Versailles fut transportée dans son enceinte en 1794. Elle a 229 toises de longueur et 110 toises de large ; sa surface est plane

du côté de l'amphithéâtre, variée dans l'intérieur par des enfoncements et des élévations; elle se termine en terrasse sur le quai, et communique avec le jardin par trois entrées. Les animaux paisibles y sont repartis dans quatorze enceintes, six à l'ouest du bâtiment appelé la Rotonde, et huit à l'est vers la Seine, chacune est subdivisée en autant de compartiments que l'établissement possède d'especes diverses. Rien de plus pittoresque que ce site : mouvement de terrain sans cesse varie, diversité dans les fabriques ou sont logés les animaux d'une manière analogue à leur instinct; différence même dans l'enlacement des treillages de châtaigniers qui forment les enclos. En entrant dans la vallée Suisse, du côte de l'amphithéâtre, et prenant l'allée qui serpente entre la rotonde et la volière, le chameau Alpaca, remarquable par la longueur et la finesse de son poil, est dans la première enceinte avec le mouton d'Afrique à large queue, le mouton du Morvan à longue laine, un bouc et une chèvre de Tartarie et un de l'Inde, dont on emploie le poil dans les schalls, un bouc de la haute Égypte, differentes espèces de boucs d'Europe. L'enclos voisin est divisé intérieurement en cinq compartiments; au centre se trouve une cabane circulaire. Dans le premier compartiment est un vaste bassin, sur lequel se promènent une multitude d'oiseaux aquatiques; au milieu d'eux sont des tortues. Les quatre autres compartiments sont occupés par des gallinacées, et des oiseaux vivant sur le bord des eaux, et le dernier, par des autruches. Le parc voisin, dont la fabrique ressemble à une ruine, renferme diverses espèces d'animaux et un bassin pour les oiseaux aquatiques. Une écurie, présentant l'aspect d'une maison peinte, sert de retraite aux daims, aux bouquetins, renfermés dans l'enceinte voisine. Tout

à côté une rotonde environnée de piliers sert de loge à un mulet de la race du zèbre. D'autres espaces sont occupés par différentes especes de moutons et de bêtes fauves. Entre la ménagerie des animaux paisibles et le jardin sont, dans les fosses, plusieurs ours et des sangliers. La rotonde, placée dans le milieu de la ménagerie, renferme l'éléphant d'Asie, celui d Afrique, present du pacha d'Egypte; la girafe, que l'on n avait pas encore vue en France, le bison, espèce de bœuf sauvage du nord de l'Amérique; le bœuf et les vaches de l Inde; deux petits chevaux du cap de Bonne-Esperance. Vis à-vis, l'on voit une magnifique faisanderie contenant des faisans de tous les pays, même de la Chine. Pres d eux sont les oiseaux de proie, parmi lesquels on remarque le vautour papa, donne au Museum par le duc d'Orleans; aupres de lui le condor, le vautour sans queue du Senegal. Puis la famille criarde des perroquets, et la gent imitatrice et malicieuse des singes qu'on vient de placer dans un beau bâtiment neuf.

Vers le bord de la Seine on a construit, en 1821, une ménagerie pour les animaux feroces; maintenant on voit seulement dans ses vingt et une loges, un guépard, plusieurs lions et lionnes, la plupart provenant de la conquête d Alger, l'ours a longues levres, un loup et une louve, un chacal du Sénegal, un ours des Asturies, une hyene, etc.

La ville avant acquis les vastes terrains qui s'étendent le long de la riviere jusqu a la rue de Seine qui les borne à l ouest on les emploie à l agrandissement du jardin, et de toutes parts on voit s elever dans ces terrains, qui servaient naguere de chantiers, des fabriques dans le genre de celles qui existent deja dans la vallée Suisse.

Cabinet d histoire naturelle. Il occupe tout le bâtiment à deux étages, se développant sur une façade de 290 pieds,

au delà de la cour, à l'extrémité du jardin opposée à la Seine. Son rez-de-chaussée est occupé par une salle contenant les instruments employés dans les cultures, ou leurs modeles. On y commence le cours d'agriculture. Le reste de cet étage sert de magasin pour les objets d'histoire naturelle trop volumineux pour être placés dans le cabinet. Son interieur est divise en six salles au premier étage, cinq au second. Au premier sont les collections géologiques et minéralogiques, les reptiles et les poissons; au second, les quadrupèdes, les insectes, les coquillages.

Collection géologique. L'entrée de ce temple consacré aux productions de la nature s'annonce par une magnifique colonne de basalte de la Tour, département du Puy-de-Dôme, surmontée par une superbe pyramide de cristal de roche, de deux pieds six pouces de diamètre à sa base. Auprès sont deux colonnes de basalte, tirées de la chaussée des Géants, en Irlande, et une colonne irrégulière de Saint-Sandoux, dans le Puy-de-Dôme. On aperçoit, dans la premiere salle, des empreintes de vegétaux et d'animaux sans vertebres, incrustes sur une multitude de pierres. La collection complete des pierres que recèle le sol français se voit aussi dans cette salle. Les végétaux fossiles y sont rangés dans les armoires à gauche, les animaux fossiles à droite. Dans la seconde salle est une riche collection d'animaux vertébrés, et des progres de leur pétrification; ils sont renfermés dans deux vastes montres placées au milieu de la salle. Les poissons fossiles sont à gauche de l'entrée; les ossements fossiles des quadrupèdes, des oiseaux, des reptiles, sont dans les armoires placees du côté opposé aux fenêtres. On y remarque spécialement ceux trouvés dans les fouilles du canal de l'Ourcq. On s'étonne

à l'aspect des dents d'éléphants découvertes à Rome, et surtout d'un morceau de la peau d'un de ces animaux encore garnie de longs poils; cette peau fut enlevée sur le cadavre d'un éléphant découvert dans les glaces de la Léna en Sibérie. La salle suivante est consacrée à une collection systématique des pierres, classées sous le rapport de leur composition et de leur contexture. Auprès sont les premiers éléments d'une collection géographique des pierres, dans laquelle elles figurent tantôt brutes et tantôt polies. A gauche en entrant sont quatre vases superbes, faits avec des laves du Vesuve; une coupe de cristal de roche, une grande table de serpentine verte, un miroir de talc à l'usage des anciens Péruviens. Dans l'armoire suivante sont des coupes de calcedoine, d'agate, de jaspe de différentes couleurs, une de cristal de roche, une seconde colorée en violet par de la chaux fluatée, deux de jade verdâtre, un vase de même matiere, et un fort petit de lapis-lazuli Dans les armoires suivantes sont de petites tables de jaspe, d'agate, de calcédoine; un rang de petites colonnes d'améthyste, puis des coupes d'améthyste, de calcédoines, de chrysoprases; des pierres precieuses taillees, des diamants, du rubis oriental, des saphirs, des chrysolithes, etc Dans la quatrième armoire est une seconde collection de pierres précieuses polies et de cristal de roche diversement coloré, suivant le jeu de la lumière dans ses facettes. On voit ensuite une collection de pierres précieuses artificielles. Des objets divers par leurs formes et leur substance sont exposés dans les deux armoires suivantes, parmi lesquels on remarque un très-beau morceau d'ambre, une grande table de marbre de Florence, plusieurs haches d'armes de sauvages, une coupe de marbre rouge, une grande cuiller de jade verdâtre. Ces der-

niers objets sont brillants, sans doute, mais sont-ils aussi utiles à la science que ces empreintes sans éclat d'animaux et de plantes, trouvées dans des contrées bien éloignées de celles qui leur conviennent, archives indélébiles et naturelles du déluge universel ?

Collection minéralogique. Les minéraux y sont rangés suivant leurs éléments constitutifs, d'après le système du célèbre Haüy. Dans la première salle on admire un superbe vase de porphyre brèche des Vosges, de larges groupes de cristal coloré par le quartz. La seconde salle contient les substances inflammables et les métaux ; on y remarque un superbe groupe de cristal transparent, des diamants bruts et taillés, des bitumes solides et liquides ; plusieurs morceaux d'ambre dans lesquels sont enveloppés des insectes, du platine, un énorme morceau d'or natif du Pérou, pesant soixante-quatre onces ; un superbe échantillon d'argent natif de Mexico ; diverses combinaisons de l'argent avec le soufre, l'antimoine, les acides muriatique et carbonique ; on y remarque aussi différentes combinaisons du mercure avec plusieurs métaux, puis une nombreuse collection d'aérolithes, ou pierres tombées de l'atmosphère. Six armoires contiennent de magnifiques échantillons de fer. On jette un coup d'œil sur les autres métaux, mais bientôt l'on se sent attiré dans la salle voisine par les productions de la nature, qui ne firent pas seulement que s'accroître d'une manière insensible dans le sein de la terre, mais qui participèrent à la vie ; cette salle contient une collection de fruits rares desséchés, comme ceux du baobab, du cocotier, de l'arbre à pain, du cannelier, des tiges de bambou, et une grande variété d'écorces singulières. Une des collections les plus remarquables, parmi ces portions des-

séchées de végétaux, est celle d'une série de petites planches sciées horizontalement et verticalement dans des arbres de toutes espèces, qui présentent une innombrable variété de nuances, de veinures, d'ondoiements. Là finit la chaîne des êtres dénués d'un mouvement propre, et commence la série immense des êtres jouissant progressivement d'un mouvement spontané, dont l'homme doué de raison et non pas d'un instinct aveugle forme le terme le plus élevé.

Collection des poissons. Elle est composée de 5,000 individus, et de 2,500 espèces, conservés avec un art qui a laissé subsister toutes leurs formes extérieures. Au milieu de tant de merveilles apparaît la statue assise du célèbre Buffon, dont le génie sut les peindre avec tant de vérité. La partie la plus brillante de ce Musée est au second étage du cabinet. qui renferme 15,000 *mammifères*, formant 5,000 espèces. On y trouve, en outre, une collection d'oiseaux composée de 6,000 individus formant 2,500 espèces de toutes les nuances, de toutes les couleurs, et 25,000 animaux *invertébrés.*

Galerie de Botanique, dans la cour dont l'entrée est sur la rue de Seine. Dans l'escalier est un palmier entouré d'une liane. Trois salles renferment, la première, des bois, la seconde, des herbiers; d'abord l'herbier général composé de 25.000 especes de plantes, et beaucoup d'herbiers particuliers ou spéciaux; une collection de champignons, imités en cire; des modèles de fruits étrangers en cire ou en plâtre; la dernière contient la collection des fruits dans vingt armoires vitrées.

Cabinet d Anatomie comparée, placée entre la rue de Seine et la vallée Suisse. Daubenton, guidé par le génie

de Buffon, commença, en 1775, ce cabinet, qui atteignit seulement sa perfection par l'esprit observateur et profond de Cuvier, qui sut tout à la fois découvrir, bien voir et noblement exprimer sa pensée. En y réunissant tous les squelettes des animaux de toute espèce, il ne s'est pas seulement contenté de leur charpente osseuse, il les a comparés entre eux dans la structure et la disposition de leurs divers organes, qu'il a su conserver en les injectant avec un art infini pour toutes les parties molles; il ne s'est pas contenté non plus de comparer l'organisation humaine à celle de divers animaux; il l'a comparée dans les races européenne, tartare, chinoise, de la Nouvelle-Islande, nègre, hottentote, de plusieurs nations sauvages de l'Amérique, dans les anciennes momies égyptiennes, dans la Vénus hottentote, dans Bebé, le nain fameux du roi Stanislas. On marche de surprise en surprise dans les quinze salles dont ce cabinet se compose. Il est ouvert aux seuls étudiants tous les jours, de 11 à 2 h., dimanches et jeudis exceptés. Les étrangers ne peuvent y être admis qu'en obtenant la permission de l'un des professeurs du Musée.

Bibliothèque, dans le bâtiment de l'ancienne intendance, vis-à-vis la grille donnant sur la rue du Jardin-du-Roi. Elle se compose de 10,000 volumes, sur toutes les parties de l'histoire naturelle; des herbiers de Tournefort et de Levaillant. On y remarque également une magnifique collection de dessins de plantes et d'animaux renfermée dans plus de 100 volumes in-folio. Cette collection, commencée il y a plus d'un siècle, a été continuée par les célèbres Van-Spaendouck et Redouté. Elle est connue sous le nom de *Vélins du Muséum.* Les plantes et les animaux y sont rangés par familles naturelles. Cette bi-

bliothèque doit être placée dans la nouvelle galerie que l'on vient de construire, près de la rue de Buffon.

Jours d'ouverture. Le *jardin* est public tous les jours, depuis l'heure où commencent les travaux, en toute saison, jusqu'à la retraite militaire. La *Ménagerie* est ouverte tous les jours de 11 h. à 3 h. en hiver, et à 6 h. en été. Le *Cabinet d'Histoire naturelle* est public de 3 h. à 6 h. en été, et jusqu'à la nuit en hiver. Les étrangers, montrant leurs passe-ports, y sont admis les lundis, mercredis, samedis, de 11 h. à 2 h. La *Bibliothèque* est ouverte au public les mêmes jours et aux mêmes heures que le cabinet.

MUSÉES DU LOUVRE. Depuis une douzaine d'années, la riche collection de monuments d'arts, rassemblés au Louvre, s'est considérablement accrue. Plusieurs Musées nouveaux, tels que le *Musée égyptien* (nommé, avant 1830, *Musée Charles X*), le *Musée de la Renaissance*, le *Musée espagnol*, le *Musée naval*, le *Musée des dessins des grands maîtres*, etc., ont été réunis aux *Musées de Peinture et de Sculpture*, qui existaient depuis longtemps dans ce magnifique palais.

Nous consacrerons quelques pages à la description de ces nouveaux Musées. Mais nous devons auparavant dire quelques mots du grand escalier de l'ancien *musée de peinture*, qui n'a été décrit par Dulaure que sous le rapport architectural.

Cet escalier est situé sous le vestibule dont l'entrée s'ouvre sur la place du Musée, et il conduit d'un côté au *Grand Salon carré* et de l'autre à la *galerie d'Apollon*. Voici la désignation des peintures qui le décorent :

Première partie. Le plafond, peint par M. Abel de Pujol, a pour sujet la *Renaissance des Arts*. Les voussures

représentent : *les Écoles de Peinture, française, italienne, flamande et espagnole.* Quatre bas-reliefs en marbre sont encastrés dans le mur, des deux côtés de cet escalier, et représentent : 1° *la Sculpture*, par M. Guersant; 2° *la Peinture*, par M. Laitié; 3° *la Gravure*, par M. Guillois, et 4° *l'Architecture*, par M. Caillouet.

Deuxième partie. M. Meynier a figuré, dans le plafond, *la France, sous les traits de Minerve, recevant l'hommage des Beaux-Arts. Le flambeau du Génie les éclaire; une jeune divinité leur présente les emblèmes de l'Abondance et de la Paix.*

Les voussures en bas-relief imitant le bronze, représentent : 1° *l'Europe civilisée par les sciences, les arts et les lettres*; 2° *les Beaux-Arts rendant hommage à la Concorde*; 3° *les portraits en médaillons de Jean Goujon, sculpteur, et de Pierre Lescot, architecte.* Les peintures de ces voussures ont été exécutées par M. Gosse, sur les dessins de M. Meynier.

Troisième partie. Deux bas-reliefs en pierre, de forme cintrée, exécutés par M. Petitot fils, sont placés au-dessus de la fenêtre et de la porte; ils représentent : l'un, *Apollon recevant l'hommage des Beaux-Arts*, et l'autre, *Minerve présidant à la distribution des récompenses accordées aux Arts.*

La salle d'entrée, qui précède le *grand salon*, est aussi décorée de peintures, dont voici le détail :

Le plafond, peint par M. Meynier, a pour sujet : *L'Apothéose de Poussin, de Lesueur et de Lebrun. Clio inscrit leurs noms dans les fastes du règne de Louis XIV. Le Génie repousse la faux meurtrière du Temps.* Dans les voussures sont représentés des *attributs relatifs au sujet du plafond, et quelques portraits en médaillons des grands peintres du siècle de Louis XIV.*

Laissons de côté le *Grand Salon*, l'*ancienne grande galerie des Tableaux* et la *galerie d'Apollon*, dont on trouve la description dans le volume précédent, et passons en revue les nouveaux Musées du Louvre.

Nous prendrons pour point de départ la *salle ronde* située à l'extrémité septentrionale de la *Galerie d'Apollon*.

La décoration de la coupole de cette salle est formée de cinq compartiments représentant le Soleil et les quatre éléments, figurés par des sujets de la fable :

1° (Le Soleil). — *La Chute d'Icare*.

2° (L'Air). — *Éole déchaînant les vents contre la flotte troyenne*.

3° (La Terre). — *Combat d'Hercule et d'Antée*.

4° (L'Eau). — *Achille près d'être englouti par le Xanthe et le Simoïs, irrités du carnage qu'il fait des Troyens*.

5° (Le Feu). — *Vénus recevant de Vulcain les armes qu'il a forgées pour Énée*.

Les deux premiers tableaux sont de M. Blondel, et les trois derniers de M. Couder. Les peintures en grisaille, exécutées dans les pendentifs de la voûte, sont de M. Mauzaisse.

Plusieurs morceaux précieux de sculpture complètent la décoration de cette *Salle ronde*, qui donne entrée dans une pièce carrée, dite *salle des objets en matières précieuses*.

Le plafond de cette salle a pour sujet : *le Temps montrant les ruines qu'il amène et les chefs-d'œuvre qu'il laisse ensuite découvrir*.

Les voussures représentent les quatre éléments : *le Feu, l'Air, l'Eau et la Terre*.

Au-dessus des armoires, qui renferment une belle collection d'objets précieux de toute espèce, on remarque

quatre tableaux où sont représentés *les Arts, les Sciences, le Commerce et la Guerre.*

Toutes ces peintures sont de M. Mauzaisse.

Au-dessus de la cheminée est placé un portrait en pied du roi Louis-Philippe.

On voit aussi dans cette salle deux statues, l'une en argent et l'autre en bronze, représentant Henri IV enfant.

En quittant cette salle, on entre dans la *salle* dite *des Sept-Cheminées,* où l'on voyait autrefois les deux plus grands tableaux du baron Gérard, *l'Entrée de Henri IV à Paris* et *la Bataille d'Austerlitz.* Ces deux tableaux ont été transportes au Musée de Versailles. Aujourd'hui, la *salle des Sept-Cheminées* est décorée de tableaux des anciennes écoles.

Cette salle donne entree aux nouveaux Musées.

Musée du Moyen Age et de la Renaissance. Il est situe dans l'aile méridionale du Louvre, vis-à-vis le pont des Arts, et renferme divers meubles curieux, tels que chaires, stalles armoires, coffrets, bahuts, etc., et plusieurs autres objets fabriques au moyen âge.

Il contient en outre une grande quantité de tableaux, entre autres, la collection des marines de J. Vernet et celle des tableaux de Lesueur, représentant la vie de saint Bruno qui faisait autrefois partie de la grande galerie de l'ancien Musée ; on y voit aussi plusieurs tableaux du Poussin.

Le Musee du Moyen Age se compose de neuf grandes salles, décorees de plafonds et de voussures que nous allons decrire, en commençant par la pièce la plus rapprochée de la *salle des Sept-Cheminées.*

Ire *Salle. Plafond.* — Le Poussin arrivant de Rome, dou il avait été rappelé par ordre de Louis XIII est pré-

senté par le cardinal de Richelieu au roi, qui le nomme son premier peintre.

Parmi les personnages de la cour, on remarque de Thou, Cinq-Mars, le père Joseph, le marquis de Rivière, etc., etc.

Deux figures allégoriques, placées à droite et à gauche du plafond, représentent la Vérité et la Philosophie, *caractères qui distinguent plus particulièrement le talent du Poussin.*

Voussures. — Dans les voussures sont rappelés les douze travaux d'Hercule, composition que le Poussin avait peinte dans le Louvre. Ces ouvrages n'existent plus.

(Ces peintures sont de M. Alaux.)

2e *Salle.* — *Plafond.* — Bataille d'Ivry; clémence de Henri IV après la victoire.

Voussures. — Ornements relatifs au sujet du plafond, et médaillons représentant les portraits et les insignes des hommes les plus celèbres du regne de Henri IV.

(Ces peintures sont de M. Steuben.)

3e *Salle. Plafond.* — Le Puget présentant le groupe de Milon de Crotone à Louis XIV, dans les jardins de Versailles, en présence de la reine et de quelques personnages les plus distingués de l'époque.

Voussures. Suite d'ornements en rinceaux avec des cadres intercalés, représentant les sujets principaux du règne de Louis XIV :

Leibnitz soumettant au roi son projet sur l'Égypte (1699);

Première séance de l'Académie des Sciences (1666);

Lebrun présentant ses ouvrages à Louis XIV;

Louis XIV posant la première pierre des Invalides.

Entre ces cadres, et dans des médaillons, on a rappelé les principales fondations de Louis XV :

La Porte Saint-Denis ;
La Porte Saint-Martin ;
Le palais Mazarin ;
L'Académie de France à Rome ;
L'Observatoire ;
Le Val-de-Grâce ;
L'Hôtel des Invalides.

Aux quatre angles sont des médaillons qui rappellent les principaux ouvrages de Puget :

Hercule en repos ;
Les cariatides de Toulon ;
Alexandre et Diogène ;
Persée et Andromède.

(Ces peintures sont de M. Eug. Devéria.

4e *Salle. Plafond.* — François Ier, accompagne de la reine de Navarre, sa sœur, et entouré de sa cour, reçoit les tableaux et les statues rapportes d'Italie par le Primatice.

Voussures. — Génies présidant aux arts.

(Ces peintures sont de M. Fragonard.)

5e *Salle. Plafond.* — La Renaissance des arts en France.

La France, accompagnée du Génie des Arts, offre ses trésors aux Arts, qui accourent au bruit de la Renommée. La Gloire leur présente des couronnes.

Voussures. — Huit tableaux, dont les sujets sont tirés de l'histoire de France, à partir du règne de Charles VIII, époque à laquelle ce prince introduisit en France le goût des arts qu'il avait puisé en Italie, jusques et compris le règne de Henri II, époque de leur grande perfection :

1° Le Pérugin faisant le portrait de Charles VIII ;

2° L'entrée triomphale de Charles VIII à Naples ;

3° La clémence de Louis XII ;

4° François Ier visitant l'atelier de Benvenuto Cellini, à l'hôtel de Nesle ;

5° Léonard de Vinci à son lit de mort ;

6° Le camp du Drap-d'Or ;

7° La mort de Bayard ;

8° Tournoi de 1559, dans lequel Henri II fut blessé par Montgommery.

(Ces peintures sont de M. Heim.)

6e *Salle. Plafond.* — François Ier armé chevalier par Bayard.

Voussures. — Génies présidant à la chevalerie et à l'art militaire.

(Ces peintures sont de M. Fragonard.)

7e *Salle. Plafond.* — Charlemagne, environné de ses principaux officiers, reçoit Alcuin, qui lui présente des livres manuscrits, ouvrage de ses moines.

Un ambassadeur d'Aroun-al-Raschid assiste à cette cérémonie.

Voussures. — Quatre médaillons, représentant Pierre de Pise, Roland, saint Benoît d'Aniane et Angilbert, en occupent le milieu.

Aux angles sont les Génies des sciences, de la musique ou des arts, de la guerre et de la législation civile et religieuse. Entre ces Génies et les portraits, des médailles indiquent les principales écoles monastiques et épiscopales fondées par Charlemagne.

(Ces peintures sont de M. Schnetz.)

8e *Salle. Plafond.* — Louis XII proclame père du peuple aux états-généraux tenus à Tours, en 1506.

Voussures. — Armes de différentes villes dont les députés ont assisté à la séance.

(Ces peintures sont de M. Drolling.)

9e *Salle. Plafond.* — Les peintures du plafond de cette salle sont consacrées, dans leur ensemble, au souvenir de l'expédition d'Égypte, commandée par Bonaparte.

Le tableau principal représente *les savants et les artistes français se livrant à leurs travaux et à leurs recherches sous la protection de l'armée. Le Général en chef, entouré de Kléber, Monge, Berthollet, etc., préside aux combats et aux travaux.*

Les résultats de l'expédition scientifique et militaire sont rappelés dans les deux grands panneaux par des monuments et fragments antiques, et des trophées d'armes et de drapeaux conquis.

Les inscriptions, des instruments d'arts et de sciences, des attributs guerriers ornent les autres panneaux.

L'ensemble est encadré par une frise peinte dans les voussures représentant, en bas-reliefs, la bataille d'Aboukir, la révolte du Caire et la peste de Jaffa.

(Ces peintures sont de M. Léon Cogniet.)

Cette dernière salle avait été destinée, dans le principe, à contenir une partie des antiquités égyptiennes, qu'on a réunies dans le Musée dont nous allons parler.

MUSÉE DES ANTIQUITÉS ÉGYPTIENNES, GRECQUES ET ROMAINES, (autrefois MUSÉE CHARLES X.) Ce Musée, situé derrière le Musée du Moyen Age, dans l'aile méridionale du Louvre, et éclairé sur la cour, se compose de neuf salles, de-

corées de peintures, dont nous allons donner la description :

1re *Salle.* M. Gros (le baron). *Plafond.* — Le génie de la France anime les arts, protége l'humanité.

Voussures. — Attributs relatifs au sujet du plafond.

Grisailles. — Six bas-reliefs, peints en grisaille par M. Fragonard.

Les arts rendent hommage au souverain qui réunit leurs ouvrages dans son palais.

2e *Salle.* — M. Vernet (H.) *Plafond.* — Jules II ordonnant les travaux du Vatican et de Saint-Pierre au Bramante, à Michel-Ange et à Raphaël.

Voussures. — Attributs relatifs au sujet du plafond.

Grisailles. — Médaillons exécutés par M. Abel de Pujol, représentant plusieurs hommes célèbres de ce siècle.

3e *Salle.* — M. Abel de Pujol. — *Plafond.* — L'Égypte sauvée par Joseph.

Le Syrinx jette ses feux dans le Nil, le dessèche, et de ses vapeurs naissent les sept années de famine qui se précipite sur l'Égypte pour la dévorer ; elle se réfugie dans les bras de Joseph, qui la sauve.

Pharaon, sous le portique de son palais, admire dans Joseph le génie libérateur de l'Égypte.

Voussures. — Quatre bas-reliefs, imitant le bronze, représentent les quatre principaux traits de la vie de Joseph :

1° Joseph gardant les troupeaux ;

2° Joseph vendu par ses frères ;

3° Joseph expliquant les songes de Pharaon ;

6° Joseph élevé au gouvernement de l'Égypte.

Les seize enfants qui tiennent des guirlandes de fruits

sont l'emblème des seize coudées du Nil, d'où dépend la fertilité de l'Égypte. Ils tiennent suspendus les fruits de leur fécondité. Le nilomètre décore le milieu de chaque guirlande.

Grisailles. — Onze bas-reliefs rappelant des scènes de la vie civile des Égyptiens.

4ᵉ *Salle.* — M. Picot. — *Plafond.* L'Étude et le Génie dévoilant l'Égypte à la Grèce.

Voussures. — Attributs relatifs au sujet du plafond.

Grisailles, par MM. Vinchon et Gosse :

Sculpteur grec copiant une statue égyptienne.

Apelle peignant d'après nature.

Phidias sculptant d'après nature.

Orphée chantant.

Poëte dramatique faisant répéter un rôle à un acteur.

Origine du chapiteau corinthien.

Origine du dessin.

Décadence des arts dans la Grèce.

5ᵉ *Salle.* — M. Gros (le baron). — *Plafond. Tableau du centre.* La véritable Gloire s'appuie sur la Vertu.

Sur la voussure qui encadre ce tableau sont inscrits les noms de la plupart des hommes qui ont illustré la France.

Côté gauche. — Mars couronné par la Victoire, écoutant la Modération, arrête ses coursiers et baisse ses javelots. On aperçoit au loin les colonnes d'Hercule.

Côté droit. — Le Temps élève la Vérité vers les marches du trône ; la Sagesse l'y reçoit sous son égide ; un Génie naissant l'écoute ; les armures royales sont à ses pieds.

Les six compartiments, de forme longue, de cette

même salle représentent les siècles les plus célèbres dans les arts.

Cette salle, décorée de colonnes de marbre blanc, sépare les pièces précédentes destinées aux antiquités égyptiennes, des suivantes destinées aux antiquités grecques et romaines.

6e *Salle.* — M. Picot. — *Plafond.* Cybèle protége contre le Vésuve les villes de Stabia, Herculanum, Pompéia et Retina, que ses feux semblent condamner à une entière destruction.

(Cette salle est destinée à renfermer les antiquités trouvées à Herculanum et dans les villes voisines du Vésuve).

Grisailles par M. Fragonard.

Les Sciences et les Beaux-Arts rendent hommage à leurs dieux protecteurs.

7e *Salle.* — M. Meynier. — *Plafond.* Les Nymphes de Parthénope, emportant loin de leur rivage les Pénates, images de leurs dieux, sont conduites par la déesse des Beaux-Arts sur les bords de la Seine.

Voussures. — Les voussures sont composées de quatre tableaux dans le genre de ceux d'Herculanum; les deux principaux représentent:

La sirène Parthenope, fondatrice de la ville à laquelle elle a donné son nom;

Pluton et Vulcain repoussant le sacrifice que leur offre la ville d'Herculanum;

Les deux autres des groupes d'enfants.

Grisailles, par MM. Vinchon et Gosse:

Pline observant le Vésuve;

Prêtres de Pompéia emportant les instruments sacrés;

Habitants fuyant Pompéia;

Le Vésuve renversant les villes de la Campanie;
Philosophe cynique;
Anacréon composant ses odes;
Jeune fille consultant une sorcière;
Toilette.

8e *Salle*. — M. Heim. — *Plafond*. Le Vésuve personnifié reçoit de Jupiter le feu qui doit consumer les villes d'Herculanum, de Pompéia et de Stabia. Ces villes infortunées implorent Jupiter; Minerve, protectrice des arts, intercède pour elles, tandis qu'Éole tient les vents enchaînés et attend l'ordre du souverain maître des dieux.

Voussures. — Les voussures sont ornées de six tableaux, savoir :

Quatre représentant des scènes de désolation ;
Le cinquième, la mort de Pline l'Ancien;
Le sixième, Pline le Jeune écrivant ses lettres.

Huit ronds à fond d'or, sur lesquels sont représentés des génies sauvant des objets d'art.

Grisailles, par MM. Vinchon et Gosse, représentant, les unes, différentes scènes de la vie civile des anciens; et celles des angles, divers débris de meubles trouvés dans les fouilles de Pompéia et d'Herculanum.

9e *Salle*. — M. Ingres. — *Plafond*. Homère déifié.

Homère, couronné comme Jupiter par la Victoire, reçoit sur le seuil de son temple l'hommage des grands hommes reconnaissants.

Voussures. — Sept villes se disputent la naissance d'Homère.

Apollon admet au nombre des Muses l'Iliade et l'Odyssée.

Grisailles, par MM. Vinchon et Gosse :

Homère chantant.

Honneurs rendus à Homère.

Départ d'Ulysse sous la protection de Minerve ; sujet tiré de l'Odyssee.

Ulysse chez Circé ; sujet tiré de l'Odyssée.

Ulysse reconnu par Pénélope ; sujet tiré de l'Odyssée.

Thétis consolant Achille ; sujet tiré de l'Iliade.

Thétis donnant des armes à Achille ; sujet tiré de l'Iliade.

Diomède, guidé par Minerve, après avoir tué Pindarus et pris ses chevaux, blesse Vénus qui était venue secourir Énée ; sujet tiré de l'Iliade.

Passage. — M. Fragonard. — *Grisailles*. Deux bas-reliefs, peints en grisailles, représentent les Beaux-Arts témoignant leur reconnaissance au Génie protecteur qui les couronne.

Les quatre dernières salles de ce Musée renferment, ainsi qu'on l'a déjà dit, des antiquités grecques et romaines. On voit dans cette collection une quantité considérable de vases étrusques de la plus grande beauté, et beaucoup d'objets trouvés dans les fouilles de Pompéia et d'Herculanum.

Mais c'est surtout la partie égyptienne de ce Musée qui mérite toute l'attention des savants, par la richesse des objets de toute nature qui s'y trouvent, et qui doivent jeter de vives lumières sur la religion, les mœurs, l'industrie, la culture des arts, en un mot sur la civilisation de l'Égypte.

Une des sections de cette collection précieuse est consacrée aux images des divinités égyptiennes, qui y sont

classées suivant le rang de chacune d'elles dans le système théogonique.

La plupart des statuettes et figurines dont se compose cette section sont des amulettes ou des objets d'un culte privé, célébré dans l'intérieur des familles ; aussi remarque-t-on sur beaucoup de ces statuettes des invocations à la divinité qu'elles représentent, en faveur de simples particuliers des deux sexes.

Une autre section contient des figurines représentant des rois égyptiens ; des scarabées portant des images ou des légendes de plusieurs princes ; des contrats originaux portant les dates du règne des rois grecs d'Égypte ; des statuettes représentant des membres des diverses castes égyptiennes ; des instruments du culte ; des objets d'habillement et de toilette, des bijoux, des parures, des ustensiles domestiques, des produits des arts et des métiers, etc.

Enfin d'autres divisions renferment tous les objets relatifs à l'embaumement des corps humains. Cette pratique, dont le but était à la fois religieux et sanitaire, n'a cessé qu'après l'établissement du christianisme en Égypte : l'embaumement était plus ou moins recherché selon le temps et selon l'importance des individus. Cet art déchut sous la domination des Grecs et des Romains : les momies préparées avec le plus de soin et de recherche appartiennent toutes à l'époque des Pharaons ou rois de race égyptienne.

Ce Musée contient en outre un grand nombre de manuscrits sur *papyrus* : la plupart sont en écriture hiéroglyphique.

SALLES HISTORIQUES DU LOUVRE. Ces salles, qui ont été

habitées par plusieurs de nos rois, sont situées dans l'aile orientale du Louvre, derrière la *Colonnade*. Elles séparent le *Musée égyptien* du *Musée espagnol*.

La pièce d'Henri II est digne du temps qui vit élever le château d'Anet et construire la salle de bal de Fontainebleau. Partout se retrouvent, dans cette salle, le chiffre d'un roi brave et galant, le croissant, la devise, l'image de la duchesse de Valentinois sous les traits de Diane. Les portes en chêne sont ornées de bas-reliefs rehaussés d'or; des armes, des trophées, décorent la voûte, et sur des écussons on lit le millésime de 1559.

Tout rappelle, dans cette salle, les goûts élégants et guerriers du prince qui la fit construire, ainsi que les mœurs, les plaisirs et la crédulité de son temps. Sous ces lambris, Henri II qui aimait avec passion tous les exercices, eut, en faisant des armes et par un étrange hasard, le malheur de crever un œil à son écuyer; sous ces lambris les plus jolies femmes de la cour représentèrent ce ballet si célèbre alors, où parurent les vierges de l'Évangile avec leurs lampes allumées, ballet dans lequel figura la reine Catherine de Médicis elle-même; sous ces lambris l'astrologue Luc de Gauric prédit au roi qu'il devait *mourir en duel*, et c'est là peut-être aussi qu'au moment du tournoi de la rue Saint-Antoine il prit les couleurs noires et blanches, couleurs de deuil, que, par une singularité remarquable, Diane de Poitiers, sa maîtresse, conservait fidèlement depuis la mort de Louis de Brézé, son mari. Un jour l'armure même que portait Henri II, dans ce tournoi funeste, sera placée dans cette salle, et l'on verra le trou qu'y fit, au-dessus de l'œil gauche, la lance que dirigeait une main trop puissante.

La salle qui suit réveille de bien plus douloureux sou-

venirs. Entourée de boiseries dorées comme la salle d'Henri II, la chambre à coucher d'Henri IV porte sur des panneaux dorés la date de sa construction : 1603. Dans le plafond règne une frise autour de laquelle sont sculptés en bas-reliefs des génies, des victoires, des groupes de soldats vaincus. Au-dessus s'elève une légère coupole, où, dans les ornements, on retrouve le sceptre, la main de justice et les fleurs de lis entourés de branches de lauriers. Sous cette alcôve, dont le dais est orné de gracieux arabesques peints sur or, derrière ce balustre qui fermait l alcôve, fut apporté Henri IV, déjà mort quand le peuple priait pour lui C'est dans cette chambre enfin que des serviteurs fidèles moururent de douleur en apprenant la perte que faisait la France, et dont triomphait la maison d'Autriche.

Longtemps après, un ministre, non moins heureux qu habile, devait plus abaisser l'Autriche par un traité, qu'elle ne l'avait jamais été par les armes. Quand Mazarin revint glorieux et triomphant apres avoir signé la paix des Pyrenées, et marié Louis XIV à l'infante d'Espagne, la cour habita quelque temps Vincennes. Anne d'Autriche y avait un cabinet magnifique, qu'elle quitta lorsque toute la cour abandonna Vincennes après la mort du cardinal, le 16 mars 1661. La chambre d'Anne d'Autriche existait depuis ce temps dans ce château fort. Les boiseries, les plafonds, les panneaux qui la décoraient ont été transférés au Louvre avec un soin si prévoyant, qu'on retrouve, dans les caissons du plafond, jusqu'aux moindres peintures exécutées par Vouet, et qui reprendront bientôt tout leur éclat.

Musée des tableaux de l'école espagnole. Ce Musée

occupe environ la moitié de la galerie orientale du Louvre, dite *galerie de la Colonnade*. Il se compose de 405 tableaux de l'école espagnole, et de 41 tableaux de plusieurs maîtres étrangers à l'Espagne. Parmi les premiers, on compte environ 25 ouvrages de Ribera dit *l'Espagnolet*, 18 de Vélasquez de Silva et 12 de son école, 80 de Zurbaran, 40 de Murillo, etc. Un Christ de ce dernier maître porte l'inscription suivante : *a Luis Felipe de Orleans, rey de los Franceses, il cabildo de la santa metropolitana y patriarcal yglesia de Sevilla* : ce Christ en effet a été offert au Roi des Français par le chapitre de Séville.

Les tableaux des maîtres étrangers à l'Espagne appartiennent aux écoles allemande et hollandaise et à l'école d'Italie : on y voit des peintures de Gaspard de Crayer, d'Albert Durer, de Van-Dyck, d'André del Sarte, de Sébastien del Piombo, du Titien, etc., etc.

MUSÉE NAVAL, situé au premier étage, dans la partie septentrionale du Louvre. Ce Musée, riche et fort curieux, se compose de douze salles, que nous allons décrire successivement.

1re *Salle*, dite *salle de Lapeyrouse*. Au milieu de cette salle s'élève une espèce d'obélisque formé des débris provenant des deux frégates de l'expédition de Lapeyrouse, et qu'on a retrouvés dans l'île de Vanikoro.

On remarque dans plusieurs armoires vitrées une grande quantité d'objets de toute espèce, fabriqués chez les peuplades des îles de la mer du Sud, des mers de l'Inde, de la côte d'Afrique, de l'Islande, du Groënland, du Canada, etc. On y voit aussi des armes de peuples sauvages, et des modèles de costumes de divers pays.

2e *Salle*. Elle renferme plusieurs modèles anciens et

nouveaux de l'artillerie de marine, et un modèle, réduit au 10ᵉ de la grandeur naturelle, d'une machine à vapeur de la force de 160 chevaux. Cette machine est celle du bâtiment nommé *le Sphinx*, qui fait le service de la Méditerranée.

3ᵉ *Salle*. Elle contient les modèles de divers bâtiments composant une flotte française, savoir : un vaisseau à 3 ponts de 120 canons, deux vaisseaux de 80, un de 74, une frégate de 60 canons, deux de 44, deux corvettes, une prame, deux canonnières, un bateau plat et deux péniches. Tous ces modèles sont d'un 48ᵉ de la grandeur naturelle.

Il y a aussi dans cette salle une machine à faire les câbles d'après le nouveau système, etc.

4ᵉ *Salle*. Au milieu de cette salle est le plan en relief du port de Brest, réduit à 1 millimètre et demi pour mètre. Divers instruments nautiques, employés depuis 1520 jusqu'à ce jour, sont aussi renfermés dans cette pièce.

5ᵉ *Salle*. On y a placé plusieurs modèles de cabestans, et le plan en relief du port de Cherbourg, réduit à un millimètre pour mètre.

6ᵉ *Salle*. Dans cette salle sont les modèles de deux vaisseaux à 3 ponts, dont l'un (*le Neptune* en construction a Brest) est de 140 canons, et l'autre de 120 (*l'Océan*, vieux vaisseau); les modèles du bateau à vapeur *le Sphinx*, des deux corvettes *la Créole*, de 24 canons, et *l'Ariane*, (corvette de 1ᵉʳ rang, à batterie couverte), de 32 canons, et enfin le modèle de *la Terpsichore*, frégate de 50 bouches à feu.

Tous ces modèles sont du 40ᵉ de la grandeur naturelle.

7ᵉ *Salle*. On y voit le modèle du vaisseau *le Suffren*, de 90 canons, prêt à être lancé à la mer ; divers modèles

[illegible]crémaillères pour rider les haubans, et de cuisines à la [illegible]aint, etc.

8e *Salle,* dite *salle de Louis XIV*. Au centre de cette pièce se trouve le plan en relief du port de Rochefort, réduit à 2 millimètres pour mètre. On y remarque aussi le beau modèle de la galère *la Reale,* que montait l'amiral des galères. Ce modèle est construit sur une dimension de 8 lignes pour pied de la grandeur naturelle.

Dans cette salle sont encore plusieurs sculptures du célèbre Puget, qui ont décoré une galère du temps de Louis XIV.

Cette pièce est destinée à recevoir tous les modèles du règne de ce monarque.

9e *Salle*. Elle renferme différents modèles de la marine actuelle : une canonniere, un brick-goëlette, un cutter, etc. ; et le modèle du vaisseau *le Rivoli,* prêt à être lancé à la mer[1].

10e *Salle*. Dans cette salle sont les modèles de plusieurs frégates modernes.

11e *Salle*. Au milieu, se trouve le plan en relief du port de Toulon, réduit à 2 millimetres pour mètre. On y remarque en outre des échantillons de câbles-chaînes, de câbles-cordages, et de toiles pour la voilure des vaisseaux.

12e *Salle*. Elle contient le plan en relief du port de Lorient ; le modèle de la *forme* ou *bassin* de Rochefort, ou l'on radoube les bâtiments, et celui de la machine à curer l'entrée de ce bassin : cette machine est mue par un moulin à vent d une élégante construction.

[1] Ce vaisseau a été construit à Venise. Pour le lancer à la mer, on fut obligé de le soulever au moyen d'appareils appelés *chameaux*, afin de le faire passer par-dessus une barre de sable amoncelé devant le chantier de construction.



Plusieurs des salles de ce Musée sont décorées d'un grand nombre de dessins de marine par Pierre Ozannes, ancien ingénieur.

Musée des Dessins des grands maitres, situé dans une partie de l'aile septentrionale du Louvre, et dans les salles destinées autrefois au Conseil d'État. Il renferme 1,298 dessins, dont 704 appartiennent à l'école d'Italie; 222 aux écoles allemande, flamande et hollandaise; et 372 à l'école française.

Parmi les dessins de l'école d'Italie, nous citerons ceux de l'Albane, d'André del Sarte, des Carrache, du Dominiquin, du Guerchin, du Guide, de Jules Romain, de Léonard de Vinci, de Michel-Ange, de Paul Véronèse, du Pérugin, du Primatice, de Raphaël, de Salvator Rosa, du Tintoret, du Titien, etc. On a classé dans cette division plusieurs ouvrages de peintres espagnols, tels que l'Espagnolet, Murillo, Velasquez de Silva, etc.

On remarque dans la série des écoles allemande, flamande et hollandaise, les dessins de Philippe de Champagne, d'Albert Durer, de Van-Dyck, d'Holbein, de Jordaens, de Vander Meulen, de Rembrandt, de Rubens, de Ruisdael, de Téniers, etc.

Enfin, dans la collection de l'école française figurent des dessins de Boucher, de Callot, de David, de Guérin, de Lebrun, de Lesueur, de Claude Lorrain, de Mignard, de Poussin, de Rigaud, de Vanloo, de Watteau, de Greuze, de Gros, de Germain Pilon, etc.

École royale des Beaux-Arts, située rue des Petits-Augustins. La destination de ce beau monument consacré aux arts, et les chefs-d'œuvre qu'il renferme, le classent

naturellement au nombre des Musées, dont nous donnons la description dans ce paragraphe.

L'École des Beaux-Arts fut commencée en 1819, sur l'emplacement des Petits-Augustins, par M. de Bret, architecte. La disposition primitive de cet édifice fut établie sur un plan beaucoup plus restreint que celui d'après lequel il fut continué en 1833, sous la direction habile de M. Duban.

Pendant les quatorze années écoulées depuis le commencement des travaux, des changements notables avaient été introduits dans l'organisation de l'École; il était donc nécessaire que les bâtiments qui lui étaient destinés fussent érigés dans des proportions plus en rapport avec l'extension nouvelle de l'établissement.

Spécialement destinée à l'enseignement de la peinture, de la sculpture et de l'architecture, l'école n'avait jamais eu à sa disposition des localités qui pussent convenablement réunir ces trois genres d'études. Le gouvernement a voulu y pourvoir, et a ordonné, outre l'établissement des divers bâtiments que ces besoins exigent, celui d'un lieu central, où la réunion des modèles les plus précieux et les plus propres à favoriser les travaux des élèves leur offrît constamment les meilleurs guides dans les diverses directions que chacun d'eux doit suivre.

La tâche imposée à l'architecte chargé de terminer le palais destiné à l'école était difficile. Ce monument, nous l'avons dit, avait été conçu sur un plan très-restreint; les fondations existaient, et un quart environ de l'édifice était élevé.

Le nouveau programme présentait également des difficultés.

Le premier soin de M. Duban fut de coordonner les

demandes qui lui étaient faites suivant la nature des divers services.

Ainsi les localités destinées au service des études journalières furent réunies dans une même division. Celles qui exigeaient plus de calme furent disposées dans le bâtiment principal : c'est là que fut aussi placé le *Musée des Études*, et que dans de vastes salles et galeries doivent être classés, par séries d'époques, les principaux monuments légués aux arts par l'antiquité ; ainsi la plastique, la statuaire, les plus riches fragments de l'architecture monumentale seront offerts aux études sous les nomenclatures des arts égyptiens, grecs et romains. Le moyen âge et la période gothique doivent y être également représentés.

Il eût été désirable que l'époque de la renaissance pût être liée à celle de la décadence de l'art, et que les mêmes galeries pussent présenter le passage de la défaillance des arts à celui de leur résurrection : les dispositions primitives s'y opposèrent. L'époque si curieuse de la renaissance fut installée dans l'ancienne église des Petits-Augustins, et le placement d'une belle copie de l'œuvre colossale de *Michel-Ange*, le Jugement dernier, en a consacré l'inauguration. Là, une précieuse collection des travaux de cet homme extraordinaire, qui fut tout à la fois poëte, peintre, sculpteur et architecte, y sera réunie aux œuvres des grands maîtres qui illustrèrent aussi cette mémorable époque. Ce sera là que les artistes viendront s'inspirer par le grandiose de ces chefs-d'œuvre en apprenant, par une saine critique, à éviter les défauts de goût qu'on peut quelquefois leur reprocher.

L'entrée de ce sanctuaire des arts du xv[e] et du xvi[e] siècle est heureusement décorée par la façade principale

du château d'Anet que Henri II fit élever par Philibert Delorme pour la belle Diane de Poitiers.

Dans le corps de bâtiment comprenant la division des études journalières, deux magnifiques amphithéâtres pour les études d'après nature et d'après l'antique s'annoncent précédés par une vaste salle d'attente ; des galeries latérales conduisent aux salles de cours disposées aussi en amphithéâtres, aux salles des modèles et à celles des machines destinées aux divers enseignements de l'architecture.

Telles sont les dispositions des localités au rez-de-chaussée des bâtiments situés dans la cour d'entrée. Cette cour est entièrement livrée aux étudiants, et séparée du bâtiment principal par un fragment du château de Gaillon, érigé en 1500, sous le règne de Louis XII, par le cardinal Georges d'Amboise : monument digne des soins apportés à sa conservation, et remarquable par le goût et le travail exquis des sculptures dont il est orné.

La seconde cour, dans laquelle le fragment de Gaillon donne entrée, est décorée dans son axe principal d'une cuve circulaire d'un grand diamètre, œuvre du XIIIe siècle, qui provient d'un ancien réfectoire de l'abbaye de Saint-Denis. Les murs à droite et à gauche de l'arc de Gaillon se développent en quart de cercle, et sont ornés de divers fragments dont le plus grand nombre vient du même château de Gaillon, d'autres du château d'Écouen, le reste de divers monuments détruits.

La cour, pavée de compartiments de marbre et close par des grilles, est décorée, dans sa plus grande dimension, par la façade principale du Musée des Études. Cette façade est ornée de colonnes, de médaillons en marbre

et en bronze, et de fragments antiques en marbre, disposés dans les niches qui décorent les avant-corps de ce magnifique monument : les noms des plus célèbres artistes de toutes les écoles sont inscrits sur une frise au-dessous de l'ordre corinthien de cette façade. La porte principale du Musée des Études, ornée de sculptures d'une parfaite exécution, est garnie d'ornements en bronze. Au-dessus de la porte on a inscrit en lettres d'or : *Peinture.* — *Architecture.* — *Sculpture.* Les portraits en relief de Philibert Delorme et de Jean Goujon sont placés de chaque côté dans des médaillons de bronze à fond d'or. Plus haut on voit ceux de Poussin et de Lesueur.

Deux ouvertures latérales séparent cette cour d'honneur, à gauche, d'une autre cour de service ; à droite, d'un jardin qui isole, du côté du nord, le bâtiment principal des maisons voisines.

L'ouverture du côté du midi est fermée par un portique composé de trois arcades soutenues par des colonnes dont les fûts étaient décorés des fleurs de lis de France et des hermines de Bretagne ; les lis ont été détruits en 1793.

L'ouverture du côté du nord sera fermée par un portique d'une ordonnance différente ; l'arc du milieu est double et soutient une clef pendante ; les arcades latérales supportées par des piles carrées sont ornées de panneaux d'arabesques d'une admirable exécution.

Ces deux fragments curieux proviennent également du château de Gaillon.

La communication ouverte du côté du midi donne entrée dans une cour de service où sont établies les localités utiles pour effectuer les concours mensuels de l'école et les concours annuels des grands prix. Cette partie

comprend la troisième division des distributions qu'exigent les travaux périodiques des élèves.

Au centre du Musée des Études est une cour de la forme d'un parallélogramme rectangle, autour de laquelle s'étendent les quatre corps de bâtiments de ce Musée. Cette cour est remarquable surtout par son dallage de marbres de différentes couleurs, symétriquement disposés. Des colonnes adossées aux murs, supportant des bustes, en ornent le pourtour. Les grandes portes situées au milieu des deux principaux corps de bâtiment, qui correspondent avec l'axe de l'arc de Gaillon, sont décorées de magnifiques colonnes en marbre rouge. Les portraits de Périclès, d'Auguste, de Léon X et de François Ier, images des quatre grandes époques de l'histoire des arts, sont placés, deux par deux, de chaque côté de ces portes.

En rentrant dans le bâtiment principal, on parvient aux galeries du premier étage par les escaliers qui conduisent aux ailes de droite et de gauche, et donnent entrée dans une galerie occupant toute l'étendue de la principale façade du palais.

Les galeries de droite sont assignées spécialement aux expositions et aux jugements des concours de la section de peinture et de sculpture; celles de gauche sont destinées à la section d'architecture pour le même service.

La galerie de face du palais contient trois expositions permanentes: 1° des tableaux qui ont mérité à leurs auteurs les grands prix de Rome; 2° une précieuse collection des empreintes des sceaux du royaume depuis Pharamond jusqu'a nos jours : cette collection vraiment nationale, constatant pendant plus de 1400 ans l'état des arts en France, est due aux soins et aux recherches

éclairées de M. de Paulis, graveur en médailles ; 3° d'une nombreuse et curieuse suite de modèles en talc et en liége de monuments antiques égyptiens, grecs, romains, syriens, mexicains, asiatiques, etc.

Au centre de cette galerie est pratiqué un escalier à double rampe, conduisant à une galerie supérieure pratiquée dans la hauteur de l'attique, et qui doit recevoir une bibliothèque spéciale des beaux-arts.

Après avoir décrit ce magnifique palais, dont la construction fait le plus grand honneur à M. Duban, il nous reste à dire quelques mots de l'organisation de l'École des Beaux-Arts. Quoique l'enseignement, ainsi que nous l'avons dit au commencement de cet article, y ait subi quelques modifications, et reçu d'assez grands développements depuis la création de cet établissement, les bases principales en sont néanmoins à peu près telles que les a fixées le règlement du 22 juillet 1819, arrêté par M. Decazes, ministre de l'intérieur, et approuvé par Louis XVIII, le 4 août suivant.

L'administration de l'école est dirigée par un conseil composé de cinq membres : la haute surveillance lui appartient. Un agent spécial est chargé de la comptabilité.

Les élèves nationaux et étrangers sont admis aux cours ordinaires jusqu'à l'âge de trente ans, après un examen préalable. Mais les concours pour les grands prix de Rome ne sont ouverts qu'aux artistes français, ou naturalisés, âgés de moins de trente ans. Ces concours concernent la peinture, la sculpture, l'architecture, la gravure et la musique [1].

[1] La musique, comme on sait, n'est pas professée à [redacted] des Beaux-Arts. L'enseignement de cet art est exclusivement réservé à [redacted] *royale de Musique*, appelée aussi *Conservatoire* et située rue [redacted]

L'école a un secrétaire perpétuel, qui rédige la correspondance générale, et les procès-verbaux des délibérations. Un secrétaire-archiviste est attaché à la section d'architecture. Un conservateur du Musée classe et entretient les collections d'objets d'art.

L'enseignement est divisé en deux sections principales, dont l'une comprend la peinture et la sculpture, et l'autre l'architecture. Dans la première, l'enseignement se compose d'exercices journaliers, qui consistent dans l'étude de la figure humaine, d'après l'antique et d'après nature; de concours d'émulation appliqués aux diverses parties des études; enfin de grands concours annuels, donnant aux lauréats le droit d'être entretenus pendant cinq années à l'école française de Rome.

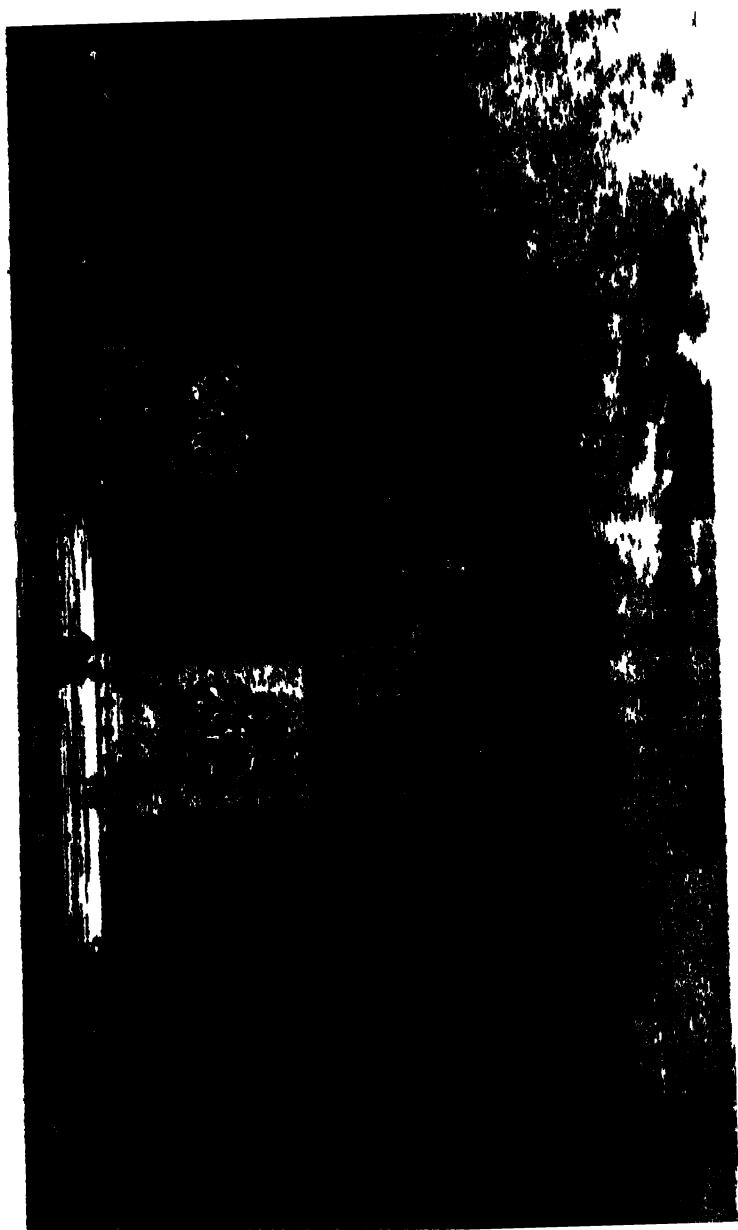
Dans la section d'architecture, l'enseignement se compose de leçons sur la théorie de l'art architectural, sur son histoire, sur les principes de la construction, et sur les mathématiques appliquées à l'architecture; de concours d'émulation, relatifs aux diverses branches de l'instruction, et de grands concours annuels ayant les mêmes effets que ceux de peinture et de sculpture.

Tel est le régime intérieur de l'école des Beaux-Arts.

MONUMENTS DIVERS.

ARC DE TRIOMPHE DE L'ÉTOILE, situé hors Paris, à l'extrémité ouest des Champs-Élysées, et auprès de la barrière de Neuilly. Un décret impérial, du 18 février 1806, ordonna la construction de cet arc de triomphe, consacré à perpétuer le souvenir des victoires des armées françaises [1].

[1] Nous empruntons la plupart de ces détails à l'intéressante *Notice historique sur l'Arc de Triomphe de l'Étoile, publiée par MM. Thierry et Coulon, inspecteurs du monument.*



Napoléon voulut que ce monument fût gigantesque comme les faits d'armes qu'il devait rappeler à la postérité : aussi ses proportions colossales surpassent-elles de beaucoup celles de tous les arcs connus [1]. Sa hauteur est de 49 mètres 485 millim. (152 pieds 5°); sa largeur, de 44 mètres 820 millim. (137 pieds 11°); et son épaisseur), de 22 mètres 210 millim. (68 pieds 4°).

Le grand arc qui s'eleve sur l'axe de la route de Neuilly a 20 mètres 429 millim. (90 pieds 6°) de hauteur, sur 14 metres 620 millim. (45 pieds) de largeur.

Les petits arcs latéraux ont 18 mètres 680 millim. (57 pieds 6°), sur 8 metres 440 millim. (25 pieds 11°).

Les fondations ont 8 mètres 375 millim. (25 pieds 9°) de profondeur au-dessous du sol, sur 54 metres 560 mil. (167 pieds 10°) de longueur, et 27 mètres 280 millim. (85 pieds 11°) de largeur.

La premiere pierre fut posée le 15 août 1806; elle porte pour inscription.

L'an 1806, le quinzième d'août, jour de l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté Napoléon-le-Grand, cette pierre est la première qui a été posée. Le ministre de l'intérieur, M. de Champagny.

Dès le mois de mai de la même année, on avait commencé les fouilles et les fondations. MM. Raymond et Chalgrin avaient d'abord ete chargés de rediger des pro-

[1] Le plus grand de tous les arcs de triomphe modernes, apres celui de l'Etoile, est la porte Saint-Denis, qui a 72 pieds 9' de hauteur et 75 pieds 9' de largeur. Les dimensions de la porte Saint-Martin sont inférieures a celles de la porte Saint-Denis.

A Rome, l'arc de Constantin, qui est regardé comme le plus colossal des arcs antiques, a 65 pieds 10' de hauteur, 76 pieds de largeur et 20 pieds 8' d'epaisseur.

jets. Celui de ce dernier architecte fut approuvé par Napoléon, en 1809.

M. Chalgrin dirigea les travaux de construction jusqu'au-dessus de la corniche du piédestal.

Au mois de janvier 1811, époque de la mort de cet artiste, M. Goust suivit l'exécution du projet jusqu'à la hauteur de l'imposte du grand arc.

Les travaux furent interrompus en 1814, et peu s'en fallut que la Restauration n'abandonnât cette immense construction; mais, après la guerre de 1823, ils furent repris en exécution de l'ordonnance royale du 9 octobre de la même année, qui, changeant la destination primitive de l'édifice, décida que l'arc de triomphe de l'Étoile consacrerait la mémoire de cette expédition.

MM. Huyot et Goust devaient diriger les nouveaux ouvrages; mais le premier, ayant présenté un projet qui s'écartait des données adoptées dans le principe, cessa ses fonctions, et M. Goust fut seul chargé de cette direction, sous la surveillance d'une commission composée de quatre architectes : MM. Fontaine, Debret, de Gisors et Labarre. L'arc de triomphe fut élevé alors jusqu'à la première assise de l'architrave de l'entablement.

En 1828, M. Huyot redevint directeur des travaux, et fit exécuter le grand entablement, la voûte ogive destinée à supporter le dallage supérieur, et la sculpture d'ornement de la grande voûte.

Après la révolution de juillet, un des premiers actes de Louis-Philippe, roi des Français, a été de rendre l'arc de triomphe à sa destination première, et d'accélérer l'achèvement de ce superbe monument. L'exécution suivit promptement la noble pensée de ce prince, qui sut ainsi satisfaire à un sentiment d'honneur national.

Le 31 juillet 1832, M. Blouët fut appelé à terminer les ouvrages : c'est depuis cette époque qu'ont été exécutés l'attique, la grande salle voûtée, le dallage de la plate-forme, la balustrade supérieure, et l'acrotère qui surmonte le monument, le pavage sous l'arc principal et les latéraux, et le système d'éclairage et d'illumination par le gaz. C'est aussi sous la direction de M. Blouët qu'ont été faits les travaux de sculpture.

Enfin l'arc de l'Etoile fut inauguré le 29 juillet 1836, anniversaire de notre dernière révolution.

Une revue avait été annoncée pour ce jour-là ; la garde nationale et la troupe de ligne composant la garnison de Paris devaient défiler sous le monument devant le roi, les princes et leur brillant état-major : autour du rond-point de l'Étoile, des tribunes élégantes, ornées de drapeaux, et d'oriflammes aux trois couleurs nationales, avaient été élevées pour recevoir les divers corps constitués de l'état, conviés à cette solennité. Le programme de la fête promettait à la population parisienne une cérémonie intéressante et un imposant spectacle. Mais rien de tout cela ne put avoir lieu. Quelques jours auparavant de sinistres bruits circulèrent dans la capitale : on parla de complots, de tentatives séditieuses, qui devaient éclater pendant la revue. L'autorité parut craindre une catastrophe semblable à celle qui, l'année précédente, avait ensanglanté les fêtes de juillet, et la cérémonie fut contremandée.

L'inauguration fut donc bornée à la découverte des sculptures, qui, jusqu'à ce jour, avaient été cachées à tous les regards. Dès le matin, les toiles qui les enveloppaient furent enlevées, et l'arc de triomphe apparut dans toute sa magnificence. Le soir, une éclatante illu-

mination au gaz versa sur le monument des torrents de lumière. Malgré une pluie abondante, et tandis que de tous côtés les lampions éteints laissaient les autres édifices publics dans la plus profonde obscurité, l'arc de triomphe seul brilla pendant une partie de la nuit de l'éclat de mille feux.

Telle est l'histoire de l'édification de ce monument. On a dépensé, pour le construire et le décorer, la somme de 9,651,115 francs 62 centimes, qui se répartissent ainsi :

Sous l'empire.	3,200,713 fr.	36 c.
Sous la restauration. . . .	3,000,778	68
Depuis juillet 1830. . . .	3,449,623	58
Total.	9,651,115 fr.	62 c.

Voici maintenant quelques détails sur les sculptures et les ornements qui le décorent.

Décoration extérieure. Les deux grandes faces, traversées par la route, regardent, l'une les Tuileries, et l'autre le pont de Neuilly : les deux petites faces regardent, l'une à droite (en venant de Paris), la campagne de Clichy ; et l'autre, à gauche, le village de Passy.

Chacune des grandes faces présente, dans sa partie inférieure, deux groupes de sculptures de grandes proportions, l'un à droite, l'autre à gauche de la grande voûte. Chaque groupe a 11 mètres 70 centim. (36 pieds) de haut, et les figures 5 mètres 85 cent. (18 pieds).

Sur la face du côté des Tuileries, le groupe de droite, composé et exécuté par M. Rude, représente : *le Départ* (1792). Le Génie de la guerre, le glaive à la main, pousse le cri d'alarme. Un chef agite son casque pour

appeler à lui les guerriers citoyens. Un jeune homme, plein d'enthousiasme, se serre contre lui : à droite, un autre personnage se dispose à marcher contre l'ennemi, il se debarrasse de son manteau, et a déjà tiré l'épée. Derrière cet homme, un vieillard semble adresser des conseils au chef de l'expédition. A gauche, un guerrier assis tend son arc, tandis que derrière lui un guerrier, revêtu d'une cotte de mailles, sonne de la trompette. Derrière encore, mais plus au centre du groupe, on aperçoit la tête d'un jeune cavalier domptant un cheval. Enfin, au-dessus de ces personnages, flotte le drapeau national.

Le groupe de gauche, sur la même face, composé et exécuté par M. Cortot, membre de l'Institut, représente : *le Triomphe* (1810). L'Empereur est couronné par la Victoire; la Renommée publie ses hauts faits, tandis que l Histoire les écrit. Les Villes vaincues viennent faire leur soumission au vainqueur, et des trophées d'armes prises à l'ennemi sont suspendus à un palmier : plus loin, on voit un prisonnier chargé de fers.

Le groupe de droite, sur la face du côté du pont de Neuilly, par M. Étex, représente *la Résistance* (1814). Un jeune guerrier défend son pays, envahi par l'ennemi : son père, blessé, embrasse ses genoux ; sa femme, tenant un enfant dans ses bras, cherche à le retenir. Derrière, un cavalier blessé tombe de cheval : au-dessus, le Génie de l'avenir, planant sur ce groupe, encourage le jeune homme à combattre.

Enfin, le groupe de gauche, sur la même face, exécuté également par M. Étex, représente *la Paix* (1815). Un soldat remet son épée dans le fourreau : à gauche, une femme caresse son enfant couché sur ses genoux : un

autre enfant qui lit s'appuie sur elle. A droite, on voit un homme occupé à un soc de charrue, et un guerrier qui, rentré dans ses foyers, dompte un taureau qu'il destine au labourage. Au-dessus est une figure de Minerve, couronnée de lauriers.

Entre l'imposte du grand arc et l'entablement sont placés deux bas-reliefs sur chacune des grandes faces, et un seul bas-relief sur chacune des faces latérales.

Le bas-relief de droite, sur la face du côté des Tuileries, représente les funérailles du général Marceau, tué à Hoschsteinhall, le 19 septembre 1796. Cet ouvrage est de M. Lemaire.

Le bas-relief de gauche, sculpté par M. Seurre aîné, représente la bataille d'Aboukir, livrée le 24 juillet 1799.

Le bas-relief de droite, sur la face du côté du pont de Neuilly, représente le passage du pont d'Arcole, le 5 novembre 1796. Il est de M. Feuchère.

Celui de gauche, sur la même face, par M. Chaponnière, jeune sculpteur distingué, que la mort a déjà enlevé aux arts, représente la prise d'Alexandrie, le 2 juillet 1798.

Le bas-relief de la face latérale de droite, par M. Gecther, représente la bataille d'Austerlitz, gagnée le 4 décembre 1805.

Celui de la face latérale de gauche, par M. Marochetti, représente la bataille de Jemmapes (6 novembre 1792).

Les Renommées placées dans les quatre tympans des deux grands arcs ont été composées et exécutées par M. Pradier.

Dans la frise du grand entablement, et tout à l'entour du monument, règne un bas-relief, représentant, sur la face du côté de Paris, et en retour sur la moitié des deux

faces latérales, *le Départ des Armées;* et sur la face du côté de Neuilly, et en retour sur l'autre moitié des deux faces latérales, *le Retour des Armées.* Cette frise a été exécutée par six artistes : MM. Brun, Laitié, Jacquot, Caillouette, Seurre aîné et Rude.

On a inscrit sur 30 boucliers, placés dans la hauteur de l'attique, trente noms de nos plus éclatantes victoires. Les voici :

Valmy. — *Jemmapes.* — *Fleurus.* — *Montenotte.* — *Lodi.* — *Castiglione.* — *Arcole.* — *Rivoli.* — *Pyramides.* — *Aboukir.* — *Alkmaer.* — *Zurich.* — *Héliopolis.* — *Marengo.* — *Hohenlinden.* — *Ulm.* — *Austerlitz.* — *Iéna.* — *Friedland.* — *Somo-Siera.* — *Esling.* — *Wagram.* — *La Moscowa.* — *Lutzen.* — *Bautzen.* — *Dresde.* — *Hanau.* — *Montmirail.* — *Montereau.* — *Ligny.*

Telle est la décoration extérieure de l'arc de triomphe de l'Étoile. Je passe à sa décoration interieure.

Décoration intérieure. Les tympans des petits arcs, sous la grande voûte, représentent *l'Artillerie* et *la Marine.* Le premier de ces deux sujets a été exécuté par M. de Bay; le second, par M. Seurre jeune.

Inscriptions. Ces inscriptions, destinées à perpétuer le souvenir des hauts faits de nos armées, ont éte classés, autant qu'il était possible, par ordre chronologique. Trente noms seulement, ainsi qu'on l'a vu plus haut, avaient pu trouver place dans la décoration extérieure de l'arc de triomphe. Cependant il fallait faire figurer sur ce monument un bien plus grand nombre de batailles, de combats et de siéges mémorables, afin qu'il présentât en réalité le résumé complet de notre gloire militaire.

C'est à quoi on a consacré les emplacements que la sculpture avait laissés libres sous la grande voûte. On a divisé la nomenclature en quatre parties, correspondant aux théâtres de la guerre du nord, de l'est, du sud et de l'ouest; et en suivant à peu près l'ordre des faits et des dates, on a classé comme il suit cette longue série d'actions de guerre.

Inscriptions sur la grande voûte.

NORD.	EST.	SUD.	OUEST.
LILLE.	WERTINGEN.	LOANO.	LE BASTAN.
HONDSCHOOTE.	GUNTZBOURG.	MILLESIMO.	LE BOULOU.
WATTIGNIES.	ELCHINGEN.	DEGO.	BURGOS.
ARLON.	DIERNSTEIN.	MONDOVI.	ESPINOSA.
COURTRAI.	HOLLABRUNN.	ROVEREDO.	TUDELA.
TOURCOING.	SAALFELD.	BASSANO.	UCLEZ.
ALDENHOVEN.	HALLE.	SAINT-GEORGES.	LA COROGNE
MAESTRICHT.	PRENTZLOW.	MANTOUE.	SARRAGOSSE.
WEISSEMBOURG.	LUBECK.	TAGLIAMENTO.	VALLS.
LANDAU.	PULTUSK.	SEDIMAN.	MEDELIN.
NEUWIED.	EYLAU.	MONT-THABOR.	MARIA-BELCHITE.
RASTADT.	OSTROLENKA.	CHEBREISSE.	ALMONACID.
ETLINGEN.	DANTZIG.	BASSIGNANO.	OCANA.
NERESHEIM.	HEILSBERG.	SAN-GIULIANO.	ALBA-DE-TORMES.
BAMBERG.	LANDSHUT.	DIETIKON.	VIQUE.
AMBERG.	ECKMULH.	MUTTATHAL.	LERIDA.
FRIEDBERG.	RATISBONNE.	GÊNES.	CIUDAD-RODRIGO.
BIBERACH.	RAAB.	LE VAR.	ALMEIDA.
ALTENKIRCHEN.	MOHILEW.	MONTEBELLO.	TORTOSE.
SCHLIENGEN.	SMOLENSKO.	LE MINCIO.	GEBORA.
KEHL.	VALONTINA.	CALDIERO.	BADAJOZ.
ENGEN.	POLOTSK.	CASTEL-FRANCO.	TARRAGONE.
MOESKIRCH.	KRASNOE.	RAGUSE.	SAGONTE.
HOCHSTETT.	WURSCHEN.	GAETE.	VALENCE

A côté des tableaux de nos victoires il fallait inscrire les noms de ceux qui ont contribué à les remporter.

Quatre listes, de six colonnes chacune, gravées sur les parois intérieures des petits arcs, contiennent les 384 noms qui suivent[1] :

[1] Pour s'orienter avec les quatre points cardinaux, suivant lesquels on a du classer les différents théâtres de la guerre, on a placé *l'Est* dans le premier massif de droite (en venant de Paris); *le Nord*, dans le deuxième massif de droite, et par conséquent *le Sud* dans le premier massif de gauche, et *l'Ouest* dans le second massif de gauche.

Les noms suivis d'un astérisque sont ceux des officiers morts sur le champ de bataille. On les a désignés, sur l'arc de l'Étoile, en les soulignant.

NORD.

LUCKNER.	GROUCHY.	AMBERT.	PONCET.	BROUSSIER.	DUHESME.*
LA FAYETTE.	VILLARET Jse.	LAUBADÈRE	DELAAGE.	GRATIEN.	GIRARD.*
DUMOURIEZ.	DILLON	TAPONIER.	BARBOU.	CHAMPMORIN.	LETORT.*
KELLERMANN	CHARBONIER	LAMARCHE.	BONNEAU.	QUENTIN.	FRIANT.
TRUGUET.	MIRANDA.	COLAUD.	DESENFANTS.	DAVID.	MONTCHOISY.
BEURNONVILLE	VALENCE.	HATRY.	MORLOT.	OLIVIER.	MERMET.
DAMPIERRE *	TILLY.	DUFOUR.	LEMOINE.	MALHER.	POINSOT.
CUSTINE.	FERRAND.	LIGNIVILLE.	MEUNIER.*	LEVAL.	DARNAUD.
HOUCHARD	CHAZOT.	BONNARD.	MARCEAU.*	SAHUC.	PETIT
LATOUCHE	LANDREMONT.	DEJEAN.	DEBELLE.	MONTRICHARD.	TESTE.
PICHEGRU.	LANOUE.	SOULHAM.	HARDY.	BOYER.	PAJOL.
JOURDAN.	PULLY.	KILMAINE.	LORGE	MARCOGNET.	CAMBRONNE.
HOCHE.	DABOVILLE	VANDAMME.	LAHOUSSAY.	LAROCHE	DAUMESNIL.
BERNADOTTE	CARNOT.	LEMAIRE.	GILLOT.	GUILLEMINOT.	GOUVION.*
CHAMPIONNET	DUVAL.	HARVILLE.	PAILLARD.	FAUCONNET.	BASTOUL.*
LEFEBVRE.	LEVENEUR.	SPARRE.	WATRIN.	DORSNER.	BEAUREPAIRE.*

Armées du Nord, des Ardennes, de la Moselle, du Rhin, de Sambre-et-Meuse, de Rhin-et-Moselle, de Hollande, de Hanovre.

EST.

MOREAU.	GÉRARD.	TURREAU.	DESJARDINS.*	CARRA-St-CYR.	BEAUPUY.*
BRUIX.	MAISON.	DESSOLES.	NANSOUTY.	DECOUZ.*	VALHUBERT.*
MICHAUD.	MOUTON.	BONNET.	DELMAS.*	CURIAL.	DEBILLY.*
GOUVION-St-CYR.	LECOURBE.	COMPANS.	FRIRION.	BEAUMONT	CAMPANA.*
NEY.	SAINTE-SUZANNE.	MONTBRUN.*	CLAPAREDE.	CERVONI.*	GAUTIER.*
MACDONALD.	FERINO.	LARIBOISSIERE.	BISSON.	LAT.-MAUBOURG.	CAULAINCOURT.*
OUDINOT.	GRENIER.	GUDIN.*	WALTHER.	LASALLE.*	LACUEE.*
DAVOUST.	SCHAL.	MORAND.	BRUYÈRE.*	DURUTTE.	HIGONET.*
LANNES.*	BOURCIER.	LEGRAND	BOUDET.	KLEIN.	MORLAND.*
MORTIER.*	RICHEPANSE.	LABOISSIERE.	ROCHAMBEAU.*	HEUDELET.	MAZAS.*
BESSIÈRES.	ÉBLÉ.	CHERIN.*	DELZONS.*	DONZELOT.	VIALA.*
PONIATOWSKI.*	MARESCOT	SORBIER.	CONROUX.*	BELLAVESNE.	H. LAMOTTE.*
ROSILY.	RAPP.	KIRGENER.*	D'HAUTPOUL.*	TELLIE.*	MARION.*
LAURISTON.	SAVARY.	DUROC.*	DESPAGNE.*	FRESSINET.	HERVO.*
VILLENEUVE.	DROUET.	MATHIEU DUMAS.	CORBINEAU.*	DEMONT.	CHAMBURE.
MOLITOR.	BERTRAND.	SONGIS.	GRANJEAN.	ABATTUCCI.	LAT.-D'AUVERGNE.*

Armées du Danube, d'Helvétie, des Grisons, des Alpes, du Var, d'Italie, de Rome, de Naples.

SUD.

ANSELME.	SERRURIER.	BON.*	CHARPENTIER.	POUGET.	GRIGNY.*
BRUNET.	MURAT.	LANUSSE.*	DAMAS.	LASALCETTE.	CHAMPEAUX.*
BIRON.	E. BEAUHARNAIS.	RUSCA.	GAZAN.	SOULÈS.	CHARTON.*
DUMERBION.	MARMONT.	GARDANNE.	BEKER.	CAMPREDON.	BAYRAND.*
MONTESQUIOU.	MENOU.	DUBOIS.*	MARCHAND	CHABRAN.	POINT.*
DUMAS.	PERRÉE.*	St-HILAIRE.*	DALLEMAGNE	VIAL.	BOISGERARD.*
MASSÉNA	LAPOYPE.	GARNIER	CHABERT.	BERTHEZÈNE.	DUPHOT.*
BERTHIER.	REYNIER.	DOMBROWSKY.	COLLI.	EXCELMANS.	BANEL.*
AUGEREAU.	LAHARPE	DOMMARTIN	ZAYONSCHECK.	LEDRU-Darts.	STENGEL.*
JOUBERT.*	RAMPON.	VERDIER.	PARTOUNEAUX.	DARRICAU.	VALLONGUE.*
KLEBER.	BELLIARD	MÉNARD.	DUPAS.	CASSAGNE.	SULKOSKY.*
BRUEYS.*	ANDREOSSI.	FRÈRE.	ROGUET.	CAFFARELLI.*	LETURC.*
DESAIX.*	CHASSELOUP.	MIOLLIS.	MONIER.	DELEGORGUES.*	MIREUR.*
BRUNE.	GUYEUX	DUGUA.	RICARD.	RAMBAUD.*	DESNOYERS.*
SCHAWEMBOURG.	VAUBOIS.	SERAS.	MAINONI.	CACAULT.*	MARIGNY.*
GANTHEAUME.	B. D'HILLIERS.	DESTAING.	PACTHOD.	PIGEON.*	BLANCHEVILLE.*

Armées de Dalmatie, d'Egypte, d'Espagne, de Portugal, d'Andalousie, d'Aragon, de Catalogne, du Midi.

OUEST.

SERVAN.	CLAUZEL.	LESPINASSE	Mme MATHIEU	MUSNIER.	MIRABEL.*
DUGOMMIER.*	LECLERC.	SAURET.	HARISPE.	PECHEUX.	BEAUREGARD.*
SCHERER.	SEBASTIANI.	MERLE.	LAVAL.	BARROIS.	COMPERE.*
MONCEY.	REILLE.	SOLIGNAC.	DARMAGNAC.	AYMARD.	COLBERT.*
DEFLERS.	DORSENNE	MANCUNI	DURUTANNE	QUESNEL.	SENARMONT.*
DELBECQ.	DUPERRE.	GILLY.	HABERT.	BRAYER.	SALM.*
MULLER.	BARBANTANE.	BARBOT.	ROGNIAT.	RUFFIN.*	GRAINDORGE.*
PERIGNON.	SAHUGUET.	DUBRETON.	DELORT.	ORDONNEAU	FEREY
DAGOBERT.	TREGEVILLE.	THIEBAULT.	HAXO.	E. REY.	JARDON.*
VICTOR.	DUBOUQUET.	BRENIER.	LAMARQUE.	LAPISSE.*	WERLE.*
SOULT.	CANCLAUX.	LOISON.	VALLEE.	LIGERBELAIR	BECHAUD.*
DECRÈS.	TRAVOT.	MARANSIN.	SEVEROLI.	TAUPIN.*	THOMIERES.*
SUCHET.	DELABORDE.	FOY.	ABBE.	KLOPISKI.	LACOSTE.*
JUNOT.	MARBOT.	SEMELE.	SALIGNY.	BERTOLETTI.	HENRY.*
DECAN.	WILLOT.	GOBERT.*	FRANCESCHI.	LALLEMAND.	BASTE.*
LINOIS.	LAGRANGE.	MILHAUD,	DULONG.	PHILIPPON.	PEPIN.*

Armées des Pyrénées-Orientales, des Pyrénées-Occidentales, de l'Ouest, de réserve, du camp de Boulogne, Grande Armée.

Après avoir décrit ce magnifique arc de triomphe, qui résume à nos yeux les plus glorieux souvenirs de notre histoire contemporaine, cherchons à nous soustraire, pour un moment, à l'enchantement que produit son ensemble colossal et majestueux, pour dire quelques mots des critiques que les détails de ce monument ont soulevées sous le rapport de l'art.

Et d'abord on peut répéter ici les observations que nous avons déjà faites plus haut à propos de l'église de Notre-Dame-de-Lorette; c'est qu'il est à regretter que nos grands monuments ne présentent pas, dans leurs détails, assez d'unité, assez d'harmonie : cela vient de ce que l'exécution en est confiée à plusieurs artistes dont le style, le talent, l'imagination, diffèrent essentiellement. Des artistes d'un talent ordinaire peuvent, jusqu'à un certain point, se conformer aux volontés d'un homme supérieur chargé de la direction générale des travaux, comme nous en trouvons des exemples nombreux dans les productions des écoles du moyen âge, en Italie, et comme cela s'est vu aussi en France, sous le règne de François Ier et sous celui de Louis XIV. Mais on se trompe étrangement en pensant que des artistes de talent et d'une portée à peu près égale s'entendront assez bien entre eux pour travailler d'apres la même idee, dans le même système, sous l'influence du même goût et du même style, et qu'ils pourront faire tellement abnégation de leur individualité, qu'ils se confondent, pour ainsi dire, en une seule âme, en un seul corps. C'est pourtant là l'erreur de notre époque, et, disons-le, c'est un inconvénient qu'il faut nécessairement subir, tout grave qu'il est, parce que le grand nombre des artistes de talent rend à peu près inévitable la répartition égale des travaux entre eux.

Ainsi, il est impossible de ne pas être frappé du défaut d'harmonie qui existe entre les quatre groupes de MM. Rude, Cortot et Étex. Bien que chacun de ces quatre groupes se fasse remarquer par des qualités précieuses, ils sont conçus sur des plans si différents, qu'ils présentent à l'œil de l'observateur des disparates choquantes.

Une autre observation que suggère l'inspection attentive des sculptures de l'arc de triomphe, c'est qu'il semble que l'art de la statuaire s'est jeté dans une mauvaise voie, en sacrifiant ses qualités naturelles, la forme et la beauté, à des ressources et à des combinaisons qui sont exclusivement du domaine de la peinture.

Si l'on a reproché, avec quelque raison, aux peintres de l'empire de faire de la sculpture dans leurs tableaux, on pourrait retourner ce reproche contre quelques sculpteurs de nos jours, qui font de la peinture dans leurs bas-reliefs. Ils doivent se défier de cette tendance dangereuse, quelque original que soit leur talent, quelque facile que soit leur exécution.

Au surplus, la meilleure critique de ce goût pittoresque appliqué à la statuaire résulte de la comparaison, que chacun peut faire, de ces quatre groupes avec les quatre *Renommées*, de M. Pradier, qui décorent les tympans de l'arc de triomphe. Ce sont là de belles figures, bien conçues, parfaitement exécutées, et qui remplissent toutes les conditions de la sculpture monumentale.

On peut aussi reprocher quelques défauts d'harmonie aux six bas-reliefs historiques de MM. Lemaire, Seurre aîné, Feuchère, Chaponnière, Gecther et Marochetti; mais ce défaut est ici moins sensible, à cause de la ré-

gularité des encadrements, et de la symétrie des dimensions.

« Malgré ces imperfections, que des critiques habiles ont relevées, mais qui, aux yeux de la multitude, sont plus que compensées par des beautés réelles et incontestables, l'arc de triomphe, par son importance historique, par sa simplicité et sa grandeur majestueuse, est sans contredit l'un des monuments modernes les plus remarquables.

OBÉLISQUE DE LUXOR (OU LOUQSOR). Avant de parler de ce beau monument, qui décore la magnifique place de la Concorde, nous emprunterons à une curieuse notice de M. Alexandre Delaborde quelques détails intéressants sur les obélisques que les Romains ont, à différentes époques, enlevés à l'Egypte, et sur la destination primitive de ces énormes monolithes.

« A l'aspect de ces monuments, dit M. Delaborde[1], on se demande quels sont les hommes qui ont tiré des carrières de s masses aussi gigantesques; dans quel but et par quels moyens; que veulent dire ces emblèmes mystérieux, ces caractères magiques, comme dit Lucain, qui couvrent leurs parois; comment surtout ces chefs-d'œuvre des arts sont-ils parvenus aussi intacts parmi nous. C'est à ces différentes questions que nous allons chercher à répondre.

» Tous les peuples ont eu des temples et des palais; le sanctuaire de la Divinité et l'habitation des rois ont toujours été distingués des demeures particulières; mais les Égyptiens seuls ont placé devant ces édifices de grands

[1] *Description des obélisques de Louqsor*, par M. Alexandre Delaborde. Ce précis a été lu par l'auteur à la séance publique de l'Institut, du 3 août 1832.

signaux qui en faisaient connaître la destination. Tel était le but des obélisques, sorte de pyramides élancées, de colonnes à pans coupés en forme d'aiguilles, sur lesquelles étaient gravés le nom du souverain qui avait élevé l'édifice, et celui du dieu auquel il était consacré.

» Les formules à cet égard, qui nous ont été transmises par Hermapion, le dernier des Grecs qui paraît avoir eu connaissance de la langue hiéroglyphique, sont d'accord avec l'interprétation nouvelle qu'en a donnée l'illustre auteur de la Grammaire égyptienne, M. Champollion, enlevé naguère à la reconnaissance du monde savant.

» Les obélisques sont donc des monuments essentiellement historiques et sacrés; et c'est sans doute sous ce double rapport, et en considération également de leur beauté, qu'ils ont été si longtemps respectés.

» Lorsque le féroce Cambyse renversa les monuments de l'Égypte, sa fureur sembla s'arrêter devant les obélisques, et il fit cesser à Thèbes l'incendie avant qu'il pût les atteindre.

» Auguste alla plus loin : il conçut l'idée de les transporter dans la capitale du monde. Ayant trouvé Rome bâtie en briques, et voulant la laisser en marbre, ainsi qu'il le disait, il dut chercher à l'embellir encore par une nouvelle pierre jusqu'alors inconnue, le granit, qui réfléchissait, disait-on, les rayons du soleil, et semblait parsemé de gouttes d'or.

» Un vaisseau immense fut construit à cet effet, et rapporta d'Alexandrie deux obélisques qui furent placés, l'un dans le Grand-Cirque, l'autre dans le Champ-de-Mars. Ce fut sans doute à cette occasion que les Romains durent rechercher comment les Égyptiens avaient pu tirer des carrières, transporter, élever si facilement des

blocs d'une si énorme dimension : mais ce fut en vain, ils n'en retrouvèrent plus la trace; la tradition même en était perdue depuis longtemps.

» L'architecte de Ptolémée-Philadelphe ne trouva d'autre moyen, pour parvenir à transporter un des obélisques de Thèbes à Alexandrie, que de creuser un canal à partir du Nil, jusqu'au-dessous du monument. Là, deux bateaux, à moitié submergés par un poids double de celui du monolithe, et déchargés bientôt de moitié de leur poids, soulevèrent l'obelisque renversé, et le transportèrent par un moyen, comme on le voit, aussi long que dispendieux.

» Diodore de Sicile parle de plans inclinés, de montagnes factices qui servaient à élever les différentes assises de pierres; c'est ainsi que plusieurs peuples de l'Orient, peu avancés dans les arts, parviennent aujourd'hui encore à soulever de pesants fardeaux.

» Enfin, on peut ranger dans le nombre des fables le rapport de Pline, qui suppose qu'il fallut l'emploi de vingt mille hommes pour elever un des obélisques, et qu'on attacha le fils du roi au sommet, afin de donner aux ouvriers plus de courage ou plus d'adresse. C'est faire outrage aux Égyptiens, dejà si avancés dans les arts mécaniques, ainsi que le prouvent les tableaux représentés sur leurs tombeaux, que de les réduire à d'aussi faibles moyens. Non-seulement ils soulevaient avec facilité de semblables monuments, dont le plus grand ne pesait pas sept cent milliers, mais des temples entiers d'une seule piece, tels que ceux de Saïs et de Butos, du poids énorme de six à huit millions de livres.

» A l'exemple d'Auguste, Caligula transporta à Rome un troisième obélisque; et le navire, ou radeau, dont il

se servit était tellement vaste, qu'il suffit, sous l'empereur Claude, à la fondation d'un des côtés du port d'Ostie.

» Ces obélisques n'étaient cependant pas les plus élevés, et l'on semblait avoir reculé devant la difficulté de remuer les autres.

» Constantin voulut, à cet égard, surpasser ses prédécesseurs, et transporter à Byzance un des grands obélisques de Thèbes. Il réussit à le transporter à Alexandrie, mais à sa mort son fils Constance, changeant sa destination, fit construire, pour le transférer à Rome, un radeau plus grand que tout ce qui avait été imaginé jusqu'alors; il était conduit par trois cents rameurs, et le mât principal ne pouvait être embrassé par deux hommes.

» Il parvint heureusement jusqu'au bord du Tibre; mais c'est alors qu'on put juger de l'imperfection des arts mécaniques à Rome à cette époque, par les efforts inouïs qu'il fallut employer pour le mouvoir.

» On éleva, dit Ammien Marcellin, avec les plus grands dangers, une charpente de hautes poutres qui ressemblaient à un bois : les solives, les cordes, les câbles, obscurcissaient le ciel; et c'est au milieu de cet appareil que s'éleva cette montagne couverte d'écritures, dit-il, sous les efforts de plusieurs milliers d'hommes.

» L'érection d'un autre obélisque, quelque temps plus tard, sous le règne de Théodose, à Constantinople, suppose encore moins d'habileté; on mit trente-deux jours à l'élever. L'appareil dont on se servit, sculpté sur le piédestal, présente une plate-forme circulaire, qu'on a prise pour une roue, mais qui n'est évidemment que l'image d'un plan incliné, sur lequel l'obélisque s'appuie et s'élève par l'action d'un petit nombre de cabestans.

» Ces moyens imparfaits prouvent suffisamment qu'on avait perdu toute tradition de la science égyptienne.

» L'invasion des peuples barbares vint ensevelir les obélisques de Rome avec ses autres monuments, et huit siècles s'écoulèrent avant qu'on songeât à les relever de la poussière, avant qu'en effet Rome redevînt la capitale du monde civilisé.

» Sixte-Quint eut le premier la pensée de redresser l'obélisque de Caligula : il mit cette entreprise au concours, plusieurs projets furent présentés ; celui de Fontana eut la préférence ; mais quel projet ! la répétition de la scène décrite par Ammien Marcellin. L'emploi exagéré de huit cents hommes, de quatre-vingts chevaux, de cent cabestans, d'une forêt de charpentes, triple de la force nécessaire ; opération cependant qui passa pour merveilleuse, et que vingt grandes estampes ont transmise à la postérité.

» Depuis cette époque, il ne fut plus question d'obélisques ; on se borna à l'imitation imparfaite de quelques-uns de ces monuments en plusieurs assises, ce qui en changeait tout à fait le caractère.

» L'Egypte, depuis dix siècles, était retombée dans la barbarie, et à peine quelques voyageurs pouvaient-ils pénétrer sur cette terre où Pythagore et Platon étaient allés demander des inspirations au génie des sciences, lorsqu'un grand homme entreprit de lui rendre l'existence et la gloire. Son armée triomphante, après avoir salué par une victoire les Pyramides, s'avança vers Thèbes ; mais là elle s'arrêta tout à coup, et battit des mains à la vue des admirables monuments qu'elle aperçut. Dans son enthousiasme, elle aurait voulu pouvoir les transporter tous dans la capitale avec les drapeaux des

ennemis qu'elle venait de vaincre, ou du moins en présenter quelques fragments à l'admiration publique; mais la guerre avec l'Angleterre interceptait toute communication. Trente ans se sont écoulés depuis la prise de possession de cette terre célèbre, et rien de grand ne serait resté de cette expédition, si l'idée n'était venue enfin de transporter en France un des obélisques. A qui appartient cette idée? Nombre de personnes distinguées se la disputent; mais l'honneur principal en est à ceux qui, si habilement, si heureusement, viennent de la mettre à exécution, et la marine française en réclame tout le mérite. »

En 1829, une commission fut nommée pour régler les moyens de transporter en France l'un des obelisques de Luxor. Cette commission se composait de MM Tupinier, Makau, Biet, Delaborde, Taylor et Livron. Un bâtiment fut construit tout exprès à Toulon; on le nomma le *Luxor*, et on en confia le commandement à M. de Verninhac-Saint-Maur, lieutenant de vaisseau, auquel fut adjoint M. Lebas, ingenieur de la marine, chargé des opérations d'abattage et d'embarquement de l'obélisque. Cent vingt hommes composaient en outre l'équipage.

Au mois d'avril 1831, ce bâtiment partit de Toulon, et arriva à Alexandrie le 3 mai. Mais c'est lorsqu'il fallut remonter le Nil que les difficultés commencèrent; il lui fallut cinquante heures pour faire une lieue, sous une chaleur de 38 degres de Réaumur. Tous les cordages d'amarre, toutes les embarcations pour les remorques furent détruits dans ce pénible trajet, et au dernier coude du fleuve, à cinq lieues de Thèbes, il ne restait plus qu'un seul canot qui tint à l'eau, et que deux cordages appelés *aussières* presque réduits en étoupes. Enfin,

le 16 août on arriva vis-à-vis du palais de Luxor, situé sur une butte factice, à une petite distance du Nil.

On s'occupa d'abord à déblayer les deux obélisques placés à l'entrée du palais, et à découvrir leur socle enterré à une assez grande profondeur. On aperçut alors les deux monuments dans tout leur ensemble. Le plus grand a vingt-cinq mètres ou soixante-quinze pieds de hauteur; l'autre est plus petit de trois pieds. Pour dissimuler, autant que possible, cette différence, on avait placé le plus petit en avant de l'autre et sur un socle plus élevé; trois rangées verticales d'hiéroglyphes couvrent les faces de ces deux monuments. La rangée du milieu est creusée à la profondeur de quinze centimètres; les deux autres sont à peine taillées, et cette différence de relief varie le reflet et le jeu des ombres. Les cartouches multipliés sur les quatre faces présentent tous le nom et le prénom de Rhamessès ou Sesostris, et contiennent ses louanges et le récit de ses travaux.

Le socle mis à découvert présentait sur la partie nord-est et sud-ouest les figures de quatre singes cynocéphales, portant sur leur poitrine la même légende de Rhamessès : *Chéri d'Amon, approuvé du Soleil*, etc., etc., que l'on retrouve encore sur la base même du monument.

Il est difficile d'assigner l'époque juste et le rang de ce souverain dans la liste des principaux pharaons des dynasties égyptiennes; mais il est certain que c'est le même guerrier dont les conquêtes, retracées sur les monuments de la Haute-Égypte et de la Nubie, s'étendirent à la Syrie, à l'Éthiopie et même à la Grèce. D'après un passage de Tacite, on ne peut douter de l'identité de ce Rhamesses avec le Sesostris d'Hérodote et de Strabon, et le premier roi de la dix-neuvième dynastie de Manethon.

Son portrait, son costume, ses nom et prénoms, se retrouvent sur les plus grands monuments, et principalement sur ceux d'Ipsamboul et de Derri.

La différence de dimension des deux obélisques a dû provenir de la difficulté d'extraire simultanément de semblables masses d'une seule carrière, celle de Syenne qui renferme le plus beau granit rose. Il fallait d'abord trouver dans les montagnes une masse de granit, sans fissures et sans défauts, de quatre-vingt-dix pieds de longueur sur environ douze de largeur; il fallait dégager cette masse de la carrière, et la mouvoir sans briser son fût si delié, et sans même altérer ses arêtes. Une semblable opération ne pouvait réussir constamment, et c'est une partie des difficultés qu'elle entraînait que M. Lebas dut également surmonter, avec un manque de ressources de tout genre, en bois, fer, cordages, dans un pays presque désert, sous un soleil brûlant, auquel se joignit le fléau du choléra.

M. Lebas choisit le plus petit des obélisques, comme étant d'une conservation plus parfaite et d'un transport plus facile; et cependant il estime qu'il pèse deux cent cinquante mille kilogrammes. Il fallut d abord pratiquer un chemin, ou plan incliné, depuis l'obélisque à transporter jusqu'au navire *le Luxor*, et pour cela trancher deux monticules d'antiques décombres, et démolir la moitié du village qui se trouvait sur la route; ces tranchées ont demandé le travail de huit cents hommes pendant trois mois. On procéda alors à l'abattage, et, pour y parvenir, M. Lebas se servit d'un moyen aussi simple qu'ingénieux, et qui prouve notre supériorité dans les conceptions mécaniques sur ceux qui nous ont précédés. L'opération eut lieu par un simple câble d'abattage tenant

au haut de l'armature de l'obélisque, et fixé à une ancre très forte, à cent cinquante mètres du monument. Ce câble d'abattage était retenu, en sens opposé, par une poutre assujettie à un fort point de soutènement d'où partait le mouvement.

Le monolithe tournait en s'appuyant sur une pièce de chêne encastrée sous la base, pour préserver son arête inférieure.

Ce cylindre, de vingt centimètres de rayon, a supporté pendant vingt-cinq minutes une pression de cinq cents milliers, sans éprouver la moindre altération. Huit hommes, placés sur les apparaux de retenue, accéléraient ou retardaient, à volonté, la chute du monument, qui est resté suspendu pendant deux minutes sous un angle de trente degrés, et s'est enfin abaissé doucement sur la cale de halage, aux acclamations des habitants et des voyageurs accourus de tous les environs.

Cette opération, qui eut lieu le 31 octobre, ne dura que 25 minutes.

La seconde opération consistait dans l'embarquement. L'obélisque n'étant plus qu'à un mètre de distance de l'étrave du bâtiment, on avait séparé, par un trait de scie, une partie de l'avant du navire. L'ingénieur fit suspendre cette tranche sur deux poutres, mâtées en croix de Saint-André, et le monolithe fut embarqué après une heure et demie de halage, en passant par-dessous. L'avant du bâtiment fut alors remis en place, et toutes les parties furent si bien raccordées, que le trait de scie était moins prononcé qu'avant l'extraction de la tranche.

La dernière opération, moins difficile que les autres,

mais plus hasardeuse, consistait à traverser la Méditerranée. l'Océan orageux, et à parvenir sans encombre sur les côtes de France. Cette dernière entreprise a complétement réussi au gré des amis des arts; mais plusieurs mois s'écoulèrent avant que les eaux du Nil fussent assez hautes pour se mettre en route. On ne put partir que le 19 août 1832; et ce ne fut que le 1er janvier 1833 que le bâtiment put franchir la barre du fleuve, remorqué par le bateau à vapeur *le Sphinx*. *Le Luxor* mouilla enfin à Toulon le 10 mai. Il en repartit sur-le-champ, et, après s'être arrêté à Gibraltar pour renouveler son approvisionnement de charbon, il reprit la mer et cingla vers le Havre, pour, de là, remonter la Seine jusqu'à Paris, où il arriva le 23 décembre.

Près de trois ans s'écoulèrent avant qu'on dressât l'obélisque au milieu de la place de la Concorde. Ce temps fut employé à disposer l'endroit qui devait le recevoir, à construire les fondations, et à préparer le piédestal du monolithe. Ce piedestal se compose d'un seul bloc de granit, ayant cinq mètres de haut sur trois de large, et pesant, à lui seul, environ cent mille kilogrammes.

Enfin, le 25 octobre 1836, au milieu d'un immense concours de spectateurs accourus de tous les points de Paris, et en présence de la famille royale, M. Lebas, accomplissant, avec le plus éclatant succès, la tâche difficile qui lui avait été confiée, procéda à l'érection de l'obélisque.

Cette délicate opération est trop importante, et les mécanismes qu'elle a exigés sont trop curieux, pour que nous n'en parlions pas avec quelques details. Nous en emprunterons la description à l'analyse savante qu'en a donné M. Michel Chevallier, habile ingénieur non

moins que bon écrivain, dans un article du *Journal des Débats*[1].

« Il semble au premier abord, dit l'auteur de cet article, que rien ne soit plus simple que de dresser des obélisques : c'est l'affaire de quelques leviers et de quelques cabestans. C'est en effet fort simple en théorie, mais dans la pratique c'est une entreprise difficile. Le théoricien qui raisonne sur le papier suppose qu'il a un point fixe et que toutes les parties de son appareil y sont solidement et indestructivement liées. Or c'est de la fiction toute pure. Quand Archimède se fut rendu raison de la puissance du levier, il put s'écrier dans un sublime enthousiasme : Qu'on me donne un point fixe, et je soulèverai le monde. Avec un point absolument fixe, en effet, un homme suspendu au bout d'un levier long de quelques milliards de milliards de milliards de lieues, pourrait faire équilibre au globe terrestre. Mais le point fixe n'eût supporté rien moins qu'une pression égale au poids de la terre (en supposant que la terre pesât dans l'espace) avec le poids d'Archimède par-dessus le marché, et la question eût été de trouver un point dont la fixité fût en état de résister à cet effroyable fardeau. En général, dans tous les appareils mis en jeu pour mouvoir de lourdes masses, les points d'appui ou points supposés fixes auxquels on se cramponne, et toutes les cordes ou autres parties des mécanismes supportent des pressions ou des tractions plus ou moins considérables, qui arrachent les points d'ap-

[1] *Voyez* le numéro du 16 octobre 1836. Cet article a été écrit quelques jours avant l'érection de l'obélisque ; par conséquent il décrit les opérations à faire, et non pas les opérations faites ; il n'en est pas moins le récit le plus exact de toutes les opérations qui ont eu lieu le 25 octobre ; et c'est pourquoi nous avons cru devoir le reproduire ici.

pui et rompent les appareils s'ils ne sont pas composés des meilleurs matériaux, exécutés avec précision et de dimensions assez amples. C'est ce qui doit nous donner, dans toutes les opérations de grande mécanique, un grand avantage sur les anciens, parce que nous excellons dans les arts de détail, soit qu'il s'agisse de cordages à fabriquer, soit qu'il y ait des pièces métalliques à forger, à tourner ou à fondre.

» L'appareil employé par Fontana pour dresser l'obélisque de la place du Vatican, à Rome, consistait dans un vaste échafaudage formé d'immenses madriers placés à droite ou à gauche du piédestal : les sommets des madriers étaient réunis par des traverses auxquelles étaient fixées les moufles. Pour que ces madriers se tinssent parfaitement droits, il avait fallu les étayer par de doubles et triples jambes de force, qui étaient elles-mêmes soutenues par des arcs-boutants. C'était donc toute une forêt descendue des Apennins sur la place du Vatican. Les autres obélisques furent dressés par la même méthode; comme ils étaient brisés, on en éleva successivement les divers morceaux. La colonne Alexandrine a été mise sur pied par un procédé analogue. Dans ce système, il y a un instant où le poids tout entier du monolithe est suspendu aux cordes et se balance, pour ainsi dire, à leur extrémité. Il est aisé alors de le déplacer à droite ou à gauche de manière à le poser exactement au point déterminé d'avance. Pour éviter à cet égard toute incertitude dans l'érection de la colonne Alexandrine, l'ingénieur qui en était chargé, M. de Montferrand, ancien élève de l'École Polytechnique, avait fait creuser au centre de la base de la colonne un trou demi-sphérique; une cavité exactement semblable avait été ménagée dans le piédestal, et un

boulet du diamètre des deux demi-sphères y avait été posé. Une fois la colonne soulevée, on l'avait doucement amenée dans la situation convenable pour que la moitié du boulet en saillie se logeât dans le creux de sa base, et on avait alors légèrement lâché les cordes pour abaisser le monolithe au niveau du piédestal.

» Le système employé à Luxor et à Paris est plus simple; il exige peu de bois. Dix bigues ou mâts de sapin de Riga, haut de 21 m. (65 pieds) composent toute la charpente, avec deux pièces de bois ou traverses qui les rattachent, l'une par le haut, l'autre par le bas, de manière à former des dix mâts un grand châssis qui peut tourner en se rabattant ou en se relevant, autour de la traverse inférieure, comme autour d'une charnière. L'obélisque est couché sur le mur ou plan incliné qui a été construit pour le conduire de la rivière au piédestal. Il a cinq des bigues à sa droite, cinq à sa gauche. La traverse qui sert de charnière au système des bigues et sur laquelle les bigues sont fixées par tenon et mortaise, est solidement assise sur un petit mur en moellon, perpendiculaire au plan incliné. Chaque bigue porte à son sommet une caliorne (grosse moufle) de 5 pieds de haut sur laquelle passera à sept tours et retours une corde qui ira s'enrouler autour d'un cabestan. Il y aura ainsi dix cabestans qui tireront à eux le châssis des bigues de toute la force d'au moins quatre cents vigoureux artilleurs. Chaque bigue de droite sera de plus cravatée à son sommet par un hauban, grosse corde de 9 centimètres (3 1/2 pouces) de diamètre, qui ira saisir l'obélisque vers sa pointe et se rattacher à une des bigues de gauche. Le châssis des bigues, cédant à l'action des cabestans et se penchant vers eux, soulèvera par les haubans, comme un polype avec

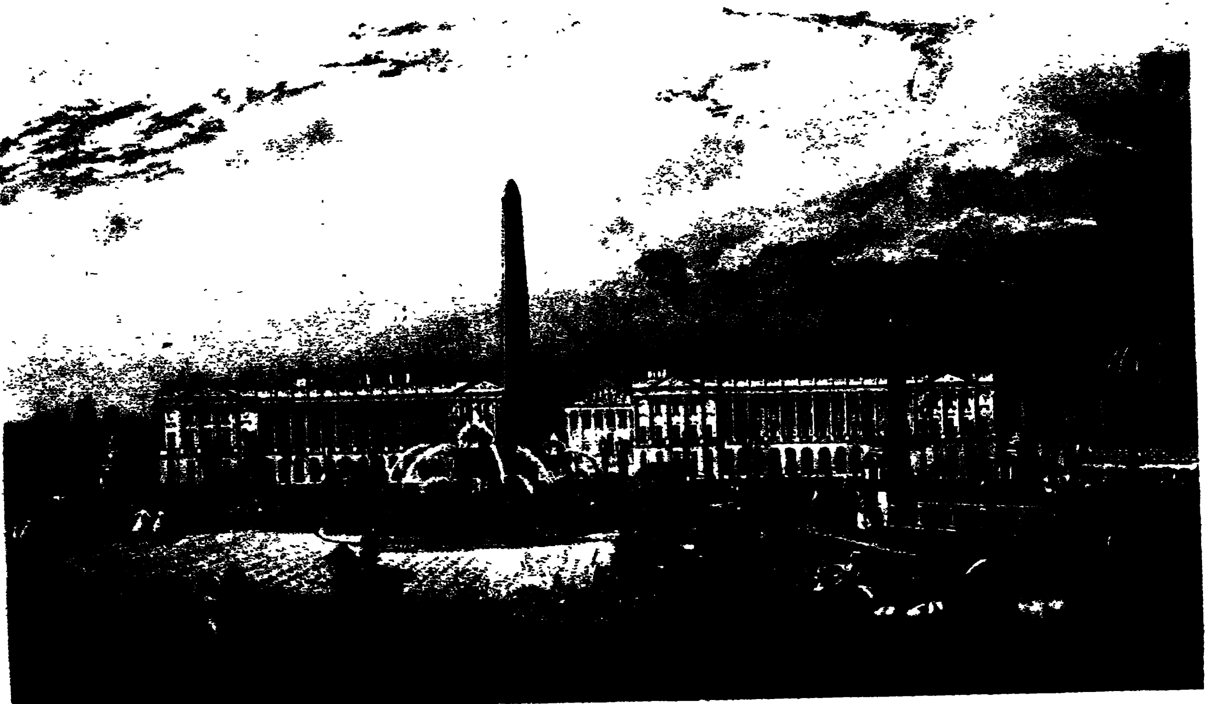
ses bras, la tête de l'obélisque. L'obélisque, tournant autour d'une des arêtes du carré qui forme sa base, se dressera peu à peu, et quand la pointe aura décrit le quart d'un cercle, il sera droit; l'opération sera achevée; M. Lebas dégagé de la responsabilité qui pèse sur ses épaules. Les spectateurs seront au bout de leur angoisse.

» Les cabestans ont 65 cent. (2 pieds de diam.); les barres auxquelles s'appliquent les hommes ont 3 mètres 20 cent. (10 pieds), à partir du centre du cabestan : elles sont au nombre de 16; chacune d'elles peut recevoir au grand complet trois hommes, ce qui ferait quarante-huit par cabestan, et quatre cent quatre-vingts pour l'ensemble. Calculons d'après ce chiffre. Le rayon moyen à l'aide duquel chaque homme agit est de 2 m. 45 cent. (8 pieds). En évaluant l'effort d'un homme à 15 kilog., l'effort théorique transmis à la corde du cabestan sera, par cabestan, de 48 fois 15 kilog. augmentés dans le rapport de 8 pieds à 2 pieds, c'est-à-dire de 3,040 kilog. L'effet réel, en raison des frottements et de la raideur des cordes, ne sera que de 4,500 kilog. La poulie de retour, qui fait dévier la corde vers la moufle, en absorbe un sixième; reste donc à 3,750 kilog. Les moufles ou caliornes, étant à sept cordons, devraient multiplier ce résultat par sept; en réalité, elles ne le multiplient que par cinq, toujours à cause des frottements et de la raideur des cordes. L'effort communiqué aux haubans et par eux à l'obélisque est donc de 18,750 kil. par cabestan, en raison d'autres menues causes de déperdition de force, rabattons à 15,000 kilog. Dix cabestans tireront donc comme 150,000 kilog. ou 300 milliers. Si, au lieu de 480 hommes, il n'y en avait que 400, leur action équivaudrait encore à une traction sur l'obélisque de 125,000 kilog.; et comme un homme robuste peut pro-

duire une action de 20 kilog., au lieu des 15 que j'ai supposés, 400 hommes pourraient à la rigueur surmonter une résistance de 166,330 kilog.

»L'obélisque, avons-nous dit, pèse environ 250,000 kil.; mais l'appareil que M. Lebas vient de construire diffère de ceux qui ont été employés avant lui, en ce que l'on n'aura à supporter qu'une partie de ce poids. L'obélisque a été conduit au moyen du plan incliné de manière à toucher le piédestal, et dans une situation mathématiquement déterminée de telle sorte qu'il n'y ait plus qu'à le faire tourner autour d'une des arêtes de sa base pour qu'il soit à sa place définitive. Il reposera, pendant toute la manœuvre de l'érection, sur l'un des coins du piédestal lui-même, ou plutôt sur une pièce de bois placée entre deux, afin d'éviter le frottement de granit contre granit. Une partie du poids sera donc supportée par le piédestal; le reste, qui constitue la resistance à vaincre, dépend, comme il est facile de le concevoir, de l'angle sous lequel l'obélisque sera tire par son collier de haubans. M. Lebas a pris des dispositions telles, qu'au commencement de l'opération cette résistance ne sera que de 105,000 kilog., et qu'elle ira graduellement en diminuant, parce qu'à mesure que le monolithe se dressera, son centre de gravité se rapprochera de la ligne idéale qui tomberait à plomb sur le centre du piédestal, et ainsi une plus forte proportion du poids du monolithe portera sur le piédestal lui-même.

» Il résulte du calcul précédent que trois cents hommes, pourraient suffire à l'opération, car l'effort qu'il exercerait serait de 124,690 kilog., ce qui dépasse la résistance de 20,000 kilog.; mais avec quatre cents hommes, elle sera faite beaucoup plus lestement.



Les diverses opérations relatives à l'érection de l'obélisque ont eu lieu en effet suivant les prévisions de cet article, et le succès n'a pas été un seul moment douteux; au bout de trois ou quatre heures de manœuvres, le gigantesque monolithe a été dressé sur son énorme piédestal, et le drapeau tricolore a flotté, en signe de triomphe, sur l'obélisque de Sésostris.

Plusieurs personnes, fort compétentes en fait d'art, ont blâmé le gouvernement d'avoir fait élever ce monument sur la place de la Concorde. Cet endroit ne leur a pas paru avantageusement choisi : nous partageons cette opinion. Les obelisques ne sont pas destinés à être isolés; et l'on a vu plus haut que chez les Égyptiens ils étaient toujours placés auprès des palais ou des temples. Ajoutons que l'immensité de la place de la Concorde diminue de beaucoup l'aspect imposant de l'aiguille de Luxor. Il nous semble qu'elle eût été plus convenablement placée au milieu de la cour du Louvre, au centre du musée des arts de toutes les époques, et à proximité surtout du musée égyptien. Cette belle colonne de granit, se détachant de tous côtés sur le fond gris et blanc de l'architecture de nos froids climats, aurait produit l'effet le plus pittoresque, et aurait même ajouté à l'élégance et à la beauté du palais du Louvre, en rompant d'une manière harmonieuse l'uniformité des lignes de ce monument.

C'est ici le lieu de dire quelques mots des embellissements de la place de la Concorde, bien que les travaux n'en soient pas encore terminés.

La place conserve sa forme actuelle, avec les fossés qui l'entourent; seulement on a jeté, sur les fossés du côté des Tuileries, des ponts qui répètent les passages correspondants du Cours-la-Reine et de l'avenue Gabrielle. Les

huit pavillons placés aux angles de la place seront restaurés et surmontés de statues représentant les villes de Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, Nantes, Lille, Strasbourg et Brest. Deux belles fontaines monumentales seront construites au nord et au midi de l'obélisque. De larges trottoirs en asphalte, imitant la mosaïque, s'étendront autour de la chaussée. Enfin, des colonnes rostrales, ainsi que de riches candélabres, éclairés par le gaz, compléteront l'ornement de la place.

Maison de François Ier, aux Champs-Élysées. Ce curieux édifice, quoique n'étant pas un monument public, mais bien une propriété particulière, doit néanmoins trouver ici sa description ; car c'est un des chefs-d'œuvre de l'architecture de la renaissance.

Cette maison est située aux Champs-Élysées, sur le Cours-la-Reine. Elle était autrefois à Moret, dans la forêt de Fontainebleau, où elle servait de rendez-vous de chasse; mais elle n'existait pas alors telle qu'on la voit aujourd'hui ; la partie qui forme la façade actuelle décorait l'intérieur d une cour. En 1826, le gouvernement la vendit à un amateur, qui en fit transporter à Paris les précieux matériaux, et qui chargea M. Biet, architecte, de la reconstruire sur un nouveau plan.

Elle forme un carré parfait, et se compose de deux étages élevés sur caves voûtées. La façade principale regarde le midi. Aux quatre angles sont de petits pilastres couronnées de chapiteaux délicatement sculptés. Le rez-de-chaussée est en arcades, au-dessus desquelles règne une frise décorée d'ornements gracieux et de médaillons qui représentent Marguerite, Anne de Bretagne, Diane de Poitiers, et les rois Louis XII, Henri II et François II.

L'attique est orné de bas-reliefs qui figurent des génies portant des écussons aux armes de France, enlacés dans des guirlandes de fleurs et de fruits.

On attribue a Jean Goujon les sulptures qui décorent ce gracieux monument. La date de sa construction et de sa réédification est constatée dans l'inscription suivante, gravee sur la frise de l'entablement supérieur :

Qui scit frenare linguam sensumque domare
Fortior est illo qui frangit viribus urbes.
Inst. 1572 et rest. 1826.

L intérieur de cette maison n offre rien de remarquable : il est dispose pour servir d'habitation particuliere.

Hôtel du quai d'Orsay, situé entre les rues de Poitiers, Belle Chasse, de Lille et le quai d Orsay. Nous ne pouvons désigner ce beau monument sous un autre nom, attendu qu il n'a encore jusqu'à present aucune destination fixe.

Cet hôtel, où l on avait d'abord le projet de placer le ministère des affaires étrangères, fut commencé en 1810. Les travaux, jusqu'en 1820, furent payés sur les crédits ouverts à ce département. Les depenses s'élevaient, à cette dernière époque, y compris l'acquisition des terrains, à la somme de 3,334,101 francs.

En vertu d'une loi 19 juillet 1820, l'administration des travaux de ce bâtiment fut transférée au ministère de l'intérieur. Il s'agissait encore d'y établir le ministère des affaires étrangères; mais ce projet fut abandonné en 1821. Depuis, et jusqu'en 1833, une somme de 316,379 francs y a été dépensée.

En 1833, une nouvelle destination fut proposée; de nouveaux fonds furent demandés pour achever l'édifice, et pour y loger le ministère du commerce et des travaux

publics, l'école des mines, les ponts et chaussées, etc. Un crédit de 3,600,000 francs fut ouvert à cet effet; mais il fut insuffisant, et une loi de 1836 alloua une nouvelle somme de 607,000 francs.

En récapitulant ces diverses sommes, on voit que cet hôtel a déjà coûté 9,877.480 francs, car la presque totalité du dernier crédit est épuisée.

Enfin, au mois d'octobre 1836, on eut la pensée d'affecter cet édifice au conseil d'état et à la cour des comptes. Aujourd'hui ce projet paraît être abandonné, et la destination de ce magnifique monument est incertaine.

Nous livrons ces faits à nos lecteurs, sans y ajouter aucun commentaire, qui serait du ressort de la polémique. Espérons que bientôt l'administration trouvera enfin moyen d'utiliser cet hôtel, et que le scandale de tant de dépenses faites sans but et d'une manière si inconsidérée ne se renouvellera plus.

A n'envisager la question que sous le rapport de l'art, il faut avouer qu'il est déplorable qu'un monument d'une telle importance ne conserve pas sa destination primitive. Toutes ces vicissitudes exigent nécessairement des modifications considérables dans les travaux, afin d'approprier les localités aux différents services auxquels elles sont affectées; et de là il résulte qu'insensiblement l'édifice perd une partie de son caractère et l'harmonie de son ensemble.

Nous ne pouvons décrire l'intérieur de l'hôtel du quai d'Orsay, puisque, par suite de l'incertitude de sa destination, les distributions n'en sont point encore positivement arrêtées: nous nous bornerons donc à faire la description extérieure de cet édifice.

Du côté du quai se trouve un corps de bâtiment, double en profondeur, de 103 mètres de longueur sur une largeur de 29 mètres. Un autre corps de bâtiment, orné

d'un portique au rez-de-chaussée, et d'une galerie au premier étage, est construit sur la rue de Lille. Ce portique et cette galerie sont à arcades ouvertes et forment l'entrée et la façade principale, qui a 115 mètres de développement. A droite et à gauche sont deux bâtiments en ailes, faisant façade, l'un sur la rue de Poitiers, et l'autre sur la rue Belle-Chasse. Chacune de ces façades est longue de 57 metres 80 centimetres, et large de 9 metres 10 centimetres. Enfin, deux autres corps de bâtiments intermédiaires s'elevent a droite et à gauche d'une cour entourée de portiques à arcades, qui se trouve au centre de l'édifice, et qui a 58 metres 20 centimetres de longueur sur une largeur egale; deux autres cours secondaires, longues de 52 mètres 80 centimetres, et larges de 16 mètres separent chacun des bâtiments intermédiaires de chacune des deux ailes.

Les divers bâtiments se composent d'un rez-de-chaussee, d'entre-sols, d'un premier étage, d'un second étage en attique et de combles.

Des sculptures decorent les diverses façades; des colonnes soutiennent les galeries et les portiques; de larges escaliers conduisent aux différentes parties de l'édifice, dont l'architecture est à la fois d'un style noble et élégant.

La direction des travaux de ce beau monument est confiée à M. Lacornée, habile architecte.

Palais-de-justice. Le conseil-général du département de la Seine a voté, dans sa session de 1835, l'agrandissement et l'isolement du Palais-de-Justice. Nous allons faire connaître le plan des travaux qui doivent être exécutés. Nous en trouvons l'exposé dans le *compte-rendu de l'administration de la ville de Paris pendant* 1836.

Le projet comprend dans son périmètre un vaste îlot, en forme de parallélogramme, limité à l'est par la rue de la Barillerie, où l'architecte a conservé l'entrée principale du palais; au nord, par le quai de l'Horloge, et à l'ouest et au sud par deux rues nouvelles, l'une parallèle à la rue du Harlay, et qui joint le quai de l'Horloge à celui des Orfèvres; l'autre, qui s'étend de cette dernière rue à celle de la Barillerie, parallèlement au quai des Orfèvres.

Le nouveau projet se divise en deux parties distinctes: l'une a pour objet l'agrandissement de la Cour de cassation et de la préfecture de police, subordonnée toutefois au déplacement préalable de la Cour des comptes et du dépôt de la préfecture de police. Cette partie du projet ne pourra recevoir son exécution qu'à une époque plus ou moins éloignée.

La seconde partie, destinée à satisfaire immédiatement aux besoins pressants de l'administration de la justice, est celle qui concerne spécialement les améliorations réclamées par le tribunal de première instance et la Cour royale.

Avant d'entrer dans l'examen de cette seconde partie du projet, nous allons indiquer sommairement le programme concerté par les magistrats.

Le tribunal de première instance, divisé en deux parties distinctes, *le civil* et *le correctionnel*, a demandé: 1° que les chambres civiles, actuellement au nombre de six, fussent, ainsi qu'une chambre pour les criées, groupées autour de la grande salle, dite des Pas-Perdus.

2° Que les deux chambres correctionnelles occupassent une localité séparée des chambres civiles, et qu'elles fussent en communication immédiate avec les cabinets des

juges d'instruction, ainsi que le dépôt des prévenus qui sont amenés chaque jour au palais, des diverses prisons, pour être interrogés par ces magistrats.

La Cour royale a demandé deux nouvelles salles d'audience avec leurs dépendances pour le service des assises, réservant les salles qui ont actuellement cette destination pour le service de la chambre des mises en accusation et celle des appels de police correctionnelle. La Cour royale aurait encore désiré, dans l'interieur des localités occupées par les chambres civiles, des améliorations dont le besoin se fait sentir de plus en plus chaque jour; mais elles ne pourront être entreprises qu'après l'achèvement des nouvelles salles d'assises.

Enfin, le programme comprenait encore le déplacement du tribunal de police municipale et du dépôt central des archives de l'état civil, dont les localites actuelles sont aussi incommodes qu'insuffisantes pour le service.

D'apres la première partie de l'avant-projet rédigé par M. Huyot, architecte, membre de l'Institut, et adopté par le conseil-général du departement, la section civile de première instance, les six chambres de cette section et leurs dépendances sont placées entre la grande salle et le quai de l'Horloge. Les premiere et cinquième chambres actuelles sont conservées au rez-de-chaussée de la salle des Pas-Perdus. Une troisième salle d'audience sera également construite dans ce rez-de-chaussée. Les trois autres chambres seront placees au-dessus de celles-ci. Un vestibule et un large escalier à deux rampes, qui serviront de communication à ces diverses localités, seront éclairés par une cour qui contribuera à leur assainissement.

Le greffe civil, pla·é dans l'étage supérieur du même

bâtiment, y sera établi d'une manière à la fois vaste et commode. Les audiences des criées, qui se sont tenues jusqu'ici dans la salle de la première chambre, auront aussi une localité spéciale, qui pourra dans tous les temps, et surtout à l'approche des vacances, époque à laquelle les ventes d'immeubles sont plus nombreuses, donner accès à la foule considérable qui s'y porte, et permettre aux officiers ministériels de communiquer facilement avec leurs clients. La nouvelle salle d'audience des criées sera formée, au moyen de la réunion en une seule, des chambres actuellement occupées par les deuxième et troisième chambres du tribunal de première instance. Mise de cette manière en communication avec la salle des Pas-Perdus, elle répondra à tous les besoins de sa spécialité.

Ainsi se trouvera complétée la section civile du tribunal de première instance et de ses dépendances.

La section correctionnelle sera établie tant sur la rue de la Barillerie, dont les bâtiments seront élargis, que dans un bâtiment à construire dans la cour de la Sainte-Chapelle. L'architecture des façades des nouvelles constructions sur la même cour sera mise en harmonie avec celle du monument de saint Louis.

Dans le premier étage du bâtiment actuel de la rue de la Barillerie, et qui avant 1789 dépendait du Palais-de-Justice, sera placé le procureur du roi avec son parquet; des cabinets y seront disposés pour dix-huit juges d'instruction, avec des dépendances appropriées au service de ces magistrats. Le rez-de-chaussée du même bâtiment sera occupé par le tribunal de police municipale. Le dépôt central des archives de l'état-civil sera transféré au deuxième étage de ce bâtiment.

Dans le bâtiment projeté, cour de la Sainte-Chapelle,

seront établies, au premier étage, les deux salles d'audience de la police correctionnelle; au rez-de-chaussée du même bâtiment l'architecte a placé le dépôt des prévenus appelés à l'instruction, ainsi que le logement du concierge de ce dépôt. Ce dépôt, précédé d'un vestibule pour l'entrée des prisonniers, sera distribué en diverses salles pour les prévenus des deux sexes et les enfants. Des communications faciles et hors de la présence du public seront établies entre ce dépôt, les salles d'audience, et les cabinets des juges d'instruction. Dans l'étage supérieur du même bâtiment on a placé les greffes et les archives de la police correctionnelle.

Enfin une galerie à jour, aboutissant au palier supérieur de l'escalier de la Sainte Chapelle, établira une communication directe entre le palais et les bâtiments affectés à la police correctionnelle.

Telles sont les dispositions principales qui concernent les deux sections du tribunal de première instance.

La partie du projet qui concerne les améliorations réclamées par la Cour royale, et dont l'exécution doit être immédiate, consiste dans la construction de deux salles d'audience pour le service de la Cour d'assises. Ces salles seront en communication avec les autres parties de la Cour royale et la prison de la Conciergerie. Des dépendances commodes pour les magistrats, les jurés et les témoins, satisferont aux convenances du service. De plus, une façade construite sur la cour du Harlay donnera, au moyen d'un péristyle et d'un bel escalier, accès à cette partie toute spéciale de la Cour royale.

Ainsi se trouveront séparées et placées dans des localités tout à fait distinctes, la section civile et la section criminelle de cette Cour.

Au moyen de ces améliorations, on ne verra plus se reproduire ce spectacle, affligeant pour l'administration de la justice, d'une chambre des appels de police correctionnelle, empêchée de siéger faute d'une salle d'audience, la sienne étant envahie par une section des assises.

La dépense totale de la seconde partie du projet est évaluée à la somme de 4,126,817 fr.

PRISONS.

Prison des Jeunes Détenus, dite Prison-Modèle, située rue de la Roquette. Elle était, dans le principe, destinée à servir de maison de correction pour les femmes condamnées dans le département de la Seine; mais jamais elle n'a été employée à cet usage; et à peine les travaux de construction étaient-ils achevés, qu'on changea cette destination. La prison-modèle sert aujourd'hui de maison de correction pour les jeunes garçons détenus par autorité de justice ou sur la réquisition de leurs parents. Ces deux classes de détenus ne sont pas confondues dans l'intérieur de la prison.

Le plan de cet établissement a été conçu dans un système panoptique. Le pourtour des bâtiments est de forme hexagone. Six corps de bâtiments en rayons, séparés par autant de préaux, tendent à un centre commun, d'où la surveillance générale de toutes les parties de la prison peut être exercée par une seule personne. Ce point central est occupé par une vaste cour circulaire, plus basse que le sol de la prison; c'est là que sont établies la cuisine et ses dépendances. Au-dessus, et au même sol que le rez-de-chaussée, sont le parloir public et ceux des détenus; et au-dessus des parloirs, de niveau avec le

premier étage, est une grande rotonde consacrée à la chapelle. On communique de chacun des étages des six bâtiments en rayons, tant aux parloirs qu'à la chapelle, par douze ponts en fer jetés sur la cour basse.

Les bâtiments du pourtour de l'hexagone se composent d'un rez-de-chaussée, où sont placés douze ateliers de travail, éclairés sur les préaux, et de trois étages divisés en cellules. A chacun des angles de l'hexagone sont des tourelles contenant des escaliers.

Les bâtiments en rayons se composent d'un rez-de-chaussée, où se trouvent les vestibules communiquant aux diverses parties de l'établissement et quatre grands refectoires; et de deux etages divisés en cellules et en chambres de punition.

En avant et en arrière de l'hexagone sont deux corps de bâtiments destines, l'un à l'administration, et l'autre à l'infirmerie. Ils contiennent les pieces necessaires à ce double service.

Enfin l'ensemble de tous les bâtiments que nous venons de décrire est entouré par un chemin de ronde aboutissant d'un côté au corps de-garde, et de l'autre au logement du concierge, qui sont situés, l'un et l'autre à l'entrée de la prison.

Des eaux abondantes, provenant d'un puits artésien, sont distribuées dans les diverses parties de l'édifice; et celles provenant des pluies trouvent leur écoulement par un aqueduc qui rejoint celui de l'abattoir de Popincourt.

Cet établissement, par sa construction panoptique, dont le plan est dû à l'habileté de M. Hippolyte Lebas, architecte, qui en a dirigé les travaux, mérite le nom de Prison-Modèle. C'est assurément l'un des plus curieux monuments de ce genre : toutes les conditions de sûreté,

de salubrité, de surveillance y sont parfaitement remplies, sans qu'on y ait rien négligé sous le rapport de l'art.

En visitant la maison des jeunes détenus, où l'ordre le plus parfait règne dans les ateliers, toute idée de prison disparaît ; l'observateur n'y voit qu'une vaste manufacture, dont les produits variés doivent assurer dans l'avenir des moyens d'existence honorables aux jeunes condamnés libérés. Ainsi se prépare, à la maison des jeunes détenus, l'amélioration morale dont l'œuvre est continuée, avec tant de succès, par le zèle éclairé de la Société du Patronage, à qui ces enfants sont confiés à leur sortie de la prison.

PRISON située rue de la Roquette, dite DÉPÔT DES CONDAMNÉS. Autrefois les individus condamnés à des peines afflictives et infamantes étaient provisoirement détenus dans une prison, qui faisait partie de l'hospice de Bicêtre, jusqu'à ce qu'ils fussent envoyés aux bagne ou dans les maisons centrales de reclusion. Une prison spéciale vient d'être construite, rue de la Roquette, pour remplacer le dépôt de Bicêtre, dont les bâtiments ont été rendus à l'hospice de la vieillesse et des aliénés.

Ainsi se trouve accompli le vœu formé depuis si longtemps pour que l'asile de la vieillesse et du malheur ne fût plus confondu dans l'opinion avec la répression des crimes commis contre la société.

Le nouveau dépôt des condamnés ne devant contenir que des détenus frappés par la loi d'une peine afflictive et souvent infamante, aucune classification n'était nécessaire dans cette prison. Aussi a-t-on adopté pour son plan la forme la plus simple.

Ce dépôt, renfermé dans une double enceinte, se

compose d'un bâtiment carré à quatre étages, au centre duquel est un vaste préau, et dont le rez-de-chaussée est occupé sur deux de ses faces par des ateliers et des promenoirs couverts. Ce bâtiment est spécialement affecté à l'administration et aux détenus valides.

Quoique les condamnes soient destinés à subir leurs peines dans les bagnes, on a cru néanmoins devoir les faire coucher séparément, dans des cellules dont le nombre est d environ trois cents. Indépendamment de ces cellules, des dortoirs communs avaient été disposés pour recevoir la population flottante de cette prison, laquelle se compose des condamnés des départements voisins, qui sont amenes à Paris pour être, peu de jours après, dirigés sur les bagnes de Brest ou de Toulon; mais la nouvelle ordonnance royale relative au mode de transport des condamnés, permettra de donner plus tard une autre destination à ces localités.

Les malades sont traités dans une infirmerie placée à la suite du bâtiment principal, et séparee de ce bâtiment par la chapelle.

Cette prison, dans laquelle, à raison de sa destination, l'architecte, M. Gau, a su habilement concilier la sûreté et la salubrité, a été construite en moins de deux années, et n'a donné lieu cependant qu'à une dépense de 1.245,400 fr.

Nouvelle Maison d'arrêt, en remplacement de celle de la Force. Depuis longtemps l'administration s'occupe de remplacer l'ancienne prison de la Force par une nouvelle maison d'arrêt.

D'après le projet récemment adopté par le Conseil général du département, qui est soumis à l'approbation ministérielle, la nouvelle prison, formant un vaste îlot,

et renfermée dans une double enceinte, aura son entrée sur la place circulaire de l'hôpital de la Salpêtrière; elle se composera : d'un bâtiment pour l'administration, et de deux autres bâtiments, séparés par une cour, dont l'un servira d'infirmerie, et l'autre formera le quartier des vieillards; de six autres divisions disposées parallèlement entre elles et perpendiculairement à une rue spacieuse, sur laquelle chacune a son entrée, et destinées spécialement aux adolescents de toutes les catégories, aux prévenus de rixes et accidents, d'escroqueries, de vols simples, de vols qualifiés, et autres crimes justiciables des Cours d'assises. La sixième division, désignée sous le titre de *bâtiment réservé*, doit servir à la détention des prévenus de délits ou de crimes politiques.

Les corps de bâtiments réservés aux détenus valides sont simples en profondeur, et élevés d'un rez-de-chaussée et de trois étages : les trois étages des six divisions et du quartier des vieillards sont divisés chacun en un seul rang de cellules, dont le nombre total s'élève à 1,000. Le rez-de-chaussée de chaque division est composé d'un guichet, d'un réfectoire, d'un préau couvert, d'un chauffoir et d'un atelier, où les détenus auront la faculté de travailler.

Des lieux de secret et de punition sont pratiqués dans les combles, ainsi que des dortoirs pour une population flottante; en sorte que la maison peut contenir, en cas de besoin, environ 1,300 détenus, dont 200 dans l'infirmerie. Chaque quartier ou division a son préau pourvu d'une fontaine.

Toutes les dispositions ont été prises pour que la prison ne laisse rien à désirer sous le rapport de la salubrité et de la sûreté.

Ce projet, dont la rédaction a été confiée à deux architectes, MM. Lecointe et Gilbert aîné, présente une dépense de 3,608,130 fr.

Bassins de la rue Racine. La construction de réservoirs pour l'aménagement des eaux de l'Ourcq dans la rue Racine a été commencée en 1836, et est à peu près terminée. Ces réservoirs, au nombre de trois, contiendront près de 6,000 mètres cubes d'eau.

Le terrain sur lequel sont placés les réservoirs Racine se trouvait anciennement contre l'enceinte de la ville bâtie par Philippe Auguste, et renfermait des fossés profonds, anciennement comblés. Il présente en effet, dans quelques parties, des masses considérables de remblais, sur lesquelles il n'a pas été possible de poser les fondations. On a été obligé d'en descendre l'assiette de 12 à 14 mètres sur quelques points.

Dans l'établissement de ces bassins, l'administration municipale fait l'essai d'un nouveau mode de construction qui consiste dans l'emploi du beton pour toutes les parties de ces réservoirs. Ainsi, les piliers de fondation qui soutiendront toute la construction, les voûtes sur lesquelles les réservoirs seront appuyes, et qui serviront de magasins, les murs latéraux et le fond, seront coulés comme d'une seule pièce en beton hydraulique.

L'architecture d'un semblable établissement ne peut avoir qu'une ordonnance simple et peu monumentale. D'un autre côté, le service auquel il est destiné est peu propre à donner de la vie à cette rue, qu'il frapperait au contraire de solitude. Ces considérations ont déterminé l'administration à retrancher des terrains que la ville possède sur ce point une bordure de 6 mètres sur la rue,

pour la vendre et y laisser construire des maisons privées en avant des réservoirs. Ceux-ci n'y auront qu'une entrée vers le milieu, et un petit bâtiment pour le fontainier.

Ces réservoirs seront sans doute terminés en 1839.

QUAIS. Depuis quelques années, l'administration générale des ponts et chaussées et l'administration municipale s'occupent activement de travaux de réparation et d'embellissement des quais de Paris.

Les quais de la Mégisserie, Lepelletier et de la Grève ont été entièrement reconstruits, ainsi que le port Saint-Paul.

On a entrepris, en 1836, les travaux d'élargissement et de redressement du quai de l'École; une partie est terminée, c'est celle qui s'étend depuis le Pont-Neuf, jusque vis-à-vis la rue de l'Arbre-Sec; il reste à faire le redressement du mur de ce quai, depuis cet endroit jusqu'à l'abreuvoir, en face de la rue du Louvre. A partir de cet abreuvoir jusqu'aux Tuileries, il n'y a rien à faire, le quai du Louvre étant d'une largeur convenable.

Sur tous les quais dont nous venons de parler on a planté une rangée d'arbres le long des trottoirs; et de distance en distance on a placé des bancs pour le délassement des promeneurs.

C'est ainsi que successivement on va réparer tous les quais de la rive droite, après quoi on s'occupera des travaux à faire sur ceux de la rive gauche, où déjà quelques reconstructions partielles ont été exécutées, particulièrement sur le quai et le port Saint-Bernard.

Enfin, des travaux d'un grand intérêt vont être entrepris dans un assez court délai, s'il faut en croire les assurances donnés à cet égard dans le dernier *compte-rendu de*



l'administration de la ville de Paris (janvier 1837). Ces travaux consisteront dans la suppression de plusieurs bâtiments dépendants de l'Hôtel-Dieu, et obstruant la rivière. Le Pont-aux-Doubles, ainsi que les abords de la cathédrale, vers le quai de l'Archevêché, sont déjà déblayés; bientôt toute une travée du bâtiment qui s'étend du Pont-aux-Doubles au Petit-Pont sera démolie, et sur son emplacement sera établie la dernière partie des quais de la rive gauche, qui reste encore à ouvrir.

Si ces grands projets d'utilité publique se réalisent, comme nous avons lieu de l'espérer, ce sera pour l'administration actuelle un vrai titre de gloire, que d'avoir, en quelques années, complété ces magnifiques ouvrages laissés imparfaits par l'empire et la restauration.

CHEMINS DE FER.

CHEMIN DE FER DE PARIS A SAINT-GERMAIN. Ce chemin, autorisé par une loi du 9 juillet 1835, a été exécuté avec la plus grande célérité. Moins de deux ans ont suffi pour sa construction.

Le point de départ de Paris doit être sur la place de la Madeleine; mais des difficultés relatives aux concessions de plusieurs propriétés et des réclamations nombreuses ont empêché jusqu'à présent de travailler dans cette partie de la ville, et l'entrée du chemin est placée aux extrémités des rues de Londres et de Tivoli, sur la place de l'Europe.

Les départs de Paris et de Saint-Germain ont lieu toutes les heures, depuis sept heures du matin jusqu'à neuf heures du soir.

Un élégant pavillon a été construit pour l'admission

des voyageurs, qui sont introduits dans un vaste salon, richement décoré, et qui attendent le moment du départ.

Les croisées du salon d'attente donnent sur un emplacement profond et découvert, garni de quatre voies de rails et d'un double plancher placé à hauteur des marche-pieds des wagons, pour faciliter l'entrée et la sortie des voyageurs; à l'extrémité opposée au salon d'attente, d'autres pavillons sont destinés à la sortie de l'enceinte des personnes qui arrivent de Saint-Germain.

Un bruit sourd, prolongé et croissant, avertit de l'arrivée d'un convoi qui roule sous la voûte; les remorqueurs paraissent et bientôt les deux rampes qui font face aux croisées du salon sont couvertes par les voyageurs arrivants, qui semblent une population tout entière surgissant tout à coup du sein de la terre. Peu après, le son de la cloche indique le moment du départ; une porte est ouverte sur la rampe de gauche, conduisant au lieu de l'embarquement; lorsque les personnes qui doivent occuper les premières places sont descendues et placées, on ouvre la porte du salon sur la rampe de droite, et les autres voyageurs descendent à leur tour.

Quand tout est prêt, la trompette annonce la marche du train, qui s'ébranle d'abord lentement et s'enfonce dans le grand *tunnel* pratiqué sous la place de l'Europe. Ce beau souterrain, sombre seulement dans le milieu de sa longueur, est de 264 mètres; le soir, il est éclairé par de nombreuses lampes qui y produisent un effet magique.

En quittant la voûte, le chemin est très-profondément tranché dans le sol, jusqu'à l'aqueduc de ceinture qui longe le mur d'enceinte de Paris. Un second souterrain d'une longueur de 403 mètres et d'une largeur de

7 mètres 40 centimètres passe sous le boulevard extérieur et sous une partie du village des Batignolles.

La partie du chemin que l'on vient de parcourir décrit une courbe qui ralentit un peu la marche des machines; mais bientôt la vitesse s'accélère en sortant de cette sombre galerie, au delà de laquelle on se trouve dans une nouvelle tranchée. On passe ensuite sous un pont de pierre, puis sous un pont de bois.

La tranchée devient alors moins profonde et le chemin, au niveau du sol, passe entre une gare de 250 mètres de long sur 100 mètres de large, et de vastes magasins destinés à recevoir en dépôt les marchandises arrivant de la Basse-Seine.

Bientôt le chemin s'élève en remblais et se dirige en ligne droite à travers la plaine; un viaduc en pierre est construit sur la route du bois de Boulogne à Saint-Denis, et, dans cet endroit, les voitures qui suivent cette route passent à angle droit sous le chemin de fer, qui, toujours en remblais, touche l'extrémité du village de Clichy, que l'on voit à droite. Puis on traverse sur trois viaducs les chemins de communication et la route d'Asnières; ce dernier pont, fait au-dessus d'une route qui coupe le chemin de fer très-obliquement, est un travail fort singulier et d'une exécution remarquable. De là on descend vers le bord de la Seine, à 120 mètres en amont du pont d'Asnières, et on traverse la rivière sur un beau pont de cinq arches, de chacune 30 mètres. De cet endroit on découvre à la fois les charmantes îles de la Seine, le clocher de Saint-Denis, et l'arc de triomphe de l'Étoile.

Deux gares sont ménagées sur les territoires des communes de Clichy et d'Asnières.

Un peu plus loin, un viaduc est jeté sur le chemin d'Asnières à Courbevoie; le remblai devient moins haut, et le chemin se retrouve bientôt au niveau du sol, en passant entre les moulins de Bruyères et les remises de Colombes, qui donnent aux environs de cette commune l'aspect pittoresque d'un jardin anglais. C'est de ce point que part l'embranchement en construction du chemin de fer qui doit conduire à Versailles, en suivant d'abord les bords de la Seine, passant pres de Courbevoie, de Puteaux, de Surènes, et traversant le parc de St.-Cloud et la commune de Ville-d'Avray, pour arriver, par l'avenue de Saint-Cloud, sur la place d'armes de Versailles.

Le chemin de Saint-Germain s'enfonce de nouveau et graduellement dans une tranchée, en décrivant une courbe de 2000 mètres de rayon et de 2565 mètres de développement; il passe sous le chemin de Courbevoie à Colombes, que l'on voit à droite, longe l'ancien enclos de la ferme de la Garenne, que l'on laisse à gauche, et se dirige ensuite en ligne droite.

Un grand viaduc est construit pour la traverse de la route de Courbevoie à Bezons, qui passe au-dessus du chemin de fer; un autre moins considérable est situé vis-à-vis la fabrique de produits chimiques, et établit la communication entre Nanterre et Colombes.

La tranchée, qui dans cette partie est pratiquée dans la masse d'une carriere de pierre calcaire, cesse bientôt, et un passage de niveau, fermé par des barrières, est ménagé sur le chemin de fer pour les voitures qui vont de Nanterre à Bezons et à Colombes; mais bientôt le chemin est encore en remblais, et passe près des maisons de Nanterre et d'une gare pour les voyageurs.

On découvre, à gauche, la caserne et le village de

Rueil, la Malmaison et les jolis coteaux qui bordent la Seine.

Une courbe semblable à la précédente, mais en sens opposé, commence ici, passe sur trois petits viaducs, et traverse les deux bras de la Seine, séparés par l'île du Chiard, sur deux ponts, le premier de trois arches de 28 mètres chacune, le second de deux arches de 30 mètres Au delà de la rivière, le chemin reprend la ligne droite qu'il ne quitte plus, et traverse bientôt, dans une tranchée peu profonde, le joli bois du Vésinet, en suivant presque parallèlement la route de Chatou au Pecq.

On arrive enfin sous de vastes hangars qui reçoivent les voyageurs; un grand édifice est en construction dans cet endroit, situé à gauche de la place circulaire qui termine le bois, et près de la rive droite de la Seine, à peu de distance du nouveau pont du Pecq. Là, comme à Paris, des salles, des barrières, des bureaux, sont disposés de manière à recevoir sans confusion les voyageurs qui arrivent et ceux qui attendent le départ.

En sortant des wagons, on trouve des voitures qui conduisent les voyageurs à Saint-Germain par la nouvelle et belle route qui fait face au pont du Pecq.

Un bateau à vapeur, destiné seulement aux promeneurs, fait le voyage du Pecq à Maison-Laffitte

Le développement du chemin de fer, entre le point de départ et la station du Pecq, est de 18,430 mètres (environ 4 lieues 3/4). Le point de départ de Paris est élevé de 8 mètres (24 pieds 1/2), au-dessus de celui de l'arrivée au bord de la Seine. Cette pente est réglée de manière à n'avoir partout qu'un millimètre par mètre sur les parties droites; les parties courbes sont de niveau, et les

remorqueurs ont ainsi le même effort de traction à faire sur toute la route.

Les rails sont ici beaucoup plus forts que ceux des autres chemins de fer; ils pèsent 30 kilogrammes par mètre courant, tandis que ceux de Saint-Étienne et de Liverpool ne pèsent environ que 15 kilogrammes et demi.

La largeur de la voie est de 1 mètre 50 centimètres.

Pendant quelques mois le service ne s'est fait que par une seule voie; mais, depuis le mois de mars 1838, la seconde voie est terminée, de sorte que les départs ont lieu en même temps de Paris et de Saint-Germain. Les deux convois se croisent à moitié de la route.

Des mesures minutieuses de précaution ont été prises pour éviter tous les accidents, et les voyageurs sont invités à se conduire avec beaucoup de prudence; il faut se garder surtout de mettre les bras ou la tête hors des voitures, qui sur plusieurs points passent à une très-petite distance des murs, poteaux ou piles de ponts; d'ouvrir les portières, et de descendre des voitures avant que les trains ne soient entièrement arrêtés, et que les conducteurs en aient donné avis.

Des cantonniers, placés de distance en distance, sont chargés de surveiller l'état du chemin après le passage des convois, de recueillir les objets que les voyageurs auraient pu laisser tomber, et de les déposer à l'administration.

Le chemin de fer de Paris à Saint-Germain n'est encore qu'une curieuse nouveauté pour les habitants de la capitale et de ses environs, mais il acquerra une véritable importance lorsque, par son prolongement et ses embranchements, il établira des communications promptes et faciles avec les villes commerçantes de la Seine-Inférieure.

L'embranchement sur Versailles, en construction, permettra bientôt de visiter, sans perte de temps, le magnifique Musée historique qui attire déjà un si grand nombre de curieux, et cette nouvelle communication sera du plus grand avantage pour les habitants de Paris et ceux de Versailles. Plus tard même, il y a lieu de le croire, ce chemin sera continué beaucoup plus loin et s'étendra dans les départements du Nord et de l'Ouest.

Un service de bateaux à vapeur s'est organisé pour faire suite au chemin de fer, en marchant régulièrement du Pecq à Rouen. Le service entre Paris et Rouen peut se faire en dix heures; et quand les rails établis jusqu'à Poissy éviteront les coudes que décrit le fleuve avant ce bourg, le voyage pourra se faire en huit heures environ.

Plusieurs autres chemins de fer, qui doivent également partir de Paris, sont projetés, et soumis a l'étude des ingenieurs. Une instruction a eu lieu, en 1833, sur ces divers projets qui embrassent plusieurs grandes lignes.

Jusqu'à présent la seule loi qui ait été rendue sur cette matiere est celle qui autorise l'établissement de deux chemins de fer entre Paris et Versailles, l'un placé en partant de la capitale sur la rive droite de la Seine, et l'autre sur la rive gauche. Pour l'exécution de cette loi, l'administration a recueilli et a soumis aux conseils municipaux des deux villes intéressées tous les projets qui leur ont été présentés avant l'expiration du délai fixé à cet effet. Les deux chemins sont en construction. Celui de la rive droite viendra, comme il a été dit plus haut, s'embrancher avec le chemin de Saint-Germain.

Quant aux grandes lignes de Paris à la mer par Rouen, le Havre et Dieppe, de Paris à Lille, de Paris à Orléans et à Tours, l'instruction des projets en est définitivement

complète aujourd'hui, et il n'est pas douteux que les lois ne soient bientôt votées par les chambres à ce sujet.

Indépendamment de ces projets de lignes d'un grand développement, l'administration a reçu en 1836 un projet de chemin de fer de Paris à Poissy, par embranchement sur le chemin de Paris à Saint-Germain; ce projet a subi avec avantage l'enquête et toutes les autres formalités de l'instruction préalable que prescrit la loi de 1833 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique. On peut donc espérer que les travaux en seront entrepris sous peu de temps.

Bien que les résultats qui ont été obtenus jusqu'à ce jour en ce qui concerne ces différents projets n'aient encore rien d'apparent pour le public, ils sont cependant fort importants, car les formalités que la loi de 1833 rend obligatoires, en matière de grands travaux, sont nombreuses et donnent lieu à une instruction minutieuse. On doit donc se féliciter d'avoir terminé cette instruction pour les lignes principales de nos chemins de fer. L'administration du département de la Seine a contribué pour une part importante dans tous les travaux préparatoires qui ont amené ce résultat.

Plantations. Les plantations, ce puissant moyen d'embellissement et d'assainissement pour la ville de Paris, ont été poursuivies depuis quelques années avec activité pendant les saisons favorables à ce genre de travaux. Les places Mazas et Richelieu ont été plantées. Il en est de même du quai de Morland et du quai de la Grève; les travaux ont été commencés, et bientôt tous les quais de la rive droite de la Seine présenteront ainsi une ligne non interrompue de plantations. De plus, des projets ont été étudiés, approuvés, et vont être mis incessamment en

cours d'exécution sur le boulevard Contrescarpe, la place de la Roquette, la place des Grésillons. On étudie en ce moment de nouveaux projets qui consistent à porter cet embellissement sur le quai des Tuileries et sur la rive gauche de la Seine.

Pour garantir ces plantations du choc des voitures, l'administration à fait établir, au lieu des bornes employées jusqu'à ce jour, qui gênaient la circulation publique en occupant un terrain precieux et ne remplissaient même pas convenablement le but proposé, une ligne non interrompue de bordures en granit, soutenant les terres en forme de trottoir sur-élevé. Ce système de bordures a été appliqué dans une assez grande étendue, sur les places Mazas et Richelieu, les boulevards Montmartre et des Italiens, etc., etc.

Sur d'autres points de la voie publique, où la circulation est moins active et par conséquent les causes de détérioration des bordures moins nombreuses, l'administation a songé, pour raison d'économie, à remplacer les bordures en granit par des bordures en grès taillé, qui atteindront parfaitement le même but. C'est dans ce système que seront établies les bordures de la place des Grésillons et du boulevard Contrescarpe.

Partout où l'administration a fait ces améliorations, elle a cru devoir, pour ajouter à l'agrément de ces promenades, y placer des bancs en pierre, vivement sollicités par la classe nombreuse des promeneurs qui les fréquentent. C'est ainsi que les bancs ont été ordonnés et posés sur toute la ligne des quais de la Mégisserie, de Gèvres et Pelletier; sur le terre-plein du Pont-Neuf, sur les boulevards Montmartre, des Italiens, Bourdon, sur la place Richelieu, etc.

§ III.

STATISTIQUE

DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE LA VILLE DE PARIS [1].

On verra, sans doute avec intérêt, les tableaux qui vont suivre des recettes et dépenses, faites par le trésorier de la ville de Paris, pendant quarante ans. Ces tableaux, sur l'exactitude desquels on peut compter, comprennent, sans interruption, tout l'intervalle entre l'an VI de la République (1797) et l'année 1837. Cette époque, si féconde en événements, part du Directoire, traverse le Consulat, l'Empire, la Restauration, et le Gouvernement que nous a donné la Révolution de juillet. Il n'était pas possible de remonter plus haut; les comptes antérieurs, s'il y en a eu, n'ont pu présenter que des assignats ou des mandats qui n'offriraient aucun terme de comparaison. Les chiffres de ces tableaux, jusques et y compris 1830, sont extraits d'un ouvrage de M. Martin Saint-Léon, intitulé : *Résumé statistique des recettes et dépenses de la ville de Paris*, dont l'Académie des Sciences a fait une mention honorable dans sa séance du 8 décembre 1834. Pour les années suivantes, on s'est servi des comptes mêmes publiés par le préfet de la Seine, en élaguant les reports d'exercice à exercice, qui auraient formé double emploi.

[1] Les détails donnés par Dulaure sur cette importante matière, dans la statistique qui se trouve à la fin du tome VII, nous ont paru tellement incomplets que nous avons cru devoir y suppléer par un travail entièrement nouveau. Nous avons réuni ici un ensemble de documents qui ne laissera, nous l'espérons du moins, rien à désirer touchant les comptes municipaux de la ville de Paris.

Le résultat de tous ces comptes présente, au 30 juin 1837, une somme en caisse de 22,482,288 fr. 23 cent., conforme au procès-verbal de vérification, dressé le même jour, au soir, par deux membres du conseil municipal. On a dû se borner, pour les années 1830 et antérieures, à un double tableau totalisé par exercice, et ensuite par chapitre, comme si ces 33 années ne formaient qu'une seul exercice; mais pour les six années suivantes, on trouvera le détail, par chapitre, des recettes et des dépenses. Il est à regretter que les bornes de cet ouvrage ne permettent pas d'entrer dans de plus grands développements. En effet, presque tous les actes de l'administration finissent par amener une recette ou une dépense; les comptes détaillés d'une commune, ou d'un établissement quelconque, en présentent donc naturellement l'histoire la plus véridique et la plus complète. Mais ici cette multitude de chiffres aurait été fastidieuse, et cette manière, d'ailleurs aride de raconter, nous aurait entraîné bien au-delà des limites que nous nous sommes imposées.

RECETTES.			DÉPENSES.		
EXERCICES.	TOTAUX par EXERCICES. fr	c	EXERCICES.	TOTAUX par EXERCICES. fr.	c
An 6	505.848	»	An 6	4,970,474	03
7	7,366,467	47	7	5,644,595	72
8 et antér.	10,406,659	56	8 et antér.	12,247,157	64
9	12,530,739	67	9	11,216,447	27
10	14,255,810	25	10	11,872,210	95
11	11,846,564	01	11	11,962,994	90
12	18,773,734	68	12	18,128,640	75
13	22,404,238	11	13	20,682,880	11
14 (100 j.)	4,162,705	54	14 (100 j.)	5,462,554	88
1106	20,602,742	29	1806	21,434,180	42
1807	19,939.504	07	1807	20,271,039	71
1808	22,397.480	82	1808	21,987 525	68
1809	24,569.934	29	.1809	22,857,999	76
1810	27,005,145	81	1810	28,264,760	06
1811	34,336,947	57	1811	35,705,105	47
1812	34,746.064	42	1812	30 658,401	31
1813	25,815,988	55	1813	22,667,062	56
1814	34,952.755	46	1814	33,483,376	52
1815	79,008,585	37	1815	78,078,442	56
1816	45,873,167	84	1816	36,534,380	05
1817	59,166.952	56	1817	68,721,218	61
1818	34,390,755	15	1818	32,874.350	85
1819	38,958.820	52	1819	38,728,901	67
1820	40,408,072	72	1820	41,459,794	29
1821	41,654,539	84	1821	43,537,014	67
1822	45,115,549	21	1822	45,695,992	76
1823	56,099,404	90	1823	49,242,014	84
1824	46,889,126	29	1824	50,472,320	99
1825	49,222,598	»	1825	50,179,062	11
1826	45,699,574	87	1826	46,588,696	63
1827	43,276,831	13	1827	44,387,846	12
1828	44.215,074	66	1828	44,597,339	68
1829	49,609,969	08	1829	48,695,224	61
1830	44,020,456.	56	1830	45,178,403	74
	1,096,865,351	55		1,096,865,351	35

TABLEAU GÉNÉRAL, PAR CHAPITRES,

DES RECETTES FAITES DE 1797 A 1830.

	fr.	c.	fr.	c.
Centimes communaux ordinaires......	19,305,845	59		
Octroi........................	675,178,524	02		
Droits sur les ventes dans les halles et marchés........................	25,962,415	22		
Poids public et mesurage...........	8,678,154	77		
Grande et petite voiries.............	2,407,852	95		
Etablissements hydrauliques.. . .	7,996,944	61		
Caisse de Poissy...........	28,765,445	59		
Abattoirs.....................	12,111,672	57		
Entrepots..................	7,179,373	47		
Locations de places et d'abris dans les halles et marches.................	2,864,690	85		
Locations d'emplacements sur la voie publique..........................	5,738,952	54		
Loyers de propriétés communales.. ..	4,186,809	57		
Ferme-régie des jeux............ .	92,930,582	82		
Créances diverses...................	13,094,795	45		
Expéditions d'actes de l'état civil......	1,096,489	95		
Taxe des inhumations	2,278,183	69		
Concessions de terrain dans les cimetières.	5,203,085	66		
Revente de terrains, matériaux ou mobiliers........................	11,420,443	15		
Centimes communaux extraordinaires..	18,607,966	78		
Secours extraordinaires reçus du trésor, etc.......................	15,374,331	08		
Emprunts........................	132,276,470	91		
Recettes diverses imprévues...... ...	4,182,409	10		
			1,096,863,351	55

RECETTES DE L'EXERCICE 1831.

	fr.	c.	fr.	c.
Centimes communaux...............	475,063	44		
Octroi...........................	19,926,384	04		
Droits sur les ventes dans les halles et marchés........................	1,101,650	85		
A reporter......	21,505,098	30	1,096,865,351	55

	fr.	c	fr.	c
Report........	24,505,098	30	1,096,865,554	35
Poids public et mesurage....	243,380	01		
Grande et petite voiries	62,450	60		
Produits des établissements hydrauliques.	522,915	67		
Caisse de Poissy................	1,092,947	53		
Abattoirs....	894,466	58		
Entrepôts..	474,851	47		
Locations de places et abris dans les halles et marchés....	192,525	37		
Locations d'emplacements sur la voie publique.	255,427	20		
Loyers de propriétés communales données à bail.	446,819	27		
Ferme-régie des jeux.....	6,055,400	»		
Créances diverses recouvrées...... . ..	456,504	64		
Expéditions d'actes de l'état civil. . . .	56,846	»		
Taxe des inhumations......... . ..	474,626	»		
Concessions de terrains dans les cimetières.....	441,880	»		
Exploitation des voiries..	466,000	»		
Total des recettes ordinaires..	32,389,738	64		
Recettes extraordinaires.	15,977,155	42	48,366,894	06

RECETTES DE L'EXERCICE 1832.

	fr.	c	fr.	c
Centimes communaux..	592,569	24		
Octroi....	20,435,618	26		
Droits sur les ventes dans les halles et marchés.......	1,478,886	26		
Poids public et mesurage....	225,665	77		
Grande et petite voiries.......	70,207	65		
Produits des établissements hydrauliques.	564,564	40		
Caisse de Poissy.	1,486,244	44		
Abattoirs.	949,881	43		
Entrepôts	415,608	»		
Locations de places et abris dans les halles et marchés..	207,719	25		
Locations d'emplacements sur la voie publique.	250,654	50		
A reporter.....	26,034,577	55	1,145,230,245	41

	f	c.	fr.	c.
Report........	26,034,577	55	1,145,230,245	41
Loyers de propriétés communales données à bail.....................	409,794	64		
Ferme-régie des jeux...............	6,046,723	64		
Expéditions d'actes de l'état civil......	41,504	25		
Taxe des inhumations..............	300,638	65		
Concessions de terrains dans les cimetières..............................	843,847	47		
Exploitation des voiries..............	466,000	»		
Recettes diverses..................	4,101,366	83		
Recettes de l'arriéré..................	790,507	22		
Total des recettes ordinaires annuelles..........................	38,574,759	92		
Recettes extraordinaires.......	22,987,621	44		
			61,362,384	03

RECETTES DE L'EXERCICE 1833.

Centimes communaux..............	638,517	43		
Octroi..........................	26,934,914	95		
Droits sur les ventes dans les halles et marchés.........................	1,220,641	48		
Poids public et mesurage............	457,598	53		
Grande et petite voiries..............	401,460	60		
Établissements hydrauliques..........	592,961	87		
Caisse de Poissy....................	1,237,562	27		
Abattoirs..........................	982,279	34		
Entrepôts..........................	386,407	99		
Locations de places et abris dans les halles et marchés..................	206,684	44		
Locations d'emplacements sur la voie publique.......................	241,444	50		
Loyers de propriétés communales données à bail.....................	97,678	27		
Ferme-régie des jeux...............	6,458,479	14		
Expéditions d'actes de l'état-civil.....	37,769	23		
Taxe des inhumations..............	517,435	»		
Concessions de terrains dans les cimetières..........................	543,546	»		
A reporter.......	39,804,547	75	1,206,592,626	44

	fr.	c.	fr.	c.
Report.......	39,804,547	73	1,206,392,626	44
Exploitation des voiries.............	166,000	»		
Recettes diverses....................	1,033,899	27		
Recettes de l'arriéré................	819,856	23		
			41,824,283	23

RECETTES DE L'EXERCICE 1834.

Centimes communaux...............	483,292	46		
Octroi............................	27,698,435	25		
Droits sur les ventes dans les halles et marchés........................	1,340,882	86		
Poids public et mesurage....... ...	162,471	84		
Grande et petite voiries....	97,743	24		
Produits des établissements hydrauliques..............	657,296	76		
Caisse de Poissy..................	1,289,546	51		
Abattoirs...................	1,042,077	65		
Entrepôts........................	105,065	14		
Locations de places et abris dans les halles et marches.................	195,804	16		
Locations d'emplacements sur la voie publique..........	238,025	55		
Loyers de propriétés communales données a bail....	71,497	24		
Ferme-regie des jeux...............	6,546,319	30		
Expéditions d'actes de l'état-civil ...	36,093	75		
Taxe des inhumations...............	311,807	50		
Concessions de terrains dans les cimetières	457,120	»		
Exploitation des voiries............	166,000	»		
Recettes diverses..................	394,945	03		
Recettes extraordinaires...........	314,474	45		
Recettes de l'arriéré....	122,342	98		
			42,031,078	18

RECETTES DE L'EXERCICE 1835.

Centimes communaux...............	484,427	63		
Octroi............................	29,085,547	40		
A reporter........	29,569,975	03	1,290,447,987	85

	fr.	c.	fr.	c.
Report	29,569,975	05	1,290,447,987	85
Droits sur les ventes dans les halles et marchés	1,392,029	60		
Poids public et mesurage	164,439	46		
Grande et petite voiries	147,200	22		
Établissements hydrauliques	703,394	46		
Caisse de Poissy	1,315,485	47		
Abattoirs	1,056,523	47		
Entrepôts	437,479	59		
Locations de places et abris dans les halles et marchés	481,907	38		
Locations d'emplacements sur la voie publique	240,877	58		
Loyers de propriétés communales	403,585	79		
Ferme, régie des jeux	6,630,585	71		
Expéditions des actes de l'état civil	54,869	75		
Taxe des inhumations	420,605	»		
Concessions de terrains dans les cimetières	589,888	»		
Exploitation des voiries	166,000	»		
Recettes diverses annuelles	776,420	59		
	44,191,862	47		
Recettes accidentelles	140,824	58		
Recettes de l'arriéré	687,937	77		
			45,020,624	52

RECETTES DE L'EXERCICE 1836.

	fr.	c.	fr.	c.
Centimes communaux	782,848	»		
Octroi	29,619,530	49		
Droits sur les ventes dans les halles et marchés	1,474,726	86		
Poids public et mesurage	200,993	37		
Grande et petite voiries	126,602	47		
Établissements hydrauliques	702,015	26		
Caisse de Poissy	1,321,999	89		
Abattoirs	1,077,530	29		
Entrepôts	446,729	65		
A reporter	35,752,775	98	1,335,468,612	37

	fr.	c.	fr.	c.
Report........	35,752,773	98	1,335,468,642	57
Locations de places dans les halles et marchés........................	330,953	84		
Locations d'emplacements sur la voie publique....................	310,988	08		
Loyers de propriétés communales.. .	103,933	32		
Ferme-régie des jeux..	6,415,792	47		
Expéditions d'actes de l'état civil....	94,025	75		
Taxe des inhumations....	415,435	»		
Concessions de terrains dans les cimetières....	535,256	»		
Exploitation des voiries...... ...	424,500	»		
Recettes diverses annuelles.. .. .	674,571	45		
Total des recettes ordinaires..	44,657,232	87		
Recettes accidentelles....	114,731	74		
	44,771,964	61		
Recettes de l'arriéré...	374,090	54	45,146,055	15

Ainsi, le total général des recettes realisées pour le compte de la ville de Paris, pendant les quarante années de 1797 à 1836, a été de un milliard trois cent quatre-vingts millions six cent quatorze mille six cent soixante-sept francs cinquante-deux centimes, ci......... .... 4,380,614,667 52

TABLEAU GÉNÉRAL

PAR CHAPITRES,

DES DÉPENSES ACQUITTÉES DE 1797 A 1837.

	fr.	c.	fr.	c.
Préfecture, mairie centrale..........	7,333,446	66		
Mairies d'arrondissements...........	10,260,074	08		
Administration des contributions directes..........................	5 544,527	02		
Frais d'administration des travaux publics..........................	2,424,526	02		
Frais d'exploitation ou de perception...	59.742.770	90		
Cultes..........................	4.838,632	»		
Instruction publique...............	6.599,872	78		
Hôpitaux, hospices et secours à domicile..........................	162,707,734	35		
Service militaire de la place.........	2.535,858	75		
Approvisionnement de réserve (conservation de l')..................	12.747,898	99		
Service ordinaire des eaux..........	8.718.916	28		
Entretien et conservation d'établissements communaux...............	3.857,434	76		
Travaux d'entretien, dirigés par les ingénieurs..........................	7,494,910	25		
Service de la grande voirie...........	4,610,940	05		
Redevances foncières dues aux hospices.	1,135,206	29		
Dépenses imprévues...............	628,409	67		
Frais d'administration de la police....	88,718,656	55		
Sapeurs-pompiers..................	10,778,548	85		
Gendarmerie royale de Paris........	46.860,045	95		
Frais de surveillance et de perception dans les halles et marchés.........	9,446,458	59		
Dépenses imprévues. — Police........	498,273	55		
Amortissement de la dette...........	132,165,056	54		
A reporter........	589,209.647	40		

	fr.	c.	fr.	c.
Report........	589,209,647	40		
Charges de la ville envers l'état.	220,943,186	07		
Acquisitions pour grands travaux......	43,094,870	03		
Construction et restauration d'édifices communaux	64,524,494	70		
Grosses réparations et distribution des eaux, égouts....................	13,474,852	57		
Élargissement de la voie publique.....	14,508,060	64		
Pavages neufs et trottoirs....... ..	3,393,726	63		
Navigation. — Canaux de l'Ourcq et Saint-Martin..........	49,448,642	84		
Assainissement de la Bièvre..... .	735,946	01		
Secours et subventions extraordinaires..	28,886,295	08		
Embellissements et objets d'art... ..	749,598	53		
Dépenses diverses..	3,882,848	93		
Frais d'occupations militaires en 1814 et 1815..	50,283,583	53		
Taxations sur contributions municipales extraordinaires....	136,376	"		
Pensions municipales. — Police.. .	1,217,956	83		
Fonds de réserve pour dépenses imprevues extraordinaires. — Police... .	1,934,922	75		
Garde nationale.	12,436,712	41		
Dotation de l'approvisionnement de réserve	6,233,956	98		
Fêtes extraordinaires..	8,775,503	53		
			1,096,863,354	55

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1831.

DÉPENSES ORDINAIRES.

Préfecture, mairie centrale...... ..	390,787	54		
Mairies d'arrondissements...........	367,237	74		
Administration des contributions directes.	446,995	30		
Frais d'administration des travaux publics...	59,650	64		
Frais d'exploitation et de perception...	2,741,327	21		
Cultes..	495,726	14		
A reporter.....	4,099,702	57	1,096,863,354	55

	fr.	c.	fr.	c.
Report.......	4,099,702	57	1,096,863,351	33
Instruction publique...............	296,935	05		
Hôpitaux, hospices et secours à domicile.	5,300,000	»		
Service militaire...	1,004,799	32		
Approvisionnement de réserve....	90,277	12		
Service ordinaire des eaux...	»	»		
Travaux d'entretien des établissements communaux...........	108,040	60		
Travaux d'entretien dirigés par les ingénieurs.	1,070,657	46		
Service de la grande voirie....	480,260	93		
Redevances..	68,683	50		
Dépenses imprévues	16,650	73		
Dépenses ordonnancées par le préfet de police...	6,855,504	50		

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

	fr.	c.	fr.	c.
Dette municipale	12,718,517	86		
Prélevements du trésor et charges de la ville envers l'état.............. .	10,375,800	51		
Acquisitions pour les grands travaux...	242,092	76		
Construction et reparation d'édifices communaux	929,796	41		
Grosses réparations............... .	345,467	78		
Elargissement de la voie publique.....	1,619,545	29		
Pavages neufs et trottoirs............	378,516	35		
Navigation, canaux............... ..	549,544	85		
Secours et subventions extraordinaires..	1,190,444	46		
Embellissements et objets d'art..	20,838	75		
Dépenses diverses................ .	66,454	69		
Dépenses imprévues................	25,347	»		
Arriéré..........................	501,484	57		
Dépenses ordonnancées par le préfet de police.......................	237,902	20		
			48,366,894	06
A reporter.......			1,145,230,245	31

	fr	c
Report..........	4,145,230,245	41

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1832.

BUDGET ANNUEL.

Arrérage de la dette municipale......	3,704,779	98		
État civil..........................	40,242	80		
Contribution foncière...............	11,453	65		
Prélèvements au profit du trésor....	9,697,036	22		
Préfecture, mairie centrale.........	482,887	43		
Mairies d'arrondissements..........	342,961	90		
Frais d'exploitation ou de perception...	2,554,036	24		
Instruction primaire............	156,323	24		
Cultes..........	62,134	84		
Inhumations et cimetières......	336,974	42		
Garde nationale et service militaire	902,469	46		
Grande voirie.....	157,509	25		
Travaux d'entretien......	1,221,726	39		
Grosses réparations..........	253,159	34		
Frais de direction de travaux.....	174,447	78		
Dépenses diverses............	192,240	87		
Hôpitaux, hospices et établissements de bienfaisance..........	5,500,000	»		
Arriéré.........................	798,482	48		
Préfecture de police...............	7,338,793	98		
Bibliothèques, musées, promenades...	50,736	22		
Colléges et établissements d'instruction publique.................	132,691	70		
Pensions et secours..............	14,216	35		
Fêtes publiques..................	191,313	03		
Dépenses imprévues	443,988	45		
Grands travaux neufs............	2,154,914	04		

BUDGET EXTRAORDINAIRE.

Engagements à échéances............	10,339,840	96		
Travaux d'urgence	2,967,317	24		
Fonds de réserve	7,681,496	10		
			57,947,694	03
A reporter.........			4,203,177,939	44

		fr.	c.
Report..........		1,203,177,939	44

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1833.

	fr.	c.	fr.	c.
Arrérages de la dette municipale......	4,311,471	50		
État civil........................	48,196	95		
Contribution foncière..............	11,198	94		
Prélèvement au profit du trésor......	10,557,761	76		
Préfecture, mairie centrale.........	502,031	98		
Mairies d'arrondissements..........	367,058	27		
Frais d'exploitation et de perception...	2,599,717	76		
Instruction primaire............	160,142	90		
Cultes........................	65,213	20		
Inhumations et cimetières.........	311,257	65		
Garde nationale et service militaire...	934,701	40		
Grande voirie..................	148,668	64		
Travaux d'entretien.............	1,228,850	69		
Grosses réparations aux édifices communaux..................	148,751	41		
Frais de direction de travaux.........	175,361	69		
Dépenses diverses.................	151,227	60		
Hospices et établissements de bienfaisance....................	5,238,000	»		
Arriéré.........................	813,469	23		
Préfecture de police...............	6,953,259	23		
Bibliothèques, musées, promenades...	64,518	57		
Colléges et établissements d'instruction publique................	135,398	93		
Pensions et secours................	14,247	46		
Fêtes publiques...................	340,373	48		
Fonds de réserve..................	461,033	51		
Grands travaux neufs.............	2,437,496	26		
			38,276,435	21

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1834.

	fr.	c.	fr.	c.
Arrérages de la dette municipale......	4,803,079	68		
État civil........................	53,713	55		
Contribution foncière..............	9,202	80		
A reporter.....	4,845,996	03	1,241,454,374	65

	fr.	c.	fr.	c.
Report	1,845,996	05	1,241,454,374	65
Prélèvements au profit du trésor...	40,697,279	68		
Préfecture, mairie centrale..........	483,422	48		
Mairies d'arrondissements...........	359,326	30		
Frais d'exploitation ou de perception..	2,544,050	13		
Instruction primaire....	452,087	69		
Cultes...	60,522	40		
Inhumations et cimetières..	297,483	21		
Garde nationale et service militaire..	943,841	95		
Grande voirie......	192,335	12		
Travaux d'entretien	1,036,362	»		
Grosses réparations aux édifices communaux	79,499	04		
Frais de direction de travaux. ..	494,068	81		
Dépenses diverses.....	420,430	23		
Hospices et établissements de bienfaisance...	5,328 257	»		
Arriéré.	1,899 884	08		
Préfecture de police . . .	[illegible],940,[illegible]93	13		
Bibliothèques, musées, promenades...	22.259	72		
Colléges et établissements d'instruction publique	126 947	18		
Pensions et secours	14,734	66		
Fêtes publiques...	229,845	46		
Fonds de réserve	49[illegible],557	05		
Grands travaux neufs.. . .	2,852,252	78		
			59,555,[illegible]90	9[illegible]

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1835.

	fr.	c.	fr.	c.
Arrérages de la dette municipale.... .	1,852,430	97		
État civil...	33,623	45		
Contribution foncière . ..	8,347	63		
Prélèvement au profit du trésor.	40,390,989	84		
Préfecture, mairie centrale.....	493,454	59		
Mairies d'arrondissements..	359.486	21		
Frais d'exploitation ou de perception.	2,663,579	45		
Instruction primaire	208,412	03		
Cultes.......	58,497	39		
A reporter	49,250,494	03	1,281,007,965	63

	fr.	c.	fr.	c.
Report.......	19,250,194	05	1,281,007,965	65
Inhumations et cimetières...........	342,427	10		
Garde nationale et service militaire....	890,516	61		
Grande voirie............... ...	215,494	61		
Travaux d'entretien................	1,118,038	14		
Grosses réparations aux édifices communaux......................	121,769	22		
Frais de direction de travaux.... ...	196,280	32		
Dépenses diverses..................	117,642	07		
Hospices et établissements de bienfaisance.........................	3,339,265	20		
Arriéré........................	68,201	38		
Préfecture de police.................	7,025,888	68		
Bibliothèques, musées, promenades....	65,225	19		
Colléges et établissements d'instruction publique	124,160	40		
Pensions et secours...........	14,189	08		
Fêtes publiques...	317,905	87		
Fonds de réserve..................	236,664	85		
Grands travaux neufs...............	3,108,249	14		
	38,517,812	19		
Dépenses supplémentaires de 1833.....	290,586	30		
Idem. de 1834.....	2,365,229	01		
Idem. de 1835.....	1,006,458	35		
			42,180 085	85

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1836.

Arrérages de la dette municipale......	4,933,944	62		
État civil.........................	35,000	»		
Contribution foncière...............	8,326	47		
Prélèvement au profit du trésor.......	10,336,866	38		
Préfecture, mairie centrale..........	504,423	73		
Mairies d'arrondissements............	357,386	52		
Frais d'exploitation et de perception...	2,727,215	04		
Instruction primaire................	327,202	27		
Cultes...........................	36,183	06		
A reporter.......	19,186,351	09	1,323,188,051	46

	fr.	c.	fr.	c.
Report	19,486,551	09	1,325,488,054	46
Inhumations et cimetières	304,768	50		
Garde nationale et service militaire	881,456	45		
Grande voirie	430,797	50		
Travaux d'entretien	1,053,594	30		
Grosses réparations aux édifices communaux	48,087	»		
Frais de direction de travaux	199,673	07		
Dépenses diverses	429,793	83		
Hospices et établissements de bienfaisance	5,295,020	»		
Arriéré	45,546	85		
Dépenses portées au budget de M. le préfet de police	7,022,494	98		
Bibliothèques, musées, promenades ...	41,629	04		
Colléges et établissements d'instruction publique	122,182	58		
Pensions et secours	43,509	83		
Fêtes publiques	233,491	86		
Fonds de réserve	723,404	42		
Grands travaux neufs	2,864,710	53		
	38,536,[illegible]41	65		
Dépenses supplémentaires de 1835	4,332,210	58		
Idem. de 1836 ..	2,559,250	45		
			42,427,872	18

Ainsi le total général des dépenses acquittées pour le compte de la ville de Paris, pendant les quarante années, de 1797 à 1837, a été de un milliard trois cent soixante-cinq millions six cent quinze mille neuf cent vingt-trois francs soixante-quatre centimes, ci 1,365,615,923 64

SITUATION AU 30 JUIN 1837.

	fr.	c.
On a vu, page 130, que la totalité des recettes, de 1797 à 1836, inclusivement, avait été de.	1,580,644,667	52
Les dépenses, dans le même intervalle, ont été de. . .	1,565,645,923	64
L'excédant des recettes sur les dépenses est de	14,998,743	88
Il faut y ajouter.		
L'excédant des recettes sur les six premiers mois de 1837.	6,221,329	07
Les fonds en dépôt à la caisse municipale. . .	1,262,815	28
Total.	22,482,888	23

Le trésorier de la ville a représenté cette somme dans les valeurs suivantes

Numéraire et billets de la banque de France.	84,985	10
Crédit à la banque suivant le carnet.	1,370,892	13
Effets en portefeuille pour droits d'octroi.	1,027,011	»
Récépissés de fonds placés au trésor public.	20,000,000	»
Somme égale.	22,482,888	23

FIN DE L'APPENDICE.

TABLE

DES

CHAPITRES ET PARAGRAPHES

CONTENUS DANS LE TOME HUITIÈME.

APPENDICE.	1
§ Ier. Établissements religieux.	*Ibid.*
Église de la Madeleine.	*Ibid.*
Séminaire de Saint-Sulpice.	7
Chapelle expiatoire.	8
— du Père-Lachaise.	10
Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle.	11
Saint-Vincent-de-Paul.	*Ibid.*
Saint-Denis-du-Saint-Sacrement.	12
Notre-Dame-de-Lorette.	*Ibid.*
Panthéon.	24
§ II. Établissements civils.	25
Ponts de Paris.	*Ibid.*
— de Bercy.	*Ibid.*
— de l'Archevêché.	*Ibid.*
— Louis-Philippe.	*Ibid.*
— d'Arcole.	26
— du Carrousel.	*Ibid.*
— des Invalides.	*Ibid.*
MUSÉES.	27
Museum d'histoire naturelle et Jardin du Roi.	*Ibid.*
Musées du Louvre.	40
— du Moyen Age et de la Renaissance.	45
— des Antiquités égyptiennes, grecques et romaines.	47

Salles historiques du Louvre. 53
Musée des Tableaux de l'Ecole espagnole. 55
— naval. 56
— des dessins des grands maîtres. 59
École royale des Beaux-Arts. *Ibid.*

MONUMENTS DIVERS. 66

Arc de triomphe de l'Étoile. *Ibid.*
Obélisque de Luxor. 82
Maison *dite* de François Ier. 98
Hôtel du quai d'Orsay. 99
Palais de Justice. 101

PRISONS. 106

Prison-modèle. *Ibid.*
Dépôt des condamnés. 108
Nouvelle maison d'arrêt. 109

Bassins de la rue Racine. 111
Quais. 112
Chemins de fer. 113
Chemin de fer de Saint-Germain. *Ibid.*
Plantations. 120

§ III. Statistique des recettes et dépenses de la ville de Paris. 122

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES.

TABLE GÉNÉRALE

ET ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES

DE L'HISTOIRE DE PARIS ET DE L'APPENDICE.

Le chiffre romain indique le tome, et le chiffre arabe la page.

A.

Abattoirs : leur destination, VII, 181 : leur nombre, leur situation, 181 et 182. — *d'Ivry* : sa description, 182. — *de Montmartre* : sa description, espace qu'il occupe, *ib.* — *de Popincourt* : sa description, *ib.* — *du Roule* : sa description, espace qu'il occupe, *ib.* — *de Vaugirard* : sa description, 183.

Abbayes de Paris, sous le règne de Henri IV : étaient fortifiées comme des places fortes, IV, 248 ; abbayes et prieurés commandataires de Paris, leur nombre, leur revenu, VII, 23. — *Saint-Antoine* pillée par les soldats du duc d'Aumale, IV, 150 ; convertie en hôpital, en quel temps, VII, 61.

Abbés des monastères de Paris : usurpent les droits souverains, I, 342 et 343, leur juridiction : sont souverains ; leur faste, leur orgueil ; ils marchent avec un cortége de soixante chevaux, II, 41 ; affermaient leurs prévôtés, 183. — De Paris et de Saint-Denis : leur incivilité envers l'évêque de Paris, II, 336 et 337. — Leur grand nombre à Paris sous Louis XIV ; leur costume, leurs perruques blondes, V, 484 ; quelle espèce d'hommes étaient ainsi nommés sous Louis XV, VI, 320 et 321.

Abbo, évêque de Valence : est complice du meurtre de Léodégarius, évêque d'Autun, et lui succède dans son siége, I, 274.

Abbon, élève de l'école de Saint-Germain-des-Prés : compose un poëme sur le siége de Paris par les Normands, I, 363 ; ce qu'il dit de l'île de la Cité, 336 ; ne dit rien qui puisse faire soupçonner l'existence d'une seconde enceinte de Paris, *ib.*, et 411 et 412.

Abélard : ses écoles indépendantes ; professe à Melun, à Corbeil, à Paris, puis à Melun, puis à Paris ; partout persécuté par les envieux ; appelle ses écoles *son camp* ; professe en plein air. Il est mutilé à Paris, se retire à Saint-Denis, où il se fait moine, I, 390 et 391. Il transfère son école à Provins, puis dans un lieu désert où il fonde une abbaye qu'il nomme *Paraclet*, 392 ; est nommé à l'abbaye de Saint-Gildas-de-Ruis en Bretagne, *ib.* ; revient à Paris, *ib.* Il fait nommer son amante Héloïse, abbesse au Paraclet, 393. — Grand nombre de ses écoliers, 392 ; plusieurs de ses élèves parviennent aux éminentes dignités de l'Église ; l'un devient pape. Il commença la réputation des écoles et accrut la population de Paris, 392 et 393. — Et *Héloïse* : leur tombeau, placé au Musée des monuments français ; sa description ; par qui il fut construit ; où il est transféré, VII, 129 ; ensuite placé au cimetière du Père Lachaise, *ib.* et 237,

Abjuration de Henri IV à Saint-Denis, IV, 471.

Ablon, village où est établi le culte protestant : son éloignement de Paris lui fait préférer Charenton, IV, 256 et 257.

Aboyeuses : qualifications de certaines convulsionnaires, VI, 32.

Abreuvoir-Maçon : sa situation ; les filles publiques étaient autorisées à y tenir des lieux de débauche, III, 257.

Abreuvoirs de Paris : leur nombre, VII, 307.

Æga, espion que Dagobert plaça auprès de son frère Charibert, I, 235.

Ægidius, évêque de Reims : ses intrigues, ses perfidies ; les maux qu'il cause ; fabrique de faux titres ; est condamné à l'exil par le concile de Metz ; fait l'aveu de ses crimes, I, 258 et 259.

Ætius, archidiacre de Paris : au concile tenu dans cette ville pour juger Prétextat, il s'efforce en vain de ranimer le courage abattu des évêques, I, 263.

Académies : dénomination commune aux écoles d'escrime, de danse et aux tripots de jeu, V, 294 et 295 ; dénomination à laquelle les sociétés d'artistes, de littérateurs et de savants avaient renoncé pendant la révolution, et qu'on leur a imposée depuis 1814, 293 et 295. Ce mot est devenu vulgaire, VII, 414 ; donné aux diverses classes de l'Institut, 415. — *d'architecture* : son origine, son état actuel, V, 294. — *de chirurgie* : lieu de ses séances, VI, 118. — *de danse* : fondée par Louis XIV dans quelle intention, V, 294. — *française* : son origine, IV, 534, noms de ceux qui la composaient d'abord ; son fondateur ; le parlement résiste à sa fondation ; ses premiers travaux, IV, 455 et suiv. ; lieux de ses séances, 455 ; éloges qu'elle prodigue à Louis XIV, V, 152. — *des inscriptions et belles-lettres* : son origine, V, 287 ; composée d'abord de quatre membres ; nommée petit conseil, ou petite académie ; elle n'a point pour objet les progrès de la littérature ; ses membres sont présentés à Louis XIV, ce qu'il leur dit, *ib.* et 288 ; ce qu'elle était sous le ministère de Louvois, 288 et 289 ; reçoit le nom d'*Académie des inscriptions et des médailles*, le nombre des membres s'accroît, siége au Louvre, a un règlement, 289 et 290 ; forme la troisième classe de l'Institut, 290. — *de jeux*, V, 294. — *de législation* : remplace l'École de droit, en quel temps, VI, 421. — *royale de musique* : voyez *Opéra*. — *royale pour la noblesse* : son objet, IV, 455. — *de peinture et d'escrime*, V, 294. — *de Saint-Luc* : son origine, ses concours, ses expositions, sa suppression, V, 286 et 287 ; fait des expositions de tableaux, VI, 155 et 156. — *des deux sciences* : projetée sous le règne de Charles IX ; le parlement s'oppose à son établissement ; en quoi consistaient ces deux sciences, IV, 24. — *des sciences* : son origine, ses premiers membres, pour la plupart peu connus dans les sciences. On propose à ses membres de s'occuper de théologie ; la Sorbonne s'y oppose. L'astrologie judiciaire et la recherche de la pierre philosophale sont des sciences interdites à cette académie ; lieu de ses séances, confirmation de ses règlements, V, 290, 291 et 292 ; pensions de ses membres, comment payées, 292 et suiv. ; forme la première classe de l'Institut, 294. — *de peinture et de sculpture* : cause de son établissement, 285 ; académie pareille établie à Rome, comme à celle de Paris, 286.

Accouchement (hospice de l') : voyez *Hospice de l'accouchement* et *École d'accouchement*.

Accusé : ne doit point être condamné sans être entendu ; on est obligé de rappeler ce principe aux juges des Francs, I, 225 ; reconnu innocent, obtient des indemnités sous la Convention nationale, VII, 39, la note.

Actes des apôtres, titre d'un ouvrage périodique ; ce qu'on lit dans cet ouvrage sur la proclamation du roi contre l'émigration, VI, 558.

Adalard, avoué de l'église d'Arvincourt ; pille les biens de l'église qu'il devait protéger ; action d'une femme à ce sujet, II, 24 et 25.

Adalbéron, archevêque de Reims : trahit son roi légitime en sacrant Hugues Capet ; reproches qu'il reçoit de la part de Charles, duc de Lorraine, I, 272.

Adalbéron Ascelin, évêque de Laon, corrompu par Hugues Capet, trahit Charles, duc de Lorraine, légitime héritier de la couronne ; ouvre à son ennemi Hugues Capet, pendant la nuit, les portes de la ville de Laon, et lui livre Charles et son épouse, I, 272.

Adam, clerc du roi : donne à l'Hôtel-Dieu

deux maisons, à condition que le jour de son anniversaire on donnera aux malades tous les mets qu'ils demanderont, II, 278 et 279.

Adam et *Ève*, : doivent-ils être représentés avec un nombril ? querelle à ce sujet, II, 114.

Adam, abbé de Saint-Denis : fait la guerre à Burchard IV, seigneur de Montmorenci, II, 14 et 15.

Adam de Petit-Pont : enseigne la grammaire à l'école épiscopale de Paris, I, 390.

Adélaïde, épouse de Louis le-Gros : fonde le monastère de Montmartre, I, 407.

Adelaïde de Crecy, femme de Burchard, dit le *Superbissime*, comte de Corbeil, et mère d'Odon, II, 19.

Administrations de Paris au seizième siècle : leurs vices, les désordres qu'elles occasionnent, IV, 6 et suiv.; ne peuvent empêcher les séditions des écoliers; n'agissent point de concert, 9 et suiv. — *générale des hôpitaux*, et *hospices civils* de Paris: par qui établie; ses attributions, VII, 61 et 62; nombre des malades entrés dans les hôpitaux pendant huit années, 61 et la note. — *diverses* de Paris, 582 et suiv. — *municipale* de cette ville, *ib.*; ses contributions directes et indirecte, 364 et suiv. — *de Paris* : leur désordre au seizième siècle, IV, 58.

Adoption, grade maçonnique : par qui imaginé, VI, 177.

Adultère. V, 476. — et *fornications*. III, 40 et 41.

Aérostats : deviennent des instruments de guerre, VII, 57, la note. Voyez *Ballons*.

Affiches : épingle ou boucle qui servait à contenir le vêtement de la poitrine des dames, III, 46 et 299.

Agate, pierre gravée représentant Titus : ornait le bâton du chantre de la Sainte-Chapelle, II, 230.

Agate-onyx (camée d') le plus beau qui soit connu : ses dimensions extraordinaires; représente l'apothéose d'Auguste; les accidents qu'il éprouve; donné à la Sainte-Chapelle par Charles V, II, 230 et 231.

Agathe (*filles de Sainte-*), ou *du Silence*, couvent : leur origine, leur suppression, V, 196.

Agathias : parle avec éloge des Francs; son témoignage mérite peu de confiance, I, 254.

Agedincum : position que l'on croit être celle de Sens, I, 60.

Agents du duc de Bourgogne : excitent les Parisiens à divers massacres, III, 223; les portent à massacrer tous les détenus dans les prisons de Paris, 224 et suiv. — *inférieurs de la police de Paris* : mal payés, vendaient la liberté aux criminels qu'ils étaient chargés d'arrêter, IV, 7. — *de lieux de débauche et de la police* : VI, 398. — *provocateurs* : il en existait dans les commencements du règne de Louis XIII; ils provoquaient à des paroles et non à des actions, V, 40 et suiv. — *de prostitution*, III, 275 et 276.

Agilbertus, évêque de Paris : trompe le duc Martin, et cause sa mort; faux serments qu'il fait sur un reliquaire vide, I, 287 et 288.

Agnan (*Saint-*), chapelle : son origine; son sol est plus bas que celui des rues voisines; I, 400.

Agneau (*L'*), avocat à Arras : est chargé du gouvernement d'un chapitre maçonnique, par le prétendant d'Angleterre, VI, 177.

Agnès (*Sainte-*) : nom d'une chapelle à laquelle a succédé l'église de Saint-Eustache, II, 293.

Agnès de Méranie : seconde épouse de Philippe-Auguste, qui est forcé de la quitter pour reprendre sa première femme, II, 171; somme donnée à une église pour le salut de son âme, I, 206.

Agnus Dei, etc. : en chantant ces mots, le roi Robert renversait les forteresses de ses ennemis, I, 378 et II, 2.

Agobard, évêque de Lyon : s'oppose à l'introduction de la coutume des combats judiciaires, II, 47.

Agout (*le sieur d'*) : assiége sans succès le Palais de Justice, VI, 331, et VII, 50.

Agriculture : ses progrès, IV, 22; figurée dans un des bas-reliefs du Panthéon, VI, 87. — (*Société d'*). Voyez *Société d'agriculture*. — (*salle d'*), au Conservatoire des arts et métiers : ce qu'elle contient, VII, 158.

Aguesseau (*d'*) : tombeau de Henri d'Aguesseau, II, 141.

Aguesseau (*d'*), intendant du Languedoc : quitte sa place pour ne pas être complice des persécutions exercées contre les protestants; fait un mémoire contre ces persécutions; V. 406, la note.

Aguesseau (*Joseph-Antoine d'*), conseiller

[illegible] parlement : établit un marché public, VI, 110 et 111.

[illegible] (d'), archidiacre de Troyes, [illegible]

[illegible] de Montaigu (Gilles) fonde le collége de Montaigu ; Robert, Pierre, Louis [illegible], contribuent à cette fondation, II. [illegible] 407.

[illegible] (la duchesse d') : contribue à la fondation des filles du Précieux-Sang, IV, [illegible]; cède la terre et châtellenie de Pontoise au duc de Bouillon, qui lui donne en échange un hôtel dont elle gratifie les filles du Saint-Sacrement, V, 194.

Ail très en usage autrefois, III, 51.

Aimeric, vicomte de Rochechouard honneur singulier qu'on lui rend, II, 410, la note

Aimery (Nicolas), maître en théologie poursuivi par la justice, se réfugie dans l'asile des Grands-Augustins ; les huissiers tentent de l'en arracher, les Augustins s'y opposent; il se livre un combat, les huissiers sont condamnés, monument érigé à ce sujet, II, 248 et 249.

Aimay, personnage d'une satire de d'Aubigné : voyez *Funeste*.

Alagon jésuite un des provocateurs de l'assassinat de Henri IV, IV 514, la note.

Albe (le duc d') propose à l'assemblée de Bayonne le massacre des protestants, III, 401.

Alberon, archevêque de Trèves, le premier militaire, dans les temps de barbarie, qui ait fait manœuvrer une armée avec méthode, II, 67.

Alberoni, cardinal et intrigant : conspire contre le régent de France, VI, 11.

Albiac champ d' repaire de voleurs et de filles publiques ; ce qui arrive à plusieurs écoliers qui fréquentent ce lieu, IV, 74.

Albon (le comte *Camille d'*) ; dans les environs de Paris, plusieurs années avant la révolution, plante le premier arbre de la liberté, VI, 347, la note.

Albret (le sire d'), un des meurtriers du sieur de Giac, III, 127, la note.

Albret (hôtel d') : sa situation, fait partie de l'hôtel de la Reine ou de Soissons, III, 409.

Albret (Jeanne d'), son mariage avec le duc de Clèves : ses suites funestes, III, 315.

Alchimistes : leur grand nombre à Paris sous Louis XIV, V, 482.

Aldebert, comte de Périgueux : sa fière réponse à une question injurieuse de Hugues Capet est le trait le plus saillant de cette époque, I, [illegible] et 374.

Alduin, évêque de Limoges ; imagine le premier de faire cesser tout service divin dans son diocèse, afin d'empêcher le brigandage des seigneurs, II, 25

Alembert (D'), un des auteurs de l'Encyclopédie, VI 327.

Alençon (le duc d') : s'évade du Louvre, où il était détenu, IV, 80, sa mort, 98

Alès (Alexandre), *Docteur irréfragable*, *Fontaine de la vérité*, etc., son tombeau, II, 217.

Alesso (*Jean d'*), petit neveu de saint François de Paule son tombeau, III, [illegible].

Alethéus, patrice fait faire des propositions criminelles à la reine Bertrude ; ce patrice est poignardé par ordre du roi, I, 270.

Alexandre III, pape : consacre l'église de Saint-Germain-des-Prés, et chasse l'évêque de Paris, qui venait pour assister a cette cérémonie, I, 431 ; fait défendre aux moines d'étudier le droit romain, [illegible].

Alexandre maître brûlé vif à Paris pour opinion religieuse, III, [illegible].

Alexandre VII, pape présent singulier qu'il fait au duc de Créqui, IV, 214, la note.

Alexandre, tyran en Afrique : médaille de cet empereur, V, 314.

Alexandre-le-Grand son buste antique chargé d'une inscription grecque, VII, 251.

Alibour, médecin de Henri IV, annonce à ce roi la grossesse de Gabrielle d'Estrées ; le roi ne le peut croire ; il meurt empoisonné, dit-on, par Gabrielle, IV, 267.

Aliénor, épouse de Louis VII : abandonne ce roi, reprend l'Aquitaine, qui formait sa dot, et épouse Henri, duc de Normandie, I, 419.

Allaitement : voyez *Hospice de l'allaitement*.

Allemand (le comte) : auteur d'un précis historique de la confrérie du Saint-Sépulcre II, 433 et 434, Voy. *Aloyau*.

Allemands tentent de s'établir dans la Gaule, en sont chassés, I, 138 ; leur caractère, II, 3.3. — *écoliers* à Paris : ont une vive querelle contre les bourgeois de cette ville ; cinq de ces étrangers sont tués ; protégés par Philippe-Auguste, II, 178 et 179. — *(Collége des)* : son origine et sa situation incertaine, II, 430

Aligre (le président *d'*) : son laquais et la fille de ce laquais, VI, 510.

Alluye (la marquise *d'*) : décrétée de prise de corps, accusée d'avoir empoisonné diverses personnes, V, 439; d'avoir empoisonné son beau-père ; exilée à Amboise, 444.

Almanach royal de 1774 : ce qu'il contient est fort recherché ; l'imprimerie de cet almanach est fermée, VI, 268.

Almanachs, ou pronostications en usage au seizième siècle : le titre de plusieurs, IV, 65 et 66.

Aloyau (confrérie de l') : nom donné à la confrérie du Saint-Sépulcre ; quelques intrigants veulent en faire un ordre de chevalerie ; ce qui en arrive, II, 432 et 433 ; époque où cet ordre se relève ; ce qu'il en coûte pour y être admis ; nombre de ses chevaliers ; à qui la dignité de grand-maître est offerte, 433 et 434.

Alquier, membre du conseil des Anciens : extrait de son discours en faveur de l'établissement du conservatoire des Art-et-Métiers, VII, 135 et 136.

Amalric (*Jean*), écolier : périt de misère dans une prison infecte, III, 389.

Amar, député à la Convention : sur son rapport quarante-quatre de ses collègues sont décrétés et soixante-onze sont arrêtés, VII, 55.

Amauri : chef d'une secte presque entièrement composée de prêtres, II, 181 et 182 ; expose sa doctrine au pape qui la condamne ; en meurt de chagrin, *ib.*

Ambassadeur de la Porte-Ottomane, réside à Paris pour la première fois, VII, 153.

Ambassadeurs chargés d'offrir la couronne de Pologne au duc d'Anjou, IV, 42.

Ambassadeur du roi de Perse : imposteur que les jésuites, pour désennuyer Louis XIV, font paraître à sa cour, V, 427, la note.

Ambigu-Comique : origine de ce spectacle, VI, 201 ; ses succès sont restreints par la police ; devise de ce théâtre ; pièces qui y font fortune, 202 ; persécuté par l'archevêque de Paris, par les administrateurs de l'Opéra ; protégé par la dame Dubarri et Louis XV, 333.

Amboise (*Georges d'*), cardinal : favori et ministre de Louis XII, contribue au bien général ; ses richesses immenses ; sa mort ; son convoi somptueux, III, 261 et 262. Ce cardinal fait construire le château de Gaillon, VII, 128.

Ambroise Delore, prévôt de Paris, III, 258.

Ambroise (*Saint-*) : église succursale de la paroisse de Sainte-Marguerite, IV, 374.

Ambroise (chapelle de *Saint-*) : établie à la halle aux vins, VII, 178.

Amet, augustin, confesseur de la reine Marguerite, IV, 206 et 207.

Amirauté : tribunal siégeant à la table de marbre de la grande salle du Palais, II, 379 et 392.

Ammien Marcellin : parle du faubourg de Lutèce, I, 91 ; qualifie de *palais* et de *maison royale* l'édifice où résidait à Paris le césar Julien, 97 et 101.

Amour (*Guillaume de Saint-*) : défend l'Université contre les moines et le pape ; son livre brûlé ; montre une grande énergie, II, 313 et 314.

Amphithéâtre de l'école de médecine de la rue de la Bûcherie : époque de sa construction, III, 141.

Amyot Jacques, savant : obligé de fuir Paris pour éviter la persécution, III, 336. Traduit Plutarque, IV, 23.

Amyot et *Fontaine*, directeurs d'une maison de jeu, VI, 391.

Anastase (*Saint-*) : titre que portent les hospitalières de l'hôpital Saint-Gervais. Voy. *Saint-Gervais* (hôpital de).

Anastase, prêtre de Clermont ; est persécuté, emprisonné et enterré tout vif par l'évêque de cette ville, I, 274 ; réponse courageuse de ce prêtre ; il sort de son tombeau, 275.

Ancien Testament : titre d'un mystère joué à l'hôtel de Flandre, III, 503 ; Antoine de Vendôme obtient un arrêt du parlement pour le faire jouer, 503 et 504.

Ancre (le maréchal *d'*) : ce qu'il dit sur les affections des princes, IV, 471 ; ses intrigues, V, 21 et suiv. ; donne satisfaction au duc d'Epernon, 27 ; malade ; ce qu'on dit dans sa chambre, 31 ; comment il nommait les quarante gentilshommes de sa garde, 38.

André-des-Arts (rue *Saint-*) : portait deux noms qui indiquent qu'une partie de cette rue était dans l'enceinte et l'autre dans le faubourg, I, 415. — (rue de *Saint-*) : bâtie sur le clos de Lias, ainsi que l'église de ce nom ; elles doivent leur nom de *ars* à celui de *lias*, I, 113 et 114. — (*Saint-*), église paroissiale : son origine, sa description, monuments sépulcraux qu'elle renfermait : supprimée ; sa démolition, II, 110 et suiv.

Andresy : lieu où était la flotte des navigateurs parisiens, I, 131.

directeur d'une maison de jeu,

Annonciade du château d', transférée au Musée des monuments français, VII, 128.

Ange (père) : nom de religion que prit le duc de Joyeuse en se faisant capucin, III, 492 et suiv. Voy. *Joyeuse*. — va de Paris à Chartres pieds nus portant une croix sur ses épaules, la tête couronnée d'épines et suivi d'une procession de pénitents, IV, 125 et 126 ; se fait fouetter en l'église de Chartres, en présence du roi, ce que dit Crillon à ce spectacle ; ce père est réprimandé par le roi, 126 et 127.

Angelus ou Salut, prière établie par Louis XI, II, 234 et III, 134.

Angevilliers (le sieur d'), s'oppose à ce qu'on expose des tableaux dans le Colisée et qu'on accorde des prix aux artistes, VI, 189 ; fait nettoyer et semer de gazon la cour du Louvre ; vers publics à ce sujet, 222.

Anglais, leur caractère, II, 343.

Angoulême (duc d'), ci-devant comte d'Auvergne ; ce qu'il dit au roi Louis XIII sur sa pudeur, IV, 319, la note. — duc d', bâtard, un des instigateurs des massacres de la Saint-Barthélemi, III, 443.

Animaux, tels que chenilles, rats, cochons, jugés et condamnés par les tribunaux, II, 346 et 347 ; V, 432 et 433. — *domestiques* mangés à Paris pendant la famine, IV, 133 et suiv. — condamnés à mort par les tribunaux de Paris, IV, 73.

Anjou (duc d'), frère de saint Louis, s'irrite de ce que le roi son frère veut se faire moine, II, 197, la note. — le duc d', fils du roi Jean, otage en Angleterre, s'en échappe furtivement et rentre en France, II, 446, la note. — (duc d'), frère du roi Charles V, empêche l'exécution des dernières et louables volontés du roi son frère ; maintient un impôt que ce roi avait mis sur le peuple, et dont en mourant il l'avait déchargé, III, 198, auteur des troubles de Paris, force Savoisi à lui déclarer le lieu secret des trésors de Charles V, *ib.*, devient roi de Sicile et meurt misérable, un des quatre ducs qui gouvernent la France, après la mort de Charles V, *ib.* et 199, donne des espérances aux Parisiens, 200, manque à ses promesses, *ib.*, misérable stratagème qu'il emploie, 203 ; promesse qu'il ne tient pas, 204. Ce prince, malgré ses promesses, rétablit à Paris un impôt qui désolait les Parisiens ; ordre qu'il donne au prévôt de Paris pour faire périr secrètement plusieurs habitants ; ses moyens sont ceux d'un homme lâche et féroce, auteur de la famine dans cette ville, 206 et suiv. ; part pour l'Italie, 207 ; veut donner cours à une monnaie de mauvais aloi ; Étienne Marcel lui fait peur, il suspend l'effet de son ordonnance jusqu'à l'arrivée de son frère, III, 4 et 5. — (duc d') : nommé roi de Pologne, traverse le Palatinat pour se rendre dans son nouveau royaume ; affront qu'il reçoit chez l'électeur palatin, on lui montre le portrait de Coligny, ce que dit cet électeur contre la cour de France, effroi du duc d'Anjou, III, 457 et 468. Les Polonais refusent de le recevoir pour roi ce prince égoïste ; moyens employés pour les calmer, 468. — cardinal d', a beaucoup de peine à se faire recevoir au Mans, où il venait d'être nommé évêque, à cause de sa barbe, IV, 81.

Anne (sainte), chapelle sa fondation, cesse d'exister ; donne son nom à une rue, V, 210. — *Sainte*, chapelle, où située, VI, 215. — de Frète, prieur, demeure en un manoir de Nigeon situé à Chaillot aux Bons-Hommes, III, 138.

Anne d'Autriche, reine et régente, fait détruire un grand nombre de peintures et de sculptures obscènes dans le château de Fontainebleau, IV, 40 ; contribue à l'établissement du séminaire des Trente-Trois, 362 et 363 ; fonde l'église et le couvent du Val-de-Grâce, objet de cette fondation, 379 et 380 ; pose la première pierre de l'église de Saint-Roch, 102 ; reste stérile pendant vingt-trois ans, détestée par son époux Louis XIII, V, 85, comment elle fut rapprochée de ce roi, *ib.* et 86, ses galanteries ; son projet de détrôner Louis XIII, d'épouser et de mettre à sa place Gaston, duc d'Orléans, 87, est déclarée régente par le roi son époux, mais ses pouvoirs sont circonscrits dans des bornes étroites, elle tient un lit de justice au parlement, où elle se fait donner la toute-puissance, 91 et 92 ; dominée par le cardinal Mazarin, 94 ; elle indispose toutes les classes de la société ; elle achète la soumission des princes et seigneurs, et le public en paie le prix, *ib.*, refuse d'entendre les remontrances du parlement, 97 ; ce que lui dit le coadjuteur de Retz, sa réponse, sa résolution sur les instances qu'on lui fait de relâcher les conseillers emprisonnés, *ib.* et suiv. ; se montre sévère mal à propos, 100, refuse avec aigreur de relâcher les prisonniers, son entêtement, *ib.*, cède enfin aux raisons du par-

lement, *ib.*, ses fautes, 102 et 103; se retire à Ruel; est invitée à revenir à Paris, 103 et 104; elle y revient, puis se retire furtivement à Saint-Germain-en-Laye, il s'y tient un conseil où il est résolu de faire le siége ou blocus de Paris, la cour en quittant laisse diverses lettres au prévôt des marchands, 104 et 105, promet la liberté aux princes emprisonnés, lorsque le vicomte de Turenne et la duchesse de Longueville auront remis la place de Stenay dont ils se sont emparés, 111; consent à l'expulsion de Mazarin, 116; n'est pas toujours d'accord avec Mazarin, qui la gouverne quoique absent, 117; a peur de l'ambition du prince de Condé, et se jette dans le parti des frondeurs, *ib.*, favorise le coadjuteur, et lui fournit des troupes, *ib.* et 119, après avoir déclaré qu'elle ne rappellerait plus Mazarin, elle favorise son retour, 123; son entêtement pour Mazarin cause des maux affreux, 132; elle en paraît touchée, et elle en est la cause, 144, pose la première pierre de l'église des Prémontrés réformés, 167, favorise l'établissement des filles de la congrégation de Notre-Dame, 176; protége le couvent des filles de la Providence, 177; s'oppose d'abord à l'établissement des filles du S. Sacrement, y consent ensuite, 179, se déclare fondatrice de ce couvent; cérémonie qu'elle y fait un cierge à la main, *ib.* et 180, fait venir à Paris des religieuses de Notre-Dame de la Miséricorde, 182; autorise l'établissement de l'abbaye de Panthemont. 184; pose la première pierre du couvent de la Madeleine du Traînel, 192; pose la première pierre de l'église Saint-Sulpice, 198; sa passion pour les spectacles lui fait braver les convenances, 344 et 345; est tentée de souffleter la reine de Suède; pourquoi, 350; protége les assassins, et ordonne que les portes des prisons soient enfoncées pour qu'ils soient mis en liberté; elle se déclare coupable de ce crime; ce que lui disent les gens du roi du parlement, 364; sa régence troublée comme celle de Marie de Médicis et par les mêmes causes, 414; promet à d'Argouges la place de premier président du parlement de Bretagne; Mazarin veut la lui vendre cher; ce qu'elle dit de l'avidité de ce cardinal; querelle à ce sujet, *ib.*, la note; avis salutaire qu'elle reçoit de Laporte, l'en remercie, et souffre que Mazarin le punisse pour cet avis; ingratitude de cette reine envers ce serviteur, 417 et 418; ses vices, son intimité avec Mazarin; ce qu'elle répond aux observations qu'on lui fait à cet égard, 418 et 419.

Anne, palatine de Bavière, princesse propriétaire du petit Luxembourg, IV, 427. fait construire la fontaine de la rue Garancière à certaines conditions, V, 351.

Anneau de fer placé sur la façade de l'église de Sainte-Geneviève, pourquoi, II, 99.

Annonciades célestes, ou Filles bleues, couvent de religieuses: son origine, IV, 372; sa suppression, 373. — *du Saint-Sacrement*, couvent de religieuses: leur origine, *ib.* — *(Notre-Dame de l')*, couvent de filles; son origine, *ib.* — *des Dix-Vertus*, couvent de filles; sa situation, *ib.* et 374; remplacées par les religieuses de l'Abbaye-aux-Bois, V, 181. — *du Saint-Esprit*; son origine; description de son église, aujourd'hui transformée en église succursale, IV, 374.

Annonciation de la sainte Vierge (chapelle de l'), IV, 411.

Anoplotherium, animal fossile, trouvé dans les carrières des environs de Paris, ses diverses espèces, I, 39 et 40.

Ansel (le sieur), second vicaire de Saint-Étienne-du-Mont, reçoit du parlement l'ordre de porter les sacrements à Marie Lallemand, malade; il s'y refuse, VI, 61; est condamné au bannissement, 62.

Anselme, archevêque de Cantorbéry: allant à Lyon, est arrêté en chemin par Eudes, duc de Bourgogne; il paie d'audace, et se sauve des mains de ce noble voleur, II, 44.

Ansoald recueille une vision de l'ermite Jean, et la transmet à saint Ouen, qui en fait part aux moines de Saint-Denis, VII, 429, la note.

Ansold, chevalier: donne, avec son épouse Reitrude, des biens à l'église de Saint-Denis-de-la-Châtre, I, 204.

Anthologie française (l'): quel est l'auteur de ce recueil, VI, 201.

Anthonneuil (Jean-Antoine): obtient, avec Eustache Grandmont, le privilége de fabriquer des glaces et miroirs; le cède à un financier, V, 323.

Antibes (le sieur): reste cinq ans en diverses prisons, sans que les juges s'occupent de lui, III, 490.

Antidius, évêque d'Angoulême: reçoit de vifs reproches du roi Gunichramn, I, 269.

Antin (le duc d'): donne une nouvelle activi-

la manufacture de la Savonnerie, IV, 217; nommé directeur de la banque à la place de Law, VI, 9. — (le duc *d'*) : nommé grand-maître des francs-maçons à Paris; accueille mal le lieutenant de police, 174. — (*Avenue d'*) : à quelle époque elle fut plantée, 218

Antinelli, gentilhomme florentin surpris en flagrant délit d'adultère et tué par sa femme, IV, 76

Antiquités découvertes dans l'île de la Cité, I, 67 et suiv ; dans la partie septentrionale de Paris, 82; a Montmartre, 88 et suiv.; dans la partie méridionale de Paris, 93; dans la rue Vivienne, 84.

Antoine (*Saint-*) bastille de Saint-Antoine. Voyez ces mots.

Antoine (*Saint- des Champs*, abbaye. son origine, II, 122; est d abord peuplée de femmes publiques converties; sa description, sa reconstruction, sa suppression et sa destination nouvelle, 123 et suiv.; on y dépose la relique de la sainte couronne; les prélats, sur un échafaud dressé exprès, l exposent aux yeux du public; de là cette relique est en grande cérémonie transférée à Paris, 225; ses bâtiments servent à un hôpital, 124. — *Petit Saint-*, couvent: son origine, III, 84 et 85 érigé en commanderie; on supprime les commanderies et on réforme avec peine les moines; portent le *tau* sur leurs habits; réunis à l'ordre de Malte, on leur permet d'en porter la croix; leur suppression, 85 et 86; église ravagée par le feu, secourue par des pompes, V, 388.

Antoine (*rue du Faubourg-Saint-*, : le prince de Condé en fait percer les maisons, combat qui s'y donne, V, 134 et 135.

Antoine (dom), roi de Portugal: monument funèbre élevé à son cœur, II, 235.

Antony, village dont les moines de Saint-Germain-des-Prés sont seigneurs. Garin en est le vicaire et opprime les habitants; le combat est ordonné entre ces habitants et ce vicaire II, 48.

Antrustions. Voyez *Leudes*.

Anville (*d'*) : opinion de ce savant sur *Agedincum*, I, 60, la note.

Anville (la duchesse *d'*) : passionnée pour les loteries, va trouver un fou à Bicêtre pour savoir les numéros qui devaient sortir; réponse de ce fou, VI, 309, la note.

Aphrodites : ordre mystérieux établi à Paris, VI 176.

Apocalypse (mystère de *l'*) : composé par Louis Choquet; joué en son hôtel de Flandre, III, 502.

Apollon : représenté avec les attributs du dieu des eaux; sa figure, I, 76; semble présider à la navigation de la Seine, *ib.* — *Pythien* ou *Apollon du Belvedere*. son inauguration au musée des antiques, VII. 244; cette statue admirable, chef-d'œuvre de l art du statuaire n'existe plus au musée; inscription placée au piédestal, 248; enlevée en 1815, *ib.*, la note.

Apotheose d'Auguste. Voyez *Agate-onyx*.

Apôtres (mystere des, : ouvrage des frères Greban, joué à l hôtel de Flandre, III, 502.

Apparitions ridicules, I, 279; IV, 61 et suiv.

Appendice à l *Histoire de Paris*, VIII, 1.

Aqueduc commencé pour amener la rivière d Eure à Versailles: coûte des sommes immenses et la vie à plusieurs milliers d'hommes; est inutile, V, 131.

Aqueducs et fontaines de Paris au quinzième siècle concessions que font les rois des eaux de ces fontaines; sont obligés de les abroger, réparations des aqueducs attestées par une inscription française, III, 130 et 131. Voyez *Arcueil*.

Aqueducs, fontaines et pompes de Paris, V, 324. leur état sous Louis XIV, *ib.* et suiv.

Aqueduc d'Arcueil ce nom d'Arcueil vient des arcades de l aqueduc; restes de cet aqueduc et de son canal de conduite, I, 114; chemin des prêtres à Mont-Souris, ou l'on voit les restes de ce canal; dimensions de ce canal, 116. — *moderne d'Arcueil* cause de son établissement; ses divers entrepreneurs, IV, 427 et 428; sa description; accidents qu il éprouve, *ib.* et 429; porte ses eaux dans plusieurs quartiers de Paris; son état sous Louis XIV, V, 324 et suiv. — *de Belleville* son origine, fontaines qu'il alimente, II, 139; III, 137; ses eaux sont retirées pour laver le grand égout, VI, 148. — *de Chaillot* : sa description; conduisait l'eau dans les bassins situés sur l'emplacement du Palais-Royal, I, 85. — *de Saint-Gervais*, II, 137 : époque de son établissement; diverses fontaines qu'il alimente, *ib.* et 138; fontaine qu'il alimentait au quinzième siècle, III, 137. — *de Saint-Gervais et de Belleville*. sont réparés sous Henri IV, IV, 228; les eaux de ces aqueducs sont insuffisantes pour alimenter les fontaines de Paris, 230, V, 324; volume d'eau qu'ils fournissent, 326. — *de ceinture* : sa description, ses ga-

leries ; fontaines qu'il alimente, VII, 192. — *de l'Yvette* : époque où il fut entrepris; causes qui en arrêtèrent l'exécution, VI, 373 et 374.

Aquitains : amenés à Paris par la reine Constance; étonnement qu'ils y causent; portrait qu'en fait Glaber-Raoul, II, 3 et suiv.

Arbalétriers de Paris : lieu de leur réunion; leur règlement, leur roi, leur connétable, leurs priviléges, leurs fonctions, III, 110 et 111.

Arbre de la religion : ébranlé par les jésuites ; sujet d'une gravure, VI, 46.

Arbres de la liberté : époque où les premiers furent plantés à Paris; Bonaparte les fait abattre ; le premier arbre de la liberté planté le fut plusieurs années avant la révolution, et par un comte, VI, 347 et *ib.* la note.

Arbrissel (*Robert d'*) : à quelle épreuve il expose sa continence, II, 221, la note.

Arcs de triomphe. Voyez *Portes Saint-Antoine*, *Saint-Bernard*, *Saint-Denis* et *Saint-Martin*.

Arc de triomphe du faubourg Saint-Antoine : ne fut point achevé; donna naissance à des discussions sur les inscriptions françaises ou latines qui devaient y être placées; sa démolition, V, 273 et 274. — *de la place du Carrousel*, VII, 290 et suiv. — *de l'Étoile*, 292 et suiv., et VIII, 66.

Arcadius : Gaulois d'origine; fils du sénateur d'Auvergne, domestique des rois francs; les sert dans un projet criminel, I, 245 et suiv.

Archers de Paris : font le siége du couvent des Augustins; tuent plusieurs moines; font une brèche et s'emparent de la place, II, 251 et 252; leur roi, leur connétable, leur règlement et leurs priviléges, III, 111 et 112; ne saisissent les voleurs que dans l'espoir d'obtenir une partie de l'amende à laquelle ils seront condamnés, ou dans l'espoir d'obtenir des voleurs saisis une somme que ceux-ci donnaient furtivement pour être relâchés, 238; soutiennent un combat contre les laquais et les amis du chevalier de Roquelaure, V, 363; sont payés sous Louis XIV comme sous le regne du roi Jean ; la modicité de leur traitement est cause des vols et assassinats nombreux qui se commettent à Paris, 368 et suiv., arrêt du parlement à ce sujet, 371 et 372.

Archet-Saint-Merry : nom d'une porte de la seconde enceinte de Paris ; appartenait à l'abbé de Saint-Denis, I, 414; l'abbé Suger en fait considérablement augmenter les produits, 413 et 414.

Archevêché de Paris : ses revenus, VII, 23.

Archevêque de Lyon : destiné à la mort avec les Guise, est arrêté; son neveu, le baron de Luz, demande à Henri III la vie de son oncle, et l'obtient ; mais il n'obtient pas la liberté du prélat ligueur, IV, 131 ; jette de l'argent monnayé aux pauvres qui le refusent; sollicite des mesures pour obvier à leurs besoins, 154 ; député auprès de Henri IV, demande l'absolution de la violation de son serment, 162.

Archevêque de Paris, est créé duc et pair de France, V, 409. — *de Sens* : dîne dans un village avec saint Louis; difficulté qu'il éprouve pour ce dîner; obligation qu'on lui impose; l'abbé de Saint-Denis lui ferme la porte de son église dans une cérémonie, II, 336 et 337.

Architecture sarrasine, dite improprement *gothique* : s'introduit à Paris sous Philippe-Auguste ; caractère de cette architecture, II, 71 et 72 et *ib.* la note. Altération qu'elle éprouve au quinzième siecle, III, 103 et 104; elle éprouve des changements remarquables dans ses formes; édifices à Paris qui prouvent ces changements, 121; ses progrès au seizième siècle; le genre grec est pour la première fois introduit à Paris, IV, 23; opinion du sieur Legrand sur les prétendus chefs-d'œuvre de cet art, exécutés sous le règne de Louis XIV, II, 293; prend un goût barbare à la fin du règne de Louis XIV, V, 489; le seul art qui, dans les temps barbares, ait atteint un assez haut degré de perfection, VI, 172.

Architrenius : recueil de poésies latines où il est parlé du palais des Thermes, I, 99.

Archives du royaume : leurs noms précédents, VII, 111 ; lieux qu'elles ont successivement occupés ; archives qu'on leur adjoint, *archives judiciaires*, *archives domaniales*, *triages des titres*, *ib.* et suiv. ; trésor des chartes; transférées des Tuileries au Palais-Bourbon ; jusqu'à quelle année elles y restent, 112 et 113; transférées à l'hôtel de Soubise, *ib.* — *du Palais* : leur situation, leur construction remarquable ; ce qu'elles contiennent, II, 386. — *du trésor royal* : lieu où elles sont situées, 442.

Arcl (*Hugues*), évêque de Laon : contribue à la fondation du collége des *Trois évêques*, ou de Cambrai, II, 443.

Arcueil, son aqueduc, ses nouvelles eaux ne

peuvent aux fontaines publiques qu'il doit alimenter, V. et suiv.; son aqueduc fournit de l'eau à la partie méridionale de Paris, IV, 457, analyse de ses eaux, VII, 213; leur degré d'impureté; sont plus impures que celles de l'Ourcq et de la Beuvronne, *ib.* et 213. —(*Aqueduc d'*) : fontaines que ses eaux alimentent., VII, 201; travaux souterrains pour le consolider, 228.

Ardents (maladie des) : fruit de la famine et de la feodalité; les Parisiens en sont tourmentés; sont guéris à Notre-Dame, I, 331, 400 et 401, II, 30 et 31.

Arégius, évêque de Nîmes, est chassé de son siége par Rauimire, I, 271.

Arenes, I, 94 : leur position; s'il en a existé à Paris, elles n'ont été construites qu'avec des terrasses et des palissades, 127; on n'a connaissance d'aucun de ses restes, *ib.* et 128.

Aréopagite : qualification d'un nouveau saint Denis introduit dans le culte, par *Hilduin*, abbé de Saint-Denis, I, 156 et suiv.

Aréopagitisme de saint Denis, établi par l'abbé *Hilduin*, I. 157; maintenu pendant huit cents ans; attaqué au dix-septieme siècle par un grand nombre de savants, 158 et 159; nombre de traités écrits sur cette matière, *ib.*, la note.

Argéens, figures colossales que les vestales de Rome jetaient dans le Tibre, III, 286 et 287.

Argenson (*d'*), lieutenant de police, grand protecteur des religieuses; refuse une loterie aux religieuses de Notre-Dame-des Prés, IV, 373; enlève toutes les religieuses de Port-Royal-des-Champs, 386; accorde une loterie aux religieuses de la Conception; 388; accorde aux Hospitalières de la Miséricorde de Jésus une loterie pour subvenir à leurs besoins; V, 178 : protecteur des couvents de religieuses, 192; sa conduite étant garde des sceaux; 193; remplace le sieur La Reinie dans la charge de lieutenant de police; son portrait; surnom que lui donnent les Parisiens, 387; est fait chancelier, VI, 254; malgré sa faveur n'avait pas obtenu la communication des lettres décachetées à la poste, 272.

Argenson (le sieur *Paulmi d'*) : quels lieux il fréquente, VI, 307.

Argenteuil (le sieur *d'*) : services qu'il rend au coadjuteur dans la grand'salle du Palais. V, 121.

Argonne (*Bonaventure d'*), chartreux sous le nom de *Vigneul de Marville*, prouve la fausseté de l'aventure prétendue de Raimond Diocres, II, 265.

Argot (langage et royaume *d'*) et *Archi-suppôt de l'Argot*, V, 378.

Argothique (langage et royaume), V, 378.

Argouges (*d'*), intendant de la maison d'Anne d'Autriche : cette reine lui promet la place de premier président du parlement de Bretagne; Mazarin veut la lui vendre cher; il l'obtient pour rien, V, 414 et 415 la note.

Aridius, évêque de Lyon, conseiller et complice des crimes de Brunehilde : fait lapider l'évêque Desiderius, I, 269.

Ariste, commis du comte de Brienne; est l'agent qu'emploie Mazarin pour porter le prince de Condé à exciter l'affreux tumulte de la place de Grève, V, 140.

Aristocrates, nom donné aux partisans des anciens priviléges; ce qu'ils disent de la proclamation du roi contre l'émigration, VI, 338.

Aristote (*d'*) deux livres de la métaphysique, condamnés au feu, II, 182 et *ib.*, la note.

Arlandes (le marquis *d'*) : s'enlève avec une montgolfière, et, du château de la Muette, va s'abattre au delà de la barrière d'Italie; son compagnon dans ce voyage aérien, VII, 43 et suiv.

Arlequin, acteur du théâtre du Marais, IV, 471. — *Dominique*, acteur de la Comédie italienne : son caractère, V, 333, et 336 et suiv.; sa mort, 338, la note.

Arleux en Cambresis : château d'où s'évada le roi de Navarre pour se rendre à Paris, III, 7.

Armagnac (*Bernard d'*), connétable de France : est à la tête du parti du Dauphin, fils de Charles VI, III, 218; surpris dans Paris, par les Bourguignons, il se cache dans la maison d'un pauvre homme, 221; il est découvert et emprisonné, 223; il est massacré dans la prison, 224; — (*le bâtard d'*) : chef de brigands, III, 243 et 246, la note. — (*Georges d'*) : acquiert des livres pour la bibliothèque de François Ier, V, 207. — (*faction des*) : trouble cruellement le règne de Charles VI, III, 103, 216 et suiv.; d'où lui vient ce nom, et quels sont les principaux personnages de ce parti, *ib.*; surpris à Paris par les Bourguignons; s'enfuient et se cachent, ou sont emprisonnés, 221 et suiv.; sont massacrés à Paris par la faction bourguignone, 224 et suiv.; sont traités de chiens,

225 ; dévastent les environs de Paris, 226.

Armée royale de Henri IV : attaque, investit Paris ; attaque le faubourg Saint-Germain, qui est pillé et où un grand nombre d'habitants sont tués ; une partie pénètre dans Paris par la porte de Nesle qui se trouve ouverte ; elle est repoussée, IV, 146 et 147 ; abandonne Paris pour aller assiéger Etampes ; revient pour assiéger Paris, 147 ; s'empare de tous les faubourgs de Paris, 148.

Armées du prince de Condé et du roi : désolent les campagnes des environs de Paris, à trente lieues à la ronde, V, 132 et suiv. : le parti des princes et celui de Mazarin ; ravages qu'ils commettent, 145 et suiv.

Armées françaises : Bonaparte projette l'érection d'un temple à leur gloire, VII, 255.

Armenonville (hôtel d') : reconstruit et réparé ; pour quelle administration, VI, 221.

Armoiries du roi Henri III : sont arrachées des édifices où il s'en trouve, IV, 131. — *royales* : sont brisées par le peuple, notamment les bustes de Louis XIV, VI, 536.

Armures de différents rois : conservées au garde-meuble, VI, 139 et 140. — des dames, VII, 123.

Arnaud, abbesse de Port-Royal : son désintéressement remarquable ; demande que les abbesses de son couvent soient triennales, IV, 383 et 384 ; abbesse des religieuses du Saint-Sacrement, 390.

Arnaudine, une des maîtresses de Henri IV, IV, 264.

Arnauld (*Claude*), protestant, trésorier de France : son tombeau est endommagé ; par qui, IV, 238.

Arnauld (*Nicolas*), héraut de la sottise, IV, 235.

Arnoul, archevêque de Reims : en sa qualité de bâtard de Lothaire, dispute la couronne à Hugues Capet, I, 374.

Arnoult (*Sophie*), Parisienne, actrice de l'Opéra : célèbre par son esprit, VI, 197.

Arouet (*Armand*), frère de Voltaire : son *ex voto* dans l'église de Saint-André-des-Arts, II, 112.

Arquebusiers de Paris : leur origine, leurs priviléges ; lieu de leurs exercices, III, 112.

Arras (collége d') : son origine ; réuni au collége de Louis-le-Grand, II, 437 et 438.

Arrondissements de Paris : leur nombre, VII, 314 et suiv. : 1er *arrondissement*, ses limitations, son chef-lieu, ses quatre quartiers, 315 ; 2e et 3e *arrondissements*, idem., 315 et 316 ; 4e et 5e *arrondissements*, 316 et 317 ; 6e, 7e et 8e *arrondissements*, 317, 318 et suiv. ; 9e *arrondissement*, 319 ; 10e et 11e *arrondissements*, 319 et 320 ; limitations tortueuses de ce dernier, 320 et suiv. ; 12e *arrondissement*, 321 ; institutions qu'ils contiennent, 322 et suiv.

Arsenal : son origine, sa situation ; François Ier emprunte à la ville plusieurs bâtiments de cet arsenal, et ne les rend pas, III, 418 ; Henri II y fait construire plusieurs logements pour les officiers de l'artillerie, sept moulins à poudre et autres bâtiments ; le feu prend à vingt milliers de poudre, et fait une explosion terrible, 419 ; Charles IX y fait construire plusieurs bâtiments ; on place sur la porte une inscription composée par Nicolas Bourbon, 419 et 420 ; Henri IV et Sully y font construire plusieurs bâtiments ; Sully l'habite ; sous Louis XIV, devient presque inutile ; le duc d'Orléans, régent, y fait élever l'hôtel du gouverneur, sa bibliothèque ; grands changements que l'emplacement de l'Arsenal a éprouvés, 420 et 421.

Art dramatique au seizième siècle, III, 309 et suiv.

Arthaud (*Pierre-Joseph*), prévôt de Saint-Louis-du-Louvre : a plusieurs bénéfices ; est frère de l'évêque Cavaillon, neveu du curé de Saint-Merri ; a des dettes ; est exilé à l'abbaye de Corberi ; VI, 304.

Artistes : leurs projets gigantesques pour seconder le faste extravagant de Louis XIV, V, 130 et suiv. — de Paris : leurs épouses sont les premières qui font des offrandes à la Patrie ; ce trait est représenté dans un des bas-reliefs du Panthéon, VI, 100 ; auteurs de quelques inventions utiles ; comment ils sont secondés par le conseil du Conservatoire des arts et métiers, VII, 137.

Artois (rue d') : époque de son ouverture, VI, 219.

Artois (le comte d'), frère de Louis XVI : la dignité de grand-maître de l'ordre du Saint-Sépulcre lui est offerte : cette offre est référée au roi Louis XVIII, II, 434 ; quitte la France, VI, 536.

Arts, les sept arts libéraux. Les sept arts ou sciences, compris dans ce qu'on nommait le *trivium* et le *quadrivium*, II, 307. — (*beaux*) : leurs progrès à Paris au quin-

xième siècle, III, 302. — Situation de la rue des Beaux-Arts, III, 84, la note.

Artus (*Thomas*) : auteur de l'*Ile des Hermaphrodites*, ouvrage où sont peintes les mœurs efféminées et dissolues du roi Henri III ; ce que dit Henri IV de cet ouvrage, IV, 34. — (*Désiré*), prêtre fanatique : va auprès du roi d'Espagne pour lui demander secours, est arrêté en chemin et condamné à faire amende honorable, III, 425, la note.

As (arx celsa) : qualification donnée par Fortunat au palais des Thermes, I, 98, 99 et 115; changement de ce mot *arx* en *as;* a servi à composer le nom de *Clos de Lias*, 113 et suiv.

Ascallano (*Ferdinand d'*), carme : prêche la doctrine ultramontaine; est censuré, II, 280.

Asile de l'église de Saint-Vincent et de Sainte-Croix : des prisonniers échappés de la prison de la Cité s'y retirent, I, 220. — de l'église de Paris où se réfugie Frédégonde après avoir fait assassiner son mari Chilpéric, I, 216. L'église de Sainte-Geneviève jouissait du droit d'asile, II, 99.—(droit d') dont jouissaient plusieurs églises de Paris; son origine païenne : ce droit est violé; les églises de Saint-Jacques-de-la-Boucherie et de Saint-Étienne-des-Grés prétendent en jouir, on le leur dispute, III, 10; les voleurs, les assassins et autres malfaiteurs trouvent asile dans les hôtels des princes et seigneurs; ce qui leur est défendu, V, 369 et s.; les cordeliers donnent asile à un malfaiteur et se révoltent contre un commissaire qui vient le réclamer, 373 ; était quelquefois violé par les rois, I, 147.

Asperpillum tenu par une figure humaine et dirigé contre un serpent, I, 70 et 71.

Assassinats dans les églises : étaient en usage parmi les Francs, II, 18, la note. — du duc d'Orléans par les agents du duc de Bourgogne, approuvé par Jean Petit, théologien, condamné par l'évêque de Paris et approuvé par trois cardinaux, III, 217. — commis par des catholiques dans les églises sur des catholiques accusés d'être protestants, 387.— commis par des seigneurs de la cour et par des gentilshommes, IV, 77. — de Henri III, et siége de Paris, 144 et suiv. — de Henri IV, 185 et 186.—Nombreux à Paris sous le règne de Louis XIII; plusieurs plaintes à cet égard faites au parlement, toujours sans effet, V, 4 et suiv. — des protestants, 11 et suiv. — nombreux commis à Paris sous le règne de Henri IV par les nobles, IV, 272 et suiv. — simulé pour soulever le peuple contre la cour. *Voy.* Joly, V, 110 et suiv. — projeté contre le prince de Condé, 118.—de Louis XV: détails à cet égard. VI, 68.—nombreux commis à Paris contre des patriotes, 349.—projeté contre les membres de l'Assemblée Nationale, 341.

Assemblée du clergé de France : refuse de restituer aux protestants les droits dont Louis XIV les avait dépouillés, VII, 20.—du clergé pour l'affaire des billets de confession : les prélats divisés écrivent une lettre au pape ; ils en reçoivent une bulle que le parlement supprime, VI, 59.—*Constituante* (l') : restitue aux protestants leur état civil, VII, 21; déclare les biens du clergé propriétés nationales et aliénables, 22 ; cette assemblée s'occupe de la conservation des monuments contenus dans les édifices religieux, VII, 124.—*Nationale* : cède, en 1791, le riche mobilier de la couronne à la famille régnante, VI, 144. — *Nationale* : est pour la première fois constituée; ce que le gouvernement avait espéré de cette assemblée; est divisée en deux partis, 332 ; suit le roi à Paris, s'établit d'abord à l'archevêché, puis dans le manége des Tuileries, 335; ses travaux sont l'objet principal de la censure de Louis XVI dans sa déclaration, *ib.* et 336.—*Législative* : elle succède à l'Assemblée Constituante, 338; ordonne le séquestre sur les biens des émigrés, 343, supprime diverses congrégations religieuses à Paris ; noms de ces congrégations, 344 ; reçoit à sa barre un premier prêtre marié, 345. — *de républicains* : le parlement de Paris ainsi qualifié, par quel roi, VI, 60.

Assignats : lieu de leur fabrication ; somme d'assignats mise en émission, IV, 214 et 215; disparaissent sans secousse de la circulation, VII, 155. — (*faux*) : dans quel but sont fabriqués, VI, 316.

Assises et bons usages de Jérusalem : code de lois barbares composé par des Francs, et citation d'un article de ce code, II, 50 et 51, la note.

Assises (cour *d'*) : emplacement de son tribunal, VII, 323.

Associations des professions mécaniques : deviennent des sociétés mystérieuses : elles sont répandues dans toute l'Europe, VI, 156 et suiv.

Assomption : couvent de religieuses ; son origine ; historique de ce couvent ; comment il se compose, IV, 375 et 376 ; description de son église ; son dôme, 376 et 377 ; devient succursale de la paroisse de la Madeleine, 377.

Astrologie : en honneur sous le règne de Charles v, III, 61 ; ce roi établit un collége ou l'on enseigne cette vaine science, 95 et 96.

Astrologie, géomancie, chiromancie: Charles v possédait plusieurs livres qui traitaient de ces vaines sciences, V, 296.

Astrologie judiciaire : il est prescrit aux premiers membres de l'Académie des sciences de ne point s'en occuper, V, 291.

Astrologues : protégés par Catherine de Médicis, IV, 63 ; leur grand nombre à Paris, 65 ; leurs almanachs, ou pronostications, *ib.*

Astronomie : était au treizième siècle la science sublime, II, 307.—(l') : figurée dans un des bas-reliefs du Panthéon, VI, 98.

Ateliers de charité : premier établissement de ce genre à Paris, V, 85. — de couture établis dans des maisons de secours, VII, 100.

Athanase, capucin : est l'objet d'un mémoire présenté au parlement, III, 495.

Athéistes ou *Athées* : quelles étaient les opinions et la conduite de ceux qui, du temps de la Ligue et du règne de Henri IV, étaient ainsi qualifiés, IV, 302.

Athénée : son origine ; porte d'abord le nom de *Musée* ; le quitte pour prendre celui de *Lycée*, qu'il quitte ensuite pour recevoir celui d'*Athénée*, VI, 384.

Attin, capitaine picard : un des assassins de l'amiral Coligny ; ce qu'il dit de l'air imposant de cet amiral au moment ou on allait l'égorger, III, 448, la note.

Attroupements de clercs, de palefreniers, de laquais : défendus par le parlement, IV, 10 et 11. — pendant le siége de Paris ; moyens employés pour les réprimer, IV, 155 à 139. d'écoliers, IV, 9 et suiv.

Attroupements séditieux, à la place de Grève : on y assiége l'Hôtel-de-Ville, on essaie de l'incendier ; composés en grande partie de soldats de l'armée du prince de Condé, V, 138 et suiv. ; coup de fusil imprudemment tiré sur la foule, la fait entrer en fureur ; massacre de plusieurs personnes, 284 et 285 ; comment le tout s'apaise, 140 et 141. — à Paris, 126. — sur le Pont-Neuf, *ib*, et suiv. — contre le curé de Saint-Sulpice, V, 365.—dans la salle du Palais, 572 et suiv.

Aubaine (droit d') : exercé sous le règne de Louis XI contre un agent imprimeur, III, 436 ; en quoi il consistait ; les nobles sollicitent de Louis XIV les profits de ce droit, V, 462.

Aubains : étrangers établis dans la juridiction de l'évêque, II, 164.

Aubépine du cimetière des Innocents, qui fleurit pendant les massacres de la Saint-Barthélemi : prétendu miracle, IV, 61.

Aubergistes ou *Traiteurs* : nom de ceux qui, au seizième siècle, étaient les plus renommés à Paris, IV, 79.

Aubert (*Adrien*), abbé, prêtre : rédacteur des Petites-Affiches, professeur au collége de France, VI, 302.

Aubervilliers ou *Notre-Dame-des-Vertus* : lieu de pèlerinage des Parisiennes, III, 252.

Aubigné : son *baron de Fæneste* est l'image un peu chargée des seigneurs de la cour de Henri IV, IV, 278.

Aubigne (le père *d'*), jésuite : a des conférences avec Ravaillac, qui lui montre le couteau dont il doit assassiner Henri IV, IV, 315 et suiv., la note.

Aubillard (*Françoise*) : tenait chez elle une assemblée de convulsionnaires ; elle est mise à la Bastille, VI, 43.

Aubrai (*Marie-Marguerite d'*), épouse d'Antoine Gobelin, marquis de Brinvilliers : est condamnée à avoir la tête tranchée, et à être brûlée ; pourquoi, V, 321, la note et 437.

Aubri (*Christophe*), curé de Saint-André-des-Ars ; complice avec son vicaire d'un complot tendant à assassiner Henri IV, IV, 175.

Aubriot (*Hugues*), prévôt de Paris : continue et fortifie l'enceinte commencée par Etienne Marcel, II, 438 ; seconde Charles V dans son goût pour les constructions, III, 64 ; préside aux réparations de l'enceinte de Paris et à la reconstruction de la Bastille de Saint-Antoine, 80 et 81 ; fait, par ordre de Charles v, construire le pont Saint-Michel, 98 ; fait embellir et fortifier l'enceinte de Paris, 186 ; fait construire divers égouts, 187 ; son ordonnance sur les filles publiques de Paris ; les oblige à s'établir dans les

lieux qui leur étaient anciennement destinés, sous peine d'emprisonnement et de bannissement, 257; prisonnier au For-l'Évêque, 484; fait, le premier, couvrir en maçonnerie une partie d'un égout de Paris, VII, 216.

Aubusson (collége d'), son origine: *terre d'Aubusson*, II, 443 et 444.

Aubusson de Lafeuillade (François d'): fameux par son idolâtrie pour Louis XIV; son tombeau, II, 296. (Voy. *Lafeuillade*.)

Audinot, acteur du théâtre des Italiens; rôles qu'il y jouait, VI, 198; directeur d'une troupe de marionnettes ou comédiens de bois, puis d'une troupe d'enfants; persécuté par les Comédiens français, 201 et 202; devise de son théâtre; persécuté par l'archevêque de Paris; pourquoi, *ib.* et 203; par l'Opéra; joue devant Louis XV à Choisy, 203.

Audinot et *Nicolet* donnent le premier exemple de consacrer les produits d'une représentation de leur théâtre au profit des incendiés, VI 232 et 408 et suiv.

Audinot, directeur de l'Ambigu-Comique: ses talents; est repris de justice; opprimé par l'Opera, il est dépossédé de sa direction, puis il y est réintégré, VI, 409.

Auditeurs: grade des initiés aux mystères du christianisme, VI, 138.

Audon, comte de Paris: concussionnaire; vil satellite de Frédégonde, I, 223.

Audoreus, évêque d'Angers: il pousse un de ses esclaves du haut en bas des murs d'Angers, et meurt lui-même d'une chute qu'il fait en cette occasion, I, 276 et 277.

Auger (Edmond), jésuite: suscite par ses sermons les massacres de Bordeaux, III, 466, la note.

Augustin, *saint*: jugement qu'en porte le jésuite Letellier, V, 438.

Augustin (frère): chef des convulsionnaires appelés augustiniens, forme une secte particulière, VI, 27. Ses principes exaltés ne le sauvent pas des tentations du démon de la chair, *ibid.* et 28. Voyez *Augustiniens*.)

Augustins (rue des *Grands-*); à l'endroit où cette rue aboutissait à la Seine, devait commencer l'enceinte de la partie méridionale de Paris, I, 415; noms qu'elle a portés, II, 242.

Augustins (*Grands-*), couvent de religieux: leur origine, leurs différents établissements à Paris, II, 243; changent de demeure et se fixent enfin dans les bâtiments occupés par les *Frères Sachet*, 246; description de leurs bâtiments; tombeaux de leur église, *ib.* et 247; figure de saint François par Germain Pilon, 247; se battent contre des huissiers; élèvent un monument qui atteste leur victoire, 248 et 249; leurs désordres; on tente plusieurs fois de les réformer; se battent entre eux, 249 et 250; le cardinal Bérulle est chargé de les réformer: ce qu'en dit Louis XIII; leur indocilité, 250; ils refusent de louer une de leurs salles à la cour du Châtelet; y sont enfin forcés, *ib.* et 251; ils résistent aux ordres du parlement, se mettent en état de défense, et soutiennent un siége, 251 et 252; demandent l'aumône dans les rues, III, 53; s'opposent à ce qu'on ouvre la rue Dauphine à travers leur enclos; ce que leur répond Henri IV à ce sujet, II, 253; détachent un grand tableau placé derrière le grand autel de leur église, où Henri III était représenté instituant l'ordre du Saint-Esprit, et le traînent dans les rues, IV, 153; s'opposent en apparence à ce que le théâtre de la troupe royale soit établi dans le voisinage de leur couvent, V, 342.

Augustins Petits-) leur origine, leur changement; sont renvoyés de leur premier couvent, IV, 203 et suiv.; sont remplacés; construction de leur église; sa description leur suppression; destination nouvelle de leur maison, 207 et suiv., et VII, 124.

Augustins déchaussés, ou Petits-Pères: leur origine, IV, 337; commencement de la construction de leur église, sans finances, 338; sa description, *ib.*; portent la barbe longue; obtiennent la permission de se raser; sont sans bas et sans souliers; obtiennent la permission de porter des bas et des souliers, 339 et 360; leur suppression, 360.

Augustiniens. nom d'une secte de convulsionnaires les plus exagérés du parti, VI, 27 et suiv.

Aulerci: peuple allié des Parisiens; s'insurge contre César, I, 60.

Aumale (duc d'): un des chefs des massacreurs de la Saint-Barthélemi, III, 460; cousin-germain des Guise; tente la prise de Boulogne; pourquoi; son projet déjoué; il s'empare du faubourg d'Abbeville, IV, 402; nommé gouverneur de Paris, 438; écrit qu'il a laissé sur les assassins de Henri IV, 313, la note.

Aumale (chevalier *d'*) : son courage, ses débauches, ses profanations ; fait une sortie et force les soldats de Henri IV d'abandonner l'abbaye de Saint-Antoine, IV, 130 ; sa sépulture, II, 423, nommé gouverneur de Paris, en fait emprisonner les *politiques* met à contribution tous les Parisiens qui n'étaient pas ligueurs, IV, 131.

Aumale (duchesse *d'*) : mécontente du duc de Guise le dénonce à Henri III, IV, 120.

Aumonière : sa ou grande bourse brodée que les dames portaient à leur ceinture, III, 47.

Aumont (le maréchal d') second les assassinats que Henri III fait exécuter à Blois IV, 130

Aumont (le duc *d'*) se trouve à l'attaque du faubourg Saint-Germain IV, 146

Auran ou *Ori* (*Mathieu*) jacobin, nommé par François I[er] inquisiteur de la foi, III, 334.

Aurée ou *Sainte-Aurée* première abbesse du monastère de *Saint-Martial* fondé par saint Eloi I, 207.

Aurillac son abbé, les moines de son couvent IV, 30 la note sont sécularisés *ibid.* et 31

Aurore boréale prise à Paris pour un signe merveilleux, IV 62

Aurou (conseiller au parlement enlève un tableau scandaleux placé dans un cimetière, IV, 108.

Auspices pratique païenne que Clovis exerce dans une église chrétienne, I, 175, condamnée 281.

Aussonne (*Guy d'*) évêque de Cambrai un des trois évêques fondateurs du collége des Trois-Évêques ou de Cambrai, II, 443.

Austerlitz : nom fameux par une bataille est donné à un pont de Paris, VII, 183 et 184.

Austerlitz : nom d'un hameau formé au delà de la barrière de la Gare, près du pont d'Austerlitz, VII, 303.

Austrasie une des grandes divisions de la Gaule, I, 142.

Austrechilde épouse du roi Guntchramn ou Gontran : ses frères commettent quelques indiscrétions contre elle ; ce roi les égorge ou les fait égorger, I, 248, exige de ce roi que ses médecins seront tués après sa mort, I, 249.

Autel antique pris pour un instrument de supplice, I, 203.

Autel à Bacchus. Voyez *Bacchus.*

Autel à Jupiter : sa position ; description des pierres qui le composaient, des bas reliefs et inscriptions qu'elles portaient, I, 67 et suiv. ; établi sous le règne de Tibère, par les bateliers de la Seine, 68 et 73 ; explication des bas-reliefs, 68 et suiv. Il était isolé et accompagné d'autres autels, 73 et 74.

Autel de Jacob : nom d'un couvent d'Augustins fondé par Marguerite de Valois, IV, 206.

Autel des Obélisques, aux Catacombes de Paris, sa description, VII, 239.

Auteur d'un moment (l') : titre d'une pièce jouée au Vaudeville, pièce satirique dirigée contre Chénier ; elle faillit causer un soulèvement général ; cette pièce est brûlée le lendemain, VI, 344.

Autorités suprêmes emplacements qu'elles occupent, VII 332 et suiv.

Autriche (le cardinal *d'*) remplit les fonctions de général, fait la guerre à Henri IV, IV, 287

Autriche (*Marie-Thérèse d'*) changement qu'elle opère dans le couvent de Récolettes, IV, 389, pose la première pierre de l'hôpital des Enfants-Trouvés du faubourg Saint-Antoine, V, 218.

Autun (collége d') son origine, sa réunion au collége Louis-le-Grand, II, 441.

Auvergne province où les grands jours sont établis sous Louis XIV, pour réprimer la tyrannie des seigneurs, ce qu'en dit Fléchier ; usurpations violentes faites par les seigneurs de la Haute-Auvergne, dénoncées au parlement de Paris, V, 435 et 436.

Auvergne (le comte *d'*) ses désordres dans les rues de Paris, IV, 274 ; est mis en liberté après la mort de Henri IV, 342 ; sa conduite méprisable, 343.

Auxiron (le chevalier *d'*) : propose l'établissement des pompes à feu, à l'instar de celles d'Angleterre, VI, 373.

Auzout : un des premiers membres de l'académie des sciences, V, 291.

Ave-Maria nom donné par Louis XI à des religieuses qui remplacent les béguines, II, 234. — (collége de l'). Voyez *Collége de Hubant.*

Avenues : *de* Antin, VI, 218.—Breteuil, 219. — Bourdonnaie (la), 122. — Lowendal, *ib*, et 219.—Marigny, 218.—Mothe-Piquet (la),

219. — Ne[illegible], 134 et 219. — Saxe, 126. — Ségur, [illegible] — Suffren, 122. — Veuves, 218. — [illegible], 219.

Avesne (Jeanne d'), de Beauvais, sorcière, pendue à Paris, IV, 65.

Aveugles : combattant, en champ clos, un cochon qui doit être le prix de celui qui le tuera, III, 290. — (*écoles des jeunes*), VI, 362 et suiv.

Avitus, évêque : renonce à la poésie dans la crainte de ne plus trouver personne capable d'entendre ce genre de composition, I, 271. —Évêque de Vienne : s'oppose à la coutume des combats judiciaires, II, 47.

Avocats : il est défendu aux ecclésiastiques qui exercent les fonctions d'avocat d'exiger des salaires excessifs, II, 183; avocat au conseil du roi, assassiné par ceux de la faction d'Étienne Marcel, III, 12. — Au quinzième siècle : III, 263 et 268. — (*femmes d'*) : leur luxe; *ibid.*; leur nombre du temps de Louis XII; accroissement considérable de ce nombre dans la suite, IV, 17. — et *procureurs* : leur conduite intéressée sous le règne de Louis XIII, V, 83. — *Protestants* : il leur est défendu d'exercer leur profession, V, 394. — (bibliothèque des). Voyez *Bibliothèque des Avocats*.

Avoués des évêques, I, 362. — ou *défenseurs* : chevaliers chargés de la défense des églises et des monastères, II, 13. Drogon, comte, et *avoué* de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, opprime les sujets de cette abbaye, 13 et 14.

B.

Baas (le sieur de), maréchal de camp : obtient l'autorisation d'établir la halle aux vins, VII, 177.

Bacchanales : célébrées par les diacres dans l'église de Paris, II, 53 et suiv.

Baccharat : village du département du Rhin-et-Moselle, où se célèbre encore le culte de Bacchus, I, 169, la note.

Bacchus (*saint*) : premier patron de l'église de Saint-Benoît, I, 191 et 192; pourquoi ce saint a été associé à saint *Sergius*, 128 et 192; son surnom *Éleuthère*, et le nom d'une de ses fêtes appelée *Rustique*, ont été considérés comme les noms des compagnons de Saint-Denis, I, 168, 171, la note. Voyez *Saint-Denis*. Martyre de saint Bacchus, *ib.*; son culte se célébrait au dix-huitième siècle, aux environs de Paris; il se célèbre encore dans le village de *Baccharat*, I. 169. —*Céphalen* : adoré à Delphes; représenté sur un vase d'agate antique, 170. —dieu du vin : le culte de ce dieu a dû commencer dans la Gaule, après l'époque où l'empereur Probus permit aux Gaulois de planter des vignes, I, 129, la note. Bacchus est adoré dans la Gaule, où on use largement de ses dons, 128 et 133; conjecture sur un autel consacré à ce dieu; en quel lieu de Paris, *ib.* et suiv.

Bacchus (*saint*), qui recevait un culte dans l'église de Saint-Benoît, I, 128; conformités du dieu et du saint, *ib.* et suiv.; la légende de saint Bacchus est la même que celle de saint *Sergius*; on les a mis en communauté d'événements, parce que la fête de l'un se célébrait le même jour que la fête de l'autre, *ib.* — et *Ariadne* : bas-relief qui les représente, I, 84.

Bachaumont (le sieur Petit de) : achète la colonne de Catherine de Médicis : dans quelle intention; on lui en restitue le prix, VI, 113.

Bachelier (Catherine) : prieure du couvent de la présentation de Notre-Dame, ne peut vivre avec les religieuses de ce couvent; elle en est séparée, V, 186.

Bachelier, peintre : est directeur de l'école gratuite de dessin, VI, 118.

Badauds : surnom donné aux Parisiens : pourquoi, IV, 66.

Badegisile, évêque, I, 278.

Bagaris, nommé par Henri IV garde des mé-

dailles et antiques ; sous Louis III, est forcé de cesser ses fonctions, V, 313.

Baguette inscrite, déposée sur l'autel de Notre-Dame, témoignage d'une réparation faite par Louis VII au chapitre de Notre-Dame de Paris, II, 44. — *inscrites*, servant d'actes authentiques, déposées dans le trésor des châsses de Notre-Dame, *ib.* 87 et 88.

Baif (Jean-Antoine), poëte du roi Charles IX et de Henri III ; sa maison est le rendez-vous des beaux esprits du temps : on y donne des concerts ; cette maison est occupée ensuite par un couvent de religieuses, IV, 387.

Baigneurs de Paris : leurs maisons sont des rendez-vous de débauche, V, 425. — *étuvistes*, 18

Baille-Hoë, lieu de débauche publique, près de l'église Saint-Méri, III, 257.

Baillet (Jean), trésorier du dauphin Charles : est assassiné par *Perrin Macé* ; le dauphin assiste à ses obsèques, III, 10.

Bailliage du Palais et autres juridictions : siégeantes au Palais, II, 392 et III, 481 ; se récrient sur la conduite et l'enseignement des jésuites, VI, 78.

Baillis : leurs tyrannies, leurs exactions sous saint Louis ; emploient des moyens violents, des menaces pour arracher l'argent et les denrées des habitants, etc., II, 340 et 341.

Bailli du Temple (le), condamne les pratiques de l'initiation des apprentis cordonniers au grade de compagnon, VI, 167.

Bailly, maire de Paris : harangue Louis XVI, VI, 334.

Bailly (le sieur), entreprend de fournir des reverbères à Paris, VI, 227.

Bailly (Yolande) : sa nombreuse postérité, II, 95.

Bains : étaient anciennement nombreux à Paris ; on les nommait *étuves* ; leur usage fréquent ; le nombre des bains publics diminue considérablement au commencement du règne de Louis XIV, III, 291 et 292 ; VII, 220 ; principaux bains de Paris, 221.

Baise-main : expression et action fort usitées sous Louis XIII, V, 691, et sous Louis XIV, 488.

Baisers sur la bouche : il est dangereux aux dames de les souffrir, III, 48. — *de paix*, donné dans l'église par une reine à une fille publique, II, 188. — que se donnaient les personnes en se saluant ; interdits pour faire cesser les brigandages des seigneurs, 27. — fréquents à Paris : sous Louis XIV, étaient un acte de civilité, V, 476.

Bal de l'Opéra, son origine ; par qui établi, VI, 195.

Balaam, diable : abandonne le corps de la mère prieure du couvent de Loudun, V, 33.

Balagni, surnommé *le brave*, raffiné d'honneur sous le règne de Louis XII ; il est tué en duel, V, 74.

Ballet des gueux de Paris, dansé sur le théâtre du Petit-Bourbon, V, 381 et 382.

Ballons, leur découverte, leur auteur, VII, 45 ; noms de ceux qui perfectionnent cette découverte ; diverses expériences au Champ-de-Mars, à Versailles, à la maison du sieur Réveillon, à la Muette et aux Tuileries, *ib.* et suiv.

Balzac d'Entragues (Henriette de) : une des maîtresses de Henri IV, IV, 265 ; quel fut le prix qu'elle mit à ses faveurs ; fait consentir le roi à lui souscrire une promesse de mariage que Sully déchire ; conspire contre le roi, 266 et suiv.

Balsamo (Joseph). Voyez *Cagliostro*.

Ban du roi crié dans les rues de Paris, III, 30.

Bannière de Saint-Denis, ou oriflamme, portée dans une procession faite à Paris, par un homme revêtu d'une vieille robe d'or, IV, 60 et 61.

Banque de Law : sur quels fonds ses billets sont hypothéqués, VI, 3 ; en quel lieu elle fut établie à Paris ; nombre d'actions qu'elle émet d'abord, 4 ; reçoit le titre de *Banque royale* ; obtient un brillant succès ; les profits qu'elle procure mettent à découvert la partie la plus vile du cœur humain, 5 ; absorbe toutes les espèces monnayées de France ; son crédit s'ébranle, 6 ; se perd ; elle est épuisée, 8 ; ce qu'on fait pour rétablir ce crédit lui porte le coup mortel, 8 et 9.

Banqueroute du prince de Guéménée : ses résultats ; ce qu'en dit le cardinal de Rohan, VII, 38 et 39.

Banquet du comte d'Arète : titre d'un libelle composé par Louis d'Orléans contre Henri IV, IV, 172 et 173.

Baptême administré par des prêtres à des images ou vœux de cire, III, 54 ; administré aux apprentis initiés au grade de compagnon, VI, 167 et suiv.

Baphier : ce que c'était, I, 252.

Bar (Guillaume de), député du diocèse de Senlis à la chambre du clergé, VI, 392.

Bar (de) : engagé dans le parti de la Ligue. IV, 1[illegible]. — (*cardinal de*) : apostrophe en pleine église un prédicateur et le traite de vilain chien, II, 121. — (*Guy de*) : du parti des Bourguignons, est nommé prévôt de Paris, III, 222 ; il met en fuite et taille en pièces les Armagnacs retirés dans la Bastille, *ib.* ; veut arrêter le cours des massacres dans les prisons, 225 ; est un des auteurs de tous les excès, 2.8.

Barachin (Jeanne Charlotte), veuve Gilbert, dite sœur Mélanie : confesse des religieuses et autres : est mise à la Bastille, VI, 52.

Barajon (François) : établit un marché aux chevaux, IV, 449.

Barbançon, évêque de Poitiers : se montre favorable aux opinions de Luther, III, 323.

Barbara, épouse de Vitalis : son tombeau, I, 121.

Barbares du Nord : ravagent la Gaule ; Julien les combat et les chasse, I, 132. Ils ravagent au commencement du cinquième siècle, 137.

Barbarie : nom d'un cachot du Grand-Châtelet, III, 479.

Barbaroux, directeur d'une maison de jeux, VI, 394.

Barbatoire : ce que c'était ; les religieuses de Poitiers, au septième siècle, font usage de cette mascarade, II, 37.

Barbe : un concile défend aux hommes de se raser la barbe, afin de faire cesser le brigandage des seigneurs, II, 27 ; il est défendu aux prêtres de Saint-Jacques-de-l'Hôpital de porter la barbe longue, III, 42 ; — *longue* : François Ier la porte ainsi ; à quelle occasion ; tous les Français adoptent cette mode à l'exception des membres du parlement et des chanoines des cathédrales, IV, 81 ; sous Henri IV, tous les hommes la portent longue ; les hommes n'en portaient plus à Paris sous le règne de Louis XIV, V, 478.

Barbe (collége de Sainte-) : son origine ; son état actuel, III, 371 et 372.

Barbedor (Louis), syndic des écrivains de Paris : fixe les règles de l'écriture, V, 85.

Barberin (le cardinal) : contribue à faire venir le cavalier Bernin à Paris, V, 258 et suiv.

Barbes fourchées des Français au quinzième siècle, III, 293. — *longues* : ont pour ennemis les chapitres des églises cathédrales et les parlements, IV, 81 et suiv. ; plusieurs ouvrages composés pour ou contre l'usage des barbes longues, 83, la note.

Barbelle sur l'eau : nom d'une porte et d'une tourelle faisant partie de l'enceinte de Philippe-Auguste, II, 132.

Barbets : espèce de voleurs qui désolaient Paris sous Henri IV, IV, 233.

Barbette : nom d'un hôtel et d'une porte de Paris, II, 151 ; dans l'hôtel de ce nom logeait la reine Isabeau de Bavière, en sortant de cet hôtel, où il avait passé une partie de la nuit, le duc d'Orléans est assassiné, III, 217.

Barbier (le sieur) : fait bâtir un pont sur la Seine ; un clos porte son nom, IV, 438.

Barbier, intendant des finances : propose un plan pour l'accroissement de l'enceinte du nord de Paris : son plan est restreint et exécuté, IV, 485 et suiv.

Barbier (Pierre le), écolier assassin : pendu. L'université se soulève à cette occasion, III, 31 et 32.

Barbiers-étuvistes. Voy. *Bains*, *étuves*.

Barclay (Robert), principal du collége des Écossais, II, 439.

Bardeau, riche dévote : contribue à la fondation des religieuses du Saint-Sacrement, IV, 390.

Bardelle (Jacques), charpentier du roi, donne des coups de couteau au chantre de la Sainte-Chapelle qu'il soupçonnait de vouloir séduire sa femme, II, 231, la note.

Bardonnet (Gaspard), bachelier de Sorbonne, ancien chapelain du roi, VI, 303.

Barge (de), gentilhomme auvergnat : assassine La Rochefoucauld dans son lit, III, 482.

Barillerie : rue considérablement élargie et reconstruite, II, 381 et suiv.

Barnabites : origine de ce couvent ; obstacles que sa fondation éprouve, IV, 361.

Barnabites : couvent qui occupait une partie de la *Ceinture de Saint-Éloi*, I, 207 ; font leur église d'une partie de celle de Saint-Éloi, 404.

Baron, acteur de la Comédie ; parle, au nom de sa troupe, devant Louis XIV, contre Dominique, arlequin de la Comédie-Italienne, V, 337 ; est attaché par ordre à la troupe de Molière, 340.

Baronte, duc ; chargé de faire transporter les trésors de Charibert, s'en approprie une partie, I, 253.

Barras, général : chargé de la défense de la Convention dans l'affaire de vendémiaire, s'associe Bonaparte, VII, 152.

Barre : nom indicatif d'une porte de ville.

rue de *la Barre* ou *des Barres*, près de Saint-Gervais ; rue de *la Barre*, près des Grands-Augustins, 314, 1; II, 242, et IV, 221, la note ; rue de *la Barre* : ancien nom de la rue Hautefeuille, I, 418.

Barres (rue des) : d'où vient le nom de cette rue, II, 238.

Barricades (journée des) sous Henri III : la première barricade est établie dans la place Maubert, IV, 119 ; toutes les rues dans peu d'heures sont garnies de barricades ; l'artillerie des barricades fait reculer la troupe du roi ; on en établit jusque auprès du Louvre, *ib.* et suiv. ; journée des Barricades, ses événements, 120 ; le duc de Guise ordonne que les barricades seront levées, 121.

Barricades à Paris pendant la régence d'Anne d'Autriche, V, 100 et suiv. ; le parlement ordonne qu'elles seront levées, 102.

Barrière (*Nicolas*), bachelier en théologie : fonde le collége de la Merci, III, 350.

Barrière : est le chef d'un complot formé contre la vie de Henri IV ; ses complices ; il est arrêté à Melun et condamné au supplice, IV, 173.

Barrière (*Jean de la*), abbé des Feuillants : son entrée à Paris à la tête de ses religieux, III, 499.

Barrière de Neuilly : ses édifices servent de point de vue à la place de Louis XV, VI, 134.

Barrière des Sergents : située place Maubert, près de la croix des Carmes, démolie par les écoliers, IV, 12.

Barrières de Paris : la magnificence de leur construction est déplacée, intempestive et insultante, VII, 3 ; leur nombre, VII, 298 et suiv. ; leur distance de l'une à l'autre, leurs noms du côté du nord, *ib.* et suiv. ; leurs noms et leurs distances respectives du côté du midi, 301 et suiv. ; description des barrières les plus remarquables, 303 et suiv.

Barthélemi (*Saint-*) : projet de renouveler les massacres de ce nom après la mort de Henri IV, IV, 5 et 6. Voy. *Massacres*.

Barthélemi (*Saint-*) : d'abord chapelle du palais des comtes, I, 325 ; devient le réceptacle d'un grand nombre de reliques, parmi lesquelles était le corps de saint Magloire ; elle prend le nom de ce saint, puis le quitte pour recevoir celui de Saint-Barthélemy ; son édifice est réparé, 326 et suiv. ; il s'écroule, et on commence sa reconstruction, *ib.* et suiv. ; II, 223 et 224 ; sur son emplacement on a construit le théâtre de la Cité ; puis la salle du Prado, I, 327.

Barthélemi (*Marguerite de Saint-*), seigneur de Souldai : assassiné par son épouse Renée de Vendomois, II, 93 et 110.

Barthole : sa description d'un procès entre le genre humain et le diable, I, 46.

Bas de soie : à quelle époque on a commencé à en porter, IV, 83.

Basilique, qualification donnée aux thermes de Paris, I, 97 ; signification de ce mot chez les chrétiens du cinquième siècle, 175 et 177.

Basoche : juridiction : son origine ; définition de ce mot ; son chef prend le titre de *roi de la Basoche*, II, 392 et suiv. ; ses titres honorifiques ; Basoches établies dans plusieurs villes de provinces, sa montre ou revue, 393 et suiv. ; pompe de cette cérémonie ; la Basoche fournit des troupes au roi Henri II, droit des basochiens, 394 et suiv. ; armes de la Basoche, *ib.*

Basoche (royaume de la) : a le droit de faire battre monnaie ; est supprimé, et ce royaume gouverné par un chancelier, II, 395 et 396 ; donne des spectacles au public, et la table de marbre sert de théâtre aux acteurs de la Basoche, état de leurs cérémonies dans les derniers temps ; plantent un mât dans la cour du Palais, 396 et suiv.

Basoche (clercs de la) : jouent des comédies sur la table de marbre de la grand salle du palais de la Cité, II, 379 et 396 ; III, 169 ; théâtre de la Basoche, son origine, 169 et suiv., genre de pièces qui s'y représentent. Voy. *Farces*, *Soties*, *Moralités*, *Sermons*, et *théâtre de la Basoche* ; toutes les pièces données sur son théâtre sont assujetties à la censure, 328.

Basochiens : leurs droits ; service qu'ils rendent à Henri III, II, 394 et 395, et au public dans les premiers temps de la révolution ; leur suppression ; réflexion sur cette institution, 397 et 398 ; offrent le premier spectacle comique de Paris, 396.

Bassin de la Villette, sa description, VII, 152.

Bassins de la rue Racine, VIII, 111.

Bassompierre : ce qu'il dit de la passion de Henri IV pour les femmes, IV, 263 et suiv. ; d'une maîtresse de Henri IV, il en fait deux, 265 ; tableau qu'il fait de la vie méprisable de Gabrielle d'Estrées, 266 et suiv. ; luxe excessif de Bassompierre, 277 ; ce qu'il dit d'un magicien qui a le pouvoir de faire al-

mer [illegible] les personnes à volonté, V, 31; sa maison à Passy, 47.

Bastille Saint-Denis : sa construction, II, 434; Étienne Marcel veut en confier la garde au trésorier du roi de Navarre; on s'y oppose; Maillard s'y oppose aussi; ils se querellent à ce sujet, III, 14. — *Saint-Antoine* : sa premiere construction et sa reconstruction, II, 451 et *ib.*, la note; réparée, agrandie par Charles V, III, 80 et 186; assiégée par la faction des Bourguignons, les portes en sont enfoncées, vingt prisonniers en sont retirés, conduits au Châtelet et massacrés, 227; se rend à Henri IV, IV, 180 : les frondeurs en confient la garde à Broussel et à son fils, V, 106; le canon de cette forteresse, tirée contre l'armée du roi, sauve le prince de Condé, 153; assiégée et prise par les Parisiens, VI, 333; les pierres provenues de sa démolition sont employées à la construction du pont Louis-Seize, VII, 12.

— *dévoilée* (la) : ouvrage où se trouvent quelques rapports de la police, VI 298.

— *du Temple*, II, 451.

Bastion des Tuileries, époque de sa construction, III, 403, et IV, 2.

Bâtards d'évêques, légitimés par le roi, III, 263 et 280.

— *de Louis XIV* : sont dépouillés des prérogatives que ce roi leur avait accordées, VI, 2.

Batare (cour), Voy. *Cour Batare*.

Batteux (*Le*) : son tombeau, II, 414 et suiv.

Beaudeau (l'abbé) : fondateur de la Société d'Émulation, VI, 379; de la secte des Économistes; auteur des *Éphémérides du citoyen*, 313.

Bauderic : est assassiné par son frère, roi de Thuringe, I, 241.

Baudet ou *Baudoyer* : nom d'une porte qui faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste; ses divers déplacements, I, 413; est le rendez-vous des oisifs, II, 151.

Baudin : remplace dignement, à la tête des archives, le docte Camus, prisonnier en Autriche, VII, 142, la note.

Baudoin de l'Isle : fait la guerre à son père, II, 2 et 3.

Baudoin, empereur de Constantinople : fait présent à Philippe-Auguste de plusieurs reliques, II, 184; celles qu'il lui vend, 224 et suiv.

Baudran (*Michel*), géographe : son tombeau, II, 425.

Baume (dame de la) : prend querelle avec la dame Duménil, dans l'église des Jacobins, V, 425 et 426.

Baure, banquier : nommé substitut de la grande-maîtrise des francs-maçons, VI, 475.

Bavent (*Madeleine*), religieuse au couvent de Saint-Louis-de-Louvier : révèle les horribles désordres de ce couvent dans un mémoire écrit sous sa dictée par un prêtre de l'Oratoire, V, 441, la note.

Baviere (*Charlotte-Elisabeth de*), épouse du frère de Louis XIV; raconte les pratiques superstitieuses et ridicules de son époux, et s'en moque, V, 455 et 456; ses fragments de lettres cites, VI, 211 et suiv.; ce qu'elle dit du caractere viril de sa petite-fille, duchesse de Chartres, 211; et des débauches des femmes de la cour, *ib.* et suiv.

Bayeux (collége de), son origine : réuni à l'Université; état actuel de ses bâtiments, II, 370.

Bayonne : entrevue fameuse qui s'y tient entre Catherine de Médicis, le duc d'Albe, etc., où furent résolus les massacres de la Saint-Barthélemy, III, 401, et 427.

Bazard (*Laurent*), bourreau de Paris : brûlé vif par quelques Parisiens, pendant qu'il apprêtait le pilori, III, 421.

Beauchaine (chevalier), maître inamovible de la grande loge de France : institue l'ordre des *Fendeurs* et d'*Adoption*, VI, 477.

Beaufort (le duc de) : prend le parti du parlement et de la Fronde, V, 106; est l'espoir et l'idole des Parisiens; surnommé *le roi des halles*; pourquoi, *ib.* et suiv.; ne partage point les turpitudes de plusieurs princes et seigneurs de la cour, 107; se querelle avec le duc de Candale; renverse une table toute servie, 108; a des conférences secrètes avec Mazarin, 109; on propose de le faire assassiner pour soulever le peuple de Paris, 110; sauve le prévôt des marchands et les échevins de Paris de la fureur du peuple, 123; va avec Mademoiselle, pour calmer la sédition qui existait sur la place de Grève, 139; nommé gouverneur de Paris par le prince de Condé, 141; son caractère, sa conduite, ses dignités, 420; se bat à coups de poings contre le duc de Nemours, puis le tue d'un coup de pistolet, 142 et 420.

Beauharnais de Miramion (*Marie-Bonneau*), veuve du sieur : établit une communauté appelée *Sainte-Famille*, qui, réunie à la communauté de Sainte-Geneviève, forma la communauté des *Miramiones*, V, 187; fonde la maison de *Sainte-Pélagie*, 188.

Beaujon (*Nicolas*), receveur-général des finances : fonde une chapelle qui porte son nom; fonde un hospice qui porte aussi son nom, VI, 331 et 332; VII, 73.

Beaujon (maison) est convertie en hôpital; en quel temps, VII, 61.

Beaulieu (Camus de), favori de Charles VII : est assassiné; par qui, III, 127, la note.

Beaumarchais : ses talents; son ambition, fait beaucoup de bruit, VII, 17; propose la construction d'un pont de fer sur la Seine, entre le Jardin-des-Plantes et l'Arsenal, 12.

Beaumont de Péréfixe (*Hardouin de*), archevêque de Paris : chargé de l'éducation de Louis XIV, ne lui apprend rien, V, 146, la note.

Beaumont (*Christophe de*), archevêque de Paris : son caractère; grand partisan des jésuites, VI, 37 et 58; traité de *Tête de fer* par Louis XV, 59 : paroles que Louis XV adresse à ce prélat et à d'autres évêques, 61; approuve les prêtres qui refusent les sacrements aux malades, est exilé à Champeaux, 61 et 62; récompense par un bénéfice un vicaire condamné pour refus de sacrements, 62, cet archevêque donne un mandement séditieux, contraire à une déclaration du roi, 63; accuse le parlement de l'assassinat de Louis XV, 70, la note; publie un mandement sur l'assassinat de Louis XV où il semble accuser la marquise de Pompadour d'être l'auteur de ce crime, 74; il est exilé, 75; avant de l'être, le roi lui envoie le duc de Richelieu; ce qu'il dit à ce duc, et ce que le duc lui répond, *ib.*, son portrait en vers, 39; instrument des jésuites sans s'en douter, 203; veut connaître la conduite de tous les ecclésiastiques de son diocèse, *ib.*

Beaumont, nom d'un cachot du Grand-Châtelet, III, 479.

Beaune (*Pierre de*), chantre de la Sainte-Chapelle : reçoit plusieurs coups de couteau, II, 231, la note.

Beaune de Semblançai (*Charlotte*), fille d'honneur de Catherine de Médicis : épouse du baron de Sauve; maîtresse de Henri IV, IV, 263.

Beaupré, actrice du théâtre du Marais : une des premières femmes qui ait figuré sur le théâtre à Paris; ce qu'elle dit des tragédies qui se jouaient avant Corneille, et de leur prix, V, 348 et 349.

Beaurecueil (le chevalier *de*), frère du curé de Saint-Marguerite : maltraite le gardien des scellés mis sur les effets de son frère, VI, 63.

Beauté, château sur la Marne, bâti par Charles V, et où il mourut, III, 66, 79 et 119.

Beautreillis, bâtiment qui faisait partie de l'hôtel de Saint-Paul, III, 71.

Beautru (le comte *de*) : bouffon du cardinal de Richelieu, IV, 333.

Beauvais (collége de) ou de *Dormans*, III, 94.

Beauvais, nom d'un cachot du Grand-Châtelet, III, 479.

Beauvais (hôtel de), sa situation; devient un couvent de religieuses, et sa salle de bal est métamorphosée en église, IV, 378.

Beauveau, le baron de : accusé de fabriquer de la fausse monnaie; est prisonnier au Châtelet; est tiré violemment de sa prison par le sieur de Vitry, V, 9.

Beauveau (*Cr...on* (la dame *de*), abbesse de Saint-Antoine : donne son nom au marché voisin, VI, 304.

Beauvilliers (*Claudine de*), abbesse de Montmartre, une des maîtresses de Henri IV, reçoit de ce roi l'abbaye de Pont-aux-Dames, IV, 265; ses galanteries, 367, la note.

Beauvilliers (*Marie de*), abbesse de Montmartre : est empoisonnée par ses religieuses, IV, 367, la note.

Beauvisage, directeur et principal acteur du théâtre des Associés : joue les tyrans dans la tragédie; ce qui lui arrive en jouant le rôle de Beverley, VI, 412.

Beauvoir : nom d'un cachot du Grand-Châtelet, III, 479.

Beaux-amis, religieux carme : compose un livre en faveur des massacres de la Saint-Barthélemy, III, 473, la note.

Bec (*Michel du*), cardinal : son attachement pour les carmes; leur donne sa bibliothèque; veut que ses livres soient enchaînés; veut être enterré dans leur église; son tombeau, II, 259.

Becheran (l'abbé) convulsionnaire et chef de cette secte, VI, 28; par qui il est secouru dans ses convulsions; est mis à Saint-Lazare, n'y éprouve point de convulsions; pourquoi, *ib.* et suiv.

Becoud (*Pierre*) : fondateur du collége dit *Bé-*

Boncourt, et par corruption *Boncour*, II, 409.

Bedfort (le duc de), nommé régent du royaume de France, fait prêter serment de fidélité à son neveu Henri, roi de France, par tous les ordres de l'État III, 118; habite à Paris l'hôtel des Tournelles, 119; achète la bibliothèque royale, et la fait, à ce qu'il paraît, transporter en Angleterre, V, 296.

Beguetti, jacobin et docteur de Sorbonne: embrasse le protestantisme, et y renonce, III, 338.

Béguine: magicienne consultée par des évêques, au nom du roi, II, 303.

Béguins et Béguines: noms donnés, au treizième siecle, aux prêtres, moines et religieuses hypocrites, II, 331 et suiv.

Béguines (*couvent des*) ou de l'*Ave-Maria* son origine, leurs mœurs; tableau qu'en font Rutebeuf et Villon, II, 253 et suiv.; dépopulation de leur couvent; sont remplacées par des religieuses de l'*Ave-Maria*, procès à ce sujet, 254, sont supprimées, une caserne est établie sur l'emplacement de leur maison, 258.

Bejaunes ce que c'était, II 395.

Bélanger, moine jacobin: empoisonné par les religieux de son couvent, parce qu'il n'était pas du parti de la ligue, IV, 189, la note.

Belesbat ou la Roquette, maison située hors de la porte Saint-Antoine, où la duchesse de Montpensier fit embusquer des hommes armés, chargés d'arrêter Henri III à son retour de Vincennes, IV, 115.

Belin (*Jean-François de Fodoas*, comte de, gouverneur de Paris: promet de vendre Paris à Henri IV; devenu suspect, il est destitué par les ligueurs qui le remplacent, IV, 175; escroquerie de ce comte, 181, la note; trahit son parti, 283.

Belistres, association de gueux ou mendiants, V, 378.

Bellarmin: assiste à la revue des forces de la Ligue, IV, 181; demande, pendant la famine de Paris, que la maison des jésuites ne soit point visitée; ce qu'on répond à cette demande, 154 et 155; son livre contre les tyrans brûlé à Paris, 315 et 316.

Bellay (*Martin du*), III, 307; ce qu'il dit du *Champ du drap d'or*, 311, la note.

Belle (*la*), jeu de hasard, VI, 380.

Bellau (*Remi*), poëte: emprisonné pour avoir mangé de la chair en carême, III, 328.

Belle-Chasse, couvent de chanoinesses du Saint-Sépulcre; sa fondation; suppression du couvent, IV, 390 et 391.

Bellecourt, comédien français; excuses qu'il adresse au public, VI, 194.

Bellefont, archevêque de Paris: courte durée de son épiscopat; son caractère; créature des jésuites; prépare de nombreuses lettres de cachet, VI, 57.

Belleforest (*François de*): auteur d'un ouvrage apologétique de la Saint-Barthélemy, III, 475 la note.

Bellegarde (le duc de: remplit l'infâme fonction de proxénète auprès de Henri IV, IV, 266; est séduit par un moine et un magicien qui font aimer ou haïr les personnes V, 31 et 32; ce qu'il dit à la princesse de Conti, *ib.*

Bellesme (*Robert de*) monstre de cruauté, II, 15.

Belleville: ses carrieres, I, 33 et 34.

Belleville aqueduc de: fontaines qu'il alimente, II, 139, et III, 157, sa reconstruction 151.

Belleville et *Mesnilmontant*: analyse de leurs eaux, VII, 212; sont les plus impures de celles qui arrivent à Paris 211

Belleville et *Pré-Saint-Gervais* quelles fontaines leurs eaux alimentent, VII, 201 et suiv.

Belleville (*Marguerite de*), sage-femme, charmeresse, magicienne III, 55 et 58.

Belleville (*Henri*). Voyez *Turlupin*.

Belley (*Jean du*), évêque de Paris: supprime l'hôpital de Saint-Nicolas-du-Louvre, et y substitue une collégiale, II, 97.

Bellidor, ingénieur: répare la machine hydraulique du pont de Notre-Dame, VI, 118.

Bellièvre (le sieur): est envoyé par Henri III auprès du duc de Guise pour lui intimer l'ordre de ne point venir à Paris, IV, 115.

Belloy (*de*), tombeau du cardinal de Belloy, archevêque de Paris, II, 82.

Bellot, exempt de police: engage Damiens à dénoncer sept membres du parlement comme ses complices, VI, 71.

Belreaser (*Jean*), dit *Jonchières*, protonotaire, IV, 50, la note.

Belzunce (*Henri-François-Xavier de*), évêque de Marseille: secourt avec un courage héroïque les pestiférés de cette ville: ses vertus sont célébrées par Pope, VI, 204.

Belzunce (le marquis de), protestant: renonce à sa religion; à quel prix, V, 405.

Bender (le général) est chargé par l'Autriche de porter des secours à l'électeur de Trèves, VI, 340.

Benedetti (l'abbé) contribue à faire venir à Paris le cavalier Bernin, V, 258 et suiv.

Benedetti (*Zacharie*) compose des vers latins pour être mis au bas des tableaux de la vie de saint Bruno, II, 267.

Bénédictines de la Ville-l'Évêque: par qui fondées, IV, 567; leur couvent se forme d'une colonie de religieuses de l'abbaye de Montmartre, deviennent indépendantes de cette abbaye; ce couvent est supprimé, *ib.* et suiv.

Bénédictines anglaises: leur origine, leur suppression, IV, 571.

Bénédictins, auteurs de l'Histoire littéraire de France; ce qu'ils disent des progrès de l'ignorance pendant la première race des Francs, I, 301 et 302.

Bénédictins anglais: couvent, qui les établit à Paris; changent fréquemment de place; leurs protecteurs; description de leur église; tombeau du roi Jacques II, IV, 347 et 348; suppression de ce couvent, 349.

Bénéfices ecclésiastiques possédés par des seigneurs laïques, I, 407, la note.

Bénéfices ecclésiastiques accordés aux non-nobles les stimulent à l'étude et ouvrent les premières voies à la civilisation, II, 61 et 63; ceux qui possèdent ces bénéfices sont traités d'*ignorants* et d'*ânes*, III, 174; leur pluralité, plaie incurable de l'Église, III, 273; moyens honteux employés à Rome pour les obtenir, 274; à quel usage servent les revenus de ces bénéfices, *ib.* et 275; donnés à des gentilshommes mariés, à des maîtres-d'hôtel, à des valets, des barbiers, des cuisiniers, des laquais et à des femmes mariées, IV, 47; accordés aux laïques, aux militaires, aux femmes, 51 et 58; grand nombre de bénéfices dont était pourvu le cardinal de Lorraine, 52; donnés à des femmes et à des protestants, 297 et 298; sont, sous Louis XIII, donnés à des laïques, à des militaires, à des femmes, V, 46.

Beninieni (*Jean-Baptiste*), abbé de *Belle-branche*, dispose de la bibliothèque du cardinal Richelieu, V, 299.

Bennet, abbé du monastère de Viral: protége la société des maçons, VI, 170.

Benoît (rue *Saint-*): a été bâtie sur le fossé de l'abbaye de Saint-Germain; la partie qui communique à la rue Taranne offrait autrefois un profond cloaque qui a été comblé lorsqu'on a construit l'égout établi dans la rue de l'Égout, I, 111, la note.

Benoît (*Saint-*): église où l'on rendait un culte à un saint Bacchus, I, 128.

Benoît XII fait rebâtir le collége et l'église des Bernardins, II, 241.

Benoît, église mal tournée, et à cause de cela nommée *Bétourné*; elle est ensuite mieux orientée, I, 191 à 193.

Benoît, aumônerie de *Saint-*, a donné son nom à l'église dédiée à saint Bacchus, I, 193.

Benoît, curé du temps de la ligue, exhorte le peuple à la modération, IV, 182.

Benoît (*Saint*), son origine; a porté le nom de *saint Bacchus* ou *Bacch*, I, 192 et 193. Voyez *saint Bacchus*. Origine que l'abbé Lebeuf donne au nom de cette église, *ib.*; ce saint est traité de vieux paresseux endormi par une femme qui frappe son autel pour le réveiller, II, 24.

Benoît (*René*), curé de Saint-Eustache; présente une requête au parlement contre les comédiens de l'hôtel de Bourgogne, elle n'est point accueillie; il suscite contre eux des commissaires du Châtelet, qui obligent les comédiens à n'ouvrir les portes de leur théâtre qu'après vêpres, III, 506 et 507.

Benserade fait des vers pour le ballet des gueux de Paris, V, 382; son tombeau, II, 296.

Berpolemus nommé duc d'Anjou; ses excès en arrivant dans ce pays, I, 294, la note.

Béranger (*Émeri*) assassiné par onze gentilshommes, III, 45.

Berceau, nom d'un cachot du Grand-Châtelet, III, 178.

Berceau de la ligue, nom donné à un collége; pourquoi, IV, 100.

Bérécynthe. Voyez *Cybèle*.

Bergère de Nanterre (*Sainte-Geneviève*) ne prévoyait pas qu'un jour on lui élèverait un temple vaste, magnifique, et semblable à ceux que les Grecs élevaient à Vénus, VI, 88.

Bergers de la Brie condamnés comme sorciers par les justices inférieures; leurs sortiléges mêlés de profanations; leurs noms; sont, par le parlement, condamnés comme imposteurs et profanateurs, V, 445.

Berlye (le sieur *de*): compromis dans l'affaire des Poisons; renfermé à la Bastille, V, 444.

Bernard (*Tour Saint-*), située sur la rive de la Seine, au lieu dit des Grands-Degrés ; faisait partie de la seconde enceinte de Paris, I, 417.

Bernard, duc de Septimanie ; accusé d'être en commerce de galanterie avec Judith, épouse de l'empereur Louis-le-Débonnaire : cet empereur le fait échapper des mains de ses persécuteurs, qui exilent son cousin *Odo*, et crèvent les yeux à son frère Heribert, I, 335 et 336.

Bernard (*Saint*), sa fausse prophétie sur le succès de la croisade de Louis VII, I, 419 ; s'entremet dans l'accord fait entre l'abbé de Saint-Victor et l'abbé de Sainte-Geneviève, pour l'entreprise du canal de Bièvre, 449 : se plaint de ce que les moines enseignent le droit romain, 459 ; reproche aux abbés de son temps leur luxe excessif ; félicite l'abbé Suger d'avoir renoncé au luxe du clergé, II, 41 et 42 ; arrête l'excès d'une dévotion sanguinaire, 410 ; ce qu'il dit du luxe des églises, IV, 212.

Bernard de Farges, évêque de Narbonne : fonde le collége de Narbonne, IV, 415.

Bernard (*Claude*) : fonde le séminaire des Trente-Trois, IV, 372.

Bernard de Menthon, renverse l'idole de Jupiter au Montjou, et disperse ses prêtres ; à quelle époque, VI, 162.

Bernard (le père), chanoine régulier de Sainte-Geneviève : fameux prédicateur ; ses mœurs, VI, 301, la note.

Bernardines de Charonne, leur mauvaise conduite ; font des dettes considérables ; indociles à leur supérieure, sont supprimées, V, 197.

Bernardins : leur ignorance ; ce qu'on fait pour la diminuer, II, 241.

Bernardins (collége des) : son origine ; son église commencée n'a jamais été terminée ; beauté de cet édifice ; sa destination actuelle, II, 241 et 242.

Bernardins, VI, 300.

Bernin (le cavalier), sculpteur architecte : est prié de se rendre à Paris pour y bâtir le Louvre, V, 239 ; honneurs extraordinaires qu'on lui rend sur la route par ordre du roi ; traitement magnifique qu'on lui fait à Paris ; ses œuvres ne répondent pas à sa réputation, *ib.* et suiv. ; ses ouvrages de sculpture sont peu estimés ; ses travaux en architecture ne conviennent pas au ministre, le Louvre, sur ses dessins, commence à s'élever ; il est fort orgueilleux, et s'irrite des observations qu'on lui fait ; le ministre voulant le renvoyer, il demande à quitter Paris ; présent qu'on lui fait à son départ ; se croit inspiré, 240 et suiv. ; ce qu'il dit de la cour, 241.

Berquin (*Louis de*), auteur de quelques ouvrages : la Sorbonne le persécute ; il refuse de se rétracter ; il est étranglé et brûlé en place de Grève, III, 325.

Berri (le duc *de*) : donne aux Chartreux un reliquaire pesant vingt-cinq marcs d'argent, contenant *la sandale de saint Jean-Baptiste* ; leur promet un autre reliquaire pesant sept à huit cents marcs d'argent, contenant le *menton* de saint Jean-Baptiste, et ne le leur donne pas, II, 206.

Berri (le duc *de*), frère de Charles V : un des quatre ducs qui gouvernèrent la France après la mort de ce roi ; son caractère, III, 199 ; promet à l'Université de ne point pardonner au coupable, promesse qu'il ne tient point, III, 210 ; propriétaire de Bicêtre, s'y retire avec le duc d'Orléans ; donne ce château au chapitre de Notre-Dame, V, 214.

Berri (la duchesse *de*), fille du régent : fait murer les portes du jardin du Luxembourg ; pourquoi, IV, 426 ; son portrait : ses liaisons avec son père ; a des gardes ; fait son amant d'un Gascon ; se fait haranguer par les comédiens ; reçoit un ambassadeur en reine ; son genre de dévotion ; ce qu'on lui dit à cet égard ; sa mort, VI, 239 et suiv., la note.

Berri (le duc *de*) : assassiné à la porte de l'Opéra, VII, 147.

Besson (*Jacques*), cordelier du couvent de Paris, dit *l'Enfant de Paris* ou *le cordelier aux belles mains*, introduit une femme dans le couvent, et l'entretient sous l'habit de cordelier et sous le nom de frère Antoine, II, 214.

Bertefred (duc) conspire avec le duc *Rauching* et le duc *Ursion*, la reine Brunehilde veut lui sauver la vie s'il se détache du duc Ursion, son complice ; sa réponse généreuse à cette proposition, I, 283 et suiv.

Berthe, épouse du roi Robert-le-Dévot : elle était sa cousine issue de germain, ce qui cause l'excommunication de son mari, qui

l'abandonne pour en épouser une autre, I, 378.

Berthelot (les sieur et dame) : font disposer une de leurs maisons pour y loger cinquante soldats malades, V, 177.

Bertholet admis à la révélation du secret de Mesmer : est mécontent de sa doctrine; écrit contre elle, VII, 42 et 43.

Berthomier : sa maison située rue Saint-Jacques sert aux assemblées de protestants; outrages et violences qu'ils y éprouvent, III, 384 et 385.

Bertin associé de Lebel dans le métier infame qu'ils remplissaient auprès de Louis XV, VI, 266 et suiv.

Bertin (le sieur), trésorier des parties casuelles; ses prodigalités envers la demoiselle Vadé, VI, 279 et suiv.

Bertinozzi (*Charles*). V. *Carlin*.

Bertrade, épouse de Clotaire : propositions criminelles que lui fait l'évêque *Leudemundus*. Voy. ce mot.

Bertrand, évêque du Mans, fait une donation conditionnelle à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, I, 209; donne à l'abbaye de Saint-Pierre et de Saint-Paul une maison dans la Cité de Paris, I, 216.

Bertrand, évêque de Bordeaux : sa conduite lâche et perverse au concile de Paris, assemblé pour juger Prétextat, I, 266; discours qu'il adresse à cet évêque accusé, où il se montre vrai prélat courtisan, 268; est vivement réprimandé par le roi Gontchram, 269.

Bertrand (*Pierre*), évêque d'Autun : fonde le collége d'Autun, II, 441.

Bertrand (la dame) : gouvernante des jeunes filles contenues dans la maison du Parc aux Cerfs pour les plaisirs de Louis XV; elle avait été femme de charge d'un valet de chambre Lebel, VI, 260 et suiv.

Bertrand-qui-dort, nom d'une rue, I, 431.

Bertrand de Molleville : son Histoire de la révolution; aveux remarquables qu'il y fait, VI, 346.

Bertrandi (*Jean*), archevêque de Sens et garde des sceaux : harangue qu'il fait au parlement, IV, 57.

Bertrandon de la Broquière, auteur d'une Relation de son voyage à Constantinople : ce qu'il voit dans la Haute-Autriche, à Saint-Pœlten, VI, 461.

Berulle (le cardinal *de*) : chargé de réformer les grands-augustins, qui se plaignent de sa rigueur; ce qu'en dit Louis XIII, II, 230; conduit les carmélites à Paris, IV, 209; fonde la communauté de l'Oratoire, 349; son tombeau, *ib*. et suiv.; sa figure en marbre, V, 166.

Berzé (le seigneur *de*) : ce qu'il dit dans sa Bible des mœurs corrompues du clergé de son temps, II, 333.

Besme, Allemand, un des principaux assassins de l'amiral de Coligni : paroles que lui adresse cet amiral en recevant le coup mortel; après avoir tué l'amiral, il jette son corps par la fenêtre, par l'ordre du duc de Guise, III, 447 et suiv.

Besons (le sieur *de*), président de la chambre des Poisons établie à l'Arsenal : interroge la duchesse de Bouillon, V, 443.

Bestialité : comment punie à Paris au seizième siècle, IV, 73.

Bethun, archevêque de Glascow : son tombeau : clémence de Henri IV à l'égard de ce ligueur, I, 423; forme une communauté de prêtres écossais, II, 439.

Béthune : les manuscrits de Béthune passent à la bibliothèque du roi, V, 302.

Beurrier (le sieur), curé de Saint-Étienne-du-Mont : fonde des écoles de charité, V, 190.

Beuvronne, rivière; on se propose de faire arriver ses eaux à Paris, VI, 377; quantité d'eau qu'elle fournit au canal de l'Ourcq : analyse de ses eaux, VII, 211; leur degré d'impureté, 214.

Bèze (*Nicolas*) : son tombeau à Saint-Côme, et son épitaphe, composée par son neveu, le célèbre Théodore de Bèze, II, 413.

Bianchi (*Seraphin*), moine jacobin : complice d'un projet d'assassiner Henri IV, IV, 173.

Bible : la Sorbonne décide qu'elle ne doit point être traduite, II, 237, la note; traduite en français, prohibée du temps de Maillard, III, 266 et 321.

Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés : brûlée, I, 440.

Bibliothèque de Saint-Louis : où située; en quels livres elle consistait, II, 208 et suiv.

Bibliothèque de Sainte-Geneviève : sa description, II, 103.

Bibliothèque du roi Jean : ne contenait que

dix à vingt volumes ; celle de Charles V en contenait neuf cents, III, 91 et la note.

Bibliothèque des avocats : son fondateur ; le parlement en augmente le revenu ; est réunie pendant la révolution à la bibliothèque de la ville. V. 319 et suiv.

Bibliothèque des Célestins : son état au dix-huitième siècle, III, 73.

Bibliothèque Mazarine : par qui composée ; son ancien emplacement, son emplacement actuel ; nombre de ses livres ; est réunie à la bibliothèque de l'Institut, V, 234.

Bibliothèque du roi : son origine ; placée d'abord dans une tour du Louvre ; petit nombre de livres qui la composaient sous le roi Jean ; s'accroît sous Charles V, V, 295, quels étaient ces livres ; ils sont dispersés et transportés à Blois, 296 ; puis à Fontainebleau. François Ier en augmente le nombre par plusieurs moyens, 297. Ordonnance de Henri II propre à accroître cette bibliothèque, 298 ; est pillée en partie par des chefs de ligueurs ; transférée à Paris par ordre de Henri IV, et déposée au collége de Clermont, *ib.* et 299 ; s'augmente considérablement sous le règne de Henri IV ; est transférée du collége de Clermont au couvent des cordeliers. Sous Louis XIV elle a une consistance et des richesses qu'elle n'avait jamais eues ; elle est rendue publique ; fonds réunis ; cabinets qui l'augmentent, 299 et suiv. ; nombre de ses livres manuscrits et imprimés en 1684 ; s'enrichit encore, 304 et suivantes ; transférée dans l'hôtel Mazarin, 307 ; ses richesses s'accroissent, *ib.* ; ses objets précieux ; description de ses bâtiments, ses divers dépôts, son Parnasse français, *ib.* et suiv. ; ses globes, 309 ; le *dépôt des manuscrits* ; sa description, 310 ; son *cabinet d'estampes et planches gravées*, sa description, *ib.* et suiv. ; son *cabinet des médailles et antiques*, 311 ; sa description, *ib.* et suiv. Les médailles d'or et autres richesses de ce métal, contenues dans cette bibliothèque, sont respectées pendant la révolution, 318 ; conséquence qu'on peut tirer de l'accroissement progressif du nombre de ses volumes en faveur des progrès de la civilisation, *ib.* ; tableau chronologique de cet accroissement, *ib.* et 319.

Bibliothèque de Fontainebleau : riche en manuscrits, III, 306 et IV, 22 ; ne sert qu'à ceux qui en ont la garde, V, 299.

Bibliothèque de Saint-Victor : ses bienfaiteurs ; plaisanteries de Rabelais sur les livres qui la composent ; ce qu'en dit Joseph Scaliger, III, 319.

Bibliothèque de la ville : son emplacement, II, 423 ; sa situation, III, 469.

Bicêtre. Voy. *Bicêtre-Hospice* et *Bicêtre-Prison*.

Bicêtre-Hospice : ce château dépendait, sous Louis XIV, de l'Hôpital général, V, 215 ; son origine ; époque de sa première construction ; Philippe-le-Bel le confisque ; on y conclut un traité de paix ; est donné au chapitre de Notre-Dame ; tombe en ruine ; on y établit un hôpital : reconstruit sous Louis XIII, 214 et 215 ; personnes qu'on y place ; état de cet hôpital sous Louis XIV, contes du vulgaire sur ce château, 215 et 216 ; on y place pendant quelque temps les enfants trouvés, 218.

Bicêtre-Prison : état des bâtiments, sa double administration, VII, 270 ; compagnie de vétérans qui y maintient l'ordre, ses fumigations sulfureuses ; état de sa lingerie ; moyen employé par les prisonniers pour assouplir le linge ; 271 ; *infirmerie*, régime de cette prison, 272 et suiv. ; il est changé 273 ; nombre des prisonniers, *ib.* ; paiement des travailleurs, 276 ; leur vêtement, 277. Aujourd'hui il n'y a plus de prison à Bicêtre, 90, la note, et 270, la note.

Biche (la dame la) : jouit d'un prieuré de l'abbé Artaud, VI, 304.

Bien-Aimé, titre donné à Louis XV ; en quelle occasion ; cesse de le mériter ; vers à ce sujet, VI, 18 et 19.

Bienheuré, nom du dragon de Vendôme, II, 90, la note.

Bien public : guerre civile à laquelle les princes donnent ce nom ; monument érigé à l'occasion de la trahison de ces princes, II, 123.

Biens des pauvres, ou des hôpitaux : sont la proie des prêtres, III, 34 et suiv.

Biens du clergé : leur origine honteuse dévoilée par Charlemagne dans ses capitulaires, I, 361 et suiv.

Biens des églises et vases sacrés : pillés par les seigneurs, II, 175 et suiv.

Bièvre, rivière qui traverse une partie de Paris, I, 21 ; projet de faire passer cette rivière à Versailles, V, 140 ; analyse de ses eaux, VII, 213 ; leur degré d'impureté, 214.

Bièvre (canal de) : époque de son creusement; description de son cours, I, 449 et suiv. Une branche de ce canal restée dans les murs de Paris, y cause l'infection et des maladies; sa suppression, III, 82 et suiv.; IV, 451.

Bigames : comment punis au seizième siècle, IV, 75.

Bignon, avocat-général : se plaint vivement des formes extrajudiciaires employées par la chambre de justice de l'Arsenal, et des exécutions nocturnes qu'elle ordonne, V, 16.

Bignon, conseiller-d'état : nommé commissaire pour examiner l'état des dettes du curé et des marguilliers de Saint-Sulpice, V, 210.

Bignon (*Jérôme*), grand-maître de la Bibliothèque royale, V, 301 : son tombeau, II, 202.

Bignon (l'abbé), bibliothécaire : décide le duc d'Orléans, régent, à transférer la bibliothèque du roi à l'hôtel de Mazarin, V, 307.

Bignon (*Jérôme*), avocat du roi : dénonce au parlement le combat de huit laquais, V, 368.

Bignon, prévôt des marchands : caricature faite contre lui, où il est représenté sous les traits de l'ignorance, VI, 115, la note; projette la construction d'un quai, et ne l'exécute pas, VII, 189 et 190.

Bigon ou *Picopin*, comte de Paris : Louis-le-Débonnaire lui donne sa fille en mariage, I, 311.

Billets de banque, leur première émission réveille l'avidité publique; cause la fortune de quelques personnes, et la ruine d'un grand nombre, VI, 4 et suiv.; forme de ces billets, bien inférieure à celle des assignats; lieu où s'opérait leur échange, 4 et 5; on les qualifie de *monnaie inouïable*; un grand nombre de ces billets escomptés ruine la banque, 5, 6 et suiv.; on les qualifie de *torche-cul*, 9.

Billets de confession (*l'affaire des*) : se lie avec celle des convulsions; leur origine, VI, 21 et suiv.

Billets attachés à des oiseaux qu'on laisse envoler pendant qu'une procession extraordinaire passait sur le pont Notre-Dame : ce que portaient ces billets, III, 331.

Billettes (couvent des carmes) : où situé, II, 333.

Billy (tour de) : fait partie de l'enceinte entreprise par Étienne Marcel; porte aussi le nom de *Tour de l'Écluse*; frappée par le tonnerre, est en partie détruite, II, 453, 454; IV, 3.

Birague (*René*), cardinal : un des instigateurs des massacres de la Saint-Barthélemi; son tombeau, III, 496, donne son nom à une fontaine de Paris, 502.

Biribi, jeu : nom des femmes autorisées à donner ce jeu, VI, 310.

Biron (*le maréchal de*) : envoyé auprès de la reine de Navarre, pour proposer le mariage de son fils avec Marguerite de Valois, fille de Catherine de Médicis, III, 431; va, au nom du roi, demander au duc de Guise la faveur de son entremise, pour sauver les Suisses de la fureur du peuple, IV, 121; entre dans Paris par la porte Saint-Honoré, à la tête d'une troupe de l'armée de Henri IV, 177.

Biron (*le duc de*) : fonde l'hôpital militaire du Gros-Caillou, VII, 107.

Bladaste (*duc*) : complice du pillage des trésors de *Rigonthe*, I, 294.

Blanchard, marchand de chevaux : vend un équipage à un seigneur polonais, qui ne le paie pas; comment il parvient à recouvrer sa marchandise, VI, 276 et 277.

Blanche, veuve du roi Louis V : accusée d'avoir empoisonné son mari, suivant quelques écrivains, elle épouse Hugues Capet, qui s'empare de la couronne de son défunt mari, I, 371, la note.

Blanche de Castille, régente et mère de saint Louis : sa conduite vigoureuse contre le chapitre de Notre-Dame; sauve de la mort un grand nombre d'habitants de Châtenay, II, 338 et 339; assiste à une procession composée de gens en chemise et tout nus, II, 144; son caractère tyrannique s'oppose à ce que sa belle-fille communique avec son fils, son époux; chasse ce fils d'auprès de son épouse malade, 193; époque de sa mort, III, 403.

Blanche, veuve du roi Philippe VI : donne aux carmes un riche reliquaire qui contenait un morceau du clou qui avait servi à la Passion, II, 238 et 239.

Blanche de Bourgogne, belle-sœur du roi Louis X : ses débauches, leur punition, II, 405 et 406.

Blancherie (*la*), fonde la correspondance générale et gratuite pour les sciences et les arts; son ignorance, ses intrigues; ses dettes le forcent à prendre la fuite, VI, 362.

[redacted] (*René-Potier de*). est arrêté [redacted], V, 96.

[redacted], monastere : sa fondation; [redacted] ordres ; sa construc- [redacted] actuel de son église. II, [redacted]; [redacted] de cette maison demand[redacted] l'[redacted] les rues de Paris.

Blanque : [redacted] donné [redacted] anciennement à des espèces de [redacted], VI, 388.

Blason sur les robes des dames, III, 294.

Blason de la ville de Paris : vers qui l'accompagnaient, III, 302, la note.

Blichilda, épouse du roi Childéric : assassinée, étant enceinte, par un noble Franc, I, 182 et 297.

Blois (Jean de), peintre du quatorzième siècle : est chargé des peintures de l'hôtel de ville de Paris, III, 400.

Blois (ordonnance de) : défend aux gentilshommes et aux prêtres d'administrer les hôpitaux ; pourquoi, III, 34 et 35.

Blondel André : son tombeau remarquable, III, 130.

Blondel, architecte : un des premiers [redacted]bres de l'Académie des sciences, V, [redacted].

Blondel l'abbé, dit *frere Laurent* [redacted] de la secte des convulsionnaires ; [redacted] des assemblées secretes ; [redacted] qu'il a composés ; est mis à la [redacted], VI, 29 et 45.

Blosset (la demoiselle), établit une communauté chargée de tenir de petites écoles, V, 186 ; cette communauté est réunie à celle de la dame de Miramion, 187.

Bodilon, noble Franc : fouetté par ordre du roi Childéric, se venge en assassinant ce roi et son épouse enceinte, I, 182 et 297.

Bodin : ce qu'il raconte de Satan apparu dans une église de Paris, IV, 62 ; ce qu'il dit des images de cire, 237.

Bœuf gras : origine et description de sa cérémonie ; conduit dans la grand'salle du palais, III, 281, 282 et 283 ; monté par un enfant nommé le roi des bouchers, 283 et la note.

Bœufs qu'on immolait dans les temples des chrétiens comme dans ceux des païens, I, 58, la note.

Bœufs (*Saint-Pierre-aux-*), église : son origine ignorée ainsi que celle de son surnom, I, 402.

Bohême ou *Bahaigne* (*Hôtel de*) : son origine ; change de nom, III, 409 et 410.

Boileau Despreaux (*Nicolas*) : son tombeau, II, 230 ; ses cendres transférées dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, I, 436 ; a peint l'orgueil, la vie voluptueuse et l'ignorance des trésoriers de la Sainte-Chapelle, 233 ; ainsi que l'inutilité des autres prêtres de cette église, *ib.*, ce qu'il fait dire à la Discorde sur le siége soutenu par les moines des Grands-Augustins, II, 232 ; ce qu'il dit des désordres qui se commettent dans les rues de Paris, pendant la nuit, V, 306 ; ses épîtres, ses satires sont [redacted] 131 ; ses satires comparées à celles de Régnier et de Saint-Amand, 79 ; a parodié, dans son lutrin, une scène qui a eu lieu pendant les troubles de la Fronde, 123 ; ce qu'il écrit à Racine sur la difficulté qu'éprouvaient les comédiens français de trouver un lieu pour leur théâtre, 312.

Boileau (*Étienne*), prevôt de Paris : compose des réglemens pour les corporations de Paris, II, 323 et 324.

Bonneuil (*e*), femme d'un maître des requêtes : une des maîtresses de Henri IV, IV, 268.

Bois (*le très saint*) : relique portée en procession à Paris pour faire cesser un débordement de la Seine, II, 139.

Bois de la vraie croix : relique achetée par saint Louis de l'empereur Baudoin II, 228.

Bois massif (morceau de), servant d'acte de cession, II, 87 et 88.

Boisjordin (*Hugues de*), écuyer : a commerce avec le diable ; Philippe-le-Long écrit pour le faire arrêter, III, 34.

Bois-Robert, abbé et bouffon du cardinal de Richelieu : contribue à la fondation de l'Académie française, IV, 333 et 434 ; dit franchement son avis sur une des comédies de ce cardinal ; ce qui en résulte, *ib.*, la note.

Boïtel, religieuse de Fontevrault : après sa mort son âme est évoquée par la duchesse d'Orléans pour qu'elle lui découvre des secrets, V, 417.

Boîtes fumigatoires pour les noyés : nombre de leurs dépôts, VII, 32.

Bon (saint) : patron d'une chapelle de ce nom : tue son père et sa mère ; en est quitte en faisant pénitence, I, 406 ; chapelle de ce nom ; son sol est plus bas que celui des rues voisines, *ib.* et 407.

Bonaffosci : un de ses ouvrages est dénoncé au parlement comme hérétique, III, 336.

Bonami réfute les historiens de Paris, au

sujet des prétendus édifices que César fit construire dans cette ville, I, 63, ce qu'il dit d'une salle du palais des Thermes, 40.

Bonaparte : projette d'élever un monument à la gloire des généraux Kléber et Desaix, V, 271 ; il en fait élever un à Desaix seul, 272 ; fait abattre les arbres de la liberté, VI, 347 ; donne plus d'extension aux loteries, 350 ; donne au député Camus un ordre auquel celui-ci n'obéit pas, VII, 113, la note ; fait démolir la statue de la liberté ; la remplace par une prétendue colonne départementale, en charpente et en toiles peintes, 150, quand et comment commence sa fortune, 152, est appelé à la défense de la Convention, et obtient des succès, *ib.*, renverse le Directoire qu'il avait contribué à établir, 155, prostitue le Panthéon en n'accordant les honneurs de la sépulture, dans ce lieu qu'aux grands dignitaires, VI, 400 et 407, projette l'érection d'un temple de la gloire, dédié aux armées françaises, VII, 2..., réduit le nombre des spectacles à Paris ; noms de ceux qu'il maintient, 258, ... huit prisons illégales ou prisons d'état ; son ... sur les prisons légales 260, ce qu'il semblait dire à ses partisans lorsqu'il établit la Légion-d'Honneur, 284 ; sa statue posée à la cime de la colonne de la place Vendôme, elle en est descendue ; on essaie de la traîner dans les rues de Paris, on ne le peut 287 et 288, échappe à l'explosion de la machine infernale, 288, son plan d'agrandissement de la place du Carrousel, 289 ; son imprévoyance 293 ; changement qu'il opère dans les administrations, rétablit les institutions de la barbarie, pourquoi il était toléré, *ib.* et 294 ; services qu'il rend aux Français et à Paris, son caractère, 294 et 295, comme au mot liberté une acception nouvelle, 29..., la note.

Boncourt, collège de : son origine ; on y joue des comédies, les bâtiments sont reconstruits, leur emploi actuel, II, 449 et 450.

Bonnicel (le père *Simon*), religieux augustin, professeur en théologie, VI, 259.

Boniface saint ... ce qu'il fait des évêques de la Gaule, vers la fin de la première race, I, 285 et 394, la note.

Boniface VIII, pape : lettre remarquable et insolente que lui adresse Philippe-le-Bel, II, 349, joué publiquement dans un spectacle donné à Paris par Philippe-le-Bel ; comparé à un renard qui dévore la volaille, III, 58.

Bon-Lagneau : insulte le lieutenant criminel, menace de le tuer et de brûler sa maison, V, 425.

Bonne de France, fille de Charles V, son tombeau, II, 424.

Bonnet (*Guillaume*), évêque de Bayeux ; fonde à Paris le collége de Bayeux, II, 370.

Bonnets : les religieux de Saint-Martin-des-Champs devaient, chaque année, au premier président du parlement, deux bonnets à oreilles, I, 384.

Bonneval (la dame) : nom supposé d'une jeune fille enlevée à ses parents pour servir aux plaisirs de Louis XV, VI, 264.

Bonneville (le chevalier de) : instituteur du chapitre de hauts grades, appelé chapitre de Clermont, VI, 179.

Bon-Pasteur, couvent de filles : son origine ; sa suppression, V, 194 et 195.

Bons-Enfants : collége des *Bons-Enfants*, situé rue de ce nom ; était dans son origine qualifié d'hôpital des *pauvres écoliers* ; les écoliers qui l'habitaient demandaient l'aumône dans les rues, II, 128 ; ses biens sont envahis par le chapitre Saint-Honoré, *ib.*, surnom donné aux étudiants, *ib.* et 129.

Bons enfants, écoliers de divers colléges : demandent l'aumône dans les rues, III, 35.

Bons enfants, dénomination des compagnons du devoir, VI, 166.

Bons hommes, ou minimes de Chaillot : origine de ce couvent ; sa description, sa suppression ; état actuel de son emplacement, III 156 et suiv.

Bons pauvres, nom donné autrefois à une partie des habitants de Bicêtre, VII, 91 et 92.

Bontemain, Parisien : mis, par ordre de Charles dauphin, dans une prison dites des *oubliettes*, III, 17.

Bonze, prêtre de la paroisse Sainte-Marguerite : refuse les sacrements au sieur Coussin ; ce qu'il répond à ceux qui le somment de remplir ce devoir ; est décrété de prise de corps, VI, 63.

Bonzi (le cardinal *de*) : ses mœurs déréglées à la cour de Louis XIV, V, 447.

Bordage (le marquis *de*), protestant : fuit la France et la persécution ; on lui tire un coup de fusil qui blesse son épouse ; lui et sa famille sont faits prisonniers, V, 405.

Borde (*M. de La*) : ce qu'il dit de la prison de la Force, VII, 264 et 265 ; ce qu'il dit de

la prison de Sainte-Pélagie, 268 et suiv.; ce qu'il dit de la prison de la Préfecture de police, 279 et 280; sur l'état et le régime des prisons de Paris, *ib.*

Bordet ou *Bordel* : porte et rue qui portent ce nom et qui faisaient partie de l'enceinte de Philippe-Auguste, II, 154.

Bossu et *Solage* (les sieurs) : présentent le projet d'amener à Paris les eaux de la rivière d'Ourcq; ce projet, rejeté, est adopté par la suite, VI, 378.

Bossuet : ce qu'il dit de l'ordre de l'Oratoire, IV, 330.

Bouchage (hôtel de) : sa situation; lieu où Henri IV fut frappé d'un coup de couteau, par Jean Chastel, IV, 187.

Bouchard (*Adrien*), prêtre et magicien : emploie des moyens sacriléges pour faire mourir le cardinal de Richelieu, V, 34.

Bouchavanne (la dame *Claude de*) : fondatrice du couvent de *Notre-Dame-de-Bon-Secours*; en nomme sa sœur prieure, V, 189.

Bouche de fer : nom d'un journal rédigé par des membres du Cercle Social, VI, 387.

Boucher (*Jean*), curé de Saint-Benoît; engagé dans le parti de la Ligue, IV, 99; prédicateur séditieux; Henri III le dénonce au parlement et à la faculté de théologie, réunis au Louvre; le traite de méchant et plus méchant que Jean Poisle, son oncle, conseiller au parlement; l'accuse d'imposture au sujet de Buriat, théologal d'Orléans, 108 et suiv.; ses prédications pendant le siége de Paris, 161; neuf de ses sermons sont imprimés; ce qu'il dit contre la maison de Bourbon, 172; compose un ouvrage pour justifier l'assassinat commis par Jean Chastel sur la personne de Henri IV, 180.

Boucherat (*Nicolas*), bénédictin : embrasse le protestantisme, puis lui préfère l'abbaye de Citeaux, qu'il obtient, III, 338 et 339.

Boucherat, chancelier, son tombeau, I, 329.

Boucherie (la), nom d'un cachot du Grand-Châtelet, III, 478.

Boucherie (grande), I, 444.

Boucherie de Saint-Germain-des-Prés : son origine, II, 304.

Boucheries de Paris au quinzieme siècle : la grande boucherie abattue; les bouchers dispersés en différents lieux, III, 488.

Boucheries des Templiers : occasionnent les plaintes des bouchers de Paris, II, 135.

Boucicaut (le maréchal *de*), fait construire une partie des charniers du cimetière des Innocents, II, 94.

Boudet (*Michel*), évêque de Langres : pose la première pierre des bâtiments de l'abbaye de Saint-Victor, III, 348 et 349.

Boudet (*Jean*) : invente un nouveau procédé de fabrication de tapisseries, V, 83.

Bouettin, curé de Saint-Étienne-du-Mont : refuse les sacrements au sieur Coffin, conseiller au Châtelet, VI, 59 et 53; est décrété de prise de corps, 58.

Bouffiers (le chevalier *de*) : ses vers sur Molé et sur le singe de Nicolet, VI, 204; son tombeau, son épitaphe remarquable, VII, 239 et 240.

Bouffons italiens : jouent à l'Opéra, n'y plaisent pas, se retirent, VI, 404.

Bougainville, célebre navigateur : son tombeau au Panthéon, VI, 407.

Bouilleron, directeur d'une maison de jeu, VI, 341.

Bouillon (le duc *de*) : s'oppose au rétablissement des jésuites; ce que lui dit Henri IV, IV, 203, la note.

Bouillon (le duc *de*) : ses intrigues, ses cabales contre la cour, V, 24 et 25; prend le parti du parlement et de la Fronde, 103; se laisse corrompre par la cour, 107; — le chevalier *de*) : conçoit le projet du bal de l'Opéra; comment il en est récompensé, VI, 193.

Bouillon (le cardinal *de*), ses mœurs déréglées, ses maîtresses, V, 447.

Bouillon (la duchesse *de*) : compromise dans l'affaire des Poisons; décrétée d'ajournement personnel, V, 442; se présente au tribunal, s'y conduit avec audace, 443; ses aveux; exilée à Nevers, *ib.* et 444.

Boulaie (le marquis *de la*) : cherche à soulever le peuple de Paris, V, 111; tente d'assassiner le prince de Condé, *ib.* et 112.

Boulaies : armes dont se servaient les sergents pour écarter le peuple, III, 252.

Boulainvilliers, établit le marché qui porte son nom, VI, 364.

Boulanger (*Jean*), président au parlement, enterré dans le cimetière des Innocents, II, 93.

Boulangerie (école de), VI, 309.

Boulangerie générale des hôpitaux : son nom ancien; nombre de livres de pain qui s'y fabriquent par année, VII, 108; est sous

la surveillance de l'administration générale des hôpitaux civils, VII, 64.

Boulangers : établis à Paris pour cuire le pain pendant le siége de cette ville, IV, 150.

Boulangers : leurs boutiques sont pillées par des brigands soudoyés, VI, 329.

Boulay (*du*) : ses erreurs sur les écoles de Paris, I, 334, la note.

Boulevard des Tuileries : époque de sa construction, IV, 2.

Boulevard Saint-Antoine : depuis la porte de ce nom jusqu'à la rue des Filles-du-Calvaire, et son mur de rempart depuis cette rue jusqu'à la porte Saint-Martin; à quelle époque ces travaux furent entrepris, V, 331; leur continuation jusqu'à la porte Saint-Honoré, 332; époques où ils furent pavés, VII, 8.

— *du Midi* : sous Louis XIV, leur établissement ordonné, V, 353; époque de leur plantation; durée de cette opération, VI, 219.

— *du Temple* : époque où ils furent pavés, VII, 8.

— *Poissonnière* : époque de son établissement, V, 332.

Boulevards intérieurs et extérieurs : leurs noms : boulevards intérieurs, VII, 297 et 298; boulevards extérieurs, *ib.*

Boullé, vicaire du curé Picard : contribue avec ce curé à corrompre les religieuses de Saint-Louis de Louviers; il est brûlé vif, V, 440 et 441, la note.

Boullenois : son mausolée; richesse de ses matières et mauvais goût de ses formes, II, 260.

Boulogne, village; aridité de son sol, I, 33; lieu de pèlerinage pour les Parisiens, III, 276.

Bounyn (*Gabriel*) : auteur d'une tragédie intitulée *la Soltane*, III, 513.

Bourbon (*Nicolas*), poëte : auteur de poésies intitulées *Nugæ* : est arrêté, puis mis en liberté à la sollicitation de la reine de Navarre; à quelles conditions il obtient sa liberté, III, 328; autre *Nicolas Bourbon*, auteur du dist que latin placé sur la porte de l'Arsenal, 420.

Bourbon (le connétable *de*) : ses livres sont confisqués et réunis à la bibliothèque de François I[er], V, 297.

Bourbon (hôtel du connétable *de*), près la façade orientale du Louvre : converti en garde-meuble de la couronne, III, 370; en grande partie démoli, on y établit un théâtre, V, 339 et 340.

Bourbon (hôtel de) : commencement de sa construction, VI, 221.

Bourbon (bâtard *de*) : chef de brigands, III, 247, la note.

Bourbon (maison *de*) : se range dans le parti des protestants, et combat les Guise, qui ont embrassé le parti catholique, III, 548.

Bourbon (le cardinal Charles *de*) : contribue à l'établissement des jésuites de la rue Saint-Antoine, III, 497; homme incapable; est déclaré par Henri III son successeur au trône IV, 127; arrêté à Blois, 139; prisonnier et nommé roi sous le nom de *Charles X*; sa mort, 159; les membres de la confrérie du Saint-Cordon juraient de lui obéir, 141.

Bourbon (*Henri*, duc *de*) : son monument funèbre, III, 498.

Bourbon (*Charles de*), archevêque de Rouen, fils naturel du roi de Navarre et de la demoiselle du Rouet de la Guiche, fille d'honneur de Catherine de Médicis, et prostituée par cette reine, IV, 31, la note.

Bourbon (*Henri de*), prince de Condé : achète l'hôtel de Corbie, VI, 398, la note.

Bourbon (le duc) : avec sa maîtresse, la marquise de Prie, gouverne la France sous le titre de premier ministre; reçoit une pension du gouvernement anglais; fait presque regretter le gouvernement du régent, VI, 45; il est congédié et exilé, 46; reprend les persécutions contre les protestants, V, 389 et suiv.

Bourbon (la duchesse *de*) : son amant, VI, 239 et suiv., boit avec excès, 249.

Bourbon (*Henri de*), abbé de Saint-Germain, V, 165.

Bourbonnaise (*la*) : chanson bouffonne; devient le sujet d'une pièce gaillarde jouée chez Nicolet; son auteur, VI, 205.

Bourbons : motifs de leurs guerres contre la maison de Lorraine; sont les chefs du parti nommé *Huguenot*, III, 424.

Bourdaisière (la demoiselle *La*), une des maîtresses de Henri IV, IV, 268.

Bourdeilles (*André de*), sénéchal du Périgord; ce qu'il écrit au duc d'Alençon sur le pitoyable état de la France après les massacres de la Saint Barthélemi, III, 466.

Bourdeilles, laïque : est abbé de Brantôme, IV, 298. — Voyez *Brantôme*.

Bourdelin, un des premiers membres de l'Académie des sciences, V, 291.

Bourdet (*Simon*) : un des premiers direc-

[illegible] manufacture des tapis, façon de [illegible] la Savonnerie, IV, 217.
[illegible] Nicolas), frere augustin ; invente [illegible] isme du pont-tournant, V, 233.
[illegible] (Olivier). Voy. *Dumoussel*.
[illegible] de Châteaublanc : inventeur des réverbères, V, 385; obtient l'entreprise des illuminations de Paris, VI, 228.
Bourgogne (collége *de*) : son origine, sa destination particulière ; accroissement successif du prix des bourses ; réuni à l'Université ; est remplacé par l'école de médecine, II, 438.
Bourgogne (hôtel *de*) : tour carrée, encore existante, qui en faisait partie, II, 149 ; theatre de ce nom, IV, 460, la confrerie de la Passion, propriétaire de ce theatre, est supprimée par Louis XIV, V, 335 ; des comediens italiens, appelés par le cardinal de Mazarin, y jouent, *ib.* et suiv. ; ils sont remplacés par une autre troupe italienne, 338. Voy. *Théâtre de l'hôtel de Bourgogne*.
Bourgogne (*Jeanne de*), reine de France, donne son hôtel de Nesle pour servir à la fondation du collége de Bourgogne, II, 438 et III, 130.
Bourgogne (duc *de*). Voy. *Philippe*.
Bourgogne (le duc *de*) : malheur qu'il attire sur la France et sur Paris ; livre les Français à la domination des Anglais ; secondé par la reine Isabeau de Bavière, il fait supprimer une partie du parlement et massacrer l'autre, III, 117 et 118.
Bourgogne (*Jean*, duc *de*), dit *Sans-Peur* : ennemi du duc d'Orléans, partage avec lui l'hostie consacrée, en signe de reconciliation, le fait assassiner et accuse le diable de cet assassinat, III, 2[illegible]6 et 217.
Bourgogne (le duc *de*) : refuse d'assister à la cérémonie de l'inauguration de la statue équestre de Louis XIV ; ce qu'en dit ce prince, V, 266 ; pendant les fêtes données à l'occasion de son mariage, les voleurs exercent leur talent sur les habits magnifiques de la cour ; on surprend un des voleurs ; c'était un homme de la première qualité, V, 464 et 465 ; ce qu'il dit sur les peuples et les rois, 491 ; enlève à la demoiselle Sonville son portefeuille et tous les billets qu'il lui avait donnés, VI, 261.
Bourgoin (*Adrien*), fonde le séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, IV, 362.
Bourgoin (*Edmond*), prieur des jacobins de Paris : instigateur de Jacques Clément, apologiste de l'assassinat de Henri III, II, 208 ; offre Jacques Clément, moine de son couvent, au duc de Mayenne, comme disposé à braver la mort pour tuer Henri III, IV, 143 ; ou promet au prieur Bourgoing une escorte pour aller en Flandre, en cas de malheur, 144.
Bourgueil (*Etienne de*), archevêque de Tours : fonde le collége de Tours à Paris, II, 440.
Bourguignons : s'établissent dans la partie orientale de la Gaule, I, 158 ; leur caractère, II, 3[illegible].
Bourguignons (faction des) ; trouble le regne de Charles IV, III, 103 et 117 ; un des partis qui divisaient la France sous le règne de Charles IV ; principaux personnages qui le composaient, 228 ; emprisonnent et massacrent ceux du parti des Armagnacs qui se trouvent à Paris, nombre des personnes tuées, 222 et suiv.
Bourreau. la tête des cochons pris dans les rues appartient au bourreau de Paris, III, 237 et 238 ; celui de Lyon refuse de participer aux massacres des protestants, III, 46, la note.
Bourreau (*le*) : surnom d'un duc de Bourgogne, II, 11.
Boursault (*Edme*), poëte comique : lieu de sa sépulture, V, 1[illegible]5.
Boursault, directeur et propriétaire du théâtre de Molière, VII, 1[illegible].
Bourse (*palais de la*) : ancien emplacement de la Bourse ; époque où cet édifice fut commencé, VII, 253, sa destination, sa description, mort de son architecte, *ib.* et 254 ; hommage que les ouvriers rendent à son corps, projets de rue dans le voisinage de la Bourse, *ib.* et 255.
Bourseis (l'abbé *de*) : un des quatre premiers membres de la petite académie des inscriptions, V, 287.
Bourses (*Saint-Martin*) : égorgé pendant les massacres de la Saint-Barthelemi, III, 450.
Bouscaille (la demoiselle) : son testament ; meurt victime des violences du comte Dubarry, VI, 28[illegible] ; ses parents envoient une copie de son testament attestant le crime ; le lieutenant de police n'y fait aucune réponse, *ib.*
Boussard (Geoffroy), curé ; paraît être l'auteur d'une fable sur l'origine de la Chapelle dite de Sainte-Geneviève-des-Ardents, I, 401.
Bouteiller (grand) : origine de cette fonction, I, 150, la note.
Bouvard, premier médecin de Louis XIII :

contribue à l'établissement du Jardin des Plantes, IV, 450.

Bouvet, missionnaire, apporte les premiers livres chinois à la bibliothèque royale, V. 204.

Boves (*Robert de*), seigneur de Coucy : monstre de cruauté, II, 43.

Boyer, secrétaire du roi : propose de renfermer dans une enceinte nouvelle les faubourgs septentrionaux de Paris. L'exécution de son projet est commencée et non suivie, IV, 483.

Boyer (le sieur) établit le club politique, VI, 384.

Boyer et Remi, directeurs de maison de jeu, VI, 391

Bozon, fils d'*Andolenus* · Dagobert lui fait couper la tête, I, 253.

Brabançons, leur caractère, II, 344.

Bracque (*Nicolas*) : donne son nom à une rue et à une porte de la ville, II, 150.

Bracque (*Arnould de*), obtient la dignité honoraire de grand-maître des Templiers, VI, 184 ; fonde avec son fils un hôpital et une chapelle, *ib.*

Braguelongue (*Thomas de*), lieutenant criminel : découvre dans la rue des Marais des protestants refugiés dans une maison; ils se défendent contre des archers; Braguelongue est exposé; le maître de la maison vient à son secours, et, après ce service, il est arrêté ainsi que sa femme et ses enfants, III, 390.

Braguelongue (le sieur *de*), conseiller à la cour des aides ; donne une maison aux religieuses de Notre-Dame-des-Vertus, V, 185.

Brantôme, ce qu'il dit de la reine qui faisait jeter les jeunes gens par la fenêtre de l'hôtel de Nesle, dans la Seine, III, 28 et 29 ; discussion qui s'élève entre lui et un prince sur les mœurs de François Ier, IV, 26 et suiv.; fait l'éloge de la corruption des mœurs de son temps, 43; ce qu'il dit des évêques, *ib.* et 46 ; comment il justifie les débauches du cardinal de Lorraine, 53 et 56.

Bras-d'acier : fameux brigand, V, 386.

Bras-de-Fer (*Madeleine*) : séduite par un capucin, III, 495.

Bray (*Étienne de*), berger magicien : condamné par la chambre de l'Arsenal, V, 444.

Brelans et académies de jeu : communs à Paris sous le règne de Louis XIII, V, 67.

Breneuse : nom d'une rue de Paris qui indique sa malpropreté, I, 481.

Breteuil (le baron *de*) : présente au roi un mémoire en faveur des protestants, VI, 223 et 226. Ce mémoire en faveur de ses religionnaires prouve les vices et les résultats funestes des lois de Louis XIV contre les protestants, VII, 21.

Bretigny : paix de Bretigny, III, 20 et 220.

Bretons, leur caractère, II, 344.

Bretonvilliers (la dame *de*) : maîtresse en titre de l'archevêque de Paris, François de Harlay, V, 447 et 448.

Breuil (*le*) : clos dépendant du village de St-Médard, I, 426.

Breuil (*Du*), seigneur : assassiné par Michel de La Croix, abbé : ses fils se vengent et tuent cet abbé, IV, 77.

Breuil (*Jacqueline du*), une des maîtresses de Henri IV : épouse le marquis de Vardes ; devient comtesse de Moret, IV, 268 et 269.

Brèves (le sieur *de*), ambassadeur à Constantinople : beaux manuscrits orientaux, qu'il avait recueillis pour la bibliothèque royale, envahis par le cardinal de Richelieu, V, 301.

Brevet d'invention : à quelle obligation sont tenus ceux qui en obtiennent, VII, 137.

Briais (*Jean de*), financier : sa maison est dévastée par les Parisiens ; s'échappe, V, 78, la note.

Bricius, évêque de Tours : se moque de saint Martin ; se fait chasser de la ville de Tours à cause de sa vie débordée, fait quelques miracles ; devient saint sous le nom de saint *Brice*, I, 273.

Briçonnet (*Guillaume*) : étant abbé de Saint-Germain-des-Prés, fait enlever une prétendue idole d'*Isis*, I, 185; réforme les religieux de son abbaye, 442 ; est évêque de Meaux ; favorise la naissance du protestantisme dans cette ville ; y attire plusieurs savants, mais la crainte de compromettre son état lui fait changer de conduite, III, 320; accusé d'hérésie, renonce au protestantisme, pour conserver son évêché, 322.

Briçonnet (*Jean*), président de la chambre des comptes : demande qu'on abatte les voiries de Paris, I, 31.

Brienne (l'abbé *de*) : devient archevêque de Sens ; ses débauches, VI, 292.

Brienne (*Antoine de Loménie de*) : ses manuscrits passent à la bibliothèque du roi, V, 304.

Brienne (*de*), archevêque de Toulouse : succède au sieur de Calonne au ministère ; s'irrite des frais immenses employés par son prédécesseur à la construction de l'enceinte

de Paris ; veut la faire démolir et vendre les matériaux ; se modère, VII, 4.

Brienne (hôtel de) : son origine ; on y place la prison dite la *Petite-Force*, VII, 263.

Briffe (le sieur *de La*), chargé de vérifier l'état des dettes du curé de Saint-Sulpice, V, 200.

Brinvilliers (*Marie-Marguerite d'Aubrai*, marquise *de*) : empoisonneuse ; est décapitée et brûlée, V, 321, la note, et 437.

Brioché : joueur de marionnettes ; en quel lieu était son spectacle, IV, 220 ; V, 62, la note.

Brion, précepteur du prince de Conti : est arraché des bras de son élève, et tué par les massacreurs de la Saint-Barthélemi, III, 455.

Brion, protestant : sa maison est pillée dans une sédition, V, 14, la note.

Briquemaut, militaire protestant, âgé de soixante-dix ans : échappe aux massacres de la Saint-Barthélemi ; pendu en place de Grève ; Charles IX assiste à son supplice, III, 465.

Brise-Miche, nom d'une rue, I, 451.

Brissac (*Charles de Cossé*, comte *de*) : ne sait pas écrire son nom, IV, 42 ; combat pour le duc de Guise contre le roi ; commande les écoliers de l'Université, et établit la première barricade dans la place Maubert, 119 ; sauve les Suisses que les Parisiens massacraient : comment, 120 ; après la destitution de Belin, est nommé gouverneur de Paris, prête serment de fidélité à la Ligue, et viole presque aussitôt son serment, en vendant Paris à Henri IV ; prix de cette vente, 175 ; fait ouvrir la Porte-Neuve pour faire entrer dans Paris Henri IV et ses troupes, 176 ; va au-devant de Henri IV, pour l'engager à entrer dans Paris, 178 ; appelé *traître* par le gouverneur de la Bastille ; *lâche* et *traître* par la duchesse de Montpensier, 180 et 181 ; viole ses serments, et n'est point déshonoré, 263.

Brissac (le duc *de*) : sauve le coadjuteur ; ce qu'il dit au duc de La Rochefoucauld ; l'appelle en duel, V, 121 et 122.

Brissac, major des gardes de Louis XIV ; met en évidence aux yeux de ce roi l'hypocrisie des dévots de la cour, V, 451.

Brissault, fameuse appareilleuse de Paris, surnommée *la présidente*, VI, 280, 281, 308.

Brisements d'images : blâmés par les chefs luthériens, III, 325 ; ce qu'ils répondent à ce sujet, *ib.*

Brisson (*Barnabé*), président du parlement : son tombeau, II, 271 et 272 ; premier président du parlement pendant la Ligue ; condamné à mort par le conseil des Seize, IV, 140, la note ; sollicité par Gosselin, garde de la Bibliothèque royale, s'oppose à ce que Guillaume Rose, évêque de Senlis, et le curé Pigenat, envahissent cette bibliothèque, V, 209.

Brodulfe, oncle du roi *Charibert*, est tué par les ordres de Dagobert, frère de ce roi, I, 253.

Brongniard, architecte, son tombeau, VII, 241 ; honneurs que les ouvriers de la Bourse rendent à sa mémoire, 251.

Brosse (*Pierre de La*), favori de Philippe-le-Hardi : accusé d'avoir empoisonné le fils de ce roi, est pendu, II, 301, 302 et 303.

Brosse (*Jacques de*), architecte habile ; travail dont il est chargé, II, 379.

Brossier (*Marthe*), prétendue possédée du diable ; sa fourberie reconnue par l'évêque d'Angers, IV, 287 ; vient à Paris ; les capucins se présentent pour l'exorciser ; examinée par les médecins, qui la déclarent non possédée ; on l'expose à une nouvelle épreuve ; ce qui en arrive, 288 et suiv. ; renvoyée par le parlement au lieutenant criminel, 290, mise en prison, 291 ; renvoyée dans son pays, 292 et 293, en est retirée par les frères de La Rochefoucauld ; menée à Clermont en Auvergne, à Avignon, puis à Rome ; réduite à la misère, 293 et suiv.

Broussel (*Pierre*), conseiller au parlement surnommé le *patriarche de la Fronde*, le *père du peuple*, I, 329, est enlevé de sa maison et emprisonné par ordre de Mazarin ; ce qui en résulte, V, 90 et suiv. ; est mis en liberté ; grande joie du peuple à ce sujet, 102 ; on lui confie la Bastille, 106 ; nommé prévôt des marchands, 141.

Brulard (*Charles*) : son tombeau, II, 247.

Brulard-Sillery : son hôtel, où situé ; le cardinal de Richelieu le fait démolir pour former une place devant le Palais-Royal, IV, 460.

Brûle-bancs (capitaine) : surnom qu'Anne de Montmorenci, connétable de France, acquiert en brûlant la chaire et les bancs des temples des protestants de Paris, III, 398.

Brulée (le sieur) : son projet d'un canal de navigation par les eaux de la Beuvronne ; propose d'alimenter plusieurs fontaines de Paris, VI, 377 ; cède ses droits aux sieurs Solage et Bosen, 378.

Bruneau (l'abbé) : garde des médailles du duc d'Orléans, et des médailles du Louvre, V, 313 ; est volé et assassiné, changement qui en résulte, *ib.*

Brunet prêtre : est renfermé à la Bastille, VI, 45.

Brunet, vicaire de Saint-Étienne-du-Mont : condamné par arrêt du parlement pour avoir refusé les sacrements ; les refuse de nouveau, VI, 61.

Brunechilde ou *Brunehaut*. le roi Sigebert, son mari, est assassiné par ordre de son frère Chilpéric ; elle est chassée de Paris par le même, I, 252 ; action héroïque de cette reine, 256 et 257, ennemie de Frédégonde, fait couler des torrents de sang, mérite quelques éloges pour avoir fait réparer les voies romaines, est portée à la vengeance contre Frédégonde, parce que cette dernière avait fait étrangler sa sœur, la reine Galswinde, 253, suppliciée pendant trois jours et écartelée, 252 et 253 ; accusée par son neveu d'avoir fait périr dix rois francs, *ib.*

Bruno, fondateur des Chartreux : aventure épouvantable dont il est témoin et qui le détermine à embrasser la vie religieuse, II, 262.

Brunon, évêque de Langres, soutient une longue guerre contre le roi Robert, II, 2.

Brunoy (le marquis *de*) : son goût pour les processions ; on veut le faire interdire comme insensé, VII, 47.

Brusac, chef de brigands, III, 246.

Bruscambille, comédien de l'hôtel de Bourgogne : succède à Gauthier-Garguille ; débite des prologues, IV, 466 ; son prologue sur l'impatience des spectateurs 467 et suiv.

Buchanan, professeur au collége du cardinal Lemoine, II, 368.

Bûche (secours de la) : en quoi il consistait ; de tait de ce supplice en usage chez les convulsionnaires, VI, 37 et 41.

Buci (porte *de*) : le duc de Guise doit y passer en allant au faubourg Saint-Germain, pour y égorger les protestants qui s'y trouvent pendant les massacres de la Saint-Barthélemi ; il est retardé dans l'exécution de ce projet, parce qu'on lui avait donné une clef qui n'était pas celle de cette porte, III, 456.

Buci (*Simon de*), premier président du parlement : donne son nom à une porte ou poterne de l'enceinte de Philippe-Auguste, II, 157.

Buci (île de) : origine de ce nom ; situation de cette île ; elle paraît avoir été l'*île aux Treilles* ; on y récoltait du vin, II, 363.

Buconnie : nom d'une forêt située au delà du Rhin, où Sigebert est tué par ordre de son fils, I, 236 et 237.

Budé (*Guillaume*) : contribue beaucoup à l'accroissement de la bibliothèque de François Ier, et surtout à l'enrichir de livres grecs, V, 297 ; lieu de sa sépulture, II, 117.

Buffon : écrit son Histoire naturelle, VI, 336 ; sa statue au Muséum d'histoire naturelle ; son inscription, VII, 14.

Buhy (*Félix*) : sa thèse en faveur des libertés de l'Église gallicane ; persécuté par les carmes, protégé par Louis XIV ; son tombeau, II, 239.

Bulgares : au nombre d'environ vingt mille, demandent un asile à Dagobert ; ce roi le leur accorde et les fait égorger pendant leur sommeil, I, 254.

Bulletot (*Maximilien-Joseph*), carme-billette, dit *père Élysée*, VI, 299.

Bullion, surintendant des finances : donne cent mille francs aux cordeliers pour l'expiation de ses péchés ; son tombeau, II, 218 ; conseiller intime du cardinal de Richelieu, IV, 532 ; avilit la noblesse ; fait servir devant de grands seigneurs trois bassins pleins de louis d'or ; rapacité de ces seigneurs pour s'emparer de ce nouveau mets ; ce que ce surintendant place dans une boîte d'or, V, 428 et 429.

Burchard, comte de Melun et vicomte de Paris, I, 346.

Burchard de Montmorenci, possède en fief l'église de Montmartre, I, 407.

Burchard, dit le Barbu, de la maison de *Montmorenci* : ses brigandages ; dévaste les propriétés de l'abbaye de Saint-Denis ; fait un accord avec l'abbé Vivien, II, 12 et 13 ; cet abbé traite avec lui comme on traiterait avec un chef de brigands, *ib.*

Burchard IV, seigneur de *Montmorenci* : imite ses nobles aïeux, et s'adonne au brigandage ; pille et dévaste les biens de l'abbaye de Saint-Denis ; méprise les ordres du roi, II, 14 et 15 ; est condamné, résiste au roi, et prend les armes contre lui ; Louis le Gros assiége et prend son château de Montmorenci, *ib.*

Burchard, comte de Corbeil, appelé *superbissime comte* : son orgueil ridicule ; ce qu'il dit à son épouse avant d'attaquer le roi de France, croit devenir roi ; il est tué, II, 18 et 19 ; son fils Odon, 19.

Bure (*Roland de*), confiseur : fait construire la chapelle de Sainte-Anne, V, 210.

Bureau (*Hugues*) : était propriétaire de l'île de Buci. II, 365.

Bureau central d'admission aux hôpitaux, V, 220 ; VII, 62.

Bureau d'adresses. origine de la Gazette de France, V, 82.

Bureau de la ville : ses attributions, IV, 5 ; son embarras, son incertitude sur les projets présentés pour amener de l'eau aux fontaines de Paris ; se décide pour le projet des sieurs Perrier, VI, 373 et 374 ; divise Paris en 60 districts, VII, 315.

Bureau des longitudes. Voyez *Longitudes* (*bureau des*).

Bureau des nourrices : sous la surveillance de l'administration générale des hôpitaux, VII, 64, 103 et suiv.

Bureau du secret dans l'administration des postes aux lettres, III, 144 ; supprimé, VII, 59, la note.

Burgotte (*Alix*), recluse au cimetière des Saints-Innocents, II, 93 ; son tombeau, 94.

Buridan, écolier de Paris : échappe au supplice que Jeanne de Bourgogne faisait subir aux jeunes gens qu'elle attirait dans l'hôtel de Nesle ; il soutient, a cette occasion, qu'en certains cas on a le droit de tuer une reine, III, 29 et suiv.

Burlat, théologal d'Orléans : Boucher, curé de Saint-Benoît, accuse dans un de ses sermons, le roi Henri III d'avoir fait enfermer Burlat dans un sac et de l'avoir fait jeter à l'eau, tandis que ce prédicateur buvait et mangeait tous les jours avec ce Burlat, IV, 109

Burmann (la baronne *de*), ci-devant la petite *Lecoq* : femme entretenue par le baron d'Oigny et autres ; son ancien nom et son ancien état, VI, 279.

Bus (*César de*), fondateur de la doctrine chrétienne, IV, 352.

Bussi d'Amboise, un des massacreurs de la Saint-Barthélemi : tue le marquis de Renel, son cousin, III, 482 ; tué en duel, V, 75.

Bussi-le-Clerc, maître en fait d'armes : procureur au parlement, fait partie du premier comité secret établi à Paris pour la Ligue, IV, 99, 113 ; s'oppose à l'exécution des ordres du roi, 107 ; nommé par le duc de Guise gouverneur de la Bastille, 123 ; accompagné d'une trentaine d'hommes armés, il somme la cour du parlement de le suivre ; veut la conduire à l'Hôtel-de-Ville ; des circonstances périlleuses lui font changer d'avis ; il conduit cette cour à la Bastille, 133 et suiv. ; membre du conseil des Seize, 138 ; apporte au duc de Mayenne des lettres des conseillers détenus dans la Bastille, adressées au roi Henri III ; usage que l'on fait de ces lettres, 144 ; action louable de cet homme, 305 et 306.

Bussi Rabutin (le comte *de*) : ce qu'il dit de Louis XIII, IV, 336 : assiste à la partie de Roussi, V, 423 ; sa lettre à madame de Montmorenci ; récit qu'elle contient, *ib.* et suiv., tableau qu'il trace des désordres de la noblesse de son temps, 435 ; ce qu'il raconte sur l'affaire des poisons, 438 et suiv. ; se fait honneur de sa servilité, 460 et 461 ; garde auprès de lui des gentilshommes qu'il reconnaît pour filous ou assassins, 464 ; marque le changement qui, de son temps, s'opère dans l'opinion, V, 491.

Bussy (la demoiselle *de*) : assiste à un souper chez la Brissaut avec des princes et seigneurs, VI, 280.

Butte des Copeaux renfermée dans le Jardin-des-Plantes, son étendue ; comment elle fut formée, I, 30 ; IV, 450.

Butte Saint-Roch : reste dans sa forme originelle au milieu des quartiers nouveaux qui se construisent, I, 28 et 31 ; IV, 485 ; sa situation, sa forme, V, 333 ; vers à son sujet : est rasée ; on établit des rues et des quartiers sur son emplacement, 334.

Buttes ou *voiries*, au dehors de Paris, dites *du Monceau Saint-Gervais*, de *Bonne Nouvelle*, de *Saint-Roch*, la *Motte aux Papelarts*, des *Copeaux*, I, 28 et suiv.

Buttes et monticules de Paris : plusieurs sont rasés sous Louis XIV, V, 333.

C.

Cabinet des Antiques de Saint-Germain-des-Prés, I, 440.

Cabinet des estampes et planches gravées de la Bibliothèque du roi : notice des principaux objets qu'il contient, V, 310 et 311.

Cabinet d'Histoire naturelle au Jardin-des-Plantes, VIII, 34.

Cabinet de Physique au Conservatoire des arts et métiers : ses diverses parties, VII, 139 et 140.

Caboche : nom d'une famille de bouchers qui prirent part aux massacres commis par la faction bourguignonne, III, 219.

Cabrières. Voy. *Mérindol*.

Cachots du collége des Jésuites de la rue Saint-Jacques, IV, 336 et 337, la note.

Cachots du Grand Châtelet : la justice renonce à y déposer les prisonniers, VII, 19.

Cadavres : restés longtemps sans être enterrés, parce que les curés refusent les cérémonies du culte à ceux qui, avant de mourir, ont oublié de faire un legs à l'église, III, 37.

Cadavres des personnes tuées pendant les massacres de la Saint-Barthélemi : jetés dans la Seine et arrêtés sur ses bords, au-dessous des Bons-Hommes, de Chaillot, d'Auteuil et de Saint-Cloud; enterrés par des fossoyeurs des Innocents, III, 461 et 462.

Cadavres résultant des divers combats donnés à Paris pendant la révolution : déposés aux Catacombes, VII, 227.

Cadet-de-Vaux : préside les écoles de boulangerie, VI, 360; est chargé de faire un rapport sur l'état du cimetière des Innocents, 366; inspecteur général de la salubrité, détermine le gouvernement à transférer le cimetière des Innocents, VII, 224.

Cafés de Paris : leur origine; en quels lieux ils furent d'abord établis, V, 333; leur nombre s'accroît, *ib.*

Cage de bois, construite dans une des tours de la Bastille, III, 483.

Cage de fer : supplice inventé par Daraucourt, évêque de Verdun, et mis en usage par Louis XI, III, 134.

Cagliostro : attend que Mesmer ait joué son rôle pour venir à Paris y commencer le sien : son vrai nom, VII, 44; séduit quelques princes et le cardinal de Rohan; établit des loges maçonniques; compromis dans l'affaire du collier, il est enfermé à la Bastille, se retire à Londres; sa lettre au peuple français; sa prophétie; elle s'accomplit, *ib.* et suiv.

Cagoux, ou archi-suppôts du royaume argotique : nom d'un grade dans ce royaume, V, 378; leur talent, leur emploi; feignent d'être des gens de qualité ruinés, des soldats estropiés, 379 et suiv.

Caillard (*Pierre*), gouverneur du Louvre : le laisse prendre par les Parisiens, III, 15; décapité pour avoir mal défendu cette forteresse, 17.

Caillé de Fourny, lègue ses livres à la bibliothèque royale, V, 305.

Caire (foire du) : établie sur l'emplacement du couvent des Filles-Dieu, II, 222.

Caisse d'escompte : on porte des chapeaux à la *caisse d'escompte* : chapeaux sans fond, VII, 51.

Caisse de Poissy : son objet, VII, 181, la note.

Cajetan, légat du pape : assiste à la revue des forces de la Ligue, IV, 131.

Calendrier : ses vices, sa réformation; à quelle époque, et par qui elle fut admise en France; cette réformation a des défauts, IV, 19 et 20.

Callots : espèce de mendiants valides, V, 378; comment ils exerçaient leur métier, 380.

Calonne, ministre : autorise la construction de la dernière enceinte de Paris, VII, 2; est prodigue dans la détresse, 3; ses dissipations contribuent à la révolution, 36 et 37; est décrété d'accusation, VI, 340; domine le parti de Coblentz, 343.

Calonne, frère du précédent : ses mœurs, VI, 302.

Calvaire (*Filles du*) de la rue de Vaugirard : leur origine, IV, 371 et suiv.; leur suppression, 372.

Calvaire (*Filles du*) de la rue du Calvaire : leur origine, leur suppression, IV, 372.

Calvi (collége de) : son fondateur; réuni au collége des Dix-Huit, II, 304.

Calvin : après avoir fait son droit à Orléans, se retire à Paris; loge au collége de Fortet; est mandé au parlement : se retire en Saintonge, IV, 327; obligé de nouveau de quitter Paris, 335; son ouvrage intitulé *de*

l'Institution de la religion chrétienne, est prohibé par le parlement, 338.
Cambert, musicien, V, 343
Campus (collége de), ou des *trois Évêques* son origine, sa démolition, destination actuelle de son emplacement; une école de droit y est fondée, II 143.
Camp de Labienus, sur le territoire parisien : sa position. I, 61
Camp des Gaulois, insurgés près de Paris sa position, I, 60
Camp romain son existence; sa position, les antiquités qu'on y a déterrées ne peuvent convenir qu'à un camp, I, 112
Camp de Jalez, VI, 341.
Campus, place d'armes située au midi du palais des Thermes Julien y harangue les troupes y est proclamé Auguste, I, 101
Camulogene, vieillard de la nation des *Aulerces* chef de l insurrection contre César, I, 60, il est tué dans un combat près de Paris 63.
Camus (*Jean-Pierre*, évêque du Bellai. sa sépulture, plaisanterie qu'il fait dans un de ses sermons, II, 423
Camus *Jean le*, lieutenant civil son tombeau II 274
Camus sa probité rigide, est placé à la tête des archives VII 111, refuse d'obéir à Bonaparte, en quelle circonstance; est livré par le général Dumouriez aux ennemis de la France, 112 et 113, les notes
Canal de Bievre en partie détourné par le creusement des fossés de l enceinte de Paris, emplacement de la nouvelle branche qu'on est obligé de faire à ce canal, III, 82 et suiv Voyez *Bievre*
Canal du Languedoc le curé de Saint-Sulpice se sert de l'argent qu'il a reçu pour la construction de son église, et l emploie à l entreprise de ce canal, V, 201 et suiv
Canal de l'Ourcq; par qui en a été conçu le projet; son ouverture est ordonnée, VII, 190 et suiv.; ses objets différents, ses parties, 191 et suiv Voyez *Bassin de la Villette*, *Aqueduc de ceinture*, *Canal de Saint-Martin*, *Gare de l Arsenal*, *Canal de Saint-Denis* Quantité d eau que ce canal doit amener à Paris, 209.
Canal de l Ourcq: analyse de ses eaux, VII 210; leur degré de pureté comparé, 212 et 214; les travaux de ce canal sont interrompus et repris; par quel moyen; à quoi s est engagée la compagnie qui a entrepris ces travaux, 215,
Canal de Saint-Denis ou il commence, VII, 194, ou il aboutit; quand sa construction fut ordonnée, sa description; ses écluses; époque ou il fut terminé, et ouvert au commerce, 193.
Canal de Saint-Martin sa description, VII, 193, sert de complément au canal de communication de la Seine à la Seine, *ib* et suiv
Canaple le sieur *de*), lieutenant du roi dans le Lyonnais exerce quelques fonctions ecclésiastiques et donne la bénédiction aux passants, V, 467
Canaye succède aux sieurs Gobelin dans la teinture des laines, V, 321.
Candale le duc *de* sa querelle avec le duc de Beaufort, V, 108
Cannaye Jacques) obligé par la persécution de fuir Paris, III, 338.
Canosse (*Paul La*), Juif, un des premiers professeurs du collége de France, III 332
Capeluche, bourreau, agent favori du duc d Bourgogne ayant égorgé plusieurs femmes, et même des femmes enceintes est décapité, leçon qu il donne à son valet avant son exécution, III 227 et 228
Capettes de Montaigu surnom donné aux écoliers du collége de Montaigu, leur misère, demandent l aumône, rigueur d un de leurs professeurs II 408
Capilupi Camille auteur d une apologie des massacres de la Saint Barthélemi III 473 la not.
Capons, mendiants valides comment ils exerçaient leur métier, V, 380
Capron offre d élever une masse d eau considérable par le moyen d une machine hydraulique, VI, 373.
Capucin un courtisan, et espion du cardinal de Richelieu, se déguise en capucin pour servir son maître, V, 37
Capucines, couvent de religieuses leur origine à Paris, leur couvent démoli et rétabli ailleurs, font des processions dans les rues, description de leur église, suppression du couvent, ce qui l a remplacé, IV, 212 et suiv
Capucins leur origine à Paris; pour quel objet ils y sont envoyés : le cardinal de Lorraine les introduit à Meudon, III 492 et suiv; Henri III les prend sous sa protection leur premier couvent à Paris; en construisent un second; description de leur église; notice des plus fameux capucins de ce couvent, 493 et suiv.; leurs mœurs scandaleuses, 495; leurs cachots, oubliettes ou

Vade in pace, *ib.* et suiv.; ce qui remplace leur couvent, 496

Capucins. veulent exorciser Marthe Brossier, IV, 290, la note, un capucin défie les spectateurs de l'exorcisme d'arrêter le diable, il est aussitôt arrêté par un médecin, 289 et suiv.; un capucin prêche contre l'arrêt du parlement qui défend les exorcismes de Marthe Brossier, 291 et 292, mandé par le parlement, ne comparaît pas, les capucins font une déclaration que le parlement fait déchirer, 292; leur cruauté envers un de leurs frères, quelle en fut la cause, 188 et 189, la note, Henri III leur fait construire des cellules dans son château de Blois, 128; procession ridicule qu'ils font de Paris à Chartres; sont bafoués et réprimandés par le roi, 125 et suiv.; envoyés à Paris pour contribuer à la ruine des protestants, III, 129

Capucins du Marais, leur origine, leurs bienfaiteurs, description de leur église, suppression de ce couvent, destination de son emplacement, IV, 332

Capucins du faubourg Saint-Jacques, leur origine, troisième couvent du même ordre; leurs bienfaiteurs; sont transférés à la Chaussée-d'Antin, établissement qui les remplace, IV, 331 et suiv.

Capucins de la Chaussée-d'Antin, leur établissement en ce quartier, ses motifs, VI, 330 et suiv.; description de leur nouveau couvent, sa construction atteste les progrès de l'art; son cloître, son église; suppression de ce couvent, destination ultérieure de ses bâtiments, 331 et suiv.

Caraccioli, évêque de Troyes, a beaucoup de peine à se faire recevoir à cause de sa *barbe*, IV, 81; se montre favorable aux opinions de Luther, III, 125

Caraccioli, fait des vers sur l'amélioration des prisons, VII, 18 et 19

Carbon, l'un des auteurs de la machine infernale, est condamné à mort, VII, 288, la note

Carcavi, un des premiers membres de l'Académie des sciences, V, 291; fait venir de Bologne à Paris Dominique de Cassini, *ib.*; Colbert fait l'acquisition de ses livres pour les joindre à la bibliothèque du roi, 302.

Cardinal-Lemoine (collége du): son origine; les bourses sont réglées d'après le poids de l'argent, et non comme les autres d'après les valeurs de la monnaie courante, II, 367 et suiv.; fêtes qu'on y célébrait, noms des célèbres professeurs; son état actuel, 368.

Cardinne, blanchisseuse de Versailles; obtient une maison de jeu à Paris, VI, 310.

Carignan (le prince de): offre le jardin de son hôtel de Soissons pour y établir l'agiot des billets de banque; son offre est acceptée, y fait établir un grand nombre de baraques, prix considérable qu'il en retire, VI, 7, son hôtel de Soissons est vendu par ses créanciers, 112.

Carillon de la Samaritaine, IV, 231 et 232

Carlin, acteur de la Comédie-Italienne; son caractère, VI, 198.

Carman (le comte *de*) menace le chevalier du Guet, et s'oppose à ce qu'il marche contre les écoliers en révolte, IV, 14.

Carmélites, couvent de religieuses, son origine à Paris, difficultés qui contrarient cet établissement, IV, 209 et suiv.; cérémonie de l'entrée des carmélites dans leur couvent, est oubliée; comment; description de leur église, son luxe déplacé, ses tombeaux, suppression de ce couvent; en partie rétabli, 210 et suiv.; remplacent dans leur couvent les carmes déchaussés, 379, la duchesse de Berry y fait des retraites; ce que lui disent les religieuses sur sa dévotion et ses débauches, VI, 239 et 240. — *de la rue Chapon*, leur origine, leur suppression, IV, 378 et suiv.

Carmes du grand couvent, leur origine; généalogie des carmes, leur haute antiquité, le prophète Élie, Pythagore, Numa, Zoroastre, les Druides, Jésus-Christ, étaient des carmes, II, 256 et 257; amenés à Paris par saint Louis, sont nommés *barrés* par les Parisiens; une rue reçoit ce nom; sont voisins des béguines; conséquences qu'on en tire; 257 et suiv.; sont transférés à la place Maubert, 258; description de leur église et de ses monuments; leur suppression, 259 et suiv.; des carmes condamnés par le parlement, se révoltent contre son arrêt, sont de nouveau condamnés, 261.

—*Billettes*, origine de ce couvent; aventure merveilleuse qui y donne lieu, II, 333 et suiv.; débauches et indocilité des religieux; on essaie vainement de les réformer; on les laisse s'éteindre, 336; leur église convertie en temple de protestants, 337.

—*déchaussés*: leur origine; occupent des bâtiments qui avaient servi au culte protestant; deviennent riches, font élever plu-

sieurs bâtiments; ne cessent pas de quêter; fêtent la canonisation de sainte Thérèse; célèbrent d'une manière peu édifiante, IV, 337 et suiv.; le blanc des carmes; l'eau des carmes; destination actuelle des bâtiments, 339; description de leur église, *ib.* et suiv.
Carmontel : ses proverbes dramatiques; sur quel théâtre ils étaient joués, VI, 213.
Carreau : nom que portait autrefois le pavé de Paris et qui a donné naissance à quelques expressions proverbiales, II, 136 et 137.
Carrel (Nicolas) : entreprend l'ouverture de la rue Dauphine, IV, 221.
Carrieres de Notre-Dame-des-Champs ou du faubourg Saint-Jacques: servent de retraite aux voleurs; le parlement ordonne qu'elles seront fermées, IV, 8 et 9.
— de Mesnilmontant, de Montmartre et Pantin, de Belleville, de la butte Chaumont, I, 32 et suiv.; ancienneté de l'exploitation des carrières à platre, 34, la note.
Carrieres d'Ivry, de Montrouge, de Meudon, etc., I, 37.
— sous la partie méridionale de Paris, *ib.* et suiv.; leur étendue; accidents qu'elles causent; remèdes qu'on y apporte, 41 et suiv.
— Epoque de l'établissement de leur administration, I, 41; animaux fossiles qu'on y a découverts, 39 et suiv.
— pres de Gentilly: servent de théâtre aux apparitions infernales; on y montre le diable aux amateurs qui paient; détails de ces scenes, V, 32 et suiv., la note, et 216.
Carrières sous Paris; on entreprend de les consolider, VII, 45.
— souterraines de Paris: commencement de leur exploitation; sont exploitées sans règle; jusqu'où elles s'étendent dans Paris; édifices qui sont suspendus sur leur vide, VII, 222 et suiv.; accidents qu'elles occasionnent; une compagnie d'ingénieurs est créée pour travailler à leur consolidation, 223; on y transfère les ossements des cimetières de Paris, 224. (Voyez *Catacombes.*)
Carrouges (Jean), chevalier : son combat judiciaire contre Jacques Legris, écuyer, dans le champ-clos de Saint-Martin-des-Champs, III, 43.
Carrousel exécuté dans la Place-Royale, IV, 253.
Carrousel (place du) : ancien état de cette place; jardin qui s'y trouvait; d'ou lui vient ce nom; fête magnifique qui y fut célébrée; édifice en bois qui y fut élevé; description de cet édifice; evénements dont ce lieu a été le théâtre, V, 260 et suiv.; cette place est agrandie, 262; une rue nouvelle la traverse et met le Louvre en regard avec les Tuileries, 250.
Carunius : divinité qui semble avoir quelques rapports avec le Cernunnos des Parisiens, I, 70, la note.
Cariatides (salle des) : nom du sculpteur de ces cariatides; ouvrage très-remarquable, III, 368.
Casaubon : était, sous le règne de Henri IV, garde de la Bibliothèque royale; après la mort de ce roi, il quitta Paris et la Bibliothèque royale, et, craignant la persécution, il se retira en Angleterre, V, 300.
Casernes projetées, VII, 187; dénombrement de toutes les casernes de Paris, 324.
Casagne (l'abbé de) : un des quatre premiers de la petite académie des inscriptions, V, 287.
Cassini (*Dominique*), astronome appelé d'Italie à Paris par Colbert; fit changer la distribution intérieure du bâtiment de l'Observatoire, V, 281; sa figure en marbre, placée à l'Observatoire, 283; un des premiers membres de l'Académie des sciences, est appelé de Bologne à Paris par le moyen de l'abbé Carcavi, 291.
Castellane (*Michel-Ange de*), aumônier du roi, VI, 303.
Castellane (*Philippe-Altovity de*), est tué par son épouse, Renée de Rieux-Châteauneuf, IV, 38 et 39, la note.
Castellanus ou *du Chastel* (*Pierre*), contribue à l'accroissement de la bibliothèque de François Ier, V, 297.
Castor et Pollux : divinités adorées à Paris; description de leurs figures, I, 69 et 70.
Castrum : ridicule interprétation de ce mot par un prédicateur de Paris; suivant lui ce mot, dans l'Évangile, signifie Châtillon de Coligni, amiral de France, III, 425, la note.
Catacombes, I, 41; épaisseur et diverses natures des bancs dont leur sol est formé, 42 et suiv.; origine des souterrains où elles sont placées, VII, 222 et suiv.; ces souterrains sont choisis pour y déposer les ossements du cimetière des Innocents, 224 et suiv.; on les consolide; on les bénit; on y transporte les ossements de divers cimetières supprimés, 225 et suiv.; par qui les catacombes furent disposées dans leur état actuel 228; leur description, 229 et suiv.;

les fouilles qu'on y exécute font découvrir un phénomène, 225 et 226, la note.

Catacombes basses : leur description, VII, 231 et suiv.; sortie des catacombes; réflexions qu'elles inspirent; registre présenté à ceux qui sortent, inscriptions qui s'y trouvent, 231, 232 et suiv.

— (rue des, VII, 231 et 232.

Catasta : instrument de supplice que les seigneurs employaient contre leurs prisonniers pour en tirer une rançon, II, 29.

Catelle (*la*), maîtresse d'école brûlée vive après une belle procession, III, 332.

Catherine (*Sainte-*), hôpital : son origine; desservi par des frères, puis par des frères et des sœurs, enfin par des sœurs; objet de cet établissement; sa suppression, II, 126 et suiv.

Catherine-du-Val-des-Ecoliers (*Sainte-*), église et maison religieuse : son origine; sa description; inscription de son portail, les religieux, quoique riches, demandent l'aumône dans les rues de Paris, leur querelle avec l'Université; déreglement des religieux; sont réformés, II, 199 et suiv.; cette maison, démolie, est remplacée par un marché, 201, dans la cour de ce couvent on laisse longtemps les corps nus des personnes assassinées avant et après la rentrée de Charles-Dauphin à Paris, ils sont ensuite jetés dans la Seine, III, 17.

Catherine de Médicis déplace les Filles-Pénitentes pour bâtir un hôtel sur l'emplacement de leur couvent, III, 159; s'amuse des gentillesses du jeune prince de Navarre, et projette le massacre des protestants, III, 428 et suiv.; se charge de tromper les chefs protestants, et de les attirer dans le piége, les appelle sans succès à sa cour, 430; elle cherche à les y attirer sous prétexte de faire la guerre à l'Espagne et de confier le commandement de l'armée à Coligni; elle ne réussit pas; enfin elle propose de donner sa fille en mariage au jeune prince de Navarre; elle réussit, *ib.* et suiv.; son caractère, sa politique; elle croyait tout maîtriser, et n'était qu'un instrument, 424 et suiv.; les prédicateurs déclament contre elle lorsqu'elle paraît favorable aux protestants, 425 et suiv.; fait bâtir le château des Tuileries, pourquoi, 403 et suiv.; l'abandonne, fait bâtir une autre demeure, pourquoi, 407 et suiv.; petitesses de l'esprit de cette reine; elle croit et redoute les prédictions des astrologues; abandonne le séjour des Tuileries, parce qu'on lui a prédit qu'elle mourrait dans un lieu de Saint-Germain, et que ce château était situé dans l'arrondissement de la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, 408 et suiv.; dirige son fils François II; elle est dirigée par le cardinal de Lorraine, 380; accusée d'avoir empoisonné la reine de Navarre, 433 et suiv.; est naturellement fourbe, 433, la note; conseils qu'elle donne au roi, son fils, après la blessure de l'amiral de Coligni, 441; avant les massacres, craint les irrésolutions du roi, son fils; lui reproche de laisser échapper l'occasion que *Dieu lui offrait*, 448, avance d'une heure le signal des massacres; presse le roi de donner l'ordre de sonner le tocsin à Saint-Germain l'Auxerrois, *ib.* et suiv.; va visiter le corps de Coligni, pendu au gibet de Montfaucon, 449; va visiter le corps mort du baron Dupont, 455; question qu'elle fait à sa fille Marguerite, dans le dessein de faire annuler son mariage avec le roi de Navarre, 462; sa joie après les massacres de la Saint-Barthélemy, *ib.*, à cette joie succèdent l'embarras et la terreur; elle gouverne son fils, 463 et suiv., assiste au supplice de Briquemaut et de Cavagne, 465; ne jouait qu'un rôle secondaire dans les projets des massacres, 470 et 471, amène les Gondi en France, V, 22; croit que la tragédie de *Sophonisbe*, jouée à Blois, avait porté malheur à la France; ne veut plus voir jouer que des comédies et des farces, III 312 et suiv.; prostitue elle-même, aux princes et seigneurs, les filles et dames de sa cour, et en fait les instruments de sa politique, IV, 30 et suiv.; donne une fête au château de Chenonceau, où figurent indécemment les filles et dames de la cour, 31 et suiv.; accroît le débordement de la cour, 32, favorise les complots formés par le duc de Guise contre le roi, son fils; elle conduit ce duc au Louvre, et parvient à désarmer la colère du roi, 116 et suiv.; protége et accueille les magiciens, en fait venir d'Italie, sauve des galères son magicien Ruggiéri, et lui donne une abbaye, 63; croit que l'âme du cardinal de Lorraine revient; elle la voyait monter en paradis; elle croit qu'une comète est apparue exprès pour lui présager sa mort, 64; instruite des complots du duc de Guise contre son fils, elle lui conseille de prévenir les coups de cet ambitieux, 129; mort de cette reine; ce que disent d'elle les prédicateurs de Paris, 133; s'empare

d'une riche collection de livres qui est mise en dépôt chez l'abbé de Belle-Branche, V, 399; pourquoi les beaux-arts viennent ils rappeler sa mémoire odieuse, VII, 128

Catherine, fille de Charles VI : est donnée en mariage à Henri V, roi d'Angleterre, III 117 et 220; son fils Henri est proclamé roi de France, 118.

Catherine d'Albret, sœur de Henri IV fait célébrer le prêche et la cène dans le Louvre ou dans son hôtel, le peuple de Paris reste paisible, IV, 259

Catherine de La Rochelle suit l'armée de Charles VII, III. 231.

Catherine de Luc une des maîtresses de Henri IV, IV, 264

Catinat quai Catinat. sa position, II, 86 et suiv. III, 189.

Cauchon (*Nicolas Le*) abbé de Saint-... fonde le collége d'Arras, II. 137.

Ca... vicaires de Saint-Étienne-du-Mont : refuse le viatique au sieur de La Crosse; est condamné à une amende; l'archevêque Christophe de Beaumont lui donne une cure considérable VI, 62.

Caumont (*François Nompar de*) est assassiné par les massacreurs de la Saint-Barthélemi avec un de ses enfants, un second enfant échappe à la fureur des meurtriers circonstances qui le sauverent III, 484 et suiv.

Caumont, avantage dans le parti de la Ligue, IV, 100.

Cautinus, évêque de Clermont : son ignorance, ses mœurs perverses, son avidité, I, 277; fait enterrer tout vif un prêtre qui lui refusait une terre dont cet évêque avait envie, 274 et suiv.

Cavagne, maître des requêtes : protestant échappé aux massacres de la Saint-Barthélemi, condamné par le parlement à être pendu en place de Grève; le roi et la reine-mère assistent à son supplice, III, 465.

Caveirac. son ouvrage sur les protestants et sur la Saint-Barthélemi, III, 474

Caves de l'Observatoire, I, 42.

Caylus (*de*) : ce qu'il dit de l'étendue du palais des Thermes I. 103. son tombeau, III, 123.

Caylus, évêque : blâme, dans les convulsions, les secours meurtriers, VI, 51.

Célestins, religieux : leur origine, III 63; dons et privilèges qu'on leur accorde; sont comblés de biens, 67 et suiv.; origine du proverbe : *voilà un plaisant Célestin*, leur orgueil; inventeurs d'une sorte d'omelette; sont peu instruits; leur église, ses nombreux et magnifiques monuments, 68 et suiv; leur bibliothèque en désordre, leur suppression, 73 et 74.

Cellamare (le prince *de*), ambassadeur d'Espagne en France : conspire contre le régent, est arrêté, VI, 12.

Cellier Louis invente des lampes en forme de chandelle V, 84.

Celse (*Balthazar-Pascal*), prince de Timor et de Solor, dans les Moluques : trahi et abandonné sur les côtes de France par un moine qui s'empare de ses richesses, son portrait, ce qu'il fait à Paris, VII, 49 et suiv Voyez *Ignace*

Cendrier la ou *Locus cinerum* : clos dépendant du bourg Saint-Marcel, I, 426

Cenred ou *Kenred*, roi de Mercie, en Angleterre : protége la société des Maçons, VI 169 et suiv.

Censure des pièces de théâtre : origine de cette censure, III 172.

Censure des livres imprimés établie par François Ier, III 140, 307 et 330

Centaine ordre d... VI, 177

Centeniers, *soixanteniers*, etc punis comme les autres bourgeois de Paris, III, 210

Céphalen surnom de Bacchus, représenté par une tête, I, 170, la note

Cerceau (*André du*) architecte : fonde le Pont-Neuf, IV, 6 et suiv, et 219 et suiv.; ses principaux ouvrages à Paris, son courageux désintéressement, 220, architecte d'une partie de la galerie du Louvre, *ib* et suiv

Cercle social lieu de ses séances : nom de ses membres; rédigent un journal, VI, 387

Cérémonial comment on pourrait préserver les hommes de son influence, VII, 38, la note

Cérémonial l'étiquette, les modes assujettissantes s'y maintiennent à la cour, VII, 31 et suiv

Cérémonie religieuse tournée en ridicule IV 210 et suiv.

Cérémonies de l'Église mêlées à des opérations magiques IV 6).

Cérès, dite la *Vierge Sainte* elle est la *Vierge mère* du Zodiaque; est représentée, dans le zodiaque de la façade de Notre-Dame, sous la figure de la Vierge Marie, II, 78.

Cerisaie (*maison et jardin de la*), où les protestants s'assemblent : ils y sont attaqués, s'y défendent, III, 392,

Cernunnos ou *Cervunnos*, divinité parisienne, paraît être la même que *Cervulus*, description de sa figure, I, 70.

César (*Jules*), le fléau de son siècle, I, 58, il convoque plusieurs nations gauloises dans la forteresse des Parisiens, *ib.*, il présente les Parisiens comme dévoués à ses intérêts, il a souvent trahi la vérité, 63; ne fait construire aucun édifice dans la Gaule, 65; n'a point construit la forteresse du Châtelet, *ib.* et II, 401; nos aïeux attribuaient au diable aux fées ou à ce conquérant, tous les édifices d'une construction extraordinaire, *ib.*, *chambre de César*, *ib.*, *tribut de César*, opinion qu'on doit avoir de ces dénominations, 402.

César, magicien, V, 32 et suiv.

Cenilly Jacques, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, engagé dans le parti de la Ligue, IV, 99.

Chabanne (*Antoine*), comte de Dammartin: chef des brigands appelés *écorcheurs*, III, 215 et suiv., la note.

Chabot (*Philippe de*), amiral de France: son tombeau, III, 71.

Chabot (*Henri*), duc de Rohan, son tombeau, III, 71.

Chabrol, étudiant en droit, traite la question d'Agedincum avec beaucoup d'érudition, I, 60, la note.

Chaillot, son église; village érigé en faubourg de Paris; à quelle époque, V, 209 et suiv.; il est compris dans l'enceinte de Paris, VI, 416; les frères Perrier y établissent la première pompe à feu et des réservoirs, 371.

Chaillou (*Olivier*), chanoine de Notre-Dame, bienfaiteur des Minimes, IV, 340 et suiv.

Chaillou de Joinville (le sieur), est chargé de représenter le comte de Clermont dans la grande-maîtrise de la franche-maçonnerie, VI, 178 et 179.

Chaînes (les), nom d'un cachot du Grand-Châtelet, III, 478 et 479.

Chaînes de fer tendues à travers les rues de Paris pour la défense des habitants: qui fut le premier qui en fit usage; ont été employées souvent à Paris, III, 9; tendues à travers la Seine pour défendre l'entrée de Paris, II, 456, III, 81 et 129; celles qu'on tendait à travers les rues de Paris sont enlevées par le duc de Bourgogne, 208; rétablies à travers les rues de Paris, 229; tendues à Paris dans la journée des Barricades, contre les troupes du roi, IV, 119 et suiv.: qui traversaient la Seine du côté de l'Arsenal; baissées pour laisser entrer dans Paris des bateaux chargés de troupes pour favoriser l'entrée de Henri IV dans cette ville, 177 et 178; tendues à Paris du temps de la Fronde, V, 98 et 100, le parlement ordonne qu'elles soient détendues, 102; — *d'or*: fort à la mode, sous Louis XI, III, 294.

Chair salée, nom du dragon de Troyes, II, 90, la note.

Chaise (le père *La*), jésuite, confesseur de Louis XIV, punit Fénelon de ce qu'il avait fait pour modérer les persécutions exercées contre les protestants, V, 406; auteur de ces iniques persécutions, 407; son luxe, ses mœurs; obtient la propriété de Mont-Louis, VII, 235; y fait construire une maison de campagne, *ib.*, ce qu'il aurait dû dire à ce roi, V, 453; redoutait ses maîtresses, *ib.*, profite de l'ignorance de Louis XIV, en abuse, et le porte à persécuter les protestants, 454.

Chalais (le comte *de*): décapité par un ordre de Richelieu, IV, 327; ce qu'on trouve dans la procédure contre lui, V, 87.

Chalus, prix énorme qu'il met à un balai, VI, 279.

Chamarande (le sieur *de*): obtient l'autorisation d'établir la halle au vin, VII, 177.

Chambois, nom qu'a porté le bourg Saint-Marcel, I, 198.

Chambonas (le sieur de), instituteur et grand-maître de l'ordre de *la Félicité*, VI, 176.

Chambre (*Cureau de La*), médecin de Louis XIV: son tombeau, II, 297 et 298.

Chambre ardente établie par François Ier contre les protestants: se composait de juges délégués par le pape et d'inquisiteurs; horreurs qui se commettaient dans la procédure de ce tribunal, III, 533 et suiv.; sous le roi Henri II devient plus rigoureuse encore, 542; elle se lasse de faire brûler ses victimes, 543 et suiv.; redouble d'activité; pourquoi, 545.

Chambre des comptes, le nombre de ses membres est considérablement réduit par les états-généraux de 1357, III, 6.

— *de l'Arsenal*, débats qu'elle cause, V, 15 et suiv.; ses victimes; membres qui la composent, sa durée, 19 et 20.

Chambre du domaine: ses attributions, V, 20.

— *de justice* établie à l'Arsenal par le cardinal de Richelieu, sous prétexte de juger les faux-monnayeurs, V, 15 et 16; le parlement

. s'oppose aux procédures extraordinaires de cette chambre, 16 et suiv.

Chambre des plaids : ancien nom de la section du parlement où l'on plaidait, II, 372.

— *de la Tournelle* du parlement : sa composition, II, 374.

— *souveraine*, établie à Ruel pour le maréchal de Marillac, V, 15 et *ib.*, la note.

— *de l'édit* : supprimée à Paris, V, 391.

— *des poisons* : établie à l'Arsenal ; objet de cette commission des juges, V, 437 et 442.

— établie pour poursuivre les financiers : ses résultats, VI, 3.

— *des pairs* (*palais de la*). Voy. *Luxembourg*.

— *des députés* : est nommé *palais de la chambre des députés*, VII, 153 et suiv.

Chambre royale de justice : établie pendant l'exil du parlement ; dans quel lieu elle tient ses séances, VI, 60.

— *de César* au Grand-Châtelet : opinion qu'on doit avoir de cette dénomination, II, 401.

Chambres du palais de Philippe-Auguste : sont couvertes de paille, II, 279 et 283.

Chamousset (le sieur) : Parisien dont l'existence fut consacrée au bonheur de ses concitoyens ; est l'auteur de l'établissement de la *petite poste*, VI, 227 et 228.

Champ de l'Alouette : une maison située sur ce champ est occupée par les religieuses anglaises, V, 183.

Champ-clos de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où Charles, roi de Navarre, monté sur l'estrade où se plaçaient les juges, harangue les Parisiens, III, 7. Voyez *Combats judiciaires*.

Champ crotté : sa situation, III, 146.

Champ du drap d'or, où se tint l'entrevue de Charles-Quint et de François Ier : luxe extraordinaire et ruineux de ceux qui s'y trouvaient, III, 314.

Champ de la fédération : nom donné au Champ-de-Mars ; pourquoi, VI, 127.

Champ-de-Mars : ses dimensions ; sa destination première, VI, 126 et suiv. ; ses alentours ; est le théâtre de plusieurs événements, et notamment de la célèbre fête du 14 juillet 1790, 127.

Champ-Flory : lieu de débauche publique ; sa situation, III, 237.

Champ gaillard, rue d'Arras : lieu de débauche et repaire de voleurs, IV, 71.

Champ au plâtre, III, 418.

Champ du repos. Voy. *Cimetières de Paris*.

Champ des sépultures : grand nombre de tombeaux antiques qu'on y a découverts, I, 120.

Champeaux : Philippe-Auguste y transfère la foire qu'il avait achetée des administrateurs de Saint-Lazare, I, 421 ; son territoire, 448.

Champeiron (la dame *de*) : tient une maison de jeu, VI, 391.

Champions gagés pour figurer dans les combats judiciaires : danger de leur profession, II, 19 ; dans les duels judiciaires un homme âgé de soixante ans pouvait se faire remplacer par un champion, 321.

Champlatreux : va au secours du coadjuteur, et le sauve des coups de poignard de ses ennemis ; fait vider la grand'salle, V, 121 et 122.

Champourri : nom d'une pièce de terre où fut fondée la maison des Quinze-Vingts, II, 274.

Champs-Élysées, *Champs sacrés* : ce que les anciens entendaient par ces mots, VII, 255.

Champs-Élysées, promenade : ancien état de son emplacement, contigu au Cours-la-Reine, son ancien nom, son origine ; ses plantations faites et renouvelées ; sa longueur, V, 259 et suiv. ; groupes en marbre qui décorent l'entrée des Champs-Élysées du côté des Tuileries ; fameux chariot sur lequel furent transportés ces deux groupes ; travaux opérés dans cette promenade, *ib.* et 260. A quelle époque elle fut replantée ; on y construit un nouveau quartier, VI, 218.

Chanac (*Guillaume de*), évêque de Paris fonde le collége de Chanac, II, 442.

Chanac (collége *de*) : son origine ; sa réunion à l'Université, II, 443.

Chancelier de l'empire de Galilée : remplace l'*empereur* de *Galilée*, II, 391 et 392 ; chancelier du roi de la Basoche : remplace *le roi de la Basoche*, 396.

Chancellerie : juridiction, II, 292.

Chanfrain (*Jeanne*) : condamnée à être étranglée et brûlée par la chambre de l'Arsenal, V, 444.

Chanoines comtes : n'adoraient pas Dieu à la manière des autres chrétiens, à cause de leur noblesse ; Louis XIV leur ordonne de s'agenouiller pendant l'élévation ; les chanoines-comtes de Lyon et les Chanoines de Verdun forcés de renoncer à leurs antiques priviléges, V, 468 et suiv.

Chanoines de l'église de Notre-Dame : leur conduite atroce envers les habitants de Cha-

tenai; refusent la caution de la reine Blanche, mere de saint Louis; bravent cette princesse, II, 338 et 339; chacun d'eux en mourant ou en quittant sa prébende était tenu de donner un lit à l'Hôtel Dieu, II, 278.

Chanoines de Sainte-Genevieve leurs déréglements, I, 428; on introduit parmi eux des chanoines de Saint-Victor; leur opposition; ne sont contenus que par la force, *ib.* et 429; ils projettent de corrompre le pape avec l'or enlevé à la châsse de sainte Genevieve; ils s'approprient les quatorze marcs d'or qu'ils avaient détachés de la châsse de sainte Genevieve, 429.

— *de Saint-Victor*: introduits dans l'abbaye de Sainte-Genevieve pour y établir la réforme, I, 429.

Chanoines (treize) sont condamnés au feu, comme manichéens, II, 4.

— Tableau de la vie voluptueuse d'un chanoine, III, 278.

— qui ne savent pas lire, II, 310.

Chansons obscènes chantées dans l'église de Paris, II, 54.

Chantelouve (*François de*), gentilhomme bordelais: auteur de la tragédie de l'*Amiral de Coligny*, III, 474, la note.

Chanterau-Lefevre: ses manuscrits sont acquis pour la bibliothèque royale, V, 301.

Chanteraine (rue): à quelle époque elle fut commencée, VI, 217.

Chantier du globe et de la gloire: ce que c'était, VI, 177.

Chantre (*Pierre*): ce qu'il dit de l'usage des combats judiciaires dans les cours ecclésiastiques, et notamment dans celle du chapitre de Notre-Dame, II, 48.

Chantre de Notre-Dame de Paris: est le chef des petites écoles de cette ville; tous les ans il accorde aux maîtres et maîtresses la permission d'enseigner, et se fait payer cette permission; s'oppose à l'établissement des écoles gratuites dans chaque paroisse de Paris, II, 451.

Chape de Saint-Martin: discréditée par l'oriflamme de Saint-Denis, I, 213.

Chape, vêtement de femme: il est défendu aux filles publiques d'en porter; II, 188.

Chapeau, véritable symbole de la liberté, VI, 347, la note.

Chapeaux rouges: promis par le pape Jules II à ceux qui combattront sous ses bannières, III, 175.

Chapelain, poète: son tombeau, III, 361; un des premiers membres de l'Académie française, IV, 483; et de la petite académie des inscriptions, V, 289.

Chapelet: son origine; cette manière de prier est prohibée par l'Évangile. Voyez *Rosaire*.

— garni de têtes de mort, porté par Henri III; ce que ce roi dit de ce chapelet, IV, 92; ce roi porte un chapelet et une discipline pendus à sa ceinture, 37; ce chapelet est garni de têtes de morts; ce roi en fait venir de Rome qui sont bénits, *ib.* et 37.

Chapelet garni de reliques et de médailles: emploi ridicule qu'en fait le prince frere de Louis XIV, V, 436.

— (*confrérie du*), établie à Paris pendant la domination de la Ligue, un bon ligueur devait être de cette confrérie et porter un ou plusieurs chapelets au cou, IV, 142 et 143.

Chapelets: objets de luxe et non de dévotion, pendaient à la ceinture des dames; leur matière, III, 268; étaient pendus à la ceinture des hommes et des femmes, III, 299; ont la vertu de faire prendre les places fortes; il est recommandé au roi d'en faire distribuer aux soldats et aux officiers, V, 30 et 31.

Chapeliers: cérémonies mystérieuses pratiquées lorsque les apprentis de ce métier sont reçus compagnons, VI, 168 et suiv.

Chapelle Beaujon: son fondateur; sa description; beauté de son architecture, VI, 351.

Chapelle du cimetière du Père-Lachaise, VIII, 10.

Chapelle où Dieu fut bouilli, ou *chapelle des miracles*: origine des carmes billettes, II, 336 et 337.

Chapelle des louanges: desservie par des augustins; à quel service ils étaient tenus, IV, 206.

Chapelle expiatoire de Louis XVI et de Marie-Antoinette, VIII, 8.

Chapelle du Palais (*Sainte*): son origine, II, 225; sa description, 228; les frais de sa construction, *ib.*; ses chapelains, 229; description des objets contenus dans l'intérieur, *ib.* et 230; chapelle inférieure; son trésor, 230; dérèglement des chapelains, 231 et 232; son premier dignitaire, ses titres et prérogatives, 232; son état actuel, 233 et 234.

Chapelle de la Vierge: contiguë à l'église de Saint-Germain-des-Prés; construite par le célèbre Pierre de Montreuil; l'on y voyait son tombeau; démolie; une rue percée sur son emplacement, I, 438 et 439.

Chapelle de la Vierge de Saint-Sulpice, sa première construction; l'architecte Guittard veut la démolir pour en construire une autre; les marguilliers s'y opposent, V, 198 et 199; sa description, 203.

Chapelle du cardinal de Richelieu, sa richesse excessive, IV, 458, VI, 140.

Chapelle (*La*), procureur engagé dans le parti de la Ligue, IV, 98 et 113, membre du conseil des Seize, 138.

Chapelle-Marteau (*La*), gendre du président Neuilli, engagé dans le parti de la Ligue, IV, 100; se charge d'entraîner dans ce parti tous les membres de la chambre des comptes, 100; propose, d'après l'avis du duc de Guise, de réduire en cinq les seize quartiers de Paris, et de donner à chacun une nouvelle organisation militaire, 113; est nommé prevôt des marchands par le duc de Guise, 124; est arrêté à Blois par ordre de Henri III, 151.

Chapelle (*Marie-Joseph*), dit *frère Jacob Job*, ancien directeur des fermes, poète, composait des cantiques et présidait une assemblée de convulsionnaires, VI, 46.

Chapelle-de-la-Tour, ancienne dénomination de l'église de Saint-Sauveur, II, 298.

Chapelles du Palais de la Cité, leur nombre; leurs noms différents, II, 223 et suiv.

Chapelles au Louvre; elles y étaient nombreuses, III, 92.

Chapelles (le sieur *des*), décapité à la Grève, V, 75.

Chapellot, traiteur à la Rapée; les francs-maçons s'assemblent chez lui; ce qui s'y passe, VI, 174.

Chaperon mi-parti de vert et de rouge; signe de ralliement, III, 9 et suiv.; Étienne Marcel donne son chaperon au dauphin et prend celui de ce prince, 12.

Chapon (rue), les filles publiques étaient autorisées à y tenir des lieux de débauche, III, 257.

Chapitre de Notre-Dame, dépositaire infidèle de la châsse de saint Lucain, I, 170 et suiv.; il refuse de restituer celle de saint Marcel, 199.

Chapitres de hauts grades, ou de [illegible], par qui institués; édifice qui les [illegible]; en quel lieu, VI, 178 et suiv.; [illegible] la grande loge de France, 179 et suiv.

Chapitre des empereurs d'Orient et d'Occident, par qui fondé, VI, 178 et suiv.

Chapitres (les) des églises cathédrales refusent de recevoir leur évêque portant la barbe longue; celui de Notre-Dame de Paris ne reçoit qu'après de grandes difficultés l'architecte Pierre Lescot, nommé chanoine de cette église, parce qu'il portait la barbe longue, IV, 81 et 82.

Chapitres et églises collégiales de Paris; leur nombre au commencement de la révolution, VII, 22; revenus de quinze de ces chapitres, 23, la note.

Chappe (le sieur), invente le télégraphe, VII, 142 et suiv.; propose sa découverte à la Convention nationale; titre et appointements qu'elle lui donne; associe son frère à ses travaux, 143.

Chararic, roi des Morins, et son fils sont dépouillés de leur chevelure par Chlodovech; Chararic ainsi tondu est fait prêtre et son fils diacre; ils laissent croître leur chevelure, et pour cela Chlodovech leur fait couper la tête et s'empare du royaume des Morins, I, 236.

Chardonnet, clos dépendant du bourg Saint-Médard, I, 426.

Charenton, le prince de Condé y envoie l'avant-garde de son armée, V, 134 et suiv.; il rappelle cette avant-garde, *ib*.

Charenton-Saint-Maurice, lieu où fut transféré le culte des protestants, IV, 257; époque où ce culte y a commencé, *ib*.

Charenton (temple de), est pillé et dévasté par des brigands, V, 13; il est rétabli avec magnificence, 13; on tente de nouveau de l'incendier, 398 et suiv.; est entièrement démoli, donné à l'Hôtel-Dieu; ce que devient son emplacement, 399 et suiv.

Charenton (maison de); destinée aux fous; nombre de lits destinés aux indigents; nombre des journées en cette maison, VII, 406.

Caribert II, fils de *Chlotharaire*, roi de Paris; sa mort, I, 141; sa mort n'est pas naturelle, son frère Dagobert est accusé d'en être l'auteur, 233 et suiv.; a plusieurs concubines et quatre épouses à la fois; saint Germain, évêque de Paris, l'excommunie à cause de son incontinence, 260; fait la guerre à son frère Chramn, 247; fait attacher un évêque sur un char rempli d'épines, et l'envoie ainsi en exil, *ib*.

Charité (*frères de la*); leur établissement à Paris; expulsés par Marguerite de Valois; s'établissent près la chapelle de Saint-Pierre,

IV, 206 et 208; leur église, leur hôpital, 209.

Charité (religieux *de la*) obtiennent l'autorisation de faire construire une maison de santé en faveur des militaires et ecclésiastiques, VI, 397.

Charité Notre Dame (religieuses *de la*) leur fondateur; obstacles qu'elles rencontrent, leur maison contient un hôpital, sont supprimées, IV, 395 et suiv.

Charité (sœurs *de la*) leurs fondateurs, IV, 397, leur utilité; leur suppression est peu durable, 398.

Charlatans ont souvent avec succès exploité la ville de Paris, IV, 473. Voy. *Théâtre de Tabarin*. [illegible], avec les solliciteurs, les joueurs et les laquais, ce que Paris offrait de plus remarquable, V, 480, charlatans du Pont-Neuf, guérisons qu'ils promettent, 483 et 484.

Charlemagne, fils de Pépin-le-Bref, règne seul dans la Gaule, est proclamé empereur d'Occident, élève le gouvernement des Francs à son plus haut degré de puissance; il soutient par son caractère énergique ce gouvernement; veut une amélioration mais ne sait ou ne peut pas l'opérer, I, 306 et suiv.; change les hommes lorsqu'il fallait changer les choses; il ne se doutait pas qu'il pût exister un gouvernement préférable au sien; son caractère héroïque; rétablit les écoles, fait plusieurs lois, et meurt, 307 et suiv.; son gouvernement tombe avec lui, 309, établit des écoles dans plusieurs lieux de France; le clergé étant trop ignorant il fait venir des professeurs des pays étrangers, 332 et suiv.; il n'est point le fondateur de l'Université de Paris, 334 et suiv., établit des *Missi dominici*, pourquoi, 340; n'a jamais résidé à Paris et n'a fait qu'y passer une fois, 334, sa manière brutale de convertir les Saxons ressemble à celle qu'employait Mahomet, 334; il recommande à ses fils de ne point couper les cheveux, les mains, de ne point égorger leurs enfants sans forme de procès, *ib.*; a plusieurs épouses et plusieurs concubines, 355 et suiv.; vices dont il accuse les évêques, 360 et suiv.; essaie en vain d'épurer les mœurs des Francs; lorsqu'il a acquis de l'instruction, il combat l'ignorance, les erreurs et les vices, 367 et suiv.; il fit sortir la civilisation de l'abîme ou elle se replongea bientôt après lui, 368; ses intentions pures et ses vues bornées; bâtit sur des fondements ruineux, II, 371; les règnes de ses successeurs furent les temps de la plus affreuse barbarie, VI, 159 et suiv.; ses horribles persécutions contre les Saxons sont la cause de l'établissement du tribunal secret, 160; ordonne que la fabrication des monnaies sera placée dans son palais, 128.

Charles-Martel, fils de Pépin: légitime, par son courage, l'usurpation de son père, I, 305.

Charles-le-Chauve, prince faible et méchant, dont la conduite hâta la ruine de la race carlovingienne, I, 309, s'avance jusqu'à l'abbaye de Saint-Denis, traite avec les Normands qui dévastaient Paris et les environs, n'ose pas les combattre et les paie pour les obliger à se retirer, 311; cet empereur fait réparer Paris et construire le grand pont de cette ville, 311 et suiv.; ordonne la réparation de la Cité de Paris, des châteaux situés sur la Seine et du château de Saint-Denis, 316 et suiv., passe la Seine à Paris, 339, la note, est en guerre contre son frère Lothaire, est trahi par Gérard, [illegible] de Paris, 342, place à Paris une fabrication de monnaies, VI, 128.

Charles-le-Gros, empereur, arrive à la tête d'une armée et campe au bas de Montmartre; n'ose pas risquer une bataille contre les Normands; traite avec eux et s'engage à leur payer des sommes considérables d'argent pour les obliger à renoncer au siége de Paris, I, 318 et 319.

Charles (duc de Lorraine) oncle de Louis V, frère du roi Lothaire: a droit à la couronne de France que Hugues Capet lui dispute, I, 371, il s'arme pour combattre l'usurpateur, s'empare de Laon, bat deux fois Hugues Capet, qui, ayant séduit l'évêque de Laon, fait prisonnier Charles et son épouse, les fait conduire à Orléans ou ils périrent bientôt, 372.

Charles II, dit *le Bel*, son caractère, sa sévérité; fait pendre Jourdain de l'Isle, sieur de Cassaubon; s'empare des biens des usuriers lombards; mérite le titre de faux-monnayeur, II, 421 et 422.

Charles, dauphin, fils du roi Jean: son inexpérience, sa faiblesse; entouré de conseillers perfides; congédie les états-généraux, se retire à Metz, laisse son frère à Paris; persiste dans le projet de donner cours à une monnaie de mauvais aloi, III, [illegible] et suiv.; ce que dit Christine de Pisan sur la

jeunesse de ce prince, 5, la note ; essaie d'entraîner dans son parti le prévôt des marchands Étienne Marcel ; effrayé, il renonce à donner cours à sa mauvaise monnaie ; fait tout ce que veut Marcel, 4 et 5 ; rappelle les états-généraux ; discours qu'on lui adresse sur sa monnaie; promesse qu'on lui fait s'il y renonce, 5 et 6 ; consent à restituer les biens du roi de Navarre, 8 ; après le départ de ce roi, fait des levées de troupes ; harangue avec quelques succès les Parisiens aux Halles, puis sans succès à Saint-Jacques de l'Hôpital ; donne lieu aux déclamations ; ne tient aucune de ses promesses ; excite une guerre contre les Parisiens ; on tue un de ses officiers, il fait pendre sans formes de procès celui qui l'a tué, 9 et suiv. ; est harangué avec menace ; on tue en sa présence et dans son palais deux de ses ministres ; il est effrayé, il prend le chaperon de ses ennemis et donne le sien à Étienne Marcel ; approuve tout ce que fait Marcel qui lui envoie deux pièces d'étoffes, 11 et suiv. ; quitte furtivement Paris ; le roi de Navarre y est appelé, 12 ; y laisse des partisans qui cherchent à discréditer Étienne Marcel, 13 ; ses troupes ravagent les environs de Paris, 12 et 13 ; rentre dans Paris trois jours après le meurtre d'Étienne Marcel ; promet un pardon général et fait décapiter plusieurs Parisiens, rappelle les magistrats qu'il avait bannis, 16 et suiv. ; reste paisible dans son hôtel pendant qu'Édouard, roi d'Angleterre, assiége Paris et dévaste les environs de cette ville ; ne répond point à un défi que lui fait ce roi, 18 ; se borne à faire incendier les faubourgs de Paris, *ib.* ; achete l'hôtel de Saint-Paul, lève sur les Parisiens un impôt pour en payer le prix ; la somme levée est prise par son père le roi Jean, et les Parisiens sont imposés une seconde fois pour le même objet, 26 : sa mauvaise foi ; ne tient point ses promesses, 28.

Charles V : donne à la Sainte-Chapelle un beau camée représentant l'apothéose d'Auguste, et y voit un sujet chrétien, II, 231 et suiv. ; exempte l'Hôtel-Dieu de Paris du droit de prise, 280 ; vend aux Juifs la permission de rester en France pendant six ans, et ensuite celle d'y rester dix ans, II, 413 ; son caractère ; rétablit la paix dans le royaume ; aime les arts, les lettres et les constructions ; veut se faire prêtre, s'engage dans l'ordre de Cluni ; a des fous à sa cour, III, 65 et suiv. ; imite en cela les évêques ; il leur fait élever des monuments sépulcraux ; amassait des trésors, 65 ; entasse des trésors dont, par des moyens violents, son frère s'empare, 66 ; taille excessive qu'il impose sur les habitants de Paris ; on l'exhorte dans sa dernière maladie à la supprimer, y consent ; mais, après sa mort, ses frères la rétablissent, *ib.* ; motif de la construction de l'hôtel de Saint-Paul ; n'en fait point l'acquisition à ses frais, quoiqu'il le dise ; réparations qu'il fait faire dans cet hôtel ; loge dans l'hôtel de l'archevêque de Sens, ses chambres, ses salles, ses chapelles, 74 et suiv. ; a trois palais ou hôtels à Paris, y fête l'empereur, 78 et 79 ; fait réparer l'enceinte de Paris ; motif supposé de ces réparations ; emploie Hugues Aubriot pour les exécuter, 80 ; fait reconstruire et agrandir la Bastille de Saint-Antoine, fait creuser les fossés de cette enceinte, *ib.* ; fonde le couvent du petit Saint-Antoine sur l'emplacement d'une propriété qu'il avait confisquée, 84 ; fait réparer et agrandir l'église de Saint-Paul, 86 ; fait exécuter de nombreuses réparations au Louvre, 88 ; sa statue au Louvre, 90 ; fonde le collége de *Maître Gervais*, où l'on enseignait l'astrologie, 95 ; en surchargeant les Français d'impôts, est la première cause des troubles et des malheurs qui désolèrent les habitants de Paris ; état déplorable de cette ville et de ses environs apres la mort du roi, 197 et suiv. ; maudit par les pauvres de Paris chaque fois qu'ils mangent un morceau de pain, 188 ; contribue beaucoup aux progrès du luxe, 293 ; veut réformer l'usage qui s'opposait à ce que les criminels condamnés à mort se confessassent avant le supplice ; les gens de son conseil s'y refusent, 301 ; prohibe plusieurs jeux à Paris, et notamment le jeu de paume, 473 ; augmente de beaucoup les livres de la bibliothèque de son père ; lieu où ils étaient placés, leur nombre, V, 293 ; sujets de ces livres, 296.

Charles VI : accorde des priviléges aux arbalétriers de Paris, III, 110 ; aux archers de Paris, 111 ; aux arquebusiers, 112 ; malheurs de son règne, son état de démence ; ambition de ses oncles, humeur de son épouse Isabeau de Bavière ; prescrit au parlement de ne point obéir aux ordres verbaux qui lui seront transmis par ses offi-

ciers, 101 et 102; protége les confrères de la Passion, 107; en démence, consent à donner sa fille en mariage à Henri v, roi d'Angleterre; à reconnaître, au préjudice de son propre fils, ce prince étranger comme héritier de la couronne, 117; Charles VI meurt, 118; son entrée à Paris, 200; autre entrée à Paris, 208; ce roi et son épouse Isabeau de Bavière font la guerre à leur fils le dauphin Charles; leur parti est nommé des Bourguignons, 218, dans un état de démence, lorsque les Bourguignons entrent dans Paris, on l'oblige à se mettre à leur tête, 221; on lui fait rendre une ordonnance contre les Armagnacs, cachés dans Paris, 223; ses oncles commettent des crimes que les historiens attribuent à ce roi encore enfant; pourquoi, 209, la note; ses oncles lui font jouer une scène ridicule au palais de Paris, 212; frappé par des sergents à coups de boulaies, 232; accorde des lettres de priviléges aux filles publiques de Toulouse, 236, la note; sous son règne, il est pour la premiere fois permis aux condamnés, avant d'aller au supplice, de recevoir l'absolution d'un confesseur, 301; il chasse les juifs de son royaume à perpétuité, II, 412.

Charles, dauphin, fils de Charles VI: est sauvé de la fureur des Bourguignons par Panneguy du Chastel, III, 221.

Charles VII: étant dauphin, est en guerre contre sa mère, qui le fait déclarer indigne de succéder au trône de son père; charge Jeanne d'Arc, dite *la Pucelle*, d'assiéger Paris; elle y est blessée, III, 124 et suiv.; fait son entrée solennelle dans Paris, 127 et suiv.; caractère de ce prince, sa mort, *ib.* et 128; confirme les priviléges accordés par le roi son père à la maison des filles publiques de Toulouse, 256; ses jambes trop courtes occasionnent la mode des longs habits, 294.

Charles VIII: son caractère; fait facilement la conquête du royaume de Naples; constitue le conseil du roi; la maladie vénérienne commence à se manifester sous son règne; sa mort, III, 144 et 145; maltraité sur le théâtre des clercs de la Basoche, en fait emprisonner plusieurs, 170; pose la première pierre de la chapelle de la Ville-l'Évêque, et y établit une confrérie de la Madeleine, V, 229; réunit à la Bibliothèque royale celle des rois de Naples, 296 et 297.

Charles IX: son avénement au trône, III, 399; son caractère: il érige la cruauté en principe; ses goûts; mis au rang des Caligula et des Néron; époque de sa mort, 401 et suiv.; fenêtre du Louvre d'où il tirait des coups de carabine sur ceux qui traversaient la Seine à la nage, 399; sa perfidie; ce qu'il dit à sa mère à l'égard des piéges tendus aux protestants, 433; ses goûts sanguinaires; aime à tuer les animaux, 435, la note; conseil que lui donne sa mère après la blessure de l'amiral Coligni, 441; proteste de punir exemplairement les auteurs de cet assassinat, donne des ordres en conséquence, va visiter l'amiral, lui renouvelle sa protestation de punir les coupables, *ib.* et suiv.; sa conversation avec lui; refuse de répondre à ses questions; retourne au Louvre, 442 et suiv.; ce qu'il répond aux protestants au sujet des armes transportées au Louvre, 444, ses réponses dissimulees à toutes les plaintes faites par les protestants; envoie visiter l'amiral blessé, *ib.*; pour mieux tromper les protestants, leur donne des gardes, *ib.*; sa mère, qui redoute ses irresolutions; le presse d'ordonner les massacres de la Saint-Barthélemi; les reproches de sa mère le portent à donner l'ordre de faire sonner le tocsin des massacres, 443 et suiv.; placé à une fenêtre du Louvre, prenait plaisir à voir égorger les protestants, et exhortait les Suisses à ne point les épargner, [illegible]; placé le matin sur une autre fenêtre donnant sur la Seine, tenait une liste à la main, et tirait des coups d'arquebuse sur ceux qui fuyaient à la nage, 431; ordonne la cessation des massacres, et les laisse continuer; mande un des plus fameux égorgeurs, et rit de ses prouesses sanguinaires, 461; dit que le mariage de sa sœur a été un piége où ont été pris les protestants, 462; accuse les Guise d'être les auteurs des massacres; accuse les protestants de les avoir occasionnés, 463; s'en déclare le seul auteur, 464; a peur des Guise et des Montmorenci; change de volonté apres les massacres; il est gouverné par sa mère, *ib.* et suiv.; fait faire le procès de Coligni mort, et à plusieurs protestants vivants; va les voir exécuter sur la place de Grève, et fait porter des flambeaux devant la potence pour voir leur contenance; force le roi de Navarre à s'y trouver, 465 et suiv.; ce qu'André de Bourdeille écrit de sa manière de gouverner, 466 et suiv.; les massacres ont été exécutés d'après ses ordres, 468; traité de roi fainéant par le roi d'Espagne,

470; chagrins et revers qui en résultent pour ce roi; ses remords, 470 et suiv.; fixe le commencement de l'année au 1er janvier, IV, 19; son juron, 30, la note; massacres et débauches de son règne, 30 et suiv.; pille l'hôtel de Nantouillet, et enlève toute la vaisselle après avoir pris collation chez lui; pourquoi cette violence; remontrance du premier président du parlement sur le vol commis par ce roi; ce que Charles IX lui répond, 38 et suiv.; est le premier roi qui créa une place spéciale de garde des médailles et antiques au Louvre, V, 312; pourquoi les monuments des arts viennent-ils rappeler sa mémoire odieuse? VII, 126.

Charles X, cardinal de Bourbon : roi de France, qui n'a régné qu'en prison, IV, 127, 130 et 139; sa mort, 147.

Charles IV, empereur : vient à Paris, visite les palais du roi, III, 79.

Charles-Quint, empereur : vainqueur de François Ier, le fait prisonnier; lettre que le roi lui adresse, III, 308 et suiv.; traité qu'il conclut avec François Ier 309; François Ier fait réparer le Louvre pour le recevoir, 367

Charles, roi de Navarre, dit *le Mauvais* : s'évade de sa prison, vient à Paris; l'évêque et le prévôt des marchands vont au-devant de lui; harangue le peuple dans le champ clos de l'abbaye de Saint-Germain; fait jouer ses auditeurs, III, 7 et suiv.; le dauphin promet de lui restituer ses biens; sur cette promesse il passe en Normandie, 8; se détermine à faire la guerre au dauphin qui ne tient pas sa promesse, 10 et suiv.; après la fuite du dauphin est appelé à Paris; en est proclamé gouverneur, 12; ravage les environs de Paris et bloque cette ville, famine et mortalité qui en résultent, 18.

Charles, comte de Valois, chef de la branche royale des Valois : enterré dans l'église des Jacobins de la rue Saint-Jacques, II, 203.

Charles-le-Bon, comte de Flandre : un des hommes de bien que l'on peut citer pendant le douzième siecle, II, 18 et 62.

Charles et Robert, physiciens : perfectionnent la découverte des ballons; en font élever un au Champ-de-Mars, VII, 45 et suiv.; le gaz dont ils le remplissent est différent de celui qu'employait le sieur de Montgolfier, *ib.*

Charmacé : quoique escroc reconnu, était reçu à la cour de Louis XIV, V, 463.

Charmoy : les sieurs de Charmoy et de Saint-Ange tentent d'enlever une demoiselle de Sainte-Croix, qui habitait le couvent des Filles-Dieu, II, 221.

Charniers des Innocents: époque de leur établissement; leur description, II, 94 et suiv.

Charny (*Jean de*), gentilhomme partisan du dauphin : va pour assassiner Jocerand de Mascon; ne le trouvant pas dans son hôtel, va prendre, à l'hôtel de Saint-Paul, une bannière de France; porte un coup de hache sur la tête d'Étienne Marcel et le renverse à terre, il a toute la gloire de cette expédition, III, 15 et 16.

Charolais (le comte *de*) prince du sang royal: son cynisme, ses débauches, VI, 274; ses cruautés; ce que lui dit Louis XV en lui donnant des lettres de grâce; est exclu de la cour sous le ministère de Fleuri, *ib.*

Charolais (la demoiselle *de*), amante du duc de Richelieu, VI, 280.

Charon, président de la cour des aides, prévôt des marchands de Paris : reçoit des ordres pour les préparatifs des massacres de la Saint-Barthélemi, III, 443.

Charonnerie : ancien nom des rues de la *Ferronnerie* et de *Saint Honoré*, II, 93.

Charost le duc *de* : membre de la société philanthropique; son nom se trouve uni à tous les actes de bienfaisance VI, 379.

Charpentier : membre de la petite académie des inscriptions; questions que lui adresse le ministre Louvois, V, 289.

Charpentier (*Jacques*) : fait assassiner Ramus, professeur célèbre. III, 93 et 434.

Charte de commune : les rois n'en ont jamais accordé aux Parisiens, V, 407 et suiv.; les Parisiens en désirent une; les seigneurs les portent à se soulever pour l'obtenir; Louis VII vient à Paris, calme la sédition, et ne donne pas de charte de commune, I, 417 et 418; Louis-le-Gros n'en accorde point aux Parisiens, 451 et suiv; vendues au peuple par les rois, ouvrent une des premières voies à la civilisation, II, 63 et 64.

Charte des chevaliers du Temple, qui établit la continuité de l'ordre des Templiers et de ses grands-maîtres, VI, 183.

Chartes : ce qu'elles apprennent sur saint Denis; sur vingt chartes attribuées à Dagobert pour l'abbaye de Saint-Denis, seize sont fausses, deux douteuses, et deux vraies, I, 159.

Chartes fausses, I, 337.

Chartier (*Mathieu*), surnommé le père des pauvres, II, 112.

Chartier (*Marie-Anne*), ouvrière en dentelle : se donne des convulsions à volonté, VI, 50 et 51.

Chartre (*de la*), gouverneur de Bourges et d'Orléans, vend ces deux villes à Henri IV, IV, 175.

Chartre ou *prison* surnom de deux églises situées près de la prison de la Cité, I, 218.

Chartres, ville où réside Henri III après sa fuite de Paris, IV, 123; plusieurs députations de Parisiens ligueurs y viennent pour prier ce roi de retourner à Paris, le parlement et les capucins s'y rendent aussi, farce qu'y jouent ces religieux, 123 et suiv.

Chartres (*Louise Adelaïde*, duchesse *de*) fille du duc d'Orléans, V, 239 et suiv. la note; se fait religieuse, ses goûts étrangers à son sexe; est nommée abbesse de Chelles; ses liaisons avec son père, 241, ses richesses; se retire au prieuré de Sainte-Madeleine du Trainel, devient janséniste, *ib.*

Chartres (*le duc de*), est nommé grand-maître de la franc-maçonnerie à Paris VI 479; confirmé dans sa nomination, 480, indispose les Parisiens en faisant détruire l'ancien jardin du Palais-Royal; aurait pu, pour construire le nouveau, choisir un meilleur architecte, VII, 5 et suiv., devenu duc d'Orléans, bouleverse ce jardin et y fait construire un cirque, *ib.*

Chartreux leur origine, II, 261 et suiv; leur établissement à Gentilly, puis au château de Vauvert près de Paris, 263 et suiv, leur église, sa description 265 et suiv.; ses tombeaux, ses deux cloîtres, 267 et suiv. étendue de leur enclos; divers changements qu'il a éprouvés; sa destination actuelle; description d'un singulier bas-relief de cette maison 69 et suiv., un de ces moines tue son prieur, et s'enfuit; protégé par Louis XIV, il va, chaque fois qu'il est à Paris, braver les chartreux, V, 467 et 468.

Châsse de Sainte-Geneviève : les chanoines de cette abbaye lui enlèvent quatorze marcs d'or et coupent la tête de la patronne; on prouve que cette tête n'a pas été coupée, I, 429, sa fabrication, sa richesse, objet principal du culte de l'église de ce nom II, 400; on la sort dans des temps de calamités, *ib.* et suiv. et III, 193; sa description, II, 402; ne sort de son église qu'autant qu'elle y est invitée par la châsse de saint Marcel, 225.

Châsse de saint Marcel, portée avec celle de sainte Geneviève dans une procession : réunion extrêmement rare, III, 350.

Châsse en bronze : ce qu'elle contenait, II, 229.

Chastel de bois, forteresse ou citadelle en bois : son objet, sa démolition, III, 91 et 219.

Chastel (*Jean*), fils d'un bourgeois de Paris : porte un coup de couteau à Henri IV et ne l'atteint qu'à la bouche; lui fend la lèvre supérieure et lui brise une dent; arrêté par le sieur de Montigny, IV, 187 et suiv.; le roi veut lui pardonner; mais en apprenant qu'il était élève des jésuites, il le livre à la justice, il déclare qu'il a agi de son propre mouvement; condamné aux plus affreux supplices mis au rang des martyrs, 188 et suiv.; la maison de son père est rasée, et sur son emplacement fut élevée une pyramide, 189 et suiv son arrêt de condamnation, 191 et suiv.

Chastellier (*Jacques*), évêque de Paris : interdit l'église des Innocents de Paris, et exige des paroissiens des sommes considérables pour lever l'interdit, II, 92 et 93.

Chastres (*la*), ligueur, délibère avec le duc de Mayenne sur les moyens de défendre Paris contre l'armée royale; son opinion sur Jacques Clément IV, 143 et 144.

Chateaubriand, gouverneur de la Bretagne; ses dilapidations dans cette province; il est à son tour dépouillé par le connétable de Montmorenci, IV, 44, la note.

Château-d'eau situé près l'Observatoire; nombre des fontaines auxquelles il correspond, IV, 430.

Château d'eau, sur la place du Palais-Royal, époque de sa construction, IV, 460; VII, 201.

Château d'eau, ou *fontaine du boulevard Bondi* sa beauté; sa description; eau qu'elle fournit VII 206 et suiv.

Château-Gaillard prison où furent enfermées Marguerite et Blanche de Bourgogne, et où Marguerite fut étranglée, II, 406.

Château-Gaillard, sa situation; vers à son sujet; Brioché y avait son théâtre, I, 415; IV, 220.

Châteauneuf (*Renée de Rieux de*), maîtresse de Henri III avant son départ pour la Pologne; ce roi s'en dégoûte; il veut la marier à Nantouillet, puis à François de Luxembourg; elle épouse le sieur de Castellane, qu'elle tue de sa main, 4, 38, 39 et 76,

Châteauroux (duchesse *de*), dame de Tour-

nelle; maîtresse de Louis XV; créée duchesse de Châteauroux. Voy. *Tournelle*.

Châteauvillain (*Adjacet*, comte *de*) : sa galerie de tableaux; ce qu'en dit Brantôme, IV, 41.

Châtelet (*le Grand-*) : n'a point été construit par César, I, 65; son origine peu connue; paraît avoir été construit en bois par Louis-le-Gros; existait sous son successeur; la qualification qu'il portait alors, I, 409; forteresse; siége d'une juridiction appelée prévôté et vicomté de Paris; sa nouvelle organisation par Philippe-le-Bel; sa composition avant sa suppression, II, 399; ses bâtiments; inscription de Santeul; sa démolition; ses heureux résultats; les rues qui l'entouraient; n'a point été fondé par César, *ib.* et suiv.; les présidents et conseillers du Châtelet, voyant que les bâtiments de cette cour menaçaient ruine, demandent une salle aux augustins, qui la leur refusent; long débat à ce sujet; les augustins ne cèdent qu'à la force, II, 250 et suiv., et 399; ses diverses prisons; ses cachots, leurs noms, III, 478 et suiv.

Châtelet (la cour *du*) : mandée au parlement et interrogée sur la cause des vols et assassinats nombreux qui se commettent à Paris, V, 337 et suiv.; les membres de cette cour sont mandés au parlement, et reçoivent des injonctions pour poursuivre les voleurs et les assassins qui remplissent Paris, 5; manière abusive dont se rendent les sentences de cette cour; plaintes à cet égard au parlement, 53, la note; les commissaires au Châtelet; leur conduite reprochable, 54, la note.

Châtelet (clercs *du*) : jouent en public des pièces de théâtre; moins favorisés que les clercs de la Basoche; situation de ce théâtre; Louis XI refuse de contribuer aux frais, III, 460, 469 et suiv.; sentence de la chambre de police du Châtelet contre les francs-maçons, VI, 473; elle est renouvelée, 476.

— place et fontaine construites sur son emplacement, II, 401.

— (*Grand* et *Petit*), assiégés par la faction bourguignonne, tous les prisonniers y sont massacrés, et leurs corps, jetés du haut des tours, sont reçus sur la pointe des piques, III, 225 et suiv.

Châtelet (le *Petit-*) : sa position; contenait des restes de constructions antiques qui correspondaient au palais des Thermes, I, 102; paraît avoir été bâti par Louis-le-Gros, 410; on y percevait des droits d'entrée sur les singes; cet édifice est entraîné par un débordement de la Seine, 411, et II, 459; reconstruit par Charles V; pourquoi, I, 411, et III, 81; époque de sa démolition, I, 411; destiné à loger le prévôt de Paris, *ib.*; sa prison; ses cachots ou chartres basses, III, 480 et suiv.; prison supprimée; il est démoli, VII, 8.

Châtelus (*Claude de*), chef des massacreurs à Paris, III, 228.

Châtelain, évêque de Mâcon : favorable aux opinions de Luther, III, 523.

Châtenai, village : les habitants sont, par le chapitre de Notre-Dame de Paris, imposés à une taille nouvelle; ils refusent de la payer; ils sont conduits à Paris et renfermés dans une prison très-étroite; la reine Blanche leur sauve la vie en faisant enfoncer les portes de leur prison, II, 338 et 339; III, 483.

Châtillon (*Gaucher de*), s'empare des reliques que Jourdain de l'Isle portait sur lui lorsqu'il fut pendu à Paris, II, 422, la note.

Châtillon, se trouve à l'attaque du faubourg Saint-Germain, IV, 146.

Châtillon (*Jean Joulet de*) : lègue ses biens à l'hôpital des Incurables, IV, 411.

Châtillon (le sieur *de*), fils du maréchal de ce nom. Voyez *Chavagnac*.

Châtillon (*Jeanne de*), comtesse de Blois : fonde quatorze cellules dans le couvent des chartreux; tableau représentant cette comtesse, II, 268.

Châtre (le sieur *de La*) : viole ses serments et vend la ville de Bourges à Henri IV, IV, 175.

Chaumont (butte *de*) : ses carrières, I, 33 et 34.

Chaumont, château que Thibaud veut avoir de Sulpice d'Amboise, et pour cela il fait périr ce dernier dans les supplices, II, 21 et 22, la note.

Chaumont (*filles de Saint-*), ou de *l'Union-Chrétienne* : objet de leur établissement; leur suppression, V, 176, et suiv.

Chaumont (*Petit-Saint-*), ou la *Petite-Union-Chrétienne* : fondation de cette communauté, V, 177; sa suppression, *ib.*

Chausiergues (*François*) : établit deux séminaires, celui de Saint-Marcel et celui de Saint Pierre et de Saint-Louis, V, 172.

Chausse d'Hippocras : nom d'un cachot du Grand-Châtelet, III, 479.

Chaussée-d'Antin : commencement de ce quartier, VI, 215 ; son étendue, *ib.*, ancien état de son emplacement ; cause de la construction de ce quartier, 216 ; la rue principale qui porte le nom de la Chaussée-d'Antin en a porté plusieurs autres, 217 ; à quelles époques ce quartier s'est accru, *ibid.*

Chavagnac (le comte *de*) : se vante dans ses Mémoires d'être entretenu par une marquise qu'entretenait son père ; son père voulut le tuer ; enlève une riche veuve et l'épouse par force, V, 71, la note ; par quelle ruse le père et le fils Chavagnac empêchent la veuve enlevée d'aller se plaindre aux commissaires du roi : fait le métier d'espion ; prend les armes tantôt pour, tantôt contre la cour ; amant de Marion Delorme en commun avec Chatillon ; ils sont convertis par cette femme galante ; leur confession révolte le confesseur, *ib.* et suiv., la note ; ordre qu'il reçoit du prince de Condé de faire restituer un vol considérable ; n'obéit point : veut assommer les Parisiens volés ; ce qu'il dit à ce sujet, 423 ; se vante dans ses Mémoires de ses turpitudes, de ses vols et concussions, 424 et 425.

Chavigny, directeur d'une maison de jeu, VI, 391.

Chauvelin (l'abbé), conseiller au parlement : contribue à l'expulsion des jésuites, VI, 225, la note.

Chelles, monastère de filles : la reine Bathilde y réside ; Sigobaudus, évêque de Paris, prend querelle avec les Francs de cette reine ; il est tué par eux, I, 283 ; Thomas, prieur de Saint-Victor, et l'évêque de Paris, vont y faire cesser les désordres ; Thomas, à son retour de Chelles, est assassiné à l'instigation de Thibaud Notier, archidiacre de Notre-Dame de Paris, II, 44 et 45.

Chelles (*Jean de*), constructeur d'une partie de l'église de Notre-Dame, II, 74.

Chemins de fer, VIII, 115.

Chenage : sorte d'exaction, II, 412.

Chenery (*Jeanne de*), religieuse du Paraclet, III, 260.

Chénier : pièce de théâtre jouée contre lui : troubles qu'elle fait naître, VI, 344 ; son tombeau, VII, 339.

Chenilles : excommuniées et condamnées à l'exil sous le règne de Louis XIV, V, 433 et suiv.

Cherche-Midi, prieuré de Notre-Dame-de-Consolation ; fondé par des religieuses augustines ; leur couvent est supprimé, IV, 394.

Cherin (*Bernard*), généalogiste ; son tombeau, II, 247.

Cheval de bronze : nom donné à la statue équestre de Henri IV ; pourquoi, IV, 432.

Chevalerie : du fils aîné de Philippe-le-Bel ; motifs d'une imposition levée sur toutes les paroisses de Paris, III, 21 et suiv. ; s'améliore sous le règne de Louis XII, et produit parmi les chevaliers quelques actes de loyauté et de grandeur d'âme, 152.

Chevalier (le sieur) : un des entrepreneurs des accaparements de blés pour le compte de Louis XV, VI, 269.

Chevalier, le sieur, médecin du roi : donne un asile au malheureux prince de Timor, VII, 269.

Chevalier Banneret et *Simple Chevalier* : ce qu'ils doivent payer lorsqu'ils sont prisonniers au Grand-Châtelet, III, 479.

Chevalier du Guet : ne peut escorter le lieutenant civil dans la publication d'un arrêt, parce qu'il en est empêché par le comte de Carman, IV, 14.

Chevaliers, *Avoués* ou *Défenseurs*. Voyez *Avoués*.

Chevaliers : vantés dans les romans, diffamés dans l'histoire, II, 62 et 178 ; erreurs ou impostures des écrivains modernes en leur faveur, *ib.* Voyez *Seigneurs*.

Chevaliers du Temple ou de Saint-Jean-de-Jérusalem : ne sachant pas lire, récitaient le chapelet au lieu d'office, II, 207 et 208 ; loge à Paris, dont les membres se prétendent être les continuateurs de l'ordre des Templiers ; charte qu'ils conservent qui établit la continuité de cet ordre et de ses grands-maîtres ; reliques qu'ils possèdent dans leur trésor, VI, 182 et suiv.

Chevaliers : grand nombre de chevaliers condamnés à mort ou au bannissement sous le règne de Philippe VI, II, 429 et suiv.

Chevaliers à la proie : commencent à être méprisés au quatorzième siècle ; les chevaliers riches chargent leurs gentilshommes ou valets de voler à leur place sur les chemins, III, 27.

Chevaliers d'industrie : rassemblés dans les tripots de jeu, VI, 310.

Chevaux de Corinthe, placés sur l'arc-de-triomphe du Carrousel ; sont attelés à un char de métal doré, de forme antique ; sont déplacés et enlevés, VII, 290 et suiv.

Chauvert (*François*) : son tombeau et son épitaphe très-remarquable, II, 296 et 297.

Chevestrage, impôt sur les bateaux amenés à Paris par la rivière : aboli par saint Louis, II, 323.

Chevreuil (*Nicolas*) : maître des novices des cordeliers de Paris, II, 213.

Childebert, roi de Paris : traversait le jardin du palais des Thermes pour se rendre à l'église de Saint-Germain-des-Prés, I, 109 ; hérite d'une partie des états de son père ; il est roi de Paris, I, 140 et 141 ; sa loi contre l'idolâtrie, 173 ; fonde l'église de *Saint-Vincent et de Sainte Croix*, pille les églises d'Espagne pour enrichir celle-ci, 177 et suiv. ; donations qu'il fait à l'église de Saint-Vincent, 178 ; sa mort ; son tombeau, son épitaphe, 179 et suiv. ; propose à son frere Chlothacaire de tondre ou d'égorger les enfants de leur frère Chlodomère, afin de se partager les etats de ce frère, 243 et suiv. ; il veut sauver la vie à un de ces enfants qui l'intercède ; menace du poignard de son frère Chlothacaire, il repousse de ses bras cet enfant, qui est poignardé, 245 et 246 ; partage avec son frere Chlothacaire les états de ses neveux égorgés, 246 ; fait assassiner dans son palais le duc Rauchin, 290, la note.

Childebert II : fait tuer le duc de Magnovalde dans un spectacle où il l'avait invité, et s'empare de ses trésors, I, 232.

Childéric, roi de la ville de Tournai : ses prétendus exploits contre Paris ; père de *Chlodovech* ou *Clovis*, I, 138 ; est chassé de son royaume par ses leudes ou fideles, 146, la note ; pièces et ornements d'or trouvés dans son prétendu tombeau, V, 302 et 318.

Childéric II, roi : assassiné par un noble franc ; son tombeau, I, 182.

Childéric-le-Saxon, brigand : fournit des troupes à une religieuse révoltée, I, 228.

Chilpéric, fils de Chlothacaire, roi de Soissons : est roi de Soissons et de Paris ; il réside dans cette dernière ville, I, 142 ; meurt assassiné, 143 ; assiste à l'office avec Frédégonde, 221 ; tyrannie de ce roi contre les Parisiens, 223, 225 et suiv. ; formule féroce de ses ordonnances, 227 ; sa tyrannie contre les habitants de Paris et des environs de cette ville, 230 ; prend plaisir à dévaster les campagnes, à incendier les habitations ; fait arracher les yeux à ceux qui s'écartent de ses ordonnances, *ib.* ; fait la guerre à ses frères, consent à l'assassinat de son frère *Sigebert* ; fait étrangler son épouse ; fait souffrir d'horribles supplices à Sigila pour avoir défendu son maître contre des assassins ; se réjouit de la mort de son frère, chasse sa veuve de Paris, veut égorger le fils de cette veuve, I, 250 et suiv. ; inspiré par son épouse Frédégonde, est le plus scélérat de ses frères, 251 et suiv. ; persécute son fils *Mérovée*, le réduit à un tel désespoir, qu'il se fait poignarder par un serviteur ; fait expirer dans d'horribles tourments tous les serviteurs de son fils ; fait souffrir d'horribles tourments au préfet Mummolus, et le fait tuer ; portrait affreux qu'en fait Grégoire de Tours, qui le compare à Néron, 250 et suiv. ; reproche aux évêques leur orgueil, leur luxure, leur arrogance, et les accuse d'avoir envahi le pouvoir et les richesses de la couronne, 262 et suiv. ; sa conduite perfide dans un concile de Paris ; accuse Prétextat de plusieurs crimes ; contient ses Francs qui voulaient lapider cet évêque, 273 et suiv. ; écrit une lettre à saint Martin, la fait déposer sur son tombeau, où il fait placer des feuilles blanches pour que le saint y écrive sa réponse, 298 et suiv. ; ordonne de ne rien prendre pour le besoin de l'escorte de sa fille, dans les terres de son fisc, 293 ; assassiné par ordre de son épouse Frédégonde, 294.

Chilpéric, fils de Charibert : meurt, ainsi que son père, de mort violente, I, 233.

Chilperic II : titre d'une tragédie que le recteur du collége de Montaigu se proposait de faire jouer dans ce collége, IV, 240.

Chine l'empereur *de la*) envoie quarante-deux volumes chinois à Louis XIV, V, 304.

Chirurgie : ses progrès, IV, 21.

Chirurgiens (*confrérie des*) : son origine ; ses reglements obligent plusieurs chirurgiens à déserter Paris ; est agrégée à l'Université, II, 304 et 305.

Chirurgiens de robe longue et chirurgiens de robe courte : leurs longs procès, II, 305 ; leur ignorance et leur conduite intéressée sous le regne de Louis XIII, V, 88 et 89.

Chloderic, fils de Sigebert, roi de Cologne : fait égorger son père pendant son sommeil, à l'instigation de Chlodovech, qui le fait tuer lui-même d'un coup de hache, pendant qu'il faisait l'étalage de ses trésors, I, 236 et suiv.

Chlodomère, roi, fils de Chlodovech : tue le roi Sigismond, son parent ; tue son épouse

et ses enfants, et fait jeter leurs corps dans un puits; est trahi par son frère Théodoric; est décapité, I, 242, ses deux fils sont égorgés par leur oncle, 243 et suiv.

Chlodomire, fils de *Chlodovech*: hérite d'une partie de ses états; il périt à la guerre, et laisse trois fils dont deux sont égorgés par leur oncle, I, 140 et 141.

Chlodoralde, fils du roi Chlodomère: sauvé du poignard de son oncle Chlothacaire, coupe sa chevelure et se fait prêtre. On en a fait un saint sous le nom de *saint Cloud*, I, 246.

Chlodorech ou *Clovis*, fils de Childéric, roi de Tournai, attaque *Syagrius*, général romain, le bat dans les plaines de Soissons, pille cette ville et celle de Reims, enlève le vase appelé *urcee*, I, 138 et suiv.; s'empare des royaumes des Visigoths et des Bourguignons, 140; fixe sa résidence à Paris, *ib.*, quoique baptisé, demande à prendre les *auspices*, pratique barbare, 175, prat que des cérémonies païennes dans les temples chrétiens; fonde l'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul, *ib.* et suiv.; son tombeau renouvelé, 176; engage Chlodéric à tuer son père Sigebert, roi de Cologne; ce fils ayant tué son père Chlodovech le fait tuer et se fait proclamer roi de Cologne, 236 et suiv.; il tue d'un coup de hache *Ragnachaire*, roi de Cambrai, et son frère *Richaire*, après avoir corrompu leurs fidèles ou leudes, il trompe ces fidèles en les corrompant avec de l'or faux, 238 et suiv.; sa mauvaise foi reprochée par l'empereur Justinien, 235; coupable de crimes atroces; tue plusieurs personnes de sa main; complice de la perfidie de *Godegisile*, il coupe la chevelure du roi Chararic et de son fils; il leur fait ensuite couper la tête, et s'empare de leurs états, 233 et suiv.; ses tromperies, son ingratitude, ses perfidies, 239; il fait assassiner Rignomère, roi du Mans, *ib.* et suiv.; tue ou fait tuer tous les princes de sa famille, il est aussi cruel que dissimulé; qualifié de grand homme, et mis au rang des saints, 240; ses fils sont aussi perfides, aussi féroces que lui, 241; vend un évêché à Claudius, qui emprunte de l'argent pour le payer, et charge saint Remi de le faire sacrer évêque, 265 et suiv.; ce roi meurt à Paris, et y est enterré, 140; son tombeau, VII, 126; du nom de Chlodovech on a fait celui de *Clodowich*, puis celui du *Ludovic*, enfin, par contraction, celui de *Louis*, 309, la note.

Chlothacaire ou *Clotaire*, fils de *Chlodovech*: hérite d'une partie des états de son père; devient le maître de la totalité; est roi de Paris, I, 140 et suiv.; ses quatre fils se partagent ses états, *ib.*; aide son frère *Théodoric* à conquérir la Thuringe, à condition qu'il lui donnera la moitié de ce pays; Théodoric ne voulant point tenir cette condition préfère tuer son frère; il l'attire auprès de lui, tend des piéges que Chlothacaire découvre, 241 et suiv.; égorge deux jeunes enfants de son frère Chlodomère; le troisième lui est enlevé; moyen qu'il emploie pour se rendre maître de ces enfants, 243 et suiv.; après avoir égorgé les enfants de son frère, il partage leurs biens avec son autre frère Childebert, 246; fait la guerre à son frère Childebert et à son fils Chramn; prend ce fils et le fait brûler vif avec sa femme et ses enfants, 248; en mourant, il s'étonne de ce que Dieu est plus puissant que lui, 247; une de ses lois prouve le désordre de la justice, 223.

Choiseul (le duc *de*): est accusé d'avoir tenu des propos peu respectueux contre Louis XV; mémoire composé par les jésuites pour faire réussir cette intrigue; explication de ce duc avec le roi; paroles fières que Choiseul adresse au dauphin, VI, 73; il obtient la communication des lettres décachetées à la poste, on dit qu'il en abuse 2 2, fait construire un observatoire à l'École-Militaire, 124 et 125.

Choiseul (hôtel *de*): bâtiments élevés sur son terrain, VI, 404 et suiv.

Choiseul-Meuse (le sieur *de*): se bat avec un cocher de fiacre et le tue, VII, 58.

Cholets (collège *des*), son origine, sa réunion à l'Université; devenu propriété du gouvernement, II, 366 et 367.

Choquet (*Louis*), auteur dramatique: fait jouer le mystère de l'Apocalypse, III, 502.

Chora: sa position, I, 131.

Chorographie de Paris, VII, 296.

Choron, fondateur et chef de l'Institution de musique religieuse, II, 241, la note.

Choulier, ligueur, se charge d'enrôler dans le parti de la Ligue tous les clercs du parlement, IV 401.

Chramn, fils de Chlothacaire: fait la guerre à son père, qui le prend et le fait brûler vif, ainsi que sa femme et ses enfants, I, 248.

Christian, directeur du Conservatoire des arts et métiers : expose inexactement l'origine de cet établissement, VII, 134 ; son erreur sur le nombre des membres de la commission temporaire des arts, 134 et 135, la note.

Christianisme son établissement dans la Gaule et à Paris, I, 151 et suiv ; le témoignage de Grégoire de Tours à cet égard est erroné, 152 ; incertitude sur l'époque de cet établissement, 154 et suiv ; établi en l'an 250, 151 ; en l'an 372, 154 ; vers l'an 91, 155 ; cet établissement est dû à saint Denis, 153 et suiv. ; à saint Martin, *ib.*, au 4e siecle, il ne se présentait à Paris que sous les formes d'une secte naissante, 172 et suiv. ; les prêtres de cette religion adoptent les costumes et plusieurs pratiques du paganisme VI, 202, la note.

Christin, prédicateur séditieux, IV, 161

Christine de Pisan ce qu'elle dit des réparations que Charles V fit exécuter à l'enceinte de Paris et à la Bastille, III, 80

Christine, reine de Suède : posture très-indécente qu'elle tient dans une salle de spectacle, V, 330.

Christophe (*Saint-*), petite église : son origine, I, 208 ; sert à un monastère de filles, à un hôpital ; démolie en 1747, *ib.*

— (*Saint-*), chapelle de l'Hôtel-Dieu, II 278.

— (*Saint-*) : statue colossale de ce saint dans l'église de Notre-Dame ; son érection et sa destruction, II, 82 et 83.

Christophe de Beaumont, archevêque de Paris empêche la représentation de *la Vérité dans le vin*, sur le théâtre de la demoiselle Guimard, VI, 212 ; s'oppose à la représentation d'une pièce de l'Ambigu-Comique ; ignorance de ce prélat, 202 et suiv. ; son opposition n'a pas de succès, *ib.* Voy. *Archevêque de Paris.*

Chroduilde, fille du roi Childebert, religieuse du couvent de Poitiers : cause de grands scandales dans ce couvent, I, 255 et suiv.

Chrodinus, duc gaulois-romain il refuse d'être maire du palais du roi Sigebert ; il fonde des villages plante des vignes, loge et nourrit des évêques sans évêchés, fait beaucoup de bien, I, 291, la note.

Chrodoald : Dagobert lui fait couper la tête I, 285.

Chrodobertus, évêque de Paris, I 285

Chronique : la plus ancienne du monde, I, 43.

— *de saint Magloire* : ce qu'elle dit du comte de Flandre, conduit prisonnier dans la tour du Louvre, II, 142.

Chronique scandaleuse du genre humain, composée par la dame Tencin ; analyse de cet ouvrage faite par le duc de Richelieu, VI, 252.

Chrotheberge, fille de Childebert et d'Ultrogothe, I, 179.

Chrotherhilde, qu'on a nommée par altération *Clotilde épouse de Chlodovech* ou *Clovis*, I, 139 et 243, demeure à Paris, habite le palais des Thermes avec les trois enfants de son fils Chlodomère, tué à la guerre, I, 98 ; Childebert et Chlothacaire autres fils de Chrotherhilde, sous prétexte d'ériger ces enfants en rois, parviennent à les lui enlever et à les poignarder ; elle est trompée par son orgueil et par ses fils, 243 et suiv. ; donne son consentement au meurtre de ses petits-fils, 244 et suiv. ; elle fait enterrer les corps de ces enfants égorgés par ses fils dans la Basilique de Saint-Pierre et de Saint-Paul, 246 ; fonde l'église de Saint-Pierre et de Saint Paul ; sa mort ; y est enterrée, 175 et suiv.

Chrothesinde fille de Childebert et d'*Ultrogothe*, I, 179

Chundon, chambellan du roi Gontran : accusé d'avoir tué un buffle, est lapidé, I, 249

Chunrard ou *Conrad*, comte de Paris ; est séduit par *Goslin*, abbé de Saint-Germain-des-Prés, I, 341 et 364.

(*Cice de*), archevêque de Bordeaux, envoie l'abbé Sicard à Paris, pourquoi, VI, 362.

Cimetière de Sainte-Catherine sa description, ses tombeaux remarquables, VII, 242.

— *de Saint-Étienne, des Grès* supprimé, ses ossements sont transférés aux Catacombes, VII, 227.

— *de Saint-Eustache* : où situé, VI, 215, est supprimé ; ses ossements sont transférés aux Catacombes, VII, 227.

— *de Saint-Gervais* autour des murs duquel on bâtit une halle pour la boucherie, III, 188

Cimetière des Innocents : son ancien état, ses charniers ; leur description, II, 91 et suiv. On transporte les terres et ossements de ce cimetière ; fâcheux résultats de cette translation ; on y établit un marché, 96 et la note ; dans quel déplorable état il se trouvait avant que Philippe-Auguste le fit entourer de murailles, 145 ; avant d'être entouré de murs par Philippe-Auguste, était profané par des prostitutions publiques, 189 ; deux fois interdit par l'évêque de Paris dans

l'espace de trois ans, III, 231; supprimé; son terrain est défoncé; nombre de morts qu'il a dévorés pendant sept siècles; les ossements sont transférés dans les souterrains des Catacombes, VII, 224 et suiv.; nouvelles découvertes d'ossements qui y sont faites, 228; placé d'abord hors des murs de Paris, est le réceptacle des corps morts de vingt-deux paroisses; funeste à la santé du voisinage; plaintes et accidents à son sujet; description de son ancien état, VI, 366.

Cimetière de l'église de Saint-Médard : contient la tombe du diacre Pâris; est le théâtre de diverses scenes, VI, 24; la terre qui environne cette tombe est dévotement recueillie par les convulsionnaires, qui en font des envois dans les pays étrangers, 33, et suiv.; ce cimetière est fermé; distique que l'on affiche sur sa porte, 38.

— *de Montmartre* : sa description, VII, 234 et suiv.

— *de Mont-Louis* ou du *Pere-la-Chaise* : prédilection des Parisiens pour ce cimetière, VII, 233; sa description, 236 et suiv.

Cimetiere des protestants : celui qu'ils avaient à Paris est attaqué par des hommes payés; on tente d'en brûler la porte, V, 396.

— *de Vaugirard*. sa description; ses tombeaux, VII, 241 et suiv.; son nouvel emplacement, *ib.*

— (droit de) : disputé à l'église du Saint-Sépulcre, II, 431.

— *de Paris* : transférés hors de cette ville, VII, 231.

— *de Paris* ou *Champ du repos*, VII, 234 et suiv.

— (*nouveaux*) de Paris : ne sont ni hideux ni repoussants comme l'étaient les anciens, VII, 236.

Cinq-Mars, favori de Louis XIII : décapité par ordre de Richelieu, IV, 327.

Cinq-Plaies (chapelle des), sur l'emplacement de laquelle a été bâtie l'église de Saint-Roch : son hôpital, IV, 400.

Cirque. Chilpéric ordonne qu'il soit construit un cirque à Paris et un à Soissons, on ignore si cet ordre fut exécuté, I, 128.

Cirque-Olympique, salle de spectacle : remplace le couvent des Capucins, III, 496; son emplacement sous Bonaparte; son spectacle, VII, 288 et 289.

Cirque du Palais-Royal : on y donne des fêtes, VI, 415; époque de sa construction; sa description, VII, 6; projet de décoration inexécuté; est ruiné par un incendie, 7.

Citadelle ou tour de la Cité de Paris : elle est fortifiée à la quatrième arrivée des Normands; sur un massif de maçonnerie on élève une tour en bois; cette construction n'était pas encore achevée à l'arrivée des Normands, I, 318; cette forteresse est l'objet constant de leur attaque, 319.

Cité (île de la) : ses ponts; ses antiquités, I, 65; elle n'avait point d'enceinte du temps de Julien; elle en eut dans la suite, 66 et suiv; devait avoir un palais destiné à l'ordre municipal, et un temple chrétien, *ib.*; ses dimensions, ses accroissements; principaux établissements qu'elle contient, II, 364; quand, pourquoi et par qui la forteresse nommée *Lutèce* fut érigée en Cité des Parisiens, et reçut le nom de *Paris*, I, 131, et suiv; réparée par ordre de Charles-le-Chauve, 316 et 317; comment, sous la première race, elle était occupée, 217 et 218; son mur d'enceinte; divers témoignages à cet égard, 215, et suiv.; divisée en deux parties par une route qui communiquait d'un pont à l'autre, 217; ce que contenaient les parties orientale et occidentale de la Cité, 219 et suiv.; partagée entre l'évêque et le comte de Paris, II, 373; son sol est exhaussé, III, 155 et 191; elle serait entierement bordée de quais si les bâtiments de l'Hôtel-Dieu n'y mettaient obstacle, VII, 190.

Cité : un des trois principaux quartiers de Paris, II, 458 et suiv.

Cité (Palais de la). Voy. *Palais*.

Cités : toutes celles de la Gaule sont, comme la Cité de Paris, divisées en deux parties; l'une consacrée au culte, et l'autre aux administrations civiles, I, 219.

Cis (Marie-Madeleine de) : fonde le couvent du Bon-Pasteur, V, 194.

Clamart : nom d'un ancien hôtel et d'un ancien cimetière de Paris, remplacé par le cimetière de Sainte-Catherine, VII, 242.

Clairon (la demoiselle), actrice de la Comédie-Française : désire que les acteurs de ce théâtre obtiennent un état civil, VI, 191 et 192; détermine ces acteurs à ne pas jouer avec un nommé Dubois; pourquoi, 192 et suiv.; est conduite en prison; la femme de l'intendant de Paris la prend dans sa voiture et la met sur ses genoux; pourquoi, 193; elle est mise en liberté, 194; son tombeau, VII, 241.

Claque : ce que c'était; remplit imparfaitement les fonctions de parasol. VI, 324.

Clarence (duc *de*) : gouverneur de Paris pendant la domination anglaise dans cette ville, III, 118.

Claude, jacobin : mauvais architecte de l'église des Carmes-Billettes, II, 337.

Claude, femme de François Ier : meurt de la maladie dont mourut le roi son époux, III, 364.

Claude (chapitre de *Saint-*) : maintient la servitude dans ses seigneuries jusqu'au temps de la révolution, VII, 16 et 17, la note.

Claudius : coupable de sacrilége, emprunte de l'argent pour acheter un évêché du roi Clovis; saint Remi se charge de le faire consacrer évêque; querelle à ce sujet, I, 263 et 264.

Claudius : envoyé par le roi Guntchramn pour assassiner le duc Bérulfe dans son asile; sa croyance ridicule sur la vertu de saint Martin, I, 288.

Clause de *Marchaumont* (*Marguerite*) première supérieure du couvent des Feuillantines, IV, 383.

Claveau (*Jean*), prêtre : faux monnayeur; son ignorance, IV, 58, la note.

Clavier (*Etienne*), secrétaire de la reine de Navarre : cautionne Clément Marot et le fait sortir de prison, III, 286.

Clemangis (*Nicolas*) : son esprit est comparé à la lumière d'une lampe d'église, II, 369; proviseur du collége de Navarre; écrit contre la corruption du clergé, *ib.*; son tombeau, *ib.*

Clémence de Hongrie, seconde femme du roi Louis X, dit *le Hutin* : bienfaitrice des Carmes-Billettes; son tombeau, II, 206, 336 et 408.

Clément (*collége de maître*) : son origine, sa pauvreté; est réuni à celui de maître Gervais, II, 444.

Clément, doyen de l'église de Notre-Dame : est invoqué par le roi Louis VIII, pendant qu'on lui fermait l'entrée de cette église, II, 43.

Clément (*Robert*) : fondateur du collége de maître Clément, II, 444.

Clément VI, pape : élevé au collége de Narbonne, il en devient le bienfaiteur, II, 419; priviléges qu'il concède aux rois et reines de France; en quoi ils consistaient, 446 et suiv.

Clément VII : privilége qu'il accorde au trésorier de la Sainte-Chapelle, II, 232.

Clément VIII, pape : exhorte saint Louis à se montrer moins rigoureux dans les supplices qu'il infligeait aux blasphémateurs, II, 328.

Clement XI, pape : refuse constamment le chapeau de cardinal à l'abbé Dubois, VI, 289, la note.

Clement XIII, pape : partisan des jésuites; ordonne leur rétablissement en France par une bulle que le parlement supprime, VI, 81.

Clément XIV. Voy. *Ganganelli*.

Clément Jacques, moine jacobin : assassin de Henri III, à Paris, II, 208; prend la résolution de tuer Henri III; circonstance qui favorise son accès auprès du roi, IV, 143 et suiv.; tue ce roi d'un coup de couteau, 145; les prêtres et les moines font l'apologie de son crime, placent cet assassin au rang des saints et des martyrs, et ses images sur les autels 146.

Cléopâtre, tragédie du poëte Jodelle : jouée à l'hôtel de Reims et au collége de Boncourt, III, 181 et 513.

Clercs (*hôpital des Pauvres-*). Voy. *Saint-Nicolas-du-Louvre*.

Clercs, ou étudiants : trois cent vingt sont tués et jetés dans la Seine, II, 180.

Clercs du Palais : leur turbulence, III, 243, troublent la tranquillité publique, IV, 10 et suiv.; il leur est défendu de porter des armes et de fronder devant les Augustins, 10.

Clergé gaulois : favorise l'envahissement des Francs; en est récompensé par des pouvoirs et des richesses extraordinaires, par une juridiction temporelle, I, 140.

Clergé de France : accusé dans un concile de plusieurs vices, II, 39 et 40; ses désordres, III, 316 et suiv.; ses mœurs dissolues au seizième siècle, IV, 47 et suiv.; conserve jusqu'à cette époque les vices qu'on lui reprochait au huitième siècle, 48 et suiv.; moyens qu'il emploie pour faire cesser les brigandages des seigneurs, II, 13; ses mœurs déréglées aux douzième et seizième siècles, sa fausse doctrine en matière de croyance, 172 et suiv.; tient ses assemblées dans le couvent des Grands-Augustins, 248, la majorité de ses membres se réunit au tiers-état, VI, 532.

Clergé de Paris : sa corruption surpassait celle du peuple de cette ville, II, 342 et suiv.; le clergé de Paris, par ses mauvais exemples, corrompait les étrangers qui s'y rendaient, *ib.*; sa conduite envers le prévôt de Paris, III, 52 et suiv., ses mœurs sous Hen-

ri IV, IV, 286 et suiv; son ignorance, ses erreurs, son fanatisme; adonné à la magie 285 et suiv., tableau de ses mœurs offert sur les théâtres de Paris, III, 174 et suiv; pilier du clergé; vices et abus de ses membres, 179 et 180; mœurs déréglées au quinzième siècle, III, 234 et suiv; 275 et suiv.; au seizième siècle, prêche les principes de la cour de Rome, au lieu de prêcher ceux de l'Évangile, et trouble la France, IV, 167 et 168, le libertinage de ses membres se montre sans pudeur dans les temps barbares, et se cache lorsque la civilisation est avancée VI 288 et suiv. et 303, les exemples de la régence ont dû contribuer à sa corruption, 289, dépravation des mœurs de la plupart de ses membres sous Louis XIV, V 446 et suiv.
Clergie ce que c'est II 307 et 309
Cléricature par elle on était affranchi de la juridiction civile; objet de fréquentes querelles dans les tribunaux III 233.
Clermont (hôtel de) l'archiduc Philippe d'Autriche y loge ses autres noms, IV, 39, la note
Clermont (*Claude-Catherine de*), femme savante du règne de Charles IX, son tombeau, II, 235, répond au discours des ambassadeurs de Pologne, IV, 42.
Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon : fonde un prix à l'Académie pour le meilleur éloge composé à la gloire de Louis XIV, V, 152.
Clermont (le comte *de*), prince du sang : nommé grand-maître des francs-maçons à Paris, abandonne cette grande-maîtrise; pourquoi; se nomme un substitut, VI, 175; est dégoûté du travail; se fait représenter par un homme inconvenant; trouble que cause cette nomination, 176 et suiv.
Clermont, gentilhomme amant de la jeune princesse de Conti VI, 239.
Clermont la demoiselle *de*) : aime le duc de Melun, VI, 239
Clèves (duc *de*). son mariage avec Jeanne d'Albret; ses suites funestes, III, 313.
Clinet (*Nicolas*, surveillant de l'église de Paris : est brûlé vif pour s'être trouvé à une assemblée de protestants, III, 385.
Cliquin (*Ponce*); mécanicien auteur de la machine destinée à élever les deux grandes pierres qui forment la cymaise du fronton de la principale façade du Louvre, V, 242 et suiv.
Clisson (*Olivier sire de*) : décapité aux halles de Paris; son épouse et son écuyer bannis du royaume; leurs biens sont confisqués, II, 429 et 430, la note.
Cloaques nombreux dans Paris au quatorzième siècle, II, 459, au dix-septième, IV, 429 et 430. Voy. *Trous punais*, *Fosse aux chiens*.
Cloche en colère. sonnée pour empêcher les seigneurs d'envahir les biens du clergé, II, 24
Cloche du couvre feu. celle qui sonnait à Notre-Dame était la seule qui se fit entendre pendant qu'Édouard, roi d'Angleterre, assiégeait Paris, III, 19 42 et suiv.
Cloches leur métal, par de nouveaux procédés chimiques, supplée, sous la Convention, au défaut de cuivre, VII 57, la note.
Clocheteurs des trépassés, III, 50 et 243.
Cloître du Chapitre de Notre-Dame sa situation ancienne, changements qu'on y a opérés, rues et quais pris sur son emplacement, II, 86
Clos de la partie méridionale de Paris, I, 445 et suiv, de *Sainte Geneviève*, de *Saint-Germain-des-Prés*, de *Saint Victor*, de *Saint-Médard*, de *Saint Marcel*, *ib.* et suiv; des *Vignes*, de *Saint Sulpice*, de *Vignerai*, *Saint Étienne des-Grès*, *Mauvoisin*, *Garlande*, *l'Évêque*, *Chardonnet*, *Bruneau*, *Saint-Symphorien*, *Tyron*, *Saint-Victor*, du *Breuil*, du *Montcetard*, des *Morsfossés*, des *Treilles*, de *Copeau*, de *Gratard*, des *Saussayes*, de la *Cendrée*, etc, *ib.* et suiv.; des *Arènes*, *Le Roi*, des *Mureaux*, des *Bourgeois*, des *Jacobins*, des *Poteries*, *Drapelet*, *Entechelière*, *Terre d'Alez*, 446 et suiv.
Clos et terre de la partie septentrionale de Paris clos de *l'église de Saint Gervais*, ou cimetière de *Saint-Éloi*, *Margot*, du *Temple*, de *l'abbaye Saint-Martin*, de *Saint-Merri*, de *Saint-Magloire*, I, 447 et suiv. *Malevart*, *Georgeau*, *Gauthier du Hallier*, 449.
Clos-Bruneau, juridiction, II, 163; où fut le *séjour de Corbie*, près de l'hôtel de Condé enfin le théâtre Français, dit l'Odéon, VI, 398, la note.
Clos des Bourgeois, II, 96.
Clos de Laas ou de *Laas*. Voy. *Lias*.
Clos du Roi, III, 414.
Clotaire, fils de Clovis. Voy. *Chlothacaire*.
Clotaire : chasse les Juifs de Paris, II, 409.

Clotaire II, fils de Chilpéric : lui succède; sa mort, I, 143.

Clotaire, époux de la reine Bertrade : fait poignarder le patrice Aletheus ; pourquoi, I, 270.

Clothilde. Voy. *Crothechilde*.

Clou (le *Saint*), relique portée en procession à Paris, pour faire cesser le débordement de la Seine, II, 159; portée aussi pour la guérison du fils de Philippe-Auguste, 191.

Cloud (saint). Voyez *Chlodovalde*.

Clovis Voy *Chlodovech*, son véritable nom.

Club des Arcades, société établie à Paris, VI, 384.

— *des Artistes*, VI, 384.

— *des Americains*, VI, 384.

— *de la Révolution de France* : établi en Angleterre; lettre de ses membres à l'assemblée nationale; effet qu'elle produit, VI, 383 et suiv.

— *des Mathurins*, VI, 387.

— *du faubourg Saint-Antoine* nombre de ses membres, VI, 387.

— *politique*, VI, 384.

— *des étrangers*, VI, 384.

— *de 89*, VI, 386.

— *monarchique* : lieu de ses séances : est chassé; comment sont qualifiés ses membres, VI, 387.

— *de Richelieu*. est dispersé, VI, 387.

— *des Feuillants* : sa composition, VI, 387.

— *des Cordeliers* : VI, 387.

— *de la Bibliothèque*, VI 387.

Clugny ou *Cluny* (hôtel de) : bâti aux dépens du palais des Thermes : les constructions antiques qui s'y trouvent, I, 103 et suiv.; remarquable par son architecture, est l'un des monuments particuliers les plus complets qui nous restent du moyen âge; sa description; evénements dont il a été le théâtre, III, 190 et 193, la note; une troupe de comédiens y dresse un théâtre, III, 511 et 193, la note; le cardinal de Lorraine s'y réfug e après son désappointement dans la rue Saint Denis, III, 193, la note, et IV, 53; les religieuses de Port-Royal s'y établissent, III, 193, la note, et IV, 384

Clugny (*collége de*), son origine, son état actuel, II, 301 et suiv.

— (*François de*) prévôt de l'église de Lyon, abbé de Savigny, depuis évêque de Riez, VI, 302 et 303.

Coasnon (*Louis*), dit *Bras-de-Fer*, berger de la Brie et prétendu sorcier, V, 448, la note.

Coblentz, ville étrangère ou se retirent les émigrés, VI, 338.

Coblentz (*parti de*) : Calonne domine le parti de Coblentz, 343 ; intrigues sourdes et fureurs de ce parti; il s'y trouve des hommes de bonne foi ; nombre des individus de ce parti à Paris, 345 et 346 ; immole les ministres patriotes 346 et 347. après la guerre déclarée, met la division parmi les patriotes, VI, 348 et suiv.

Cocarde tricolore Louis XVI la met à son chapeau, VI, 334 ; insultée à Versailles ; ce qui en résulte, 335.

Coches : espèce de voiture remplacée par les carrosses ; l'usage en est prohibé ; ils existaient avant 1503, IV, 68 et 80.

Cochin (le sieur), curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas : fonde un hospice au faubourg Saint-Jacques, son buste en marbre est placé dans la salle principale, VII, 72.

Cochin, (*hospice*) : est converti en hôpital; le nombre de ses lits est augmenté, VIII, 60, 71 et 72.

Coronas (le comte *de*) un des hommes les plus féroces de ceux qui ont participé aux massacres de la Saint-Barthélemi ; ses actes révoltants de cruauté, III, 458 et 459.

Cocquerel (*collége de*) son origine; subtilité de son fondateur ; le peu de durée de sa existence, III, 109 et 110.

Cortier (*Jacques*). médecin de Louis XI; son tombeau, II, 112.

Coësre : titre du chef des bohémiens, des gueux et mendiants valides de Paris, V, 378, ces gueux lui payaient une contribution, 379.

Cœur (*Jacques*) bienfaiteur du collége des Bons-Enfants, II, 126 ; rend des services éminents à Charles VII, est exilé et dépouillé de ses biens, III, 127, la note.

Cœurs de Catherine de Médicis, de Henri II, de Charles IX; monument sépulcral qui leur fut élevé, III, 71 ; — de Louis XIII et de Louis XIV, 497.

Coffin, conseiller au Châtelet : étant malade demande les sacrements ; son curé les lui refuse ; le parlement embrasse sa cause, VI, 58.

Cogniau (*Léonard*), religieux augustin : soutient qu'il est permis de tuer les rois tyrans, IV, 314 et 315.

Coiffe des nouveau-nés : origine du pro

verbe *Il est ne coiffé* les magiciens s'en servent, elle porte bonheur à ceux qui s'en munissent, II, 449, la note.

Coignée (*l'ordre de la*), VI, 177.

Cointre, graveur et poete, mis à la Bastille, pourquoi, VI, 46.

Colardeau compose plusieurs pièces pour le théâtre des demoiselles Verrières, VI, 243.

Colas (*Irene*), religieux accusé d'hérésie, jugé par la chambre ardente, III, 534.

Colbert, ministre de Louis XIV son tombeau, II, 297, donne une nouvelle activité à la manufacture de tapis façon de Perse ou de la Savonnerie, IV, 217, fonde l'académie des inscriptions dans le but de caresser l'orgueil de Louis XIV, V, 132, contribue puissamment à la gloire du règne de Louis XIV, le bien et le mal qu'il fait, l'époque de sa mort est celle de la décadence du règne de Louis XIV, 134, nommé surintendant des finances veut changer les dessins fournis par l'architecte Leveau pour la construction du Louvre, consulte les architectes de France, 237 et suiv, consulte ceux d'Italie, fait venir le cavalier Bernin, 238 et suiv honneurs qu'il lui fait rendre sur sa route, 239 et suiv · est mécontent de cet architecte, 240, voudrait le renvoyer; demande que fait le cavalier Bernin de quitter Paris, 241, pour hâter les travaux, fait supprimer plusieurs fêtes, vers à ce sujet, 242, propose d'élever l'arc de triomphe du faubourg Saint-Antoine, 273 et 274; fait venir Cassini à Paris, 281; pour flatter l'orgueil de Louis XIV, fonde le petit conseil ou la petite académie des inscriptions, 287, présente les quatre membres de cette académie à Louis XIV, 288, fonde l'académie des sciences, 290, consent à ce que cette académie s'occupe de théologie, renonce à ce projet, 291; pensions qu'il détermine Louis XIV à accorder aux gens de lettres, comment ces pensions sont payées d'abord comment elles cessent de l'être, 292 et 293, fonde l'académie d'architecture 294, enrichit la bibliothèque du Roi d'une grande quantité de livres et d'objets précieux, 301 envoie en Orient le père Vansleb, savant orientaliste 304, achète deux maisons voisines de son hôtel pour agrandir la bibliothèque du Roi, 306; achète la maison des Gobelins; y fait construire des ateliers, y place différents ouvriers, 321 et suiv.; érige la manufacture des glaces en manufacture royale; y fait construire plusieurs bâtiments, 323; ses institutions nouvelles ont une puissante influence sur les sciences, les arts et les mœurs, 429; protége les gens de lettres et les savants, *ib.* et suiv; toutes les réformes et institutions tendantes aux progrès de la civilisation sont l'ouvrage de ce ministre, 446; favorise les penchants de Louis XIV, 452, ce roi lui est redevable de tout ce qui s'est fait de grand sous son règne, *ib*, ses institutions multiplient le savoir, 490, enlève à la ville de Poissi son marché et le transfère à Sceaux dans sa terre, VII, 181, la note

Colbert, évêque, blâme, dans les convulsions, les secours meurtriers, VI, 51.

Colbert (le chancelier) associe la cruauté à ses débauches, V 441 et suiv., est renfermé et battu par son père, 442; couplets contre lui, *ib*

Colenot parvient à diviser les membres du Musée de Paris, VI, 384.

Coligni (*Odet de*), cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais embrasse les opinions de Luther, III, 323.

Coligni (*Gaspard de*), seigneur de Chatillon, amiral de France . après l'assassinat du prince de Condé est déclaré chef du parti protestant, III, 428; son portrait, refuse de se rendre à la cour, 430 et suiv ; cède enfin aux sollicitations de ses amis, qui l'invitent à se rendre au vœu de Catherine de Médicis, 431, il arrive à cette cour; il est comblé de caresses et de bienfaits, ce que lui dit le roi de France, il est séduit, 432; divers avis qu'il reçoit sur le projet des massacres, 435, divers partis s'accordent à faire assassiner Coligni, 436 et suiv , voulait quitter Paris pendant les noces de Marguerite de Valois, mais il est retenu pour des affaires importantes, lettre qu'il écrit à son épouse à ce sujet, 339, sortant du Louvre et se rendant à son logis, il reçoit un coup d'arquebuse chargée de deux balles; est grièvement blessé, 439 et suiv. Charles IX vient le visiter; ce qu'il lui dit, 422 et suiv.; Coligni se plaint à ce roi de plusieurs violations, lui adresse des reproches que le roi élude, *ib* et 443, les gardes que le roi lui donne sont commandés par son ennemi, 441, détails de son assassinat; noms de ses assassins; paroles qu'il leur adresse, sa contenance imposante dans ce terrible moment; son corps est jeté par la fenêtre de sa chambre, et foulé

aux pieds par le duc de Guise, 446 et suiv.; sa tête est détachée de son corps et envoyée à Rome; son corps, mutilé par le peuple, pendu au gibet de Montfaucon, en est retiré et enterré honorablement à Chantilly, 449; son portrait au cabinet des estampes de la bibliothèque du Roi, V, 311.

Colisée, édifice et jardin destinés à des fêtes, à des spectacles : but de cet établissement; ce but est changé; frais de sa construction, VI, 186 et suiv.; son ouverture; son grand salon; description de l'édifice, 187 et suiv., divers spectacles qu'on y donne, 189, il est fermé et démoli, *ib.*

Collations: signe des initiations aux mystères, VI, 137.

Collé. son théâtre de société; sur quel théâtre ses pièces étaient jouées, VI 213 et 320

Collége de Clermont : professé par les jésuites; son origine; son établissement, III, 411 et suiv; rétabli sous Louis XIII, IV, 331 et suiv.; change de nom; en quelle occasion; vers faits à ce sujet, punition de leur auteur, 355 et suiv.; différentes dénominations de ce collége, 337; ses cachots, 336 et suiv., la note.

Collége de Constantinople. son origine, II, 127; III, 123.

Collége de la Marche son origine, ses fondateurs, sa destinée, II, 127; III, 123.

Collége de la Merci. Voyez *Merci*.

Collége de Louis-le-Grand. origine de ce nom donné au *Collége de Clermont*, IV, 355; est purgé des jésuites et désorganisé, VI, 225 et suiv.

Collége de Narbonne Voy. *Narbonne*.

Collége de Sainte-Barbe. Voyez *Barbe (Sainte-)*.

Collége de Tours: son origine, sa situation, II. 440.

Collége des Bons-Enfants. Voyez *Bons-Enfants*.

Collége des Danois : premier exemple d'un collége fondé à Paris; ses divers emplacements I, 420.

Collége des Ecossais, II, 439.

Collége des Grassins son origine, ses fondateurs, sa destination actuelle, III, 417

Collége des Lombards, de *Tournai* ou *d'Italie*, sa situation, II, 430.; rebâti pour les prêtres irlandais, V, 173 et 174.

Collége du Mans : sa fondation; acheté par les jésuites; transféré rue d'Enfer; destination actuelle de ses bâtiments, III, 330 et 331.

Collége du Plessis. Voy. *Plessis*.

Collége Mazarin ou *des Quatre-Nations* : son origine; sa description, V, 232 et suiv; sa bibliothèque, 234 et suiv; érigé en *palais des Beaux-Arts*, description de son nouvel état, 235; rapport de son édifice avec celui du Louvre, *ib.*, et 236.

Collége royal de France. quels colléges existaient autrefois sur son emplacement, II, 420 et 443; François Ier le fonde sans lui construire un bâtiment, Henri IV veut lui en élever un; construit sous Louis XV; sa description; nombre de ses cours; ses premiers professeurs; sciences qu'on y enseigne, III, 331 et suiv., et VI, 33 et 315, *ib.*, les notes; ses professeurs dénoncés par le syndic de l'Université sont interrogés par le [illegible] : prétendu délit qu'on leur reproche, [illegible] et suiv.

Collége royal de Bourbon quel lycée il a remplacé, VI, 331

Colléges. Voyez leurs noms particuliers et leur dénombrement, VII, 323 et 326; leur état misérable au quatorzième siècle, III, 31 et suiv.; ceux de Navarre, de Bourgogne, Bons-Enfants, du cardinal Lemoine, de Boncourt et de Justice ont des théâtres où se jouent des comédies et même des tragédies; on prohibe ces théâtres, 180 et suiv; voisins des lieux de débauche, 266; étaient des espèces d'hôpitaux; ils en portent le nom, II, 128.

Colléges établis à Paris depuis le règne de Louis VII jusqu'à celui de Louis IX, exclusivement. Voyez *Collége de Constantinople* des *Bons-Enfants* rue de ce nom, et des *Bons-Enfants*, rue Saint-Victor, II, 127 et 128.; de l'Université, convertis en établis pendant le siége de Paris, IV, 161; dont les écoliers sont en état de révolte, IV, 11 et suiv.

Colletet (Guillaume), poëte, son tombeau, II 209.

Collier (Jeanne), veuve Bassin, sorcière, pendue à Paris, IV, 65.

Collier d'or des femmes, III, 296.

Collier (affaire du). jette de la déconsidération sur des personnes de la cour, VI, 331; le cardinal de Rohan en partage le scandale, VII, 39.

Collinances, rivière : combien elle fournit de pouces d'eau au canal de l'Ourcq : analyse

de ses eaux ; ses résultats, VII, 211 et 212.

Collines qui environnent Paris. I, 25 et suiv.

Collines de la rive droite de la Seine : appartiennent à la formation gypseuse, I, 32 et suiv.

Cologne (royaume de), dont Sigebert était roi, et dont s'empare Chlodovech, I, 236 et suiv. ; Chlodovech vient à Cologne et s'y fait proclamer roi, 237 et suiv.

Colonia, maître des requêtes : ce qu'il répond aux plaintes du peintre Restout fils, VII, 3.

Colonies anglaises : Louis XVI favorise leur insurrection ; guerres ouvertes et guerres sourdes qui en résultent, VI, 330.

Colonne (Pierre), cardinal. étrange concession que lui fait le roi Philippe-le-Bel, II, 352.

Colonne érigée à l'hôtel de Soissons par Catherine de Médicis ; pourquoi, III, 410 ; IV, 64 ; comment elle a été conservée, VI, 115 et 116 ; sa description ; sa sphère, *ib.* ; sa hauteur, *ib.* et 117 ; ses ornements, sa destination primitive, *ib.* ; objet de curiosité ; elle devient utile ; son cadran solaire, sa fontaine, *ib.* et 118.

Colonne départementale, en charpente et en toile : remplace la figure de la Liberté ; ce qu'on trouve et ce qu'on met dans ses fondations, VI, 157 et suiv. ; VII, 149 et 150.

Colonne triomphale de la place Vendôme, VII, 286 ; sa hauteur ; ses autres dimensions, sa description, *ib.* et suiv. ; son inscription ; statue de Bonaparte placée sur sa cime, 287 ; cette statue est enlevée ; ce qu'on y a substitué, 288 ; depuis la révolution de 1830, une nouvelle statue de Bonaparte a été placée au sommet de cette colonne, dont le soubassement et les gradins ont été reconstruits en granit de Corse, *ib.*, la note.

Colonne sans chapiteaux à l'église de Saint-Nicolas des-Champs, et à celle de Saint-Étienne-du-Mont, II, 108 et 117.

Coman (la demoiselle *de*) : sa déclaration sur les instigateurs de l'assassinat de Henri IV, IV, 315, la note.

Comballet (la duchesse *de*), nièce et maîtresse du cardinal de Richelieu, IV, 353.

Combat du taureau : époque de l'établissement de ce spectacle barbare ; des dames prennent plaisir à voir couler le sang, VI, 414.

Combats judiciaires : coutume barbare où les plaideurs se battaient devant les juges, I, 458, et II, 46 et suiv. : le pape Pascal II confirme au chapitre de Notre-Dame la possession de l'inique coutume de ces combats, 48 ; le pape Eugène III confirme aussi cette coutume, 49 ; à quoi était tenu le plaideur ou combattant, *ib.* ; comment cette coutume barbare fut introduite en France ; les moines de Saint-Denis paraissent être les premiers qui en sollicitent l'exercice, 47 ; les moines de Saint-Germain-des-Prés, les chanoines de Notre-Dame sont en possession de cette coutume, *ib.* et suiv. ; règles établies dans l'exercice de cette étrange procédure, 51 et 52, la note ; elle était encore en vigueur au quatorzième siècle, et les abbayes de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Martin-des-Champs tenaient toujours leurs lices ou champs-clos, III, 43 ; vaincu déclaré coupable, et dans la suite reconnu innocent, *ib.*

Côme et Saint-Damiens (*Saint-*), église paroissiale : son origine ; sa description ; son cimetière ; ses charniers ; son infirmerie ; ses tombeaux ; supprimée, II, 112 et suiv. ; singulière épitaphe qui s'y trouvait, 114.

Comédie-Française : son théâtre, aujourd'hui l'*Odéon* ; sa construction donne naissance à un quartier composé de sept rues, VII, 8.

Comédie bourgeoise, VI, 211 et suiv.

Comédiens de l'hôtel de Bourgogne : une de leurs pièces prohibée par le prévôt de Paris, et permise par le parlement ; contributions auxquelles ils sont assujettis, III, 503 et suiv. ; leur principal acteur, annoncent leurs pièces au carrefour de Saint-Eustache, au son du tambour, 506 ; sont persécutés par le curé de Saint-Eustache ; s'en plaignent au parlement ; lui demandent la permission d'ouvrir leur théâtre à trois heures après midi, et l'obtiennent, 506 et suiv. ; tableau que fait un écrivain de leurs spectacles, 507 et suiv. ; sont protégés par Henri III ; jouent une pièce où figure un roi *Mabriant*, jouent des tragédies ridicules, 508 et suiv. ; sont le berceau du théâtre français, IV, 239.

Comédiens espagnols : établis à Paris ; deux d'entre eux tuent une actrice, leur camarade, et jettent son corps dans la Seine, IV, 240.

Comédiens italiens : s'établissent à Paris en 1570 ; le parlement s'occupe de la cherté des places de leur théâtre, et s'oppose à leur établissement dans cette ville ; une autre troupe de comédiens italiens vient à Paris

en 1576; elle est forcée par le parlement d'en sortir; une autre troupe de comédiens italiens appelés *Gli Gelosi* vient en France; est faite prisonnière par les protestants; le roi paie sa rançon, III, 509 et suiv.; elle joue à Blois, puis à Paris, à l'hôtel de Bourbon; le parlement s'oppose à leur spectacle; il est contraint de le tolérer, 510 et suiv.; appelés par le cardinal Mazarin, jouent leurs farces sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne; divers personnages de leurs comédies; origine de ces personnages, V, 333; notice sur le caractère de leurs principaux acteurs, *ib.* et suiv.; leur théâtre est fermé; pourquoi; retournent en Italie, 338; ils sont remplacés par une nouvelle troupe italienne, *ib.* et suiv.

Comédiens français : noms des plus célèbres sous Louis XV; sont moins rétribués que les acteurs des Italiens, VI, 191; sont excommuniés; pourquoi, *ib.* et suiv.; essaient de secouer le joug de cette réprobation; Louis XV s'y oppose; ne sont pas assez persuadés que ce qui est utile doit être préféré à ce qui est agréable; leur fierté passe les bornes, 192 et 193; exemple à ce sujet; ils sont emprisonnés, 193 et suiv.; oppriment l'Opéra-Comique, 200.

Comédiens de bois ou marionnettes : Audinot leur substitue des enfants, VI, 201. Voyez *Théâtres*.

Cometes : objet d'épouvante pour les princesses, IV, 61; lieu particulier où on les observe à l'Observatoire, V, 283.

Comines (*Philippe de*), historien : son tombeau; ses talents, ses mœurs, II, 217; est renfermé dans la tour de la Conciergerie, III, 462.

Comité des Ligueurs : de combien de personnes il est composé; objet de ce comité, IV, 100; lieux de ses séances secrètes, *ib.*; nommé dans la suite *Conseil des Seize*; pourquoi; met moins de mystère dans ses délibérations; se tenait en 1588 dans la maison des jésuites de la rue Saint-Antoine, 112; dans la maison de Santeul, près Saint-Gervais, 113.

Comité Breton : origine de la société des Amis de la Constitution, VI, 385 et suiv.

Comité de surveillance : complot qui lui est dénoncé, IV, 341.

Commerce (*tribunal de*) : son origine; sa situation, III, 418 et suiv.

Commissaires de police : un d'eux arrive chez la Neveu pour y faire cesser le désordre; le duc d'Orléans lui inflige une peine, V, 49 et suiv.; conduite reprochable des commissaires au Châtelet, 54; leur nombre, VII, 322.

Commission temporaire des arts : de combien de membres elle est composée, VII, 134.

Commission des contributions directes : emplacement qu'elle occupe, VII, 323.

Commission des monuments : établie pour leur conservation, VII, 123.

Commolet, prédicateur séditieux pendant le siége de Paris, IV, 160.

Communautés religieuses de Paris : invitées à venir au secours des pauvres de l'hôpital général éprouvant une grande disette; elles s'y refusent, V, 213 et suiv.

Communautés religieuses d'hommes sous le règne de Louis XIII, IV, 336.

— *religieuses de filles* sous le règne de Louis XIII, IV, 365; sous le règne de Louis XIV, V, 176; plusieurs dont l'existence est illégale sont supprimées, 196 et suiv.

Communautés religieuses sous Louis XV : pour subvenir aux besoins de celles dont Louis XIII et Louis XIV avaient surchargé cette ville, on établit des loteries; les communautés établies sous Louis XV ont un but utile, VI, 82 et suiv.

—*religieuses des deux sexes* : se dépeuplent sous Louis XV, VI, 236.

Commune de Paris : est divisée d'opinions par l'effet de quels hommes, VI, 348.

Compagnons du devoir : comment ils sont admis dans les villes d'Allemagne; leurs diverses dénominations en France, VI, 165 et suiv.; leur mode d'initiation à Paris, 167 et suiv.

Compan, membre du comité de la Ligue à Paris, IV, 111; échevin; est arrêté à Blois lors du massacre des Guise, 131; membre du conseil des Seize, 138.

Competents : grade des initiés aux mystères du christianisme, VI, 158.

Comptes (*chambre des*), aujourd'hui *Cour des Comptes* : son origine, II, 387; faisait partie du parlement; sa composition; sa réorganisation en cour des Comptes; sa nouvelle composition, 388; ses bâtiments, *ib.* et suiv.

Comtes : presidaient les tribunaux, ils avaient pour assesseurs des scabins ou échevins, ou des rachimbourgs, I, 145 et 341 ; agissent en souverains, *ib.* et suiv. ; sont sans cesse en guerre contre les évêques, 147 et suiv. ; leur tyrannie ; enlèvent les biens des particuliers ; les privent de leur liberté ; établissent des impôts et péages arbitraires, 340 ; en quoi consistaient leurs fonctions, 341 ; profitent des désordres de la fin de la seconde race pour usurper l'autorité suprême, *ib.* et suiv. ; usurpent l'autorité royale ; dans les premiers temps de la seconde race ils sont traités comme des hommes méprisables ; plusieurs capitulaires leur ordonnent d'être à jeun quand ils iront rendre la justice ; leur fonction, de temporaire qu'elle était, devient héréditaire ; devient une souveraineté, 343 et suiv. ; ils se partagent des lambeaux de l'empire de Charlemagne, 344.

Comtes de Paris : notice sur ces comtes, I, 339 et suiv Voyez *Audon, Gerard, Etienne, Chuonrard*, etc.

Comtes et comtesses : ce qu'ils doivent payer lorsqu'ils sont prisonniers au Grand-Châtelet, III, 479.

Conception (filles de la) : inconvenance de cette dénomination ; couvent de religieuses ; leur établissement, IV, 387 ; sont endettées ; obtiennent une loterie ; description de leur église ; leur suppression, 388.

Conception (filles de l'immaculée), récollettes leur établissement à Paris, IV, 388 ; sont sous la direction des frères récollets ; description et suppression de ce couvent, 388 et suiv.

Concert singulier exécuté devant Louis XIV par Scaramouche, son perroquet et son chien, V, 336.

Concert spirituel : son origine ; offre un mélange du sacré et du profane, VI, 210 et 211.

Concert des amateurs : nom d'une société établie à Paris, VI, 383.

Concessions d'eau : faites sans mesure, IV, 429 ; VI, 146.

Concierge du Palais : a une juridiction ; reçoit le titre de *bailli du Palais* ; administre mal la prison de la Conciergerie ; sa négligence y fait naître une maladie contagieuse, III, 484.

Concierge de Trianon : sa fille communique à Louis XV la maladie dont il meurt, VI, 286.

Conciergerie du Palais. Voyez *Prison de la Conciergerie*.

Conciergerie : ses cachots ; leur dimension, II, 381 ; — *du Palais* : tous les prisonniers sont égorgés par le parti bourguignon, III, 224.

Conciergerie, prison : sa description : ce que c'est que *la pistole* ; son préau ; quand il est permis aux prisonniers de s'y promener ; sa tour de *Montgommery* ; prisonniers qu'elle a contenus ; époque de la démolition de cette tour, VII, 260 et suiv.

Concile tenu à Paris en 360 ou 361, I, 172 ; en 577, où Prétextat, évêque de Rouen, est condamné, 265 et suiv. ; — tenu à Paris en 1212 : offre le tableau des mœurs du clergé de ce temps, II, 182 et suiv. ; — tenu à Orléans, où treize chanoines sont condamnés au feu comme manichéens, II, 4 ; — tenu à Saint-Denis : sédition qui en résulte, II, 40 et 41 ; — *de Châlons*, où tous les évêques s'accordent à accuser les évêques Sagittarius et Salonius du crime de lèse-majesté dont ils n'étaient pas coupables, 280 ; — *de Tours* : jugement qu'il porte contre les écoliers de Paris au sujet de la propriété du *Pré aux Clercs* ; ce jugement ne décide rien, II, 133.

— Plusieurs sont assemblés pour arrêter les brigandages des seigneurs, II, 26 et suiv.

Conciliabules de la cour pour déterminer les massacres des protestants ; diverses propositions qui y sont faites, III, 431 et 438.

Concini, Florentin, domestique de Marie de Médicis : est fait maréchal de France par cette reine, IV, 213 ; fait planter plusieurs potences dans Paris ; pille les finances du royaume, 319 ; V, 38 ; est assassiné par Vitry ; son corps déterré est mis en pièces, et ses lambeaux sont pendus aux potences qu'il avait fait dresser ; son hôtel est pillé ; sa femme est décapitée, IV, 320 et 321.

Concordat : rejeté par le clergé, l'université et le parlement ; adopté par François Ier à l'instigation du cardinal Duprat, III, 310, la note.

Concordat : Brantôme en fait l'apologie, et parle des troubles que causaient auparavant les élections, IV, 40 et suiv. ; ses suites funestes, 57.

Concubines au treizième siècle ; un Parisien qui avait une ou plusieurs concubines était

considéré comme un homme de mœurs exemplaires, II, 343 et suiv.

Concubines entretenues par le clergé, II, 485; IV, 50, la note; VI, 223 et suiv.

Condamnés à mort (*les*), et qu'on exécutait à Montfaucon, recevaient en passant devant l'église des Filles-Dieu trois morceaux de pain, un verre de vin, de l'eau bénite, et on leur faisait baiser un crucifix, II, 222.

Condé (prince *Louis* Ier *de*): condamné à mort; mais non exécuté, III, 368, assassiné par Montesquiou, 428.

Condé (prince *Henri de*): épouse Marie de Clèves quelques jours avant les massacres de la Saint-Barthélemi, III, 436; va avec le roi de Navarre se plaindre au roi de la blessure de l'amiral Coligny, 441; est avec le roi de Navarre renfermé au Louvre; pendant les massacres, on désarme et l'on assassine leurs serviteurs, 450 et suiv.; le roi leur ordonne, sous peine de mort, de changer de religion, 451 et suiv.

Condé (*Henri* Ier *de Bourbon*, prince *de*): empoisonné par son épouse, Charlotte-Catherine de La Trémouille, II, 233; son mausolée, III, 496.

Condé (princesse *de*): une des maîtresses de Henri IV, IV, 184 et 269.

Condé (le prince *Henri II de*): déclare la guerre à la cour, parce que la reine lui refuse ce qu'il demande, IV, 225; sa mère fait piller l'hôtel de Concini, 320; enfermé à la Bastille sous le gouvernement de Concini, il en sort sous celui de Luynes; il menace de se faire protestant, 324; sous la régence sa conduite tend à corrompre les mœurs publiques, V, 24 et suiv.; demandes qu'il fait à la cour avec menaces, 25; vend sa soumission à la reine régente; à quel prix, 30.

Condé (*Louis II*, prince de), surnommé *le Grand Condé*: ses vices; attise les feux de la guerre civile; cause les massacres de la place de Grève; fait la guerre à son roi et contre son pays, V, 419 et suiv.; ses bassesses, ses humiliations lorsqu'il est forcé de rentrer en France; ses liaisons criminelles avec sa sœur; son orgueil, sa mauvaise foi; ne paie point ses dettes, 419 et suiv.; commande l'armée de Mazarin, prend Saint-Cloud et autres places, 106; veut tout dominer en France; est redouté des Parisiens et de la régente, 117 et suiv.; se retire à Saint-Maur; Anne d'Autriche le fait supplier de revenir à Paris; plaintes du chancelier contre ce prince; il vient au parlement, 118 et suiv.; s'y justifie et accuse le coadjuteur; y retourne avec une troupe nombreuse, *ib.* et suiv.; informé de l'escorte plus nombreuse encore du coadjuteur, il s'en plaint au parlement; ce qui en résulte, 119 et suiv.; ne vient point à la solennité de la majorité de Louis XIV, 124 et suiv.; chef du parti Mazarin, quitte ce parti pour se jeter dans celui des frondeurs, 109 et suiv.; le marquis de La Boulaye tente de l'assassiner; est averti par Mazarin; flotte entre le parti des frondeurs et celui des Mazarins; il est arrêté et conduit à Vincennes, 111 et 112, feintes de ses amis, *ib.* et suiv.; transféré à Marcoussy et de là au Havre, 114 et suiv.; couplet qu'il compose pendant sa translation, *ib.*; est mis en liberté; ce qu'en pensent les Parisiens, 116; n'est aimé d'aucun parti, 124 et suiv.; mécontent, quitte Paris; conclut un traité avec le duc de Bouillon, se rend à Montrond, place forte du Berri, et dans son gouvernement de Guyenne, et lève l'étendard de la révolte, *ib.*, envoie deux gentilshommes à Paris pour tuer le coadjuteur, 125 et suiv.; des brigandages et attroupements séditieux sont le prélude de l'entrée du prince de Condé à Paris; accueilli par le duc d'Orléans, va au parlement, ce qu'il y dit, 126 et suiv.; son armée occupe les environs de Paris; ce que lui dit un gentilhomme auvergnat qui ne le connaissait pas, 127, la note; a de nombreux partisans à Paris, 129; après la levée du siége d'Étampes, fait avancer son armée vers Paris, et la fait camper entre Surène et Saint-Cloud, 132; ses faux calculs; croit l'armée de Turenne partie de Saint-Denis; fait construire un pont à Saint-Cloud, son armée y passe; ordre qu'il donne au sieur de Lenques, 133 et suiv.; ne peut être averti de son erreur; range son armée en bataille dans la rue du faubourg Saint-Antoine, 133 et 134; profite des barricades que les habitants du faubourg Saint-Antoine avaient dressées pour se préserver du pillage des troupes de Lorraine; fait percer les maisons de la rue de ce faubourg, 134; menacé d'être attaqué sur deux flancs, se retire sur Paris; on lui refuse l'entrée à plusieurs portes de cette ville; il parvient à entrer par celle de Saint-Antoine; est favorisé dans sa retraite par le canon de la Bastille; entre dans Paris

avec un air triomphant, 433 et suiv.; ses fautes, ses talents, son orgueil, sa vaine gloire, fait renaître le trouble à Paris, 436 et suiv; fait concourir la violence avec l'intrigue pour arriver à son but, fait remplir la place de Grève de soldats de son armée, tumulte et violences qu'ils y commettent, *ib.* et suiv., ce qu'il dit de l'opinion des membres de l'assemblée, 438; donne à ses troupes l'ordre de lever le siége de l'Hôtel-de-Ville, 441; nomme aux magistratures de Paris, *ib.*, auteur du tumulte arrivé à la place de Grève, 443 et suiv., se retire à Paris, 445, succès de ses exploits militaires, *ib.* et suiv., s'humilie devant Mazarin, demande pardon au roi, 446 et suiv.

Condé (Louis-Joseph, prince de), est à la tête d'une petite armée, VI, 537, décrété d'accusation, 540.

Condé (hôtel de), son emplacement est acheté par le corps municipal de Paris, pour y faire construire le Théâtre-Français, ancien état de cet emplacement, VI, 538 et suiv.; Louis XIV le retire de la ville pour le donner au prince son frère, on y construit le Théâtre-Français, 539.

Conférence (porte de la), où elle était située, IV, 2.

Confesseurs, sont autorisés à absoudre les rois et reines de France de la violation de leurs serments, II, 447.

Confesseurs des religieuses : doivent être choisis par les évêques, et non par les abbesses et les chapelains, II, 484.

Confesseurs de Paris, sous le règne de Henri III : abus qu'ils font de la confession, IV, 410, on s'en plaint; ils ne changent point de maxime; dogme nouveau qu'ils mirent en avant, 411.

Confesseurs femelles, VI, 52.

Confesseurs, espions et instruments dévoués au cardinal de Richelieu; conseil donné à Louis XIII à ce sujet, V, 40 et suiv.

— *des rois* : sont, par hérédité, conservés dans l'ordre des jésuites, V, 40.

Confession : n'était pas en usage au septième siècle; l'évêque de Clermont donne la communion au comte Eulalius sans exiger qu'il confesse le crime dont il est accusé, I, 288, la note.

— *auriculaire* : commence à être en usage en France pendant la plus extrême barbarie, II, 68 et suiv.; on la refusait aux criminels condamnés à la mort, à quelle époque on commença à la leur permettre, III, 391; abus qu'en font les prêtres ligueurs, IV, 410 et 411; refusée à ceux qui se sont réjouis à l'entrée de Henri IV à Paris, 479.

— (produits de la); accord fait à cet égard entre le doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois et le curé de Saint-Eustache, II, 293.

Confessionnaux remarquables, IV, 204.

Confidentieres. Voy. *Custodinos*.

Conflans (Jean de), maréchal de Champagne, poignardé en présence du dauphin Charles par les ordres d'Étienne Marcel, III, 41.

Confrérie (grande) des bourgeois de Paris, dans quelle église elle est placée; titre que prend le chef de cette confrérie, II, 98.

Confrérie des drapiers, II, 243.

Confrérie de la Madeleine, établie par Charles VIII, V, 229.

Confrérie de Saint-André, établie dans l'église de Saint-Eustache, motif de cet établissement, couronnes de roses dont les confrères ornent leur tête, prélude de scènes atroces, III, 224.

Confrérie de Saint-Côme et de Saint-Damien, II, 304.

— *du Saint-Sépulcre*, dite *Confrérie de l'Aloyau* : tentatives pour l'ériger en ordre de chevalerie, II, 432 et 433.

Confrérie de la Passion : les religieux d'Hermières, après avoir envahi les biens de l'hôpital de la Trinité, louent la plus grande partie de cet hôpital à des comédiens, II, 125 et 126, les confrères étaient des acteurs de spectacles : son établissement protégé par Charles VI, III, 106 et 107; nature des spectacles qu'ils donnaient au public, 108; leurs représentations inspirent aux Parisiens le goût du spectacle, III, 160 et suiv.; leur théâtre; pièces qu'ils jouaient; citations de quelques unes de ces pièces, 161 et suiv.; transportent leur théâtre en différents lieux, 467; spectacle qu'ils offrent à Louis XI, lors de son entrée solennelle à Paris, 249; sont dépouillés de leurs prétentions sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne, V, 353.

— *du cabinet*, où la dévotion était mêlée à la plus sale débauche, IV, 57.

Confrérie des cinq plaies de Notre-Dame de Pitié, I, 405.

— *politique* : établie à Notre-Dame, dont Étienne Marcel est le chef, et où, pour la

première fois, on met en question la puissance illimitée des rois, III, 5.
Confrérie de métiers : supprimée, III, 210.
— *de la congrégation du chapelet* : foyer de sédition, établi par les jésuites; obligation des confrères; les Seize et l'ambassadeur d'Espagne en étaient membres; indulgences exorbitantes que le pape accordait à cette confrérie, IV, 142.
— *du cordon et du saint nom de Jésus* : association politique, composée de furieux ligueurs; ses règlements; ordre qu'elle adresse au parlement, IV, 141.
— *du rosaire* : on y propose d'enrôler tous les soldats de l'armée, afin de prendre très-facilement les villes de La Rochelle et de Montauban, V, 30 et 31.
— *de Sodomites*, IV, 243; est protégée par des hommes puissants; ce qu'en dit le régent, 244; ce qu'en pense l'abbé Dubois, *ibid.*
Congrégation des missions : établie à Saint-Lazare, par Vincent de Paule, I, 422.
— *de Notre-Dame* (filles de la). époque de leur établissement à Paris : leur suppression, V, 178.
Congrégations séculières et ecclésiastiques, sont supprimées. VI, 344.
Congrès. ce que c'était, aboli sous Louis XIV; à quelle occasion, V, 431.
Conjuration d'Amboise. III, 381.
Connétable : origine de cette fonction, I, 150, la note.
Connétablie : tribunal siégeant à la table de marbre de la grand'salle du Palais, II, 379 et 392.
Conrad : comte de Paris; convoque une assemblée des grands dignitaires de l'état, où ils engagent Louis, roi de Germanie, à se rendre en France, I, 342; leurs propositions sont rejetées par Louis de Germanie; ils reviennent à Paris, couverts de honte, et pillant tout ce qui se rencontre sur leur passage, 343.
Conrart : homme de lettres : chez lequel l'Académie française tint longtemps ses séances, IV, 453.
Conseil des Trente-Six : destiné à diriger le dauphin Charles; sa composition, III, 3 et suiv.
— *du roi* : érigé en cour souveraine, est nommé ensuite *grand conseil*, III, 145.
— *des seize* : on y propose d'arrêter Henri III, IV, 112; propose à la Sorbonne la question de savoir si les Français avaient le droit de faire la guerre au roi Henri III, 132 et 133; sa conduite envers le parlement, 133 et 134; les membres de ce conseil pillent les maisons des riches qui n'étaient point ligueurs, 136; ses diverses organisations; comment il est composé; crée le duc d'Aumale gouverneur de Paris; ses membres mécontentent le duc de Mayenne; pourquoi, 138 et suiv.; il est présidé par le duc de Mayenne, qui fait pendre quatre de ses membres, 139; et qui prohibe les réunions secrètes, *ib.*; fait exécuter à mort Barnabé Brisson, premier président du parlement; Larcher, président de cette cour, et Tardif du Ru, conseiller au Châtelet, 140, la note; réduit à douze, pourquoi; perd son crédit, 140.
Conseil général de la Sainte-Union ou *des Quarante*. sa composition, IV, 140; époque de sa première séance; confère le titre de lieutenant-général de l'état royal et couronne de France au duc de Mayenne; augmenté de quatorze membres, et dissous par ce duc, 140 et 141.
— *secret* : tenu à Blois, où l'on délibère sur l'exécution du projet des massacres; noms de ceux qui y assistaient, III, 453; conseil tenu au Louvre sur l'exécution des massacres; noms des assistants; propositions qu'on y fait, 445 et suiv.
— *Conseil d'Avis* : ses attributions sous le règne de Louis XIII, V, 39.
— *général de la commune* : sa composition, VII, 23.
Conseil général des prisons : ses attributions, VII, 283 et suiv.
— *des Anciens* : fait partie du gouvernement institué par la Constitution de l'an III, VII, 153 et suiv.; fait exécuter d'immenses réparations dans le jardin des Tuileries, V, 236.
Conseil des Cinq-Cents : fait partie du gouvernement institué par la Constitution de l'an III, VII, 153 et suiv.; salles qu'il occupe, *ib.*; décrète l'établissement du Conservatoire des arts et métiers, 155 et suiv.
— *des prises* : emplacement qu'il occupait VII, 323.
Conseillers au parlement : sont, suivant le prédicateur Maillard, des juges iniques et vénaux, III, 264.
— *de la cour des aides* : traités de sots par Henri IV; pourquoi, IV, 237.
Conseils des rois, au commencement de la

troisième race ; leur composition est l'origine du parlement, II, 371 et suiv.

Conseils des crieurs du vin : *conseillers langueyeurs des porcs* : charges ridicules créées par Mazarin, V, 96.

Conservateur (le), ouvrage périodique, où l'on fait l'apologie des massacres de la Saint-Barthélemy, III, 474, la note.

Conservatoire de musique. Voyez *École royale de chant, de déclamation et de danse*, VI, 359.

— *des arts et métiers* : établi par la Convention nationale ; sur le rapport de qui ; son origine est mal exposée par le directeur actuel, VII, 134 et suiv. ; de quels dépôts il a été composé, son organisation définitive ; à qui elle est due, 135 et suiv. ; éprouve quelques oppositions, *ib.* ; est définitivement établi ; on y fonde une école gratuite, 136 et suiv. ; ses règlements ; descriptions de ses salles, 137 et suiv.

Consistorium : nom d'une des salles du palais des Thermes, I, 97.

Conspiration prétendue formée par les juifs, les lépreux et le roi de Tunis, tendant à empoisonner tous les puits et toutes les fontaines du royaume ; cause le supplice de plusieurs personnes, II, 411 et suiv.

Conspiration contre la vie des membres de l'assemblée législative : est déjouée, VI, 341.

Constance, reine de France : ne peut venir au secours de Fulbert évêque de Chartres, contre les attentats de Geoffroi, vicomte de cette ville, II, 26.

Constance, fille de Guillaume, comte de Provence : épouse le roi Robert ; sa conduite, ses mœurs, I, 378 ; arrache un œil à son confesseur, II, 4 et 5.

Constance-Chlore : paraît être le fondateur du palais des Thermes de Paris ; son long séjour dans la Gaule ; la tranquillité dont il y jouit autorise cette opinion, I, 108 et 109.

Constant, jésuite : est trouvé déguisé en laïque quelques jours avant l'assassinat de Louis XV par Damien, VI, 72.

Constant (Laurent) : décapité pour avoir tué sa femme, IV, 76.

Constantini (Angelo), acteur de la comédie italienne : joue le personnage de Mézetin ; écrit l'histoire de la vie de *Tiberio Fiorelli*, dit Scaramouche, V, 336.

Constantinople (collége *de*) : son origine : nommé aussi *Petite Marche*. Voyez *Collége de la Marche*, II, 127, III, 123 et suiv. ; sa décadence, II, 127.

Contagion à Paris sous Louis XIII ; remplit les hôpitaux de malades, V, 78, la note.

— *sacrée* : un des premiers ouvrages philosophiques qui aient paru à Paris sous Louis XV, VI, 326, la note.

Contes facétieux, ris indécents que faisaient les prêtres pendant les saints offices, II, 425.

Conti (prince *de*) : son précepteur est égorgé dans ses bras, pendant les massacres de la Saint-Barthélemi, III, 453. — Partisan du parlement et de la Fronde, V, 103 et suiv. ; se laisse corrompre par la cour, 107 ; est arrêté et conduit à Vincennes ; son portrait, 112 et suiv. ; transféré à Marcoussy, et de là au château du Havre, 114 ; mis en liberté, 116 ; veut se battre contre son frère, *pour point bas*, pourquoi, 27 et 28 ; il est petit, bossu, galant, séditieux, et veut être cardinal, V, 420. — Singulière croyance de sa mère, 437 ; protecteur de la banque de Law ; se fait chèrement payer sa protection ; argent énorme qu'il en retire ; est réprimandé par le régent, VI, 7 ; ses prodigalités pour des courtisanes sans savoir pourquoi, 277. — Ses instances pour que le parlement prenne des informations sur Damien et sur son crime, 68.

Conti (hôtel *de*) : sur son emplacement est bâti l'hôtel des Monnaies ; on avait le projet d'y établir l'Hôtel-de-Ville, VI, 129 et 130.

— Tombeaux d'une princesse et d'un prince de ce nom, dans l'ancienne église de Saint-André-des-Arts, II, 111.

Continence : imposée aux prêtres catholiques ; pourquoi, VI, 303 ; produit un effet contraire à son but ; condamnée dans un temps, approuvée dans un autre ; la conduite des prêtres qui sont mariés est plus exemplaire que celle des prêtres qui ne le sont pas, *ib.* et suiv.

Contrats singuliers par leur forme, au douzième siècle : inscrits sur des baguettes, des morceaux de bois, des manches de couteaux, II, 87 et suiv.

Contrebande faite par des nobles, IV, 165 et 166, la note.

Contrebande souterraine : travaux faits pour l'empêcher, VII, 228.

Contributions nombreuses perçues aux foires, I, 229 et suiv.

— de Paris : levées extraordinairement sur chaque paroisse, III, 24 et suiv.

Contributions nombreuses auxquelles sont assujettis les Parisiens ; celles que levait le clergé, III, 231 et suiv.
— réparties et perçues arbitrairement sous Henri IV, IV, 303.
— des Parisiens sous Louis XVI est plus forte que celle de trois royaumes de l'Europe, VII, 34.
- mobilière et personnelle, en 1817, foncière; droit d'entrée, leur montant, VII, 381; octroi aux barrières et autres contributions, ib. et suiv.
Contrôleurs de fagots : charges ridicules créées par Mazarin, V, 93.
Convention nationale : succède à l'assemblée législative; abolit la royauté; décrète le gouvernement républicain, met Louis XVI en jugement, VI, 349; ses membres les plus influents sont arrêtés; la minorité devient majorité; donne une constitution à la France, ferme sa session, VII, 55 et 56 ; ses institutions et établissements à Paris ; soutient la guerre contre toute l'Europe; encourage les sciences et les arts, il faut distinguer ses actes suivant les temps où elle était dominée ou affranchie, 56 et 57 ; ses ressources tirées de son propre fonds; état des arts qui ont servi à sa défense ; ses diverses découvertes et ses établissements, ib. et suiv.; supprime les loteries et les maisons de jeu, VI, 293; VII, 59, la note; sa majorité victimée et pure, fait faire des progrès aux connaissances humaines, 58 et ib. à 60, la note; établit des hospices et hôpitaux, 59 et suiv. ; fait transférer les malades dans des maisons nationales; forme un comité des secours dans son sein; établit deux nouveaux hôpitaux; augmente le nombre des lits de l'hospice Cochin, 60 et 61 ; établit l'hôpital de Saint-Antoine, 65; établit le *Musée des tableaux* dans la galerie du Louvre, 117 : établit le *Musée des monuments français* défend de détruire les monuments des arts, 124 et suiv.; établit le *Conservatoire des arts et métiers*, 134 et suiv.; ordonne l'essai des télégraphes, les adopte, et gratifie leur inventeur, 142 et suiv.; travaille à réparer les maux du régime de la terreur; le parti de l'étranger en est alarmé ; ce qu'il fait pour ramener les troubles, 131 et suiv.; elle est attaquée par Danican et son armée ; elle obtient la victoire et en use avec modération, 132; divise Paris en douze municipalités ou mairies, 315.
Conversion étrange, V, 73, la note.
— *des protestants* : comment elle s'opérait sous Louis XIV, V, 389 et suiv.
Convoi de vivres : entre dans Paris assiégé; les riches s'approvisionnent; les pauvres ne peuvent le faire, IV, 153.
Convulsionnaires : leur origine au tombeau du diacre Pâris ; sont malades ou trompés, la persécution est la première cause de leur maladie ; convulsions des protestants des Cévennes ; celles de Paris deviennent l'objet d'une spéculation, VI, 21 et suiv. ; il s'établit une société de convulsionnaires, elle a ses règlements ; secte des convulsionnaires ; leurs chefs, 26 et suiv. ; divers emplois et classes de convulsionnaires, ib. et suiv. ; organisation de leur société, 31, leurs agitations, leurs exercices ; sont persécutés par le gouvernement ; leur énergie, 31 et suiv. ; ridiculisés par Voltaire et autres, 33 et suiv. ; progression de leurs erreurs ; font des miracles, 34 et suiv., deviennent prophètes, leurs exercices prennent un caractère d'atrocité, 36 et suiv. ; le gouvernement leur fait fermer le cimetière de Saint-Médard ; vers affichés sur la porte de ce cimetière, 38, se répandent dans plusieurs autres lieux de Paris et de la province, 39, le mal en devient plus grand, et leurs exercices en deviennent plus atroces, ib. et suiv. ; se font crucifier et clouer les pieds et les mains sur des planches en croix ; détails sur ce supplice et sur plusieurs autres, leurs prières enfantines, 41 et suiv., sont chassés par la police de leurs mystérieux repaires, 42 et suiv., le sont à coups de canne par un particulier, opposent la ruse à la force, 43 et suiv. ; leurs assemblées clandestines, 44 et suiv. ; leurs écrits et gravures satiriques, 46 ; activité de la police pour en découvrir les auteurs, ib. et suiv. ; plusieurs sont arrêtés, ib. ; leurs ruses pour soustraire la feuille dite *Nouvelles ecclésiastiques* aux recherches de la police, bravent le lieutenant de police, ib. et suiv. ; leurs placards ; moyen de les afficher dans les rues, 48 et suiv. ; les filles convulsionnaires se croient inspirées, disent la messe, confessent, baptisent, etc., 52 ; leurs convulsions ont l'amour pour principe, 53 ; leurs complaisances pour leurs jeunes secouristes, 54 et suiv. ; invitent les hommes à marcher sur leur ventre, sur leur sein, 55; ont des aventures galantes ; ces aven-

tures sont justifiées par les partisans des convulsions, 56; les convulsionnaires et leurs ennemis ont des torts réciproques, *ib.* et 57.
Convulsions (origine et progrès des), V, 24; deviennent contagieuses; des jeunes filles en sont d'abord atteintes. Convulsions des protestants des Cévennes, pareilles à celles de Saint-Médard, 25 et suiv.; sont accompagnées de folies et de tours de force, 35 et suiv.; de guérisons miraculeuses 36; de prophéties, *ib.*, details sur les convulsions, leur durée; à quelle epoque elles ont cessé à Paris: jugement des convulsions, 40 et 57. Voyez *Convulsionnaires*.
Cop Nicolas, recteur de l'Université: prend la défense d'un ouvrage sur la reine de Navarre; censuré par la Sorbonne; mandé au parlement; se réfugie à Bâle, III, 327 et suiv.
Copeau, clos dépendant du bourg Saint-Médard, I, 426.
Coq Robert le, évêque de Laon, membre du conseil des Trente-Six, discours qu'il tient aux états-généraux de 1357, III, 5 et suiv.
Coqs (combats de), au Colisée, VI, 189.
Coquelin (le sieur *de*): les prêtres de sa paroisse lui refusent les sacrements, pourquoi, VI, 63.
Coquillards: espèce de mendiants valides, V, 378; comment ils exerçaient leur metier, 381.
Corbie (*Armand de*): fait bâtir une maison dans le Clos Bruneau, appelée *Séjour de Corbie*, VI, 398, la note.
Cordelieres: couvent de religieuses; son origine; conservent le manteau de saint Louis; en font un ornement d'autel; fondent un autre couvent du même nom; démolition de ce couvent, II, 353; occupent l'hôtel de Beauvais; convertissent une salle de bal en église, IV, 377 et 378; leur suppression, 378.
Cordeliers ou *frères mineurs*: viennent à Paris; y sont froidement accueillis; pourquoi nommés *Cordeliers*; l'abbé de Saint-Germain leur loue un emplacement; saint Louis les protége, leur procure un établissement stable, et fait bâtir leur église, II, 208 et 209; ces frères tourmentent l'Université, se querellent entre eux, 210; se divisent en *spirituels* et *conventuels*, leur dispute à ce sujet, et sur la forme de l'habit et du capuchon de saint François; ils se battent pour une écurie bâtie dans le couvent; ils résistent aux troupes du roi; puis ils prennent la fuite; plusieurs sont faits prisonniers, *ib.* et suiv.; leurs mœurs déréglées; on travaille à les réformer; stratagème remarquable qu'ils emploient pour éloigner les réformateurs, 212 et suiv.; leurs désordres continuent, 213; on les réforme de nouveau; ils résistent; ils se battent, et ne cèdent qu'à la force, 214 et suiv.; mettent en fuite le général de leur ordre, *ib.* et suiv.; leur conduite turbulente et déréglée; leur audace; ils ont été plus nuisibles qu'utiles, 215 et suiv., incendie de leur église, ils en accusent les protestants; accusés par les jacobins d'avoir mis eux-mêmes le feu; reçoivent les libéralités de diverses personnes pour le rétablissement de leur église; Henri III est leur principal bienfaiteur; ils font placer la statue de ce roi près du grand autel, et peu de temps après ils coupent la tête à cette statue, 216 et 217; dans le couvent des cordeliers était la salle de l'école, qui servit, pendant la révolution, de lieu de séances au fameux district dit *des Cordeliers*, et à la section du Théâtre-Français, 218; dans une autre salle de ce couvent, l'ordre de Saint-Michel tenait ses séances, *ib.*; sont supprimés; leur église démolie; son emplacement sert à former la place située devant l'École de Médecine; une école de mosaïque est établie dans le bâtiment du réfectoire de ce couvent, *ib.* et 219; leur couvent sert à la session des états-généraux de 1357, III, 5; demandent l'aumône dans les rues de Paris, 53; leurs mœurs; leurs manières recherchées, leur luxe, IV, 48 et suiv.; leur ingratitude envers le roi Henri III; renversent sa statue, 133, et II, 217; leur couvent est un asile pour les criminels; les moines se révoltent contre un commissaire qui venait saisir un criminel qui s'y était réfugié, V, 373.
Cordeliers de la Terre-Sainte (hospice des): son fondateur, V, 470; époque inconnue de sa suppression, *ib.*
Cordeliers de Meaux: accusent Briçonnet, évêque de cette ville d'hérésie, III, 322.
—*d'Orléans*: leur fourberie découverte et punie; jouent une scène de revenants, IV, 61.
— (fontaine des): est le point où était une porte de l'enceinte de Philippe-Auguste, VII, 328.
Cordicoles, ou du *Sacré cœur de Jésus*: nom sous lequel les jésuites ont cherché à rentrer en France, VI, 82.

Cuvillier de Saint-Firmin (l'abbé) : membre très-actif du Musée de Paris, VI, 381.

Cordon de Saint-François dénomination d'une confrérie établie au couvent des cordeliers de Paris, II, 218.

Cordonnier de Paris. harangue dans une assemblée de ville ; effet que son discours produit sur l'assemblée, III, 200 et suiv.

Corisandre d'Andouain (*Diane de*), une des maîtresses de Henri IV, IV, 263.

Corneille (*Pierre*) : sa tragédie du *Cid* critiquée par ordre de Richelieu, IV, 334, 434 et 435 ; lieu de sa sépulture ; n'avait pas de tombeau, 406 et 407.

Cornouailles (collége *de*) : son origine ; ses accroissements ; réuni au collége de Louis-le-Grand, II, 428.

Cornu (*Gautier*), archevêque de Reims. Voy. *Gautier Cornu*.

Corps des marchands. leur nombre varie, leur dénomination, IV, 17, ils refusent d'admettre les marchands de vin ; leur prérogative, leur magnificence inutile, *ib.* et suiv.

Corps de Saint-Denis : sont au nombre de quatre, I, 161 et suiv.

Corrozet (*Gilles*) : est le premier écrivain qui ait attribué à Julien la construction du palais des Thermes, I, 107 ; libraire, auteur de la première description de Paris, son tombeau, II, 259, ce qu'il dit de la prétendue *chambre de César*, au grand Châtelet, et d'une inscription portant les mots *tribut de César*, II, 401 et suiv.

Corvées. supprimées sous Louis XVI, VI, 338.

Cosmorama, spectacle, VII, 259.

Cossard (la dame). fondatrice des ignorantins, V, 168.

Cossé (*Marie-Anne-Hocquart*), son tombeau, III, 72.

Cosseins, gentilhomme : ennemi de Coligni, placé dans la maison de cet amiral pour favoriser ceux qui devaient l'assassiner ; reçoit l'ordre de ne laisser sortir personne du logis de Coligni, III, 444 et 445 ; poignarde un des gentilshommes de cet amiral, 446 ; introduit les assassins dans sa chambre, *ib.*

Cossoni (l'abbé) : soupçonné de rédiger les *Nouvelles ecclésiastiques* ; est arrêté, VI, 48.

Coster (*Laurent*) : invente l'imprimerie, III, 134.

Costumes des acteurs et actrices dans les divers théâtres de Paris, V, 348 et 349.

— *théâtral*. exactement observé par la demoiselle Clairon et le sieur Lekain, VI, 194.

Costumes sacerdotaux. ne doivent point être représentés sur le théâtre, suivant Christophe de Beaumont ; ceux des prêtres chrétiens sont imités du paganisme, VI, 202.

Cottard (*Jacques*), marchand tapissier : contribue à l'établissement des *récollets*, IV, 203.

Cottel (le sieur), mathématicien du roi. quels lieux il fréquente, VI, 306.

Cotton (le père) jésuite confesseur de Henri IV, membre du conseil secret de la régente Marie de Médicis, IV, 313 ; va visiter Ravaillac dans sa prison ; ce qu'il lui recommande, 314, la note ; détermine Henri IV à ordonner la démolition de la pyramide, veut que cette démolition s'exécute en plein jour, 203.

Couche (maison de la), ce que c'était, V, 216.

Coucy (*Robert de Boves*, seigneur *de*), monstre de cruauté, II, 43.

Coulmier (le sieur *de*), directeur de l'hospice de Charenton ; sa méthode agréable pour ramener les fous à la raison, VII, 277 et 278.

Coupe-jarrets, qualification donnée aux quarante-cinq gentilshommes de la garde de Henri III, IV, 114, la note.

— nom odieux qu'on voulut donner aux quarante gentilshommes de la garde du marquis d'Ancre, V, 38 ; possèdent des bénéfices ecclésiastiques, 44 et 45.

Cour Batave, occupe l'emplacement de l'église du Saint-Sépulcre, III, 165 ; sa situation, VII, 148, son origine ; sa description, sa fontaine décorée, 148 et 149.

Cour du commerce, passage construit parallèlement au mur d'enceinte de Philippe-Auguste et en dehors de cette enceinte, II, 135.

Cour de Langres (hôtel de la) acheté par les jésuites pour y établir leur collége de Clermont, III, 412.

Cours des Miracles. leur nombre ; situation de chacune d'elles ; la plus fameuse de ces cours, V, 375 ; sa description ; mœurs de ses habitants, 376 et suiv ; est remplacée par la halle à la marée, VI, 363.

— *du mai*, au Palais de justice, II, 382.

Cour des monnaies : tous les présidents et conseillers convaincus de malversation,

sont pendus ou brûlés ; suppression de cette cour, III, 379.

Cour du Patriarche, III, 393, la note.

— *des aides* . emplacement qu'elle occupe, II, 383.

— *d'assises* lieu de ses séances, VII, 323.

— *de cassation* : emplacement qu'elle occupe, II, 383, VII, 323.

Cour royale . emplacement qu'elle occupe, sa description, II, 385.

— *des comptes* . lieu de ses séances, VII, 323.

Cour de François Ier : comment ce roi la compose III 312 ; — de François Ier, de Henri II, de Charles IX et de Henri III, IV, 25 et suiv.

— *de France* sous Philippe VI : semble insulter aux malheurs publics, II, 430. — sous Charles IX, plus faible et plus troublée après les massacres qu'auparavant ; se félicite de ces massacres, III, 462 et suiv.; sait concevoir et commettre les crimes et ne sait point en prévoir les suites ; change plusieurs fois de système pour justifier ses attentats, 463 et suiv ; réduite à solliciter l'assistance de ceux qu'elle avait égorgés, 466 ; méprisée dans les cours etrangères, 468, excepté par celles de Rome et d'Espagne, *ib.*

— *des Valois* les princes de cette cour sont sujets à manquer à leurs promesses, à violer leurs serments, IV, 38.

— *du duc d'Orléans*, régent sa corruption se répand insensiblement dans toutes les classes de la société, progrès de cette corruption, VI, 233 ; devient un exemple funeste, *ib.* et suiv ; ses débordements étaient connus du public, malgré les soins qu'on prenait pour les cacher, 254 et suiv ; quelques personnes s'en préservaient, 253

— [illegible] : punit certains crimes sans l'intervention des lois, VII, 38 et suiv.; refuge du cérémonial, de l'étiquette, des vêtements et usages gênants ; elle n'a pas encore ressaisi le sceptre de la mode, 34

Cour de Rome ses énormes abus ; vend le ciel aux riches ; sa conduite est en opposition avec les principes de l'Évangile, III, 313 et suiv.; alarmée des progrès du protestantisme en France ; moyen qu'elle emploie pour les arrêter, 320 et suiv., elle veut que les prières soient récitées comme des formules magiques en langue inintelligible, 321 et suiv.; sa joie à la nouvelle des massacres de la Saint-Barthélemi, [illegible] et suiv.; quelle était la religion du pape et des cardinaux qui composaient cette cour, 469 et 470 ; traite Hugues Capet d'usurpateur ; ses successeurs de rois illégitimes, maudits de Dieu, réfractaires à la Sainte Église, et les libertés gallicanes d'erreur ; elle déclare Henri III incapable de régner, invite ses sujets à s'armer contre lui, et à obéir aux ordres du duc de Guise, IV, 94 et 95 ; emploie les jésuites pour exécuter ses sinistres projets, V, 158 et suiv.

Cour d'Espagne . s'applaudit du massacre de la Saint-Barthélemi, III, 466.

Courant souterrain dont les carrières de Paris offrent des traces évidentes, VII, 229.

Couronne (Sainte), *couronne d'épines* : relique qu'en 1206 l'abbé de Saint-Denis transporte en procession à Paris pour faire diminuer le débordement de la Seine, II, 159 ; relique portée de Saint-Denis au palais de Paris pour la guérison du fils de Philippe-Auguste, 191 et 192 ; saint Louis achète fort cher de l'empereur Baudouin une autre prétendue sainte couronne, tandis qu'il en existait déjà une dans l'abbaye de Saint-Denis, 224 et suiv.; c'est pour la placer dignement que Saint Louis fait construire la Sainte-Chapelle du palais de la Cité, 227 ; est portée de Constantinople en France, à Villeneuve-l'Archevêque, à Sens, puis à à Paris dans l'abbaye Saint-Antoine ; elle est contenue dans trois cassettes, l'une dans l'autre ; portée par le roi, par le comte d'Artois, nu-pieds ; exposée aux yeux des Parisiens ; le roi ordonne que toutes les reliques de Saint-Denis et de Paris viennent escorter la sainte-couronne, 225 et suiv.

Couronne en parchemin : placée sur la tête des condamnés, II, 429 et 430, la note ; III, 42.

— *de diamants* . donnée à sainte Geneviève, II, 102.

— *d'or* extorquée par le cardinal de Lorraine, IV, 54.

— ou *tonsure* des prêtres, III, 33 et 253.

— ou *chapeaux de fleurs*, III, 224 et 242.

Cours de *l'hôtel Saint Paul*, des *Joutes*, des *Cuisines*, de la *Pâtisserie*, des *Saussaies*, des *Colombiers*, des *Gelinières*, de la *Tapisserie*, cours ou l'on fait *l'hypocras*, etc., III, 77 et 78.

Cours-la-Reine : sa description ; première promenade plantée à Paris, IV, 434.

Course de Diane : ce que c'était ; les femmes

en très-grand nombre s'y rendent montées sur des animaux, VI, 165.
Courses de chevaux : en usage sous le règne de Louis XVI, VII. 51.
Courtanmer (la dame *Saint-Simon de*) : fait annuler son mariage avec le marquis de Langée pour cause d'impuissance ; ce qui en résulte, V, 431, la note.
Courtaux de Boulange · espèce de mendiants valides, V, 378, comment ils exerçaient leur métier, 381.
Courtille, ou clos de vignes de Saint-Germain-des-Prés ; emplacement qu'elle occupait, II, 445.
Courtille-Barbette : maison de plaisance d'Étienne Barbette ; est brûlée par le peuple ; à quelle occasion, II, 351.
Courtin (*Marie*) : fonde le couvent de la Présentation Notre-Dame, V, 186.
Courtisanes : elles prennent les noms et les titres nobiliaires de leurs entreteneurs. Voy. la baronne *de Bulmann*, la baronne *de Moresus*, la comtesse *de Sabatini*, VI, 279, la note ; une courtisane est affermée par un comte à d'autres seigneurs, 281.
Courtisans : se rendaient au Louvre à cheval, ayant quelquefois leur dame en croupe, IV, 81 et 82 ; maxime immorale d'un courtisan, 85.
— *de Louis XIV* : leurs mœurs, leurs vices, leurs bassesses ; sont peints par madame de Maintenon, V, 430 et suiv. ; bravaient toutes les humiliations pour avoir des pensions et des dignités ; conduite vile de quelques-uns, 460 à 466 ; aspirent à l'honneur d'être membres de l'Académie française, 461.
— *de la cour du duc d'Orléans*, regent : sont qualifiés de roués, VI, 15 ; ils corrompent Louis XV, 21 ; leur perversité, leur base servitude, 15, 238 et suiv. ; leurs débauches ; 242 et suiv.
Court-Orry sa situation, IV, 438.
Courval-Sonnet, poëte. publie une satire violente contre les chalatans, IV, 476 ; ce qu'il dit des *custodinos* ou prêtres fermiers, ou gagés, et des seigneurs, qui les emploient, V, 43 et suiv.
Cousin (le sieur) : les prêtres de sa paroisse lui refusent les sacrements ; pourquoi, VI, 63.
Cousin (*Jean*) a peint une partie des vitraux de Saint-Gervais, III, 104.
— président de la cour des monnaies : lègue ses livres à la bibliothèque de Saint-Victor, III, 349.
Couture, recteur de l'Université de Paris : fait l'épitaphe du cardinal Dubois ; y met de l'adresse, II, 116.
Couvents de Paris : ont chacun leur prison, III, 389 ; sont amplement munis de vivres, tandis que les Parisiens meurent de faim, visites faites dans ces couvents ; ce qu'on trouve dans ceux des capucins et des jésuites, IV, 154 et 155.
Couvents des deux sexes : leurs établissements nombreux sous le règne de Louis XIII IV, 336 ; on double, on triple à Paris les couvents du même ordre, 340 et suiv ; crainte du parlement à cet égard, 345 et 346.
Couvents ou communautés religieuses établies à Paris, sous le règne de Louis XIII leur nombre, IV, 399 et 482.
— ou *communautés d'hommes*, à Paris : leur nombre au commencement de la révolution ; leurs revenus, VI, 22 et 23.
— ou *communautés de filles à Paris* : leur nombre au commencement de la révolution ; leurs revenus, VI, 22 et 23.
Couvre-feu usage en vigueur à Paris : en quoi il consistait ; cloche du couvre feu loi gênante, III, 40, 42 et 43.
Coyons de mille livres quels étaient ceux qui portaient ce nom sous le règne de Louis XIII, V, 38.
Crantz (*Martin*), un des premiers imprimeurs attirés à Paris, III, 137.
Crébillon, poëte tragique . les comédiens français et italiens lui font célébrer un service magnifique dans l'église de saint-Jean-de-Latran, colère de Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, à ce sujet, ce qui en résulte, I, 425 et 426 ; son tombeau III, 104 et 105.
Crébillon fils, écrivain du règne de Louis XV, VI, 320.
Crèche (filles de la) : sont supprimées, V, 197.
Crecy (*Hugues de*) . monstre de cruauté, II, 45. Voyez *Hugues de Pomponne, seigneur de Crecy*.
Cremille le sieur *de*, grand chevalier de l'ordre du Cordon-Rouge, lieutenant-général des armées, VI, 307.
Creps, valet de chambre du comte Dubarri actes qu'il commet par les ordres de son maître, VI, 286.
— espèce de jeu de hasard, VI, 391.
Créqui (le duc *de*) . ambassadeur à Rome ; présent que lui fait le pape, IV, 214, la note ; tombeaux de cette famille, 214.

Créqui (le marquis *de*) : fait partie des scélérats qui violentèrent et tuèrent un jeune oublieur, V, 442, la note.

Créquy (*Antoine de*), évêque d'Amiens : éprouve de grandes difficultés à se faire recevoir à cause de sa barbe, IV, 81.

Créteil, village appartenant au chapitre de Notre-Dame : Louis VII, arrêté par la nuit, y soupe et y couche aux dépens des habitants; grande colère du chapitre à ce sujet, II, 42 et suiv.

Criages de Paris : la hanse parisienne achète du roi la propriété des criages, II, 162.

Crieries ou *cris de Paris* : en quoi elles consistaient, III, 49 et suiv.

Crillon (dit *le Brave*) : ce qu'il dit en voyant frère Ange se faire fouetter dans l'église de Chartres, IV, 126.

Critton (*Georges*), professeur au collége royal : son tombeau, II 206.

Croquans : nom donné à ceux qui se soulevèrent contre les financiers des provinces; Henri IV se serait volontiers rangé parmi ces insurgés, s'il n'avait pas été roi, IV, 303 et 304, la note.

Croisade : la seconde croisade de saint Louis n'est pas heureuse, II, 345.

—entreprise par Philippe VI : reçoit des contributions considérables pour la faire; ne la fait point, II, 430.

— prêchée dans l'île de Saint-Louis, III, 58.

Croisiers ou *porte-croix* : nom des anciens chanoines de Sainte-Croix de la Bretonnerie, II, 271.

Croix (*Michel de La*), abbé d'Orbais : assassin; meurt assassiné, IV, 77.

Croix (*Sainte-*), église paroissiale : son origine, sa démolition, I, 403.

Croix-la-Reine : premier nom de l'hôpital de la Trinité, II, 125.

Croix de la Bretonnerie (*Sainte-*), église : sa fondation, ses chanoines demandent l'aumône dans Paris; description de leur église; leur relâchement; leur suppression, II, 271 et 272.

— (filles de la) : leur établissement; description de leur église; suppression de ce couvent; remplacé par un autre du même nom, IV, 393 et 394.

— couvent : par qui fondé, IV, 190.

—Autre couvent du même nom ayant le même objet, V, 191.

— (filles de la congrégation *de la*), ayant le même objet, V, 191.

Croix, monuments religieux : celle du cimetière des Innocents, dont les bas-reliefs sont sculptés par Jean Goujon, II, 98.

Croix : principaux lieux où il s'en trouvait, IV, 250 et suiv.

— *du-trahoir* ou *du-tiroir* : sa fontaine; sa première construction et ses constructions suivantes, III, 588; place de ce nom; les Parisiens en armes, du temps de la Fronde, y repoussent le maréchal de La Meilleraie avec sa troupe, V, 96; le parlement, revenant du Palais-Royal, est arrêté sur cette place par les Parisiens; le premier président Molé y est vivement attaqué, 100 et 101.

Croix de Gastines : monument élevé sur l'emplacement de la maison rasée de Philippe de Gastines; par un traité de paix entre les catholiques et les protestants, il est convenu que la croix sera transférée au cimetière des Innocents, et que l'inscription en sera ôtée; grand obstacle qu'éprouve cette translation; pillage des maisons protestantes à ce sujet, et autres violences causées par les prédicateurs séditieux, III, 397. (Voyez *Gastines*.)

Croix de carton : portée par des capucins dans une procession de Paris à Chartres, IV, 426.

— *d'or* : objet de culte; fabriquée par le roi Salomon; enlevée de l'église de Tolède par le roi Childebert, et placée dans l'église de Saint-Vincent, à Paris, I, 178.

Croix de triomphe : objet de culte, qui procurait la victoire à ceux qui la portaient à la guerre; vendue au roi saint Louis par l'empereur Baudouin, qui en aurait eu besoin, II, 226.

Croix de vermeil : objet du culte; fabriquée par ordre de Henri III, contenant un morceau de bois de la vraie croix, II, 230.

— un grand morceau de bois de la vraie croix ayant été volé, Paris fut en alarmes; on pensa que Henri III la vola lui-même pour la mettre en gage; ce roi fait faire une autre croix contenant un autre morceau de la vraie croix, et invite les Parisiens à venir l'adorer, II, 233.

— *de papier* : signe de reconnaissance que portaient les massacreurs de la Saint-Barthelemi, III, 483.

— *de Saint André* : formait le blason du duc de Bourgogne; prise pour signe de ralliement par tous les Parisiens, III, 222.

Croquet (*Nicolas*), beau-frère de Philippe de

[illegible] pendu et étranglé; pourquoi, III, [illegible]

[illegible] (la lieutenant de police *de*) : fait [illegible] des réverbères à la porte des commissaires au Châtelet, VII, 15.

Crousat (Lacombe du) : dignités qui lui donnent le droit de conférer la chevalerie, II, 434.

Croï (le prince *de*) : recueille des notes contre Damien; les juges refusent d'en faire usage; pourquoi, VI, 68.

Croze (Anne de) : une des fondatrices de la communauté des filles de Saint-Chaumont, V, 178.

Crucé (Thomas), tireur d'or : un des plus féroces assassins pendant la Saint-Barthélemi; portrait qu'en fait l'historien de Thou. III, 487 et 488.

— procureur, engagé dans le parti de la Ligue, IV, 100 et 113; se charge d'entrainer dans ce parti tous les procureurs du Châtelet, 101 et 113; soulève par ses cris le quartier de l'Université, et détermine les habitants à prendre les armes contre les troupes du roi, 119; membre du conseil des seize, 138.

Crucé, capitaine du quartier de l'Université : fait ce qu'il peut pour soulever les habitants de ce quartier contre Henri IV, IV, 178 et 179.

Crucy (Hugues de) : chevalier condamné à mort pour ses crimes, III, 485.

Crumont (Milady) le curé de sa paroisse lui refuse les sacrements, VI, 63.

Crypte, ou chapelle souterraine de Sainte-Geneviève. les tombeaux qu'elle contenait sont ravagés par les Normands, II, 100.

— de Saint-Denis-de-la-Chartre : ce qu'on y voyait, I, 205.

Cuire les lèvres : supplice employé par saint Louis contre les blasphémateurs, II, 327.

Cuisines de saint Louis : leur situation, II, 376; leur description, 380.

Cuisinier du roi : nomme des prud'hommes qui font la police à la halle aux poissons; fait jurer ces prud'hommes, sur les saints, qu'ils choisiront et estimeront en conscience le poisson pour le roi et sa sœur, II, 324 et 325.

Cuisiniers : leur grand nombre à Paris sous Louis XIV; leurs talents, V, 482.

Culdoé, prévôt des marchands, pendant les troubles de la jeunesse de Charles VI, III, 200 et suiv.; convoque une assemblée des habitants : calme l'effervescence du peuple, *ib.*; se présente au roi avec les principaux habitants de Paris, et [illegible] au devant de la force armée qui [illegible] contre cette ville; ses hommages et ses présents sont cruellement rejetés, 207 et suiv.

Culte : sa pompe et sa magnificence sont recommandées au pape Jules III, par trois évêques, III, 347 et 348, la note.

— *catholique* : distribution des églises paroissiales et des succursales de chaque arrondissement de Paris, VII, 328 et suiv.

— *protestant* : nombre et situation de ses temples, VII, 332.

— *hébraïque* : sa synagogue, VII, 332.

— *des images* : commence en France dans les temps de barbarie, II, 68.

Cultes (les) : se sont succédé; ont changé d'objet sans changer de place, I, 58; ce que le pape saint Grégoire écrit à ce sujet, *ib.*

— *de Bacchus* et *de saint Denis* ont commencé dans le même temps, se célébraient les mêmes jours, I, 167 et suiv, étaient célébrés par le même nombre de personnes, 168 et suiv., la note.

Culture de l'évêque, juridiction, II, 164 et 165.

Cure de Saint-Paul : fait don d'une maison aux religieuses de Notre-Dame-des-Vertus, il en résulte un procès, V, 188.

Curé de Vetu : assassiné par un prêtre, nommé *Pierre Poncel*, II, 441, la note.

— *de Saint-Eustache*. opprimé par le doyen de Saint Germain-l'Auxerrois, qui s'empare d'une grande partie de son casuel; proverbe à ce sujet, II, 292 et suiv., redoute M de Launoy; ce qu'il en dit; saluts qu'il lui fait; pourquoi, 292, la note; est traité de politique et d'hérétique par les Parisiens, pourquoi, IV, 301.

Curés : il est défendu aux curés d'affermer leurs cures et de prendre d'autres cures en ferme, II, 185 et suiv; ne permettaient point aux nouveaux mariés de coucher ensemble avant la bénédiction du lit nuptial; d'autres défendaient la consommation du mariage pendant les trois ou quatre premiers jours II, 110, la note; III, 35, 36, la note; leur avarice et leur ignorance; obtiennent leurs bénéfices par des moyens illicites; ne résident pas dans leur cure; leurs mœurs, IV 47 et suiv.

Curés et marguilliers de Saint-Sulpice : leur mauvaise foi ; se servent des aumônes publiques pour faire des spéculations financières, V, 200 et suiv.

Curés de Saint-Germain-l'Auxerrois et de Saint-André-des-Ars : s'opposent à ce que la troupe royale établisse son théâtre dans leurs paroisses, V, 341 et 342.

Curés de Saint-Jean-en-Grève et de Saint-Merry : offerts pour otages à ceux qui assiégent l'Hôtel-de-Ville ; conduite très-imprudente d'un de ces curés, V, 139.

— *de Paris* . contribution qu'ils exigent des nouveaux mariés pour la bénédiction du lit nuptial et pour le plat de noce ; refusent d'enterrer les morts qui, avant de mourir, n'ont point fait un legs à l'église ; laissent trop longtemps les cadavres sans inhumation ; punissent leurs confrères qui se montrent moins avides, III, 35 et suiv. et 36, la note ; se font payer par leurs paroissiens tous les actes, cérémonies, sacrements, etc., 37 et suiv.; afferment leurs cures a des prêtres subalternes, 38 et suiv. ; avancent l'heure des vêpres ; pourquoi, 108 et 160 ; se soumettent aux ordres de Christophe de Beaumont, et refusent les sacrements à ceux qui ne produisent point de billets de confession, VI, 80.

Cursores ou *Coureurs :* ceux qui étaient chargés de voler sur les chemins pour les princes et seigneurs, II, 175 et 178, la note ; III, 27.

Curti (le cardinal) : continue la construction du collége et de l'église des Bernardins, II, 241.

Custode du lit de la reine : titre d'un libelle contre Anne d'Autriche, condamné par le parlement, V, 107.

Custodinos ou *Confidentières :* prêtres subalternes fermiers des curés, et qui, en desservant les cures, inventaient mille fourberies pour en accroître le produit, III, 38 et 39 ; IV, 58 et suiv.; leur conduite méprisable, V, 44 et suiv.

Cuves, placées auprès de l'entrée de l'église Notre-Dame ; leur destination, II, 89.

Cybèle (tête de), en bronze, trouvée à Paris, I, 87 ; II, 292.

Cybèle ou *Bérécynthe :* adorée à Autun, I, 173 et suiv.

Cymbalum mundi : ouvrage français dénoncé comme ouvrage hérétique, III, 336.

Cyrano de Bergerac, écrivain original : son tombeau, IV, 394.

Cythérées, (couche de), entre Montreuil et Bagnolet, I, 33.

D.

Dabundance (Jean), auteur dramatique au quinzième siècle, III, 167.

Dacier (*André*), littérateur : son tombeau et celui de sa savante épouse, III, 123.

Dagobert Ier, fils de *Clotaire II :* seul maître de la Gaule ; il réside a Paris, I, 143; établit une foire en faveur de l'abbaye de Saint-Denis ; privilèges qu'il accorde à cette foire ; droits qui doivent y être perçus, 229 et suiv.; II, 313; soupçonné d'avoir fait tuer son frère Charibert ; fait tuer *Brodulphe*, oncle de son frère ; est le dernier des rois de la première race qui ait joui d'un pouvoir absolu, I, 253; fait tuer tous les Saxons dont la hauteur excède celle de son épée, 254 ; fait égorger dans leurs lits environ vingt mille Bulgares auxquels il avait donné asile, *ib.;* le monument qui lui fut érigé à Saint-Denis est transféré dans le jardin du Musée des monuments français, VII, 128 ; sa description, 129.

Damien (*Robert-François*) : assassine Louis XV; est saisi par des valets, et conduit dans la salle des gardes ; y est tourmenté ; ce qu'on trouve sur lui ; ce qu'il dit, VI, 66 et suiv.; est traduit à la Conciergerie de Paris ; procédure contre lui, 67 et suiv.; ce qu'il dit au sergent qui le gardait et au chirurgien, 69 ; son caractère, 70, a des complices et des instigateurs ; fausse dénonciation qu'on lui fait faire et qu'il désavoue, *ib.* et suiv.; place qu'il occupe dans le collége des jésuites à Paris ; séjourne à Arras ; y prend la résolution d'assassiner Louis XV, 72 et suiv.

Damis (la dame), épouse d'un conseiller au parlement de Pau : ses galanteries, VI, 293.

Damours, ministre protestant : sauvé par Bussi-le-Clerc, IV, 305 et suiv.

Danès (*Pierre*) : un des premiers professeurs du collége de France, III, 332.

Danican, général : commande une armée

contre la Convention ; soulève les sections de Paris, VII, 152 et suiv.

Danse macabre ou *danse des morts* : représentée au cimetière des Innocents, III, 181 ; caractère de ce spectacle, 182 et suiv. ; peinte sur les charniers des Innocents, II, 95.

Danse des femmes, III, 183 ; les regrets de différents personnages près de mourir, *ib.* et suiv. ; ce spectacle n'était qu'en peinture, 185.

Danses, sauts, gambades dans l'église de Notre-Dame de Paris, II, 34.

Danses défendues aux religieuses dans leur cloître et ailleurs, II, 484.

Danville (*Frédéric*) : brûlé vif, III, 386.

Daqueron, prêtre de la paroisse de Sainte-Marguerite : condamné au bannissement pour refus des sacrements, VI, 63.

Daraucourt, évêque de Verdun ; inventeur du supplice des *cages de fer*, III, 134.

Dardel (la femme) : est mise à la Bastille ; pourquoi, VI, 50, la note.

Daribat (l'abbé) : chef des convulsionnaires, distributeur des *Nouvelles ecclésiastiques* ; place sous le chevet d'un sieur Ledoux un morceau de bois du lit du diacre Pâris, est mis à la Bastille, VI, 45 ; est arrêté de nouveau comme coopérateur des *Nouvelles ecclésiastiques*, 48.

Darnaud (*Alexandre*), ex-oratorien : chef des convulsionnaires ; se fait passer pour le prophète Énoch ; est mis à la Bastille, VI, 27.

Dassouci, poëte : ce qu'il dit des désordres de Paris, que le sieur La Reinie a fait cesser, V, 386.

Dauphin : origine de cette qualification portée par les fils aînés de la maison royale de France, II, 206. Le fils de Charles VI : fait la guerre à son père et à sa mère ; son parti porte le nom d'Armagnac, III, 218. — *Dauphin* (le grand), fils de Louis XIV : ne s'occupe que de l'accessoire de la religion ; fait jeûner une de ses maîtresses ; on le plaisante à ce sujet ; ce qu'il répond, V, 455 et 456. — (le), fils de Louis XV : paroles véhémentes que le duc de Choiseul adresse à ce prince, VI, 73 ; sa mort brusque et prématurée, 75 ; dévoué aux jésuites, 74 ; son caractère ; grand partisan des jésuites ; soupçonné d'avoir été, par eux, entraîné à un crime ; mérite de ce soupçon, 81.

Dauphine (*la*) : refuse de communier, dans l'église paroissiale, avec l'hostie ordinaire ; on fait, pour lui plaire, deux consécrations dans une messe, V, 469.

Daure (le père), dominicain : contribue à la fondation des religieuses de Sainte-Valère, V, 193.

Daverne (le comte *de*) : fournit des fonds à la secte des convulsionnaires ; est renfermé à la Bastille, VI, 31 ; connaissait l'art de se procurer des convulsions, 31.

David, évêque de Murrai en Écosse : premier fondateur du collége des Écossais à Paris, II, 430.

David Jean, mauvais avocat parisien : envoyé à Rome par le duc de Guise ; objet de sa mission, IV, 94 ; à son retour meurt à Lyon ; ses papiers sont saisis ; pièces qu'ils contiennent ; leur substance, *ib.* et suiv.

— (*Pierre*), directeur des religieuses de Saint-Louis-de-Louvier, V, 344, la note.

David, peintre célèbre : contribue à régénérer l'art de la peinture, V, 134.

— et *Dufresnoy*, directeurs d'une maison de jeu, VI, 391.

Dayelle, fille grecque, maîtresse de Henri IV, fille d'honneur de Catherine de Médicis, IV, 264.

Débauchées (femmes) à Paris : leur nombre surpassait, au quinzième siècle, celui des femmes honnêtes, III, 267, 268 et suiv.

Débauches des rois francs : *Chilpéric* employait toutes les recherches imaginables pour satisfaire à sa luxure, faisait un dieu de son ventre, I, 231 ; *Charibert*, roi de Paris, avait quatre épouses à la fois et plusieurs concubines, 260.

— des princesses de la cour de Louis X ; cruellement punies par ce roi, II, 403 et suiv.

— des princes, princesses, seigneurs et dames, dans l'abbaye de Saint-Denis, III, 232 et suiv.

— des Parisiens au quinzième siècle, III, 266 et 267 ; des Parisiennes, 267 et suiv.

— des Parisiens au seizième siècle, IV, 72 et suiv.

— des princes et seigneurs de la cour de Louis XIII, V, 47 et suiv. ; débauches à Paris sous le même règne, 67 et suiv.

— des jeunes gens de la cour de Louis XIV : partie de débauche faite à Roissi ; noms de ceux qui s'y trouvaient, V, 425 et suiv.

Débauches de la famille et de la cour du régent, VI, 238 à 254; dans cette cour la débauche était sans voile, 234 et suiv.
Debilly, général tué à la bataille d'Iéna : un quai de Paris porte son nom, VII, 188.
Débordement de la Bièvre, I, 21 et suiv.
— *de la Seine*, I, 21; cette rivière abat deux ponts, plusieurs maisons et le Petit-Châtelet, I, 410 et 411; il emporte le Petit-Pont: cette rivière est bénie avec des reliques, II, 159; inonde les rues de Paris, renverse le Petit-Châtelet, entraîne le grand et le petit pont; les habitants de plusieurs maisons sont assiégés par les eaux; trois bateaux sont sans cesse occupés à leur porter des vivres, 460; endommage, en 1408, le petit et le grand pont ou Pont-au-Change; abat le Pont-Neuf ou pont Saint-Michel, et le pont de Saint-Bernard aux Barrés; oblige les membres du parlement à tenir leurs séances à Sainte-Geneviève, III, 115; débordement de 1616, IV, 454.
— *de la Seine et de la Marne* : on allait en bateaux entre la Cité de Paris et les hauteurs du faubourg Saint-Denis, I, 212.
Debrosses (*Jacques*), architecte : auteur du portail de Saint-Gervais, III, 105.
Dechaux (*Jacques*) : condamné comme magicien par la chambre de l'arsenal, V, 444.
Décure, ouvrier de l'inspection des carrières : exécute en relief le plan du port Mahon; accident dont il est victime, VII, 220.
Décurion du palais des Thermes : fonctionnaire éminent; faux bruit qu'il répand, I, 98.
Décurions ou sénateurs des villes : sont outragés par les Francs, et presque tous abolis, I, 145 et 224.
Delachambre, un des premiers membres de l'Académie des sciences, V, 291.
Delessart, ministre; est renvoyé, traduit à la haute cour pour y être jugé, VI, 346.
Delaunoy (*Jean*), docteur en Sorbonne, célèbre critique, surnommé dénicheur de saints : taxe de fausseté la charte de fondation de l'église de Saint-Vincent et de Sainte-Croix, I, 179; prouve la fausseté de la prétendue aventure de Raymond Diocre, II, 202 et 263; égards que le curé de Saint-Eustache avait pour lui, 292, la note; écrit l'histoire du collége de Navarre, 369 et suiv.; ce qu'il dit de Saint-Yon; son tombeau, IV, 342; écrit contre les superstitions, V, 492.
Delille (*Jacques*) : son tombeau, VII, 239.
Della Bella, auteur d'une gravure qui donne une idée des mœurs des Parisiens sous Louis XIV, V, 470 et suiv.
Delorme (*Nicolas*), abbé de Saint-Victor : augmente la bibliothèque de l'abbaye de ce nom, III, 349.
Delisne, directeur d'une maison de jeu : ce que lui dit le sieur de Vaudreuil; il avait été perruquier, VI, 391.
Demance (*Jacques*), mécanicien; construit une machine hydraulique au pont Notre-Dame, V, 326 et 327.
Demare, servante de cabaret : obtient une maison de jeu, VI, 310.
Demi-Louis, nom qu'on donne à la cour à l'un des enfants naturels de Louis XV, VI, 258.
Démon, représenté sous la figure d'un dragon ou serpent, I, 173.
Démons qui, sous la forme de *chevaliers*, démolissent des édifices et arrachent des vignes, I, 89. Voyez *Diables*.
Denis (*saint*), envoyé dans les Gaules pour y prêcher le christianisme, en l'an 250, I, 152; divers lieux de sa sépulture, 153; ses actes ne méritent aucune confiance, *ib.* et suiv.; martyrisé à Paris et à Ratisbonne, 161 et suiv.; est transformé par l'abbé Hilduin en Denis l'Aréopagite, 156; il est martyrisé, et son corps est brûlé à Athènes, *ib.* et suiv.; il est martyrisé et décapité à Paris; après l'exécution il se relève; prend sa tête et la porte jusqu'au lieu de sa sépulture, 157 et suiv.; son corps brûlé à Athènes, est ressuscité; il va à Rome, de là à Paris, où il est une seconde fois martyrisé, 158; variété des époques où on le fait vivre et mourir; il présente divers personnages de différents temps, qui ont porté le même nom, *ib.*; les savants qui ont écrit sur ce saint au dix-septième siècle prouvent l'absurdité de l'aréopagitisme de saint Denis, mais ne prouvent pas la solidité des autres opinions, 159 et suiv.
Denis l'Aréopagite, dont le pape Innocent III envoie le corps à l'abbaye de Saint-Denis : les moines de cette abbaye donnent à ce corps le nom de *saint Denis de Corinthe*, I, 168; le corps de saint Denis, conservé à l'abbaye de Saint-Denis, est une fausse relique, 160 et suiv.; ce saint a quatre corps, 161, 164 et suiv.; il a sept têtes, 165 et 166; conformité du dieu Bacchus et de saint Denis, 167 et suiv.; son culte com-

mence dans la Gaule en même temps que celui de Bacchus; il est, comme Bacchus, associé à six compagnons, 168 et 169, la note, sa tête et son tombeau étaient adorés à Saint-Denis, comme la tête et le tombeau de Bacchus l'étaient à Delphes et chez les Méthymnéens, 169 et 170, la note; les fêtes de saint Bacchus, de saint Denis et du dieu Bacchus, se célébraient le même jour, 170 et 171, la note.

Denis (l'abbe de *Saint-*) : perçoit les amendes des duels judiciaires, II, 320.

Denis (*Saint-*) abbaye : les moines sollicitent et obtiennent l'usage des combats judiciaires dans leurs seigneuries, II, 47 : les religieux de cette abbaye n'apportent point leur sainte couronne d épine parmi les reliques qui escortèrent la couronne d epine que saint Louis avait achetée, II, 223; les tombeaux des princes de la seconde race, transportés au Musée des monuments français, provenaient de cette abbaye, VII, 128.

— (porte ou Bastille de *Saint-*). fait partie de l'enceinte d Etienne Marcel, II, 454.

— (faubourg *Saint*). combat qui s'y donne, V, 134.

— (rivage de *Saint-*) emplacement sur lequel le Louvre a été construit; propriétaires de cet emplacement, II, 141.

— (collége et hôtel *Saint-*) : sa fondation; époque de sa démolition, II, 242; IV, 221.

— *du Pas* (*Saint-*), église : son origine, époque de sa démolition, I, 408; II, 83.

— *de-la-Chartre* (*Saint-*), église très-ancienne; au onzième siècle desservie par des chanoines; voisine d'une prison ou chartre; ses biens sont possédés par des laïques; saint Denis y fut, dit-on, emprisonné, I, 204, cette église est érigée en prieuré, unie à la communauté des prêtres infirmes, 203; époque de sa démolition, *ib.*; est préservée de l incendie, moyennant une somme considérable payée aux Normands, 312; les prêtres de cette église sont propriétaires du rivage de la Seine, ou est situé le Louvre, II, 141.

— *du Saint-Sacrement* (*Saint-*), VIII, 12.

Dentelin ou *Denselen* duché dont Paris est le chef-lieu : ses différents maîtres; fait tour à tour partie de la Neustrie et de l'Austrasie, I, 142; reste définitivement à la Neustrie, 143.

Deparcieux (le sieur) : son projet de conduire les eaux de la rivière d Yvette à Paris; n'est point adopté; pourquoi, VI, 151; ce projet est reproduit, *ib.* et 373 et suiv.

Dépôts de monuments d'art. titre que l'on donne au Musée supprimé des monuments français, VII, 130

— *de machines* : réunis au Conservatoire des Arts et Métiers, VII, 134 et suiv.

— *de laines et lavoir public* sa situation, sa nouvelle organisation, VII, 180 et 181.

Dépôts de Saint-Denis et de Villers-Cotterets. le régime de ces maisons de détention est peu connu; on y renferme les vagabonds et les mendiants, VII, 282 et suiv.; travaux auxquels les prisonniers sont occupés, 283.

Depôt des condamnés, VII, 108.

Derval-Pourtel (*Geneviève*) : fonde le couvent des Filles de Sainte-Marie, ou de la Visitation, V, 182.

Dervent-Waters (lord) : fonde avec quelques autres Anglais la première loge de franc-maçonnerie à Paris, VI, 173, il est considéré comme le grand-maître de la franc-maçonnerie; quitte la France; est décapité en Angleterre; son successeur, 174.

Des (jeux de). saint Louis défend à ses officiers de justice de jouer aux dés; prohibe la fabrication des dés dans son royaume, II 340; est sévèrement prohibé; les sous-diacres et les écoliers jouaient aux dés sur l autel de Notre-Dame de Paris, pendant la messe, 54; III, 288.

Desaix : monument projeté à sa mémoire, V 271; autre monument exécuté, 272.

Desaix (fontaine monumenale de) : buste de ce général; inscriptions du monument, comment ses ennemis qualifiaient Desaix. lieu de sa naissance, VII, 194 et suiv.

Descartes son tombeau transféré dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, I, 438.

Deschamps (*Pierre*) : amène une colonie de capucins à Paris, les loge à Picpus, III, 492

Deschamps (*Louis*). invente des lampes en forme de chaudelles, V, 84.

Deschamps, directeur d'une maison de jeu, VI, 391.

Descoufflet, jeune fille instruite de l'assassinat prochain de Louis XV, VI, 60.

Descombiers, agent des émigrés, VI, 340 et 341.

Desessarts (*Pierre*) : rend la Bastille au duc de Bourgogne; est décapité, III, 219.

Desiderio Descombes, charlatan : son théâtre, V, 61, la note.

Desiderius ou *saint Didier* : Aridius, évêque de Lyon, le fait lapider, I, 269.

Desiderius, duc, épouse *Triradia*, femme du comte Eulalius, encore vivant, et qui venait d'épouser le neveu de ce comte, I, 289, la note; enlève à Toulouse ce qui restait des trésors de Rigonthe, 294.

Désiré (*Artus*), prêtre : condamné par le parlement à faire amende honorable, pourquoi? III, 425.

Deslandes (*Marie*), femme du président Chrétien Lamoignon : son tombeau; les pauvres l'enterrent furtivement dans l'église de Saint-Leu, afin que leur bienfaitrice ne soit pas inhumée ailleurs, II, 223.

Deslon, docteur en médecine de la faculté de Paris, partisan de Mesmer et du magnétisme; l'entrée de la faculté lui est interdite pendant deux ans; est désavoué par Mesmer, VII, 42.

Desmares (*Jean*), avocat du roi au parlement : proclame, dans les rues de Paris, la clémence du roi, III, 206; est condamné à mort, à l'âge de soixante-dix ans; outrage qu'il reçoit de la part du régent; pourquoi, 211; ce qu'on dit de lui; ce qu il dit de ses juges; refuse de demander pardon au roi, *ib.* et suiv. la note.; périt victime de la vengeance des ducs, oncles de Charles V, *ib.*

Desmarets, prêtre de l'Oratoire, sous-pénitencier de Rouen : rédige, sous la dictée de Madeleine Bavent, le mémoire de cette religieuse sur les crimes des religieuses de Saint-Louis de Louviers, V, 441.

Desmarets : ce qu'il dit pour consoler le cardinal de Richelieu sur le peu de succès d'une de ses pièces de théâtre, IV, 484, la note.

Dessins (Salle de) au Conservatoire des Arts et Métiers : ce qu'elle contient, VII, 141 et suiv.

Destouches (*Néricaut*), chargé d'affaires à Londres : l'abbé Dubois lui écrit pour déterminer le roi d'Angleterre à demander l'archevêché de Cambrai pour lui Dubois; réponse du roi d'Angleterre à ce sujet, VI, 13, la note.

Deux-Moulins : nom d'une barrière et d'un hameau formé au delà de cette barrière, VII, 302 et 303.

Dévastations ordinaires des Francs dans leur marche, I, 205, la note.

Devaux, imprimeur : mis à la Bastille; pourquoi, VI, 44, la note.

Devilliers (*Charles*), chirurgien : son tombeau; son épitaphe, VII, 208.

Dévorants : dénomination des compagnons du devoir, VI, 168.

Dey de Tunis : présent qu'il envoie au roi de France, VI, 143.

Diable Asmodée : vu dans la Haute-Égypte par Paul Lucas, I, 397.

Diable (*le*) plaide contre le genre humain, devant Dieu le Père; il est condamné, et de colère il déchire ses habits, I, 409; est réputé l'auteur des ornements en fonte qui décorent les portes de l'église de Notre-Dame, II, 74 et la note; était en commerce avec un gentilhomme, III, 54; invoqué par maître Robert Langlois et par des moines allemands qui conspiraient contre la vie du roi, 57; calomnié par le duc de Bourgogne, qui l'accuse d'un assassinat que lui-même a commis, 217; entre, sous la forme d'un long serpent, dans le corps d'un laquais, désespéré d'avoir perdu son argent au jeu, IV, 63; enleve un chevalier du guet, *ib.*; le diable Satan invite une Parisienne à faire dire des messes, *ib.*; Marthe Brossier en était possédée; doit savoir toutes les langues; interrogé en grec et en latin, ne répond rien, 288 et 289; fait des tours de force; est arrêté et contenu par un médecin, 289; en quels lieux des fourbes le faisaient voir aux gens crédules; étrangle deux magiciens à Paris; il est montré aux curieux par un de ces magiciens; description de spectacle infernal, V, 32 et *ib.*, et suiv., la note; logé dans le corps des religieuses de Loudun; écrit des lettres au curé Grandier, datées de son cabinet en enfer, 35; les chrétiens donnaient autrefois cette qualification à toutes les divinités du paganisme, VI, 165; d'après quel modèle les peintres et sculpteurs ont représenté sa figure, 165.

Diable de Vauvert : saint Louis donne aux chartreux le château de Vauvert, qui était un objet d'effroi pour les habitants de Paris.

Aller au diable Vauvert, expression qui s'est conservée jusqu'à nos jours; témoignages de divers écrivains à ce sujet, II, 263 et suiv.

Diableries : ce que c'était au théâtre de l'hôtel de Bourgogne, IV, 469; quel était leur théâtre dans les environs de Paris, V, 215 e 216.

Diables chassés subitement dans la sainte

chapelle du palais : ce que les incrédules pensent de ce miracle, II, 234 ; trente mille, quinze mille diables : qualifications données aux brigands qui désolaient la France, III, 245, la note ; figurent sur la scène sous le règne de Henri IV, IV, 257 ; conduisent l'âme criminelle de Dagobert Ier dans le manoir de Vulcain ; sont mis en fuite par des saints ; origine de cette fable, VII, 129.

Diamants de la couronne : où ils sont déposés ; leur nombre, VI, 143 et suiv. ; plusieurs sont volés, puis retrouvés, 144 et suiv.

Diane ou *Dianus* : divinité adorée en France ; ses différents noms, VI, 162 ; grand nombre de ses adorateurs ; en quoi consistait son culte, 165 ; ce culte était secret ; *Course de Diane*, ib.

Diane de Poitiers : son superbe tombeau ; transféré au Musée des monuments français, VII, 128 ; groupe de marbre qui représentait cette maîtresse royale, placé dans le jardin de ce Musée, 128. Voyez *Poitiers*.

Dianus. Voyez *Diane*.

Diderot : un des auteurs de l'*Encyclopédie*, VI, 327.

Dido, évêque de Châlons : complice du meurtre de *Leodegarius* ou saint Léger, I, 274.

Didon, tragédie de Jodelle, jouée à Paris, III, 513.

Dieu (*l'homme de*). Voyez *Jacob*.

Dieux : adorés par les anciens Parisiens, I, 54 et suiv.

— *du Capitole* : unis à Paris aux dieux des Barbares ; cause de cette union paisible, I, 74.

Dioers (*Raymond*), chanoine de Notre-Dame ; sa résurrection, II, 222.

Directoire (le) et *les deux conseils* : leur gouvernement, VII, 151 ; durée de ce gouvernement, ses périls et ses actes, 152 et 153 ; la porte Ottomane envoie à Paris un ambassadeur pour résider auprès du Directoire ; il siège au petit Luxembourg, 153 ; rétablit la loterie et la perception aux entrées de Paris, VI, 360 ; 380, VII, 165 ; travaux qu'il fait exécuter, 164.

Discernants : nom d'une classe de convulsionnaires qui prophétisaient, VI, 30 et suiv. ; leurs prophéties sont recueillies et imprimées, 66.

Districts de Paris : sont au nombre de soixante ; les habitants s'y réunissent pour nommer les électeurs aux états-généraux et rédiger les cahiers, VII, 25 ; s'y réunissent spontanément deux mois après dans un moment de danger ; gouvernent Paris démocratiquement pendant l'espace d'une année ; sont remplacés par quarante-huit sections, 26 et suiv.

Dit des rues de Paris, par Guillot, I, 452, la note.

Divinités adorées par les Parisiens du temps de Tibère, I, 66, 73 et suiv.

Dix-huit (collége des) : son origine ; occupation des écoliers ; réuni au collége de Calvi ; détruit par le cardinal de Richelieu, II, 301.

Dixme saladine : contribution que Philippe-Auguste imposa sur le clergé, qui en fut mécontent, II, 146.

Doctrine chrétienne (congrégation de la) : origine de cet établissement ; ses bienfaiteurs ; description de son église ; sa bibliothèque, sa suppression, IV, 382 et 383.

Doigt de l'apôtre saint Jacques, II, 424.

Doigts : les dames, en mangeant, ne se servaient point de fourchettes avant le règne de Henri III, III, 48.

Dolet (*Étienne*), imprimeur-libraire : condamné au feu ; obtient des lettres de rémission ; est de nouveau condamné, et brûlé vif avec ses livres, III, 538.

Dôme : première construction de ce nom à Paris, IV, 287.

— première église de Paris, qui fut surmontée d'un dôme d'une grande dimension, IV, 339.

— *du Val-de-Grâce* : sa description, IV, 381 et suiv.

— *des Invalides* : sa description, V, 227.

— *du Panthéon* : description de son intérieur, VI, 160 et suiv. ; de son extérieur, 162 et suiv.

Dominique, acteur de la Comédie-Italienne. Voyez *Arlequin*.

Dominique (saint), fonde l'ordre des frères prêcheurs ou jacobins ; a une vision qui l'y détermine ; massacreur des Albigeois ; vient à Paris où il avait envoyé des frères de son ordre, II, 421 et suiv.

Domnole, abbé de Saint-Laurent, et puis évêque du Mans, I, 212.

Doré (*Antoine*), religieux bénédictin : s'étant présenté dans les salles du parlement avec un menton barbu, est interrogé et condamné par le parlement à être renvoyé

dans son monastère pour y être rasé, IV, 82 et suiv.

Doré (*Pierre*), cordelier de Paris, IV, 83, la note.

Dormans (cardinal *de*), évêque de Beauvais : son tombeau, II, 266.

Dormans (collége de) ou de Beauvais : son origine ; sa réunion au collége de Presles, III, 94.

Dormi : tombeaux de cette famille ; aventure arrivée à Claude Dormi, évêque de Boulogne, II, 226, et *ib.* et suiv., la note.

Dorneval, auteur de plusieurs pièces de l'Opéra-Comique, VI, 200.

Dorothée, capucin : procès scandaleux dont il est l'objet, III, 495.

Dorphan (*Sangen*) : un de ses ouvrages est dénoncé au parlement, comme hérétique, III, 336.

Doublet (la dame) : les philosophes se réunissent chez elle, VI, 524.

Doyac (*Jean*) : employé sous Louis XII à la reconstruction du pont Notre-Dame, III, 154.

Dragon ou serpent : saint Marcel en triomphe ; explication de cette allégorie, I, 172.

Dragon d'osier : porté aux processions des rogations par le chapitre de Notre-Dame, II, 90 ; usage des dragons dans plusieurs villes de France, *ib.*

Dreux (*Robert*, comte *de*) : fait bâtir l'église de Saint-Thomas-du-Louvre, II, 96 ; Philippe, comte de Dreux, fonde l'hôpital de Saint-Nicolas-du-Louvre, 97.

Drilles, soldats qui demandaient l'aumône l'épée au côté, V, 381.

Droctégisilus, évêque de Soissons : son ivrognerie extrême lui fit perdre l'usage de la raison, I, 276.

Drogon (comte) : avoué de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés ; opprime les sujets de cette abbaye, II, 13 et suiv.

Drogon, archidiacre de Notre-Dame : on lui remet un couteau comme témoignage d'investiture, II, 87.

Droguins : dénomination des compagnons du devoir, VI, 161.

Droit de prises, en vertu duquel le roi, la famille royale, les principaux officiers de la cour, pouvaient impunément piller les maisons des Parisiens chaque fois que le roi entrait dans Paris, I, 457 et 458. Voyez *Prises*.

Droit inique concédé par saint Louis à l'Hôtel-Dieu, II, 279.

— *civil* (école de) : Paris en était privé, VI, 119 et 120 ; déplorable état des écoles de droit en France avant la révolution, 121 ; celle de Paris était plus régulière que celle de la plupart des autres villes, *ib.* Voyez *École de droit*.

— *français* (chaire de) : fondée par Louis XIV au collége de Cambrai, II, 445.

— *romain* : enseigné à Paris ; il est défendu aux moines de l'enseigner ; le pape Honorius III prohibe cet enseignement, I, 489 ; ignorance et absurdité de ses premiers commentateurs, *ib.* Voyez *Écoles*.

Droits de l'homme : figurés sur des bas-reliefs du Panthéon, VI, 95.

Droits et usages de l'église de Notre-Dame, II, 87 et suiv.

Droits féodaux : en quoi ils consistaient, II, 163 et suiv.

Druides : étalent les pères carmes, II, 287.

Dubarri, maîtresse de Louis XV : achève d'avilir la cour de ce roi, VI, 21 ; pour dissiper l'ennui de Louis XV, elle engage ce roi à voir représenter, à Choisi, les pièces d'Audinot et de Nicolet, VI, 205, 295 et suiv. Voyez *Vaubernier*.

Dubarri (le comte) : ses prodigalités envers les plus fameuses courtisanes, VI, 279 ; tire profit des charmes de la demoiselle Vaubernier, afferme ses faveurs, 281 ; sa lubricité et ses violences font mourir la demoiselle Bouscarelle, 286.

Du Bellay (*Jean*), évêque de Paris ; chef suprême des gardes parisiennes en 1536, IV, 6 ; favorable aux opinions de Luther, III, 325 et 329.

Dubelloi, auteur de la tragédie du *Siége de Calais* : troubles qui surviennent à cause de cette pièce, VI, 193 ; il la retire du théâtre pour plaire à la demoiselle Clairon, 194.

Dubois (l'abbé) : détermine quarante évêques de France à souscrire la bulle *Unigenitus* : en est récompensé par le chapeau de cardinal ; comment il obtient l'archevêché de Cambrai, VI, 12 et suiv. ; ses débauches, sa maladie, sa mort, 13 ; corrompt le duc d'Orléans, VI, 344 ; a l'effronterie du crime, et le talent de le faire prospérer ; ses titres ; on plaisante sur ses vices, 349 et suiv. ; il est insensible aux injures qu'on lui adresse ; reçoit de l'Angleterre une

pension d'un million ; préside aux débauches du prince, 250 ; participe aux orgies dites *fêtes d'Adam ;* à l'orgie *des flagellants ;* ce que lui dit le régent à ce sujet ; paroles remarquables que lui adresse ce prince, 251 et suiv. ; son élévation à la fonction de premier ministre ; au cardinalat ; Clément XI lui refuse le chapeau de cardinal ; Innocent XIII le lui accorde ; par quelles intrigues il y parvient, 259 et suiv. ; comment il est nommé premier ministre, 291 ; son tombeau mal placé, II, 115 ; son épitaphe difficile à faire ; composée par le sieur Couture, *ib.*

Dubois, acteur de la Comédie-Française : se rend coupable d'improbité ; la demoiselle Clairon détermine tous ses camarades à ne pas jouer avec lui, VI, 192 et 193 ; il reçoit l'ordre de jouer le rôle de Mauni dans le *Siége de Calais ;* aucun acteur ne veut jouer dans cette pièce, ce qui en résulte, *ib.* et suiv.

Dubois de Rochefort, curé de Saint-André-des-Ars ; fonde l'hospice de la maison de bienfaisance, VII, 107.

Dubourg (Jean), protestant : brûlé vif, III, 332.

Dubourg (Anne), conseiller au parlement : soutient avec énergie sa croyance religieuse ; il est étranglé et jeté au feu, III, 346 ; est renfermé dans une cage, 464.

— *Lespinasse (Antoine Dumaine*, dit), gouverneur de la Bastille pour la Ligue : rend cette forteresse à Henri IV ; refuse de l'argent pour la rendre ; ce qu'il dit du comte de Brissac, IV, 180.

Dubuisson (André) : fait voir le diable au duc d'Olonne, V, 31, la note.

Duché de France : son étendue, I, 345.

Duchesne, docteur de Sorbonne : est consulté par le parlement sur la question de savoir s'il est utile d'imprimer un livre de prière traduit en français ; Duchesne rapporte la décision de la Sorbonne qui est contraire à cette impression et à celle de toute traduction pareille, II, 238 et suiv., la note.

Duchesne (Léger), un des premiers professeurs du collége de France, III, 383 ; apologiste des massacres de la Saint-Barthélemi, 474, la note.

Duclos : portrait qu'il fait de Louis XIV, V, 187.

Ducs : en quoi consistait cette fonction sous les Romains et sous la première race des Francs, I, 144 ; agissent en souverains, lèvent des troupes, font la guerre à leurs voisins, commettent tous les crimes impunément, 145 ; font l'office de bourreaux, 283.

Ducs de France ; Hugues, comte d'Anjou ; *Robert*, frère du roi Eudes ; *Hugues-le-Grand*, fils du roi Robert ; *Hugues-Capet*, fils de Hugues-le-Grand, sont tous comtes de Paris, I, 345 et suiv. ; ils se font remplacer dans leurs fonctions de comtes de Paris par des vicomtes, 346.

Ducs et *comtes :* attaquent continuellement le roi Louis VI, I, 408.

— (les quatre) qui gouvernent la France après la mort de Charles V : leurs noms et leurs caractères, III, 199.

Duc : titre honorifique que Mazarin prodigue à ses adversaires pour se les attacher, V, 415 ; ce qu'il dit de ce titre, *ib.*

Duels judiciaires. saint Louis les prohibe par ordonnance de 1260, et s'attire les injures des seigneurs ; son ordonnance reste sans exécution ; dans les *Établissements* publiés en 1270 il les prohibe de nouveau, les maintient en plusieurs cas, et condamne les vaincus à être pendus ; abbés qui jouissent à Paris du droit du duel judiciaire, II, 319 à 333 ; 320 à 328, les notes. Voy. *Combats judiciaires.*

Duels : Henri II en fait revivre la coutume, III, 266 ; IV, 77 ; par quels rois réprimés, par quels rois rétablis ; leurs fureurs dégénèrent en assassinats, 272 et suiv. ; Henri IV veut les réprimer ; lois rendues à ce sujet, 373.

Duellistes : nombreux à Paris sous le règne de Louis XIII, V, 74 et suiv.

Dufay (Jean), jacobin de Troyes : contribue à la fabrication d'un vœu magique pour faire mourir la reine Jeanne de Bourgogne III, 56.

Duffart (l'abbé), théologal de Bayeux ; dirige des réunions de convulsionnaires ; est mis à la Bastille, VI, 41.

Dufour, directeur d'une maison de jeu, VI. 391.

Dufresne Raphaël Trichet (sieur) : ses livres réunis à ceux du roi, V, 302.

— Maîtresse d'une maison de débauche ; journal qu'elle adresse au lieutenant de police ; liberté avec laquelle elle lui parle, VI, 306 et suiv.

Duguesclin (*Bertrand*), guerrier : seconde les desseins pacifiques de Charles v; homme grossier, mais dont les intentions étaient pures, et les actions louables, III, 64.

Dulaurent (L'abbé) ; ce qu'il ferait s'il était pape, III, 318, la note.

Dulaurier, comédien de l'hôtel de Bourgogne. Voyez *Bruscambille*.

Dumanoir (*Guillaume*), violon ordinaire du cabinet de Louis XIV : en obtient l'office de *roi des violons*, V, 294 et 295, la note.

Dumenil. entretenue par un maréchal de France ; va à la messe aux Jacobins ; s'y querelle avec une dame de la Baume, V, 425 et suiv.

Dumesnil (Le sieur *Feydeau*) : est mis à la Bastille ; pourquoi, VI, 20, la note.

Dumont : un des préposés à l'éducation de Louis XIV : n'est point payé de ses appointements, V, 148, la note.

Dumoulin (*Charles*). son tombeau, II, 141.

— (*Denis*), évêque de Paris : exige un legs de tous les mourants ; s'informe de porte en porte si quelqu'un était mort sans tester en sa faveur ; caractère de cet évêque, III, 231 et 232 ; dédie l'église des Innocents, II, 92.

Dumouriez du Periez : premier fabricateur des pompes à incendie à Paris, V, 388.

Dumouriez : général français, livre aux ennemis de la France quatre députés de la Convention, VII, 112, la note.

Dumoussel (*Léger*) et *Olivier Bourgeois*. deux écoliers, voleurs et assassins, pendus et dépendus ; honorablement enterrés dans le cloître des Mathurins. II, 120.

Dunois (comte *de*), de concert avec le comte de Richemont, connétable de France, s'empare de Paris et en chasse les Anglais, III, 128 et suiv.

Duparc : auteur du roman de Francion : ennemi des vilains ; se vante de ses friponneries, V, 71 et 72, la note.

Duplan (la demoiselle), actrice de l'Opéra. reçoit un carrosse du prince de Conti, VI, 277.

Duplessi (*Geoffroy*), notaire du pape : fonde le collége qui porte son nom, II, 419 ; a une maison à Paris, 128 ; fonde le collége de Marmoutier, 437.

Dupont (baron). Voyez *Quinnellec*.

Dupont (*Pierre*) : un des premiers directeurs de la manufacture de la Savonnerie ou tapis façon de Perse, IV, 217.

Duprat (*Guillaume*) : premier fondateur des jésuites en France, III, 411.

— (*Antoine*), cardinal : salle qu'il fonde à l'Hôtel-Dieu de Paris ; ce qu'en dit François Ier, II, 282 ; maux qu'il cause aux Français, III, 310 ; agent de la cour de Rome à Paris ; disposait du roi et de Pierre Liset, son protégé, en lui faisant espérer la place de premier président au parlement, 321.

Dupuy, auteur de l'*Origine des Cultes* : invente une espèce de télégraphe, VII, 142.

Dupuy (*Le pere Archange*), capucin : déclame contre le parlement ; pourquoi ; mandé par cette cour, il n'y comparait pas ; maltraite l'huissier qui lui signifie l'ordre ; il disparait, IV, 292.

Dupuy (*Pierre* et *Jacques*), frères ; tous deux gardes de la bibliothèque royale, V, 301.

Duquesnoi, maître des requêtes, tâche d'incendier les bâtiments de la place Royale, V, 466.

Duras (Le marquis *de*) : reçoit des services importants de la demoiselle Sainte-Foy, sa maîtresse ; son ingratitude à son égard, VI, 281 et 282.

Durier (*Marie*), dite *Noël* : femme qui tenait une assemblée de convulsionnaires à Écouen ; est mise à la Bastille, VI, 45.

Duseau (*René*), écolier : périt de misère dans une prison infecte, III, 309.

Dusii, nom que les Français donnaient aux divinités *faunes*, VI, 162.

Duthé, femme entretenue : les riches libertins de l'Angleterre se la disputent, VI, 279.

Duval (*André*), docteur de Sorbonne : fait le rôle de bedeau, lorsque les carmélites vont prendre possession de leur couvent ; son sermon en faveur de la possession de Marthe Brossier, condamné par le parlement, IV, 210, la note, et 202 ; reçoit une réprimande, 208.

E.

Eau bénite usage étrange qu'en fait Henri III dans ses débauches, IV, 37.
— *des Carmes* sa célébrité, IV, 339.
Eaux et Forêts tribunal siégeant à la table de marbre de la grand'salle du palais, II, 379 et 392
Eaux et fontaines de Paris. leur vicieuse administration sous Louis XIV, V, 324; sous Louis XV, VI, 146; projet pour accroître les eaux de Paris; la disette d'eau se fait sentir, 50 et suiv.; projet de conduire les eaux de l'Yvette à Paris, approuvé, n'est point mis à exécution; pourquoi, 151, leur état sous Louis XVI; nouveaux projets pour les accroître, 373 et 374, les pompes à feu sont proposées et admises, *ib.* et suiv, nouveaux projets sur les eaux de Paris, 377 et suiv.; on propose de faire venir les eaux de la rivière d'Ourcq, ce projet est rejeté et adopté dans la suite. 378, état de ses eaux sous Bonaparte, VII, 190; quantité d'eau fournie en vingt-quatre heures aux fontaines de Paris, 209; analyse des eaux de Paris, 210; établissement de bornes-fontaines, leur nombre avant 1830, accroissement de ce nombre, 334, la note
Ebbon, archevêque de Reims. précipite l'empereur Louis-le-Débonnaire, lui impose une pénitence; lorsque cet empereur est remonté sur son trône, il vient lui demander pardon et se déclarer indigne de vivre, il est déposé, I, 337 et 338.
Ebles, abbé de Saint-Germain-des-Près est le chef militaire de la place de Paris, après la mort de l'évêque Goslin, I, 319.
Ebles de Rouci, seigneur qui pillait les campagnes; fut soumis par le roi Louis-le-Gros, II, 14.
Ebroïn, maire du palais; députe deux évêques auprès du duc Martin qui fait promettre la vie sauve, s'il rend la place de Laon; ces évêques ayant juré sur un reliquaire vide, la promesse n'est point tenue; le duc Martin est assassiné en sortant de la place, I, 287.
Echevins d'où vient ce mot, I, 224
— de Paris, à quelle époque les membres de la confrérie de la marchandise de Paris ont commencé à recevoir ce titre, III, 3; vont au devant du roi et du duc de Bourgogne, qui fait marcher trois corps d'armée contre Paris; ils présentent respectueusement leurs hommages et les présents d'usage; ces offrandes sont rejetées avec mépris, 208; se rendent au parlement avec une suite nombreuse; le peuple les met en fuite. V, 129.
Échelle, supplice: en quoi il consistait sous saint Louis, ce roi y faisait appliquer les blasphémateurs, II, 327; origine des échelles, lieux où elles étaient placées à Paris, IV, 249 et suiv.
Éclairage de Paris. il n'avait pas lieu dans les temps du clair de la lune; le lieutenant de police Lenoir ordonne sa continuation en tout temps, V, 285 et suiv., et VII, 15 nombre des becs de lumière et des réverbères en 1817, 312, accroissement de ce nombre en 1821, *ib.*, l'ancien système d'éclairage remplacé par celui de l'éclairage au gaz dans la plupart des quartiers de Paris *ib* et suiv, la note.
Écoles restent désertes depuis l'arrivée des Francs dans la Gaule, I, 300; rétablies par Charlemagne, 331 et suiv.; il n'en établit pas dans le palais de Paris, 333 et 334, ce qu'on y enseignait, 335; école de Saint-Germain-des-Prés; est la seule connue sous la seconde race 334 et suiv.; au douzième siècle, leur nombre, en quoi elles consistaient, 389 et suiv., à qui elles doivent leur réputation, 390 à 393; privilèges exorbitants que leur donne Philippe-Auguste; occasion de cette concession; il est défendu au prévôt de Paris de mettre la main sur un écolier, ni de le conduire en prison, II, 129 et suiv.; ces privilèges deviennent une source de désordres; les écoles de Paris semblent tomber en décadence, 130 et suiv elles se maintiennent, 132; elles sont fréquentées par les savants étrangers, *ib.*, les écoles de la faculté des arts, situées rue du Fouarre, les immondices de cette rue, I. malpropreté de cette école; elle est l'asile, pendant la nuit, des femmes publiques; remède qu'on y apporte, III, 33; se trouvaient ordinairement placées dans des mai-

sont destinées à la prostitution ; l'école occupait l'étage supérieur, et le lieu de débauche, l'inférieur, II, 545.

Écoles buissonnières : ce qu'elles étaient, II, 488.

École épiscopale : son existence certaine au douzième siècle ; ses professeurs ; lieux où elle se tenait, I, 387.

Écoles de la Sorbonne : leur division ; les thèses qu'on y soutient, thèse dite *grande sorbonique* ; dure treize heures, II, 237 et suiv.

— *de Sainte-Geneviève* : divisée en deux écoles, publique et intérieure, par l'abbé Etienne, I, 430.

— *(petites)* leur origine incertaine, leur règlement porte que les hommes n'enseigneront point les filles ; ni les femmes les garçons ; le chantre de Notre-Dame en est le chef ; nombre des maîtres et maîtresses, II, 481 et suiv., ces écoles étant établies dans chaque paroisse le chantre de Notre-Dame s'y oppose inutilement, 488, celles de Saint Severin et de Saint-Paul, VI 63

École et académie des protestants sont supprimées, V, 395

Écoles de médecine leur établissement particulier ; époque de leur fondation, expérience que font les médecins sur un homme atteint de la maladie de la pierre, son succès, description des bâtiments de cette école, III, 141 et suiv ; son ancienne porte est encore existante, 145.

École d'accouchement : les élèves y sont envoyées par les préfets ; comment elles sont reçues et traitées ; examens qu'elles ont à subir, VII, 85

— *de chirurgie et de medecine* sa fondation ; sa description ; son amphithéâtre moins vaste que le promet son frontispice, VI, 351 355 et suiv. ; ses salles ; sa bibliothèque ; la faculté de médecine a remplacé dans ce bâtiment l'académie de chirurgie, 356 et suiv, érection d'une Académie royale de médecine ; son organisation ; lieu et jours de ses séances, 357, la note.

de santé : établie sous la Convention, VII 88 la note.

— *de clinique interne* : établie à l'hôpital de la Charité ; en quoi elle consiste. VII, 86

— *des jeunes aveugles* : son fondateur ; son enseignement, VI, 562 et suiv.

— *de charité*, VI, 560 ; sont sous la surveillance de l'administration générale des hôpitaux civils, VII, 64 ; leur nombre en 1814, *ib.* ; on y établit l'enseignement mutuel, 101, établies dans les maisons de secours, 100 et 101 ; état actuel de l'instruction primaire gratuite ; nombre de ses établissements, nombre des individus qui y sont reçus, 101, la note.

École des sourds-et-muets son fondateur, VI, 361 et suiv.

— *chrétiennes* (frères des). leur établissement à Paris, V, 168 ; sont supprimées, VI, 344

— *de boulangerie* VI 380.

— *de filature* VI, 360.

École royale militaire son origine, son but, ses ressources financières, époque de sa construction ; son plan, ses dimensions, VI, 122 et 123, sa façade du côté de la ville ; ses cours, peintures à fresque de deux [illegible], description du principal corps de logis, du côté de la cour 123 et 124, intérieur de ce bâtiment : son observatoire ; description de la façade du côté du Champ de-Mars, 124 et 125 ; changement de destination de cet édifice, appelé *quartier Napoléon* ses avenues 125 et 126 et 125, la note.

— *des orphelins militaires* : son établissement peu durable, VI, 357 et 358.

— *de droit* fut établie au quatorzième siècle, on n'y enseignait que le droit canon ; il était défendu à Paris d'enseigner le droit civil article de l'ordonnance de Blois qui porte cette défense ; Louis XIV établit l'école de droit dans cette ville ; bâtiment qu'occupait cette école, VI, 119 et 120 ; sa nouvelle construction ; état déplorable des écoles de droit en France avant la révolution, 120 et 121, décret qui organise l'école de droit ; ses divisions ; une section est établie à la Sorbonne, 121 et 122 ; un nouvel amphithéâtre est construit à l'école droit, afin d'y concentrer tous les cours, 122, la note.

École nationale : son établissement ; ses travaux, cesse d'exister, VI 357

— *de natation* : ses diverses situations, VI, 360 ; autres établissements de ce genre, *ib.*, la note.

— *normale* : motif de cet établissement, noms des premiers professeurs, II 420, VII, 103 ; comment les cours étaient publiés : nombre de volumes qu'ils contiennent ; sa suppression, 109, sa réorganisation ; *ib.*, la note. Voyez *Plessis (collège du)*.

École polytechnique : son premier nom ; lois qui la concernent ; est placée sous l'autorité de la commission des travaux publics, VII, 109 ; changements qu'elle éprouve sous les différents gouvernements ; ses professeurs, 110 et suiv. ; conditions exigées des candidats, 111 ; est actuellement dans les attributions du ministère de la guerre, *ib.*, la note.
— *des ponts et chaussées* : sa fondation ; est de nouveau instituée ; son enseignement, VI, 358.
— *de minéralogie docimastique* : VI, 359.
— *des mines* : son conseil, VI, 458.
— *d'enseignement mutuel* : dans quel lieu la première a été établie à Paris ; cette première école est considérée comme école-mère, II, 11, 441.
— *élémentaires de l'enseignement mutuel* : leur nombre, VII, 326.
— *de la doctrine chrétienne* ou *frères ignorantins*, II, 452, et VII, 328.
— *gratuite des arts* : son établissement, VI, 419.
— *royale des beaux-arts*, époque de son établissement ; remplace le Musée des monuments français, VII, 131 et suiv., et VIII, 89.
— *gratuite de dessin* : son origine ; lieu de ses séances, VI, 418 et 419 ; concert donné au profit de cette école, 209.
— *royale de chant, de déclamation et de danse*, VI, 359 et suiv., et VIII ; nommée aussi *Conservatoire de musique*, 360.
— *de déclamation* pour le Théâtre-Français, VI, 360.
École gratuite : établie au conservatoire des arts et métiers : ce qu'on y enseigne, VII, 137.
Écoliers : l'espoir d'obtenir des bénéfices ecclésiastiques les stimule à l'étude, I, 391.
Écoliers ou *clercs* : sont pauvres ; demandent l'aumône dans Paris, II, 131, 255 et suiv. ; leur querelle avec les moines de l'abbaye de Saint-Germain ; commettent des excès au Pré-aux-Clercs, 153 et suiv.
— *de Paris* : au douzième siècle, II, 131 et suiv. ; les écoliers se prétendent propriétaires du Pré-aux-Clercs, querelles et combats occasionnés par cette prétention, 153 et suiv. ; se présentent nus jusqu'à la ceinture devant leur maître, armés de verges, 309 ; leurs misères et leurs souffrances ; ils meurent de faim ; maltraités par l'évêque de Paris ; quittent cette ville pour se rendre à Bologne, 310 et 311 ; leur turbulence ; se battent en 1163 et en 1192 contre les habitants du faubourg Saint-Germain ; en 1200, contre les Parisiens ; en 1229, contre les habitants du faubourg Saint-Marceau, 311 et 312 ; en 1251 se battent contre les Parisiens, 312 ; en 1252, contre les archers, *ib.* et suiv. ; se livrent au vin, à la débauche ; courent les rues en armes ; jouent aux dés sur l'autel en blasphémant Dieu, 314 ; en 1728, se battent contre les habitants du faubourg Saint-Germain, *ib.* et suiv. ; III, 146.
Écoliers : étudiants de diverses nations, à Paris : caractère et mœurs de chacune de ces nations, II, 343 et suiv. ; un d'eux est cruellement fustigé par un sous-maître, que le parlement condamne à diverses peines, 369 ; rigueur extrême des professeurs à l'égard des écoliers de Montaigu, 408 et suiv. ; leur misère au quatorzième siècle ; les mauvais traitements qu'ils endurent, III, 31 et suiv. : écolier assassin protégé par l'Université, *ib.* et suiv. ; pêchent le poisson du canal de la *Petite-Seine* ; les gens de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés s'y opposent : il en résulte un combat ; l'Université se plaint au pape, et l'abbé au roi ; les deux partis ne s'accordent que vingt-sept ans après l'événement, 33 et 34 ; leur libertinage et celui de leurs professeurs, 267 ; célèbrent une fête de fous : nomment un évêque ; jouent aux dés sur l'autel ; battent le guet qui les arrête pendant cette cérémonie ; ce qui en arrive, 287 et suiv. ; assaillent les protestants au sortir de leur assemblée, 384 et suiv. ; assiègent pendant quatre jours la maison du sieur de Longjumeau ; brisent les portes et les fenêtres ; blessent et tuent plusieurs personnes, 391 ; leurs brigandages ; leurs dégâts ; assiègent l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés ; dévastent les propriétés de cette abbaye, IV, 9 et suiv. ; s'attroupent au Pré-aux-Clercs ; y font de nouveaux dégâts, 11 et suiv. ; mesures prises pour les contenir ; commettent de nouveaux désordres ; on ne peut les réprimer, *ib.*, 12 et suiv ; le roi fait marcher des troupes ; arrêt contre eux ; ceux qui le publient sont maltraités, 13 et suiv. ; plusieurs sont emprisonnés ; ils ravagent les vignes situées au delà du faubourg Saint-Jacques, 18 ; attaquent de nouveau des maisons du Pré-aux-Clercs,

18; fréquentent les lieux de débauche du Champ-Gaillard et du Champ d'Albiac; ce qui leur arrive, 74; poussés par les ligueurs, tournent en ridicule le roi Henri III et la fraise qu'il portait au cou; ce qui en résulte, 97, la note; prennent parti pour les ligueurs contre le roi; assistent à la journée des Barricades, et sont commandés par le comte de Brissac, 119 et suiv.; armés par les prédicateurs, 122; leurs désordres à la foire Saint-Germain: un d'eux a les oreilles coupées, 274 et suiv.; vont en armes au feu d'artifice donné par les carmes déchaussés, à l'occasion de la canonisation de sainte Thérèse, 338 et suiv., la note; V, 57, la note; leur débauche et leur insolence sous Louis XIII; portent des armes; ce qui leur est défendu, 57.

Écoliers du roi. collége où ils restaient, III, 96.

Economats (caisse des) destinée à la conversion des protestants; dirigée par Pélisson, V, 397 et suiv.; on augmente ses fonds, *ib.*

Economistes. secte qui se forme sous Louis XV; sont accolés aux *philosophes*; noms des fondateurs de cette secte, VI, 323; renouvellent les principes du ministre Sully, 324.

Ecorcherie (l') ou de la Sablonnière. Voyez *quai Malacquest*.

Écorcheurs. nom des troupes du roi Charles VII: ils volent des toiles étendues dans l'île de Saint-Louis, II, 363 et suiv.; leurs ravages et leurs excessives cruautés sous le règne de Charles VI; font rôtir les enfants, pour tirer rançon des pères, III, 102 et 103; leurs crimes énormes, 197, 240 et 245 et suiv., la note; seigneurs qui les commandaient; les maux qu'ils font, *ib.*

Écossais (collége des). son origine; ses accroissements, II, 439.

Ecosse jacobite. institution maçonnique, autorisée par une bulle du prétendant d'Angleterre accordée aux sieurs L'Agneau et Robespierre, VI, 177.

Ecriture (bureau académique d'), ou société académique d'écriture, VI, 361 et suiv.

Ecrivains publics, aux charniers des Innocents, II, 94.

Ecrivains copistes: enlumineurs agregés à l'Université; sont lésés par l'établissement de l'imprimerie, III, 139.

— *de pamphlets*: secrètement organisés et payés, VI, 337; titres des journaux qu'ils publient, *ib.*

Ecuyer: ce qu'il doit payer lorsqu'il est prisonnier au Grand-Châtelet, III, 479.

Édifice antique à Montmartre: sa destination, I, 89.

Edifices, monastères, églises, etc.: renfermés, pour la première fois, dans l'enceinte d'Étienne Marcel, II, 482 et suiv., édifices qui existaient sous le règne de Henri IV, IV, 248.

Édit de Nantes: sa révocation, V, 136 et suiv.; 391 et suiv.

—qui ordonne un emprunt de trente millions, dont une partie devait être consacrée aux embellissements de Paris, VII, 12.

— *de pacification*, qui exclut du trône de France le roi de Navarre, IV, 127.

Édits Guisards: quels édits étaient ainsi nommés, IV, 103.

— *bursaux*: Louis XIII tient un lit de justice pour faire enregistrer seize édits bursaux, V, 18 et 19, la note.

—consistant en création de charges nouvelles, en diminution de rentes, en suppressions de gages: sont cause de la guerre de la Fronde, V, 95 et suiv.; comment Louis XIV les faisait enregistrer par le parlement, 149.

Edouard, roi d'Angleterre: vient à la tête d'une forte armée contre Paris; dévaste tout sur son passage; assiége cette ville; défie le dauphin Charles, qui ne répond point à son défi; ravage tous les environs de Paris; le manque total de vivres le force à lever le siége, 18 et suiv.

Edwin, prince anglais: devient grand-maître de la société des maçons, VI, 170.

Effiat (*Gilbert Coeffier sieur d'*): engagé dans le parti de la Ligue, IV, 100.

Effiat (*Charlotte-Marie d'*): fondatrice du couvent des Filles de la Croix, IV, 393.

Egalité: nom qu'a porté le collége de Louis-le-Grand, IV, 357.

Églises: ancienne signification de ce mot, I, 175, la note; les églises ou chapelles qui existaient à Paris, sous la première race, étaient, pour la plupart, peu étendues et bâties en bois, 215.

— *cathédrale*, la première porta le nom de *Saint-Étienne*, I, 202; et puis de *Saint-Étienne* et de *Sainte-Marie*, 203; établie à la place de l'autel de Jupiter; dons que lui fait Ermintrude, 202 et suiv.; diplôme qui concerne cette église; un concile s'y assemble, 205.

— *cathédrale* de Paris: l'évêque restitue la châsse de sainte Geneviève, déposée dans

copie, d'elles, pendant les ravages des Normands, et ne veut point restituer celles de saint Marcel, de saint Severin, de saint Justin de Louvres, de saint Lucain de Moissy; ne restitue qu'une partie des reliques de saint Cloud, I, 522. Voy. *Notre-Dame*.

Églises : dans le *jeu du prince des sots et Mère-sotte*, pièce satirique, du théâtre des enfants sans souci, dirigée contre la cour de Rome, un des personnages prétend que toutes les richesses vont à l'église; le pape qui se dit la *Mère sainte église*, y est représenté sous le nom de *Mère-sotte*, III, 174 et suiv.; sots d'église, personnages d'une autre pièce du même théâtre; défaut de chasteté et autres vices qui y sont reprochés aux gens d'église, 179 et 180; noms des églises ou les Parisiennes viennent vendre leurs faveurs, 255 et 256; noms de celles qui furent reconstruites ou réparées pendant le règne de François Ier, 364; les églises ne sont point des asiles contre les tentations, V, 487 et suiv.; leur nombre à Paris, au commencement de la révolution, VII, 22 et 23.

— *militante* : ce que c'était selon les zélés, IV, 131.

— *des protestants* à Paris : la première qui fut organisée, III, 384.

— *des chrétiens* : sont bâties sur les temples des païens, I, 88; doivent être orientées comme les temples du paganisme, 104.

— *de Paris*, sous la seconde race : elles s'enrichissent des nombreuses reliques qui y furent déposées pendant les incursions des Normands, I, 321; doivent leur fondation ou leur accroissement à des reliques extorquées par l'évêque ou par le comte de Paris, 330; plusieurs changent de nom et de patron à la même époque; 332; leurs revenus sont perçus et envahis par des seigneurs laïques, I, 407, la note; les Francs assassinaient dans les églises ou ils prenaient leurs ennemis au dépourvu, II, 18, la note.

Églises doubles, une partie pour les seigneurs et l'autre pour les vilains, II, 228.

— *catholiques* : leur nombre dans chaque arrondissement; nombre de leurs succursales, VII, 228 et suiv.

Égout (rue de l') : n'est pas plus élevée que le bas de la rue Saint-Benoît, I, 111, la note; ses anciennes dénominations, II, 306, la note.

— placé sur le quai Malaquais : ce qu'on découvrit en le réparant, I, 112.

— (grand). sa situation; était l'ancien ruisseau de Ménilmontant; pont bâti sur son cours, et champ de foire établi dans le voisinage, I, 209, la note; on emploie les eaux de l'aqueduc de Belleville pour opérer son nettoiement, VI, 146; sur son cours est établi le Pont-Arcans; on lui creuse un nouveau canal; en quel endroit, 215 et 216, coule dans le lit du ruisseau de Ménilmontant, VII, 217; on travaille à le couvrir par une voûte en maçonnerie; description de son étendue; on en ordonne le creusement, *ib.* et suiv.; reçoit plusieurs autres égouts, point où il se verse dans la Seine, 218 et 219.

Égout Saint-Antoine : son ancien nom; est couvert; direction nouvelle qu'on lui donne, VII, 216 et suiv.

— *de la rue de l'École-de-Médecine* est situé sur l'emplacement des anciens fossés de Paris, VII, 216.

— *de la vieille rue du Temple*, réparé, VII, 216.

— *de la rue du Cadran* : sa direction, où il se verse, VII, 217; reconstruit et terminé, à quelle époque, 219.

— *de la rue Saint-Louis* : est reconstruit VII 218.

— *de la rue Montmartre* : d'où il vient; où il se vidait, VII, 217 : est en partie voûté 218; est reconstruit, 219.

— *de la rue Saint-Denis*, sa voûte sert de base à l'aqueduc de la galerie Saint-Laurent, VII, 219.

— *de la rue de Rivoli* : ses travaux immenses, à quelle époque ils furent terminés VII, 219.

Égouts de Paris : Hugues Aubriot fait creuser et construire divers égouts; le grand égout, III, 167; l'égout du Pont Perrin, en partie recouvert de maçonnerie; sa direction est détournée, *ib.* et suiv.; leur description, VII, 216 et suiv.; quand on commence à les couvrir d'une voûte en maçonnerie; égout de la rue Saint-Antoine, nommé *Pont-Perrin* : sa description, 216; *grand égout de la ville*, longueur totale des égouts voûtés et non voûtés, 217; travaux qu'on y exécute; *égout des Invalides*, *ib.* et suiv.; sa direction, *ib.*; autres égouts, leur étendue, 219; nouveaux égouts; leur longueur; ce qu'ils ont coûté; longueur totale des égouts de Paris à la fin de 1836; total de leur dépense, 219 et 220, la note.

Elbeuf (le duc d') : prend le parti du parlement

et de la Fronde, V, 105; se laisse corrompre par la cour, 107.
Elbeuf (la duchesse d') : son carrosse est arrêté, pillé et brisé sur le Pont-Neuf, V, 127.
Electeurs (l'assemblée des) : remplace le prévôt des marchands, les quatre échevins et les vingt six conseillers de ville, VII, 24; comment ces électeurs furent nommés; on ne leur laisse que vingt-quatre heures pour accomplir toutes leurs opérations, on leur nomme des présidents que plusieurs districts refusent, 28 et suiv.
Election, juridiction, II, 392.
Elèves de la navigation : leurs exercices, VI, 210.
Eleuthère. Voy. *Rustique*.
Elie, prophète : fut un carme, II, 286; les carmes prétendent que leur manteau est semblable à celui que ce prophète, en montant au ciel, jeta à son disciple Elisée, *ib.* et suiv.; ressuscité sous Louis XV, VI, 26.
Eliénor, comtesse de Vermandois : don qu'elle fait à l'église de Saint-Symphorien, I, 206.
Elisabeth (Sainte-) : couvent de religieuses et église succursale de Saint-Nicolas-des-Champs; origine du couvent du nom de *filles de Sainte-Elisabeth* : ses fondateurs; sa suppression, IV, 386 et suiv.
Elisée : nom donné au jardin du Musée des monuments français, VII, 128 et suiv.
Elisée (le père), carme-billette, grand prédicateur, VI, 299.
Elucens. Voy. *Vaillantistes*.
Eloge des massacres de la Saint-Barthélemi, titres de divers ouvrages composés dans ce sens, III, 473 et 474.
Eloi ou *Eligius* : fonde le monastère de filles appelé *Saint-Martial*, I, 207; argentier ou orfèvre du roi Dagobert, *ib.*; il y place trois cents filles, et *Aurée* pour abbesse, 207 et suiv.
Eloi (Ceinture de Saint-) : son emplacement; ses limites, I, 207.
(*Saint-*) église et monastère : les changements qu'ils éprouvent; les religieuses, dont la conduite était scandaleuse, en sont chassées, I, 403; ce monastère, donné à l'abbé de Saint-Maure-des-Fossés, quitte le titre d'abbaye et prend celui de prieuré; l'évêque de Paris en devient le maître; le pape le lui fait restituer, 404; ce monastère doit deux repas aux chanoines de Notre-Dame, *ib.*; son territoire dans la Cité; est couvert de maisons, et reçoit le nom de *Ceinture de Saint-Eloi*, 405; changements qui se font dans l'église; elle est partagée en deux parties, et forme deux chapelles, 404 et 405; libertinage des religieuses, II, 46, le prieur de Saint-Eloi s'oppose à l'établissement du couvent du petit Saint-Antoine, III, 88.
Eloi (prison de Saint-) : tous les prisonniers y sont massacrés à coups de hache; un seul, l'abbé de Saint-Denis, parvient à se soustraire à la mort; comment, III, 228.
Elphéide, fille de Louis-le-Débonnaire : épouse Bigon, comte de Paris, I, 241.
Elysées. Voyez *Champs-Elysées*.
Emerius : est tué par le comte Eulalius, qui avait enlevé sa cousine, religieuse à Lyon, I, 289, la note.
Emery, surintendant des finances : moyens ridicules et iniques qu'il emploie pour procurer des finances à la reine et à Mazarin, V, 93; destitué par Mazarin, 96.
Emigration des protestants : sa nécessité, V, 403 et suiv.; obstacles qu'on y oppose, 404 et suiv.; dangers que courent ces émigrants, *ib.*
Emigration des nobles : quand elle a commencé; elle redouble ensuite; elle redouble encore, VI, 336 et suiv.; les nobles de tout sexe partent pour aller au delà des frontières; ils se rendent à Paris, y reçoivent des secours et vont à Coblentz, 338; le nombre des émigrés s'accroît; Louis XVI donne une proclamation pour arrêter l'émigration, *ib.*; comment les nobles émigrés stimulaient ceux qui restaient en France à s'en éloigner: ordres, menaces qu'ils leur adressaient, 338 et 339; elle continue, 342.
Emigrés : à quelle époque il y en eut pour la première fois, VI, 336 et suiv.; leur nombre s'accroît, 338; les nobles, avant d'émigrer, se rendent à Paris, y reçoivent des secours pécuniaires; circulaires satiriques, ordres et menaces aux nobles qui restent en France: ils croient que quinze jours suffisent pour réduire tous les patriotes de France, *ib.* et suiv.; leurs agents soulèvent les provinces méridionales, 340 et suiv. Voy. *Emigration*.
Emmeran (Église de *Saint-*), à Ratisbonne possède le corps de saint Denis; ses querelles à ce sujet avec l'abbaye de Saint-Denis près Paris, I, 136, 161 et suiv.; comment ce corps est parvenu à cette église, 162; le pape Léon IX reconnaît ce corps pour être le véritable corps de saint Denis, 163; in-

quiétudes et querelles à cet égard, *ib.* et suiv.

Empire de Galilée (haut et souverain), II, 389. Voy. *Galilée*.

Enceinte (seconde) de Paris : construite vraisemblablement par Louis-le-Gros, I, 411 ; sa description, 412 et suiv. ; Abbon ne dit rien qui puisse faire soupçonner l'existence de cette enceinte du temps de la seconde race, 411 et suiv. ; son prolongement du côté du nord de Paris, 414 et suiv. ; du côté du midi, 415.

—(troisième) de Paris, sous Philippe-Auguste, II, 146 ; ses portes, ses murailles, ses tours, 147 et suiv. ; étendue de sa partie méridionale ; prix des constructions ; devis de cette partie, 157 et suiv. ; nombre de ses portes ; nombre d'années employées à cette construction ; était dépourvue de fossés ; les Parisiens furent forcés d'en payer les frais, *ib.* et suiv. ; discussion qu'elle occasionne, 158 ; ses réparations ; son accroissement considérable par Etienne Marcel, prévôt des marchands, 453 et suiv. ; sa description ; édifices qu'elle enserre, *ib.*, dépense des réparations et prolongement ; prix des journees des ouvriers qui y travaillent, 456 et suiv. ; guérites en bois qu'on attache aux créneaux des murailles ; canons qu'on place sur les remparts ; éloges de ces travaux, 457 et suiv. ; entreprise par Étienne Marcel, prévôt des marchands, elle est terminée par Hugues Aubriot, prevôt de Paris ; espace de temps employé à son entier achèvement, 458 ; est réparée, fortifiée par le roi Charles V, III, 89 ; époque du commencement et de la fin de ces travaux ; détails de diverses fortifications qui en faisaient partie, *ib.* et suiv ; dimensions de cette enceinte et de ses fossés, 91 et suiv. ; Charles V, dans une ordonnance, déclare qu'il fait bâtir un gros mur d'enceinte, de bonnes portes, et creuser des fossés, 235.

Enceinte et fossés de Paris réparés, IV, 4 et suiv.

Enceinte et portes de Paris sous Henri IV, IV, 242 et suiv.

- Son accroissement sous Louis XIII, IV, 482 ; ses causes, 482 ; description des nouvelles portes, 484 et suiv.

Enceinte septentrionale de Paris son accroissement sous Louis XIV, V, 381 et suiv. ; différence entre cette enceinte et celle de Louis XIII, 382 et suiv.

Enceinte méridionale de Paris démolie, V, 383.

—construite sous Louis XVI : entreprise fiscale autorisée par le ministre Calonne ; on commence par la partie méridionale, VII, 2 ; plaintes qu'elle occasionne dans la partie septentrionale ; ce qu'en disent les Parisiens ; vers à ce sujet ; Le Doux en est l architecte, 3 ; magnificence déplacée des barrières de cette enceinte ; l'archevêque de Toulouse en suspend les travaux, 3 et suiv. ; les droits d'entrée étant abolis, elle devient inutile, le directoire la fait réparer, et Bonaparte la fait achever, 4.

Encyclopédie. ses auteurs ; services qu'ils rendent à la science, VI, 327.

Enée, evêque de Paris : fidèle de Charles-le-Chauve ; consent à ce que cet empereur fasse construire le Grand-Pont de Paris, afin d arrêter les incursions des Normands, cet empereur lui donne les produits de ce pont, I, 314 et suiv.

Enée parterre et galerie d' : ce qu'étaient ce parterre et cette galerie ; sur leur emplacement fut bâti le théâtre occupé par les Comédiens-Français, VI, 402.

Enfant-Jesus filles de l'), communaute religieuse : son origine ; son but, VI, 85 ; ce but est changé ; sa dernière destination, *ib*

Enfant-Jésus (Orphelines de l), VI, 84. Voy. *Orphelines*.

Enfants. sous Charlemagne, les princes francs étaient en usage de couper la chevelure, de couper les mains, d arracher les yeux à leurs enfants, et de les égorger sans forme de procès, I, 334 et suiv.

Enfants quels hôpitaux sont destinés aux enfants malades, VII, 63.

Enfants aveugles secourus par la société philanthropique ; le sieur Haüy devient leur instituteur, VI, 380.

Enfants bleus établis à l'hôpital de la Trinité, II, 126.

Enfants hôpital des, VII, 73 et suiv.

Enfants rouges (hôpital des) : sa fondation sa suppression ; rue ouverte sur son emplacement, III, 362 ; leur maison sert à l'établissement charitable de Nicolas Houel, 362.

Enfants dont les pères protestants sont en fuite, ruinés, emprisonnés ou mis à mort, remplissent les rues et les places publiques de Paris de leurs gémissements, et excitent la compassion, III : 389.

Enfants d'évêques et de moines et de *religieuses*, III, 260, 277 et 280.
Enfants de l'harmonie : nom d'une société établie à Paris, VI, 383 et 384.
Enfants de Louis XV, nés au Parc-aux-Cerfs: dot que ce roi accorde à leur mère, VI, 260; on les sépare de leur mère; rente que le roi leur donne, plusieurs meurent, 261 et suiv.
Enfants morts : salés et mangés par leur mère, pendant le siége de Paris, IV, 160.
Enfants morts de la petite vérole ; leur nombre dans les années 1812 à 1822, VII, 336 et suiv.
Enfants rôtis par les troupes des écorcheurs, pour tirer rançon des pères, III, 195, 197.
Enfants naturels : nombre de ceux qui naissent a Paris chaque année, depuis 1815, VII, 338 et suiv.; leur nombre en 1835, 348, la note.
Enfants sans souci : troupe de comédiens de ce nom, III, 160 et suiv.; théâtre des Enfants sans Souci, 174 et suiv.; jouent, par ordre de Louis XII, une pièce satirique contre le pape Jules II, qui est représenté sous le nom de *Mère-sotte*, *ib.;* occupent le théâtre de l'hôtel de Bourgogne, 305 et suiv.; troupe de comédiens présidée par le *prince des sots*, IV, 234; V, 335.
Enfants trouvés : établissement qui les concerne; changent de demeure, III, 376; les seigneurs de Paris doivent pourvoir à leur entretien; noms de ces seigneurs et leur contingent, *ib.* et suiv.; ne veulent pas les payer; sont transférés à l'hôtel de la Trinité, 377 et suiv.; leur état misérable sous le règne de Louis XIV; sont vendus aux premiers venus; quelles personnes les achetaient; prix de ces enfants; on les tire au sort pour savoir ceux qui doivent vivre et ceux qu'on doit laisser mourir de faim, V, 216 et suiv.; hôpital au faubourg Saint-Antoine où on les place; autre hôpital pour eux, rue Neuve-Notre-Dame, 218 et suiv.; aujourd'hui bureau central d'admission dans les hôpitaux et hospices, 220; leur maison de la rue Neuve-Notre-Dame, VI, 132; une loterie est établie en leur faveur; elle est conservée par Louis XVI, 389; leur nombre est moindre dans les premières annees de la révolution que dans les années précédentes, VII, 29, 85; leur hospice; son fondateur, 84 et suiv.; ils doivent être âgés de moins de deux ans pour y être admis; on les pèse en les recevant; quel poids ils doivent avoir pour donner des espérances de vie, 84; leur nombre admis chaque année, 84; grand nombre de leurs morts, *ib.* et 86.
Enfer : Charlemagne reproche aux évêques de faire un tableau épouvantable des peines de l'enfer, devant les propriétaires crédules, pour leur arracher leurs biens, I, 301; combien il contient de prêtres, de marchands, de riches, d'oppresseurs, de pauvres, III. 277; on pouvait l'esquiver en payant, 315 et suiv.; les premiers chrétiens empruntèrent du paganisme leurs idées sur l'enfer; sépulcre ou sont représentés des diables entrainant l'âme du roi Dagobert dans l'enfer; plusieurs saints viennent a son secours, VII, 120; le tableau des supplices de l'enfer épouvante les malades et les force à donner leurs biens au clergé, 21.
Enfer des chicaneurs : titre d'un ouvrage composé par Louis Vervin, avocat à Paris; but de cet ouvrage, V, 53, la note.
Enfer : nom d'une porte qui faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste, II, 154, nom donné à une partie de l'hôtel de l'ambassadeur de Venise, VI, 312; et aux autres tripots de jeu, 391.
Enfer (rue d'), dans la Cité, VII, 189.
Engoulevent (seigneur d'): chef de la sottise, ou prince des sots, IV, 234 et suiv.
Enguerrand de Marigny : fait réparer le palais de la Cité et les fourches patibulaires de Montfaucon; il est pendu à ces fourches, II, 378; y est pendu par ordre de Louis X, à l'instigation du comte de Valois, 405.
Enguerrand, seigneur de Coucy: fait pendre trois écoliers qui chassaient dans ses bois; est condamné à une amende, II, 203.
Enoch, prophète, ressuscité sous Louis XV, VI, 27.
Enquêtes (salle des): par quel tribunal elle est remplacée, II, 386.
Enseignement mutuel : sa méthode est adoptée dans plusieurs écoles de charité de Paris, VII, 101.
Entragues (le sieur *d'*), propriétaire de l'île Louvier: la vend à la ville, II, 365.
Entre-deux huis : nom d'un cachot du Grand-Châtelet, III, 479.
Entrée de Louis XI à Paris: détails de cette cérémonie, III, 248 et suiv.
— de Henri IV à Paris, IV, 178 et suiv.
— triomphale que veut faire le cardinal de Lorraine à Paris: événement malencontreux qui s'y oppose, IV, 52 et suiv.

... que le *prince de la sottise* était ... de faire, IV, 255.
... de Paris. droit singulier perçu à ... entrée, I, 410.
... perceptions aux barrières de Paris; ... produit, VII, 365. Voyez *Octroi*.
Entrées dans Paris (droits d'): sont abolis; les murailles et les barrières deviennent inutiles; sont rétablis, et les barrières sont réparées, VII, 4.
Entrepôt des vins et eaux-de-vie, VII, 177; décret impérial qui ordonne sa construction; nouveau projet présenté par une compagnie, 178 et suiv.; n'est point admis, description de cet entrepôt et de ses parties, 179 et suiv.; quantité de boissons qu'il pourra contenir, 180.
Entrevue de Bayonne: on y arrête le projet de massacrer les protestants, et de prendre pour modèles les Vêpres-Siciliennes; ce projet est divulgué par le jeune prince de Navarre, III, 427 et suiv.
Entrevue entre Henri III et le roi de Navarre, IV, 143
— entre les ligueurs et les royalistes à l'abbaye Saint-Antoine, IV, 162 et suiv.
Eon (le chevalier d'): ses talents, sa bravoure, ses exploits; on veut faire croire qu'il n'est qu'une demoiselle; est obligé de s'habiller en femme, VII, 46 et suiv.
Epaves, bris et naufrages: droit barbare exercé par les habitants des rives de la Seine; en quelle occasion, IV, 434, la note; le parlement se plaint de ce droit et ne l'abolit point, *ib.*
Epée de bronze, trouvée rue Vivienne, I
— *d'un parricide*. est brisée par le bourreau, IV, 76
— portée sous Louis XIV et Louis XV, par les hommes de tous les états, V, 478, VI, 318.
Epée (l'abbé de l') instituteur de l'école des sourds-muets. ses talents, ses vertus; persécuté par l'archevêque de Paris, reste presque inconnu à Paris, visité par l'empereur Joseph II, qui le met en vogue et qui fait autoriser son école, VI, 361, son école est établie dans les bâtiments des Célestins; sa mort, vers en l'honneur de cet homme respectable, 362
Epernon (le duc d'): devait être tué par deux de ses gens, subornés par le duc de Guise, IV, 113 et 114; remplit l'infâme fonction de proxénète auprès de Henri III, et procure à ce roi Gabrielle d'Estrées, IV, 266, est présent à l'assassinat de Henri IV, par Ravaillac, 166; vient au parlement demander, avec menace, la régence pour Marie de Médicis, 311 et 312; est du conseil secret de cette reine, 313; fortement accusé d'être un des principaux instigateurs du crime de Ravaillac, *ib.* et suiv., sa querelle avec le marquis d'Ancre; est apaisée, V, 27; ses valets tuent le sieur de Tilladet, 367.
Epigonus. son tombeau, I, 83.
Epinay (*André d'*), cardinal de Lyon achète l'île Louvier, de Charles Louvier, seigneur du Châtelet, II, 362; prélat chargé de riches bénéfices, et guerrier mort les armes à la main, III, 69.
Epinay-Luxembourg (le duc d'). achète et agrandit l'hôtel qui fut nommé *Palais du Luxembourg*, IV, 413 et 414.
Epine de la sainte couronne ou conservée IV, 348.
Epiphane, évêque que le roi Guntchramn ou Gontran fait périr dans les supplices il n'est ... d'aucun crime, I, 246.
Epitaphes singulières ou remarquables II 85, 144, 116, 426; III, 104.
— *remarquables* d'un enfant qualifié de duc de Valois, et de Marie-Anne Hoquart, comtesse de Cossé, III, 72.
Epizooties étaient encore considérées, sous Louis XIV, comme l'effet des sortiléges V 444
Eponge qui avait servi à donner du vinaigre à Jésus-Christ en croix: relique que l'empereur Baudoin vendit à saint Louis II 246; portée à Paris dans une procession IV, 60 et 61, la note.
— Usage qu'en font les dames guerrières du temps passé. VII, 122, la note.
Epoptes grades des initiés aux mystères du paganisme, VI, 138.
Epoux qui tuent leurs femmes au seizième siècle, IV, 75 et suiv.
Epréménil (*d'*), conseiller au parlement son arrestation; est conduit à Pierre-Encise, VI, 351.
Eptadius, homme vertueux: refuse un évêché; vend ses biens pour racheter les esclaves faits par Clovis, I, 202.
Equinoxes. leur précession nécessite la correction du calendrier, IV, 194 et suiv.
Erminéthrude, femme riche qui donne par son testament des biens aux églises de Paris, I, 187, 196, 197, 203 et 205.
Ernoise, abbé de Saint-Victor: sa dissolu-

tion ; son escroquerie; désordres qu'il introduit dans cette maison; il est déposé et exilé à Chevreuse, I, 480.

Érasme : un de ses ouvrages est dénoncé au parlement de Paris comme hérétique, III, 336; refuse de professer au collége de France, 351.

Ervin de Steinbach, architecte du temple de Strasbourg, VI, 170.

Escorte de Rigonthe : elle pille les trésors qu'elle était chargée de protéger, I, 193 ; pillage et dévastation qu'elle commet sur sa route, *ib.* et suiv.

Escorte de Louis XIII, de Bordeaux à Paris; une grande partie périt de froid en chemin, IV, 436, la note.

Esculape, sa figure aux écoles de médecine, VI, 356.

Espagne (roi *d'*) : prodigue ses finances pour opérer les massacres et la destruction des protestants ; paie les prédicateurs de Paris pour cet objet, III, 499, fournit les finances nécessaires au succès de la Ligue et au détrônement de Henri III ; le pape lui fait espérer la couronne de France; et le trompe, IV, 92.

Espagnols : les troupes de cette nation sont éloignées de Paris, pour favoriser l'entrée de Henri IV, IV, 176 ; sortent de Paris ; ce que Henri IV dit à l ambassadeur d Espagne, 179.

Espence (*Claude d'*), docteur en théologie : son tombeau, II, 113 ; parle dans le sens des protestants, III, 329.

Espionnage, perfectionné par le cardinal de Richelieu, IV, 334, V, 40.

Espions, sous le règne de Louis XIII, V, 40 et suiv., plusieurs nobles de la cour de Louis XIV font ce métier, 466.

Esplanade des Invalides, son étendue; fontaine qui la décore, V, 222.

Esprit (hôpital du *Saint-*) : son origine; ses changements; confrérie du Saint-Esprit ; construction de cet hôpital et de son église; II, 447 et suiv. ; ses règlements utiles ; la reconstruction de son église ; démolition de l église et de l'hôpital ; bâtiments qui les remplacent, 448 et suiv. ; les prêtres du Saint-Esprit sont supprimés, VI, 344.

Esprit humain : ses progrès rapides vers le milieu du seizième siècle, IV, 20 et suiv. ; cause de ces progrès, 21 et suiv. ; ils contrarient les vieilles habitudes, et attentent aux institutions de la barbarie, 22.

Essarts (*Pépin des*), gentilhomme du parti du dauphin : va pour assassiner Joceran de Mascon, dans son hôtel ; est un des assassins d'Étienne Marcel, III, 16.

Essarts (*des*) une des maîtresses de Henri IV, créée par ce roi comtesse de Romorantin, IV, 269 ; infidèle à ce roi, duquel elle a des enfants ; a pour amant le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, *ib.* ; en a des enfants, 287.

Estacade placée entre les îles de Louvier et de Saint-Louis : son objet, IV, 442.

Estagier, habitant domicilié de Paris, II, 161.

Estainville (le sieur *d'*) : gentilhomme du marquis de Noirmoutier: se charge de l assassinat simulé de Joli ; comment il l'exécute, V, 110 et suiv.

Estang (*l'*), assassine, de complot prémédité, avec le comte de Horn, un riche agioteur ; se sauve, 274 et suiv.

Esternod (le sieur *d'*), gentilhomme et poëte : tenté de voler des manteaux dans Paris ; n'est retenu que par la crainte d'être reconnu, V, 9 et 10.

Esteuf : nom que l on donnait autrefois à la balle du jeu de paume, III, 475.

Estouteville (trois frères de la maison *d'*) : bienfaiteurs du collége de Lisieux, II, 441. — (*Marguerite d'*) : contribue à la fondation du couvent des Bénédictines de la Ville-l'Évêque, IV, 367.

Estrapade : machine de supplice, inventée pour prolonger les douleurs des protestants brûlés vifs, III, 353 et 347.

Estrées (*Gabrielle d'*) : une des maîtresses de Henri IV, IV, 167, 187 et 263, fut à l'âge de seize ans prostituée par sa mère au roi Henri III, au financier Zamet, au cardinal de Guise, au duc de Longueville, au duc de Bellegarde, et à plusieurs gentilshommes, enfin à Henri IV, 268 ; elle devient enceinte sans la participation de ce roi ; accusée d'avoir fait empoisonner le médecin du roi ; pourquoi ; elle accouche d'un garçon qui fut légitimé, et qui devint duc de Vendôme, *ib.* et suiv. ; le roi lui fait épouser le duc de Liancourt ; à quelle condition ; meurt empoisonnée en 1599 ; on lui fait élever une statue, 267 ; son luxe, 277.

Estuarol (*Guillaume*) : un des fondateurs de l hôpital de la Trinité, II, 124 et 125.

Esus, dieu gaulois : adoré par les Parisiens, I, 56.

Établissements religieux dans la partie mé-

ridionale de Paris, sous la première race, I, 75; dans la Cité, 202; au nord de Paris, 209.

Établissements civils ou religieux: sous le règne de François Ier, III, 348; sous Henri II, 367; pendant la Ligue, IV, 138; sous Henri IV, 198 et 282; sous Louis XIII, 336, 385, 390 et 409; sous Louis XIV, V, 198; sous Louis XV, VI, 62; sous Louis XVI, 39; sous la Convention nationale, VII, 56.

— *hospitaliers*, ou l'on est reçu en payant. leurs noms et leur nombre, VII, 63

Établissement de filature sous la surveillance de l administration générale des hôpitaux, VII, 64.

— *des métiers de Paris*, par Etienne Boilève, I, 410, la note.

— *de Saint-Louis*: premier code de lois qui ait été fait sous la troisième race; la tyrannie des uns, la servitude des autres y sont révélées; on y prohibe et on y maintient, en certains cas, les duels judiciaires, II, 321; contradictions qu'offre ce code de lois; le vaincu y est condamné à être pendu, 322 et suiv.

Étampes assiégé par l armée royale, IV, 147; assiégé par le maréchal de Turenne; défendu par le maréchal de Tavanes; le siége en est levé, V, 132.

Étang (*Marie Delpech de l'*) fonde le couvent des filles de la Providence, ou de Saint-Joseph, IV, 398 et suiv.

État civil de Paris, sous la première race, I, 223, sous la seconde race, 339 et suiv.; au douzième siècle, 454 et II, 160; au treizième siècle, 319; au quatorzième siècle, III, 1; aux quatorzième et quinzième siècles, 198, au seizième siècle, IV 5; sous Louis XIII, V, 1, sous Louis XIV, 383, sous Louis XV, VI, 222; sous Louis XVI, VII, 16.

État physique de Paris. sous la seconde race, I, 337; sous Charles V, III, 198; sous Henri IV, IV, 242, sous Louis XIII, 489.

— *civil* (*actes de l'*) des Parisiens, VII, 338.

— *social* ses désordres tendent à la propagation des vices, III, 246.

États gouvernés par les Francs: il en existait cinq ou six; les rois de ces états, parents de Chlodovech, sont tous sacrifiés a son ambition, I, 254 et suiv.

États du royaume. convoqués à Blois par Henri III; serment prêté par les membres, IV, 127 et 128.

— *généraux* assemblés à Paris en 1356: demandent le renvoi et le châtiment des ministres; nomment un conseil de Trente-Six pour diriger le dauphin Charles; sont congédiés par ce prince, III, 3 et suiv.; sont rappelés, 5 et suiv.; discours énergiques de plusieurs députés, *ib*. et suiv.; réduisent le nombre des membres du parlement et de la chambre des comptes, 6; — convoqués en 1789 VI, 332, une grande partie, repoussée du lieu de l'assemblée, se constitue en *Assemblée nationale*, *ib*. Voy. *Assemblée nationale*.

États provinciaux anéantis par Louis XIV V, 149.

Eteignoirs il existait à la fin du douzième siècle, à Paris, des hommes qui méritaient ce titre, et qui portaient le nom de *cornificiens*, II, 65 et 66, la note.

Étienne Barbette est assailli par la populace qui dévaste ses propriétés; à quelle occasion, II, 381 et 382.

Étienne (*église de Saint-*), cathédrale de Paris: élevée à la place de l hôtel de Jupiter, dans la Cité, I, 68; préservée de l incendie moyennant rançon, 322.

— *des Grès* son origine obscure, I, 190 opinions diverses de l abbé Lebeuf et de Jaillot, sur l'antiquité de cette église, *ib* 191.

— *du-Mont*, église paroissiale: son origine sa description, son architecture remarquable; objets qu'elle contient; on y a transféré le culte de Sainte-Geneviève, II 198 et suiv.; ses prêtres refusent les sacrements à ceux qui ne produisent pas des billets de confession, VI, 61 et suiv.

Étienne, évêque de Senlis: Louis-le-Gros lui donne les biens de l église de Saint-Denis de la Chartre; il les cède aussitôt à l'église de Saint-Martin-des-Champs, I, 294 et suiv

— comte de Paris: nommé, par Charlemagne, *missus dominicus*, I, 340.

— le plus ancien prévôt de Paris qui soit connu engage le roi Philippe Ier à piller les reliquaires de l église de Saint-Germain des-Prés; il en est puni et perd la vue, I 388.

— chanoine d'Orléans; brûlé vif comme manichéen, II, 5.

— *évêque de Paris*, attaqué par les satellites de Thibaud Notier, archidiacre de Paris II, 45

— abbé de Sainte-Geneviève rétablit plu

sieurs bâtiments de cette abbaye, I, 430 ; il y met la discipline en vigueur, et divise l'école de cette maison en deux parties, ib.

Étienne (Henri et Robert), savants imprimeurs de Paris : éloges qu'en fait l'historien de Thou, III, 438 et suiv. ; IV, 24 ; la maison de Robert Etienne était celle qu'avait occupée l'ancienne école de droit, VI, 440.

Étiquette : ses effets, III, 294 ; IV, 381, la note ; ses lois rigoureuses, V, 27 et suiv. ; le tyran s'y soumet pour y soumettre les autres, 130 ; sous Louis XIV, les dames de sa cour devaient, suivant l'étiquette, avoir la gorge nue ; l'étiquette, perfectionnée sous Henri III, l'est encore sous Louis XIV ; vices qu'elle engendre, 488.

Étoile (butte de l') : profondeur des fondations de l'arc de triomphe, I, 36 ; VII, 293. Voy. *Arc de triomphe de l'Étoile*.

Étole ou *tunique* de saint Vincent : promenée en procession à Saragosse ; enlevée par Childebert, et placée dans l'église de Saint-Vincent de Paris, I, 177.

Étoupes enflammées jetées le jour de la Pentecôte, du haut des voûtes de l'église, II, 88. Voy. *Usages pratiqués dans l'église de Notre-Dame*.

Étranger (parti de l') : est alarmé de voir renaître le calme dans la Convention ; ce qu'il fait pour y ramener les dissensions, VIII, 151 et suiv.

Études des ouvrages de l'antiquité : divers motifs qui y portent les hommes au seizième siècle, IV, 86 et suiv. ; l'étude contribue à l'amélioration des mœurs, au seizième siècle, 88 et 89.

Étuves ou bains des femmes et des hommes : licences qui y régnaient, III, 273 ; leur nombre diminue ; à quelle époque, III, 291 et 292 ; VII, 220. Voy. *Bains*.

Eucharistie : comment elle est administrée au comte Eulalius, I, 289.

Eudes, comte de Paris : défend cette ville contre les Normands, avec *Goslin*, évêque ; il refuse aux Normands le passage qu'ils demandent, I, 317 et suiv. ; il se fait proclamer roi pendant que Charles-le-Gros était vivant, 319 ; il fait réparer ou construire la chapelle de son palais de Paris, nommée *Saint-Barthélemi*, 325 et suiv. ; réside à Paris, 330, la note ; est le premier comte de Paris qui soit devenu roi, 316.

Eudes (Henri) : fait la guerre à son frère Robert, roi de France ; ne possède que quelques domaines ; il vivait de brigandages ; pille les habitants de Gentilly ; dépose son butin dans l'église de ce village ; s'empare du cierge pascal pour lui servir de luminaire pendant son repas, II, 2 et suiv. ; est emprisonné, 6.

Eudes, dit le Bourreau, duc de Bourgogne, prince du sang royal : s'embusque pour piller un archevêque anglais ; ce qui en arrive, II, 10 et suiv.

Eudes, comte de Chartres : ne peut donner aucun secours à Fulbert, évêque de Chartres, contre les attentats de son vicomte Geoffroi, II, 25 et suiv.

Eudes de Sully, évêque de Paris : veut abolir la fête des sous-diacres et celle des fous, il ne peut y réussir ; ce qu'il dit des abominations de cette fête, II, 90 et suiv. ; nommé doyen de Sainte-Geneviève, est introduit avec douze chanoines de Saint-Victor dans cette abbaye, pour y établir la réforme, I, 429.

Eudes (Jean), fonde les Eudistes, V, 175 : fonde aussi le couvent des filles de Saint-Michel, VI, 83.

Eudistes, communauté de prêtres : son objet ; ses déplacements ; sa suppression, V, 175.

Eugène III, pape ; chassé de Rome, vient à Paris ; dit la messe dans l'église de Sainte-Geneviève ; ses serviteurs veulent s'approprier un tapis de soie placé sous ses pieds : les serviteurs de l'abbaye s'y opposent ; grand combat donné dans l'église à ce sujet ; il introduit des chanoines de Saint-Victor dans l'abbaye de Sainte-Geneviève, I, 428 et suiv. ; approuve l'usage des combats judiciaires, II, 48 et 49.

Eugène, comédie de *Jodelle*, notice de cette pièce, immoralité de son sujet, III, 513, la note.

Eulalie, fille d'Audinot, actrice de son théâtre ; ses talents, VI, 201.

Eulalius, comte d'Auvergne : ses mœurs déréglées ; accusé d'avoir étranglé sa mère, reçoit la communion de l'évêque ; bat son épouse, tue son neveu *Verus* ; enlève une jeune religieuse du couvent de Lyon ; tue le cousin de cette religieuse ; tue le frère de sa sœur, etc., I, 289 et suiv., la note.

Eure, rivière : projet de la faire passer à Versailles ; travaux immenses commencés et abandonnés ; camp établi pour ces travaux ; ordres sévères de n'en point sortir ; un grand nombre d'hommes y périssent, V, 151.

[illegible], marchand syrien, devient évêque de [illegible]; achète l'évêché, I, 284 et suiv.; succède à Ragnemod, 228; fait bâtir une maison dans la Cité de Paris, 218; Cloître [illegible] cette maison à Bertrand, évêque du [illegible]; cet évêque la donne à son église, ib.

[illegible], évêque d'Angers : satire qu'il compose contre l'archevêque de Tours, Raoul, [illegible] de cette pièce, II, 48, la note.

Eustache (Saint), église paroissiale : son origine, son emplacement paraît avoir été consacré à la déesse Cybèle; ne fut d'abord qu'une chapelle dédiée à sainte Agnès; le doyen de Saint Germain-l'Auxerrois s'oppose à ce qu'elle soit érigée en paroisse; accord remarquable entre ce doyen et le prêtre de Saint-Eustache, II, 293 et suiv.; l'église est reconstruite; sa description, ses tombeaux, 294 et suiv.; son état actuel, ib., le parti bourguignon y établit la confrérie de Saint-André; l'église est parfumée par le grand nombre de couronnes de roses dont se parent les confrères, III, 224; assassinat commis dans cette église sur un écolier, par des fanatiques, 389, ancien cimetière de cette église, V, 210, la note.

Eustache (saint), patron d'une paroisse de Paris : ce saint est peu connu [illegible] pect; le curé de cette paroisse [illegible] égard, la critique de M. Delaure [illegible]

Eustache (curé de Saint-) [illegible] avec le comédien Pontalais, qui bat du tambour pendant qu'il prêche, III, 506, la note.

Eustache, religieux augustin : dépêché auprès du pape; motifs de sa mission, IV, 359 et 360.

Évangile des quenouilles, livre contre le[illegible] le prédicateur [illegible] déclame, III, 2[illegible]7.

Évêché, l'enceinte [illegible] contenait l'église cathédrale, [illegible] de l'église le baptistère, [illegible] et l'hospice des pauvres matriculaires, I, 217.

Évêque et comte de Paris, dépositaire infidèle, I, 322, 384.

Évêque de Paris, ses maisons sont pillées par le roi Louis VII, I, 418, chassé de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, avec le consentement du pape, 431; persécuté, maltraité et mis en fuite par Philippe-Auguste, ou par ses agents; est obligé de fuir cette ville à pied, II, 170; ne donne point de bénéfice aux étudiants pour les encourager; préfère en donner à ses parents ou amis qui ne savent pas lire; accueil brutal qu'il fait aux écoliers, 310 et 311; on n'obtient rien de lui sans argent, 311; état de servitude où il tenait des habitants de sa juridiction au treizième siècle, 338 et suiv.; réponse qu'il fait à saint Louis qui le prie d'abolir les duels judiciaires dans ses terres, 330; arrivant pour dîner à Sainte-Geneviève, en est repoussé, est pareillement repoussé de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et de l'abbaye de Saint Denis, 338 et 337; condamne au feu un juif qui refuse de se convertir, 384 et suiv.; favorise le parti d'Étienne Marcel; va avec ce prévôt des marchands au-devant du roi de Navarre, III, 7; se plaint de ce que Robert de Clermont avait arraché de l'asile de Saint-Jacques de la Boucherie un assassin, et l'avait fait pendre, enterre honorablement cet assassin, 10 et suiv.; condamne l'ouvrage de Jean Petit, théologien qui avait fait l'apologie de l'assassinat du duc d'Orléans, [illegible]; les noms des évêques de Paris.

Évêque des fous : son élection, sa bénédiction, son installation à l'église de Paris, II, 53, III, 288.

Évêques de Paris usurpent la souveraineté, I, 341 et suiv.; leurs mœurs, leur caractère, VI, 291 et 293; exigent des héritiers de toutes les personnes mortes le dépôt de leur testament, afin d'y voir si le mourant avait fait un legs à l'église, III, 37.

— de la Gaule : leurs intrigues; leur conspiration en faveur de Chlodovech ou Clovis; font un traité avec ce chef des Francs, I, 140, leur pouvoir; pourquoi ils obtiennent une autorité temporelle, ib.; sont placés dans la catégorie des leudes, ils sont considérés comme amis des saints; ils ont souvent occasion de se repentir d'avoir favorisé l'établissement des Francs dans la Gaule, 147, 148 et suiv., ils prodiguent les éloges à Chlodovech, le qualifient de grand homme et de saint, 240; les évêques, abbés et autres prêtres deviennent des chefs militaires et quelquefois des brigands, 359 et suiv. Voy Goslin, abbé de Saint-Germain, 343; les évêques guerriers sous la seconde race sont plus nombreux que sous la première 359, Charlemagne défend aux évêques d'aller chasser dans les bois avec des chiens et des oiseaux, 360; Charlemagne leur défend de répandre le sang des hommes : il leur défend d'avoir

plusieurs épouses, d'avoir des femmes étrangères, de fréquenter les tavernes, et de s'enivrer ; les évêques portèrent encore les armes et se marièrent secrètement, *ib.* et suiv.; Charlemagne leur reproche de s'enrichir aux dépens de la crédulité publique et de ruiner des familles ; il leur reproche d'avoir des officiers cruels, avides, iniques, parjures, qui tyrannisent le peuple pour les enrichir, 361 et suiv.; dans leurs communications épistolaires ils se donnent réciproquement les titres de *saint*, de *pape*, de *votre sainteté*, etc., 263 ; sont cause que la morale est séparée de la religion ; leur pouvoir, leurs richesses; comment acquises, 261 et suiv.; les évêques sont maltraités par le roi Chilpéric, 262 et suiv. (voyez *Droctégisilus*, *Audoveus*, *Guntharius*, *Cautinus*, *Salonius*, *Sagittarius*, etc.); assemblés en concile à Paris, en 577, au nombre de quarante-cinq, se signalent par leur lâcheté, 263 et suiv.; plusieurs évêques assemblés à Orléans sont vivement réprimandés par le roi Guntchramn, qui leur reproche leurs impostures et leurs perfidies, 269 et suiv.; lors de leur inauguration étaient portés par trois chevaliers, II, 167.

Évêques guerriers, pendant la première race : *Rumildus*, *Ranimure*, *Sagittarius*, *Salonius*, *Savaricus*. Voyez ces mots. Depuis la première race jusqu'au règne de Louis XIV, les évêques ont fait la guerre, I, 271 et suiv.

— *mariés* : *Priscus*, évêque de Lyon, I, 273 ; *Segenfrid*, évêque du Mans, II, 38 et 39; *Badégisile*, évêque du Mans, I, 275.

- Ils ont besoin de recourir aux supercheries pour obtenir de l'ascendant sur l'esprit de leurs maîtres féroces, I, 278 ; assemblés en concile, ils s'accordent à proclamer une fausse accusation contre deux évêques, 280 ; soupçonnés d'avoir fabriqué de fausses lois ; insérées dans le Code Théodosien, ne détournent point les Francs de leur penchant au pillage et au meurtre, 280 et 281 ; au lieu de faire plier le caractère des Francs au christianisme, ils font plier cette religion au caractère des Francs, 281 ; assemblés en concile à Paris, ils refusent leur médiation pour faire cesser la guerre civile, 282; ceux de la fin de la première race ; saint Boniface fait un portrait hideux de leurs mœurs, 282 et suiv.; ceux de Paris et de Reims trompent le duc Martin en jurant sur un reliquaire vide, 287 ; emploient la violence pour que les laïques se fassent prêtres, 281 ; leurs moyens de séduction pour obtenir des biens des personnes crédules, *ib.*; quoiqu'ils aient renoncé au siècle, ils vivent comme les gens du siècle, *ib.*; lettre que le pape Grégoire VII adresse aux évêques de France, où il décrit les mœurs horribles des seigneurs, et le vol que leur roi Philippe Ier a exercé sur des marchands qui se rendaient à une foire, II, 7 et suiv.; contribuent, comme les seigneurs laïques, aux crimes et aux calamités des temps de barbarie, 28 et suiv.; leur grossièreté au douzième siècle, 42 ; les évêques de France déclarent nul le mariage d'Ingeburge avec Philippe-Auguste; bénissent son second mariage avec Agnès de Méranie, puis approuvent l'interdit lancé à ce sujet par le pape contre ce roi ; Philippe, indigné de la conduite du clergé, le persécute, 171 et suiv.; vont à la guerre armés de massues, au lieu d'armes tranchantes, pour ne point répandre le sang, 173 et suiv.; il leur est recommandé d'être modestes, de ne point proférer de jurements terribles et honteux, de ne point entendre matines dans leur lit, de ne point jouer, ni d'aller à la chasse ; d'empêcher leurs officiers de faire des exactions honteuses sur le peuple, de ne point avoir à leur suite des fous pour les faire rire, III, 63 ; II, 184 ; ils étaient tenus de faire des visites dans les églises de leur diocèse ; ils n'en faisaient pas, et se faisaient payer par les prieurs et curés l'avantage de n'être point visités ; ils permettaient, pour de l'argent, qu'on enterrât les excommuniés dans les cimetières ; ils permettaient aux prêtres qui les payaient d'avoir des concubines, 184 et 185; des évêques sont commis par le légat du pape pour réformer les cordeliers de Paris; singulier accueil qu'ils reçoivent dans l'église de leur couvent ; sont obligés d'y revenir, accompagnés du prévôt et de ses archers, 211 et suiv.; chargés par le roi de France d'aller consulter une magicienne dans le Brabant, 305 ; usurpent l'autorité judiciaire sous le règne de Clovis, 371 ; tolèrent les fourberies et les débauches des Antonins ; pourquoi, III, 85; excommunient pour vendre l'absolution ; interdisent les églises pour se faire payer la levée de l'interdiction, 231 ; exigent des mourants un legs à leur profit, activité d'un

évêque de Paris pour percevoir cette exaction, *ib.* et suiv.; au quinzième siècle, font la guerre, ont des bâtards qu'ils font légitimer, 280 et suiv.; leur luxe, le luxe de leurs concubines; leurs passe-temps, 274; ils envahissent les biens des hôpitaux; refusent de faire l'aumône, *ib.*; noms de ceux qui, en France, embrassèrent les opinions de Luther, 325; sont consultés par le pape Jules III sur les moyens de consolider la puisance de la cour de Rome; réponse remarquable qu'ils font à ce pape, 347 et 348, la note; au seizième siècle ils ne s'occupent que de leurs revenus, qu'ils emploient en dépenses scandaleuses, IV, 47; ils donnent des bénéfices à leurs laquais, à leurs barbiers; ne résident pas dans leurs évêchés, 47 et suiv.; leurs mœurs, 48 et suiv.; leur conduite scandaleuse lorsqu'ils résidaient dans leur diocèse, 49 et suiv.; leur grand nombre à Paris, et le dérèglement de leur conduite, 57; ils éprouvent de grandes difficultés pour être admis dans le chapitre de la cathédrale, à cause de la longueur de leur barbe, 81; commandent des troupes, 287; ceux qui portent l'épée au lieu de crosse, le casque au lieu de mitre, V, 41 et suiv.; ceux qui approuvèrent les convulsions, en condamnant les *secours meurtriers*, sont réfutés, VI, 51 et suiv.; sont convoqués à Paris pour juger de l'utilité des jésuites; sur cinquante-un, quarante prononcent en faveur de ces pères; vers composés au sujet de cette décision, 77 et suiv.; rapports faits à la police sur leurs mœurs, 286, 292 et suiv.; les richesses les corrompirent; ils commencent sous Louis XIV à observer les bienséances; sont corrompus par la cour du régent, 288 et 289; se déshonorent, en ne protestant point contre l'élévation de l'abbé Dubois aux plus hautes dignités de l'Église, *ib.* et suiv.; leurs dérèglements du temps de la régence, 290 et suiv.; observent un peu plus les bienséances sous Louis XV; leurs désordres sont cachés, 292; dérèglements de l'évêque de Sisteron, 290; de l'évêque d'Orléans, de l'abbé de Brienne, 293 et suiv.; de l'évêque de Liége, 295; des évêques d'Orléans, de Grasse, de Lescar, de l'évêque de Senlis, de l'évêque de Lavaur, *ib.* et suiv.

Évêquesses : titre que portaient les épouses des évêques, II, 58 et 59.

Évrises : signification de ce mot, I, 69.

Excommunication : premier exemple dans la Gaule d'une excommunication lancée contre un roi pour cause de polygamie, I, 280; simples, aggravées, réaggravées, contre les seigneurs qui envahissent les biens du clergé, II, 23; lancée contre Philippe-Auguste à cause de son second mariage; son royaume est mis en interdit; ce roi se venge sur le clergé de France et sur celui de Paris, 171 et suiv.; lancée par le pape contre les rois de France pour cause de mariage; son origine et ses abus; plusieurs questions à ce sujet, 471 et 472, la note; détails remarquables de Saint-Foix sur les excommunications, 172 et 173, la note; lancée par le clergé de Paris contre le moine Jacob et sa suite, 294; lancée par l'évêque de Paris contre la confrérie du Saint-Sépulcre, III, 431; pratiques ridicules et sacriléges dont on accompagnait les excommunications, III, 40, originale lancée par un curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, 121; lancée contre ceux qui connaissant des imprimeries secrètes ne les dénonceraient pas dans six jours, 349; de Henri IV, par le pape, énergique réponse de ce roi contre cette excommunication, IV, 169 et 170; fulminée contre des rats, des chenilles et autres animaux, par des prêtres ou grands-vicaires, encore en usage sous Louis XIV, V, 433 et suiv.

Excommunié : horreur qu'inspirait au onzième siècle un excommunié, I, 378; ne devait point être enterré dans un cimetière, mais les évêques le permettaient pour de l'argent, II, 184.

Excréments humains : placés dans une boîte d'or par le surintendant Bullion en guise de tabac, V, 429, la note.

Exécutions nocturnes à la place de Grève, V, 6; ordonnées par la chambre de justice de l'Arsenal; le parlement s'en plaint, 16.

Exempts : un exempt brise les portes de la prison et en retire les assassins, V, 363; exempts de la cavalerie protégent les voleurs et sont leurs complices, 369.

Exercitum : droit féodal; en quoi il consistait, II, 168.

Expositions publiques des tableaux, VI, 151; leur motif; leur origine; sont d'abord annuelles; se font ensuite tous les deux ans, 152; redeviennent annuelles; vers sur ces expositions; leurs diverses durées, 154 et

155 ; depuis 1830, l'exposition a lieu tous les ans ; sa durée, 156, la note ; expositions de l'académie de Saint-Luc, 155 et 156.

Expositions des produits de l'industrie française : sous quel gouvernement et dans quel lieu elle se fit pour la première fois, VII, 157 ; on continue cette exposition ; dans quel lieu, 158 et *ib.*, la note.

Extrême-onction . les curés se font payer pour l'administrer, II, 293.

F.

Fabre (le père, religieux augustin, VI, 299 et 300.

Fabré-Palaprat (*Bernard-Raimond*), grand-maître actuel de l'ordre des Templiers ; VI, 184.

Fabri (*Jacques*), ou *Lefevre*, surnommé d'*Estaples*, official de l'église de Meaux ; un des premiers protestants en France, III, 320 ; est obligé de quitter Meaux ; se réfugie à Blois, puis à Nérac, 322.

Façade du Louvre sous Louis XIII, conserve encore ses formes féodales, IV, 489.

Faculté de Théologie : est mandée au Louvre et réprimandée par Henri III ; pourquoi, IV, 108 ; on lui dénonce les pratiques sacriléges des compagnons du devoir lors des initiations, VI, 166 ; elle condamne ces pratiques comme impies, 167 et 168.

Faculté de Médecine : ses querelles avec la Société de Médecine, VI, 383.

Falari : quoique scélérat reconnu, il était reçu à la cour de Louis XIV, V, 463.

Famines qui eurent lieu en France pendant la seconde race : sous Charlemagne, sous Louis-le-Débonnaire ; elles deviennent plus horribles et plus fréquentes selon que la féodalité prend de la consistance, I, 348 et suiv. ; les habitants font du pain avec la terre ; les cadavres des hommes restent sans sépulture faute de bras pour les enterrer, 349 et suiv. ; au douzième siècle ; horrible tableau de cette calamité ; les malades vivants sont confusément enterrés avec les morts, II, 30 et suiv. ; les hommes se nourrissent de reptiles, d'animaux immondes, de chair humaine ; des mères tuent leurs enfants et les mangent ; des fils tuent leurs mères pour les dévorer, 31 et suiv. ; la France est dépeuplée par d'horribles famines et par les maladies contagieuses qui en résultent ; les villes sont désertes ; les hommes et les femmes affamés tuent leurs semblables pour les dévorer, 33 et suiv. ; au douzième siècle elles sont horribles ; on ne peut suffire à enterrer les cadavres, 32 et suiv. ; excessive pendant les années 1188, 1189, 1190, 1194, 1196, 1197, 1221 ; prix exorbitant des grains, 169.

Famine causée par le blocus mis devant Paris par Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, III, 24 et suiv. — causée par le duc d'Anjou, qui la fait cesser dès que les Parisiens lui eurent envoyé une forte somme d'argent, 207 ; produite par les ravages des Armagnacs dans les environs de cette ville ; elle engendre une maladie contagieuse, 226, 243 et suiv. ; pendant le siége de Paris par Henri IV, ses commencements ; moyens qu'on emploie pour empêcher le peuple de se livrer au désespoir, IV, 149 et suiv. ; fait des progrès, 152 et suiv ; aliments dont les Parisiens se nourrissent, 155 et suiv. ; la famine force plusieurs Parisiens à s'échapper de la ville et à aller se jeter aux pieds de Henri IV, 156 ; ses excès, 157 et suiv. ; sous le règne de Henri IV elle contraste avec le luxe et les réjouissances des riches, IV, 276 et suiv. ; sous Louis XV on fit pendre quelques personnes qui demandaient du pain, VI, 233.

Famines (les) et le monopole des grains dirigent les esprits éclairés vers l'agriculture, VI, 378.

Fanfarons de Gonesse : leur conduite au théâtre de l'hôtel de Bourgogne, IV, 468 et suiv.

Faramundus, évêque de Paris : succède à Eusèbe, marchand syrien, I, 284.

Farce : analyse d'une farce jouée devant Henri IV à l'hôtel de Bourgogne, IV, 236 et suiv.

— *pieuse* jouée devant Henri III par des capucins, IV, 125 et suiv.

— *satirique* jouée au collége de Navarre, où la reine de Navarre, sœur de François Ier, était représentée comme une furie ; punition des auteurs et acteurs de cette farce, III, 181.

Farces tabariniques, ou l'on renferme des hommes dans un sac : scène imitée par Molière, ce qu'en dit Boileau, IV, 479.
— *soties et moralités* : noms des pièces que jouaient les clercs de la Basoche, II, 379, 396 ; III, 169 et suiv., 172 et suiv.
Fard : rouge et blanc ; en usage chez les femmes du quinzième siecle, III, 299 ; employé par les femmes du règne de Louis XV ; les fait ressembler à des bacchantes ; succède aux masques qui ne sont plus de mode, VI, 315
Fardulfus, abbé de Saint-Denis : nommé par Charlemagne avec Étienne, comte de Paris, *missus dominicus*, dans les territoires environnant cette ville, I, 340.
Farel (*Guillaume*), professeur au collége du cardinal Lemoine : un des premiers protestants de France, III, 320 ; quitte Meaux ; se réfugie à Paris, puis à Genève ou il porte le premier les principes de la réforme, 323.
Farinvilliers. contribue avec son epouse à la fondation du séminaire de Saint-Pierre et de Saint-Louis, V, 172.
Fastrade : une des épouses de Charlemagne, I, 353, et ib., la note.
Faubourg du Nord sous la domination romaine, I, 91 et suiv.
— *du Midi* nommé *Lucotitius*, I, 94 et suiv..
— *de Gloire* : sa situation ; on ignore l'origine de cette ancienne dénomination, VI, 229, la note.
Faubourgs de Paris : ne sont, sous la seconde race, protégés par aucun mur d'enceinte, I, 339.
— de Saint-Marceau, de Notre-Dame des-Champs, de Saint-Germain, brûlés par ordre de Charles, dauphin, III, 18 ; sont désertés ; les maisons y sont abandonnées et tombent en ruine, par l'effet du *droit de prise*, 233 et suiv. ; ruinés et démolis, IV, 161 ; presque entièrement ruinés sous Henri IV, pendant le siége de cette ville, 247.
— *de Saint-Denis* et de *Saint-Antoine* : combats qui s'y donnent, V, 134 et suiv.
Fauchet : son histoire de France dégoûte Louis XIII de la lecture, IV, 335.
Faunes : adorés par les Français ; sous quel nom, VI, 162.
Fauque, prêtre de Sainte-Marguerite : condamné au bannissement pour refus de sacrement, VI, 63.
Faure (le sieur) : contribue à établir le couvent de la Charité-Notre-Dame, IV, 395.
— (*Angélique*), fondatrice de l'hôpital des convalescents : sa modestie, IV, 409.
Faust : perfectionne l'art de l'imprimerie inventé par Guttemberg ; fable faite à son sujet ; s'associe avec *Pierre Schœffer*, III, 133 et suiv.
Fauteuil du roi Dagobert, V, 317.
Fauvelières (le sieur de *La*), conseiller au parlement : assassiné, V, 383.
Favart (la dame), actrice et auteur de la Comédie-Italienne : l'abbé de Voisenon lui fait ses pièces ; vers à ce sujet, VI, 198 et suiv.
Fayet (*Antoine*), curé de Saint-Paul, fait bâtir la chapelle Sainte Marguerite, IV, 408.
Fayette (la demoiselle de *La*), favorite de Louis XIII, 318.
Fecamp. Voyez *Vallée de Fécamp*.
Fédération (fete de la) : dont l histoire des nations n offre aucun exemple, VI, 338.
Fées : invoquées par les Français comme des divinités, VI, 162.
Felibien et *Lobineau*, auteurs de l'*Histoire de Paris* : convaincus d'erreur, I, 64 et 65, leur erreur sur une prétendue inscription du Grand-Châtelet, II, 402 ; poussés à des infidélités par le désir d'illustrer le passé, 409, et III, 331 ; tronquent un passage tiré des registres manuscrits du parlement, 398, la note, Felibien remplace Charles Perrault à la petite académie des inscriptions, V, 269, la note.
Félicité (ordre de la), ou des *Hermaphrodites*. Voy. *Hermaphrodite*.
Félicité (sœur) : nom de secte d'une convulsionnaire ; se fait crucifier ; se fait percer et fendre la langue, VI, 41.
Felix, évêque de Nantes. calomniateur Grégoire de Tours lui adresse de vifs reproches, I, 229.
Femmes publiques qui se rendaient à la foire du Lendit, II, 317 ; formaient une corporation, avaient leur réglement, étaient protégées par les rois ; preuve de cette protection, III, 236 ; leur luxe ; joyaux qu'elles portaient, 271 et suiv. ; au seizième siècle sont nombreuses à Paris ; filles de joie attachées à la cour sous la dépendance d'une dame ; ordonnance à leur sujet ; il leur est défendu de parcourir les villages voisins de Paris, de se livrer aux charretiers, aux mu-

lières, etc., IV, 72 et suiv.; édit qui leur ordonne de quitter leurs maisons; édit mal exécuté, 75; lieux ordinaires de leur habitation, 74. Voyez *Filles publiques*.

Femmes d'amour : Brantôme qualifie ainsi les filles et dames de la cour de François I[er]; elles se font payer leurs faveurs; elles sont presque toutes atteintes du mal vénérien, IV, 20.

— *et filles de Paris* : leurs déréglements sous Louis XIII; V, 59 et suiv.; leur dévotion ou leurs pèlerinages sont pour elles des prétextes ou des occasions de libertinage, 60.

— *des halles* : disent des injures à ceux qui ne donnent pas le prix qu'elles demandent de leur marchandise, V, 56 et 57.

— *de la cour de Charles IX* : viennent examiner les cadavres des personnes égorgées autour du Louvre, et notamment le corps du baron Dupont, accusé d'impuissance; on dit que Catherine de Médicis était du nombre de ces femmes impudentes, III, 435.

— ne figuraient point sur le théâtre; nom de la première actrice qui s'y est présentée, V, 347, premières femmes qui dansent à l'Opéra; dans quel ballet, 348.

— *de qualité*, ruinées : demandent à être au rang des prostituées, VI, 308; prostituent leurs filles, *ib.*; tiennent des maisons de jeu, 309 et suiv.; sont joueuses lorsqu'elles ne peuvent plus être coquettes; leur portrait; trichent au jeu, 311 et suiv.; sont galantes; méprisent les devoirs du mariage; ce qu'en dit Montesquieu; ce que dit une dame pour se justifier de son incontinence, 312 et suiv.

— *du faubourg Saint-Marcel* : s'attroupent; pillent les magasins à sucre, le vendent à bas prix, VI, 343; troubles qui en résultent, *ib.* et suiv.

Fendeurs (ordre maçonnique des) : par qui établi, VI, 177.

— *des naseaux* : qualification donnée aux quarante-cinq gentilshommes de la garde de Henri III, IV, 111, la note.

Fénelon : veut adoucir les persécutions exercées contre les protestants; il en est puni par le jésuite Lachaise, V, 406, la note; éclaire les peuples et les rois, 490; principes qu'il inspire au duc de Bourgogne, son élève, 491.

Fenêtre : du haut de laquelle Charles IX faisait égorger les protestants par les Suisses, en les exhortant à n'en épargner aucun, III, 430; autre fenêtre du côté de la Seine, de laquelle ce roi tirait sur les protestants qui se sauvaient à la nage du côté du faubourg Saint-Germain; inscription placée sous cette fenêtre; par ordre de qui elle fut enlevée, 431.

Feuilloy (Jeanne de), dame de *Vellis* : prostitue sa propre fille, III, 271.

Féodalité : affreux résultats de ce régime; il ruine l'industrie, le commerce, cause d'horribles famines et des maladies contagieuses, I, 346 et suiv.; Louis VII porte la première atteinte à la féodalité, 433; n'offre aucun secours à un évêque opprimé par un vicomte, II, 25 et suiv.; autres résultats de ce régime, 30 et suiv., et 169; Philippe-Auguste lui porte la première atteinte, 70 et 71; ses principes s'étendent jusque sur les moindres institutions, II, 384; ses principes sont les aliments des troubles de la France, IV, 467 et 468; exerce son empire sous le règne de Henri III; Henri IV est forcé d'en réprimer les excès, 482; devient maîtresse du parti de la Fronde, V, 409; continue sous le règne de Louis XIV; ce roi attaque le régime féodal, plus que les personnes de ce régime; rend plus difficile la rebellion des princes et seigneurs, 461; ses excès sont réprimés par Louis XIV; Richelieu ni Mazarin ne s'étaient jamais occupés de réprimer l'action de la féodalité sur le peuple, 434 et suiv.; ses excès réprimés par les grands jours; attentats des seigneurs féodaux de la haute Auvergne, 435 et suiv.; tableaux de ses désordres, 436 et suiv.; ses attentats contre le peuple, pendant le règne de Louis XIV, 466 et suiv.; est tolérée par ce roi, dans son action contre ses sujets, 467 et suiv.; est réprimée lorsqu'elle agit contre la religion, 468 et suiv.; il en existait encore des traces profondes sous Louis XVI; plusieurs oppressions féodales sont supprimées sous ce règne; plusieurs sont maintenues; exemples, VII, 16 et suiv.

Ferdinand, comte de Flandre; fait prisonnier par Philippe-Auguste, est conduit à Paris, enchaîné sur un chariot, et enfermé au Louvre; est forcé de céder ses états à ce roi pour obtenir sa liberté, II, 142 et suiv.; III, 478.

— *V*, surnommé le Catholique : roi sans honneur et sans probité, III, 157, la note.

Féret, prêtre : réunit la communauté de *Sainte-Geneviève* à celle de la *Sainte-Famille*, V, 457.

Ferme de l'Hôtel-Dieu : sa situation, IV, 414; [illegible] 217, la note.

Fermes des environs de Paris : dévastées par les [illegible] de la garde du roi ; les bou[illegible] en retirer aucun revenu [illegible] Hôtels-Dieu et hôpitaux [illegible] inspectées, IV, 70 et 71, la note [illegible]

Ferm[illegible] : entourent Paris d'une muraille [illegible] quoi, VII, 2; vers et épigrammes [illegible] sujet, 3.

Ferrand de Savarie, conseiller au parlement : massacré dans le tumulte de la place de Grève, V, 189.

Ferrare (le cardinal de) ; dépense dix mille écus pour faire jouer une tragi-comédie à Lyon, III, 812.

Ferrier (*Jean*), avocat : un des plus féroces massacreurs pendant la Saint-Barthélemi ; fut fait prisonnier dans la suite, à cause de ses correspondances avec l'Espagne, III, 438.

Ferrière (*La*), gentilhomme du Maine, protestant : dans sa maison s organise la première église protestante à Paris ; à quelle occasion, III, 384.

— (*Jean de*), vidame de Chartres : dit que la blessure de l'amiral de Coligni est le présage des massacres ; propose aux protestants de quitter Paris ; on ne suit pas son avis, III, 445.

Ferron (*Jourdain*), damoiseau : est pendu à Paris, III, 45.

Fert ou *Ferte* : ancien nom de la porte Saint-Michel, II, 154.

Ferté (le maréchal *de La*) : commande une partie de l'armée royale [illegible]; pose son camp au village [illegible] un pont sur un bras de la [illegible]; conduit des forces au faubourg [illegible]-Antoine, et renforce l'armée de T[illegible], 134.

— (la maréchale *de La*) : compromise dans l'affaire des poisons, décrétée d'ajournement personnel, V, 439.

— (le duc *de La*) : ses débauches mêlées de cruautés, V, 441 ; reçoit des reproches de Louis XIV, 442.

— (la marquise *de La*) : indécence qu'elle commet au spectacle, V, 450 et 451.

Féru, procureur des chanoines de Sainte Geneviève : imagine de faire réédifier l'église de cette sainte ; son projet est adopté, VI, 87.

Fervaques (religieuses de) : admises à Paris ; à quelles conditions, IV, 386.

Fête des fous : célébrée dans l'église de Notre-Dame, indécences et scandale étrange de cette fête, II, 52 et suiv. ; quelques personnes sages tentent de l'abolir ; son abolition n'est due qu'aux progrès des lumières, 56 ; prohibée par le concile de Paris, de l'an 1212, 184 ; — *des fous de l'Université*, excès auxquels les écoliers se livraient, jouaient aux dés sur l'autel ; événement qui trouble cette fête, III, 288 et suiv. ; — différentes et scandaleuses, célébrées dans les églises, II, 54.

Fêtes ou *réjouissances* publiques à Paris : la première que mentionne l'histoire ; à quel sujet elle eut lieu, II, 191 ; — et *cérémonies* célébrées par les clercs de la chambre des comptes, II, 390 et suiv. ; par les clercs de la Basoche, 394 et suiv. ; — *à bâtons* invention des prêtres, fermiers des cures, pour en accroître le revenu, III, 39 ; — et *usages de Paris*, III, 281 ; — *du solstice d'été*, III, 287. Voyez *Feu de la Saint-Jean*. — *de l'église* : supprimées à Paris, afin que les ouvriers constructeurs ne soient pas détournés de leurs travaux au Louvre, V, 242, plaintes à ce sujet, *ib.* ; autre suppression de fêtes dans le diocèse de Paris ; vers publiés à ce sujet, VII, 18 ; — *du mariage* de Louis XVI ; affreux événements qui les accompagnent, VI, 133 et 134, la note ; — *foraines, de Tempé, fête du Mai*, données par Torré, VI, 207 et 208 ; *d'Adam* : orgies célébrées à Saint-Cloud, par la cour du régent, VI, 251.

Feu-Ardent, prédicateur de Paris pendant le siége de cette ville, IV, 161 ; — *grégeois* mis en usage en France à la fin du douzième siècle, II, 67 ; Torré l'invente de nouveau ; Louis XV s'oppose à ce qu'il soit mis en usage, VI, 207 ; — *de joie*, où l'on brûle des mannequins de figures humaines, III, 284 et suiv., et 287 ; — *de la Saint-Jean* : description de cette cérémonie ; les animaux qu'on y brûle, IV, 78 et suiv. ; son origine, ignorée par ceux qui la célèbrent, 79 ; — *sacré*, *feu Saint-Antoine*, *feu d'Enfer*, ou maladie *des Ardents* : les moines de Saint-Antoine institués pour soigner ceux qui en étaient attaqués, III, 84.

Feux de joie : allumés à Paris, à la nouvelle de l'assassinat de Henri III, IV, 146.

Feuillade (*François* vicomte *d'Aubusson*,

duc *de La*) pair et maréchal de France : son admiration fanatique pour Louis XIV ; élève une statue à ce roi ; fait construire la place des Victoires ; fait célébrer l'inauguration de ce monument ; veut se faire enterrer au-dessous de cette statue ; fait élever quatre fanaux pour éclairer la place ; assigne des fonds pour l'entretien de la statue et des fanaux, V, 266 et suiv. ; ses volontés ne furent pas entièrement exécutées ; les fanaux cessèrent de brûler et furent détruits, 270 ; son tombeau, II, 296.

Feuillants (couvent des) : comment ils vinrent à Paris ; description de leur église, ses tombeaux, III, 499 et suiv. ; feuillant célèbre, 501 ; démolition de ce couvent, *ib.* et suiv. ; sert aux séances du *club des Feuillants*, 502, la note ; — *de la rue d'Enfer* : leur origine, le but de leur fondation n'est point observé, IV, 363 ; leur église ; suppression de ce couvent, *ib.*

— (*société des*) : son établissement, VI, 339.

Feuillant (le petit), grand ligueur : assiste à la revue de la Ligue ; portrait ridicule de ce moine armé, III, 501.

Feuillantines, couvent de religieuses : son origine ; sa suppression, IV, 383.

Feuillet (l'abbé), chanoine de Saint-Cloud : ce qu'il répond à Monsieur, frère de Louis XIV, V, 456.

Fèvre (*Nicolas Le*), habile critique : enterré au cimetière des Innocents, II, 95.

Feydeau : rue de ce nom ; son théâtre n'existe plus, VI, 406.

Fiacre (saint) : donne son nom aux voitures de place ; pourquoi ; ses prédictions, IV, 358 et suiv.

Fichet (*Guillaume*) et autres attirent plusieurs imprimeurs allemands à Paris, et établissent leur presse à la Sorbonne, III, 157.

Fidèles : grades des initiés aux mystères du christianisme, VI, 158.

Fidélité (ordre maçonique de la), VI, 177.

Fiet (*Jean*), cuisinier au collége de Navarre : se donnait des convulsions à volonté, VI, 51.

Fiesque (le sieur *de*) : pour être nommé curé de Saint-Sulpice, forme un attroupement séditieux contre le titulaire ; violences qu'il commet dans l'église et ailleurs, V, 365.

Figuristes : classe de convulsionnaires qui, dans la crise, représentaient les actes de la passion de Jésus-Christ, VI, 30.

Filatures (salle de), au Conservatoire des arts et métiers ; ce qu'elle contient, VII, 136.

Filhoti, archevêque d'Aix, chef des gardes parisiennes en 1422, IV, 8.

Filles-Dieu : fontaine du couvent de ce nom, II, 120. — Couvent de filles : son origine ; composé d'abord de filles publiques converties ; vers composés sur l'inconvenance de cette dénomination ; leur relâchement, II, 219 et suiv. ; la peste fait périr plusieurs religieuses ; leur nombre est réduit ; leur maison détruite par les Anglais ; s'établissent dans l'intérieur de Paris ; leur couvent, où s'étaient introduits de grands désordres, est donné aux religieuses de Fontevrault, 220 et suiv. ; leur couvent violé par des jeunes gens ; on construit une nouvelle église ; crucifix placé à la face extérieure de cette église ; on le fait baiser aux condamnés ; sur l'emplacement de leur maison ont été établies les galeries appelées la *foire du Caire*, 221 et 222 ; ces religieuses demandaient l'aumône dans les rues, III, 54 ; — *de la Crèche* : expulsées par l'archevêque de Paris, VI, 175 et 197 ; — *de Sainte-Marthe*. Voyez *Marthe* ; — *de Saint-Michel*. Voyez *Michel* ; — *de l'Enfant-Jésus*. Voyez *Enfant-Jésus* ; — *de bonne volonté*, à Sainte-Pélagie, V, 189 ; — *pénitentes* : origine de ce couvent ; les filles, pour y être admises, devaient faire preuve de libertinage ; les filles chastes en étaient repoussées, III, 148 et suiv. ; elles sont transférées dans le couvent de Saint-Magloire ; le désordre s'introduit parmi elles ; objets curieux de l'église de cette maison, 150 ; occupent l'emplacement de l'hôtel d'Orléans, 406 et 407 ; sont forcées d'abandonner ce lieu, 408 et suiv.

Filles de la reine (les) : pour se venger de *Jean de Meung*, s'apprêtent à le fouetter avec des verges, II, 207, la note.

Filles et dames de la cour de François I[er], et de Henri II, IV, 26 et suiv. ; sont prostituées par la reine Catherine de Médicis, pour les intérêts de sa politique, 30 et suiv. ; 264, 270 et suiv. ; figurent à moitié nues dans un festin ; éloges qu'en fait Brantôme, 31 et suiv. ; Brantôme a fait sur elles de bons contes sans les nommer, 32 et suiv. ; une d'elles compose une comédie obscène, et y joue un rôle, 33 ; sont dressées par le cardinal de Lorraine, et corrompues par son or, 55.

Filles de l'Opéra : sont soustraites à l'auto-

rité de leurs parents, et par ordre de Louis XIV ; peuvent être impunément libertines, VI, 283.

Filles de huit à neuf ans : séduites ou violées par divers particuliers, à Paris, IV, 78.

Filles convulsionnaires demandent des supplices, somme des bienfaits, VI, 36 et suiv ; des tortures qu'elles endurent, 37 et suiv. Voy. *convulsionnaires, convulsions*.

Filles publiques : nombreuses à Paris au douzième siècle ; Foulques de Neuilly en convertit plusieurs, et les réunit dans une maison qui est érigée en abbaye de Saint-Antoine ; se coupent les cheveux, et font des pèlerinages, nu-pieds et en chemise, 122 et 123 ; se prostituent sans honte dans les rues et carrefours de Paris, *ib* ; suivaient la cour ; étaient sous la juridiction du *roi des ribauds*, elles faisaient son lit pendant le mois de mai, une *fille publique royale* est prise pour une femme honnête par la reine Marguerite, qui lui donne le baiser de paix ; il est défendu aux filles publiques de porter la chape ; elles formaient, à Paris, une corporation, avaient des règlements, des privilèges, et célébraient la fête de Sainte-Madeleine, 187 et suiv ; chassées des maisons qu'elles occupent, 341, arrêtent les ecclésiastiques dans les rues, 342 ; sont logées à l'étage inférieur d'une maison dont l'étage supérieur est occupé par une école, 343 Voy. *Femmes publiques*, le Wauxhall d'hiver est un de leurs rendez-vous, VI 249, comment elles sont entraînées dans l'abîme de la prostitution, quels sont les hommes plus infâmes qu'elles, leur nombre du temps de Louis XV, leur nombre diminue, 308 et *ib* et suiv, la note, prison qui leur est destinée ; nature des délits qui causent leur réclusion, VII, 285, métamorphoses qu'elles éprouvent en entrant à la Petite-Force, leurs mœurs, leurs travaux, leur malheureux état, *ib*. et suiv.

Fillon, fille publique : a ses entrées libres chez le régent ; lui demande pour elle l'abbaye de Montmartre ; conversation tenue à ce sujet entre elle le régent et l'abbé Dubois, VI, 230.

Finances : leur déficit après la mort du cardinal de Richelieu, IV, 334 et la note ; leur mauvais état sous Louis XIII, V, 23 et 24 ; épuisées par Louis XIV, 482 et suiv.

Financiers, ou fermiers des contributions, leurs pillages ; comment punis ; iniquités de cette punition, IV, 304 et suiv. ; sangsues de la fortune publique ; sont forcés à de fortes restitutions ; plusieurs échappent à cette peine ; comment, VI, 5.

Fin-d'Aise nom d'une prison du Grand-Châtelet, III, 480.

Finesse decouverte c'est lourderie, suivant Rabelais, IV, 40, la note

Fiorelli (*Tiberio*), acteur de la Comédie-Italienne. Voy. *Scaramouche*.

Flagellants (origine des) ; célébrée à la cour du régent ; par qui inventée ; ce qu'en dit le régent à l'abbé Dubois, VI, 251 et 252.

Flagellation cruelle exercée contre des écoliers, II, 408, la note ; contre six juifs, 414 la note.

Flagellations auxquelles l'église condamnait des personnes pendant les processions, II 96 et suiv.

Flamands leur caractère, II, 344.

Flamel (*Nicolas*) bienfaiteur de l'église de Saint-Jacques-de-la Boucherie, réputé avoir découvert la pierre philosophale, ce qu'en dit Paul Lucas, n'est point mort, I, 396 et suiv., son épitaphe, 395, fait construire à ses frais une partie des charniers du cimetière des Innocents, et y fait placer le tombeau de son épouse, II, 94

Flaming Rainier fait construire une chapelle sur l'emplacement de la maison du Juif Jonathas, chapelle nommée *maison des miracles*, II, 336

Flandre (hôtel de sa situation ; les confrères de la passion y jouent leurs mystères III, 502 et suiv. ; ils quittent cet hôtel pour aller s'établir dans une partie de l'hôtel de Bourgogne, époque de la démolition de l'hôtel de Flandre, 504.

Fleurette, une des maîtresses de Henri IV, II 261.

Fleury (le cardinal *de*), ancien évêque de Fréjus précepteur de Louis XV : est nommé principal ministre et cardinal, VI, 46, son caractère, base de son administration ; laisse tomber la marine, sa conduite dans les affaires ecclésiastiques, 47 et suiv. ; sa mort, 57, son âge ; ses mœurs pures, 256 ; fait des remontrances au roi sur le dérèglement de ses mœurs ; ce que le roi lui répond ; consent à lui donner pour maîtresse la dame de Mailly, *ib*, et 257 ; accusé d'avoir fait empoisonner la dame de Vintimille, maîtresse de Louis XV 259.

Fleury (la dame *de*) : sacrifice que le prince de Rohan fait pour elle, VI, 295.
Fleury (*de*), cardinal : son tombeau II, 97.
Flint-glass : sa fabrication occupe la convention nationale, VII, 57, la note.
Florentin Voy. *Saint-Florentin*.
Fœneste (le baron *de*) : titre d'un ouvrage de d'Aubigné; portrait des nobles et des courtisans qu'il contient, IV, 278 et suiv ; personnage ridicule d'une satire de d'Aubigné; ce qu'il dit de la cour de Louis XIII, des gardes du marquis d'Ancre, des espions de cette cour, et des agents provocateurs, V, 37 et suiv.
Foinon (*Henri*), écuyer : faux monnayeur ; périt dans l'eau bouillante, III, 6, la note.
Foire ou *Marché* accordé par le roi Dagobert au monastère Saint-Denis : position de cette foire, I, 229; ses privileges 230 et suiv.; droits à percevoir sur cette foire, *ib.* et suiv.
Foire Saint-Germain : son origine ; sa suppression ; son rétablissement ; ses privileges, III, 146 et suiv. ; ses constructions détruites par un incendie ; rétablies ; son spectacle, son Wauxhall, ses cafés, son préau, etc., 147 et 148; premier théâtre qu'on y établit IV, 239, des comédiens ambulants viennent y jouer, 240 ; fermée pendant les troubles de la Ligue, rouverte sous Henri IV : son état ; les jeux de hasard qu'on y tient ; les désordres qui s'y commettent, 274 et suiv ; prix exorbitant de la location d'une maison de cette foire pendant quinze jours ; ce qu'on y trouve ; ceux qui s'y rendent ; aventures qui y arrivent ; le roi ne s'y rend plus, V, 482 et suiv.; description de son enclos; est détruite par un incendie; est reconstruite ; ses spectacles ; sa durée ; l'etablissement des galeries du Palais-Royal nuit à sa prospérité; époque de sa cessation, VI, 228 et 229.
— *Saint-Laurent* : situation de son enclos, VI, 229 et suiv.; son origine appartient aux prêtres de Saint-Lazare, puis aux prêtres de la mission qui la font construire; sa description en vers burlesques, 229 et 230 ; elle [est fermée et rouverte ; à quelles époques ; ses jeux : ses divertissements ; sa redoute chinoise, 231 ; ses cafés et son Wauxhall d'été; ses spectacles ; est abandonnée, *ib.*
Foire de Saint-Lazare : achetée par Philippe-Auguste est transférée au lieu de Champeaux, I, 491.
Foire Saint-Ovide : son origine ; ses spectacles ; ses marchandises, VI, 231 et suiv.; est transférée de la place Vendôme à la place Louis XV ; est consumée par un incendie ; générosité de Nicollet et d'Audinot en faveur des incendiés; cesse d'exister, 232 et 468.
Foix (la duchesse *de*) : lettre qu'elle adresse à l'empoisonneuse Voisin; explication qu'elle donne à quelques mots de cette lettre, V, 440.
Folard (le chevalier), commentateur de Polybe, entrait en convulsions dès qu'il entendait chanter les vepres, et chantait le *Magnificat*, VI, 35.
Folie-Eschalart, lieu où l'on établit un marché aux chevaux, IV, 449.
Foligny (*Denis de*) propose de rendre plusieurs rivieres navigables, V, 85.
Folles de la Salpetriere : cause de leur aliénation, VIII 88 et 89.
Fondule (*Jérome*), par ordre de François Ier, acquit dans les pays étrangers plusieurs livres, V, 297.
Fontaine (*la*) raffiné d'honneur sous Louis XIII, V, 74.
Fontaine des Innocents, reconstruite et ornée d'architecture et de sculptures, III, 370 et suiv.; transferee au milieu du marche des Innocents, 371 ; sa situation ancienne, VI, 368; son ancien état ; on propose de la transférer au milieu du marché des Innocents; ce projet est exécuté, *ib.* ; de quelle maniere ; description de son état actuel, elle a manque d'eau pendant vingt-quatre ans; vivifiée par les eaux du canal de l'Ourcq, 369 et suiv.; ses inscriptions de Santeul sont maladroitement retablies, 371.
— *de Birague*, son origine ; sa reconstruction, III, 502.
— *du Palais* : élevée à la place de la pyramide commémorative de l'attentat de Jean Chastel, IV, 229 ; inscription de cette fontaine ; est changée de place, *ib.*
— *de Saint-Magloire*, faubourg Saint-Jacques, eau qu'elle fournit, IV, 430.
— *de Saint-Michel*, IV, 430.
— *de Sainte-Geneviève*, IV, 430.
— *de Saint-Come*, IV, 431.
— *du palais des Beaux-Arts*, V, 235.
— *de Grenelle* : sa description, VI, 148 et 149, promet de l'eau et n'en donne point, 149.
— *de l'esplanade des Invalides* : sa décoration, V, 222.

Fontaine de la Croix du Trahoir : est reconstruite, VI, 372.
— *du Regard-Saint-Jean*, ou des *Enfants trouvés* : sa description, VI, 149 et 150.
— *du Diable* ou de l'*Échelle* : sa décoration de mauvais goût ; reste plusieurs années sans fournir de l'eau, VI, 150.
— *du marché Saint-Martin*, VI, 150.
— *des Petits-Pères* : une partie s'enfonce en terre : comment elle est relevée, VI, 372.
— *Desaix* : sa description, VII, 198.
— *de Maubue* : quelles eaux elle fournit, VII, 197.
— *de Sainte-Avoie*, VII, 197.
— *de l'Ecole* : sa description, VII, 202.
— *de l'Eléphant* : n'est point terminée ; sa description, VII, 208.
— *du boulevard de Bondi*. Voyez *Château d'Eau*.
— *du Lion Saint-Marc* : sa description, VII, 196.
— *de l'École de Médecine* : sa description ; son inscription effacée, VII, 196 et suiv.; est supprimée ; comment remplacée, 197, la note.
— *égyptienne* : sa description, VII, 204.
— *de Tantale* : sa description, VII, 208.
— *du Palmier* : sa descript., VII, 202 et suiv.
— *du marché de Saint-Honoré*, VII, 201.
— *de Saint-Jean-le-Rond*, VII, 205.
— *de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, son origine, VI, 146.
— *des Lions-Saint-Paul*, VII, 205.
— *de Popincourt*, VII, 203.
— *de l'hospice militaire du Gros-Caillou*, VII, 203.
— *du palais des Arts* : sa description, VII, 203.
— *de la rue de Vaugirard ou de Léda* : sa description, VII, 204.
— *de la place Saint-Sulpice* : sa description, VII, 204 et 205.
— *des Blancs-Manteaux*, VI, 147.
— *de la rue du Jardin-des-Plantes*, VII, 205.
— *du collége de Bourbon*, VII, 205.
— *de la rue du Ponceau* : sa description, eau qu'elle donne, VII, 206.
— *de la place des Vosges* ou de la *place Royale* : sa description ; est détruite ; ce qu'on lui substitue, VII, 206.
— *de la Samaritaine*, aux Catacombes de Paris, VII, 250 et 251.
Fontaine de Saint-Lazare, des *Filles-Dieu*, des *Innocents*, des *Halles*, II, 138 et 139.
— *des Carmélites* : eau qu'elle fournit, IV, 430.
— *des Haudriettes* : son ancien nom ; reconstruite ; sa description, IV, 431.
— *Censier*, du *collége de Navarre*, de la *rue Mouffetard*, IV, 430 ; VII, 203.
Fontaines : leur état et leur nombre sous le règne de Louis XIII, III, 157 et 158 ; leur état sous Henri IV, IV, 226 ; les concessions inconsidérées les privent d'eau ; on fait payer ces concessions, *ib.*, celles qui fournissent à Paris les eaux de Rungis, IV, 430
Fontaines : leur état sous Louis XIV ; tarissent par les vices de leur administration ; on en construit de nouvelles qui restent sans eau V, 324, 325 et 330 ; concessions d'eau retirées et accordées de nouveau ; on élève la fontaine du Palais-Royal dans le temps qu'on n'a point d'eau à lui fournir, 325 ; *état des fontaines sous Louis XIV*, 325 et suiv.; celles de la *place Maubert*, 327 ; de *Saint-Michel*, des *Cordeliers*, des *Capucins*, 328, *fontaine d'Amour*, de *Sainte-Avoie*, de *Richelieu*, des *Petits-Pères*, de *l'Échaude*, de *la Charité*, rue Taranne, de *Saint-Séverin*, de la *place du Palais-Royal*, *d'Alexandre*, 329 ; de *Louis-le-Grand*, *Desmarets* ou de *Montmorency*, de *Saint-Martin*, 330 ; de la rue *Garancière*, 331.
Fontaines sous Louis XV : causes de leur stérilité ; offraient un luxe de construction, et n'offraient point d'eau, VI, 146 ; de cinq fontaines projetées dans le faubourg Saint-Antoine, trois furent exécutées, celles de *Basfroid*, de *Trogneux*, de la *Petite-Halle*, VI, 147 ; du *marché Lenoir*, les fontaines au lieu d'eau offraient de l'architecture, 148 ; les magistrats de Paris en font construire de magnifiques sans se mettre en peine de leur procurer de l'eau, 370.
Fontaines marchandes : leur origine ; le fisc tourmente l'établissement ; se multiplient, VI, 372 et suiv.
— *particulières* ou *concessions*, *bouches d'eau* : leur nombre, VII, 209 ; quantité d'eau qu'elles fournissent en vingt-quatre heures, *ib.*
Fontaines sont vivifiées sous Napoléon, VII, 195 ; soixante-cinq fontaines sont mises en état de fournir de l'eau ; leur désignation,

197 et suiv.; sont au nombre des soixante-six, 201 et suiv.; l'établissement de quinze fontaines nouvelles est ordonné, 201; leur désignation, leur description, 201 et suiv.; — *Maubuée*, de *Sainte-Avoie*, de *Saint-Leu*, de *Grenatat*, de *Saint Denis*, 197; de *Saint-Martin*, de *Saint-Côme*, de *Saint-Séverin*, de *Saint-Benoît*, de *Sainte-Anne*, de *la place Maubert*, de *la rue des Fossés-Saint-Bernard*, de *Saint-Victor* ou d'*Alexandre*, du *marché Saint-Jean*, des *Blancs-Manteaux*, des *Haudriettes*, du *marché Saint-Martin*, du *Temple*, de l'*Echaudé*, des *Enfants-Rouges*, de *Boucherat*, de *Birague*, de *Saint-Louis*, des *Tournelles*, de *Trogneux*, 198; *de Basfroid*, du *marché Lenoir*, de *la Petite-Halle*, du *Ponceau*, de *la Croix du Trahoir*, *Desaix*, du *Diable*, des *Capucins*, de *la butte Saint-Roch* ou *Fontaine d'Amour*, de *Richelieu*, de *Colbert*, d'*Antin*, de *Montmartre*, 199; des *Petits-Pères*, des *Innocents*, du *Pilori*, de *Médicis*, de l'*Esplanade des Invalides*, de *Grenelle*, de *la Charité*, de *Saint-Germain-des-Prés*, des *Cordeliers*, du *Pré-Saint-Gervais*, de *Sainte-Périne de Chaillot*, du *Chaudron*, des *Récollets*, 200; de *Saint-Lazare*, de *Saint-Maur*, de *Saint-Michel*, de *Sainte-Geneviève*, du *Pot-de-Fer*, des *Carmélites*, de *la rue d'Enfer*, 201; du *marché aux Fleurs*, sa description; eau qu'elle donne, 206.

Fontaines (Bornes-). Voyez *Eaux et Fontaines de Paris*.

Fontaine de vin : lors de l'entrée du roi Jean à Paris; premier exemple de cette superfluité, III, 20.

Fontainebleau : obscénité des peintures et sculptures de ce château; tableau représentant Léda, que l'intendant des bâtiments fait brûler, IV, 40 et suiv.

Fontane, physicien, est nommé pour faire un rapport sur l'état du cimetière des Innocents, IV, 386.

Fontanes, littérateur : membre du Musée de Paris, VI, 380.

Fontenai, prêtre : ses propositions faites à la cour pour prendre facilement La Rochelle et Montauban, V, 30 et suiv.

Fontenelle (*Gui Edert de Beaumanoir de Lavardin*, baron *de* : ses crimes; vole les marchands sur les chemins, IV, 284.

Fontenelle, littérateur : est presque l'unique héritier des grands talents qui brillèrent sous Louis XIV, V, 499.

Fontenille (la dame *de*) : tient une maison jeu, IV, 301.

Fontevrault : Charles VIII donne aux religieux et religieuses de Fontevrault le couvent des Filles-Dieu, II, [illegible]

Fontailles (le sieur *de*) : a le [illegible] cassé d'un coup de pistolet dans les premiers mouvements de la Fronde, V, 96.

Force (la) : figure colossale, placée au porche du Panthéon, VI, 94.

Force (hôtel de *la*) : converti en prison, VII, 18; la prison de Saint-Martin supprimée; on la remplace par une partie de l'hôtel de la Force, appelée *Petite-Force*, 19; ses anciens propriétaires; est partagée en deux hôtels dont l'un et l'autre sont convertis en prison; 262 et suiv.; on y met le feu, VI, 341. Voy. *Prisons*.

— (*Grande-*). prison de la Salpêtrière, VII, 87 et suiv.

— (le sieur de *La*) : est assassiné pendant le massacre de la Saint-Barthélemi, à la sollicitation de Larchant, son beau-père, III, 452.

La Force (le duc de *La*), protestant; est enfermé dans la prison de Saint-Magloire; pourquoi? V, 408.

Forge (*Etienne de La*), protestant, est brûlé vif, III, 332.

Forges de Vulcain : spectacle pyrique de Toré, VI, 207.

For-l'Évêque, prison : époque de sa démolition, II, 86; par qui, VII, 18; les principaux acteurs français y sont emprisonnés; comment la demoiselle Clairon y est conduite, VI, 193 et suiv.; ils en sortent pour jouer; ils y retournent après la représentation, 194.

Fornication : n'était point, au treizième siècle, considérée comme un péché, II, 342.

— *et sodomie*, III, 40 et suiv.

Fortet (*collége de*) : son origine et sa destinée, III, 107 et suiv.

Fortifications de Paris : ordonnées par Louis-le-Gros, I, 408.

Fortunat : désigne formellement le palais des Thermes, I, 98 et 99; parle du jardin de la reine Ultrogothe, qui est *le* même que celui du palais des Thermes, *ib.* et 110 et suiv.

Fosse aux chiens ou *Fosse aux chieurs* cloaque de Paris, I, 451.

— (*la*) un des cachots du Grand-Châtelet,

III, 479; on descendait les prisonniers par le moyen d'une poulie; paraît être le même cachot appelé *chausse d'Hipocras*; les prisonniers avaient les pieds dans l'eau; ils y mouraient après quinze jours de détention, *ib.* et suiv.

Fossés d[illegible]*isons*, derrière l'abbaye de Saint-A[illegible] origine de ce nom, II, 123.

Fossés de Paris. servent d'égouts, VII, 116.

— *et fortifications de Paris*: donnés à la ville par Louis XIV, pour y ouvrir les rues; ce roi se les approprie ensuite, et les vend, V, 331.

— *jaunes*: leur situation; pourquoi ainsi nommés, IV, 484.

— *de Saint-Germain-l'Auxerrois* (rue des), indique les fossés de la seconde enceinte de Paris, I, 412; ces fossés et les terrains vagues qui les avoisinent sont vendus pour contribuer aux frais de la reconstruction du palais de la Cité incendié, II, 579.

Fossés creusés autour de l'enceinte de Paris: leurs dimensions; leurs revêtements, III, 80 et suiv.; leur creusement change la direction du canal de Bièvre, III, 82.

Fosses (*Claude des*), savant, oblige de fuir Paris, III, 336.

Fossoyeurs: manquent aux enterrements, III, 243; chargés d'enterrer les cadavres jetés dans la Seine pendant les massacres de la Saint-Barthélemi et arrêtés sur les bords de cette rivière, au-dessous de Paris; nombre de ces cadavres, 461 et suiv.

Foucaud (*Jean*), capitaine à Corbeil; ses brigandages contre Paris et ses environs, III, 210.

Foucaud, deux sœurs de ce nom, filles d'un procureur au parlement, protestantes, sont condamnées au supplice du feu; cruauté des ligueurs à leur égard, IV, 124.

Foucher Dubreuil: son contenu conservé dans le trésor des châsses de Notre-Dame; il fut remis à Drogon, archidiacre de cette église, comme signe d'investiture, II, 67.

Fouet: tous les vendredis et tous les jours de fête, saint Louis se faisait donner le fouet par ses confesseurs; les uns le frappaient rudement, d'autres le traitaient avec plus de douceur, II, 196 et suiv.

Fouilles faites à Montmartre; ce qu'elles produisent; plaisanteries à ce sujet, I, 89 et suiv.

Foulebon (la dame); une des maîtresses de Henri IV, IV, 269.

Foulques Néra: son fils lui fait la guerre; après l'avoir vaincu, il l'oblige de parcourir plusieurs milles, ayant une selle sur le dos, II, 22.

Foulques de Neuilly, grand prédicateur et convertisseur de filles publiques: fait des miracles qui trouvent des incrédules, même de son temps, II, 122 et suiv.

Fouquet de la Varenne: emploi infâme qu'il remplissait auprès de Henri IV; anobli par ce roi: le parlement fait des remontrances à cet égard; ce que le roi répond, IV, 201; les jésuites se servent de cet homme vil pour être réintégrés, et lui font de magnifiques promesses; Fouquet, séduit, détermine le roi à rétablir les jésuites, *ib.* et suiv.

Fouquet (l'abbé): invente, pendant la Fronde, le signe de ralliement du papier, pour l'opposer à celui de la paille, V, 141 et 142.

Fouquet, surintendant des finances: sa bibliothèque grossit celle du roi, V, 303; tient à ses gages les plus grands seigneurs et les plus grandes dames de la cour, 429 et suiv., la note; tranche du souverain; fête qu'il donne à Louis XIV; est conduit à la Bastille, son procès; iniquités de la plupart de ses juges; condamné à mort; sa peine est commuée en prison perpétuelle; bourse d'or qu'il laisse prendre à chaque seigneur de la cour, *ib.*

Fourches patibulaires: il en existait plusieurs aux environs de Paris; description de celles de Montfaucon; nombre de cadavres qui s'y voyaient, III, 421 et suiv.; souterrain où l'on jetait les cadavres; son enceinte était fermée; pourquoi; fourches au-delà de l'église de Saint-Laurent; gibet de Montigny, 422 et suiv.

Fourchettes: n'étaient point en usage autrefois; on mangeait avec les doigts; époque où l'on a commencé à s'en servir à table, III, 48, la note; origine de leur usage à table, IV, 85.

Fourcroy, son rapport sur les arts qui ont servi à la défense de la république, VII, 58 à 60, la note.

Fourges, gentilhomme; fait la contrebande, fait entrer des vivres à Paris, malgré les ordres du roi; est arrêté par ordre de Sully; aventure remarquable qui lui arrive en présence de Sully, IV, 165 et 166, la note; il est dénoncé par son fils, *ib.*

Fourneaux : en usage chez les Parisiens pour réchauffer les chambres, I, 136.

Fournier : prêche séditieusement, à l'église de Saint-Germain ; fragment ridicule de son sermon, III, 425, la note.

Fours : maisons ainsi nommées, ou l'on détenait des Parisiens de tout sexe, pour les revendre, V. 383 et suiv. ; nombre de ces fours à Paris, 384.

Fous ; il faut l'être pour accepter la cure de Saint-Eustache ; origine de ce proverbe, II, 203.

— (*fête des*) et *des sous-diacres ou diacres saouls* : description des diverses scènes de cette fête, II, 82 et suiv. ; cette fête est plus scandaleuse que celle des sous-diacres, 83, ce que l'évêque de Sully dit de cette fête, 90 et 91.

— *du roi* : Charles v avait des fous ; il leur faisait élever des monuments sépulcraux ; ce qu'étaient ces fous ; les évêques en avaient, III, 65.

— *et folles* de Henri IV : leur nom, leur pension à la cour, IV, 187 et 188.

— *des deux sexes*, quels hôpitaux leur sont destinés, VII, 63, un des fous de Bicêtre, consulté par une duchesse sur les numéros qui doivent sortir à la loterie ; ce qu'il lui répond, VI, 389, la note.

— *de Bicêtre*. partie de cet hospice qui leur est consacrée, VII, 92 et suiv. ; nombre de leurs lits ; état de leurs logements, de leurs lits ; les fous furieux ne sont plus enchaînés ; causes de leur aliénation, *ib.*, 93 et suiv.

Foi promise. on ne doit pas la garder aux hérétiques, suivant les principes de la cour de Rome, III, 334 et 335, la note ; 455, la note.

Foy (*Godmart de*), chevalier et bailli de Vitry et de Chaumont ; par son excessive tyrannie soulève tous les habitants de ces bailliages ; arrêté par ordre du parlement, III, 48.

Fragments de bas-reliefs, trouvés à Montmartre ; représentant des enfants, I, 90.

Fraise, vêtement de cou, sous le règne de Henri III : les écoliers, pour se moquer de ce roi, portaient des fraises de papier semblables à celles du roi, et criaient : *A la fraise on reconnaît le veau*, IV, 97, la note.

Français, leur caractère, II, 343 ; représenté tout nu, dans une galerie, tenant une pièce d'étoffe sous son bras ; pourquoi, III, 293 ; sont les plus courtois des peuples de l'Eu- IV, 477 ; leur caractère distinctif, VI, 6, la note ; ne sont pas tous frivoles sous Louis XV ; plusieurs résistent au torrent des mœurs perverties, 321, VI, et suiv.

France : son état déplorable sous Louis XIII, V, 90 et suiv. ; pendant la minorité de Louis XIV, elle est livrée à une femme étrangère, à un enfant et à un cardinal italien, 92 et suiv. ; contraste qu'elle présente sur la fin du règne de Louis XV, 327 et suiv.

France du milieu : en quoi elle consistait I, 333.

Francesque. Voy. *Gallon de Francesque*.

Franc-maçonnerie : son origine, VI, 166 et suiv., à quelle époque elle fut établie en France ; ses premières loges ont des Anglais pour fondateurs et pour grands-maîtres, 173 et 174 ; est persécutée, 174 et suiv., désordre qui s'introduit dans les loges, 175 et suiv. ; se répand dans les provinces, 177 ; orgueil, puérilités de ses pratiques, 184 et suiv., son utilité, sa bienfaisance, *ib.* et suiv., résiste aux orages de la révolution, pourquoi, 180 et 184, la note.

Franches repues. Voyez *Repues franches*.

François (*saint*) : quelle était la forme de son habit et celle de son capuchon ; longs débats à ce sujet, II, 211.

François de Paule : envoie des minimes à Paris, III, 158.

François Ier. monte sur le trône ; son caractère, ses inclinations, ce qu'en dit Louis XII ; à quoi ressemblent les actions de ce roi, la noblesse se réjouit de son avènement au trône ; nommé *Père des lettres*, III, 305 et suiv. ; ce qu'il fit pour mériter ce titre et pour s'en rendre digne ; fort incertain dans ses opinions religieuses, 306 et suiv., est fait prisonnier ; lettre qu'il écrivit à sa mère et à Charles-Quint, 308 et suiv. ; sacrifie les intérêts de la France à ceux de la cour de Rome ; ne s'occupe du gouvernement que dans les dernières années de sa vie, 310 et suiv. ; allume les bûchers du fanatisme ; autres maux qu'il fait à la France, 311 et suiv. ; ses bonnes qualités, sa mort, 313 et 314, fait saisir la bourse des questeurs de pardon, et la donne à l'Hôtel-Dieu de Paris, II, 103 et 104, la note ; fausse nouvelle de sa mort, portée par des hommes montés à cheval,

232 et 233, la note ; ce qu'il dit de la salle que le cardinal Duprat fait bâtir à l'Hôtel-Dieu, 282 ; Duprat dispose de sa volonté, III, 324 ; prohibe l'impression de toutes espèces de livres, 329 et 330 ; fonde le collége de France, et suspend un peu ses persécutions contre les luthériens, 326 ; adopte un livre de prières en français, *ib.* ; fait emprisonner quelques écoliers du collége de Navarre qui, sur leur théâtre, avaient joué la reine de Navarre, sa sœur, 327 ; voulant faire fondre des canons, emprunte à la ville de Paris plusieurs granges de son arsenal, et ne les rend pas, 418 ; favorise les progrès des lettres, puis veut les arrêter, IV, 24 et suiv. ; était cruel, 25 ; maintient la corruption des mœurs, par l'exemple de ses dissolutions et par les dames et les gens d'église qu'il attire à sa cour, *ib.* et suiv. ; ses excès ; comment et pourquoi il les réforme, 28 ; fait de sa cour un lieu de débauche ; atteint du mal vénérien, 29 et suiv. ; langage grossier en usage à sa cour, *ib.* et 30 ; jurons de ce roi, *ib.*, achète du duc de Ferrare un tableau représentant *Léda*, peint par Michel-Ange, placé à Fontainebleau ; Sublet des Noyers, intendant des bâtiments, le fait brûler, 40 ; en donnant les bénéfices ecclésiastiques aux hommes mariés, aux femmes, il n'avait point pour objet l'épuration des mœurs, 41 ; est blessé au visage dans un combat simulé ; pour cacher la cicatrice de sa blessure, laisse croître sa barbe ; il est imité par les courtisans et bientôt après par tous les Français, excepté par les chanoines des cathédrales et par les membres des parlements, 84 et suiv. ; commence une bibliothèque à Fontainebleau et y réunit la bibliothèque de Blois qu'il y fait transférer ; il l'augmente d'un grand nombre de livres manuscrits ou imprimés qu'il envoie recueillir par des savants dans les pays étrangers, ainsi que des livres du connétable de Bourbon, dont il avait confisqué les biens, V, 297 ; jouet des partis qui l'assaillent ; il penche vers le protestantisme ; écrit à Mélanchton pour l'attirer auprès de lui ; événement qui détourne l'effet de cette résolution, III, 329 ; ce roi, irrité par des placards audacieux, répandus par les protestants, vient à Paris pour en tirer une vengeance éclatante, *ib.* et suiv. ; excité par Anne de Montmorency, connétable, par le cardinal de Tournon, il vient à Paris, abolit l'imprimerie dans tout le royaume ; la rétablit en l'assujettissant à une censure rigoureuse ; ordonne l'arrestation de tous les protestants de Paris ; ordonne une procession extraordinaire, 330 et suiv. ; dîne dans la maison [illegible] de cette ville ; ses paroles [illegible] contre les protestants, 331 ; [illegible] ses ordonnances contre les protestants ; défend à tous Français de leur donner asile, sous peine d'être brûlés vifs ; donne à son ordonnance un effet rétroactif ; établit une *chambre ardente* ; consent à ce que la fortune et la vie de ses sujets soient mises à la disposition d'un prince étranger, 333 et suiv. ; accorde des lettres de rémission pour l'imprimeur Dolet, 335 ; ses persécutions obligent un grand nombre de gens de lettres à quitter Paris et la France ; noms des principaux persécutés, *ib.* et suiv. ; ses persécutions contre les protestants excitent les plaintes des princes allemands ; ce roi leur fait une réponse évasive ; veut entendre l'opinion du curé de Saint-Landri sur le purgatoire ; moyen adroit qu'emploient ses courtisans pour détourner le curé de s'expliquer devant le roi, 339 et suiv. ; rougit de ses persécutions ; avis qu'il donne à son fils, que celui-ci ne suit pas, 341 et suiv. ; fonde le collége de France, mais ne fait point élever de bâtiment pour ce collége, 381 et suiv. ; VI, 322 et suiv. ; changements qui s'opèrent sous son règne dans le physique et le moral de Paris, III, 384 ; fait réparer le Louvre, puis le fait démolir entièrement, pour le reconstruire sur un nouveau plan ; fait abattre la grosse tour du Louvre, 387, laisse subsister plusieurs parties de ce vieux château, et notamment l'ancienne façade du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, 370 ; est le premier roi de France qui ait commencé une collection de médailles antiques, V, 312, son armure, 317 ; VI, 439 ; son tombeau, transféré au Musée des monuments français, VII, 126.

François Ier (maison de), aux Champs-Élysées, VIII, 98.

François II, roi de France : son caractère : son tombeau, III, 70 ; monte sur le trône à l'âge de seize ans, dirigé par sa mère et par les Guises ; la guerre de religion éclate sous son règne, 380 et suiv. ; sa mort, 381.

Françoise de la Marck : étant enceinte, est tuée par son mari, dans le logis du roi,

qui ne punit point ce crime, IV, 75 et suiv.

Franconi, directeur du Cirque-Olympique, VII, 258 et 259.

Franconville, village voisin de Paris, où fut planté, dans un jardin, le premier arbre de la liberté, VI, 347, la note.

Franklin, assiste à une séance du Musée de Paris, VI, 381; introduit à Paris l'usage des paratonnerres; vers latins à ce sujet, VII, 42.

Francs: sont plutôt des assassins, des bourreaux, que des juges, I, 227; ils entravent le commerce par leur brigandage, 135 et 138.

Francs-Sicambres: violent les traités qui les unissaient aux Romains, passent le Rhin et s'emparent de plusieurs villes de la Gaule, I, 138; ils partagent tout et ne connaissent point de compensations, 141 et suiv.; leur régime est très-défectueux; ils laissent subsister les institutions qui ne contrarient pas leurs habitudes, 145 et suiv.; ils ne veulent point être servis par des esclaves, comme l'étaient les Romains, mais par les fils de leurs parents ou de leurs nobles; mettent la *domesticité* en honneur, 149 et suiv.; les princes francs se font une guerre continuelle; les frères se battent contre les frères, les neveux contre leurs oncles, les fils contre leur père, 150 et suiv., n'ont aucun principe de justice, 224 et suiv.; suivant le portrait qu'en ont fait les Grecs et les Romains, ils sont hospitaliers, menteurs, de mauvaise foi, féroces et pillards; divers témoignages des anciens à leur sujet, 233 et suiv.; leur haute stature, leur force, leur agilité, leur ardeur dans les combats; ils sont civilisés et maintiennent la paix et la justice, 234; ceux de Chilpéric, entendant l'accusation que fit ce roi contre l'évêque Prétextat, veulent briser les portes et lapider cet évêque, 265; le plus criminel des ducs ou comtes francs, mis en parallèle avec le plus criminel des ducs et comtes gaulois, 289 et suiv.; la plus belle action d'un Franc mise en parallèle avec la plus belle action d'un Gaulois, 290 et suiv.; leur pillage sans distinction de pays amis ou ennemis, 293 et suiv., la note; leur rapacité; coupent l'arbre pour avoir le fruit, 293, leur perfidie, 294 et suiv.; tuent leurs rois; ce que dit Guntchramn à ce sujet, 296; font raser et emprisonner le roi Thierri, 297; amènent la barbarie et l'ignorance dans la Gaule, 300 et suiv.; le naturel barbare des Francs, comprimé par Charlemagne, n'est point changé; et, après cet empereur, il reparaît avec sa première énergie, 333 et 334; défendent Paris contre les Normands; leurs mœurs corrompues; leur luxe, leurs vêtements; la canne qu'ils portent, 365 et suiv.

Francs-frères, nom que prennent les membres du Cercle social, VI, 376.

Francs-juges, francs-comtes, composaient les *saints tribunaux secrets*; motifs de leur institution, VI, 160.

Francs-maçons, leur origine, VI, 436. Voy. *Franc-maçonnerie*.

Franc-Mitoux, espèce de mendiants valides, V, 378; comment ils exerçaient leur métier, 380.

Francus, fils d'Hector: prétendu fondateur de Paris, I, 44.

Frascati, maison de jeu, VI, 394.

Frédégonde, reine de France: richesses qu'elle donne à sa fille Rigonthe en la mariant; elle s'excuse, à cet égard, auprès des leudes, dont elle semble redouter les reproches, I, 146, la note, et 292 et suiv.; son tombeau; sa description, 161 et 162; assiste à la messe dans l'église de Paris; y refuse de pardonner au comte Leudaste, 221 et suiv.; fait assassiner ce comte, 222; Audon, comte de Paris, est son vil satellite, 225; concubine, puis épouse du roi Chilpéric, détermine ce roi à faire étrangler son épouse, 250; plus scélérate que son mari Chilpéric: le fait assassiner, 251, plus scélérate que sa belle-sœur, la reine Brunichilde; sa conduite n'offre aucun trait louable; fait assassiner son beau-frère Sigebert; elle est redoutée du roi Gontran, 256 et suiv.; appelée *l'ennemie de Dieu et des hommes*, les assassinats qu'elle commet; étrangle la tante de Childebert; fait poignarder ses cousins; emploie des ecclésiastiques pour ses assassinats, *ib.* et suiv.; elle fait assassiner son mari, et l'évêque de Rouen, à l'autel, le jour de Pâques, pendant qu'il célébrait la messe, 258; fait couper un pied et une main à un ecclésiastique qui n'avait pu exécuter un assassinat qu'elle lui avait ordonné, 257 et suiv.; elle tente d'étrangler sa fille Rigonthe, 258; un de ses enfants meurt de la dysenterie; supplices horribles qu'elle fait endurer à des femmes de Paris, prétendues magiciennes, et au préfet Mummolus, qu'elle accuse d'être les auteurs de cette mort, 259 et suiv.; est

l'âme de l'intrigue formée contre Prétextat, évêque de Rouen; elle cherche à corrompre Grégoire de Tours, 267; elle fait assassiner Prétextat dans son église, 268; après avoir fait assassiner son mari Chilpéric, elle se réfugie dans l'église de Paris, y traite cruellement les fidèles domestiques de sa fille Rigonthe, 293 et suiv.

Frans d'or volés à Rigonthe par une partie de son escorte, I, 293.

Fremiot (*Jeanne-Françoise de*), veuve du baron de Chantal, contribue à fonder à Paris le couvent de la Visitation, IV, 368.

Fremond (*Nicolas*) et son épouse font rebâtir l'église de la Visitation de Sainte-Marie, V, 181.

Fremont, lieu situé entre Paris et Fontainebleau, où le chevalier de Lorraine avait une maison de chasse, tyrannie qu'il y exerce, y reçoit Louis XIV, V, 413.

Frenicle, un des premiers membres de l'Académie des sciences, V, 291.

Frère Henri de Valois, c'est ainsi que, par dérision, les ligueurs nommaient le roi Henri III, IV, 111 et 122.

Frères asniers, surnom des frères de la Trinité, II, 123; — *ignorantins* ou de la doctrine chrétienne tiennent les petites écoles de Paris, II, 432, — *pontifes*, association dont les frères hospitaliers de Saint-Jacques-du-Haut-Pas sont une émanation, III, 414; — *de la foi*, nom sous lequel les jésuites ont tenté de se rétablir en France, VI, 82.

Friburger (*Michel*), un des premiers imprimeurs qui furent attirés à Paris, III, 157.

Fripiers, leur grand nombre à Paris sous Louis XIV, V, 477.

Frochot, préfet de la Seine, organise les hôpitaux sur un meilleur plan, VII, 61; ordonne l'établissement des Catacombes, 228.

Frodobertus, évêque de Tours, est accusé par Importunus, évêque de Paris, d'avoir enlevé l'épouse de Grimoalde, maire du palais; d'être avec elle en commerce scandaleux, d'entretenir une jeune fille, etc., I, 286; conseil que lui donne Importunus, *ib.* et suiv.

Frodulfus ou *Frou*, avec son compagnon *Medericus* ou *Merry*, fonde la chapelle de *Saint-Pierre*, I, 214.

Froger (*Charles*), secrétaire de la chambre du roi; sert de prête-nom au sieur Barbier, pour l'exécution de son plan de l'accroissement de la partie septentrionale de l'enceinte de Paris, IV, 483 et 484.

Froissart : son éloge des fortifications qu'Étienne Marcel fit exécuter à l'enceinte de Paris, II, 457 et suiv.

— *de Prunaval*, ancien mousquetaire; tenait une assemblée de convulsionnaires dans sa maison; est mis à Saint-Lazare, VI, 48.

Froment (*François*), agent des émigrés, VI, 340 et 341.

Fronde : son origine, V, 93 et suiv.; les guerres qu'elle occasionne accroissent à Paris le nombre des mendiants, des vagabonds et des habitants des campagnes qui venaient se réfugier dans cette ville, 211.

Fronder, ce que c'était, IV, 40.

Frondeurs, ce qu'on entendait par cette qualification; sont en majorité dans le parlement, V, 93 et suiv.; ce nom devint honorable, un *bon frondeur* signifiait un homme de bien, 103; lèvent des troupes, composent une armée à Paris, se défendent contre l'armée de Mazarin commandée par le prince de Condé, 106 et suiv.

Fronsac, le duc de, amant de la dame Thiroux de Montregard, et rival du comte de la Marche, VI, 278; assiste à un souper chez la Brissaut; n'avait pas les qualités de son père, le duc de Richelieu, met le feu à une maison pour enlever à ses parents une jeune Parisienne, 284 et suiv.

Frontenac, hôtel de, où le cavalier Bernin est honorablement logé, V, 239.

Frotonius, évêque d'Angoulême, fait empoisonner *Marachartus*, évêque de cette ville, et lui succède dans son siège, I, 274.

Fualdès, prêtre desservant la paroisse de Sainte-Marguerite, refuse les sacrements à un malade, dénoncé au parlement, qui ordonne une information, VI, 63.

Fulbert, chanoine de Paris, fait mutiler Abélard, I, 391.

— évêque de Chartres, ne peut obtenir aucun secours contre les persécutions du vicomte de Chartres, ce qui prouve le vice du régime féodal, II, 25 et 26; il est réduit à implorer le secours de Dieu, et à frapper tout son diocèse d'interdiction, 26; excommunie *Geoffroy*, vicomte de Chartres; celui-ci dévaste et incendie les propriétés de l'évêché, 23.

Funambules extraordinaires qui, des tours de Notre-Dame, voyagent sur une corde jusqu'au pont au Change, III, 108.

Funérailles de saint Louis incivilité brutale de l'abbé de Saint-Denis en cette occasion, II, 337
Furetière (Antoine) son tombeau II, 290.
Fusna caunia loi ridiculement commentée I, 439
Fusil (Antoine) curé de Paris décrit une procession ridicule célébrée par les confrères de Saint Jacques de-l'Hôpital II, 428
Fusil les pièces de cette arme sont sous la Convention nationale, fabriquées par un procédé nouveau, VII, 57 la note.
Fustigations administrées dans les hôpitaux, sous Louis XIV, aux malades vénériens, VII, 77
Fuzelier (Henri), frère convers des chartreux sculpte pendant trente ans la menuiserie du chœur de ces religieux, II, 266.
auteur, compose plusieurs pièces pour l'Opera-Comique VI 200.

G

Gabart, protestant brûlé vif III 386
Gabaston chevalier du guet se présente pour apaiser le tumulte de Saint Médard entre dans l'église à cheval III 394, fait des prisonniers et les conduit à travers la ville, il est condamné à être pendu son corps traîné par la populace est jeté dans la rivière 395
Gabriau de Riparfond (Étienne, avocat fonde la bibliothèque des avocats V 319
Gabriel (Charles mis à la Bastille, pourquoi, VI, 40 la note
Gages de bataille Voyez *Combats judiciaires*
rétributions que les rois donnaient au parlement cette cour suspendait l'exercice de la justice chaque fois que les rois ne pouvaient payer leurs gages II, 375
Gaguin Robert religieux mathurin et historien ce qu'il dit de la reine qui faisait jeter les jeunes gens par la fenêtre de la tour de Nesle dans la Seine III 30, ses écrits, son poème composé en faveur d'une cabaretière, sa fut l'énumération et l'éloge de ses charmes les plus secrets, III 278
Gaillard Charles avocat du roi sa réponse aux propositions de Louise de Savoie mère de François Ier, III 310
l'abbé soupçonné de rédiger les *Nouvelles ecclésiastiques*, mis à la Bastille VI 48
Gaillon hôtel de ses chapelles, on établit, sur son emplacement l'église de Saint-Roch IV 400
quartier de) d'où lui venait ce nom V 355 et suiv, son ancien état changé *ib*
Gaillon porte de ce nom, VI, 214 et 215 chemin qui part de cette porte et conduit au village des Porcherons, 215.
—(portion du château de) : transférée au Musée des monuments français sa description VII 128
Gaisser Jean un de ceux qui attirèrent les premiers imprimeurs à Paris III 137.
Galand ou *Galandius* (*Pierre*), principal du collège de *Boncourt* en fait reconstruire les bâtiments II 430, occupe les bâtiments de l'hôpital de l'Oursine, III, 381 ; interrogé sur la rébellion des écoliers ; ce qu'il répond IV 13
Galants sans souci signification de ce mot au quatorzième siècle III 267, la note.
Galerie du Louvre ses commencements, III, 369, sa continuation IV 224 et suiv. ; défauts de sa construction, 226 et suiv. ; sa façade du côté de la rue Saint-Honoré, son commencement V, 227 et suiv ; la Convention ordonne qu'on y établira le Musée des tableaux est entièrement réparée, VII, 117 et suiv ; sa longueur, sa décoration ; sa division en neuf parties notice des tableaux qu'elle contient, 118 et suiv.
Galerie nouvelle du Louvre : époque de son commencement ; les travaux en sont suspendus, VII 289
Galerie d'Apollon son emplacement au Louvre, III, 309, elle est décorée sous le règne de Henri IV, IV, 225, destinée au Musée des dessins, ses anciens noms ; d'où lui vient celui d'Apollon, est détruite par un incendie, est réparée sa description, VII 120 et suiv.
Galerie du Luxembourg son origine ; changements qu'elle éprouve, IV, 420 et suiv.
— *des hommes illustres*, au Palais-Royal : IV, 458 et suiv.
— *d'entrée*, *grande galerie et galerie des échantillons*, au Conservatoire des arts et métiers. ce qu'elles contiennent, VII, 188.

Galerie Saint-Laurent : part de l'aqueduc de ceinture ; ses ramifications, VII, 192.
— *des martyrs*. part de l'aqueduc de ceinture ; ses ramifications, VII, 192.
Galérien dont sainte Geneviève rompt les fers : prétendu miracle dont l'intrigue fut découverte, II, 101, la note.
Galeries et jardin du Palais-Royal : leur construction, changements qu'ils éprouvent ; rendez-vous des étrangers ; centre d'affaires ; foyer des jeux de hasard, de plaisirs et de débauches, VII, 1 et 2.
Galilée (haut et souverain empire de) : composition de cette cour ; sa situation, II, 389, origine de son titre ; fêtes célèbres par l'empereur de Galilée et par ses sujets, *ib.* et suiv. ; son empereur détrôné ; un chancelier gouverne à sa place, 391 et suiv.
Galland (*Antoine*), voyage afin de recueillir des médailles pour le cabinet du roi V, 314, lègue à la bibliothèque 100 volumes de ses manuscrits orientaux, V, 303.
Gallien : médaille satirique de cet empereur, V, 314.
Gallon (Pierre de), *Francesqui*, docteur en Sorbonne, grand-vicaire de l'évêque de Viviers, VI, 303.
Galon, évêque de Paris : chasse les religieuses de Saint-Eloi, à cause de leurs débauches, I, 403 et suiv.
Galsuinde, épouse du roi Chilpéric : est étranglée par son mari et par Frédegonde sa concubine, I, 250.
Ganasse (*Albert*), chef d'une troupe de comédiens italiens : obstacles qu'il rencontre pour s'établir à Paris, III, 309.
Ganganelli, pape, sous le nom de Clément XIV : chasse les jésuites de ses états ; prédit sa mort ; meurt empoisonné, VI, 81 et 82.
Garçon, curé de Saint-Landri, I, 323.
Gardeau, curé de Saint-Etienne-du-Mont : ce qu'il dit au sujet des femmes qui se présentent à l'église la gorge nue, V, 487 et suiv.
Garde parisienne, établie par Etienne Marcel, III, 8.
Garde de Paris : comment composée au seizième siècle, IV, 3 ; incapable de maintenir l'ordre dans cette ville ; pourquoi, 6 et suiv.
— *bourgeoise de Paris* : dans la nuit des Barricades, plusieurs compagnies de cette garde furent placées dans le cimetière des Innocents ; quatre de ces compagnies quittent ce poste, et vont s'unir à la troupe des ligueurs, IV, 118 et 119 ; ne veulent pas recevoir le mot d'ordre du prévôt des marchands qui le donnait au nom du roi, et le demandent au duc de Guise, 121.
— *nationale parisienne*, improvisée pour la première fois VI, 333, marche à Versailles ; en quelle occasion ; amène le roi à Paris, 335.
Garde de Paris (soldats de la) : un pavillon de l'hôpital de Saint-Louis est destiné aux malades de cette garde, VII, 76.
Garde-meuble de la couronne : son établissement sur la place Louis XV ; description de cet édifice, VI, 138 et suiv. ; son intérieur, ce qu'il contenait, sa salle des armures, 139 et 140, salle des tapisseries ; salle des bijoux, *chapelles d'or* du cardinal de Richelieu, 140, heures de ce cardinal, présents de l'ambassadeur Saïd-Mehemet, 141 et 142 ; présents du dey de Tunis, 142, présents de Tippoo-Saïb, *nef d'or*, 143 ; diamant de la couronne 143 et suiv. ; le Sanci et le Régent, ce garde-meuble est pillé par des voleurs, 144 et 145, cet édifice est destiné au ministère de la marine, 145 et 146.
Gardes du corps enlèvent des Parisiens, les tiennent en chartre privée pour les vendre, V, 38.
Gardes françaises : deux mille entrent dans Paris, pourquoi IV, 116, postes qu'ils occupent à la journée des Barricades, 119 ; sont mis en déroute et conduits au Louvre en vaincus, 121.
Gardes suisses et françaises : envoyées pour occuper le pont au Change, le Pont-Neuf et le pont des Tuileries, sont obligées de se replier vers le Palais-Royal, V, 96 et 97, sont mises en fuite par les Parisiens, 98 et 99.
Gare : ses travaux commencés et non achevés, VI, 219 et 220.
Gare de l'Arsenal : son utilité : ses dimensions, nombre de bateaux qu'elle doit contenir, VII, 197.
Gargan (*Nicolas*), magicien : emploie des moyens sacriléges pour faire mourir le cardinal de Richelieu, V, 34.
Gargantua et *Pantagruel* : le style grossier de ces productions de Rabelais était le style des courtisans de François Ier, et de Henri II, IV, 30.
Gargouille : nom du dragon de Rouen, II, 90, la note.
Garin et son père *Salo*, vicomte de Sens : volent des marchands qui se rendaient à la foire de Provins, II, 23, la note.

Garin, abbé de Saint-Victor, y rétablit le bon ordre, I, 430.

Garin dit *Papinelle*, vicaire des villages d'Antoni et de Verrières, y exerce des vexations, est condamné à se battre contre les habitants, il refuse, il est destitué, II, 47 et 48.

Garin ou *Guarinus*, cordelier fougueux, prédicateur de Paris pendant le siége de cette ville, IV, 461 et 462, dit que la conversion de Henri IV est simulée, 472.

Garnier de Saint-Lazare et sa femme *Agnès* donnent une maison à l'église de Saint-Symphorien, I, 206.

Garrot, propriétaire de la maison où se retira le cardinal de Lorraine avec son neveu lorsque son escorte triomphale fut mise en déroute dans la rue Saint-Denis, IV, 53.

Gassendi: lieu de sa sépulture, II, 417.

Gastine (*Philippe de*), riche marchand, homme probe, tient dans sa maison une assemblée de protestants; il est pris, pendu et étranglé ainsi que son frère et son beau-frère; sa maison est rasée; sur son emplacement on élève un monument en forme de croix, III, 537 et suiv. Voyez *Croix de Gastine*.

Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, s'amuse à voler des manteaux sur le Pont-Neuf, V, 64; assiste à un sermon de Jean-Pierre Camus, évêque du Belley; apostrophe plaisante que lui fait ce prédicateur, II, 473, la note.

Gaucher de Montjay, de la maison de Montmorency, se révolte contre le roi, qui assiége et démolit une partie de son château, II, 20.

Gaudisseurs, explication de cette qualification, III, 267.

Gaule (*la*), divisée par les fils de *Chlodowech* en quatre royaumes, puis en trois par la mort de Clodomir et par celle de ses fils, sous Chlotachaire elle ne forme qu'un seul royaume, sous ses fils elle en forme quatre, puis trois par la mort de Charibert, I, 140 et suiv.; elle en forme deux sous le fils de Chilpéric, puis un seul sous Chlothachaire II, deux sous Dagobert et Charibert, et un seul sous Dagobert, 143; elle ne formoit qu'un seul royaume sous *Dagobert*, en forme deux sous ses deux fils, *ib.*

Gaulmin (*Gilbert*): sa collection de manuscrits est acquise pour la bibliothèque du roi, V, 303.

Gaulois: ils ne représentaient point leurs dieux sous des figures humaines, I, 55; leur civilisation ne put surmonter la barbarie des Francs, leurs conquérants, 285; prennent insensiblement les habitudes criminelles des Francs, 288; le plus criminel des Gaulois qui figurent dans l'histoire de Grégoire de Tours mis en parallèle avec le plus criminel des Francs, 289 et suiv.; les actions du meilleur des Gaulois mises en parallèle avec celles du meilleur Franc, 290 et suiv.; ont des moyens assez rapides de communication, mais qui sont loin de nos télégraphes, VII, 142.

Gaulthier de Brauzat: son tombeau et son épitaphe au cimetière du Père La Chaise; nature de ce monument, VII, 259.

Gautier et *Philippe d'Aunay*, amants des princesses de la cour de Louis X, mutilés, écorchés vifs, décapités et pendus sous les [illegible], II, 405.

— *de Coinsi*: ce qu'il dit des écoles de Paris, II, 310 et suiv.; consacre quatre cents vers dans son poëme de Sainte-Léocade en déclamations contre les prêtres, moines, moinesses, qu'il traite de *papelards*, d'*hypocrites*, etc., 334 et suiv.; ce qu'il dit de la sodomie en usage de son temps, même dans les cloîtres, 335, la note.

Gautier Cornu, archevêque de Reims, accompagne saint Louis à Villeneuve-Saint-Georges; difficulté qu'on oppose à ce que cet archevêque dîne avec le roi, dans un village de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, II, 336.

Gautier Garguille, nom de théâtre d'*Hugues Guéru*, comédien de l'hôtel de Bourgogne, débite les prologues sur la scène, ses chansons gaillardes; obtient le privilége de les imprimer, ce que porte ce privilége, IV, 462 et suiv.; se nomme *Flechelles* dans les rôles sérieux, 462; meurt de douleur en apprenant la mort de Gros-Guillaume, 464; vers à ce sujet, *ib.*; son tombeau, II, 399.

Gautier de Metz déclame, dans son poëme de *la Mappemonde*, contre l'hypocrisie des prêtres et moines de son temps, II, 334.

Gautier de Trousel, de la maison de Montmorency: est seigneur de Montlhéri; pille tous les passants et dévaste toutes les campagnes méridionales de Paris, II, 18 et suiv.

Gavillus, fils de Canius Perpetus: son tombeau, I, 124.

Gavots, dénomination des compagnons du devoir, VI, 168.

Gayant, un des premiers membres de l'Académie des sciences, V, 291.

Gazette de France, son origine, V, 82.

Géants, figures de ... promenées dans différents pays; maltraitées en divers lieux, jetées au feu en d'autres, considérées comme représentant des êtres odieux, III, 287.

Géant ou *Suisse de la rue aux Ours*, usage de le promener dans Paris, III, 285; fausse origine qu'on lui donne, 285 et 286; sa véritable origine; paraît remonter à la plus haute antiquité, 287.

Gebelin (Court de), savant membre du Musée de Paris, VI, 380.

Gelosi, nom d'une troupe de comédiens italiens, III, 310; obstacles qu'ils rencontrent en venant en France et à Paris, *ib.*; ils n'enseignent que paillardises; le roi les protége contre le parlement, 311.

Gendarmes de la garde du roi; leurs pillages, leurs dévastations, leurs extorsions, leurs cruautés, IV, 70 et suiv., la note; sont ennemis de Dieu et de nature, 71, la note.
— du comte de Saint-Paul pillent les environs de Paris, IV, 8.

Général de l'ordre des cordeliers de Paris essaie de réformer les cordeliers de cette ville; grandes difficultés qu'il rencontre, et danger qu'il court chez ces moines, est sauvé dans un coche, vient au parlement et se met à genoux devant cette cour, II, 214 et suiv.

Genest (saint), patron des ménestriers: sa statue, représentée sur le portail de l'église de Saint-Julien-des-Ménestriers dans l'attitude d'un homme qui joue du violon; cette statue est gravée, II, 438, la note.

Geneviève (Sainte-), sa légende suspecte, est le seul monument qui parle du siége de Paris, par *Childéric*, ou par son fils *Clodowech*, I, 138, la note; son monastère et son église, brûlés par les Normands, 311; abbaye; dérèglement de ses chanoines; son église devient le théâtre d'un combat entre les serviteurs du pape Eugène et les serviteurs de l'abbaye; ses chanoines sont régénérés par des chanoines de Saint-Victor; résistance opiniâtre des anciens chanoines, 428 et suiv.; ils s'emparent du trésor de l'abbaye, enlèvent de la châsse de Sainte-Geneviève quatorze marcs d'or; coupent la tête à la sainte, 429; les bâtiments ruinés sont presque entièrement rétablis par l'abbé Étienne, 430; nombre des cures auxquelles elle nommait; prérogative de son abbé; sa bibliothèque; tombeaux qu'on y a découverts en 1807, II, 404 et suiv.; les religieux de cette abbaye reçoivent le légat du pape qui vient dîner dans leur maison, et qui repoussent l'évêque de Paris qui y venait aussi, 336; l'abbé contraignit le curé de Saint-Étienne-du-Mont à percevoir sur les nouveaux mariés *le plat de noce*, qu'il partageait avec lui, III, 36; désordres des religieux de cette abbaye, II, 46; l'abbé de ce monastère fait d'injustes querelles à l'abbé de Saint-Victor, au sujet du canal de Bièvre, I, 450; l'abbé s'oppose à ce que les moines de Saint-Victor établissent une nouvelle branche au canal de Bièvre, III, 82 et suiv.; les abbés de cette maison ont leur champ-clos où se donnent les duels judiciaires, II, 320; les religieux de cette abbaye refusent d'envoyer la châsse de leur patronne au devant de la sainte couronne que portait saint Louis, II, 225; chef-lieu de la congrégation, 404; l'église existait sur l'emplacement de la rue de Clovis; sa description; châsse de Sainte-Geneviève, 99 et suiv.; promenée en procession, lors des grandes calamités, *ib.* et suiv.; devient insuffisante; projet de la rédifier, adopté par le gouvernement; la pénurie des finances s'oppose à son exécution; moyen auquel on a recours, VI, 86 et 87.

Geneviève (Sainte-), nouvelle église de ce nom. Voy. *Panthéon*.
— *des Ardents (Sainte)*, son origine; erreurs répandues à ce sujet, relevées par l'abbé Lebeuf; se nommait *Sainte-Geneviève-de-la-Cité*; fable inventée sur cette église par un curé, I, 400 et 401; époque de sa démolition, 402; comment elle est remplacée, V, 213.

Geneviève, communauté de *Sainte-*, école de charité, V, 190.

Gentils (de) tient un tripot de jeu, VI, 392.

Gennes (le père), oratorien: soupçonné de rédiger les *Nouvelles ecclésiastiques*; est arrêté, VI, 48.

Gensfleisch (Jean), dit *Guttemberg*, invente l'art de l'imprimerie; secondé par *Faust* et *Schœffer*, il perfectionne cet art, III, 131 et suiv.

Gentilly, village près de Paris, habité par des *Gentils sarmates*, I, 137 et la note.

Gentils. Voyez *Lètes*.

Gentilshommes voleurs, décapités à la Grève : un d'eux tue un créancier qui lui demande de l'argent ; un autre jette un cordelier en bas de l'échafaud, tente d'étrangler le bourreau ; quatre cents gentilshommes voleurs mis en déroute ou roués vifs, IV, 285 et suiv. ; il leur est défendu de faire porter leur épée par leurs pages ou laquais, V, 8 ; ceux qui sont voleurs sous le règne de Louis XIII, 65 et suiv. — onze, assassins d'Émeri-Béranger, sont condamnés au supplice, III, 45, comment ils se procuraient de l'argent en voyage, V, 423 et suiv.

Geoffrin (madame), les philosophes se réunissent chez elle, VI, 524.

Geoffroi Martel, comte d'Anjou, fait la guerre à son père qui le soumet et l'oblige à parcourir plusieurs milles portant sur le dos une selle de cheval, est foulé aux pieds par son père, II, 22.

— *de Plantagenet*, emploie le feu grégeois au siége de Montreuil-Bellai ; consulte Végèce pour battre une brèche de ce château, II, 67.

Geoffroi, vicomte de Chartres, est excommunié par Fulbert, évêque de cette ville ; ce vicomte irrité dévaste toutes les terres de l'évêque, pille et incendie ses villages, II, 25 et suiv. ; ni le comte de Chartres, ni le duc de Normandie, ni Hugues, fils du roi, ni la reine Constance, ni le roi Robert, n'ont le pouvoir de le protéger contre ce brigand, 26 et suiv.

— *de Beaulieu*, moine, confesseur de saint Louis, fouettait ce roi pour l'absoudre, mais le fouettait moins rudement que ses prédécesseurs confesseurs, II, 203.

Geôlage et gîte, les prisonniers qui manquaient d'argent pour les payer restaient en prison, III, 489.

Geôliers maltraitent les prisonniers, III, 482 et suiv.

George (Oratoire Saint-), placé au milieu du cimetière des religieux de Saint-Barthélemi ; ces religieux ayant fait construire un monastère, quittent la cité et s'y établissent en y transférant le corps de saint Magloire ; ce nouveau monastère reçoit le nom de ce corps saint, I, 524 et suiv.

Gerard, évêque d'Orléans : se montre favorable aux opinions de Luther, III, 323.

Gérard, évêque de Cambrai : sa lettre contre les évêques, II, 38.

Gerard, comte de Paris, en procès avec l'abbé de Saint-Denis, I, 330.

Gerard II, comte de Paris : prête serment à Charles-le-Chauve, viole ce serment et en prête un nouveau à Lothaire son frère et son ennemi, I, 341 et suiv. ; il détruit tous les gués de la Seine, submerge tous les bateaux et démolit tous les ponts de cette rivière, 341.

Gerard de Poissy, contribue, dit-on, aux frais du pavé de Paris, II, 136.

Gerard, abbé de Saint-Germain-des-Prés, établit la boucherie de Saint-Germain, II, 304.

Gérard de Moret, abbé de Saint-Germain-des-Prés, cause une guerre entre les habitants du faubourg Saint-Germain et les écoliers, exhorte ses sujets à tuer ces écoliers ; est condamné, II, 314 et 315.

Gergogne, rivière, quantité d'eau qu'elle fournit au canal de l'Ourcq ; résultat de l'analyse de ses eaux, VII, 211.

Gering Ulrich, un des premiers imprimeurs qui vinrent s'établir à Paris, III, 137.

Germain (saint), évêque de Paris, châtie les mœurs scandaleuses du roi Charibert, I, 260 et 263 ; sa bonne conduite, 264.

Germain-l'Auxerrois (Saint-), église, son origine, a pour premier patron saint Germain de Paris, et non saint Germain d'Auxerre ; fondée par *Chilpéric*, nommée, sous la seconde race *Saint-Germain-le-Rond*, ne possède point le corps de saint Germain, I, 209 ; son bâtiment fut reconstruit sous le roi Robert ; alors elle reçut le nom de Saint-Germain-l'Auxerrois, 210 ; son chapitre exerce un empire tyrannique sur toutes les églises qui s'établissent dans la partie septentrionale de Paris, *ib.*, le doyen de cette église s'oppose à ce que Saint-Eustache soit érigé en paroisse ; conditions dures qu'il impose aux prêtres de Saint-Eustache, II, 290 et suiv. ; il impose de pareilles conditions au curé de Saint-Sauveur, 289 ; l'église est reconstruite par le roi Robert, I, 360, le doyen exige le *plat de noce* des nouveaux mariés, et obligeait le curé de Saint-Eustache à percevoir ce droit, pour le partager avec lui, III, 35 et 36 ; église collégiale et paroissiale, presque entièrement reconstruite pendant la domination anglaise à Paris ; sa description, statues de ses prétendus fondateurs ; longs et scandaleux procès du chapitre, son résultat ; réparations qu'on y exécute ; ses monuments, 121 et suiv. ; conduite courageuse d'un curé de cette église, 120 ; son chapitre exerce un empire tyrannique sur les curés du nord de Paris ;

c'est contre la vérité historique qu'il se dit fondé par Childebert et son épouse, ce chapitre est réuni à celui de Notre-Dame, 120 et suiv., la cloche de cette église sonne la première le tocsin des massacres de la Saint-Barthélemi, 446, le curé de cette église, grand ligueur, déclame contre Henri IV, même après son entrée à Paris IV, 180.

Germain-des-Prés Saint-, église fondée par Childebert, a pu être dans l'enceinte du jardin du palais des Thermes, I, 109 et 110. — église et monastère reconstruit par le roi Robert et par *Morard* abbé, I, 380, sa reconstruction, sa dédicace, événement auquel elles donnent lieu, description de cette église, ses tours, dont deux demolies en 1822 et 1823, la diversité de son architecture, l'axe de sa nef n'est point en droite ligne avec celui du chœur, les hommes illustres qui y sont enterrés, son réfectoire, sa bibliothèque [illegible] son cabinet des antiques, son palais abbatial, I, 431 à 434, est en possession du droit de combats judiciaires, les moines se plaignent au roi Robert des exactions du vicaire d'Antoni et de Verrieres, ce roi ordonne le combat entre ce vicaire et les serfs de ces villages, II, 47 et 48, les habitants du bourg et de l'abbaye de ce nom sont en grande discussion avec les écoliers au sujet du Pré aux Clercs, 133 et 314, le prévôt d'un village appartenant à cette abbaye s'oppose à ce que l'archevêque de Sens y dîne avec le roi saint Louis, 333, son école est la seule qui soit connue à Paris sous la seconde race, ses professeurs et élèves; leurs ouvrages, I, 334 et 335, les moines chassent l'évêque de Paris de leur monastère, I, 431, II, 336, les abbés de ce monastère ont un champ-clos où se donnent des duels judiciaires, 320, le champ-clos ou la lice de cette abbaye en activité au quatorzième siècle, Charles le Mauvais, roi de Navarre, y harangue les Parisiens, III, 42, attaquée, dévastée par les écoliers, IV, 9 et suiv., les moines font bâtir quelques maisons au *petit Pré aux Clercs*, sujet de grand trouble de la part des écoliers, 11 et suiv., les moines jouissent du droit de patronage sur l'église de Saint-Sulpice, doivent contribuer aux frais de construction de cette église, V, 199 et suiv., l'abbé et les religieux de ce monastère [illegible] jouissaient très-anciennement du droit [illegible], ils perdent ce droit, le recouvrent [illegible] construire les baraques de la foire Saint-Germain, III, 145 et suiv., tirent profit d'une foire consacrée en grande partie aux plaisirs et à la débauche, 148 et suiv., s'opposent à ce qu'on établisse un bac sur la Seine, pour suppléer au pont Notre-Dame détruit, 151, l'abbé de ce monastère fait creuser des fossés autour des bâtiments et cède à l'Université le petit Pré aux Clercs en échange d'une partie du grand Pré aux Clercs, qu'il prend pour former cette enceinte, 83 et suiv., l'abbé recouvre son droit de justice dont le roi l'avait dépouillé, V, 410, les moines s'opposent à la construction du *Pont-Neuf* ou de Saint-Michel, procès à ce sujet, III, 98.

Germain-des-Prés, Saint. Voyez *Saint-Vincent*.

Germain-des-Prés, faubourg de *Saint*, où commencé sous François Ier, époque quelques rue, III, 764, nommé par les catholiques la *Petite Genève*, pour avoir été entièrement ruiné au quinzième siècle, commence à se rétablir au seizième, IV, 4, divisé en neuf quartiers, les habitants sont mis à contribution pour les frais de la construction de l'église Saint-Sulpice, V, 200 et suiv.

Germain-le-Vieux Saint. Henri III y est tout [illegible] par les ligueurs, IV, 97, il [illegible] ce roi doit y être enlevé par les partisans du duc de Mayenne, 105.

Germain-en-Laye Saint, sous Louis le Gros y fut construit un château, I, 408.

Germain-le-Vieux, Saint, église de la Cité où fut déposé le corps de saint Germain pendant les ravages des Normands, cette église retient le nom de ce saint, sa description, les objets qu'elle contenait, I, 322 et suiv.

Germain l'Écossais de Saint, faux monnayeur, périt dans l'eau bouillante, III, 6, la note.

Germigny, village qui appartenait à saint Benoît, il est pillé par Eudes, fils du roi Robert, II, 5 et suiv.

Gervais Saint, église paroissiale, son origine, miracle qui s'y opère, érigée en église paroissiale, les seigneurs laïques s'emparent de ses biens, les produits de l'autel sont partagés, I, 211, son origine, ses propriétaires, érigée en paroisse, II, 118, sa reconstruction, sa description, monuments qui s'y trouvait, son portail, III, 105 et suiv., place qui est au-devant, 505, la note.

— (hôpital de *Saint-* son origine; les religieuses de cette maison s'y multiplient et s'emparent du bien des pauvres, abandonnent ce lieu et s'établissent dans la vieille rue du Temple, sont supprimées, I, 425.
— (hospitalières de *Saint* indécences que se permet devant elles le comte de Charolais, elles sont obligées d'élever un mur entre leur couvent et l'hôtel de ce comte, VI, 274.
— collége de maître fondé par Charles V dans lequel on enseignait l'astrologie, III, 95.
Gervaise (André), prêtre, achète pour Angélique Lecomte une maison destinée à l'hôpital des convalescents, IV, 409.
Gervaille, le sieur de, cordon rouge, quels lieux il fréquente, VI, 307.
Gesta municipalia, ce que c'était, I, 134.
Gesvres, le duc de, gouverneur de Paris, célèbre l'inauguration de la statue érigée à Louis XIV sur la place Vendôme, V, 265 et suiv.
Gesvres (Léon Potier), marquis de, son procès contre son épouse qui l'accuse d'impuissance. — quai de Paris qui porte son nom, III, 72.
Ghini (André), évêque d'Arras, un des fondateurs du collége des Lombards, II, 439.
Giac, le sieur de, favori de Charles VII, est assassiné, pourquoi, III, 427, la note.
Gibard ou *Gibert*, nom d'un pressoir de la rue d'Enfer, de la place Saint-Michel, et d'une porte de l'enceinte de Philippe-Auguste, II, 134 et IV, 245.
Giclin, est le premier qui met en usage les peintures à fresque, à Paris, VI, 123.
Gifford, archevêque de Reims, bienfaiteur des bénédictins anglais, IV, 348.
Gilbert, charcutier, entraîne les bouchers et charcutiers dans le parti de la Ligue, IV, 401.
— poëte, ses vers contre l'action atroce du duc de Fronsac, ce qu'il répond à ce duc, VI, 285 et suiv., son tombeau, beaux vers qu'il compose sur sa mort prochaine, VII, 230.
Gilles (Pierre): envoyé par François Ier pour acheter des livres chez l'étranger, V, 207.
Ginguené, son tombeau, VII, 239.
Girard de Saint-Aubert, en guerre contre l'évêque de Cambrai qui fait arracher les yeux à tous les habitants de sa seigneurie, II, 41.
— *Bernard de*, historiographe de France; son tombeau, II, 296.
Giraud, possède plusieurs églises à Paris, I, 186 et 190.
Girardon, sculpteur célèbre, II, 239.
Glaces, manufacture des, son origine, Colbert l'érige en manufacture royale, et y fait construire des bâtiments, procédés et opérations de cette manufacture, V, 323 et 324.
Glandée, ma, une des maîtresses de Henri IV, IV, 267.
Glatigny, rue où les filles publiques étaient autorisées à exercer leur métier, III, 257, IV, 71.
Glaucin, prison, située sur une partie de l'emplacement du quai aux Fleurs, I, 218.
Globe, de la Bibliothèque du Roi; leur historique, V, 309 et 310.
Gloriette, quai de, ancien fief de ce nom, III, 379.
nom d'une prison du Grand-Châtelet, III, 379.
Gluck, Hollandais, teinturier en laine, succède aux Canayes et aux Gobelins, V, 321.
Gobelin (Antoine), marquis de Brinvilliers, son épouse, empoisonneuse, est condamnée à mort, V, 321, la note, et 437.
— *Anne*, fondatrice des feuillantines, IV, 383.
— famille des, leur origine, signification de ce nom, V, 320 et 321; de teinturiers deviennent magistrats et nobles, crime d'une femme d'un des Gobelins, 321.
Gobelins, manufacture des, V, 320; son origine, *ib.* et suiv.; Colbert en achète les bâtiments pour le roi, y fait construire des ateliers; Lebrun en est le premier directeur, y établit des bijoutiers, des horlogers, 321 et 322; ils sont congédiés; description de cette manufacture; tableaux qu'on y traduit en tapisseries, 322 et 323; écoles de dessin et de chimie qui y sont établies, 323; les membres de la petite académie des inscriptions sont chargés de composer les légendes pour les tapisseries qui s'y fabriquent, 288; on renvoie les ouvriers faute de finances, 293 et suiv., et 452; les protestants attaqués par des brigands s'y réfugient; un attroupement s'y rend pour forcer cet asile; le gouverneur de Paris s'y transporte pour s'y opposer, V, 44.
Gobert (Pierre de), détenu dans un cachot du Grand-Châtelet, III, 180.

Gobriacle (*Jean-Joseph-Joachim de*), grand-vicaire de l'archevêché de Sens, VI, 303.
Godard (*Jean*), avocat, décapité par ordre de Charles Dauphin, III, 17.
Godegésile : trahit son frère, roi des Bourguignons, I, 233.
Gois, capitaine de quartier : dans une émeute reçoit un coup de coutelas sur l'épaule, IV, 189.
Goislard, conseiller au parlement, est arrêté et conduit à Pierre-Encise, VI, 309.
Golère (*Jean*) : ses livres orientaux sont réunis à ceux de la Bibliothèque royale, V, 303.
Gombaud, caissier général des jeux de Paris, VI, 311, 331.
Gondi (*Pierre de*), évêque de Paris, décide que la bénédiction du lit nuptial se donnera durant le jour, II, 409 et suiv.; fait enlever un crucifix placé près d'un lieu de débauche, IV, 73.
— *Albert de*, comte de Retz, un des massacreurs de la Saint-Barthélemi, III, 448 et suiv.
— cardinal de, député par les Ligueurs de Paris auprès de Henri IV, demande l'absolution avant de commettre le crime de violation de son serment, IV, 162; moyens qu'il emploie pour s'éclairer sur la vérité de la possession de Marthe Brossier, 258; vient déclarer au parlement qu'il ne doute pas que cette fille ne soit possédée du diable, et demande à cette cour de surseoir à l'exécution de son arrêt, 290 et suiv.
— *Henri de*), évêque de Paris, bienfaiteur des jacobins, de la rue Saint-Honoré, IV, 344; établit le séminaire des oratoriens, 351; bienfaiteur des capucins, *ib.*; fonde les barnabites, 361.
— origine de cette famille étrangère : le siége de Paris est longtemps son patrimoine; Henri de Gondi, dernier évêque de Paris; Jean-François de Gondi, premier archevêque de cette ville, V, 22. Voyez *Retz*.
— (*Jérôme de*), duc de Retz, achète l'hôtel du Séjour de Corbie ; l'embellit, VI, 398, la note.
Gonesse : le premier ballon enlevé s'abat sur le territoire de ce bourg ; surprise qu'il cause à ses habitants, VII, 43.
Gonin (maître), habile joueur de gobelet : sa dextérité a rendu son nom immortel, V, 62, la note.
Gontaut veut calmer les inquiétudes de Louis XV; ce que ce roi lui répond, VI, 60.
Gonthaire, fils de Chlodomere ; est égorgé par son oncle, le roi Chlothacaire, I, 215 et suiv.
Gontran-Bozon (duc) conspire contre le roi Guntchramn, I, 296 et suiv., se réfugie dans l'asile de Saint-Martin-de-Tours, Chilpéric veut l'en arracher, 298.
Goiran, le comte *Joseph*, portrait qu'il fait de Louis XIV, V, 133.
Gorets : dénomination des compagnons du devoir, VI, 166.
Gorju Guillot, surnom de *Bertrand Hardrin*, comédien de l'hôtel de Bourgogne : ses rôles, ses différents noms, sa mort, IV, 465 et suiv.; son tombeau, II, 290.
Goslin, évêque de Paris, commande la cité de Paris attaquée par les Normands, de concert avec le comte Eudes. Il refuse aux Normands la faculté de remonter la Seine au-dessus de Paris, fait faire quelques fortifications dans la cité, I, 316 et suiv.; il meurt pendant le siége, l'abbé de Saint-Germain-des-Prés le remplace dans le commandement de la place, 319.
— abbé de Saint-Germain-des-Prés ; fait prisonnier par les Normands, I, 311 ; séduit Conrad, comte de Paris, 372, fait révolter une partie de la France contre son souverain, *ib.*; est assez puissant pour, de concert avec le comte de Paris, convoquer une assemblée des dignitaires de l'état, où il engage Louis, roi de Germanie, à se rendre en France, *ib.*, et 343. Voyez *Conrad*; est guerrier et pillard; il devient évêque de Paris, 343, la note.
Gossec, premier directeur du Conservatoire de musique, VI, 388.
Gosselin (*Jean*), garde de la bibliothèque royale : ce qu'il écrit sur un manuscrit de cette bibliothèque, V, 298 et 299.
Goudron (le) était tiré de l'étranger ; la France, sous la Convention, trouve sur son propre sol de quoi s'en procurer, VII, 57, la note.
Gouffenot, abbé de Chazal : son tombeau, II, 217 et 218.
Gougis (*Pierre*), religieux augustin : tué dans un combat qui se donne entre les augustins et les huissiers, II, 248.
Goujon (*Jean*), bas-reliefs sculptés par cet artiste célèbre au cimetière des Innocents, II, 93, auteur du bas-relief de la fontaine des Innocents, 96, travaille aux sculptures

du Louvre, cariatides dont il est l'auteur, III, 368, suite de ses bas-reliefs de la fontaine des Innocents, 370 et suiv., mérite de ses productions, IV, 23, ses bas-reliefs de la fontaine des Innocents, VI, 368, sont imités, 369.

Goudaine (la), nom d'un cachot du Grand Chatelet, III, 478, son étymologie, II, 363.

Gournay, forteresse dont Hugues de Pomponne, seigneur de Crecy, était châtelain et où il déposait tous les objets qu'il volait sur les chemins et sur les bateaux de la Marne; Louis-le-Gros assiége et prend cette place, II, 16.

— Marie *de*, contribue à fonder le couvent des *filles de l'instruction chrétienne*, V, 183, son tombeau, II, 296.

Gourville, le sieur *de*, envoyé par le prince de Condé pour assassiner le coadjuteur, V, 123.

— (la marquise *de*), sœur du maréchal de Tourville, une des maîtresses de l'archevêque de Paris, V, 419.

Goustand, lapidaire anglais, établit une loge de francs-maçons à Paris, VI, 173.

Gouverneurs de Paris, étendue de leurs attributions au seizième siècle, la plupart de ces gouverneurs sont des ecclésiastiques, IV, 6.

— *de province*, leur institution funeste à la royauté, IV, 323.

Goys, nom d'une famille de bouchers qui prirent part aux massacres commis par la faction bourguignonne, III, 219 et 228.

Grammont, le duc *de*, escroc, bas, effronté, portrait qu'en fait Saint-Simon, V, 461, son ignorance extrême, *ib.*, est envoyé au Havre par Mazarin pour traiter de la liberté des princes, 113.

Grand'chambre du parlement, composition de cette chambre, II, 373 et suiv.

Grand cours, quelle était la promenade ainsi nommée, V, 219.

Grande courtisane, son aventure avec un seigneur polonais, VI, 276, comment elle perd sa voiture et ses chevaux, est réduite à aller à pied, *ib.* et suiv.

Grandier (*Urbain*), curé de Loudun, a quelques différends avec Richelieu, évêque de Luçon, passe pour être auteur d'un écrit intitulé *Lettres de la cordonnière de la reine-mère à M. de Barradas*, contre Richelieu; dès que ce dernier a du pouvoir, il le fait accuser de magie et brûler vif, IV, 328, il était réputé sorcier par les personnes de la cour de Louis XIII, les juges qui le condamnèrent au feu comme sorcier ne croyaient pas qu'il le fût, V, 33.

Grammont, ordre religieux de ce nom, guerre entre les religieux de cet ordre, II, 353.

Grammont (*Eustache*), obtient le privilége de fabriquer des glaces et miroirs à Paris, cède ce privilége à un financier, V, 323.

Grand œuvre, opéré par Nicolas Flamel, I, 39.

Grand Orient, loge de francs-maçons, établie dans les bâtiments du noviciat des jésuites, IV, 337.

Grand Pont, six arches de ce pont sont entraînées par un débordement, II, 3 8, pour conserver le pont on détache des bateaux qui s'y trouvaient attachés, le chapitre de Notre-Dame s'y oppose et suspend l'office divin, *ib.*, la note. Voy. *Ponts* et *débordements de la Seine*.

Grand salon de jeux, VI, 394.

Grandlande (musiciens de *la*), assistent au feu de la Saint-Jean, IV, 79.

Grande Gueule, nom du dragon de Poitiers, II, 90, la note.

Grandes compagnies, leurs brigandages, III, 243 et 246, la note.

Grands degrés, situés sur une rive de la Seine, où était placée la tour de Saint-Bernard qui faisait partie de la seconde enceinte de Paris, I, 417.

Grands-jours, tribunal extraordinaire; réprime les excès des nobles, sont sous Louis XIV d'abord tenus en Auvergne, V, 433 et suiv.

Grange-Chancel (*la*), celui qui devait l'assassiner assassine le poète Vergier, II, 299.

Grange, le sieur *La*, secrétaire du roi, succède, dans l'entreprise de la construction du quartier de l'île Saint-Louis, au sieur Marie et compagnie, IV, 440 et 441, remplit mal ses engagements, le sieur Marie lui succède dans cette entreprise, 441.

Grange (*La*), célèbre géomètre, son tombeau au Panthéon, VI, 407.

—*Santerre* (*La*), d'une noblesse illustre, ses aïeux avaient volé sur les chemins, il imite leur exemple, ce que Henri IV répond à ceux qui lui demandent sa grâce, décapité à la place de Grève avec ses frères et autres nobles, IV, 263.

Grange de l'Hôtel-Dieu, faisant partie de cet hôpital, les malades y couchaient, II, 283.

Grange-Batelière : son ancienneté, rue de ce nom ; quand elle fut ouverte, VI, 215 et la note.

Graouilli : nom du dragon de Metz, II, 90, la note.

Grassins (collége des) : Pierre Grassin, son fils et un de leurs parents du même nom, en sont les fondateurs, III, 417.

Gratard : clos dépendant du bourg de Saint-Médard, I, 426.

Gravelle Taurin : avocat brûlé vif, à quelle occasion, III, 386.

Gravure : époque de la naissance de cet art. L'abbé de Marolles en recueillit 225 portefeuilles qui sont à la Bibliothèque du roi, V, 302 et 311.

Gréban Arnould et Simon, frères, auteurs dramatiques du quinzième siècle, III, 467 et 512.

Grecque (langue) : pour la première fois enseignée à Paris, III, 501.

Grégoire (saint), pape, écrit à Augustin pour l'engager à ne pas détruire les temples du paganisme, 38 et la note.

Grégoire, pape ou évêque de Rome, écrit à la reine Brunehilde pour qu'elle contraigne ses sujets à ne plus immoler aux idoles, I, 174 et suiv.

Grégoire I : est le premier pape qui excommunie un roi de France, I, 378.

— *VII*, pape : sa lettre aux évêques de France, où il fait un tableau horrible des mœurs des seigneurs, et où il accuse le roi Philippe Iᵉʳ d'avoir volé des marchands sur les chemins, II, 7 et suiv. ; sa lettre à Guillaume, duc d'Aquitaine, où il accuse Philippe Iᵉʳ d'avoir pillé des marchands italiens qui se rendaient à une foire, 9 et 10 ; son autre lettre à l'archevêque de Reims, où il renouvelle la même accusation contre ce roi, 10.

— *X*, pape : supprime tous les ordres mendiants, à l'exception de quatre, II, 273 et suiv.

— *XIII*, pape, témoignages de sa joie immodérée à la nouvelle des massacres de la Saint-Barthélemi : fait faire des feux de joie, des processions, des prières, frapper une médaille et accorde un jubilé, etc., pour éterniser la mémoire de ces forfaits, III, 468 et suiv. ; fait exécuter la correction du calendrier, IV, 20 ; refuse de seconder les ligueurs, 97.

Grégoire de Tours : son témoignage sur l'établissement du christianisme dans la Gaule et à Paris, I, 152, sa crédulité, ses erreurs, 153 ; est en contradiction avec lui-même, 154 ; mérite peu de confiance pour les faits antérieurs à son temps, 155 ; n'ose pas blâmer dans Clovis une pratique païenne qu'il blâme dans un particulier, 175 ; son goût pour le merveilleux, 223 ; reproches qu'il adresse à Félix, évêque de Nantes, 232 ; a le courage d'exposer les scélératesses de Chlodovech, et n'a pas celui de les blâmer, 239 ; blâme dans des princes peu favorables au clergé des crimes qu'il loue dans quelques autres, 251 et suiv. ; est le seul de quarante-cinq évêques assemblés à Paris pour juger l'évêque Prétextat qui ait montré du courage, 266 et suiv. ; les évêques le condamnent et la reine Frédégonde cherche à le corrompre, 267 ; ce qu'il dit de la décadence des lettres et de l'extinction progressive des lumières, 301 et suiv.

Grégoire, ancien évêque de Blois, député à la Convention nationale, invente le mot *vandalisme* : obtient les décrets qui arrêtent le cours des dégradations et destructions des dépôts des sciences et des arts, VII, 70, la note ; d'après son rapport, le bureau des longitudes est créé, 125 ; services qu'il rend aux arts et aux sciences ; propose l'établissement du *Conservatoire des arts et métiers*, à quelle époque, 151 ; fait un nouveau rapport sur cet établissement, 175 et suiv.

Grégoire, capucin : procès scandaleux dont il est l'objet, III, 495.

Greniers de réserve : sa description, VII, 176 et 177.

Grès (des) : surnom de l'église de Saint-Étienne ; sa signification, I, 190.

Grève (place de) : sur cette place se terminait peut-être la seconde enceinte de Paris, I, 414 ; elle est le théâtre d'un tumulte affreux, on y assiége l'Hôtel-de-Ville, V, 137 et suiv. ; hantée par une secte de convulsionnaires, dans quels motifs, VI, 27.

Grièche (la) : nom d'un cachot du Grand-Châtelet, III, 478.

Grimoalde, maire du palais du roi Sigebert : son épouse est enlevée par Frodobertus, évêque de Tours, qui la dépouille de son or et de son argent, et qui la tient dans un monastère de la Touraine, I, 284 et suiv.

Grimoard, vicomte de Paris, I, 346.

Grimod de la Reynière (le sieur) : ses talents :

son amour pour l'égalité, ses déjeuners, ses soupers, sa querelle avec le poète Saint-Ange, son almanach des gourmands, VII, 47 et 48.

Gringore Pierre, héraut d'armes du duc de Lorraine, traduit des heures en français pour la duchesse de Lorraine, les fait imprimer en Lorraine et en Allemagne, le parlement et la Sorbonne s'opposent à ce qu'elles soient imprimées en France, II, 236 et 237 la note, III, 321, poète et acteur, surnommé *Mère sotte* pourquoi, III, 467 et 473.

Gringonneur Jacquemin, peintre en cartes à jouer en peint pour le roi Charles VI mais il n'est point l'inventeur de ce jeu, III, 477 la note.

Grisel l'abbé, dirige Christophe de Beaumont archevêque de Paris, portrait de cet abbé, VI, 78 et suiv.

Grivaud le sieur, publie le dessin des figures d'un cippe antique, trouvé à Paris, ne peut expliquer une des figures, I, 76 et suiv. sa description des objets découverts dans les fouilles du jardin du Luxembourg, 119 et suiv.

Gros-Caillou les sieurs Périer y établissent la seconde pompe à feu, VI, 375 et suiv.

Gros-Godon signification de ce mot au quinzième siècle, III, 267.

Gros Guillaume comédien de l'hôtel de Bourgogne, appelé *hôtel-Guérin*, prend le nom de *Lafleur* dans les rôles sérieux, IV, 463, rôles qu'il a ..., 464, contrefait la grimace d'un magistrat de Paris, est mis en prison, y meurt, Gauthier Garguille et Turlupin, ses camarades, meurent de douleur en apprenant sa mort, *id*.

Grosse le sieur de *La*, le vicaire de Saint-Étienne-du-Mont lui refuse les sacrements, VI, 62.

Grues placées sur la tête et le dos du taureau sacré, I, 71.

Guarin Jacques) jongleur, un des fondateurs de l'église de Saint-Julien-des-Ménétriers, II, 435.

Guarini père théatin, passe pour habile architecte, donne des preuves de son incapacité, V, 164.

Guarinus, cordelier; ses prédications pendant le siége de Paris par Henri IV, II, 472.

Guast (*Robert du*), restaurateur du collége de Sainte-Barbe, III, 372.

Guemenée (le prince de), fait une banqueroute qui réduit à la misère et fait mourir de chagrin un grand nombre de Parisiens; ce qu'en dit le cardinal de Rohan, VII, 38 et 39.

Guchert de la Porte nom d'un changeur qui habitait près d'une porte de Paris, I, 313.

Guerchi (*Antoine Marafin de*): pendant le massacre de la Saint-Barthélemi, entouré d'assassins, se défend avec courage, en tue deux et succombe, III, 432.

Guéret Jean, prêtre et jésuite, précepteur de Jean Chastel, interrogé par le parlement, IV, 191.

Guérin (*Guillaume*), habile charpentier, parvient avec succès, à transporter la charpente d'une tour d'un massif qui menaçait ruine sur un autre massif nouvellement construit, II, 222.

Guérin Robert. Voy. *Gros-Guillaume*.

Guerre entre l'époux et le fils du roi Robert, I, 381.

— *cardinale*, entreprise par le cardinal de Lorraine, contre les intérêts de la France, IV, 34 et suiv.

— *civile* causée par le prince de Condé et ses partisans, V, 113 et suiv.; ses affreux résultats, 143 et suiv.

— *déclarée* entre la France et l'Allemagne, VI, 357 et suiv.

— *de religion*, éclate sous le règne de François II, la religion n'est qu'un prétexte à l'ambition des chefs des deux partis, III, 380 et suiv.

— *offensive* ou *défensive*, donne naissance à une vive discussion; Robespierre s'y signale, VI, 339 et suiv.; Robespierre traite de conspirateurs ceux qui n'avaient pas été de son opinion, 348.

Guerres civiles désolent continuellement la Gaule sous la première race, et nuisent au commerce, I, 141.

Guerres privées malgré les différents moyens employés par le clergé, elles continuent, II, 28, sont moins fréquentes au quatorzième siècle qu'auparavant, mais elles se maintenaient encore, III, 43.

Guéru (*Hugues*). Voy. *Gautier Garguille*.

Guet de Paris, guet royal, guet assis, chevalier du guet, IV, 5.

— moitié à cheval, moitié à pied, dont le chef est nommé *chevalier du guet*, garde insuffisante; on établit le guet des métiers ou des bourgeois, II, 324.

Gueux de Paris: sont joués sur le théâtre du Petit-Bourbon, V, 382 et suiv; leur querelle avec les bourgeois de Paris; comment sont

jugés et punis, V, 52 et suiv.; pillent et volent aux halles, 56 et suiv.

Guiche (le duc *de*) : obtient la confiscation des biens que les Hollandais possédaient en Poitou, V, 462; — le duc de *La* : est dépêché par Henri III auprès du duc de Guise, pour lui ordonner une seconde fois de ne point s'approcher de Paris, IV, 115; — (le comte de *La* : ses débauches; est de la partie Roussi, V, 423.

— (*Diane de Corisandre d'Andoins*, comtesse *de la*, une des maitresses de Henri IV, 263.

Guidacer (*Agathias*), professeur au collége de France : mandé au parlement; pourquoi, III, 327 et 332.

Guifred, archevêque de Narbonne, qui avait présidé le concile de Tulujes : viole plusieurs fois la trêve de Dieu, qu'il avait provoquée, jurée et signée, II, 37, la note.

Guignard, jésuite : condamné à mort par le parlement, comme complice de Jean Chastel, cette complicité ne fut pas prouvée; auteur d'un ouvrage plein d'injures contre plusieurs rois de l'Europe; mais cet ouvrage ne fut point imprimé, IV, 189.

Guillard (*Charles*), évêque de Chartres : se montre favorable aux opinions de Luther, III, 328; éprouve de grandes difficultés à se faire recevoir à cause de sa barbe, IV, 81.

Guillard, président au parlement : ce qu'il dit au prévôt de Paris sur les violences exercées par les gens de guerre, IV, 71, la note.

Guillaume, abbé de Sainte-Bénigne de Dijon : adresse des reproches à Robert-le-Dévot sur sa conduite envers son père, et sur celle de ses fils, I, 379.

— abbé de Saint-Germain-des-Prés : comment il perdit son abbaye, I, 451, 452.

— archidiacre de Paris : possédait la troisième partie des revenus de l'autel de Saint-Gervais; il la donne à l'église de Notre-Dame, I, 211.

— duc d'Aquitaine : lettre que le pape Grégoire VII lui adresse pour se plaindre du roi Philippe Ier, qui avait volé des marchands se rendant à une foire, II, 9 et 10.

— seigneur : assassine *Guy de La Roche-Guyon*, son beau-frère; assassine sa femme et ses enfants dans la chapelle de La Roche-Guyon, et y est assiégé, pris et mis en pièces, II, 17 et 18.

Guillaume (maître), fou de Henri IV; plusieurs écrits publiés sous son nom : pension qu'il reçoit de la cour, IV, 187 et 188, la note.

Guillaume, évêque de Paris : à quelles conditions il permettait à ses serfs de se marier, II, 358.

— *II*, évêque de Paris : conclut un accord avec Philippe-Auguste, II, 165 et suiv.; réprime les désordres des écoliers, I, 80.

— *III*, comte de la Bourgogne supérieure assassiné dans une église, II, 17 et suiv.

— *III*, évêque de Paris : convertit plusieurs filles publiques, les réunit dans un hôpital qui devient celui des *Filles-Dieu*, II, 219, et suiv.

— *de Champeaux* : professe avec distinction la théologie à l'école épiscopale de Paris, I, 390; Abeilard suit ses leçons, professe la rhétorique, 391; se retire au monastère de St-Victor qu'il fait ériger en abbaye, 394.

— *de Coatmohan* : fondateur du collége de Tréguier, II, 420.

— *de Lorris* : dans son roman de *la Rose*, consacre une section, intitulée *Papelardie*, contre les hypocrites de son temps, II, 333.

— *de Poitiers*, évêque de Langres : fait la guerre, et a des bâtards qu'il fait légitimer, III, 260.

— *de Seignelay* : excommunication dont il menace les écoliers qui marcheraient avec des armes, II, 179, produit peu d'effet, *ib.*

— *Guillaume Point-l'Asne*, fondateur de Saint-Eustache, II, 292.

Guillemites ou *Guillemins* : nom d'un ordre de moines qui ont succédé aux Blancs-Manteaux, II, 273.

Guilleris : nom d'une troupe d'environ quatre cents gentilshommes voleurs, pillards qu'ils attachent aux arbres; sont mis en déroute, plusieurs sont roués vifs, IV, 286 et suiv.

Guimard, danseuse de l'Opéra : son caractère; son théâtre dans sa maison de Pantin et dans son hôtel de la Chaussée-d'Antin; pièces qu'on y jouait; opposition de l'archevêque de Paris; compagnie qui s'y rendait; auteur qui travaillait pour ce dernier théâtre, VI, 212 et suiv.

Guincestre, prédicateur du temps de la Ligue, IV, 161.

Guise (*François*, duc *de*) : assassiné à Orléans, IV, 93.

— (cardinal de) : envoie secrètement des armes à Paris, qui sont saisies en passant à Lagny, IV, 102; préside la chambre du clergé aux états de Blois; entend les cris de son frère, le duc de Guise, qu'on assassine, veut

voler à son secours est arrêté par les maréchaux d'Aumont et de Retz, est poignardé par quatre des gentilshommes appelés les *quarante cinq* 130 et 131, achète les faveurs de Gabrielle d'Estrées vendue par sa mère 286 et 287, débauché querelleur, se conduit en militaire [illegible], 42 veut se battre en duel contre le duc de Nevers *il*

Guise le duc *François de*), se charge de l'assassinat de l'amiral de Coligny III 437 un de ses gentilshommes est désigné pour exécuter l'assassinat *il* en apprenant l'assassinat [illegible] il sort furtivement d[illegible] 440 contrefait [illegible] piqué et parle de quitter Paris 444 [illegible] massacre [illegible] de la Saint Barthélemy [illegible] autour du Louvre [illegible] chargé spécialement de diriger les massacres dans le quartier habité par Coligny [illegible] l'assassinat de cet amiral 446 [illegible] attend d'apprendre la mort de Coligny [illegible] que son corps soit jeté par la fenêtre [illegible] jet 448 [illegible] le visage du cadavre de Coligny, le reconnaît [illegible] foule aux pieds puis [illegible] ses cris [illegible] le peuple [illegible] *ib*, veut se rendre dans le faubourg Saint Germain pour [illegible] les protestants qui y logeaient des retards qu'il éprouve lui font manquer cette expédition 456 il est un des pro[illegible] des massacres 460 ne s'est pas [illegible] exemple de son ignorance à ce sujet IV 41 et suiv est favorisé par le pape le cardinal de Lorraine projette de le placer sur le trône d[illegible] IV 92 et 93

Guise (*Henri de Lorraine duc de*) fait pour la première fois signer le formule du serment de la Ligue par la noblesse et le clergé de Champagne IV 93 envoie Jean David à Rome pour déterminer les cardinaux à favoriser le projet de son élévation au trône de France, 94 la cour de Rome invite les Français à obéir à ses seuls ordres 95, se dit descendant de Charlemagne, fausse généalogie qu'il fait fabriquer pour appuyer cette prétention, l'auteur est puni les prétentions de ce duc au trône de France sont autorisées par la cour de Rome *ib*, emploie les satires et les sarcasmes pour perdre Henri III dans l'opinion publique, 97, fait la guerre en Flandre sans l'autorisation et contre le vœu du roi 98, chef de la Ligue, 101 ; lui et ses parents s'emparent de plusieurs places ; le roi s'en plaint et les laisse faire il les encourage 102 et 103, les ligueurs de Paris l'appellent à leur secours; il leur envoie son frère le duc de Mayenne, 103 et 104 ; se plaint aux ligueurs de ce qu'ils conspirent contre Henri III sans sa participation 106 projette de faire tuer ce roi en Champagne *ib* sa réponse aux nouvelles instances que lui font les ligueurs de Paris de se rendre en cette ville 112 écrit aux ligueurs de Paris, leur envoie des capitaines expérimentés des cavaliers qui doivent entrer à Paris par la porte Saint-Denis, [illegible] conspiration qu'il envoie aux ligueurs 113 et 114 s'approche de Paris [illegible] de ces complots qui est [illegible] s'éloigne sollicité par les ligueurs de se rendre à Paris y envoie des [illegible] et promet [illegible] de près il fait solliciter auprès de Henri III la permission de se rendre à Paris ce roi la lui refuse 114 et 115 fait de nouvelles instances nouveau refus du roi, 115 arrive à Paris malgré les ordres réitérés du roi, va chez la reine mère puis ils vont ensemble au Louvre, 116 et 117 est accueilli en chemin par des transports de joie entrevue qu'il a avec le roi reproches qu'il en reçoit, ce qu'il dit pour justifier sa désobéissance, 117 et 118 rentre en grâce, sa seconde entrevue avec le roi a un succès pareil 118, pendant que les ligueurs sont aux prises avec les troupes royales Henri III envoie plusieurs personnes auprès du duc de Guise pour l'inviter à quitter Paris, il s'y refuse, 120, le roi lui envoie à faire cesser les massacres et à sauver les Suisses de la fureur du peuple il y consent et fait parade de l'influence qu'il exerçait sur les Parisiens, il fait cesser le combat ordonne aux Suisses de se retirer vers le Louvre les armes baissées la tête découverte, donne le mot d'ordre à la garde parisienne, 121 ; fier du succès qu'il avait obtenu à Paris; il s'en glorifie dans une lettre, il change bientôt de langage, fait enlever les barricades s'empare des postes principaux ; nomme des fonctionnaires, en destitue plusieurs, 123 et suiv, son embarras, 124 et 125, fait prier le roi de revenir à Paris 125, fait la paix avec Henri III, en obtient tout ce qu'il demande, excepté son retour à Paris ; est créé lieutenant-général du royaume ; jure d'observer l'édit d'Union, et viole son serment, 127 et suiv. ; se réconcilie avec le roi;

n'est pas satisfait de tout ce qui lui est accordé ; fait des mécontents dans son parti 128 et suiv ; conspire contre le roi, averti que le roi veut le faire périr, sa réponse aux avis qu'il reçoit, est assassiné dans le château de Blois par douze des *quarante-cinq* gentilshommes de la garde, 129 et 130.

Guise (le duc de) sous Henri IV ses désordres dans Paris IV, 274 et suiv, ses intrigues, ses cabales contre la cour, V, 27 et suiv médiateur dans la querelle survenue entre le prince de Conti et le duc de Soissons 28 accusé d'avoir voulu braver le prince de Conti ib

—(le chevalier de) tue le vieux baron de Luz et son fils, la reine l'envoie visiter, V, 29 et suiv.

—(maison des) ou de Lorraine devient suspecte à François Ier ; avis que ce roi donne à son fils Henri, au sujet des projets ambitieux des princes de cette maison III 341 elle se range dans le parti catholique et cache son ambition sous le voile de la religion 348 elle fait la guerre contre les Bourbons motifs de cette guerre devient chef du parti nommé papiste ou catholique 423 et suiv, manœuvres des Guises pour arriver au souverain pouvoir 429 et suiv

Guischard évêque de Troyes concourt à la composition d'un vœu de cire pour faire mourir Jeanne de Bourgogne, reine de France, III, 36 et suiv.

Guisiade titre d'une tragédie, composée par Pierre Mathieu III, 312

Gundovalde ou *Gondebaut* prince malheureux ; victime de la perfidie de plusieurs ducs, paraît être le frère du roi Guntchramn qui fait souffrir d'horribles supplices à ses ambassadeurs I, 248 empêche Chilpéric d'égorger son neveu fils de Sigebert 250

Guntchramn ou *Gontran* est le moins scélérat des fils de Chlothachaire I 248 il est saint, et son nom figure dans le calendrier fait la guerre à ses frères, abandonne le parti des uns pour prendre celui des autres fait souffrir des tourments horribles aux ambassadeurs de Gundovald, fait périr dans les supplices l'évêque Epiphane ; égorge ou fait égorger les deux fils de Magnachaire, son beau-père, ib, fait égorger les médecins de sa femme morte, et les fait enterrer avec elle, 249, sa conduite perfide envers sa belle-sœur *Theudechilde* sa dévotion ne le rend pas homme de bien, 249 et 250, redoute les fureurs de Frédégonde ce qu'il dit de cette méchante reine, 257 assemble un concile à Orléans et réprimande vivement la plupart des évêques qui s'y trouvaient et sont de l'église, parce qu'un évêque, dont il avait à se plaindre a lui fait le sermon 269 et 270 assemble un concile à Paris pour engager les évêques à rétablir la paix, ces évêques refusent leur médiation, pourquoi 282 menace de punir les Francs jusqu'à la neuvième génération, pour leur faire perdre l'habitude de tuer leurs rois 296.

Gunthaire, fils de Chlotachaire I 247

Gunthramnus, évêque de Tours devient le bete à force de s'enivrer I 277

Gutten berg Voyez *Gensfleisch*

Guy comte de *Roc* [illegible] père de Hugues de Pomponne qui vole les passants vient défendre son fils assiégé dans Gournay par Louis le Gros et lui est rendu II 16

Guy, dauphin du Viennois, [illegible] Philippe de Valois la main [illegible] qui appartenait à la veuve du roi Louis le Hutin III 100

Guy de [illegible] tient son fils prisonnier à Corbeil parce que celui-ci avait refusé de prendre les armes contre le roi ce fils est délivré par Louis le Gros, II 16 et 17

Guy de la Roche Guyon ne voulut point comme avaient fait ses pères piller et [illegible] [illegible] il voulut s'il eut vécu plus longtemps il est assassiné, ainsi que sa femme et ses enfants, dans la chapelle de son château de La Roche Guyon II 17

Guy investit le chapitre de Notre Dame d'une propriété par le moyen d'un couteau dont le manche porte une inscription II 87 et suiv

Guy de Joinville fonde le monastère des Carmes Billettes près de la maison des Miracles II 3[illegible]

Guy templier commandeur de Normandie brûlé vif avec le grand maître *Molai* dans une île de la Seine, à Paris II 361 et suiv Philippe le-Bel parle avec mépris de ces deux victimes, 364 et 365.

Guy chanoine de Laon fondateur du collège de Laon, III, 370

Guy marchand bonnetier favorise les convulsionnaires et leur donne de l'argent, est renfermé à la Bastille, VI, 31.

Guyot de Provins ce qu'il dit dans sa Bible, des mœurs des abbés II, 332 et 333 ce qu'il

dit des Templiers, 358; ce qu'il dit des fourberies et des débauches des religieux de Saint-Antoine, III, 84 et suiv.
Gymnase-Dramatique : théâtre, VII, 260.
Gynécées, manufactures : les femmes qui y travaillent deviennent les concubines ou les épouses des rois et d'autres hommes puissants, I, 232.

H.

Habonde (dame) : nom que les Français donnaient à une de leurs divinités, VI, 162.
Hacquin, artiste : parvient à transporter sur de la toile la peinture sur bois d'un tableau de Raphaël, VII, 118 et 119, la note.
Haillan (*Bernard de Girard* seigneur du), historiographe de France : son tombeau, II, 296.
Halage : impôt perçu à la halle aux poissons, II, 325.
Halde (du) : chaussant à Henri III ses éperons, en met un à l'envers; ce que le roi lui dit, IV, 123.
Halle-Barbier ou *Halle du Pré aux Clercs*, VI, 384.
— *à la marée* : quel emplacement elle occupe, VI, 365.
— *à la viande* : son état provisoire; sa description, VII, 175.
— *au poisson en détail*, VI, 365.
— *aux blés et farines* : son emplacement; sa construction, VI, 112 et suiv.; sa description; ses escaliers; sa coupole deux fois construite, 112 à 115.
— *aux cuirs* : sur quel emplacement elle est établie, VI, 365.
— *aux draps et toiles* : sa description; son escalier à double rampe, VI, 366 et 367.
— *au vieux linge* : époque de sa construction, VII, 7; sa description, 169 et 170.
— *aux vins*, VII, 177 et suiv.
— *aux veaux* : ses différents emplacements; son état actuel, VI, 111.
— *du marché à la volaille* : bâtie sur l'emplacement de l'église des Grands-Augustins, II, 232; sa description, VII, 170.
Halles de Paris : leur fondation par Philippe-Auguste, avec l'argent des Juifs, II, 134.
— (fontaine des) : son origine, II, 139.
— Philippe-le-Hardi fait construire *des halles* le long du mur du cimetière des Innocents, pour des marchands de friperies, II, 325.
Halles de Beauvais : on y établit des boucheries, III, 188.
— (vols qui se commettaient aux) sous Louis XIII; injures qui s'y disent; chansons déshonnêtes qu'on y chante, V, 53 et suiv.
— *et marchés* établis sous le règne de Louis XVI, VI, 364 et suiv.
— *marchés*, *entrepôts*, *greniers de réserve*, etc., établis à Paris sous Bonaparte, VII, 169.
Hameaux établis récemment au-delà des barrières; pourquoi, VII, 302 et 303.
Hamelin (*Philippe*) : nom que porta, dans son origine, la tour de Nesle, II, 182.
Hamilton (*Jean*), curé de Saint Côme : engagé dans le parti de la Ligue, IV, 99; fait l'office de sergent à la revue de la Ligue, 151; s'agite pour faire soulever les habitants de son quartier contre Henri IV, 178.
Han (*Jean de*) prédicateur minime : excite par son sermon ses assistants au meurtre dans l'intérieur et à la porte de l'église des Innocents, III, 389.
Hanaps : en usage à Paris au quatorzième siècle, III, 52.
Hanse parisienne, association de marchands de Paris; ses querelles avec les marchands de Bourgogne; accord fait entre eux, II, 160 et suiv.; la Hanse parisienne fait construire un port à Paris, lève des contributions pour les frais de cette construction, achète les *criages* de Paris, achète un emplacement, obtient la petite justice, 161 et suiv.; prend au quatorzième siècle beaucoup de consistance; devient corps municipal; son chef reçoit le titre de *prévôt des marchands*, et ses assesseurs celui d'*échevins*, III, 2 et suiv.; 99.
Haqueville (*de*), gentilhomme de la Brie : décapité à Paris pour avoir tué sa femme, IV, 75.
Harancourt (*Guillaume de*), évêque de Verdun : enfermé dans la cage de la Bastille, III, 483.

Harcourt (*Raoul d'*) : fonde le collége de ce nom, II, 306.

Harcourt : mausolée du comte d'Harcourt, placé dans une chapelle de l'église de Notre-Dame ; sa description, II, 81 et suiv.

Harcourt (collége *d'*) : son origine ; sa démolition et reconstruction nouvelle ; ses diverses destinations, II, 305 et 306.

— (comte *d'*) : vole des manteaux sur le Pont-Neuf, V, 64 et suiv. ; est chargé de conduire les princes prisonniers au Havre ; couplet du prince de Condé qui le qualifie de *recors de Mazarin*, 114.

— (*Godefroi de*) : banni du royaume et ses biens confisqués, II, 429, la note.

— (*Guy de*), évêque de Lisieux : fonde le collége de Lisieux à Paris, II, 440.

Hardi (*Alexandre*), auteur dramatique sous le règne de Henri IV : sa fécondité extraordinaire, IV, 256.

Harlai (*Achille de*), premier président du parlement : est forcé par le curé *Wincestre* de prêter le serment de venger la mort de Guise tué à Blois, IV, 132 ; il est emprisonné à la Bastille, ainsi que toute la cour du parlement, par Bussi Le Clerc, 133 et suiv.

Harlai (*François de de Chanvalon*, archevêque de Paris : avec le lieutenant de police et deux cents gardes, vient assiéger le couvent de Port-Royal de Paris ; en chasse les religieuses ; les place dans d'autres couvents ; les transfère à Port-Royal-des-Champs ; y place une tourière et un chapelain qui causent du scandale, IV, 583 et suiv. ; ses mœurs déréglées, V, 447 ; ses maîtresses, sa mort ; ce qu'en dit la dame de Sévigné, 448 et suiv.

Harlai de Sanci (*Robert de*) : fait bâtir l'*Hôtel-Neuf*, qui fut depuis appelé *Luxembourg*, IV, 413. Voyez *Sanci*.

— (rue du), au Marais ; à quelle époque elle fut ouverte, VI, 217.

Harmonie (société de *l'*) : établie par le docteur Mesmer, VII, 42 et suiv.

Harnouester (lord), grand-maître des loges maçonniques de Paris ; convoque une assemblée des maçons pour la nomination de son successeur, VI, 174.

Haroire, courtisane : avait dans son hôtel son père pour portier ; elle est renfermée à l'hôpital ; pourquoi, VI, 271 ; présent qu'elle reçoit du prince de Lam..., et qu'il lui retire, *ib*.

Hatte (*Nicolas*), notaire, ligueur : Bussi Le Clerc s'embusque dans sa maison pour s'opposer à l'exécution des ordres du roi, IV, 107.

Haudri (*Étienne*), panetier du roi : fonde l'hôpital et la chapelle des *Haudriettes*, II, 366.

Haudriettes (chapelle et hôpital des) : leur origine ; administrés par des femmes qui s'emparent des revenus de l'hôpital destiné à de pauvres veuves ; ces hospitalières sont transférées dans un autre couvent, II, 366 ; elles envahissent le bien des pauvres ; leur conduite irrégulière ; soumises à la règle par le cardinal de La Rochefoucauld ; réunies à l'Assomption, leur résistance à cette réunion, IV, 375 et suiv.

Haudrin (*Bertrand*), dit *Saint-Jacques*, comédien de l'hôtel de Bourgogne. Voyez *Guillot-Gorju*.

Hausset (la dame *du*), femme de chambre de la marquise de Pompadour : ce que, dans ses mémoires, elle raconte des jeunes filles du Parc-aux-Cerfs, VI, 262 et suiv. ; est chargée de surveiller l'accouchement d'une de ces filles, ce que le roi lui dit, 263 et suiv.

Haute-Borne : nom d'une rue de Paris, qui indique la présence d'un monument celtique, I, 56.

Hautefort (la demoiselle *de*), favorite de Louis XIII : querelle qu'elle a avec ce roi ; lui arrache une lettre des mains et la cache dans son sein, où le roi n'ose la reprendre, IV, 318 et 319.

— (la dame *de*) : représentation qu'elle fait à Anne d'Autriche sur son intimité avec Mazarin ; ce que cette reine lui répond, V, 418 et 419.

Hauteville (*Jean de*) : ce qu'il dit du palais des Thermes, I, 90 et suiv.

Haüy, instituteur de l'école des jeunes aveugles, VI, 382 ; obtient pour son école un emplacement dans le château des Tuileries ; ne jouit point des fruits de son utile établissement, 383.

Hébert et autres propriétaires des maisons de l'île de Saint-Louis : achèvent la construction de ce quartier, et remplacent le sieur Marie, IV, 441 et suiv. ; fait reconstruire l'église de Saint-Louis, 443.

Hecquet, médecin : auteur du *Naturalisme des convulsions* ; ce qu'il dit de la secte du frère Augustin, VI, 28 et suiv. ; et de la secte des mélangistes, 29 et 30 ; suivant lui, les con-

vulsionnaires ne faisaient que semblant de s'étrangler ; ce qu'il dit des nu lités, des postures lascives des jeunes convulsionnaires et de leur penchant à l'amour, 84 et suiv.

Helly (*d'*), duchesse d'Étampes, maîtresse de François Ier, IV, 28 et 29.

Héloïse, élève et amante d'Abélard : est abbesse du Paraclet, I, 393.

— et *Abélard* : leur tombeau placé au cimetière du Père-Lachaise, VII, 129 et 237.

Hennequin-li-Alleman : coupable de pratiques magiques contre la vie du roi et de la reine, III, 57.

Henri, fils de Louis-le-Gros : jouit des biens de l'église de *Saint-Denis-de-la-Chartre*, et porte le titre d'abbé, I, 204.

— duc de Bourgogne : de concert avec le roi Lothaire et Hugues Capet, chasse l'empereur Othon II des environs de Paris, I, 321.

— évêque de Beauvais : veut faire la guerre au roi de France, son frère ; l'abbé Suger le détourne de ce projet, II, 20.

— abbé de Clairvaux : fait le tableau des mœurs corrompues des Francs, II, 40.

— abbé de Saint-Denis ; fait rentrer la Seine dans son lit, II, 159.

Henri de Poitiers, évêque de Troyes : fait la guerre et a des enfants d'une religieuse du Paraclet ; les fait légitimer par le roi, III, 260.

— fils du roi Robert : fait la guerre à son père, II, 2.

Henri V, roi d'Angleterre : épouse la fille du roi Charles VI ; est déclaré régent de France ; le fils de ce roi d'Angleterre est proclamé roi de France, III, 417 et suiv.

— *VI*, roi de France et d'Angleterre : son ordonnance sur les prisons de Paris ; fixe les taxes des prisonniers et le prix qu'ils doivent payer chaque jour, suivant leur condition, III, 478 et suiv. ; défend au prévôt de Paris de s'emparer des ceintures et joyaux des femmes de débauche, 271.

Henri Ier, roi de France : succède à son père Robert ; fait la guerre à la reine sa mère et à son frère ; est forcé de quitter Paris, et de recourir à des forces étrangères ; malheurs causés par cette guerre de famille, I, 381 ; époque de sa mort, 384 ; rend une sentence contre *Nivard*, chevalier, avoué de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, II, 11.

Henri II, roi de France ; ne suit point les conseils de son père, se jette dans les bras de ses ennemis, III, 342 ; les persécutions contre les protestants sont très-rigoureuses sous son règne, *ib.* ; consent à ce qu'il soit établi en France un tribunal d'inquisition : les personnes jugées par ce tribunal, ensuite renvoyées à la *chambre ardente*, III, 343 et suiv. ; remontrances que lui fait le parlement, 344 et suiv. ; sa mort met fin aux persécutions, 346 ; son caractère, ses fautes graves, ses dissolutions, ses persécutions, ses folles dépenses ; rétablit la coutume des duels, 364 et suiv. ; sa mort, 366 et 367 ; reçoit les plaintes des cantons de la Suisse et des princes allemands, qui lui reprochent ses persécutions contre les protestants de Paris ; ordre que ce roi donne au parlement à ce sujet, 386 ; était représenté avec sa maîtresse dans un tableau d'église, II, 229 ; lettre menaçante de ce roi contre les écoliers révoltés, IV, 13 et suiv. ; s'empare du petit Pré-aux-Clercs ; le fait murer, 14 et 15 ; rend une ordonnance contre le luxe, 67 et suiv. ; est le premier qui porte des bas de soie ; ordonne le premier que l'effigie des rois soit placée sur les monnaies, 85 et suiv. ; dominé par Diane de Poitiers, sa maîtresse, qui le porte à faire brûler vifs un grand nombre de protestants, 30 ; favorise les musiciens, 25, la note ; est cruel, 23 ; à l'exemple de François Ier, continue à rassembler des médailles, V, 312.

Henri III, roi de France : donne aux cordeliers des sommes considérables pour réparer leur église incendiée ; les cordeliers placent la statue de ce roi sur le grand autel de leur église ; quelques années après, cette figure est renversée par les cordeliers, qui lui coupent la tête, II, 217 ; supprime l'empereur de Galilée, 391 ; supprime le roi de la Basoche, 396 ; son caractère, ses vices, son éloquence, III, 490 et suiv. ; ce qu'il fait pour satisfaire les cours de Rome, d'Espagne et les ligueurs, ne lui réussit pas ; il est chassé de Paris par les Guise, et assassiné par un moine à Saint-Cloud, 491 ; éprouve l'ingratitude des jésuites, 96 ; accusé de favoriser les comédiens, 508 ; paie la rançon des comédiens italiens faits prisonniers par le parti protestant, 510 ; force, par des lettres de jussion, le parlement à enregistrer les lettres-patentes données en faveur des comédiens italiens, *ib.* et suiv. ; son règne est celui des farceurs, bouffons, mignons, etc., 511 ; rend une ordonnance contre le luxe, et donne lui-même l'exemple

du scandale qu'il veut réprimer, IV, 69, la note; ses goûts efféminés, ses débauches; ses mignons; insolence de ses courtisans; se farde le visage, teint ses cheveux; se coiffe et s'habille en femme; découvre sa gorge, etc.; on l'épouvante pendant la nuit par le moyen d'une sarbacane, 34 et suiv.; ne peut revenir de sa frayeur, se cache sous les lits et dans les caves du Louvre, au bruit du tonnerre; se livre à des superstitions ridicules, 35 et suiv.; institue une confrérie de pénitents; assiste à une procession; épigramme faite à ce sujet; plaisante déclaration d'un prédicateur sur cette procession, 36; désordres et indécences que ce roi commet dans les rues de Paris avec ses mignons; il mêle des pratiques religieuses à ses débauches; emploi étrange qu'il fait des chapelets, des grains bénits et et de l'eau bénite, ib. et suiv.; pendant qu'il était roi de Pologne, il concourt à piller l'hôtel de Nantouillet, 38 et suiv.; le premier il fait usage de fourchettes à table, 83; objet d'indignation et de mépris, il finit par être un objet de pitié, 91; sa dévotion ridicule et sa participation aux massacres de la Saint-Barthélemi devaient mettre son catholicisme à l'abri des soupçons des ligueurs, mais son trône était ambitionné, *ib.* et suiv.; est déclaré, par la cour de Rome, incapable de régner, 94; veut arrêter les progrès de la Ligue, puis il l'autorise; en signe le serment, s'en déclare le chef, le fait signer aux habitants de Paris; le président de Thou ne le signe qu'avec des conditions; en se déclarant chef de la Ligue, il prolonge la durée de son règne; il devient l'objet des plaisanteries et des satires; le duc de Guise emploie ce moyen pour perdre le roi dans l'opinion publique, 95 et suiv.; tourné en ridicule par les ligueurs, 97, 98, 103, 111 et 112; le duc de Guise attente à son autorité, 98 et suiv.; au lieu de réprimer, de punir cet ambitieux, il l'approuve et le récompense de sa conduite, 102 et 103; cette faute lui est inspirée par sa mère, 103; plusieurs conspirations des Guise contre ce roi, 104 à 107; comment Henri III en était informé, 106; insulté par les prédicateurs, 107 et suiv.; son autorité est méconnue; mande le parlement et la faculté de théologie au Louvre; son discours ses plaintes contre les prédicateurs, 107 et et suiv.; décret de la Sorbonne contre Henri III, 110; n'est plus obéi, *ib.* et suiv.; projet de l'arrêter dans les rues de Paris, 112 et suiv.; fait coucher ses quarante-cinq gentilshommes au Louvre; fait venir de Lagny 4,000 Suisses qu'il place au faubourg Saint-Denis, *ib.*; instruit des projets du duc de Guise, il envoie Bellièvre pour lui intimer l'ordre de ne point se rendre à Paris; sur les nouvelles instances de ce duc, il renouvelle le même ordre; il est sollicité par sa mère et son épouse d'être moins rigoureux, et il aurait cédé, si un nouvel attentat ne l'eût obligé à se mettre en garde contre le duc de Guise, 115 et suiv.; prince indolent; la duchesse de Montpensier conspire contre lui; il échappe à ses embûches, *ib.* et suiv.; à la nouvelle de l'arrivée du duc de Guise, est effrayé; consulte le colonel Ornano; il est trop timide pour suivre ses conseils, 116 et suiv.; il reçoit les excuses du duc de Guise, 117 et 118; il était trahi par ceux de sa cour, par sa propre mère, et détesté du peuple; il fait entrer dans Paris 4,000 Suisses et 2,000 gardes-françaises; son projet, 118 et suiv.; effrayé du tumulte que cause l'entrée de ces troupes, il envoie plusieurs fois prier le duc de Guise de se retirer; il n'est pas obéi, 120 et suiv.; voyant toutes ses troupes battues dans Paris, est réduit à implorer l'assistance du duc de Guise; il le prie de sauver les Suisses de la fureur des Parisiens, 121; ne donne plus le mot d'ordre à la garde parisienne; les prédicateurs excitent le peuple à se porter au Louvre pour y prendre ce roi, et le nomment *frère Henri de Valois*; il est menacé d'être arrêté; il part seul du Louvre, feint d'aller se promener aux Tuileries, monte à cheval et sort de Paris; ce qu'il dit en quittant cette ville, *ib.* et suiv.; réprimande frère Ange de la procession ridicule qu'il avait faite de Paris à Chartres, 126 et suiv.; fait la paix avec le duc de Guise, 127; refuse de revenir à Paris, *ib.* et suiv.; conditions de la paix qu'il fait avec le duc de Guise; accorde tout aux ligueurs; crée le duc de Guise son lieutenant-général; convoque les états à Blois; jure et fait jurer au duc de Guise l'observation de l'édit de l'Union; viole son serment; le duc de Guise en fait autant, *ib.*; se réconcilient de nouveau; le roi cède tout au duc de Guise, dans l'espérance de tout recouvrer à la fois; feint de renoncer au pouvoir pour ne

s'occuper que de dévotions; place des capucins dans son château de Blois; insolences du duc de Guise envers le roi, 128 et suiv.; instruit d'un complot du duc de Guise contre sa personne; conseillé par sa mère de prévenir le coup dont il est menacé; méprise les formes légales; et prend la résolution de faire assassiner le duc de Guise; le fait assassiner par douze de ses quarante-cinq gentilshommes, 129 et suiv.; fait arrêter le cardinal de Guise, l'archevêque de Lyon, et autres de la famille de Guise; fait égorger le cardinal de Guise, puis va à la messe, 130 et 131; accorde la vie à l'archevêque de Lyon; à ces nouvelles, les Parisiens éclatent contre ce roi; toutes ses armoiries, statues, tableaux qui se trouvent à Paris sont détruits et insultés, 131 et suiv.; est traité de tyran exécrable; la Sorbonne décide qu'on peut prendre les armes contre ce roi, 132 et suiv.; opérations magiques que les prêtres de Paris emploient sur les autels pour faire périr ce roi, 135 et suiv.; en faisant égorger les Guise à Blois, il ruine son pouvoir et se réduit à de fâcheuses extrémités; il est obligé de se jeter dans les bras de ceux dont il avait juré la perte; il s'unit au roi de Navarre, son beau-frère; époque et lieu de cette réunion, 143; s'avance du côté de Paris avec ses troupes; loge à Saint-Cloud dans la maison de Gondi, *ib.*; le moine Jacques Clément vient lui présenter des lettres, il l'accueille, lit les lettres et reçoit de ce moine un coup de couteau dans le bas-ventre, dont ce roi meurt le lendemain, 144 et suiv.; pose la première pierre du Pont-Neuf, 4 et 218; achète les faveurs de Gabrielle d'Estrées, à quel prix, 266; ses orgies avec ses mignons sont comparées par le régent avec celles que ce dernier prince célébrait à sa cour; paroles prophétiques que ce prince adresse à ce sujet à l'abbé Dubois, VI, 230.

Henri, prince de Navarre; depuis roi de Navarre et roi de France sous le nom de Henri IV; caressé par Catherine de Médicis; il entend le projet formé à Bayonne, tendant à massacrer tous les protestants, et le découvre à sa mère, III, 427 et suiv.; obligé d'aller avec Catherine de Médicis voir le cadavre mutilé de l'amiral de Coligny pendu à Montfaucon, 449; obligé d'assister au supplice de Briquemaut et de Cavagne, 465; concourt à piller l'hôtel de Nantouillet à Paris, IV, 38 et 39; lettre remarquable qu'il adresse aux trois ordres des états-généraux, 137 et 138, la note; réunit ses forces à celle de Henri III, 143; après l'assassinat de Henri III, est déclaré roi de France sous le nom de Henri IV, 145. Voyez *Henri IV*.

Henri IV : sa figure équestre au-dessus de la porte d'entrée de l'Hôtel-de-Ville, III, 355; sa statue équestre en bronze dans la salle du trône, à l'Hôtel-de-Ville, 357; place les militaires invalides dans la maison de l'hôpital de la rue de l'Oursine, 383; donne à un de ses valets un homme disgracié par la nature et qui avait une corne au front, II, 114 et suiv.; sa réponse aux augustins, au sujet de la rue Dauphine, ouverte sur leur enclos, 252; fait supprimer toutes les procédures faites contre Charlotte-Catherine de la Trémouille, accusée d'avoir empoisonné le prince de Condé, son mari, et fait déclarer son fils légitime, 255; entreprend de construire le collége de France : sa mort interrompt ce projet, III, 353; ce qu'il dit du livre intitulé l'*Ile des Hermaphrodites*, IV, 54, la note; vient mettre le siége devant Paris; village où il loge son armée, 146; les prédicateurs déclament contre lui; la Sorbonne décrète qu'il doit être exclu du trône de France, quand même il se ferait catholique, et qu'on ne doit point le reconnaître, quand même il serait absous, 147 et suiv.; s'attendrit en voyant les Parisiens venir lui demander du pain : permet à trois mille pauvres de sortir de la ville, 158; réprimande les prélats députés auprès de lui par les chefs de la Ligue; leur reproche les maux qu'ils ont causés aux Parisiens; accorde une trève aux ligueurs; après l'expiration, il attaque de nouveau Paris, 163 et suiv.; lève le siége de Paris, pour aller combattre l'armée commandée par le duc de Parme, mais tient Paris bloqué, 164; il divise son armée, et laisse Paris libre, *ib.*; conclut une trève avec les ligueurs; se retire à Mantes; se fait instruire dans le catholicisme; son abjuration solennelle à Saint-Denis; ce qu'il écrit à sa maîtresse la veille de cette abjuration, 170 et 171; ce que fait contre lui le duc de Mayenne, et ce que disent les prédicateurs de Paris; ce que décrète la Sorbonne, 172 et suiv.; mal servi par la noblesse, qui ne s'occupe que de ses intérêts, 165 et suiv.; ses galanteries nuisent au succès de ses armes, 166 et

suiv.; rit de la mésaventure du sieur de Fourges, *ib.*, la note; succède à Henri III; dangers qu'il court avant d'arriver au trône de France; ce qu'il dit en s'échappant de la cour; est excommunié par le pape; sa réponse au pape affichée à Rome; est contrarié par les cabales des seigneurs de son armée; prend la résolution de se faire catholique, 168 et suiv.; projet d'assassinat tramé contre lui par Barrière et ses complices, qui sont arrêtés et punis à Melun; ce qu'il dit à Sully sur les manœuvres de ses ennemis; juge que le motif de la Ligue n'est point le maintien du catholicisme, 173 et suiv.; il prend la résolution de corrompre ses ennemis; achète leur conscience et les places où ils commandent, 174 et suiv.; prix qu'il en donne; achète pareillement Paris du comte de Brissac, 174, ce qu'il dit à un nommé Nicolas sur ceux qui, au lieu de lui rendre Paris, lui avaient vendu cette ville, 176; dispositions faites pour favoriser son entrée à Paris, *ib.* et suiv.; Brissac va au-devant de lui; ce roi hésite pour entrer; entre par la porte Neuve; va au Louvre; s'y repose; puis va à Notre-Dame; y entend la messe; revient au Louvre; trouble qu'occasionne cette entrée, 178 et suiv.; renvoie de Paris les plus dangereux ligueurs et les troupes espagnoles; ce qu'il dit à ces dernières, 179; est accusé de préférer ses ennemis à ceux qui l'ont servi; sur quoi est fondée cette accusation, 181; sa magnanimité; régularise les administrations; réprime les seigneurs féodaux, *ib.* et suiv.; vaste projet qu'il conçoit et n'exécute pas; a peur des jésuites; maintient la tolérance entre les deux religions ennemies; son esprit vif, 182 et suiv.; sa bonté; portrait qu'en fait Sully, 183 et suiv.; assassiné par Jean Chastel; n'est atteint qu'à la lèvre supérieure; cette lèvre est fendue et une de ses dents cassée; ce qu'il dit lorsqu'il apprend que son assassin est élève des jésuites, 187 et suiv.; vengé par le parlement, 189 et suiv.; est sollicité par Fouquet de rétablir les jésuites; Sully s'y oppose; ce roi fait valoir deux raisons pour les rétablir, par lesquelles on voit qu'il a peur d'être assassiné par leurs agents, 204 et suiv.; son penchant pour la galanterie; pour la princesse de Condé; fautes qu'il commet; déclare la guerre à l'Autriche, pour posséder cette princesse; promet aux Français plus qu'il ne peut tenir; son éloquence originale, 184 et suiv.; craint les poignards des jésuites; il périt assassiné par Ravaillac; détails de cet assassinat, 185 et suiv.; éprouve dix-huit tentatives d'assassinats, 186; rétablit les jésuites à Paris, mais ne leur permet pas d'enseigner la jeunesse; prend pour son confesseur le père Cotton; fait démolir la pyramide élevée contre Jean Chastel; veut que sa démolition s'exécute pendant la nuit; le père Cotton s'y oppose, 203 et suiv.; fonde l'hôpital de Saint-Louis, 215; établit plusieurs manufactures aux galeries du Louvre, dans les bâtiments de la place Royale, 217; fait continuer les travaux du Pont-Neuf; le traverse lorsqu'il n'était pas achevé; ce qu'il répond à ceux qui lui remontrent le danger de ce passage, 218; ce qu'il dit aux augustins à propos d'une partie de leur enclos achetée pour ouvrir la rue Dauphine, 222; fait continuer la galerie du Louvre; écrit à ce sujet à Sully, 225 et suiv.; son projet d'établir des manufactures au Louvre, 226; écrit à Sully sur l'opposition du prévôt des marchands à la construction de la pompe de la Samaritaine, 230; fait construire la place Royale dans le dessein d'y établir des manufactures; ce qu'il écrit à Sully au sujet de cette place, 233 et suiv.; assiste à une farce de l'hôtel de Bourgogne; y rit beaucoup, 236 et suiv.; traite de sots les membres de la cour des aides, 237; tient des comédiens italiens à sa solde; les fait venir à Fontainebleau, 241; remédie à plusieurs désordres dans les administrations de Paris; renonce à nommer un gouverneur de cette ville; s'en déclare lui-même gouverneur, 253; son ordonnance sur la garde des portes de cette ville, 253 et suiv; sur la salubrité des rues, 254; fait cesser les exactions de l'entrepreneur du nettoiement des rues, *ib.*; fait cesser les désordres de la Ligue, 261 et suiv.; malheureux en femmes et en maîtresses; ses débauches; ce qu'en dit Bassompierre; ses nombreuses maîtresses, 263 et suiv.; prend Gabrielle d'Estrées; elle devient enceinte; ce que le roi dit au médecin qui lui annonce cette grossesse, 263 et suiv.; il marie Gabrielle d'Estrées au duc de Liancourt, avec injonction de ne point consommer le mariage avec elle, 267; il marie Jacqueline du Breuil, sa maîtresse, à René du Bec, marquis de Vardes, avec la même injonction, 268 et suiv.; ne cachait point ses débauches au public, 269 et suiv.; a de la peine à calmer son épouse, la

reine Marie de Médicis, furieuse contre le baron de Termes; pourquoi, 270; passionné pour le jeu; somme considérable qu'il y perd; le trait qu'il adresse à Sully à cet égard, 271; assassinat commis impunément en sa présence, 272; réprime la fureur des duels, 273; va à la foire Saint-Germain; ce qu'il y achète, 274; ce qu'il dit à celui qui lui demandait la grâce d'un noble voleur, 285; accorde facilement des grâces, lorsque des femmes les demandent, ib.; ce qu'il a à craindre de la possession de Marthe Brossier, conduite à Rome, 291 et suiv.; négociation de ses ministres à Rome pour cette affaire; en fait publier toutes les pièces, 294 et suiv.; n'aime point les gens de finances; est le seul de son temps digne de fixer les regards de la postérité, 307; après sa mort tous ses amis sont chassés du gouvernement par sa veuve; ses ennemis y sont placés, 312 et suiv.; les trésors qu'il avait entassés dans la Bastille sont dispersés, 313; quels sont les provocateurs ou complices de son assassinat, ib. et suiv.; se moque des fréquents changements de religion du sieur de Sancy; il n'était pas en droit de plaisanter personne à ce sujet, 349; hommages rendus à sa mémoire dans sa statue équestre, 432 et 433; nouvelle statue de Henri IV, 433 et 434, la note; fait transférer à Paris la bibliothèque royale de Fontainebleau, V, 299; y réunit les livres du cardinal Ridolfi; lettre qu'il écrit à ce sujet; fait placer la bibliothèque de Fontainebleau au collége des jésuites ou de Clermont; puis, après le rétablissement des jésuites, au couvent des cordeliers, ib. et suiv.; veut la placer au collége royal, 301; recompose une collection de médailles, la précédente ayant été pillée, 313; son buste et une inscription en sa mémoire placés sur une maison de la rue de la Ferronnerie, 353.

Henriette de France, fille de Henri IV: fonde le couvent de la Visitation, V, 181; son cœur et celui de sa fille sont déposés dans le sanctuaire de l'église, ib.

Hera: nom d'une divinité que les Français adoraient, VI, 162.

Héraclius, évêque de Paris: est chargé, avec d'autres évêques, de sacrer Claudius; reproches que cet évêque adresse à ce sujet à saint Remi, I, 263 et 264.

Hérault, lieutenant de police: persécute les francs-maçons; mal accueilli par le duc d'Antin, grand-maître, VI, 174; s'en venge, 175; trouble l'assemblée d'une loge, et en fait emprisonner tous les membres, ib.; agent des jésuites; son activité; celle de ses espions, 43 et suiv.; son impuissance contre le parti janséniste; ne peut découvrir les auteurs et l'imprimeur des *Nouvelles ecclésiastiques*, 47; on jette dans sa voiture des feuilles fraîchement imprimées de cet ouvrage périodique, 48.

Herbelot (*Jacques*, le président d'), maître des requêtes: fonde le couvent des hospitalières de la Miséricorde de Jésus, V, 178.

Herbert, directeur d'une maison de jeu, VI, 59.

Hercule (hôtel d'): d'où lui vient ce nom; portait avant celui de Clérieu: appartint à Nantouillet, prévôt de Paris; il est pillé par trois rois, IV, 38 et 39, la note.

Héribert, frère de Bernard, duc de Septimanie; les ducs et évêques qui conspirent contre Louis-le-Débonnaire lui font crever les yeux, I, 336.

Héricart de Thury (le sieur), ingénieur en chef des mines de France: décrit une partie du canal de l'aqueduc d'Arcueil, I, 113; IV, 429; sa description des catacombes, VII, 223; ce qu'il dit du nombre des morts enterrés au cimetière des Innocents, 224 et la note; établit un cabinet de pathologie, 229.

Herman de Stathorn: chargé de vendre des livres imprimés à Paris, meurt dans cette ville; ses livres sont saisis; Louis XI les restitue, III, 136 et suiv.

Hermaphrodite, ordre mystérieux: sa composition; son but mal caché; son instituteur et son grand-maître; ouvrages qui concernent cet ordre, VI, 175.

Hermaphrodites (*Ile des*): titre d'un ouvrage où sont peintes les mœurs efféminées et dissolues du roi Henri III; Henri IV se fait lire ce livre; ce qu'il en dit, IV, 34, la note.

Hermenfred, roi de la Thuringe: engage le roi Théodoric à lui aider à tuer son frère; il le tue sans lui; Théodoric, piqué de n'avoir pas reçu le prix de ce meurtre, fait la guerre à Hermenfred, s'empare de ses états, le caresse, l'attire auprès de lui, le précipite du haut des murs de Tolbiac, et fait égorger ses fils, I, 244.

Hermes (*Vibius*): nom inscrit sur un ex voto, I, 194.

Hermières (religieux d'): chargés de desservir l'hôpital de la Trinité de Paris; s'emparent des propriétés de cet hôpital, y font cesser l'hospitalité, et convertissent sa plus

grande salle en une salle de théâtre, II, 120.

Hermitage, maison et jardin qu'avait la marquise de Pompadour, VI, 260. cette marquise donne cette maison à Louis XV. pourquoi; elle prend le nom de *Parc aux-Cerfs*, *ib*.

Hermite (l'): brûlé vif au parvis Notre-Dame pour ses opinions religieuses, III, 321.

Hérode (vilain) qualification donnée à Henri III par un curé, IV, 132.

Hérodiade, divinité adorée par les Français, VI, 162.

Hérouard, premier médecin de Louis XIII, contribue à l'établissement du jardin des Plantes, IV, 450.

Heurt du port aux passeurs. Voy. *quai Malacquest*.

Heynlin (Jean) un de ceux qui attirèrent les premiers imprimeurs à Paris, III, 157.

Hieronimo (le seigneur), charlatan vend de l'onguent pour la brûlure, ses expériences, IV, 475.

Hilaire (Saint), église paroissiale; son origine; sa description; ses tombeaux; profanée; démolie, II, 114.

Hildebert, évêque de Seez, dans la crainte des ravages des Normands, transfère le corps de sainte Opportune dans la Cité de Paris; après le danger il réclame son corps saint; est obligé d'en abandonner la totalité ou une grande partie, I, 327. Voy. *Sainte-Opportune*.

Hilduin abbé de Saint-Denis: établit un nouveau patron de Paris, établit une légende nouvelle et absurde, I, 156 et suiv.; c'est lui qui applique la fable commune à plusieurs autres saints de la décollation et de la translation de sa tête jusqu'au lieu de sa sépulture, 157; dit des injures à ceux qui refusent d'adopter son nouveau saint Denis l'aréopagite, 157 et suiv.; de concert avec Girard, comte de Paris, il trahit l'empereur Charles-le-Chauve, auquel il avait prêté serment de fidélité, 342; archi-chapelain de l'empereur Louis-le-Débonnaire; devient abbé de Saint-Denis, et conspire contre cet empereur, 338.

Hilpéric: son tombeau; ne veut point qu'on déplace ses ossements, I, 182.

Hippolyte (saint): patron favori du roi Robert, I, 376; II, 2, la note.

Hippolyte (Saint-), église paroissiale: son origine; sa démolition, I, 428.

Hivers les plus rigoureux à Paris, I, 46 et 47. de 1408: sa rigueur excessive; la Seine est gelée au point que les voitures la traversent; le dégel suivant, et abattit les ponts de Paris, III, 115.

Hiver de 1616: extrêmement rigoureux, IV, 434.

— de 1709: nombre des Parisiens morts pendant sa durée, V, 412.

— de 1753: nombre des morts pendant cette année, VI, 233.

Hocque (Pierre-Nicolas), berger de la Brie, sorcier; condamné par le parlement, ainsi que ses complices, V, 445 et la note.

Holda, divinité adorée par les Français, VI, 162.

Homme obstiné personnage de théâtre sous lequel est représenté le pape Jules II, III, 177.

Homme au masque de fer: son origine supposée; son état; frère aîné de Louis XIV, V, 88 et suiv.; fausses conjectures à son sujet, soins extraordinaires que prend Louis XIV pour cacher son état et ses traits, 89, sa prétendue histoire, *ib*. faits certains à son égard; sa mort, 90 et 91. on lui parle avec respect; ce qu'en dit Voltaire, *ib*.

Honquie (le maître de). Voy. *Jacob*.

Honoré (Saint-), église paroissiale: son origine; longues querelles que son établissement fait naître entre les ecclésiastiques en dignité; sa description; tombeau du cardinal Dubois; son épitaphe; démolition de cette église; ce qui la remplace, II, 114 et suiv.

Honoré (porte Saint-) fait partie de l'enceinte d'Étienne Marcel, II, 456.

Honorius nommé évêque de Saintes, se présente à Charibert, roi de Paris; il est chassé par ce roi, et attaché sur un chariot rempli d'épines et envoyé en exil, I, 247.

Honorius III, pape: prohibe l'enseignement du droit romain à Paris, I, 439.

Hôpital de l'Hôtel-Dieu. Voy. *Hôtel-Dieu*.

— *des Petites-Maisons* ou *Hospice des Ménages*. Voyez *Petites-Maisons*.

— *de la Maison-Dieu-Sainte-Catherine*. Voyez *Sainte-Catherine*.

— *de la Charité chrétienne*. Voy. *Hôpital de l'Oursine*.

— *de la Trinité*: son origine, II, 123 et suiv.

— *de l'Oursine* ou *de la Charité chrétienne*: son origine, sa décadence; ses biens deviennent la proie des administrateurs, III, 381; devient hôpital de la Charité par les soins de Nicolas Houel, 382; on y établit un jardin botanique, 383; devient une maison

de retraite pour les militaires invalides, un couvent de religieuses, une propriété de l'ordre de Saint-Lazare, enfin une école de *pharmacie*, ib.

Hôpital Sainte-Anne ou *de la Santé* : son origine ; sa destination sous Henri IV, maison de convalescence de l'Hôtel-Dieu ; son état actuel ; IV, 216 ; est donné aux Filles de la Providence, V, 177 et 178.

— *des convalescents* : son origine ; nombre de ses lits, IV, 408 et suiv.

— *de Notre-Dame-de-la-Miséricorde* : son origine ; sa destination ; sa suppression, IV, 410.

— *des Incurables* : son origine ; ses bienfaiteurs : nombre de ses lits, IV, 411.

— *de la Pitié* : son origine ; sa destination, IV, 411 et suiv ; sa situation ; nom que portent les enfants qui l'habitent ; sont transférés au faubourg Saint-Antoine, VII, 86 ; nombre des lits qui s'y trouvent ; état de la mortalité, 87.

— *général*, dit *la Salpêtrière* : grand nombre et espèce de pauvres qu'on y renferme ; motif de l'établissement de cet hôpital, V, 210 et suiv. ; et 382. Voy. *Hospice*.

— *des Enfants-Trouvés de la rue Saint-Antoine* : époque de cet établissement, V, 218 et suiv. Voy. *Hospice de l'Allaitement*.

— *des Enfants trouvés de la rue Notre-Dame* : son origine ; sa description, V, 219 et suiv.

— *Saint-Antoine* : remplace l'ancienne abbaye de ce nom ; quand et par qui cette abbaye fut convertie en hôpital ; construction d'une aile, interrompue ; description de l'état actuel de cet hôpital, VII, 63 ; nombre de ses lits ; terme moyen de sa mortalité, 66.

— *de la Charité* : son origine, VII, 66 ; description de son église ; nouvelle salle qu'on y construit ; noms qu'il a portés ; nombre de ses lits, 67 ; les malades y couchent seuls ; terme moyen de sa mortalité, II, 286 ; VII, 67 et suiv. ; son école clinique interne, 68.

— *des Enfants-Malades* : son origine, son historique ; nombre de ses lits ; distribution des malades d'après l'espèce de leurs maladies, VII, 73 et suiv. ; état de sa mortalité, 75.

Hôpital des Filles-Dieu : son origine, II, 219 ; sa destruction, 222.

— *Necker* : VI, 397 ; son ancien état ; nom de son emplacement, VII, 70 ; ses anciens noms ; on y publie un compte chaque année ; nombre de ses lits, *ib.* et suiv. ; état de sa mortalité, 71.

Hôpital Cochin : son fondateur ; son édifice ; sa propreté, VII, 71 ; nombre de ses lits, 72.

— *Beaujon* : son ancienne destination ; nom qu'il a porté ; par qui desservi, VII, 73 ; état de sa mortalité, *ib.* Voyez *Hospice Beaujon*.

— *de Saint-Louis* : son origine ; sa première destination ; est toujours en activité, IV, 213 et suiv. ; sa description ; ses doubles cours, VII, 75 ; est le plus bel hôpital de Paris ; noms qu'il a portés ; réparations qu'on y a faites ; espèce de maladies qu'on y traite ; nombre de ses lits ; comment distribués ; 75 et 76 ; état de sa mortalité, 76 et suiv.

— *des Vénériens* : lieux où ils étaient autrefois traités ; état affreux auquel ils étaient réduits sous Louis XIV, VII, 77 ; leur état actuel, 78 ; état de leur mortalité, *ib.* et suiv. ; traitement externe et gratuit ; nombre des malades admis à ce traitement ; quelles professions en fournissent davantage, 79 et suiv.

— *civil de Saint-Denis* : nombre des journées de cette maison en 1815, VII, 106.

— *militaires* de la maison du roi, au Gros-Caillou, VI, 132 ; nombre de ses journées, VII, 107.

— *de Montaigu* : son origine, VII, 107 et 108 ; nombre de ses journées, 108.

— *du Val-de-Grâce* : nombre de ses lits ; à quelles maladies il est destiné ; nombre de ses journées, VII, 108.

Hôpitaux fondés sous le règne de Philippe-Auguste. Voyez *Trinité* et *Sainte-Catherine*.

— établis à Paris, depuis le règne de Louis VII jusqu'à celui de Louis IX exclusivement. Voyez *Hôpital de la Trinité*, II, 124 ; *Hôpital de Sainte-Catherine*, 126 ; on donnait ce nom aux *collèges* où logeaient les pauvres clercs ou écoliers, 128.

— *de Paris* : leurs biens sont envahis par les prêtres qui les administraient, I, 421 ; II, 425 ; ils y détruisent l'hospitalité ; édit qui exclut les gentilshommes et les prêtres de l'administration des hôpitaux, parce qu'ils envahissent le bien des pauvres ; hôpitaux de Paris qu'ils ont ruinés, III, 34 et suiv. ; les biens des hôpitaux envahis par les évêques, 274.

Hôpitaux abandonnés : leurs biens donnés à l'ordre de Saint-Lazare, III, 285.

— *de Paris* : se remplissent de malades par

l'effet de la contagion ; leurs revenus sont insuffisants pour les nourrir ; ils empruntent, V. 78, la note.

Hôpitaux des protestants : supprimés V. 395.

— et *hospices de Paris :* leur état est intolérable en 1787, VII, 59 ; projet de les améliorer ; ne peut être mis à exécution ; la Convention remplit les bases de ce projet ; leur nombre est augmenté ; le nombre des lits l'est aussi dans divers hôpitaux, 60 et suiv. ; moyens employés à cet égard ; administration générale des hôpitaux civils, ses attributions 61 ; nombre des malades entrés dans les hôpitaux de Paris pendant huit années, 62 ; entrés pendant l'année 1833, *ib.*, la note ; nombre et noms des hôpitaux où sont traitées les maladies ordinaires ; de ceux destinés à des maladies spéciales ; de ceux destinés aux enfants ; de ceux destinés à la vieillesse ; de ceux destinés aux incurables, 62 et suiv. ; de ceux destinés aux insensés ; nombre des établissements hospitaliers où l'on est reçu en payant, 63.

— *militaires :* leur nombre à Paris, VII, 107. Voyez *Hospices.*

Hoquart (Marie-Anne), comtesse de Cossé : son épitaphe, III, 72.

Hoquincourt (le maréchal d') : commande l'armée du cardinal Mazarin, et la conduit jusqu'à Poitiers, V. 128.

Hordain (Adam de), chevalier : pendu à Paris, VI, 45.

Horloge du Palais : sa tour ; sa description ; sa cloche, appelée *tocsin*, donne le second signal des massacres de la Saint-Barthélemi, II, 384 et suiv. ; III, 446.

Horne (Antoine-Joseph, comte de), parent du régent de France ; assassine un agioteur pour le voler ; est arrêté en se laissant tomber d'une fenêtre ; est roué vif en place de Grève ; paroles et conduite notables du régent à ce sujet, VI, 274 et suiv.

Horus ou Priape : sa figure sur un monument trouvé à Paris ; explication, tirée de Suidas, I, 76 et 77.

Hospice des Orphelins : son ancien état ; époque de sa construction, VII, 60 ; on y place des orphelines ; on y admet des orphelins, séparés des orphelines ; éducation qui leur est donnée ; nombre d'enfants qui y entrent chaque année et qui en sortent, *ib.*, 69 et suiv.

Hospice Beaujon : son fondateur ; devient un hôpital de malades, VI, 552 ; VII, 73.

— *de l'Accouchement :* sa situation ; son ancien nom ; changement opéré dans cet hospice, VII, 81 ; mode de réception des femmes enceintes ; nombre et état de ses lits, 82 et suiv.

— *de l'Allaitement*, ou *des Enfants-Trouvés*, son origine, VII, 84 et suiv. ; ses règlements ; soins qu'on donne aux enfants ; on les pèse ; le nombre des enfants de cet hospice est progressif ; tableau offert à ce sujet ; grand nombre de ceux qui y périssent, *ib.* et suiv.

— *de la Salpêtrière :* nombre et espèces de personnes qu'il contenait avant la révolution ; sa maison de force, VII, 87 ; son état présent ; ses cinq grandes divisions ; son infirmerie, *ib.* et suiv. ; cause des maladies des femmes de cet hospice ; état de sa mortalité, 88 et suiv. Voyez *Hôpital général de la Salpêtrière.*

— *de Bicêtre :* VII, 90 ; sa prison est supprimée, *ib.*, la note ; quoique situé en plein air, n'est pas salubre ; espèce de malades qu'il contenait ; nombre de ses lits ; son état déplorable avant la révolution, *ib.* ; changements heureux qui s'y opèrent ; travaux des habitants, 91 ; sa population ; ses fous ; leur nombre, 92 et suiv. ; causes de leur aliénation ; sa population actuelle, 93 ; état de sa mortalité, *ib.* et suiv.

— *des Incurables-Hommes :* son fondateur, VII, 94 ; réparations faites aux bâtiments ; nombre des enfants qui s'y trouvent ; nombre des incurables ; état de la mortalité de cet hospice, *ib.* et suiv. Voyez *Hôpital des Incurables.*

— *des Incurables-Femmes :* dimensions de ses salles, VII, 95 ; répartition de ses bâtiments ; nombre de ses lits ; condition d'admission ; état de la mortalité, *ib.* et suiv.

— *des Ménages*, VII, 96. Voyez *Petites-Maisons.*

— *de la maison de Bienfaisance :* son fondateur ; nombre de ses journées, VII, 107.

— *des Vieillards*, ou *institution de Sainte-Périne :* son premier état, VII, 98 ; sa destination actuelle ; conditions de l'admission, *ib.* et suiv.

Hospice de Villas, 65 et 64, la note.

— *clinique de la Faculté de Médecine :* nombre de ses journées, VII, 106 et 107.

Hospice de Saint-Merri : époque de son ouverture ; nombre de ses journées, VII, 107.
— *central de la vaccine gratuite :* lieu de ses séances, VII, 323.
Hospices et Hôpitaux de Paris : tableau de leur consommation pendant l'année 1818, VII, 302 ; leurs consommations annuelles de diverses natures, 64 et 65, la note.
Hospital (Michel de L'), chancelier de France : reproches qu'il adresse au parlement de Paris, II, 357 ; avantages résultant de son élévation à la dignité de chancelier, III, 381, 390 et suiv. ; son caractère, 399 ; lutte contre la maison de Lorraine ; figure à la cour de Charles IX comme Burrhus ou Sénèque figuraient à celle de Néron ; les abus qu'il réforme ; ses bonnes intentions, *ib.* et suiv. ; surnommé *Caton-le-Censeur* ou *saint Jérôme :* son portrait ; ses disputes avec le cardinal de Lorraine, 401, la note ; crée la juridiction des juges et consuls, 417 ; fait cesser les persécutions ; éteint les bûchers et ouvre les prisons aux protestants, 346.
—*(le maréchal de L'),* gouverneur de Paris ; préside l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville, V, 137 ; y étant en danger, il s'en échappe, déguisé en prêtre, 138.
— *René de L'),* marquis de Choisy ; assassine un curé et un procureur fiscal ; Louis XIV lui accorde sa grâce ; pourquoi, V, 371.
Hospitalier : religieux soldat, dont la figure était représentée dans la chapelle de l'ancien hôpital de Saint-Gervais, I, 423.
Hospitalières de Saint-Gervais. Voyez *Saint-Gervais, hôpital.*
— dites *Haudriettes :* s'emparent des biens destinés aux pauvres veuves, II, 306.
— *de la Misericorde-de-Jésus :* protégées par le lieutenant de police d'Argenson ; désordres de ce couvent, occasionnés par ce protecteur, V, 178 et suiv.
Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, depuis chevaliers de Malte : succèdent aux Templiers, et la maison du Temple de Paris devient le chef-lieu du grand-prieuré de France, II, 550.
Hospitaliers de la charité de Notre-Dame : leur maison ; s'établissent sous l'autorisation du pape, et n'appartiennent à aucun ordre ; le pape répare cette irrégularité, II, 588 et suiv.
Hôtel-de-Ville : son origine et celle de la Hanse de Paris : ses changements, différents lieux de ses séances ; est fixé à la place de Grève, III, 99 et suiv. ; est ôté au prévôt des marchands, et donné au prévôt de Paris, 340 ; sa construction actuelle ; sa description intérieure et extérieure ; ses accroissements, 355 et suiv. ; devient hôtel de la préfecture de la Seine, 358 ; la bibliothèque de la ville y est établie 359 ; assemblée solennelle qui s'y tient ; elle demande l'expulsion de Mazarin ; lettre que le roi écrit à cette assemblée, V, 136 et suiv. ; il est entouré de troupes de l'armée de Condé et du peuple ; il est assiégé, 137 et suiv. ; projet de l'établir sur l'emplacement de l'hôtel des Monnaies, VI, 129 et 130, la note.
Hôtel de Guise : quel nom il porte aujourd'hui, IV, 121, la note.
— *de la Reine-Mère,* Catherine de Médicis, où situé, IV, 116, la note.
Hôtel-Dieu, hôpital : son origine, I, 217 ; II, 277 et suiv. ; son ancien état ; sa chapelle ; accroissement du nombre de ses lits, 278 ; ses bienfaiteurs, 279 et suiv. ; description de ses édifices, 280 et suiv. ; son administration, 285 et suiv. ; plusieurs centaines de malades périssent dans les flammes, 288 ; les sœurs et les frères qui desservent cet hôpital reçoivent la discipline des mains de leurs maîtres et maîtresses ; en sont chassés pour leurs désordres, 283 et suiv. ; deux incendies ravagent cet hôpital, 284 et suiv. ; sa situation inconvenante ; son ancien et déplorable état, *ib.* et suiv. ; améliorations proposées, 285 et suiv. ; on propose de remplacer cet hôpital par quatre autres ; les administrateurs s'y opposent ; rapport sur l'état misérable de cet hôpital ; ses lits ; le nombre des morts, 286 et suiv. ; souscription proposée pour construire quatre hôpitaux ; le fisc s'empare de son produit, 287 et suiv. ; heureux changement opéré dans cet hôpital pendant la révolution, 288 et suiv. ; son état actuel, 288 et suiv. ; pendant l'hiver de 1596 est rempli de pauvres malades ; nombre de ceux qui y meurent, IV, 280 et suiv. ; concourt à l'établissement de l'hôpital des Incurables, 411 ; le projet de le diviser en quatre hôpitaux ne peut s'exécuter sous Louis XVI, VII, 60 ; se réalise sous la Convention nationale, *ib.* et 61 ; est le plus ancien hôpital de Paris, 65 ; ses bâtiments s'opposent à ce que l'île de la Cité soit entièrement entourée de quais, 190.

Hôtel du quai d'Orsay, VIII, 93.

Hôtel solennel des grands esbatements : ce qu'il était, III, 75.

— des archevêques de Sens, de Saint-Maur, de Pute-y-Muce, de la Reine, faisaient partie de l'hôtel de Saint-Paul, III, 75 et suiv. Voyez ces différents articles.

Hottmann (Charles) : adjoint de Maineville, concourt avec lui à former à Paris un comité secret composé de ligueurs, IV, 99.

Houel (Nicolas), bourgeois de Paris : établit l'hôpital de la Charité-Chrétienne ; instruit des orphelins à la préparation des médicaments et à les administrer aux pauvres honteux ; fixe son établissement dans la rue de l'Oursine ; y fonde un jardin botanique, le premier qui ait existé en France, III, 382 et suiv., V, 221.

Houllières (Antoinette La Garde, marquise des) : son tombeau, IV, 406.

Houllet (Odo), employé à Constantinople : reste neuf ans dans les prisons de Paris, sans que les juges s'occupent de lui, III, 190.

Houssaie (Mathieu de), chevalier : pendu au gibet, puis noyé avec ses complices, III, 43.

Houssaie (Jean-Augustin), chef de convulsionnaires, disciple de Vaillant : mis à la Bastille ; est exilé à Villeneuve-le-Roi, VI, 27 et suiv.

Hubains : espèce de mendiants valides, V, 378 ; comment ils exerçaient leur métier, 380 et 381.

Hubant (collége du) ou de l'*Ave Maria* : son origine ; réuni au collége de Louis-le-Grand, II, 441 et 442.

— (*Jean de*), président à la chambre des enquêtes : fonde le collége du Hubant, ou de l'*Ave-Maria*, avec plus d'ostentation que de générosité, II, 441.

Hubert (Étienne), professeur au Collége royal, III, 392.

Hubert (frère), trésorier des Templiers : bâtit la tour du Temple, II, 338.

— (*Jean*), docteur en droit ; fondateur du collége de Sainte-Barbe, III, 371.

— (*Richard*) fait faire des progrès à l'anatomie, IV, 22 et 23.

Huchette (rue de la) : ouverte sur le clos *de Lias*, I, 113.

Huet-le-Lorrain, jongleur : un des fondateurs de l'église de Saint-Julien-des-Ménétriers, II, 435.

Huges V, abbé de Saint-Germain-des-Prés : propriétaire du clos de Lias ; en vend des parcelles à divers particuliers, à condition qu'ils y bâtiront des maisons, I, 113.

Huguenots : il est défendu aux catholiques de traiter les protestants de *huguenots*, et aux protestants de traiter les catholiques de *papistes* ; le parlement s'oppose à cette défense, III, 392 ; les ligueurs se proposent de les accuser des crimes qu'eux-mêmes veulent commettre, IV, 105 et suiv. Voyez *Protestants*.

Hugues du Puiset, noble voleur, II, 18.

— comte de Châlons ; se saisit, par trahison, de Réginald, comte de Bourgogne ; le duc de Normandie marche contre lui ; Hugues, épouvanté de son approche, met Réginald en liberté, se jette à genoux devant ce duc, et se présente avec une selle de cheval sur le dos, II, 22.

Hugues de Pomponne, seigneur de Créci vole les marchands sur la Marne et sur le chemin royal ; Louis-le-Gros vient l'assiéger dans sa forteresse de Gournay, où il déposait ses vols, II, 16.

Hugues, fils du roi Robert : ne peut secourir Fulbert, évêque de Chartres, fatigué des persécutions de Geoffroi, vicomte de cette ville, II, 28.

— comte d'Anjou et d'Orléans, surnommé l'*Abbé*, le plus ancien duc de France qui soit connu, I, 343.

— abbé : conspire contre son frère Louis-le-Débonnaire, I, 337.

— chapelain du vicomte de Rochechouard : a l'honneur d'être choisi pour donner, dans une église, un soufflet à un juif ; il le tue d'un seul coup, II, 410, la note.

— fils du roi Lothaire : s'unit aux Normands et fait avec eux la guerre à son pays, I, 339 ; son père, pour l'en punir, lui fit couper sa chevelure, et arracher les yeux, *ib*.

— *le Grand* ou *le Blanc*, fils du roi Robert Ier, duc de France et comte de Paris, I, 343 ; il alimente à Paris les pauvres atteints de la maladie des ardents, 331 et 355.

— *Capet*, comte de Paris : de concert avec Lothaire, chasse des environs de Paris Othon II, empereur, I, 321 ; refuse de restituer dix-huit corps saints que l'évêque Salvator avait déposés dans l'église de Saint-Barthélemi à Paris, 321 ; est duc de France, comte de Paris, abbé des plus riches ab-

bayes, et roi de France, 346; après la mort du roi Louis v, épouse sa veuve; se fait proclamer roi à Noyon, dans une assemblée composée de ses vassaux et de quelques seigneurs ses partisans; se fait sacrer roi par l'archevêque de Reims, prélat rebelle, 371 et suiv.; ses attentats contre les derniers princes carlovingiens, 372; pour se maintenir sur son trône usurpé, fait la guerre contre Charles, duc de Lorraine; contre le comte de Flandre, le duc de Normandie, le duc d'Aquitaine, le comte de Périgueux, etc., et contre son propre fils Robert, 372 et suiv.; a plusieurs combats à soutenir pour se maintenir sur le trône et pour résister aux princes qui refusent de le reconnaître; fière réponse que lui adresse le comte de Périgueux; il meurt, 373 et suiv.; traité d'usurpateur par la cour de Rome: en quelle occasion, IV, 94.

Huillier (Jérôme l'): son tombeau, II, 247.

Huissier favorisant les débauches des princesses de la cour de Louis x: pendu, II, 403.

Huissiers: avertissaient saint Louis et son épouse de l'arrivée de la reine-mère; pourquoi, II, 193 et la note.—condamnés à faire amende honorable; pourquoi, 248 et 249.

— *et sergents du Châtelet*: leur nombre;—*audienciers*; —*priseurs*, II, 399, 402 et suiv.; leur nombre du temps de Louis XII; accroissement de ce nombre dans la suite, IV, 46; huissier maltraité par un abbé, menacé d'un coup d'épée par un laquais, V, 364 et 365. — condamnés à l'amende pour n'être pas à leur poste, 374.

Humbert, dernier dauphin du Viennois: enterré dans l'église des Jacobins de la rue Saint-Jacques, II, 206.

Humbland (François), co-recteur et provincial des minimes de France, IV, 341.

Humières (le sieur d'): fait prêter serment à la Ligue dans la province de Picardie, IV, 94.

Huon de Bordeaux, roman de chevalerie, devient le sujet des pièces dramatiques sous le regne de Henri II, III, 505.

Hurault (Philippe), évêque de Chartres; ses livres sont réunis à ceux de la Bibliothèque royale, V, 301.

Hure, traiteur anglais, rue des Boucheries, chez lequel est établie la première loge de francs-maçons, VI, 173.

Husson (la dame), pensionnaire de Notre-Dame-des-Prés: demande pour ce couvent une loterie que le sieur d'Argenson, son amant, lui refuse, IV, 375; en obtient une pour le couvent de la Madeleine du Trainel, V, 192.

Huza (Jacques): attiré insidieusement dans le couvent des cordeliers de Paris; y est cruellement fustigé par les novices II, 215. Voyez *Cheuveil*.

Huyghens, un des premiers membres de l'académie des sciences, V, 291.

Hydronos: nom de celui qui, dans les initiations aux mystères du paganisme, administrait une sorte de baptême aux initiés, VI, 137.

I.

Ibagnet, concierge au Palais-Royal: aime le Régent; lui parle avec liberté; refuse d'entrer dans la salle des orgies de ce prince; ce qu'il lui dit; le Régent le respecte, VI, 245.

Iéna: nom fameux par une bataille, donné à un pont de Paris, VII, 186.

Ignace (le père), moine dominicain: missionnaire dans les Moluques, s'empare de la confiance du roi de Timor, qui lui confie son fils; il le trompe, le dépouille, le conduit en France, et l'abandonne, VII, 49 et suiv.

Ignorantins. Voyez *Frères des écoles chrétiennes*.

Ile Tranchée: nom de la partie occidentale de l'île Saint-Louis, II, 363.

— *de Saint-Louis*: son ancien nom; projet de la couvrir d'habitations; sa division en deux parties; exécution de ce projet, IV, 439; noms des entrepreneurs; obstacles que rencontre cette entreprise de la part du chapitre de Notre-Dame; changement d'entrepreneurs, *ib.* et suiv.; les premiers entrepreneurs reprennent les travaux; nouveaux obstacles du chapitre de Notre-Dame; de nouveaux entrepreneurs terminent les travaux, 144 et suiv.; premier quartier de Paris construit sur un plan régulier, 442 et 486.

Ile de la Cité : rues qui y sont ouvertes sous Louis XIII, IV, 486. Voyez *Cité*.

— *de Saint-Denis*, où le seigneur *Burchard de Montmorency* avait un château d'où il pillait les propriétés de l'abbaye de Saint-Denis, II, 12.

Iles de Paris. Voyez *Ile Louvier*, *Ile Saint-Louis*, *Ile de la Cité*, *Ile aux Juifs* ou *aux Treilles*, *Ile de Buci*, 262 à 265; VII, 303.

Illuminations à Paris, la première qui soit mentionnée dans l'histoire de cette ville, II, 191.

Images miraculeuses invention des prêtres, fermiers des cures, pour en accroître le revenu, III, 39.

Images de limon ou de cire : usage qu'on en faisait ; sont baptisées par des prêtres ; ointes du saint-chrême, III, 54 et suiv ; motif de cette pratique magique, 53 et suiv.

Images de cire baptisées par des prêtres, III, 262 ; IV, 60 et suiv.

— représentant Henri III : placées sur les autels, piquées aux endroits du cœur pendant la célébration des messes pour faire périr ce roi, IV, 135 et suiv ; en usage sous les règnes de Henri III et de Henri IV ; ce qu'en dit un poëte de ce dernier règne ; il en est question dans le procès de Biron ; comment ces images sont consacrées par les prêtres, 296.

Image de la Vierge de la rue aux Ours : outragée, suivant une tradition incertaine, par un Suisse ou par un soldat qui avait perdu son argent au jeu ; cruel supplice qu'on lui fait éprouver, III, 284 et 285.

— mutilée à Paris ; réparation à ce sujet ; cette image souvent rétablie, est souvent enlevée ou brisée, III, 325.

Importunus, évêque de Paris : achète du blé pour Prœlobertus, évêque de Tours ; querelles de ces deux prélats ; reproches amers et grossiers que l'évêque de Paris adresse à l'évêque de Tours, I, 206 et suiv.

Imprimerie : son origine, ses progrès, III, 134 et suiv.; s'établit à Paris, 136 ; événement qu'éprouvent dans cette ville les imprimeurs de Mayence, *ib.* et suiv.; progrès de l'imprimerie à Paris, 137 et suiv ; obstacles qu'elle éprouve, 139 et suiv.; contribue puissamment au progrès des lumières, 302 ; abolie dans toute la France par François Ier ; rétablie un mois après ; mais assujettie à des censeurs, 150 et suiv., 250, prohibée par Henri II, excepté pour les ouvrages approuvés par la Sorbonne, 365 et 366.

Imprimerie royale : fondée par le cardinal duc de Richelieu, IV, 353 et [illegible] ses premiers travaux ; différents [illegible] a occupés ; son état actuel, [illegible].

Imprimeries secrètes [illegible] par le parlement, III, [illegible] par les inquisiteurs [illegible] les rechercher dans [illegible], et tous les particuliers doivent les dénoncer, sous peine d'excommunication, *ib.*

Imprimeurs déclamation des prédicateurs contre ceux qui impriment la Bible traduite en français, III, 266 et suiv.

Incendie, à Pontoise, dans la maison où couchent le roi et la reine d'Angleterre, dangers qu'ils courent, III, 39.

— dans la cité de Paris détruit les maisons des négociants I, 220 et suiv. talisman qui devait en préserver Paris, 223.

— du Théâtre-Français du faubourg Saint-Germain, VI, 400, autre incendie du même théâtre, 401.

— de l'Opéra, VI, 193, nouvel incendie de son bâtiment 196 212 et 304.

— des maisons du Petit Pont ; à quelle cause on l'attribue, VI, 220, 221, la note.

— de l'Hôtel-Dieu, en 1737 et en 1772, II 284, VI, 222.

— de la foire Saint-Germain, VI, 228.

— du Palais de Justice, VI, 222.

— de la foire Saint-Ovide, VI, 232.

— du cirque du Palais Royal, VII, 7.

Incendies, fréquemment employés par les nobles francs : le pape Innocent II prohibe cette coutume criminelle et horrible, II, 21; Louis IX donne une ordonnance contre les incendiaires, II, 324.

Incendies qui ont ravagé Paris, I, 485.

— du Palais, en 1618 et en 1776, II, 879, 881 ; IV, 438 et 439.

Incurables, Voy. *Hospice des Incurables-Hommes* et *Hospice des Incurables-Femmes*.

Indulgences mises en vente par les papes, III, 317 et suiv.; abus de cette vente, *ib.* et suiv.; les indulgences font naître le luthéranisme, 319 ; sont prodiguées aux confrères du Chapelet, IV, 142.

Infirmerie de la conciergerie du Palais : à quelle époque on y place, pour la première fois, des lits, III, 492.

Ingéburge, épouse de Philippe-Auguste, qu'il abandonne pour épouser Agnès de Méranie : ce roi, forcé de reprendre Ingéburge, la relègue au château d'Étampes, II, 171 et suiv.

Ingénus, ou hommes libres : objets des persécutions des seigneurs, qui les réduisent à l'extrémité de vendre leur liberté et celle de leur postérité, I, 347.

Inigo Jones architecte, grand-maître de la franc-maçonnerie d'Angleterre, VI 172.

Initiation aux mystères de l'antiquité : elle a des conformités avec celle qu'employaient les chrétiens en initiant à leurs mystères; rits conformes de ces initiations, VI, 156 et suiv.: celle des apprentis cordonniers au grade de compagnon, 166 et suiv.; est condamnée par l'official de Paris ; celle des chapeliers, 167; des tailleurs et des selliers; détail de ces initiations sacriléges, *ib.* et suiv.; quoique découvertes à Paris au dix-septieme siècle, elles sont fort anciennes, 169 et suiv.

Innocents (église des *Saints-*) : son origine; ses réparations; sa dédicace; événement qui fait interdire l'église, II, 92 et suiv.; démolition de cette église, 96; translation de la fontaine qui lui est contiguë, *ibid.*; assassinat commis dans cette église, ou au dehors, excité par le sermon d'un prédicateur, sur plusieurs particuliers accusés de protestantisme, III, 389; la fontaine de cette église; son origine, II, 139; III, 370.

Innocents (marché des), VI, 366; son ancien état; commencement de sa construction; le sol est renouvelé; galeries en bois qui y sont construites; sa fontaine, *ib.* et suiv. Voyez *Fontaine des Innocents.*

Innocent II, pape : prohibe les incendies dont les seigneurs de France, dans leurs querelles, faisaient un fréquent usage, II, 21.

Innocent III, pape : fait un rêve qui le détermine à permettre l'établissement de l'ordre des frères prêcheurs ou jacobins, II, 123; sa lettre à l'abbé de Saint-Denis, au sujet du libertinage et des violences des prêtres de ce bourg, 174 et 175.

Innocent IV : excommunie l'empereur Frédéric II, III, 121.

Innocent XIII, pape : accorde le chapeau de cardinal à l'abbé Dubois, chapeau que son prédécesseur lui avait toujours refusé ; intrigues à cet égard, VI, 289 la note, et suiv.; ses jésuites ; sa bulle *Unigenitus*, les persécutions qui s'ensuivent, 12 et suiv.; et 289, la note.

Inondations mémorables, au quinzième siècle, en 1426, 1427 et 1493; hauteur des eaux de la Seine; quartiers et rues inondés; monument élevé à ce sujet; son inscription, III, 491 et suiv. Voy. *Seine* et *Bièvre.*

Inquisiteurs de la foi : dépendaient de la chambre ardente, établie par François Ier, III, 333 et suiv. ; leur tribunal est en opposition avec la chambre ardente du parlement; ordonnance du roi qui accorde à ce tribunal une extension de pouvoir; le parlement s'y oppose, et accuse les inquisiteurs, sinon de fraude, au moins d'une *crasse ignorance*, 345 et suiv.; exerçaient sur les protestants de Paris les plus coupables perquisitions, faisaient des visites domiciliaires; provoquaient les délits pour avoir occasion de les punir; en commettaient pour en accuser les protestants, 388.

Inquisition : le cardinal de Lorraine, pour en établir une à l'instar de celle d'Espagne, obtient une bulle du pape et un édit du roi; le parlement s'oppose à cet établissement, III, 345 et suiv.

Inscription singulière du cimetière de Saint-Severin, I, 189; celle de l'église de Saint-Benoît est fabuleuse, 193; de l'église de Saint-Jacques-de-l'Hôpital, II, 428 et suiv.; celles qui se lisaient sur le portail de l'église de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, II, 199.

Inscriptions de la pyramide élevée contre la mémoire de Jean Chastel et contre les jésuites, IV, 190 et suiv.

Inscription dédicatoire du Panthéon : son auteur, VI, 90; les caractères en bronze en sont arrachés, 108; depuis 1830 cette inscription a été rétablie, *ib.*, la note.

Inscriptions monumentales : doivent-elles être en langue latine ou en langue française? à quelle occasion fut agitée cette question, V, 274.

— prodiguées dans les catacombes de Paris, VII, 229; celles des tombeaux des nouveaux cimetières sont attendrissantes, 233, 239, 240 et 243.

Institut de France : dénomination préférable à celle d'*Académie*; pourquoi, V, 290 et 293; VII, 114; son ancien nom d'*Académie*; réorganisé par la Convention; décret à cet égard, *ib.* et suiv.; un décret concernant son organisation; divisé d'abord en trois classes, Bonaparte le divise en quatre, *ib.*

[illegible] on rétablit les anciennes dénominations des classes, 113; depuis 1830 l'académie des *sciences morales et politiques* est rétablie, *ib.*, la note.

Institution de l'Oratoire, objet de cette communauté religieuse; description de l'église; sa suppression, V, 166; sa destination actuelle, *ib.*

Institution de Sainte-Perine. Voy. *Hospice des Vieillards*.

Institutions contenues dans les douze arrondissements de Paris; VII, 322 et suiv.

— *judiciaires*, VII, 322 et 323.

— *administratives et financières*, VII, 323.

— *de bienfaisance*, VII, 323.

— *militaires de Paris*; les états-majors, l'administration des poudres et salpêtres, casernes; hôpitaux militaires; prisons, leur énumération, VII, 332 et suiv.

— *relatives aux sciences et arts, et à l'instruction publique*; diverses administrations; directions, bureaux; facultés, 323, colléges; écoles, 323 et 326, bibliothèques, archives, Institut royal, sociétés, musées, Conservatoire, 327 et 328.

— *religieuses et civiles* sous Louis XIII, IV, 360.

Instruction chrétienne (filles de l'), origine de ce couvent; son gouvernement, sa suppression, V, 183.

— *publique*, figurée sur un des bas-reliefs du Panthéon, VI, 94; et par un groupe colossal, 95.

Insurrection des Parisiens contre le dauphin Charles, III, 4 et 5.

— *parisienne* : ses causes; ses moteurs secrets; ses commencements, VI, 333 et suiv.

Interdiction du culte divin dans les diocèses, pour faire cesser les brigandages des seigneurs, quel fut l'inventeur de ce moyen, II, 23; Fulbert évêque de Chartres, a recours à ce moyen, 26, le concile de Limoges l'adopte, 27.

Interdiction des églises; il fallait payer l'évêque pour les réconcilier et lever l'interdit, II, 93; III, 240.

Intermèdes et *féeries*, ce que c'était au théâtre de l'hôtel de Bourgogne, IV, 468.

Invalides : premier établissement qui ait eu lieu à Paris pour les militaires blessés; sous quel règne, III, 383.

— hôtel royal des) : ce qu'en dit Thomas dans sa *Pétréide*; étaient anciennement abandonnés; injustice des rois à leur égard, ce que Henri IV fit pour eux; sont placés dans l'hôpital de l'Oursine; Louis XIII les place à Bicêtre; Louis XIV leur fait bâtir un hôtel V, 220 et suiv.; description de cet hôtel, 222 et suiv.; description de l'église, 223 et suiv.; les drapeaux de la nef; description du dôme, 224 et suiv.

Isabeau de Bavière, épouse du roi Charles VI, son humeur galante et factieuse, III, 102, est couronnée, en passant sur le pont au Change, par un funambule descendu, sur une corde, d'une des tours de Notre-Dame, 106, la note; après avoir fait son entrée à Paris, elle se rend à Saint-Denis; désordres et débauches qui eurent lieu en cette occasion dans cette abbaye, 234, est exilée, 297, est visitée nue par les dames, pour savoir si elle était propre à avoir des enfants, 300, elle n'avait que deux chemises de toile, ce qui passait alors pour du luxe, 301, secondée par le duc de Bourgogne, livre la couronne de France à l'Angleterre; fait périr une partie des membres du parlement, et crée un parlement à sa guise, donne la France au roi d'Angleterre, bannit le dauphin son fils et le déclare incapable et indigne de succéder à la couronne et à aucune seigneurie, III, 117 et suiv., en grande partie coupable des crimes atroces et des massacres commis à Paris, 270.

Isabelle d'Aragon, première épouse du roi Philippe III : son fils est empoisonné, II, 303 et 304.

Isembourge, reine : assiste à une procession où la plupart des assistants marchent en chemise ou tout nus, II, 144. Voyez *Ingeburge*.

Isis, déesse dont le nom a servi, dit-on, à former celui de Paris; absurdité de cette opinion; Isis n'a point reçu de culte à Paris, I, 34 et suiv.; prétendue statue de cette déesse à Saint-Germain-des-Prés; sa description *ib.* et suiv.

Isle-Adam (le seigneur de l'), commande à Pontoise pour le parti bourguignon; averti par quelques Parisiens de ce parti, il s'avance sur Paris; une porte lui est ouverte, il entre pendant la nuit dans cette ville, à la tête de huit cents hommes, III, 220 et suiv.

Isus, prétendu roi des Gaules, dont le nom a, dit-on, servi à former celui de Paris, I, 31 et suiv.

J.

Jacob, moine de l'ordre de Cîteaux ; rôle qu'il joue en France ; ses impostures : armée nombreuse qu'il reunit à sa suite, est excommunié, II, 293 et suiv.

Jacobins, dominicains, ou *frères mineurs* de la rue Saint-Jacques : origine de cet ordre ; leur établissement à Paris ; se font des prosélytes : saint Dominique les visite ; leur ordre est créé d'après une vision de saint Dominique et un rêve du pape Innocent III, II, 121 et 122 ; reçoivent des bienfaits de saint Louis, et consolident leur établissement par la protection de ce roi ; ces moines prêchaient, confessaient et fouettaient ce roi ; quoique fiers et riches, ils demandaient l'aumône dans Paris ; ils sont rois et papes, et très-vindicatifs, 203 et 204 ; leur église menaçant ruine, ils l'abandonnent, et célèbrent leur culte dans la salle de l'école de Saint-Thomas, 208 ; leur suppression ; l'emplacement de leur couvent destiné à des embellissements ; on y fait quelques réparations et on y établit une maison de correction pour les jeunes détenus ; est maintenant occupé par des écoles publiques, *ib.* et la note ; confessent des Parisiennes qui leur font des pensions pour obtenir l'absolution de leurs péchés : leurs désordres : on les réforme : on les chasse de leur couvent ; ils en font le siége ; battent leur gardien, 204 et 205 ; leur église contenait un grand nombre de tombeaux, parmi lesquels on distinguait ceux des trois branches des rois de France et celui d'Humbert, dernier dauphin du Viennois, 205 et suiv. ; ennemis de l'Université ; profitent de la suspension des écoles pour s'emparer de ses biens, 312 ; demandent l'aumône dans les rues de Paris, III, 53 ; effacent et noircissent la figure de Henri III, peinte dans leur cloître, IV, 135 ; empoisonnent un religieux de leur couvent, parce qu'il n'était pas ligueur, IV, 189 ; cas qu'en fait le jésuite Letellier, V, 438.

Jacobins de la rue Saint-Honoré ; leur origine ; description de leur couvent, de leur église, IV, 343 et suiv. ; leur bibliothèque ; à qui elle fut dédiée ; bassesse monacale à ce sujet ; par qui accrue ; le local de cette bibliothèque devient la salle de la fameuse société des Jacobins, 344 et 345 ; sont supprimés ; un marché est établi sur l'emplacement de ce couvent, 345 ; leur église est le théâtre d'une querelle élevée entre deux dames galantes, V, 425 et 426.

Jacobins du faubourg Saint-Germain : leur origine ; protégés par le cardinal de Richelieu, ils s'établissent sans aucune autorisation légale, IV, 345 et suiv. ; veulent avoir des bâtiments magnifiques ; empruntent ; description de leur église, 346 et 347 ; cette église est transformée en église paroissiale, et les bâtiments du couvent en musée d'artillerie, 347.

Jacobins : société dite des *jacobins*, ou des amis de la constitution : origine de ce nom, IV, 343. Voyez *Société des amis de la constitution*.

Jacques (saint) : représenté par un grand faquin qui se faisait éventer, et ne buvait ni ne mangeait à table, parce que les saints ne mangent pas, II, 427.

— (*Saint-*) : chapelle qui donne son nom à un couvent de dominicains, à une rue, à un faubourg, et à une porte de l'enceinte de Philippe-Auguste, II, 151 ; la porte de ce nom est attaquée ; les jésuites et autres défendent le rempart, IV, 161.

Jacques (faubourg *Saint-*) : ses carrières sont fermées ; pourquoi, IV, 8 et 9 ; ses habitants sont en guerre contre ceux du faubourg Saint-Michel ; moyens employés pour ramener la paix, 10 et suiv.

— (*rue Saint*) : ses deux noms indiquent qu'une partie était dans l'enceinte et l'autre dans le faubourg ; portait les noms de *voie royale*, de *grande rue*, I, 416.

Jacques de l'Hôpital (*Saint-*), église : son origine ; difficultés qu'éprouve son établissement ; son hôpital, II, 424 et suiv. ; conduite scandaleuse de ses prêtres ; envahissent le bien des pauvres ; cette maison supprimée, ses biens sont donnés à l'ordre de Saint-Lazare, puis restitués aux prêtres, puis rendus à l'ordre de Saint-Lazare ; objet curieux de cette église, état actuel des bâtiments, 425 et suiv. ; procession singulière des confrères de cet hôpital, 427 et 428.

Jacques-de-la-Boucherie (*Saint-*), église pa

roissiale ; son origine ; sa description ; sa démolition ; ce qui en reste, I, 395 à 401 ; n'est point, en 1119, comprise dans la seconde enceinte de Paris ; est encore dans les faubourgs, 412.

Jacques-du-Haut-Pas (*Saint-*), église paroissiale : ancien hôpital ; son origine, due à une association de frères pontifes ; les premiers habitants de cette maison portaient le nom de *frères hospitaliers* ; changement qu'éprouve cet établissement ; les religieux de Saint-Magloire y sont transférés, III, 414 et suiv. ; construction d'une chapelle nouvelle ; générosité des habitants du faubourg pour cette construction ; son état actuel, 416 et suiv.

— *de Vitry*, cardinal et légat : tableau horrible qu'il fait des mœurs des princes nobles et cheval ers français, au treizième siècle, II, 175 et suiv. ; ce qu'il dit des mœurs de Paris, de la prostitution sacrée dans cette ville, de la sodomie, des mœurs des écoliers de diverses nations étudiant à Paris, 342 et suiv.

Jacques II, roi de la Grande-Bretagne : son tombeau ; son épitaphe, IV, 348 ; lieu où fut déposée sa cervelle, V, 174 ; église où fut déposé son cœur, 181.

Jacqueville (*le sire de*) : commande l'armée levée dans Paris par le duc de Bourgogne ; III, 213.

Jansénistes : persécutés par les jésuites et par Louis XIV, V, 138 ; persécutés sous le ministère du cardinal de Fleury, VI, 47 et suiv. ; sont appelants de la bulle *Unigenitus*, 49 et 50 ; pourquoi ; pour résister à leurs adversaires, ils emploient, sous Louis XV, des moyens moins nobles que ceux qu'ils avaient employés sous Louis XIV, 50 et suiv. ; la partie saine des jansénistes n'approuve point les convulsions, 51 et suiv.

Jardin (*Pierre du*), sieur de La Garde : son manifeste relativement aux instigateurs de l'assassin Ravaillac, IV, 314, la note.

Jardin du palais des Thermes : mentionné par le poëte Fortunat, qui le nomme *Jardin de la reine Ultrogothe*, I, 109 ; limites de ce jardin, 110 ; nommé ensuite *Clos de Lias* ou *de Laas*, 113 et suiv.

Jardin botanique : fondé par Nicolas Houel ; premier jardin de ce genre qui ait existé en France ; devient le *Jardin des Apothicaires*, III, 382 et 383.

Jardin des Capucines, IV, 215.

— *de Mademoiselle* : sa situation ; pourquoi ainsi nommé, V, 261.

— *des Plantes* : fondé par le cardinal de Richelieu, IV, 351 ; ses anciens noms ; son établissement, 449 et suiv. ; ancienne étendue de ce jardin ; divers terrains qu'il renferme, 450 et suiv. ; son accroissement sous Louis XVI, VII, 13 et suiv. ; son monticule, ancienne voirie ; où est le monument de Linné ; son bassin carré ; son cabinet d'histoire naturelle, aujourd'hui *Muséum*, statue de Buffon, 14 et suiv. ; son amphithéâtre ; ses sites variés ; sa ménagerie, *ib.* et suiv.

Jardin des Tuileries : renfermé dans l'enceinte de Paris, IV, 2 ; est, sous Louis XIII, séparé du palais de ce nom par une rue, V, 252 ; son ancien état ; sa description ; changements qu'il a éprouvés, 253 ; ses statues, *ib.* et suiv. ; chevaux ailés qui portent la figure de la Renommée et celle de Mercure, longueur de ce jardin ; son pont tournant, 254 et suiv. ; avenue des Champs-Élysées, 255 ; allées du centre et des orangers ; dégradation dans ce jardin ; ses causes ; sa réparation, 255 et suiv. ; ceux qui le fréquentent ; ce qu'on y fait, 463 ; sert de latrines aux habitants du voisinage ; on réforme cet usage, VI, 222.

Jardin du Luxembourg : changements qu'il éprouve ; son ancien état ; son état présent, IV, 420 à 423 ; sa grande avenue, 423 et 424, sa fontaine réparée, 424 ; ses entrées ; la duchesse de Berri en fait murer les portes ; pourquoi, 426.

Jarente, évêque d'Orléans : ses mœurs déréglées, VI, 202 et suiv.

Jauvron, membre de la confrérie des ménétriers de Paris, qualifié de *fils de moine*, II, 435.

Jauréguy, un des assassins du prince d'Orange, IV, 146.

Jean (*Évangéliste saint*) : fait les fonctions de greffier dans un procès où le diable est condamné, I, 460.

Jean-le-Rond (*Saint-*), baptistère de l'église de Notre-Dame : ce qu'on y voyait ; démoli en 1748, I, 208.

Jean-de-Latran (*Saint-*), commanderie, église et enclos : son origine ; sa description ; tombeaux renfermés dans son église ; sa tour, I, 423 et suiv.

Jean-en-Grève (*Saint-*), église paroissiale : son origine, II, 119 ; sa reconstruction ; sa description ; son cloître ; son ancien cime-

tière, 422 et suiv.; sa démolition; ce qui la remplace, 423 et suiv.

Jean-Pain-Mollet, nom d'une rue de Paris : cette rue et celle de *Jean-de-l'Épine* indiquent la direction de la seconde enceinte de Paris, I, 414 et 431.

Jean Ier, roi de France, qui n'a vécu que six à sept jours, II, 416.

— *II*, roi de France; maintient aux Filles-Dieu la rente de 400 francs que saint Louis leur avait donnée, et que ses trésoriers voulaient diminuer, II, 220; permet aux Juifs de rentrer dans ses états en payant, puis il les bannit, puis les rappelle et leur permet de rester en France pendant vingt ans, 411; à son retour à Paris, s'empare des deniers levés sur les habitants de cette ville, pour payer l'hôtel de Saint-Paul, et les Parisiens sont réduits à supporter une seconde imposition, II, 26; son caractère; pourquoi est-il nommé *le Bon*; est fait prisonnier à la bataille de Maupertuis, près de Poitiers; ayant une armée de 40,000 hommes, il est battu par une armée de 12,000; belles paroles qu'on lui attribue; les modernes qui les citent n'indiquent pas leur autorité; il revient à Paris; il retourne à Londres et y meurt, II, 411 et suiv.; son retour à Paris après la paix de Bretigny; joie et magnificence des habitants à son entrée dans cette ville; les rues sont tapissées, des fontaines de vin coulent; il reçoit de la ville de riches présents, III, 20 et suiv.; petit nombre de livres qui composaient sa bibliothèque, 91; V, 293; son portrait; le plus ancien monument de la peinture en France, 311.

— *VI*, duc de Bretagne : sa statue et celle de Jeanne de France, son épouse, II, 437.

— *XXII*, pape : ses exactions; vend des indulgences; est l'auteur de la *Taxe des crimes*, III, 315 et suiv.

— *sans-Peur*, duc de Bourgogne : veut calmer la fureur du peuple qu'il a excitée; arrêter des massacres qu'il avait ordonnés, III, 227 et suiv.; est le principal auteur des crimes commis à Paris et des malheurs de la France; est assassiné à Montereau, 229 et suiv.

— *sans-Pitié* : surnom de Jean V, évêque de Leyde, prélat, guerrier et chef de brigands, III, 260 et 261.

— prêtre de Saint-Landry : vend une vigne au territoire de *Lias*, I, 520.

— duc de Bourbon : établit une chevalerie dans une chapelle de Notre-Dame, II, 80.

— évêque de Murray, un des fondateurs du collége des Écossais, II, 439.

— fondateur du collége des Prémontrés, II, 301.

Jean de Conflans, maréchal de Champagne, poignardé en présence du dauphin Charles, par les ordres d'Étienne Marcel, III, 515.

— *de Meulent* : évêque de Paris refuse d'inhumer Robert de Clermont, parce qu'il était excommunié, ayant tiré d'une église un assassin qui s'y était réfugié, III, 12.

— *de Monstier*, évêque de Bayonne; se montre favorable aux opinions de Luther, III, 583.

Jean Farine, acteur du théâtre de l'hôtel de Bourgogne : comment il reçoit un jeune homme dans sa troupe, IV, 469.

Jean de Petit-Pont, chef d'une secte philosophique; ses disciples et lui reconstruisent en pierres, à leurs frais et de leurs propres mains, le Petit-Pont, I, 432.

Jeanne, épouse de Jean, duc de Bedfort, régent de France : son tombeau, III, 69.

Jeanne d'Arc, dite *la Pucelle d'Orléans* : commande une attaque contre Paris; paroles qu'elle adresse aux Parisiens, injures qu'on lui répond; elle est blessée à la jambe et se retire, III, 124 et suiv.; diverses relations de cette attaque, lieu où elle fut donnée, 125 et suiv., la note; elle append ses armes dans l'église de Saint-Denis; les Anglais les enlèvent, 126, la note.

— *de Bourbon*, épouse du roi Charles V : son tombeau, III, 69.

— *de Bourgogne*, belle-sœur du roi Louis X : ses débauches; est mise en prison dans le château de Dourdan, II, 405 et suiv.; devient reine de France; étant épouse de Philippe-le-Long, obtient sa liberté, 418; plusieurs personnes, et notamment Guischard, évêque de Tr[illegible]ent des moyens magiques pou[illegible]ir, III, 56; accusée d'être c[illegible]rance qui, après s'être servi[illegible]s, les faisait jeter par une f[illegible]our de Nesle dans la Seine, 29 et [illegible]

— *de France*, fille de Charles VI : son tombeau, II, 214.

— *d'Évreux*, reine de France; bienfaitrice des carmes; vend ses pierreries pour faire bâtir leur couvent, II, 258.

— *la Vodoière*; recluse au cimetière des Innocents, II, 91.

Jérusalem (temple de) : établi par les protestants ; sa situation : Anne de Montmorency, connétable de France, en fait brûler la chaire et les bancs, III, 396.

Jessé, évêque d'Amiens : conspire contre l'empereur Louis-le-Débonnaire, I, 336.

Jésuites : leur premier établissement à Paris ; obstacles qu'ils éprouvent, III, 411 et suiv. ; leur collége de Clermont ; sont les plus habiles défenseurs de l'autorité papale ; repoussés à Paris par le parlement, l'université, la Sorbonne et l'évêque ; appuyés par la faction de Guise ; ils surmontent tous les obstacles, *ib.* et suiv. ; enseignent la jeunesse ; causes de la souplesse de leur caractere et de leur talent pour l'intrigue ; créent une religion commode pour les rois et les hommes puissants, 412 et suiv. ; justifient les crimes des hommes en place ; deviennent confesseurs des rois, les dominent pour dominer les nations ; font tuer les rois qui prennent une direction différente de celle qu'ils leur donnent, 413 ; envoyés à Paris pour contribuer à la ruine des protestants, 429 ; leur maison professe de la rue Saint-Antoine ; époque de cet établissement ; leurs bienfaiteurs, 496 ; description de leur église ; leur ingratitude envers Henri III, 497 et suiv. ; attirent les pénitents à leur église ; leurs intrigues ; sont chassés ; sont remplacés par les chanoines de la Culture de Sainte-Catherine ; destination actuelle de leur maison, 498 et suiv. ; leur maison est un foyer de sédition, IV, 141 et suiv. ; s'opposent à ce que pendant la famine on visite leur maison munie d'amples provisions de vivres ; ce que le prévôt des marchands dit au recteur de leur collége ; abondance de vivres trouvée dans leur maison, 134 et suiv. ; signalent leur courage en défendant les remparts de Paris du côté de la Porte Saint-Jacques, 161 ; [illegible] leur poignard, 192 et suiv. [illegible] de ces pères lorsqu'il fut bles[illegible] 186 ; condamnés par le par[illegible] corrupteurs de la jeun[illegible] foi et de l'état, à sortir de [illegible] royaume, 190 et suiv. ; maltraités dans les inscriptions de la pyramide, 192 et suiv. ; cherchent à rentrer en France, 200 ; moyens infâmes qu'ils emploient pour y réussir, 201 et suiv. ; motifs qui déterminent Henri IV à les réintégrer ; il a peur de leurs poignards ou de leurs poisons, 202 et suiv. ; rétablis à Paris, mais leur collége ne l'est pas ; font démolir la pyramide élevée contre eux et contre Jean Chastel, 203 et suiv. ; sont admis dans le conseil secret de Marie de Médicis, régente de France, 312 et suiv. ; généralement accusés d'être les instigateurs de l'assassinat de Henri IV, 313 et suiv. ; obtiennent la permission de rouvrir leur collége à Paris, 324, et *ib.*, la note, 334 et suiv. ; leur orgueil réprimé par un minime, 341 et 342, la note ; en quelle occasion ils donnent à leur collége le nom de *Louis-le-Grand*, 353 et suiv. ; comment ils font punir l'auteur d'un distique latin composé au sujet de ce changement de nom, 356, la note ; leurs cachots, 358 et suiv., la note ; leur persécution contre les religieuses de Port-Royal de Paris et de Port-Royal-des-Champs, 383 et suiv. ; confesseurs de Louis XIII ; sont les espions et les instruments du cardinal de Richelieu ; conseil donné au roi à ce sujet ; le roi d'Espagne et le pape se servent des jésuites comme espions, mais non comme confesseurs, V, 40 et suiv. ; agents de la cour de Rome ; portent Louis XIV à révoquer l'édit de Nantes ; leur morale relâchée plaît aux courtisans ; Louis XIV est conseillé par un jésuite de ne jamais prendre un jésuite pour confesseur, 153 et suiv. ; maux que les jésuites causent à la France, 156 et suiv. ; l'ignorance de Louis XIV leur est profitable, 158, leur habileté à séduire les enfants des protestants, 389 ; se servent de tous moyens, 398, la note ; sont les auteurs des horribles persécutions exercées sous Louis XIV contre les protestants ; leur plan proposé pour les convertir était le plus violent ; il prévalut à la cour, 406 ; trompent Louis XIV en faisant paraître à sa cour un faux ambassadeur du roi de Perse, 427 et 428, la note ; ne sont pas aimés, mais sont redoutés par le cardinal Fleuri qui leur laisse persécuter les jansénistes, VI, 17 et suiv. ; excitent le gouvernement à persécuter les convulsionnaires, 27 ; ce qu'ils disent des guérisons miraculeuses opérées sur le tombeau du diacre Pâris, 36 ; leur bulle *Unigenitus* cause beaucoup de troubles ; les archevêques de Paris sont de leur parti, 50 et suiv. ; troublent les consciences, 61 ; Louis XV les craint ; forment une sainte ligue contre ce roi, 61 ; dirigent l'archevêque Christophe de Beaumont ; un d'eux parle avec irrévérence du roi, 65 et suiv. ; un d'eux est frère d'un

exempt qui engage Damiens à dénoncer sept membres du parlement comme ses complices dans l'assassinat de Louis xv, 71 ; ont empêché l'assassinat des rois ; sont soupçonnés d'avoir été les instigateurs de celui de Louis xv, *ib.* et suiv. ; ces soupçons sont fortifiés par plusieurs faits, 72 et suiv. ; tentent de renverser le ministre Choiseul ; leur manœuvre à cet égard ; veulent s'attacher la marquise de Pompadour ; leur démarche à ce sujet, 73 et suiv. ; ont beaucoup à gagner à l'assassinat de Louis xv, 74 et suiv. ; leur procès contre des négociants de Marseille ; sont condamnés, 76 ; le parlement leur enjoint de déposer au greffe les constitutions de leur société, *ib.* et suiv. ; les livres approuvés par elle sont lacérés et brûlés ; pourquoi, *ib.* : leurs intrigues et les maux qu'ils ont causés ; projet de les expulser de France, *ib.* ; s'établissent dans certaines villes à la faveur de faux exposés, d'impostures et de violences, 78 ; assemblée d'évêques pour les juger, 77 ; leur doctrine tend à détruire la loi naturelle, autorise tous les crimes, favorise la magie, le blasphème, l'irréligion et l'idolâtrie, 79 ; emploient la ruse pour s'emparer de l'esprit des souverains, pour envahir la fortune des veuves riches ; autorisent tous les vices de l'espèce humaine, *ib.* et suiv. ; leur société est dissoute ; la plupart sont chassés de France, 81 et suiv. ; 223 et suiv. ; ils sont chassés de presque tous les états de l'Europe, même des états du pape, 81 et suiv. ; conservent de puissants amis en France ; tentent d'y rentrer ; à quelles époques, et sous quels noms ; sont soupçonnés d'avoir fait empoisonner le pape Clément XIV, 81 et 82 et suiv., la note ; vers satiriques sur ces pères, 223, la note ; représentés dans une coquille d'escargot, 232 ; en persécutant les jansénistes ils contribuent à former le parti des philosophes, 323 et suiv. ; contribuent à la fermentation des esprits, 323.

Jeu (le) : était une des passions de Henri IV ; perte qu'il y fait, IV, 271 ; on joue à la foire Saint-Germain ; à quels jeux ; défendus par le parlement, 275 ; on joue sur le pont au Change, 276.

— *de paume*, à l'entrée orientale du Louvre, III, 370 ; différents établissements de ce genre à Paris, 474 ; adresse d'une femme appelée *Margot*, à ce jeu, *ib.* ; Charles V défend le jeu de paume, le parlement condamne les joueurs de paume ; Charles V, après avoir prohibé le jeu de paume, en fait établir un dans son hôtel de Saint Paul, 475 ; il est défendu d'en établir de nouveaux, 476 ; lieux où ils étaient situés à Paris, *ib.* ; plusieurs théâtres s'établissent dans les jeux de paume, *ib.* et suiv. ; leur nombre autrefois, leur nombre aujourd'hui, 477 ; celui de la *Croix blanche*, où joue la troupe de Molière, 339 ; celui du *Bel-Air*, où joue la troupe royale, 341, 346 et 347 ; celui de l'*Étoile*, où s'établissent les Comédiens Français, 343 ; celui de *Versailles*, où la majorité des états-généraux, repoussée du lieu de ses séances, se rassemble ; serment qu'elle y prête, VI, 332.

Jeu (spectacle) *du Prince des sots et de Mère sotte* : exécuté aux halles par ordre de Louis XII, contre le pape Jules II, III, 474.

Jeux (administration des) : organisée comme une administration utile ; son personnel ; le privilége de ces jeux est affermé par le gouvernement ; combien ; leurs produits, VI, 394 et suiv. Voyez *Jeux de hasard*.

Jeux en usage à Paris au quinzième siècle : combat des aveugles et du cochon, III, 289 et suiv ; en usage au seizième siècle, 477 et suiv.

Jeux de mots : remarquable dans une inscription du cimetière de Saint-Severin, I, [illegible]

— *des tarraux* ou *tarrots*, le même que [illegible] jeux de cartes, III, 477.

— *de cartes* : leur ancienneté, III, 477 et 478, la note.

— *de cartes et de dés* : défendus aux prêtres de Saint-Jacques-de-l'Hôpital, II, 425.

— *de hasard* : ceux auxquels se livraient les Parisiens, III, 285 ; crimes auxquels ils mènent ; fermés pendant la révolution ; rouverts sous Napoléon, VI, 340 et suiv., et 393 ; autorisés par le lieutenant de police Sartines ; jeu de *la Belle*, 3[illegible] jeu du *Biribi* ; sont en faveur à [illegible] causent des banqueroutes et des s[illegible] sont prohibés par le parlement ; [illegible] à ce sujet ; personnages éminents [illegible] s'y adonnent ; produit des jeux, *ib.* et suiv. ; sont défendus pendant la révolution, 393 ; état actuel des jeux à Paris, 394 ; lieu où ils se tiennent ; leur produit, *ib.* et suiv. ; leur suppression, à partir du 1er janvier 1838, 393, la note.

— *à la cour de Louis XIV* : on y trompait ; les grands seigneurs et les dames ne s'y pi-

[illegible] point de fidélité ; les joueurs et les [illegible], en se quittant, prononçaient une formule où ils se faisaient réciproquement don de ce qu'ils s'étaient volé, V, 462 et suiv.

— à la cour de *Louis XVI* : banquiers de ces jeux de hasard ; un homme de qualité met sur jeu un rouleau de louis faux ; on y friponne ; précaution prise par les banquiers contre les escrocs, VII, 40 et suiv.

Jeux gymniques : premier nom du théâtre de la porte Saint-Martin, VII, 238.

— *pléiens* Voy. *Joute sur l'eau*.

Jocelin, évêque de Soissons : professe la dialect que à Paris en même temps qu'Abeilard, I, 393.

Jocerand de Mascon, trésorier du roi de Navarre : Etienne Marcel veut lui confier la garde de la Bastille de Saint-Denis ; on s'y oppose, III, 14 ; deux gentilshommes du parti du dauphin vont en son hôtel pour l'assassiner ; ils ne l'y trouvent pas ; 15 et 16 ; le dauphin le fait décapiter, 17.

Joconde (Jean), religieux cordelier : est l'architecte du pont Notre-Dame, le plus ancien des ponts, III, 134 ; vers à sa louange, 135 ; il bâtit aussi le Petit-Pont, 136.

Jodelet, nom du théâtre de *Julien Lépy* : rôle qu'il joue dans les pièces de Scarron, IV, [illegible]

[illegible], poète : fait jouer ses tragédies de *Cléopâtre* et de *Didon* à l'hôtel de Reims et au collége de Boncourt, III, 181 et 5:8 ; est auteur d'une comédie très-immorale, intitulée *Eugène*, 513, la note.

Joinville (le prince de) : arrêté à Blois, IV, 130.

Jolly (Daniel), mécanicien : construit une machine hydraulique au pont Notre-Dame, V, 326 et 327.

Joly, conseiller au Châtelet : offre de se faire assassiner pour déterminer le peuple de Paris à se soulever, [illegible], 110 et suiv. ; comment cet assassinat [illegible] s'exécute, ib., accuse le cardinal [illegible] avoir déterminé le prince de Condé [illegible]r le tumulte de la place de Grève, [illegible]

Jonas : loue une maison à la foire de Saint-Germain, et la paie, pour quinze jours seulement, quatorze cents livres ; il y établit des jeux de hasard, IV, 276.

— Juif, célèbre escamoteur : donne des leçons d'escamotage ; fait des tours au Wauxhall d'hiver, VI, 210.

Jonathas, juif : engage une Parisienne à lui porter le pain de l'Eucharistie ; il perce ce pain, le jette au feu, le fait bouillir dans une chaudière ; il en sort du sang ; la profanation de Jonathas est connue ; il est brûlé vif, et sa maison est convertie en un couvent de carmes, II, 334 et suiv. ; un autre juif, nommé pareillement Jonathas, est accusé du même crime et puni de la même manière, 336 et 337, la note ; motifs de doute sur cette accusation ; son invraisemblance, 335 et 336.

Jongleresses : habitent la même rue et sont membres de la confrérie des ménétriers ; règlement qui les concerne, II, 433 et suiv.

Jongleurs, baladins, ménétriers : forment une corporation, règlement qui les concerne, II, 433 et suiv ; offraient les seuls spectacles qu'il y eût autrefois à Paris ; les seigneurs leur donnaient des habits ; Philippe-Auguste, qui n'aimait pas les jongleurs, donnait ses habits aux pauvres, II, 112 ; paient pour entrer un singe à Paris, quatre deniers, ou bien ils étaient quittes du droit d'entrée en chantant une chanson, I, 110.

Josedum ou *Meliosedum*. Voyez ce dernier nom.

Joseph (chapelle *Saint-*), IV, 379 et suiv.

— (congrégation *Saint-*) : supprimée, VI, 311.

— filles de *Saint-*, objet de leur institution, IV, 396 et 397.

— *II*, empereur : visite l'institution de l'abbé de l'Epée, VI, 361.

— le père, capucin : son audace ; la fécondité de ses ressources ; fortifie le cardinal Richelieu dans ses projets ambitieux, III, 491, et 493, conseiller de ce cardinal IV, 333 ; l'encourage dans ses entreprises hasardeuses, V, 42, contribue à fonder le couvent des filles du Calvaire, IV, 371 ; et un autre couvent du même nom, 372.

Josse (Saint-), église paroissiale : son origine ; sa démolition ; sa reconstruction ; II, 299 et 300.

Joubert (rue de) : à quelle époque elle fut ouverte, VI, 217.

Joubert (Nicolas), seigneur d'Engoulevent, prince de la sottise ou des sots : ses obligations ; son procès ; favorisé par le prévôt de Paris ; jugé par le parlement qui le maintient dans sa principauté, IV, 231 et 233.

Jourdain de l'Ile, chevalier : pendu à Paris, II, 121 et 122, et III, 43 ; lettre que le curé

de Saint-Merri écrit au pape à ce sujet, 361

Jourdain (Élisabeth), veuve du sieur Théodon, sculpteur : fonde la communauté des filles de Sainte-Marthe, VI, 83.

Journal des savants : établi sous Colbert ; devient le modèle des autres journaux, V, 429.

— *de la Cour*, VI, 357; ce qu'il dit de la proclamation du roi contre l'émigration, 358

Journaux que les maîtresses des lieux de débauche de Paris fesaient pour le lieutenant de police : copie d'un de ces journaux, VI, 306 et suiv.

Journée des dupes : ce qu'elle fut ; ses terribles résultats, IV, 331 et suiv.

— *des 5 et 6 octobre* : ses causes ; ses suites, VI, 333.

Jousse (Nicolas) : condamné aux galères pour avoir accablé de coups son père, IV, 76.

Joutes sur l'eau, au Colisée, VI, 189.

— *sur la Seine* : origine de ce spectacle; description des jeux qu'on y donnait, VI, 209 et suiv. ; devient un exercice pour les élèves de la navigation, 210.

Joyeuse (le cardinal *de*) : abbé de Marmoutier ; résiste longtemps aux instances de la princesse d'Orléans de Longueville, et ne consent à lui céder l'église et le couvent de Notre-Dame-des-Champs qu'à force d'importunité, IV, 209.

Joyeuse (Henri duc de), se fait capucin sous le nom de *père Ange* ; traits remarquables de son inconstance, III, 493 et suiv. ; ce qu'en dit Henri IV, 494. Voy. *père Ange* et *saint Luc*.

Jubilé : funeste à plusieurs habitants de Paris, IV, 416 et suiv. ; est l'occasion d'une persécution contre les protestants, V, 396.

Judas (rue de) : où était une synagogue, II, 413.

Judith, épouse de Louis-le-Débonnaire : ses galanteries sont le prétexte d'une conspiration contre cet empereur, I, 333 ; elle est enfermée dans le monastère de Laon, puis dans celui de Poitiers ; on lui ordonne de se faire religieuse, *ib.* et suiv.

Jugement de Dieu : en usage chez les Francs de la seconde race, I, 369 ; en usage sous Philippe-Auguste, II, 130 et 163. Voy. *Combats judiciaires*.

Juges : vendent la justice sous Louis XIII; sauvent les coupables pour de l'argent ; ne punissent les criminels qu'autant qu'ils sont payés ; leur iniquité causée par la vénalité des charges, V, 31 et suiv. ; quelques-uns sont équitables, 32 et suiv.

Juges de paix : lieux où ils tiennent leurs séances ; leur nombre, VII, 322.

Juifs (île aux) a porté divers noms ; dans cette île furent brûlés vifs *Jacques Molai*, grand-maître des templiers, et *Gui*, commandeur de Normandie ; l'abbé de Saint-Germain se plaint de cette exécution dans une île qui dépend de sa seigneurie, II, 354 et suiv., cette île paraît être la même que l'*île à la Gourdaine*, 363.

Juifs (cul-de-sac des) : où se trouvait une synagogue, II, 413.

— chassés de Paris par Philippe-Auguste, II, 134 ; les moyens qu'ils emploient pour sauver leurs biens sont l'origine des lettres de change, *ib.*, la note ; chassés et rétablis par ce roi qui en retire de fortes sommes, 170 ; persécutés par saint Louis ; ce roi autorise leurs débiteurs à ne point les payer, ou à ne payer qu'une partie de leurs dettes; leur défend de poursuivre en justice leurs débiteurs, 325 et 326; ce roi fait brûler leurs livres religieux ; leur impose l'obligation de porter sur leurs habits une marque infamante; les chasse et les rappelle, 326 ; persécution qu'ils éprouvent de la part des rois de France, et du peuple, 333 et 334 ; causes des persécutions qu'ils éprouvent en France; avant de partir pour la croisade, les chevaliers les massacraient ; saint Bernard arrête cet excès de dévotion, 409 et suiv. ; pendant la semaine sainte, ils sont assaillis à coups de pierres ; ou en lance contre leurs maisons ; le jour de Pâques, on leur donne un soufflet dans l'église ; Juif tué par un soufflet donné dans l'église, 410 ; chassés, pillés, rappelés et rançonnés par divers rois de France, *ib.* ; méprisés, faussement accusés, suppliciés, battus cruellement de verges, 411 et suiv. ; leurs syn[illegible] et leurs cimetières, 414 et suiv. ; [illegible] q[illegible]i leur doivent de grandes somm[illegible] le peuple ameuté à piller leurs [illegible] à faire disparaître les obligations qu'ils avaient contractées ; leurs maisons sont pillées ; quelques-uns sont tués, III, 202 ; sont pillés et massacrés de nouveau, 203; ce qu'ils doivent payer lorsqu'ils sont prisonniers au Grand-Châtelet, 479; Napoléon s'occupa de la réorganisation de la nation juive ; il ordonna qu'une grande assemblée serait convoquée à Paris, et constituée en *grand-sanhédrin* ;

questions curieuses qui furent posées au grand-sanhédrin ; sont accompagnées des observations de Napoléon et des réponses qu'il voulait obtenir. II, 413 et suiv., la note.

Juiverie (rue de la) ; où se trouvait une synagogue de Juifs, II, 414.

Jules II, pape : dans les spectacles de Paris on lui reprochait de vouloir envahir le temporel, de faire la guerre au roi de France, est représenté sous le nom de *Mère-sotte*, III, 174 et suiv. ; on le représente sous le personnage de l'*homme obstiné* ; on exhorte les Italiens à ne pas lui obéir, 177.

Jules III, pape : prévoyant que les persécutions et les supplices ne tendaient qu'à accroître le nombre des protestants, consulte trois évêques sur les moyens à prendre pour affermir sa puissance : conseils que lui donnent ces évêques, III, 347 et 348, la note.

Julien (le césar), empereur romain : son témoignage sur la température de Paris, I, 45 ; ce qu'il dit de *Lutèce*, dans son *Misopogon*, 66 ; désigne le palais des *Thermes* de Paris ; il y passait ses quartiers d'hiver : la vapeur de charbons allumés dans sa chambre à coucher l'incommode, 96 et suiv. ; il résiste au projet des troupes auxiliaires qui s'efforcent de le proclamer *Auguste*, 97 et suiv. ; il n'a point fait bâtir le palais des *Thermes* de Paris ; il existait avant son arrivée dans la Gaule, 107 ; opère dans la Gaule des changements administratifs dont il résulte le changement du nom de *Lutèce* en celui de *Paris*, et l'érection de la forteresse des Parisiens en cité, 132 et suiv.

Julien le Pauvre (Saint-), église qualifiée de basilique : ses bâtiments servaient de logis aux voyageurs ; Grégoire de Tours y logeait, I, 185 et suiv. ; ses biens, possédés par des laïques, sont donnés à l'abbaye de Long-Pont, 186 ; ils sont réunis à l'Hôtel-Dieu, *ib.*

Julien-des-Ménétriers (*Saint-*), église et hôpital : difficultés qu'éprouvent les ménétriers et jongleurs qui parviennent à former cet établissement, III, ... et suiv. ; leurs priviléges ; sont dépouillés par les prêtres qui y sont établis ; description de l'église, 436 et suiv. — sculpteur : contribue à régénérer l'art du statuaire, VI, 154.

Jupiter : autel que les bateliers parisiens lui élèvent ; il reçoit un culte à Paris, I, 67 et suiv. ; ce dieu est encore adoré à la fin du dixième siècle ; en quel lieu ; qui détruisit son idole, VI, 162.

Jurement du roi Robert-le-Dévot, I, 377.

Jurements que les Français proféraient au treizième siècle, III, 190 et suiv.

Jurements : les dames en proféraient au quatorzième siècle, III, 47.

Jurements. Voyez *Jurons*.

Jurés-crieurs : leurs fonctions ; lieux de leurs séances ; cérémonie observée à leur mort, II, 272.

Jurés-vendeurs de foin : une des charges ridicules créées par Mazarin, V, 93.

Juridiction de l'évêque de Paris : son siége ; places où s'exécutaient ses divers jugements, II, 83 et suiv.

Juridiction ecclésiastique : ses limitations changées, V, 93 et suiv.

Juridiction des juges et consuls : instituée par le chancelier de l'Hospital ; le parlement s'y oppose ; subsiste encore sous le nom de *Tribunal du Commerce*, III, 400 et 417.

Juridictions : leur grand nombre à Paris nuisait au maintien de l'ordre, IV, 6 et suiv.

Jurisprudence des Francs, I, 225.

Jurisprudence figurée sur un des bas-reliefs du Panthéon, VI, 95.

Jurons des rois : celui de saint Louis : il s'en déshabitue et veut que tout le monde l'imite, II, 327 ; d'autres rois, IV, 30 ; des Parisiens, III, 263.

Jussion (lettre de) moyen employé par les rois pour obliger le parlement à enregistrer une loi, VI, 60.

Justice : manière dont les Francs rendaient la justice, I, 224 et suiv. ; un évêque ne peut obtenir du roi justice contre un vicomte qui dévastait ses terres, II, 25 et 26 ; par qui et comment administrée à Paris sous le règne de Philippe-Auguste, 162 et suiv. ; le parlement cesse de la rendre chaque fois que les rois cessent de payer les gages de cette cour, 375 ; déménagée sur le théâtre, du temps de Henri IV, IV, 237 ; ceux qui avaient acheté le droit de la rendre, la vendaient en détail, 56 ; attentat à la justice commis par la reine Anne d'Autriche, V, 363 et suiv. ; pareil attentat de la part d'un abbé, 364 ; sa vicieuse administration sous Louis XIII, 23 ; celles de Paris sont au nombre de trente ; leur diverses espèces, leurs dénominations ; Louis XIV en réunit une partie au Châtelet, V, 408 et suiv.

Justice (collége de) : son origine ; sa réunion à l'Université ; édifice élevé sur son emplacement, II, 430 et 431.

— *municipale* (maison de) : leur premier établissement, VII, 278.
— (*Jean de*), chanoine de Notre-Dame de Paris : fondateur du collége de Justice, II, 450.
Justice divine : fausse idée qu'en donnent les moines, VII, 129, la note.
— (*grande*) : c'est ainsi qu'on nommait les fourches patibulaires de Montfaucon. Voy. *fourches patibulaires*.
— (*la petite*) cédée par Philippe-Auguste à la hanse de Paris, II, 162.
Justice (officiers de) : leurs exactions, leurs iniquités obligent les habitants de Paris à quitter cette ville; jugent en faveur de ceux qui leur donnent de plus riches présents ; leur réforme par saint Louis, II, 339 et suiv.
Justinien : médaillon en or de cet empereur, V, 314.

K.

Kadosches (les chevaliers) participent aux mystères des templiers, VI, 185.
Karoli vana, nom d'un château que fait construire *Louis-le-Gros* : c'est aujourd'hui Saint-Germain-en-Laye, I, 408.
Kelly (*Malachie*), prêtre irlaudais : contribue à la fondation du séminaire irlandais, II, 439; V, 474.
Kilwinning, village d'Écosse, où s'établit la société des maçons, VI, 170.
Kléber : monument projeté à sa mémoire, V, 271.

L.

Laas : nom d'un territoire, II, 246 et suiv. Voyez *Lias*.
Labienus, lieutenant de César : combat qu'il donne dans les environs de Paris, contre les Gaulois confédérés, I, 60 et suiv. ; passe la Seine pour attaquer les Gaulois, 62 ; donne un combat dans la plaine d'Issy ; remporte la victoire, *ib.* ; se retire à *Agredincum*, 63.
Laborde, premier valet de chambre du roi : dirige le théâtre de la demoiselle Guimard, VI, 213.
Laborgne, prêtre : donnait des leçons de convulsions, VI, 81.
Labrosse (*Guy*), médecin de Louis XIII : contribue à l'établissement du jardin des Plantes, IV, 334, 450 et 451 ; sa mort ; ses successeurs, 451, la note.
Labruyère, lieutenant particulier au Châtelet : se charge d'entraîner dans le parti de la Ligue tous les conseillers du Châtelet, IV, 401 et 413 ; un des provocateurs de l'assassinat de Henri IV, 314, la note.
Labruyère (*Pierre* et *Matthieu*), père et fils : font les premiers signer à Paris le serment de la Ligue ; sollicitent les signatures dans toutes les classes des habitants ; enrôlent plusieurs personnes diffamées, VI, 94 ; *Matthieu* se charge une seconde fois de faire signer le serment de la Ligue, 96.
Lac (ancien), alimenté par les rivières de la Seine et de la Bièvre : plaines que ses eaux devaient couvrir, I, 27.
La Chaise (*le Père*), jésuite et confesseur de Louis XIV, V, 407, 433 ; conseille à ce roi de ne jamais prendre de jésuite pour confesseur, 434 ; aime le luxe et les plaisirs ; obtient la propriété de Mont-Louis, VII, 253.
Lachapelle (l'abbé), dénonce une conspiration contre Louis XV ; ce qu'il dit au comte Zaluski, VI, 69.
La Chaussée (*Nivelle de*) : fait représenter son *Préjugé à la mode*, premier drame joué sur le Théâtre-Français, VI, 190.
La Corne, maître de danse : est nommé, par le comte de Clermont, pour le remplacer dans la grande maîtrise des francs-maçons ; troubles occasionnés par l'inconvenance de cette nomination, VI, 178.
Ladre (*Saint-*). Voyez *Saint-Lazare*.
Lafare : est l'amant de la jeune princesse de Conti, VI, 259 ; le régent, père, lui ordonne de lui couper la main droite, 248.
La Fayette (la demoiselle) : favorite de Louis XIII, IV, 318 ; en est visitée ; ce qu'elle conseille à ce roi, V, 86.
Lafiteau, jésuite et évêque de Sisteron : ses intrigues à Rome pour faire donner le chapeau de cardinal à l'abbé Dubois ; argent qu'il est chargé de répandre : ce que l'abbé Tencin écrit de lui à sa sœur, VI, 290 ; paie

ses maîtresses avec l'argent que Dubois lui envoie pour corrompre la cour de Rome; se sert aussi de cet argent pour arriver au cardinalat; engage le régent à nommer Dubois premier ministre; ce que ce prince lui répond, *ib.* et 291.

La Fleur : entreprend le nettoiement des rues de Paris : ses exactions, IV, 231.

La Fleur. Voyez *Gros-Guillaume*.

La Fontaine : lieu de sa sépulture, IV, 400; VII, 149 *et* 259.

Lafosse, peintre : son tombeau, II, 206.

La Harpe, auteur et acteur du théâtre des demoiselles Verrières, VI, 213; membre de l'Institut : son tombeau, VII, 241.

La Hire, capitaine du parti des Français : chef des brigands appelés *écorcheurs*, III, 216, la note.

Laïques : les seigneurs laïques possèdent des églises et en afferment les revenus, I, 407, la note; sont surveillés par la police : dans quel but, VI, 506.

Lalande, savant astronome : chargé d'établir un observatoire à l'École-Militaire, VI, 123.

Lallemand (*Marie*) : les prêtres lui refusent les sacrements : pourquoi, VI, 61.

Lallier (*Michel de*) fait construire des loges sur le pont Saint-Michel, III, 113.

Lamasse : augmente la bibliothèque de Saint-Victor, III, 340.

Lambert, agent du duc de Bourgogne : engage les Parisiens à égorger les prisonniers dans toutes les prisons de Paris, III, 224.

— musicien : concourt à la musique d'un opéra français, V, 345.

Lambesc (le prince) : présent qu'il fait à une courtisane; comment il le retire, VI, 277.

Lamoignon (la dame de), femme du président de ce nom : établit un couvent de Récollettes, IV, 388. Voyez *Marie Deslandes*.

Lamoignon (le sieur de) : visite les prisons de Paris; veut en faire sortir deux personnes renfermées [illegible] convulsionnaires; résistance [illegible] de leur part; les fait mettre en liberté, VI, 23.

Lamothe Houdancourt (le maréchal de) : prend le parti du parlement et celui de la Fronde, V, 103.

Lampe d'argent, munie d'un gros cierge, devant l'image de la vierge Marie; substituée à un cierge aussi long que l'étendue de l'enceinte de Paris, III, 20.

Lampe sépulcrale, aux Catacombes de Paris, son piédestal, VII, 250.

Lancaster : établissement de sa méthode d'enseignement, II, 441.

Lance de Rambouillet (la dame) : renonce au protestantisme; à quel prix, V, 403.

Lanery : nom d'une rue ouverte sur l'emplacement du spectacle de la Foire, VI, 20.

Landericus ou *Landri*, évêque de Paris : enterré dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, I, 290. Voyez *Landri*.

Landrevide, abbesse du couvent de Saint-Christophe, I, 208.

Landri (*Saint-*), église : son origine obscure, I, 328; quelles parties des reliques de saint Landri y sont conservées; se perdent; on en remplace d'autres du même saint, *ib.* et 329; ses fonts baptismaux remarquables, 329.

Landri, évêque de Paris : vend ses meubles et les vases sacrés pour nourrir les pauvres, I, 283 et suiv.; il n'a pas fondé l'Hôtel-Dieu, I, 283; II, 277 et 278.

Landry (*François*), curé de Sainte-Croix en la Cité, prêche sur le purgatoire; déplaît à la Sorbonne; François Ier veut l'entendre; ce qui arrive, III, 350.

Langes (le sieur *de Cordouan*, marquis *de*) : son procès contre son épouse pour cause d'impuissance; ce procès est l'occasion de l'abolition du congrès, V, 431, la note.

Langlois (*Robert*) : de concert avec deux moines allemands, tente, par des moyens magiques, de faire périr le roi Philippe de Valois et la reine son épouse, III, 57.

— échevin : est chargé d'ouvrir la porte Saint-Denis aux troupes de Henri IV, IV, 177.

Languet de Gergy, curé de Saint-Sulpice : son zèle impudent pour l'achèvement de la construction de son église; obtient une loterie, V, 202; fait fabriquer une vierge en argent; comment et par quels tours il se procure assez de métal pour cette figure, 207 et suiv.; achète la maison de l'Enfant-Jésus; y place des pauvres malades; change la destination de cette maison, et y place des filles nobles, VI, 83.

Lanoue, dit *le brave*, protestant : est sollicité par Charles IX de s'employer à ramener les protestants à la paix; scène qui se passe entre lui et les Rochellois, III, 406, la note.

Lannes (le maréchal) : son tombeau au Panthéon, VI, 107.

Lanterne, en forme d'obélisque : construction en pierre dans le cimetière des Innocents, II, 95 et 96; on en plaçait autrefois pendant la nuit devant les maisons dans des

temps de dangers, IV, 8; en quoi elles consistaient à Paris sous le règne de Louis XIII, V, 9 et suiv.; établies pour la première fois à Paris, par qui, 385 et suiv.; comment auparavant on éclairait les rues de Paris pendant la nuit, 383; réverbères; par qui inventés; leur nombre, *ib.*; sont un objet d'admiration sous Louis XIV, 485. Voyez *Éclairage de Paris*.

Laocoon (groupe de): sa tête est admirable; n'existe plus dans le Musée des antiques, VII, 217.

Laon et de Presles (collége de): son origine; divisé en deux colléges réunis à l'Université; son état actuel, II, 370.

Lapeyronnie (*François de*): son portrait aux écoles de médecine; VI, 3 0.

Laporte (*Pierre*), convulsionnaire, VI 51.

Laporte, valet de chambre de Louis XIV: fait un tableau effrayant de la misère du peuple, V, 144 et suiv.; dénonce un crime commis sur la personne de ce jeune roi, 417; est puni de son zèle, *ib.* et suiv.; il lit l'*Histoire de France* par Mézeral, pour endormir Louis XIV; ses soins pour l'éducation de ce roi, mal secondés, 147 et suiv., la note.

Laquais: leur luxe sous Louis XIV, V, 477; un d'eux se donne au diable pour dix écus; ce qui lui arrive, IV, 62; les laquais, barbiers, cuisiniers, sont pourvus de bénéfices ecclésiastiques, 47. Voy. *Pages*.

Larmenius (*Jean-Marc*), grand-maître de l'ordre des Templiers, successeur immédiat du grand-maître Molay. VI, 183.

Laqueuille aîné: est décrété d'accusation, VI, 340.

Larchant: son tombeau et celui de son épouse; mœurs de Larchant, II, 246 et 247; fait assassiner le sieur de la Force, son gendre, III, 432; il fait, avec ses archers, diverses outrages à Marguerite de Valois, qui allait joindre le roi son époux en Gascogne, IV, 310.

Larche (*Claude*): âgé de quatorze ans, est mis à la Bastille; pourquoi, VI, 41.

Larcher, président au parlement; pendu par ordre du conseil des Seize, IV, 140, la note.

Larivel, jésuite: confesseur de mesdames de France, VI, 65; parle avec injures de Louis XV, 66.

La Reynie, premier lieutenant de police créé à Paris; établit des lanternes dans cette ville, V, 385; avantages qu'il procure à Paris, 386 et suiv.

La Rue, liqueur: aide Poccard à assassiner Mercier, protestant, IV, 124.

Lascaris: enrichit la bibliothèque de Blois de plusieurs manuscrits grecs, V, 207.

La Serda (le sieur de), ambassadeur de Portugal; quels lieux il fréquente. VI, 307.

Latour, fille d'un laquais du président d'Aligre: obtient une maison de jeu, VI, 310.

Latour, directeur d'une maison de jeu, VI, 311.

Lattaignant (l'abbé): auteur d'une pièce gaillarde intitulée *la Bourbonnaise*, jouée au théâtre de Nicolet, VI, 203.

Laubardemont: méprisable instrument de la tyrannie de Richelieu, IV, 323.

Launoi (*Matthieu*), docteur de Sorbonne, ministre protestant, puis prêtre catholique: engagé dans le parti de la Ligue, IV, 99.

Launoy (*Jean de*), surnommé *le Dénicheur de Saints*, II, 370.

Lauraguais (la duchesse de), sœur de la dame de Mailly, VI, 237; devient maîtresse de Louis XV, 238.

Laurent (*Saint-*), église: son origine; ce qu'en dit Grégoire de Tours; Domnole est son abbé, I, 211 et suiv.; dévastée par les Normands; rebâtie sur son cimetière; tombeaux anciens qu'on y a découverts; soumise à Saint-Martin-des-Champs; reconstruite; construction de son portail, 212 et 213; église paroissiale du cinquième arrondissement, 213; prêtres de cette église supprimés, VI, 344; ossements du cimetière placés aux Catacombes, VII, 227.

Lauzun (le duc de): soupe chez la Brissant avec plusieurs autres ducs, VI, 284.

Lauson, veuve d'un conseiller au parlement: contribue à fonder les filles du Calvaire, IV, 371.

Lavacrum ou *bassin*, découvert sur l'emplacement du Palais-Royal, I, 83 et 84.

Lavalette, jésuite: tire des lettres de change, pour une somme considérable, sur des négociants de Marseille, VI, 76.

Lavardin (*Charles Beaumanoir de*), sauvé des massacres par un procureur; est arraché des mains de son libérateur, conduit au Louvre et égorgé en chemin, III, 455.

—(le marquis de): fait arrêter un charbonnier parce que cet homme, ayant une corne au front, pour la cacher, n'avait pas ôté son bonnet devant ce marquis, II, 115 et suiv.

Lavaur (l'évêque de), VI, 294.

Laverdi, ministre : autorise l'établissement de l'hôtel des monnaies, VI, 129.

Lavigne (*De*), auteur dramatique : ses succès, VI, 401.

Lavoir public et dépôt des laines; où situé; son organisation, VII, 180.

Lavoisier : fournit au comité de l'imposition de l'Assemblée constituante un tableau des objets consommés et entrés dans Paris; extrait de ce tableau, VII, 30 et suiv.; son tableau sur l'évaluation en argent des objets consommés; résultat de ce tableau, 32 et suiv.

Law, fameux financier : donne 100 000 livres pour la construction de l'église de Saint-Roch, IV, 402; Écossais, fait adopter son système de banque par le régent de France; sur quoi cette banque est basée, VI, 3 et suiv.; est nommé directeur de la banque, 5, et contrôleur-général des finances; abjure le protestantisme, 6; protégé par le prince de Conti; il lui paie très-cher cette protection; cesse de la payer; ce qui en arrive, 7; remboursement qu'il fait, son crédit en est ébranlé, *ib.* et suiv.; a peur et demande des gardes, 9; le Régent lui ôte la place de directeur de la banque; Law loge au Palais-Royal; émeute à ce sujet, *ib.* et suiv.; son carrosse est mis en pièces par les Parisiens, ce qu'on en dit au parlement; le régent le fait secrètement conduire dans une de ses terres; les princes qu'il a enrichis favorisent son évasion; il se rend à Bruxelles, et de là à Venise, où il meurt, 10 et suiv.; fait substituer, à l'Opéra, des bougies aux chandelles qui l'éclairaient auparavant, 197; amant de la duchesse douairière 220; son système financier fut aussi funeste aux fortunes particulières que les exemples de corruption donnés par le régent le furent à la morale publique, 273.

Lazare (*Saint-*) ou *Saint Ladre* : Louis VII visite ce lieu; comment il était composé; c'est une léproserie; les administrateurs possédaient une foire que Philippe-Auguste achète; elle est transférée à Paris, au lieu de Champeaux, I, 420 et 421, VI, 220; les prêtres chargés d'administrer cette léproserie s'emparent des biens des pauvres, I, 421; désordres auxquels ils se livrent; Vincent de Paule y rétablit l'ordre et y fonde sa congrégation des missions, 421 et 422; maison de corruption, autrefois pour les hommes, aujourd'hui pour les femmes; leurs travaux; cette maison est dévastée en 1789; étendue de son enclos, 422 et 425; origine de l'aqueduc de Saint-Gervais et de la fontaine de Saint-Lazare, II, 137 et 138; destination de cette maison sous Louis XIII, IV, 333 et 334; est à la fois hôpital, école, prison et retraite, *ib.*; les prêtres de cette maison obtiennent le privilége de la foire de Saint-Laurent, VI, 220; les prêtres de la mission leur succèdent, *ib.* et suiv.; leur congrégation est supprimée, 341.

Lazare (ordre de *Saint-*) : reçoit, abandonne et reprend les biens de Saint-Jacques-de-l'Hôpital, II, 426; il reçoit, abandonne et reprend de même les biens de l'église du Saint-Sépulcre, 432.

Léans (*Hannot* et *Pierre de*), le dernier, dit *de Villiers* : assassinent dans une église la demoiselle d'*Estreville* : sont pendus à Paris, III, 45.

Le Bé, maître écrivain de Paris : donne des règles pour l'écriture italienne, V, 85.

Lebègue (*Denis*), écolier au collége de Navarre : cruellement fustigé par un sous-maître de ce collége, qui est condamné à diverses peines, II, 369.

Lebel, valet de chambre de Louis XV, et le ministre des débauches de ce roi : place à la tête de la maison du Parc aux-Cerfs la dame Bertrand, sa femme de charge; pavillon des Tuileries où il place les jeunes filles enlevées, VI, 260 et suiv.; une dame se propose de lui livrer sa fille pour le sérail du Parc-aux-Cerfs, 309, la note.

Lebeuf (l'abbé) : relève une erreur commise par les auteurs de l'*Histoire de Paris*, sur l'origine de l'église de Sainte-Geneviève-des-Ardents, I, 401; son opinion sur l'origine de Saint-Étienne-des-Grès, 190 et suiv.; sur celle de Saint-Benoît, 193; sur celle de l'église de Notre-Dame-des-Champs, 197; sur le bœuf en relief de Saint-Marcel, 201; ce qu'il dit des reliques examinées dans le cloître de Saint-Marcel, 202; son opinion sur l'étendue du champ des sépultures, qu'il étend jusqu'à la *Tombe-Issoire*, 126.

Leblond (*Pierre*) : décapité par ordre de Charles Dauphin, III, 17.

Lebreton, imprimeur de l'*Almanach royal*: est réprimandé et son imprimerie est fermée pendant trois mois; pourquoi, VI, 268, la note; établit à Paris la première loge de francs-maçons constituée régulièrement, 173.

Lebrun, premier peintre du roi; forme le plan d'une académie royale de peinture. V, 285 et 286; nommé directeur de la manufacture des Gobelins, 322; son tombeau, II, 202.

Lebrun (*Pierre*) : écrit contre les superstitions du catholicisme, V, 492.

Le Camus (*Étienne*), aumônier de Louis XIV: ses débauches; est de la partie de Roussi, V, 421.

Leclain, une des maîtresses de Henri IV, IV, 264.

Leclerc (*Jean*) : déchire une bulle du pape; en substitue une autre; condamné à Paris; premier exemple d'un luthérien supplicié dans cette ville et à Meaux; horrible supplice qu'on lui fait subir à Metz, III, 233 et 324.

Lécluse : son théâtre à la foire Saint-Laurent, VI, 251; fondateur du théâtre des *Variétés*, 407.

Lecteurs royaux : qualification donnée aux professeurs du collége royal, III, 331.

Ledoux, architecte des barrières de l'enceinte de Paris, VII, 3; magnificence et luxe qu'il y prodigue, *ib.* et suiv.

Lefebvre d'Amecourt, conseiller au parlement : est supposé être auteur d'un mémoire présenté au roi contre le duc de Choiseul, VI, 73.

Lefer de la Nouère : reproduit le projet du sieur Desparcieux pour conduire les eaux d'Yvette à Paris, VI, 377.

Lefèvre, conseiller au parlement : massacré lors du tumulte de la place de Grève, V, 139.

— jeune fille convulsionnaire : éprouve jusqu'à trente convulsions par jour; est mise à la Bastille, puis à l'hôpital, VI, 43.

— fille épileptique : accusée d'être convulsionnaire; est mise à la Bastille, VI, 44.

— *Villebrune*, savant membre du Musée de Paris. VI, 380.

Légats du pape : le légat assiste à la revue des forces de la Ligue; pour le saluer on tire des coups de fusil près de son carrosse; son aumônier est tué; le légat prend aussitôt la fuite, IV, 151 et 152; absout de la violation du serment, 162; refuse de venir saluer Henri IV, 179.

Légende dorée : comment qualifiée par le docteur Despence, III, 339.

Légende de Sainte-Geneviève : peu digne de foi, I, 184.

— ou *actes de Saint-Denis* : ne mérite aucune confiance, I, 186 et suiv.

Légendes : comment elles étaient fabriquées, I, 192, la note; sont la plupart fausses; comment elles étaient composées, 279 et suiv.

Le Gendre : ferme la société des amis de la constitution, VI, 387.

Léger (*Claude*), son tombeau, II, 111.

Léger (*Louis*), recteur du collége de Montaigu : veut faire jouer une tragédie dans ce collége; le parlement s'y oppose, IV, 240.

Léger (saint), martyr, I, 274.

Légion d'Honneur : son palais; ce qu'il était autrefois; époque de son institution; son archi-chancelier, VII, 284 et suiv.; nombre de légionnaires; comment sa décoration est mise en évidence par des légionnaires de diverses époques, 285 et suiv.

Législation : son déplorable état sous le règne de Philippe-Auguste; les contestations des particuliers sont portées devant le pape, II, 135.

— (la) : figurée sur un des bas-reliefs du Panthéon, VI, 97.

Legouvé (le sieur) : sa requête en faveur des protestants; sans effet, VII, 20; son tombeau, 234.

Legrand, architecte : jugement qu'il porte sur le portail moderne de Saint-Eustache, II, 295.

— (*Henri*) dit *Belleville*. Voyez *Turlupin*.

Legras, maître des requêtes : massacré pendant le tumulte de la place de Grève, V, 139.

Legras (*Louise de Marillac*, veuve) : contribue, avec saint Vincent de Paul, à la fondation des sœurs de la Charité, IV, 398.

Legris (*Jacques*), écuyer : se bat en combat judiciaire contre Jean Carrouges, chevalier, III, 43 et 44.

Legros, coiffeur : publie un volume sur son art, VI, 319.

Lekain, acteur de la Comédie-Française : se plaint de la modicité de son traitement, VI, 191.

Leleu, ligueur : se charge d'entraîner dans le parti de la Ligue tous les huissiers du parlement, IV, 101.

Lemaistre, président : engagé dans le parti de la Ligue, IV, 100; se charge d'y entraîner tous les membres du parlement, *ib.*

Lemaure (la demoiselle), chanteuse au Colisée : ses caprices, VI, 189.

Lemoine (collége du cardinal) : son origine; son fondateur; fête qu'on y célébrait; sa destination actuelle, II, 367 et 368.

Lendit (foire du) : sa situation, son origine; distribution des loges des marchands; dé-

[redacted]ération des mar-
[redacted], II, 315 et suiv.; [redacted] les amants pari-[redacted]
[redacted]gien à Paris, II, [redacted]
[redacted]t de police : met au [redacted] prix à l'auteur du meilleur mémoire sur le nettoiement des rues de Paris; maintient les reverbères allumés même pendant le clair de lune, VII, 18; protége le théâtre des Variétés amusantes, VI, 407; protége le théâtre des Associés, 412.

—*(Marie)*, bienfaitrice des prémontrés réformés, V, 167.

— architecte : construit en 75 jours le théâtre de l'Opéra, aujourd'hui théâtre de la Porte-Saint-Martin, VI, 403.

—*(Alexandre)* : est choisi pour recueillir les monuments religieux; est nommé conservateur, VII, 124; en fait une ample collection, 125, sa manière de les distribuer, *ib.* et suiv.

Lenques (le sieur *de*) : reçoit du prince de Condé l'ordre de prendre poste à Picpus, et de là à Charenton; apprend l'erreur de ce prince sur la position de l'armée royale; veut le faire avertir et ne le peut, V, 123, va à Charenton avec sa troupe; est rappelé au faubourg Saint-Antoine, *ib.* et suiv.

Lens (*Charles de*) : un des chefs massacreurs à Paris, III, 248.

Léon (collége de) : uni à celui de Tréguier, II, 420.

Léon, évêque de Sens, I, 264.

Léon X, pape : protége les beaux-arts à Rome, III, 306; vend les indulgences pour subvenir aux dépenses de son luxe, 317; afferme le produit de ces indulgences; désordres qui en résultent, 318; condamne Luther, l'excommunie, le déclare hérétique, *ib.* et suiv.; met les tragédies en vogue, 512.

Léonard, domestique de la princesse Rigunthe : vient avertir Frédégonde des malheurs arrivés à cette princesse; en est puni; il est dépouillé et chassé, I, 293.

Léonard de Limoges : émaux qu'il exécute, II, 220.

Léonce (saint) : son corps donné aux religieuses de l'*Ave-Maria*, II, 236.

Lepeintre (*Claude*), orfèvre protestant; on lui coupe la langue et on le brûle vif, III, 338.

Lépreux : étaient admis dans la léproserie de Saint-Lazare; il en existait encore plusieurs au dix-septième siècle, I, 422.

Léproserie ou *Maladrerie*, hôpital consacré aux lépreux : est visité par Louis VII, I, 420 et 421; des prêtres envahissent ses revenus; est donné à Vincent de Paul qui en fait le chef-lieu de sa congrégation des missions, 421 et 422.

L'Espy (*Julien de*), comédien du théâtre de l'hôtel de Bourgogne : *Jodelet* était son nom de théâtre, IV, 470.

Leroi (*André*) : est emprisonné pour avoir mangé de la chair en carême, III, 336.

Le Roi, traiteur : chez lui s'assemblent les francs-maçons; condamné à l'amende pour contravention aux ordonnances du Châtelet, VI, 176.

Lesage, compose plusieurs pièces pour l'*Opéra-Comique*, VI, 200.

Lescene, protestant : brûlé vif, III, 383.

Lescot (*Pierre*), abbé de Clagni, architecte, construit le Louvre : ses dessins sont préférés à ceux de Sébastien Serlio, architecte italien, III, 367; construit la fontaine des Innocents, 370; ses principaux ouvrages, IV, 25; nommé chanoine de Notre-Dame de Paris; éprouve de grandes difficultés pour être reçu, à cause de la longueur de sa barbe, 81 et 82.

Lesdiguières (passage de) : converti en rue, VI, 218.

— (le duc *de*) : insolence d'un de ses laquais, V, 381 et 565; promet de se faire catholique, IV, 324.

Lesne (*Jean*), conseiller au parlement : banni de Paris par ordre de Mazarin, V, 98.

L'Espine (*Jeanne de*), soi-disant pucelle : visitée par des matrones; est brûlée vive, III, 231.

L'Estoile : son journal; ses qualités, IV, 308.

Lestrac, chef de brigands, III, 240, la note.

Le Tellier (le chevalier) et son épouse posent la première pierre du monastère des Blancs-Manteaux, II, 274.

Letellier, ministre : son tombeau; trait remarquable de son épitaphe, III, 104; ce qu'il dit des Parisiens, V, 104.

Letellier, jésuite : Louis XIV le prend pour son confesseur, malgré les conseils du père La Chaise, V, 156; dit à Louis XIV que tous les biens des Français sont la propriété royale et qu'il peut librement en disposer, 150; engage Louis XIV à persécuter les jansénistes, 434; auteur de la bulle *Unigenitus*; oblige le pape à la signer; persécute l'archevêque de Paris; se rend maître de l'esprit de Louis

XIV; jugement qu'il porte sur saint Paul, saint Augustin et saint Thomas, 457 et suiv.

Lètes et *Gentils* : ce qu'ils étaient, I, 137.

Lettres confiées à la poste : leur secret violé, III, 144; cause d'immoralité parmi les agents du pouvoir, VI, 257; Louvois est le premier qui se permet cette violation, V, 154; Choiseul en abuse; l'intendant de la poste aux lettres porte à Louis XV le résultat de ses infidélités; ce qu'en dit le docteur Quesnay, VI, 271 et 272.

Leu et Saint-Gilles (Saint-), église paroissiale : son origine; sa description; transport de la charpente d'une tour d'un lieu à un autre; réparations de cette église; sa décoration, II, 222 et suiv. — Autre paroisse de ce nom, desservie dans l'église de Saint-Symphorien de la Cité, 222, la note.

Leudaste, comte : pleure et se roule aux pieds de Frédégonde et de Chilpéric; Frédégonde le fait arrêter, et lui fait souffrir d'affreux supplices, I, 221 et suiv.; manière dont il rendait la justice, 223.

Leudemundus, évêque de Sion, un des auteurs de la mort du duc Herpon; ses prédictions; ses conseils séducteurs à la reine Bertrade; le roi laisse l'évêque impuni, et fait poignarder le patrice, I, 270.

Leudes, antrustions ou *fidèles*, compagnons d'armes du chef : ils partagent avec lui le butin et les terres; leur autorité dans les conseils du roi; participent à leur tutelle; exerçaient quelquefois les fonctions de ducs, I, 143 et suiv.; sont les pairs ou les égaux du roi; 145 et 146; l'étendue de leurs pouvoirs; ils chassent leur roi Childéric; partagent le butin avec leur roi, par la voie du sort, 146; le roi ne leur ordonne pas, mais les engage, par des moyens de persuasion, à des expéditions militaires; le roi en dépend à plusieurs égards, *ib.*; les leudes pouvaient commettre tous les crimes impunément, excepté celui de lèse-majesté royale; comment les rois les punissaient, 146 et 147; ce qu'ils faisaient pour échapper au châtiment des rois, 147; ceux de Ragnachaire, roi de Cambrai, trahissent leur maître et sont trompés par *Chlodovech*, 238 et suiv.; ils s'en plaignent à ce roi; réponse remarquable qu'il leur fit, 239; voient avec peine les richesses données à Rigonthe, 292.

Leufroi (Saint-), chapelle : doit son nom et son origine au corps de saint Leufroi qui, déposé dans la Cité pendant les ravages des Normands, ne fu[redacted] propriétaires de cett[redacted] détails historiques sur ce[redacted] suiv.

Leceau, architecte : [redacted] sur ses dessins, qui sont [redacted] censure des architectes de Paris, V, 237 et suiv.; à la censure de ceux d'Italie, 238 et suiv.; on démolit ce qu'il avait fait construire, 240.

Léviathan, chef de cinquante démons : sort du corps d'une des religieuses de Loudun, V, 33.

Lexingthon (Étienne), abbé de Clairvaux : fonde le collége des Bernardins, II, 241.

Lhuillier (Jean), prévôt des marchands, président à la chambre des comptes : contribue à l'établissement des Petites-Maisons, III, 374; est un de ceux qui vendirent Paris à Henri IV; ce roi lui en fait le reproche en public, IV, 176; fait ouvrir la porte Neuve pour faire entrer dans Paris Henri IV et ses troupes, *ib.* et suiv.

Lhuillier (Jérôme) : son tombeau, II, 247.

Lhuillier (Nicolas) : est envoyé de Blois à Paris par Henri III, pour faire signer aux habitants de cette capitale le serment de la Ligue, IV, 96.

Lhuillier (Madeleine), veuve de Sainte-Beuve : donne l'hôtel de Mézières aux jésuites, pour y établir leur noviciat, IV, 336; quel était son père; fondatrice des ursulines de la rue Saint-Jacques, 363 et suiv.; fondatrice des ursulines de la rue Sainte-Avoie, 366.

Lhuillier (Marie), veuve de Claude Marcel : fonde le couvent des Filles de la Croix, V, 190.

Lhuillier (Hélène-Angélique), supérieure de la Visitation de Sainte-Marie : bienfaitrice de ce couvent, IV, 368.

Liancourt (le duc *de*) : épouse Gabrielle d'Estrées, par ordre de Henri IV, et consent à ne point consommer le mariage avec elle, IV, 267.

Liansen (Jean) : excellent teinturier en laine, un des successeurs des Gobelins, V, 321.

Lias ou *Laas*, territoire qui a donné son nom à la rue et à l'église de Saint-André-des-Ars, II, 111.

— (clos de) : est le même que le jardin du palais des Thermes; [redacted]cation [redacted] mot *Lias* ou *Laas*, I, 11[redacted] suiv.; [redacted] de l'Hirondelle, de la Hu[redacted]e, [redacted] de Saint-André-des-Ars, b[redacted] sur le [redacted] Lias, en ont porté le [redacted] le couven[redacted]

Gra[illegible]âti sur ce clos, que l'abbé [illegible]in-des-Prés vendit par [illegible]

Liberté [illegible] où élevée. VII, 149; [illegible] à propos du bonnet [illegible] sa figure colossale remplace [illegible] de Louis XV, VI, 157.

L[illegible]tion du prédicateur Mail-[illegible]qui impriment et vendent [illegible] en françois, et qui ven-[illegible]cènes. III, [illegible] et 207.

L[illegible] : son projet de construc-[illegible]-Françoise appuyé et non [illegible].

Lierville, [illegible]iné par les pages du sieur de [illegible] V, 373.

Lieutenant criminel (le) : après avoir assisté avec le procureur du roi au supplice d'une femme brûlée vive, va au cabaret, III, 251.

— *de robe courte* : époque de la création, et nature de cette charge, IV, 8.

— *civil* : en publiant un arrêt, est insulté par les écoliers révoltés, et poursuivi à coups de pierres; mal escorté; fait quelques prisonniers, IV, 14; n'est soutenu par presque aucune force publique; pourquoi, *ib.*

Lieutenant de police, créé pour la première fois, V, 384.

Lieux de prostitution : tenus dans les maisons des bourgeois de Paris; sont voisins des colléges, II, 189, 341 et suiv.; III, 232 et suiv., et 268; les écoliers s'y rendent en sortant de leurs écoles; sont nombreux à Paris, au treizième siècle; il s'en établit jusque près de la tente de Saint Louis, II, 342 et suiv., et 343; au quinzième siècle, il s'en trouve dans presque toutes les rues, III, 271; IV, 72 et suiv.

Ligue : son origine; ses divers motifs; son but principal consistait à détrôner Henri III, IV, 91; son objet apparent était la destruction du protestantisme, *ib.* et suiv.; première formule du serment de la Ligue; signée en Champagne, 93; signée en Picardie, signée à Paris, 94; s'établit dans toutes les provinces; Henri III veut s'y opposer; il la signe et s'en déclare le chef, 93 et 95; son exécution est suspendue, et n'est reprise qu'après un intervalle de huit ans; pourquoi, 97; [illegible] en 1585, 98; manœuvres employées pour lui faire de nombreux [illegible], 99 et suiv.; elle est organisée à [illegible]; on commence à découvrir son existence, 100 et suiv. Voyez *Ligueurs parisiens*. Ses établissements pendant qu'elle dominait à Paris, 138; toutes espèces d'hommes y figuraient, 137.

Ligueurs parisiens : [illegible] un comité secret; s'[illegible] dans leur parti un grand nombre de personnes, IV, 98 et suiv.; [illegible] de Guise pour qu'il vienne [illegible]; cherchent à perdre Henri III dans l'opinion publique; craignent d'être découverts et punis, 103 à 106; avaient-ils le droit de reprocher à Henri III sa crédulité et ses pratiques de dévotion? 112, les ligueurs invitent de nouveau le duc de Guise à venir à Paris; réponse de ce duc; assemblée qu'ils tiennent, objet de leur délibération, *ib.* et suiv.; font le recensement des hommes sur lesquels ils peuvent compter; leur nombre, *ib.*; leur joie immodérée et servile à la venue du duc de Guise dans Paris, 117; séduisent et entraînent quatre compagnies bourgeoises placées dans le cimetière des Innocents, 118 et suiv.; s'arment pour combattre les troupes du roi; tendent les chaînes; barricadent les rues; 119 et suiv.; font reculer les troupes du roi; battent et massacrent les Suisses, *ib.* et suiv.; après avoir contraint Henri III à fuir Paris, s'occupent de changements et de vengeances; massacrent plusieurs protestants, 123 et suiv.; sont effrayés de leurs succès, 124; vont à Chartres pour prier le roi de revenir à Paris, 125 et suiv.; en mésintelligence avec leur chef, 138 et suiv.; leur joie en apprenant la mort du roi Henri III, assassiné à Saint-Cloud, 145 et suiv.; quelques-uns prennent la résolution de députer auprès de Henri IV, 168; motifs de cette députation, *ib.* et suiv.: sont tournés en ridicule par les auteurs de la *Satire Ménippée*; le catholicisme n'est que le prétexte de leurs actions, 173; sont consternés en apprenant l'entrée de Henri IV et de ses troupes dans Paris; leurs tentatives pour soulever les habitants contre le roi, 178 et suiv.; les plus dangereux d'entre eux reçoivent des billets qui portent l'ordre de sortir de Paris, 179; considèrent Jean Chastel comme un martyr, 189; mœurs de leurs chefs, 282 et suiv.

Ligueurs ecclésiastiques : leurs mœurs, IV, 282 et suiv.

Limeuil (Isabelle de) : une des filles d'honneur de Catherine de Médicis, que cette

reine prostitua au prince de Condé ; elle eut de lui un enfant mort, IV, 51.

Limoux (la comtesse *de*) : une des maîtresses de Henri IV, IV, 288.

Linguet, avocat : ses talents ; sa détention à la Bastille ; sa turbulence ; son défaut de jugement, VII, 47 ; il invente dans sa prison une espèce de télégraphe, 142.

Lintlaër (Jean) : établit la machine hydraulique de la Samaritaine, IV, 230.

Lion de Saint-Marc : transféré de Venise à Paris : monument des conquêtes des Français ; place qu'il occupait dans cette dernière ville, V, 222.

Lions : on rendait des sentences à la porte de l'église de Saint-Séverin, entre deux figures de lions, I, 188.

— (bâtiments des) : faisait partie de l'hôtel de Saint-Paul, III, 75.

Lions (Imbert de) : fonde l'hôpital ou Maison-Dieu, II, 220.

Liseuns du roi en l'Université : titre que recevaient les professeurs du collége de France, III, 327.

Lisieux (collége de) : son origine ; ses diverses translations ; sa destinée, II, 440 et suiv. ; est réuni au collége de Louis-le-Grand, IV, 357 ; VI, 224.

L'Isle-Adam. Voyez *Isle-Adam* (le seigneur de l').

Lisle (Jourdain de), sieur de Casaubon : brigand et neveu du pape ; est pendu à Paris ; le curé de Saint-Merri le fait honorablement enterrer ; reliques que l'on trouve sur lui lors de son exécution, II, 422, la note. Voyez *Jourdain*.

Lisse (Arnoul de), professeur d'arabe au collége de France, III, 332.

Listenois (Louis de), seigneur de Montaigu : sa maison est située rue des Sept-Voies, III, 408 et 409.

Lit nuptial : sa bénédiction obligée et payée par les époux ; un curé de Saint-Étienne-du-Mont se plaint à l'évêque de ce qu'on l'a fait attendre fort tard pour donner cette bénédiction ; ce que décide l'évêque, II, 409 et suiv.

Lits de justice : moyen employé par les rois pour opérer l'enregistrement et la promulgation de leurs ordonnances, II, 374 ; Louis XIII en tient fréquemment ; phrase qu'il répète, IV, 317 et suiv. ; discours très-complaisant qu'y tient le premier président, 331 et 332.

Litières : en usage sous la première race, I, 188.

Livre-d'or : salle de ce nom au palais du Luxembourg ; ce que c'est que ce *livre-d'or*, IV, 419 et 420.

— *des mestiers* : réglements composés par Étienne Boileau, pour les habitants [illegible] de Paris, II, 323 et 324.

— *rouge* : sa forme ; ce qu'il contenait, VII, 36, la note.

Lizet (Pierre), avocat du roi au parlement : dans l'espoir d'en devenir premier président, se dévoue aux volontés du chancelier Duprat, III, 324 ; mande le recteur de l'Université à la barre du parlement, 327 ; mande les *liseurs* du roi, suspects d'hérésie ; reproches déplacés qu'il leur fait, *ib.* et 328 ; dénonce le *Cymbalum mundi* et les psaumes de David, 336.

Locus cinerum, aujourd'hui *la Cendrée*, ou du *Cendrier* : clos dépendant du village de Saint-Médard, I, 426.

Lodi (Pont-de-) : nom d'une rue ouverte sur l'emplacement de l'enclos des Grands-Augustins, II, 255.

Loge de France (grande) : il n'en est qu'une seule à Paris ; troubles qu'elle éprouve, VI, 173 et suiv. ; il s'y forme une scission, qui s'intitule *Grande Loge* ; ses dissensions ; son accord, 179 ; un des partis, appuyé par le duc de Luxembourg, forme la loge *Grand-Orient*, 180 ; la *Grande Loge* et la loge du *Grand-Orient* se réunissent, 181.

Loges de francs-maçons en France : la première établie, VI, 173 ; celle de *Saint-Thomas* est régulièrement constituée, *ib.* ; nombre de ces loges à Paris, 175 ; est accru par la persécution, *ib.* et suiv. (voy. *Franc-Maçonnerie*) ; loge d'*Aumont*, 174 ; grande loge anglaise, 175 ; grande loge de France, 179 ; grande loge anglaise de France, se déclare *grande loge du royaume*, 178.

Loire, rivière : projet d'en faire passer une partie à Versailles, V, 150 et 151.

Loirs : exclus de Paris par la vertu d'un talisman, I, 283.

Loisel (Antoine), conseiller au parlement : banni de Paris par ordre de Mazarin, V, 96.

Lombard ou *Lombarde* : ce qu'ils doivent payer lorsqu'ils sont prisonniers au Grand-Châtelet, III, 478.

Lombard (Pierre) : son tombeau à Saint-Marcel, I, 209.

Lombard (*Gui*). Voyez *Payen*.

Lombards : leur caractère, II, 344 ; Charles VI les chasse de Paris, 422.

Lombards (collége des) : son origine ; est ruiné, puis change de destination, II, 438 et 439.

Loménie : accuse en plein conseil le père Cotton et les jésuites d'avoir contribué à l'assassinat de Henri IV, IV, 314, la note.

Longitudes (bureau des) : lieu où il tient ses séances, V, 283 et 284 ; est créé d'après le rapport d'un représentant ; ses attributions et ses travaux ; noms de ses membres, VII, 59, la note ; 115 et suiv.

Longjumeau (le sieur de) : les protestants tiennent une assemblée dans sa maison, qui est assiégée par les écoliers pendant quatre jours ; le sieur de Longjumeau s'y défend avec ses amis ; conseils que le parlement lui donne, III, 391 et suiv.

Longuerue (l'abbé) : portrait qu'il fait de Louis XIV, V, 139, la note.

Longueville (le duc de) achète les joyaux de Gabrielle d'Estrées, IV, 266. — Autre duc de ce nom : est partisan du parlement et de la Fronde, V, 105 ; se laisse corrompre par la cour, 107 ; arrêté et renfermé à Vincennes ; son portrait, 112 ; transféré à Marcoussis, et de là au Havre, 114 ; mis en liberté, 116.

Longueville (la dame de) contribue à la fondation des religieuses du Saint-Sacrement, IV, 390.

Longueville (la duchesse de) : de concert avec le vicomte de Turenne, prend la place de Stenay, V, 114.

Longueville (la princesse de) : sa liaison scandaleuse avec son frère le prince de Condé, V, 420.

Longueville (la duchesse de) : désolée par la maladie de l'ennui ; ce qu'on lui propose pour la distraire ; ce qu'elle répond, VI, 235.

Lorenchet, abbé : amoureux d'une femme, veut en faire assassiner le mari, V, 469.

Lorette (*Notre-Dame de*), église succursale de Saint-Roch : son ancien nom, V, 210 ; sa confrérie ; sa reconstruction, *ib.* — Nouvelle église de ce nom, VIII, 12.

Loriaux (tour de) : où placée, II, 486 ; III, 81.

Loriot, mécanicien : fait la table volante de Trianon, VI, 266, la note.

Lorraine (maison de), ou des Guise : devient suspecte à François Ier ; avis que ce roi donne à son fils Henri qui ne les suit pas, III, 341 et 343 ; cache son ambition sous le voile du catholicisme, 348.

Lorraine (le cardinal *de*) : suspect à François Ier, III, 341 ; mène Henri II, 364 et suiv. ; se plaint à ce roi de ce que les supplices contre les protestants ne sont ni assez prompts, ni assez fréquents, 345 ; s'impatiente des lenteurs de la chambre ardente ; fait rendre au roi une déclaration tendant à accroître les attributions du tribunal des inquisiteurs ; le parlement refuse de l'enregistrer, 344 et suiv. ; fait renouveler cette déclaration, *ib.*, obtient une bulle du pape, 345 ; amène les jésuites à Paris, 411 et suiv. ; ses calomnies absurdes contre les protestants, 387 et suiv. ; ses querelles contre le chancelier de l'Hospital, 399 ; quelques jours avant le massacre, part pour Rome ; charge le cardinal Pelvé de lui donner des nouvelles du succès de la conspiration, 431 ; introduit les capucins en France ; les établit à Meudon, 492 ; amant, dit-on, de Diane de Poitiers, il excite cette maîtresse du roi Henri II à faire brûler vifs un grand nombre de protestants, IV, 30 ; ses nombreux bénéfices, 52, ses mœurs, son avarice, son orgueil ; veut faire une entrée solennelle à Paris, le maréchal de Montmorency s'y oppose ; triste succès de cette fanfaronnade : couvert de confusion, il se retire à Meudon, *ib.* et suiv. ; veut distraire de la couronne de France les baronnies de l'évêché de Metz ; il fait agréer à ce sujet ; ce qui en résulte, 53 et suiv. ; fait dresser des potences dans la cour de Fontainebleau, pour y pendre les veuves des militaires tués au service du roi, et les officiers blessés qui demandaient des pensions alimentaires ; un des auteurs de la Saint-Barthélemy ; escroque une couronne d'or aux dominicains de Metz, 54 ; ses débauches avec les filles ou dames de la cour sont autorisées par le roi, 55 et suiv. ; conçoit le premier le plan de la Ligue, afin de placer son frère sur le trône de France ; la mort de ce frère déconcerte ce plan, 95 ; confisque la bibliothèque d'Aimar de Ranconnet ; la réunit à celle du roi, et fait mourir à la Bastille le propriétaire, V, 209 ; sa dernière maladie ; jure et invoque les diables ; ce qu'en dit son neveu, III, 471 et suiv., la note.

— (*Louis de*), cardinal et archevêque de Reims : amant de la comtesse de Romo-

rantin, maîtresse de Henri IV, IV, 289; l'épouse secrètement; en a des enfants, 287.

Lorraine (*Louise de*), épouse de Henri III : une des fondatrices des capucines, IV, 215.

— (*Marie de*), abbesse de Chelles : protége les bénédictins anglais et les indispose, IV, 347 et 348.

— (*le duc de*) : envoie une armée pour renforcer celle des princes révoltés; elle ne leur profite guère, V, 130 et suiv.; sa veuve est nommée abbesse d'un couvent de moines, 46.

— (*chevalier de*) : son extrême tyrannie; est accusé d'avoir empoisonné la belle-sœur de Louis XIV; ce roi allait souvent visiter ce chevalier, V, 465.

Lostière, boulanger : est pendu, III, 421.

Loterie : accordée aux Théatins, pour subvenir aux frais de construction de leur église, V, 164; accordée aux hospitalières de la Miséricorde de Jésus, 178; refusée au couvent de Notre-Dame-des-Prés, IV, 378; accordée aux religieuses de la Présentation de Notre-Dame, 186; aux religieuses de la Madeleine du Trainel, 192; accordée au curé de Saint-Sulpice, pour les frais de la construction de son église, 202; ses billets de vingt sous sont portés à vingt-quatre sous; cette augmentation est employée à la construction du nouvel édifice de Sainte-Geneviève, VI, 87.

Loteries : autorisées par François Ier, III, 312; fort anciennes, VI, 388; n'en sont pas plus respectables; impôt mis sur les mauvaises têtes; diverses loteries en France; Louis XIV les met en vogue; la cupidité et la dévotion s'en servent; on en établit pour les besoins des églises et couvents; elles sont supprimées, à l'exception de trois, la loterie des *Enfants-Trouvés*, celle de la *Pitié* et la *loterie royale de France*, *ib.* et 289; sont supprimées par la Convention, VII, 89 la note; rétablissement de la loterie de France, 389 et 390; est actuellement abolie, 390, la note.

Lothaire, roi de France : ayant réuni les forces du comte Hugues-Capet et de Henri, duc de Bourgogne, chasse l'empereur Othon II des environs de Paris, I, 321; conspire contre son père, l'empereur Louis-le-Débonnaire; le fait prisonnier dans un monastère; le fait condamner dans une assemblée tenue à Compiègne; le conduit à Soissons, de là à Aix-la-Chapelle, où il le tient en prison pendant un hiver, 337; en guerre contre son frère *Charles-le-Chauve*, 342.

Louchard, commissaire : engagé dans le parti de la Ligue, IV, 400; promet d'entraîner dans ce parti tous les marchands et courtiers de chevaux, 401; membre du conseil des Seize, 138.

Louis (*Ile Saint-*) : son ancien nom; est divisée en deux parties; ses dimensions; les *écorcheurs* y volent des toiles exposées pour être blanchies, II, 363 et 364; tour qu'on y élève, 365.

— *du-Louvre* (*Saint-*) : nouveau nom donné aux deux collégiales réunies de Saint-Nicolas et de Saint-Thomas-du-Louvre, II, 97 et 98.

— *en l'Ile* (*Saint-*), église paroissiale : son origine, IV, 442 et 443; accident qui y arrive, 443.

— *de France*, duc d'Orléans : son tombeau et celui de Valentine de Milan, son épouse, III, 71.

— origine de ce nom, I, 309, la note.

— *le-Débonnaire* : prince faible et dévot, I, 309 et suiv.; ses passages à Paris, 339 et la note; ordonne aux *missi dominici* de réprimer la tyrannie des comtes, 340; galanteries de son épouse *Judith*; conspiration contre lui par les ducs et les comtes, par des évêques et des abbés; les conspirateurs l'obligent à lire en pleine assemblée son acte d'accusation, à demander pardon de ses crimes, et à remercier ses accusateurs; ils veulent le faire moine; il échappe enfin des mains des conspirateurs, 335 et suiv.; est fait prisonnier par son fils Lothaire, qui le traîne de prisons en prisons, le dépouille des habits de sa dignité, le fait condamner dans l'assemblée de Compiègne; le mène de la prison de Soissons à celle d'Aix-la-Chapelle, enfin à celle de Saint-Denis, 337 et suiv.

— roi de Bavière, fils de Louis-le-Débonnaire : prend les armes contre son père, qui en meurt de chagrin, I, 338.

— roi de Germanie : est engagé par une assemblée convoquée par le comte de Paris et l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, à se rendre en France; il s'y rend à la tête d'une armée qui dévaste tout sur son passage; il accepte les propositions d'une autre assemblée de dignitaires, et rejette celle du comte

de Paris et de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, I, 342 et suiv.

Louis V, dernier roi de la race carlovingienne; meurt sans enfants; il est, dit-on, empoisonné par sa femme, qui épouse Hugues-Capet, I, 371.

— *d'Évreux*, chef de la branche royale de ce nom: son tombeau dans l'église des Jacobins de la rue Saint-Jacques, II, 205.

— duc de Bourbon: un des quatre ducs qui gouvernèrent la France après la mort de Charles V; son caractère, III, 196.

— *VI*, dit *le Gros*: combat continuellement la noblesse féodale; fait beaucoup de maux; ses surnoms, I, 387 et 388; le premier, il vend des chartes de commune à quelques villes; le premier, il touche les écrouelles et croit pouvoir les guérir; époque de sa mort, 388 et 389; fait ordonner des fortifications à Paris; il est sans cesse attaqué par les ducs et les comtes, 400; n'est pas en sûreté dans Paris; ne peut sortir de cette ville sans danger; fait bâtir le château de *Karolivenus*; il est présumable qu'il fit fortifier Paris, *ib.* et 409; paraît avoir fait construire la seconde enceinte de Paris, 411; accorde, non une charte de commune aux Parisiens, mais des priviléges; il en vend à d'autres villes; reçoit de l'argent pour les vendre, et de l'argent pour les retirer; il croyait que les villes auxquelles il vendait des chartes lui appartenaient, 455 et 456, la note; parmi les seigneurs qui dévastaient les campagnes, et qu'il combattit, sont *Ebles*, comte de Rouci, *Burchard IV*, seigneur de Montmorenci, II, 14 et 15; ce roi dévastait et pillait lui-même en arrêtant les voleurs, 14; assiége *Montmorenci* et dévaste cette terre par le fer et le feu, 15; accorde aux chanoines de Notre-Dame la faculté de faire plaider leurs serfs à coups de bâton, 48; confirme aux abbayes de Saint-Maure-des-Fossés et de Saint-Germain-des-Prés l'usage des combats judiciaires; 49; accorde le droit de foire à la léproserie de Saint-Lazare, VI, 229.

— *VII*, dit *le Jeune*: succède à son père Louis VI; les seigneurs excitent à Orléans une sédition contre lui; son jurons; son grand respect pour les ecclésiastiques; son caractère faible; se brouille avec le pape; pille les maisons de l'évêque de Paris; fait périr treize cents personnes dans les flammes, I, 417 et suiv.; part pour la croisade; déplorable succès de cette expédition; abandonné par son épouse *Aliénore*; il perd l'Aquitaine; songe remarquable de ce roi, 419; assiste à la messe que le pape Eugène III célébra dans l'église de Sainte-Geneviève, et au combat que se donnèrent dans cette église les serviteurs de ce pape et ceux de l'abbaye; il y reçoit quelques coups, 428; soupe au village de Créteil; grande colère du chapitre de Notre-Dame à ce sujet; l'entrée de cette église lui est refusée; il demande grâce; s'humilie; menaces que lui font les chanoines qui ne se fient point à ses paroles, II, 42 et suiv.; restitue les frais de son souper à Créteil; les chanoines de Notre-Dame lui ouvrent les portes de leur église; il dépose sur l'autel une baguette mémorative de la réparation, 44 et 88; se rend au monastère de Cîteaux, où, en présence du chapitre réuni, il s'étend à terre; invité de se relever, sa réponse, 69, la note.

Louis VIII: son courage; sa faible santé; les prêtres l'entraînent dans la guerre contre les Albigeois; meurt au retour de cette guerre, dans le château de Montpensier; ses médecins placent une jeune fille dans son lit pour le guérir; il refuse le remède et meurt, II, 143 et 144. on ne connaît des mœurs de ce roi que son dévouement aux volontés du clergé dont il fut la victime, 172.

— *IX*, dit *saint Louis*: fut d'abord sous la régence de Blanche de Castille, sa mère; ce qu'il souffre sous cette régence; ne peut point voir son épouse à son gré; stratagèmes qu'il invente pour éluder les ordres tyranniques de sa mère; ses mœurs régulières, sa justice, sa probité, son courage, son fanatisme, III, 195 et suiv.; n'est cependant pas l'esclave du clergé; demeure constamment fidèle aux principes de la *pragmatique sanction*, 331 et 332, la note; sa vie toute monacale; se fait fouetter par ses confesseurs, 196 et 197; veut que l'on réponde à ceux qui font des objections contre la religion, par un grand coup d'épée, enfoncée dans le ventre tant qu'elle peut entrer, 196; veut se faire moine; ce que disent de ce projet son épouse, son frère et ses enfants; insulté publiquement par une femme; son humble réponse, 197 et suiv.; dupe de sa crédulité; n'est point heureux dans ses entreprises; ses lois tyranniques contre les Juifs; fonde un grand nombre de monas-

tères, 198 et suiv.; fonde plusieurs hôpitaux, 199; fonde le couvent des Filles-Dieu; y réunit deux cents filles publiques, et leur donne quatre cents livres de rente, 219 et 220; achète fort cher, de l'empereur Baudoin, une sainte couronne de Jésus-Christ, tandis qu'il en existait une à Saint-Denis; est dupe de sa crédulité; ce roi va au devant de cette relique jusqu'à Ville-Neuve-l'Archevêque; en fait l'ouverture; la porte sur ses épaules en marchant les pieds nus jusqu'à Sens; la porte ensuite de l'abbaye de Saint-Antoine, sur ses épaules, jusqu'à Notre-Dame, 224 et suiv.; après avoir acheté la sainte couronne de l'empereur Baudouin, achète de cet empereur plusieurs autres reliques; leur dénomination; ce qu'elles coûtent, 226 et suiv.; ce roi place sa bibliothèque dans la Sainte-Chapelle; établit des chapelains pour la desservir, 228 et 229; fonde ou contribue à la fondation des établissements de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, 200; des jacobins de la rue Saint-Jacques, 203; des cordeliers, 216; des Filles-Dieu, 220; de la Sainte-Chapelle du Palais, 227; du collége de Sorbonne, 235 et suiv.; des frères Sachets, 243 et suiv.; des sœurs Sachettes, 245; des Grands-Augustins, *ib.*; des béguines, 253; des carmes du Grand-Couvent, 257; des chartreux, 263; des frères de la Sainte-Croix de la Bretonnerie, 271; VI, 129; des Blancs-Manteaux, II, 273; présent à la querelle de Joinville et de Robert Serbon; ce qu'il en dit et ce qu'il en pensait, 417, la note; fonde la Sorbonne, *ib.*; établit les Quinze-Vingts, 274; bienfaiteur de l'Hôtel-Dieu, 279; exempte cet hôpital de toute contribution; droit inique qu'il accorde à cet hôpital, *ib.* et suiv.; utilité de quelques-uns de ces établissements; inutilité de quelques autres, 302; ses ordonnances contre les guerres privées, les incendies et les duels judiciaires, ne peuvent être exécutées, 319 et suiv.; est surtout digne de remarque comme législateur; son code de lois dites *Établissements*, 320, et *ib.* et 321, la note: ses lois réformatrices des abus sont mal exécutées; les seigneurs ecclésiastiques et laïques l'accablent d'injures; veut abolir les duels judiciaires; prie l'évêque de Paris de les abolir dans ses terres; réponse que lui fait cet évêque, 319 et 320: ne peut parvenir à abolir les duels judiciaires, 321 et suiv.; cependant il les abolit dans ses domaines et il en règle l'exercice dans les domaines féodaux, 322 et 323, la note; abolit le droit de chevestrage; réforme la prévôté de Paris, 323; permet aux Parisiens de se garder eux-mêmes et de faire le guet pendant la nuit, 324; ses actes tyranniques envers les Juifs, 325 et suiv.; les chasse de ses états; ils sont rappelés, 326; deux des ordonnances contre les Juifs ont été rendues sous sa minorité et par conséquent sous la régence de la reine Blanche, 326, la note; poursuit les usuriers sans relâche, *ib.* et suiv., la note; ses lois rigoureuses contre les jureurs et blasphémateurs: supplices affreux auxquels il les condamne; il est maudit par le peuple, 327 et 328; IV, 249; le pape lui écrit pour l'engager à être moins sévère; il adoucit ses châtiments, II, 328; veut réparer les vices du gouvernement féodal; il emploie des remèdes qui aggravent le mal; il n'a ni assez de génie ni assez de force pour faire le bien; il n'a que de bonnes intentions, 329 et suiv.; passant avec l'archevêque de Sens à Ville-Neuve-Saint-George, va dîner dans un village appartenant à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; le prévôt de ce village s'oppose à ce que cet archevêque participe au dîner, 336; défend à ses officiers de faire mettre nulle personne en prison pour dette, excepté ceux qui doivent au roi, 340; réforme les désordres de la prévôté de Paris, 340 et suiv.; diminue les progrès de la prostitution; ordonne que les femmes publiques soient chassées des maisons qu'elles occupaient, et inflige une amende à ceux qui les leur louaient; inutilité de son ordonnance à cet égard, 341 et 342; assiége le château de la *Roche de Glui*, dont le seigneur, nommé Roger, volait les passants; ce roi lui restitue son château, à condition qu'il ne volera plus sur les chemins, 344; ce roi chasse de son camp un grand nombre de ses officiers qui se livraient à un commerce infâme, 345; fait exécuter de grandes réparations au palais de la Cité; il y existe encore des pièces qui portent son nom, *les cuisines de saint Louis*, *la chambre de saint Louis*, 376 et suiv.; la statue de saint Louis, portant le livre des ordonnances, dites *Établissements*, placée au fond de la galerie servant de *salle des pas perdus* à la cour de cassation, 377, la note; son image de vermeil ayant une couronne chargée de

[illegible]mants, tenant un sceptre à la main; [illegible] couronne et ce sceptre sont enlevés par les voleurs; on retrouve le sceptre, 266; époque de sa mort, 302.

Louis X, dit *le Hutin* : caractère de ce roi; vend la liberté aux serfs, II, 403; fait plus de mal que de bien; veut réprimer les débauches de sa cour; en punit cruellement les auteurs; fait pendre Enguerrand de Marigny, son ministre: en est fâché; épouse Clémence de Hongrie; meurt empoisonné, 405 et 406; rappelle les Juifs à Paris, d'où son père les avait chassés, et leur permet de demeurer treize ans en France, 410 et 411.

— *XI* : établit les religieuses de l'*Ave Maria* à la place des béguines; leur donne ce premier nom, à cause de sa dévotion à la vierge Marie, II, 254; caractère de ce roi; sévit contre la noblesse; grand dévot et mauvais chrétien; sa mauvaise foi, III, 131 et suiv.; s'emprisonne dans un château; y meurt, 133; était redouté de tout le monde; on aimait mieux offenser Dieu que ce roi, 132 et la note; il portait les images de la Vierge en plomb à son chapeau, et à chaque nouvelle qu'il apprenait, il se mettait à genoux, 133 et la note; emprunte un livre de médecine; précaution prise pour empêcher qu'il ne le garde, 135, la note; favorise l'imprimerie, 136; favorise les spectacles de Paris; refuse d'entrer dans les frais du théâtre du Châtelet, 160; passe en revue les Parisiens armés; nombre d'habitants qui s'y trouvent, 240 et suiv.; son entrée solennelle à Paris; cérémonies observées et spectacles qu'on lui donne, 247 et suiv.; sous son règne les hommes étaient très-court vêtus, 284 et suiv.; augmente, par plusieurs réunions, les livres de la bibliothèque royale, V, 206.

— *XII* : son caractère; ses bonnes qualités, ses mœurs, comparées à celles des souverains de son temps, III, 130 et suiv.; qualifié de père *du peuple*; ce qu'il dit sur son économie; influence de ses vertus sur la chevalerie; sa mort, 132 et suiv.; fait jouer, sur le théâtre des Halles, par la troupe des *Enfants sans souci*, le pape Jules II, sous le nom de *Mère sotte*, 174 et suiv.; fait transporter au château de Blois les livres du Louvre, et y réunit plusieurs autres collections qui enrichissent cette bibliothèque, V, 206 et 207; heures de ses repas; sa dernière épouse intervertit l'ordre qu'il suivait, VII, 84, la note.

Louis XIII : son gouvernement, IV, 311; tout l'ordre établi par Henri IV est détruit, 312 et suiv.; tous les amis de ce dernier roi sont disgraciés; tous ses ennemis et ses assassins sont mis à la tête du gouvernement, 312 et suiv.; caractère de Louis XIII; sa faiblesse; son incapacité; phrase qu'il répète chaque fois qu'il tient son lit de justice, 317 et 318; a des favoris et des favorites, et n'a pour eux ni amitié ni amour, 318; sa querelle avec la demoiselle Hautefort qui lui arrache une lettre et la cache dans son sein, ce roi n'ose jamais la retirer de ce lieu, 318 et 319, la note; ce que lui dit le duc d'Angoulême, *ib.*; son action grossière envers une dame dont le sein était découvert, 319, la note; régna et ne gouverna jamais, 319; son éducation; dupé par Albert de Luynes; récompense l'assassinat commis par Vitry, 319 et 320; consent à l'exil de sa mère; dialogue qu'il eut avec elle; reste muet aux demandes qu'elle lui fait parce qu'on ne lui avait pas dicté sa réponse, 320; fait la guerre à sa mère, 321; sa mort; épitaphe qu'on lui fait, 335; ignorance de ce roi; fait un vœu à la vierge Marie, 336; son incapacité; grand nombre de monastères fondés sous son règne, *ib.* et suiv.; sa statue équestre; le bâton de commandement échappe de sa main, 482 et 483; cette statue est remplacée par un bassin; nouvelle statue équestre élevée en 1829, 483, la note; dit *le Juste*; protége ceux qui ont arraché violemment un criminel de sa prison, V, 9; ordonne au parlement de lui faire, en Champagne, ses remontrances sur la chambre de l'Arsenal; phrase qu'il adresse à la députation du parlement, 47; se met en colère contre cette députation; son discours [illegible] et menaçant, 48; tient un lit de justice pour faire enregistrer sous édits bursaux, dont on ne donne point la lecture; le parlement veut faire à ce sujet des remontrances; le roi le mande à Saint-Germain-en-Laye; il ne veut pas entendre le parlement, 48 et 49, la note; procès du duc de Lavalette, son beau-frère; le roi préside et cherche à intimider les juges, 20 et 21, la note; faiblesse et incapacité de ce roi; maux qui en résultent, 25 et suiv.; son règne se divise en deux parties, 24 et suiv.; donne l'abbaye des moines de Saint-Germain-des-Prés à une dame, 46; passe vingt-

trois ans sans approcher de son épouse, Anne d'Autriche, qu'il déteste, 85 et suiv.; comment s'opère leur réunion; visite qu'il rend à la demoiselle Lafayette; il est déterminé par cette demoiselle à coucher au Louvre, et dans le lit de son épouse, 86 et suiv.; accusé d'impuissance par la reine son épouse, qui projette de le détrôner et de l'enfermer dans un cloître, 87; accorde la régence à Anne d'Autriche, et limite beaucoup ses pouvoirs; après sa mort, ses dernières volontés sont peu respectées, 92; donne une partie des anciens murs et fossés de la ville aux jésuites de la rue Saint-Antoine, III, 497; approuve les mesures rigoureuses prises par le cardinal Bérulle contre les grands-augustins, II, 250; chasse les Juifs de son royaume, 415; sous son règne la bibliothèque royale s'accroît de plusieurs collections de livres, dont s'empara le cardinal de Richelieu, V, 301.

Louis XIV: sa naissance; son surnom; naît avec deux dents dans la bouche; soupçons sur l'époque véritable de sa naissance, V, 85; fêtes célébrées à cette naissance, 86; son éducation négligée; Mazarin s'oppose à ce qu'il s'instruise, 147 et suiv; savait à peine lire à quinze ans; reçoit de fausses idées de gloire et de grandeur; ses dispositions au despotisme lui font dire et faire des sottises; son ignorance, 148 et suiv.; son goût pour les femmes va jusqu'au scandale, 149 et suiv.; son ostentation a surpassé celle de tous ses prédécesseurs; prend le soleil pour emblème; ses dépenses énormes en constructions de palais, 150 et suiv.; ayant atteint sa quatorzième année, déclare solennellement qu'il va prendre le gouvernement de son état, 124; son règne divisé en trois parties distinctes, 95; orages de la première partie; son goût pour les constructions cause la mort de plusieurs milliers de soldats; quoique dévôt ne sait pas s'humilier, 150 et 151; insatiable d'éloges; tous les écrivains et les courtisans les lui prodiguent; fait la guerre pour être loué, 152 et suiv.; a de la répugnance pour la lecture; quelles connaissances il acquiert; danse sur le théâtre; renonce à cette habitude; profite des leçons de la scène; son jugement est sain; est tenté de pardonner au chevalier de Rohan; pourquoi, *ib.* et suiv.; Mazarin lui ôte de sa poche cent louis d'or qu'on lui avait donnés pour secourir les soldats estropiés, 416; attentat commis sur la personne de ce roi par le cardinal Mazarin, 417 et suiv.; changements qui s'opèrent pendant qu'il gouverne, 426; son luxe; erreur qu'il commet à cet égard, 427; trompé par les jésuites; se couvre d'habits extrêmement riches pour recevoir un prétendu ambassadeur; succombe sous le poids de cette richesse, 427 et 428, la note; assiste à une fête que lui donne Fouquet et veut le faire arrêter pendant qu'il est chez lui, 430, la note; renonce aux paroles grossières; ses courtisans l'imitent, 430 et suiv.; troisième époque de son règne; continue par nécessité des guerres qu'il avait commencées par orgueil; ses revers; dépérissement de ses finances; taches de son règne, 153 et suiv.; 462 et suiv.; tableau de sa cour, de sa conduite; ses dragonnades, 155; instigué par la cour de Rome, par les jésuites et Louvois, il révoque l'édit de Nantes, dédaigne le conseil du père La Chaise, *ib.* et suiv.; persécute les protestants; les princes de cette religion lui font la guerre; fait déserter de France un grand nombre de familles, 156 et suiv.; s'oppose au mariage du fils de la duchesse de Polignac; chasse cette duchesse empoisonneuse, 439, la note; explication qu'il demande à la duchesse de Foix, 440; adresse des reproches et des menaces à trois seigneurs de la cour coupables de crimes horribles, 442; donne l'exemple des galanteries aux cardinaux et évêques qui l'imitent, 446; ses goûts, ses penchants ruinent la France, 452; persécute les protestants et les jansénistes, VI, 136 et suiv.; ordonne à ceux de sa famille et de sa cour de se confesser aux jésuites; toutes ses fautes proviennent de son ignorance; fait des guerres injustes; ruine ses finances et ses sujets; a trop aimé la guerre; dépense plus à construire qu'à faire la guerre; croit que la religion des jésuites était le christianisme, 137 et suiv.; est dévôt et immoral; faute que lui fait commettre son confesseur; lui fait croire que tous les biens de ses sujets sont à lui, 158 et 159; ses superstitions ridicules; est affilié à l'ordre des jésuites; n'en est pas plus heureux, 159 et suiv.; étrange exclamation qu'il adresse à Dieu après la perte d'une bataille; accablé par l'ennui; son caractère de dignité; sa mort; n'est pas regretté; son cadavre et ses statues sont insultés par le peuple; son esprit naturel; son jugement; noblesse et précision de ses paroles;

[illegible] il convient à un roi, 160 et suiv.; [illegible] qu'il fait à la France, désarme la féodalité; [illegible] à l'excès; son égoïsme, 161 et suiv.; a des détracteurs; portrait qu'en fait Montesquieu, 162 et 163; dette énorme qu'il laisse en mourant, 163, et VI, 2 et 3; favorise la fondation d'un grand nombre de maisons religieuses à Paris, V, 163; les persécutions que ce roi exerçait contre les protestants l'empêchent de sévir contre les fourberies du curé et des marguilliers de Saint-Sulpice, 202; ruine les finances de l'état; est obligé de suspendre les traitements qu'il avait accordés aux académies, manufactures, et de renvoyer les ouvriers des Gobelins; est redevable à Colbert de tout ce que son règne a de plus glorieux; ses fautes; ses maîtresses; son confesseur, 432 et suiv.; sent le besoin de loger les invalides et leur fait construire un hôtel, 221 et suiv.; trait qui caractérise ce roi, 222; entreprend de reconstruire le Louvre, et pour cela il fait défense à tout particulier de bâtir, sous des peines très-graves, 236 et 237; fait apporter le saint-sacrement pour éteindre le feu qui brûlait une galerie du Louvre, 237; contribue à faire venir le cavalier Bernin à Paris; son buste et sa statue sculptés par cet artiste ne lui ressemblent point, 240, la note; il demande l'avis de ses courtisans sur les dessins de Claude Perrault, et ceux du cavalier Bernin; il n'obtient d'eux aucune réponse, 241; les beaux-arts brillent sous son règne, et tombent en décadence après la mort de Colbert, 489; vérité proférée à sa cour; les mœurs s'améliorent sous son règne, 491 et suiv.; l'orgueil, la profusion et les revers de ce roi tournèrent les esprits vers la politique; ses persécutions contre les protestants les tournèrent sur les matières religieuses, 492 et suiv.; son testament méprisé, VI, 4; ses monuments fastueux, V, 251 et suiv., 263, 266, 274 et suiv.; son costume ridicule, 275; a-t-il achevé le Louvre? 247; prend le soleil pour emblème, 251 et 253; ses ministres flattent son orgueil pour lui plaire, 255 et suiv.; ce qu'il dit de ses folles dépenses en constructions, 263; ses paroles sont démenties par ses actions, *ib.*; sa statue équestre à la place Vendôme, 264; sa statue pédestre à la place des Victoires; est qualifié d'*homme immortel*; on fait brûler de l'encens devant sa statue, *etc.*, 266 et 267; quatre fanaux l'éclairent, 268 et 269; les fait éteindre, 270; les membres de l'Académie des inscriptions sont chargés de corriger les éloges qu'on fait de ce roi, 288; ce qu'il dit aux membres de cette académie, *ib.*; conseillé par Colbert, accorde des pensions aux gens de lettres; comment ces pensions sont payées d'abord, et comment elles le sont ensuite; ses libéralités tant vantées sont médiocres et peu durables, 292 et suiv.; fonde une académie royale de danse; confirme les priviléges et règlements du *roi des violons*; des douze maîtres, violons de la *grand'bande*, 294 et suiv.; forme le cabinet des médailles du Louvre, 313; ordonne la construction en pierres du Pont-Royal, 331 et 332; supprime la confrérie de la Passion; théâtres de Paris sous son règne, 334 et 335; Scaramouche se présente devant ce roi et lui donne un singulier concert, 336; renvoie en Italie les comédiens italiens; pourquoi, discours qu'il leur adresse, 338; danse sur le théâtre, 339; s'étonne des plaintes des dévots contre la comédie du *Tartuffe*; ce que le prince de Condé lui dit à ce sujet, 340 et 341; gratifie Molière d'une pension de six mille livres; ce que lui répond Molière, 340; établit une salle de spectacle aux Tuileries, 341; accorde le privilége de l'Opéra à Jean-Baptiste Lulli; veut qu'on n'entre pas à ce spectacle sans payer, et que les gentilshommes puissent, sans déroger de noblesse, en être acteurs, 346 et suiv.; concède à la ville de Paris ses fossés et fortifications pour y ouvrir des rues, puis s'empare de leur emplacement, 351; ordonne que des perquisitions seront faites dans les hôtels des princes et seigneurs qui donnent asile aux malfaiteurs, 369; accorde la grâce d'un marquis assassin, 371; on danse devant lui le ballet des gueux de Paris et des habitants des Cours des Miracles, 384 et 385; à l'occasion du jubilé de 1676, devient dévot; veut se séparer de sa maîtresse, la marquise de Montespan, et convertir les protestants, 396 et suiv.; ses moyens iniques pour opérer ces conversions, 397 et suiv.; ses lois tyranniques contre eux, 399 et suiv.; ses moyens de corruption, 397 et suiv.; fait enlever les enfants des protestants, 405; l'époque de ces persécutions fut celle de la mauvaise fortune de ce roi, 407; assiste à un spectacle que donnent les jésuites dans leur collége de Clermont; ce que ce roi dit de ce spectacle cause

le changement de nom de ce collége, IV, 355 et 356; sa statue à l'Hôtel-de-Ville; anachronisme qui se trouve entre les parties de son costume, III, 356; épouse la veuve du poëte Scarron; devient dévot; sa cour est hypocrite, V, 453 et suiv.; a une preuve évidente de l'hypocrisie de cette cour; fort ignorant en matière de religion, se laisse conduire par le père La Chaise, et persécute les jansénistes et les protestants, 454; quoique très-dévot, pendant le carême il mange gras à ses déjeuners, 455; cède le Palais-Royal au duc d'Orléans, IV. 458; métamorphosé en Marcus-Curtius, V. 240; confirme les prétendus priviléges des Parisiens; confirmation dérisoire; pourquoi, 407 et 408; hésite entre ses maîtresses et son confesseur, 453 et suiv.; son ignorance en matière de religion; s'affilie à l'ordre des jésuites; ses pratiques superstitieuses, ib. et 455; est imité par son fils, 455; seconde l'ambition du père Letellier, en persécutant des corporations respectables, 456; garde à vue la duchesse de Maintenon, ne lui laisse guère de liberté, 459; connaît l'immoralité et les crimes du chevalier de Lorraine, et va dîner chez cet homme, 465; nomme l'abbé Vatteville, homme couvert de crimes, à l'évêché de Besançon, 466; force les chanoines de Lyon et ceux de Verdun à s'agenouiller lors de l'élévation de l'hostie, ib. et 469; prohibe, par plusieurs ordonnances, les indécences et profanations qui se commettent dans les églises de Paris, 467; perfectionne l'étiquette qu'avait établie Henri III, 468; le gouvernement, sous son règne, suit les vicissitudes de sa vie, 468 et suiv.; ordonne le rétablissement de la chaire du droit romain, VI, 120; ferme la bouche au parlement, 225; cherche à détruire les habitudes sodomiques des seigneurs de sa cour; n'y réussit pas, 245; les bustes de ce roi sont brisés par le peuple, 336; met les loteries en vogue, 386 et suiv.; donne l'exemple du jeu, V, 462 et suiv.; VI., 390; ses lois barbares contre les protestants sont difficilement supportées, VII, 19 et suiv.; contraste de sa magnificence et de l'état déplorable des hôpitaux de Paris, sous son règne, 77, la note.

Louis XV, roi à l'âge de cinq ans; rôle qu'on lui fait jouer à cet âge, VII, 1 et suiv.; sa faible santé; se [illegible] aux exercices; se refuse à l'étude; moyens qu'on emploie pour l'y ramener, 15 et *ib.* 16, la note; on lui fait déclarer qu'il veut régner par lui-même, 16; ce que lui dit le maréchal de Villeroi, 16, la note; caractère de son règne; ce prince donne d'abord de flatteuses espérances, 18; qui ne se réalisèrent pas; mécontente les Parisiens qui cessent leurs applaudissements; il en est piqué, 19 et suiv.; victime de ses courtisans, *ib.*, et 21; doué d'un esprit pénétrant, 21; refuse de faire usage du *feu grégeois*, 207; dans sa jeunesse il réside à Paris; il autorise la construction du quartier de la Chaussée-d'Antin, et d'un nouveau canal pour le grand égout, 216 et suiv.; exerce l'autorité de roi, et son précepteur Fleuri celle de principal ministre: n'est point encore atteint par la corruption; fidèle aux lois du mariage; ce qu'il dit à un courtisan à ce sujet, 256; cède bientôt à la séduction; ce qu'il répond aux remontrances du ministre Fleuri; est provoqué par la dame de Mailly, et en reçoit la première leçon de libertinage; se livre à ses désirs, 257; quitte sa maîtresse, la dame de Mailly, pour prendre la sœur de cette dame: reprend et quitte de nouveau la dame de Mailly; prend une autre de ses sœurs, la dame de Tournelle, la crée duchesse de *Châteauroux*, 257 et suiv.; consent, à sa demande, à persécuter la dame de Mailly, sa sœur, 258; prend une quatrième sœur, la dame de Lauraguais; est enfin rassasié de cette famille, *ib.*; se croit dispensé de tous devoirs conjugaux, d'après la résolution de la reine son épouse; prend Jeanne-Antoinette Poisson; la fait dame du palais et marquise de Pompadour, et lui remet les rênes de l'état, 258 et 259; varie ses jouissances; est secondé dans cette habitude par la marquise de Pompadour; son sérail; il prend soin d'en dérober la connaissance au public, 259 et suiv.; après avoir abusé des jeunes filles qu'il a enlevées à leurs mères, les marie et les dote; les voit dans la maison du Parc-aux-Cerfs, ou dans un appartement particulier du château de Versailles, 260, et suiv.; passe auprès d'elles pour un seigneur polonais; il est reconnu par l'une d'elles pour le roi; comment, 262 et suiv.; rentes qu'il donnait aux enfants des filles du Parc-aux-Cerfs; ce qu'il dit à la dame de Hausset, 265 et suiv.; fait enlever une jeune fille qui se promenait avec sa bonne, à la demande de la marquise de Pompadour, il

[illegible]re, l'embrasse et la fait conduire [illegible] Bastille, où il avait fait emprisonner [illegible] de cette fille, 264; de qui il tient [illegible] pour les petites filles; mêle la luxure à la dévotion, 265; fait dire le catéchisme et la prière aux jeunes filles de son sérail avec lesquelles il couchait; meurt victime de son goût pour les jeunes filles; corrompu par ses courtisans; ses orgies, ses tables volantes, 266 et suiv.; ce qu'il en coûte pour satisfaire ses goûts dissolus; est informé de toutes les intrigues galantes de Paris; faisait violer le secret des lettres, 267 et suiv.; les courtisans érigent ce roi en accapareur de blé, 268 et suiv.; il trouve des jouissances dans les jouissances des autres, 270; ce qu'on fait pour satisfaire cette fantaisie, ib. et suiv.; divers rapports qu'on lui fait chaque matin et chaque dimanche, ib. et suiv.; ce qu'il dit au comte de Charolais en lui remettant des lettres de grâce, 273; recommande, dans une déclaration, du respect pour la bulle *Unigenitus*, et déclare qu'elle n'est pas règle de foi, 64 et suiv.; il est assassiné par Damiens; détails de cet assassinat, 66 et suiv.; explication qu'il a avec le duc de Choiseul; à quelle occasion, 73; avant d'exiler l'archevêque de Paris, il envoie auprès de lui le duc de Richelieu, résultat de cette mission, 75; convoque une assemblée de prélats chargés de prononcer sur l'utilité des jésuites, 77; menace de faire mettre à la Bastille le grand-maître qui sera élu par les francs-maçons de Paris; n'exécute pas cette menace, 147; ce qu'il répond au sieur Saint-Florentin qui proposait de donner un état civil aux comédiens français; dévoré par l'ennui, assiste au spectacle de l'Ambigu-Comique, 265; et au spectacle de Nicolet, 265 et 266; fonde l'École Militaire, 420 et suiv.; sa statue pédestre et en marbre placée dans la cour royale de cet édifice, 125; ce qu'il dit à la marquise de Pompadour sur la querelle élevée entre l'archevêque de Paris et le parlement; traite l'archevêque de tête de fer, et le parlement d'assemblée de républicains; dit qu'il en a corrompu quelques-uns, 50 et suiv.; exile le parlement; le rappelle, impose silence au clergé, 60 et suiv.; exile l'archevêque de Paris, 61 et 62; sa déclaration du 10 décembre 1756 ne satisfait aucun parti; tient un lit de justice; supprime les deux chambres du parlement, 64 et suiv.; laisse commettre des crimes, des iniquités; corrompu par ses courtisans, 20 et suiv.; son caractère [illegible] fait un acte de despotisme [illegible] Maupeou, 21 et 22; [illegible] sa mort; mis en [illegible] 22 et 23; ce qu'il [illegible] Paris; à l'arrivée d'un [illegible]re; sur les projets de [illegible], 22, la note; sa statue équestre élevée au milieu de la place qui porte son nom, 155 et suiv., monument qui la remplace, 157; avant sa mort, ordonne la construction des bâtiments du collège de France; il est construit par son successeur, 352; accorde des loteries aux couvents ou aux églises qui ont des besoins, 389.

Louis XVI, événements affreux arrivés lors des fêtes célébrées à l'occasion de son mariage, VI, 155, la note; succède à Louis XV; esquisse rapide des principaux faits de son règne, 330 et suiv.; éloigne de sa cour les êtres impurs de celle de son prédécesseur, choisit des ministres probes, rétablit les parlements; fonde le Mont-de-Piété; supprime les corvées, la servitude personnelle et la torture préparatoire; favorise l'insurrection des colonies anglaises, 334 et suiv.; pose la première pierre de l'École de Chirurgie et de Médecine, 358 et suiv.; sous son règne, on détruisit plusieurs vieux usages, VII, 16 et suiv.; sa cour n'était pas exempte de désordres; ils étaient embellis par la politesse et le luxe qui en imposaient au vulgaire, 35 et suiv.; il s'opère un changement vers la fin de son règne, 38 et suiv.; la régularité de ses mœurs n'empêche pas la débauche infâme de quelques courtisans, 39 et suiv.; on jouait et on trichait à sa cour, 40 et suiv.; charge une commission de faire un rapport sur le mesmérisme, 43 et suiv.; se réserve de statuer sur l'arrêt réglementaire du parlement contre les jeux, 389; supprime les loteries, à l'exception de trois, 389; affecte des fonds pour la démolition des maisons établies sur les ponts de Paris, IV, 428 et suiv.; ordonne la construction de quatre hôpitaux, II, 266 et suiv.; concourt à la fondation de l'hôpital fondé par madame Necker, VII, 70; jure, à la cérémonie de la fédération, de maintenir la constitution décrétée par l'assemblée nationale; quitte Paris pendant la nuit pour se retirer hors de France; laisse aux Tuileries une déclaration où il proteste contre tous les actes émanés

de lui ; défend à ses ministres de signer aucun ordre en son nom, VI, 338 et suiv.; accepte la constitution, et jure solennellement de la maintenir; fêtes à ce sujet, 337 et suiv.; sa proclamation pour arrêter l'émigration diversement interprétée, 338 et suiv.; ne sert à rien, 339 et suiv.; fait une seconde proclamation pour arrêter les émigrations; elle n'est pas plus efficace que la première; lettres qu'il adresse aux princes à ce sujet, 339; notifie à l'électeur de Trèves d'éloigner les émigrés de ses états; l'empereur d'Autriche s'y oppose; le roi fixe un terme à l'électeur, passé lequel la guerre sera commencée; sanctionne les décrets d'accusation contre les princes de sa famille, 340; vient à Paris; y trouve, depuis la barrière de la Conférence jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, les habitants armés à la hâte; est harangué par le maire Bailly; prend la cocarde tricolore et la met à son chapeau; motifs de cette visite, inutiles à dire, 334; après la journée du 6 octobre, est conduit à Paris; il habite le château des Tuileries, 335; est attaqué le 20 juin; le 10 août, son trône est renversé, 349; enfermé au temple, il est condamné à mort et exécuté, II, 358; VI, 349.

Louis (le sieur), architecte inhabile: construit les bâtiments qui entourent le jardin du Palais-Royal, VII, 5.

Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mère de François Ier : est régente pendant la prison de son fils; lettre que ce fils lui adresse, III, 308 et suiv.; propositions ridicules qu'elle fait au parlement pour sauver la France; ce que l'avocat-général lui répond, 310; adopte les opinions de Luther, 307 et 320; François Ier achète pour elle l'hôtel des Tuileries, 305.

Loup ou *Lupus*, duc de Champagne : les ducs *Bertefred* et *Ursion*, ligués contre lui; la reine Brunichilde veut sauver *Bertefred*; ce qu'elle lui dit; réponse généreuse de ce dernier, I, 290 et 291, la note.

Loup (Pierre), procureur au parlement : sauve, des meurtriers de la Saint-Barthélemi, le sieur de Lavardin; ce qu'il répond à ceux qui le pressaient de le tuer, III, 483. Voy. *Lavardin*.

Loups : se nourrissent de cadavres humains, II, 35; attaquent les hommes vivants, *ib.*; ravagent Paris et ses faubourgs; préfèrent la chair humaine à celle des animaux; entrent dans Paris, III, 238 et suiv.; loup monstrueux, appelé le *courtaud*; sa voracité; il est tué, et son corps est promené dans Paris, 239; sous le règne de Henri IV, entrent à Paris, y dévorent un enfant, IV, 256, la note.

Loups-garous et lutins : leur rendez-vous aux environs de Paris, V, 215 et 216.

Loups-garous : nom des masques que portaient les dames, IV, 310.

Lourdet (Simon), un des premiers directeurs de la manufacture de tapis de la Savonnerie, IV, 217.

Louvel : assassine le duc de Berri à la porte de l'Opéra : ce théâtre est fermé, puis démoli, VII, 147.

Louvetier (grand) : origine de cette fonction, I, 150, la note.

Louvier (île) : ses anciens noms; elle est couverte d'eau dans les débordements de la Seine; origine de son nom actuel; fête qu'on y donne; sa destination ancienne et présente, II, 362 et 363.

Louvois : caractère de ce ministre; ce qu'il fait de bien et de mal, V, 154; de concert avec les jésuites, il porte Louis XIV à révoquer l'édit de Nantes, 156; veut faire construire une place à Paris pour y ériger une statue équestre de Louis XIV; les bâtiments en sont commencés, 262; établissements auxquels il les destinait, 262 et 263; ces bâtiments sont démolis avant d'être achevés; on en construit d'autres, 263; remplace Colbert dans la place de surintendant des bâtiments; sa conduite envers les membres de la petite académie des inscriptions; son entrevue avec les membres de cette académie; comment il en exclut Charles Perrault; ses brusqueries, 286 et suiv.; après la mort de Colbert, envoie, comme lui, des savants pour acquérir chez l'étranger des livres manuscrits, 304; ministre de Louis XIV, est le premier qui introduit dans le gouvernement l'usage de violer le secret des lettres, VI, 272; son tombeau, IV, 21[illegible].

Louvois (théâtre de) : son origine; son architecte; les acteurs de l'Opéra y jouent, VII, 145 et 146.

Louvre, tour : son nom latin; cette tour était proche et hors de Paris; conjectures sur l'étymologie de ce nom; sert de palais, de forteresse et de prison, II, 140 et suiv.; Ferdinand, comte de Flandre, y est enfermé; plusieurs autres princes ou seigneurs y sont

détenus, 142 et suiv.; les rois y placent leur trésor, 145; renfermé pour la première fois dans l'enceinte de Paris, 456; les Parisiens s'en emparent, III, 13; ils y renferment, comme prisonnières, des troupes qu'Étienne Marcel fait évader, ib. et 14; Pierre Caillard, gouverneur du Louvre, est décapité pour avoir mal défendu cette forteresse, 17.

Louvre, forteresse, château royal et prison: sa grosse tour, son objet, ses dimensions; Charles v en fait augmenter les bâtiments; visité par l'empereur Charles iv; description de ce château, III, 87 et suiv.; noms des diverses tours du Louvre, 89 et suiv.; différentes cours et bâtiments dépendants du Louvre, leurs noms, 92 et suiv.; sa prison est respectée par les massacreurs bourguignons, pourquoi, 226; François Ier s'occupe à le réparer; pourquoi; puis le fait démolir, pour le reconstruire sur de nouveaux dessins, 364 et 367; Henri II continue cette construction; inscription qui le témoigne; description des parties du Louvre construites par François Ier et Henri II, appelées depuis *Vieux Louvre*, 367 et suiv.; et IV, 3; conserve encore sous Louis XIII un aspect féodal, 469; *Galerie du Louvre*, III, 369; sa façade du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, 370 et suiv.; dispositions militaires faites autour de ce château avant les massacres de la Saint-Barthélemi, 444; le jeune roi de Navarre et le prince de Condé y sont renfermés, 448 et 449; on massacra pendant toute la nuit, dans l'intérieur du Louvre, 450; à la fin du premier jour des massacres, ce château est entouré de cadavres d'hommes tués sous les yeux et par les ordres de Charles IX, 453; placé à une fenêtre du Louvre, Charles IX tire des coups de fusil sur les protestants du faubourg Saint-Germain, 454; son ancien état; sa reconstruction déterminée; moyen violent employé pour en hâter les travaux, V, 242; le feu prend à la galerie des Peintres ou d'Apollon au Louvre; moyen qu'on emploie pour l'éteindre; l'édifice était avancé sur les dessins de Lavaux; on suspend les travaux; on consulte les architectes de France et d'Italie, 237 et suiv.; on fait venir de Rome le cavalier Bernin; honneurs qu'on lui rend sur sa route, 239 et suiv.; on recommence ces constructions sur les dessins du cavalier Bernin, 240; cet étranger quitte Paris, 241; sa façade principale, commencée et terminée sur les dessins de Perrault; machine qu'on emploie pour placer deux longues pierres du fronton; description de cette façade, 242 et suiv.; inscription placée et remplacée par une autre, 244; façade du côté du cours de la Seine, et du côté de la rue du Coq, plan de la cour du Louvre, 245; description des façades de cette cour, ib. et suiv.; on propose de créer un nouvel ordre d'architecture pour ces façades, 247; état de cette cour sous Louis XIV, travaux pour l'achèvement du Louvre, ib. à 250; son état déplorable sous Louis XV; on commence à y faire quelques réparations; le sieur d'Angevilliers fait nettoyer la cour de ce palais, y fait semer du gazon, VI, 221 et 222; vers publiés à ce sujet, 222, la note.

Loyal-cœur, héraut de Paris: ainsi nommé à l'entrée de Louis XI dans cette ville, III, 247.

Lue (*Catherine de*): une des maîtresses de Henri IV; en a un enfant qui meurt de faim, IV, 264.

Luc: chapelle de *Saint-*; était nommée *Saint-Symphorien de la Chartre*; par qui rétablie et décorée, I, 205 et 206.

Lucain (*Saint-*), apôtre de Paris: ignoré; pourquoi; lieu de sa sépulture; le chapitre de Notre-Dame, dépositaire de sa châsse, refuse de la restituer; il fut décapité, et porta sa tête entre ses mains, comme saint Denis, I, 166 et suiv.

Lucas (*Paul*), célèbre voyageur chargé par le roi de France de recueillir des médailles, V, 314.

Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, pose la première pierre de la colonne départementale, VI, 137.

Lucotte, architecte: établit l'école gratuite des arts, VI, 119.

Lucotecia, *Lucotetia*, *Leuketia*. Voyez *Lutèce*.

Lucutitius mons ou *Locutitius*: nom de la montagne de Sainte-Geneviève, du temps des Romains, I, 87; faubourg méridional de Lutèce, 93 et 110.

Lude (la dame *de*): ses galanteries, V, 447. —(la duchesse *du*), de la maison de Bouillon: ses mœurs féroces; fait mutiler un jeune abbé, V, 450 et suiv.

Lulli (*Jean-Baptiste*), intendant de la musique de la chambre du roi: son caractère rapace, peint par La Fontaine; sollicite et obtient le privilège de l'Opéra et parvient à en dépouiller l'abbé Perrin: articles de ce

privilége, V, 346 et suiv.; fait jouer son premier opéra dans la rue Guénégaud, 347.

Lune (*Jean de la*) : son tombeau, II, 267 ; le seigneur de la *Lune*, personnage de théâtre; III, 176.

Luns (*Philippine de*), jeune dame, veuve du seigneur de Graveron : brûlée vive pour s'être trouvée dans une assemblée de protestants, III, 385.

Lusignan (*Léon de*), roi d'Arménie : son tombeau, III, 69.

Lutèce ou *Lucotécie*, nom de l'île de la Cité des Parisiens, I, 32; cette île n'était habitée qu'en temps de guerre, *ib.*, César y convoque une assemblée de Gaulois, 59; objet de cette convocation, 60; aussi nommée *Leucotocia*, *Leuketia*, etc.; cette forteresse quitte ce nom pour prendre celui de *Paris*, et le titre de cité, 133; nommée sous la seconde race *Luteciae*, *Lutitia Parisiorum*, 311 et 339, la note.

Luther, religieux augustin : s'élève le premier contre les indulgences vendues par Léon X, III, 318; est condamné par ce pape; il l'attaque de nouveau; est déclaré hérétique ainsi que ses partisans; condamné par la Sorbonne, 319.

Luxembourg (palais du) : son origine; ses différents noms, IV, 413 et 414; sa description, 415 et suiv.; nouvelles constructions; leur objet, 416, la note; ses différents propriétaires et habitants, 417 et suiv.; habité par la duchesse de Berri, fille du régent; ses orgies nocturnes, VI, 248 et suiv., et IV, 428.

— (hôtel du petit) : par qui construit; ses différents propriétaires; siége du Directoire exécutif, IV, 427.

— (jardin du). IV, 421; diminué d'un tiers, VII, 13; accru d'une partie de l'enclos des Chartreux, II, 270 et 271; IV, 422; une partie de ce jardin et de son parterre était occupée par un camp romain, I, 117 et suiv.

— (*François de*) : s'échappe de la cour de Charles IX pour ne point épouser la maîtresse de ce roi, IV, 38 et 39, la note.

— (le duc *de*) : accusé d'être empoisonneur; est décrété de prise de corps; demande à être prisonnier à la Bastille, V, 438; son secrétaire est enfermé à Vincennes; ce duc est exilé et rentre en grâce, *ib.*, la note; accusé d'avoir fait empoisonner un intendant des contributions, 439; on continue son procès, 443.

Luxembourg (*Jean de*), un des chefs massacreurs, à Paris, III, 228.

— (*Philippe de*), légat du pape, évêque du Mans, fonde le collége du Mans, III, 380 et 381.

— (un duc *de*) : est nommé substitut du duc de Chartres, dans la grande-maîtrise de la franc-maçonnerie; se lie avec les membres scissionnaires de la grande loge, et forme la loge dite du *Grand-Orient*, VI, 179 et 180.

Luynes (*Albert de*), s'empare de l'esprit de Louis XIII, le détermine à faire assassiner Concini, marquis d'Ancre, et exiler la reine sa mère, IV, 320 et suiv.; gouverne la France; comment; est créé *connétable de France*, 322; meurt détesté, *ib.*; hérite des pensions et dignités du marquis qu'il avait fait tuer, V, 26; tableau burlesque de l'état du gouvernement pendant la domination de Luynes, IV, 325, la note; sa mort; son successeur, 323; la fondation de l'imprimerie royale date du ministère du duc de Luynes, 333, la note.

Luynes (hôtel de) : sa situation; le chancelier Séguier s'y réfugie et s'y cache dans une armoire; on se propose d'y mettre le feu, V, 99; époque de sa démolition, 385.

Luz (le baron *de*) : demande à Henri III la vie de son oncle, archevêque de Lyon; ce roi la lui accorde, IV, 151; est tué ainsi que son fils par le chevalier de Guise, V, 20 et suiv.

Lycée, société de ce nom : n'est point comprise dans la suppression de plusieurs autres, VI, 384; nom que prend le musée de Pilâtre-des-Rosiers, et qu'il quitte pour recevoir celui d'Athénée, 381.

Lycée Bonaparte : sa situation; sa dénomination actuelle, VI, 351.

— *impérial* : nom qu'a porté le collége de Louis-le-Grand, IV, 387.

Lyon : les chanoines de Saint-Jean de cette ville ne fléchissent pas le genou lors de l'élévation de l'Eucharistie, à cause de leur noblesse; Louis XIV les oblige à s'agenouiller, V, 468.

Lyonne (madame *de*), épouse du ministre de ce nom : exilée pour avoir été trouvée couchée entre sa fille et le comte de Saulx, V, 426.

M.

Mabillon : son tombeau transféré dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, I, 436 ; est envoyé en Italie pour y acheter des manuscrits, VI, 304 ; rue qui porte son nom, VII, 173.

Macharius, évêque d'Angoulême : meurt empoisonné par son successeur, I, 274.

Macé (Perrin), bourgeois : assassine Jean Baillet, trésorier du dauphin Charles ; se sauve dans l'église de Saint-Jacques-de-la-Boucherie ; le dauphin le fait arracher de cet asile, et le fait pendre sur-le-champ ; plainte de l'évêque de Paris, qui enterre honorablement l'assassin pendu, III, 40 et suiv.

Machine hydraulique du pont Notre-Dame : l'ingénieur Bellidor la répare, VI, 148.

Machine infernale : époque de son explosion près du Carrousel ; ses résultats, V, 261 et suiv. ; est cause de l'accroissement de la place du Carrousel, VII, 289.

Macloud Poulet : guidon de la sottise, IV, 235.

Maçon (Jean), dit *la Rivière*, premier ministre protestant à Paris, III, 584.

Maçons (francs ou free) : étaient des maçons constructeurs ; leur origine ; passent de la Gaule en Angleterre, VI, 169 ; y sont protégés ; y construisent plusieurs édifices ; fondent une loge-maîtresse ; s'établissent en Écosse ; y construisent plusieurs bâtiments ; fleurissent en Allemagne ; bâtissent le temple de Strasbourg, 170 et suiv. ; règlement qui réunit toutes les sociétés de maçons en un seul corps, sous la présidence de la mère-loge de Strasbourg, 171.

Madeleine (sainte) : était la patronne des femmes prostituées, qui célébraient sa fête, II, 189.

Madeleine (la mère), religieuse : contribue à établir à Paris le couvent de Notre-Dame-de-la-Miséricorde, V, 182 et 183.

Madeleine (Sainte-), église paroissiale : son origine ; son bâtiment servait à une synagogue ; ses réparations ; on y réunit diverses paroisses, la grande confrérie des bourgeois de Paris y est établie, II, 98 et 414 ; est démolie, II, 98 ; le curé de cette église refuse de prier pour Henri IV, IV, 190.

Madeleine de la Ville-l'Évêque (Sainte-), église paroissiale : son origine, V, 228 et suiv. ; querelle entre le curé et celui de Saint-Roch ; historique de la construction de sa nouvelle église, 229 et suiv. ; changements qu'éprouve le plan de cette église ; ses dimensions, 230 et suiv. ; Bonaparte veut convertir ses bâtiments non achevés, en *temple de la gloire* ; on lui donne une nouvelle destination, 231 et suiv. ; VI, 410 ; est église paroissiale du premier arrondissement de Paris, établie dans l'église de l'Assomption, IV, 273 et suiv. ; description de son état actuel, VIII, I.

Madeleine du Trainel (religieuses de la) : causes de leur établissement à Paris ; scandales qui ont eu lieu dans ce couvent, V, 191 et suiv. ; la duchesse d'Orléans y fixe son séjour, et y fait construire divers bâtiments ; sa suppression, 193 et 194.

Madelonnettes, couvent de filles : leur origine, leur division en diverses classes, IV, 370 ; leur église, son état actuel, *ib.* et suiv.

Mademoiselle, fille du duc d'Orléans : fait tirer le canon de la Bastille sur l'armée du roi, et sauve l'armée de Condé d'une ruine totale, V, 135 ; se transporte à la Grève pour calmer la sédition contre l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville, 139.

Magie, divination, sortilèges : fort en usage chez les Francs de la seconde race, I, 369 ; par son moyen, on peut forcer une femme à aimer telle personne que l'on voudra, V, 31 ; employée par *la Voisin* et par un prêtre appelé *Sage*, associés aux empoisonnements, 438 ; chambre instituée à l'arsenal pour punir ce crime, 437 et 444 ; une ordonnance porte un coup fatal à la puissance de la magie ; on cessa de condamner les magiciens comme tels, 445 et suiv.

Magicienne : consultée par des abbés et des évêques au nom du roi ; pourquoi, II, 305.

Magiciens : enlèvent les cadavres attachés au gibet de Montfaucon, et se procurent des enfants mort-nés, III, 303 ; protégés par Catherine de Médicis ; leur grand nombre à Paris, IV, 63 et suiv. ; étranglés par le

diable à Paris; nom d'un de ces magiciens; fabriquait des images de cire; allait au sabbat, faisait voir le diable, etc., V, 32 et suiv.; nom de l'autre magicien qui éprouva une mort pareille, 33 et suiv.

Magiciens noueurs d'aiguillettes, sorciers, devins, vendeurs de secrets : poursuivis par la chambre de l'Arsenal, V, 444 et suiv.

Maginn (*Patrice*), prêtre irlandais : contribue à la fondation du séminaire des Irlandais, V, 474.

Magloire (*Saint-*), monastère : un oratoire situé dans un cimetière, et des reliques extorquées, sont l'origine de cette église et monastère, I, 324 et suiv.; religieux qu'on y place; les filles pénitentes l'occupent, 325; le corps de ce saint fait partie de dix-huit corps saints déposés dans l'église de Saint-Barthélemy; ce corps donne son nom à l'église de Saint-Barthélemy, puis à l'Oratoire de Saint-George, 326; titre qu'a porté l'église de Saint-Barthélemy, ancienne chapelle du palais de la Cité, II, 223 et 224; monastère; les religieux sont transférés à la maison de Saint-Jacques-du-Haut-Pas; pourquoi, III, 408; ils mènent une vie scandaleuse; sont expulsés par l'évêque de Paris, et remplacés par les prêtres de l'Oratoire, 416, IV, 331.

Magnachaire, beau-père du roi Guntchramn : ses fils se permettent quelques indiscrétions contre la reine Austrechilde; ils sont égorgés par Guntchramn, I, 248.

Magnanville (le sieur *de*) : son théâtre au château de la Chrevette, VI, 213.

Magnard : aveugle qui offre à Sainte-Geneviève deux cierges aussi gros que son corps, III, 20, la note.

Magnatrude, femme de l'évêque du Mans *Badegisile* : crimes affreux qu'elle commet; cruautés révoltantes qu'elle exerce sur les femmes et sur les hommes, I, 275.

Magnétisme animal : introduit à Paris; a ses partisans et ses censeurs; soumis à la critique de la Faculté de Médecine; rapport qu'en fait cette Faculté, VII, 42 et suiv.; comment on magnétisait; du magnétisme naît le somnambulisme, 43 et suiv.

Magnière (*Laurent*), sculpteur : son tombeau, I, 305; II, 118.

Magnovalde (duc) : est tué d'un coup de hache dans un spectacle, I, 282.

Mahé (*abbaye de Saint-*) : donnée à un magicien, IV, 63.

Mahoitre, forme d'habits, III, 298.

Mai, planté par les clercs de la Basoche, II, 382. 396 et 397.

Maïa, divinité adorée à Paris : description de sa figure, I, 76.

Maignelai (la marquise *de*) : contribue à la fondation des Madelonnettes, IV, 370.

Maignié (*Charles*), capitaine des gardes de la Porte, son tombeau, III, 73.

Maigret (*Laurent* et *Louis*) : emprisonnés pour avoir mangé de la viande en carême, III, 326.

Maillard (*Jean*), ami et partisan d'Étienne Marcel : prend querelle avec lui; quitte son parti pour se jeter dans celui du dauphin; c'est à tort qu'on a fait un héros de Maillard; il était l'ennemi du dauphin, qui le traite jusqu'au dernier moment de rebelle, et confisque ses biens; il ne tue point Marcel, mais il est parmi ses assassins, III 14 et suiv.

— (*Olivier*), frère cordelier, prédicateur fameux : essaie de réformer les frères de son couvent; ne peut y réussir; il est chassé par eux de ce couvent, II, 212 et suiv.; ses sermons offrent la censure de tous les états et professions de Paris, III, 263 et suiv.; la grossièreté de ses expressions, 269 et suiv.

Maillotins, nom donné aux Parisiens insurgés : pourquoi, III, 204; pillages et massacres qu'ils commettent, *ib.* et suiv.; plusieurs périssent sur l'échafaud; chaque nuit on les tue secrètement, et leurs corps sont jetés dans la Seine, 206 et 207.

Mailly (*François de*), archevêque de Reims : rétablit le collége de Reims, III, 109.

Mailly (la comtesse *de*) : attaque Louis XV; lui donne la première leçon de débauche; ses sœurs la supplantent; son caractère; ses bonnes qualités, VI, 257 et suiv.; persécutée par sa sœur et par le roi; de désespoir elle se précipite de la galanterie dans la dévotion, *ib.*

Maine (le duc *du*), bâtard de Louis XIV : conspire contre le régent; est emprisonné ainsi que son épouse, VI, 11 et 12.

— (la duchesse *du*) : quatrain qui lui est attribué, VI, 34; ses amours avec le cardinal de Polignac et autres, 241; sa cour nombreuse donne des fêtes magnifiques et décentes; ennemie du régent; conspire contre lui, 288.

Maineville (*François de Roncherolles, sieur de*) : agent secret du duc de Guise ; vient à Paris pour y former un comité de ligueurs ; de quels hommes ce comité fut composé, IV, 98 et 99.

Main-morte, oppression féodale, et la servitude personnelle, sont supprimées dans les domaines du roi, VII, 16.

Maintenon (la marquise *de*) : Louis XIV l'épouse, V, 453 ; déclare que ce roi est fort ignorant en matière de religion, 454 ; tableau qu'elle fait de l'ennui et des impostures de la cour de Louis XIV, 459 et suiv. ; qualifiée de *la vieille*, par la princesse de Bavière ; couche avec la seconde dauphine VI, 242 ; fait des représentations à Louis XIV sur ses dépenses en bâtiments ; comment ce roi se justifie devant elle, V, 263 ; ce qu'elle dit de l'orgueil et des abstinences de Louis XIV, 151 ; elle rabaissait l'âme de Louis XIV pour la mettre au niveau de la sienne, 165 ; croit que les comédiens italiens ont voulu la jouer dans la comédie de la *Fausse prude*, elle fait chasser ces comédiens, 538.

Maires du Palais : commencent à usurper l'autorité royale après la mort de Dagobert Ier, I, 143 et suiv., 231 et suiv. et 303.

Mairies ou *municipalités* : leur nombre à Paris, VII, 315 ; institutions qui y sont attachées, 322 et suiv.

[illegible] *d'éducation*, rue Saint-Antoine, [illegible]e Saint-Pierre : son ancienne dénomination, VII, 101.

[illegible] *elèves* nombre de ses journées, [illegible]815, VII, 107

— *de retraite* ou *de santé* : sa première destination ; dons qu[illegible] faits, VI, 297 ; accroissement d[illegible] ses lits, *ib.*, pension qu'on y [illegible]a mortalité, VII, 96 et suiv.

— *des dames du* [illegible]*chel* sa destination, VII, 268.

— *de secours de Sainte-Avoye* : nombre de ses journées, en 1815, VII, 107.

— [illegible] nombre de ces maisons ; leur distribution dans les quartiers de Paris, VII, [illegible] 100 ; ce qu'elles contiennent ; leur régime, 100.

— *de santé du faubourg Saint-Denis* : par qui établie, VII, 99 ; conditions de l'admission ; nombre des lits ; leur taxe ; état de sa mortalité, 99 et suiv.

Maison de l'église : c'est ainsi qu'on nommait autrefois ce qu'on appelle aujourd'hui *Palais épiscopal*, I, 337 ; II, 278.

Maison-Dieu, hôpital nommé *Sainte-Madeleine* : son objet ; les *Filles-Dieu* s'en accommodent et y demeurent, II, 220 et suiv.

Maison de la marchandise : nom que portait la municipalité de Paris, III, 99.

— *des miracles* : nom d'une chapelle que Rainier Flaming fit construire sur la maison du juif Jonathas, II, 398.

— *aux Piliers* : ancien nom de l'emplacement de l'Hôtel-de-Ville, donné par Philippe de Valois à Guy, dauphin du Viennois, et acheté par les bourgeois de Paris III, 400.

— *d'arrêt*, leur premier établissement, VII 378.

— *d'arrêt* (nouvelle), VIII, 409.

— *de correction* : leur premier établissement, VII, 278.

— *de justice* leur premier établissement, VII, 278.

— *de Charenton* (*Saint-Maurice*) : destinée aux aliénés ; moyens employés par le directeur pour les ramener à la raison ; marquis scélérat qui y est mort, VII, 106 et 277.

— *religieuses d'hommes*, établies à Paris, sous Louis XIV, V, 165.

— *de santé pour les maladies syphilitiques* prix qu'on y exige ; état et nombre des malades, VII, 80 et 81.

— *de débauche* la police parvient à connaître ce qui s'y passe ; les maîtresses de chacune de ces maisons étaient obligées de faire chaque jour un rapport sur leurs habitués, VI, 298 et suiv.

— *de François Ier* : transportée de Moret à Paris, VIII, 96.

— *de jeu*, sous Louis XV ; leur origine sous ce règne ; nom de ceux et celles qui étaient à la tête, VI, 310 et suiv. ; elles autorisent l'établissement de plusieurs jeux, 311 ; rois qui ont donné l'exemple du jeu, 300 ; autorisées par le sieur de Sartines, qui emploie une partie de leurs produits à des œuvres de bienfaisance ; des baronnes, des marquises, sollicitent le privilége de ces tripots ; noms des directeurs des maisons de jeu, *ib.* et suiv. ; ces maisons privilégiées en produisent d'autres qui ne le sont pas ; noms des personnes qui les tiennent, 301 ; sources de malheurs et

de crimes, 392 et suiv.; sommes qu'elles produisent à la police en 1785, 1786, 1787, 1788, 393; supprimées, VII, 59, la note. Voy. *Jeux de hasard.*

Maisons où, sous le règne de Louis XIII, les pauvres sont enfermés, V, 210 et suiv.

Maisons: leur nombre à Paris sous le règne de Philippe-le-Bel, III, 23; leur nombre au quatorzième siècle; elles ressemblent à des chaumières, sont désertes et tombent en ruines: leur nombre sous le règne de Henri II, IV, 19; mal bâties sous Louis XIV, V, 474; leur nombre sous Louis XV, VI, 236; leur nombre en 1817, VII, 355.

Maisons de Paris abattues par ordre de Philippe-Auguste, pour punir des Parisiens d'avoir défendu leurs compatriotes, II, 179.

Maistre (Le), premier président du parlement: réponse qu'il fait à la harangue du garde des sceaux Bertrandi, IV, 57.

Maître des échevins: titre donné au prévôt des marchands, III, 3.

Maîtres d'écoles: étaient cruels; n'inculquaient la science qu'à force de coups, I, 393.

— *des œuvres:* les architectes étaient ainsi nommés, III, 189.

Majesté: usage de donner aux rois le titre de *majesté;* en quel temps il s'établit, III, 247, la note.

Majus, jésuite: aveu remarquable qu'il fait à Henri IV, IV, 201 et 202.

Maladrerie du faubourg Saint-Germain: sa destination ancienne et actuelle, III, 373 et suiv.

— près de la Chapelle de Saint-Père, II, 118.

Malahora, malheur: sorte d'exclamation, I, 292.

Maldésirant, nom d'une rue, I, 451.

Maleparole, nom d'une rue, I, 451.

Malestroit (Henri de), chapelain du pape, promené dans Paris, lié sur un tombereau, et condamné à une prison perpétuelle, II, 429 et 430, la note.

Malherbe, poëte: son tombeau, III, 123.

Malingreux, mendiants valides, V, 378; comment ils exerçaient leur métier, 380.

Malivaux, nom d'une rue, I, 451.

Malisset (Pierre): chargé de la manutention des blés du roi, VI, 269.

Mallet (Gilles), valet de chambre et puis maître d'hôtel du roi Charles V: est garde de sa bibliothèque; en rédige l'inventaire, V, 295 et 296.

Malleville (le sieur de), exempt: contribue à arracher violemment des prisons du Châtelet le baron de Beauveau, accusé de faire de la fausse monnaie, V, 9.

Mallus publicus, place publique ou lieu des plaidoiries: Paris a un *Mallus;* on y proclame un capitule, I, 340.

Malo (Jean), ministre du temple du patriarche, lors du tumulte de Saint-Médard, III, 393 et suiv.

Malte (rue de): à quelle époque elle fut ouverte, VI, 218.

Malvesie, nonce du pape: détermine un moine jacobin à assassiner Henri IV, IV, 186, la note.

Mammone d'iniquité, avec laquelle on se fait des amis dans le ciel, I, 261 et 262, la note.

Manassès, archevêque de Reims: lettre que lui adresse le pape Grégoire VII pour se plaindre des rapines de Philippe Ier, II, 10.

Manassès de Vierzon: procès élevé entre lui et un juif; pourquoi, II, 416.

Mancini, neveu du cardinal de Mazarin; ses débauches; est de la partie de Roussi; exilé par son oncle, V, 425.

Manéges des Tuileries: sur leur emplacement on élève une salle qui a servi aux assemblées constituante, législative et conventionnelle, etc., V, 257 et suiv.

Manicamp, de la cour de Louis XIV: ses débauches; est de la partie de Roussi, V, 425.

Manichéens: supplice auquel ils étaient condamnés, II, 4.

Mannequin, en forme de géant, pr[illegible] dans les rues de Paris; origine de ce[illegible] rémonie, III, 284 et suiv.

Mans (collége du). Voyez *Collége du Mans.*

Mansard (Franç[illegible]: ses dessins du Val-de-Grâce sont c[illegible] des architectes ignorants; reno[illegible]struction de cet édifice; en fait [illegible] modèle en petite proportion, à F[illegible], d'après ses dessins, IV, 380.

Manteaux des Francs: leur forme; leur couleur, I, 366, la note, III, 52.

— *de saint Louis,* conservé dans le couvent des cordelières, II, 353.

Marais, commissaire de police: signe les rapports faits à Louis XV sur la dissolution des princes et seigneurs, VI, 277 et 278.

— grand quartier de Paris, qui se couvre de maisons et de rues, sous Louis XIII, IV, 483 et suiv.; pourquoi plusieurs rues de ce quartier portent des noms de provinces, 486.

Marat: reparaît sur la scène politique: pu-

blie [illegible] *du peuple;* attaque les patriotes, VI, 3[illegible]; son corps est déposé au Panthéon, en est retiré pour être jeté dans l'égoût de la rue Montmartre, 108.

Marat (théâtre de), VII, 144; monument élevé à Marat sur la place du Carrousel, 149.

Marcandiers, espèce de mendiants valides, V, 378; manière avec laquelle ils exerçaient leur métier, 379 et 380.

Marc-Antoine, le fils : sa médaille en or, V, 314.

Marcatrude, femme du roi Gontran : fait empoisonner le fils de son mari, I, 255 et suiv.

Marcel (*Claude*), prévôt des marchands, III, 433; harangue les Parisiens; pour quel sujet, 443.

— (*Étienne*), prévôt des marchands : fait fortifier Paris, creuser les fossés, réparer et agrandir considérablement l'enceinte de la partie septentrionale de cette ville, II, 433 et suiv.; éloges que Froissard donne à son entreprise, 437 et suiv.; fait saisir les meubles des conseillers du dauphin; est chef d'une confrérie, III, 3 et suiv.; va au devant du roi de Navarre, 7; sa conduite, pure d'abord, ne l'est pas dans la suite; services importants qu'il rend à Paris; met cette ville en état de défense; engage le dauphin à restituer les biens du roi de Navarre, 8; il imagine un nouveau moyen pour barricader les rues de Paris; fait adopter aux Parisiens un signe de ralliement, 9; [illegible]ce un discours véhément à Saint-Jacques-de-l'Hôpital, pour réfuter celui que le dauphin avait prononcé aux Halles, *ib.* et suiv.; rassemble trois mille Parisiens armés; fait poignarder dans le palais, et en présence du dauphin, [illegible]échaux, l'un de France et l'autre de [illegible]e; donne son chaperon au dau[illegible]nd celui de ce prince, auquel il [illegible]e deux pieces de drap, 11 et suiv.; les couleurs du chaperon de Marcel étaient les mêmes que celles de notre drapeau tricolore, 12, la note; favorise ouvertement l'ambition du roi de Navarre, 13; inspire des soupçons aux Parisiens; sur quels faits ils sont fondés; il n'a d'autre ressource que le parti du roi de Navarre; forme le projet d'introduire dans Paris des troupes anglaises et navarraises, *ib.* et suiv.; on lui refuse les clefs de la porte Saint-Denis; sa querelle avec Maillard; est tué à la bastille de Saint Antoine; détail de sa mort, 14 et suiv.; cinquante-quatre personnes qui l'accompagnaient sont tuées ou traînées en prison, 16; époque de sa mort; Hugues Aubriot, prévôt de Paris, continue l'enceinte de Paris sur le plan arrêté par Étienne Marcel, II, 438; membre du conseil des Trente-Six, parle au duc d'Anjou avec fermeté, et le détourne de donner cours à une monnaie de mauvais aloi, III, 4; Charles, dauphin, cherche en vain à l'attacher à son parti; oblige le dauphin à supprimer son ordonnance; demande le rappel des états-généraux, *ib.* et suiv.; le plan de l'enceinte de Paris, qu'il avait donné, est suivi par Charles V, 80 et 186.

Marcel (*Gilles*), neveu d'Étienne, prévôt des marchands : tué avec son oncle, ainsi que plusieurs autres, devant la bastille de Saint-Antoine, III, 16.

— (*Garnier*), échevin : cède aux religieux célestins l'emplacement qu'ils ont occupé, III, 66.

Marcellus, *saint Marcel* ou *saint Marceau*, évêque de Paris : convertit plusieurs Parisiens au christianisme; dragon allégorique dont il triomphe, I, 172 et suiv. 198; ses miracles; il changeait l'eau de la Seine en excellent vin et en baume, *ib.*; sa châsse déposée dans l'église de Paris; y reste, et n'est point restituée, 199; son miracle à l'égard d'un bœuf furieux, 200 et suiv.; son tombeau, 197 et suiv.; la râclure de la pierre de ce tombeau guérit plusieurs maladies, 200.

Marcel (*Saint-*), église paroissiale, I, 197 et suiv.; bourg de ce nom; ses diverses appellations, 198.

— (les chanoines de *Saint-*) : affranchissent leurs serfs, II, 329 et suiv.

— (faubourg *Saint-*) : les habitants de ce faubourg sont en guerre contre ceux du faubourg de Notre-Dame-des-Champs; moyens employés par le parlement pour ramener la paix, IV, 10; dévasté par les écoliers, qui y battent, détruisent, pillent et tuent, II, 311 et 312; troubles excités dans ce faubourg, VI, 341; insurrection des femmes de ce faubourg; pillent les magasins de sucre, 343; font sonner le tocsin à l'église de Saint-Marcel; on parvient à dissiper leur attroupement et à faire restituer le sucre; leurs instigateurs, *ib.* et suiv.

Marchand (*Charles*), capitaine : architecte du Pont-Neuf, IV, 218; construit un pont

en bois qui porte son nom : inscription qu'il y fait placer, 224.

Marchand (*Prosper*) : éditeur du *Cymbalum mundi*, III, 336.

Marchand : un des premiers membres de l'académie des sciences, V, 291.

Marche (*Jean de La*) : prend le collége de Constantinople à loyer, et en forme le collége de la *Petite-Marche*, II, 127.

— (collége de la) : son origine; ses fondateurs; sa destinée, III, 123 et suiv.

— (le comte de *La*), fils du prince de Conti : ses galanteries favorisées par le lieutenant de police de Sartines, VI, 277 et suiv.

Marche-Neuf : nom d'une place de la Cité; reste de l'antique place du Commerce, I, 219 et 220; les Suisses l'occupent dans la journée des barricades; le peuple de Paris en massacre plusieurs; le plus grand nombre est sauvé, en se renfermant dans la boucherie de ce marché, IV, 120.

— *Palud* : reste de la place du Commerce, I, 219; donne son nom à une rue de la Cité; sa signification, 220.

— *de la Madeleine* : réuni aux halles de Paris, II, 134.

— *aux chevaux* : établi dans une cour de l'hôtel des Tournelles, III, 120 et IV, 233; son ancien emplacement; son changement de lieu, ses réparations et agrandissements, 449.

— *aux pourceaux*, II, 115.

— *d'Aguesseau*, VI, 110 et 111.

— *Beauveau*, VI, 364.

— *Boulainvillier*, VI, 364.

— *Sainte-Catherine*, VI, 364 et 365.

— *des Innocents* : son ancien état, VI, 366 et suiv.; son état présent, 367 et 368.

— *aux Fleurs et aux Arbustes* : ses fontaines, VII, 167.

— *de Saint-Martin-des-Champs* : son origine; ses changements, I, 583, VI, 111.

— *de l'abbaye Saint-Martin* : noms des rues qui y aboutissent; sa fontaine, VII, 170 et 171.

— *des Blancs-Manteaux*, VII, 171 et 172.

— *des Carmes*, VII, 174 et 175.

— *des Jacobins* ou *de Saint-Honoré*, VII, 169.

— *aux légumes* : son emplacement actuel, VII, 175.

— *à la viande*, VII, 175.

— *Saint-Germain*, VII, 172 et suiv.; noms des rues qui y aboutissent et l'entourent, 173; ses salles souterraines; est béni par des prêtres, 174.

Marché Saint-Joseph : occupe l'emplacement de la chapelle Saint-Joseph, où furent enterrés deux célèbres littérateurs; son origine, VII, 149.

Marchés établis sous Louis XV, VI, 110 et suiv. Voy. *halles*.

Mard (*Saint-*) : un des noms du village de Saint-Médard, I, 496.

Maréchal : origine de cette fonction, I, 150, la note.

— (*George*) : son portrait aux écoles de médecine, VI, 356.

Marée : pour quelle somme il en a été vendu à Paris, en 1819, VII, 363.

Marescot (*Michel*) : un des médecins chargés d'examiner Marthe Brossier, possédée du diable; interroge en latin le diable qui ne répond pas; l'exorciste le défie de contenir les mouvements du diable; il les contient; ce qu'il dit à cet égard, IV, 289 et suiv.

Margot : c'est ainsi que le roi Charles IX nommait sa sœur Marguerite, reine de Navarre; III, 462.

— femme habile à jouer à la paume, III, 474.

Margouillistes : nom d'une classe de convulsionnaires dont les fonctions ne sont pas connues, VI, 30.

Marguerite (*Sainte-*), église paroissiale : son origine, IV, 408 et 409; le curé et le clergé refusent les sacrements à ceux qui ne produisent pas des billets de confession; le curé est condamné au bannissement; les scellés sont mis chez lui; le chevalier de Beaurecueil, son frère, maltraite le gardien des scellés : le curé retenait une somme considérable destinée aux pauvres, VI, 62 et suiv.; de retour de son exil, il refuse de nouveau les sacrements; il est décrété de prise de corps; il fuit; ce qui lui arrive, 63; — le vicaire donne le premier exemple d'un mariage de prêtre; il vient à la barre de l'Assemblée législative avec son épouse et son beau-père; il est fort applaudi, VI, 345.

— (*Sainte-*) : sa ceinture miraculeuse, dont l'abbé Thiers parle en incrédule, I, 458.

— reine : assiste à une procession où la plupart des assistants sont en chemise ou entièrement nus, II, 144; donne dans une église le baiser de paix à une femme publique, la prenant pour une femme honnête; plaintes qu'elle fait au roi à ce sujet, 188.

Marguerite de Bourgogne, épouse de Louis X : ses débauches punies par la prison et par la strangulation, II, 403 et suiv.

— *de Provence*, épouse de saint Louis : a beaucoup à souffrir de la tyrannie de sa belle-mère, Blanche de Castille, II, 193 ; ses plaintes contre le projet de se faire moine qu'avait conçu son époux, 197 ; fonde le couvent des cordelières du faubourg Saint-Marcel, 333, et un petit hôpital hors du faubourg Saint-Marcel, IV, 216.

— sœur de François Ier : embrasse les opinions de Luther, et les défend avec fermeté, III, 307 ; reçoit à Nérac Jacques Fabri ; est favorable aux luthériens, 322 ; auteur du *Miroir de l'âme pécheresse*, ouvrage condamné par la Sorbonne ; cette princesse est jouée à ce sujet sur le théâtre du collége de Navarre, sous les traits d'une furie : elle s'en plaint au roi son frère, 326 et 327 ; sollicite et obtient la liberté de Nicolas Bourbon, poëte, 328 : fonde l'hôpital des Enfants-Rouges, 362.

— *de Valois*, fille de Catherine de Médicis ; pose la première pierre de Saint-Étienne-du-Mont ; ce que cet honneur lui coûte, II, 108 et suiv. ; offerte en mariage au jeune prince de Béarn, afin d'attirer les protestants à la cour, III, 431 ; devient la première épouse de Henri IV, IV, 264 ; consent au divorce, 268 ; est reine de Navarre ; lors des massacres de la Saint-Barthélemi, pendant qu'elle était au lit, un gentilhomme poursuivi par des archers, est blessé d'un coup de hallebarde, se jette dans son lit ; elle tombe avec lui dans la ruelle, III, 430 et 431 ; première épouse de Henri IV ; ses amours avec La Mole, IV, 37 et 38 ; La Mole, pour en être aimé, fait fabriquer une image de cire par Ruggieri, 38 et 63, elle se croit inspirée par un esprit qui l'avertit des accidents futurs, 64 ; est forcée par Larchant de quitter son masque ; fuyant Agen, pour se réfugier dans les montagnes d'Auvergne, ses filles marchaient en désordre et sans masque, 309 et 310 ; appelée *grosse Margot* par son frère, qui dit que son mariage a été un piége dans lequel les protestants se sont laissé prendre, III, 462 ; Catherine de Médicis veut faire annuler son mariage ; question qu'elle fait à sa fille Marguerite ; ce que lui répond cette dernière, 462 et 463 ; rappelée d'Auvergne à Paris ; les logements qu'elle y occupe ; achète un emplacement dans le faubourg Saint-Germain ; y fait construire un hôtel ; expulse les moines qui s'y trouvaient ; les remplace par des augustins déchaussés ; ses caprices, son caractère ; ses projets ; époque de sa mort, IV, 203 et suiv. ; son hôtel et ses jardins occupent une grande partie du petit Pré-aux-Clercs, III, 83 et 84 ; IV, 447.

Marguerite, ménétrière : qualifiée de femme au moine, II, 436.

Mariage : l'observation de ses devoirs était tournée en dérision à la cour du regent et à celle de Louis XV, VI, 235, 312 et 313.

— suspendus dans des diocèses, pour faire cesser les brigandages des seigneurs, II, 27.

— *entre serfs*. à quelles conditions ils étaient permis au treizième siècle, II, 338.

— *illégitimes*. Voyez *Rapt*.

— des maîtresses de Henri IV : conclus avec des seigneurs, à condition qu'ils ne seront point consommés, IV, 267 et 269 ; Louis XV imite en cela Henri IV, et l'archevêque de Paris consacre cette union illégale, VI, 238.

— *des prêtres*. avantageux à la morale ; conduite exemplaire des ministres des autels mariés, VI, 305 et 306.

Marie (*la Vierge*) : plaide pour le genre humain contre le diable, et gagne son procès, I, 460.

— *l'Égyptienne* (*Sainte-*), ou *la Jussienne*, chapelle : son origine ; peinture et inscription d'un de ses vitraux ; sujet tiré de la vie de cette sainte ; époque de la démolition de cette chapelle, II, 243 et suiv.

— *de Toulouse* (*Sainte-*) : asile où Rigonthe se réfugie après avoir été dépouillée par des ducs, I, 293.

— *Stuart* : rue dont l'ancien nom était obscène, I, 432.

— *de Brabant*, seconde épouse de Philippe III : accusée d'avoir fait périr le fils que ce roi avait eu de sa première femme ; son goût pour les lettres, II, 303.

— *de Médicis*, épouse de Henri IV : sévère sur les galanteries de la cour ; ne ressemble pas à Catherine de Médicis ; exemple de sa sévérité, IV, 270 ; mère de Louis XIII ; nommée régente de France ; comment, 311 et 312 ; son caractère ; détruit tout ce que Henri IV avait établi ; chasse les amis de ce roi et les remplace par ses ennemis, 312 et suiv. ; refuse de faire poursuivre les instigateurs de l'assassinat du roi son mari ; soupçonnée d'en être complice ; compose son conseil

secret des ennemis naturels de la France, 313; livre les rênes de l'état à Concini, 319; est consignée dans son appartement et exilée à Blois, 321; fait la guerre à son fils, 324: les désordres et les crimes sous sa régence contribuent beaucoup à maintenir la corruption des mœurs, V, 24 et suiv.; fait défendre l'ouverture de la foire Saint-Germain; ce qu'elle dit pour justifier cette mesure, 26; sa régence comparée à celle d'Anne d'Autriche, 93 et 414; fondatrice du couvent des minimes de la Place-Royale. IV, 341; fait obtenir le chapeau de cardinal à Richelieu; protestation qu'elle en reçoit. 325 et 326; elle en est récompensée par des persécutions; fin misérable de cette princesse, victime de ce cardinal, 326. Voyez *Médicis*.

Marie-Louise, impératrice: fait son entrée à Paris sous l'arc de triomphe de l'Étoile, VII, 292.

— (*Christophe*), entrepreneur-général des ponts de France: entreprend de construire les maisons de l'île Saint-Louis; conditions de son entreprise, IV, 439 et suiv.; obstacle que lui oppose le chapitre de Notre-Dame, 440; renonce à l'entreprise; la reprend, *ib.* et suiv.; l'abandonne, 441 et 442; donne son nom au Pont-Marie, 444.

Mariée: action généreuse d'une nouvelle mariée, IV, 307.

Marigny (*de*), surintendant des bâtiments: adopte le projet de réédifier l'église de Sainte-Geneviève, VI, 86.

—(le marquis *de*): institue et protége l'école gratuite des arts, VI, 119.

— (avenue de): à quelle époque elle fut plantée, VI, 218.

Marillac (*Louis de*): décapité par ordre de Richelieu, qui rejette le blâme de sa condamnation sur ses juges, IV, 327, V, 20, la note.

— curé de Saint-Jacques-de-la-Boucherie: contribue à la fondation du séminaire de Saint-Pierre et de Saint-Louis, V, 172.

— (hôtel de): est occupé par le collége du Mans, III, 331.

Marine (*Sainte-*), église: la plus petite paroisse de Paris; on y mariait les personnes condamnées à s'épouser, I, 381 et 382.

Marion (*Simon*), avocat-général au parlement de Paris: son tombeau, III, 361.

— *de Lorme*, maîtresse du cardinal de Richelieu et du jeune Cinq-Mars, IV, 327 et 332; est chargée, par le cardinal, d'offrir cinquante mille écus à Ninon de l'Enclos, qui les refuse, V, 73, la note; convertit au catholicisme deux de ses amants; par quel moyen, *ib.*

Marionnettes: les religieux théatins jouent des marionnettes en chaire, V, 164 et suiv.

— du théâtre de Beaujolais, VI, 410.

Mariotte, un des premiers membres de l'académie des sciences, V, 291.

Marius, docteur: interroge en grec le diable de Marthe Brossier; ce diable ne lui répond pas, IV, 289.

Marle (*Thomas de*): monstre de cruauté, II, 45.

— (*de*), chancelier de France: tué dans les prisons de la Conciergerie du Palais, ainsi que son fils, évêque de Coutances, III, 224 et 285.

Marlot, imprimeur: publie un libelle contre la régente, Anne d'Autriche; condamné à être pendu, est délivré par le peuple lorsqu'on le menait à la potence, V, 107 et suiv.

Marmoutier (collége de); son origine; ce qu'il devient, II, 437.

Marolles (l'abbé de): recueil de ses estampes; nombre de volumes dont il se compose, V, 302 et 311.

Marot (*Clément*), poète: emprisonné pour avoir mangé de la chair en carême; est cautionné et relâché, III, 326; obligé de fuir Paris et la persécution, 336; sa traduction en vers des Psaumes de David considérée comme un ouvrage hérétique, 338; rappelé à la cour, est forcé de fuir une seconde fois; il se réfugie à Genève, où ses mœurs déréglées déplaisent aux protestants; se retire en Piémont, 340; ses poésies, IV, 24.

Marpauts: espèce de gueux, V, 381.

Marquis: qualification insignifiante, V, 321.

Marquise ruinée, qui se propose pour être actrice dans le sérail de la Brissaut, VI, 308; marquises qui sollicitent le privilége des maisons de jeu, 311 et 390.

Mars: son prétendu temple à Montmartre, I, 88.

Marte ou *martre*, *martrois*: signification de ces mots, I, 89.

Marthe (*filles de Sainte-*), communauté religieuse: son origine, son objet, sa suppression, VI, 85.

Martial (*Saint-*), monastère de filles fondé par saint Éloi, I, 207 et suiv.

Martial (chapelle de *Saint-*) : se forme dans une partie de l'église de Saint-Eloi, I, 404 et 405.

Martin-des-Champs (*Saint-*), église : son origine; sa position, I, 213 et suiv.; — *pas* ou *pont de Saint-Martin*, où Dagobert établit une foire, I, 213; dévastée par les Normands, 214; reconstruite par Henri Ier, 382; était située au milieu des champs; quitte la qualification d'*abbaye* pour celle de *prieuré*; ses diverses reconstructions; sa prison; son auditoire; ses tours; description de son église, 382 et suivant; fontaine de ce monastere, II, 140; les abbés ont un champ clos ou se donnent les duels judiciaires, II, 320; combat qui s'y donne, III, 43 et la note; les religieux soupçonnés de quelques fraudes pieuses, à l'occasion de la célébration de la fête de la vierge de la rue aux Ours, 286, la note; le prieur est dépouillé, puis rétabli dans son droit de justice, V, 469.

— (le duc) : poursuivi par Ébroïn, se réfugie à Laon; Ébroïn lui envoie deux évêques pour lui promettre la vie sauve, s'il rend la place : ces évêques jurent sur un reliquaire vide; à peine est-il sorti de la place qu'il est égorgé par Ébroïn, I, 287.

— (saint) : par quels moyens les voyageurs se le rendaient favorable, I, 188 et 489; est invoqué par un assassin qui doute s'il punit les perfides; Chilpéric écrit une lettre à ce saint qui ne daigne pas ressusciter pour y répondre, 286; son oratoire dans la Cité, composé de branches d'arbres, 224; sa chape est en rivalité avec l'oriflamme de saint Denis, 243.

— (*Saint-*) église paroissiale : son origine; sa démolition, I, 402; tombeaux antiques découverts dans son voisinage, 403.

Martine, première maîtresse connue de Henri IV; débauchée par ce roi, IV, 284.

Martinets : nom donné aux écoliers externes; il leur est défendu de se rendre au Pré-aux-Clercs; il leur est ordonné de se mettre en pension dans les colléges, 13 et 14.

Martinière (*La*), premier chirurgien du roi : est représenté aux écoles de médecine, VI, 336.

Martinozi (*Anne*), princesse de Conti : son tombeau, II, 414.

Marton, amant de la princesse de la Roche-sur-Yon, VI, 244.

Mascarade fanatique : exécutée par les enfants de chœur de Notre-Dame de Paris; prohibée par François Ier, III, 324.

Mascarades et travestissements dans l'église de Notre-Dame de Paris, II, 53 et suiv.

Maskeline, chevalier anglais : contribue à l'établissement de la première loge des francs-maçons à Paris, VI, 173.

Masgontier (le sieur de), demande à Louis XIV la succession d'un étranger, V, 462.

Masneuf : entreprend de démolir et de reconstruire les bâtiments de la place Vendôme, V, 264.

Masque de fer (*l'homme au*), Anne d'Autriche n'était pas étrangère à la naissance de ce personnage mystérieux, V, 419. Voyez *Homme au masque de fer*.

— les seigneurs et dames de la cour de Charles VI, pour se livrer sans honte à la débauche dans l'abbaye de Saint-Denis, prennent des masques, III, 234; les seigneurs s'en servent pour voler les voyageurs sans être connus, IV, 83 et 84; les princes et princesses s'en servent pour cacher leurs débauches, 84; on s'en sert pour le jeu de momon; le parlement les défend, et même en prohibe la fabrication; à quelle époque l'usage en a commencé chez les dames pour conserver leur teint, *ib.*; elles continuent cet usage, IV, 309 et suiv.; presque tous les acteurs de l'hôtel de Bourgogne jouent la comédie, la face couverte d'un masque, IV, 470; pourquoi les femmes en portaient continuellement, 479; forme et matière de ces masques sous Louis XIV; quand les dames ont cessé d'en porter, V, 476 et la note; passent de mode sous la régence, VI, 315.

Massacres des conseillers du roi et d'autres personnes du parti d'Armagnac, par ceux du parti de Bourgogne : nombre des tués dans les premières journées de l'entrée des Bourguignons à Paris, III, 223; la faction bourguignonne fait massacrer dans les prisons; noms de celles qui furent le théâtre de ces horreurs, 224 et suiv.; la prison du Louvre est seule respectée; pourquoi; le prévôt de Paris veut arrêter les massacres; ce que les massacreurs lui répondent, 225 et suiv.; noms des auteurs de ces massacres, 227 et suiv.

— *de la Saint-Barthélemi* : en quel temps et en quel lieu ils furent projetés, III, 401; événements qui les ont précédés et qui en ont été la suite; des partis catholiques et huguenots, 423 et suiv.; désignation et ca-

ractère des chefs qui les ont provoqués; ils appelaient le fanatisme au secours de leur ambition, 424 et suiv.; époque de leur commencement; comment le signal en fut donné, 446; détails sur cette horrible boucherie, *ib.* et suiv.; on égorgeait par intérêt, par vengeance; les catholiques égorgeaient leurs parents, 456; tableau qu'offrait Paris pendant les massacres, 450 et suiv.; horrible tableau qu'en tracent des écrivains du temps, 457 et suiv.; longue durée de ces massacres, 460; nombre des personnes égorgées; nombre des cadavres arrêtés sur les rives de la Seine au bas de Chaillot et de Saint-Cloud, 461 et 462; la cour se félicite d'abord de ces massacres; en plaisante, 462 et suiv.; le roi les attribue à une conspiration des protestants, puis au duc de Guise, puis s'en déclare lui-même l'auteur, 463 et suiv.; funestes à leurs auteurs; leur résultat pour la cour de France et pour la branche des Valois, 466 et suiv.; réponse du bourreau de Lyon au gouverneur de cette ville, 464, la note; réponse du vicomte d'Orte à Charles IX, *ib.* la note; transports de joie qu'ils occasionnent à la cour de Rome, 468 et suiv.; le roi d'Espagne, instigateur de ces massacres, en paie les frais; preuve de cette instigation et de ce paiement, 470 et suiv.; ces massacres attirent le mépris sur la cour de France, 466 et suiv.; cette cour n'y joue qu'un rôle secondaire, 471; indice des ouvrages et auteurs qui ont fait l'apologie de ces massacres, 472 et suiv.; ils suspendent l'exécution du projet de la Ligue, IV, 93; projet de renouveler les massacres de la Saint-Barthélemi en partie exécuté sous le règne de Louis XIII, 316 et 317, V, 10 et suiv.—Massacres à la place de Grève 138 et suiv.

Masséna, maréchal de France: son tombeau, VII, 238.

Massillon, un des évêques qui sacrèrent l'abbé Dubois, VI, 13, la note et 290.

Masson (Barthélemi), professeur au collége de France, III, 352.

Masson (Papire), historien : son tombeau, II, 337.

Massué (Jean): auteur d'un ouvrage intitulé *Marguerite historiale*, V, 299.

Massue, arme dont se servaient les ecclésiastiques à la guerre, II 173.

Mât de cocagne : en usage au quinzième siècle; comparaison de la force ou de l'adresse des hommes de ce siècle avec celle des hommes d'aujourd'hui, III, 290, et 291; divertissement donné par Torré, VI, 207.

Matel (la dame *de*) : une des fondatrices de l'abbaye de Panthemont, V, 184.

Maternité (hospice de la) : sa première situation, V, 166, changement qu'il a éprouvé, VII, 81 et 82.

Matfridus, évêque d'Orléans : conspire contre l'empereur Louis-le-Debonnaire, I, 333.

Matha (*Jean de*), docteur de Paris; fonde, avec Felix de Valois, l'ordre des Mathurins, II, 119.

Matheolus Bigamus, ouvrage manuscrit : cité relativement aux églises de Paris érigées en marchés de débauches, III, 254 et 255.

Mathérot de Présigney (l'abbé) : contribue à l'invention des réverbères, V, 385.

Mathurine, folle de Henri IV : ce roi, frappé d'un coup de couteau, croit que ce coup vient d'elle ; prudence de cette folle, IV, 188; pension qu'elle reçoit de la cour, 188, la note.

Mathurins (les), couvent : son origine; ses fondateurs; but de leur ordre : simplicité de ces religieux; ont des ânes pour monture; nommés *frères aux ânes*; épitaphe d'un de leurs frères; description de leur église; tombeaux de deux écoliers pendus et dépendus; audace d'un prédicateur de ce couvent, II, 119 et suiv.; il est construit aux dépens du palais des Thermes, I, 105; accident qui met à découvert les souterrains qui, sous ce couvent, communiquent à ceux du palais des Thermes, *ib.* et suiv.

— (*club des*), VI, 387.

— (*rue neuve des*) : à quelle époque elle fut ouverte, VI, 217.

Matignon et autres capitaines de l'armée de Henri IV : entrent avec des troupes dans Paris par la Porte-Neuve, IV, 177.

Mathias, élève du cavalier Bernin : participe aux honneurs que l'on rend à son maître, V, 239.

Mathieu (*Saint*) : passage remarquable de son évangile; abus qu'en font les papes et les moines, III, 316, la note.

—comte de Beaumont. Voyez *Montmorency*.

— (*Pierre*) : auteur d'une tragédie sur le massacre du duc de Guise à Blois, III, 515.

— (*de Vendôme*), abbé de Saint-Denis :

ferme les portes de son église à l'archevêque de Sens et à l'évêque de Paris, II, 337.

Matriculaires : on nommait ainsi les pauvres inscrits dans la matricule de l'église qui y étaient nourris et logés, I, 283 et II, 278 ; les pauvres inscrits sur la matricule de l'église sont l'origine de l'Hôtel-Dieu, *ib.*

Maubert (place) : il devait y avoir une porte de la seconde enceinte de Paris, I, 416.

Maubué : fontaine de la rue de ce nom, II, 140.

Maubuisson, abbaye de filles : théâtre des débauches des princesses de la cour de Louis X, II, 405.

Maucreux (Oudard de) : fait bâtir la chapelle de l'Hôtel-Dieu, II, 283.

Maugiron : un des mignons de Henri III, IV, 218.

Maupeou, chancelier de France : traité de fripon par Louis XV, VI, 22 ; venge les jésuites ; comment, 82 ; supprime le parlement ; grande sensation que cause cette suppression, II, 376 ; VI, 222 et suiv.

Maupertuis (*Pierre-Louis Moreau de*) : son tombeau, IV, 408.

Maupertuis, près Poitiers : lieu de la bataille où quarante mille Français furent mis en déroute par douze mille Anglais ; où le roi Jean, abandonné par les seigneurs, fut fait prisonnier et conduit en Angleterre, II, 444.

Maupin (la demoiselle), courtisane pour laquelle le duc de Richelieu met en gage sa plaque de l'ordre du Saint-Esprit, VI, 280.

Maupoint (Antoine), convulsionnaire, VI, 31.

Maur-des-Fossés (Saint-) : les Normands s'emparent de ce monastère, I, 315 ; douze moines de ce monastère remplacent les religieuses de Saint-Éloi ; l'abbé de Saint-Maur-des-Fossés est propriétaire du couvent de Saint-Éloi : l'évêque de Paris le lui enlève ; il est forcé de le lui restituer, 403 et suiv. ; cet abbé possède la chapelle de Saint-Bon, 408 ; l'hôtel des abbés de Saint-Maur, à Paris, fait partie de l'hôtel de Saint-Paul ; le dauphin y loge, III, 76 et suiv. ; sa description ; ses salles ; ses chambres, 77 et suiv. ; ce monastère est un lieu de pèlerinage pour les Parisiennes, 252 et 256.

Maureval (un sieur *de*) tue deux sergents qui lui signifiaient une assignation ; obtient sa grâce de Louis XIV, V, 466.

Maurevel ou *Maurevert*, gentilhomme de la Brie, serviteur du duc de Guise : est chargé de l'assassinat de l'amiral de Coligni, III, 437 ; tire un coup d'arquebuse à l'amiral, le blesse grièvement et prend la fuite, 440.

Maurice de Sully, évêque de Paris : se nomme lui-même à cet évêché ; entreprend la reconstruction de son église ; époque de sa mort, II, 73 et suiv.

Mauroy, curé des Invalides : prêtre des missions étrangères ; sa vie scandaleuse ; condamné aux galères, V, 169.

Mauvais garçons : nom de deux rues, I, 451. — surnom donné aux jeunes gens débauchés et voleurs, II, 429 et IV, 101 ; nom d'une bande de voleurs qui désolaient Paris et ses environs, 8 ; V, 383.

Mauvoisin, nom d'une rue, I, 451.

Maximilien Ier, empereur : extrait d'une lettre très-ridicule qu'il adresse à sa fille, III, 131, la note ; confirme le règlement des francs-maçons d'Allemagne, VI, 171.

Mayenne (Charles de Lorraine duc *de)*, frère de Henri duc de Guise : il est envoyé, par son frère, auprès des ligueurs de Paris, IV, 104 ; entreprend de détrôner Henri III sans la participation de son frère ; plan de la conspiration qu'il projette ; elle est connue et déjouée ; il cherche à se justifier auprès du roi, 104 et suiv. ; entreprend une autre conspiration contre ce monarque, pareillement déjouée, 105 ; mécontent de son frère le duc de Guise, dénonce au roi ses complots contre sa personne, 129 ; arrive de Lyon à Paris ; y est déclaré chef de la Sainte-Union ou de la Ligue, 136 et 137 ; préside le conseil des Seize ; est mécontent de ses membres, 138 et suiv. ; est créé *lieutenant-général de l'état royal et couronne de France* par le conseil des quarante ; l'augmente de quatorze membres qui lui sont dévoués ; fait pendre quatre de ses membres, et dissout ce conseil, 141 ; délibère sur les moyens de détourner l'orage qui menaçait Paris ; on lui porte un paquet de lettres écrites Henri III par les conseillers du parlement prisonniers à la Bastille ; usage qu'il en fait, 143 et suiv. ; son embarras après la mort de Charles, cardinal de Bourbon, 147 ; attendu impatiemment avec des vivres par les Parisiens, et n'arrive pas ; ruse des prédicateurs pour donner des espérances au peuple, 153 et suiv. ; approche de Paris avec l'armée commandée par le duc de Parme, 164 ; entre sans risque dans Paris où il est froidement reçu, 165 ; défend aux Parisiens d'aller à Saint-

Denis pour assister à l'abjuration de Henri IV, 171; il jure sur la croix, sur l'hostie, de ne jamais le reconnaître pour roi de France, *ib.*

Mazarin (le cardinal): mis en parallèle avec le cardinal de Richelieu; a le caractère du renard; maîtrise le royaume et la reine Anne d'Autriche; ses fourberies, V, 93 et 94; cabales formées contre lui; Émery est sa créature, 94 et 95; sa manière ridicule de prononcer les mots *arrêt d'union*, 96, la note; fait des concessions pour calmer le peuple; destitue le surintendant Émery; on ne lui en sait pas gré, 96; fait enlever et emprisonner Pierre Broussel et René Poitier de Blancménil, et bannir plusieurs conseillers du parlement; ce qui en résulte, *ib.* et suiv.; ordonne que le parlement soit transféré à Montargis; le parlement veut faire des remontrances, elles ne sont pas exécutées, 105 et suiv.; ce cardinal est déclaré perturbateur du repos public, il lui est enjoint de quitter la cour et le royaume, 106; il reste en place; il craint le séjour de Paris; nombreux libelles contre lui, 107 et suiv.; retarde l'époque du retour de la cour à Paris; conférences qu'il a avec plusieurs frondeurs, 109; fait distribuer de l'argent aux bateliers de Paris qu'il craint, *ib.* et 110; fait arrêter trois princes, 112; accusé d'avoir formé le projet d'assassiner le duc de Beaufort; pendu en effigie, 113; ses moyens artificieux, 114; on demande son expulsion de France, 115; il n'a pour soutien que le duc d'Orléans; il le perd; dépêche le duc de Grammont au Havre pour traiter de la liberté des princes; on demande son renvoi; il part, se rend à Saint-Germain, 115 et suiv.; va au Havre pour ordonner la mise en liberté des princes prisonniers, 116, se retire à Bouillon; gouverne toujours la France quoique absent; n'est pas d'accord avec la régente; fréquents courriers qu'ils s'envoient, 117; la régente favorise son retour, 125; arrêt du parlement contre lui; le parlement vend ses meubles et met sa tête à prix; il rentre en France à la tête d'une armée levée à ses frais, 125 et 126; ses ennemis deviennent ses partisans; le parlement demande son éloignement, 126; toutes les autorités de Paris demandent au roi son éloignement; craint le peuple de Paris, et n'ose mener la cour dans cette ville, 127 et suiv.; son nom est prononcé comme une injure, 138; machinations scélérates dont il est accusé, 140; la cour consent à le bannir de France à certaines conditions, 141; sort de France, 142; quoique hors de France, y domine encore; fait arrêter le cardinal de Retz; revient à Paris, ses ennemis se prosternent à ses pieds, 143; reçoit les soumissions du prince de Condé, 146; sa mort, son caractère, *ib.* et suiv.; s'oppose à l'instruction de Louis XIV, 147, 148 et 416; insensible aux injures et aux bienfaits, son indifférence pour les libelles; ce qu'il en dit; multiplie les dignités et les avilit, 415 et 416; enlève au jeune Louis XIV cent louis d'or qu'on lui avait donnés pour faire l'aumône aux soldats estropiés; craint que ce roi ne soit instruit; contribue à son ignorance, 416; attentat qu'il commet en la personne de ce jeune roi; punit celui qui dénonce cet attentat, 417 et suiv.; son intimité avec la reine; ses goûts ultramontains, 418 et suiv.; ce qu'il dit d'un vol fait dans les écuries du roi par un seigneur, 423; fait commerce de tous les emplois, de toutes les dignités, de tous les bénéfices: promet la présidence du parlement de Bretagne: à quel prix; ce que la reine Anne d'Autriche dit de sa rapacité; querelle qu'il a avec elle à ce sujet, 414 et suiv.; prodiguait les titres de comtes et de ducs, mais ne prodiguait point son or; apaisait les mécontents en leur donnant des titres honorifiques, 415; se moquait de ceux auxquels il conférait le titre de *duc*, *ib.*; ne put, comme Richelieu, contenir l'essor de la pensée, 81; nombre de volumes dont sont composées les pièces imprimées à son sujet, 302; ses manuscrits et livres imprimés joints à ceux du roi, 303; son hôtel, son étendue, sa magnificence, 306; est divisé en deux parties, dont l'une est destinée à la bibliothèque du roi, *ib.* et 307; avilit la noblesse, comment, 429, la note; ne s'occupe nullement de réprimer les excès de la féodalité, dans son action contre les habitants des campagnes, mais seulement lorsqu'elle agit contre la monarchie, 435; ses mœurs déréglées, 447; exile son neveu *Mancini*, 425; fait venir à Paris une troupe de comédiens italiens pour amuser la reine, 335 et 338; fait venir une autre troupe de musiciens italiens, 343; puis une troupe de comédiens de cette nation; fonde l'Opéra dont il fut le protecteur, *ib.*; fonde les Théatins à Paris, 163; leur lègue trois cent mille livres, 164; son cœur était dé-

dans leur église, 165, fonde le collége des *Quatre-Nations*, 232, son tombeau, 233 et 234; bibliothèque du collége Mazarin 234.
Mazarins : on appelait ainsi les personnes qui suivaient le parti du cardinal de ce nom. Il existait un parti de *Mazarins* dans le parlement, V, 95, cette qualification était considérée comme une injure, on en portait des plaintes au parlement 103.
Mazauges gentilhomme gascon assassiné à la vue de Henri IV, 272.
Mazurier (*Martial*), docteur de Sorbonne, un des premiers protestants de France, III, 320, engage Guillaume de Briçonnet, évêque de Meaux, à renoncer au protestantisme, 322.
Maupeou (le sieur *de*) s'oppose au rétablissement des jésuites, ce que lui dit Henri IV, IV, 203, la note.
Médaille magique ou *talisman* portée par Catherine de Médicis, IV, 64.
Medailles antiques, trouvées sur l'emplacement du Palais Royal, I, 83, à la Villette 88, de l'empereur *Philippe*, trouvées sur le quai Malaquais 112.
— trouvés dans plusieurs tombeaux I, 122.
Medailles grand nombre de frappées pour caresser l'orgueil de Louis XIV V, 131.
— (cabinet de) *au Louvre*, V, 302, formé par Louis XIV, 313.
— *et antiques* de la bibliothèque du roi notice de ses principaux objets, V, 311, et suiv., elles sont considérées comme une merveille du monde, sont dispersées et pillées, 312.
— première collection qui en fut faite à Paris, V, 312.
Médard (*Saint-*), église dans un village qui a porté différents noms, I, 426, description de cette église, chapelle de la Vierge, *ib.* et suiv.
— les prêtres de cette église en sonnent toutes les cloches, pour contrarier les protestants rassemblés dans un temple voisin; tumulte affreux qui en résulte, combat dans cette église, III, 393 et suiv., son petit cimetière contient le tombeau du diacre Pâris, on y vient prier sur son tombeau, des jeunes filles y éprouvent des convulsions, VI, 24, description de ce tombeau, 31, ce qui s'y passe, *ib.* et suiv.; ce qu'en dit Voltaire, 33 et suiv.; le cimetière est converti en lieu de supplice, 36, par ordonnance, ce cimetière est fermé, distique affiché sur sa porte, 39, le curé refuse de faire un service pour quatre curés, ses prédécesseurs, est décrété de prise de corps 63 et 64.
Médavi (le sieur *de*) vend à Henri IV la ville de Meaux concurremment avec le sieur de Vitri, IV, 175, la note.
Médecine ne fait point partie des sept arts libéraux, pourquoi II, 308, ses premiers progrès à Paris, III, 302.
— société de) Voy. *Société de Médecine.*
— (faculté de) Voyez *Faculté de Médecine.*
Médecins leur fonction était périlleuse sous les rois de la première race, deux médecins sont égorgés et enterrés avec une reine qu'ils n'avaient pu guérir, I, 249, ceux du treizième siècle ordonnent à leurs malades de coucher avec des femmes, II, 144, la note et suiv., leur ignorance et leur conduite intéressée sous le règne de Louis XIII, V, 88, on paie également celui qui tue et celui qui guérit, 480.
Médicis (*Marie de*), seconde épouse de Henri IV, contribue à l'agrandissement du jardin du Luxembourg, II, 270, contribue à la fondation des filles du Calvaire de la rue de Vaugirard, IV, 371 et suiv., fait porter un siége à la comédie pour le duc d'Epernon et n'en fait point porter pour le duc du Maine, ce que dit à ce sujet le maréchal d'Ancre, 471, fait planter le Cours-la-Reine, première promenade établie à Paris, 434, favorise avec le roi son époux l'établissement des Récollets, 205, fonde un petit établissement monastique des frères de la Charité, qu'elle avait fait venir de Florence, 306; donne un bouquet de diamants à Sainte Geneviève, II, 102, fondatrice du couvent des filles de Sainte-Elisabeth, IV, 366, achète l'hôtel du Luxembourg et le fait entièrement reconstruire, sur quel modèle, par quel architecte, 414; son buste, 416, n'avait pas besoin de ce palais, ne l'habite pas, 417. Voy. *Marie de Médicis.*
Meigneux (le sieur *de*) s'introduit avec plusieurs particuliers, dans le couvent de Belle-Chasse; y commet des excès, IV, 391.
Meillerale (le maréchal *de La*) chargé de porter des paroles pacifiques aux Parisiens insurgés, se présente à eux l'épée nue; on lui croit des intentions hostiles; il est menacé, il tue un homme d'un coup de pistolet, V, 97 et 98.
Meillerale (la maréchale *de*), propos ridicule et orgueilleux qu'elle tient sur le salut de l'âme du prince Philippe, V, 466.

Mélancthon, chef luthérien : François Ier veut l'attirer à sa cour, III, 308; il l'engage à se rendre auprès de lui ; cette invitation n'a pas de suite, 329 ; un de ses ouvrages dénoncé comme hérétique, 336.

Mélantius, évêque de Rouen : arrivé à l'épiscopat en faisant, de concert avec Frédégonde, assassiner l'évêque Prétextat, I, 274.

Méline La Henrione, épouse de Thevenin de la Lettière, chevalier : pratique magique qu'elle emploie pour faire mourir son mari, III, 33; pour faire mourir la reine Jeanne de Bourgogne, épouse de Philippe-le-Long, 86.

Melun : ses ponts coupés par les Gaulois insurgés contre César; *Labienus* prend cette place, y passe avec ses légions et rétablit les ponts, I, 61 ; il y enlève cinquante barques, *ib.*; forteresse appartenant aux *Senones*, *ib.*; Henri IV y séjourne, et y fait arrêter et exécuter à mort Barrière, venu en cette ville pour l'assassiner, IV, 173; l'armée royale y séjourne pendant un mois, V, 132.

— (*Guillaume de*), archevêque de Sens : consacre l'église des Célestins, et lui donne une image de saint Pierre. III, 67.

— (le duc *de*), amant de la demoiselle de Clermont, VI, 239.

Memento (pilier du), aux Catacombes de Paris, VII, 230.

Ménager, avocat : engagé dans le parti de la Ligue, IV, 100.

Ménagerie, à l'hôtel Saint-Paul, III, 76.

Ménages : nom donné à une division de l'Hôpital-Général, V, 214.

Ménardeau Champré, conseiller en la grand'chambre : marche à la tête de sa compagnie ; les cris *aux Mazarins !* se font entendre, et il en résulte un combat, V, 131.

Menars (rue de), ancien cul-de-sac : époque de sa conversion en rue, VI, 219.

Ménétriers : forment une corporation à Paris; ont une église, un hôpital, des règlements; parmi leurs noms on trouve un fils et une femme de moines, II, 438 et suiv.

Mendiants, valides et invalides : incommodent la ville de Paris; leur grand nombre; cause de leur accroissement; on se décide à les renfermer, V, 210 et suiv.; craintes sur l'exécution de ce projet; comment leur réclusion s'opère; disette qu'ils éprouvent à l'Hôpital-Général; les communautés religieuses refusent de venir à leur secours, 212 et suiv.; leurs diverses occupations, 213 et suiv.

Ménilmontant : sa hauteur, I, 26; ruisseau de ce nom, absorbé par l'exploitation des carrières ; son lit devenu le grand égoût de Paris, 22 et 23 ; ses carrières; leur éboulement, 33; analyse des eaux de Ménilmontant et de Belleville, VII, 212 et 214; ancien nom de son ruisseau, voyez *Savara* ; son lit sert de canal au grand égout de la ville, 216 et suiv.

Mentel (*Jacques*), médecin : achat de ses livres pour la Bibliothèque royale, V, 303.

Menus plaisirs du roi (hôtel des) ; sa destination, VI, 197.

Menustre (*Georges*), funambule célèbre sous le règne de Louis XII, III, 106, la note.

Merci (collége de la) : son origine ; sa destination actuelle, III, 350.

Mercier, maître d'école protestant : égorgé par les ligueurs et jeté dans la Seine, IV, 124.

Mercier (*Jacques*) : mis à la Bastille ; pourquoi, VI, 46.

Mercœur (le duc *de*) : sa conduite brutale à l'égard de l'avocat du roi Servin; menace de le tuer, parce qu'il ne lui avait pas donné le titre de *prince*, IV, 280 et suiv.

— (*Marie de Luxembourg, duchesse de*), une des fondatrices du couvent des capucines, IV, 213 ; bienfaitrice des religieuses hospitalières de la Roquette, 396.

Mercure : adoré à Paris; description de sa figure, I, 73 ; son prétendu temple à Montmartre, I, 88 et suiv.

Mercure français, premier ouvrage périodique qui ait paru en France, V, 81 et 82.

Mercure de France, sous Louis XV : se remplit de fadaises poétiques, VI, 320.

Merderais, *Merderet*, *Merderiaux*, *Merderet* : noms de plusieurs rues de Paris, qui indiquent leur malpropreté, I, 451.

Mereaux : prestation en monnaie, perçue sur les voitures qui conduisent des denrées, II, 164 ; supprimée par Philippe-Auguste, *ibid.*

Mère loge, ou loge maîtresse, loge des free-maçons ou maçons libres, établie à York, à Kilwinning, VI, 170 ; à Strasbourg, 171.

Mère-sotte, personnage de théâtre : son collier; sa ceinture; les bas-reliefs obscènes qui s'y trouvent, II, 55, la note; surnom de *Pierre Gringoire*, qui jouait ce per-

sonnage, III, 167; le pape Jules II, joué sur le théâtre des Halles, par les enfants Sans-Souci, sous le nom de *Mère-sotte*, 174 et suiv.

Meret, échevin : est chargé d'ouvrir la porte Saint-Honoré aux troupes de Henri IV, IV, 477.

Méridien à détonation, d'une invention nouvelle : où placé, IV, 426 et 427.

Méridienne (ligne), tracée sur le pavé d'une salle de l'Observatoire, V, 282 et suiv., et IV, 426.

— (ligne), du clocher de l'Ile-de-Fer, I, 17.

— (ligne), tracée sur le pavé de l'église de Saint-Sulpice, V, 207.

Mérindol et *Cabrières*, dont les habitants sont massacrés, III, 311.

Merlin, ministre protestant : l'amiral Coligny, après sa blessure, lui remet cent écus d'or pour être distribués aux pauvres de l'église de Paris, III, 441.

Mérovée : persécuté par son père Chilpéric, se fait, de désespoir, poignarder par un domestique, I, 230; emploie la divination, dite *sort des saints*, sur le tombeau de saint Martin, 298 et suiv.

Merri ou *Medericus*, avec son compagnon *Frodulfus* ou *Frou*, fonde la chapelle de Saint-Pierre, I, 214.

— (*Saint-*), église : son ancien nom; dotée par un comte; son fondateur, I, 331; le curé de cette église enterre honorablement un brigand pendu, qui était neveu du pape, II, 422; sa reconstruction; sa description; lettre d'un curé de cette paroisse, III, 360 et 361.

Mesmer : publie un ouvrage sur le magnétisme animal, VII, 42; désavoue son disciple Deslon : promet de découvrir son secret à ceux qui déposeront cent louis, *ib.*; fonde la société mystérieuse de l'harmonie, VI, 384; s'attire l'animadversion des médecins, VII, 42, et le ridicule des Parisiens, 43.

Messageries : époque de leur origine, III, 143.

Messaline française : quelle princesse mérita ce titre, VI, 240, la note.

Messe rouge : son objet; cérémonies qu'on y pratiquait, II, 386 et 387.

Messe des morts, *des relevailles*, *des pèlerins* : produit de ces messes; accord fait entre le doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois et le curé de Saint-Eustache sur le produit de ces messes, II, 293.

Messes des morts : les prêtres en augmentent le prix pendant une grande mortalité; il fallait marchander avec eux, III, 229; célébrées sur un lit de débauche et sur le corps d'un homme, IV, 57; quatre, cinq et même six messes entendues chaque jour par un scélérat, *ib.*; célébrées sur le ventre nu d'une demoiselle, V, 440; célébrées avec des opérations magiques, dans l'intention de faire périr Henri III, IV, 136.

Mestiers (livre des) : titre des règlements rédigés par Étienne Boileau, II, 324.

Méthodius, écrivain grec, qui, à la sollicitation de l'abbé Hilduin, écrivit la vie de saint Denis l'Aréopagite, I, 157.

Metiosedum, lieu des environs de Paris : sa position, I, 62.

Métra (le sieur), grand nouvelliste : ses séances aux Tuileries; son portrait; Louis XVI s'informe de ce qu'il dit, VII, 48.

Meudon : établissement et fabrication dans ce château, VII, 57, la note.

Meulan (les comtes de) : envahissent les biens de l'église de Saint-Gervais, I, 211; en sont propriétaires, II, 118.

Meung (*Jean de*), poëte : son tombeau; auteur d'une partie du roman de la Rose; ce qu'il dit contre l'honneur des femmes; elles veulent s'en venger, II, 207; ce qu'il dit de la perversité des juges royaux, 340 et 341 la note.

Meurenne, curé : exhorte le peuple à la modération, IV, 162.

Meuriset, prêtre, porte-Dieu de la paroisse de Saint-Étienne-du-Mont : refuse les sacrements; il est condamné deux fois pour ce refus; ce qu'il répond aux sommations qui lui sont faites; est décrété de prise de corps, VI, 61; est condamné au bannissement, 62.

Mézeray, historiographe de France; enterré dans le cimetière des Innocents, II, 93; lieu où fut déposé son cœur, 337.

Miaulantes : qualification donnée à certaines convulsionnaires, VI, 32.

Mibrai : étymologie de ce mot; explication de ceux-ci : *Planche-Mibrai*, III, 115.

Micaire (*François*) : perfectionne les carrosses, V, 83.

Michaeli (*Sébastien*), général de l'ordre de Saint-Dominique : tient une assemblée à

Paris; y fonde un nouveau couvent de jacobins, IV, 343 et suiv.

Michaud, paroissien de Saint-Étienne-du-Mont : fait attendre le curé venu pour donner la bénédiction à son lit nuptial; ce qui en résulte, II, 109 et 110.

Michel (pont Saint-), dit le *Pont-Neuf* : entraîné par un débordement de la Seine, III, 113. Voyez *Pont*.

— (*Saint-*), place et chapelle de ce nom, I, 217 et suiv.; II, 224 : Philippe-le-Bel fait enfermer la chapelle dans l'enceinte du palais, 378.

— (filles de *Saint-* ou *de Notre-Dame-de-la-Charité*) : leur fondation; leur suppression, VI, 83 et 84.

— (religieuses de *Saint-*) : occupent le local de la Visitation de Sainte-Marie, IV, 370.

— (saint) : représenté tenant des balances où il pèse des âmes, I, 197.

— *de Corbeil* : enseigne la théologie à l'école épiscopale de Paris, I, 390.

— *Ange* : un de ses tableaux, représentant Léda, est acheté par François Ier, et placé à Fontainebleau; il est brûlé par Sublet des Noyers, intendant des bâtiments; pourquoi, IV, 40.

Michel, égorgeur de la Saint-Barthélemi, III, 463.

Michelet (Georges), sergent du Châtelet; fait partie du premier comité secret établi à Paris pour la Ligue, IV, 99; promet d'entraîner dans le parti de la Ligue les mariniers et garçons de rivière, 101.

Midor (le sieur), vicaire de Sainte-Marguerite : refuse la communion à un de ses paroissiens; est décrété de prise de corps, VI, 63.

Mignard (Nicolas) : meurtrier de son père, IV, 77.

Mignon (collége de) : son origine; supprimé; destination actuelle de ses bâtiments, II, 442.

— (*Jean*), archidiacre de Blois : fonde le collége de Mignon, II, 442.

Mignons : nom donné aux courtisans de Henri III; infamie de ces courtisans, IV, 34 et suiv.; débauches et profanations du roi et de ses mignons; sont nommés les *confrères du cabinet*, 37 et suiv.; les tombeaux des mignons, placés dans l'église de Saint-Paul, sont détruits par les prédicateurs, III, 86 et 87.

Milau (Antoine d'Alègre, baron de) : mandé à Paris par Charles IX; pourquoi, IV, 42.

Milésiennes (filles) : leurs affections contagieuses sont imitées par les convulsionnaires de Paris, VI, 25 et suiv.; elles veulent s'étrangler, 39 et suiv.

Millards, espèces de gueux, V, 381.

Mille (Laurent de), capitaine réformé : assassine, avec le comte de Horne, un riche agioteur; est arrêté et roué vif avec ce comte, VI, 274 et suiv.

Milon, seigneur de Montlhéry : détrousse les voyageurs, II, 13.

— (*Barthélemi*) : brûlé vif et à petit feu, après une belle procession, III, 332.

Milord-Seize : qualification donnée aux membres du conseil des Seize, IV, 152, la note.

Mimi (la demoiselle) : actrice du Parc-aux-Cerfs; maîtresse du duc de Choiseul; épouse délaissée du sieur Dupin; pensionnaire au couvent de *Notre-Dame de Bon-Secours*, escalade les murs de ce couvent, III, 190.

Minéralogie de Paris et de ses environs, I, 31 et suiv.

— (cabinet de) : à l'hôtel des monnaies, VI, 131.

— (Collection de) : aux catacombes de Paris, VII, 229.

Mines (le conseil des) : établi sous la Convention, VII, 57, la note.

— (école et conseil des), VI, 359.

Minimes de la Place-Royale : origine de ce couvent; ses changements de place; trouvent leur église trop simple; en font construire une plus magnifique; les travaux en sont retardés, IV, 340 et suiv.; description de leur église; humilité des anciens minimes, 341 et suiv.; leur suppression, 343.

Minimes : un de leurs frères est enlevé de son couvent, III, 392.

Ministère de la marine : il occupe l'édifice du Garde-meuble de la couronne, VI, 133 et 143.

Ministériaux (chefs des serfs), II, 164 et suiv.

Mirabeau (le marquis *de*) : un des appuis de la secte des *économistes* : auteur de l'*Ami des hommes*, VI, 323.

— (le vicomte *de*) : est à la tête d'une petite armée, VI, 337; est décrété d'accusation, 340.

— (le comte *de*) : ses cendres sont déposées au Panthéon ; en sont retirées, VI, 106.

Miracle : manque, II, 401 ; autre projet de miracle qui ne réussit pas mieux, *ib.*, la note.

Miracles, opérés par le roi Robert ; il prend et fait écrouler les forteresses en chantant au lutrin, I, 377 et 378 ; II, 2 ; il rend la vue à un aveugle en lui jetant quelques gouttes d'eau sur le visage, 379 ; opérés par les prêtres fermiers des églises, 407, la note.

— *des convulsionnaires* : Voltaire et la duchesse du Maine les tournent en ridicule, le sieur Carré de Montgeron en fait l'apologie, VI, 34 et 35 ; nom du premier homme miraculé par la vertu du diacre Pâris, VI, 37.

Miraille, magicien : pendu à Paris, déclare le nombre des sorciers qui sont dans cette ville, IV, 63.

Mirame, tragi-comédie du cardinal de Richelieu : grandes dépenses qu'il fait pour la faire représenter ; ce qu'il dit de son peu de succès, IV, 431, la note ; fait construire une salle exprès pour la représentation de cette pièce, 475.

Miramionnes ou *filles de Sainte-Geneviève*, couvent ; son origine ; formé de deux communautés réunies, V, 186 et suiv. ; son accroissement ; sa suppression ; destination actuelle de ses bâtiments, 187 et 188.

Mirlavaud, trésorier des grains au compte du roi ; son nom est placé dans l'Almanach royal avec cette qualité ; rumeur que cause cette insertion, VI, 268.

Mirmidons (ligue des) : ce qu'était cette ligue, VI, 48.

Miroirs, glaces : époque où l'on en commença la fabrication en France, IV, 309 ; les Parisiennes en portaient à la main sous Louis XIV, V, 479.

Miron (*Jean*), docteur, lègue sa bibliothèque aux prêtres de la doctrine chrétienne, IV, 353.

— (*Charles*), évêque d'Angers, découvre adroitement la fourberie de Marthe Brossier, IV, 287 et la note.

— maître des comptes : massacré lors du tumulte de la place de Grève, V, 139.

— (*François*), prévôt des marchands : substitue à l'offrande d'un cierge long comme l'enceinte de Paris, une lampe en argent, munie d'un gros cierge, III, 20 : fait couvrir à ses dépens une partie de l'égout du Ponceau, VII, 217 ; fait établir une fontaine à la place de la Pyramide de Jean Chastel, IV, 204 ; fait exécuter plusieurs réparations dans la ville de Paris, 252 ; fait construire la porte Saint-Bernard, V, 273.

Missi Dominici : établis par Charlemagne ; leurs fonctions, I, 340.

Mission (prêtres de la) : leur fondateur ; à quoi ils sont tenus, IV, 353 et suiv. ; succèdent aux prêtres de Saint-Lazare dans le privilége de la foire de Saint-Laurent ; en font un lieu de plaisirs, VI, 229 et suiv.

Missions étrangères (séminaires des), sa fondation, V, 168 et suiv. ; état actuel de cette maison, 169 ; supprimé, 170, et VI, 344.

Mississipi, fleuve d'Amérique dans la Louisiane : Law hypothèque les billets de sa banque sur les terres qui bordent ce fleuve, VI, 4 et 8 ; on met en vente des portions de ces terres ; plusieurs capitalistes en achètent, *ib.* et suiv.

Mithra : monument de cette divinité étrangère, trouvé parmi les tombeaux du champ des sépultures ; rareté de pareils monuments, I, 24 et suiv. ; autre monument présumé de Mithra, 201.

Moeet (*Joseph-Marie*), chanoine et grand archiprêtre de l'église de Tours, VI, 304.

Moinery : pillage de ses magasins de sucre, VI, 343.

Moines : état de servitude où ils tenaient le peuple au treizième siècle, II, 337 et suiv.

— *charlatans* : parcourent les campagnes et les villes avec des indulgences et des reliques, II, 103, la note ; il leur est défendu de porter des gants blancs, des bonnets de coton, des fourrures et des étoffes précieuses, et de sortir de leur couvent pour aller aux écoles, 183 : fréquentent les cabarets, les tripots, IV, 49 ; leur ingratitude envers le roi Henri III ; insultent ses images, 135.

Molay (*Jacques*), grand-maître de l'ordre des Templiers : brûlé vif à Paris dans une île de la Seine, II, 361 ; mépris avec lequel en parle Philippe-le-Bel, 365 ; objets qui lui ont appartenu, VI, 183.

— (rue de) : origine de ce nom ; sur quel emplacement elle a été ouverte, III, 360.

Mole (*La*), courtisan : fait fabriquer une image de cire par le magicien Ruggieri, pour être aimé de la reine Marguerite de Valois, IV, 63 ; surnommé le *Baladin de la cour* ; son libertinage ; sa dévotion ; ses galanteries auprès de la reine Marguerite ;

porte sur lui une chemise de Notre-Dame-de-Chartres; entend cinq ou six messes par jour; s'adonne à la magie; est décapité, 37 et 38.

Molé, premier président du parlement: son portrait; va à la tête du parlement au Palais-Royal, V, 400; en revient; est arrêté à la Croix du Trahoir; est saisi par la barbe ou par le bras; revient au Palais-Royal, *ib.* et 401; ce qu'il dit lorsque Mazarin ordonne la translation du parlement à Montargis, 403.

— (*le père Athanase*): fondateur des capucins du Marais, IV, 352.

— (*Mathieu*), garde des sceaux: est enterré, en vertu d'un privilége du pape, dans le chapitre d'un couvent de religieuses, II, 236.

— acteur des Français: sa fatuité; sa maladie; est joué sur le théâtre de Nicolet, par un singe, VI, 204; vers de Boufflers à ce sujet, *ib.*

Molière: compose un poëme en l'honneur des peintures du dôme du Val-de-Grâce, IV, 382; tire la scène française de son état d'abjection; ses meilleures pièces, V, 334; théâtre de son nom; changement qu'il éprouve, 338 et suiv.; refuse pour lui seul et accepte pour sa troupe la pension que Louis XIV lui offre, 340; Baron fait partie des acteurs de sa troupe, 343; lieu de sa sépulture; ce que dit sa veuve à l'archevêque de Paris, IV, 400; son nouveau tombeau, VII, 239.

— (théâtre de): par qui fondé; supprimé; la salle de ce théâtre existe encore; son usage actuel; passage de ce nom, VII, 144 et 145.

Molinet (*Jean*): célèbre la découverte de l'imprimerie, III, 140.

Monastères des deux sexes: leur histoire ne présente que des alternatives de régularité et de débordements, I, 430 et 431; ont chacun leur prison, III, 489.

Monceaux (*de*): envoyé dans le Levant pour y recueillir des manuscrits, V, 303.

Monet (*Jean*), auteur de l'*Opéra-Comique* et d'un recueil de chansons: donne au théâtre de l'Opéra-Comique, pour devise, une épigraphe qu'il avait prise pour son recueil, VI, 200 et 201.

Monge, professeur à l'école Normale, VII, 107; professeur à l'école Polytechnique, étend la sphère des connaissances physiques, 110.

Mongin (*Jean*), grand archidiacre de Bazas, VI, 303.

Monglas: raffiné d'honneur sous Louis XIII, V, 74.

Monnaie: on frappait monnaie à Paris sous la seconde race, I, 383; VI, 128 et 129.

— *du Louvre* (frères de la): leur hôpital au Roule, III, 110.

— *de cuir*: emise en circulation, III, 19.

— Philippe V conçoit le projet d'établir l'unité des poids, des mesures et des monnaies. Louis XI eut plus tard la même pensée; cette mesure a été effectuée pendant la révolution de 1789, II, 419 et la note.

— souvent altérées par les rois de France, cause de grands préjudices au peuple, qui traite les rois de faux monnayeurs, II, 351; III, 6, la note; à quelle époque on y place l'effigie des rois et l'année de la fabrication, IV, 85 et 86.

— (hôtel des): ancienneté de la fabrication des monnaies à Paris; diverses situations des lieux où elles étaient fabriquées dans cette ville, VI, 127 et suiv.; projet de construction de son édifice à la place Louis XV, abandonné; est construit sur le quai Conti; sa description, 129 et suiv.; ses cours; salle des ajusteurs; cabinet de minéralogie, 130 et suiv.; la monnaie des médailles; administration des monnaies; ses attributions, 131 et 132.

— (cour des): son établissement; plusieurs présidents ou conseillers de cette cour sont envoyés aux galères, pendus ou brûlés, III, 378 et suiv.

Monomachie: duel ou combat judiciaire qui se donnait près de l'église Notre-Dame, II, 89.

Mons Cetardus: d'où on a fait le nom *Mouffetard*, I, 95.

Monsieur, frère de Louis XIV. Voyez *Provence* (comte *de*).

— frère de Louis XVI: protége spécialement le musée de Pilâtre des Rosiers, VI, 381.

Mons Locutitius. Voyez *Locutitius*.

Montafié (*Anne de*), fondatrice du couvent des bénédictines de Notre-Dame-de-Liesse, VII, 70.

Montagu (*Jean de*), archevêque de Sens; prélat guerrier, mort les armes à la main, III, 260.

Montaigne (*Michel de*): ses *Essais*, IV, 24.

Montaigu. Voyez *Hôpital militaire de Montaigu.*

— (collége de) : son origine ; est abandonné ; puis rétabli, II, 406 et suiv. ; ruiné de nouveau ; misère et malheureux état de ses écoliers ; surnom qu'on leur donne ; demandent l'aumône ; un de ses professeurs, 407 et suiv. ; son état présent, 409.

— (la demoiselle) : une des maîtresses de Henri IV, IV, 264.

Montallet (la demoiselle) : maîtresse du comte de La Marche et du marquis de Villeroi, VI, 278.

Montansier (la demoiselle), directrice du théâtre de Versailles, suit à Paris Louis XVI dont elle se déclare inséparable ; s'accommode du théâtre de Beaujolais, où elle établit son spectacle ; genre de spectacle qui s'y donne, VI, 410 et suiv. ; fait bâtir la salle de l'Opéra de la rue de Richelieu ; est emprisonnée ; pourquoi ; ce théâtre est acquis pour l'Opéra ; à quel prix, VII, 146.

Montbazon, gouverneur de Paris : informé du projet formé pour attaquer tous les protestants de Paris, leur donne une escorte, V, 10 et 11 ; se rend à la porte Saint-Antoine pour calmer les séditieux ; ne peut y réussir, 12 ; se porte à la maison des Gobelins ou des protestants s'étaient réfugiés, et qu'une troupe de brigands voulait forcer, 14.

Mont-Cétard : clos dépendant du village de Saint-Médard, I, 426.

Mont-de-Piété : son établissement ; son objet ; ses bâtiments ; son organisation ; ses succursales, VI, 395 et suiv.

Montdoré (*Pierre*) : contribue à l'accroissement de la bibliothèque de François Ier ; il en est le garde ; il est persécuté ; il l'abandonne pour se réfugier à Sancerre, V, 297 et 298.

Montdori, acteur du théâtre du Marais, et de celui du Palais-Royal ; est forcé de jouer pour le cardinal de Richelieu, IV, 471, 472 et suiv. ; ne porte point sa perruque dans les rôles de héros, 472.

Montespan (la marquise de) : une des maîtresses de Louis XIV, V, 149 ; est quittée pendant le jubilé et reprise ensuite, V, 306 et 307.

Montesquieu : portrait qu'il fait de Louis XIV, V, 169 et suiv. ; compose *l'Esprit des Lois*, VI, 223.

Montesquiou : assassine le prince de Condé, III, 428.

Montfaucon : son tombeau, transféré à l'église de Saint-Germain-des-Prés, I, 436.

— (fourches patibulaires de) : construites sous Philippe-Auguste, par Enguerrand de Marigny, qui y fut pendu, à l'instigation des ministres du roi Louis-le-Hutin, II, 378 ; des magiciens en enlèvent les cadavres pour des opérations magiques, III, 263 ; le corps de l'amiral de Coligny y est suspendu et en est tiré pour être honorablement enseveli, 449 ; nommé aussi *grande justice*, 423. Voyez *Fourches patibulaires*.

Montfleury, acteur du théâtre du Palais-Royal : ses efforts dans le rôle d'Oreste causent sa mort ; son excessive grosseur ; comment il soutient son ventre, IV, 474.

Montgauthier (la dame) : somme énorme qu'elle reçoit du prince de Conti, VI, 277.

Montgeron (le sieur *Carré de*), conseiller au parlement : apologiste des miracles opérés sur la tombe du diacre Pâris, VI, 33 ; compose à ce sujet un livre intitulé *la Vérité des Miracles* ; le présente au roi qui le reçoit et le fait arrêter prisonnier ; meurt dans les prisons, 43.

Montgolfier (*Jacques-Étienne*) : invente les ballons ou aérostats, VII, 43 ; nature du gaz dont il les remplissait ; un ballon de sa façon traverse Paris et porte deux particuliers du château de la Muette au delà de la barrière d'Italie, 45 et 46 ; sa découverte est perfectionnée, *ib.*

Montgommery : dans un tournoi, il blesse à mort le roi Henri II, III, 366 et 367.

Monticules factices : leur cause, I, 28 ; IV, 4 ; rasés au seizième siècle ; nombre d'hommes employés à ce travail, 4.

Montigni (gibet de) : situé près de Montfaucon, III, 423.

— (la) tient une maison de débauche ; demande singulière que lui fait le sieur de Rohan-Chabot ; secret qu'il exige d'elle et qu'elle ne tient pas, VI, 282 et suiv.

— (le sieur de) : se saisit de Jean Chastel, après que ce jeune homme eut frappé Henri IV ; ce qu'il lui dit, IV, 187 et 188 ; chargé, par Henri IV, de porter à la mère de Gabrielle d'Estrées le prix des faveurs de cette demoiselle ; garde une partie de la somme, 266 ; un Montigni et le contrôleur-général sont

à la tête des accapareurs de blés, appelés *pacte de famine*, VI, 268.

Montjay, château : pris et démoli par Louis-le-Gros, II, 20.

Montjoie Saint-Denis : cri de guerre des Français et que proclame Jean Maillard après sa querelle avec Étienne Marcel, III, 13.

Mont-Jou : montagne où Jupiter était encore adoré à la fin du dixième siècle, VI, 162.

Montlhéry, château : repaire de brigands ; l'effroi des campagnes méridionales de Paris ; Philippe, roi de France, en devient maître par un mariage et en donne la garde à son fils, II, 15 et 16 ; ce fils, nommé Philippe, pillait les passants, 18.

Montluc (*Jean de*), évêque de Valence : favorable aux opinions de Luther, III, 323 ; compose un livre apologétique de la Saint-Barthélemi ; pourquoi, 473, la note ; tableau qu'il fait des mœurs des évêques et du clergé de son temps, IV, 47 ; son opinion sur la défense de traduire en français les livres saints, III, 337, la note.

Montluc (*Blaise de*) : se vante de ses actions criminelles, IV, 46.

Montmartre : sa hauteur, ses carrières ; ce qu'elles contiennent, I, 34 et suiv. ; ancien lieu de culte, 87 et suiv. ; antiquités qu'on y a découvertes, 88 ; étymologie de ce nom, 89 ; l'empereur Charles-le-Gros campe au bas de cette montagne, et y conclut une paix avec les Normands, 318 et 319 ; l'empereur Othon II y monte, après avoir brûlé le faubourg du nord de Paris, et y chante un *Alleluia*, 321.

— (église de) : un nommé Payen et sa femme Hodierne sont propriétaires de cette église, et Burchard de Montmorency en a le fief ; elle est cédée aux religieux de Saint-Martin-des-Champs, I, 406 ; ces religieux la cèdent au roi Louis-le-Gros ; la reine, son épouse, y établit un monastère de religieuses, *ib.* ; extrême désordre des religieuses de l'abbaye de ce nom ; on tire de cette abbaye des religieuses pour peupler le couvent des bénédictines de la Ville-l'Évêque, IV, 367.

— (porte) : fait partie de l'enceinte d'Étienne Marcel, II, 484 et 485 ; le mur d'enceinte de Paris attaque les propriétés et les droits de l'abbesse et des habitants de ce village ; ce qui oblige l'architecte à des concessions, VII, 2.

Montmorency : origine du château et de la maison de ce nom ; brigandages des premiers seigneurs de Montmorency, II, 12, 13 et suiv.

— (*Mathieu de*), comte de Beaumont : possédait injustement l'église de Saint-Symphorien à Paris ; la restitue ; pourquoi, I, 206.

— (*Burchard de*) : possède en fief l'église de Montmartre, 407.

— (*Anne de*) connétable de France : son caractère, son ignorance, ses vices, son courage, son tombeau magnifique, III, 69 et 70 ; ne savait pas lire ; détermina François Ier à sévir contre les protestants, 329 et 330 ; chasse le ministre du temple de Popincourt ; brûle la chaire et les bancs, 395 et suiv. ; dévaste le temple de Jérusalem ; brûle la chaire et les bancs ; ces exploits du connétable lui valent le surnom de *capitaine Brûle-Bancs*, 396 ; est le dernier des hommes par sa brutalité et son ignorance ; traite durement ses inférieurs ; fait égorger et incendier en disant son chapelet, IV, 45 et suiv. ; son orgueil ; ne sait ni lire ni écrire, 44 ; ses extorsions envers le sieur de Chateaubriant, 44, la note ; son tombeau transféré au musée des monuments français, VII, 128.

— (le comte *de*) : décapité par Richelieu, IV, 327.

— (le duc *de*) : destiné à être massacré avec les protestants, III, 437 ; sort prudemment de Paris pendant les noces qui précédèrent les massacres, 439 ; fait retirer le corps de l'amiral de Coligny du gibet de Montfaucon, et lui donne une sépulture honorable, 440.

— (le maréchal *de*) : s'oppose à l'entrée solennelle du cardinal de Lorraine à Paris ; fait tirer sur la troupe de ce prêtre, la met en fuite, et le force, lui et son neveu, à se cacher dans la maison d'un marchand ; il fait des patrouilles dans Paris et devant l'hôtel de Cluni, où s'était réfugié le cardinal, IV, 32 et 33.

— *Bouteville* : s'introduit dans Paris par la porte Neuve ; tue ou jette dans la Seine les soldats d'un corps de garde allemand qui opposaient de la résistance, IV, 177.

— *Bouteville* (le comte *de*), spadassin : tue plusieurs nobles ; est arrêté et décapité à la place de Grève ; V, 75.

[illegible] (Françoise de), dite la *Belle F[illegible]*, une des maîtresses de Henri IV, IV, [illegible].
— (la duchesse *de*) : lettre que lui écrit Bussi-Rabutin, [illegible] et suiv.; ce qu'elle lui répond, 42[illegible].
Montmorin (le baron *de*) : raffiné d'honneur sous Louis XIII, V, 74.
Montmort, conseiller d'état : réunit chez lui plusieurs savants qui sont choisis pour composer l'Académie des sciences, V, 290.
Montpellier, maîtresse de Claude Dormi, évêque de Boulogne : son aventure, II, 206 et 207, la note.
Montpensier en Auvergne, où Louis VIII meurt, II, 144.
— (la duchesse *de*) : tableau séditieux qu'elle fait placer dans le cimetière de Saint-Severin, IV, 108; refuse d'obéir aux ordres de Henri III, 111; portait une paire de ciseaux pendus à sa ceinture, dans le dessein de tondre la chevelure de ce roi, et d'en faire un moine, 111 et 112; complot qu'elle forme pour arrêter Henri III à son retour de Vincennes; il est découvert, 113 et suiv.; joie immodérée qu'elle manifeste à la nouvelle de l'assassinat de Henri III; parcourt les rues; ce qu'elle dit, 145 et 146; est visitée par Henri IV après son entrée à Paris; ce qu'elle dit du comte de Brissac, 180 et 181, la note.
— (mademoiselle *de*), fille du duc d'Orléans, fait tirer le canon de la Bastille sur l'armée royale, et sauve le prince de Condé, V, 438; va à la place de Grève pour y calmer la sédition, 439; son humeur guerrière contribue à prolonger les désastres de la guerre civile, 4[illegible]; accommode la querelle élevée entre le duc de Beaufort et le duc de Nemours, 420 et 421, la note; ce qu'elle dit de Christine, reine de Suède, 550.
Montoir, établi dans la cour du Palais-de-Justice, IV, 84.
Montre ou revue annuelle des officiers du Châtelet : description de cette cérémonie, II, 402 et 4[illegible].
Montreuil (*Pierre de*), célèbre architecte sous le règne de Louis IX ou saint Louis : il construit la Sainte-Chapelle du Palais, I, 458 et 459; II, [illegible]; la chapelle de la Vierge à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où son tombeau se voyait; il construit aussi le réfectoire de cette abbaye, I, 458 et 459; construit l'église de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, II, 271 : fournit les dessins de l'église des Chartreux; mais il meurt avant de voir cet édifice terminé, 266.
Montry (*Robert de*), marchand de Paris : fonde les Madelonnettes, IV, 370.
Montséry, un des quarante-cinq gentilshommes de Henri III : porte le premier coup dans l'assassinat du duc de Guise à Blois, IV, 130.
Montsouris (plateau de) : un obélisque y est établi pour servir de ligne de mire à l'Observatoire, I, 26 et 27.
— hameau situé hors la barrière Saint-Jacques; son ancien nom, I, 126, la note; sa maison de la *tombe Isoire* sert d'abord d'entrée aux *Catacombes*, VII, 22[illegible].
Mont-Valérien : sa hauteur, I, 27; lieu de culte, 57 et 58.
Montvoisin (*Catherine Deshaies de*), dite la *Voisin* : fameuse empoisonneuse; magicienne; faisant voir le diable, V, 438; recette qu'elle donne à la duchesse de Foix, 440; est condamnée à être brûlée vive, 441.
Morancé, femme entretenue par le comte Dubarry, VI, 279.
Morand, médecin des armées du roi : assiste à une réunion secrète de convulsionnaires; décrit les supplices qu'endurent les femmes et leur crucifiement, VI, 40 et suiv.
Morard, abbé de Saint-Germain-des-Prés : fait reconstruire l'église et le monastère de ce nom, en fait élever la tour, et y met une cloche, I, 380; époque de sa mort, *ib.*
Moreau, architecte de la ville : est chargé de construire le Théâtre-Français; en quel lieu; les travaux sont commencés et abandonnés : pourquoi, VI, 398.
Morel (*François*), ministre : préside le synode des églises protestantes dans le temps de la plus horrible persécution, III, 398.
Morellet (l'abbé) : soupçonné d'être rédacteur des *Nouvelles Ecclésiastiques*, est arrêté, VI, 48.
Morésus (la baronne *de*), ci-devant *Jeanneton* : ce que le marquis de La Platerie lui dit au spectacle, VI, 279, la note.
Moret (*Roch*), bourgeois de Paris : attiré par un moine dans le couvent des Cordeliers, y est cruellement fustigé, II, 215.
Moret et plusieurs autres bourgeois de Paris jetés dans la rivière, pour avoir dit qu'il serait bon de faire la paix, IV, 183.
Morgue (la), lieu où l'on dépose les cadavres

des personnes trouvées mortes dans la Seine ou dans les rues de Paris; nombre de cadavres qui y sont exposés chaque année, VII, 338.

Morhier (*Jean*), seigneur de Villiers : donne la tour de Nigeon aux Bons-Hommes, III, 158.

Morin, lieutenant-criminel : chargé par François Ier de faire arrêter tous les protestants de Paris, III, 330 et 340.

—(*Jean*), prévôt des marchands, sous le règne de François Ier : fait attribuer à lui et aux échevins la direction des pauvres, III, 365.

Morins (royaume des), dont Chararic était roi et dont s'empare Chlodovech, I, 236.

Morland, commandant des chasseurs de la garde, tué à la bataille d'Austerlitz : on donne son nom à un quai de Paris, VII, 190.

Morlière (*la*), notaire : engagé dans le parti de la Ligue, IV, 100.

Marnai Duplessis : ses ouvrages, IV, 308.

Moron (*Pierre*), fondateur des Célestins : son apothéose, III, 73.

Mors-Fosses, clos dépendant du bourg Saint-Médard, I, 423.

Mortes-paies : en quoi consistait l'emploi de ceux qu'on nommait ainsi, V, 220.

Morvilliers (*Jean de*), évêque d'Orléans : éprouve de grandes difficultés à se faire recevoir à cause de sa barbe, IV, 84; se montre favorable aux opinions de Luther, III, 325.

Morvilliers : famille dont la sépulture était à l'église de Saint-Martin-des-Champs; singulière fondation qu'y fait Philippe de Morvilliers, I, 384.

Motte-Houdard (*La*) : son tombeau, II, 111.

Motte-le-Vayer (*La*) : son tombeau, II, 296.

Motte aux papelards (la), ou le *terrain* : dépendant du chapitre de Notre-Dame; sa situation, II, 86; a contribué à l'accroissement de l'île de la Cité, 364; pour la première fois revêtue de murs du côté de la rivière, IV, 440.

Motte (la) : nom d'un cachot du Grand-Châtelet, III, 479.

Mouchi (*Antoine de*), docteur de Sorbonne : limier des inquisiteurs de la foi à Paris; de son nom est dérivée l'odieuse qualification de *mouchard*, III, 354.

Mouffetard : origine de ce nom, I, 95 et 408.

Mouler (*Jeanne*), convulsionnaire : se fait frapper à grands coups d'un gros chenet; prie qu'on la frappe plus fort, VI, 58.

Mousquetaires (hôtel des) : bâti au faubourg Saint-Antoine, aux frais de la ville, V, 265; vendu par le roi pour y établir les Quinze-Vingts, VII, 7, la note.

Mousseaux, village compris dans l'enceinte de Paris, VII, 2.

Moutard, cordonnier. Voyez *Bras-de-Fer* (*Madeleine*).

Moyon (*Jacques*), Espagnol : établit dans l'hôtel de Gaillon un hôpital; difficulté qu'il éprouve, IV, 409 et suiv.

Mummolus, préfet : est livré à d'horribles supplices, I, 291.

— duc : conspire contre le roi Guntchramn, I, 286 et 297.

Municipalité de Paris : succède à l'assemblée des électeurs, qui avait succédé au prévôt des marchands et aux échevins; son organisation, son conseil général; se maintient jusqu'à ce que Paris soit divisé en douze municipalités, VII, 24 et suiv.

Municipaux (corps) : anéantis ou enchaînés par Louis XIV, 149.

Municipe : Lutèce est érigée en municipe; quand, pourquoi et par qui, I, 130 et suiv.

Muret, professeur au collége du cardinal Lemoine, II, 368.

Mussart (*Vincent*), religieux : réforme les couvents du tiers-ordre de Saint-François; contribue à l'établissement des filles de Sainte-Élisabeth, IV, 204 et 386.

Musée de Paris : son but; son origine; son premier nom; ses principaux membres, VI, 380; la division s'y introduit, 384.

— *de Pilâtre des Rosiers* : ses divers noms; lieux de ses séances, VI, 384; reçoit le nom d'*Athénée*, qu'il conserve encore, ib. et suiv.

— *des monuments français* : décrété par l'Assemblée constituante; établi et régularisé par la Convention nationale, VII, 125 et suiv.; son Élysée; sa salle d'introduction, 125; objets contenus dans cet Élysée, dans les salles, dans la cour, le cloître, le chœur et la nef, ib. et suiv.; on en retire plusieurs objets; est supprimé; converti en *dépôt des monuments d'arts*; est remplacé par une *école royale des beaux-arts*, 130 et suiv.

— *des dessins*, dans la *galerie d'Apollon*, VII, 120; époque de sa première exposition; nombre des ouvrages précieux qu'il contenait; est dépouillé, 121 et suiv.

— *d'artillerie* : lieu où il est situé, VII, 125; armes et armures; objets rares et curieux

qu'il contenait, *ib.* et suiv.; pillé par les Prussiens; on s'occupe de son rétablissement, 134; fait de grandes pertes, lors de la révolution de 1830, *ib.*, la note.
Musée des antiques et des tableaux : leur achèvement et embellissement, V, 249 et 250.
— *des antiques* : de quels monuments il est composé : sa première ouverture publique, VII, 243 et suiv.
— *des tableaux de la galerie du Louvre* : ce que cette galerie contenait autrefois; le projet d'établir ce musée n'est pas exécuté, VII, 117; la Convention nationale en ordonne l'établissement; sa description; nombre de ses tableaux; quand la galerie fut entièrement achevée, *ib.* et suiv.; nouveaux tableaux dont on la décore; comment on la répare; 118 et suiv.; division de la galerie, 119 et suiv.; elle est dépouillée de ses plus précieux tableaux, 120; dépouillée par les puissances étrangères; pour remplir ces vides, on dépouille la galerie du Luxembourg, IV, 431; accroissemens récents; nouvelles galeries, VII, 120, la note; VIII, 40 à 59.
Musées du Louvre (nouveaux), VIII, 40; musée du moyen âge et de la renaissance, 43; musée des antiquités égyptiennes, grecques et romaines, 47; salles historiques, 53; musée espagnol, 55; musée naval, 56; musée des dessins des grands maîtres, 59.
Muséum d'histoire naturelle, autrefois nommé *Cabinet* : la statue de Buffon; son inscription, VII, 47; ce muséum et son jardin contiennent un abrégé de l'univers, 15; accroissement de ses bâtiments sous le Directoire, VII, 164; son état actuel, VIII, 27.
Mystes, grades des initiés aux mystères du paganisme, VI, 158.

N.

Naïbi ou *Naïpes* : nom que portaient anciennement les cartes à jouer, III, 178, la note.
Naissances (état des) à Paris sous Louis XIV, V, 444 et suiv.; sous Louis XV, VI, 253 et suiv.; au temps présent, VII, 335 et suiv.
Nancey, capitaine des gardes du corps : contribue aux assassinats de la Saint-Barthélemi, III, 450.
Nanteuil : son tombeau, II, 444.
Nantouillet, prévôt de Paris : trois rois, celui de France, celui de Pologne et celui de Navarre, vont prendre la collation en son hôtel, pillent ses meubles, son argenterie; emplacement de cet hôtel, IV, 38 et 39; Nantouillet résiste à ce pillage; il était violent, 39.
Naples (mal de) : ses ravages; précautions prises à Paris pour en arrêter les progrès, III, 445, 873 et suiv.
Napoléon Bonaparte, général, membre de l'Institut, troisième consul provisoire, premier consul, consul à vie, empereur; ses vices, ses vertus, ses talents et ses actes, VII, 167 et suiv. Voy. *Bonaparte*. Parallèle entre Napoléon et Charlemagne, I, 386 et 387, la note; se trompe lui-même; est trahi; préfère la gloire criminelle de César à la gloire immortelle de Washington; ce qu'en dira la postérité, son despotisme avait de la grandeur; il n'avait point les vices des petites âmes, VII, 168; fait beaucoup de bien à la ville de Paris; ses établissements, les uns utiles, les autres fastueux, *ib.*; ordonne la construction de l'entrepôt des vins, 178; la construction de cinq abattoirs, 181 et suiv.; achève le Louvre, V, 250; donne de la consistance au Conservatoire de musique, VI, 360; lettre qu'il adresse au ministre de l'intérieur relativement à la construction du Temple de la Gloire (église de la Madeleine), VIII, 1 et suiv. Voy. *Eaux de Paris*.
Napoléon (rue de), ou de la Paix : ouverte sur l'emplacement du couvent des Capucines, IV, 218.
Narbonne (collége de) : son origine, son bienfaiteur, II, 419; on y introduit l'exercice public des basses classes, *ib.*
Narmoutier (la dame *de*) : une des maîtresses de Henri IV, IV, 265.
Narquois ou *gens de la petite flambe* ou *de la courte épée* : ce qu'ils étaient, V, 379.
Nautæ parisiaci, ou bateliers de Paris : élèvent, sous le règne de Tibère, un autel à Jupiter, I, 68, il existait des *Nautæ* ou association des bateliers sur presque toutes les rivières navigables de la Gaule, 73; les

Nautæ de Paris furent ensuite une confrérie des marchands sur l'eau, 73.

Navailles : attaque la cavalerie de l'arrière-garde du prince de Condé, au faubourg Saint-Denis, V, 134.

Navarre (*Jeanne de*), épouse de Philippe-le-Bel : fonde le collége de Navarre, II, 368.

Navarre (collége de) : son origine; ruiné pendant les troubles du règne de Charles VI, rétabli par Louis XI ; le roi en est le premier boursier, et sa bourse sert à payer les verges employées aux fustigations des écoliers; excès commis par un sous-maître de ce collége envers un écolier; le parlement condamne le sous-maître, II, 368 et suiv.; ce collége est remplacé par l'école Polytechnique, 370; pillé par les Bourguignons entrés nuitamment dans Paris, III, 223.

— (congrégation de) : supprimée, VI, 344.

— (la reine de), sœur de François Ier : est jouée sur le théâtre du collége de Navarre sous le personnage d'une furie, III, 181 et 327.

— (la reine de), mère de Henri IV, moyens que Catherine de Médicis emploie pour l'attirer à sa cour; elle se laisse séduire; elle y est accueillie avec caresses, III, 432 et suiv.; elle meurt pendant les préparatifs des noces de son fils avec Marguerite de Valois, 433; cause de sa mort, *ib.* et suiv.

— (le roi et la reine de) : se réunissent aux protestants dans le Pré-aux-Clercs et y chantent les psaumes de David en français, III, 367.

— (le roi de) et le prince de Condé vont se plaindre au roi de la blessure de l'amiral de Coligni, III, 441; sont renfermés au Louvre pendant les massacres de la Saint-Barthélemi, 445 et 446; on enlève toutes les armes de leurs serviteurs, lesquels on assassine dans le Louvre, jusque dans la chambre de la reine de Navarre, 450 et 451; Charles IX ordonne à ces deux jeunes princes de changer de religion, sous peine de mort; ce qu'ils répondent à ce roi, 451 et 452. Voyez *Henri, roi de Navarre*.

— (*Pierre de*) : fonde quatre cellules aux chartreux de Paris; tableau où il est représenté offrant quatre de ces moines à la sainte Vierge, II, 269.

Navigation et *commerce* : figurés ensemble dans un des bas-reliefs du Panthéon, VI, 96.

Nazareth (les pères de), couvent : son origine; description de son église; sa suppression, IV, 363 et 364.

Necker (la dame) : fonde l'hôpital qui porte aujourd'hui son nom, VI, 307; tous les ans on y publie un compte, VII, 70.

— (le ministre) : est renvoyé du ministère; y est rappelé, VI, 334; fait détruire les prisons du For-l'Évêque et du Petit-Châtelet, et les fait remplacer par l'hôtel de la Force, VII, 18.

Nef d'or : vase du Garde-Meubles, VI, 143; volé et recouvré, 145.

Nehon (*Lucas de*) : invente la manière de couler les grandes glaces, V, 323.

Nemours (duc *de*) : échappé de sa prison de Blois, vient à Paris, IV, 136; vend une grande croix et une couronne d'or provenant du trésor de Saint-Denis, pour nourrir les pauvres de Paris, 157; est gouverneur de Paris pendant le siége de cette ville; les Parisiens lui demandent des vivres ou la permission de se rendre au roi de Navarre; ce qu'il leur répond, 158 et suiv.; est arrêté en allant visiter un poste de la ville : pourquoi, 160; ses désordres dans les rues de Paris, 274.

— (autre duc *de*) : tué par le duc de Beaufort, V, 142; 420 et 421, la note.

— (la duchesse *de*) : arrêtée à Blois, IV, 130; participe à la joie de la duchesse de Montpensier, à la nouvelle de l'assassinat du roi Henri III, 146; harangue le peuple, *ib.*

— (autre duchesse *de*), V, 117; portrait peu avantageux qu'elle fait du grand Condé, 420.

Néron : sa médaille restituée, V, 314.

Nesle (hôtel, porte et tour de) : leur description; leur ancien nom; événement étrange qui s'y passe, III, 128 et suiv.; vendu par Jeanne de Bourgogne, afin que le prix provenant de sa vente fût employé à la fondation du collége de Bourgogne, II, 438; les princes anglais y font jouer le mystère de la passion de Saint-Georges, III, 167 et suiv. sa tour sert de fortification à l'enceinte de Philippe-Auguste; on y ouvrit dans la suite une porte, II, 152 et 155; une partie de l'armée de Henri IV pénètre dans Paris par la porte de Nesle, et y repasse pour en sortir, IV, 147; Louis XIV en vend l'emplacement où s'établit le collége Mazarin, V, 361.

— (hôtel de), situé près la porte Coquillière : son ancien état, sa position; ses dif-



[illegible] maîtres ; reçoit le nom d'*Hôtel de* [illegible], III, 405 et suiv. ; puis celui d'*Hôtel d'Orléans* ; il est donné aux Filles repenties ; est reconstruit et agrandi par Catherine de Médicis, et reçoit le nom d'*Hôtel de la Reine* ; puis vendu au duc de Soissons, il reçoit le nom d'*Hôtel de Soissons*, 406 et suiv.

Nesmond (François-Théodore de), président au parlement : donne une maison aux Filles de la Conception, à quelle condition, IV, 387 et 388.

Neuilli, président : engagé dans le parti de la Ligue, IV, 100 ; se charge d'entraîner dans ce parti tous les conseillers du parlement, 101 ; arrêté à Blois, lors du massacre des Guise, 131.

Neustrie : une des grandes divisions de la Gaule ; Paris y est compris, I, 142.

Nevers (duc de), un des instigateurs des massacres de la Saint-Barthélemi, III, 418 et 460.

— (autre duc *de*), sur le point d'être assassiné par les gens du cardinal de Guise, demande au roi la permission de se battre contre ce cardinal, V, 42.

— (duchesse *de*). Henri IV en devient amoureux, IV, 268.

— (hôtel de) : son emplacement, IV, 487 et suiv.

Noues (la), tient un lieu de débauche. le duc d'Orléans s'y rend avec plusieurs seigneurs de sa suite ; désordres qui s'y commettent, V, 46 et suiv.

Nicaise, évêque d'Angoulême : reçoit de vifs reproches du roi Gontchramn, I, 269.

Nicolas, maître couvreur : établit une chapelle dans l'île Saint-Louis, IV, 443.

— (Saint-) *des Champs*, église : son origine ; sa description, I, 404 ; II, 447 et suiv. ; un prêtre de cette église refuse les sacrements à un malade ; est décrété de prise de corps, VI, 76 et 78, la note.

— (Saint-) *du Chardonnet*, église paroissiale : son origine ; sa description ; ses tombeaux ; celui du poëte Santeul ; son état actuel, II, 404 et suiv. ; sa congrégation est supprimée, VI, 544 ; origine et suppression du séminaire de ce nom, IV, 362.

— (Saint-), ancienne chapelle dans la Cité : devient l'église de Saint-Landri ; pourquoi, I, 240 et suiv.

— (chapelle de Saint-), au palais, bâtie par le roi Robert, I, 379 et 380 ; a porté le vocable de la vierge Marie, II, 224.

Nicolas (Saint-) du Louvre, église collégiale : était anciennement un hôpital ; par qui fondée, II, 97 ; l'hôpital est supprimé ; l'église est réunie à celle de Saint-Thomas-du-Louvre, 98. Voy. *Saint-Thomas-du-Louvre*.

— (rue de *Saint-*) : à quelle époque elle fut ouverte, VI, 217.

— (saint), patron des nautoniers : remplace Neptune, II, 98.

— évêque de Cambrai : fait arracher les yeux aux habitants de la terre de Saint Aubert, II, 45.

— légat du pape : prêche une croisade dans l'île de Saint-Louis, III, 58.

— (*Galeran*) : fonde le collége de Cornouailles, II, 428.

— homme facétieux : assiste au premier dîner que Henri IV fit au Louvre, après son entrée à Paris ; ce que le roi lui dit, IV, 176 ; bon répons ; l'épitaphe qu'il s'est composée, recherché des princes et seigneurs qu'il amusait ; sa mort, 303 et suiv.

Nicole (Pierre) : son tombeau, I, 427.

Nicolet, directeur du théâtre des grands danseurs : donne le premier exemple d'une représentation au bénéfice des incendiés, VI, 252 ; son théâtre ; son principal acteur ; rôle qu'il joue, 203 et suiv. ; auteur fameux des pièces de son théâtre, 205 ; les directeurs de l'Opéra font interdire la parole aux acteurs de Nicolet ; joue devant Louis XV ; obtient le titre de grands danseurs du roi ; ce théâtre est remplacé aujourd'hui par celui de *la Gaîté*, *ib.* et 206.

Nigeon : la reine Anne de Bretagne a un manoir à Chaillot qui porte ce nom ; elle le donne aux minimes appelés *Bons-Hommes* (voy. *Tour de Nigeon*), III, 158 et suiv.

Ninon de Lenclos, amie de Marion Delorme ; refuse cinquante mille écus que lui offre cette dernière de la part du cardinal de Richelieu ; cause de ce refus, V, 73, la note.

Nivard, chevalier, avoué ou défenseur de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés ; opprime les sujets de cette abbaye, II, 44.

Noachites (l'ordre des) ou des chevaliers prussiens : par qui introduit ; titres pompeux que prennent ses membres, VI, 178.

Noailles (le cardinal de), archevêque de Paris ; tourmenté par le jésuite Le Tellier, V,

458; contribue à la fondation du couvent des Filles de Saint-Michel, VI, 86.

Nobles : ont reçu des anciens Francs l'usage d'élever leurs enfants dans l'état de domesticité, I, 149 et suiv.; oppresseurs et destructeurs, 347; leurs excès; leurs crimes, II, 7 et suiv.; avaient seuls droit aux grands bénéfices ecclésiastiques; leur ignorance extrême fit qu'on en accorda aussi aux non nobles instruits, 64 et 65; engagent le peuple soulevé à se porter contre les juifs de Paris; à piller leurs maisons et à faire disparaître de leurs mains les obligations qu'ils avaient contractées envers ces juifs, auxquels ils avaient emprunté des sommes considérables, III, 202 et suiv.; transgressent les ordres du roi; malgré leur orgueil, font le commerce et même la contrebande; aventure d'un noble surpris en flagrant délit, IV, 163 et 166 et suiv.; leurs cabales retardent les succès de Henri IV, 167 et suiv.; violent leur serment en vendant les places qu'ils occupaient pour la Ligue, 174 et suiv.; on trouve sous Henri IV quelques nobles vertueux, on n'en trouve plus sous Louis XIII, V, 428; avilis par Mazarin; comment; avilis par Bullion et Fouquet, *ib.* et suiv.; leurs extorsions et leurs violences; remèdes qu'on y apporte, 435 et suiv.; leurs bassesses, 436; sous Louis XIV; barbarie de plusieurs, 437 et suiv.; sous le règne de Louis XIII, 63 et suiv.; leur luxe réprimé, 66 et suiv.; rapts dont ils se rendent coupables, 67 et suiv.; leurs fanfaronnades, leurs costumes, 70; projet de les admettre dans divers emplois; leurs mœurs s'y opposent; blasphémateurs et dissolus; se battent pour de vieilles courtisanes; se vantent de leurs prouesses et de leurs crimes, *ib.* et suiv.; sont spadassins; se battent pour des bagatelles, 74 et suiv.; peuvent être acteurs à l'Opéra sans déroger de noblesse, 347; ceux de Bretagne conspirent contre le régent; cinq sont décapités, les autres exilés, VI, 42; émigrent; se rendent à Paris où ils reçoivent des secours, puis partent pour Coblentz, 338 (voy. *Émigration*); ceux qui n'émigrent pas sont stimulés, insultés, menacés par les émigrés qui leur font passer des circulaires et des quenouilles, 338 et suiv.; ceux de la cour de Louis XVI; vices des uns, VII, 37 et suiv.; vertus et mérite des autres, 44 et suiv.

Noblesse : accordée aux bourgeois de Paris par Charles V, et retirée par Henri III, à l'exception des prévôts des marchands et échevins, III, 196; en embrassant la cause des protestants, elle souille cette cause par ses excès et ses brigandages, 348. — *catholique* : beaucoup plus ignorante que la noblesse protestante; caractère de la noblesse du 16[e] siècle, IV, 44 et 45; son luxe; 45; celle du temps de Henri IV; son orgueil ridicule; ses mœurs; ses manières, 278 et suiv.; l'honneur de la noblesse, 282; V, 461; c'était déroger que d'avoir de l'esprit, 491; considérant le commerce comme une profession dégradante, elle a dû s'indigner de voir son chef faire le commerce des blés, VI, 269.

Noblet : arrête le coup qui allait fraper le coadjuteur, V, 121.

Nocé (le comte *de*) : un des roués du régent; ce qu'il dit de l'abbé Dubois; est exilé; ce que le régent lui écrit, VI, 13, la note.

Noces salées : ce que c'était, III, 313.

— de Marguerite de Valois et du jeune prince de Navarre : leur magnificence; sont le prélude des massacres, III, 437 et suiv.; récit d'une scène des fêtes qui eurent lieu à cette occasion, 438 et 439, la note.

Noctiluna : surnom de Diane, VI, 165.

Noé, évêque de Lescar : ses galanteries, VI, 293.

Noel, cri de joie : en quelle occasion on l'entendait à Paris, III, 52.

Nointel (le sieur *de*), ambassadeur à Constantinople : recueille des médailles pour le Cabinet du roi, V, 314.

Noirmoutiers (le marquis *de*) : moyen qu'il propose pour faire soulever le peuple de Paris; seconde les fourberies du conseiller Joli; sa demeure; ce qui s'y passe, V, 110.

Nollet, directeur d'une maison de jeu, VI, 391.

Normale (école) : établie sous la Convention, VII, 58, la note. Voy. *École Normale*.

Normands : leur caractère, II, 343; leurs incursions, I, 310 et suiv.; arrivent jusqu'à Paris, 311; on ne leur oppose aucune résistance; pillent la Cité; l'empereur Charles-le-Chauve les paie pour qu'ils se retirent; ils reviennent à Paris pour la seconde fois; incendient la Cité, Sainte-Geneviève et autres basiliques, 311 et 312; attaquent Paris pour la troisième fois; pillent l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; pillent les bateaux des marchands qui fuyaient; durent rompre

ments de Paris, remonter la Seine avec bateaux, 312 et suiv.; arrivent pour la ...ième fois à Paris; demandent le libre ...age de la Seine; on rejette leur demande; ils assiégent la Cité, commandée par Sigefride; tiennent le siége pendant treize mois; la paix est conclue avec eux, ils renoncent au siége de Paris, 346 et suiv.; liés par le traité de paix, n'abattent point le grand pont; ils tirent leurs barques à terre, les traînent pendant un long espace, et les remettent à flot au-dessus de Paris, 319; viennent à Paris toucher la somme promise par le traité de paix, 320.

Notables (deux assemblées de) convoquées successivement : ce qui en résulte, VI, 331 et 332.

Notaires du Châtelet : leur nombre sous Philippe-le-Bel, II, 399; du 15e siècle, leurs tromperies, III, 264; leur nombre du temps de Louis XII; accroissement de ce nombre dans la suite; causes de cet accroissement, IV, 46; sont accusés de faire de faux contrats sous le règne de Louis XIII, V, 53 et 54.

Nôtre (André Le) : son tombeau, IV, 406.

Notre-Dame, église cathédrale : on y trouve des pierres d'un autel antique dédié à Jupiter, I, 67 et suiv., et 74; les chanoines de cette église obtiennent de Louis VII la faculté de faire plaider leurs serfs à coups de bâton, et d'être admis en témoignage, II, 40; conduite insolente des chanoines de cette église envers Louis VII; affront et menaces qu'ils font à ce roi; lui ferment la porte de l'église; refusent de s'en rapporter à ses paroles, 42 et suiv.; indécences et profanations qui s'y commettent pendant la célébration de la fête des fous, 58 et suiv.; sa reconstruction, sa consécration, sa description, 73 et suiv.; sa façade, 75; zodiaque placé sur une des portes de cette façade; ses clochers, ses cloches, 76 et suiv.; intérieur de cet édifice; sa description; le chœur, le lutrin, le sanctuaire, 78 et suiv.; le vœu de Louis XIII, 80 et suiv.; ses chapelles, 81 et suiv.; chapelle de la Vierge, 82; la nef; statue de saint Christophe, *ib.* et suiv.; statue de Philippe-le-Bel, 83; charpente de cette église, 84; nombre de tables de plomb qui la couvrent; dépendances de cette église, 84 et suiv.; ses droits et usages, 87; aventure épouvantable arrivée dans cette église, 282 et suiv.

Notre-Dame (chapitre de) : sa tyrannie envers les habitants de Châtenai; la reine Blanche s'en indigne et sauve ces malheureux d'une mort certaine, II, 338 et suiv.; s'oppose à ce qu'on détache, pour la conservation d'un pont, des moulins qui y étaient attachés, et suspend l'office divin, 518, la note; propriétaire du pont aux Meuniers ne veut point faire visiter ce pont par les architectes; son refus cause la chute de ce pont, IV, 223 et 224; obstacles qu'il met à la construction du quartier de l'île Saint-Louis, 440; autres obstacles que met le chapitre de Notre-Dame à la construction du pont Rouge, 446.

Notre-Dame (île de) : nom qu'a longtemps porté l'île aujourd'hui nommée de *Saint-Louis*, II, 363 et 436.

— *aux-Bois*, couvent de filles : sa situation; son église; est succursale de la paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin; origine de ce couvent; une partie des religieuses se retirent dans leur ancienne maison; elles reviennent à Paris; font bâtir une nouvelle église; leur suppression, V, 180 et 181.

— *des Anges* : nom donné à l'église de la Visitation de Sainte-Marie; édifice remarquable, IV, 368 et 369.

— *des Bois* : nom d'une ancienne chapelle de l'église Sainte-Opportune, I, 328.

— *de Bonne-Espérance*, église des bénédictines anglaises, IV, 371.

— *de Bonne-Nouvelle*, église paroissiale : son origine, sa destruction, sa reconstruction, III, 571; IV, 483; était église paroissiale d'un village, dit Villeneuve, II, 486; IV, 3 et 409; son état actuel, VIII, 11.

— *des Vierges* ou *des Champs* : son origine; statue de saint Michel, prise pour une statue de Cérès, d'Isis ou de Mercure, I, 197; était un ancien oratoire, placé dans un cimetière; cet oratoire est donné aux religieux de Marmoutier, 386 et 387; cédé aux carmélites, IV, 209 et suiv.

— *des Convalescents* (chapelle de) : où située, IV, 410.

— *des Champs* (faubourg de) : était séparé de celui de Saint-Jacques; ses carrières, devenues la retraite de voleurs, sont fermées par ordre du parlement; les habitants de ce faubourg sont en guerre contre ceux du faubourg Saint-Marcel; moyens employés pour ramener la paix, IV, 8 et suiv.

— *de Piété*, IV, 412.

Notre-Dame de Bon Secours (religieuses de) : leur origine ; aventures galantes dont ce couvent est le théâtre ; sa suppression, V, 189 et suiv.
— *de la Carole*, III, 286, la note.
— *de toutes Grâces* : nom d'une chapelle située à Nigeon, près Chaillot, qui servit aux *Bons-Hommes*, III, 158 et 159.
Notre-Dame de Liesse, couvent de bénédictines : établi avec difficulté ; supprimé ; remplacé par l'hospice de la dame Necker, IV, 392 et 393.
— *de Lorette* : sa *Santa casa*, imitée dans un bâtiment sépulcral du cimetière du Père La Chaise, VII, 237 et 238.
— *de Lorette*, à Paris, VIII, 42.
— *de la Miséricorde*, couvent de religieuses : son origine ; sa suppression, V, 182 et 183.
— *de Panthemont*, abbaye de religieuses, nommée aussi *Verbe incarné* : son origine ; sa destination ; sa nouvelle église ; sa suppression, V, 184.
— *des Prés*, couvent de religieuses : son origine ; est accablé de dettes ; demande une loterie, qui lui est refusée ; supprimé, IV, 374 et 375.
— *de Savonne*, chapelle ; sa situation ; par qui construite, IV, 359.
— *de Sion*, couvent de chanoinesses anglaises régulières : leur établissement à Paris ; maison remarquable qu'elles occupent ; leur suppression, IV, 387.
— *des Victoires* : nom qui fut donné à l'église des augustins déchaussés ; pourquoi, IV, 357 et 358.
— *de la Victoire de Lépante* : couvent de chanoinesses ; est supprimé, IV, 399.
— *des Vertus* ou *Filles de Sainte-Marguerite*, couvent : son origine, sa suppression, V, 184 et 185.
— *des Vertus* : lieu de pèlerinage des Parisiens des deux sexes : désordres qui en résultent, III, 282 et 283 ; V, 89 et suiv.
Noueurs d'aiguillettes : poursuivis par la chambre de l'Arsenal, V, 444.
Nourrices (bureau des) : son origine ; son organisation ; prix distribué aux meilleures nourrices, VI, 396.
— *des enfants trouvés* : dortoir pour les loger ; leur nombre pendant dix ans, VII, 82 et 83 ; nombre des enfants enregistrés et morts, 406.
Nouveaux convertis, communauté de prêtres : leur origine ; époque inconnue de leur suppression, IV, 364.
Nouvelle-France (chaussée de la) : ancien nom de la rue *Sainte-Anne*, V, 210.
Nouvelles-Catholiques, couvent de filles converties ; leur établissement ; leur suppression, IV, 397.
Noviciat des Jésuites : son origine ; les bienfaiteurs de cette maison ; elle est supprimée ; une loge de francs-maçons occupe longtemps une partie des bâtiments ; leur destination actuelle, IV, 336 et 337.
Noyon (évêque de) : est un des amants d'une abbesse très-coquette, V, 447.
Nudipedalia, procession du paganisme, où l'on marchait les pieds nus : les premiers chrétiens les ont tournées en ridicule, et les chrétiens postérieurs les ont imitées, II, 401 et 191 ; IV, 301.
Nully, président, fameux ligueur : s'empare de la bibliothèque du roi ; en enlève quelques parties, V, 299.
Numa Pompilius, était un père carme, II, 257.
Numérotage des rues de Paris : son système nouveau ; désordre de l'ancien ; quelles rues sont numérotées en rouge ; quelles rues le sont en noir, VII, 314 ; vers latins composés à ce sujet, *ib.*, la note.

O.

O (*François d'*), un des mignons de Henri III, et gouverneur de Paris, IV, 41, la note ; entre avec un corps de troupes dans Paris, par la porte Saint-Honoré, 177 ; sa mort ; est remplacé dans le gouvernement de Paris par Henri IV, 285.
— (hôtel d'), où s'établissent les hospitaliers de Saint-Anastase ou de Saint-Gervais. Voy. *Saint-Gervais hôpital.*
Obélisque et ligne méridienne de l'église de Saint-Sulpice, V, 207.
— servant de ligne de mire à l'Observatoire, I, 26.
— de Luxor, VIII, 82.

Observatoire de l'hôtel de Soissons, en forme de colonne : est conservé, III, 410 et IV, 64.
— de l'École-Militaire : instrument qu'il contient, VI, 125.
— *du faubourg Saint-Jacques* : sa construction, V, 280 et 281 ; sa description, 281 et 282 ; plus fastueux qu'utile, *ib.* ; objets qu'il contient, 283 et suiv. ; son bâtiment contigu sert aux principales observations, 284 ; ses accessoires fort embellis correspondent avec le palais de la Chambre des Pairs par une avenue commune ; singularité qui le distingue des autres édifices de Paris, 284 et 285 ; on y établit le bureau des longitudes ; à quelle époque, VII, 114.
Ocquetonville (*Raoul*), gentilhomme normand : à la tête d'une bande de meurtriers, assassine le duc d'Orléans dans la Vieille-rue-du-Temple, III, 217.
Octroi de bienfaisance, établi pour les hôpitaux de Paris ; perçu aux barrières, VII, 4 ; cette perception s'accroît ; ses produits, 135 et 361.
Odelin : directeur des jeux de hasard, VI, 391.
Odéon : nom donné au Théâtre-Français du faubourg Saint-Germain ; à quelle époque, VI, 400 ; est surnommé *Théâtre de l'Impératrice* ; genre de son spectacle ; reçoit le surnom de *Second Théâtre-Français* ; deux fois incendié et rétabli ; sa décoration intérieure ; son luxe déplacé, *ib.* et 401.
Odo Falconarius : fait construire l'église de Saint-Méry ; ses bottes de cuir doré ; son épitaphe, I, 331.
Odo, cousin de Bernard, duc de Septimanie : est exilé par les ducs et évêques qui conspirent contre Louis-le-Débonnaire, I, 336.
Odon, disciple de Remi : enseigne après lui la dialectique à Paris, I, 333.
— fils de *Burchard*, comte de Corbeil, et d'Adélaïde de Crécy : il n'avait rien de l'espèce humaine, II, 49.
Offices ou *Fonctions* à Paris, accroissement de leur nombre depuis Louis XII jusqu'à la fin du règne de Henri III ; causes de cet accroissement, IV, 46 et suiv. ; les rois en créent beaucoup pour les vendre, 47 ; appartenaient, au seizième siècle, au plus offrant, 58.
Official de Paris : ordonne à toutes les collégiales de cette ville, sous peine d'excommunication, de se rendre à l'église de Saint-Barthélemi, III, 31 et 32 ; condamne les compagnons cordonniers, et leur défend les pratiques des initiations, VI, 167.
Officiers du roi saint Louis : accaparent les marchandises et les denrées ; les vendent à des prix excessifs : établissent dans le camp du roi, et près de son pavillon, un lieu de débauche pour en tirer profit ; le roi chasse un grand nombre de ces officiers, II, 318.
— *de la justice*, pour se rembourser du prix de leur office, vendent leur inertie, V, 67.
Ogier (l'abbé), célèbre prédicateur : nommé membre de l'Académie des sciences pour y professer la théologie ; la Sorbonne s'y oppose, V, 291.
Oigni (le baron d') : entretient la baronne de Burmann, VI, 279.
Oiseleurs : à quelle condition ils étaient tenus lors de l'entrée des rois à Paris, III, 250.
Olivet (jardin d') : sur l'emplacement duquel le couvent des bénédictines de Notre-Dame-de-Liesse fut établi, IV, 392 ; VII, 70.
Olivetan, savant hébraïsant : forcé par la persécution de fuir Paris, III, 335.
Olivier, capitaine du quartier du Temple : s'agite pour soulever ses habitants contre Henri IV, IV, 178.
— (*François*) : le parlement refuse de l'écouter parce qu'il se présente avec une barbe longue, IV, 82.
Oliviers : les Gaulois et Parisiens les cultivaient ; précautions qu'ils prennent pour les conserver pendant la saison de l'hiver, I, 135.
Ollier, curé de Saint-Sulpice, V, 467 ; fondateur du séminaire de Saint-Sulpice, 471.
Olonne (le duc d') : un magicien lui fait voir le diable, V, 34, la note.
Olympique (théâtre), VII, 164 ; devient salle de concert, *ib.*
Omer Talon, avocat du roi : ses plaintes contre l'insolence d'un abbé, V, 364 ; remontrances qu'il adresse à Louis XIV contre les princes et seigneurs qui donnent dans leur hôtel asile aux malfaiteurs, 370 ; son tombeau, II, 113.
Ondrieux (le chevalier d') : vole le comte de Bussi-Rabutin, V, 64.
Opéra ou *Académie royale de Musique* : le cardinal Mazarin en est le fondateur et le protecteur, V, 343 et suiv. ; l'abbé Perrin conçoit le projet de donner des opéras français ; suspendu par les troubles de la Fronde, et par la mort de Mazarin, l'Opéra se rétablit

par les soins de l'abbé Perrin, 343 et suiv.: Lulli obtient le privilége qu'avait l'abbé Perrin; articles de ce privilége, 346 et suiv.; son spectacle situé d'abord rue Guénégaud, puis au Palais-Royal, 347; on y établit un bal public; la salle est consumée par les flammes; projets de sa reconstruction, VI 195 et suiv.; on joue l'opéra dans une salle des Tuileries; on en reconstruit le bâtiment, 196; sa description; il est de nouveau incendié; acteurs qui s'y distinguent; commence à être éclairé par des bougies; ce qu'en dit Voltaire, *ib.* et 197; opprime les comédiens italiens, 489; incendié, reconstruit promptement, 493; description de son extérieur, *ib.*; obtient un arrêt du conseil qui lui accorde les priviléges des petits théâtres; dispose de la direction de ceux des Variétés et de l'Ambigu-Comique, 409; ne peut plus faire valoir ses priviléges, 411; son état sous la Convention nationale, VII, 146; sa salle provisoire de la porte Saint-Martin est abandonnée; les acteurs jouent sur le théâtre nouveau de la rue Richelieu; ce théâtre, bâti par la demoiselle Montansier, devient propriété nationale; à quel prix, *ib.*; fatal événement qui cause l'abandon de cette salle; son nouveau théâtre, 147.

Opéra-Comique, VI, 200 et suiv.; son origine; ses succès excitent la jalousie des Comédiens Français; persécution qu'il en éprouve, 200; est réuni aux Italiens, 201.

Openord, architecte qui a contribué à corrompre le goût de l'architecture, V, 489; VI, 183.

Opportune (Sainte-): des reliques extorquées ont occasionné la fondation de cette église; ce qu'elle contenait; sa chapelle *Notre-Dame-des-Bois*, I, 327 et suiv.

Orangerie: maison de ce nom, située dans la rue de Grenelle-Saint-Germain, V, 184.

Oratoire: communauté de prêtres: son origine; son église; sa description, IV, 349 et suiv.; sages règlements de cette communauté; ce qu'en disent l'avocat-général Talon et Bossuet, 350 et suiv.; suppression de l'Oratoire; emploi actuel de son église, 351; VI, 344.

—*de Saint-Martin*: construit avec des branches d'arbres, I, 221.

—situé dans le cimetière de l'abbaye de Saint-Martin: porte le titre de Saint-Paul; est l'origine de l'église paroissiale de ce nom, I, 211.

Oratoires placés au milieu des cimetières: sont l'origine de plusieurs églises à Paris (voyez *Notre-Dame-des-Champs*, *Saint-Lazare*, *Saint-Paul*, *Saint-Magloire*, *Saints-Innocents*, *Saint-Gervais*), I, 197, 212 et suiv.

Ordalies ou *jugements de Dieu*, II, 83.

Ordre municipal établi dans la cité des Parisiens, I, 132 et suiv.

—*du Saint-Esprit*: tient ses assemblées dans les salles du couvent des Augustins, II, 248.

—*de Saint-Michel*: par qui fondé, II, 270.

—*français* à créer pour la décoration des façades de la cour du Louvre, et proposé au concours sans succès, V, 247.

Ordres municipaux outragés et abolis par les Francs, I, 144 et suiv., et 224.

Oreste, évêque de Bazas: est condamné avec plusieurs évêques par le concile de Mâcon, I, 270.

Orfèvres (chapelle et hôpital des), III, 405 et 406.

Orgemont (*Pierre* d'), évêque de Paris; donne à l'église de Saint-Landri quelques reliques de ce Saint, I, 329.

— (*Pierre* d'), chancelier de France: scène dramatique qu'il joue au Palais de Paris pour épouvanter le peuple, III, 213 et suiv.

Orgueil (tour de l'): une des tours du Louvre, III, 91.

Oribase, savant médecin: séjourne avec le césar Julien à Paris, I, 136.

Orient de France (grand-): loge qui usurpe la suprématie sur les autres loges, la garde et la rend légitime; lieux de ses travaux, VI, 180 et suiv.; se réunit à la grande loge, 181.

Oriflamme de saint Denis: son crédit l'emporte sur celui de la chape de saint Martin, I, 215; Louis VII va chercher cet étendard à Saint-Denis, et part pour la croisade, 420 et 421.

Orléans (le duc d'), frère de Charles VI: a un sérail à Orléans, III, 216, la note: ennemi du duc de Bourgogne; partage avec lui l'hostie consacrée; est assassiné par les agents du duc de Bourgogne, 216 et 217.

—(*Gaston* duc d'), frère du roi Louis XIII: sa débauche à Chaillot, V, 48 et suiv.; vient à Paris chez la Neveu, 48; ses folies; ses indécences; peine qu'il inflige à un commissaire de police, 49; sa collection de médailles, de plantes et d'histoire naturelle est donnée à Louis XIV, V, 308; ses médailles et raretés,

[illegible] s'amuse à voler des manteaux sur le [illegible] Neuf, 64 et suiv.; seul soutien de Mazarin; l'abandonne; pourquoi: demande l'expulsion de ce ministre, 115 et suiv.; il demande son entière expulsion de France, 116; fait avertir le coadjuteur de ne point paraître au parlement, 122; va avec le prince de Condé à l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville, 137; envoie sa fille et le duc de Beaufort, pour apaiser la sédition de la place de Grève, 139; est nommé lieutenant-général du royaume, 142; se retire de Paris, *ib.*: pose la première pierre de l'église Saint-Sulpice, 198.

Orléans (duchesse d'): vient à Paris pour calmer le courroux de Charles VI contre les Parisiens, III, 209.

—(*Marie-Élisabeth* d'): donne une couronne de diamants à sainte Geneviève, II, 407.

—(chapelle d'), dans l'église des Célestins: ressemble à un *museum* de sculpture; remplie de monuments funèbres, III, 66.

—(hôtel d'): ci-devant hôtel de Nesle et de Bohème, et depuis hôtel de la Reine et de Soissons, III, 408 et suiv.

—(*Philippe*, duc d'), régent de France: embellissements qu'il a faits au Palais-Royal, IV, 439 et suiv.; ses amours avec ses propres filles, VI, 239 et suiv.; donne des gardes à la duchesse de Berri; pourquoi, 240, la note; est dominé par la duchesse de Chartres pendant quelques mois; son changement en matière de débauche dégoûte cette princesse, 241, la note; ses bonnes qualités; sa belle figure; ce qu'il dit au sujet des confréries de sodomites, 244 et suiv.; corrompu par l'abbé Dubois; ses *roués*, *ib.* et suiv.; comment il se fait nommer régent de France; fait des concessions au parlement pour le payer de sa complaisance; élude le testament de Louis XIV; porte atteinte aux résolutions de ce roi: fait faire un acte législatif à Louis XV, enfant de cinq ans, VI, 1 et suiv.; met les financiers à contribution; adopte le système de banque proposé par Law; donne dans le piége que lui tend le gouvernement anglais, 3 et suiv.; nomme Law directeur de la banque, 5; le nomme contrôleur-général des finances, 6; réprimande le prince de Conti, 7; destitue Law et rit de la peur de ce dernier; rit de l'émeute qui eut lieu dans les cours du Palais-Royal, 8 et suiv.; garde Law dans son palais; le fait secrètement conduire dans une de ses terres; fait tenir un conseil de régence; ce qu'il y expose, 10 et suiv.; avoue dans un conseil de régence qu'il a été obligé de consentir aux énormes dilapidations de Law; déjoue une conspiration tramée contre lui: en punit les auteurs ainsi que la rébellion de quelques nobles bretons; son gouvernement calme, 11 et suiv.; sa mort, 13; ses talents; ses [illegible] qualités, *ib.* et [illegible] avec Louis XV, 22 et [illegible] maître des Templiers, [illegible] et la débauche; [illegible] concierge Ibagnet; ce que celui-ci lui dit, 243; ses passions pour ses propres filles: une d'elles lui résiste, puis cède à ses menaces; 246 et suiv.; motifs de doute sur cette accusation, 247, la note; consent au libertinage de sa fille à condition qu'elle se prêterait au sien; marché qu'il conclut à cet égard; il lui permet de voir le duc de Richelieu, son amant; comment il se prête à cette intrigue; porte qu'il fait ouvrir au Palais-Royal en exécution du marché, 246 et 247; assiste aux *fêtes d'Adam*; se couvre d'un masque dans cette orgie; s'en dégoûte; ce qu'il dit à Dubois au sujet de l'orgie des *flagellants*; paroles remarquables et prophétiques qu'il adresse à Dubois sur les désordres de sa cour, 251 et suiv.; reproches qu'il adresse à cet abbé; se réveille à la nouvelle de l'apparition d'un ouvrage de la dame Tencin, intitulé *Chronique scandaleuse du genre humain*, 252; dès l'âge de treize ans, donne ces preuves de virilité, 253, la note; lieux de ses orgies; se livre au vin, 248; ce qu'il dit dans un de ses états d'ivresse; préfère les femmes qui mangent et boivent bien, *ib.* et suiv.; plaisanterie que dit en sa présence une fille publique, 250; use de beaucoup de douceur et de tolérance envers les protestants; fait cesser la persécution contre eux, 226; établit le bal de l'Opéra, 193; ce qu'il dit au jésuite Lafiteau, qui demandait, pour l'abbé Dubois, la place du premier ministre, 290; paroles et conduite notables de ce prince à l'égard du comte de Horne, 275.

Orléans (le duc d'), ci-devant duc de Chartres: fait construire le cirque du Palais-Royal, VII, 6.

— *Longueville*: tombeaux de cette famille de René d'Orléans, de Louis d'Orléans, de Charles d'Orléans, III, 70 et suiv.

— *Longueville* (*Catherine* d'), fondatrice des

carmélites de Paris, IV, 209 et suiv.; contribue à la fondation des bénédictines de la Ville-l'Évêque, 366 et suiv.; bienfaitrice des carmélites de la rue Chapon, 378.

Orléans (la duchesse d'), épouse du régent: ses pratiques superstitieuses; elle évoque l'âme d'une religieuse pour qu'elle lui découvre des secrets, V, 457.

— (évêque d'): sommes que le roi lui donne pour le mariage de ses nièces, VII, 56, la note. Voyez *Jarente*.

— (*Louis d'*), avocat: engagé dans le parti de la Ligue, IV, 100; publie un libelle contre Henri IV, 172 et 173; son costume militaire à la revue de la Ligue, 152, la note.

Orme-Saint-Gervais: son antiquité; à quoi il servait, III, 105, la note.

Ormesson (chapelle d'): consacrée à la famille de ce nom, III, 150.

— (le sieur d'), contrôleur-général: pose la première pierre du marché Sainte-Catherine, VI, 363.

Oronce Finé: un des premiers professeurs du collége de France, III, 332.

Ornano (*Alphonse*), colonel: consulté par Henri III sur la conduite qu'il doit tenir contre le duc de Guise, arrivé à Paris malgré ses ordres; réponse que lui fait Ornano, IV, 116.

Orphelines du Saint-Enfant-Jésus et de la Mère de pureté, communauté religieuse: son origine; les religieuses sont renvoyées et remplacées par d'autres, VI, 84 et 85.

Orphelins. Voyez *Hospices des Orphelins*.

— (les); meurent de faim dans les rues de Paris; on fonde un hôpital pour les recevoir, II, 447.

— *de Saint-Sulpice*: leur fondation, V, 167 et suiv.

— espèce de mendiants valides, V, 378; leur manière d'exercer leur métier, 379.

— *de la Pitié*: noms qu'ils portent pendant la révolution; sont transférés de l'hôpital de la Pitié dans la maison du faubourg Saint-Antoine, VII, 86 et 87.

Orsai (dame d'): contribue à la fondation du couvent de la Charité de Notre-Dame, IV, 395.

Orte (vicomte d'): sa réponse à Charles IX, qui lui avait envoyé l'ordre de massacrer les huguenots de Bayonne, III, 464, la note.

Osiris: ses prêtres frappaient des figures colossales, III, 307.

Ossat (cardinal d'), ministre du roi à Rome: ses négociations dans l'affaire de Marthe Brossier; finit par déjouer cette intrigue, IV, 294.

Othon II: attaque Paris, brûle le faubourg du nord, frappe d'un coup de lance la porte de la Cité, puis monte sur la cime de Montmartre et chante *Alleluia*: le comte Hugues Capet et le roi Lothaire l'attaquent, le mettent en fuite et s'emparent de ses bagages, I, 320 et 321.

Oubliettes des capucins de la rue Saint-Honoré; leur description, III, 496; un des cachots du Grand-Chatelet, 478; oubliettes de la prison de l'officialité et du For-l'Évêque; Hugues Aubriot, prévôt de Paris, y est enfermé, et en sort; plusieurs prisonniers s'en échappent; en quoi consistaient les oubliettes, 484 et suiv.—de la prison de Saint-Germain-des-Prés, 487. — cachot où, par ordre de Charles, dauphin, fut mis un Parisien appelé Bonvoisin, 47.

Ourcq, rivière: les sieurs Solages et Bossu proposent d'en amener les eaux à Paris: ce projet est rejeté, et, quelque temps après, mis à exécution, VI, 378; on propose de conduire ses eaux à Paris; le projet est arrêté, VII, 190 et 191; nature des eaux de cette rivière, soumise à l'analyse; combien de pouces elle fournit à Paris, 209 et 210; les eaux de cette rivière sont plus pures que celles du canal de ce nom; leur degré de pureté; 212 et 214. Voyez *Canal de l'Ourcq*.

Ourmétiaux (Ile-aux-): nom qu'a porté l'île de Louvier, II, 352.

Ours (rue aux): son ancien nom; image de la Vierge outragée, à ce qu'on dit, par un soldat, III, 284 et 285.

Outils (salle des), au Conservatoire des arts et métiers: ce qu'elle contient, VII, 139.

Outre-grand-Pont, *Outre-Petit-Pont*: quartiers de Paris, II, 458 et 459.

Ovide (saint): origine du culte de ce saint, à Paris: ce culte donne naissance à une foire, IV, 214. Voyez *Foire Saint-Ovide*.

Ozembray (*le sieur Pajot d'*): dépôt de machines qu'il donne à l'Académie des sciences; où ce dépôt était placé; est réuni au Conservatoire des arts et métiers, VII, 138.

P.

Pacellus, le pont ou petit pas Saint-Martin ; sa situation, I, 229.

Pacifique (frère), capucin, vient de Venise à Paris, pour y accroître le nombre des capucins, III, 432.

Pacte de famine, ce que c'était ; le roi en est le chef, VI, 260 ; on en recommande le secret, il est publié, vers à ce sujet, *ib.*

Paganisme, subsiste pendant le christianisme, VI, 461 et suiv. ; on se maintenant, il a dû maintenir ses rites et ses mystères, 465 et suiv.

Pages et laquais, leur turbulence au Palais ; ordonnance à cet égard, III, 243 ; troublent la tranquillité publique ; il leur est défendu de porter des armes, IV, 10 et suiv. ; on fait planter des potences pour les intimider, 11 ; leurs brigandages sous le règne de Henri IV, 256, 274 et suiv. ; pourquoi Molière, Régnard, Dancourt, etc., les ont-ils toujours représentés comme des fripons, des voleurs ? V, 464 ; leur conduite au théâtre de Bourgogne ; sont fouettés par leurs maîtres, IV, 468 ; leurs excès, leurs insolences sous le règne de Louis XIII, V, 5, pillent la maison du marquis d'Ancre ; déterrent son corps et le mettent en lambeaux ; il leur est défendu de s'assembler à la porte Saint-Antoine ; retardent par leur violence l'exécution à mort d'un page ; jouent aux dés dans les salles du Palais ; il leur est défendu de porter pistolets, bâtons ni épées ; s'opposent à l'action de la justice, *ib.* et suiv. ; sauvent du supplice des faux monnayeurs ; battent les commissaires et archers, 6 et suiv. ; il leur est défendu de s'assembler et de se battre, de porter épée, bâton, 7 et suiv., d'entrer dans les salles du Palais, s'opposent à l'action de justice, 8 et 9 ; figurent parmi les brigands qui attaquent les protestants à la porte Saint-Antoine, 12, leurs excès sous Louis XIV égalent ceux qu'ils commettent sous Louis XIII ; assassinent un marchand ; sont condamnés et tirés violemment de prison par ordre de la reine, 365 et suiv. ; tuent le sieur Tilladet, 366 et suiv. ; il leur est défendu sous peine de mort de porter l'épée et autres armes ; 367 ; leurs insolences contre les officiers de la justice, 370 et suiv. ; aident à assassiner un curé et un procureur fiscal, 371 ; nouvelles défenses de porter l'épée, 372 ; assassinent le sieur de Lierville, 373, tous les arrêts du parlement, renouvelés pendant deux siècles contre eux, sont inutiles, leurs insolences au Palais, 365 et suiv., 373 ; se battent avec les clercs du Palais, 373.

Paix fourrée, de peu de durée, III, 428.
— *boiteuse* ou *mal assise*, 429.

Paix (la) ou du pain ! cris des Parisiens, lors de la disette, pendant le siége de Paris ; cris proscrits et renouvelés, IV, 153 ; il est défendu d'en parler sous peine d'être pendu ou jeté dans la Seine, *ib.*
—conclue entre Anne d'Autriche et les princes frondeurs, est peu durable, V, 407.

Palæotherium, animal fossile trouvé dans les carrières des environs de Paris ; ses espèces, I, 39.

Palais archiépiscopal, ou maison de l'église, sa reconstruction ; ses accroissements, II, 85 ; est détruit ; promenade établie sur son emplacement, 85 et 86, la note.
— *Bourbon*, occupé par le conseil des Cinq-Cents, VII, 154 ; son bureau ; le fauteuil du président ; bas-relief de la tribune ; hommage que lui rend l'ambassadeur turc, 155 ; sa façade est reconstruite ; son escalier ; statues qui le décorent, 156 ; devient palais du Corps-Législatif et palais de la Chambre des Députés, *ib.* et 157.
— *cardinal* de Saint-Germain-des-Prés, I, 459.
— *de Justice* (Voyez *Palais de la Cité*). Projet d'agrandissement de ce palais, VIII, 101.
— *de la Cité* : son origine ; il sert à l'ordre municipal, I, 134 ; rebâti par le roi Robert ; miracle que ce roi y opère, 379 ; rois qui ont accru ou réparé ses bâtiments ; sa grande salle, les cuisines de saint Louis ; réparations exécutées sous Philippe-le-Bel, II, 376 et suiv. ; la galerie qui sert de *salle des Pas Perdus* à la cour de cassation est restaurée, 377, la note ; table de marbre ; effigies des rois dans la grande salle, 378 et 379 ; diverses destinations de la table de marbre ; cette salle est incendiée ; sa reconstruction, dimensions de cette salle, 378

et suiv.; son étage inférieur; nouvel incendie au Palais; son ancien état; description de son état présent, 380 et suiv.; sa tour de l'horloge, 384; est la résidence des rois, 376; les différents tribunaux qu'il a renfermés et qu'il renferme, 385 et suiv.; lieu de réunion pour les Parisiens, pendant le siége de Paris, IV, 159; en grande partie détruit, réparé, 438 et suiv.; scènes qui ont lieu dans la grande salle, du temps de la Fronde, V, 120 et suiv., 131 et suiv.; théâtre de désordres et de violences de la part des pages et laquais et des plaideurs, 363 et 374; caractère de ses habitués sous Louis XIV, 480; est assiégé; le sieur d'Agoult commande le siége, VI, 331.

Palais de la Reine ou *pavillon de l'Infante*: fait partie du vieux Louvre, III, 369.

— *des archives*, projeté, VII, 187.

— *des Beaux-Arts*: destiné à l'Institut de France; sa bibliothèque, V, 232 et suiv.

— *des Thermes*. Voyez *Thermes*.

— *doré de Germain*, surnom de l'église de *Saint-Vincent et de Sainte-Croix*, ou *Saint-Germain-des-Prés*, I, 177.

— *du conseil des Cinq-Cents*, ou *du Corps-Législatif*, VII, 133.

— *du roi de Rome*, VII, 187.

— *Royal*: ses deux bassins antiques, alimentés par un aqueduc venu de Chaillot, I, 83 et suiv.; bâti par le cardinal de Richelieu; emplacements sur lesquels on a élevé ce palais; son premier nom, IV, 334, 436 et suiv.; cédé au duc d'Orléans; ses galeries, 458; ses salles de spectacles, 439 et suiv.; une d'elles est deux fois la proie des flammes, 489; habité par la régente Anne d'Autriche, V, 96; le coadjuteur *de Retz* s'y rend; ce qu'il dit à la régente, 97; le parlement s'y rend; son motif, 100; en part et y revient; y tient une séance; on parle de brûler ce palais, *ib.* et suiv.; ses galeries, son jardin; leur construction; changements qu'ils éprouvent; état de l'ancien jardin, VII, 4 et suiv.; il est détruit; clameurs que cause cette destruction; les bâtiments sont construits sans goût; le quartier du Palais-Royal s'embellit; des rues sont ouvertes, 5 et suiv.; son cirque est construit, 6; est ruiné par un incendie, 7.

— *Royal* (place du): son château d'eau, IV, 460; VII, 201.

Palatinat: brûlé, dévasté sans utilité, sans obstacle, par ordre de Louvois, V, 484.

Palée (*Jean*): un des fondateurs de l'hôpital de la Trinité, II, 124 et suiv.

Palissy (*Bernard*), potier de terre: ses talents, son génie, son courage, IV, 23; réponse qu'il fait à Henri III, *ib.*, la note.

Palladius, évêque de Saintes: est traité de parjure, de traître, de fourbe, par le roi Gontchramn, qui sort de l'église pour ne pas entendre le sermon de cet évêque, I, 270; est condamné au concile de Mâcon, *ib.*

Pan, divinité dont le culte est originaire d'Égypte: les assemblées du sabbat étaient présidées par un prêtre de Pan; ce prêtre a servi aux artistes de modèle pour représenter le diable; Pan avait les formes du bouc, VI, 164 et 165.

Panigrole, assiste à la revue des forces de la Ligue, IV, 151; célèbre, dans un sermon, la levée du siége de Paris, 163.

Pannetier (grand): origine de cette fonction, I, 150, la note.

Panoramas, spectacle, VII, 259; où le premier fut établi, IV, 218.

— *dramatique*, théâtre, VII, 260.

Pantalon, acteur du théâtre du Marais: le marquis de la Vieuville imite le jeu de ce comédien qui garde sa gravité en lui demandant sa signature, IV, 471 et 472.

Panthéon ou *nouvelle église de Sainte-Geneviève*: son commencement, ses fondations, VI, 86 et suiv.; description de son plan, 88; de sa façade, *ib.* et suiv.; changement de cette façade; son inscription dédicatoire; bas-relief du fronton, 90 et suiv.; son porche, ses statues, ses bas-reliefs, 92 et suiv.; intérieur de l'édifice, des quatre nefs, 95 et suiv.; changements qu'on fait éprouver aux bas-reliefs, 96 et suiv.; l'intérieur de son dôme, 100; ses trois coupoles, 101 et suiv.; l'extérieur du dôme, 103 et suiv.; changements résultant de la nouvelle destination de cet édifice; sa lanterne rétablie, 103 et suiv.; ses constructions souterraines, 105; tombeaux qui s'y trouvent, *ib.* et suiv.; le Panthéon est rendu au culte, 106; temps employé à cette construction; somme qu'elle a coûtée; inscription de la façade enlevée; bas-relief du fronton détruit, 107 et 108; depuis 1830, le Panthéon est de nouveau consacré aux grands hommes; inscription de la façade rétablie, 108, les notes; nouveau fronton, VIII, 21.

Panthéon (théâtre du), situé dans l'ancienne église de Saint-Benoît, I, 496.

— ce nom est donné au Wauxhall d'hiver de la rue de Chartres, VI, 415.

Pantins (mode des) : ce que c'était ; tous les habitants de Paris en portaient et les faisaient mouvoir ; vers à ce sujet, VI, 318.

Pape : pris pour juge par des Français, dans une contestation d'intérêt privé, II, 133 ; en opposition avec la morale universelle et évangélique, 447 ; ses préparatifs contre les protestants de France ; y envoie des jésuites et des capucins, III, 429 ; prodigue d'indulgences, IV, 142 ; autorise le protestant Sully, ministre de Henri IV, à posséder des abbayes et bénéfices ecclésiastiques, 298 ; se concerte avec les princes de la maison de Lorraine, pour tromper le roi d'Espagne, III, 436 ; représenté lardé de douze jésuites, VI, 46 ; dans la crainte que sa conduite ne soit comparée aux principes de l'Évangile, prohibe la traduction de l'Évangile en langue vulgaire, III, 347 ; le premier dignitaire de la Sainte-Chapelle a la qualité de prélat et de pape, II, 252.

Papelards : nom qu'au treizième siècle on donnait aux prétendus moines hypocrites, II, 334 et suiv.; III, 228 et 265.

— (la motte aux), aujourd'hui représentée par le quai Conti, VII, 189.

Papire Masson ; sa sépulture, II, 357.

Papistes : il est défendu aux protestants de traiter les catholiques de *papistes* et aux catholiques de traiter les protestants de *huguenots* ; le parlement s'oppose à cette défense, III, 302.

Papolus, évêque de Langres : est souillé de crimes ; pendant la nuit un prétendu revenant le tue à coups de bâton, I, 273.

Paraclet, monastère fondé par Abeilard : Héloïse, son amante, en est la première abbesse, I, 302 et 303.

Paradis : nom d'une prison du Grand-Châtelet, III, 478.

— (*Paul*), professeur au collége de France : mandé au parlement ; pourquoi, III, 227.

Parasols (bureaux de), VI, 289.

Paratonnerres : par qui introduits à Paris, et sujet d'un procès où plaide un homme devenu fameux, VII, 42.

Parc-aux-cerfs : nom d'un quartier de Versailles où se trouvait la maison de l'Ermitage, que la marquise de Pompadour donna à Louis XV ; pourquoi, VI, 260 et suiv.; Lebel est pourvoyeur de cette maison ; la dame Bertrand la gouverne en qualité de locataire, *ib.* ; cette maison est destinée à renfermer les petites-filles que Louis XV enlevait à leurs mères ; elle ne contenait d'abord qu'une ou deux filles ; reste vacante pendant six mois, est très-peuplée après la mort de la marquise de Pompadour, 261 et suiv.

Parcieux (le sieur des). Voyez *Desparcieux*.

Pardaillan (le baron de) : égorgé pendant la Saint-Barthélemi, III, 452.

Paré (*Ambroise*), habile chirurgien : panse la blessure de l'amiral Coligni, III, 441 ; demande à un gentilhomme, pendant qu'on assaillait le logis de Coligni, la cause du tumulte ; ce qui lui fut répondu, 447 ; sauvé des massacres par Charles IX ; pourquoi, 451 ; fit faire de grands progrès à l'art chirurgical, IV, 22 ; son portrait aux écoles de médecine, VI, 336.

Parfait (*Nicolas*), abbé de Basonville, chanoine de Notre-Dame : fondateur de l'hospice des cordeliers de la Terre-Sainte, V, 170.

Paris souterrain, VII, 222.

Pâris (*François*), diacre : livré à la pénitence et au soulagement des pauvres ; son humilité ; sa tombe est vénérée comme celle d'un saint ; on y vient prier, VI, 24 et suiv.; son culte est prohibé par l'archevêque de Paris, 38.

Pariset, ménétrier du roi : membre de la confrérie des ménétriers, à Paris, II, 436.

— docteur en médecine ; ce qu'il dit du régime de Bicêtre, VII, 271 et suiv.

Parisiennes : leurs luxe et débauches ; se fardent le visage, portent des perruques au quinzième siècle, ont la gorge très-découverte, portent des robes à la grand-gore, des ceintures dorées et des chapelets ; vont au bal et à l'église pour y parler de galanterie ; ont leurs agents de prostitution, et leurs ribauds, III, 297 et suiv.; le nombre des Parisiennes débauchées surpasse celui des femmes honnêtes, 298 et suiv.; leurs lieux de réunion ; y parlent beaucoup ; sont plus grandes parleuses qu'aucunes autres femmes de l'Europe, 300 ; leur libertinage, couvert sous le prétexte de la religion, 289 et suiv.; donnent des rendez-vous ; font va-

loir et vendent leurs faveurs dans les églises de Paris, 255 et suiv.; du temps de Louis XIV, commandent à leurs maris, et n'obéissent à personne; mangent beaucoup; aiment les personnes gaies; leur manière de se vêtir; portent un masque de velours à l'église et au bal, V, 475 et suiv.; sont galantes; commandent en reines à leurs maris; n'allaitent point leurs enfants, 476; portent un petit miroir à la main, 479.

Parisii : conjectures sur l'étymologie de ce nom, I, 53 et suiv.

Parisot, directeur du théâtre des élèves de l'Opéra : accablé de dettes, est forcé de fermer ce théâtre, VI, 411.

Parlement de Paris : son origine; état de la justice dans les premiers temps de la monarchie, II, 370 et suiv.; époque où le conseil du roi a reçu le nom de *parlement*; ou ce parlement reçut une organisation; 372; ne tient que deux sessions par an, *ib.*; époque de sa permanence, 373; sa grande chambre; sa chambre de Tournelle; ses attributions, 373 et suiv.; changement résultant de la vénalité des charges du parlement, 374 et suiv.; moyens employés par les rois lorsque le parlement refusait d'enregistrer leurs édits, *ib.* et 375; moyens employés par les membres du parlement pour se faire payer leurs gages; reproches qu'adresse à ses membres le chancelier de l'Hôpital, 375; courageuse résistance du parlement; il est supprimé par le chancelier Maupeou, *ib.* et 376; siége dans le palais des rois, 376; sa suppression en 1771 par le chancelier Maupeou, cause dans le public une vive sensation; sa suppression en 1790 par l'Assemblée constituante n'en produit aucune; cause de cette différence, *ib.*; a quelquefois tenu ses séances dans le couvent des Grands-Augustins, 248; défend d'imprimer la traduction des *Heures de Notre-Dame*, 257, la note; le nombre de ses membres est considérablement réduit par les états-généraux de 1357, III, 6; un débordement de la Seine ayant endommagé ou détruit les ponts, cette cour est obligée de tenir ses séances à Sainte-Geneviève, 113; se concerte avec l'évêque de Paris pour extirper la maladie vénérienne, 145; service qu'il rend aux habitants du pont Notre-Dame, 153; sévit contre le prévôt des marchands et les échevins; pourquoi, 154; tolère, approuve ou condamne les pièces de théâtre des clercs de la Basoche, 172 et suiv.; établit la censure de ces pièces; seconde les plans de la cour de Rome et du chancelier Duprat contre les luthériens, 317 et suiv.; fait brûler vifs plusieurs luthériens, 323 et suiv.; fait couper la langue aux condamnés avant d'être exécutés, 325; fait arrêter plusieurs littérateurs parce qu'ils ont fait gras un jour de carême, 326; mande le recteur de l'Université; ordonne l'arrestation de Calvin, 327; mande les professeurs du collége de France suspects d'hérésie; fait emprisonner le poète Nicolas Bourbon, *ib.* et 328; assiste à une belle procession, puis est mandé à l'évêché par François I[er]; ce que ce roi dit à ses membres, 320 et suiv.; une chambre ardente est formée dans son sein, 333 et suiv. (Voyez *Chambre ardente*); proscrit plusieurs livres, 336 et suiv.; on se plaint de sa froideur à punir des hérétiques, 345; est prêt à immoler cinq de ses membres; quatre se rétractent; le cinquième est sacrifié, 346; s'oppose à l'établissement de la juridiction des juges et consuls; mérite des remontrances pour celles qu'il adresse au roi, 417 et 418; fait le procès à l'amiral de Coligni mort; le condamne au dernier supplice, ainsi que plusieurs protestants échappés aux massacres; fait pendre le mannequin de l'amiral Coligni, 465; condamne ceux qui jouent à la paume, 475; défend qu'il soit établi de nouveaux jeux de paume à Paris et dans ses faubourgs, 476; ordonne qu'il sera placé des lits dans les chambres des infirmeries, 482; prend des mesures pour que les prisonniers ne restent pas plusieurs années en prison, 490; s'oppose à ce que les acteurs du théâtre de la Passion jouent le mystère de l'Ancien Testament; fait un règlement pour ce théâtre; arrêt qu'il rend pour autoriser la représentation d'un mystère, 503 et suiv.; fait défense aux acteurs de jouer des mystères; quel genre de pièces il permet aux comédiens de jouer, 504 et suiv.; autorise les comédiens de l'hôtel de Bourgogne à continuer la représentation de *Huon de Bordeaux* que le prévôt de Paris avait interrompue, 505; fixe l'heure à laquelle leur théâtre doit s'ouvrir, 507; on lui reproche d'avoir promptement enregistré des lettres du roi en faveur de ces comédiens, tandis qu'il mettait beaucoup plus de lenteur à enregistrer des lettres plus impor-

[illegible]tes, 508 et 509; s'oppose à l'établissement des comédiens italiens; est forcé par lettres de jussion d'enregistrer des lettres en faveur d'une autre troupe d'Italiens, 509; [illegible] exerçait la haute police, IV, 8; ordonne qu'il sera établi un guet dans le faubourg Saint-Jacques; que l'entrée des carrières de Notre-Dame-des-Champs, qui servaient d'asile aux voleurs, sera fermée, 8 et 9; défend les rassemblements, et fait planter quatre potences; pourquoi, 10; son arrêt contre les clercs, les valets de boutiques, les pages et les laquais, *ib.*; défend aux clercs, pages et laquais, *etc.*, de fronder devant les augustins; ordonne de faire planter deux potences dans la cour du Palais pour contenir les pages et les laquais; prend de pareilles mesures contre les écoliers, toutes également impuissantes, *ib.* et 11; interroge le recteur de l'Université et les principaux des collèges, 12; ses arrêts sont méprisés, 13; ne veut pas souffrir de longues barbes; ses membres gardent leurs mentons rasés; rend un arrêt contre ceux qui portent des barbes longues; refuse d'écouter les avocats qui n'ont pas leur menton rasé; condamne un religieux bénédictin à longue barbe à avoir le menton rasé, 84 et suiv.; se rend à Chartres pour prier Henri III de retourner à Paris, 123; sommée par Bussi le Clerc de le suivre à l'Hôtel-de-Ville, cette cour obéit à cette sommation; généreux dévouement de quelques membres, 135 et suiv.; défend, sous peine de mort, de parler de paix ou de trêve avec Henri IV, 155; pour faire preuve de zèle envers Henri IV, commet des iniquités, 189; fait raser la maison de Chastel et élever une pyramide chargée d'inscriptions, *ib.* et suiv.; s'oppose à l'enregistrement des lettres de noblesse données à Fouquet de La Varenne, 201, la note; son arrêt contre les duellistes, 273; condamne à la prison Marthe Brossier, démoniaque, 290 et suiv.; la renvoie dans son pays, 292 et 293; à ce sujet, réprimande des prêtres et moines; condamne la déclaration des capucins, 292; ses poursuites contre l'évêque de Clermont et l'abbé de La Rochefoucauld, son frère; fait saisir leur temporel, 293 et suiv.; tient ses séances aux Augustins; pourquoi; d'après une demande menaçante, accorde la régence à Marie de Médicis, etc., 344 et suiv.; questions absurdes qu'il fait à l'épouse de Concini, laquelle il condamne à mort, 321; discours ridicule du premier président de cette cour; compare les rois à Dieu; dit qu'ils sont inspirés, 331 et suiv.; craint les résultats du grand nombre de couvents établis à Paris, sous Louis XIII; les Jacobins du faubourg Saint-Germain sont établis sans son autorisation, 345 et suiv.; s'oppose en quelque sorte à l'établissement de l'Académie Française, et limite ses attributions, 434; ses arrêts contre les voleurs, les vagabonds, les meurtriers, les pages et les laquais sont toujours sans effet, V, 4 et suiv.; rend un arrêt pour informer contre ceux qui ont attaqué les protestants à leur retour de Charenton, 13 et 14; fait des remontrances au roi sur la chambre de l'Arsenal; comment elles sont accueillies par Louis XIII, 17; réponse du parlement au garde des sceaux et au roi; réplique du roi, *ib.* et suiv.; fait des remontrances contre les édits bursaux, proposés par Mazarin; la régente refuse de les entendre; le parlement déclare qu'il ne vérifiera plus aucun édit contre le peuple; est divisé en trois partis, les *frondeurs*, les *mazarins*, les *mitigés*; deux de ces arrêts établissent l'union entre tous les parlements et cours souveraines, 93 et suiv.; va en corps au Palais-Royal, prie la régente de faire mettre en liberté les conseillers arrêtés; la régente s'y refuse; quitte le Palais-Royal pour retourner au Palais de Justice; arrêté à la Croix du Trahoir; scène qui s'y passe; revient au Palais-Royal; y tient séance; il est décidé que les prisonniers seront mis en liberté, 100 et suiv.; le parlement, fortifié par ses succès, le fut encore par l'assentiment de plusieurs princes et seigneurs, 103; engage la régente à revenir à Paris, 104; le parlement et la cour, les frondeurs et les mazarins, sont dupés les uns par les autres; Mazarin ordonne que le parlement sera transféré à Montargis, *ib.* et suiv.; le parlement envoie une députation pour faire des remontrances à Saint-Germain-en-Laye; de quelle manière elle est accueillie; arrêt du parlement qui devient le signal de la guerre; il chasse Mazarin de la cour et du royaume; ordonne une levée de troupes; se dispose à soutenir la guerre, 105 et suiv.; il tolère les libelles contre Mazarin; punit ceux qui écrivent contre la régente; exemple de cette punition, 107; son assistance est invoquée par

les princes prisonniers, 114 ; les jeunes conseillers de cette cour sont les premiers à demander l'expulsion de Mazarin, 115; réuni au duc d'Orléans, il demande l'expulsion de Mazarin, *ib.*; ordonne cette expulsion, ainsi que celle des parents et domestiques du cardinal, 116; les conseillers sont armés de poignards; scènes qui se passent dans la grande salle, 119 et suiv.; rend des arrêts contre le prince de Condé et contre Mazarin; ordonne la vente des meubles de ce dernier, et met sa tête à prix, 125; il demande l'éloignement de Mazarin rentré en France, 126; on parle d'assommer les membres du parlement que l'on croit attachés à Mazarin; plusieurs membres sont attaqués, 131 et 132; plusieurs sont massacrés pendant le tumulte de la place de Grève, 139; députe auprès du roi, pour lui demander l'éloignement de Mazarin; réponse du roi, 141; parlement établi à Pontoise; de qui composé; en guerre avec celui de Paris, 142; Louis XIV va au parlement avec un fouet, pour y faire enregistrer des édits bursaux, 149; supprime plusieurs maisons religieuses dont l'existence est illégale; 196 et suiv.; ses arrêts en matière de police sont presque toujours sans exécution; moyen qu'il emploie pour diminuer le grand nombre des mendiants à Paris, 214 et suiv.; oblige les seigneurs hauts justiciers de Paris à payer une somme annuelle pour les enfants trouvés, 218; mandé auprès de la reine Anne d'Autriche, qui s'accuse d'un attentat contre la justice; ce que les gens du roi de cette cour remontrent à cette reine, 364; ce qu'il ordonne contre les pages et laquais, 365 et suiv.; mande le Châtelet à sa barre, et lui reproche sa négligence à punir les voleurs et les assassins, 367 et suiv.; cause de l'inexécution continuelle de ses arrêts, *ib.*; ordonne qu'il sera fait des perquisitions dans les hôtels des princes et seigneurs, asiles des voleurs et assassins, 370 et suiv.; défend de nouveau aux pages et laquais de porter des armes, 387 et suiv.; croit au pouvoir de la magie, sous Louis XIV, et punit ce crime imaginaire comme un crime réel, 444; l'ordonnance de 1682 changea ses opinions à cet égard, 445; obtient du duc d'Orléans, pour prix de sa complaisance pour ce prince, la restitution du droit de faire des remontrances, droit dont Louis XIV l'avait dépouillé, VI, 2; plaisanterie de quelques membres du parlement sur ce que le carrosse de Law avait été brisé par le peuple, 10; supprimé par Louis XV, et remplacé par des conseils supérieurs, méprisés par le public, 21 et suiv.; prend cause pour ceux à qui les prêtres de Paris refusent les sacrements, 58 et suiv.; arrêt qu'il rend à ce sujet; Louis XV qualifie les membres du parlement de *grandes robes*; quelques-uns de ses membres sont corrompus par ce roi, qui traite le parlement d'*assemblée de républicains*, 59 et suiv., refuse d'enregistrer des lettres du roi, 60; est exilé, et rappelé; poursuit les prêtres turbulents, le clergé de Saint-Etienne-du-Mont et celui de Sainte-Marguerite, *ib.* et suiv.; supprime une bulle du pape au sujet des billets de confession, 63; le roi craint moins d'offenser le parlement que les jésuites, 64; ses membres sont accusés d'être les instigateurs et complices de Damiens; les jésuites engagent ce criminel à accuser des membres du parlement; sont accusés de cet attentat par l'archevêque de Paris, 70 et suiv.; on ne fait aucune poursuite contre le parlement; a toujours été le défenseur de l'autorité et de la personne des rois, 71; n'a rien à gagner, a beaucoup à perdre de la mort de Louis XV, 74; décrète de prise de corps le curé de Saint-Nicolas-des-Champs, 75 et 76, la note; enjoint aux jésuites de déposer au greffe les constitutions de leur société, 76 et suiv.; ordonne que les livres approuvés par elle soient lacérés et brûlés, *ib.* et suiv.; dissout la société des jésuites, 80; supprime une bulle du pape qui ordonne le rétablissement des jésuites, 81; s'oppose à la construction de la Gare, 220; détruit par Maupeou, 223; qui lui substitue des conseils supérieurs, composés de ses créatures; rétabli sous le règne de Louis XVI, *ib.* et 330; fait brûler les livres des philosophes, 314; en opposition avec la cour, 325; les ministres lui déclarent la guerre; pourquoi; le public prend part à la querelle; ce qu'il en résulte, 330 et suiv.; son arrêt sévère contre les maisons de jeu, VI, 392; la cour de Louis XVI lui fait la guerre; le palais de Justice est assiégé par le sieur d'Agoût, VII, 80.

Parme (le duc de): marche au secours de Paris; oblige, par son approche, Henri IV à lever le siége de cette ville, IV, 104 et suiv.; reste dans ses retranchements, *ib.*

Parmentier : préside les écoles de la boulangerie, VI, 360.

Parny : son tombeau, VII, 259.

Paroisses de Paris : leur nombre sous le règne de Philippe-le-Bel ; force et contribution de chacune ; imposition extraordinaire à laquelle chaque paroisse est assujettie, II, 22 et suiv. ; leur nombre au commencement de la révolution ; paroisses et succursales établies sous Napoléon, VII, 328 et suiv.

Parti de Coblentz. Voy. *Coblentz*.

— *de l'etranger* : répand la division parmi les patriotes de Paris, VI, 343 et suiv. ; Robespierre, séduit par ce parti, met la division parmi les patriotes, 348 et suiv. ; motifs de cette division, 349.

Parvi (*Guillaume*), confesseur de François Ier : fait adopter à ce roi un livre de prières en langue française, III, 326.

Parviponlains : nom d une secte philosophique, I, 453.

Pascal II, pape : confirme les chanoines de Notre-Dame de Paris dans l'inique coutume des combats judiciaires, II, 48.

Pascal (*Blaise*) : son monument sépulcral à Saint-Étienne-du-Mont, II, 409.

— (*Arménien*) : établit le premier café à Paris, V, 353.

Pasquier : lit au parlement un extrait de notes recueillies contre Damiens, par le prince de Croï, VI, 68.

Passerat : son tombeau dans l'église des Jacobins de la rue Saint-Jacques ; ses ouvrages ; époque de sa mort, II, 206.

Passés : dénomination des compagnons du devoir, VI, 166.

Passy : nature de son sol, I, 57.

Pastoret : auteur de l'inscription dédicatoire du Panthéon, VI, 90 ; les caractères en bronze en sont arrachés, 408.

Pastoureaux : se rassemblent au nombre de cent mille ; pourquoi ; sont excommuniés, II, 294.

Pâté, île de maisons située en face du théâtre des Italiens, VI, 403.

Patenôtres du connétable de Montmorenci : il était cruel lorsqu'il les récitait, IV, 43, la note.

Patère d'or, représentant Bacchus et Hercule, V, 316.

Pathologie (cabinet de) : établi dans les catacombes de Paris ; par qui, VII, 289.

Patilius, fils de *Partichus* : son tombeau, I, 91 et 92.

Patriarche (maison du) : les protestants y établissent leur temple ; événement funeste qui s'y passe, III, 393 et suiv. ; il est dévasté et brûlé par la populace, 395.

Patriotes, parti opposé à celui des aristocrates : ce qu'ils disent de la proclamation contre l'émigration, VI, 336 ; les patriotes parisiens sont de bonne foi ; sont poussés en différents sens, 343 et suiv. ; les patriotes étaient d'accord après la declaration de guerre ; le parti de Coblentz les divise, 347 ; sont divisés par Robespierre, 348.

Patris (*Raoul*), chevalier : banni de France, II, 429, la note.

Patru (*Olivier*) : son tombeau ; ce qu'il répondit à Bossuet, I, 427.

Paul (hôtel de *Saint-*) : son origine, sa description, se compose de plusieurs hôtels ; qualifié par Charles V de *l'hostel solemnelle des grands esbattemens* ; n'est point acheté aux frais du roi, quoiqu'il le déclare dans une ordonnance, III, 74 et suiv. ; les portes en sont brisées par le parti des Bourguignons, qui oblige le roi à se mettre à la tête de leur troupe, 221 ; fait partie du domaine de la couronne, 74 et 75.

Paul (*Saint-*), église paroissiale : son origine ; est réunie à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, I, 211 ; agrandie et réparée par Charles V ; sa description ; ses monuments ; sa démolition, III, 80 et suiv.

— saint : jugement qu'en porte le jésuite Letellier, V, 458.

— *V*, pape : son épée conservée au garde-meuble, VI, 139.

— (*Vincent de*) : sa statue à Paris, IV, 347 ; fondateur des prêtres de la mission, 355.

Paulin, évêque d'Aquilée : écrit à Charlemagne pour se plaindre de la conduite des évêques, I, 383.

Paulus, évêque de Paris, I, 172.

Pauvres matriculaires de l'église de Paris. Voyez *Matriculaires*.

— *femmes veuves* (hôpital des) : sa fondation, III, 123.

— (bureau des) : époque de son établissement ; sa destination ; autorité de ses membres ; par quelle administration il a été remplacé, III, 363 et 364.

— de la Paroisse de Saint-Leu : leur action remarquable envers leur bienfaitrice Marie Deslandes, épouse du président Chrétien de Lamoignon, II, 223.

— (les) : occupés à démolir une halle, se

soulèvent faute de pain, I, 29, la note; leur nombre à Paris sous le règne de Henri II, IV, 18; pendant que Paris est assiégé par Henri IV, sont alimentés par divers moyens, 150, 155 et suiv; en sortent au nombre de quatre mille; mais Henri IV n'ayant autorisé que la sortie de trois mille, le surplus est forcé de rentrer dans Paris, 158: sortent de Paris pour aller dans les champs couper des épis de blé; ce qui leur arrive, 159; mangent du pain d'ardoise, des os de mort broyés, *ib.*; leur condition dans le temps de la Ligue, et sous le règne de Henri IV, 260 et suiv.; leur nombre à Paris sous Henri IV, *ib*; nombre de pauvres morts pendant un mois à l'Hôtel-Dieu, 261; leur grand nombre à Paris pendant la régence de Marie de Médicis; remède qu'on emploie pour diminuer ce nombre, 412; pendant la guerre civile des princes et de Mazarin, V, 144 et suiv.; demandent l'aumône l'épée au côté; abondent à Paris, 210; sous Louis XIV, tourmentent ceux qui sont dans les églises, 471 et 482; leur nombre à Paris sous Louis XV, VI, 238; ceux de la paroisse de Sainte-Marguerite; le curé de cette paroisse retient la somme de cent trente mille livres qui leur était destinée, 63; leur nombre à Paris en 1804; quels arrondissements de cette ville en fournissent le plus et le moins; quelles professions et quels départements en fournissent le plus, VII, 102 et suiv.; nombre de pauvres pendant chaque année, dans l'espace de dix ans, 103 et suiv.; leur nombre s'accroît à mesure que le gouvernement s'éloigne du régime de la liberté, 104; leur nombre actuel; rapport de la population indigente à la population générale de Paris, 104 et 105, la note.

Pauvres (bons), V, 382; VII, 93.

Pavanes (*Jacques*), dit Jacobé: première victime condamnée au feu à Paris à cause de son attachement au luthéranisme, III, 524.

Pavillon d'Adam: nom d'une maison occupée par les filles de la Trinité et par celles de Sainte-Marthe, VI, 83.

— *de Castres* de la place royale: est brûlé; par qui, V, 466.

— *des Tuileries*: occupé par Lebel, où il enfermait les jeunes filles enlevées à leurs mères ou à leurs bonnes, pour les livrer à Louis XV, VI, 261.

— *de l'Infante*, ou *palais de la Reine* au Louvre, III, 369.

Pavillon de Flore, auquel aboutit la galerie du Louvre IV, 226; époque de sa construction, 227.

Pavois: on élève Chlodovech sur un pavois, en le proclamant roi de Cologne, I, 238.

Pawlet (le chevalier): établit l'école des orphelins militaires, VI, 337 et 338.

Payen (*Adam*) et *Gui Lombard*: possédaient l'église de Notre-Dame-des-Champs; ils la cèdent aux moines de Marmoutier, I, 387.

Payen et son épouse *Hodierne*: jouissent de l'église de Montmartre, et la cèdent aux religieux de Saint-Martin-des-Champs, I, 407.

Pech, partisan du prince de Condé: veut poignarder le coadjuteur, V, 221 et suiv.

Pecquet, un des premiers membres de l'Académie des sciences, V, 294.

Peigner (la femme): est mise à la Bastille, pourquoi, VI, 20, la note.

Pierese, savant antiquaire, II, 234.

Pélagie (*Sainte-*) communauté religieuse: son origine; changements qu'elle éprouve, V, 188 et suiv.

Pelain (la): éprouve la prodigalité du prince de Conti, VI, 277.

Pélerin (le sieur): sa collection de médailles est réunie à celle du roi, V, 314.

Pèlerins: pillés, arrêtés, emprisonnés, torturés et rançonnés par les seigneurs français, II, 8; en allant à Saint-Jacques, sont logés dans un hôpital de Paris, 424; procession ridicule que célébraient à Paris les pèlerins de Saint-Jacques, 427 et suiv.

Pèlerinage à Jérusalem, promis et non exécuté, I, 208.

Pèlerinages faits par des femmes, nu-pieds et en chemise, II, 123; ordonnés comme punition juridique, III, 252; des femmes de Paris, *ib.* et suiv.; des Parisiens et des Parisiennes, sont des occasions de libertinage, V, 59 et suiv.

Pelet (*Louis-Hercule-Raymond*), jeune écolier: invoqué comme un saint, II, 114.

Pélisson, chef de l'administration de la caisse des *économats* destinée à la conversion des protestants: son éloquence dorée; sa gestion est peu fidèle, V, 397 et suiv.

Pelisson: vêtement en usage au 14e siècle, III, 52.

Pelletier (*Julien*), sous-maître au collége de Navarre: fustige si cruellement un écolier, que son corps fait horreur à voir; Pelletier est condamné, par le parlement, à l'amende et à la prison, II, 369.

Pelletier (*Hector le*), prêtre : tue une fille de six ans, IV, 76.

— (*Jean*), curé de Saint-Jacques-de-la-Boucherie : engagé dans le parti de la Ligue, IV, 98 et 162 ; après avoir blâmé Henri IV, vante la clémence de ce roi, 180.

Pellicier (*Guillaume*), ambassadeur à Venise : y achète plusieurs livres pour la bibliothèque de François Ier, V, 297.

Pelvé, cardinal : chargé d'écrire au cardinal de Lorraine les succès de la conspiration ; sa correspondance est interceptée : ce qui en résulte, III, 434.

Pénitences indécentes, II, 31.

Pénitents (confrérie de) : établie par Henri III, qui en prend l'habit et assiste à la procession de ses confrères ; déclamation d'un prédicateur à ce sujet, IV, 35 et suiv. ; 97, la note.

Pepin-le-Bref, maire du palais : fait condamner Childéric III, roi des Francs, à être enfermé dans un monastère, et se fait proclamer roi, I, 144 et 306.

— *de Héristel*, duc d'Austrasie : usurpe dans cette région l'autorité souveraine, I, 306.

— *le-Bossu*, fils de Charlemagne : conspire contre son père, I, 388.

— fils de Louis-le-Débonnaire : conspire contre son père, I, 337.

Pères de la Foi : un des noms sous lesquels les jésuites se sont cachés et sont parvenus à s'introduire en France, VI, 82.

Pernelle, femme de Nicolas Flamel. Voyez *Flamel*.

Perrault (*Claude*) : fournit ses dessins du Louvre, auxquels concourt son frère Charles ; Colbert en est charmé, V, 238 et suiv. ; ses dessins sont mis sous les yeux du roi qui n'en dit rien ; Charles Perrault porte, de la part du ministre, trois mille louis d'or au cavalier Bernin, 241 ; ses dessins du Louvre sont préférés à ceux des autres architectes, 242 ; est un des premiers membres de l'Académie des sciences, 291.

— (*Charles*) : un des premiers membres de la petite académie des Inscriptions, V, 289 ; en est exclu par le ministre Louvois, de quelle manière, *ib.*, la note.

Perrier (les sieurs), frères : proposent l'établissement des pompes à feu pour alimenter les fontaines de Paris ; leur projet est adopté, VI, 373 et suiv. ; forment une compagnie de capitalistes ; commencent leur établissement à Chaillot ; 374 ; établissent une seconde pompe à feu au Gros-Caillou, 375 et suiv. ; leurs actions sont un objet d'agiotage et deviennent la proie du gouvernement, 376 et suiv.

Perrin (*Pierre*), abbé : fait revivre l'Opéra, fondé par le cardinal Mazarin, et que les troubles de la Fronde avaient suspendu ; fait jouer des opéras français ; obtient le privilége de ce spectacle ; compose l'opéra de *Pomone* ; s'associe le marquis de Sourdeac, machiniste, V, 345 et suiv. ; querelle entre l'abbé Perrin et ce marquis ; fâcheux résultat de cette querelle pour ces deux personnes, 346.

Perrine (*Sainte-*) ou *Sainte-Geneviève*, abbaye de filles : son origine, V, 191 ; sa suppression ; établissement qui remplace ce couvent, *ib.*

Perrinet le Clerc ou *le Feron* : soustrait la clef de la porte de Saint-Germain et donne entrée aux troupes de l'Ile-Adam dans Paris, III, 221.

Perronnet, premier ingénieur des ponts-et-chaussées ; construit le pont de Louis XVI, VII, 13.

Perrot (*Cyprien*), conseiller au parlement : se plaint des assassinats et vols qui se commettent dans Paris, V, 2.

Perrote la Baille de Poissy : contribue à la fabrication d'un vœu de cire, pour faire mourir la reine Jeanne de Bourgogne, III, 58.

Perruchot, régisseur général des hôpitaux militaires : entrepreneur d'accaparement de blés pour le compte de Louis XV, VI, 289.

Perruques : leur origine ; sont blondes ; fabriquées avec du crin de cheval, de la laine ; les femmes en portent, III, 298 ; tous les Parisiens en portaient sous Louis XIV ; diverses espèces de perruques, V, 478 ; perruque blonde des abbés, 484 ; origine des perruques ; grandes et petites perruques, 484, la note ; portées par les hommes de tous les âges ; leur volume et leur forme diminue sous Louis XV ; changements qu'elles éprouvent, VI, 316 et suiv. ; *perruques carrées, à la Sartine, à trois marteaux, à la circonstance* ; *têtes à perruques* ; indispensables aux maîtres des métiers, des médecins, 317 et suiv.

Perth (le duc de) : témoignage de sa reconnaissance envers le roi Jacques II, V, 174.

Perussel (*François*), cordelier : se fait protestant et devient ministre, III, 330.

Péruse (***Jean de La***), auteur d'une tragédie intitulée *Médée* : qualifié de *premier tragique de France*, III, 313.

Pescenius Niger : médaille et médaillon en argent de cet empereur, uniques, V, 314.

Peste à Paris, ou maladie contagieuse résultant de la famine, II, 30 à 36 ; remède singulier employé contre cette peste par l'évêque de Vannes, 35, la note ; en 1280 fait périr plusieurs religieuses du couvent des Filles-Dieu, 220 ; se manifeste dans les prisons de la Conciergerie, III, 481 ; cause de la construction de l'hôpital de Saint-Louis, IV, 215 et suiv.

Pet-au-Diable : nom d'une tour de Paris ; sa situation, I, 415 ; II, 414 ; nom d'une rue, 451.

Petau (***Anne***) : contribue à la fondation des filles de la Conception, IV, 387.

Petit (***Jean***), professeur en théologie : fait l'apologie de l'assassinat du duc d'Orléans ; accuse ce prince assassiné d'être magicien et empoisonneur, III, 217 ; son ouvrage est condamné par sentence de l'évêque de Paris ; approuvé par les cardinaux, *ib.* et 218.

— ***de Beauchamp*** (la demoiselle), actrice du théâtre du Palais-royal : est la première qui joue le rôle de Rodogune avec le costume antique, V, 348 et 349.

— (***Jean-Louis***), célèbre médecin : son portrait aux écoles de médecine, VI, 356.

Petite-Genève : c'est ainsi que les catholiques, sous le règne de Henri II, nommaient le faubourg Saint-Germain, III, 390.

— ***Seine*** (canal de la) : formait une des limites du Palais des Thermes ; son étendue, sa position, I, 111 ; III, 33 et 34 ; époque où il fut comblé, I, 111 ; découvertes faites à l'angle formé par ce canal et le cours de la Seine, 112 ; IV, 446 et suiv.

— ***poste de Paris*** : à qui est dû cet utile établissement ; son administration est réunie à celle de la grande poste ; nombre de ses bureaux à Paris, VI, 226 et suiv. ; améliorations introduites dans son service ; nombre de lettres et journaux distribués chaque jour, 227, la note.

Petites-Maisons (hôpital des), ou ***hospice des ménages*** : son origine ; son administration ; maladies qu'on y traitait, III, 372 et suiv. ; son régime et sa destination actuelle 378 et suiv.

Petit-Pont : rue qui, de ce pont, conduit au pont Notre-Dame ; exhaussée, I, 25 ; ses accidents, II, 140 ; presque toutes ses arches sont entraînées par un débordement, 318 ; sa reconstruction en bois, III, 114 et suiv. ; VI, 220 et suiv. ; accidents qu'il éprouve à diverses époques ; ses maisons sont incendiées, et le feu endommage le pont ; on le rétablit sans reconstruire les maisons, *ib.* ; emporté par les eaux de la Seine ; reconstruit par Jean Joconde, cordelier, III,

Petit-Musc : nom d'une rue, qui dérive de celui de *Pute-y-Muce* : nom d'un hôtel qui faisait partie de celui de Saint-Paul, III, 79.

Petits-Pères. Voyez ***Augustins déchaussés***.

Petits-maîtres : leur origine, V, 76 et suiv. ; comment vêtus et coiffés sous Louis XV, VI, 321.

Petris : raffiné d'honneur sous Louis XIII, V, 74.

Peyronnie (***de La***) : son tombeau, II, 115 ; son portrait à l'École de médecine, VI, 356.

Pezou, boucher : un des capitaines de Paris, et des plus cruels massacreurs pendant la saint-Barthélemi ; nombre de protestants qu'il a égorgés en un seul jour, III, 458 ; question atroce que lui fit Charles IX sur ce nombre ; sa réponse, 461.

Phalæ : noms des tours placées aux extrémités des ponts de Paris, I, 336.

Phallus à ressort, adapté à la ceinture de la *mère-sotte*, II, 85, la note.

Pharmacie (école de) : son origine ; sa situation, III, 383.

Pharmacie de l'administration centrale des hospices : ancienne destination des bâtiments qu'elle occupe, V, 187 et suiv. ; est sous la surveillance de l'administration générale des hôpitaux, VII, 64 ; sa description, 101 et 102.

Philibert-Delorme : procédé de cet architecte, imité dans la construction de la coupole de la Halle aux blés, par les sieurs Legrand et Molinos, VI, 118 ; son portrait en bas relief résiste aux orages révolutionnaires, 114.

Philippe du Roule (***Saint-***), église paroissiale : son origine ; sa construction, VI, 108 et suiv.

Philippe-de-Bonne-Nouvelle (***rue Saint-***) : à quelle époque elle fut ouverte, VI, 217.

Philippe, empereur romain : célèbre les jeux séculaires ; médailles d'or de cet empereur, trouvées à Paris sur le quai Malaquais, I, 112.

Philippe Ier, roi de France : essaie avec son prévôt de piller les vases sacrés et reliquaires de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés ; ce qui l'empêche de consommer ce vol ; détrousse les marchands sur les chemins, I, 385 et 386 ; portrait affreux qu'en fait le pape, qui le traite de voleur, II, 8 et suiv. ; il marie Philippe, son fils bâtard, qu'il avait eu de la comtesse d'Angers, avec la fille de Gautier de Troussel ; obtient le château de Montlhéry, et le donne en garde à ce fils, 15 et 16 ; enlève Bertrade, femme du duc d'Anjou, et l'épouse ; il est excommunié et absous ; est le premier roi de France qui altère les monnaies ; époque de sa mort, 386.

— fils bâtard du roi Philippe Ier et de la comtesse d'Angers : épouse la fille de Gautier de Troussel, et, par ce mariage, obtient la garde du château de Montlhéry, d'où, comme faisait son beau-père, il pille les passants et dévaste les campagnes, II, 15 et 16.

— *II*, dit *Auguste*, sa naissance attribuée à un miracle, II, 69, la note ; achète une foire de la léproserie de Saint-Lazare, et la transfère au lieu des Champeaux, I, 421 ; recule les limites de ses états ; donne à la royauté un caractère monarchique qu'elle n'avait pas encore eu, II, 70 ; les lettres et la civilisation font quelques progrès sous son règne ; il se montre de bonne heure ennemi des seigneurs, *ib.* ; il porte les premiers coups au régime féodal ; eut du goût pour les constructions, 71 ; accorde des priviléges exorbitants aux écoles de Paris, 420 et suiv. ; fonde les halles de Paris avec l'argent qu'il arrache des juifs, 133 ; fait paver quelques rues de Paris, 135 et suiv. ; fait construire la tour du Louvre, 140 et 141 ; III, 85 ; fait prisonnier le comte de Flandre ; l'amène enchaîné à Paris, et le détient au Louvre, II, 142 ; sa mort, 143 ; toutes les réparations et constructions que ce roi fait à Paris sont aux frais des habitants, 141 ; prévoit que les prêtres abuseront de la crédulité de son fils, et causeront sa mort ; sa prédiction se justifie, 145 ; fait construire la troisième enceinte de Paris, 147 et suiv. ; en fait payer les frais aux Parisiens, et s'approprie cette enceinte, 158 ; ordonne que tous ses revenus soient portés à Paris et déposés au Temple, 160 ; conclut un accord avec Guillaume II, évêque de Paris, 163 et suiv. ; dépouille les juifs en les chassant, et les rançonne en les rappelant, 170 ; fait déclarer nul son mariage avec Isburge ; épouse Agnès de Méranie ; est excommunié, et son royaume mis en interdit ; chasse l'évêque de Paris et son clergé ; est enfin absous, 171 ; le plancher des chambres de son palais était couvert de paille, 185 ; établit des ribauds pour protéger sa personne contre les assassins, 186 ; n'aimait point les spectacles, et se plaignait de ce que les seigneurs donnaient leurs habits aux acteurs ; donnait les siens aux pauvres, 192 ; sa conduite rigoureuse et injuste envers Thomas, prévôt de Paris, et envers plusieurs Parisiens, 178 et 179 ; donne à l'Hôtel-Dieu toute la paille des chambres de son palais, 185 ; fâcheux résultat des priviléges qu'il avait imprudemment accordés à l'Université, 311 ; achète de Saint-Lazare une foire qu'il transfère aux halles de Paris, VI, 229.

Philippe III, dit *le Hardi* : donne sa confiance à Pierre de La Brosse ; souffre que ce favori soit pendu ; envoie des abbés et des évêques pour consulter une magicienne ; pourquoi ; ce qui en résulte ; son juron ; sa mort, II, 302 et suiv. ; fait construire une partie des halles le long du mur du cimetière des Innocents ; y place de pauvres femmes qui y vendent de la friperie, 325.

— *IV*, dit *le Bel* : énergie du caractère de ce roi ; ne respecte rien ; fait beaucoup de bien et beaucoup de mal ; sa lettre singulière au pape Boniface VIII ; affaiblit le régime féodal ; fortifie le gouvernement et lui donne un caractère monarchique ; concessions étranges qu'il fait au cardinal de Colonne ; altère les monnaies ; est appelé faux-monnayeur ; sa mort, II, 349 et suiv. ; se réfugie au Temple ; le peuple l'y assiége ; pourquoi, 382 ; fait exécuter à mort divers particuliers aux principales entrées de Paris, *ib.* ; intimide les évêques, les magistrats et le pape ; anéantit l'ordre des Templiers, non par piété, mais par rapacité, 358 et suiv. ; les crimes de sa persécution sont mieux prouvés que ceux des persécutés, 360 ; il fait brûler vifs cinquante-neuf Templiers près Saint-Antoine, et deux dans une île de la Seine à Paris, 360 et 361 ; s'empare du mobilier et des trésors des Templiers, 361 ; réponse de ce roi aux religieux de Saint-Germain-des-Prés ; à quel sujet, 365 ; donne une organisation au parlement,

372 et suiv.; fait réparer et agrandir le Palais de Justice, 377 et 378; fonde le royaume de la Basoche, 392; priviléges qu'il accorde aux sujets de ce royaume, 393; chasse les juifs de Paris et de ses états, 410; ordonne la construction du premier quai de Paris, 460 et 461; à l'occasion de la chevalerie de son fils aîné, lève une contribution sur chaque paroisse de Paris, III, 21 et suiv.; fête qu'il donne au roi et à la reine d'Angleterre; ses principaux épisodes; luxe de figurants; spectacle singulier qu'on y donne, 57 et suiv.; suites de cette fête, 58; confisque le château de Bicêtre, V, 214; sa statue équestre placée autrefois dans l'église de Notre-Dame, II, 82.

Philippe V, dit *le Long* : doit au zèle des Parisiens son avénement au trône de France, II, 417 et 418; son caractère; vend la liberté aux serfs de ses états; conçoit le projet d'établir l'unité des monnaies, des poids et des mesures, 418 et 419; sa mort, 419; lettre qu'il adresse au comte de Nevers contre un magicien qui a commerce avec le diable, III, 54.

— *VI*, dit *de Valois* : devient d'abord régent et puis roi de France; son caractère faible; est trompé; fait périr plusieurs personnes; entame la guerre contre l'Angleterre; obtient des sommes considérables du clergé pour faire une croisade; garde ces sommes, et ne fait point cette expédition, II, 429 et 430; charge le peuple d'impôts; produit la famine et la peste, et s'occupe de fêtes et de ballets, 430; dépossède la veuve du roi Louis-le-Hutin de la Maison-aux-Piliers pour la donner à Guy, dauphin du Viennois, III, 100.

— duc de Bourgogne : après avoir fait la guerre aux Flamands, fait, sans nécessité, marcher trois corps d'armée contre Paris; brise les portes de cette ville, et, se proposant d'y exercer d'horribles vexations et des actes de cruauté, il va prier Dieu à Notre-Dame, III, 207 et 208; un des quatre ducs qui gouvernèrent la France après la mort de Charles V; son caractère, 199.

— *II*, roi d'Espagne : appuie les Guise et le cardinal de Lorraine, III, 426; un prêtre fanatique va pour lui demander sa protection, 425, la note et suiv.; ses motifs dans sa persécution contre les protestants de France, 424; il aspirait à la couronne céleste et à la couronne de France; il est trompé par le pape et les Guise, 426; s'applaudit des massacres de la Saint-Barthélemi, 468; fournit ses finances pour détruire et massacrer les protestants; note des sommes qu'il a avancées pour cet objet, 470 et 471.

Philippe de Dreux, évêque de Beauvais : fameux brigand; combat à la bataille de Bovines avec une massue pour ne point répandre de sang, II, 174.

— (le prince) : sa mort; escroc et débauché; paroles ridicules d'une grande dame sur le salut de l'âme de ce prince, V, 466.

— *d'Aunay*, amant des princesses de la cour de Louis X : mutilé, écorché vif, décapité et pendu sous les bras, II, 405 et III, 60.

Picard (*Mathurin*), curé de Mesnil-Jourdan : succède au prêtre David dans la direction du couvent de Saint-Louis de Louvier; mélanges monstrueux de luxure et de profanations auxquels il habitue les religieuses de ce couvent; V, 441, la note; est condamné au feu; meurt quelques jours avant l'époque de ce supplice, *ib.*

— homme de lettres : ses productions dramatiques; surnommé le Molière de notre temps; directeur des comédiens du théâtre de l'Odéon, VI, 400.

Picart, un des premiers membres de l'Académie des sciences, V, 291.

— receleur de vols; arrêté, et enlevé des mains de la justice par des bateliers de Paris, V, 372.

Piraut, lieutenant du grand-prévôt de l'hôtel : blessé à mort dans le carrosse du chancelier Séguier, V, 99 et 100.

Pichegru (*Charles*), général en chef : son tombeau; son épitaphe, VII, 242.

Picoté, prêtre de Saint-Sulpice : détermine Anne d'Autriche à protéger les filles du Saint-Sacrement, V, 180.

Picpus (couvent et village de) : son origine, son église, ses confessionnaux remarquables, son réfectoire; suppression de ce couvent, IV, 204 et 205; l'avant-garde du prince de Condé y prend poste, V, 133; compris dans l'enceinte de Paris; opposition d'un des propriétaires de ce village, VII, 5.

Pie IV, pape : provoque la fameuse entrevue de Bayonne, III, 427.

Piedeleu (*Agnès*), femme publique : condamnée, pour avoir calomnié le prévôt de Paris, à parcourir les rues, et à être exposée toute nue au pilori, III, 42.

Piédefer (*Jacques*), prévôt des marchands :

destitué par le parlement; pourquoi, III, 154.

Pierre et Saint-Paul (*Saint-*), basilique ou église fondée par *Chlodorech* ou *Clovis*, et par *Chrothechilde*, son épouse, qui y furent enterrés, I, 173 et suiv.; elle est détruite par les Danois ou Normands, 176 Voy. *Sainte-Geneviève*.

— (*Saint-*), chapelle fondée par *Médéricus* ou *Merri* et *Frodulfus* ou *Frou* : nommée depuis *Saint-Merri*, I, 214.

— *des-Arcis* (*Saint-*), église : son origine; son surnom peu connu; sa description, époque de sa démolition, I, 330 et suiv.; le curé de cette église est arrêté comme complice de Jean Chastel, IV, 188.

— *aux-Bœufs* (*Saint-*), église : son origine, ainsi que celle de son surnom; deux bœufs étaient représentés sur la porte, I, 402.

— *de Chaillot* (*Saint-*), église : troisième succursale de la paroisse de la Madeleine, V, 209.

— *de Lyon* (*Saint-*) : les religieuses de ce couvent y font jouer des scènes de revenants, IV, 61.

— *du Gros-Caillou* (*Saint-*), église paroissiale; son origine; difficultés qu'éprouvent ses fondateurs; sa construction, VI, 83 et 86; sa reconstruction ne fut pas achevée; par quelle église on y a suppléé, 86.

— ou *Père* (*Saint-*) : son origine; sa maladrerie, II, 118; sa chapelle construite au milieu des jardins est reconstruite, et devient l'église des Frères de la Charité, IV, 207 et suiv.

— *Sarrasin* : nom d'une maison où fut établi le collége des Prémontrés, II, 300.

— *du saint sépulcre*, relique vendue par l'empereur Baudouin à saint Louis, II, 228.

— *philosophale* : il est prescrit aux membres de l'Académie des sciences de ne point s'occuper de sa recherche, V, 291.

— *levée*, monument celtique : une rue de Paris porte ce nom, I, 57.

— *Aulard*, *Pierre Olet* : noms de deux rues de Paris; ce qu'ils peuvent signifier, I, 57.

— Ier, czar de Russie : visite les Invalides, et boit à leur santé, 227 et 228; s'amuse à voir travailler au pont tournant du jardin des Tuileries, 253.

— diacre : au nom du pape, fait à Reims le tableau des mœurs corrompues des seigneurs laïques et du clergé, II, 39 et 40.

Pierre, abbé de Chelles : ce qu'il dit des mœurs de Paris au 15e siècle, II, 57.

— *Comestor* ou *le Mangeur* : enseigne la théologie à l'école épiscopale de Paris, I, 388.

— *le Chantre* : enseigne la théologie à l'école épiscopale de Paris, 390.

— *de Condat* : ce qu'il dit des vices du clergé, au 13e siècle, II, 334.

— *de Navarre*, fils de Charles-le-Mauvais, son tombeau, II, 267.

— *de Roussy* : concourt avec Foulques de Neuilly à convertir les filles publiques de Paris, II, 122 et suiv.

— *le Vénérable*, abbé de Cluny : fait construire un tombeau à son ami Abélard, VII, 128.

Pierrefitte : nom d'un village près Saint-Denis, où devait exister un monument celtique ainsi nommé, I, 56.

Pierre-Pont, lieutenant des gardes-du-corps, est traité de janséniste, pourquoi, V, 448.

Pierrone de Bretagne, soi-disant Pucelle, III, 231, la note.

Pierry, directeur d'une maison de jeu, VI, 391.

Pietres, espèce de mendiants valides, V, 378, comment ils exerçaient leur métier, 380.

Pigenat (*François*), ligueur, curé de Paris; figure parmi les chefs de la Ligue, IV, 142; prédicateur, 161; assiste à une procession, tout nu, 209 et suiv.; veut envahir la bibliothèque royale; il en est empêché par le président Brisson, V, 209.

Pilâtre des Rosiers : fonde un musée de son nom; sa mort malheureuse, VI, 381; partisan des ballons de Montgolfier; se fait enlever par un de ces ballons, VII, 47.

Piliers (*Maison-aux-*) : ancien nom du bâtiment remplacé par l'Hôtel-de-Ville, III, 100; les bourgeois l'achètent et la font réparer, *ib*.

Pilles (le capitaine) : égorgé pendant les massacres de la Saint-Barthélemi, III, 450.

Pillière (*Henri*) : condamné au carcan avec une infinité d'autres convulsionnaires, refuse des lettres de grâce, VI, 33.

Pilon (*Germain*), célèbre sculpteur : un de ses ouvrages au cimetière des Innocens, II, 95; à la Sainte-Chapelle, 229; aux Grands-Augustins, 247; auteur des figures allégoriques qui se voient sur le mur du Palais, en face du marché aux Fleurs, 385.

Pilori : il en existait plusieurs à Paris; celui des Halles est le plus commun; description

de ce dernier, III, 421; le bourreau y est brûlé vif par des Parisiens; est supprimé, *ib.*
Pinaigrier, peintre sur verre : a peint les vitraux de l'église Saint-Gervais, III, 404.
Pinaut (*Marguerite et Louise*) : mises à la Bastille, ainsi que leur frère, avocat, pourquoi, VI, 47.
Pinette (*Nicolas*), trésorier de Gaston, duc d'Orléans : fonde l'Oratoire; bienfaiteur de cette institution, V, 166.
Pingré, savant : décrit la colonne de Catherine de Médicis, et sa sphère, VI, 116; compose le cadran solaire de cette colonne, 117 et suiv.
Pins (*Jean de*) : achète plusieurs livres pour la bibliothèque de François Ier, V, 297.
Pio (*Albert*), prince de Carpi : son tombeau, II, 217.
Pissotte (la) : bâtiment qui faisait partie de l'hôtel Saint-Paul, III, 75.
Pistole (la) : ce qu'on entend par ce mot dans les prisons, VII, 261.
Pitard (*Jean*), chirurgien de saint Louis : fondateur de la confrérie des chirurgiens, II, 304; son portrait à l'école de médecine, VI, 356.
Pithusa : tombeau de sa fille trouvé dans les fouilles de la rue Vivienne, I, 85.
Pitié (la) : sa loterie conservée, VI, 389. Voyez *Hôpital de la Pitié*.
Place du Commerce : sa situation; route qui y aboutissait, I, 219 et suiv.; erreur de ceux qui la fixent dans l'emplacement des rues de la Huchette et de la Bûcherie, 222.
— *au Bonhomme* : sa situation, II, 423; places qui existaient sous le règne de Henri IV, IV, 247 et 248.
— *Royale* : son état ancien; sa construction; son objet, III, 118, 120; IV, 233.
— *de France* : projetée par Henri IV, et dans quel lieu elle devait être, IV, 489.
— *du Carrousel* : événement qui cause son accroissement, VII, 288 et suiv.; objets qui la décorent; ce qu'elle devait être, suivant le plan adopté, 289, et suiv. Voyez *Carrousel*.
— *des Victoires* : nom du courtisan qui la fit construire, qui y fit élever la statue de Louis XIV, qui fit inaugurer cette statue, V, 266 et suiv.; qui y fit brûler de l'encens, qui voulut se faire enterrer sous cette statue; description de cette place, 267 et suiv.; fondations de biens faites pour son entretien; érection de quatre fanaux autour de cette statue, 269 et suiv.; le monument de Louis XIV est dépouillé des quatre figures d'esclaves; où ont été placées ces figures; il est renversé; divers projets de monuments qu'on lui substitue; cette place est nommée *place des Victoires nationales*, 271.
Place Vendôme : ancien état de son emplacement; ses différents propriétaires; Louvois imagine de faire cette place, V, 262 et suiv.; fait abattre le couvent des Capucins; le fait reconstruire ailleurs; projet de ce ministre sur la destination des bâtiments de cette place; tout ce que Louvois avait fait construire est abattu; ce qu'en dit Louis XIV, *ib.* et suiv., la ville de Paris fait les dépenses de cette place; noms qu'on veut lui donner et que le public n'adopte pas, 264; sa description et celle de la statue équestre élevée au centre, *ib.* et suiv.
— *de Louis XV* : son origine, son étendue; sa description; objets qui l'environnent, VI, 132 et suiv.; sa statue équestre, 135 et suiv.; reçoit le nom de *place de la Révolution*, 137; reçoit celui de *place de la Concorde*; sa destination pendant le régime de la terreur, 138; a repris depui 1830 le nom de *place de la Concorde*, 138, la note; on y place l'obélisque de Luxor, *ib.*, la note; VIII, 82.
— *de Fontenay* : où située, VI, 126.
— *de la Bastille*, VII, 193.
— *du Palais-de-Justice* : époque de sa construction; elle occupe l'emplacement de la maison de Jean Chastel, assassin de Henri IV, II, 382.
— (*Pierre de La*), président de la cour des aides : se rachète des mains d'un égorgeur de la Saint-Barthélemi; ne peut trouver d'asile chez ses amis; revient dans sa maison, y reçoit l'ordre de se rendre au Louvre; il relève sa femme en pleurs qui est aux pieds du porteur d'ordre; agit et parle avec dignité; est conduit vers le Louvre et tué en chemin, III, 453 et 454.
Places établies à Paris sous Louis XVI, VII, 11.
Plaids du roi saint Louis; ils sont déserts, par l'iniquité du prévôt de Paris, II, 341.
Plaisirs du roi : usage féodal et vexatoire : en quoi il consistait; désastres qu'il causait; n'est supprimé qu'à la révolution, VII, 17.
— *de princes* : ce que c'est, V, 48 et suiv.
Planche (*Raphaël de la*), trésorier général

des bâtiments du roi : achète le privilége de la manufacture des glaces, V, 323.
[illegible] : origine et signification de [illegible], III, 115.
P[illegible] (l'abbé), chanoine de Vincennes : [illegible] de convulsionnaires; est mis à la Bastille, VI, 45.
Planci (la dame *de*) : fonde le couvent de Belle-Chasse, IV, 390.
Plantations, VIII, 120.
Plantes (Jardin des). Voyez *Jardin des Plantes* et *Muséum d'histoire naturelle*.
Plat de Noce : contribution que les curés exigeaient des nouveaux mariés, III, 55.
Plat (baron *du*), nom que se donnait *La Rivière*, gentilhomme, voleur, décapité, IV, 283.
Plateau de Sainte-Geneviève : est présumé le lieu où *Labiénus* posa son camp, I, 57.
Platerie (le marquis de *La*) : ce qu'il dit à la baronne de *Moresma*, VI, 279, la note.
Plessis (collége du) : sa notice, II, 419 et 420; est aujourd'hui occupé par l'École normale, 420, la note.
— *les-Tours*, château où Louis XI s'emprisonne : il était entouré de murailles, de fossés, de grilles de fer, et de potences garnies de pendus, III, 133.
Pocrart (*Toussaint*), potier d'étain, promet d'entraîner dans le parti de la Ligue tous les bouchers, charcutiers de Paris et de ses faubourgs, IV, 101; il entre, avec un nommé Larue, chez un maître d'école protestant, appelé Mercier, l'égorge, et jette son corps dans la Seine, 124.
Poids et mesures : Philippe V et plus tard Louis XI conçoivent le projet de leur unité, II, 419; leur uniformité, depuis longtemps désirée, est établie par la Convention nationale, VI, 58.
— *de verre*, trouvés sous l'emplacement du nouvel édifice de la Bourse, I, 87.
Poile (*Antoine*) : est brûlé vif; a la langue percée et attachée à la joue avec une cheville de fer, III, 332 et 333.
Poin-l'asne (*Guillaume*) : un des principaux bienfaiteurs de l'église de Saint-Eustache, II, 292.
Pointel (*Jean*) : brûlé vif à Paris, pour opinion religieuse; on lui coupe la langue, III, 326.
Poiraton, peintre : professe à l'École gratuite des arts, dont il est un des instituteurs, VI, 120.
Poisle (*Jean*), conseiller au parlement : traité d'homme très-méchant par Henri III, IV 108.
Poisons (affaire des) : des seigneurs et dames de la cour sont accusés d'être empoisonneurs, V, 438; commission établie à l'Arsenal pour juger les empoisonneurs et les magiciens, 437 et suiv.; 452 et suiv.
Poisson (*Raymond*), inventeur du rôle de Crispin : son tombeau, II, 289.
Poitevins : leur caractère, II, 348.
Poissy marché et caisse de [illegible] transférés à Sceaux par Colbert; rétablis dans la suite; en quoi ils consistent, VII, 181, la note.
Poitiers (*Diane de*), maîtresse de Henri II : à l'instigation du cardinal de Lorraine, elle porte le roi à persécuter les protestants, IV, 30.
Police de Paris, au quinzième siècle, aussi mal ordonnée que mal exécutée; les bourgeois de Paris, sans sécurité, étaient armés pour leur défense personnelle, III, 238; ses vices, sous Louis XIII, causent les désordres de Paris, V, 60 et suiv.; très-mal faite sous Louis XIV; on crée un lieutenant de police; à quelle époque, V, 381, recueille tout ce qui se passe dans les lieux de débauche; ses travaux à cet égard, VI, 295; sous Louis XV, ses explorations outrageantes; pénètre le secret des familles; ses nombreux agents diminuent le nombre des brigands et augmentent la servitude des Parisiens, 224; n'est pas encore assez perfectionnée pour se servir d'*agents provocateurs*, *ib.*; n'épargnait ni soins ni crimes pour découvrir ce qui se passait dans les lieux de débauche et dans l'intérieur des ménages, pour en amuser le roi, 306; grand nombre de rapports faits à la police; ce qu'on en extrait, et pour qui, 308; son préfet; situation de son hôtel; nombre des commissaires de police; de quelle manière ils sont répartis, VII, 222; la police de Paris dévoilée, VI, 297.
— *correctionnelle* : emplacement de son tribunal, II, 386.
— *sur les évêques*; VI, 292 et suiv.; sur les ecclésiastiques subalternes, 296 et suiv., sur les moines, 297 et suiv.
Polignac (le cardinal *de*) : aspire à l'honneur d'être domestique de Louis XIV, V, 462, la note; obtient du roi la confiscation des vaisseaux de Dantzick, 462; amant de la duchesse du Maine, VI, 241; trempe dans la conspiration contre le régent; est exilé, 11; ses mœurs

déréglés; ses talents; ne paie point ses dettes, 292.

Polignac (la duchesse de), empoisonneuse : décrétée de prise de corps, V, 458; arrêtée en Auvergne; veut marier son fils à la demoiselle de Rambures; vient à Paris; le roi la fait chasser; coupable de plusieurs crimes et d'avoir empoisonné, 459.

Polissons, espèce de mendiants valides, V, 378; comment ils exerçaient leur métier, 380.

Pollalion, veuve : une des fondatrices de la communauté des filles de Saint-Chaumont, V, 176; contribue à la fondation des filles de la Providence, 177.

Poltrot : assassine François duc de Guise, IV, 93.

Polytechnique (école). Voy. *École Polytechnique*.

Pomard, curé de Saint-Médard, exilé pour affaire de la bulle; son successeur refuse de prier pour lui, VI, 63 et 64.

Pomenars, escroc reconnu, était cependant admis à la cour de Louis XIV, V, 463.

Pommare (Hugues de), évêque de Langres : un des fondateurs du collége des Trois-Évêques ou de Cambrai, II, 413.

Pompadour (Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de) : Louis XV la prend pour maîtresse; lui abandonne les rênes de son état; les dévôts et les amis du dauphin viennent lui faire la cour, VI, 239; son caractère; ses talents; rôle infâme qu'elle remplissait auprès du roi, 260 et suiv.; gouverne la France; son caractère, 19 et suiv.; est la cause de grands maux, *ib.*; recherchée par les jésuites qui veulent s'en faire un appui pour perdre le ministre Choiseul, 73 et suiv.; elle fait exiler l'archevêque de Paris, 75; craignant que Louis XV ne prît pour maîtresse en titre la demoiselle Tiercelin, elle fait arrêter le père et la fille, les fait renfermer à la Bastille, 264; inspire au roi le goût des petites filles, 265; accorde la feuille des bénéfices au sieur de Jarente, évêque d'Orléans; pourquoi; ce que lui dit le lieutenant de police sur les débauches de cet évêque, 292 et suiv.; lieu de sa sépulture et de celle de sa fille, IV, 214.

— (l'abbé de) : fait dire son bréviaire par son domestique, V, 469.

Pompe du pont de Notre-Dame : sa construction; divers projets à cet égard, V, 328; ne donne que de faibles produits; est reconstruite, 329; énumération des fontaines que ses eaux alimentent, VII, 197 et suiv.

Pompe de la Samaritaine : fontaines qu'elle alimentait, VII, 199 et suiv.

— *à feu de Chaillot* : comment mise en mouvement; hauteur de ses réservoirs : étendue de ses tuyaux de conduite, VI, 374 et suiv.; quantité d'eau élevée pendant vingt-quatre heures; à quelle époque le premier essai en fut fait, 373; fontaines qu'elle alimente, VII, 199 et suiv.

— *à feu du Gros-Caillou* : son établissement, différence de sa construction; troisième bâtiment qui n'a pas servi; actions des pompes à feu; sont un objet d'agiotage; le gouvernement s'en rend maître, VI, 373 et suiv.; fontaines qu'elle alimente, VII, 200.

Pompes à incendie : établies à Paris; employées pour la première fois à éteindre le feu de l'église du petit Saint-Antoine, V, 388 et suiv.; nombre de ces pompes, 389.

— *funèbres* (administration des) : sa situation, VII, 322.

Pompiers, ou *sapeurs-pompiers*. leurs casernes, VII, 322.

Pompignan : raffiné d'honneur sous Louis XIII, V, 74.

Pomponne. Voyez *Hugues de Pomponne*.

Pomponne de Bellièvre, premier président du parlement : son zèle pour mettre à exécution le projet de renfermer les mendiants de Paris, V, 214 et suiv.

Ponce (Paul), habile sculpteur, sous le règne de Louis XII, III, 302.

— (*Gilbert* et *Philippe*) : établissent des écoles de droit à Paris, VI, 119.

Ponceau (rue et égout du) : pourquoi on les a ainsi nommés, VII, 217.

Poncet, moine : emprisonné par ordre de Henri III, IV, 36, la note.

—(*Pierre*), prêtre : assassine le curé de Méru et son valet; est brûlé vif, II, 441, la note.

Poncher (François), évêque de Paris : renvoie les frères de l'hôpital de Sainte-Catherine et garde les sœurs, II, 127.

—(*Pierre*), auditeur des comptes : donne une maison aux petites cordelières, IV, 377.

Pontalais (Jean de), principal acteur de la troupe de l'hôtel de Bourgogne : son caractère facétieux; on l'a confondu avec Jean Alais; erreur de Duverdier à cet égard; plaisante querelle qu'il eut avec le curé de Saint-Eustache, III, 506.

Pont Chartrain fait abattre toutes les constructions que Louvois avait fait élever pour former la place qu'on appelle *place Vendome*, V, 263; en fait bâtir d'autres, 264.

Pont-du-Château ville où les chenilles sont, du temps de Louis XIV, excommuniées par un grand vicaire de l'évêque, et condamnées à l'exil par le juge du lieu, V, 154, la note

— *Arcans*. sa situation, VI, 216.

— *de l'Archevêché*, VIII, 25.

— *d'Arcole*, VIII, 26.

— *des Arts*, VII, 185.

— *d'Autin* ou *des Invalides*, VIII, 26.

— *d'Austerlitz* ou du *Jardin des Plantes*, VII, 185 et suiv.

— *Barbier* sa situation; succède à un bac, ses différents noms, ses chutes fréquentes, le Pont Royal le remplace, IV, 458, emporté par les glaces, V, 351.

— *de Bercy*, VIII, 25.

— *au Change* ses diverses chutes et réparations, II, 318, 460, IV, 224, est brûlé avec le pont Marchand, les meubles des maisons de ce pont sont entraînés par la rivière jusqu'à Saint-Denis, ces meubles sont pillés par les riverains, 434 et suiv.; ce pont est rétabli, sa description, 435 et suiv.; voy. *Grand-Pont*, et *Ponts de Paris*; jeux de hasard établis sur ce pont, 276.

— *de la Cité*: remplace le pont Rouge, IV, 447, ses deux arches s'affaissent, on les reconstruit, VII, 184 et suiv.

— *du Carrousel*, VIII, 26.

— *au Double* dont une grande partie appartient à l'Hôtel-Dieu, II, 281.

— *de Grammont*. son origine, V, 332 et suiv.

— *d'Iéna*, VI, 127; sa situation, VII, 186; motif de ses dénominations; on tente de le faire sauter; travaux qu'ont exigés ce pont et ses abords, 187, édifices qui devaient l'avoisiner, *ib.*

— *Louis-Philippe*, VIII, 25.

— *Louis XVI* sur une de ses piles est une échelle qui sert à marquer la hauteur de l'eau, I, 19; en partie bâti de pierres provenant de la démolition de la Bastille; nombre de ses arches; leur dimension, VII, 12 et 13; statues en marbre qui y sont placées, 13; sont transportées au château de Versailles, 13, la note.

— *Marchand*: son origine, III, 82; succède au *pont aux Meuniers*, par qui construit, IV, 224; est la proie des flammes, *ib.* et 433.

Pont Marie son origine; porte le nom de l'entrepreneur des constructions de l'île Saint-Louis; ses accidents, IV, 414; deux arches sont reconstruites; est débarrassé des maisons placées dessus, ses dimensions, *ib.* et suiv.

— *aux Meuniers*, établi pour le service des moulins, son ancienneté, il est public pendant un temps, dans un autre le passage en est fermé au public, III, 136 et suiv.; est entraîné par un débordement de la Seine, VI, 225.

— *Neuf*, aujourd'hui *pont Saint-Michel*: sa construction, III, 17 et suiv.; entraîné par les eaux de la Seine, 118; voyez *Pont Saint-Michel*.

— *Neuf* premiers travaux de sa construction, ce qui en fut construit sous le règne de Henri III, ce qu'alors coûtait la toise d'ouvrage IV, 4 et 5, commencement de sa construction 217, Henri IV y passe avant qu'il soit terminé; ce qu'il dit à ce sujet, 218; travaux exécutés dans ses environs et pour ses abords; ses dimensions, ses réparations, 219 et 220, rendez-vous des charlatans, des banquistes, des chanteurs, des marchands et des oisifs IV, 489, rendez-vous des filous, 490, V, 61 et suiv., scènes qui s'y passent pendant la Fronde, 97, rendez-vous des charlatans, 483 et 484.

— *Notre-Dame* succède à un pont en bois qui aboutissait à la planche Mibrai, qui lui a donné le nom de *Notre Dame*, sa reconstruction en bois, III, 115 et suiv.; sa description, 116 et 117; est considéré comme une des plus belles constructions de France, 117 et suiv.; s'écroule par la négligence des magistrats de Paris; accidents que cause sa chute; on le reconstruit en pierres, 132 et suiv.; de tous les ponts existant à Paris, il est le plus ancien, 133.

— *aux Oiseaux*. Voyez *Pont-Marchand*.

— *Perrin* (hôtel neuf de), hôtel qui faisait partie de l'hôtel Saint Paul, III, 75, égout et pont, VII, 216.

— *Rouge*: difficultés qu'éprouvent les entrepreneurs de la part du chapitre de Notre-Dame; irrégularité de son plan, IV, 446; accident qui y arrive, *ib.*, est détruit, réparé et peint en rouge, 447 Voy. *Pont de la Cité*.

— *Royal* · sur une de ses piles est tracée une échelle qui marque la hauteur des eaux de la Seine, I, 19; sa construction; ses construc-

teurs, V, 331; d'où lui vient ce nom, 332.

Pont de la Tournelle : sur une de ses piles est tracée une échelle qui marque la hauteur des eaux de la Seine, I, 19; VII; 507; construit d'abord en bois; détruit; reconstruit en bois; reconstruit en pierres, VI, 445; son état actuel; ses dimensions, *ib.*

— *Saint-Charles* : fait partie de l'Hôtel-Dieu; sa construction, II, 281.

— *Saint-Bernard-aux-Barrés* : emporté par un débordement de la Seine, III, 97 et 113.

— *Saint-Michel* : son origine; opinion de M. Jaillot à cet égard; porte le nom de *Pont-Neuf*, reconstruit par Charles V, III, 97 et suiv.; ses nombreuses chutes; ses reconstructions peu solides, 378; le fisc en profite, IV, 436; démolition des maisons établies sur ce pont, 437.

— *de Neuilly* et l'avenue de ce nom; époques de leur établissement et plantation, VI, 219.

— *Tournant* : où situé; sa description, V, 235.

Pontifes (frères) : construisent des ponts en Italie et en France, VI, 171; refusent de s'associer aux Templiers, 183.

Pontoise : parlement installé dans cette ville, en opposition à celui de Paris, V, 142.

Ponts de Melun : coupés par les Gaulois et rétablis par Labiénus, I, 61.

— *de Lutèce* : coupés par les Gaulois, I, 61.

— *de Paris* : du temps des Romains, il n'en existait que deux en bois, *Grand-Pont* et *Petit-Pont*; leur position, I, 66 et 67; pourquoi la ligne d'un de ces ponts ne correspond-elle pas avec la ligne de l'autre? 67; durent être rompus lors de la troisième incursion des Normands dans cette ville; obstacles qu'ils opposaient à la navigation de ces barbares, 313; le *Grand-Pont* est réparé par ordre de Charles-le-Chauve; diplôme de cet empereur à cet égard, 314; prétendue construction d'un troisième pont par Charles-le-Chauve; réfutation de cette opinion, 315 et suiv.; savants qui ont soutenu l'existence de ce troisième pont, 315; les ponts de Paris étaient fortifiés par des tours en bois, placées à leurs extrémités, 318; le Petit-Pont est entraîné par un débordement, 319; leurs portes et leurs tours, 336; sont détruits par le débordement de 1281, II, 318; sont entraînés en 1296, par un débordement, I, 410 et 411; leur chute sous Charles VI, III, 113; l'élévation de leurs arches nécessite l'élévation du sol de la Cité et des rues aboutissantes à ces ponts, 191; époque d'un écroulement du pont Saint-Michel, de la réparation du Pont-au-Change, IV, 3; et du commencement du Pont-Neuf, 4 et suiv.; ceux qui existaient à Paris sous le règne de Henri IV, 247; tous, excepté le Pont-Neuf, étaient bordés de maisons, *ib.*, les ponts au Change, Notre-Dame, Marie, Saint-Michel, sont dégagés des maisons qui les bordaient, VII, 11 et suiv.; les maisons qui sont placées à l'entrée de ces ponts pareillement démolies; pont de fer du jardin des Plantes, projeté sous Louis XVI; par qui; pont de Louis XVI; sa construction, 12; ceux dont la construction est ordonnée par Bonaparte, 183; leur dénomination; leur situation, 308 et suiv.; leur nombre, 308; ponts récemment construits, 308, la note, et VIII, 25 et 26.

Ponts de Paris sur la Bièvre : leur situation et leur nombre, VII, 309 et suiv.

Ponts-et-chaussées (voyez *École des*).

Popincourt : les protestants y établissent un temple, III, 392; dévasté par Anne de Montmorency, connétable de France, 393 et suiv.; il brûle les bancs et la chaire du ministre, 395 et suiv.; son abattoir, VII, 182; sa fontaine, 203.

Porcherons (hôtel des) : le roi Louis XIV y loge avant de faire son entrée à Paris, III, 247.

— (chapelle des) : aujourd'hui succursale sous le titre de *Notre-Dame-de-Lorrette*, V, 210.

— ancien village où était le château du Coq, VI, 215.

Porlier (*Imbert*), prêtre de l'Hôpital-Général : favorise l'établissement des filles de la congrégation de Notre-Dame, V, 176.

Porquerie (le sieur *de La*), mousquetaire : enlève une pensionnaire du couvent de *Notre-Dame-de-Bon-Secours*; est puni, V, 189 et 190.

Port construit à Paris par la hanse parisienne, II, 161.

— *au vin* : son établissement, V, 339.

— *Saint-Nicolas* : construction qu'on y fait, VII, 189.

— *Mahon* : son plan en relief, dans les catacombes de Paris, VII, 229.

— *Royal de Paris* : couvent de religieuses; son origine, IV, 383; transféré à Paris; son église, sa description, ses reliques, *ib.* et suiv.; assiégé par l'archevêque de

cette ville : par le lieutenant de police et deux cents gardes ; les religieuses sont enlevées, renvoyées à Port-Royal-des-Champs, 385 ; diverses destinations des bâtiments de cette maison, 386 ; VII, 81.

Port-Royal : les religieuses de — on supprime la fête de leur sainte Catherine, V, 386, la note.

—*Royal-des Champs* : son origine, IV, 384, plusieurs hommes illustres s'y réfugient, 385 ; les religieuses de Port Royal de Paris s'y réfugient ; le lieutenant de police d'Argenson y enlève toutes les religieuses ; celles de Port-Royal de Paris intentent un procès à celles de Port-Royal-des-Champs, 385, ce couvent est démoli, 386 ; ses ruines accusent la mémoire de Louis XIV, V, 157.

Portail de Saint-Germain-des-Prés : description de ses statues et bas-reliefs, I, 183 et suiv.

Porte aux Peintres : démolie, IV, 2. Voyez *Porte Saint-Denis*.

—*de Barbel sur l'eau* : faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste, II, 152.

—ou *poterne de Barbette*, faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste, II, 151.

—*Baudet* ou *Baudoyer* : faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste ; sert de point de réunion aux oisifs, II, 151 ; et de rendez vous aux nouvellistes, III, 300.

—*Bordet* ou *Bordel* : faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste ; elle portait aussi le nom de *Saint-Marcel*, II, 153.

—ou *poterne de Braque* : faisait partie de l'enceinte de Philippe Auguste ; nommée aussi *porte* ou *poterne Neuve*, II, 150.

—*de Buci* : faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste ; d'où lui est venu son nom, II, 153.

—*de la Conférence* : sa situation, IV, 2 ; V, 282. et barrière de la Conférence, IV, 483.

—*Coquillière* ou *de Bohême* : faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste ; sa position, II, 148.

—*des Cordeliers* ou *de Saint-Germain* : faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste, II, 154.

—*Dauphine* : époque et occasion de sa construction, IV, 222 ; sa démolition, ainsi que celle des portes de Buci et Saint-Germain, V, 388.

—*Gaillon*. sa démolition, V, 384.

—ou *poterne de Nicolas Huidelon* : faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste, II, 150.

Porte Montmartre : faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste ; sa position, II, 149, sa démolition, sa reconstruction et sa démolition, IV, 484 et 485.

—*Neuve* : Henri III, en s'évadant de Paris, passe par cette porte ; sa situation, IV, 121 et 485, était terrassée pendant le siège de Paris ; Lhuillier, prévôt des marchands, et Brissac, gouverneur, la font déblayer pour favoriser l'entrée de Henri IV, 176 et 177 ; c'est par cette porte que ce roi entra dans Paris, 178, subsistait encore sous le règne de Louis XIV, 489.

—*Poissonnière*, dite *de Sainte-Anne*, V, 372.

—*Richelieu* : époque de sa construction et de sa démolition, IV, 485.

—*Saint-Antoine* : la vieille : démolie, emploi qu'on fait de ses matériaux, III, 209, il est défendu aux pages et laquais de s'y attrouper, V, 7 et suiv., est le théâtre des attaques des pages laquais et autres brigands, contre les protestants revenant de Charenton ; combat qui s'y donne, où le ministre protestant est mutilé, IV, 257 et suiv., V, 12 et suiv., émeute qui arrive à cette porte, 155, reconstruite, sa description, sa démolition, V, 273 ; VII, 8.

—*Saint-Bernard* : son ancien état, sa reconstruction sous le règne de Louis XIV, sa description, ses bas-reliefs et inscriptions, V, 274 et suiv. ; gêne la circulation ; est démolie, 276.

—*Saint-Denis*, ou *Porte aux peintres* : elle faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste ; sa position, II, 149 ; nommée, après le règne de Charles V, *Seconde porte Saint-Denis*, 150 ; Langlois, échevin, est chargé de l'ouvrir aux troupes de Henri IV, le sieur de Vitry y passe pour entrer dans Paris, IV, 177 ; abattue sous Louis XIV, pourquoi, V, 351 ; reconstruite en forme d'arc de triomphe, occasion de son érection, 276 ; sa description, *ib.* et suiv ; ses beautés, ses défauts, 277 et 278.

—*Saint-Honoré* : faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste ; sa position, II, 148 ; l'échevin Méret est chargé d'ouvrir cette porte aux forces de Henri IV : les troupes commandées par François d'O, par Biron et Salignac, entrent par cette porte, IV, 177 ; démolie et reconstruite plus loin sous

Louis XIII, IV, 484; émeute qui arrive à cette porte, par suite des dévastations des armées du roi et du prince de Condé, V, 128.

Porte Saint-Jacques ou *de Notre-Dame-des-Champs* : faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste, II, 153.

— *Saint-Martin* : occasion de son érection; sa description; ses inscriptions V, 278 et suiv.; mise en parallèle avec la porte Saint-Denis, lui est supérieure à quelques égards, 280.

— *Saint-Michel* : son ancien nom (voyez *Gibard*); ses autres noms, II, 154.

— *Saint-Victor* : faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste, II, 156.

— *du Temple* : démolie et reconstruite sous Louis XIV, V, 352.

— *secrète* : pratiquée au mur du Palais-Royal, par ordre du duc d'Orléans, VI, 246 et 247.

Portefaix et brigands des villages des environs de Paris : acteurs des massacres exécutés dans les prisons de cette ville, III, 228 et suiv.

Portes de la seconde enceinte de Paris : du côté du nord, sur la rue Saint-Denis, près le grand Châtelet, I, 413; *porte de l'Archet-Saint-Merri*, 414.

Portes du côté du midi, situées rue Saint-André-des-Arts, rue Hautefeuille, rue de La Harpe, rue Saint-Jacques, place Maubert, I, 415 et suiv.

— *de Paris* sous Henri IV; leur nombre; — *Saint-Antoine*, IV, 242; — *du Temple*, — *Saint-Martin*, — *Saint-Denis*, — *Montmartre*, — *Saint-Honoré*, 243; — *Neuve*, — *de Nesle*, — *Dauphine*, 244; — *Buci*, — *Saint-Germain*, — *Saint-Michel* ou *d'Enfer*, 245; — *Saint-Jacques*, — *Bordel* ou *de Saint-Marcel*, — *Saint-Victor*, — *de la Tournelle*, 246.

— Police relative à la garde des portes de Paris, IV, 253 et 254.

Porteurs de rogatons ou *de reliques* : ce qu'ils étaient; François Ier fait saisir leur quête, et la donne à l'Hôtel-Dieu, II, 103 et 104, la note; III, 272.

Porto-Carrero, abbé : intrigant; arrêté à Poitiers, ses papiers sont saisis; pourquoi, VI, 11 et 12.

Portraits du roi Henri III : sont détruits ou déchirés par les ligueurs de Paris, IV, 132 et 133.

Ports de Paris : leur dénombrement et leur destination, au quinzième siècle, III, 186 et suiv.; sur la rive droite de la Seine, VII, 306; sur la rive gauche, 307 et suiv.

Portugais (le P.), cordelier : accuse les jésuites d'être complices de l'assassinat de Henri IV, IV, 314.

Possédés du diable : vont à la Sainte-Chapelle du Palais, et y sont subitement délivrés, II, 234. Voyez *Brossier*.

Poste aux lettres : son origine; l'Université en conçoit le projet; érigée en administration royale; son bureau du secret; origine de l'hôtel qu'elle occupe, III, 143 et suiv.; les lettres y sont ouvertes par ordre du gouvernement, VI, 267; origine de cette violation, 271 et suiv.; ce que dit le docteur Quesnay des fonctions de l'intendant de la poste aux lettres, 272; cette violation est supprimée par la Convention nationale, VI, 59, la note.

Postel (Guillaume) : chargé d'acheter des livres pour la bibliothèque de François Ier, V, 298.

Postes (rue des) : des brigands s'y portent pour piller deux maisons de protestants; quatre d'entre eux sont arrêtés chargés d'objets volés dans ces maisons, V, 14.

Pot au lait (affaire du), VI, 44.

Potences dressées pour ramener la paix entre les habitants du faubourg Saint-Marcel et ceux du faubourg Saint-Jacques, IV, 10; pour faire cesser les troubles entre les clercs et les laquais, 11; dressées à la porte Saint-Antoine; pourquoi, 257 et suiv.; dressées dans les rues de Paris pour contenir les Parisiens dans le respect pour le marquis d'Ancre et son épouse, 319; V, 58; celle où fut pendue l'effigie du cardinal Mazarin, 113.

Poteries (fabrique antique de) : sa situation, la profondeur de ses puits; ce qu'on y a découvert, I, 126 et suiv.

Poterne Saint-Paul : sa situation, faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste, II, 152.

Potier de Gèvres : tombeaux des membres de cette famille, III, 72.

— président au parlement : fait un tableau épouvantable des maux de la guerre civile; vérité qu'il adresse à Anne d'Autriche, V, 113 et suiv.

Poton de Saintrailles : chef des brigands

nommés *coureurs*, III, 245 et 246, la note.

Potoski, seigneur polonais : ses prodigalités envers la demoiselle de Toutevil'e, VI, 279.

Poulain (*Nicolas*), membre du premier comité des ligueurs établi à Paris : dénonce au roi Henri III tous les projets séditieux de ce comité, IV, 99 ; lui découvre les conspirations que les ducs de Mayenne et de Guise tramaient contre sa personne, 104 et suiv.; avertit le roi d'un nouveau complot de ligueurs formé contre lui, 112.

Poulaine (souliers à la) : les chanoines de la Sainte-Chapelle en portaient ; ce qui leur est défendu, II, 252 ; forme de ces souliers ; défendus, III, 293.

Poulie de cuivre, servant à descendre les prisonniers dans les cachots, III, 479.

Poulard-des-Places (*Claude-François*) fonde le séminaire du Saint-Sacrement, V, 175.

Poupée (rue) : bâtie sur le clos de Lias, I, 115.

Poussin (*Nicolas*) : Louis XIV lui fait écrire une lettre ; pourquoi, V, 238.

Pracontal (*Jean*), premier barbier du roi, II, 305.

Prado : salle de danse et de spectacle, VII, 164.

Pré aux Clercs : sa situation ; fréquenté par les écoliers ; ils y commettent beaucoup de désordres ; théâtre de leurs querelles avec les habitants et les moines du faubourg Saint-Germain ; les écoliers s'en prétendent propriétaires ; grands débats à ce sujet, II, 132 et suiv.; théâtre ordinaire des désordres des écoliers, 314 ; III, 33 ; les protestants s'y rassemblent et y chantent les psaumes de David en français ; tous ceux qui s'y promenaient se réunissent à eux ; le roi de Navarre, son épouse et plusieurs seigneurs se joignent à eux, 387 ; était, sous le règne de Henri IV, l'unique promenade de Paris, IV, 249.

Prés aux Clers (grand et petit) : se couvrent de maisons sous Louis XIII, IV, 486 ; vers à ce sujet, 487.

Pré aux Clercs (petit) : son étendue ; est cédé à l'Université par l'abbé de Saint-Germain-des-Prés ; se couvre de maisons, III, 83 et 84 ; quelques maisons y sont construites sur le terrain dont les écoliers se disent propriétaires ; dégâts qu'ils font à l'abbaye de Saint-Germain pour s'en venger, IV, 11 et suiv.; le roi déclare qu'il s'en empare ; le fait clore de murailles, et il cesse pour quelque temps d'être le théâtre des troubles, 11 et suiv.; sa limite, 447 ; donné à l'Université en échange d'autres emplacements ; on y bâtit des maisons, 448.

Pré aux Clercs (grand) : vendu par l'Université ; rues ouvertes sur son emplacement, IV, 448 et suiv.

— *Saint-Gervais* : fontaines qui en découlent, III, 157 ; analyse de leurs eaux, VII, 212 ; leur degré d'impureté, 214.

Préau du Palais, II, 383 ; fait partie de la Conciergerie du Palais, III, 481 ; sa description, VII, 261.

Précieux-Sang (filles du), couvent de religieuses : est abandonné aux créanciers ; placé ailleurs ; est supprimé, IV, 391 et suiv.

Prédicateurs du quinzième siècle : traits remarquables que fournissent leurs sermons pour le tableau des mœurs, III, 293 ; excitent le peuple à des meurtres, 388 et suiv.; presque tous ceux de Paris prêchent la sédition ; le roi en fait enlever un seul, 392 et suiv.; portent le peuple à s'opposer à la translation de la Croix de Gastines, à piller les maisons des protestants, à les incendier, à tuer ceux qui les habitent, 398 ; déclament contre la reine-mère ; fragment ridicule d'un sermon dirigé contre l'amiral Coligny ; ce que dit l'évêque de Paris sur l'impossibilité de réprimer les prédicateurs, 425 et suiv.; sont employés par les ligueurs pour diffamer Henri III et le perdre dans l'opinion publique, IV, 106 et suiv.; leur audace ; leur imposture ; plaintes de ce roi à cet égard, 107 et suiv.; excitent le peuple à se porter en armes au Louvre, à y prendre Henri III, qu'ils nomment *frère Henri de Valois*, 122 ; abusent de la chaire ; provoquent les vengeances et le meurtre ; cherchent à inspirer de l'horreur contre le roi, 135 ; déclament contre Henri IV, 147 ; donnent des espérances au peuple affamé pendant le siége de Paris, 150 ; leurs serments pendant le siége de Paris, 162 ; se récrient contre la conversion de Henri IV, 171 ; après l'entrée de Henri IV à Paris, ils refusent de prêcher ; quelques-uns louent la clémence de ce roi ; quelques autres prêchent contre lui et ne veulent point prier pour lui, 179 et suiv.; accusent les Jésuites d'avoir con-

tribué à l'assassinat de Henri IV, 514, la note.
Préfecture (les bureaux de la) : fautes qu'ils commettent à l'occasion de la fontaine des Innocents; rétablissent une inscription insignifiante de Santeuil; siége de la préfecture du département, VII, 323.
Préfets : il en résidait deux à Paris du temps des Romains : l'un présidait la flotte des bateliers, établie à *Andresy;* l'autre, les *Sarmates-Letes*, qui cultivaient les terres depuis Paris jusqu'à *Chora*, I, 131.
Prélats de cour : leurs déréglements, IV, 56.
Prémontrés d'Hermières : desservent la chapelle de l'hôpital de la Trinité; s'emparent des biens de cet hôpital; n'exercent plus l'hospitalité; louent la plus grande salle à des comédiens appelés les *confrères de la Passion*, II, 123 et suiv.
Prémontrés (collége des) : son origine; son état actuel, II, 300.
— *réformés* : leur maison; sa fondation; sa description; sa suppression, V, 167.
Preneurs : officiers royaux chargés de piller les maisons des Parisiens, I, 457; III, 4, 28, 233 et suiv.
Présentation-Notre-Dame (religieuses de la) ou *bénédictines mitigées*, couvent : son origine; dissensions des religieuses; on les sépare, V, 185; obtiennent une loterie; suppression du couvent, *ib.*
Présidents, conseillers de la cour des monnaies : envoyés aux galères, pendus ou brûlés, III, 379.
— *conseillers, etc.*, du parlement : se rendaient en robe au Palais, montés sur une mule; une pierre appelée montoir leur servait pour descendre de cette mule et pour y monter, IV, 91; VII, 357.
Presles (*Raoul de*), clerc du roi : un des fondateurs du collége de Laon, II, 370; est emprisonné, pourquoi, III, 25, *la note.*
— (collége de) : son origine, événements qui s'y passent, III, 94 et 484. Voyez *Collége de Laon.*
Pressoir du roi : où situé, I, 191.
— *de l'Hôtel Dieu*, IV, 414.
Prétextat, évêque de Rouen : accusé de conspiration contre le roi Chilpéric; un concile s'assemble à Paris pour le juger; se défend d'abord avec courage, puis, conseillé par les évêques, fait des lâchetés; est exilé, I, 266 et suiv.; est assassiné à l'autel le jour de Pâques, par ordre de Frédégonde, I, 268.
Prêtres de l'Égypte : premiers inventeurs des mystères, VI, 156.
— *de Pan* : président l'assemblée du sabbat, avec le costume et les formes que les mythologues donnaient à ce dieu; ainsi costumés ils servent de modèles aux peintres et sculpteurs qui ont représenté le diable, VI, 164 et suiv.
— *chrétiens* : se prêtent lâchement aux superstitions païennes de Clovis, I, 173.
— *de Saint-François de Sales*, communauté : sa translation à Issi, V, 175.
— *de la Mission* : cherchent à flatter les goûts licencieux des Parisiens dans leur foire de Saint-Laurent, VI, 229 et suiv.
— *conventuels*, de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, VI, 301.
— *de Saint-Jacques de l'Hôpital* : leur nombre s'accroît, se font bâtir chacun une maison dans le cloître de l'hôpital; prennent le titre de chanoines; s'emparent des biens de l'hôpital, et n'exercent plus l'hospitalité; leurs désordres, II, 424 et suiv.
— *de Saint-Julien-des-Ménétriers* : leur vie scandaleuse; sont remplacés par des pères de la Doctrine-Chrétienne, II, 435 et suiv.
— leurs mœurs corrompues sous la seconde race; vivent d'iniquités et de rapines, I, 262 et suiv. (Voyez *Évêques*). — *fermiers* des églises; inventent plusieurs impostures pour en augmenter le produit, 407, la note; établissent en principe que les biens des églises et monastères étaient la propriété des saints patrons de ces églises et monastères, II, 5; vendent les sacrements, 293 et III, 229 et 274; ont des concubines; leur libertinage ne respecte pas les lieux consacrés au culte, 277 et suiv.; remplissent l'office de militaires, IV, 8; trompent le public, 59 et suiv.; renoncent au service divin pour tuer les hommes à la guerre; sont habiles à tromper; abusent de la crédulité des hommes simples, 335 et suiv.; se battent à l'autel; pourquoi, 440; chargés d'administrer les hôpitaux de Paris, ils en envahissent les biens; dénombrement des hôpitaux dépouillés par eux, I, 421, la note; ordonnance de Blois qui leur défend d'administrer les hôpitaux; ce que dit Rebuffe à ce sujet, III, 34 et 35; rougissent d'avouer leur état et cachent leur tonsure, 35; por-

-tent des habits séculiers avec l'épée; figurent dans des tournois; fréquentent les cabarets; entretiennent des concubines; exercent les fonctions de juges; prêtent à usure; sont adonnés au vin, 40; profitent du temps d'une grande mortalité pour accroître le prix des messes des morts; il fallait marchander avec eux, 229; sont avares et ignorants, IV, 48 et suiv.; leurs fourberies au seizième siècle; leur ignorance; sont les auteurs des scènes de revenants; mêlent des opérations magiques aux cérémonies de l'église, 53 et suiv.; prêtres pensionnaires du roi d'Espagne; prêchent la sédition et le meurtre; en quoi ils faisaient consister la religion, 60; imaginent des apparitions, des revenants et des diables, 61 et suiv.; ligueurs; ils placent l'assassin Jacques Clément au rang des saints et des martyrs, et son image sur les autels, 146; sous le règne de Henri IV, leur ignorance; s'adonnent à la magie, 295 et suiv.; baptisent des images de cire, 296; comment ils les consacrent à l'autel, 297; prêtre magicien qui consacre un morceau de papier au lieu de l'hostie, 296; prêtres qui se battent à l'autel pour une opération magique; les plus grands sorciers étaient prêtres, 297; sous Louis XIII, portent la barbe à la mode et la perruque, V, 51; réservent une partie de leurs bénéfices pour leurs neveux ou leurs fils, ib.

Prêtres du parti jésuitique : troublent les consciences, VI, 61 et suiv.

— *de la Sainte-Chapelle* : leurs déréglements sont réformés; portaient des chausses retroussées et des souliers à la poulaine, II, 234 et suiv.

— *de Saint-Eustache* : plusieurs sont massacrés par le moine Jacob et sa suite, II, 202.

— *mariés* : premier exemple donné à l'Assemblée nationale, VI, 343.

Prévost de Beaumont, secrétaire du clergé : veut dénoncer à la France le pacte de famine et s'emparer de toutes les preuves de cet infâme trafic; est jeté dans les cachots de la Bastille et de Vincennes; y passe vingt-deux ans; ses souffrances; mérite la reconnaissance de la postérité, V, 260 et suiv.

Prévôt (Jean), décapité par ordre de Charles Dauphin, III, 17.

— curé de Saint-Séverin : engagé dans le parti de la Ligue, IV, 99; prêche séditieusement contre Henri III; ce roi charge Rapin de l'arrêter; le peuple s'attroupe, s'y oppose, 107 et 108; dit que les évêques qui avaient contribué à la conversion de Henri IV étaient excommuniés, 172.

Prévôt de Saint-Denis (le) : par respect pour les privilèges de l'ordre clérical, n'ose point punir les prêtres perturbateurs et libertins, II, 174.

— *de Paris* : son origine, I, 383; ses iniquités, 431; obligé de dépendre et de baiser à la bouche les cadavres de deux écoliers voleurs et assassins, qu'il avait fait pendre, et de les faire honorablement enterrer, II, 120 et 121; pose la première pierre de l'église Saint-Eustache, 291; arrête le brigandage des écoliers dans le faubourg Saint-Marcel, 312; ses iniquités; reçoit des présents et juge en faveur de ceux qui les lui donnent; saint Louis règle la valeur de ces présents; est blasphémateur; les prévôts achètent leur charge et en abusent en faveur de leurs parents et de leurs amis, dont les crimes restent impunis, 339 et suiv.; condamnations très-graves et très humiliantes qu'il subit pour avoir fait pendre un écolier assassin, III, 32; est revêtu de la dépouille du prévôt des marchands; loge dans l'hôtel de ce dernier, et y exerce son autorité, 210; défend aux comédiens de l'hôtel de Bourgogne de jouer la pièce de *Huon de Bordeaux*; le parlement autorise sa représentation, 305; ses attributions, IV, 5 et suiv.

— *des marchands* : à quelle époque le chef de la hanse parisienne a commencé à recevoir ce titre; devient très-puissant, III, 5; ce prévôt et les échevins sont seuls exceptés de l'ordonnance de Henri III, qui dépouille les bourgeois de Paris de la noblesse que leur avait accordée Charles V, 196; son pouvoir, diminué sous Charles V, est aboli sous Charles VI, ib. et suiv.; veut apaiser le tumulte de Saint-Médard; parle au nom du roi; il n'est pas écouté, 394; ses attributions, IV, 5 et suiv.; les Parisiens se soulèvent contre lui, V, 78, la note, penche pour le parti de Mazarin, 128; se rend au parlement avec une suite nombreuse; le peuple le met en fuite, 129; convoque une assemblée à l'Hôtel-de-Ville; proposition qui y est faite, 136 et suiv.; est d'avis d'accorder le délai demandé par le roi, 137; fonde une rente annuelle pour les frais de loge de Louis XIV, 152; lorsqu'il sortait de charge, il était gratifié de quatre lignes

d'eau pour sa maison ; les échevins avaient aussi le même avantage, 324 et suiv., et VI, 145; sa conduite injuste dans les concessions et suppressions des eaux de Paris, V, 325 et suiv.; lui et les échevins se mettent à genoux devant Louis XIV, pendant que l'un d'eux harangue ce roi, 408.

Prévôté de Paris : comment cette magistrature était exercée avant saint Louis ; ce roi y fit d'utiles changements, II, 323 ; était vendue à des bourgeois qui en abusaient en faveur de leurs parents et de leurs amis, 341 ; les habitants de Paris désertent cette prévôté à cause des iniquités du prévôt, *ib.*

— *des marchands et échevinage* de Paris : supprimes en 1382, III, 210; rétablis en 1411, 215; cessent leurs fonctions ; par qui remplacés, VII, 24.

Prevôtés affermées par les abbés, II. 183.

Prevots basochiaux, princes de la basoche : établis dans les provinces sous la juridiction du roi de la basoche de Paris, II, 393.

— *des maréchaux* : leur mauvaise conduite ; ne poursuivent les voleurs qu'autant qu'ils sont payés, V, 54, la note.

Priape . sa figure sur un monument trouvé à Paris, I, 76 ; recevait un culte au douzième siècle, sous le nom de *Pripe-Gala*, VI, 162.

Prie (la marquise *de*) : maîtresse du duc de Bourbon, VI, 15.

Prieur de la Côte-d'Or, savant ingénieur : est chargé des travaux relatifs à l'uniformité des poids et mesures, VII, 58, la note; son rapport sur l'École Polytechnique, 110.

Prieuré de France (grand), dont la maison du Temple à Paris est le chef-lieu, II, 358.

Prince des sots, personnage de théâtre : legs que Villon fait au prince des sots, III, 161 et suiv. ; nommé aussi *chef de la sottise ;* ce qu'il était sous Henri IV, IV, 234 et suiv.; son procès est favorisé par le prévôt de Paris, *ib.*; est condamné par le parlement ; ses officiers, 234 et 235.

Principaux des Collèges : accusés d'exciter les écoliers à la sédition ; sont interrogés par le parlement, IV, 12 et suiv.

Pripe-Gala, nom de Priape : adoré au douzieme siècle, en Esclavonie, VI, 162.

Priscus, évêque de Lyon : d'accord avec son épouse, persécute les habitants de cette ville, I, 273.

Prise (droit de) : exercé par les chevaucheurs et preneurs des rois ; plusieurs rois l'abrogent et ne sont point obéis ; le roi Jean autorise le prévôt de Paris, le chevalier du guet et les habitants d'arrêter ceux qui le percevront ; ce droit cause la dépopulation de Paris, III, 1 et suiv.; 27 et suiv.; restreint par Charles V ; en quoi consistait ce droit ; causait la ruine de la ville et des faubourgs, 232 et suiv.; n'était pas exercé d'une manière différente dans la ville que dans les faubourgs, 234 et suiv. ; les meubles et denrées enlevés en vertu du droit de prise seront payés, 232 et suiv. ; comment ils l'étaient, 235 et suiv.. le droit de prise est suspendu par tout le royaume pendant quatre ans, 236; Louis XIV confirme les Parisiens dans l'exemption de cette exaction, V, 408. Voy. *Droit de Prise*.

Prises (conseil des) : lieu de ses séances, VII, 323.

Prison de François Ier : lettres que ce roi écrit pendant sa prison à sa mere et à l'empereur Charles-Quint, III, 307 et 308.

— située dans la Cité : les églises qui l'avoisinent portent le nom de *Chartre*, qui signifie prison, I, 204 et suiv.; un incendie arrivé dans la Cité favorise l'évasion des prisonniers, 220 et suiv.

— *de l'Abbaye* : rue Sainte-Marguerite ; destinée aux militaires ; ses cachots horribles ; nourriture des prisonniers, VII, 262.

— *de Saint-Martin-des-Champs*, I, 383 ; époque de sa reconstruction, *ib.*; sa tour du Vert-Bois ; ses cachots ; ses basses-fosses, III, 486 ; est supprimée, VII, 19.

— *de la Conciergerie* : son origine ; son concierge ; ses prérogatives ; la malpropreté qui y règne engendre une maladie contagieuse ; remède qu'on y apporte, III, 481 et 482 ; son infirmerie ; à quelle époque on y plaça pour la première fois des lits, 482 ; sa tour carrée : prisonniers qu'elle a renfermés, *ib.*; ordre donné aux geôliers de ne point maltraiter les prisonniers, *ib.*

— *de l'évêque de Paris* : celle du For-l'Évêque, et celle de l'Officialité, III, 484 ; ont des oubliettes, *ib.*

— *du chapitre de Notre-Dame* : quoique fort étroite, renferme tous les habitants des deux sexes du village de Châtenai ; ils y étouffent ; la reine Blanche, mère de saint Louis, en fait enfoncer la porte, II, 338 et suiv.; III, 485.

— *de Nesle* : à quelle époque elle existait, III, 485.

— *du Grand-Châtelet* : ses différentes par-

ties ; noms de ses cachots ; ordonnance de Henri VI, roi de France et d'Angleterre, sur les prix du geôlage de cette prison, III, 478 et suiv ; époque de sa démolition, VII, 262.

Prison du Petit-Châtelet . ses chartres basses, III, 480.

—*du Temple* : juridiction du bailly; son étendue ; on détenait dans cette prison ceux qui étaient condamnés aux galères, III, 483 et 486.

— *de la Sainte-Chapelle-du-Palais*, III, 486.

— *de Saint-Benoît*, III, 488.

— *de Saint-Victor* : sa tour d'Alexandre, III, 487 et 488.

— *de Sainte-Geneviève*, III, 487.

— *de Saint-Germain-des-Pres* ou *de l'Abbaye* : sa description; ses cachots meurtriers, III, 487; ne sont plus en usage ; état des prisonniers, VII, 262.

— *du Louvre* : prisonniers qu'elle a renfermés ; cesse d'exister dès que François 1er fit démolir la grosse tour du Louvre, III, 478.

— *du prévôt des marchands*, III, 484.

— *de Saint-Magloire*, III, 486 et 487.

— *de Saint-Éloi* : sa situation ; est mentionnée pendant les massacres de 1418, III, 486; est supprimée, VII, 263.

— *de Tiron*, III, 486.

— *de l'abbesse de Montmartre* : son cachot et ses chaînes qui avaient, dit-on, servi à enchaîner saint Denis, III, 488.

—*de la grande et petite Force* : leur origine VII, 263 et suiv.; leur établissement, 263.

— *de la grande Force* : ses divers départements, VII, 263 et 264 ; état et nourriture des prisonniers, 264 et 265 ; ses chapelles ; sa nouvelle infirmerie; les garçons détenus; leur état, VII, 265 ; on y met le feu, VI, 341.

— *de la petite Force* : son origine ; prisonniers qu'on y détient ; quels délits y sont punis, VII, 265; à quels travaux sont occupées les filles prisonnières ; leurs mœurs : métamorphoses qu'elles éprouvent en entrant dans cette prison, 265 et 266.

—*de Saint-Lazare* : son ancien état ; sa destination actuelle, VII, 266 ; à quels travaux sont occupées les femmes qui y sont détenues ; mœurs de ces femmes ; leur nourriture, 66. et 267.

— *de la Bastille* : sa description ; sa cage ; sa construction ; personnes qui y furent enfermées ; ses oubliettes; prisonniers qu'on y a laissés mourir de faim, III, 485.

Prison de Sainte-Pélagie : sa première destination ; ses prisonniers, VII, 268; ce qu'en dit M. Delaborde, 268 et 269.; régime de cette prison ; enfants détenus, 269 et 270.

— *de la Préfecture de Police* : VII, 279 ; *sa salle de Saint-Martin* ; son autre bâtiment; observation de M. Delaborde sur cette prison, 279 et 280 ; nombre des personnes qui y ont été détenues, depuis 1813 jusqu'en 1818, 280.

— *militaire de Montaigu* : délits qui y font enfermer les militaires, VII, 281.

— *de l'hotel de Basancourt* : quels délits elle sert à punir, VII, 281.

— *des Madelonnettes*, VII, 267 ; pour des femmes accusées de délits et de jeunes filles détenues par l effet de la puissance paternelle, leurs travaux ; leurs chapelles, 267 et 268.

— *d'essai* : sa destination louable, VII, 281 et 282 ; craintes sur l'efficacité des moyens employés pour y convertir les jeunes détenus, 282.

— *modèle*, ou *des jeunes détenus*, VIII, 106

Prisonniers tués dans les prisons de Paris par la faction bourguignonne, III, 225; leur nombre, 226.

Prisons de Paris : notice sur les prisons de Paris aux quinzième et seizième siècles, III, 478 ; tous les palais et tous les châteaux étaient autrefois des prisons, 181.

—*illegales et prisons des monastères* : tolérées ; chaque monastère avait sa prison, III, 489 ; elles s'ouvrent après la mort du cardinal de Richelieu, IV, 336; Louis XIV réduisit le nombre des prisons de Paris ; noms de celles qui furent maintenues, III, 489; étaient autrefois toujours pleines; pourquoi ; on y oubliait les prisonniers ; négligences des juges à cet égard, 489 et 490; les innocents y sont traités comme des coupables ; on améliore leur état ; la prison du For-l'Évêque et celle du Petit-Châtelet sont supprimées ; à qui est dû ce bienfait ; on transforme l'hôtel de la Force en prison ; ce qu'en dit le sieur Caraccioli, VII, 18 ; on renonce aux cachots du Grand-Châtelet ; on supprime la prison de Saint-Martin, 19.

— *d'état sous Bonaparte* : leur nombre ; arrêté de cet empereur sur les prisons légales, VII, 269 et suiv. ; notice de celles qui furent établies depuis la revolution, 275 et suiv.

Priviléges accordés par Louis-le-Gros aux habitants de Paris : il leur est permis de poursuivre leurs débiteurs, I, 438.
— de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés : sont un obstacle continuel aux réparations et aux établissements de Paris, III, 154.
— aux prises avec des priviléges, II, 313.
— de l'abbaye du Val-de-Grâce, IV, 382.
— dérisoires, confirmés par Louis XIV à la ville de Paris, V, 407 et suiv.
Problation (Martin) : un des premiers professeurs du collége de France, III, 352.
Probus : permet aux Gaulois de planter des vignes, I, 129, la note.
Procession extraordinaire : ordonnée dans Paris par François Ier, à l'occasion des placards des protestants; qualité des personnes qui y figuraient ; faste de cette procession; reliques qu'on y apporte ; ce qui arrive au passage du pont Notre-Dame, III, 330 et suiv.
— *du renard* : spectacle que donne à Paris Philippe le-Bel, pour ridiculiser le pape Benoît VIII, III, 58.
— *générale*, où se trouvent vingt-deux cardinaux : fort admirée par Brantôme, IV, 43.
— *magnifique*, faite à Paris, où assistent des cardinaux, des évêques, etc.; reliques qu'on y porte; les habitants y marchent les pieds nus, IV, 60 et suiv.
— *ridicule* que font les capucins de Paris à Chartres, IV, 125 et suiv.
— *générale*, à l'occasion du jubilé : accident fatal qui en résulte sur le Pont-Rouge, IV, 446.
— *de la grande confrérie* : scène plaisante qui s'y passe, V, 123.
Processions où assistent par pénitence des hommes et des femmes, en chemise ou tout nus, II, 51 ; les assistants y sont pieds nus, à l'exemple des *Nudipedalia* des païens, 101 (Voy. *Nudipedalia*) ; composées de gens qui, les pieds nus, portaient les reliques du *saint Clou*, de la *sainte Couronne* et du *très-saint Bois* pour faire cesser un débordement de la Seine, 189; pareille procession à l'occasion de la maladie du fils de Philippe-Auguste, 191 ; — ridicule célébrée par les confrères de Saint-Jacques de-l'Hôpital, 427 et suiv.; exécutée par des personnes en chemise et toutes nues, III, 41 et suiv. — très-belle célébrée après d'horribles massacres, 228 et 253 ; où l'on porte des figures de géants, 284 et suiv.
Processions faites à Paris pendant le siége de cette ville, IV, 152.
— faites du temps de la Ligue, IV, 298 et suiv.; faites pieds nus, en chemise et par des personnes des deux sexes, toutes nues, 299 et suiv ; imitation du paganisme dans ces cérémonies ; l'indécence des chrétiens surpasse celle des païens, 301, la note ; ce qui résulte de ces processions, 301 et 302.
— pendant la guerre civile de la Fronde : leur description, V, 130 et suiv.
Procope (François), Sicilien : est le second étranger qui établit un café à Paris ; lieu où il place son établissement, V, 335.
Prodiges prétendus arrivés à Paris, IV, 60.
Profanations : unies à la débauche par Henri III et ses mignons, IV, 56 et suiv.; associées à la magie, V, 440 et suiv.; — *des sacrements*, et *impostures* auxquelles les lois de Louis XIV obligent les protestants, VII, 20.
Profanes : sont expulsés du lieu où se célébraient les mystères du paganisme, par la même formule qu'employaient les chrétiens pour le même objet, VI, 158.
Professeurs des écoles : leurs manières cruelles d'enseigner les enfants, II, 309.
— *du collége de France* : sont suspects d'hérésie, parce qu'ils remplissent les devoirs que François Ier leur avait imposés, III, 377 et suiv.
Professions mécaniques : se forment en sociétés mystérieuses; détails sur leurs mystères à Paris, VI, 165 et suiv.; celles dont les ouvriers sont le plus ou le moins sujets au mal vénérien, VII, 79 et suiv.; celles qui fournissent le plus de pauvres, 103.
Prophétesse : prédit l'incendie de la Cité de Paris, I, 221.
Prophéties des convulsionnaires : sont recueillies et imprimées, VI, 56.
Prostitution : était excessive à Paris du temps de saint Louis ; ce roi tente d'en diminuer les progrès ; tableau qu'en présente le cardinal Jacques de Vitry, II, 341 et suiv.; était une profession reconnue dans la société, protégée par les rois, favorisée par la multitude de célibataires, clercs, prêtres, moines, etc., III, 286 et suiv.; fréquente à Paris au quinzième siècle ; agents de prostitution des deux sexes, 208 et suiv. (Voy. *Lieu de prostitution* et *Filles publiques*) ; des filles prostituées par leurs père et mère, 269

et suiv.; protégée, rarement reprimée, 274; excessive sous le règne de Louis XIII, V, 60; sous le règne de Louis XV, VI, 309.

Protestantisme. son origine et ses progrès, III, 314 et suiv.; condamné par le pape Léon X et par la Sorbonne, 317 et suiv.; comment il s'établit à Paris, 319.

Protestants: brûlés vifs à Paris, après une belle procession, III, 330 et suiv; il est défendu de leur donner asile, sous peine d'être brûlé vif, 333; rigueur révoltante dont on usait envers eux; basses-fosses dans lesquelles on les plongeait; suivant les principes de la cour de Rome, on ne devait point leur garder de foi promise, 334 et suiv., quand les luthériens ont reçu le nom de *protestants*, 333; persécutions qu'ils ont éprouvées sous les règnes de François Ier et de Henri II, 330 et suiv. et 342; sont mis hors des prisons, 346 et suiv.; ne sont plus brûlés vifs; nouveau genre de persécutions qu'ils éprouvent, 347, ceux de la Suisse et de l'Allemagne se plaignent à Henri II de la persécution rigoureuse qu'éprouvent leurs frères à Paris, 386; par leurs pratiques religieuses, par les calomnies et les persécutions dont ils sont l'objet, ils peuvent être comparés aux chrétiens de la primitive église, 398 et 399; instruits du complot formé contre eux à Bayonne, refusent de se rendre à l'assemblée de Moulins; tentent d'enlever le roi et la reine à Meaux, 427 et suiv.; leur force, leurs ressources, leurs chefs avant les massacres de la Saint-Barthélemi, 429 et suiv.; se précipitent avec confiance dans le piége que leur tend la cour de France, 435 et suiv.; ceux de Paris ne peuvent plus sortir de leurs maisons; le parlement le leur défend pour éviter les meurtres auxquels ils seraient exposés dans les rues; on pille leurs maisons; vingt protestants, qu'on conduisait en prison, sont massacrés par la populace; ils s'assemblent dans la maison de Philippe de Gastines; la maison est rasée; sur son emplacement on élève un monument en forme de croix; le propriétaire, son frère et son beau-frère sont pendus, 327 et suiv.; leurs temples et leurs assemblées à Paris; leur première église dans cette ville, 383 et suiv.; leur assemblée dans la rue Saint-Jacques, découverte par les écoliers de la Sorbonne; ils sont assaillis en sortant; détails et résultats de cette persécution, 384 et suiv.; calomnies répandues contre eux; chantent des hymnes au Pré-aux-Clercs, 386 et suiv.; tiennent leur synode à Paris, malgré la grande surveillance exercée contre eux, 388; liste de ceux qui sont soupçonnés de l'être, découverts dans la rue des Marais, au faubourg Saint-Germain, 390; quelques-uns se défendent contre les archers; leurs assemblées tolérées par la cour, ib. et suiv.; éprouvent de nouvelles persécutions de la part du cardinal de Lorraine; assiégés dans une maison du Pré-aux-Clercs; résultats de ce siége, 391 et suiv., attaqués dans une autre maison, au lieu d'un temple ils en ont deux; déclamations des prédicateurs, 392 et suiv.; assemblés dans leur temple, dit *Maison du Patriarche*, étourdis par les cloches de l'église de Saint-Médard, envoient prier le curé de faire cesser ce bruit; on s'y refuse et l'on assassine les envoyés; combat et émeute qui en résultent, 393 et suiv.; leur temple de Popincourt est brûlé par le connétable de Montmorency, 395 et suiv; établissent un nouveau temple, dit *de Jérusalem*, il est brûlé par le même connétable, 397 et suiv., massacrés à Paris pendant le jour de la Saint-Barthélemi et les jours suivants, détails de cette horrible boucherie, 445 et suiv., ceux qui se trouvaient dans le faubourg Saint-Germain échappent aux massacres en fuyant à la hâte, 455 et suiv., accusés d'avoir conspiré contre le roi, au moment où on les égorgeait, 448 et suiv.; sont égorgés aux yeux du roi, et devant le Louvre, 450; sont égorgés dans l'intérieur du Louvre, ib. et suiv.; sont égorgés dans leurs maisons, dans leur lit, 452 et suiv.; dans les rues, ib., leurs corps morts sont visités par les femmes de la cour, 458 et suiv.; ceux qui échappent sont condamnés au dernier supplice par le parlement, 468; deviennent plus redoutables après les massacres qu'auparavant; la cour emploie les prières auprès d'eux; leurs actes d'héroïsme, 466; après que Henri III se fut évadé de Paris; *Mercier*, maître d'école, deux sœurs, filles de Jacques Faucauld, procureur, sont égorgés ou brûlés vifs, comme protestants, IV, 124; croyaient professer le christianisme dans toute sa pureté, 302; leur état civil à Paris sous Henri IV, 280; ont leur temple dans le village d'Ablon, puis à Charenton-Saint-Maurice; leur nombre; sont assaillis à leur départ de Paris et à leur retour dans cette ville, par les catholiques; pour faire cesser

ces insultes, on fait planter des potences à la porte Saint-Antoine, 236 et suiv.; plaisanterie à ce sujet; leurs cimetières à Paris; leur tombeaux insultés par les catholiques, 237 et suiv.; le peuple ne se soulève point quand il n'est pas excité par les catholiques; faits qui le prouvent, 238 et suiv.; leur état civil sous Louis XIII; projets d'exercer sur eux une nouvelle Saint-Barthélemi; ils sont attaqués à la vallée de Fécamp par les pages et les laquais, etc.; ils se défendent; ces pages dévastent le temple de Charenton, coupent les oreilles et le nez à leur ministre, V, 10 et suiv; plan de ce massacre; le lendemain nouvelles attaques; le temple de Charenton est entièrement ruiné: reconstruit magnifiquement, 13 et suiv.; persécutés par la cour de Rome, par les jésuites et par Louis XIV, 156 et suiv.; leur état civil; sourde persécution qu'ils éprouvent; prétendue conversion de leurs enfants, 389 et suiv.; lois rigoureuses à cet égard, 390 et suiv.; ministres des protestants persécutés; on les dépouille successivement de toutes leurs prérogatives, 391 et suiv.; on sépare les enfants de leurs peres et mères, 392; il leur est défendu d'exercer aucune profession, 393 et suiv.; on tente de dévaster leur cimetière à Paris, et leur temple à Charenton, 396; moyens employés pour leur conversion, *ib.* et suiv.; on les emploie sur des enfants de quatorze ans, puis sur des enfants de sept ans; on enlève leurs enfants; on tourmente les protestants à l'heure de la mort; on défend aux protestants de Paris de chanter les psaumes à voix haute, 398 et suiv.; leurs temples sont démolis, 399; leur triste position après la révocation de l'édit de Nantes, 400 et suiv.; moyens qu'ils emploient pour continuer leur culte; obstacles qu'on y apporte, 401 et suiv.; la persécution les atteint jusqu'au delà du terme de la vie, 402; tableau de leur situation, pourquoi ils ne peuvent tous quitter la France, *ib.* et suiv.; dangers de ceux qui émigraient; protestants qui vendent leur conscience, 404 et suiv.; le plan de persécution conçu par les jésuites est préféré, 406; les persécutions qu'on leur fait éprouver produisaient un effet contraire à ce qu'on en attendait, 406; ce que pensait Fénelon de ces persécutions; indignation de d'Aguesseau à ce sujet; conseil donné au gouvernement par le maréchal Vauban au sujet de ces persécutions, 406 et 407, la note; leurs premiers auteurs, VI, 225; leur état civil sous Louis XV; on adoucit leur sort, on ne leur donne plus la qualification injurieuse de *huguenots*; on leur en substitue d'autres plus amicales, *ib.*; sont secrètement tolérés à Paris; le régent les tolère et fait grâce à plusieurs; leur permet la sortie libre du royaume, *ib.* et suiv.; le duc de Bourbon les persécute; leur état civil sous Louis XVI; persécutés sous les rois précédents; on cherche à les rétablir dans leurs droits, 226; VII, 19 et suiv.; à déclarer leurs mariages valides; le clergé s'y oppose; nombre des protestants en France sous Louis XVI; livres publiés en leur faveur; but de leurs défenseurs: motifs politiques qu'ils font valoir, 20; mémoire du baron de Breteuil en leur faveur; ne produit aucun effet; l'Assemblée constituante leur restitue leurs droits, 21.

Protestants de la confession d'Augsbourg: leurs temples et écoles établis dans le ci-devant monastère et église des Carmes Billettes, II, 357: VII, 332.

Provence (le comte *de*), qualifié de *Monsieur*, et la princesse son épouse, quittent la France, VI, 337; décrété d'accusation, 340; protége spécialement le Musée de Pilâtre des Rosiers, VI, 381.

—(rue de): à quelle époque elle fut ouverte, VI, 217.

Providence (filles de la), ou de *Saint-Joseph*. Voyez *Filles de Saint-Joseph*, IV, 396.

—(filles de la), couvent protégé par Anne d'Autriche, et dont les règlements furent rédigés par saint Vincent de Paul, V, 177 et suiv.

Prudentius, évêque de Paris, I, 172.

Prud'hommes: chargés de la police de la halle aux poissons; sont nommés par le cuisinier du roi; jurent *sur les saints* de choisir le poisson pour le roi et toute sa cour, et d'en fixer le prix; ils étaient exempts du guet; percevaient un impôt sur la vente des poissons, II, 325.

Prytanée: nom qu'a porté le collége de Louis-le-Grand, IV, 357.

Pucelle (*Jeanne d'Arc*, dite la): eut plusieurs imitatrices; noms de diverses pucelles qui parurent après elle; le clergé de Paris en fit brûler plusieurs, III, 251; armure de la Pucelle d'Orléans, VII, 125; monument élevé à sa mémoire, 127. Voy. *Jeanne d'Arc*.

Puisel (Pierre de), avocat : décapité par ordre de Charles, dauphin, III, 17.

Puiset. Voy. Hugues du Puiset.

Puisoirs de Paris : leur nombre, VII, 307.

Puits miraculeux de Saint Germain-des-Prés, I, [illegible] et 183; autres puits miraculeux à Saint-[illegible]-le-Pauvre, 187.

Puits : nom d'un des cachots du Grand-Châtelet, III, 478.

Pute-y-Muce : nom d'une rue, I, 451; nom d'un hôtel qui faisait partie de l'hôtel de Saint-Paul, III, 73; sa chapelle, 77; sur son emplacement a été ouverte une rue qui, par corruption, porte le nom de *Petit-Musc*, 79.

Puymaurin (le sieur *de*), député, demande que la figure du roi remplace celle de la loi, VII, 146, la note.

Puységur (le sieur *de*) : produit le somnambulisme, VII, 44.

Pyramide élevée à l'odieuse mémoire de Jean Chastel et des jésuites, IV, 186; sa description, 190 et suiv.; ses inscriptions, 191 et suiv.; ce monument [illegible] pas de longue durée, 200; est démolie par ordre de Henri IV à l'instigation du père Cotton; est remplacée par une fontaine, 203 et suiv.

Pythagore : était un père carme, II, 256.

Pythonisse : consultée par les Francs, I, 298 et suiv.

Q.

Quadrivium : division de l'enseignement, comprenant quatre sciences ou arts; il formait avec le *Trivium*, les sept arts libéraux, II, 307.

Quai : le premier établi à Paris; en quel temps, en quel lieu, II, 461; — *de l'Horloge*, — *des Orfèvres*, IV, 220 : — *de Conti*, — *de l'École*, — *de la Mégisserie*, — *des Augustins*, 221; ceux qui existaient à Paris sous le règne de Henri IV, 247; ceux de l'île Saint-Louis, 441 et suiv.; établis ou réparés sous Louis XIV; *quai des Quatre-Nations*, *quai Pelletier*, *quai de la Grenouillère*, etc., (voy. *quai Malaquais*), V, 357 et suiv.

— *de Gloriette* : époque de sa construction; ancien fief de ce nom, III, 379 et 380.

— *des Bons-Hommes* : époque de son commencement, IV, 4.

— *Malaquais* ou *Malaquest* : son origine; sa situation, IV, 447; nom qu'il a porté; vendu par l'Université, 448 et 449; depuis nommé quai Voltaire, V, 163.

— *du Louvre* : époque de sa première construction, IV, 3; son état actuel, VII, 188 et 189.

— *des Invalides* : ses dimensions; sa description; n'est point achevé, VII, 188.

— *d'Orsai*, entre le pont Royal et celui de Louis XVI : sa notice, VII, 187.

— *Debilly* : ses anciens noms, sa description; d'où lui vient ce nom, VII, 188.

— *de la Conférence* : sa description, VII, 188.

— *Desaix* : sa description, VII, 189.

Quai Montebello ou *Bignon* : sa description, VII, 189.

— *de la Tournelle* : sa description, VII, 190.

— *de la Cité* : VII, 189.

— *Catinat* : VII, 189.

— *Morland* : emplacement qu'il occupe, VII, 190.

Quais de Paris : leur nombre; leur situation, VII, 303 et 306; VIII, 112.

Quarante-cinq gentilshommes de la garde de Henri III : méprisés; en quoi consistaient leurs fonctions, IV, 114; douze des quarante assassinent le duc de Guise à Blois, 130; noms de quelques-uns de ces assassins, *ib.*; quatre d'entre eux, pour la somme de quatre cents écus, poignardent le cardinal de Guise dans sa prison, 131.

Quarteniers, *Cinquanteniers*, *Dizeniers* : officiers préposés à la défense de la ville; supprimés, III, 210.

Quartier nouveau, établi dans l'emplacement de l'hôtel de Choiseul, VI, 405.

— *Napoléon* : nom donné à l'École-Militaire, VI, 128.

Quartiers de Paris : leur nombre et leurs noms, au quatorzième siècle, II, 458; les ligueurs proposent de réduire à cinq leur nombre de seize quartiers, IV, 113; leur nombre à diverses époques : sous Philippe-Auguste, V, 410; sous Charles VI; sous Louis XIV; leurs dénominations, 410 et 411; sont au nombre de dix-huit, suivant les financiers; leur désignation; nombre des maisons et familles imposées de chacun

d'eux, VI, 238 et suiv.; désignation des quartiers de Paris, suivant l'état civil, pendant le règne de Louis XV, 238; nombre des quartiers par arrondissement, VII, 318; noms de ces quartiers, *ib.* et suiv.; institutions qui sont placées dans chaque quartier, 322.

Quatrain : attribué à la duchesse du Maine, sur les miracles opérés sur la tombe du diacre Pâris, VI, 34.

Quatre-Maire (*Jean-Robert*) : religieux qui défend la charte de fondation de l'église de Saint-Vincent, taxée de fausseté par le docteur *de Launoi*, I, 179, la note.

Quatremère de Quinci (*Antoine*) : est chargé de convertir l'édifice de Sainte-Geneviève en *Panthéon français*, VI, 89; auteur de la description des bas-reliefs de cet édifice, 108, la note.

Quatre-Nations. Voyez *Collége Mazarin* ou *des Quatre-Nations*.

Quelin, femme d'un conseiller; une des maîtresses de Henri IV, IV, 268.

Quélus : un des mignons de Henri III, IV, 218.

Quenellec (*Charles de*), baron Dupont : égorgé pendant les massacres de la Saint-Barthélemi; les femmes de la cour vont visiter son corps et y chercher les preuves d'impuissance dont il était accusé, III, 455.

Quentin (*Jean*), pénitencier de Paris : accueille mal les minimes envoyés par saint François de Paule, puis les loge dans sa maison; son épitaphe, III, 158 et 159.

Quesnay, docteur en médecine : ce qu'il dit de l'intendant de la poste aux lettres, VI, 272; un des fondateurs de la secte des économistes, 323.

Question préparatoire : iniquité du temps passé, V, 452; VII, 46; la cour du Châtelet refuse d'ordonner ce supplice; il est supprimé par un édit de Louis XVI, *ib.*

Quêteurs de pardons : ce qu'ils étaient, II, 104, la note.

—*des capucins* : mettent les Parisiens à contribution, III, 495.

Quêteuses dans les églises, la gorge découverte : ce qu'en dit le curé de Saint-Étienne-du-Mont, V, 488.

Quillebœuf jésuite : compose un mémoire contre le duc de Choiseul, VI, 73.

Quinault : les prologues de ses opéras sont des louanges pour Louis XIV, V, 151 et 152; il est poëte et membre de la petite académie des inscriptions, 289.

Quimquempoix : nom d'une rue fameuse pendant le système de Law; origine de ce nom, VI, 4.

Quinze-Vingts, hospice pour les aveugles : son origine; leur première habitation, II, 274 : leur translation au faubourg Saint-Antoine, 276; changement dans l'administration de cet hospice, *ib.*; son état actuel, 277; crient dans les rues de Paris, pour y demander l'aumône, 275 et 276; étant transférés au faubourg Saint-Antoine, on ouvre des rues sur l'emplacement qu'ils occupaient près du Palais-Royal, VII, 7; hôpital des Quinze-Vingts, 106.

R.

Rabelais : son tombeau dans l'église de Saint-Paul; ce que les modernes ont dit de cet écrivain, et ce qu'ils devaient en dire, III, 87; ce qu'il dit d'Antoine Tempête, principal du collége de Montaigu, II, 408 et suiv.; le quatrième livre de son *Pantagruel* est proscrit par le parlement, III, 343; ce qu'il dit de la bibliothèque de Saint-Victor, 349; donne la nomenclature des jeux en usage à Paris de son temps, 477; caractère de ses ouvrages; son style grossier était en usage dans les cours de François Ier et de Henri II, IV, 24; plaisante sur les vols et bassesses en usage de son temps, 46; ce qu'il dit du peuple de Paris, 66.

Rachel (sœur) : nom de secte d'une convulsionnaire; se fait crucifier et clouer sur une croix; ce qu'elle dit, VI, 40 et suiv.

Rachimbourgs, ce qu'ils étaient, I, 224.

Raconis, bouffon du cardinal de Richelieu : évêque de Lavaur, IV, 333.

—(*Marie-d'Abra de*) : transfère de Troyes à Paris les religieuses de la congrégation de Notre-Dame de l'Annonciade, IV, 373; fonde les petites cordelières au faubourg Saint-Marceau, 377.

Radegonde : lettre adressée à cette sainte par sept évêques de la Gaule, mérite plus de confiance que le témoignage de Grégoire de Tours, I, 153.

Radulphi (*Nicolas*), général des jacobins : établit à Paris un troisième couvent de cet ordre, IV, 345.

Raffinés d'honneur : ce qu'ils étaient, V, 70 ; leur susceptibilité, 74 ; noms des plus remarquables, *ib.*

Ragenaire, chef des Normands : s'avance jusqu'à Paris, à la tête d'une armée montée sur cent vingt barques, I, 310 et 311.

Raggi (*Antoine*) : a sculpté la belle figure de la Vierge qui était dans l'église des Carmes de la rue de Vaugirard, et qui se voit aujourd'hui dans la chapelle de la Vierge de l'église de Notre-Dame, II, 82 et suiv.

Raginfridus, abbé de Fontenelle, et puis évêque de Rouen : chassé de l'un et l'autre lieu à cause de ses brigandages et de ses débauches, I, 278.

Ragnemode, evêque de Paris : guéri au tombeau de Saint-Marcel, I, 189 ; a pour successeur un marchand syrien appelé Eusèbe, 228 ; sa conduite lâche et perfide au concile assemblé à Paris pour juger Prétextat ; dénonce Grégoire de Tours à Chilpéric, 266 et suiv. ; prélat courtisan ; en querelle avec *Theodulphe*, archidiacre de Paris ; le laisse seul à l'autel, 276 ; paraît être complice des crimes de Frédégonde, 284 ; souffre que cette reine exerce plusieurs actes de cruauté dans l'asile de son église, 295 et 296.

Ragot, roi des gueux : fait une brillante fortune et établit avantageusement ses enfants ; est inventeur de *l'argot* des voleurs, V, 378.

Raguenet, marchand de fer : capitaine de son quartier, arrête le premier président Molé et le parlement, et l'oblige à retourner au Palais-Royal, V, 101.

Raimond du Temple, architecte de Charles V : a bâti une grande partie du Louvre, III, 88.

Rainald, abbé de Saint-Germain, I, 432.

Raisin (le sieur) : organiste à Troyes ; directeur de spectacle à Paris, V, 343.

—comédienne : maîtresse du grand dauphin ; appelée à Choisy par ce prince ; elle est réduite à y jeûner, V, 455.

Rambures (la demoiselle) : devait épouser le fils de la duchesse de Polignac ; le roi chasse cette duchesse à cause de ses crimes, et s'oppose au mariage, V, 430, la note.

Ramponeau, farceur des Porcherons : toutes les modes étaient à la [illegible] ou à la Ramponeau, VI, 318 et 319.

Ramus ou *la Ramée*, un des professeurs du collége de France : y fonde une chaire de mathématiques, III, 352 ; après avoir payé une forte rançon, est assassiné par les massacreurs de la Saint-Barthélemi, à l'instigation de Jacques Charpentier, III, 95 et [illegible].

Rançonnet (*Aimar de*) : le cardinal de Lorraine le fait mettre à la Bastille, où il meurt, et fait confisquer sa bibliotheque, V, 298.

Ranimire, évêque de Nîmes : s'empare, à main armée, de la Septimanie ; envahit l'evêché de Nîmes ; fait prisonnier l'évêque de cette ville, et se met à sa place ; poursuivi par le roi Wamba, il est tué à Béziers, I, 274.

Rantzau (*Josias de*), maréchal de France ; son tombeau, III, 159.

Raoul, comte d'Eu et de Guignes : décapité à Paris, III, 45.

— *de Nemours* : explore Paris pour découvrir les sectaires ; emploie la ruse, II, 182.

— *Lequin-d'Archerie* greffier de la prévôté de Saint-Quentin : assassine Jacques Tournebu, principal du collége de Maître-Gervais ; son supplice, III, 96.

— archevêque de Tours : surnommé *l'ennemi de Dieu* ; traite l'évêque d'Angers de *cochon*, comment lui répond cet évêque, II, 42, la note.

Rapin (*Nicolas*), prévôt de l'hôtel : est chargé par le roi d'arrêter des prédicateurs séditieux, IV, 107 ; est chassé de Paris par le duc de Guise, 121 ; lieutenant de robe-courte, chargé de conduire Marthe Brossier, son père et ses sœurs à Romorantin, 292.

Rauching, duc : fait enterrer tout vifs deux jeunes époux ; plaisante sur cette action atroce ; force un de ses serviteurs à se brûler les jambes nues avec un flambeau ardent ; prend plaisir à le voir souffrir ; est assassiné dans le palais de Childebert, contre lequel il avait conspiré, I, 289 et suiv., la note.

Ravaillac : assassine Henri IV au milieu des seigneurs de la cour, en présence du duc d'Épernon et d'autres, IV, 188 et suiv. ; ses instigateurs, 313 et suiv.

Rebours : une des maîtresses de Henri IV, IV, 284.

Rebuffe, jurisconsulte : ce qu'il dit de la rapacité des prêtres, III, 35.

Rebuzies (*François*), protestant : est brûlé vif, III, 386.

Receptaculum ou *recet* : forteresse en bois construite pour favoriser le pillage des seigneurs et y déposer le butin, II, 21.

Recluses : ce que c'était; plusieurs habitaient une loge ou cellule dans le cimetière et près de l'église des Saints-Innocents, II, 93; il existait des recluses volontaires ou forcées dans plusieurs églises de Paris, *ib* et suiv.

Récollets (couvent de) : son origine; sa description; ses tombeaux; sa suppression, IV, 203; dirigent les sœurs récollettes ou de *l'Immaculée Conception*; s'établissent dans leur voisinage; désordre qui résulte de ce rapprochement, 388 et 389.

Récollettes. Voyez *Filles de l'Immaculée Conception*, IV, 388 et suiv.

Recteur de l'Université, mandé au parlement; y est interrogé sur la rébellion des écoliers; répond par un long discours en latin, IV, 42; accusé d'avoir donné des billets de sauvegarde pour préserver quelques maisons du Pré-aux-Clercs de leur démolition par les écoliers, et d'avoir autorisé la démolition des autres; sa faible réponse à cette accusation, *ib.* et suiv.

Redouté (*très-*) : titre donné au roi de France et que prenaient tous les seigneurs, III, 26 et 27.

Redoute chinoise : sa description, VI, 415; autre redoute établie à la foire Saint-Laurent; sa description, 231.

Refuge (maison de) pour les filles débauchées, V, 195.

Régence d'Anne d'Autriche : ressemble, par la nature de ses troubles, à celle de Marie de Médicis, V, 414.

Régent (le) : nom du plus beau diamant de la couronne; son prix, son poids; volé, retrouvé, VI, 144 et suiv.; Bonaparte le place à la garde de son épée, 145, la note.

Réginald, comte des Bourguignons : fait prisonnier par Hugues, comte de Châlons; est mis en liberté à l'approche de son beau-père, le duc de Normandie, II, 22.

Régnard, chanoine de Saint-Augustin : est surpris chez des filles, VI, 301, la note.

Regnaud, frère ermite à Saint-Flavy : s'emploie à composer un vœu de cire, tendant à faire mourir la reine Jeanne de Bourgogne, III, 56.

— (*Pierre et Guillaume*), chefs de brigands, III, 245 et 246, la note.

Regnier, magicien de Catherine de Médicis : fabrique une médaille magique, ou talisman, pour cette reine, IV, 64.

Regniers, gentilhomme protestant : acte de générosité qu'il éprouve de la part de Vezins, gentilhomme catholique, pendant les massacres de la Saint-Barthélemi, III, 456 et 457.

Regulus, évêque de Reims : en jurant sur un reliquaire vide, trompe le duc Martin et cause sa mort, I, 287.

Reims (collége de) : son origine; ruiné, rétabli, ruiné une seconde fois, rétabli encore, III, 109.

Reinage : inventions des prêtres fermiers des cures, pour en accroître les revenus, III, 39.

Reine de France, qui attirait les jeunes gens à l'hôtel de Nesle, et, après s'en être servie, les faisait jeter, par la fenêtre de cet hôtel, dans la Seine; examen sur le nom et la personne de cette reine, III, 28 et suiv.

— (la), épouse de Louis XV : prend la résolution de ne plus partager avec tant d'autres les caresses du roi, VI, 258.

Reine (hôtel de la) : faisait partie de l'hôtel de Saint-Paul, construit par Charles V, III, 73.

Reines : le peuple en comptait trois sous Louis XIV, V, 149.

Reitrude, épouse d'*Ansold*, chevalier : donne des biens à l'église de Saint-Denis-de-la-Chartre, I, 204.

Religieuses anglaises de la Conception : leur origine; portent le nom de *Bethléem*, V, 183; but de leurs prières, peu exaucées, 183 et 184.

— *de Chinon* : se prétendent possédées; trois évêques les font fustiger, et chassent leurs diables, V, 35, la note.

— *du couvent de Loudun* : sont possédées par de prétendus diables, V, 35, la note.

— *de Sainte-Claire-de-la-Nativité*. Voyez *Petites-Cordelières*.

— *de Saint-Louis-de-Louviers* : étranges profanations et débauches auxquelles elles se livrent, V, 441, la note.

— *de Montmartre* : leur dérèglement; empoisonnent leur abbesse, IV, 367.

— *de Saint-Éloi* : chassées du monastère de ce nom, à cause de leurs débauches, I, 403.

— grand nombre de leurs couvents à Paris, sous le règne de Louis XIV; plusieurs s'établissent sans ressource; n'ont qu'une existence de courte durée et sont supprimés; noms de ces couvents supprimés en 1670, V, 196 et 197; les religieuses *Bernardines de Charonne*; leurs dettes; se révoltent,

197; il est défendu aux religieuses d'avoir auprès d'elles des prêtres ou serviteurs suspects; de rester seules avec les parents qui les visitent; de sortir seules de leur couvent; de danser dans leur cloître, II, 183 et 184; leurs mœurs; leur conduite déréglée, III, 278; V, 179, 190 et suiv.

Religieuses et abbesses des couvents des environs de Paris : courtisées par Henri IV, pendant le siége de Paris, IV, 166 et 367, la note.

Religieux de la Tres-Sainte-Trinité de la Rédemption des Captifs, II, 119. Voy. *Mathurins*.

— *lais* : en quoi consistait l'emploi de ceux qu'on nommait ainsi, V, 220.

— de Paris : tiennent des cabarets; fréquentent des lieux de débauche, III, 276 et suiv.; ont des mouchoirs frisés, musqués; portent des masques, IV, 49.

Reliquaire vide, sur lequel le roi Robert fait prêter serment de fidélité; pourquoi, I, 377.

— garni d'un œuf de grive, sur lequel le roi Robert fait prêter serment de fidélité, I, 377; usage de prêter serment sur un reliquaire vide, pour tromper ceux envers lesquels on contractait un engagement, *ib.* — contenant un canif qui perça, dit-on, la sainte Hostie, et un vase de bois qui la reçut, II, 357.

Reliques : en grand nombre envoyées de Rome; soumises à un examen; sont toutes déclarées fausses, I, 208. — fausses, 279 et 280; sont des objets d'une grande importance dans des temps barbares; Paris en est enrichi, 310; un grand nombre de reliques est abrité dans la Cité de Paris, pour les préserver de la fureur des Normands, 317; destinée de ce dépôt, 322; le comte et l'évêque refusent de les restituer à leurs propriétaires, qui les réclament; ces reliques extorquées sont l'occasion de la fondation de plusieurs chapelles et églises de Paris, 321; dix-huit corps saints sont déposés par l'évêque Salvator dans la Cité; Hugues Capet refuse de restituer ces reliques, 324; les évêques les font transporter d'un lieu à un autre pour fonder de nouvelles églises et tirer de l'argent des gens crédules, 362; jetées à terre, placées sur des épines, pour empêcher les seigneurs d'envahir les biens du clergé, II, 24; réunies en grand nombre dans une église, et sur lesquelles les seigneurs prêtent serment de discontinuer leurs brigandages; les seigneurs jurent volontiers, mais ne tiennent pas leur serment, 25; celles de l'église de Notre-Dame, mal acquises, peu authentiques, 87; conservées à Sainte-Geneviève, 100; données et vendues par l'empereur Baudouin à Louis IX, 225 et suiv.; qui, pour les loger dignement, fait construire la Sainte-Chapelle du Palais, 227 et suiv; portées de Saint-Denis au Palais de Paris, pour la guérison du fils de Philippe-Auguste, 192; celles que portait sur lui Jourdain de Lisle, lorsqu'il fut pendu à Paris; Gautier de Chastillon s'en empare, 422, la note. — portées à une procession extraordinaire, III, 330 et suiv.; Louis XIV en portait toujours sur ses habits, V, 454. Voyez *saint Denis*.

Rembold (*Berthold de*) : un des premiers imprimeurs attirés à Paris, III, 137.

Remi (saint) : est chargé par Clovis de faire sacrer évêque Claudius, qui avait acheté de ce roi son évêché, et qui était coupable de sacrilége : la conduite de saint Remi à cet égard lui attire des reproches; il se justifie mal, I, 263 et suiv.; soumis aux volontés de Clovis; est un évêque courtisan, 264.

Renard, procureur, et plusieurs autres Parisiens, pendus ou emprisonnés pour avoir parlé de paix, IV, 153.

— (procession du) : sa description, III, 58.

— tient une auberge dans le jardin des Tuileries; scène qui s'y passe entre le duc de Beaufort et le duc de Candale, V, 196.

René, parfumeur de la reine, un des plus cruels massacreurs des protestans de la Saint-Barthélemi, III, 458; ses crimes, *ib.*

Rénée de Vandomois, femme noble, adultère, voleuse, fait assassiner son mari; est recluse au cimetière des Innocents, II, 94.

Renel (le marquis de) : pendant les massacres de la Saint-Barthélemi, fuit en chemise jusqu'au bord de la Seine; il est tué par Bussy-d'Amboise, son cousin, III, 482.

Renequin (*Servais*), célèbre mécanicien : reconstruit la machine hydraulique du pont de Notre-Dame, V, 330.

Renneville : ce qu'il dit des scènes diaboliques qui se jouent dans les environs de Gentilly, V, 34, la note.

Repas : le monastère de Saint-Éloi devait deux repas au chapitre de Notre-Dame; en quoi ils consistaient, I, 404.

Repas (heures des) : changent pendant la révolution ; pourquoi ; heures des repas de Louis XII, de François Ier, de Henri IV, de Louis XIV, VII, 53 et suiv.

Repues-franches, ou *franches-repues* : ce que c'était, III, 267, la note.

Restout : s'oppose à ce qu'on s'empare de sa propriété à Picpus ; ce qu'on lui répond, VII, 5.

Retrait (chambre du), à l'hôtel de Saint-Paul, III, 73 ; *le retrait où Monsieur dit ses heures*, 77.

Retz (maréchal de) : seconde les assassinats que Henri III fit exécuter à Blois, IV, 129.

— (de), coadjuteur de l'archevêque de Paris, depuis *cardinal de Retz* : vient en habits pontificaux pour calmer le peuple insurgé ; réponse qu'on lui fait ; va au Palais-Royal ; réponse que lui fait la régente ; caractère turbulent et audacieux de ce prélat, V, 97 et suiv. ; va porter au peuple les paroles de la reine ; voulant confesser un homme blessé à mort par le maréchal de La Meilleraie, ce prélat reçoit un coup de pierre qui le renverse, 98 ; tient des conciliabules secrets à l'archevêché, 105 ; avec le cardinal Mazarin, 109 ; Anne d'Autriche, redoutant les entreprises du prince de Condé, s'unit à ce prélat, 117 ; accusé au parlement par le prince de Condé, 118 ; il se rend avec une escorte très-nombreuse au parlement ; le prince de Condé s'en plaint, 119 et suiv. ; son bréviaire, *ib.* ; consent à renvoyer son escorte, si le prince renvoie la sienne ; va donner des ordres en conséquence ; dangers qu'il court dans la grande salle ; est sur le point d'être égorgé ; mauvais tour que lui joue La Rochefoucauld, 120 et suiv. ; ce qu'il dit à ce seigneur, 122 ; est averti de ne point se trouver à une séance du parlement ; assiste à une procession ; oblige le prince de Condé, son ennemi, de s'agenouiller et de recevoir sa bénédiction, 122 et 123 ; cette scène a été parodiée par Boileau, dans son *Lutrin*, 123, la note ; le prince de Condé envoie à Paris deux gentilshommes, pour enlever ou tuer le coadjuteur, 123 et 126 ; obtient le chapeau de cardinal, 126 ; est arrêté par la volonté du cardinal Mazarin, conduit prisonnier au château de Vincennes ; son portrait, 145.

Réveillon : un ballon s'élève dans le jardin de sa maison, VII, 45 ; sa maison et sa manufacture sont dévastées et brûlées, VI, 334.

Revenants (scènes de) : à qui il faut les attribuer ; les cordeliers d'Orléans ont recours à cette fourberie, IV, 61 et suiv.

Réverbères, par qui inventés ; leur nombre à Paris, poëme composé en l'honneur de l'inventeur, V, 383 ; sont substitués aux lanternes ; à quelle époque ; nombre de becs de lumière qui éclairent les rues de Paris, VI, 227 et 228 ; VII, 312.

Révoltes dans toute la France, à l'occasion des grains : villes qui en sont tourmentées ; actes des revoltés ; désolent les environs de Paris ; les boulangers de cette ville sont pillés, VI, 329 et suiv. ; on emprisonne plusieurs révoltés ; deux sont pendus à Paris, 330.

Révolution (la) ; ses causes ; son origine, VI, 330 et suiv. ; VII, 37 et suiv. ; ses pronostics, 32 ; a favorisé les arts, VI, 154 ; moyens employés pour la rendre odieuse, 345 et suiv. ; pendant sa durée, les jeux de hasard sont interdits, 393 ; le nombre des enfants trouvés diminue, et la mortalité parmi ces enfants fait des progrès, VII, 86.

Revue faite à Paris sous le règne de Philippe-le-Bel : nombre d'hommes dont elle fut composée, III, 24.

Revues de tous les habitants de Paris, ordonnées par Louis XI ; nombre d'habitants qui s'y trouvent en armes, III, 240 et suiv. ; de toutes les forces des Parisiens assiégés par l'armée de Henri IV ; description de cette revue composée de prêtres, de moines et d'écoliers, IV ; 150 et suiv. ; autre revue par les mêmes, faite en un autre temps, 152, la note.

Rey de Chaumont : agent de Louis XV pour les accaparements de blés, VI, 269.

Reynie (le sieur de la), conseiller d'état : nommé commissaire pour vérifier l'état financier du curé de Saint-Sulpice, V, 200.

Ribauds, gardes-du-corps du roi Philippe-Auguste : le *roi des Ribauds* ; ses fonctions ; ses prérogatives ; était bourreau ; avait sous sa juridiction les joueurs aux dés, les filles publiques suivant la cour et autres, II, 186 et suiv. ; IV, 28.

— signification du mot *Ribaud* au quinzième siècle, III, 267 ; les Parisiennes ont leurs Ribauds, 268.

Ribeire (le sieur de), conseiller d'état : chargé d'examiner les comptes du curé de Saint-Sulpice, V, 200.

[illegible], général des jésuites : est arrêté par ordre du pape Clément XIV, VI, 81.

[illegible] frère de Regnachaire, roi de *Cambrai* : est tué d'un coup de hache par le roi [illegible], I, 239.

[illegible], duc de Normandie : marche contre *Hugues*, comte de Châlons ; dévaste tout sur son passage, II, 22 ; ne peut donner aucun secours à l'évêque de Chartres contre les attentats du vicomte de cette ville, 25 et 26.

Richard (frère) : prêche sur un échafaud, près du cimetière des Innocents, II, 95.

Richebourg : un des noms du village de Saint-Médard, I, 426.

Richelieu (*Armand du Plessis de*), évêque de Luçon ; commencement de sa fortune ; est ami de tous les partis ; obtient par l'entremise de la reine le chapeau de cardinal ; le dépose aux pieds de cette reine, et proteste de verser son sang pour son service ; vanité de cette promesse ; est admis au conseil d'état ; y domine ; ce qu'il dit sur sa manière d'exécuter ses résolutions, IV, 325 et 326 ; est encensé par les écrivains de son temps, 326 ; engage Louis XIII à faire la guerre à sa mère, *ib.* ; crimes qu'il commet pour se maintenir dans la carrière du pouvoir ; son ingratitude envers la reine, envers le surintendant La Vieuville ; ses actes sanguinaires, *ib.* et suiv. ; mettait ses crimes sur le compte du roi ; sa vengeance atroce contre Urbain Grandier, 328 et 329 ; n'était point un grand politique, 330 ; son ostentation, son luxe ; fait le métier de guerrier ; son triomphe à la Journée des Dupes, 330 et 331 ; impose silence au parlement ; y fait exalter son pouvoir d'une manière extravagante, 331 et 332 ; est galant ; compose des livres de théologie et des pièces de théâtre ; ses conseillers, ses bouffons, ses maîtresses, ses actions louables ; fait respecter la France au dehors ; fonde l'imprimerie royale, l'Académie française, 333 et 334 ; fonde le Jardin des-Plantes, rebâtit la Sorbonne, construit le Palais-Royal, perfectionne l'espionnage, et meurt, 334 ; met son nom dans une inscription placée sur la grille qui entourait la statue équestre de Henri IV ; cette inscription est enlevée, 433 ; son nom et son éloge indirect dans les inscriptions de la statue équestre de Louis XIII, qu'il avait fait élever, [illegible] ; son motif en fondant l'Académie française ; jaloux de Corneille ; fait de mauvaises pièces dramatiques, en déchire une et puis en rassemble les morceaux, 434 et la note, 451 ; fonde l'Académie royale pour la noblesse, 455 ; se place au rang des hommes illustres de France, 459 ; assiste à une scène bouffonne que jouent Gautier Garguille, Turlupin et Gros-Guillaume, et fait recevoir ces comédiens au théâtre de l'hôtel de Bourgogne, 464 ; ordonne à Montdori, malade, de jouer dans une pièce de sa composition ; ce qui en résulte, 472 ; fait élever le théâtre du Palais-Royal exprès pour la représentation de sa pièce de *Mirame*, 473 ; établit la chambre de justice de l'Arsenal, sous prétexte de faire condamner les faux-monnayeurs, et dans le dessein réel d'exercer des vengeances, V, 15 et suiv. ; ce qu'il fait faire à Louis XIII ; fonde une chambre souveraine dans son château de Ruel et une chambre du domaine, 19 et suiv., la note ; des magiciens emploient des pratiques sacrilèges pour le faire mourir, 34 ; les juges que ce cardinal avait chargés de condamner Urbain Grandier au feu ne croient pas que ce curé fût sorcier, 35 ; se rend maître de tous les pouvoirs en France, *ib.* ; sur les ruines de l'anarchie féodale, fonde le despotisme absolu ; ce changement n'est point favorable aux mœurs ; sa tyrannie maintient leur corruption, 36 et suiv. ; ses espions ; gêne à laquelle un d'eux se soumet, 37 ; les jésuites sont ses espions, 40 et 41 ; jouit d'une grande quantité de bénéfices ; s'occupe plus d'affaires temporelles que d'affaires spirituelles ; verse le sang, tyrannise la France, imite les prélats des temps de la barbarie, et fait le métier de militaire, 41 et suiv. ; ses mauvais exemples sont imités, 43 ; est qualifié de maître Gonin, 62, la note ; fait, par Marion Delorme, offrir à Ninon de Lenclos cinquante mille écus pour prix de ses faveurs ; il est refusé, 73, la note ; sa tyrannie terrible, 78 et suiv. ; comprime la presse ; la Gazette s'écrit sous sa dictée, 78 et 79 ; hâte, sans le vouloir, le progrès des connaissances humaines ; fait de mauvaises tragédies, 81 et suiv. ; déjoue les projets ambitieux de Gaston, duc d'Orléans, et d'Anne d'Autriche, 87 ; mis en parallèle avec le cardinal Mazarin, 93 et 94 ; s'empare d'une belle collection de manuscrits orientaux, payés par le roi, et de la bibliothèque de La Rochelle, dont il compose la sienne, 301 ; sa chapelle

d'or, VI, 140; ses heures, leurs inscriptions et médaillons, 141; donne un costume à l'antique à une actrice de son théâtre, V, 349; domine le parlement par la corruption et la terreur, VI, 225; fait reconstruire l'église et les bâtiments de la Sorbonne; pourquoi, II, 238; son tombeau, 239; portrait de ce cardinal, 239 et 240; après avoir ordonné au parlement de condamner et de faire décapiter Marillac, il reproche a cette cour de l'avoir condamné, III, 500; son tombeau transféré au Musée des monuments français; pourquoi les beaux-arts nous rappellent-ils son nom odieux, VII, 126.

Richelieu (le duc *de*): amant de la princesse de Charolais et de la duchesse de Valois, VI, 239 et 243; le duc d'Orléans consent aux amours de la duchesse de Valois, sa fille, avec le duc de Richelieu; à quelle condition; dit de lui-même qu'il était *peu délicat*, 246; est envoyé par le roi auprès de l'archevêque de Paris pour le ramener à des sentiments plus doux; ce que lui dit ce prélat; réponse ingénieuse de ce duc, VI, 75; met en gage la plaque de son Saint-Esprit, pour donner des arrhes à la demoiselle de Maupin; vers faits à ce sujet, VI, 280.

Richemont (comte *de*), connétable de France: s'empare de Paris, et met les Anglais en fuite, III, 126 et 127; est un des meurtriers du sieur de Giac; épouse sa veuve; fait assassiner Camus de Beaulieu, 127, la note; obtient du roi Charles VII l'hôtel de Nesle, 128.

— (le duc *de*), protestant; renonce à sa religion et l'exerce ensuite, V, 403.

Radicanns (*Charles*), dit l'Avesne, moine jacobin: tente d'assassiner Henri IV, IV, 186, la note.

Rieux de Châteauneuf (*Renée de*), tue son mari, IV, 76. Voyez *Châteauneuf*.

— (le chevalier *de*): vole des manteaux sur le Pont-Neuf; ce qui lui arrive, V, 64.

Rifodès, mendiants valides, V, 380; comment ils exerçaient leur métier, *ib.*

Rigault (*Nicolas*): remplace Casaubon dans la fonction de garde de la Bibliothèque royale, V, 300, la note.

Rignomère, roi du Mans: frère du roi de Cambrai; est assassiné par ordre de Chlodovech, I, 239.

Rigonthe, fille de Chilpéric et de Frédégonde: son mariage conclu avec Recarède, prince des Goths; préparatifs de son départ pour l'Espagne; trésors et richesses qu'on lui donne; plusieurs familles parisiennes sont arrachées de leurs foyers pour lui servir d'escorte, I, 291 et 292; cinquante voitures suffisent à peine pour traîner ses richesses et son bagage; noms des ducs qui l'accompagnent dans son voyage; elle part de l'île de la Cité; l'essieu de l'une de ses voitures se rompt en sortant de Paris, accident considéré comme un mauvais augure pour son voyage, 292; son cortége va camper à trois lieues de Paris, *ib.*; est dépouillée dans son voyage par ceux de son escorte, 293 et suiv.; abandonnée par les ducs chargés de la protéger, elle arrive à Poitiers et de là à Toulouse, où le duc Désidérius lui enlève ce qui lui restait de ses trésors, 294; réduite à la misère, se réfugie dans l'asile d'un monastère, 295; est sans cesse en querelle avec sa mère; la fille et la mère se battent; Frédégonde offre de lui donner le trésor que Chilpéric lui a confié pour elle, et pendant qu'elle tire d'un coffre les objets qu'il contient, la mère en fait tomber le couvercle sur sa fille, et s'efforce de l'étrangler, 258 et 259.

Riom, cadet de Gascogne: son portrait, VI, 240, la note; sa vigueur; constate ses preuves en présence de plusieurs seigneurs; obtient une lieutenance dans les gardes de la duchesse de Berri; devient son amant et l'arbitre de ses plaisirs, *ib.*

Riquetti: est chargé par Colbert de niveler le terrain pour faire passer la Loire à Versailles, V, 151 et la note.

Rivières qui arrosent Paris, I, 18.

Rivière (*La*), gentilhomme voleur: décapité à Paris, IV, 285.

— (le sieur *de La*), ce que lui écrit le comte Bussi-Rabutin, V, 438 et suiv.; ce qu'il lui répond, 442.

— (*Louis-Jean-François*), chanoine de Saint-Merri, chapelain de la reine, VI, 303.

Robert, frère et successeur du roi Eudes: est duc de France et comte de Paris, I, 345; il est élu roi de France, 346.

— dit *le Dévot*, fils de Hugues-Capet: compose des hymnes; chante au lutrin avec beaucoup d'ardeur; son juron; se fait prêter serment de fidélité par les seigneurs sur un reliquaire vide, et par les paysans sur un reliquaire où était un œuf de grive, I, 376 et 377; fait des miracles, et fait la guerre à son père, *ib.* et suiv.; sa manière de prendre les forteresses et de les faire écrou-

[illegible] p. 378; il est excommunié par le [illegible], [illegible] royaume mis en interdit, pour [illegible] sa cousine; alors chacun le fuit [illegible] ges iléré; il renvoie sa femme et en prend une autre très-méchante, 378; sait faire des miracles et ne sait pas donner une éducation convenable à ses enfants, qui prennent les armes contre lui, 378 et 379; reproche qu'adresse à ce roi Guillaume, abbé de Sainte-Bénigne de Dijon, 379; époque de sa mort, 380; roi de France; est aussi abbé de Saint-Agnan d'Orléans; les moines, en voulant louer ce roi, en ont fait un portrait ridicule, 377; accorde le droit des combats judiciaires à l'abbaye de Saint-Denis; formule de cette concession, II, 47 et la note; accorde Burchard-le-Barbu avec Vivien, abbé de Saint-Denis, 42 et 43; fait défense au comte Drogon d'opprimer les sujets de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés; n'est pas obéi, 44; fait la guerre à son père; dévaste la Bourgogne, 2; prétendus miracles qu'on lui attribue; renverse les forteresses en chantant *Agnus Dei*; ses fils lui font la guerre, *ib.*; n'a pas assez de puissance pour secourir Fulbert, évêque de Chartres, contre les attentats du vicomte de cette ville, 26; on ne lui obéit point, 48.

Robert, fils du roi Robert: fait la guerre à son père, II, 2.

— comte d'Artois, frère de saint Louis: aide son frère à porter sur ses épaules la relique de la sainte couronne, et marche pieds nus, II, 226.

— sixième fils de saint Louis, chef de la branche royale des Bourbons: enterré dans l'église des jacobins de la rue Saint-Jacques, II, 208.

— *de Clermont*, maréchal de Normandie, par ordre du dauphin Charles, arrache *Perrin Macé*, Parisien, de l'asile de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, et le fait pendre sans forme de procès; plaintes de l'évêque de Paris à ce sujet, III, 10; est poignardé en présence du dauphin par les agents d'Étienne Marcel, 11; l'évêque de Paris refuse de l'enterrer, 12.

— *d'Arbrissel*: à quelles épreuves il mettait sa vertu, II, 221, la note.

— *d'Artois*, comte de Beaumont: banni du royaume, III, 48.

— *de Saint-Vincent*, conseiller au parlement de Paris: Louis XV le qualifie de *boutefeu*, VI, 39.

Robert-le-Diable: supplice qu'il fait subir à l'abbé de Sainte-Geneviève; pourquoi, II, 400, la note.

Robert de Paris (*court-*), où les filles publiques étaient autorisées à exercer leur métier, III; 257.

Roberval: un des premiers membres de l'Académie des sciences, V, 291.

Robespierre, avocat à Arras: est chargé du gouvernement d'un chapitre maçonnique par Charles-Édouard Stuart, prétendant d'Angleterre, VI, 177.

—: plaide à Arras pour le sieur Boisvalé, condamné pour avoir établi un paratonnerre sur sa maison, VII, 42, la note; signale son opposition dans la discussion sur la guerre offensive et défensive, VI, 340; revient à Paris; nommé à la fonction d'accusateur public, y renonce; dénonce ceux qui avaient combattu ses opinions sur la question de la guerre offensive ou défensive; les accuse de conspiration; promet des preuves et n'en donne pas, 347 et 348; répand le trouble et la division parmi les patriotes; se fait un parti auquel il attache diverses sortes d'individus; ses moyens violents; établit la terreur, 348 et 349; porte la terreur dans la société des amis de la Constitution, 386; la domine, *ib.*; durée de sa dictature; règne par la terreur; sa mort, VII, 35 et 36.

Rocailles: ornements de mauvais goût, mis à la mode par l'architecte Oppenord, V, 489; VI, 135.

Roch (saint): tableau représentant ce saint, acheté par le duc d'Orléans, régent, II, 206.

— (*Saint-*), église paroissiale: son origine, IV, 400 et suiv.; difficultés qui s'opposent à son établissement, 401 et suiv.; Law fournit aux frais de sa construction, 402; sa description, 402 et suiv.; son état présent, 403 et suiv.; son portail endommagé par l'effet du combat du 13 vendémiaire, VII, 192, la note.

Rochecorbon (le sieur *de La*), envoyé par le prince de Condé pour enlever ou tuer le coadjuteur, V, 126.

Rochefort (*Guy de*), chancelier de France: son tombeau, III, 72.

— (le comte *de*), espion du cardinal de Richelieu: fait profession dans un couvent de capucins; s'assujettit à leur règle pour servir son maître, V, 37; son aventure à Chaillot; fait la débauche avec le duc d'Orléans, frère du roi; détails de cette débauche, 47 et suiv.; vole des manteaux sur le Pont-Neuf; est ar-

rêté et conduit dans les cachots du Châtelet, 64 et 65.

Rochefoucauld (*François de La*), cardinal : réforme les chanoines de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, II, 272 ; soumet les religieuses Haudriettes à la règle, et les réunit à l'Assomption, IV, 375 et 376 ; réforme les chanoines de la culture de Sainte-Catherine, II, 200 ; donne un tabernacle, enrichi de pierres précieuses, à Sainte-Geneviève, 401 ; son tombeau, où l'on voit un ange qui lui sert de page ; homme crédule et fanatique, 403 ; sa conduite ridicule et déraisonnable au sujet de Marthe Brossier, IV, 287 ; contribue à tirer cette démoniaque de Romorantin, où elle restait par arrêt du parlement ; son temporel est saisi, 293 et 294 ; persiste dans sa rébellion, 294 ; fait arrêter sa voiture lorsqu'il dit les *oremus* de son bréviaire, de crainte que Dieu ne les entende pas, 295 ; ses bienfaits envers l'hôpital des Incurables, 411.

— (*Alexandre de La*), abbé : contribue, avec son frère le cardinal, à propager les fourberies de Marthe Brossier, IV, 287 ; malgré l'arrêt du parlement, tire Marthe Brossier de Romorantin ; la conduit en Auvergne ; il est ajourné par le parlement ; ses biens sont saisis, 293 et 294 ; mène cette démoniaque à Rome ; y devient un objet de risée ; demande qu'il fait à Henri IV ; meurt de chagrin, 294 et 295.

— (*La*) : assassiné dans son lit par ordre de Charles IX, III, 452.

— (le duc *de La*) : est chargé par le prince de Condé de faire éloigner les gens de son escorte, V, 120 ; tour perfide qu'il joue au coadjuteur, 121 ; ce que lui disent le duc de Brissac et le coadjuteur, 122.

— (*Marie de La*), abbesse du Paraclet : fait placer les tombes d'Abélard et d'Héloïse dans la chapelle de la Trinité, VII, 237, la note.

Rocheguyon (la comtesse *de La*), marquise de Guercheville : une des maîtresses de Henri IV, IV, 265 ; comment elle répond aux poursuites de ce roi, *ib.*

Rochellois : avis qu'ils font parvenir à l'amiral de Coligni, III, 438.

Rocher (rue du) : à quelle époque elle fut ouverte, VI, 217.

Roche-sur-Yon (la demoiselle *de La*), sœur de la duchesse de Bourbon : son amant, VI, 241.

Rodolphe, fils de Conrad, comte de Paris : ses excès, I, 316.

Rodomonts : très-communs sous Louis XIII, V, 45 et 70.

Roger, seigneur de la Roche-de-Guy : arrête et vole les passants sur les chemins ; saint Louis assiége son château et le prend ; puis le lui rend à condition qu'il ne volera plus les passants, II, 344.

Ragnais, trésorier des guerres : ses rapines ; sa grande fortune ; qualifié de magnifique ; vécut en prince et mourut gueux ; avait un sérail, IV, 303, la note.

Rohan (cardinal de), grand aumônier de France : changements qu'il opère dans le local et dans l'administration des Quinze-Vingts ; reproches que ces changements lui attirent, II, 276 ; ce qu'il fait pour la dame de Fleuri, VI, 253 ; ce qu'il dit de la banqueroute du prince de Guéménée, VII, 39 ; est accusé de déprédations dans l'administration des biens des Quinze-Vingts ; convaincu d'une sotte crédulité dans l'affaire de Cagliostro, et d'actes scandaleux dans l'affaire du collier, *ib.*

— *Chabot* : va chez la Montigni ; ce qu'il lui demande, VI, 282 et suiv.

— (le chevalier *de*) : coupable de conspiration contre l'état, V, 155, la note.

— (*Marie-Éléonore de*), abbesse de Malnoue : vient au secours du prieuré de Cherche-Midi, fort endetté, IV, 394.

Roi : c'est un malheur de l'être, III, 303.

— *irrité* : *il n'est pas permis aux sujets de se justifier devant un roi irrité* : à qui appartient cette maxime, V, 48.

— *de France* (le) : est le premier boursier du collége de Navarre ; le revenu de sa bourse est appliqué à l'achat des verges destinées à fouetter les écoliers, II, 369.

— grand nombre de personnes qui portaient ce titre à Paris, II, 395, la note ; il est supprimé, 396.

— *des confrères de l'hôpital de Saint-Jacques* : joue le rôle de saint Jacques, à la procession des confrères ; ne mange point à table, parce que les saints ne mangent point, II, 427.

— *des menestriers*, II, 438.

— *des arbalétriers* de Paris, III, 110 ; roi *des archers* de Paris, 111.

— *des bouchers* : enfant monté sur le bœuf gras, III, 282.

— *de la rue aux Ours* : sa royauté annuelle lui coûte cher, III, 284.

— *des violons* : était chef des maîtres à dan-

par et des douze maîtres de la grande bande des violons ; les règlements de ces maîtres et de leur roi sont confirmés par Louis XIV, V, 294 et 295, la note.

Rois francs : étendue de leurs pouvoirs ; chefs des *Leudes*, leurs compagnons, I, 145 ; le premier entre ses égaux, 146 ; nature du patronage du roi, 146.

— *de France*, au 14e siècle : ne s'occupent point de l'amélioration des mœurs et ne cherchent qu'à se maintenir sur le trône, et à suffire à leurs folles dépenses, payées par leurs sujets, III, 24 et suiv. — de la branche de Valois, comparés à Néron et à Caligula, III, 402, et IV, 25 ; mœurs corrompues des rois François Ier, Henri II, etc., 26 et suiv. ; juron de plusieurs rois, 30, la note.

— de la troisième race, suivant la cour de Rome, sont des rois illégitimes et maudits de Dieu, 94 ; trois rois, celui de France, le roi de Pologne et le roi de Navarre, pillent la maison du sieur de Nantouillet, prévôt de Paris ; en y prenant collation, ils en enlèvent toute l'argenterie ; pourquoi, IV, 38 ; le premier président en parle au roi de France, qui d'abord nie le fait, puis qui le confirme par sa réponse, 39 et 40 ; leur malheureuse condition, III, 305 et 402 ; sont faits pour les peuples, et non les peuples pour les rois, V, 491 ; ignorent le passé et connaissent mal le présent, VI, 17 ; leur puissance illimitée est mise pour la première fois en question dans une confrérie établie à Notre-Dame de Paris, III, 5.

Rolle (le sieur *de La*), gouverneur de la ménagerie du roi : quels lieux il fréquente, VI, 306.

Rolland, admis dans le parti de la ligue, IV, 100 et 113 ; s'engage, avec le secours de son frère, conseiller à la cour des monnaies, d'entraîner dans ce parti tous les généraux et conseillers de cette cour, 101.

Roma, moine inquisiteur : supplice de son invention, III, 341, la note.

Romain (*François*), moine jacobin : inspecte et conduit les travaux du Pont-Royal, V, 332.

— (la comtesse *du*), maîtresse de l'évêque de Senlis, VI, 294.

Romains : font la conquête de la Gaule, I, 59 et suiv.

Rondelet : par une méthode savante, parvient à soutenir le dôme du Panthéon, et à reconstruire ses bases, VI, 104.

Roquelaure : tombeaux de cette famille, IV, 205.

— (le chevalier *de*) : arrêté par le prévôt ; ses amis et ses laquais l'arrachent des mains des archers ; combat qui s'ensuit, V, 365.

— évêque de Senlis : ses galanteries avec la comtesse du Romain, VI, 294.

Roquette (hospitalières de la) : leur origine ; leur suppression, IV, 396.

Rosaire ou *chapelet* (confrérie du) : manière de prier Dieu, inconnue dans les dix premiers siècles de l'Église, commune à tous les Orientaux, que les croisés empruntent des Musulmans, que saint Dominique mit en vogue, et qui se trouve proscrite par l'Évangile, II, 207 et 208.

Rosalie nom de plusieurs filles publiques fréquentées par des ecclésiastiques, VI, 298.

Roschild (les frères) : objet utile de leurs sociétés, VI, 161.

Rose, prédicateur du temps de la Ligue, IV, 161.

Rosières (*François de*), prieur de Bonneval : fabrique et publie une généalogie de la maison de Lorraine, remplie de pièces fausses, tendantes à prouver que le duc de Guise descend directement de l'empereur Charlemagne ; il est condamné par le parlement à faire amende honorable, IV, 95.

Rostaing : tombeaux de cette famille ; son orgueil féodal ; proposition qu'elle fait aux Feuillants pour placer son blason sur leur autel, III, 390.

Ros...., seigneur polonais : offres magnifiques qu'il fait à une courtisane de Paris, VI, 276 ; emprunte pour les réaliser ; comment un prêteur s'empare des objets empruntés, *ib.*

Rotonde ou *portique du Temple* : sa description ; sa population, VI, 388.

Rotrou : un des restaurateurs de la scène française, V, 334.

Roturiers : dans les duels judiciaires contre un chevalier, ils étaient tenus de se battre à pied contre le chevalier à cheval, II, 322.

Rouci (*Ebles de*), seigneur et voleur ; est arrêté par le roi Louis VI, II, 14.

Roués : quels étaient ceux que le régent qualifiait de ses *roués*, VI, 15 et 244 ; participent aux orgies, appelées *fêtes d'Adam*, 251 ; quittent les duchesses pour corrompre les bourgeoises, 254.

Rouet (la demoiselle du), fille de Louis de la Béraudière de la Guiche, dame de la cour de Catherine de Médicis : est prostituée par cette reine au roi de Navarre ; il en

résulte un enfant qui devient archevêque de Rouen, IV, 31 et la note.

Rouillé Dorfeuil, intendant : ses prodigalités avec une fille appelée Caroline, VI, 279.

— (*Marguerite*) : concourt à l'établissement des Incurables, IV, 411.

Roule : village érigé en faubourg de Paris, VI, 109 et 211 ; compris dans l'enceinte de Paris, VII, 2.

— (*hôpital du*) : destiné aux ouvriers de la Monnaie, surnommés *les frères du Louvre*, III, 110.

Roulette, jeu de hasard : où se tient ce jeu, VI, 394.

Roure (la dame du) : compromise dans l'affaire des poisons ; décrétée d'ajournement personnel, V, 439.

Rousseau (*Jean-Jacques*) : ses cendres sont déposées au Panthéon ; son tombeau ; son inscription, VI, 106 ; profondeur de ses pensées ; son talent à les exprimer, 326 et 327.

— conseiller du roi : un des entrepreneurs des accaparements de blés, pour le compte de Louis XV, VI, 269.

— (*David*), marchand de vin du roi : contribue à fonder les filles de l'instruction chrétienne, V, 185.

Roussi (le comte de) : sollicite Étienne Marcel pour favoriser l'émission de la mauvaise monnaie, proposée par le dauphin Charles, III, 4.

Routiers : leurs brigandages, III, 63 et la note ; 245, la note.

Rouville (la dame de), maîtresse de Le Sec : compromise dans l'affaire des poisons ; son origine ; ses mœurs, V, 445 et la note.

Royaume de la Basoche. Voyez *Basoche*.

Royautés : il en existait plusieurs à Paris ; Henri III les abolit toutes, II, 396. Voy. *Roi*.

Royer (*Charles*) et consorts : maîtres et entrepreneurs du jeu et mystères de l'Ancien Testament, demandent au parlement la permission de jouer ces mystères, III, 503.

Roze (*Guillaume*), évêque de Senlis : commandant des forces militaires de la Ligue, IV, 151 ; prédicateur séditieux, 161 ; fait des tentatives pour s'emparer de la bibliothèque royale, V, 289.

Rozier (l'abbé) : membre du Musée de Paris, VI, 380.

Rubantel : une demoiselle, pour s'en faire aimer, se fait dire une messe par un prêtre sur son ventre nu, V, 440.

Rue Castiglione : sa situation, V, 258 ; projetée sous Louis XIV, VII, 11.

— *Napoléon* : depuis nommée *rue de la Paix*, V, 258.

— *de la Paix* : ci-devant Napoléon ; sa beauté, VII, 286.

— *du Mont-Thabor*, V, 258.

— *de Rivoli* : sur quel emplacement elle fut ouverte ; égout considérable construit sous cette rue, V, 258 ; grille qui sépare cette rue du jardin des Tuileries, *ib*.

— *Royale* : événement malheureux dont elle est le théâtre, VI, 133 et 134, la note. (Voyez les noms des diverses rues.)

Ruffi Gérard, docteur en Sorbonne : un des premiers protestants de France, III, 320.

Ruggieri (*Cosme*), magicien de Catherine de Médicis : fabrique une image de cire pour la Mole, IV, 36 ; condamné aux galères par le parlement ; protégé par cette reine qui le soustrait à cette peine et lui donne une abbaye, 63 et 397.

— empoisonneur et sorcier, étranglé par le diable, V, 33 et 34.

— (*spectacle de*) : sous la direction de l'Opéra, *Ruggieri* donne un feu d'artifice sur la place de Louis XV ; à quelle occasion, VI, 208.

Rumildus, évêque de Maguelone : fait avec un autre prélat la conquête de plusieurs provinces méridionales ; il est tué par les troupes du roi *Wamba*, I, 271.

Rusé (*Pierre* ou *Jean*), avocat : se défend contre les écoliers qui assiégent la maison du sieur de Longjumeau ; il est emprisonné, III, 304, la note ; est arrêté par Anne de Montmorenci ; est conduit à la Bastille, 306 ; accuse le lieutenant criminel de robe courte d'avoir pillé la maison du sieur de Longjumeau ; fait arrêter ce magistrat par un huissier ; celui-ci est emprisonné aussitôt par ordre de ce magistrat, IV, 7, la note.

Rustique et *Éleuthère*, compagnons de saint Denis : l'abbé *Hilduin* est le premier qui en fasse mention, I, 157 ; les chartes vraies de l'abbaye de Saint-Denis ne font point mention de *Rustique* ni d'*Éleuthère* ; les chartes fausses les nomment, 160 ; *Rustique* est le nom d'une fête de Bacchus, et *Éleuthère* le surnom de ce dieu, 168, la note.

Rutebœuf, poëte du 13[e] siècle : ce qu'il dit de l'hypocrisie et des mœurs corrompues des prêtres et des moines de son temps, II, 332 et suiv.

S.

Sabatini (la comtesse de) : son origine, VI, 279, la note.

Sabbat : ses assemblées plus fameuses que celles des *courses de Diane*, VI, 161 ; étaient nocturnes et mystérieuses ; consacrées au mystère du dieu Pan ; le prêtre qui les présidait portait tous les attributs de ce dieu, *ib.* et suiv.

Sabouleux, espèce de mendiants valides : comment ils exerçaient leur métier, V, 381 et suiv.

Sabran (la comtesse de) : ce qu'elle dit, en plein souper, sur l'âme des princes et des laquais, VI, 268.

Sacerdos : ce que signifie ce mot dans Grégoire de Tours, I, 199, la note.

Sachettes, couvent de filles : lieu où il était situé ; demandaient l'aumône dans les rues, II, 243 ; III, 54.

Sachets ou *frères aux sacs*, religieux : leur origine ; leur costume ; demandaient l'aumône dans les rues ; disent que leur habit est semblable à celui que Dieu portait ; leur caractère ; cèdent leurs maisons aux augustins, II, 243 et suiv. ; III, 53.

Sacrement (*Saint-*) : exposé sur l'autel par les cordeliers qui chantaient des hymnes tout autour, pour échapper à la réforme, II, 212 et suiv. ; exposé sur la brèche, par les religieux augustins, pour se défendre contre les archers de Paris assiégeant leur couvent, 251 ; porté par le curé de Saint-Jean-en-Grève, au milieu d'un attroupement séditieux à la Grève, ce qui en résulte, V, 188 ; exposé sur les autels pendant le siége de Paris par Henri IV, IV, 186.

— (religieuses du Saint-) : établissement de ce couvent ; costume remarquable prescrit à ces religieuses ; leur règle commode ; ce couvent est supprimé, IV, 389 et suiv.

— (*Filles du* [illegible]) : de la rue Cassette : la guerre [illegible] fuir leur couvent ; se fixent à [illegible] repoussées, puis recueillies ; leur suppression, V, 179 et suiv. ; font chaque jour amende honorable au Saint-Sacrement, 180.

Sacrement (*Filles du Saint-*), au Marais : leur origine, leurs obligations, V, 194.

Sadeler, peintre sur verre : peint les vitraux du cloître des Chartreux, II, 267.

Sades (le marquis de) : sa scélératesse, établie en principe dans ses écrits ; ce monstre d'immoralité est mort à Charenton, VII, 278.

Saffaracus, évêque de Paris : déposé de son siége pour crimes capitaux, I, 284.

Sage (le), prêtre : complice de l'empoisonneuse Voisin, V, 438 ; décrété de prise de corps, 439 ; dit la messe sur le ventre nu d'une demoiselle ; pourquoi, 440.

— fonde le cabinet de minéralogie à l'hôtel des Monnaies, et y fait des cours, VI, 151.

Sagesse et Vertu : figurées dans un bas-relief du Panthéon, VI, 98.

Sagittarius, évêque de Gap : fait avec son frère Salonius une incursion armée sur la maison de l'évêque Victor ; la dévaste et la pille, I, 271 et 272 ; il prend les armes et fait la *guerre*, *ib.* ; combat dans l'armée de Gundovalde ; il est décapité, *ib.* ; exposé de la vie efféminée et luxurieuse de l'évêque *Sagittarius* et de *Salonius* son frère, aussi évêque, 277 ; faussement accusé par les évêques d'un concile, 280.

Sagonne, fille d'honneur : surprise couchée avec son amant ; est maltraitée par la reine Marie de Médicis, IV, 270.

Said-Mehemet : riches présents qu'il porte à Louis XV ; leur description, VI, 141 et suiv.

Saint-Ange. Voy. *Charmoy*.

Saint-Belin (*Geoffroy de*), chef de brigands, III, 246, la note.

Saint-Blimon (*Jean de*) : perfectionne les carrosses, V, 83.

Saint-Disier (*Geoffroy de*) : a le poing coupé pour avoir maltraité un sergent du roi, III, 45.

Saint-Florentin (le ministre) : appuie les Comédiens Français dans leurs réclamations ; ce que Louis XV lui oppose, VI, 192.

Saint-Gélaire (le sieur de) : introduit à Paris l'ordre des *Noachites* et des *Chevaliers prussiens* ; fonde le chapitre des empereurs d'Orient et d'Occident, VI, 178.

Saint-Gelais, poëte : traduit en français la tragédie de *Sophonisbe* et la fait jouer à Blois, III, 512 ; contribue à l'accroissement de la bibliothèque de François I[er], V, 297.

Saint-Goustan (Philippe), chanoine : surpris chez des filles, VI, 505.
Saint-Louis (rue) : est démolie, VII, 12.
Saint-Luc et *Joyeuse* : stratagème qu'ils emploient pour corriger les mœurs de Henri III : épouvantent ce roi, en lui faisant, pendant la nuit, entendre une voix menaçante ; ce que Saint-Luc dit au roi sur une prétendue vision ; sa fourberie est découverte ; il est obligé de fuir la cour, IV, 54 et suiv.
— capitaine de l'armée de Henri IV, entre le premier dans Paris ; passe avec sa troupe par la Porte-Neuve, et va se poster à la porte du Trahoir, IV, 177.
Saint-Martin : sa prison est supprimée, VII, 19.
Saint-Maxence (*Jacob de*) : procès élevé entre lui et un juif ; pourquoi, II, 412.
Saint-Paul, capitaine du parti de la Ligue, IV, 120.
— (le sieur de) : fait entrer un convoi dans Paris, IV, 153.
Saint-Père, fille de sept à huit ans, détenue à la Bastille : pourquoi, VI, 44.
Saint-Preuil : décapité par ordre de Richelieu, IV, 327.
Saint-Régent, l'un des auteurs de la machine infernale : est condamné à mort, VII, 288.
Saint-Romain, évêque d'Aix : se montre favorable aux opinions de Luther, III, 325.
— (le sieur) : sa mort malheureuse, VI, 381, la note.
Saint-Verain (*Géraud de*) : menacé de mort par un magicien, III, 51.
Saint-Yon : nom d'une famille de bouchers, qui prit part aux massacres ordonnés par le duc de Bourgogne, III, 228.
Sainte-Croix, demoiselle enfermée dans le couvent des Filles-Dieu : à son occasion, plusieurs voies de fait sont commises dans ce couvent, II, 221 et 222.
Sainte-Foy (le sieur de), trésorier de la marine : offre qu'il fait pour corrompre une jeune fille, VI, 284.
— (la demoiselle) : service qu'elle rend au marquis de Duras ; en est mal récompensée, VI, 281 et 282.
Sainte Ligue : formée par les jésuites, mécontents de la déclaration du roi du 10 décembre 1793, dans laquelle ils enrôlent leurs pénitents, VI, 64.
Sainte-Thérèse (*Bernard de*), évêque de Babylone : consacre ses biens au séminaire des missions étrangères, V, 169.
Sainte Touaille ou *Nappe*, relique vendue par l'empereur Baudouin à saint Louis, II, 227, la note.
Saints, qui, après avoir été décapités, voyagent, portent leur tête entre leurs mains, I, 157. — Ils protégent les crimes, suivant l'opinion des Francs, 317 ; leurs images insultées, jetées dans les rivières pour n'avoir pas préservé les récoltes contre les intempéries des saisons, III, 40.
— (statues de) : lancées par les prêtres de l'église de Saint-Médard, contre ceux qui les assaillent, III, 394.
Salignac et autres capitaines de l'armée de Henri IV : entrent dans Paris par la porte Saint-Honoré, IV, 177.
Salisbery (*Jean de*) : combat avec succès les partisans de la routine, appelés cornificiens, II, 65 et 66, la note.
Sallé, directeur du théâtre des associés, VI, 413.
Salle existante du palais des Thermes : sa description, I, 102 et suiv. ; devient magasin de futailles, 103 ; elle en est débarrassée, *ib.* et suiv. ; quelques découvertes produites par des fouilles, 104 ; seconde *Salle* du palais des Thermes ; détruite en 1737, 106.
— du Palais de Justice, dite *grand'salle* ou des *pas perdus*, II, 376 ; contenait les effigies des rois et la table de marbre, 378 et suiv. ; incendiée et reconstruite ; son état actuel, 379 ; IV, 438 et suiv.
— *des pas perdus* de la Cour de cassation, restaurée, II, 377, la note.
Salles des Fastes à l'hôtel de préfecture, III, 333.
— *d'exposition* au Louvre : son ancien état, VI, 151 et suiv. ; placée entre la galerie d'Apollon et la galerie des tableaux ; magnifique escalier qui y mène, VII, 417 et suiv.
— (la) : nom d'un cachot du Grand-Châtelet, III, 479.
— *du Trocadéro* ou d'*Angoulême*, appelée maintenant *Salle du jardin* ou *Grand salon*, III, 330 ; la note.
— *du Zodiaque*, à l'hôtel de préfecture, III, 339.
Salles des antiques au Louvre, VII, 243 ; d'*Apollon*, 247 ; de *Diane*, 250 ; des *Empereurs*, 244 ; des *Hommes illustres*, 246 ; de *Laocoon*, 247 ; des *Romains*, 246 ; des *Saisons*, 245, etc.

Salles du Conservatoire des arts et métiers ; de *l'Éventail*, VII, 438 ; *des Tours*, 439 ; *sur le jardin*, *ib*. Voyez *Conservatoire*.

— *des secrets* à l'Observatoire : on y observe un phénomène d'acoustique intéressant ; il s'observe également au Conservatoire des arts et métiers, V, 285, la note.

— *du palais de la chambre des pairs* ; *des gardes* ; *des garçons de service*, IV, 418 ; *des messagers d'état* ; *du conseil* ; *des séances* ; *du trône*, 419 ; *du livre d'or*, *ib*. et 420.

— *de l'Hôtel-Dieu* : leur nombre ; *du Légat* ; par qui fondée ; ce qu'en dit François Ier, II, 282.

— *de spectacle* au dix-septième siècle : leur disposition en gradins, V, 350 ; les femmes de la cour y faisaient porter des fauteuils ; indécence qu'y commet Christine, reine de Suède, *ib*.

— *de spectacle du Palais-Royal*, IV, 459 et suiv.

Salm (hôtel du prince de) : sert de palais à la Légion d'Honneur, VII, 284.

Salo, vicomte de Sens : vole des marchands qui se rendaient à la foire de Provins, II, 23, la note.

Salomon, marchand juif : devient receveur général du roi Dagobert, I, 228.

Salonius, évêque d'Embrun, et son frère *Sagittarius* : font le dégât à main armée dans la maison de l'évêque Victor, et troublent la fête que cet évêque y donnait, I, 271 et suiv. ; il prend les armes et fait la guerre contre les Lombards ; il est dégradé ; mène une vie errante, 272. Voy. *Sagittarius*.

Salpêtrière : sur son emplacement est construit l'hôpital général, V, 210.

— Voyez *Hôpital général* et *Hospice de la Salpêtrière* : cet hospice est compris dans l'enceinte de Paris, VII, 2.

Salut ou *Angelus* : prière mise en usage par le roi Louis XI, II, 254 ; III, 454.

Salvator, évêque d'Aleth : dépose dix-huit corps saints à Paris ; le comte Hugues Capet refuse de les lui restituer, I, 326.

Samaritaine (pompe et fontaine de la), IV, 229 ; époque et cause de son établissement : le prévôt des marchands s'y oppose ; ce que Henri IV écrit à Sully à cet égard, 230 ; cette fontaine est pour les Parisiens un objet de curiosité ; sa description ; son horloge ; son carillon ; son jacquemart ; son groupe de figures ; son inscription, 231 et suiv. ; son gouverneur ; plaisanterie sur cette fontaine ; époque de sa destruction, 232 et suiv.

Samblançay : sa condamnation, III, 311.

Samson, fils du géographe de ce nom : blessé à mort dans le carrosse du chancelier Seguier, V, 100.

Sanci (le) : nom d'un des diamants de la couronne ; sa célébrité ; ses événements, VI, 144 et suiv.

Sanci (*Nicolas de Harlai*, *baron de*) : vole vingt-deux voyageurs sur un chemin, IV, 283 et 284 ; achète du roi de Portugal un beau diamant qui porte son nom, VI, 145, la note.

Sanguin, maître-d'hôtel du roi : est envoyé au devant de la députation du parlement ; ce qu'il lui dit, V, 103.

— (*Antoine*), cardinal et grand-aumônier de France : a un fils naturel appelé *Richard Sanguin*, auquel il lègue cent livres de pension, II, 201 ; commande la garde parisienne, IV, 6.

Sanhedrin (grand) : lieu où se tenait cette assemblée de Juifs, III, 359. Voy. *Juifs*.

Sanson (l'abbé) : soupçonné de rédiger les *Nouvelles ecclésiastiques*, VI, 48.

Sans-gêne : un des noms des compagnons du devoir, VI, 166.

Santarelle, jésuite : son livre condamné par la Sorbonne et brûlé par la main du bourreau, IV, 318 et suiv.

Santeuil : assemblée des ligueurs qui se tient dans sa maison, IV, 113.

— poëte : lieu de sa sépulture ; mort par l'effet d'une espièglerie de prince, II, 202 ; ce qu'il dit du distique latin placé sur la porte de l'Arsenal, III, 419 ; scène comique qu'il joue avec Dominique Arlequin, V, 337 ; plus poëte qu'artiste ; loue ce qui n'est pas louable dans la fontaine des Innocents, VI, 371.

Santuron (*Pierre*) : enseignait l'art de se donner des convulsions, VI, 50.

Sarbacane, avec laquelle Saint-Luc effraie pendant la nuit Henri III et lui reproche sa vie débordée, IV, 35 et suiv.

Sarcophage du Lacrymatoire, aux Catacombes de Paris, VII, 230 ; au tombeau de Gilbert, *ib*.

Sarlaboux, gentilhomme : un des assassins de Coligni, III, 440 et suiv.

Sarmates, peuple étranger et vaincu, chargé de cultiver la terre entre Paris et Chora, I, 151.

Sarre (la dame *de La*) : tient une maison de jeu, VI, 391.
Sarrète, nom d'une femme qui reproche publiquement à saint Louis d'être roi des moines et des prêtres, II, 197 et suiv.
Sartine (le sieur *de*), lieutenant de police : sert les débauches des princes, VI, 276 et suiv. ; on lui dénonce un crime, et il met sur la requête *point de réponse*, 268 ; établit les maisons de jeu à Paris ; son valet de chambre ; ses richesses, 310 ; imagine de prélever sur ces maisons une somme pour les pauvres, 311 et suiv.
Saulx (le comte *de*) : est trouvé couché entre l'épouse et la fille du ministre de Lyonne, VI, 262.
— (la dame *de*) : indécence qu'elle commet au spectacle, VI, 451.
Saussai (*Claude du*), bienfaiteur de l'institution de l'Oratoire, V, 166.
Saussaye (manoir de la) : confisqué par Charles V, qui y fonde le couvent du Petit-Saint-Antoine, III, 84.
Saussayes (les) : clos dépendant du village de Saint-Médard, I, 426.
Sauteuses : qualifications de certaines convulsionnaires, VI, 32.
Sauvaget (*Jeanne de*) : fonde le couvent des filles de Saint-Thomas de Villeneuve, V, 195.
Sauval : mentionne un grand nombre de tombeaux découverts dans la partie méridionale de Paris ; les décrit imparfaitement ; décrit un monument de *Mithra*, sans le connaître, I, 123 et suiv.
Sauvebœuf (*Charles de Ferrière de*) : ses pages assassinent le sieur de Lierville, V, 373.
Sauveur (*Saint-*), église paroissiale : son origine ; autrefois *chapelle de la Tour* ; le doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois s'oppose à ce que cette chapelle soit érigée en paroisse ; sert de sépulture aux comédiens de l'hôtel de Bourgogne ; à la Grange-Chancel ; sa démolition ; ce qui la remplace, II, 296 et suiv.
Sauvigny (la dame), épouse de l'intendant de Paris : conduit en triomphe la demoiselle Clairon à la prison du For-l'Évêque, VI, 193.
Savara : nom d'une ancienne rivière descendue de Ménilmontant ; Childebert Ier donne aux religieux de Saint-Vincent les pêcheries de la Seine, depuis le pont de la Cité jusqu'à l'endroit où cette rivière reçoit les eaux du ruisseau de *Savara*, VII, 210, la note.
Savaricus, évêque d'Auxerre, guerrier : fait la conquête de plusieurs diocèses de son voisinage ; marchant à la tête d'une armée contre la ville de Lyon, il est tué, I, 273.
Saveuse (*Jean-Robert de*), conseiller au parlement : est assassiné, V, 3.
Savoisi, ministre de Charles V : après la mort de ce roi est conduit devant le duc d'Anjou, qui le menace, en présence du bourreau, du dernier supplice, afin qu'il déclare le lieu secret où étaient les trésors du roi défunt, III, 198.
Savonnerie (manufacture de la), ou de tapis à la façon de Perse, IV, 217.
Saxons : peuple barbare ; ne forment que de faibles établissements dans la Gaule, I, 131.
Scabins : remplacent les décurions romains ; de *Scabin* est dérivé notre mot échevin ; sont les assesseurs du comte, I, 224 ; ceux de Paris sous la seconde race, 340.
Scapulaire : signe de l'ordre des carmes, II, 257.
Scaramouche, ou *Tiberio Fiorelli*, acteur du théâtre du Marais : son caractère, IV, 471 ; nom du théâtre de ce comédien italien V, 335 ; se présente à Louis XIV ; singulier concert qu'il donne à ce roi ; caractère de cet acteur ; sa mort, 336.
Scarron (*Paul*) : son tombeau, III, 104 ; ce qu'il dit sur l'état moral et physique de Paris, V, 68 ; sa veuve épouse Louis XIV, 453.
Sceaux : son marché de bestiaux ; quand il y fut transféré de Poissy, VII, 181, la note.
Schoeffer (*Pierre*) : invente les caractères de métal, III, 135.
Scipion (maison *de*) : son origine ; sa destination, IV, 415.
Scudéri (la dame) : ce qu'elle écrit sur les galanteries des prélats de la cour de Louis XIV, V, 446 et 447.
Sébastien (le père), carme : invente une mécanique pour transformer la salle de l'Opéra en salle de bal, VI, 195.
Second (*Jean*), poëte latin : ce qu'il dit de la reine qui faisait jeter les jeunes gens par la fenêtre de l'hôtel de Nesle dans la Seine, III, 29.
Second théâtre Français. Voy. *Odéon*.
Secouristes : nom de ceux qui secouraient les convulsionnaires dans leurs crises ; en quoi consistaient leurs fonctions, VI, 30 ; étaient des jeunes gens forts et vigoureux ; leurs indécences avec des filles convulsionnaires, 31 et suiv.

Secours à domicile : sous la surveillance de l'administration générale des hôpitaux de Paris, VII, 64 et 102; nombre de pauvres secourus, 102 et suiv.
— (petits et grands) : en quoi ils consistaient, VI, 30.
— *meurtriers* : comment quelques convulsionnaires les nommaient, VI, 40.
Sectaires. Voy. *Hérésie*.
Sections de Paris : sont au nombre de quarante-huit; remplacent les soixante districts, VII, 26 et suiv.; noms de ces sections; époque où elles sont remplacées par les douze municipalités de Paris, 27 et 28; s'arment contre la Convention; sont vaincues et dissoutes, VII, 132.
Secret : les Parisiens ne savent point garder le silence; ce qu'ils disent pour justifier leur indiscrétion, V, 481.
— *des rois* : est le secret de la comédie, VI, 268.
— *des familles* : violé à la poste; pourquoi, VI, 271 et suiv.
Secreta Monita, ou instructions secrètes des jésuites: en quoi elles consistaient, VI, 79 et 80.
Secrète compagnie, société mystérieuse ainsi nommée, VI, 161.
Séditieux ; assassins des protestants; pris et pendus, VI, 14.
Séditions, au faubourg Saint-Marcel et ailleurs, VI, 341 et 342; nouvelle sédition au faubourg Saint-Marcel, 343 et 344.
Seez collége de; : son origine; sa destinée, III, 124.
Segenfrid, évêque du Mans : épouse Hildeburge; en a plusieurs enfants auxquels il donne des biens de l'église, II, 38 et 39.
Séguier (*Pierre*), lieutenant criminel : chargé de faire informer sur les dégâts commis au Pré-aux-Clercs par les écoliers, IV, 11.
— avocat-général au parlement : déclare à Henri II le nombre des pauvres de Paris, IV, 18.
— lieutenant civil : envoyé par Henri III, devant l'église de Saint-Severin pour calmer la sédition; il est repoussé, IV, 117.
— avocat du roi : chassé de Paris par le duc de Guise, IV, 124.
— (*Pierre*), chancelier : complice de la tyrannie de Richelieu; fonde le couvent des Pères de Nazareth, et y est enterré; IV, 363 et 364; fait construire à ses frais la chapelle de Saint-Eustache, 400; achète le cimetière de Saint-Eustache, 399; ses principes tyranniques, V, 20; est chargé d'aller au parlement pour lui interdire toute discussion sur les affaires publiques; est obligé de faire un détour pour s'y rendre; est arrêté en route; il se réfugie à l'hôtel de Luynes, s'y cache dans une armoire, en est retiré par le maréchal de la Meilleraie; sa voiture est poursuivie; plusieurs personnes et la fille de ce chancelier sont blessées, V, 98 et suiv.
Séguier (*Antoine*), président au parlement : fonde un hôpital pour les orphelins, IV, 410.
Séguin, archevêque de Sens : usurpe le titre de *Primat de la Gaule* dans un concile; est contraint de fuir, II, 41.
— sa manufacture de tannage à Sevres, VII, 58, la note.
Segur, ministre : fait rétablir l'observatoire de l'École-Militaire, VI, 125.
— (*Jacques de*), ambassadeur de France à la cour des princes protestants, III, 430, la note.
Seigneuries de Paris : leurs juridictions; s'entravaient et nuisaient au maintien de l'ordre, IV, 6.
Seine, rivière qui traverse Paris : vitesse et hauteur de ses eaux, I, 19; VII, 307; ses débordements, I, 19 et 20; sa largeur en divers points, 21; sa source, 18; rivieres qu'elle reçoit, *ib.*, s'unit à la Marne, et inonde les parties de Paris situées entre la Cité et les hauteurs du faubourg Saint-Denis, 222 et 223; tous les gués de cette rivière sont détruits; ses bateaux sont submergés; ses ponts rompus par Gérard, comte de Paris, 342; sa navigation est facile; il y vient aboutir plusieurs autres rivières; on y établit un corps de bateliers, 74 et 75. Voyez *Nautæ*. La Seine sert de limites au jardin du palais des Thermes, 110; un de ses débordements entraîne le Petit-Pont; l'abbé de Saint-Denis vient bénir cette rivière avec des reliques, II, 189; le débordement de l'an 1281 détruit les ponts de Paris, 318; ses inondations sous le règne de Louis XIV, V, 363; rougie de sang humain pendant les massacres de la Saint-Barthélemi, III, 430; analyse de ses eaux prises au-dessus de l'embouchure de la Bièvre, VII, 213; analyse de ses eaux prises au-dessous de Paris, 214; sont les meilleures de toutes les autres eaux, 215.
Seine (petite). Voy. *Petite-Seine*.
— (*de*), sourd et muet, élève de l'abbé de l'Epée : fait un dystique pour son buste, VI, 302, la note.

Séjour des bienheureux : ce que les anciens entendaient par ces mots, VII, 235, la note.
— *du roi* : nom d'une maison de plaisance bâtie par Charles V ; sa position, II, 148.
— dénomination de maisons ou hôtels, III, 130 et 189.
Seize (conseil des) : pourquoi ainsi nommé, IV, 112.
Selle (la dame *de*) : tient une maison de jeu, VI, 391.
Séminaire des Oratoriens : son origine ; premier séminaire de Paris ; sa suppression ; emploi actuel de ses bâtiments, IV, 331.
— *des Anglais*, V, 170.
— *des clercs irlandais*, V, 173.
— *des prêtres irlandais*, V, 173 et 174.
— ou *collége des Écossais*, V, 174.
— *de Saint-Sulpice* : sa fondation, V, 171 ; sa suppression ; son rétablissement, 171 et 172 ; nouveaux bâtiments de ce séminaire, 172 ; son état actuel, VIII, 7.
— *de Saint-Pierre et Saint-Louis* : sa fondation, V, 172 ; sa suppression ; destination de ses bâtiments, 173.
— *du Saint-Sacrement* : sa fondation ; sa suppression ; son état actuel, V, 175.
— *de Saint-Charles* : sa situation, IV, 334.
— *de Saint-Nicolas-du-Chardonnet* : origine de cet établissement, IV, 332 ; sa suppression, *ib.*
— *des Trente-Trois* : son origine ; singularité de cet établissement, sa suppression, IV, 362 et 363.
— *des Missions-étrangères.* Voy. *Missions étrangères.*
Séminaires : les séminaires contribuent à rendre les ecclésiastiques moins ignorants et moins scandaleux, VII, 82.
Senani : explication de ce mot, I, 69, la note.
Senard (ermites de) : supprimés, VI, 344.
Senaut, clerc du greffe du parlement : membre du premier comité des ligueurs de Paris, IV, 99 ; se charge d'entraîner dans ce parti tous les clercs du greffe, 100.
Senécé, prévôt de l'hôtel : ordonne à Pierre de La Place de le suivre au Louvre, III, 453.
Sénéchal : origine de cette fonction, I, 150, la note.
Senectaire (*Charles de*), abbé d'Aurillac : dans son couvent est établi un sérail composé de filles enlevées à leurs parents ; nom que portait ce sérail ; débauches de cet abbé ; les auteurs de *Gallia christiana* font l'éloge de sa piété, IV, 51, la note.
Senectaire (*Antoine de*), abbé de Saint-Jean : ses débauches ; était un des pourvoyeurs du sérail que son oncle, abbé d'Aurillac, avait établi dans son couvent, IV, 50, la note.
— (*Marie de*), abbesse du Bois, à Aurillac : ses débauches, IV, 50, la note.
Sens : paraît être l'ancien *Agedincum*, I, 60.
— (archevêques de) : leur hôtel à Paris fait partie de l'hôtel de Saint-Paul ; Charles V l'habite ; description de son intérieur, III, 75 et 76.
Senones : nation puissante qui accorde un territoire aux Parisiens, I, 53 ; indociles aux volontés de César, 59.
Sépulcre (*Saint-*), église et confrérie : son origine ; difficultés qu'éprouve son établissement, II, 431 ; grand nombre de ses confrères ; description de l'église ; les prêtres envahissent les biens de la confrérie, donnés à l'ordre de Saint-Lazare, restitués aux prêtres, puis redonnés à l'ordre de Saint-Lazare, 431 et 432 ; bâtiments qui remplacent cette église, 433.
Sépultures. Voyez *Champ des Sépultures.* Celles des premiers chrétiens étaient situées près de l'église de Saint-Marcel, I, 12.
Séquence (*Jean*), chevecier de Saint-Méri : fonde une communauté de femmes veuves, IV, 366.
Sérail : formé de petites filles villageoises, enlevées par les évêques ; IV, 49 et 50 ; sérail de Charles de Senectaire, abbé et seigneur d'Aurillac ; comment il était composé ; nom significatif qu'il portait ; peintures obscènes dont il était orné, 51, la note.
— d'un financier à Paris, IV, 303, la note.
Sérails des évêques et des moines ; quels ils étaient, III, 280.
Serfs : leur triste condition ; traités comme des animaux ; leurs maîtres peuvent les vendre, les mutiler, les supplicier, leur ôter la vie, I, 347 et 348 ; à quelles conditions il leur était permis de se marier au treizième siècle, II, 338 ; loi qui autorise leur affranchissement moyennant finance, 403 et 418.
— *de l'église de Saint-Marcel* : sont affranchis ; réserves qu'on y met, II, 329 et 330.
— *de l'église de Notre-Dame* : monument qui atteste leur dure condition, II, 87 et 88.
— *de la Vierge Marie* : nom d'un ordre de moines appelés aussi *Blancs-Manteaux*, II, 273.

Sergents d'armes : contribuent à la fondation de l'église de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers; vœux qu'ils avaient faits, II, 199 et 200.
— *du Châtelet* : leur nombre, II, 399.
— *de Paris*, sous Louis XIII. : relâchent les criminels qui les paient, V, 54 et 55.
Sergius (saint) associé à saint Bacchus, I, 138 et 182.
Serlio (*Sébastien*), architecte italien : fournit pour la reconstruction du Louvre des dessins qui ne sont pas adoptés, III, 367.
Serment prêté sur un reliquaire vide, dans l'intention de tromper, I, 288.
— violé par Henri III et par le duc de Guise, IV, 128.
— la Sorbonne delie les Français du serment de fidélité qu'ils ont prêté à Henri III, IV, 132 et 133.
— de mourir plutôt que de se rendre, que prêtent les Parisiens assiégés par Henri IV, IV, 150.
— exige des filles publiques, III, 149.
Serments : faits par les seigneurs sur les reliques; sont violés aussitôt que prêtes. II, 28; bulle qui absout les princes de la violation de leurs serments, II, 446 et 447.
Sermons : pieces théâtrales que jouaient les clercs de la Basoche, II, 579.
Serpents : un talisman les éloignait de Paris; ce talisman enlevé, ils y reparaissent, I, 223.
— (gros), qui entortillent le cou d'une femme à demi morte; ce que disent les prêtres consultés à ce sujet, IV, 160.
Serre (*Jean*), comédien de l'hôtel de Bourgogne, III, 585.
— (*Olivier de*), père de l'agriculture : son livre intitulé le *Ménage des Champs*, fort estimé, IV, 22.
Servandoni (*Jean*) : habile décorateur et architecte de Paris; spectacles qu'il donne aux Tuileries dans la salle des machines. V, 344.
Service divin : célébré à voix très-basse pour arrêter le brigandage des seigneurs, II, 27.
Servin (*Louis*), avocat du roi : refuse de donner le titre de prince au duc de Mercœur, suivant les principes du parlement; insulte qu'il reçoit de ce duc, qui menace de le tuer, IV, 280 et 281; demande que les livres de Bellarmin, Suarez, Santarelle, etc., soient brûlés à la porte de la maison des jésuites, 315 et 316.
Servitude : en quoi elle consistait au treizième siècle, II, 337 et suiv.
— *personnelle* : supprimée dans les domaines de Louis XVI, VI, 530; VII, 16.
Servitudes : affranchissement des serfs par Louis X, II, 405.
Severin (*Saint-*) : nom d'une église paroissiale de Paris; incertitude sur la personne de son patron; cette église est donnée à l'évêque de Paris; sa description, I, 187 et suiv.; le curé de cette paroisse s'oppose à l'établissement des Chartreux, II, 265; s'accorde avec eux, moyennant une rente qu'il reçoit, *ib.*; prédication séditieuse de son curé (voyez *Prevost*), IV, 107; la duchesse de Montpensier fait placer un tableau dans le cimetière de cette église pour émouvoir le peuple, 108.
Sèvres (pont de) : lieu où Labiénus, avec ses légions, dut passer la Seine, I, 61.
Shiburne (*Joseph*) : fait construire les bâtiments du couvent des bénédictins anglais, IV, 348.
Siagrius, général romain; vaincu par *Chlodovech*, I, 139.
Siam (le roi de) : fait présent à Louis XIV de deux petits canons damasquinés, VI, 140
Sibylles. la duchesse de Bouillon demande à la Voisin qu'elle lui fasse voir les sibylles. V, 553.
Sicambres de la ligue des Francs : passent le Rhin, et s'emparent de Cologne, Tournai, Cambrai, I, 138.
Sicard (l'abbé), successeur de l'abbé de l'Épée : est appelé à Paris; par qui; perfectionne la methode de son prédécesseur, VI, 362.
Siciliens : leur caractère, II, 343.
Siége de Calais, tragédie de Dubelloi : événement dont cette pièce est l'occasion, VI, 193; Dubelloi la retire du théâtre; pourquoi, 194.
— simulé de la Bastille de Dieppe, lors de l'entrée de Louis XI à Paris, III, 249:
— *de Paris*, IV, 146.
— soutenu par les moines des Grands-Augustins; contre qui, II, 251.
Sigebert, roi de Cologne : parent de Chlodovech; combat pour ce parent; est blessé au genou; reste boiteux; son fils *Chloderic* le fait tuer à l'instigation de Chlodovech, I, 236 et 237.
— roi de Metz, fils de Chlothachaire : 566

malheurs, I, 252; est assassiné par les émissaires de son frère Chilpéric, *ib.*
Sigebert, fils de Dagobert, I, 142.
Sigila : défend le roi *Sigebert* contre des assassins envoyés par le frère de ce roi; il périt dans les plus horribles supplices, I, 280.
Sigismond, roi des Bourguignons : est fait prisonnier par Chlodomer, son parent, qui le tue, ainsi que sa femme et ses enfants, et qui fait jeter leurs corps dans un puits, I, 212.
Sigoberaudus, évêque de Paris, I, 285.
Siguerand, jésuite, espion de Richelieu, V, 41.
Silence (filles du). Voyez *Filles de Sainte-Agathe*, V, 196.
Silvius ou *Dubois* (*Jacques*) : un des premiers professeurs du collége de France, III, 352.
Siméon (saint) : son bras apporté de Saint-Denis à Paris, pour guérir le fils de Philippe-Auguste, II, 194.
Simon de Langres, jacobin, orateur de l'Université : discours qu'il adresse au dauphin Charles, III, 11.
— *de Brie*, légat du pape : fait un règlement contre les écoliers; les accuse de plusieurs vices; de courir les rues pendant la nuit avec des armes; de troubler l'ordre public; de jouer aux dés sur l'autel, en blasphémant Dieu, etc., II, 314.
—(*Jean*), évêque de Paris : fait un règlement concernant les filles publiques, III, 149.
Singe, acteur d'un théâtre : joue sur ce théâtre le personnage de Molé malade; vers à ce sujet, VI, 204.
Singerie de la Ligue, IV, 152, la note.
Singes : sujets à un droit d'entrée aux portes de Paris; dans quels cas ils étaient exempts de ce droit; origine du proverbe *payer en monnaie de singe*, I, 410.
Sion (sœur) : nom de secte d'une convulsionnaire; subit les secours de la *bûche*, de la presse; est torturée et écartelée, VI, 41.
Sirènes : représentées par trois jeunes filles toutes nues, à l'entrée de Louis XI à Paris, III, 248.
Six, ingénieur : propose de placer la fontaine des Innocents au milieu du marché de ce nom, VI, 368.
Sixte V, pape : excommunie Henri IV; ce que ce roi lui répond, IV, 169 et 170.
Sonnen, évêque : blâme, dans les convulsions, les secours meurtriers, VI, 51.
Sobre, architecte : reconstruit le Théâtre-Français comique et lyrique; ses talents, sa mort prématurée, VI, 414.
Société mystérieuse dans les États germaniques : un des membres de *la secrète compagnie*, qui avait abusé du secret, est menacé d'être pendu, VI, 161.
— *de la bonne volonté* : lieu de son établissement, VI, 161.
— *des Bonnes Lettres*, VI, 382, la note.
— *des siffleurs* : où elle était établie, VI, 161.
— *d'agriculture*, VI, 378; motifs de son établissement; survit aux orages révolutionnaires, *ib.*
— *libre d'émulation*, pour l'encouragement des métiers et inventions utiles, VI, 379.
— *philanthropique* : entretient l'école des aveugles, VI, 379 et 380; ils sont distraits de cette société, 380; ses bonnes œuvres, sa bienfaisance; il s'en établit plusieurs autres en France, *ib.*; lieu de ses séances, VII, 323.
— *de l'harmonie* : par qui établie; est dissoute, VI, 384; VII, 43.
— *des Amis de la constitution* ou *des Jacobins* : son origine; ses premiers actes; reçoit plus de consistance, VI, 385; son objet; ses membres illustres; est divisée; s'épure; est troublée par Robespierre; est en proie à l'intrigue; les gens paisibles s'en éloignent; nombre de ses membres, 385 et 386; Robespierre s'en empare; elle est fermée, 386 et 387.
— *royale de Médecine* : son but; son origine; ses dissensions avec la Faculté de Médecine; comment elles cessent, VI, 383.
— *royale des Antiquaires de France* : but de son institution; son ancienne dénomination, VII, 252 et 253.
— *olympique*, établie à Paris : loge de franc-maçonnerie; n'est point comprise dans la suppression des autres sociétés, VI, 384.
— *royale pour l'amélioration des prisons*, VII, 283 et 284; chaque membre surveille une des prisons de Paris, 284.
— *secrètes et religieuses*, VI, 160.
— *secrètes et mécaniques*, VI, 161, 163 et suiv.
— (*diverses*), établies à Paris, VI, 384; leur dénomination; plusieurs sont supprimées, *ib*; au commencement de la révolution, il s'en forme un grand nombre; noms des plus remarquables, *ib.*

Socratius : est tué par le comte Eulalius, I, [illegible], la note.

Sodomie : reprochée aux Francs de la seconde race, I, 363 ; les prêtres et les laïcs en sont accusés au 12ᵉ siècle, II, 40 ; très-usitée à Paris pendant le 13ᵉ siècle, parmi les moines, 343 ; les Templiers sont accusés de ce vice, 339 ; reprochée aux Italiens, VI, 176 ; sous le règne de Louis XV, 309 ; comment Louis XVI en punit les fauteurs, VII, 39.

Sodomites : abondent à la cour du régent, comme ils abondaient à celle de Louis XIV, VI, 243 ; sont protégés par des hommes puissants ; sont constitués en confrérie, *ib.* et suiv.

Sœurs noires : desservent l'Hôtel-Dieu ; reçoivent la discipline des mains de leur maîtresse ; sont renvoyées de cet hôpital, et remplacées par des sœurs grises, II, 284.

— *de Sainte-Marthe* : desservent l'hôpital Saint-Antoine, VII, 63 ; desservent l'Hôpital-Cochin, 72 ; l'Hôpital-Beaujon, 73 ; desservent les maisons de secours, 10).

Soille (*Jean de La*) : brûlé vif ; pourquoi, IV, 77, la note.

Soissons (collége de). Voy. *Collége de Laon*.

— (*hôtel de*) : son sol est exhaussé, I, 23 ; son origine ; son ancien état, III, 405 et suiv. ; ses différents maîtres, 407 ; devient un couvent de religieuses, *ib.*, reconstruit par Catherine de Médicis : pourquoi cette reine préfère-t-elle au château des Tuileries l'hôtel de Soissons, 408 ; différents noms de cet hôtel, 409 ; son étendue ; sa description ; celle de ses jardins ; colonne colossale qui reste encore de cet hôtel, 409 et 410 ; est vendu, 410 ; asile des malfaiteurs, V, 370 ; le prince de Carignan parvient à y faire établir l'agiot des billets de banque, VI, 7, vendu ; on élève sur son emplacement la Halle aux blés, 412.

— (*comte de*) : ses intrigues, V, 24 et suiv. ; ses demandes menaçantes, 25 ; sa querelle avec son frère, le prince de Conti, 28 et suiv. ; prétend que le duc de Guise l'a bravé, 28.

— (la duchesse *de*) : ses pages et laquais attaquent deux commissaires et des archers qui conduisaient en prison des faux monnayeurs ; combat sanglant qui se livre entre les pages et les archers, V, 6 et 7.

Soissons (la comtesse *de*) : décrétée de prise de corps, comme empoisonneuse, 438 et suiv. ; ce que Louis XIV lui fait dire ; se retire en Flandre ; ses mœurs dépravées ; se retire en Espagne ; accusée d'y avoir empoisonné la reine et d'avoir empoisonné sa propre mari, 438 et suiv.

Sol de Paris : sa nature, I, 23 ; son exhaussement ; causes de ses inégalités, 27 et suiv. ; substances dont il se compose, 31 et suiv. ; exposé à de fréquentes inondations, II, 439 et suiv. ; il est exhaussé ; de combien de pieds, III, [illegible] ; témoignage de son exhaussement, IV, 361 ; aplani sous Louis XIV, V, 333.

— *des terres* situées au delà des murs de Paris : son exhaussement, I, 115, la note.

Solage et *Bossu* (les sieurs) : présentent le projet d'amener à Paris les eaux de l'Ourcq ; ce projet est, par la suite, mis à exécution, VI, 378. Voy. *Ourcq*.

Soldats aux gardes : leurs vols et autres excès dans Paris, V, 360.

— qui enlèvent des Parisiens, les tiennent en charte privée et les vendent, V, 383 et suiv.

Soliman-Aga, ambassadeur de la Porte auprès de Louis XIV : introduit l'usage du café à Paris, V, 333.

Soliane, titre d'une tragédie de Gabriel Bounyn, III, 513 et suiv.

Sonville (la demoiselle), courtisane ; ses rapports avec le duc de Bourgogne, VI, 284.

Sophonisbe, tragédie ; jouée devant le pape Léon X ; traduite en français et jouée à Blois, III, 513.

Sorbon (*Robert*) : a donné son nom au collége de la Sorbonne ; engage saint Louis à fonder ce collége ; sa dispute avec Joinville, en présence de saint Louis, au sujet de leurs habits ; Joinville le traite de *fils de vilain* et de *vilaine*, II, 234 et la note.

Sorbonne (collége de) : son origine ; son fondateur ; est nommé *Pauvre maison*, et les professeurs sont appelés *Pauvres maîtres* ; ces pauvres maîtres deviennent puissants ; troublent le monde et font trembler quelques rois ; fameux par leurs décrets séditieux ; maltraités par un écrivain du 16ᵉ siècle, II, 235 et suiv.

— (*docteurs de*) : leur orgueil ; leur esprit séditieux ; disposent des trônes des rois ; arrêtent les progrès des lumières ; maltraités par L'Estoille dans son *Journal* ; s'opposent à ce que les *Heures traduites en français* soient imprimées, II, 236 et la note ; l'ha-

bitude de disputer, dans ce collège, influe sur le caractère national des Français, 237 et 238; description de l'église et des édifices, 238 et suiv.; son état présent, 240; la Sorbonne prohibe la traduction des Heures de Notre-Dame en langue française, ainsi que tous les livres saints; motifs de cette prohibition, III, 321; censure un ouvrage de la reine de Navarre: est attaquée à ce sujet par le recteur de l'Université, 326 et 327; plusieurs docteurs de Sorbonne embrassent le protestantisme, 338: tous les livres censurés par la Sorbonne sont proscrits, 340; les étudiants, en ce collége, soulèvent le peuple contre des protestants qu'ils assaillent à coups de pierres, 384 et 385; son décret contre les ecclésiastiques portant de longues barbes, IV, 85; rend un décret contre Henri III, 109 et suiv.; décide par un décret que les Français ont le droit de faire la guerre au roi Henri III, 132 et 135; son décret contre Henri IV; elle défend de le reconnaître pour roi, quand même il se ferait catholique et serait absous par le pape, 147 et 148; décrete qu'il est permis aux sujets de se révolter contre un roi hérétique et même de l'assassiner, 172; son bâtiment est reconstruit par Richelieu, 531; s'oppose à ce que la théologie soit professée à l'Académie des Sciences, V, 291; exige que le théâtre de la rue Guénégaud soit éloigné du collége de Mazarin, et placé ailleurs, 311; est supprimée, VI, 314; ses bâtiments sont occupés par la seconde section de l'École de Droit, 122.

Sorciers (Voyez *Magiciens*, *Astrologues*): leur nombre diminua dès que les tribunaux cessèrent de croire à leur puissance, V, 443. (Voyez *Magie*).

Sort des saints, pratique païenne, I, 281; employée par Chilpéric sur le tombeau de saint Martin, sans résultat satisfaisant, 298.

Sorties que font les Parisiens assiégés par l'armée de Henri IV, IV, 152.

Sorts virgiliens, *homériques*, I, 173.

Sot dissolu, personnage de théâtre, III, 175; *Sot d'église*; *Sotte folle*, *ib.*; *prince des sots*, 180.

Sotties ou *Sottises*: nom de certaines pièces théâtrales que jouaient les clercs de la Basoche, II, 379 et 396; III, 160; sottise à huit personnages, 170.

Sottisier, recueil d'obscénités: obtient la faveur, dit-on, d'être imprimé au Louvre, VII, 40.

Sotte: signification de ce mot, au quinzième siècle, III, 267.

Sottise (principauté de la): en quoi elle consistait, IV, 234 et suiv.

Sots: quel était le prince des sots sous Henri IV, IV, 234 et suiv.

— *de qualité*: leur grand nombre au commencement du règne de Louis XIV, V, 491.

Soubise (le baron *de*): égorgé devant le Louvre, pendant les massacres, III, 452.

Soufflot, architecte de l'édifice de Sainte-Geneviève, ou du Panthéon, VI, 87; est contrarié dans la forme qu'il avait donnée à cet édifice, 88; défaut de sa façade, 89, la note; contribue à régénérer l'art de l'architecture, 154.

Soulard (*Gillet*), prêtre: brûlé vif pour crime de bestialité, IV, 75, la note.

Sourdeac (le marquis *de*): s'associe avec l'abbé Perrin pour le théâtre de l'Opéra; s'empare de toute la recette de la représentation de l'opéra de *Pomone*, V, 346; querelle entre ce marquis et l'abbé Perrin: ce qui en résulte, *ib.*

Sourdis (la dame *de*), tante de Gabrielle d'Estrées: fait entendre à Henri IV que l'enfant dont sa nièce était enceinte provenait de lui, IV, 266 et 267.

Sourds et Muets (voyez *École* et *Institution des*).

— (institution des): nombre des journées pendant l'an 1815, VII, 106.

Sous-diacres ou *diacres-souls*: leur fête à Paris; sa description, II, 83.

Souvré (*Jacques de*): son tombeau dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, I, 425.

Spadassins: l'histoire ne parlera de leurs prouesses qu'avec mépris, V, 74; sont punis, *ib.*

Spectacle pyrique et Wauxhall. (Voyez *Wauxhall.*)

— *de Ruggieri.* (Voy. *Ruggieri.*)

— *pittoresque et mécanique* du sieur Pierre: où situé, VII, 259.

Spectacles: il n'en existait pas à Paris sous la seconde race; ce qu'en dit Charlemagne, I, 333; ceux du douzième siècle, II, 84; il n'en existait pas sous Philippe-Auguste, 192; — où l'on voyait des personnages représentant des religieux et des religieuses dans des attitudes indécentes, 83; quels étaient ceux qu'on voyait à Paris, avant le

règne de Charles VI, III, 106; les Parisiens y prennent goût; les emploient pour célébrer les entrées des rois dans leur ville; ils se multiplient au quinzième siècle, 160; variété de ces spectacles, *ib.* et 161; sont qualifiés de *cloaque* et *maison de Satan*: pourquoi, 307 et suiv.; leurs progrès, V, 534; nombre de ceux qui se trouvent à Paris, *ib.*; prohibés avec raison par les premiers chrétiens; pourquoi; les prêtres d'aujourd'hui prohibent toujours les spectacles sans avoir le même motif, VI, 191 et suiv.; motif secret de leur grand nombre sous Louis XV, 208; sous Bonaparte, VII, 258 et suiv.; peuvent contribuer à l'épuration des mœurs, V, 400 et suiv. (Voy *Théâtres.*)

Spectacles bourgeois: fort multipliés sous Louis XV, VI, 211 et suiv.; il est défendu aux comédiens du roi d'y jouer; pourquoi; ces spectacles se multiplient; presque tous les jeunes gens de Paris deviennent comédiens, 214.

Spifame (Raoul): détermine Henri II à rendre une ordonnance pour obliger les libraires à fournir aux bibliothèques royales un exemplaire de tous les ouvrages qu'ils imprimeraient, V, 2..

Spirituels et conventuels: nom de deux partis qui ont divisé les cordeliers, II, 210; quelques frères de cet ordre sont brûlés vifs, par suite de cette division, 211.

Squelettes trouvés enchaînés dans les cachots de la Bastille: transférés dans l'église de Saint-Paul, avec une inscription, III, 97, 98 et 483.

Stalles: sorte d'exaction, II, 161.

Statue de Julien, I, 128 et 129.

— *équestre de Henri IV*: lieu de la fabrication du cheval; son transport en France; accident qu'il éprouve; arrive à Paris; est placé seul sur son piédestal avant d'être surmonté par la figure du roi, IV, 431 et 432; description du monument; hommages qu'on lui rend, 432 et 433; il est renversé, 433.

— *de Louis XIII*, érigée par Richelieu: sa description, ses inscriptions, IV, 482 et 483; le bâton de commandement de cette statue échappe de ses mains, 483. Cette statue a été détruite pendant la révolution, une autre l'a remplacée depuis, *ib.* et la note.

— *de Louis XIV*, à la place Vendôme: sa description, V, 264 et 265; cérémonie de son inauguration; mécontentement du public à ce sujet; on place sur les épaules de la statue de ce roi une besace; ce que dit le duc de Bourgogne sur la cérémonie de cette inauguration; cette statue est abattue, 265 et 266; on y substitue une colonne triomphale en bronze, 266.

Statue pédestre de Louis XIV, à la place des Victoires: son inauguration; ce qu'en dit le duc de Saint-Simon; sa description, V, 266 et 267; figures d'esclaves placées aux angles du piédestal, 268; on les enlève; en quelle occasion; cette statue est abattue, 271.

— *de Louis XV*: sa description, VI, 132 et suiv.; costume de la figure du roi; figures colossales des Vertus, 135; inscription qui s'y voyait; est renversée et remplacée par une figure colossale de la Liberté, 136 et 137; ce qu'on a trouvé dans ses fondations, 137.

— du portail de Saint-Germain-des-Prés leur antiquité; leur description, I, 185 et suiv.

Stenay, un des amants de Gabrielle d'Estrée, IV, 266.

Strangulation, supplice employé parmi les convulsionnaires: la mort ne s'ensuivait pas, VI, 39.

Strasbourg: temple de cette ville, bâti par une société de maçons-libres, VI, 170; quel en fut l'architecte, *ib.*, sa loge-mère, 171.

Strozzi (le maréchal): sa bibliothèque est envahie par Catherine de Médicis, V, 209.

Stuart (Charles-Édouard), prétendant d'Angleterre: contribue à la propagation des loges maçonniques en France, VI, 177.

— *(Louis)*, seigneur d'Aubigny: son tombeau, II, 287.

Suaire (partie du) dont Jésus fut enseveli: relique vendue par l'empereur Baudouin à saint Louis, II, 226, la note.

Suard: son tombeau, VII, 289.

Suarez (François), jésuite: son livre contre les rois tyrans, brûlé, IV, 314 et suiv.; l'avocat du roi au parlement demande que ce livre soit brûlé à la porte des jésuites, 316.

Sublet des Noyers, intendant des bâtiments: fait brûler un tableau de Michel-Ange, représentant Léda; pourquoi, IV, 40; surintendant de l'imprimerie royale, 455.

Suger, abbé de Saint-Denis: réforme l'abbaye de Sainte-Geneviève; se plaint de ce que les religieux ont enlevé l'or de la châsse de

cette sainte, I, 429; on croit qu'il est cet abbé fastueux dont parle saint Bernard, qui ne marchait qu'escorté de six cents chevaux; il renonce au luxe des cours, II, 41 et 42.

Suicides : résultats des jeux de hasard, VI, 392.

Suisses : font partie des égorgeurs pendant les massacres de la Saint-Barthélemi, III, 445 et 450; Henri III fait loger au faubourg Saint-Denis quatre mille Suisses pour sa propre défense, IV, 114; les fait ensuite entrer dans Paris par la porte Saint-Honoré, 118; ils sont placés dans le cimetière des Innocents, puis répartis dans divers quartiers de Paris; ordre qu'ils reçoivent; sont chargés par les bourgeois, plusieurs périssent; nombre des morts et des blessés; le duc de Brissac les sauve, 119 et 120; sont conduits au Louvre les armes baissées, la tête découverte, 121.

Suleau (*Paul*, bénédictin : soupçonné de rédiger les *Nouvelles ecclésiastiques* ; arrêté, VI, 48.

Sulpice (*Saint-*), église paroissiale : son origine; son érection en paroisse, V, 198 et 209; devient insuffisante pour la population, 198; on s'occupe de la construire, 199; les travaux sont suspendus; mauvaise foi et fourberies du curé et des marguilliers; commissaires nommés pour examiner leurs comptes, *ib.* et 200; infidélités qu'ils y découvrent; le curé et les marguilliers emploient les dons du public à des opérations financières, 201; ces fourberies restent impunies; pourquoi; zèle imprudent d'un autre curé de Saint-Sulpice; il obtient une loterie pour fournir aux frais de la construction de son église; nef entièrement construite; le portail; sa description; ses tours ou clochers, 202 et suiv.; baptistaire et sanctuaire du viatique; chapelle de la Vierge, 205 et 206; buffet d'orgue, 207; ligne méridienne et obélisque, *ib.*; Vierge d'argent, 208, la note; séminaire de Saint-Sulpice, 208; des voleurs s'y introduisent, *ib.*; attroupement suscité contre le curé de cette église; violences qui se commettent, 365.

— (congrégation de *Saint*) : supprimée, VI, 344.

— *II*, *d'Amboise*, seigneur de Chaumont : meurt dans la prison de Châteaudun, par l'effet des supplices que lui faisait endurer Thibaud, comte de Blois, II, 21 et 22, la note.

Sully : attaque le faubourg Saint-Germain; tue beaucoup de Parisiens qui ne se défendent point; somme qu'il retire du pillage de ce faubourg, IV, 146 et suiv.; fait arrêter le sieur Pourges qui faisait la contrebande; événement qui arrive à ce seigneur pendant que Sully lui fait des reproches; Sully le fait fouiller, et s'empare de tout l'or et l'argent qu'il portait, 165 et 166, la note; oppose sept raisons au projet de rétablir les jésuites; Henri IV en fait valoir deux qui l'emportent; quelles sont ces raisons, 201 et suiv.; combat les projets de Henri IV sur l'établissement de diverses manufactures, 226; déchire une promesse de mariage que Henri IV avait faite à Henriette d'Entragues, 268; lettre que ce roi lui écrit, 271; à la demande de Henri IV, il compose un mémoire sur le duel, 273; influence de son exemple sur le public, 276; quoique protestant, il possède, par l'autorisation du pape, quatre abbayes; il les vend : 298; après la mort de Henri IV, est éloigné de la cour et dépouillé de ses places, 312 et 313; se met en état de défense à l'Arsenal; pourquoi, 316; ordonne des fouilles pour reconstruire l'aqueduc d'Arcueil, 428.

— (le chevalier *de*) : surprend un homme de qualité qui volait à la cour, V, 463.

— (*Henri de*) : établit une ligne méridienne sur le pavé de l'église de Saint-Sulpice; son but, V, 207.

— (la duchesse *de*), fille du chancelier Séguier : blessée au bras, dans le carrosse de son père, par les Parisiens insurgés, V, 99.

Superstitions des Francs : s'unissent à celles des Gaulois, I, 174; celles que pratique le frère de Louis XIV, V, 436 et suiv.; résultats funestes d'un acte de superstition, VI, 221, la note.

Supplices en usage au quatorzième siècle, III, 57; au quinzième siècle ils étaient atroces, ordonnés arbitrairement et sans règles, 250; succèdent à une belle procession, 332 et suiv.

Surches (l'abbé) : fait maltraiter et raser un huissier qui venait lui faire une signification, V, 384.

Surcot : vêtement du 14ᵉ siècle, III, 52.

Surenne : conférence qui s'y tient, IV, 170.

Suspects d'hérésie : les professeurs du collége de France sont considérés comme tels,

III, 327 et 328 : on forme des listes de ces suspects ; pourquoi ils sont déclarés tels, 428 : quelques suspects assassinés dans les églises de Paris, *ib.* et suiv.

Suspects : qualification donnée, dans les prisons, à des gens soupçonnés de crimes, VII, 278.

Suzanne (Sainte-) *de Gaillon*, chapelle de l'hôtel de Gaillon, sur l'emplacement de laquelle fut bâtie l'église de Saint-Roch, IV, 400.

Suzanne (sœur), convulsionnaire : est foulée aux pieds par son mari, qui la perce avec son épée, VI, 12.

Suze (le cadet de) : raffiné d'honneur, sous Louis XIII, V, 74.

Symphorien (Saint-), église ou chapelle : son origine, I, 206 ; Ermintrude lui donne un cheval, une litière, un chariot et les bœufs qui le traînaient ; *Mathieu*, comte de *Montmorency*, cède cette église à l'évêque de Paris, 187 et suiv. ; elle est reconstruite et décorée par des peintres, qui lui donnent le titre de *chapelle de Saint-Luc*, 207 ; chapelle de ce nom dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, 438.

Synagogue de juifs : convertie en église de chrétiens, II, 96 ; nombre des synagogues sous Philippe-Auguste ; leur emplacement, 409 et suiv.

— *de Satan* : quelle assemblée était ainsi qualifiée, VI, 28.

Synode des églises protestantes tenu à Paris dans le temps de la plus horrible persécution, III, 588.

T.

Tabarin : son théâtre (voyez *Théâtre de Tabarin*) ; répond par un écrit au sieur de Gonreval, IV, 476 ; fragments de quelques dialogues entre Tabarin et son maître, 477 ; ses farces tabariniques sont imitées par d'autres, 479 ; il fait l'éloge de ses drogues, *ib.* ; les Parisiens de toutes les classes croient à leur vertu, 480 ; description de son théâtre et des personnages qui y figuraient, 481 ; ses farces sont jouées par le parlement, *ib.* et suiv.

Table de marbre, située dans la grande salle du palais de la Cité ; les tribunaux qui y siégeaient ; les spectacles et les repas qu'on y donnait ; elle est détruite pendant un incendie, II, 378 ; III, 166 ; IV, 438.

Tables volantes de Choisy et de Trianon : leur objet ; leur usage ; détails sur celle de Trianon ; nom de celui qui en est l'auteur, VI, 286.

Tacherie (rue de la) : où était une synagogue de juifs, II, 410.

Taconnet, auteur de diverses pièces de théâtre ; surnommé le *Molière des boulevards* ; ses succès ; son ivrognerie ; ce qu'il dit de ceux qu'il méprise, V, 283.

Taille, droit féodal : en quoi il consistait, II, 166.

Taille pain : nom d'une rue, I, 431.

Tailleurs : (frères) : supprimés, VI, 344 ; cérémonies profanes et mystérieuses pratiquées lors que les apprentis tailleurs sont reçus compagnons, 167 et 168.

Talisman en bronze, qui devait préserver la cité de Paris du feu, des serpents et des loirs, I, 223.

Tallemant (l'abbé) : membre de la petite académie des inscriptions, V, 299.

Talma, célèbre tragédien : élève de l'école de déclamation, VI, 350.

Talmud, livre des juifs : saint Louis ordonne qu'il soit livré aux flammes, II, 323 ; Louis X, en rappelant les juifs en France, leur rend leurs livres, à l'exception du *Talmud*, 411.

Talon (*Omer*) : son tombeau à Saint Côme, II, 113 ; avocat-général ; ce qu'il dit au règlement de l'Oratoire, IV, 330. (Voyez *Omer*.)

Tanchou, lieutenant criminel de robe courte : arrête lui-même, au nom du roi, l'huissier qui l'emprisonnait en vertu d'une ordonnance de la connétablie, IV, 7, la note.

Tanneguy du Chastel, prévôt de Paris : enlève de son lit le dauphin Charles, fils de Charles VI, et, l'enveloppant dans ses draps, le porte à la Bastille et le mène à Melun, III, 221.

Tanquerel (*Jean*) : thèse séditieuse qu'il soutient au collége de Lisieux, III, 425, la note.

Tape-cul (le chevalier) : son portrait, ses expéditions dans Paris ; les femmes le fuient ;

on le bat; on l'injurie; il est insensible, VII, 48 et suiv.
Tapis façon de Perse (manufacture de), IV, 217.
Tapisserie des Gobelins. Voyez *Gobelins* (manufacture des).
— nouveau procédé de fabrication, V, 85; celles qui étaient contenues dans le Garde-Meuble, VI, 140.
Tapperel (*Henri*), prévôt de Paris : fait périr un pauvre homme innocent à la place d'un riche criminel; ce prévôt est pendu, III, 30 et suiv.
Taranne : cloaque situé à l'extrémité orientale de la rue de ce nom; époque où il fut comblé, IV, 4.
— (*Jean de*) : fait construire des loges sur le pont Saint-Michel, III, 114.
Tarasque : nom du dragon de Tarascon, II, 90, la note.
Tardif du Ru, conseiller au Châtelet : pendu par ordre du conseil des Seize, IV, 140, la note.
Tarquex (les frères, font assassiner leur père, IV, 76.
Tarrots ou jeu de cartes : un des jeux de Gargantua; origine de ce jeu, III, 177.
Tartufe : une des meilleures pièces de Molière, V, 334; les dévôts s'en plaignent; Louis XIV s'en étonne; ce que lui dit le prince de Condé à ce sujet, 340.
Tarvos trigaranus ou *le taureau à trois grues* : adoré par les Parisiens, I, 71.
Tau : décoration que les Antonins et les frères hospitaliers portaient sur leurs habits, III, 86 et 414.
Taureau zodiacal : adoré par les Parisiens, I, 72 et III, 281.
Tavanes (le comte de) : excite le peuple aux massacres de la Saint-Barthélemi, III, 448.
— (le maréchal *de*) : embrasse le parti du prince de Condé contre celui de la cour; n'est point pour cela accusé de rébellion, V, 422; a sa part d'un vol fait à des marchands parisiens; fait sauver les voleurs, *ib.* et suiv.; défend Étampes contre l'armée royale commandée par Turenne, qui lève le siége, 132; s'avance du côté du village d'Épinay, *ib.*; disculpe le prince de Condé d'être l'auteur de l'affreux tumulte de la place de Grève, 140.
Taverny, lieutenant de la maréchaussée à la table de marbre : se défend pendant huit à neuf heures contre les massacreurs de la Saint-Barthélemi, et finit par succomber III, 453.
Taxe de la chancellerie romaine : par qui établie, III, 315 et suiv.; ouvre le ciel à tous les riches scélérats, 316.
Téjan, poursuivi par les assassins pendant le massacre de la Saint-Barthélemi, et poursuivi dans le Louvre, se jette tout blessé dans le lit de la reine de Navarre, et tombe avec elle dans la ruelle, III, 450 et 451.
Teissier (le sieur) : fait construire un théâtre où jouent les élèves de l'Opéra, VI, 411.
Télégraphes : leur administration, VII, 57, la note, et 143; anciennement en usage chez les Gaulois; mentionnés par César, par Végèce; *Dupuis* invente une sorte de télégraphe; Linguet en invente aussi; ce ne sont que de faibles essais comparativement à nos télégraphes, 142 et suiv.; leur origine; leur nombre; leur position à Paris, 143 et suiv.; célérité des communications, 144.
Télescope de l'Observatoire : d'où il vient, ses grandes dimensions; aujourd'hui inutile, V, 285.
Téligni, gendre de l'amiral Coligni : comblé de caresses et d'honneurs à la cour du roi de France, III, 432; joue à la paume avec le duc de Guise, au moment où l'amiral Coligni est blessé, 440; sa trop grande confiance dans les promesses du roi, repousse constamment tous les soupçons qu'on veut faire naître contre ce prince, 433; est tué sur les toits du logis de son beau-père, 449.
Tellès d'Acosta (le sieur) : publie une instruction sur les bois à brûler, et sur la consommation de Paris, VII, 51, la note.
Tempête (*Antoine*), principal du collége de Montaigu : son extrême rigueur envers les écoliers; ce qu'en dit Rabelais, II, 409.
Temple (vieux), premier lieu d'habitation des Templiers à Paris : sa situation, I, 423.
— origine de l'établissement des Templiers, I, 424.
— lieu où Philippe-Auguste ordonne que soient portés ses revenus pendant son absence, II, 160.
— embellissement de ses édifices; préférés pour logement au palais de la Cité; sa tour fameuse, II, 358; les rois y placent leur trésor; les chevaliers de Malte, leurs archives; Louis XVI y est détenu prisonnier; priviléges de l'enclos du Temple, *ib.*; le Temple devient chef-lieu du grand-prieuré de France, 361; sa tour est démolie, son palais embelli, 358, 361 et suiv.; son enclos est ven-

[illegible]; bâtiments élevés sur son emplacement, [illegible] et suiv.; VII, 7.

Temple (porte ou bastille du) : fait partie de l'enceinte d'Étienne Marcel, II, 454.

— (chevaliers du) : leurs titres pompeux et leur vaste domination sont des allégories qui cachent des intentions pures et utiles. VI, 186, la note.

— *de la gloire*, dont l'érection fut projetée par Bonaparte; en quel lieu, V, 231 et 232; sa description; sa destination est changée, VII, 255 et suiv.

— *de Terpsichore* : quel hôtel de Paris portait ce nom, V, 212.

Temples du Paganisme : ne doivent point être détruits par les chrétiens, I, 58, la note; celui de Mercure ou de Mars à Montmartre, 88.

— *et assemblées des protestants*, III, 365 et suiv. Voy. *Lonjumeau*, *la Cerisaie*, *Popincourt*, *maison du Patriarche*, *Jérusalem*.

— *des protestants parisiens à Charenton* : on tente de l'incendier, V, 399 et 400; on ordonne la démolition de celui de Bois-le-Roi; on tente de nouveau l'incendie du temple de Charenton; après la révocation de l'édit de Nantes, il est entièrement démoli, 399; donné à l'Hôtel-Dieu; ce que devient son emplacement, 400; nombre et situation, à Paris, de leurs temples actuels, VII, 332.

Templiers : établissent une boucherie nouvelle à leur profit; les bouchers de Paris s'en plaignent, II, 135; leur orgueil, leur ambition, leur cruauté, leurs richesses; persécutés par Philippe-le-Bel, qui les fait accuser de blasphème, de profanation, de sodomie; les fait brûler vifs; s'empare de leurs mobiliers; leurs biens immeubles sont donnés aux hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem; cinquante-neuf Templiers sont brûlés près de l'abbaye de Saint-Antoine, et deux dans une île de la Seine à Paris; on a exagéré les détails de leurs cérémonies, 358 et suiv.; VI, 182 et suiv.

— *réformés* : loge maçonnique, VI, 183; leur système est admis dans la loge du chapitre de Clermont, 178.

Tencin (*l'abbé*) : opère la prétendue conversion de Law; vers au sujet de cette conversion et de cet abbé qui est fait cardinal, VI, 6; ce qu'il écrit à sa sœur sur l'incontinence du jésuite Lafiteau, évêque de Sisteron, VI, 291.

Tencin (madame *de*) : auteur de la chronique scandaleuse du genre humain, VI, 252; invente l'orgie des *flagellants*, 251.

Tenelle (Juste) : chargé d'acheter des livres pour la bibliothèque de François I[er], V, 207.

Tentatives d'assassinat contre Henri IV : leur nombre, IV, 186.

Tentes : les voyageurs, sous la première race, logeaient sous la tente; il n'existait point d'hôtelleries, I, 292, la note.

Termes (le baron *de*) : trouvé couché avec une des filles de la reine Marie de Médicis, est obligé de fuir en chemise; est chassé de la cour; cette reine veut lui faire trancher la tête, IV, 370.

— (le sieur *de*) : accusé d'être espion à la cour; est violemment battu par ordre de la princesse de Conti, V, 466.

Terrai (l'abbé) : venge les jésuites, VI, 82.

Terrail (*Louis de Comboursier*, sieur *du*) : assassine un gentilhomme, en présence de Henri IV, IV, 272.

Terrasse des feuillants, au jardin des Tuileries : ses embellissements, III, 501 et 502.

Tersan, savant abbé : a possédé le collier et la ceinture de *mère-sotte* ; il s'en défait à cause des indécences de ses bas-reliefs, II, 55, la note.

Têtes de saint Denis : sont au nombre de sept, I, 165 et suiv.; elles sont adorées comme la tête de Bacchus Céphalen, 170, la note.

Tetradia, femme du comte *Eulalius* : est maltraitée par son mari; pendant son absence elle épouse *Verus*, neveu d'Eulalius; elle épouse peu de temps après le duc *Désidérius*, I, 289, la note.

Thalie à la nouvelle salle : pièce de circonstance, jouée sur le théâtre Italien, à l'ouverture de ce théâtre, VI, 404.

Théatins : appelés et fondés à Paris par Mazarin, V, 163 et suiv.; les legs qu'ils en reçoivent ne peuvent suffire aux dépenses de la construction de leur église; le roi leur accorde une loterie; la haine que l'on portait à Mazarin s'étend sur eux; font intervenir des figures de saints dans leurs sermons, et sont en conséquence qualifiés de joueurs de marionnettes, 161; se retirent en Flandre; leur église est convertie en salle de spectacle, puis démolie, 165.

Théâtre des Confrères de la Passion, III, 161 (voy. *Confrères de la Passion*, *Mystères*); les confrères quittent l'hôpital de la

Trinité pour s'établir à l'hôtel de Flandre; mystères qu'ils y ont joués ; le parlement s'oppose à la représentation d'un mystère; le roi la permet, 167 et 502; articles réglementaires de ce théâtre, 503 et suiv.; il s'établit à l'hôtel de Bourgogne ; le parlement défend aux acteurs de jouer des mystères sacrés, 504.

Théatre de l'hôtel de Bourgogne : son état sous le règne de Henri IV, IV, 234; ses comédiens; procès qu'ils soutiennent, *ib.* et suiv. pièces qu'ils y jouent, 236 et suiv.; leur prologue, 237 et suiv.; comment un aspirant se faisait recevoir dans la troupe, 470; comment ce théâtre était disposé; les acteurs portaient des masques. les spectateurs apportaient des siéges, 170 et 471 ; sous Louis XIII, quels changements s'y sont opérés; les comédiens font confirmer leurs priviléges; acteurs célèbres de ce théâtre, 481 ; prologue qu'on y débite, 462 et suiv.; la politique de la cour emploie ce théâtre pour diriger l'opinion publique, 465 ; impatience des spectateurs, 467 ; pièces qu'on y joue, 461.

— élevé dans Paris pendant la célébration de la fête des fous : scène scandaleuse qu'on y représente, II, 55 ; deux théâtres existaient à Paris, celui de l'*hôtel de Bourgogne* et celui des *Italiens* ; ordonnances de police relatives à ces deux théâtres, où sont réglés le prix des places et la censure des pièces, IV, 240 et 241 ; heure à laquelle ils devaient s'ouvrir, III, 350 ; on y représente des cérémonies de l'église, *ib.* et suiv.

— *d'étrangers* : différentes troupes de comédiens viennent jouer à Paris, III, 509 et suiv.

— *des Halles* : son objet, III, 160 et suiv.

— *de la Basoche* : son origine ; est protégé sous Louis XI, III, 169 ; fermé par arrêt du parlement, *ib.*; supprimé par Charles VIII ; les acteurs emprisonnés et réclamés par l'évêque de Paris ; protégés par Louis XII, qui eur laisse toute liberté, 170 et suiv.; persécutés et gênés par la censure et le parlement, 171 et suiv.

— *Italien*, III, 509 ; est à la solde de Henri IV; vers à ce sujet ; lettre de ce roi au sujet des comédiens italiens ; il les fait venir à Fontainebleau, IV, 241 ; le duc d'Orléans régent fait venir des comédiens italiens ; genre de ce théâtre; acteurs qui s'y distinguaient, VI, 197 et suiv.; ses priviléges ; est réuni à l'Opéra-Comique ; ce qu'il paie à l'Opéra, 199 et suiv.

Théâtre du Marais, IV, 471 ; fermé et démoli, V, 338.

— *de Tabarin* : sa situation ; genre de ce spectacle ; son objet, IV, 473 et suiv.

— *d'Avenet* : sa situation; plaintes qu'il occasionne ; le parlement l'interdit, IV, 474.

— *du petit Bourbon* : Louis XIV y danse dans les ballets ; est accordé à la troupe de Molière ; est démoli, V, 339 ; la troupe de Molière le quitte pour occuper le théâtre du Palais Royal, 340 ; on y joue le ballet des gueux de Paris, 381 et 382.

— *du Palais-Royal* : à quelle occasion il fut construit, IV, 475 ; pièces qu'on y jouait, *ib.* et suiv. ; Louis XIV l'accorde à Molière, V, 340.

— *illustre* : à quelle troupe de comédiens fut donné ce titre, V, 339.

— *de la rue Guénégaud* : occupé par la troupe royale, V, 341 et suiv.; la Sorbonne exige que ce théâtre soit éloigné du voisinage du collége Mazarin, 341.

— *des Machines* : nature de ce spectacle, V, 344.

— les hommes de la cour étaient autrefois assis sur le théâtre, V, 349 et suiv. Voy. *Salle de spectacle*.

— *de Gaudon* : situé rue Saint-Nicaise ; pourquoi établi, VI, 206.

— *Français* : sa translation dans divers lieux; est placé dans la salle des machines des Tuileries, VI, 190 ; les Comédiens-Français quittent cette salle pour occuper la nouvelle dite aujourd'hui de l'*Odéon*, *ib.*; le traitement des acteurs des Italiens, 191, la note ; projets d'une nouvelle construction de ce théâtre, 397 et suiv.; commencement d'exécution d'un de ces projets ; est abandonné ; après des hésitations et des intrigues, on adopte le projet du sieur Wailli, 398 ; motif qui a fait placer ce théâtre, aujourd'hui nommé *Odéon*, près du palais du Luxembourg, 399 ; ne peut plus faire valoir ses priviléges sur les petits spectacles, 411 ; époque où il fut ouvert au public ; sa description ; éprouve les vicissitudes de la fortune; ses différents noms; est pour la première fois éclairé par des quinquets ; est incendié ; les Comédiens-Français vont jouer sur le théâtre des Variétés au Palais-Royal ; est rétabli et prend le titre d'*Odéon*, 397 et suiv.; quels comédiens y jouent ; reçoit d'autres noms ; est de nouveau incendié et rétabli; descrip-

tion de son intérieur, 399 et suiv. ; diverses fortunes de ce théâtre, 401, la note.

Théâtre de la Comédie-Française : nom de l'emplacement qu'il occupe ; construit pour la troupe des *Variétés amusantes* ; à quelle occasion les Comédiens-Français viennent y jouer ; description de l'extérieur de cet édifice, 401 et suiv. ; de son intérieur, 402 ; les colonnes de sa façade sont endommagées par le canon ; en quelle circonstance, VII, 182, la note.

— *des Italiens*, ou *Opéra-Comique* : les acteurs renoncent à leur ancienne salle de la rue Mauconseil ; font bâtir une salle nouvelle sur les boulevards, VI, 404 ; époque où elle fut ouverte au public ; ne veulent point être assimilés aux comédiens des boulevards ; ce qu'ils font pour ne l'être pas ; description de la façade, *ib.* et suiv. ; conviendrait mieux à un temple qu'à un théâtre ; les acteurs l'abandonnent, et occupent le théâtre de Feydeau, 403.

— *Feydeau* : est construit pour une troupe d'Italiens, appelée troupe de *Monsieur* ; les comédiens du Théâtre-Italien la remplacent, VI, 406 ; n'existe plus, 405 la note.

— *de Monsieur* : son origine, VI, 406 ; la troupe italienne qui y joue est remplacée par les comédiens du Théâtre-Italien, 407.

— *des Variétés amusantes* : son origine ; époque de son ouverture ; devient le théâtre à la mode, VI, 407 ; les acteurs ont des succès ; sont protégés ; font bâtir un théâtre au Palais-Royal ; prétendent au titre de *Second théâtre des Français*, *ib.* et suiv. ; les Comédiens Français occupent leur salle, 408.

— *de Beaujolais*, puis de *la demoiselle de Montansier* : son origine ; ses acteurs marionnettes, VI, 410 ; des enfants jouent avec ces marionnettes ; mécanisme de ce spectacle ; ce théâtre est cédé à la demoiselle de Montansier, *ib.* et suiv. ; devient café Montansier ; maintenant *théâtre du Palais-Royal*, 411, la note.

— *de Nicolet*, ou *des Grands danseurs* : un singe est un des principaux acteurs de ce théâtre, VI, 203 et suiv. ; prend le titre de théâtre de la Gaîté, 206 et 408.

— *de la Gaîté*. Voyez *théâtre des Grands danseurs* ou de *Nicolet*.

— *de l'Ambigu-Comique* : sous Louis XVI, VI, 409 ; est opprimé par l'Opéra ; sa direction est donnée à d'autres qu'à *Audinot* ; celui-ci parvient à recouvrer cette direction, *ib.*

Théâtre des Associés : son ouverture, VI, 412 ; reçoit la dénomination de *Théâtre Patriotique*, 413.

— *des Menus-Plaisirs* : l'Opéra, après l'incendie de son théâtre y donne quelques représentations, VI, 412.

— *des élèves pour la danse de l'Opéra* : ouverture de ce théâtre, qui fut bientôt fermé, VI, 411.

— *Français comique et lyrique*, ou des *Jeunes Artistes* : son genre supérieur à celui des autres théâtres forains ; formes gracieuses de ce théâtre après qu'il fut reconstruit sous le titre de *théâtre des Jeunes Artistes* ; est supprimé sous Bonaparte, VI, 413, et suiv.

— *de la Cité* : son établissement est abandonné ; sert à la *Veillée* et au *Prado*, VII, 164.

— *du Délassement comique* : est détruit par un incendie, VI, 413 ; contrainte des acteurs ; un voile de gaze en couvre la scène ; ce voile fut déchiré lors de la révolution, *ib.*

— *Olympique* : son emplacement, VII, 161 ; devient une salle de concert, appelée *salle Olympique*, *ib.*

— *de la Porte-Saint-Martin* : époque de son établissement ; genre de ce théâtre ; son premier nom, VI, 403 ; VII, 258.

— *du Panthéon*, situé dans l'ancienne église de Saint-Benoît, I, 186.

— *de l'Impératrice*. Voy. *Odéon*.

— *de Société*, *de Collé* : ses pièces sont jouées sur le théâtre de la demoiselle Guimard, VI, 213.

Théâtres de Paris : changements qui s'y opèrent au 16e siècle, IV, 28.

— *forains* : sont contrariés par les privilèges des comédiens de l'hôtel de Bourgogne ; premier théâtre établi à la foire Saint-Germain, IV, 329 et suiv. Voyez *Hôtel de Bourgogne*.

— *des collèges* : licence de leurs farces et moralités réprimées, III, 180 et suiv. ; noms des collèges où se donnaient ces farces ; les principaux sont mandés au parlement, 181.

— *de Paris*, sous Louis XIII, IV, 480 et suiv. ; ceux du temps de Louis XIII comparés à ceux de Louis XIV, V, 79 ; leur licence condamnée par un arrêt du parlement ; moyen adroit employé par cette cour pour

porter les comédiens à donner plus de décence à la scène, IV, 473.

Théâtres sous Louis XIV, V, 334 et suiv.; quel était le plus fréquenté, 480.

— *établis à la foire Saint-Germain*, III, 147; VI, 228 et 229.

— *de Paris sous la Convention : théâtre de Marat* : où situé; — de *Molière* : sa description; sa suppression; par qui, VII, 144.

— du *Vaudeville*; époque de sa fondation; pourquoi il n'a pas été supprimé, 145.

— de *Louvois*, *ib.* et suiv.

— (petits) : on les multiplie sous Louis XVI, comme on l'avait fait sous ses prédécesseurs, VI, 411 et suiv.; le nombre en est diminué, en 1807, par Bonaparte, VII, 258.

— *bourgeois* : VI, 211 et suiv.; leur grand nombre sous Louis XV; de *Bagnolet*, de l'*hôtel de Richelieu* : pièces qu'on y jouait; de l'hôtel de *Villeroi*, 211; du baron d'*Esclapon*; de la *Folie Titon*; de l'*hôtel de Mazarin*; de *la demoiselle Guimard*, à Pantin et à Paris, 212; acteurs et auteurs de ce théâtre; théâtre des demoiselles *Verrières*, des *Châteaux de la Chevrette*, de *Chantilli*, de *Chenonceau*, etc., 213 et suiv.

— récemment ouverts, VII, 260, la note.

Thelis (le comte *de*) : est mis à la Bastille; pourquoi, VI, 20, la note; établit l'école nationale, 337.

Théodebert II, roi de Metz : fait la guerre à son frère *Théodoric*, I, 142.

Théodoric ou *Thierri* : ne voulant pas donner à son frère Chlotachaire la moitié du royaume de la Thuringe, qu'il lui avait promise, se dispose à le tuer; lui tend des piéges qui sont découverts, et, pour l'apaiser, il lui donne un plat d'argent qu'il lui enlève dans la suite, I, 242; est sollicité par *Hermenfred*, roi de la Thuringe, de l'aider à tuer son frère; il accepte la proposition, pourvu que la moitié des états du roi qu'il devait assassiner lui soit remise, 241; fait la guerre à Hermenfred; le chasse de la Thuringe; l'appelle auprès de lui; lui fait des présents; le fait périr en le précipitant du haut des murs de Tolbiac, puis fait égorger ses fils, *ib.*; fait la guerre à son frère *Théodebert*, roi de Metz, 145; tue son parent *Sigisvald*, et engage son fils à tuer le fils de ce parent, 242.

Théodoralde, fils aîné de Chlodomer, est égorgé par le roi Chlotachaire, son oncle, I, 245.

Théodulphe, archidiacre de Paris : abandonne l'église de cette ville pour se retirer à Angers, I, 278.

Théologie : Colbert consent à ce qu'on s'en occupe à l'Académie des Sciences; la Sorbonne s'y oppose, V, 291.

Théophilanthropes : secte morale : époque de sa naissance; ses réunions sont publiques; maximes qu'on y expose, VII, 158 et suiv.; cérémonies qu'on y pratique; font de nombreux prosélytes; n'excitent aucune plainte : pourquoi, 160 et 161; n'ont ni mystères, ni miracles; parlent plus au cœur qu'à l'imagination; sont supprimés par Bonaparte; comment, 161 et 162; écrits qu'ils publient, 163.

Thérèse (sainte) : canonisation de cette sainte, célébrée par les carmes déchaussés de Paris; indécences et désordres de cette fête, IV, 358, la note.

Thermes (palais des) : sa situation, I, 95; travaux qu'on y a exécutés en 1819 et en 1820, 104 et 105, la note; *Thermes* de la ville de Rome; — de Paris, *ib.*; ses portes sont brisées; Zosime qualifie cet édifice de *basilique*, et Ammien Marcellin de *palais* et de *maison royale*, 97; désignation de plusieurs de ses parties, *ib.*; les empereurs Valentinien et Valens y séjournent, 98; *Chrotechilde* l'habitait avec ses petits-fils, égorgés par leur oncle; le poëte Fortunat désigne ce palais, habité par la reine Ultrogothe, 98 et 99; il est nommé dans plusieurs monuments du moyen âge, 99 et suiv.; l'emplacement de ce palais appartient aux rois de France, 101; Simon de Poissy en jouissait; Philippe-Auguste en fait don à Henri, son chambellan, 100; plusieurs monuments historiques font mention de ce palais, 99; son étendue, 100 et suiv.; paraît avoir été placé sur la hauteur du plateau, 101; salle qui subsiste encore, 102 et suiv.; ses souterrains, 105 et suiv.; les Thermes de Paris n'ont point été bâtis par Julien, 107 et 108; ce palais paraît avoir été construit par *Constance Chlore*, grand-père de Julien, 108; son architecture et sa maçonnerie sont conformes à celles des Thermes de Dioclétien à Rome, 109; ses jardins, 109 et suiv.; une partie de ce palais et de son aqueduc a vraisemblablement été détruite sous la seconde race, 358; ses masures servaient,

au treizième siècle, d'asile au libertinage, II, 190.
Thermidor (journée du 9) : ses résultats, VII, 86 et 151.
Thérouenne, rivière : quantité d'eau qu'elle fournit au canal de l'Ourcq ; analyse de ses eaux ; ses résultats, VII, 211 ; leur degré d'impureté, 214.
Teudechilde, veuve du roi Charibert : s'offre au roi Gontran pour être son épouse; est admise auprès de ce roi, qui la dépouille d'une partie de ses trésors et la fait enfermer dans un couvent où elle est maltraitée pendant le reste de sa vie, I, 249.
Theudon, vicomte de Paris, I, 346.
Thevenet, femme entretenue par le comte du Barri, VI, 279.
Thévenin de Saint-Léger, fou du roi Charles V : son tombeau dans l'église de Saint-Maurice de Senlis, III, 63.
Thibaud, comte de Champagne, auquel Louis VII fait la guerre, I, 418 ; vient au secours de Hugues de Pomponne qui volait sur les chemins, II, 16.
— roi de Navarre : ce qu'il dit des vices du clergé de son temps, II, 335 et suiv.
— *V*, comte de Blois : tourments qu'il fait endurer à Sulpice II, d'Amboise, dans sa prison de Châteaudun, II, 23, la note; se plaint de ce que le vicomte de Sens et son fils ont volé des marchands qui se rendaient à la foire de Provins, ce qui ruinait sa foire, 25.
— évêque de Paris : ses lettres sur Saint-Laurent, I, 212 et 213; est invoqué par le roi Louis VII, pendant qu'on lui fermait l'entrée de l'église de Notre-Dame, II, 45.
— *Notier*, archidiacre de Notre-Dame : fait, par ses neveux, assassiner Thomas, prieur de Saint-Victor, en présence de l'évêque de Paris, I, 394 et la note ; II, 44.
— *d'Alexandrie*, grand-maître des Templiers; successeur de Jean-Marc Larménius, VI, 185.
Thiers (*Jean-Baptiste*) : son livre contre les perruques, V, 464, la note ; écrit contre les superstitions, 492.
Thierry (le sieur) : soupçonné de dilapidations au Garde-Meuble, VI, 142, la note.
Thionville : nom donné à une place et à la rue Dauphine; pourquoi, IV, 223.
Thiroux de Montregard (la dame), maîtresse du comte de La Marche : a plusieurs autres amants; paroles dures que lui adresse son époux, VI, 278.
Thomas-d'Aquin (*Saint-*), église paroissiale : qui l'a fait construire, IV, 347.
— (*filles de Saint-*) : leur établissement à Paris ; leur suppression; édifice élevé sur l'emplacement de ce couvent, IV, 395.
Thomas (saint) : jugement qu'en porte le jésuite Letellier, IV, 438.
— (*Saint-*) *du Louvre*, église collégiale : son origine, II, 96 ; son édifice s'écroule; trois chanoines sont écrasés ; reconstruit ; il change de nom ; contient le tombeau du cardinal de Fleury ; est démoli, 96 et 97.
— *de Villeneuve* (*filles de Saint-*), couvent : son origine; sa suppression, V, 195 ; remplacent les filles des *Orphelines de l'Enfant-Jésus*, VI, 85.
— abbé de Saint-Germain-des-Prés : affranchit les habitants du bourg de Saint-Germain ; somme qu'il reçoit ; droits qu'il se réserve, II, 330.
— prévôt de Paris : se met à la tête des Parisiens, attaqués par des écoliers allemands ; est arrêté par ordre de Philippe-Auguste, qui le condamne à une prison perpétuelle, et lui laisse la liberté de se purger par l'épreuve de l'eau, II, 178 et 179.
— chapelain de Marcilly, magicien : compose un vœu de cire, par ordre de Méline la Henrionne, dans le dessein de faire mourir le mari de cette dame ; l'oint trois fois de saint-chrême, III, 55.
— prieur de Saint-Victor : est assassiné par les neveux de *Thibaud Notier*, archidiacre de Notre-Dame, I, 394, la note.
— chancelier du roi de Navarre : se déguise en moine pour échapper au supplice que lui destinait Charles Dauphin ; il ne peut éviter la mort, III, 47.
Thomassin, acteur de la Comédie-Italienne : joue les arlequins, VI, 196 ; était d'un tempérament triste et morose; consulte un médecin ; ce que celui-ci lui conseille, 196.
Thou (*de*), premier président du parlement : ne signe le serment de la Ligue qu'avec conditions ; ce qu'en dit Henri III, IV, 96 ; est emprisonné à la Bastille, 132 et suiv.
— *Christophe* et *Jacques de*) : contribuent au rétablissement de l'église des Cordeliers, II, 217.
— historien : ce qu'il dit des jésuites, III, 498 et 499 ; son impartialité, IV, 306 ; son

fils est décapité par ordre de Richelieu; pourquoi, 327.
Thouret (M.): extrait de son rapport sur les exhumations du cimetière et de l'église des SS.-Innocents, VII, 224, la note.
Tiercelin (la demoiselle): est enlevée à l'âge de neuf ans, par ordre de Louis XV; gardée par Lebel jusqu'à l'âge de douze ans et demi; est livrée à Louis XV; puis enfermée à la Bastille, ainsi que son père, VI, 284 et suiv.
Tiers-état : ses membres désirent se réunir aux deux ordres du clergé et de la noblesse; le roi l'ordonne en vain; se constituent en assemblée nationale; repoussés du lieu de leurs séances, se réunissent dans un jeu de paume à Versailles; serment qu'ils y prêtent, VI, 332.
Tignonville, maîtresse de Henri IV, IV, 264.
Tilladet : ses débauches sont associées à la cruauté, V, 441 et 442; menaces et reproches de Louis XIV à ce sujet, 442.
— (le sieur *de*): tué par les laquais du duc d'Épernon, V, 366 et 367.
Tillemont (*Le Nain de*): son tombeau, II, 111.
Timmermann (*Antonin*), moine jacobin: assassine le prince d'Orange; les jésuites lui avaient persuadé que des anges viendraient à son secours et l'enlèveraient dans le ciel; est mis au rang des saints et des martyrs, IV, 146, la note.
Timor (le prince *de*). Voy. *Celse* (*Balthasar-Pascal*).
Tingri (la princesse *de*): accusée d'être empoisonneuse et d'avoir empoisonné ses enfants; décrétée d'ajournement personnel, V, 459.
Tipherne (*Grégoire de*): premier professeur de langue grecque à Paris, III, 301 et 302.
Tipoô-Saïb : présents qu'il envoie à Louis XVI, VI, 143.
Tirage de la loterie : spectacle qu'il présente, VI, 390.
Tireurs de laine, espèce de voleurs: très-abondants à Paris sous Henri IV, IV, 288 et suiv.; et sous le règne de Louis XIII, 478; V, 60.
Tisserand (*Jean*), cordelier: nombre des filles publiques qu'il convertit, III, 148.
Titus, empereur romain; métamorphosé en saint Louis, II, 230.
Tocsin : sonné à l'église de Saint-Marcel; on en chasse deux fois les sonneurs, VI, 343.
Tolentino (traité de): ce qui en résulte pour la France, VII, 243 et 244.
Tombe-Isoire : faisait, suivant l'abbé Lebeuf, partie du champ des sépultures, I, 126; maison de campagne à *Mont-Souris*, appartenant au commandeur de Saint-Jean-de-Latran, I, 426, la note; lieu où fut déposée une partie des ossements et terres du cimetière des Innocents, VI, 365: lieu célèbre dans les anciens romans; maison qui porte ce nom; son inscription: a servi d'entrée aux Catacombes, VII, 227; son puits, 231.
Tombeaux antiques, trouvés dans la rue Vivienne, I, 84 et suiv.; dans la rue de la Tixeranderie, 91. Voy. *Champ des sépultures*.
— découverts au faubourg Saint-Marcel, I, 120 et suiv.; au marché aux chevaux, 122; à Saint-Étienne-des-Grès, à Sainte-Geneviève, dans les rues des Amandiers, *ib.* et 123; dans l'enclos des Carmélites, *ib.* et suiv.
— découverts dans l'emplacement de l'église de Saint-Laurent; ils contenaient des corps de moines, I, 212.
— découverts à Sainte-Geneviève avant la démolition de cette église; état des squelettes qui s'y trouvaient, II, 105 et 106.
— des mignons de Henri III : érigés dans l'église de Saint-Paul; sont détruits par les ligueurs, IV, 132.
— *magnifiques* des hommes puissants et criminels; à quoi servent-ils? VII, 126.
— semblables à des parterres fleuris, VII, 243.
— des cimetières de Paris: sont couverts de roses au printemps, VII, 236; sont protégés par une enceinte; ornés de fleurs; les plantes et arbustes qui les décorent sont soigneusement arrosés, *ib.*; symboles le plus ordinairement placés sur ces tombeaux; les armoiries des familles y sont rares; tombeaux magnifiques et remarquables, 238 et suiv.
Tombes (fief des): faisait partie du champ des sépultures, I, 126.
Tonlieu, impôt perçu à la halle aux poissons, II, 324.
Tonnerre : abat la croix de l'église de Saint-Martin-des-Champs, I, 384; tombe à Saint-Lazare, sur une image de la Vierge, et la met en pièces, 422; tombe sur l'église de Sainte-Geneviève, et y cause de grands dommages; le pape accorde des indulgences

à ceux qui donneront de l'argent pour faire les réparations, II, 403; tombe sur l'église des Grands-Augustins, détruit le clocher, la couverture de l'église, et rompt le bras d'un crucifix, 247 et 248; tombe devant le portail de Saint-Eustache, 298; frappe la tour de Billy et cause l'explosion des poudres et salpêtres qu'elle contient, 434; III, 419 et IV, 3; tombe sur la bibliothèque du couvent des Bons-Hommes, III, 159; tombe sur l'église de Saint-Sulpice, et fait changer quelques parties de la construction du portail de cette église, V, 20?.

Tonti, nom d'un Italien inventeur des tontines, VI, 388, la note.

Toquini, banquier : obtient à bon marché une maîtresse, VI, 281.

Torné (l'abbé) : prêche devant Louis XV; oublie de faire le signe de la croix; comment son sermon est traité par un courtisan; fait rire ce roi; il est déconcerté, VI, 519, la note.

Torré, artificier italien : son spectacle pyrique au Wauxhall : description de son théâtre; pièces qu'il y donne; ses feux d'artifice, VI, 206 et suiv.; ses talents; son spectacle est interrompu; fêtes qu'il donne, 207 et 208; son spectacle reçoit le titre de *Wauxhall d'été*, 208.

Torture préparatoire : supprimée sous Louis XVI, VI, 330.

Tortures, employées par les seigneurs pour arracher de l'argent à leurs prisonniers, II, 177.

Tour (*Godefroi de la*) : donne un grand emplacement pour établir les capucins de la rue Saint-Jacques, IV, 331.

— ce que signifiait anciennement ce mot lorsqu'il était isolé; situation de la tour de la Cité, I, 216.

— *carrée* : contiguë aux bâtiments de l'ancienne abbaye de Sainte-Geneviève; sa construction; n'est pas tout entière du même temps, II, 406. — autre dans une maison de la rue Pavée-Saint-Sauveur; ne faisait point partie de l'enceinte de Philippe-Auguste, mais plutôt des bâtiments de l'hôtel de Bourgogne, II, 149.

— ou *Tournelle de Saint-Bernard*, située sur la rive gauche de la Seine, vers le lieu appelé les *Grands-Degrés* : faisait partie de la seconde enceinte de Paris, I, 417.

— *de Montgomeri*, à la Conciergerie : prisonniers qu'elle a contenus; époque de sa démolition, VII, 261.

Tour de Vert-Bois, III, 486.

— *d'Alexandre*, III, 487.

— *du Temple*, époque de sa démolition, VII, 260, la note.

— *de Billy*. Voyez *Billy*.

— *du Louvre* : époque de sa démolition, III, 364.

— *qui fait le coin* : faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste; sa position, II, 147; III, 81 et suiv.

— *du Bois* : sa situation, IV, 241.

— *de Nesle* et *du Bois* : subsistaient encore sous le règne de Louis XIV, III, 129; IV, 488.

— *de la Librairie*, au Louvre : contenait la bibliothèque de Charles V, III, 94; V, 295.

Tourelles : remarquables par leur architecture, III, 190 et suiv.

Tournai (*collége de*) : son origine; sa réunion au collége de Navarre, II, 450.

Tournehu (*Jacques*), principal du collége de *Maître-Gervais* : assassiné par le greffier de Saint-Quentin, III, 96.

Tournelle : édifice antique, découvert sur le quai de ce nom, I, 429; conjecture de Caylus touchant cet édifice, *ib.*

— fortification qui terminait, sur la rive de la Seine, l'enceinte méridionale de Paris, II, 15?; époque de sa démolition, VII, 262.

— (pont de la) : on y construit une machine hydraulique qui ne dure pas longtemps V, 330.

— (la dame *de*), maîtresse de Louis XV : obtient de ce roi que sa sœur, sa rivale, soit persécutée, VI, 238; devient duchesse de *Châteauroux*, 259.

— ou *Tourzel* (le marquis de), en Auvergne, poursuit au parlement un habitant de sa seigneurie, qu'il dit être son serf; le parlement condamne le marquis, VII, 16, la note.

Tournelles (hôtel des) : son origine; le duc de Bedford y réside, y fait plusieurs réparations et agrandissements; Charles VII, après l'expulsion des Anglais, y loge; sa description; événements dont cet hôtel est le théâtre, III, 118 et suiv.; les bâtiments sont démolis; destination de son emplacement, IV, 233.

Tournon (*cardinal de*) : détermine le roi à

sévir contre les protestants, III, 329 et 330; s'oppose à ce que François Ier entende le curé de Saint-Landri, 339.

Tournon (rue de): sa prolongation jusqu'à la rue de Seine était projetée sous Louis XVI, VII, 11.

Tournus: au marché de cette ville, pendant la famine, on vendait de la chair humaine, II, 32.

Tours: principales tours de l'enceinte d'Étienne Marcel: *tour de Billy* ou de l'*Ecluse*, II, 453 et et 454; *tour du Bois*, 456; III, 84.

Tours (collége de): son origine; son accroissement; état remarquable du traitement des écoliers et des professeurs; réuni à l'Université, II, 440.

Tourville (*Hilarion de Constantin*, comte de): célèbre marin; son tombeau, II, 296.

Toussac, échevin de Paris: déclame avec véhémence contre le dauphin Charles et son conseil, et dispose les Parisiens à se porter aux dernières extrémités, III, 10; est décapité, 17.

Touteville (la demoiselle): reçoit des girandoles de douze mille livres, etc., d'un seigneur polonais, VI, 279.

Trahoir. Voyez *Croix du Trahoir*.

Traîneaux: en usage pendant quelque temps à la cour de Louis XVI, VII, 51.

Transe (la marquise de): relève la congrégation des écoles chrétiennes, V, 168.

Transe-nonain: nom d'une rue dont l'ancien était obscène, I, 482.

Transfiguration, vocable de l'église des Filles du Calvaire, IV, 379.

Trappe (la): nom d'une pièce du Louvre, III, 93.

Travail, prêtre, ex-capucin: homme méchant et grand boutefeu; contribue beaucoup à la perte de Concini, et à mettre Luynes à sa place, IV, 522.

Tréguier (collége de): sa fondation; son adjonction au collége de Léon; sur leur emplacement et sur celui des *Trois-Evêques* fut élevé le collége de France, II, 420 et 421.

Treilles (les): clos dépendant du village de Saint-Médard, I, 426.

Trémoille (hôtel de *La*): remarquable par son architecture, IV, 191 et suiv.

Trémouille (*Charlotte-Catherine de La*), femme de Henri de Bourbon, prince de Condé: empoisonne son époux; pourquoi; reste prisonnière pendant sept ans; Henri IV fait supprimer toute la procédure faite contre elle; son tombeau, II, 255.

Trémouille (*Louis de La*): son tombeau, III, 78.

— (la dame de *La*): indécence qu'elle commet au spectacle, V, 450 et 451.

— (le sire de *La*): un des meurtriers des sieurs de Giac et Camus de Beaulieu, III, 127, la note.

Trente (*concile de*): le cardinal de Lorraine voudrait qu'il fût reçu en France; se dispute à cet égard avec le chancelier de l'Hôpital, III, 401.

Trente et un: jeu de hasard, VI, 394.

Trente-six (conseil des): par qui créé; son objet, III, 3 et suiv.

Trépassés (crieurs ou clocheteurs des): l'usage de crier par les rues *priez Dieu pour les trépassés*, s'est longtemps maintenu à Paris, III, 50.

Trésorier de la Sainte-Chapelle: prend divers titres et surtout celui de *prélat*, et même de *pape*; il avait le droit de porter l'anneau, la mitre, et de donner la bénédiction au peuple; Boileau a peint l'orgueil, la vie voluptueuse et l'ignorance de ces trésoriers, II, 382 et suiv.

— (collége du) ou *des Trésoriers*: son fondateur; réuni à l'Université, II, 301 et 302.

Trésors des rois: trésor du roi *Chararich*, dont s'empare Chlodovech, I, 236; — de *Sigebert*, roi de Cologne, dont s'empare Chlodovech, 237; — (les) des rois étaient contenus dans des coffres, *ib.*: — de *Rignomère*, roi du Mans, dont s'empare Chlodovech, 239; — de *Teudechilde* porté par cette reine au roi Gontran qui en saisit une partie, 249; — de *Magnovalde*, dont s'empare Childebert II, 252; — de *Charibert*: Dagobert s'en empare, le duc Baronte en soustrait une partie, 253; — de *Frédégonde*: mis à l'abri dans l'enceinte de la Cité, 216; que Frédégonde rend à sa fille Rigonthe, contenu dans un coffre, 258; —*de Rigonthe*: pillé en chemin par les ducs de son escorte, 293 et suiv.; — les princes et princesses de la première race avaient chacun leurs trésors; les ducs et les comtes avaient aussi les leurs; usage qu'ils en faisaient; en quoi ils consistaient, 260 et suiv. — *de Sainte-Geneviève*: envahi par les chanoines de cette abbaye, malgré les efforts de l'abbé Suger, 429; —*des châsses* de l'église

de Notre-Dame : ce qu'il contenait, II, 87.

Trésor de la Sainte-Chapelle : ce qu'il contenait, II, 230 et suiv.

Trêve de cinq ans qu'on fait jurer aux seigneurs pour qu'ils cessent leurs brigandages : moyen inutile, II, 28.

Trêve de Dieu : établie pour la première fois au concile de Tulujes ; ses articles, II, 28 et 29 ; elle n'est point une loi générale ; elle est impuissante contre les brigandages des seigneurs ; elle manque de force exécutive, 29.

Tribunal secret : qualifié de saint ; composé de francs-juges et de francs-comtes ; motif de son institution, VI, 160.

— *de Commerce* : lieu qui lui est destiné, VII, 233.

Tribunaux de Paris : lieux de leur siége, VII, 322 et 323.

Tribut de César, au Grand-Châtelet : opinion qu'on doit avoir d'une prétendue inscription qui porte ces mots, II, 401 et 402.

Trinité (hôpital de la) : son origine ; les religieux d'Hermières le desservent, s'emparent des biens et n'exercent plus l'hospitalité ; ils louent la grande salle aux comédiens appelés *Confrères de la Passion*, II, 123 et suiv. ; on y établit les Enfants-Bleus, 126 ; des mystères sont représentés dans la grande salle de cet hôpital, III, 106 et suiv.

Trisson (*Gentien*) : nommé prévôt des marchands après la mort d'Étienne Marcel, III, 16 ; contribue à faire relâcher dix-neuf Parisiens, arrêtés par ordre du dauphin Charles, 17.

Trivium et Quadrivium : divisions de l'enseignement ; elles ont formé ses sept arts libéraux, II, 307 ; Abélard possédait parfaitement le *Trivium* et le *Quadrivium*, ce qui était de son temps le *nec plus ultrà* du savoir, *ib.*

Trois-Évêques (collége des) : sur son emplacement est élevé le collége de France, II, 421. Voy. *Collége de Cambrai*.

Trois-Maries (place des) : élargie ; à quelle occasion, IV, 221.

Tromperies des charlatans découvertes : titre d'un ouvrage que le sieur de Courval dirigea contre plusieurs charlatans ; Tabarin, se croyant compromis, y répond par un écrit, IV, 476.

Trône de France : était héréditaire ; vers la fin de la seconde race il devient électif, I, 339.

Trop-va-qui-dure : nom d'une rue, I, 451.

Trou-Bernard : un des cloaques de Paris, I, 451.

Troubles de l'église de France : cessent dès que les jésuites sont dissous et chassés, VI, 80.

Trou-punais : un des cloaques de Paris, I, 451 ; III, 83 et 84 ; nom d'un cul-de-sac, 379.

Trouillet (*François*) : homme cornu ; il cache sa corne ; est arrêté pour n'avoir pas salué le marquis de Lavardin ; Henri IV le donne à un de ses valets ; il meurt de chagrin ; épitaphe singulière qu'on lui fait, II, 113 et 114.

Troupe de Molière : divers lieux où elle s'établit ; Louis XIV lui accorde l'hôtel du Petit Bourbon ; cet hôtel devait être démoli ; cette troupe se place au théâtre du Palais-Royal, V, 339 et 340 ; est nommée *troupe royale* ; déconcertée après la mort de Molière, cherche un local pour son théâtre, 340 et 341 ; réunie aux Comédiens-Français de l'hôtel de Bourgogne ; s'établit dans la rue des Fossés-Saint-Germain ; prend le titre de *Comediens Français ordinaires du roi*, 342 et 343.

— de mademoiselle de Montpensier, V, 343.

— *de comédiens du dauphin*, V, 343.

— *de comédiens espagnols* : elle joue à l'hôtel de Bourgogne ; n'y fait pas fortune, et se retire, V, 343.

Troupes auxiliaires, composées d'*Érules*, de *Bataves*, de *Pétulants* et de *Celtes* : arrivent à Paris, I, 91 ; elles veulent proclamer Auguste le *César Julien* ; elles brisent les portes de son palais, 116 et 117.

Trousse-Vache : nom d'une rue, I, 451.

Troussel (*Gauthier* et *Guy*), seigneurs de Montlhéry et de Corbeil : voleurs, II, 15 et 16.

Trousset (*Jacques*), gentilhomme d'Autriche : veut faire pendre un gentilhomme de Bavière ; pourquoi, VI, 161.

Trovato : nom d'une famille italienne emprisonnée à la Bastille, pour complicité dans l'affaire des poisons, V, 444.

Troyà (*Jean-Louis Roche de*), prêtre : soupçonné de rédiger *les Nouvelles Ecclésiastiques* ; est arrêté, VI, 48.

Troyes en Champagne : fournit des fous aux rois de France, III, 65.

— (*Jean de*), médecin : agent du duc de Bourgogne, III, 219.

Truage : sorte d'exaction, II, 412.

Truanderie (*Grande et Petite*) : noms de deux rues ; signification de ce mot, I, 451.

Tubeuf (le sieur), surintendant des finances de la reine : contribue à fonder le couvent des chanoinesses de Notre-Dame-de-la-Victoire-de-Lépante, IV, 398.

Tuileries (château des) : origine de ce château ; nom de son emplacement ; ses premiers propriétaires ; François Ier l'achète pour le donner à sa mère, III, 362 et suiv. ; par qui et pourquoi construit ; ses jardins ; son bastion, 405 et suiv. ; architectes qui en fournirent les dessins ; description de son état sous Catherine de Médicis, *ib.* et suiv. ; pourquoi cette reine abandonne-t-elle ce château, 407 et suiv. ; bâtiments qui y furent ajoutés, IV, 227 et suiv. ; les cours de ce château sont encore, sous Louis XIV, embarrassées par les fours et les ateliers des fabricants de tuiles, 248 ; terminé et réparé par Louis XIV ; sa description, V, 250 et suiv.

Tulujes : où se tint un concile mi-parti, et où, pour la première fois, on établit la *Trêve de Dieu*, II, 28 et suiv.

Turenne (le maréchal de) : s'empare de la place de Stenay, V, 114 ; commande l'armée royale, contre l'armée du prince de Condé, 127 et suiv. ; assiége Étampes, en lève le siége ; va à Corbeil et puis à Saint-Denis, et y conduit l'armée et la cour, 132 ; se porte au faubourg Saint-Denis ; fait attaquer l'arrière-garde du prince de Condé, combat qu'il livre au faubourg Saint-Antoine ; s'avance avec du canon, 134 et suiv. ; se propose d'attaquer l'armée du prince de Condé sur ses deux flancs ; cette tentative oblige ce prince à la retraite, 135 ; son tombeau transféré de Saint-Denis au musée des Monuments français ; de ce musée aux Invalides et des Invalides à Saint-Denis, 225.

Turgot, ministre : ordonne la vérification des blés et farines entrés dans Paris, VII, 30 ; vers latin qui lui est attribué ; à quel sujet composé, 42, la note.

Turlupin : nom de théâtre de Henri Legrand, comédien de l'hôtel de Bourgogne ; ses talents, IV, 461 et suiv. ; il prend la fuite ; meurt de douleur en apprenant la mort de Gros-Guillaume, 464.

Turlupinades : origne de ce mot, IV, 463.

Turnèbe, professeur au collége du *cardinal Lemoine*, II, 368.

Turquin (le sieur) : établit l'école de natation, VI, 360.

Tussan (*Jacques*) : un des premiers professeurs du collége de France, 332.

Tussiaux (*Marie*), convulsionnaire, VI, 51.

Tyrius, recteur du collége des jésuites : vient supplier le légat de faire excmpter la maison des jésuites de la visite ordonnée dans toutes les maisons religieuses ; ce que répond le prévôt des marchands à cette demande ; abondance de vivres trouvés dans la maison des jésuites, IV, 154 et suiv.

Tyron : nom d'une rue de Paris, provenant de l'hôtel et de la prison qu'y possédait l'abbé de Tyron, III, 222 et 488 ; les filles publiques étaient autorisées à y tenir des lieux de débauche, 257.

U.

Ultrogothe (la reine), épouse de Childebert : habite le palais des Thermes, I, 99 ; jardin de cette reine, 109 et suiv. ; exilée, pillée par son beau-frère Chlotachaire ; son tombeau, 180.

Unigenitus : bulle de ce nom ; quarante évêques de France, pressés par l'abbé Dubois, souscrivent cette bulle, VI, 12 ; persécutions qu'elle fait naître, 17 et suiv. ; est une source de troubles, 76.

Union (*Sainte-*). Voyez *Ligue*.

Université de Paris : n'a pas été fondée par Charlemagne, I, 334 ; prend parti dans la querelle des augustins et des huissiers : fait condamner ces derniers, II, 248 ; effroi que lui cause le moine Jacob et sa suite, 294 ; son recteur vient se recommander à la justice et solliciter la clémence du roi en faveur des Parisiens, III, 210 ; s'oppose à l'établissement des religieuses de l'*Ave-Maria*, et veut leur substituer des religieuses de Sainte-Claire, II, 254 ; son origine :

division de ses études; fables qu'on a débitées sur son introduction en France, 308; comment elle est venue d'Athènes à Rome et de Rome à Paris, 309 (voyez *Écoliers*). Université suspendue pendant deux années; ses querelles avec les Jacobins, 318; soutient le brigandage des écoliers; suspend ses exercices; les écoliers et les professeurs quittent Paris; ses biens sont la proie de ses adversaires; pendant deux ans les écoles sont fermées, 312; suspend ses exercices pendant sept semaines, parce que les archers avaient emprisonné quatre écoliers, 313; devient une puissance redoutable au public et au roi, 315; ses priviléges tendent à protéger les désordres et les crimes, III, 31 et suiv.; se soulève contre le gouvernement, à l'occasion d'un écolier assassin qui fut pendu; ce qui en résulte, *ib.*; suit le parti d'Étienne Marcel, 41; discours que son orateur adresse au dauphin Charles, *ib.*; demande la mort du prévôt de Paris; jette des pierres à la porte et aux fenêtres de son hôtel; l'excommunie, le maudit; pourquoi, 32; dans une querelle entre les gens de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés et les écoliers, l'Université demande justice au pape, et l'abbé la demande au roi, 34; conçoit le projet des postes et messageries; jouit des droits sur leur produit; époque où ces droits ont cessé, 145; ses abus; repris par le prédicateur Maillard; débauches des écoliers et des professeurs; abus de ces priviléges, 267.

Uranius-Antonin : médaille d'or de cet empereur, V, 314.

Urbain VII, pape : des prêtres conspirent contre sa vie, IV, 296, la note.

— *le Pauvre*, écuyer : assassine son père; l'épée dont il s'est servi pour ce crime est rompue par le bourreau, IV, 76.

Urcée, vase que Chlodovèch enlève à l'église de Reims, I, 139.

Urnes cinéraires. Voyez *Tombeaux*.

Ursicinus, évêque de Cahors : est condamné par le concile de Mâcon à ne point couper, pendant l'espace de trois ans, ses cheveux ni sa barbe, à s'abstenir de vin et de chair, à ne point donner des eulogies, I, 270.

Ursion, duc : conspire contre le roi *Childebert*, I, 290 et suiv., la note.

Ursulines de la rue Sainte-Avoie : leur origine; leur changement de règle; suppression de leur couvent, IV, 366.

— *de la rue Saint-Jacques* : leur origine : sont d'abord séculières et puis cloîtrées; description de leur église; leur suppression, IV, 365 et suiv.

Usages pratiqués dans l'église de Notre-Dame de Paris : on jette du haut des voûtes des pigeons, des étoupes enflammées, des oublies, etc., II, 87.

— en vigueur à Paris au seizième siècle, IV, 78; sous Henri IV, 309; sous Louis XVI; diffèrent peu de ceux du règne de Louis XV, VII, 31.

Ussur, dit *Jambe-de-Bois*, capitaine de Paris : en voulant soulever les habitants du quartier de l'Université contre Henri IV, il tombe, casse sa jambe de bois et son mousquet, IV, 178 et 179.

Usuriers : objets fréquents des déclamations des prédicateurs du quinzième siècle, III, 264; sous Louis XIII, les marchands font ce métier, V, 53; noms des usuriers qui prêtent de l'argent à la jeunesse parisienne, 57 et 58, la note.

V.

Vacher (le sieur *Le*), prêtre : fonde la communauté du Petit-Saint-Chaumont, V, 177.

Vacherot, huissier au parlement : maltraité, fouetté, rasé par les valets d'un abbé, V, 364.

Vaches (île aux) : nom de la partie orientale de l'île Saint-Louis, II, 363.

Vachette et *Langlois* : proposent d'établir des pompes à manéges sur la Seine, VI, 373; les sieurs Vachette frères proposent un nouveau projet, 378.

Vade (la demoiselle) : entretenue par le sieur Bertin; richesses qu'elle en reçoit, VI, 279 et suiv.

Vade in pace : ce que c'était, III, 489; le *vade in pace* des capucins de la rue Saint-Honoré; sa description, 495 et 496; celui des jésuites, IV, 356 et 357, la note.

Vagabonds, gens sans aveu, Bohémiens, mendiants valides, soldats débandés, condamnés aux galères sans forme de procès, V, 4 et 5.

Vagabonds portent l'épée : chassés de Paris ; ils enlèvent des enfants de cette ville, V, 383.

Vaillant : par ordre de Colbert, voyage en Italie, en Grèce, pour y recueillir des médailles ; voyage sur les côtes d'Afrique ; est fait prisonnier ; avale plusieurs médailles ; fait un voyage en Perse, V, 313 et suiv.

— (*Pierre*), prêtre, chef de la secte convulsionnaire des *vaillantistes* ; chargé de procuration de l'évêque de Senez ; est mis à la Bastille ; en est relâché ; est banni du royaume ; y reste ; on publie qu'il est le prophète Élie ; est de nouveau mis à la Bastille et à Vincennes, et y meurt, VI, 26.

Vaisselle d'argent : vendue par l'ambassadeur d'Espagne et le légat du pape, pour soulager la misère extrême des Parisiens, IV, 154.

Valce (le seigneur de) : un gentilhomme français, venant de Constantinople, loge chez lui ; il est témoin d'une scène singulière. VI, 160 et 161.

Valcourt, directeur, auteur, acteur du théâtre des délassements comiques : ses infortunes ; son zèle ; entraves que les théâtres privilégiés mettent au jeu de ses acteurs, VI, 415.

Val-de-Grâce, abbaye des bénédictines : leur origine, IV, 379 ; s'établissent à Paris ; Anne d'Autriche fait bâtir l'église et le couvent ; pourquoi, *ib.* et suiv. ; description de l'église et du dôme, 381 et suiv. ; sa destination actuelle ; privilèges accordés à cette maison, 382 et suiv.

Valentinien et *Valens* : passent un quartier d'hiver à Paris ; datent trois lois de ce lieu, I, 98.

Valère (*filles de Sainte-*), couvent dont l'église est aujourd'hui la troisième succursale de la paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin, V, 193.

Valérien (mont) : présumé un lieu de culte, I, 57.

— (*congrégation du Mont-*) ; supprimée, VI, 344.

Valery (*fontaine de Saint-*), près de laquelle fut bâti le château de Montmorency, II, 13.

Valeton (*Nicolas*), protestant : est brûlé vif, III, 332.

Valette (*La*), cardinal : conseiller intime du cardinal de Richelieu ; fait le métier de guerrier, IV, 333 et suiv ; archevêque de Toulouse ; meurt les armes à la main, V, 42.

Valibouse (le sieur de), chevalier de Saint-Louis, meurt sans recevoir les sacrements ; pourquoi, VI, 62.

Vallée-de-Misère : nom d'une rue et d'une rive de la Seine, I, 451.

Vallée de Fécamp : son ruisseau tari, I, 23 ; V, 12.

Vallière (*Louise-Françoise de la Beaume-le-Blanc*, duchesse de *la*), maîtresse de Louis XIV : se fait religieuse au couvent des carmélites, IV, 212 ; V, 149.

— (*la*), neveu et amant de la princesse de Conti, VI, 239.

Valois (le comte de) : c'est à son instigation que Louis X fait pendre son ministre Enguerrand de Marigny, II, 406 ; dispute la couronne à son neveu Philippe V ; s'empare du Louvre ; en est chassé par les Parisiens, 417 et 418.

— (branche royale des) : éteinte à la suite des massacres de la Saint-Barthélemi, III, 472.

— (la duchesse de), troisième fille du duc d'Orléans : déteste son père ; a pour amant le duc de Richelieu, VI, 239, 246 et suiv.

— *d'Orville* : compose un poëme sur l'invention des réverbères, VI, 228.

— (*Henri et Adrien de*) : lieu de leur sépulture, II, 117 et 118.

— (*Félix*) : fonde, avec Jean de Matha, l'ordre des Mathurins, II, 119.

Vansleb (*Michel*), savant orientaliste : envoyé dans le Levant par Colbert, pour y recueillir des manuscrits, V, 304 et 314.

Vardes (*René du Bec*, marquis *de*) : consent à épouser Jacqueline du Beuil, comtesse de Romorantin, maîtresse de Henri IV, et à s'abstenir de consommer le mariage avec elle, IV, 269.

Varade, recteur des jésuites à Paris : complice d'un projet tendant à assassiner Henri IV, IV, 173.

Varenne (la petite) : la dame de Bretonvilliers procure cette fille à l'archevêque de Paris, son amant ; Pierrepont la lui enlève V, 448.

Variétés amusantes : le théâtre construit au Palais-Royal pour la troupe comique de ce nom est occupé par les Comédiens-Français, VI, 406 et suiv. Voyez *Théâtres*.

Vatable (*François*), professeur au collège

de France : mandé au parlement ; pourquoi, III, 327 ; est un des premiers professeurs du collége de France, 382.

Valleville, prêtre, chartreux, assassin, musulman, général d'une armée turque : commande en souverain dans la Franche-Comté ; protégé par Louis XIV, V, 447, 467 et 468.

Vaubernier (la demoiselle) : le comte Du Barri la livre à différents seigneurs, VI, 281.

Vauban (le maréchal *de*) : mémoire qu'il adresse à Louvois pour blâmer la conduite du gouvernement, à l'égard des persécutions exercées contre les protestants, V, 406 et 407, la note.

Vaucanson : son portrait ; où placé, IV, 406 ; lègue au gouvernement son cabinet de machines, qui est réuni au Conservatoire des arts et métiers, VII, 135 ; galerie qui porte son nom ; ce qu'elle contient, 138.

Vaudemont (la princesse *de*), VII, 38.

— (le prince de) : blessé, en danger de mort, un de ses créanciers, VII, 38.

Vaudeville (théâtre du) : son origine ; son genre particulier le préserve de la suppression, VII, 143. Voyez *Théâtres*.

Vaudreuil (le sieur de) : ce qu'il dit à Delsène, directeur d'une maison de jeu, VI, 391, la note.

Vaugelas, grammairien : son tombeau, II, 296.

Vaugrenier (*Henri de Grèce*, *seigneur de*), faux monnayeur : débat entre le parlement et la chambre de justice de l'Arsenal au sujet de la procédure faite contre lui, V, 15 et 16.

Vauguyon (*le duc de La*) : instigué par les jésuites, présente un mémoire au roi contre le duc de Choiseul, VI, 73.

Vauvert (le diable de), I, 126.

— château que saint Louis donne aux chartreux : il était habité par des diables, II, 265 ; la chapelle de ce château sert d'abord d'église aux chartreux, puis elle leur sert de réfectoire, *ib.* et suiv.

Vaux, château appartenant au ministre Fouquet, où il donne une fête à Louis XIV, et où ce roi veut le faire arrêter, V, 430, la note.

Végèce : parle d'espèce de *télégraphes* en usage chez les anciens, VII, 142 ; consulté par Geoffroi de Plantagenet ; comment il est expliqué, II, 67.

Végole : raffiné d'honneur sous Louis XIII, V, 74.

Veillac (le baron *de*) : vole le comte de Bussi-Rabutin, V, 64.

Veillées établies au théâtre de la Cité, VII, 164.

Veiny d'Arbouse (*Françoise*), épouse du cardinal Duprat : son monument sépulcral, III, 159.

— (*Marguerite*) : introduit la réforme dans le couvent des bénédictines de la ville de l'Évêque, IV, 368.

Vendémiaire (affaire du 13), où la Convention est assiégée : ce qui en résulte, VII, 132 et suiv.

Vendeurs : nom donné aux gouverneurs qui vendirent à Henri IV plusieurs places fortes, IV, 176.

Vendôme (*Mathieu de*), abbé de Saint-Denis : contribue à l'agrandissement des collége et hôtel de Saint-Denis, II, 242.

— (*Antoine*, *duc de*), père de Henri IV : sollicite un arrêt du parlement, portant ordre aux comédiens de jouer dans un jour inaccoutumé le mystère de l'Ancien-Testament, III, 504.

— (*Monsieur*, *duc de*) : sa naissance fort suspecte, IV, 267.

— (*le chevalier de*) : une dame de la cour veut le donner pour amant à la princesse de Bavière, duchesse d'Orléans ; ce que cette dame dit du refus de cette princesse, VI, 242.

— (collége de) : son origine incertaine, II, 451.

— (place de) ou de Louis-le-Grand : établie en partie sur le premier couvent des capucines, IV, 213 ; le lieu de l'agiot des billets de banque y est transféré de la rue de Quincampoix, et de cette place ailleurs, VI, 6 et 7.

Vendômois (*Renée de*), adultère, voleuse : fait assassiner son mari ; condamnée à être recluse au cimetière des Innocents, II, 93 et 94.

Vénérienne (maladie) : ses divers noms ; sa première manifestation à Paris ; mesures prises pour en arrêter les progrès, III, 145 ; ses ravages ; précautions prises à Paris pour les diminuer, 372 et suiv. ; visites faites aux barrières pour en refuser l'entrée à ceux qui se trouvent atteints de ce mal, 373, la note. Voyez *Vérole*.

Veneur (grand) : origine de cette fonction, I, 130, la note.

Venise (la république de) : fait présent à Louis XIV d'une armure, VI, 139.
— (*l'ambassadeur de*) : tient un tripot de jeu dans son hôtel, VI, 311.
— (rue de), près de la rue Quinquempoix : meurtre qui s'y commet, VI, 274 et 275.
Ventadour (madame de), gouvernante de Louis XV : moyens qu'elle emploie pour porter ce jeune prince à l'étude, VI, 13, la note.
Vénus, divinité adorée dans la Gaule, I, 133 ; avait, au septième siècle, un temple et des prêtresses à Rouen, 174.
— *de Médicis* : placée au Musée des Antiques ; cette belle statue a été enlevée, VII, 247.
Verberie (hôtel de) : par quel établissement il est remplacé, IV, 333.
Verderonne (le marquis de) : écrasé dans l'église de Saint-Louis, IV, 413.
Verdun (*Catherine de*), religieuse de Long-Champ : une des maîtresses de Henri IV ; ce roi lui donne, en récompense de ses faveurs, l'abbaye de Vernon, et accorde une place de président au parlement de Paris à son frère, IV, 263 et 266 ; elle communique une maladie vénérienne à Henri IV, 268.
— les chanoines de cette ville, à cause de leur noblesse, ne s'agenouillaient pas à la messe lors de l'élévation de l'hostie ; Louis XIV les y contraint, V, 468 et 469.
Verge de Moïse : relique vendue par l'empereur Baudouin à saint Louis, II, 227, la note.
Vergier (*Jacques*), poëte : est assassiné par un agent de police, qui le prend pour le poëte La Grange-Chancel : son tombeau, II, 299.
Vergy (*Yves de*) : fonde le collége de Cluny, II, 300
Verjus (*Jacques*), conseiller au parlement : un de ceux qui sont commis pour s'assurer si un bénédictin à longue barbe était convenablement rasé, suivant l'arrêt du parlement, IV, 83.
Verneuil (la marquise de), ancienne maîtresse de Henri IV : son caractère ; fonde le couvent des Annonciades célestes, V, 372 ; concourt à l'assassinat de ce roi, 313, la note.
Verno de Chausserat (*Marie-Thérèse Petit de*) : contribue à l'établissement de la communauté des Filles de Saint-Michel, VI, 84.
Vernouillet, château près Poissy, où s'assemblaient les convulsionnaires, IV, 48.
Vérole (la grosse) : ses différents noms ; époque où cette maladie se manifesta à Paris, mesures prises pour empêcher sa propagation, III, 145, 373 et 374.
— (petite et grosse) : à quels rois on en est redevable, III, 372 et 373. Voyez *Mal de Naples* et *Vénérienne* (maladie).
Verrieres, village dont les moines de Saint-Germain-des-Prés sont seigneurs : *Garin*, qui en est vicaire, opprime les habitants : le combat judiciaire est ordonné entre les habitants et ce vicaire, II, 47 et 48.
— nom de deux sœurs, courtisanes célèbres : leurs théâtres de campagne et de ville ; auteurs qui y travaillaient et qui y jouaient, VI, 213.
Versailles (château de) : sommes énormes qu'emploie Louis XIV à sa construction, V, 150.
Versoris (*Pierre*), avocat : meurt de douleur en apprenant l'assassinat des Guises à Blois, IV, 131.
Vert Bois (tour de) : sa destination, III, 486.
Vertugalles ou *Vasquines* : espèce de vêtement de femme, V, 76.
Vérus, neveu du comte *Eulalius* : épouse sa tante, femme de ce comte, pendant son absence ; puis craignant la colère de son oncle, il livre cette femme au duc Désiderius ; Vérus est tué par son oncle, I, 289, la note.
Vervin (*Louis*), avocat à Paris : auteur d'un ouvrage intitulé : *l'Enfer des chicaneurs* V, 53, la note ; but de cet ouvrage, 154.
Vestales (les) : étaient des religieuses carmélites, II, 237.
Vestibule des Catacombes : ses inscriptions, VII, 229.
— du Musée des Antiques : objets qu'il contient, VII, 244.
Veuves (avenue ou allée des) : à quelle époque elle fut plantée, VI, 218.
Vesins, gentilhomme du Querci : homme catholique et féroce ; sa conduite remarquable et généreuse envers son ennemi protestant, pendant les massacres de la Saint-Barthélemi, III, 456 et 457.
Viaud (*Théophile*), poëte satirique : lieu de sa sépulture, II, 118 ; condamné à être brûlé vif ; ne l'est qu'en effigie, *ib*.

Vic (*Henri de*) fabrique l'horloge du Palais, II, 384
Vidames (grands-) vendent la permission de commettre l'adultère ou la fornication pour un an ou pour toute la vie, moyennant une quarte de vin payable chaque année, III 40 et 41
Vicomercat (*François*) professeur de philosophie au collége de France III 332
Vicomte (*le*) donne asile à des protestants dans sa maison; le magistrat s'y présente avec des archers, quelques protestants surpris se défendent vigoureusement, *le vicomte* vient au secours de ce magistrat qui fait emprisonner lui, sa femme et ses enfants sous prétexte qu'il a mangé de la chair un vendredi III 330
Vicomtes de Paris; on en connaît trois: *Grimoard*, *Theudon* et *Burchard*, I 346
Vicq-d'Azyr, secrétaire perpétuel de la société de médecine VI 383
Victor, évêque des Tricastins; pendant qu'il donne une fête, sa maison est dévastée par les autres évêques du voisinage I 271 et 272
— abbaye et école de *Saint-*, leur fondation, Guillaume de Champeaux y continue d'enseigner la jeunesse; son école devient une des plus célèbres de France I 393 et 394; désordre qui y règne; l'ordre y est rétabli 430, chanoines de Saint-Victor sont introduits dans l'abbaye de Sainte-Geneviève, pour y ramener la règle; on les empêche d'y chanter matines 429; changements qu'éprouvent les bâtiments de cette abbaye, leur description, la bibliothèque, ce qu'en dit Rabelais III 348 et 349, et Scaliger 349, époque de la suppression de cette abbaye, par quel établissement remplacée 350
— rue et porte de *Saint-*, faisant partie de l'enceinte de Philippe Auguste II 155 et 156
Vidius, médecin, un des premiers professeurs du collége de France III 332
Vieillards, institution des-, ancien état de la maison qu'elle occupe V 191
Vien contribue à régénérer l'art de la peinture VI, 151
Vierge du zodiaque, ou Cérès, représentée dans le zodiaque du portail de Notre-Dame sous la figure de la Vierge Marie II 76
— (chapelle de la) à l'église de Notre-Dame; lueur céleste qu'on y a récemment pratiquée; belle figure de la Vierge qu'on y a placée II 82
Vierge en albâtre, très-belle, dans l'église des Carmes Déchaussés, transférée au Musée des monuments français, puis dans l'église de Notre-Dame. IV, 340
— *en argent* de six pieds de haut à Saint-Sulpice; comment on s'est procuré sa matière V 608 la note
— *au Donataire*, son d'un tableau de Raphaël; son état déplorable; comment sa peinture sur bois est transportée sur la toile VII 118 la note
Vieuville (*La*), surintendant des finances, ouvre la carrière de la fortune à Richelieu et devient sa première victime I 32; voyant entrer chez lui Pantalon imitant ses pantalonnades, tandis que le comédien conserve une contenance grave, 471 la note
— *Henriette de La*, fonde la communauté des religieuses de Notre-Dame-des-Prés IV 771
Vieux-Louvre, en quoi il consiste, commencé par François I, III 367 et suiv. Voy. *Louvre*
Vigarani, machiniste du roi, construit la salle de spectacle des Tuileries dite *des machines* V 314
Vigneul de Marville, nom supposé de Bonaventure d'Argonne, chartreux, II 263
Vignon (le sieur), architecte; son projet du temple de la Gloire est adopté VII, 255 et 2..
Vigoureux, femme complice de l'empoisonneuse Voisin V 158
Villages des environs de Paris, *Issy*, *Vaugirard*, *Montrouge*, entièrement ruinés par les troupes d'Édouard, roi d'Angleterre III 19
— que la dernière enceinte de Paris a compris dans cette ville VII 2
Villandras (*Rodrigues de*), chef de brigands III 246 la note.
Villas (M. *de*) fonde l'hospice qui porte son nom VII 61
Villars viole ses serments et vend Rouen et autres villes de Normandie à Henri IV; pour quel prix IV 175
— demoiselle *Laurence de*), femme noble faisant le métier de fille publique, on lui saisit sa ceinture et tous ses joyaux III, 272 et 289
Ville, ce qu'on entendait, sous Charles V, par ce mot III 235

Villeblanche (*Claude de*), sieur de Bron : dépouillé par le connétable de Montmorency, IV, 44, la note.

Villefaux (*Claude*) ; dirige les travaux de l'hôpital Saint-Louis, IV, 213 et 216.

Villemore, raffiné d'honneur sous Louis XIII, V, 74.

Villeneuve (*Guillaume de La*), poète du quatorzième siècle ; auteur des *Crieries de Paris*, III, 49 et 50.

— (*Martin de*) : emprisonné pour avoir mangé de la viande en carême, III, 326

— (le sieur *de*), conseiller au grand conseil, demande les sacrements pour une femme malade dans sa maison ; les prêtres de Saint-Étienne-du-Mont s'y prêtent avec répugnance ; ce qui en résulte, VI, 62.

— village voisin de Paris, ayant une chapelle, détruit pendant le siége de Paris par Henri IV ; une rue de Paris conserve son nom et indique sa position, II, 455 et la note ; III, 571 porte le nom de *Villeneuve-sur-Gravois* ; a une prison, 489 ; on y construit une église, IV, 3 et 485.

— rue Bourbon- ; son ancienne dénomination, II, 554 ; indique l'emplacement du village qui portait le nom de *Villeneuve*, 456, la note.

Villequier (*René de*) : tue Françoise La Marck, son épouse, enceinte, dans le logis du roi, IV, 75 et 76.

— capitaine des gardes d'Anne d'Autriche : cette reine lui ordonne d'aller briser les portes de la prison, d'en tirer des assassins et de les mettre en liberté ; Villequier obéit, V, 364.

Villeroi (*Nicolas de Neuville*, sieur *de*) : achète du roi tous les produits des greffes de la ville et prévôté de Paris ; fait bâtir l'hôtel des Tuileries, qu'il vend ensuite à François Ier, III, 362, 363 et 403.

— (le sieur *de*) : instruit de l'arrivée du duc de Guise à Paris, court en informer Henri III ; ce que dit ce roi à cette nouvelle, IV, 116 ; ligueur, délibère sur les moyens de défendre Paris contre l'armée royale, 143 ; trahit son parti et vend la ville de Pontoise à Henri IV, 175.

— archevêque de Lyon : ses mœurs déréglées, V, 447 ; lieutenant du roi dans le Lyonnais, sa tyrannie féodale, 467.

— (le maréchal *de*) : décrit lui-même la bassesse de son âme, V, 461 ; fausses idées qu'il donne au jeune Louis XV, VI, 16, la note.

Villeroi (le marquis *de*) : rival du comte de La Marche, amant de la demoiselle de Montallet, VI, 278.

Villet (*Bernard*) : emprisonné pour avoir pris des lapins dans une garenne ; perd l'usage de ses deux pieds, III, 484, la note.

Villette (*Philippe de*), abbé de Saint-Denis, près d'être égorgé dans la prison de Saint-Éloi, se revêt de ses habits pontificaux, et tient en main une hostie consacrée ; par ce stratagème il sauve sa vie, III, 223.

Villiers (*Célestin*), prieur du couvent des Grands-Augustins ; sa nomination cause de grands troubles dans ce couvent, II, 251 et 252.

Villon, poëte : ce qu'il dit de la reine qui faisait jeter les jeunes gens par la fenêtre de l'hôtel de Nesle dans la Seine, III, 29 ; son opinion sur les femmes de Paris, III, 298.

Vincennes : château agrandi par Charles V, III, 189 ; on y transporte les chaînes qu'on tendait à travers les rues de Paris, 208.

Vincent et Sainte-Croix (*Saint-*), basilique ou église fondée par *Childebert*, depuis nommée *Saint-Germain des-Prés*, I, 177 ; occasion de cette fondation, 177 et 178 ; monuments qu'on y découvre, 180 et suiv. ; antiquité de cet édifice, de sa tour, 182 et 183 : les statues et bas-reliefs de son portail, 183 et suiv. ; cette église et ce monastère sont préservés de l'incendie moyennant une somme considérable donnée aux Normands, 312 ; sont pillés lors de la troisième incursion des Normands à Paris, *ib.* ; les bâtiments, détruits par les Normands, sont réparés par ordre de Charles-le-Chauve, 313 et 344. Voyez *Saint-Germain-des-Prés*.

Vincent de Paule : contribue, avec la veuve Legras, à l'établissement des sœurs de la Charité, IV, 398 et VII, 84 ; fait de la maison de Saint-Lazare le chef-lieu de la congrégation des missions, IV, 354 ; rédige les règlements des Filles de la Providence, V, 178 ; sa charité envers les enfants trouvés ; met fin aux abus révoltants qui existaient sous Louis XIII à l'égard de ces enfants, 217 et suiv. ; obtient du gouvernement des secours pour eux ; les fait placer à Bicêtre ; enfin dans une maison près Saint-Lazare, 218.

— (église de *Saint-*), VIII, 11.

Vincent, peintre : son tombeau, VII, 239.

Vincentini (*Antoine*), dit *Thomassin*. Voy. *Thomassin*.

Vintimille, archevêque de Paris : prohibe le culte du diacre Pâris, VI, 38 ; représenté jetant une pierre au diacre Pâris, et dansant avec les diables, 46 ; sa mort ; son caractère ; son épiscopat ; conçoit le projet des billets de confession, 57 et 58 ; se déshonore en bénissant un mariage entre son parent et la maîtresse de Louis XV ; mariage frappé de nullité par une condition, 238, la note ; aime la paix et la table, 294.

Vintimille (la dame *de*), sœur de la duchesse de Mailly : devient, encore fort jeune, maîtresse de Louis XV ; supplante sa sœur ; elle a un enfant du roi, nommé par les courtisans *demi-Louis* ; mariée au sieur de Vintimille : à quelle condition ; meurt empoisonnée, VI. 237 et 238.

Violation du secret des lettres à la poste, VI, 267 ; cause de l'improbité parmi les agents du pouvoir, *ib.* ; détails de cette violation, 271 et 272 ; ce que dit le docteur Quesnay du ministère du violateur des lettres, 272.

Viole (*Pierre de*) : pose la première pierre de l'Hôtel-de-Ville, III, 334.

Violences exercées par le roi Chilpéric contre les habitants de Paris et des environs, I, 225, et suiv.

Violons : les joueurs de violon étaient aussi maîtres à danser, sous Louis XIV ; *douze anciens maîtres* ; *violons de la grand'bande* ; *roi des violons*, V, 294, la note.

Virgile : un des vers de son Énéide produit l'effet de l'exorcisme, IV, 288, la note.

Visigoths : s'établissent dans la partie méridionale de la Gaule, I, 138.

Visme (le sieur *de*), directeur de l'Opéra : son règlement contre les hautes coiffures des femmes, VII, 81.

Visitation de Sainte-Marie, de la rue Saint-Antoine : son origine, IV, 368 ; son église remarquable, 369.

— *de Sainte-Marie*, de la rue Saint-Jacques : son origine, IV, 369.

— de la rue du Bac, couvent de religieuses : son origine ; sa suppression, V, 182.

— (filles de la), ou de *Sainte-Marie*, à Chaillot, couvent : sa situation ; sa nouvelle église, V, 181 ; sa suppression, *ib.*

Visites faites aux malades par les curés : sont payées ; le doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois partage avec le curé de Saint-Eustache les produits de ces visites, II, 205.

— *gênantes*, auxquelles étaient assujetties les filles des rois, des princes et seigneurs, avant de se marier, III, 300.

Visites dans les monastères et maisons religieuses, pour connaître la quantité de vivres qui s'y trouvaient ; les jésuites demandent à en être exemptés ; pourquoi ; ce qu'on trouve dans ces maisons, IV, 154 et 155.

Vitraux de Saint-Denis, où l'on voyait en peinture saint Louis fouetté par son confesseur, II, 197, la note.

Vitraux de l'église Saint-Gervais : nom des peintres qui y ont travaillé, III, 104.

Vitry en Champagne, où Louis VII fait périr dans les flammes treize cents personnes, I, 418 et 419.

Vitry (*Louis L'Hôpital*, seigneur *de*) : vend la ville de Meaux à Henri IV ; pour quel prix, IV, 175 ; entre dans Paris par la porte Saint-Denis, à la tête d'un corps de troupes ; occupe le rempart, et tourne les canons contre la ville, 177.

— (le sieur *de*) : ses désordres dans les rues de Paris, IV, 274 ; demande à Henri IV la grâce d'un noble voleur ; ce que ce roi lui répond, 285 ; assassine *Concini* au Louvre ; le roi Louis XIII le félicite de cet assassinat, et le récompense en le créant maréchal de France, 320 ; capitaine des gardes du roi, arrache violemment des prisons du Châtelet le baron de Beauveau, accusé de faire la fausse monnaie, V, 9.

Vitus (saint) : métamorphosé en dieu du paganisme, I, 161, la note.

Vivans (le sieur), ancien brigadier de cavalerie : vend sa conscience à Louis XIV, à quel prix, V, 403.

Vivien, abbé de Saint-Denis : en guerre contre *Burchard* de Montmorenci ; accord qu'il fait avec ce seigneur, II, 12 et 13.

— (*Nicolas*), maître des comptes : donne aux Carmes déchaussés un emplacement où ils bâtissent leur couvent, IV, 337.

Vivienne (rue) : tombeaux et autres objets découverts dans cette rue, I, 84 et suiv.

Vivonne : débauches auxquelles il se livre ; est de la partie de Roussi, V, 425.

— (*Jeanne de*) : son tombeau, II, 255 et 256.

Vodrière (*Jeanne de la*), recluse du cimetière des Saints-Innocents, II, 95.

Vœu, fait à Notre-Dame-de-Lorette par les Parisiens pendant qu'ils étaient assiégés par l'armée de Henri IV, IV, 153.

— *de cire* : pratique magique, mise en usage

Hugues de Boisjardin, écuyer, et par Marguerite de Belleville, III, 54 et suiv.

Vœu fait à la Vierge par Louis XIII, IV, 336.

Voies romaines, partant du grand pont et traversant la partie septentrionale de Paris, I, 82; traversant la partie méridionale de Paris, 94 et 95; pourquoi la voie romaine venant d'Issi à Lutèce a été détournée, 67; IV, 414.

Voile, les dames en portaient lorsqu'elles voyageaient à cheval, mais elles le quittaient devant un seigneur et en entrant dans l'église, III, 47.

Voirie des bouchers : où située, IV, 430. Voy. *Butles*.

— *grande* : lieu de ses séances, VII, 323.

Voisenon (l'abbé *de*) : compose les pièces de théâtre qu'on attribue à la dame Favart ou à son mari, VI, 198 et 199.

Voisin, nom d'une empoisonneuse. Voyez *Montvoisin*.

Voiture (*Vincent*), poëte : son tombeau, II, 296.

Voitures : cinquante voitures traînaient le bagage et les richesses de Rigonthe; un essieu de l'une d'elles se rompt, ce qui est considéré commé accident de mauvais augure, I, 292.

— leur nombre à Paris, en 1837, VII, 386.

Volanges : acteur du théâtre des Variétés amusantes, VI, 407; ses succès extraordinaires; quitte ce théâtre, débute aux Italiens; foule immense qui s'y porte, et ce qui en arrive, *ib.* et la note.

Voleur : origine de ce mot, II, 176.

— (le) : surnom donné à un funambule extraordinaire, III, 406, la note.

Voleurs, s'introduisent de nuit dans l'église de Saint-Sulpice, V, 208.

— *mauvais-garçons*, *aventuriers français*, *gens d'armes*, etc. : pillent et désolent les environs de Paris, IV, 18 et suiv.; se retirent dans les carrières du faubourg Saint-Jacques; ces carrières longtemps après sont fermées, 8 et 9.

— et *malfaiteurs* : abondent dans les environs de Paris et dans cette ville, sous le règne de saint Louis, II, 341; leur nombre à Paris, sous le règne de Henri III, IV, 20; abondent sous le règne de Henri IV; leur nombre, IV, 334 et suiv. (voy. *Coupe-bourses*, *Tireurs de laine*, *Barbets*); remplissent la ville de Paris sous Henri IV, 304 et suiv.

Voleurs et *assassins* : désolent Paris; leurs vols et assassinats impunis, V, 1, et suiv.; l'impuissance de la police les multiplie dans cette ville sous le règne de Louis XIV, 363; cause principale de leur impunité, 366; trouvent un asile dans les hôtels des princes et seigneurs, 370 et suiv.; dans le couvent des Cordeliers, 373. (Voy. *Mendiants valides*.)

— et *filous* : sortent de Paris; y reviennent, V, 382.

— *au jeu*, V, 463 et suiv.; voleurs domestiques, 464 et suiv.; voleurs de bijoux à la cour; un seigneur de la première qualité est surpris en volant, 465.

Vols : les rois, les princes, les seigneurs commettaient des vols dans les campagnes et sur les chemins, I, 228 et 293; *Eudes*, fils du roi Robert, vole dans les campagnes, II, 5 et 6; Philippe Ier, roi de France, vole des marchands sur les chemins, II, 7 et suiv.

— commis sur des marchands par des chevaliers : sont nuisibles aux foires et aux seigneurs qui en retirent un revenu, II, 23.

— sous Louis XIII : se commettent à Paris en plein jour, V, 60.

— faits au Garde-Meuble, par la négligence ou l'infidélité des personnes préposées à sa conservation, VI, 142, la note; avec effraction, 144 et 145.

Volt. (Voy. *Vœu de cire*.)

Voltaire : connaissait le secret de l'homme au masque de fer; ce qu'il en dit, V, 91; ridiculise les miracles opérés sur la tombe du diacre Pâris; ses vers cités, VI, 33 et 34; ses cendres sont déposées au Panthéon; inscription de son tombeau; sa statue, 103 et 106; fait l'éloge de l'Opéra, 197; son couplet sur les débordements de la duchesse de Berri, 247, la note.

Vouet (*Simon*), peintre distingué : son tombeau, II, 425.

Vrillière (le duc *de La*) : pose la première pierre du bâtiment du collége de France, VI, 352.

Vuide (*Guyot*) : pendu et brûlé; pourquoi, IV, 75, la note.

Vulcain : adoré par les Parisiens, I, 72; dieu du feu; considéré par les anciens chrétiens comme le dieu de l'enfer, VII, 129 et la note.

W

Wadon, maire du palais de Chilpéric : voleur, I, 228 ; ses fils volent et assassinent sur les chemins, *ib.* et 229 ; complice du pillage des trésors de Rigonthe, trésors qu'il était chargé de protéger, 294.

Wailly, architecte : son projet de construction du Théâtre-Français ; n'est pas d'abord admis, VI, 307 ; est enfin adopté, *ib.*

Wala, abbé de Corbie : conspire contre Louis-le-Débonnaire, I, 338.

Wallon, colonel : assiste à une débauche du duc d'Orléans, frère de Louis XIII, où une omelette toute chaude est mangée sur son ventre nu, V, 48 ; couche avec ce duc, la Neveu entre eux deux, 49.

Wamba, roi de la Septimanie : marche contre deux évêques qui s'étaient emparés de ce pays, et les fait périr, I, 271.

Warin (le sieur) : condamné à mort ; ce qu'il dit au moment de son exécution, VI, 393.

Wauxhall de Torré ou *Wauxhall d'été*, VI, 208 et suiv. *Voy. Torré.* — Autre Wauxhall d'été, 413 et 414.

— *d'hiver* : sa situation ; sa description, VI, 208 ; ses amusements, sa loterie ; est démoli, III, 147 ; VI, 209 ; nommé *Panthéon*, 414 ; sert quelque temps de salle de danse pour l'Opéra, 414 ; le club monarchique y tient ses séances, 387.

Wauxhall : le colisée est un établissement semblable au Wauxhall anglais, VI, 187.

Wilbi, capitaine anglais : surpris dans Paris, se retire avec plusieurs de ses compatriotes, à la Bastille, et se rend par composition, III, 127.

Wincestre (*Jean*), curé de Saint-Gervais : engagé dans le parti de la Ligue, IV, 99 ; fait arracher les armoiries du roi, placées au portail de l'église de Saint-Barthélemi ; prêche contre Henri III, qu'il qualifie de *vilain Herode*, 131 et 132 ; annonce, dans un sermon, la mort de Catherine de Médicis ; ce qu'il dit au sujet de cette reine, 133, exige de ses paroissiens et du premier président de Harlay le serment de venger la mort du duc de Guise, 132 ; vient demander pardon à Henri IV ; ce roi, en le voyant, s'écrie : *Gare le couteau!* 183, la note ; sa bonne action, 306 et 307.

Winchester Jean, évêque de : bâtit le château de Bicêtre ou de Winchester, V, 214.

Widasse (le sieur), docteur de Sorbonne : fonde l'hospice des prêtres de Saint-François-de-Sales, V, 176.

Y.

Yves (*Saint-*), chapelle : son origine, sa description, sa démolition ; bâtiment, qui la remplace, II, 437.

Yvetaux (des), précepteur du fils de Henri IV ; est renvoyé, IV, 313.

Yvette, rivière : le sieur Desparcieux propose d'en conduire les eaux à Paris, VI, 150 ; ce projet est renouvelé, 373 ; l'exécution commencée est interrompue, 307.

Z.

Zaluski, résidant à Paris en qualité de grand-référendaire de la Pologne : ce qu'il savait du projet d'assassiner Louis XV, VI, 69.

Zamet (*Sébastien*), ligueur et favori de Henri IV : son tombeau, III, 73 ; achète les faveurs de Gabrielle d'Estrées, IV, 266 ; Hen

ri IV fait chez lui ses parties de débauche : son origine, 267.
Zamet (*Sébastien*), évêque de Langres, fonde à Paris le couvent des religieuses du Saint-Sacrement : obstacles qu'il éprouve ; singularité de la règle de ce couvent, IV, 389 et 390.
Zélia Lenoir : son tombeau, VII, 241.
Zodiaque d'une des portes du portail de l'église de Notre-Dame : singularité de ce zodiaque, II, 76.
Zoroastre, philosophe de l'antiquité : [illegible] un père carme, II, 237.
Zosime, historien, qualifie le palais des Thermes de *Basilique*, I, 97.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.